ALEXIS DE TOCQUEVILLE

ŒUVRES COMPLÈTES

TOME XVII

# CORRESPONDANCE À DIVERS

★★

LE PRÉSENT VOLUME A ÉTÉ ÉTABLI
SOUS LA DIRECTION DE FRANÇOISE MÉLONIO
PAR FRANÇOISE MÉLONIO ET ANNE VIBERT
ET SOUMIS POUR CONTRÔLE ET APPROBATION
À GUY BERGER, JEAN-CLAUDE CASANOVA
ET BERNARD DEGOUT

GALLIMARD

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

ŒUVRES COMPLÈTES

TOME XVII

# CORRESPONDANCE À DIVERS

★★

LE PRÉSENT VOLUME A ÉTÉ ÉTABLI
SOUS LA DIRECTION DE FRANÇOISE MÉLONIO
PAR FRANÇOISE MÉLONIO ET ANNE VIBERT
ET SOUMIS POUR CONTRÔLE ET APPROBATION
À GUY BERGER, JEAN-CLAUDE CASANOVA
ET BERNARD DEGOUT

GALLIMARD

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AT Archives Tocqueville.

*De la démocratie* Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, dans *Œuvres*, t. II, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1992.

*Œuvres complètes* Édition Beaumont *Œuvres complètes d'Alexis de Tocqueville, publiées par Madame de Tocqueville*, éd. Gustave de Beaumont, 9 vol., Paris, 1864-1866.

*Lettres choisies* Édition Pléiade *Lettres choisies. Souvenirs*, Gallimard, « Quarto », 2003.

*Œuvres, Papiers* Édition Pléiade *Œuvres, Papiers et Correspondances d'Alexis de Tocqueville*, Gallimard, 1951.

# LA POLITIQUE DE LA MONARCHIE DE JUILLET

(1839 – janvier 1848)

# INTRODUCTION

Le 2 mars 1839, Tocqueville est élu, largement, par trois cent dix-sept voix contre deux cent quarante et une à Le Marois, dont il n'avait cessé de dénoncer la duplicité d'opposant secrètement rallié au ministère. C'était une victoire personnelle et morale pour un jeune candidat qui avait refusé le soutien du ministère, sans être pour autant porté par l'opposition ; qui n'avait fait, dit-il, ni promesse ni visite, et avait dû lutter contre le soupçon d'être légitimiste par tradition familiale. Le 7 mars, il fait part de sa joie à Eugène Stöffels, en mesurant le chemin parcouru. L'accumulation de succès depuis dix ans ne lui fait pas perdre pour autant sa lucidité : « Je sens que j'ai besoin d'un apprentissage », lui écrit-il. Imagine-t-on Tocqueville heureux ? Dans le moment même de son triomphe il doute de son avenir, car sa jeunesse est close (il a presque quarante ans) et, avec la jeunesse, est partie la santé. « Je n'ai plus à ma disposition ce corps de fer que tu m'as connu autrefois, avoue-t-il à Stöffels, et je sens que le trop d'activité m'use, et le repos me tue. »

C'est bien un tournant en effet que cette élection. Les lettres retrouvées (de vingt-sept à cinquante-cinq par an, s'ajoutant à toutes celles déjà publiées) montrent une inflexion dans les fréquentations de Tocqueville. S'il continue à partager ses doutes intimes avec Eugène Stöffels et ses méditations philosophiques avec Charles Stöffels auxquels il écrit chaque année, les liens se distendent avec la famille lointaine et les légitimistes, tandis que le jeune député académicien prend une place éminente dans le monde intellectuel et politique. Tocqueville a désormais pour correspondants des historiens comme Mignet, Michelet, Quinet, Droz, Barante, il a ses protégés, comme son ami Bouchitté ou Julien Travers, tous deux actifs dans les sociétés savantes provinciales ; il fréquente aussi quelques artistes, pas beaucoup, surtout Ary Scheffer et Chassériau, et il a même des correspondants inattendus comme le saint-

simonien Enfantin. Surtout, il se lie avec des politiques : les plus âgés dont certains sont liés à sa famille (le cousin Molé, ministre), et les ténors de la tribune comme Guizot, Lamartine, Berryer, Barrot. Mais les plus proches sont les jeunes députés fraîchement élus, qui resteront durablement ses amis : Vivien, Lanjuinais, Dufaure, Corne, roturiers pour la plupart, s'ajoutent aux amis plus anciens comme Corcelle et Beaumont.

L'intérêt des lettres publiées ici est de nous montrer comment Tocqueville se fait le passeur entre les différents lieux et milieux qu'il fréquente : la Normandie, dont il est l'élu et dont il défend les intérêts tout en y diffusant ses discours académiques ou politiques en guise de programme électoral, la Chambre, la vie savante… Dans la France des notables de la monarchie de Juillet, Tocqueville est un notable par ce cumul des lieux d'influence, mais d'un type singulier. Du notable, il a l'enracinement familial dans la terre ancestrale quoique cet enracinement relève plus de la volonté que de l'héritage, sa famille restant attachée à un légitimisme qu'il a répudié. Il est comme les notables un rentier, quoique son mariage avec une roturière tout juste aisée n'ait pas haussé sa fortune, moyenne, au niveau de la richesse foncière de certains de ses voisins – ce dont il s'accommode du reste. Mais il se singularise par sa renommée intellectuelle internationale, qui lui sert d'argument électoral en Normandie, de passeport pour les Académies et de brevet d'expertise à la Chambre.

Dans le monde littéraire, Tocqueville, après 1839, montre plus d'entregent que d'activité créatrice. À la mi-novembre 1839, il achève très péniblement la rédaction de *De la démocratie en Amérique*, et se rend à Paris pour en négocier la publication avec l'éditeur Gosselin. Il se déclare bien décidé à ne pas reprendre de sitôt le « détestable métier » d'auteur. Le 21 janvier il avoue à Stöffels être si las de son ouvrage qu'il anticipe l'ennui du lecteur… à juste titre, car le succès rencontré n'est que d'estime. Tocqueville ne s'en démène pas moins pour faire publier l'ouvrage en Angleterre, l'offrir à Guizot, Lamartine, Lamennais… et combattre les interprétations conservatrices de son livre en répétant que l'égalité lui est chère. À dire vrai, et malgré son dégoût du métier d'auteur, il n'y renonce pas tout à fait puisqu'il envisage un ouvrage sur l'Inde dont il s'entretient avec Buloz le 2 octobre 1840. Il ne l'achèvera pas, faute de temps, faute aussi de pouvoir mener une enquête sur place. Dès le 14 juillet 1840, il écrivait à Stöffels : la publication de *De la démocratie* « a clos pour moi la portion la plus heureuse, et peut-être, après

tout, la plus utile et la plus brillante de ma vie. Une autre s'ouvre : celle de l'action ».

Les Académies sont la première marche de la carrière politique. Guizot avait voulu en faire le parlement des idées : les débats académiques animent l'espace public et préparent les décisions politiques. Tocqueville, qui avait été élu le 6 janvier 1838 – de fort mauvaise grâce – à l'Académie des sciences morales, s'y trouva somme toute de mieux en mieux ; la correspondance malheureusement nous renseigne surtout sur son ardeur à introduire des étrangers, anglais ou américains, et à solliciter des prix pour son ami Bouchitté ou des protégés normands. On évalue mal le profit intellectuel, sûrement considérable, qu'il tira de la fréquentation des meilleurs esprits du temps. En tout cas il était apprécié de ses confrères : lorsque l'Académie des sciences morales fut chargée par l'ordonnance du 22 mars 1840 d'élaborer le *Tableau général de l'état des progrès des sciences morales et politiques de 1789 à 1830*, on lui confia la morale. En 1848 la révolution interrompit cette entreprise, du reste assez mal engagée, mais qui nous a valu une passionnante correspondance philosophique avec Gobineau que Tocqueville avait choisi comme assistant. L'essentiel pourtant pour Tocqueville était la Grande Académie, l'Académie française. Très jeune, trop jeune aux yeux de certains, Tocqueville se refusa à solliciter vivement le suffrage des académiciens, comme il s'était refusé à faire des visites électorales. Souci de dignité et réserve naturelle, peut-être. Mais sans doute avait-il aussi la conviction que seule est honorable l'élection qui sanctionne la reconnaissance du talent. Il chercha donc « le point, difficile à trouver en pareille matière, qui sépare l'expression calme et convenable du désir d'entrer de l'effort pétulant qui veut forcer la porte », écrit-il à son ami Blosseville le 3 octobre. Non sans contradiction car, tout en surveillant la santé chancelante de quelques académiciens âgés, il harcelait ses amis de demandes d'intervention : « Ne vous endormez donc pas », écrit-il à Charles Stöffels le 8 janvier. En octobre 1839, il envisage de se présenter au fauteuil de Michaud, l'historien des croisades, mais renonce de crainte qu'on ne lui attribue l'ambition « pétulante », que la presse lui attribua en effet. En janvier 1841 il s'efface au fauteuil de Lemercier, qu'obtient Hugo, le 25 février il se fait battre par le dramaturge Ancelot au fauteuil de Bonald. Le 23 décembre 1841, enfin, il est élu à trente-six ans au fauteuil de Cessac, un ministre de Napoléon. On rêverait de lire un éloge de Bonald, on n'eut que l'éloge de Cessac qui avait, selon Tocqueville,

pour principal mérite de s'être déserté lui-même pour se porter tout entier au point de vue de son maître Napoléon. Le discours de réception, longuement préparé, est le premier grand texte de Tocqueville sur l'Empire. Après tant d'efforts, Tocqueville ne trouva pas dans cette Académie la stimulation intellectuelle qu'il avait trouvée aux Sciences morales. Il avait peu de goût, à en croire Sainte-Beuve, pour les aménités littéraires. Mais l'Académie devint pour lui, surtout après son retrait de la vie politique en 1851, un lieu de sociabilité, où chaque élection donnait aux libéraux l'occasion de se compter.

*De la démocratie* et les Académies n'étaient pour Tocqueville que le prélude à la vie politique. Avant même 1830, il avait affirmé sa vocation politique ; une fois élu, il y consacra l'essentiel de ses forces jusqu'en 1851 sans rechigner aux tâches les plus modestes d'un député de terrain, interventions, visites, secours aux électeurs en difficulté… dont le tome X des *Œuvres complètes* a montré l'ampleur. Tocqueville n'est pas un Benjamin Constant, désertant sa circonscription. Il réside en Normandie, chaque année, de l'été jusqu'au début de la session en décembre ou janvier, et lui qu'on accusait d'être un esprit tout abstrait trouve un plaisir inattendu à ces travaux pratiques de la politique. À Mignet il écrit en septembre-octobre 1842 : « C'est une collection d'amitié et de bienveillance individuelle qui font chez nous les hommes publics. Il faut gagner un à un les électeurs par de bonnes paroles, si on ne peut ou ne veut les acheter par des faveurs. Les attacher par les opinions politiques seules, c'est une utopie. » Le propos est ambigu. Tout en regrettant l'absence de vues publiques chez des électeurs plus soucieux du cours des bestiaux que de Constitutions, Tocqueville est heureux d'être un « représentant », lui qui faisait du système représentatif la forme même du bon gouvernement.

On l'a vu, il est brillamment élu en 1839 ; le 9 juillet 1842, « grandissime succès » : il obtint quatre cent soixante-cinq voix contre cent soixante-dix-sept à Le Marois. Le 1er août 1846 il est encore largement réélu alors même que l'opposition subit une déroute et que certains de ses meilleurs amis, comme Corne, sont battus. La gauche dynastique, avec son chef Barrot, s'était largement laissé compromettre par Thiers et le centre gauche – « Quel grand dindon que ce Barrot ! ». Tocqueville peut bien dénoncer à la Chambre le goût des places, on le voit très soucieux d'appuyer les sollicitations pas toujours justifiées des Normands, avec une sympathie réelle et croissante pour ceux qu'il

nomme ses « compatriotes ». Il s'était réjoui d'être acclamé par la population en 1839. En 1842 il ne fait sa tournée de visites qu'après les élections pour ne pas sembler solliciter – c'est décidément chez lui une préoccupation constante, qui tient à un sens aigu de la dignité mais assurément pas du tout au mépris pour ses électeurs : à Eugène Stöffels, le 6 octobre, il écrit à propos du dévouement de ses électeurs que « ce sont jusqu'à présent les seules émotions douces et vraiment agréables de la politique. Ces moments-là sont comme ces petits champs ombragés et frais qu'on rencontre de loin en loin au milieu des sables brûlants et arides de l'Afrique : on en jouit beaucoup, mais on ne peut s'y arrêter, et il faut bientôt s'aventurer de nouveau dans la poussière et le soleil ». La correspondance le montre ici travaillant consciencieusement son rapport sur le chemin de fer Paris-Cherbourg en 1844, rédigeant une longue notice en 1847 sur la ville de Cherbourg. Aussi bien, assurer sa position locale permet à Tocqueville de revendiquer hautement son indépendance à la Chambre.

Il n'était pas facile pour un jeune député de se faire une place à la Chambre, où les ténors avaient été les opposants de la Restauration. Les nouveaux élus peinaient à se repérer dans l'éparpillement des coteries de députés, qui se retrouvaient dans des « réunions » peu fréquentes. Tocqueville, apprenti redoutant d'être embrigadé, assume d'abord un rôle d'expert, directement lié à ses publications antérieures. Les lettres montrent son investissement considérable dans les commissions parlementaires où se faisait un travail de fond sur les projets de lois : commissions sur les prisons, dont il est à deux reprises en 1840 et 1843-1844 le rapporteur – sur la réforme pénitentiaire il intervient aussi en Normandie et à l'Académie pour défendre la réclusion solitaire ; commission chargée d'examiner la proposition de M. de Tracy relative aux esclaves des colonies françaises, dont il est le rapporteur aussi le 23 juillet 1839. Le rapport concluait à l'émancipation immédiate des esclaves, il ne fut pas discuté mais servit de base à la grande commission présidée par le duc de Broglie qui se tint du 4 juin 1840 au 30 mai 1842 dont Tocqueville fait l'éloge vibrant auprès de ses relations françaises et étrangères, et qui ne fut pas suivi de plus d'effet. Par son expérience américaine Tocqueville était là encore un « expert » dans une question dont il souligne que l'opposition ne s'occupe pas assez et qui lui semblait étrangère aux questions de partis tant le principe de l'émancipation échappait à la discussion – en métropole du moins. Il est sans nul doute

un des principaux acteurs du processus qui aboutira en 1848 à l'abolition de l'esclavage. Son troisième terrain d'intervention, la colonisation, peut sembler plus éloigné de l'expertise acquise aux États-Unis et de ses principes libéraux. Avant d'être élu, Tocqueville avait commencé à s'intéresser à la colonisation de l'Algérie ; il s'y rend deux fois, en mai-juin 1841 et de nouveau en octobre-décembre 1846, et échange de longues lettres avec Lamoricière, ami de son cousin Kergorlay et qui commandait depuis 1840 la division militaire d'Oran. La méthode d'enquête par observation et entrevues est la même que celle pratiquée en Amérique. À Lamoricière, Tocqueville explique le 5 avril 1846 que l'Algérie n'est pas une question partisane. Il est vrai qu'il s'agissait de lever les scrupules d'un militaire à communiquer un avis personnel à un député… Mais l'affirmation n'est pas de pure prudence opportune : Tocqueville veut se donner une stature morale d'expert capable de surmonter les divisions pour éclairer de grands enjeux ; contre Bugeaud et un gouvernement militaire, il défend la supériorité du gouvernement civil, les prérogatives de la Chambre, la garantie des droits pour les colons – et la restriction aux violences jugées nécessaires à l'égard des indigènes. Si la conquête de l'Algérie, comme la colonisation anglaise en Inde, lui semble ne pas devoir relever des querelles de coteries et de préséances personnelles qui animaient le quotidien des chambres, c'est que le mouvement d'expansion de l'Occident universalise selon lui le progrès de l'histoire. Les 24 mai et 2 juin 1847, il publie deux rapports sur les crédits demandés pour l'Algérie, très hostiles à la politique de Bugeaud[1].

Être un expert assidu dans les commissions parlementaires ne suffit pas à se faire une place dans l'échiquier politique. En 1839 Tocqueville, qui avait refusé le soutien ministériel, tient absolument à trouver une place à gauche pour se laver de tout soupçon de légitimisme : le nom de « gauche » seul sera entendu par ses électeurs, « et c'est ce mot que je voulais accoler à mon nom et qui y serait ensuite resté attaché jusqu'à la vie éternelle », écrit-il à Corcelle[2]. Il se case finalement au centre gauche à la place 319 mais les premières années, en 1839, 1840, 1841, on le voit se garder prudemment de toute récupération, jusqu'à risquer l'impuissance : il n'a pas d'objections éternelles contre l'indemnité des députés, mais croit la mesure trop impopulaire ; il juge l'hérédité des pairs impossible à maintenir mais ne sait trop que faire de la Chambre des pairs ; il se laisse « fourrer » dans un comité de réforme électorale et se hâte de s'en extraire ; il refuse en 1841 de collaborer dans un journal de

Faucher qu'il trouve trop proche de Thiers et refuse de défendre publiquement Ledru-Rollin, républicain, pour ne pas créer d'équivoque. Le résultat, il l'énonce pour Corcelle le 19 octobre 1839 : c'est qu'il se trouve dans « un je-ne-sais-quoi qui n'est ni de l'adhésion ni de l'opposition, qui ne donne point d'amis non plus que d'adversaires[3] ». Il échoue à concevoir une autre politique que celle des hommes au pouvoir, mais tout ce qu'il voit lui semble sans moralité ni hauteur. Guizot est raidement conservateur, Thiers sans nul principe moral, Lamartine peu fiable, Barrot trop mou… Faute de mieux, Tocqueville se rapproche néanmoins de ce dernier et, dans une lettre à Chambolle du 16 septembre 1842, il établit pour la première fois le programme d'une gauche héritière des principes de la Révolution sans être révolutionnaire. Peu après, en janvier 1843, il publie à la demande de Chambolle dans *Le Siècle* des *Lettres sur la situation intérieure de la France*. Il croit alors avoir trouvé un rôle de conseiller de la gauche dynastique – avoir réalisé le rêve de sa jeunesse d'être le guide intellectuel de la démocratie. Mais il supporte mal la discipline, pourtant peu contraignante, des réunions de députés, et de surcroît la résurgence des querelles autour de la liberté d'enseignement – c'est-à-dire la résurgence du vieux combat entre partisans et adversaires de l'Église – le marginalise dès la fin de 1843. Elle l'éloigne de Beaumont, plus proche des anticléricaux comme Thiers, elle l'éloigne à la fois du centre gauche et de la gauche dynastique de Barrot, auquel il écrit une lettre très virulente le 16 juin 1844. Elle l'éloigne même de ses amis Eugène et Charles Stöffels attachés à la défense de l'Église. La correspondance le montre affligé par l'incandescence des passions, lui qui pensait que la religion était indispensable à la stabilité des démocraties. D'où son empressement quand s'ouvre la possibilité de trouver une tribune dans la presse en entrant dans la société d'exploitation du *Commerce* le 29 juin 1844 et dans le conseil de rédaction. *Le Commerce* était une feuille spécialisée dans les informations commerciales et industrielles. Tocqueville s'y investit beaucoup pour en faire un journal libéral, porteur de ses idées, avec ses amis Lanjuinais, Corcelle, et Scheffer chargé de la rédaction qui participait déjà à l'ancien *Commerce*. L'aventure lui coûta cher : le journal peina à trouver ses lecteurs, malgré les efforts de Tocqueville pour mobiliser son réseau français et étranger et le diffuser en Normandie. Les plus gros investisseurs ne s'intéressaient guère aux idées de Tocqueville, les députés Dezeimeris, Corcelle et Tocqueville lui-même étaient requis par d'autres

tâches et longuement absents en dehors des périodes de session ; de surcroît, très vite ils se déchirèrent : Corcelle était très dévot, Scheffer volontiers anticlérical, Tocqueville soucieux de préserver à la fois la liberté de l'enseignement et celle de penser hors de la tutelle de l'Église. Le journal eut de ce fait une position si peu compréhensible qu'il n'attirait pas les lecteurs mais se trouvait une cible facile pour les autres périodiques. S'y ajouta une gestion imprudente. On recompose l'équipe de rédaction le 21 mars 1845, rien n'y fait. Le 6 juillet, Tocqueville fait le bilan de l'expérience pour Charles Stöffels : « Diverses difficultés trop longues à expliquer sont nées entre les propriétaires du *Commerce* et les hommes politiques qui en surveillaient la rédaction. Ces difficultés sont devenues si désagréables que j'ai pris le parti, moi et mes amis, d'abandonner cette feuille. La presse d'ailleurs subit en ce moment une révolution violente. Elle se transforme. Elle devient de plus en plus industrielle, et pour lutter avec avantage contre *Le Constitutionnel* et *Le Siècle*, il aurait fallu trois ou quatre cent mille francs que je n'étais ni en humeur ni en possibilité de donner. » Mais comment renoncer à tout moyen d'agir sur l'opinion publique ? Dès le 26 juillet, Tocqueville écrit à Corne pour lui demander d'entrer dans le conseil de surveillance d'un nouveau journal, *Le Soleil* – un journal lancé par un homme honorable, Guillemot. Il en rédige largement le prospectus comme il participe à la rédaction du prospectus du 14 octobre pour le journal lié *Le Pays*. Nous publions ici ces deux prospectus qui constituent un programme complet de refondation politique libérale, détaillée dans les champs institutionnel, économique, social, fiscal. Pour autant Tocqueville refuse absolument de mettre l'argent réclamé par l'entrepreneur de presse Dutacq pour des spéculations aventureuses ; le 13 novembre 1845, il annonce à Corne l'avortement du projet avec une immense amertume : « J'ai fait tout ce qu'il était possible à un homme de faire pour créer dans ce pays un journal qui représentât et soutînt ce que je croyais et crois encore être le véritable et grand esprit de la Révolution française. J'ai échoué dans cette tentative dans laquelle j'ai été abandonné par l'homme qui m'avait le plus encouragé à la faire[4]. Cet échec ne me fera point abandonner le chemin que j'ai suivi jusqu'ici, mais il le rendra plus pénible. J'ai rompu avec une partie de ma famille, avec de chères affections et de précieux souvenirs pour embrasser la cause et les idées de 89. Ayant fait de si grands sacrifices à mes opinions, je ne les renierai point par peur de la malveillance de la presse et de la sourde inimitié de nos bons amis de l'opposition. Je

soutiendrai ces doctrines, tant que je serai à la Chambre, de tout mon pouvoir et de toutes mes forces, à tout risque et fussé-je seul à le faire. » La société est déclarée en faillite le 12 janvier 1846, Tocqueville doit encore verser 200 francs en septembre pour apurer le passif, et la faillite ne sera close qu'en mars 1848 après des péripéties judiciaires.

À lire les lettres où alternent la satisfaction de montrer son originalité, la fureur devant la malhonnêteté ou l'incurie, l'amertume de ne pas être soutenu par Beaumont et pas compris par Corcelle, et la conscience de la difficulté du métier de journaliste pour lequel il savait n'avoir pas de prédispositions, on se demande ce que Tocqueville allait faire dans cette galère. L'acharnement même qu'il mit à soutenir un titre violemment attaqué à la fois par les conservateurs et par la gauche souligne combien lui et ses amis percevaient la nécessité de devenir populaires pour défendre leurs principes. Cette popularité, Tocqueville ne l'obtint jamais hors de la Normandie. Mais cette malheureuse entreprise et son échec à agir sur les gauches le poussèrent à élaborer le programme d'une politique libérale. Il se rapproche de Dufaure, avocat de grand talent, et dès le 2 septembre 1846 définit pour lui les grandes lignes d'un nouveau groupe parlementaire. L'échec du *Commerce* et le « naufrage » de l'opposition aux élections du 1er août 1846 le renforcent dans la conviction qu'il faut se tenir sur « le terrain des principes qui ont fait la force et la légitimité de la Révolution française. La liberté, l'égalité ». Et puisqu'il n'est pas possible de modifier le jeu des partis, il lui propose de « développer, modifier, améliorer les institutions suivant l'esprit de la Révolution ». Au lieu de se perdre dans les combinaisons ministérielles, il faut s'occuper des grandes questions sociales et administratives et au premier chef de la condition du peuple, préoccupation laissée aux utopistes dans l'indifférence égoïste des conservateurs ; ce programme, Tocqueville va le décliner avec ses amis de la « jeune gauche » en 1847. On en a publié les ébauches dans les *Écrits politiques* (*OC*, t. III, 2). La correspondance avec Dufaure et Rivet montre que Tocqueville s'intéresse principalement à un remaniement complet du système fiscal « de manière à diminuer les charges des pauvres en augmentant un peu celles des riches, et à retrouver d'un côté ce qu'on sacrifie de l'autre, de sorte qu'on arrivât en même temps à remettre de l'ordre dans les finances et à exonérer le travail ». « Grande idée », à la fois politique et économique, qui n'est pas révolutionnaire mais serait sûrement populaire, juge-t-il. Le travail traîna, le groupe n'était pas très soudé. Tocqueville s'inquiète de

l'agitation qui se répand à la faveur des banquets pour la réforme électorale, auxquels il refuse de participer. La révolution, qu'il pressentait, qu'il redoutait, tout en la croyant lointaine, va détourner Tocqueville de ses projets de réforme fiscale et sociale qui dessinaient un libéralisme très éloigné du conservatisme qu'on lui impute d'ordinaire.

1. Tocqueville, sans en être rapporteur, a également été membre de diverses commissions sur les questions d'instruction les 16 mars 1841, 17 juin 1844, 11 mai 1846 ; sur le chemin de fer de Marseille à Avignon en 1845 ; et sur les pêcheries le 28 mai 1845. Mais il ne les mentionne pas dans sa correspondance.
2. *OC*, t. XV, 1 p. 125.
3. *OC*, t. XV, 1 p. 139.
4. Allusion probable à Beaumont.

## À NARCISSE DE SALVANDY[1]

[Janvier - 9 mars 1839 ?]

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous solliciter en faveur d'un jeune médecin qui, à tous égards, mérite vos bontés et auquel je prends le plus vif intérêt.

M. S. jeune officier de santé à la Faculté de Paris demande l'autorisation de s'établir dans le département de Seine-et-Oise d'où sa famille est originaire et qu'il n'a quitté lui-même que pour finir ses études à Paris[2]. Je crois que ces sortes d'autorisations s'obtiennent sans peine, surtout quand elles sont faites par des gens, qui, ainsi que M. S., sont tout à la fois habiles et honnêtes.

M. S. a adressé sa demande au ministère de l'Instruction il y a trois semaines environ. Des circonstances particulières dont je ne veux pas vous faire le détail lui font désirer très vivement et avec raison d'obtenir le plus tôt ce qu'il sollicite. Je sais, Monsieur le Ministre, que votre volonté est que les affaires de votre département ne languissent point. J'ai pensé que vous ne trouveriez pas mauvais, Monsieur, que je vous rappelasse cette petite affaire et que je vous rappelasse au nom du jeune S. comme au mien de vouloir bien ordonner sa prompte terminaison.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. *En haut à droite* : Salvandy commencement de 1839, point de réponse.
Salvandy est ministre de l'Instruction publique du 15 avril 1837 au 9 mars 1839.

2. L'officier de santé est une personne autorisée, après une courte formation médicale, à pratiquer la médecine sans avoir le titre de docteur, sous réserve d'exercer son activité dans le département où il a été formé. D'où la nécessité ici d'obtenir une dérogation pour passer de Paris à la Seine-et-Oise. Les dossiers individuels des officiers de santé civils (F/17 4524 à 4530) ne comportent pas de dossier commençant par les lettres *M* ou *S*, et Tocqueville ne figure pas dans la liste des parlementaires ayant recommandé un officier de santé.

## À M. LE RÉDACTEUR DU *CONSTITUTIONNEL*

Valognes, 10 février 1839

Monsieur,

Je lis à l'instant, dans *Le Constitutionnel* du 8 du courant, un article d'où il semblerait résulter que je me présenterais à Valognes comme Candidat légitimiste, et en même temps, chose fort contradictoire, comme Candidat ministériel.

Ces faits sont complètement faux. Je ne suis ni un Candidat légitimiste ni un Candidat ministériel, et encore moins, s'il est possible, l'un et l'autre en même temps.

C'est sans doute par erreur, Monsieur le Rédacteur, que vous avez reproduit des bruits que rien n'autorise, et qu'une malveillance intéressée a pu seule faire parvenir au journal à qui vous les empruntez. Leur ouvrir les colonnes de votre journal était favoriser, à votre insu, une manœuvre déloyale que les honnêtes gens de tous les partis doivent flétrir.

Je compte assez sur votre loyauté, M. le Rédacteur, pour être assuré que vous voudrez bien faire insérer en son entier la présente réclamation dans le plus prochain numéro de votre journal[1].

Agréez, etc.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*Le Constitutionnel*, 14 février 1839.

1. *Le Constitutionnel* du 8 février avait publié la note suivante en s'inspirant du *Nouvelliste* du 7 février : « On lit dans une feuille du soir : un journal annonce à

tort, ce matin, que le candidat indépendant de l'arrondissement de Valognes est M. Alexis de Tocqueville. Le candidat de l'opposition à Valognes ne peut être que M. le Comte Le Marrois [*sic*] qui vient de constater énergiquement, et de la manière la plus honorable, qu'il a voté avec les 213 contre le ministère. Une ancienne démarche mal interprétée avait fait considérer à tort M. Le Marrois comme partisan du 15 avril mais aucun doute n'est plus permis à cet égard, et tous les votes des électeurs indépendants de Valognes lui sont acquis. Si M. Alexis de Tocqueville se présente dans cet arrondissement, ce que nous avons peine à croire, c'est comme candidat ministériel et légitimiste à la fois. » Tocqueville fit immédiatement agir ses amis, notamment Mignet, qui insista auprès de Thiers. Le 9 février, *Le Constitutionnel* reconnaissait avoir fait « erreur » en qualifiant Tocqueville de légitimiste ou ministériel mais renouvelait son soutien à Le Marois. Ce n'est que le 14 que, sur l'insistance de Mignet, *Le Constitutionnel* publia la lettre ouverte de Tocqueville, précédée de l'annonce suivante : « Nous recevons de M. de Tocqueville la lettre suivante, motivée par une note publiée, d'après une feuille du soir, dans *Le Constitutionnel* du 8. M. de Tocqueville est en ce moment dans le département de la Manche ; lorsqu'il nous a adressé sa réclamation il n'avait sans doute pas encore connaissance de l'article inséré dans notre numéro du 9, qui rétablit les faits et rend pleine justice à son caractère. Mais on aimera à voir M. de Tocqueville protester lui-même, contre les qualifications de ministériel et de légitimiste qu'il repousse avec une égale force. » Par précaution, Tocqueville avait envoyé à ses électeurs un exemplaire de sa lettre, dont il avait conservé un brouillon, avant la publication. Beaumont avait déjà obtenu de Chambolle la publication d'un article de rectification de cette erreur dans *Le Siècle* du 9 février. Voir cet article dans *OC*, t. VIII, 2, p. 341.

## À MATHIEU MOLÉ

[12 février 1839[1]]

Monsieur,

Je reçois à l'instant la lettre que vous avez bien voulu m'adresser[2]. 120 électeurs de l'arrondissement de Cherbourg m'ont, en effet, écrit pour me proposer la candidature de l'opposition à Cherbourg. La situation est critique, car en même temps que l'opposition en masse me portait à Cherbourg et que les gens du pays me répondaient du succès, elle portait mon adversaire à Valognes et elle me menaçait de me perdre ici si je refusais de me mettre là à sa tête. Mon intention est cependant de refuser[3]. Je resterai à Valognes. J'y reste dans une situation périlleuse car

les comités de Paris poussent mon adversaire et je ne veux point que le gouvernement me défende. Mais j'ai prévu les dangers de cette situation avant de la prendre et j'y persiste. Je répète ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire et que vous comprîtes avec une hauteur d'âme qui m'a fort frappé : je ne veux point arriver à la Chambre si je n'y arrive pas libre, et je n'y arriverais pas libre si j'avais contracté en public ou en secret une obligation étroite vis-à-vis du gouvernement. Ceci est une manière de sentir plus encore qu'une manière de penser[4]. Je comprends bien que le Ministère n'ayant et ne pouvant avoir à Valognes en face de moi qu'un ennemi très déclaré et très déloyal doit vouloir écarter ce candidat de préférence. Cette manière indirecte de me servir est la seule que je puisse désirer et accepter[5].

Il n'y a qu'une manière d'y parvenir, c'est de *prouver* ou de rendre très vraisemblable que Monsieur Le Marois s'est adressé aux dernières élections au gouvernement pour être soutenu. Monsieur Le Marois l'a nié alors. Il le nie avec violence aujourd'hui. Si la preuve lui en était faite, il serait perdu.

Je vous avais déjà, non pas demandé, car je ne me sens pas le droit de vous rien demander en pareille matière, mais je vous avais suggéré l'emploi de ce moyen. J'avoue qu'indépendamment de ce que le résultat en était sûr, j'y voyais pour moi cet immense avantage de ne rien laisser d'obscur dans ma position morale aux yeux du pays. C'est moi, Monsieur, qui, d'après votre autorisation, ai déclaré que Monsieur Le Marois s'était adressé au Ministre pour être élu et voterait avec le Ministère. Le pays m'a cru. Aujourd'hui Monsieur Le Marois met le Ministre au défi de démontrer que j'ai dit vrai et le Ministre se tait. Cela entame ma considération dans le pays à laquelle je tiens bien autrement qu'à la députation et fait triompher l'immoralité politique sur la vérité et l'honnêteté[6].

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. La lettre est datée par la réponse de Molé le 14 février (AT) : « Je reçois à l'instant Monsieur votre lettre du 12 et je m'empresse d'y répondre. »

2. Lettre du 9 février 1839 (AT) où Molé disait « solliciter » Tocqueville : « Je sais à n'en pouvoir douter que la coalition tentera d'obtenir que vous vous présentiez à Cherbourg contre M. Quesnault, elle voudrait à la fois écarter M. Quesnault, qui nous appuie, et faire passer à Valognes M. Le Marois qui est

dans ses rangs. J'avais soupçon de ce projet quand je vous demandais il y a quelques jours de ne nuire en rien à l'élection de M. Quesnault. Vous avez bien voulu me le promettre. » Molé souhaitait donc se faire confirmer cette promesse et signalait que *La Presse* de ce jour informait les électeurs de la duplicité de Le Marois.

3. *Passage raturé* : j'apporte dans les affaires publiques comme dans les affaires privées trop de franchise pour ne pas ajouter qu'il ne faut pas m'en faire un mérite. Il y a 18 mois un grand nombre d'hommes honorables de l'arrondissement de V. se sont compromis gravement pour ma cause soit avec l'administration locale qui servait alors M. L., soit avec la famille puissante et les amis de M. Le M. lui-même. Mon honneur qui me sera toujours plus cher que la députation me défendait de les abandonner aujourd'hui. J'ai donc refusé Cherbourg. La chose n'est point à faire, elle est faite.

4. *Passage raturé* : vous voulûtes bien répondre à cela que le ministère n'ayant en regard de moi à Valognes qu'un homme qui lui avait manqué de foi, pourrait, sans entreprendre de me servir, chercher du moins à lui nuire.

5. *Passage raturé* : il y a deux manières d'y parvenir : paralyser l'action positive des fonctionnaires publics, surtout des percepteurs, en faveur de M. Le Marois en les laissant libres de voter individuellement comme ils l'entendront.

6. Molé répond à cette lettre le 14 février (AT) : « Je regarde l'administration que je dirige comme une administration honorable, avec laquelle le contact ou l'accord n'aurait rien que d'honorable, je regarde même que nous n'aurons de véritables mœurs politiques qu'en nous partageant enfin en deux partis, l'un et l'autre honorables, celui du gouvernement et celui de l'opposition. Tant que subsistera ce préjugé que la presse a créé contre une adhésion libre et franche au gouvernement nous resterons placés sur cette pente qui nous entraîne toujours vers l'anarchie. Voilà l'expression nette et sincère de ma conviction en pareille matière, votre esprit si ferme et si élevé arrivera, je me le persuade, par la pratique des hommes et des affaires à reconnaître qu'il y a des époques où il faut plus d'indépendance et de courage pour soutenir le pouvoir et honorer ceux qui l'exercent quand ils le méritent que pour s'opposer au pouvoir et s'attaquer aux dépositaires. » Molé confirme à Tocqueville que Le Marois avait sollicité l'aide du gouvernement en 1837 et l'autorise à faire état de l'information.

## À ODILON BARROT

[13 - 16 février 1839[1] ?]

Mes affaires sont jusqu'à présent en très bon train. Tout annonce que je serai nommé et si je suis nommé, ce sera, Monsieur, parce que les électeurs indépendants me font l'honneur d'avoir confiance en moi

tandis qu'ils ne font pas le même honneur à mon adversaire.

Je vous envoie ci-joint la lettre que je viens d'adresser à MM. les électeurs. Je pense que vous trouverez que j'y parle le seul langage que je pusse tenir, en face d'un corps électoral qui dans son immense majorité aime l'opposition mais qui en même temps redoute une révolution et la guerre. Quand mes paroles ne seraient pas habiles, j'avoue qu'elles me satisferaient encore parce qu'elles sont sincères et expriment ma pensée[2].

J'ai vu, je vous l'avouerai, avec chagrin que la plupart des journaux de la presse opposante ont cru devoir soit m'attaquer soit recommander mon adversaire. J'avoue que je ne m'attendais point à cela[3]. J'ai eu des rapports fréquents avec un grand nombre de membres de l'opposition, je ne leur ai jamais caché mes pensées et j'imaginais avoir acquis le droit d'être cru par eux comme par tous mes concitoyens. J'espérais donc que l'opposition serait convaincue que du moment où je condamnais les membres du ministère, mon intention n'était pas d'entrer à la Chambre pour le défendre, et que du moment où je montrais les principales idées et les principaux sentiments de l'opposition, j'avais le désir et la volonté de me placer dans son sein. Je croyais que l'ensemble de mes paroles et de mes actes avaient depuis longtemps marqué ma place au centre gauche. Je suis donc surpris, je vous le confesse, Monsieur, de la manière d'agir de la plupart des journaux de l'opposition dans cette circonstance. Que l'opposition n'attaquât point M. Le Marois puisqu'il a pris enfin in extremis sa livrée je ne le conteste encore, bien que ce ne soit peut-être pas l'exemple le plus moral qu'on puisse donner à notre pays où les antécédents de M. L. sont si bien connus ; mais qu'on cherche à l'imposer aux électeurs indépendants que son immoralité repousse et qui viennent d'eux-mêmes à vous cela ne change pas à coup sûr mes principes, mes principes ne tiennent point aux actions des hommes, mais cela m'afflige et me dégoûte, je n'aurais jamais cru qu'il suffît d'agir comme M. Le Marois pour être pesé avec moi dans une balance égale.

Mais voilà ce que j'ai plus de difficulté à m'expliquer. Je ne demandais à la presse opposante que le silence, je suis peiné de ne pouvoir l'obtenir.

Vous savez sans doute qu'on a voulu me porter à Cherbourg contre ce plat-pied de Quesnault et que j'ai été obligé de refuser. Je suis convaincu que je n'aurais pas été nommé et d'ailleurs je ne pouvais abandonner le collège de Valognes, après ce qu'on y avait fait pour moi et la manière dont on s'y était compromis pour ma cause aux dernières élections et avec mon concurrent et avec l'administration qui le soutenait alors de tout son

poids.

Je n'ai pas pu m'empêcher, Monsieur, de vous communiquer ces impressions pénibles[4].

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Le brouillon de cette lettre sans date ni destinataire est inséré dans les feuillets de la lettre à Barrot du 11 octobre 1842. Les réponses du comité de la gauche (ou réunion Barrot) et de Barrot permettent la datation et l'identification du destinataire.

2. Voir la circulaire de Tocqueville du 13 février (*OC*, t. III, 2, p. 51-53). La colère de Tocqueville semble résulter de la lettre adressée par Barrot le 9 février au nom de la réunion Barrot aux soutiens de Tocqueville à Valognes. Barrot, tout en se félicitant de la candidature de Tocqueville, « dont le patriotisme ne le cède en rien à ses hautes lumières », concluait : « Nous ne pouvons que joindre nos vœux à ceux que vous formez, sans nous permettre de préjuger ou d'influencer sa détermination par une intervention quelconque dans les journaux qui veulent bien nous offrir leurs colonnes. » Barrot aurait voulu que Tocqueville se présentât à Cherbourg et, dès le 7 février, une lettre de lui circulait dans la Manche pour rappeler que Le Marois, ayant voté contre l'adresse, ne pouvait par principe être combattu (lettre d'Euvremer du 10 février, AT).

3. Le 17 février, en l'absence de Barrot, le comité de la gauche rappelait à Tocqueville le principe de soutien à tout député ayant voté contre le ministère et niait toute hostilité à son égard : « La presse n'a jamais été opposante tout entière contre vous, il s'en faut, car *Le Siècle* dont la préférence vous était acquise a été attaqué à ce sujet par *Le Nouvelliste*, journal du comité Ganneron. Nous savons que la Chambre aurait en vous un député parfaitement indépendant et que vous avez sur votre concurrent d'immenses avantages par vos admirables écrits » (AT).

4. Les deux derniers paragraphes sont jetés sur la dernière page de ce brouillon sans continuité avec ce qui précède.

Barrot répondit à son retour, le 23 février : « Je n'avais besoin ni des nobles sentiments que vous exprimez dans cette lettre ni de votre profession de foi si franche pour être convaincu que vous n'accepteriez pas le patronage d'un ministère qui par ses faiblesses fait plus de mal au pays que ne le pourrait faire un ministère violent […] je vous appelle de tous mes vœux dans la Chambre », mais il concluait : « J'aurais vivement désiré que des engagements pris vis-à-vis des électeurs de Valognes ne vous aient pas empêché d'accepter la candidature de Cherbourg » (AT).

## AU DOCTEUR BAUDRY DE BALZAC

Valognes, 16 février 1839

[Au moment d'être envoyé par Valognes à la Chambre des députés, Tocqueville remercie son correspondant] des offres de service que vous et vos amis me font. Comme aux dernières élections, je me présente exclusivement cette année à Valognes […] J'ai refusé et je refuse la candidature ministérielle […] mais sans me jeter d'avance dans aucun des partis qui divisent la Chambre […]. [Conscient de ce qui se passe,] je crois [dit-il] que dans la crise où nous sommes, il est à désirer qu'il vienne des hommes nouveaux aux affaires […].

L.a.s. 1 p. 1/2 in 8. Adresse, cachet, marques postales.
Catalogue de la librairie de l'Abbaye n° 257.

## À EUGÈNE STÖFFELS

Valognes, 7 mars 1839

J'ai été élu dimanche dernier, mon cher ami, au premier tour de scrutin et à une majorité de quatre-vingts voix. La population presque tout entière s'est ensuite pressée autour de moi, et a voulu me reconduire jusqu'à ma maison avec un vrai vacarme d'acclamations. Tout cela m'a fort ému, comme tu peux croire ; et du haut de ma fenêtre j'ai remercié tous ces braves gens en improvisant le peu de mots qu'on a essayé de reproduire dans le petit écrit que je joins à cette lettre[1]. Voilà un grand succès, et j'ajoute un honorable succès ; car il n'est point dû à l'intrigue. Je n'ai pas fait une visite ; je n'ai pas promis une place. Je me suis borné à faire un appel énergique aux passions les plus honnêtes et les plus pures du cœur humain, et j'ai réussi. Ce qui prouve que l'espèce humaine n'est pas encore aussi mauvaise qu'elle en a l'air. Du reste, je ne me le dissimule pas ; c'est seulement à présent que les grandes difficultés commencent. L'estime qui m'environne, l'opinion qu'on a de moi m'imposent des obligations formidables et dont l'idée m'accable d'avance. Je crains bien de rester au-dessous de ma tâche. Mais si je ne suis pas saillant d'une autre manière, j'espère l'être du moins en honnêteté et en désintéressement politiques. Cela me sera plus facile que d'être un grand homme d'État et

aura son mérite. Je suis d'ailleurs décidé à passer toute la session prochaine à étudier les choses et les hommes tant au-dedans qu'au-dehors de la Chambre. Je sens que j'ai besoin d'un apprentissage, et j'aurai le courage de le faire[2].

Ta dernière lettre m'a un peu chagriné, mon bon ami[3]. Je crains de t'avoir affligé sans raison, en te reprochant, trop vivement et trop sévèrement, l'abattement dans lequel tu paraissais être. Tu as en effet de grands sujets de chagrin ; et la fortune, je le confesse, ne t'a point donné lieu jusqu'à présent de compter sur elle. Tu me dis à ce sujet une chose qui est vraie : c'est que je suis mal placé pour te tenir un pareil langage. Presque toutes mes entreprises m'ont, comme tu me le dis, réussi depuis dix ans. Cela devrait me rendre plus tolérant à ton égard. Mais ne crois pas du reste que cela m'enivre le moins du monde. Ces succès qui t'étonnent peut-être m'étonnent moi-même, et loin de compter sur l'avenir, je tremble en y pensant. Je songe au point où m'avait placé la révolution de 1830, et tout ce qui m'arrive depuis me surprend. Il serait fou de compter que les choses iront ainsi toujours. Me voilà entrant sur un nouveau théâtre sans savoir si je suis propre à y jouer un rôle, et contraint à de nouveaux efforts que peut-être la nature de mon esprit ou ma constitution physique ne comportent pas ; car je n'ai plus à ma disposition, il faut le reconnaître, ce corps de fer que tu m'as connu autrefois, et qui se prêtait si complaisamment à toutes les passions et à l'activité extrême de l'âme. Un certain degré d'agitation me fatigue, et je sens enfin de temps à autre le besoin de me reposer. Je ne puis m'empêcher de croire que la Providence, qui jusqu'à présent m'a accordé tant de belles et vives émotions, ne m'a pas destiné à de bien longues années. Je sens que le trop d'activité m'use, et le repos me tue. Mais il ne faut pas penser à cela. Je t'avoue que de toutes les bénédictions que Dieu m'a accordées, la première de toutes à mes yeux, c'est d'avoir trouvé Marie. Tu ne peux te figurer ce qu'elle est en temps de crise. Cette femme douce devient alors ferme et énergique. Elle veille autour de moi sans que je m'en aperçoive. Elle adoucit, calme, fortifie mon âme au milieu des agitations qui la laissent sereine […].

Original perdu. Publié dans Édition Beaumont, t. V, p. 436-438.

1. Tocqueville avait été élu le 2 mars au premier tour par 317 voix contre 241 à

Le Marois, que soutenait encore Odilon Barrot. Le petit écrit joint à la lettre, publié dans un tiré à part du *Journal de Valognes*, a été publié dans les *Écrits politiques*, in *OC*, t. III, 2, p. 56-57.

2. Dans sa réponse du 12 mars (AT), Stöffels donnait des conseils à Tocqueville : « Ton rôle à la Chambre ne doit pas être, ce me semble, celui d'un Thiers ou même d'un Odilon Barrot, tu ne dois ni te ranger avec eux ni même te mettre à leur tête, tu dois former un parti à part, fondé sur une nouvelle doctrine qui repose uniquement sur la vérité, la conscience et la moralité. Les ministères quels qu'ils soient ne doivent voir en toi pas plus un ami dévoué à leur cause qu'un ennemi systématique toujours prêt à battre en brèche leur ordre gouvernemental. […] Tu as donné beaucoup de gages par tes écrits au parti républicain, donnes-en aussi par ta parole au parti d'ordre et de conservation. »

3. Aucune lettre de Stöffels de 1838 ou du début 1839 n'a été retrouvée.

## AU RÉDACTEUR DU *JOURNAL DES DÉBATS*[1]

Tocqueville, ce 9 mars [1839]

Monsieur le rédacteur,

Je lis à l'instant dans le *Journal des débats* du 7 que c'est par erreur que mon nom n'a point été mis parmi les *candidats constitutionnels*[2].

Si, comme j'ai lieu de le croire, vous entendez par candidats constitutionnels les candidats du ministère, j'ai déjà déclaré, avant les élections, de la manière la plus publique que je n'étais pas l'un d'entre eux.

J'ai dit alors et je répète que je suis dans un état de parfaite indépendance vis-à-vis de l'administration comme à l'égard des partis.

J'attends, Monsieur le Rédacteur, de votre impartialité de vouloir bien insérer la présente lettre dans votre plus prochain numéro[3].

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque de l'Institut. Correspondance de Joachim Menant. Ms 4176, pièce 265.

1. *D'une autre écriture, en haut* : M. de Tocqueville nous adresse copie de sa lettre qu'il a adressée le 9 mars dernier au *Journal des débats*.

Ce document donné à l'Institut par le magistrat et assyriologue Joachim

Menant, né en 1820 à Cherbourg, est sans doute une copie diffusée par Tocqueville auprès de ses soutiens en Normandie. Le rédacteur en chef était Bertin.

2. Le 7 mars, le *Journal des débats* rectifiait « quelques erreurs » en indiquant que Tocqueville, qu'il avait placé parmi les candidats de la coalition, devait être compté parmi les constitutionnels.

3. La protestation de Tocqueville fut prise en compte dans le *Journal des débats* du 12 mars : « Nous avions d'abord classé M. de Tocqueville, député de Valognes, parmi les *candidats de la coalition*. Sur quelques observations qui nous furent faites, nous crûmes devoir le reporter dans les rangs des candidats *constitutionnels*. Il paraît que nous nous sommes trompés et la première et la seconde fois. M. de Tocqueville nous écrit pour réclamer contre la désignation de candidat constitutionnel ; et nous invite à déclarer *qu'il est dans un état de parfaite indépendance vis-à-vis de l'administration, comme à l'égard des partis*. »

## À LÉON FAUCHER

Tocqueville, 10 mars 1839

Mon cher ami, j'ai été tellement occupé, entraîné, agité depuis quinze jours que je n'ai pu vous écrire, bien que j'en eusse une extrême envie. Encore aujourd'hui je ne puis le faire qu'en deux mots. Mais il ne m'en faut pas davantage pour vous exprimer de cœur, combien j'ai été reconnaissant de la part que vous avez prise aux élections. De tous les journaux de l'opposition, le vôtre est le seul qui m'ait prêté un actif concours[1]. Tous les autres m'ont attaqué ou sacrifié à l'homme-principe qui était devant moi. Le jour où j'arriverai à Paris je compte aller vous serrer la main et vous dire sinon plus vivement du moins plus longuement tout ce que je pense.

J'ai lu hier dans le *Journal des débats* que j'étais *candidat ministériel*. C'est une grande impertinence à laquelle j'ai répondu le jour même. J'avais déclaré publiquement et énergiquement le contraire à trois reprises différentes avant l'élection. Je l'avais, de plus, déclaré de vive voix aux électeurs dans une petite allocution qui a suivi l'élection et que je vous envoie. Cette allégation des *Débats* m'a contrarié, non en elle-même, mais à cause de la nécessité où elle me mettait de m'élever contre la qualification de *ministériel* au moment où le ministère venait d'être si bien battu. Cela me donne des airs que je n'aime pas.

L'échec de Beaumont m'a navré[2]. Je n'en reviens pas. Je ne puis vous en dire davantage, le temps et les importuns me pressent. Je tâcherai de vous écrire encore avant mon retour qui n'aura lieu que dans une dizaine de jours. En attendant je vous embrasse de tout mon cœur.

Lettre inédite. Copie Beaumont. Archives Tocqueville.

1. Faucher avait notamment reproduit dans *Le Courrier français* du 10 février l'article du *Siècle* de la veille réfutant l'allégation selon laquelle Tocqueville aurait été ministériel.

2. Beaumont avait été battu à Saint-Calais par M. de Montesquiou, élu par 175 voix contre 155.

## À ERNEST DE BLOSSEVILLE

11 mars 1839

Vous vous réjouirez de mon succès. Le mouvement populaire en ma faveur a été complet. Je vous enverrai quelques mots que l'émotion m'a arrachés. Mes amis les ont fait imprimer : on m'en a promis quelques exemplaires. En pareille circonstance, vous ne pouvez être oublié.

Original perdu. Extrait publié dans *Le Marquis de Blosseville. Souvenirs*, Évreux, Imprimerie de Charles Hérissey, 1898, p. 177.

## À LOUIS LE PELETIER DE ROSAMBO[1]

Valognes, 13 mars 1839

La lettre que vous m'avez adressée à Paris, mon cher oncle, a été renvoyée à Tocqueville puis à Valognes, où elle ne m'est parvenue que le 20. J'étais déjà engagé au milieu de la crise électorale, pendant laquelle je n'ai eu ni le temps ni surtout la liberté d'esprit nécessaire pour vous

répondre. Je saisis le premier moment de solitude pour le faire[2]. Votre lettre, mon bon oncle, m'a tout à la fois touché et attristé. Elle m'a touché comme une nouvelle preuve de votre tendresse, à laquelle j'ai été particulièrement sensible. Mais elle m'a attristé profondément, en me faisant voir que nous ne nous entendions pas bien. Je vais donc tâcher de vous exposer clairement et loyalement mes sentiments et mes idées. Vous me jugerez ensuite.

Vous savez, mon cher oncle, que les mauvaises passions se mêlent souvent, à notre insu, aux bonnes, et en prennent souvent le masque pour nous mieux tromper. Il se peut donc que Dieu, qui scrute tout au fond des cœurs, aperçoive que l'ambition est le mobile secret, qui, sans que je le sache, me fait agir. Tout ce que je puis dire avec sincérité, c'est que, moi, je ne le vois point et que je crois, dans mon âme et conscience, céder à des instincts plus honnêtes. Peut-être, mon cher oncle, n'entendons-nous pas l'un et l'autre exactement de la même manière l'idée du devoir en matière politique, mais je ne puis m'empêcher de croire que nous avons, l'un et l'autre, cette idée. Je suis sûr que vous l'avez et je crois que je l'ai.

Le premier de tous les devoirs d'un homme, humainement et religieusement parlant, m'a toujours paru être envers son pays. C'est là un principe dont on a beaucoup abusé et dont l'intérêt personnel abuse tous les jours. Mais cela empêche-t-il que le principe ne soit vrai ? Toute la question est de savoir si on le prend réellement pour base de sa conduite ou pour prétexte. Le principal devoir de chaque homme est de travailler au plus grand bien politique de ses compatriotes. Telle est ma ferme conviction. L'incertitude ne saurait naître pour moi que sur l'application actuelle qu'on peut faire de ce principe. Et ici je serai sincère avec vous, mon bon oncle, comme dans ce qui précède.

Je suis profondément convaincu que, dans la situation présente du pays, une restauration n'est pas, quant à présent, possible ; ni même désirable, puisqu'elle ne pourrait [s'établir de manière à] pouvoir durer. Je crois, d'autre part, avec vous que la république serait un extrême péril. Sans aimer le gouvernement actuel, tout en méprisant celui qui le dirige, je pense que ce gouvernement est encore, à tout prendre, et dans les nécessités fâcheuses où nous sommes, ce qu'il y a de moins mauvais pour le pays et je crois qu'une Révolution nouvelle serait un malheur. Je crois, de plus, qu'un homme qui a ces idées, non seulement ne doit pas pour le moment du moins, chercher à renverser ce gouvernement, mais qu'il doit chercher à lui faire produire le plus de bien et le moins de mal qu'il est

possible. Ce point de vue, mon cher oncle, a été le mien dès 1830. Je sais que beaucoup de légitimistes ont alors prêté serment soit par peur, soit avec la résolution secrète de détruire ce qu'ils annonçaient vouloir respecter. Je ne crois pas que vous ayez approuvé cette conduite. Pour moi, je l'ai toujours blâmée. Prêter un serment qu'on ne veut pas tenir, quand on n'a point le couteau sur la gorge, m'a toujours semblé d'une honnêteté douteuse. Quant à moi, j'ai hésité longtemps en 1830, avant de garder des fonctions publiques et de prêter serment. Je me suis longtemps demandé ce que ma conscience me permettait ou me défendait, par rapport à la politique. Si je me suis enfin déterminé à rester aux affaires, ce n'a pas été pour flatter ou servir la famille qui venait de s'emparer du trône, mais ce n'a pas été non plus avec l'intention de la renverser. Ce que j'ai pensé alors, je le pense encore aujourd'hui et je le penserai tant que je croirai que l'intérêt de la France n'exige pas une Révolution nouvelle.

Je descends au fond de mon cœur. J'interroge ma raison et il me semble qu'il n'y a rien là dont un homme d'honneur doive rougir.

Mais vous dites : ce qui pourrait convenir à un autre homme ne te convient pas. Tes souvenirs, ta famille te mettent dans une position particulière. Permettez-moi, mon cher oncle, de vous dire, avec toute la tendresse et tout le respect que j'ai pour vous, que ces devoirs particuliers ont, à mes yeux, des limites moins étroites que vous ne l'indiquez.

Sans doute, ma position n'est pas celle de tout le monde. Je dois au sang dont je suis sorti de ne jamais cacher le profond respect que m'inspirent les princes malheureux de la maison de Bourbon, de ne point accuser leurs actes tandis qu'ils gouvernent, de les défendre [eux-mêmes[3] ?] quand ils sont en butte à d'injustes attaques. Je me dois plus qu'un autre de ne point professer d'attachement personnel pour la famille régnante, de fuir ses faveurs, de faire voir, en un mot, sans cesse, que c'est l'intérêt du pays, et non le sien ou le mien, qui m'empêche de la combattre. Je me dois encore plus qu'un autre de montrer sans cesse par ma conduite que ce n'est pas l'ambition qui m'a fait renoncer à mes affections politiques mais un sentiment plus pur et plus fort. Tout honnête homme doit sentir l'utilité de faire cette preuve : je dois chaque jour en sentir, moi, la nécessité. Voilà, mon cher oncle, les devoirs particuliers qu'il me semble que ma naissance m'impose. Mais je ne saurais croire qu'une naissance quelconque doive obliger un homme, à l'entrée de la vie, à ne point prendre part aux affaires de son pays, quand il croit pouvoir le faire dans l'intérêt de ses semblables.

Veuillez, mon bon oncle, veuillez donc, je vous en supplie, ajourner votre jugement sur moi. Si un seul acte, dans la carrière que j'embrasse, manque de noblesse, si un seul indique le désir des places, des richesses, du pouvoir, condamnez-moi, j'y consens volontiers. Mais si tous témoignent de la pureté des sentiments qui me font agir, condamnez encore, si vous le voulez, mon jugement, mais absolvez mon cœur et laissez-moi croire que ces personnes si chères, dont vous rappelez la mémoire et qui voient aujourd'hui sans voile le fond de mon âme ne me condamnent [pas]. Laissez-moi croire que mon vénérable aïeul continue à me juger ce que j'ai toujours cherché à être, digne de lui. Je pense, mon cher oncle, que vous me pardonnerez la chaleur un peu vive qui règne dans cette lettre. J'ai besoin de vous convaincre, parce que j'ai besoin de retenir toute votre estime et toute votre tendresse. Je serais bien malheureux si je croyais en avoir rien perdu.

Brouillon autographe partiel et copie Rédier. Archives Tocqueville. Publication dans *OC*, t. XIV, p. 207-209.

1. Louis Le Peletier, marquis de Rosambo, oncle maternel de Tocqueville.

2. La lettre de l'oncle Rosambo, envoyée avant les élections, est perdue. La réponse de Tocqueville, dont les AT conservent un brouillon partiel et une copie par Rédier, était jointe à une lettre à Hervé de Tocqueville du 14 mars 1839. Tocqueville explique à son père qu'il s'écarte avec peine des légitimistes de sa famille (*OC*, t. XIV p. 206).

3. Insertion de Rédier correspondant sans doute à un mot non lu.

## À NICOLAS JACQUES NOËL-AGNÈS[1]

6 avril 1839

[*Concerne des recherches au ministère de l'Instruction publique où il n'a rien trouvé :*] l'affaire a été oubliée à la Préfecture de la Manche.

L.a.s. « Alexis de Tocqueville » du 6 avril 1839. Cachet cire rouge, lettre avec adresse ayant circulé. 1 p. 1/2 in 12.
Catalogue Demarest, vente n° 41, Drouot, septembre 1999.

1. Nicolas Jacques Noël-Agnès (1794-1866), maire de Cherbourg à partir de 1833, était un des grands notables de la Manche. Cette mention de lettre a été retrouvée après la publication de la *Correspondance locale* (*OC*, t. X), qui ne permet pas d'élucider de quelle intervention il s'agit ici.

## À ANDRÉ LARIVIÈRE-LEMOIGNE

Jeudi matin
18 avril 1839

[*Il avance la date prévue de leur rencontre, et l'invite à venir déjeuner chez lui samedi.*]

L.a.s. (18 avril 1839). 1 p. in 8. Adresse. Catalogue Piasa no 198. Vente Drouot 14 et 15 décembre 2009[1].

1. André Larivière-Lemoigne, né à Urville-Hague en 1817, avocat, attaché au ministère de la Justice, nommé substitut du procureur du roi près le tribunal d'instance de Guingamp par arrêté du 4 octobre 1841, mènera une carrière de substitut, procureur, vice-président de plusieurs tribunaux, avant d'achever sa carrière comme président du tribunal de Cherbourg (nomination du 12 janvier 1867). Il fut maire d'Urville-Hague de 1837 à 1841 (AN, dossier BB/6*/537 no 11296). Il n'est pas mentionné dans la correspondance locale.

## À CHRISTOPHE AUBANEL[1]

Jeudi matin
[18 avril 1839]

[Regrettant d'avoir manqué sa visite, il lui propose de venir déjeuner samedi.] J'aurais été vous en prier moi-même, si je n'étais en ce moment accablé d'affaires qui ne me laissent pas de loisir pour les choses qui me seraient les plus agréables.

[Ils déjeuneront à 10 heures précises, car il doit ensuite se rendre à

l'Académie[2].]

Catalogue d'autographes et manuscrits. Vente aux enchères publiques, Paris, Pierre Bergé et associés, du jeudi 25 juin 2015.

1. Christophe Aubanel, premier directeur de la prison de Genève de 1825 à 1842, ancien commissaire de police, défendait le régime auburnien et avait écrit un « mémoire sur le système pénitentiaire » adressé en janvier 1827 au ministre de l'Intérieur. Tocqueville, qui l'avait rencontré en 1832, l'avait jugé « un homme honnête et zélé » et avait pris des notes sur la prison de Genève, le 5 juin 1832. Voir *OC*, t. IV, 2, p. 65-73.

2. Tocqueville assiste en effet à la séance de l'Académie des sciences morales du samedi 20 avril.

## À AUGUSTE VIVIEN[1]

Ce mardi matin
[30 avril 1839[2] ?]

Quelques personnes de votre connaissance viennent dîner chez moi mardi prochain 7 mai. J'ai pensé que vous ne seriez pas fâché de les rencontrer et je suis sûr qu'elles auront grand plaisir à vous voir. J'espère donc que, si, d'ici là, il ne vous survient pas quelque empêchement péremptoire, vous voudrez bien être des nôtres.

Recevez, je vous prie, Monsieur et cher collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Vivien*
*11 rue St Dominique*
*Paris*
[*Cachets de la poste : Paris 15e distrib(on) de 6hS. Effacé : 18*]

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Alexandre François Auguste Vivien (1789-1854), avocat, député (centre droit) de l'Aisne (Saint-Quentin) sous la monarchie de Juillet à partir de 1833. Tocqueville fait sa connaissance en 1839 (voir lettre à Beaumont du 4 août 1839, *OC*, t. VIII, 1, p. 371). Vivien devait être nommé ministre de la Justice et des Cultes dans le second ministère Thiers du 1er mars au 29 octobre 1840, puis se rapprocher de l'opposition dynastique. Il est élu à l'Académie des sciences morales et politiques (section de Législation) le 26 décembre 1845. Élu représentant de l'Aisne à l'Assemblée constituante le 23 avril 1848, il fit partie avec Tocqueville du comité de Constitution. Le 13 octobre 1848, il entra avec Jules Dufaure et Alexandre Pierre Freslon dans le cabinet formé par le général Cavaignac comme ministre des Travaux publics. Il abandonna ce portefeuille le 20 décembre 1848 lorsque Louis-Napoléon Bonaparte accéda à la présidence de la République. Élu conseiller d'État par l'Assemblée (11 avril 1849), il donna le 20 avril sa démission de représentant.

2. L'allusion qui suit au mardi 7 mai restreint les possibilités à 1839, 1844 et 1850. Vivien n'habite au 11 rue Saint-Dominique-Saint-Germain qu'en 1839. Ce billet doit donc être daté du 30 avril 1839.

## À (LÉONOR HAVIN ?)

Ce dimanche matin
[mai 1839 ?]

Mon cher collègue[1],

Voici la lettre de recommandation que vous m'avez demandée. Je l'ai faite aussi pressante que je l'ai pu.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Biblioteche civiche e raccolte storiche, Torino. Fonds Nomis di Cossilla mazzo 52.

1. Lettre peut-être relative au soutien donné à Augustin François Lefranc et envoyée à Havin en 1839. Le 19 mai, Tocqueville écrit à Hervieu : « J'ai rédigé une note très pressante et très détaillée que j'ai signée et que j'ai fait signer à MM. Havin, Janvier et Billault », pour soutenir la demande de promotion de Lefranc à une place de sous-commissaire de première classe (*OC*, t. X, p. 148). Sur Lefranc et la suite de sa carrière, voir ci-dessous lettre du jeudi matin 1841, p. 226. Malgré des relations tendues, Tocqueville et Havin agissent à plusieurs reprises de concert

pour pousser les demandes de leurs électeurs.

## À NASSAU WILLIAM SENIOR

Paris, ce 19 juin 1839

Mon cher Monsieur Senior,

Je fais partie d'une commission de 9 membres choisis par la Chambre des députés pour examiner un projet de loi relatif à l'affranchissement des nègres dans nos colonies[1].

La commission désire vivement pouvoir s'entourer de tous les documents propres à l'éclairer. Elle désire surtout savoir quel est le résultat jusqu'à présent connu de la grande expérience que vous avez faite ; je me suis chargé de vous écrire à ce sujet. Je désirerais de vous une opinion ou si vous n'avez pas le temps de me la donner l'envoi des pièces que vous pouvez croire devoir nous être les plus utiles. Nous ne possédons que les *parliamentary papers* publiés le 14 mars dernier et relatifs à la Jamaïque[2]. Vous voyez que nous ne sommes pas riches.

Si vous pouviez m'envoyer quelques autres documents, il faudrait le faire *sous le couvert du Président de la Chambre* qui, seul, a la franchise[3].

Permettez-moi d'ajouter que le temps presse et que si vous voulez faire quelque chose pour nous, il faut vous hâter. La session touche à son terme ; nos jours et nos heures sont comptés, et la commission est obligée de précipiter son travail. Le vote n'aura pas lieu cette année, mais il est très nécessaire que le *rapport* des commissaires qui doit préparer le vote soit publié avant qu'on se sépare.

Agréez, je vous prie, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Le 6 juin 1839, la Chambre avait décidé de prendre en considération une

proposition de loi de M. de Tracy tendant à l'émancipation progressive des esclaves. La commission choisie pour l'examen du projet élut de Sade comme président et Tocqueville comme rapporteur. Tocqueville dépose ses conclusions le 23 juillet (voir *OC*, t. III, 1, p. 41-126), mais la proposition ne vint pas en discussion. Une nouvelle commission comprenant à la fois des pairs et des députés devait être nommée le 26 mai 1840, dont Tocqueville fit partie.

2. L'esclavage avait été aboli dans l'Empire britannique en 1833. L'acte d'abolition prévoyait un apprentissage durant lequel l'esclave devait travailler pour son ancien maître, mais ce fut un échec et cette disposition fut abolie en juillet 1838 ; la liberté complète des esclaves fut proclamée le 1er août.

3. *Franchise* : ici, la gratuité du courrier reçu. Avant l'introduction du timbre-poste, c'est le destinataire qui payait. Senior fit parvenir dès la fin juin une masse considérable de documents en suggérant aussi à Tocqueville des contacts utiles en Angleterre (voir *OC*, t. VI, 2, p. 83-89). Tocqueville consacre un long développement dans son rapport à l'expérience anglaise (voir *OC*, t. III, 2, p. 59-72). La Jamaïque comptait 322 000 esclaves avant l'émancipation. Les rapports entre colons et esclaves y étaient particulièrement conflictuels. L'apprentissage fut très vite un échec et la production de sucre fut compromise après l'émancipation.

## À UN CORRESPONDANT ANGLAIS INCONNU

Paris ce 19 juin 1839

Monsieur,

Je fais partie de la commission chargée par la Chambre des députés d'examiner un projet de la loi relatif à l'affranchissement des nègres dans nos colonies. La commission désire s'entourer de tous les documents propres à l'éclairer. Elle désire particulièrement connaître ce qui s'est passé, jusqu'à présent, dans les colonies anglaises, surtout depuis 18 mois et quel est le dernier état de choses.

M. Odilon Barrot et moi, nous nous sommes chargés de vous consulter à ce sujet. Nous possédons déjà les documents parlementaires publiés le 14 mars 1839 et relatifs à la Jamaïque. Tous les autres nous manquent et nous aurions un grand désir de nous les procurer. Vous nous rendriez un véritable service de nous les obtenir. S'il vous était possible de le faire, il faudrait nous les adresser *sous le couvert du Président de la Chambre* qui seul a la franchise.

Permettez-moi d'ajouter que le temps presse. La session s'approche de son terme. Nos jours *et presque nos heures* sont comptés. Veuillez donc, je vous en supplie, vous hâter.

Agréez l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Sol Feinstone Manuscript Collection. Special Collections Research Center. Syracuse University Libraries.

## À LAURENT ANTOINE PAGNERRE[1]

Paris, ce 20 juin 1839

Monsieur,

Je reçois à l'instant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier[2]. Je me hâte d'y répondre.

J'ai déjà été invité plusieurs fois à prendre part à la rédaction d'ouvrages collectifs dont l'objet était politique ou littéraire. J'ai toujours refusé de le faire. Je ne crois pas avoir jamais écrit une ligne dans un recueil quelconque. Ce qui motivait principalement mes refus était le désir que j'éprouvais de continuer et de finir la seconde partie de mon ouvrage sur la Démocratie, ouvrage qui demandait tout mon temps et ne me permettait point de diviser mon attention.

Cette raison existe encore dans toute sa force, puisque le livre en question bien que fort avancé n'est point terminé. Je me vois donc forcé, Monsieur, de refuser l'offre obligeante et honorable que vous voulez bien me faire[3]. Il m'est impossible de coopérer à la publication que vous m'annoncez et par conséquent de paraître parmi les hommes distingués qui lui prêtent l'appui de leurs talents et de leurs noms.

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de tous mes regrets et celle de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Laurent Antoine Pagnerre (1805-1854), libraire-éditeur républicain. Membre de la Société « Aide-toi, le Ciel t'aidera », président de la Société républicaine pour l'éducation du peuple, il devait organiser en 1845 le comité central des électeurs de la Seine, qui lança la campagne des banquets. Après la révolution, il fut secrétaire général du gouvernement provisoire (1er mars 1848) et élu représentant du peuple à la Constituante par la Seine-et-Oise.

2. Lettre perdue.

3. La lettre est sans doute relative à la préparation du *Dictionnaire politique. Encyclopédie du langage et de la science politiques par une réunion de députés, de publicistes et de journalistes* dont la première édition fut publiée en 1842. La plupart des collaborateurs étaient proches du *National* ; d'autres, comme Louis Blanc ou Lamennais, plus à gauche. Les AT conservent des notes pour un article sur l'absentéisme électoral qui semblent avoir été préparées pour la réédition du *Dictionnaire* en 1848. Ces notes sont publiées dans *OC*, t. III, 3, p. 397-402.

## À LÉON FAUCHER

Jeudi
[18 juillet 1839 ?]

Mon cher Faucher, l'ancien Ministre, cédant avec faiblesse je ne sais à quelle influence, avait proposé de détruire le régiment des zouaves dont la réputation vous est connue et dont le colonel (Lamoricière[1]) est un de mes meilleurs amis. C'était une mesure scandaleuse car les zouaves, indépendamment des services qu'ils ont rendus, ne coûtent pas plus qu'un régiment français, et ont cet avantage particulier qu'ils mêlent sous le même drapeau, associent au même péril et fondent dans les mêmes masses nos soldats et les Arabes.

Quelque absurde que soit la chose, elle n'en a pas moins été portée au budget. Bien plus, la loi qu'on a discutée aujourd'hui prescrit des mesures financières d'où il résulte que le régiment des zouaves cessera d'exister dès cette année[2]. Ces dispositions ont été attaquées vivement par M. Allard. Le ministre a paru se rendre ; mais il est bon que l'opinion publique et la presse le maintiennent dans cette voie où la Chambre le force d'entrer. Je crois donc que si, en rendant compte de la séance, vous appuyiez les observations d'Allard, vous rendriez un véritable service au pays. J'ajoute que vous me feriez un très grand plaisir.

Mille amitiés bien sincères.

*À Monsieur*
*Monsieur Léon Faucher*
*41 rue Godot* [*de*] *Mauroy*
*Paris*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Lamoricière, colonel des zouaves en 1837, est créé maréchal de camp le 12 mai 1840.

2. Le budget de la guerre, dont la discussion avait commencé le 16 juillet, fut voté le mercredi 17 juillet, jour où le général Schneider, ministre de la Guerre, s'engagea à conserver le régiment des zouaves en faveur duquel les députés Bertin de Vaux, Piscatory et Allard étaient intervenus. Nelzir Allard (1798-1877), polytechnicien, avait participé à la campagne d'Alger en 1830. Député des Deux-Sèvres de 1837 à 1848, il s'occupait à la Chambre des questions militaires. *Le Courrier français* du 18 juillet commentait ainsi la discussion : « M. le général Schneider a promis encore de conserver le régiment des zouaves, qui a rendu de si grands services dans les deux expéditions de Constantine, et dont le maréchal Valée, par un de ces caprices dont les hommes qui possèdent un pouvoir trop étendu ne sont pas toujours exempts, proposait la destruction. »

## AU DIRECTEUR DU *MONITEUR*

Ce jeudi matin
[18 juillet 1839 ?]

Monsieur,

Je vous prie, à partir du jour où vous recevrez cette lettre, de vouloir bien cesser de me transmettre *Le Moniteur* à Baugy mais de me l'adresser à Paris rue de Bourgogne n° 12[1].

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

*À Monsieur*
*Monsieur le Directeur du* Moniteur

*rue des Poitevins*
*à Paris*
[*Cachets de la poste : Compiègne 18 juillet*]

Lettre inédite. Coll. Vaksel no 2708. Bibliothèque nationale, Saint-Pétersbourg.

1. La date la plus probable est 1839, le 18 juillet est un jeudi et Tocqueville séjourne à Baugy à la mi-juillet, avant de gagner Metz la dernière semaine de juillet, puis de revenir à Paris le 30 juillet. Tocqueville quitte le 12 rue de Bourgogne pour le 11 rue de Castellane à la fin de 1839.

## À FRANÇOIS-ADOLPHE CHAMBOLLE

Jeudi soir
[1er août 1839]

Je suis arrivé hier, mon cher ami, et ce matin j'ai lu mes journaux, entre autres, comme vous pouvez croire, *Le Siècle*. J'y ai trouvé une espèce de programme convenu par notre réunion de réforme électorale[1]. Ce programme me met dans une position un peu fausse dont je voudrais que vous me tiriez. Vous savez que quand *M. Barrot* vint me proposer de faire partie des députés qui devaient se réunir le lendemain chez lui pour discuter la Réforme, je répondis que, quant à moi, mon esprit en matière de Réforme n'était fixé que sur deux points :

1o admettre les *capacités*, et par conséquent porter une première atteinte au principe exclusif du droit électoral basé sur l'argent ;

2o détruire les petits collèges. Ce dernier point était surtout capital pour moi. N'ayant pas pu assister aux dernières séances de la réunion et dans la première la question n'ayant pas même été touchée, je suis naturellement resté arrêté dans les limites que je faisais connaître à M. Barrot et à vous. Or vos bases vont infiniment plus loin. Elles élargissent le cercle des capacités et des incapacités à un grand degré. Elles fixent des incompatibilités. Je ne suis point préparé à admettre ces changements comme point de départ, bien que je sente que de ce côté-là, il y a beaucoup à faire. Mais je ne suis pas fixé. Vous mettez enfin dans vos

bases l'*indemnité* des députés que je ne crois pas qu'on puisse encore admettre. J'ai exprimé cette opinion très au long dans les bureaux, je l'ai énoncée dans la commission Gauguier[2]. Je ne puis donc réellement reconnaître comme le point de départ de mes réflexions futures en fait de Réforme cette même indemnité. J'étais donc dans un grand embarras. J'ai été aussitôt pour vous voir et vous demander avis. Vous n'y étiez pas. J'ai passé chez M. Barrot auquel j'ai fait part des réflexions que je viens de vous soumettre. Il a paru les comprendre à merveille. Il m'a conseillé de vous écrire une lettre ostensible, je la lui ai montrée et je vous l'envoie[3]. Si elle pouvait être insérée ce soir, vous me feriez grand plaisir. Vous comprenez bien que mon intention n'est point de me séparer de ceux qui veulent la Réforme, puisque je la déclare *nécessaire*. Je veux seulement garder, en son entier, mon libre arbitre, quant aux moyens à prendre pour obtenir cette réforme.

Je vous écris en grande hâte, étant sur le point de quitter Paris pour retourner chez moi. Mais je ne veux pas finir, mon cher Chambolle, sans vous offrir de nouveau l'expression de mon amitié bien sincère.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Archives de M. Chambolle. Publication partielle dans A. Chambolle, *Retours sur la vie*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1912, p. 524-525.

1. Cette lettre, qui accompagne la lettre du jeudi 1er août 1839 destinée à être publiée dans *Le Siècle* (voir ci-dessous), est une réaction à la publication de l'article relatif à la réforme électorale publié dans le numéro du 31 juillet. Tocqueville revient de Metz et s'apprête à partir pour Tocqueville. En juillet, un « comité de l'opposition de gauche » avait été constitué autour de Barrot pour préparer, par une enquête, la réforme électorale. Tocqueville s'y était laissé entraîner par Barrot et Chambolle, croyant qu'il s'agissait d'un travail de réflexion, et n'avait assisté qu'à la première séance, où il s'était aperçu qu'il était entouré uniquement de membres de la gauche. Le 31 juillet, un article du *Siècle* énonçait les principes établis par le comité : pas de cens d'éligibilité, indemnité de 20 francs par jour pour les députés pendant les sessions, incompatibilité du mandat de député avec un poste de fonctionnaire, suppression des collèges de moins de 600 électeurs, adjonction aux listes d'électeurs des capacités, des membres du jury, des officiers de la Garde nationale. Le journal donnait une liste de députés soutenant ce programme, parmi lesquels figurait Tocqueville.

2. Charles Séraphin Joseph Gauguier (1793-1868), député des Vosges depuis 1831, ancien militaire devenu manufacturier, avait déposé pour la neuvième fois, le 25 mai 1839, une proposition qui cette fois-ci fut prise en considération par la Chambre : « À l'avenir, et à partir de la prochaine législature, les membres de la

Chambre des députés qui exercent en même temps des fonctions civiles ou militaires cesseront, pendant la durée de la session législative, de recevoir les traitements d'activité attachés à leur fonction. Les ministres du Roi seront seuls exempts de la présente disposition. » Une commission avait été nommée dont Tocqueville faisait partie et dont Rémusat avait été nommé rapporteur. La commission, dans le rapport de Rémusat déposé le 20 juillet 1839, avait conclu au rejet de la proposition mais en chargeant le rapporteur de proposer une réforme. Tocqueville intervient à la Chambre dans le débat sur la proposition Gauguier à la séance du 7 février 1840, en refusant d'exclure les fonctionnaires de la Chambre mais en proposant qu'ils renoncent à tout avancement durant leur mandat. Voir *OC*, t. III, 3, p. 237-245.

3. Tocqueville jugeait inopportuns l'abaissement du cens, l'expulsion de presque tous les fonctionnaires, et surtout l'indemnité des députés, très impopulaire ; il redoutait particulièrement l'effet de l'article du *Siècle* sur ses électeurs. Voir lettre à Corcelle du 4 septembre 1839 (*OC*, t. XV, 1, p. 135) et la correspondance avec Beaumont (*OC*, t. VIII, 1, p. 237-245).

## AU RÉDACTEUR DU *SIÈCLE*[1]

Paris, ce 1er août 1839

De retour à Paris après une assez courte absence, je trouve dans *Le Siècle* du 31 juillet dernier un article relatif à la Réforme électorale.

Cet article exige une explication de ma part.

Quelques députés appartenant à des nuances diverses, mais unis par cette conviction commune qu'une réforme électorale était nécessaire, se sont spontanément rassemblés pour mettre en commun leurs pensées sur ce point et faire sortir de leurs débats la lumière.

Dans leurs réunions, dans celle du moins à laquelle j'ai pu assister (j'étais absent des autres, à mon grand regret), plusieurs plans de réforme ont été proposés et discutés. Aucun n'a été adopté, aucune base commune n'a été admise. Je ne puis donc reconnaître, quant à moi, que j'aie pris pour point de départ de mes réflexions ultérieures sur ce grand et difficile sujet les idées contenues dans l'article en question.

Parmi ces idées, il y en a plusieurs que je partage entièrement, telles, par exemple, que celles relatives à la destruction des petits collèges. J'ai toujours considéré l'extrême fractionnement de notre corps électoral comme la source naturelle, l'une des causes premières de l'égoïsme, de

l'intrigue et de la corruption politique qui nous déshonorent et qui nous perdront bientôt si on n'y remédie. Parmi ces mêmes idées, il y en a d'autres qui me semblent mériter d'être examinées de nouveau et de plus près. Il y en a, enfin, que j'ai déjà déclaré publiquement ne pas pouvoir admettre, du moins quant à présent : l'indemnité des députés est de ce nombre.

J'ai cru, Monsieur le Rédacteur, que cette manifestation de ma pensée serait utile à la cause d'une sage réforme, cause que nous défendons l'un et l'autre, puisqu'elle montrerait que tous ceux qui désirent le perfectionnement de nos lois électorales cherchent avec une entière sincérité et une complète liberté le meilleur moyen de l'obtenir.

Agréez, je vous prie[2], etc.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

*Le Siècle*, 2 août 1839.

1. Tocqueville fit diffuser cette lettre auprès de ses électeurs. Voir lettre du 6 août à Hervieu, *OC*, t. X, p. 129. Les AT conservent un brouillon autographe de cette lettre. Nous donnons ici la version publiée dans *Le Siècle*.

2. *Brouillon autographe* : [Je vous prie,] l'assurance de ma considération la plus distinguée.

## AU DIRECTEUR DU *MONITEUR*

Paris, ce 3 août 1839

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien me transmettre désormais les numéros du *Moniteur* à *Tocqueville par Saint-Pierre-Église dép. de la Manche.*

Agréez, je vous prie, l'assurance de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

*À Monsieur*

*Monsieur le Directeur du Moniteur*
*Rue des Poitevins*
*Paris*
[*Cachet de la poste : 3… 1839*]

Lettre inédite. Harvard Houghton Library.

## AU GÉNÉRAL CAMILLE ALPHONSE TRÉZEL[1]

Ce 3 août 1839

Mon Général[2],

J'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir au sujet du capitaine Crestey (des spahis)[3]. Vous me parlâtes très avantageusement de cet officier ; vous ajoutâtes même que vous regrettiez qu'il voulût être major, parce que c'était écarter de l'action proprement dite un homme qui était fait pour agir de cette manière. Aujourd'hui une place de chef d'escadron se trouve vacante aux spahis. M. Crestey est le plus ancien capitaine du régiment. Je pense donc qu'on ferait une chose juste en elle-même et utile au service d'accorder à M. Crestey cette place. Je la sollicite donc pour lui très vivement et je le fais avec confiance parce que je sais le prix que vous attachez à récompenser les bons services.

Agréez, je vous prie, mon Général, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

*À Monsieur*
*Monsieur le Général Trézel, direction du personnel*
*au ministère de la Guerre*
*Paris*

Lettre inédite. Harvard Houghton Library.

1. Le général Camille Alphonse Trézel (1780-1860), chef du personnel au ministère de la Guerre de 1839 à 1847, pair de France en 1846 et ministre de la Guerre de mai 1847 à février 1848. Tocqueville multipliait les interventions pour

ses compatriotes de la Manche auprès du ministère de la Guerre.

2. *En marge sur le manuscrit* : Le capitaine Crestey est en effet un rude officier de guerre. Trézel.

3. Pierre Charles Jacques Nicolas Crestey (1795-1863) était entré dans les sapeurs en 1814, avait fait les campagnes de 1814-1815, et été promu caporal, puis sergent en 1816, sous-lieutenant en 1820, lieutenant en 1824, et nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur en 1831 ; il était en 1839 capitaine de spahis, major dans le 4e régiment de chasseurs d'Afrique, et devait devenir chef d'escadron dans ce régiment le 4 avril 1844. Quoique ne connaissant pas Tocqueville, il avait argué de sa qualité de « compatriote » pour solliciter son appui. Les AT ont conservé des lettres de lui des 5 avril 1839, 10 mai et 14 juin 1839.

## À LÉON JUCHAULT DE LAMORICIÈRE

Tocqueville ce 14 août 1839

À mon arrivée ici, il y a quelques jours, mon cher Lamoricière, j'ai trouvé mon ami, M. Euvremer[1] très inquiet et très chagrin. D'abord il venait d'apprendre que son fils venait d'être transféré avec son grade dans le 24e de ligne, colonel Duvivier. Ce régiment est également en Afrique, mais ce n'est pas [là] que le jeune Euvremer veut servir, c'est dans les zouaves[2]. Les zouaves sont sa passion fixe. La seconde nouvelle était aussi fâcheuse. Notre jeune homme est à l'hôpital à Alger, fort malade de la fièvre. Le père est fort inquiet ainsi que je vous le disais plus haut et moi-même je suis, je vous l'avouerai, tout chagrin de ces deux contretemps. Si vous êtes à Alger dans ce moment et que vous puissiez voir mon protégé et lui dire quelques bonnes paroles, je vous en serais en vérité particulièrement obligé. Je vous demande aussi très sérieusement et très instamment, si vous pouvez le prendre avec vous aux zouaves, de le faire. Enfin ce serait me donner une véritable preuve d'amitié de ne pas tarder à m'écrire une lettre dont je puisse faire part au père du jeune homme car, jusqu'à présent, il peut croire que je me moque de lui. Je lui parle sans cesse de vous et il n'apprend ni directement ni indirectement que vous ayez jamais songé à son fils. Tout ceci n'est qu'un petit intérêt particulier, j'en conviens. Mais j'y attache un très grand prix et je mets un intérêt très grand à ce que la chose que je sollicite arrive. Occupez-vous-en

donc, je vous en conjure.

Votre oncle[3] m'a communiqué durant les derniers jours de la session une lettre qu'il venait de recevoir de vous et qui contenait des nouvelles fort curieuses de l'Algérie. Je vous remercie d'avoir voulu que cette communication me fût faite. Elle m'a intéressé au dernier point. Ce que vous dites des progrès du port d'Alger m'a fait un grand plaisir. Il n'y a pas de temps à perdre pour faire d'Alger une place qui puisse tenir du côté de la mer et de la terre, et abriter notre flotte militaire[4].

Car rien n'est moins sûr qu'une longue paix avec l'Angleterre. Le lien que la révolution de Juillet et la Réforme [?] avaient établi entre les deux peuples va toujours se détendant et les préjugés renaissent visiblement de part et d'autre.

Maintenant j'ai besoin de savoir ce que deviennent les zouaves. Vous avez vu que lors du budget, la Chambre s'est prononcée énergiquement pour leur maintien, trop énergiquement peut-être, car il est possible que votre Maréchal[5], se trouvant blessé par la tournure vive que la discussion a prise, s'obstine à vous détruire et, s'il le fait, il y a grand péril. Le Château qui, en général, a peur de tout et en particulier du Maréchal Valée, finira par lui céder. J'espère bien cependant qu'il n'en sera pas ainsi. Mais quand un peuple n'a pas de gouvernement et c'est le cas, tout est possible.

Je ne vous en dirai pas plus long aujourd'hui. Éloigné maintenant du *centre des lumières*, je ne vois rien que vous ne voyiez vous-même, et les journaux vous en apprennent autant que pourrait le faire ma lettre. Je me borne donc à vous embrasser de tout mon cœur, en vous recommandant de nouveau et très instamment mon sergent.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Lamoricière colonel des zouaves*
*Armée d'Afrique*
[*Timbre de la poste*
*Alger 28 août 1839*]

Lettre inédite. AN. Archives du Chillon. Fonds Lamoricière.

1. Henri Euvremer, juge de paix demeurant à Blosville (canton de Sainte-Mère-Église), avait écrit à Tocqueville le 23 novembre 1837 pour solliciter une intervention en faveur de son fils, sergent au 41e régiment d'infanterie de ligne,

pour lequel il demandait une sous-lieutenance. Tocqueville était intervenu à plusieurs reprises depuis cette date (voir *OC*, t. X). Sur l'affectation du jeune Euvremer aux zouaves, voir ci-dessous lettre du 11 octobre.

2. Le jeune Euvremer (sans doute Louis Hervé Henry, né en 1814) avait été affecté dans le prestigieux 24e régiment d'infanterie de ligne, envoyé en Algérie en 1836 et commandé par le colonel Franciade Fleurus Duvivier, qui menait une carrière brillante en Algérie depuis 1830. Les zouaves, créés au lendemain de la conquête pour encadrer des mercenaires indigènes, admettaient aussi des Européens ; l'ordonnance du 7 décembre 1841 devait faire des zouaves un régiment à prédominance européenne.

3. Le comte Henri Duparc (1796-1877), oncle de Mme de Lamoricière, légitimiste et maire de Réville, avec lequel Tocqueville avait des relations de bon voisinage en Normandie. Il sera représentant à l'Assemblée législative et comme Tocqueville quittera la politique au 2-Décembre.

4. Le port d'Alger étant peu sûr, l'ingénieur Poirel avait renforcé dès 1833 la jetée unissant l'îlot de la marine à la côte, puis en 1839 entrepris d'édifier une jetée nord. En 1840, Raffeneau de Lisle conçut des plans plus ambitieux pour faire d'Alger un grand port militaire. Cela donna lieu à des débats multiples à la Chambre. Voir Victor Trèves, *Notice sur le port d'Alger*, 1891.

5. Sylvain-Charles, comte Valée (1773-1846), avait servi la Révolution, l'Empire et la Restauration. Général en Algérie depuis 1837, nommé gouverneur général et maréchal après la prise de Constantine en 1837, il quitta l'Algérie le 18 janvier 1841.

## À NASSAU WILLIAM SENIOR

À Tocqueville par St-Pierre-Église
dépt de la Manche

Ce 25 août 1839

Mon cher Monsieur Senior,

Je suis resté chargé, en l'absence des Chambres, de rédiger et de faire paraître le travail préparé par la commission dont j'étais rapporteur. Pour achever de m'acquitter de ce devoir, j'ai besoin de recourir encore à votre obligeance.

Bien que j'aie beaucoup étudié les *parliamentary papers*, je n'y ai pas trouvé le tableau général de l'exportation des produits coloniaux dans la métropole, particulièrement du sucre pendant *les années de l'apprentissage*[1]. Ce document doit cependant exister, puisqu'il y a des douanes à la sortie

et à l'entrée de ces marchandises. S'il existe, en effet, je vous serais infiniment obligé de vouloir bien me le procurer.

Il y a tout un ordre de faits que je n'ai pas encore pu complètement éclaircir. Je vois qu'à partir du commencement de 1838 la question de l'émancipation cause de nouveau une grande agitation en Angleterre. Il y a des meetings, des discours au Parlement, des propositions faites par des membres de la législature, un bill du 18 avril 1838 pour améliorer l'apprentissage ; et puis ! presque aussitôt après, l'apprentissage est aboli[2]. Tout cela est à l'état de souvenirs confus dans mon esprit et j'aurais bien besoin qu'en quelques mots vous me missiez sur la trace des faits, de leur ordre et de leurs causes, ce qui ne vous sera pas difficile car vous y avez mis la main.

Une dernière question et je finis. C'est en 1822, je crois, que la Chambre des communes déclara par une *résolution* que l'esclavage serait aboli après dix ans[3]. Dites-moi si je me trompe. Je crois aussi avoir vu que durant ces dix ans les colonies ne firent presque rien pour se préparer à subir le grand événement qui leur était annoncé.

Permettez-moi, mon cher Monsieur Senior, d'ajouter à toutes ces prières, celle de ne pas tarder à me répondre. Le temps est venu de faire imprimer et distribuer mon rapport afin que les députés puissent en prendre connaissance avant la session prochaine.

Je vous demanderais mille pardons de mon importunité si dans tout ceci il s'agissait de moi. Mais de si grands intérêts publics sont en jeu et vous pouvez être si utile, que mon excuse se présente d'elle-même.

Veuillez agréer, je vous prie, mon cher Monsieur Senior, l'expression de ma reconnaissance et de mon sincère attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Tocqueville utilise dans son rapport les chiffres de production de 1836, 1837 et 1838 (*Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Tracy, relative aux esclaves des colonies*, in *OC*, IV, 1, p. 70). Le rapport du duc de Broglie sur les travaux de la commission nommée en 1840 donnera des tableaux détaillés.

2. Sur l'apprentissage, voir ci-dessus. Le *bill* de 1833 avait fixé le terme de l'apprentissage au 1er août 1838 pour les esclaves attachés à la personne et au

1er août 1840 pour ceux travaillant la terre. Le 18 avril 1838, un *bill* donna des garanties nouvelles aux affranchis mais la différence de calendrier d'émancipation entre les esclaves selon leur tâche engendra des troubles et la liberté fut finalement accordée à tous le 1er août 1838, sans préparation.

3. En 1823 (*ibid.*, p. 59), la Chambre avait pris la résolution d'abolir l'esclavage dans les dix ans. Le *bill* promulgué le 28 août 1833 entra en vigueur le 1er août 1834.

## À CHARLES STÖFFELS

Tocqueville, ce 1er septembre 1839

J'ai reçu, il y a deux jours, votre bonne lettre[1]. Je vous en remercie. Les détails que vous me donnez sur votre situation présente m'ont vivement intéressé, j'ai à peine besoin de vous le dire. Vous êtes dans une situation critique. Je voudrais que vous en fussiez aussi convaincu que moi. Vous êtes engagé dans une détestable affaire qui ne peut que finir mal ; le plus ou le moins seul reste à connaître. La plus petite circonstance peut vous mettre dans une situation très fâcheuse, surtout, permettez à mon amitié de vous le dire, surtout pour vous qui devez vivement et plus qu'un autre désirer de ne pas être impliqué du public dans un scandale résultant d'une liaison amoureuse. Je vous supplie donc de rassembler toute votre virilité pour vous tirer prudemment, mais sans trop de retard, de ce mauvais pas. La situation actuelle, si elle se prolonge, amènera nécessairement pour vous des chagrins si ce n'est pis. Changez-la donc bientôt, et surtout appliquez-vous à découvrir le point exact où la vérité repose. Je vous avoue avec ma franchise habituelle que je ne vois pas encore clairement ce point-là. Je suis convaincu que vous êtes très sincèrement et très vivement aimé, mais à partir de là je confesse que mon esprit s'embrouille. Le cœur des femmes est un abîme de ruse. Croyez-moi. De plus mon expérience personnelle m'a prouvé qu'à un somnambulisme véritable pouvait s'adjoindre souvent un somnambulisme faux. J'ai vu une femme qui, à coup sûr, avait de véritables accès de sommeil magnétique et qui avait aussi évidemment quelquefois des accès faux, pendant lesquels elle usait sans mesure et très habilement de l'autorité et de la confiance qu'elle avait acquises dans les véritables.

Tenez-vous donc sur vos gardes, je vous en supplie. Ceci n'est pas une affaire d'imagination, mais une de ces grandes affaires réelles de la vie où il faut voir bien clair. Vous êtes presque effrayé du pouvoir sans bornes que vous exercez. Prenez garde qu'on ne vous possède au moins autant que vous possédez.

Je vous suis bien reconnaissant, mon cher ami, d'avoir au milieu de vos préoccupations songé à mes intérêts. Le fixe de 70 mille francs que me propose Paulin est au-dessous de ce que, je crois, j'avais droit d'attendre, mais cependant je suis disposé à m'en contenter, si les autres conditions et surtout les garanties de jugement étaient satisfaisantes. C'est sur ce point, surtout, que je vous avoue que je me montrerais difficile. Paulin passe pour le plus honnête homme du monde. Mais on ne le dit pas riche. Je ne voulais donc traiter avec lui qu'avec la quasi-certitude d'être payé. C'est sur ces bases que je désirerais que vous le vissiez de nouveau. Ensuite nous nous mettrions sérieusement en rapport, si cela lui était agréable[2]. Revoyez-le donc, je vous prie, sans trop tarder. Une affaire de cette importance demande à être traitée de suite. N'allez pas cependant à Paris pour cela, mais faites cela la première fois que vous irez à Paris et surtout écrivez-moi bientôt. Je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

*À Monsieur*
*Monsieur Charles Stöffels à Igny*
*canton de Palaiseau (Seine et Oise)*

Lettre inédite. Copie communiquée par Simone d'Hautefort.

1. Lettre non retrouvée.

2. En septembre-octobre 1839, Tocqueville mène des tractations avec Alexandre Paulin (1794-1859), éditeur notamment de Thiers et directeur de *L'Illustration*. Ces négociations n'eurent pas de suite, Paulin n'offrant pas de garanties financières suffisantes (voir lettre du 14 octobre 1839 à Beaumont, *OC*, t. VIII, 1, p. 387). À la fin de l'année, Tocqueville écrivit donc à Gosselin pour lui proposer un paiement de 10 000 francs pour 2 500 exemplaires, avec réserve pour l'édition anglaise et américaine, et négociation ultérieure pour une petite édition in-18 (voir ci-dessous).

Tocqueville, 1er septembre 1839

Vous êtes bien aimable, mon cher ami, de vous être inquiété de nous en lisant l'article de journal dont vous parlez[1]. Votre lettre nous a fait grand plaisir et nous vous en remercions. Il est vrai que le tonnerre nous a fait visite ; et, suivant son habitude, il s'est introduit très brutalement chez nous en perçant nos toits et faisant voler en éclats nos croisées. Heureusement, tout le mal qu'il a fait est réparable et déjà à peu près réparé. Notre surprise a été grande ; mais nous n'avons pas eu le temps d'avoir peur. Ma femme, du moins, a fait très bonne contenance et elle s'est conduite comme un véritable César. Il y a deux ou trois autres femmes dans la maison qui, malheureusement, n'ont pas suivi ce noble exemple, et qui ont manqué nous rendre sourds par leurs clameurs bien longtemps après que toute espèce de péril était passé.

Ce qui nous incommode bien plus que le tonnerre, c'est l'état dans lequel les ouvriers mettent notre demeure, nous pourchassant si bien de chambre en chambre, qu'à l'heure qu'il est nous ne savons pas trop où pouvoir nous coucher à l'abri du vent.

J'ai vu avec surprise et je dois ajouter avec satisfaction que les *Débats* avaient entamé la question de la pairie[2]. Cela fournira de grandes armes à ceux qui, comme moi, pensent qu'un des périls de l'état présent est dans la constitution de la Chambre des pairs. Quant aux changements à y introduire, la question me paraît immense, et j'avoue que je n'ai pas encore de parti pris. Il n'y a qu'un point très fixe dans mon esprit : c'est que l'hérédité n'est plus possible, et qu'il faut chercher ailleurs l'élément de force dont, dans l'intérêt même de la liberté, cette branche de la législature a besoin.

Je n'aborderai pas non plus en détail, mon cher ami, toutes les autres questions que soulève votre lettre ; elles ne sont pas de nature à être traitées en courant, et je suis trop absorbé par mon livre pour pouvoir réfléchir suffisamment sur de pareils sujets. Quant au salaire des députés, tout ce que je dirai, c'est que je pense que, dans l'état d'esprit en France et de nos mœurs, une pareille mesure aurait pour effet d'abaisser encore dans l'opinion publique la Chambre des députés qui n'est pas déjà trop haut. Si elle venait surtout à se combiner avec le système des petits

arrondissements, elle ferait de la députation l'objet de calculs et d'intrigues d'argent : ce qui achèverait de porter un coup fatal à la considération des députés et à la morale politique. Je n'ai pas contre le salaire d'objections éternelles ; mais je suis profondément convaincu que son résultat présent serait très fâcheux, et que c'est une mesure qu'il faut ajourner. Voilà ce que je puis dire en courant. J'aurais, vous comprenez bien, d'autres raisons ; mais je n'ai pas le temps de les énoncer et surtout de les exposer en détail. Je me tais donc, en vous priant d'offrir à madame Faucher mes hommages respectueux, ainsi que le souvenir plein d'amitié de ma femme.

Original perdu. Publication dans Édition Beaumont, t. VII, p. 171-173.

1. La lettre de Faucher n'a pas été retrouvée. Le *Journal des débats* du 28 août, se fondant sur une information tirée du *Pilote du Calvados*, annonçait que la foudre était tombée sur le château de Tocqueville : « Une partie assez considérable de la toiture du château a été écrasée ou endommagée. La violence de la commotion a donné une telle épouvante à la femme du concierge de la maison qu'il a fallu recourir à un médecin pour lui donner des secours. » Voir le récit détaillé de cet incident et l'éloge du courage de Mme de Tocqueville dans la lettre à Royer-Collard du 3 septembre 1839 (*OC*, t. XI, p. 85) et ci-dessous à Mme de Grancey, 12 septembre 1839.

2. Le 16 août, prenant prétexte de la publication du livre du comte d'Alton-Shée (*De la Chambre des pairs dans le gouvernement représentatif*, 1839), le *Journal des débats* avait, dans un article anonyme, posé la question d'une réforme de la Chambre des pairs. Après avoir fait l'éloge de la Chambre des pairs de la Restauration dans son rôle de défense des libertés, il remarquait que, si la monarchie de Juillet avait grandi la Chambre en accordant la publicité des débats et l'initiative des lois, la suppression de l'hérédité en 1831 en faisait une chambre de vieillards, dépendante du gouvernement et écrasée par les députés. L'article concluait : « Nous ne connaissons, pour nous, que deux principes qui constituent réellement une Chambre, l'hérédité ou l'élection. Il faut donc rendre à la Chambre des pairs l'hérédité, ou, si cela est impossible, il faudra de façon ou d'autre introduire dans son organisation le principe électif. »

## À AUGUSTE VIVIEN

Tocqueville par St-Pierre-Église

Ce 3 septembre 1839

J'espère, mon cher collègue, que vous n'oubliez pas la dernière conversation que nous avons eue ensemble et que, si l'occasion se présente, vous voudrez bien plaider auprès de M. Dufaure les intérêts de notre ami commun. Je n'ai pas besoin de vous répéter tout ce qui rend l'arrivée de Beaumont parmi nous désirable. Vous connaissez l'homme aussi bien que moi et je ne doute pas que vos souhaits sur ce point ne soient entièrement conformes aux miens. C'est donc sur vous, principalement, que je compte pour mener à bien cette entreprise[1]. Vous me pardonnerez, j'espère, de vous avoir écrit pour vous la rappeler : je porte, comme vous savez, une amitié toute fraternelle à Beaumont et une amitié de cette espèce est volontiers inquiète. Je ne sache rien que je désire autant que l'entrée de B[eaumont] à la Chambre ni qui pût exciter autant ma reconnaissance que les efforts qu'on pourrait faire pour parvenir à ce résultat. Je ne crains pas, mon cher collègue, que cette affaire ne vous intéresse point ; je crains seulement qu'elle ne se perde au milieu de toutes les grandes affaires qui vous occupent, et j'ai pensé que vous ne m'en voudriez pas de la présenter de nouveau à votre souvenir.

Je ne veux point, du reste, abuser de vos moments en prolongeant cette lettre. Je ne la terminerai pas cependant sans vous prier de recevoir la vive expression de mon attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Veuillez, je vous prie, ne pas m'oublier auprès de M. Dufaure.

*À Monsieur*
*Monsieur Vivien, membre de la Chambre des députés*
*Rue St Dominique*
*Paris*
[*Cachets de la poste*
*Barfleur (48) 3 septembre 1839*]

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Depuis l'échec de Beaumont aux élections du 2 mars, Tocqueville faisait agir ses amis, notamment Vivien et Dufaure (voir lettre à Beaumont du 4 août 1839, *OC*, t. VIII, 1, p. 371). Beaumont espéra d'abord se faire élire député de Saint-Calais, si le titulaire M. de Montesquiou était élevé à la pairie, mais ce

dernier ne fut pas compris dans la promotion du 7 novembre. Finalement le décès prématuré du député Edmond Letronne le 4 novembre 1839 permit à Beaumont d'être élu le 15 décembre, grâce à l'appui de Corcelle, dans l'arrondissement de Mamers.

## AU MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES[1]

Tocqueville par St-Pierre-Église

Ce 4 septembre 1839

Monsieur le Ministre,

Une veuve Brisset a légué, il y a déjà plusieurs années, à la commune de Rauville-la-Bigot, arrondissement de Valognes, département de la Manche, une certaine somme d'argent et une école[2]. L'autorisation pour l'acceptation de ce legs a été demandée. Elle n'est encore ni accordée ni refusée. Cependant, ainsi que je le disais plus haut, plusieurs années se sont déjà écoulées. Les héritiers de la veuve Brisset veulent se mettre en possession de l'école cédée à la commune par leur auteur, les sœurs de la Providence qui desservent gratuitement cette école sont sur le point de se retirer. La commune justement alarmée m'a prié de rappeler cette affaire au souvenir de votre Excellence et de la supplier de vouloir bien obtenir une décision. J'ai cru de mon devoir, Monsieur le Ministre, de céder à cette demande du maire et des principaux habitants de Rauville-la-Bigot.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et obéissant serviteur

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

Lettre inédite. Archives nationales F 19 3759.

1. *En haut à gauche* : le 14 septembre. Rép du cabinet que le dossier a été envoyé au Préfet le 14 janvier dernier. Depuis le 12 mai, le ministre était Jean-Baptiste Teste.

2. Marie Françoise Vastel, veuve Brisset, avait fait un legs à l'évêché de

Coutances dans l'intérêt de la commune de Rauville-la-Bigot par testament des 8 novembre et 30 décembre 1836. Mais ce testament avait été attaqué en 1838 par l'oncle de la veuve, Jacques Gabriel Vastel, âgé de quatre-vingt-un ans, qui accusait le curé directeur de conscience de la veuve de l'avoir influencée. Il fut débouté mais l'affaire traîna et le legs ne fut accepté que par ordonnance du 5 avril 1843. Voir AN F 19 3759.

## À EUGÉNIE DE CORDOUE, COMTESSE DE GRANCEY

Tocqueville ce 12 septembre 1839

Le journal, ma chère cousine, a dit à peu près la vérité. La chose mérite qu'on la remarque. Il est vrai que le tonnerre nous a rendu visite au milieu de la nuit, qu'il a arraché une partie de nos toits, traversé notre maison en plusieurs endroits, circulé autour de six ou sept lits sans toucher personne et disparu enfin en laissant derrière lui la plus diabolique fumée de soufre qui se puisse imaginer. Nous aurions tous été asphyxiés assurément comme des rats à fond de cale, si la foudre en entrant dans nos chambres n'avait pris le soin d'ouvrir les fenêtres, ce qui a fait entrer l'air extérieur. Tout ceci se passait dans une partie du château qui n'est séparée de notre appartement que par une cloison. Malgré cela je crois en vérité que je n'ai pas eu peur. Marie non plus. Nous n'avons pas eu le temps. Le tonnerre a cela de bon qu'il tue presque toujours son homme quand il le touche. Du moment où on sent qu'on n'est pas mort, on est tout à coup sûr qu'on est bien portant et qu'on n'a plus rien à craindre. On ne voit le péril que quand il est déjà loin de vous et il n'est plus temps d'avoir peur. Je me suis donc levé assez paisiblement et j'ai été visiter mes voisins dont les chambres présentaient l'aspect d'un champ de bataille. On y était encore aveuglé de fumée et tout y était dans un désordre épouvantable. Ajoutez à cela des cris affreux qui sortaient de cette obscurité. Il y avait là trois femmes et trois enfants (la famille du garde), ils faisaient bien autant de bruit que 25 personnes et bien qu'ils criassent à tue-tête qu'ils étaient morts, je vous jure que je n'en croyais rien. Tout a fini bientôt par s'éclaircir et nous avons découvert alors que personne n'avait eu de mal, excepté une vieille fille que nous n'avions pas remarquée d'abord parce qu'elle était tombée à peu près sans connaissance dans la chambre où elle s'était modestement renfermée

sous clé la veille au soir. Cette pauvre femme a été fort malade. Mais à présent elle est guérie.

Maintenant, ma chère cousine, que mon toit est relevé et mes carreaux remis je suis presque tenté de me réjouir d'un accident qui m'a appris que vous ne m'avez pas oublié et que vous conservez encore un peu d'amitié pour moi, ce dont, parfois, je me sens presque disposé à douter.

Veuillez, je vous prie, me rappeler au bon souvenir de votre mari et croire à mon affection bien sincère.

ALEXIS T.

*À Madame*
*Madame la comtesse de Grancey*
*en son château*
*à Grancey (Côte d'Or)*
[*Cachets de la poste : Cherbourg 13 sept. 1839 ; Paris 15 sept. ; Grancey 17 sept.*]

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

## À PAUL JEAN PIERRE SAUZET[1]

Tocqueville par St-Pierre-Église
Ce 1[er] octobre 1839

Monsieur le Président,

Je vous ai envoyé, il y a environ 15 jours ou trois semaines, mon rapport sur *l'abolition de l'esclavage*. Les épreuves de ce travail ne m'ont été transmises qu'hier par l'imprimeur de la Chambre. Ce dernier a joint à ces pièces une lettre où je lis que *le rapport ne doit figurer que dans le Procès-verbal* (6e vol.) *et qu'il n'en sera pas fait, comme de coutume, une distribution séparée*[2].

Je crois devoir, Monsieur le Président, tant en mon nom qu'en celui de la commission tout entière et d'un grand nombre de nos collègues réclamer très vivement contre une pareille violation ; il avait été *formellement* convenu que mon rapport, aussitôt après être tiré, serait imprimé à part et *transmis à domicile* à chacun de MM. les députés. Vous

aviez bien voulu me dire vous-même que vous tiendriez la main à ce qu'il en fût ainsi. MM. les ministres avaient paru désirer que cette marche fût adoptée afin que la question très difficile qui est traitée dans le rapport pût être examinée à loisir et mûrement pesée par nos collègues durant leur retraite présente.

Je pense donc, Monsieur le Président, que l'imprimeur de la Chambre a commis une erreur que je vous prie *très instamment* de rectifier.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

P.S. Il avait été convenu également qu'on n'enverrait aux députés que le rapport et non le procès-verbal qui y est joint.

Lettre publiée sur le site de la librairie Passé-Présent, consulté le 4 décembre 2018.

1. Paul Jean Pierre Sauzet, député conservateur, est président de la Chambre du 14 mai 1839 au 24 février 1848.

2. Le rapport fut publié en brochure par la Société pour l'abolition de l'esclavage dont Tocqueville était membre.

## À ERNEST DE BLOSSEVILLE

Tocqueville, 3 octobre 1839

Mille remerciements, mon cher Blosseville, pour le soin bienveillant avec lequel vous me tenez au courant de tout ce qui peut m'être utile. J'en suis très touché, je vous assure, et le reconnais par une affection bien véritable[1].

Votre lettre m'avait appris vos craintes sur la santé de Monsieur Michaud[2]. Le journal d'hier[3] m'a appris que ces craintes s'étaient malheureusement réalisées. Voilà donc le fauteuil dont vous parliez en effet vacant, que dois-je faire ? J'aurais ici besoin de vos bons avis. Il serait

désastreux pour moi de me déranger en ce moment de mes travaux. Je touche au terme. Dans six semaines il est atteint et dans deux mois au plus l'impression de mon livre peut commencer. Je n'ai pas besoin vous dire combien il est urgent pour moi de terminer avant l'ouverture de la session[4]. J'ai de plus dans ce pays de petites affaires fort compliquées qu'il me faut finir. Toutes ces considérations me rendraient un voyage de Paris impraticable en ce moment. Je ne sais pas même s'il me serait bien utile. Il me semble impossible que dans le dispersement du monde politique et littéraire l'Académie songe à faire maintenant son choix. Il n'aura probablement lieu que dans l'hiver. Quels sont sur ce point les usages ? Je les ignore.

Enfin il y a un dernier point fort délicat sur lequel j'aurai besoin de vos conseils. Je désire sans doute entrer à l'Académie française : mais je ne voudrais pas le faire à grand renfort de démarches. Je ne veux faire personnellement que ce qui est strictement et invariablement l'usage. Comment convient-il de m'y prendre pour rester sur le point, difficile à trouver en pareille matière, qui sépare l'expression calme et convenable du désir d'entrer, de l'effort pétulant qui veut forcer la porte ? Peut-être, du reste, mes chances seraient-elles plus grandes cette fois qu'aucune autre, parce que tous les hommes politiques de l'Académie voteraient ou agiraient pour moi[5] ; et c'est une position qui ne saurait se continuer longtemps.

Copie Beaumont. Archives Tocqueville. Publication partielle dans *Le Marquis de Blosseville*, *op. cit.*, p. 178-179.

1. Paragraphe absent dans l'édition par Blosseville.

2. Joseph François Michaud, né en 1767, était mort le 30 septembre 1839. Royaliste sous la Révolution puis rallié à l'Empire, député ultra sous la Restauration, il s'était fait connaître par la publication d'une *Histoire des croisades* (1812-1822, 7 vol.) rééditée à plusieurs reprises ; il était aussi le maître d'œuvre de la *Biographie moderne, ou Dictionnaire biographique de tous les hommes morts et vivants qui ont marqué à la fin du XVIIIe siècle et au commencement de celui-ci* (4 vol., en collaboration, 1806), objet d'une nouvelle édition sous le titre *Biographie universelle* en 45 volumes (1850-1869). Élu à l'Académie française le 5 août 1813, il était devenu rédacteur en chef de *La Quotidienne* en 1817.

3. *Copie Beaumont* : Le journal d'hier. *La Quotidienne* qui m'est arrivée hier : publication par Blosseville.

4. La session de la Chambre s'ouvrit le 23 décembre 1839. Tocqueville devait

quitter la Normandie le 10 novembre, son livre terminé.

5. *Ajout Blosseville qui termine la publication sur cette indication* : [agiraient pour moi], excepté sans doute M. de Lamartine.

L'élection devait avoir lieu le 19 décembre.

## À FRANÇOIS MIGNET

Tocqueville par St-Pierre-Église (Manche)

Ce 10 octobre 1839

Mon cher Monsieur Mignet, une place vient de vaquer à l'Académie française. Plusieurs de mes amis me pressent de me mettre sur les rangs. Vous savez que c'est une démarche officielle que j'hésite depuis longtemps à faire. Dans cette circonstance, je voudrais d'abord savoir quelles sont mes chances et si je pourrais compter notamment sur votre aide. Vous comprenez que nous sommes déjà de trop anciens amis pour que je me formalisasse le moins du monde que votre voix fût destinée à un autre. Mais cette même amitié me fera excuser si je vous demande d'avance ce qui en est. Je vous demanderai plus encore, et quelle que soit votre réponse sur le premier point, je vous prierai de me dire ce que vous me conseillez de faire. Croyez-vous que si je me présentais, M. Thiers votât pour moi ? Je ne crois pas que j'eusse grande espérance à concevoir du côté de M. Cousin ; et j'ignore absolument ce que feraient nos autres collègues de l'Académie des sciences morales. J'ai des raisons de croire que la majorité des académiciens, membres de la Chambre, me donnerait son suffrage. Mais tout cela ne me détermine pas encore à prendre un parti. Car ainsi que je vous le disais plus haut, je suis le plus mauvais et le plus récalcitrant de tous les solliciteurs. Donnez-moi donc votre avis, mon cher Mignet, comme je vous le demande sous l'inspiration d'une bonne et franche amitié[1].

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Mignet membre de l'Institut*
*aux archives du ministère des Affaires étrangères*
*Paris*
[*Cachet de la poste : 10 octobre*]

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Beaumont fait le point dans une lettre du 14 octobre, dans laquelle il rend compte d'une conversation avec Mignet le même jour. Trois candidats étaient alors déclarés : Casimir Bonjour et Jean Vatout qui ne furent jamais élus, et Victor Hugo qui en était à sa troisième candidature. Lamartine était donné comme favorable à Hugo, Droz à Bonjour, et Cousin hostile aux deux (*OC*, t. VIII, 1, p. 380-385). Mignet comme Beaumont conseillaient à Tocqueville de sonder le terrain en écrivant aux membres de l'Académie auxquels il était déjà lié (ce qu'il fit notamment avec Royer-Collard). Dans une lettre du 23 octobre à Beaumont, Tocqueville lui annonçait qu'ayant appris par Blosseville la candidature de Berryer il renonçait à se présenter. Les quatre candidats (Berryer, Hugo, Bonjour et Vatout) ne purent se départager à l'élection du 19 décembre. En février 1840, le physiologiste Flourens fut élu contre Victor Hugo.

## À LAURENT FRANÇOIS FEUILLET

Tocqueville par St-Pierre-Église

Ce 10 octobre 1839

Mon cher Monsieur Feuillet, voici une circonstance dans laquelle je sens le besoin de recourir aux avis de votre bonne amitié. Une place est vacante à l'Académie française. Plusieurs de mes amis me pressent de me mettre sur les rangs ; mais je ne veux le faire que si j'ai des chances véritables. Car vous savez que mon goût n'est pas de courir après les honneurs académiques. Qu'en dites-vous vous-même ? On assure que le seul adversaire sérieux serait M. Victor Hugo. Pensez-vous qu'il fût sage de se hasarder contre lui ? Cela dépendrait beaucoup de l'opinion prévue des académiciens et c'est pour la connaître, s'il est possible, avant de faire aucune démarche que j'aurais besoin que vous voulussiez bien me venir en aide. Il ne s'agit pas, comme vous pouvez croire, de demander des voix ; c'est un rôle qui ne conviendrait ni à moi ni à vous. Mais si quelques-uns de vos amis de l'Académie française, M. Droz[1] par exemple, ne trouvaient pas d'inconvénient à faire connaître dès à présent leur opinion, vous comprenez combien il m'importerait de le savoir. Je m'en remets, du reste, entièrement à vous du soin de mener cette petite affaire

et, quelle qu'en soit l'issue, je serai bien sûr que vous y avez mis de la bonne volonté, de même que vous comptiez toujours, j'espère, sur la vive et sincère affection que je vous ai vouée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE[2]

Archives municipales de Mantes-la-Jolie. Fonds Clerc de Landresse. Publication dans la revue *Cromohs, Cyber Review of Modern Historiography*, Firenze University Press, 2001.

1. François-Xavier Joseph Droz (1773-1850), historien, avait été élu à l'Académie française le 2 décembre 1824 contre Lamartine. En 1832, la publication de deux nouveaux essais, *Applications de la morale à la politique* et *Économie politique, ou Principes de la science des richesses*, lui ouvrit les portes de l'Académie des sciences morales et politiques. Son grand ouvrage *Histoire du règne de Louis XVI, pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la Révolution française*, 3 vol., 1839, dédicacé à Tocqueville, est conservé dans la bibliothèque de celui-ci.

2. Nous remercions Renzo Ragghianti de nous avoir signalé ce document.

## À LÉON JUCHAULT DE LAMORICIÈRE

Tocqueville par St-Pierre-Église (Manche)

Ce 11 octobre 1839

La lettre que vous m'avez écrite il y a cinq semaines, mon cher ami, m'a fait le plus grand plaisir d'abord en m'apprenant que vous ne m'aviez pas oublié et ensuite en me faisant connaître les dispositions bienveillantes que vous ressentiez pour mon protégé Euvremer[1]. Depuis lors son mauvais sort ou sa maladresse sont venus à la traverse mais j'espère que nous aurons le *dernier* comme on dit et que Dieu et *vous* aidant, nous parviendrons à l'installer dans votre régiment où il fera, je crois, un brave et bon soldat. Vous savez sans doute déjà ce qui lui est arrivé dernièrement. Comment il a appris qu'il entrait dans les zouaves au moment où on l'embarquait en congé de convalescence pour la France. Comment il lui a fallu partir malgré lui, son sac étant embarqué ; comment enfin il est retombé malade en arrivant à Toulon et comment malgré cela il attend le premier moment de convalescence pour retourner

en Afrique endosser enfin l'uniforme de votre régiment. Il a dû mander tout cela à votre Major aussi piteusement qu'il me l'a mandé à moi-même. Je ne reviendrai pas sur cette histoire ; je vous supplierai seulement de conserver à ce jeune homme la bienveillance que vous commenciez à lui montrer lorsque la fièvre et les règlements du bateau à vapeur l'ont forcé d'aller faire quarantaine à l'hôpital de Toulon.

Je ne puis vous dire, mon cher ami, le plaisir que j'ai ressenti en voyant dans le *Moniteur* qu'enfin vous l'aviez emporté et que vous étiez maintenu. Vous avez fait reculer non seulement le Maréchal mais l'ordre du Budget, adversaire plus redoutable encore[2]. C'est une belle victoire qui n'est due qu'au mérite des zouaves et surtout au vôtre ; car tout ce que nous avons pu dire en public et en secret eût été inutile, croyez-le, si la clameur populaire ne nous fût venue en aide et cette clameur-là, ce n'est pas l'intrigue ni même les bons arguments qui la font naître, ce sont de grands faits. Un colonel de l'Empire que je voyais l'autre jour et qui est bon juge en cette matière me disait que vous étiez aujourd'hui à la tête du premier corps, non seulement de l'armée française, mais de toutes les armées actuellement existantes. Je crois qu'il avait raison. Je ne puis penser à vous sans vous porter une grande envie, non seulement à cause de la belle réputation que vous [vous] êtes acquise, mais surtout quand je songe à la manière dont se passe votre vie[3]. J'ai tellement vécu au milieu des incertitudes, des tâtonnements, des actes sans résultats, de la mollesse et de l'abus misérable de l'esprit qu'on montre dans la vie littéraire et politique qu'il me semble qu'on doit éprouver de grandes jouissances au milieu de l'action simple et rapide que comporte et que nécessite l'existence militaire. Les petites passions molles et improductives que je vois fourmiller autour de moi me pousseraient dans l'armée si j'étais plus jeune et chez les trappistes, si j'étais plus dévot. Mais n'étant ni l'un ni l'autre, je me résigne et j'attends pour voir si n'apparaîtra pas enfin sur l'horizon politique quelque chose en homme ou en événement de plus grand que ce que nous voyons. C'est, je vous assure, un grand bonheur pour vous d'avoir pu continuer votre chemin sans entrer à la Chambre. Dans ce moment, il est bien difficile d'y faire autre chose que de s'y diminuer. Je ne crois pas qu'à l'heure qu'il est, il y ait un seul de mes collègues qui sache, non pas précisément mais à peu près, où il va et avec qui il marche et le pire est que presque tous les caractères sont si compromis, tous les hommes si entamés que je ne vois pas le moyen de sortir de là. On peut affirmer qu'il n'y a pas un seul homme en France qui

le voie. Au milieu de tout cela la machine marche et elle marchera encore longtemps parce que le désordre n'est encore que dans ceux qui parlent et non dans ceux qui agissent.

Mais j'aime mieux parler d'Alger. Je vois avec un vrai bonheur que la Nation s'attache de plus en plus à notre colonie. Elle devient de plus en plus aux yeux de tous une portion intégrante et inséparable du territoire. Elle entre dans les *mœurs* comme la liberté de la presse, dont on ne peut plus se passer, bien qu'on crie chaque jour contre elle. La paix dont on jouit en Afrique depuis deux ans est décidément favorable à l'effet dont je parle. Sous ce rapport, il serait fâcheux qu'elle fût troublée. Je crains cependant que la présence du duc d'Orléans n'amène quelque expédition aventureuse et par suite la guerre[4]. J'en serais bien aise pour vous qui en seriez sans doute ; mais non pour l'intérêt de la colonie. Que la France achève de se persuader qu'elle possède l'Algérie comme l'Alsace ou la Lorraine et on pourra ensuite y faire la guerre sans crainte de nous dégoûter de notre nouvelle conquête ; mais si jamais on nous persuadait qu'on ne peut tenir en Afrique que les armes sans cesse à la main, notre siècle peu guerrier entrerait bientôt en émoi et le calcul des sous et des deniers ne tarderait pas à être fait. Comment va précisément la colonisation ? Je vois que des Alsaciens vous arrivent[5]. Trouvent-ils à se placer ? Prospèrent-ils ? Aurons-nous enfin bientôt autre chose que des soldats ? La première fois que vous m'écrirez, mon cher ami, répondez à toutes ces questions, je vous prie. Une lettre détaillée de vous est pour moi une bonne fortune. Je puis de plus y trouver le moyen d'être utile à la colonie. Quant au désir sincère de l'être aussi bien qu'à vous, n'en doutez jamais.

Adieu, je vous embrasse. Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Il y a deux mois que je n'ai reçu de nouvelles de Kergorlay. Je sais seulement que le mariage qui l'occupait lors de votre départ s'est envolé comme les autres en fumée[6].

Lettre inédite. AN. Archives du Chillon. Fonds Lamoricière.

1. Voir ci-dessus, lettre du 14 août.
2. Lors du vote du budget de la guerre à la séance du 17 juillet (voir ici),

plusieurs orateurs avaient loué la bravoure des zouaves.

3. Tocqueville était en fait critique sur Lamoricière. Voir sa note de mai 1841, *OC*, t. III, 1, p. 238-239 : « C'est un homme qui a de fort grands défauts et même de fort grands vices à la tête desquels je mettrai une ambition sans frein ni mesure, un mépris extrême de la vie des hommes et une personnalité implacable et exclusive. Mais il connaît merveilleusement le pays, possède une volonté de fer et une activité indestructible. Son esprit, malgré qu'il soit bizarre et incomplet, est très étendu par certains côtés. Il aime l'Afrique ; il la considère comme son domaine et s'identifie à elle. C'est le seul officier que j'aie vu se montrer réellement favorable à la colonisation et aux colons et comprendre qu'une société civile ne peut être uniquement gouvernée par le sabre. Ce n'est pas pourtant qu'il se rencontre un atome de libéralisme dans toute sa personne ; mais en ce sens les lumières de son esprit le conduisent où ses goûts ne l'amèneraient jamais. Je pense qu'il faudra essayer Lamoricière à la tête des affaires. Mais c'est un homme à surveiller beaucoup dans le présent et surtout dans l'avenir. »

4. Le duc d'Orléans regagna l'Algérie à l'automne 1839 ; le 16 octobre, il participa à la chevauchée qui, partant de Constantine, gagna Alger le 2 novembre en passant par Sétif et le défilé des Portes de Fer. Abd el-Kader, voyant là une violation du traité de la Tafna, lança une guerre sainte contre les Français.

5. De 1838 à 1841, 1 787 hommes du Bas-Rhin et 289 du Haut-Rhin s'installent en Algérie. Voir Fabienne Fischer, *Alsaciens et Lorrains en Algérie. Histoire d'une migration, 1830-1914*, Gandini, 2003, p. 15. La pression démographique en Alsace et l'effet d'entraînement du courant d'émigration des Suisses et des Allemands vers l'Amérique sont les facteurs majeurs de cette émigration.

6. Sur cette affaire, voir *OC*, t. XIII, 2, p. 60-65.

## À LÉON FAUCHER

Tocqueville, 14 octobre 1839

Une lettre que je reçois à l'instant de Paris, mon cher ami, m'apprend qu'il vient de paraître dans le journal *Le Temps* un fragment de mon rapport sur l'abolition de l'esclavage[1]. Je ne comprends rien à cela. Je suis encore en correspondance avec l'imprimeur pour savoir dans quel format on doit publier. En tout cas, si le rapport a en effet paru, vous avez dû en recevoir un exemplaire : car vous êtes en tête de la liste que j'ai laissée dans les mains de la personne chargée de mes affaires à Paris durant mon absence. Je désirerais vivement que ce travail vous semblât utile.

[…] Qu'augurez-vous de la session des Chambres[2] ? Je ne serais pas étonné qu'elle ne se traînât aussi misérablement que la précédente. Je ne

vois pas de symptômes de réveil dans la nation ; et, quant au Ministère, il fait tout ce qu'il faut pour la laisser dormir. Imaginez-vous rien de plus *affadissant* pour l'esprit public d'un peuple que de voir son gouvernement appeler indistinctement aux premières places de l'État des hommes d'opinions opposées et cela non par force comme un despote qui fait taire tous les partis en même temps, mais par faiblesse et par immoralité ? Car y a-t-il rien de plus immoral que d'aller pêcher les hommes un à un au moyen de leurs intérêts, pour les attirer hors de leurs opinions et de leurs amis[3] ? […]

Je finis ; voilà beaucoup de politique actuelle pour un philosophe, tel que je suis pour le quart d'heure, au milieu de mes gros livres.

Copie Rédier. Archives Tocqueville. Publication partielle dans Pierre Roland-Marcel, *Essai politique sur Alexis de Tocqueville*, Alcan, 1910, p. 317, avec la date du 4 octobre 1839.

1. Tocqueville avait déposé le 23 juillet son rapport prônant l'émancipation simultanée de tous les esclaves. Il fut édité en brochure par les soins de la Société pour l'abolition de l'esclavage. Voir *OC*, t. III, 1, p. 41-78. *Le Temps* du vendredi 11 octobre en avait publié de longs extraits.

2. L'Assemblée se sépare le 6 août 1839. La session de 1840 devait être ouverte le 23 décembre.

3. Dans le ministère Soult, nommé le 12 mai 1839, jour d'émeute à Paris, Soult était ministre des Affaires étrangères ; Duchâtel, de l'Intérieur ; Teste, de la Justice ; Passy, des Finances ; Villemain, de l'Instruction publique ; Dufaure, des Travaux publics ; Cunin-Gridaine, du Commerce ; le général Schneider, de la Guerre ; l'amiral Duperré, de la Marine. Passy, Dufaure et Teste appartenaient au centre gauche et étaient proches de Tocqueville ; Duchâtel et Villemain faisaient partie du centre droit ; Cunin-Gridaine était proche de Molé. Ce ministère avait écarté de fortes personnalités comme Guizot et Thiers.

## À FRANÇOIS MIGNET

Tocqueville 23 octobre 1839

Mille remerciements, mon cher Mignet, de votre lettre[1] et de la conversation qui l'avait précédée. Beaumont m'avait transmis, il y a déjà huit jours, votre avis qui était aussi le sien. Je n'ai pas cru, je vous

l'avouerai, devoir le suivre.

Je vous ai écrit pour vous demander conseil, parce que réellement je désirais vous consulter et que les anciens rapports de confiance et, j'espère, d'affection qui existent entre nous, rendaient cette démarche très naturelle. Mais je crains qu'elle ne fût mal interprétée si elle avait lieu vis-à-vis de personnes auxquelles j'écrirais pour la première fois et à la confiance desquelles je n'ai aucun droit. On y verrait sans doute la demande détournée d'un suffrage. J'aime mieux le demander directement, si je me décide à le demander, ce dont je doute.

Du reste, je serai vraisemblablement dans une dizaine de jours à Paris et nous verrons ensemble ce qu'il convient de faire. J'irai causer avec vous à mon arrivée.

Je ne suis pas très surpris de ce que vous me dites que l'Académie française se montre peu disposée à se recruter dans l'Institut. Seulement, je vous demanderai la permission de vous faire remarquer, mon cher Mentor, que c'est parce que je savais cela, que j'ai tant hésité, il y a deux ans, à accepter l'offre bienveillante que vous vouliez bien me faire au nom de l'Académie des sciences morales.

Agréez, je vous prie, l'expression de mon sincère attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Mignet. Copie communiquée par Mme Y. Knibiehler.

1. Lettre non retrouvée.

## AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR[1]

25 novembre 1839

M. le Ministre,

Un de mes compatriotes et de mes amis M. Marguerie sollicite en ce moment de Votre Excellence la place de sous-chef dans un des bureaux du ministère de l'Intérieur. M. Marguerie travaille depuis plus de quinze mois comme employé dans le bureau dont M. Boulatignier était le chef[2].

Ce dernier a toujours fait le plus grand cas de lui. M. Marguerie est en effet un jeune homme très capable.

Votre Excellence me permettra de le lui recommander très vivement et de lui exprimer d'avance tout le plaisir qu'elle me ferait si elle le nommait à la place qu'il sollicite et pour laquelle il a capacité et droit.

Lettre inédite. AN F1B I 273.

1. Duchâtel, ministre de l'Intérieur dans le ministère Soult.

2. Frédéric Marguerie (Tocqueville écrit Marguery), né le 13 septembre 1813 à Valognes, avocat recommandé par le comte de Bricqueville, était entré au ministère de l'Intérieur comme surnuméraire le 30 octobre 1837. Nommé rédacteur par arrêté du 28 juillet 1839 dans le bureau de la voirie vicinale et des cours d'eau, il devait attendre le 14 octobre 1844 pour être nommé sous-chef au bureau du contentieux des communes. La lettre de Tocqueville est incluse dans le dossier. Sébastien Joseph Boulatignier (1805-1895), né à Valognes, spécialiste de droit administratif, était entré au ministère de l'Intérieur comme chef de bureau en 1837, puis avait été nommé maître de requêtes au Conseil d'État en 1839. Il rendit de nombreux services à Tocqueville qui, en retour, contribuera à le faire élire représentant de la Manche à la Constituante de 1848. Il démissionnera de son mandat lors de sa nomination par le gouvernement provisoire comme conseiller d'État et professeur à l'École d'administration en mars 1848. D'abord opposé au coup d'État, il se ralliera en 1852 à l'Empire, sur quoi Tocqueville lui fermera sa porte.

## À CHARLES GOSSELIN

[Mi-novembre - mi-décembre 1839[1] ?]

Mon cher M[onsieur] G[osselin],

Diverses affaires qu'amène l'approche de la session m'ont empêché de vous écrire plus tôt. La chose d'ailleurs ne pressait point puisqu'on ne peut espérer de commencer l'impression dans ces derniers jours de l'année.

Voici, après mûres réflexions, à quoi je me suis arrêté et ce que je vous propose :

Je vous céderais le droit de faire une édition de 2 500 exemplaires.

Le prix qui me serait dû pour cette édition serait fixé à 10 000 francs dont 2 500 me seraient payés le jour de la mise en vente et le reste dans le courant de l'année 1840 à des échéances fixes contenues dans des billets que vous me remettriez et que je garderais dans mes mains.

Indépendamment des 25 exemplaires qu'on donne ordinairement à l'auteur, je désirerais qu'il m'en soit remis 30 de plus qui seront tirés, si vous le voulez, en sus des 2 500. Il sera bien entendu entre nous que vous remettrez des exemplaires à tous ceux des journalistes que je vous indiquerai, alors même que je vous désignerais plusieurs personnes appartenant au même journal ou même des personnes habituellement étrangères à la rédaction du journal et qui seraient chargées de faire un article sur l'ouvrage. Je crois que les corrections seront en très petit nombre. Mais quelles qu'elles soient, elles ne donneront pas lieu à un nouveau compte entre nous.

Quant à la petite édition in-18 dont vous m'avez parlé, je vois de grands inconvénients à suivre le mode que vous m'avez indiqué, celui du partage ultérieur des bénéfices[2].

Je désire que cette petite affaire soit traitée dès à présent et définitivement à part entre nous.

Je tiens donc à ce que vous fixiez sur-le-champ un prix pour cette petite édition, si réellement vous croyez utile de le faire[3]. Ceci sera une petite affaire à part de la grande, dont je viens de vous entretenir.

Brouillon autographe. Archives Tocqueville.

1. La lettre peut être datée de la mi-novembre à la mi-décembre 1839. Dans une lettre à Beaumont du 2 novembre 1839 (*OC*, t. VIII, 1, p. 395), Tocqueville annonce son intention de quitter la Normandie pour Paris le 10 novembre, et sitôt arrivé à Paris le 13, d'entrer en négociation soit avec Paulin soit avec Gosselin, avant de partir pour La Grange, résidence des Beaumont. Tocqueville semble n'être arrivé en fait à Paris que le 14 (voir lettre à Reeve du 15 novembre, *OC*, t. VI, 1, p. 47) et reparti le 17. La session commençait le 23 décembre.

2. Gosselin tira 2 500 exemplaires in-8 et 900 in-18, et sortit le livre le 24 avril.

3. *En marge au crayon* : Rappeler la réserve de l'édition anglaise et américaine.
Tocqueville avait voulu négocier lui-même une édition anglaise et une édition américaine, comme il l'annonce à Reeve le 9 mai 1839 (*OC*, t. VI, 1, p. 44). Ces négociations échouèrent et Tocqueville ne tira aucun bénéfice ni de l'édition par J. et H. G. Langley (New York), ni de l'édition anglaise de Reeve. Voir lettre à J. C. Spencer du 12 septembre 1839, *OC*, t. VII, p. 79.

À LA DIRECTION DES CULTES

Paris ce 7 janvier 1840

Dans l'entretien que nous eûmes, il y a quelques jours, Monsieur, j'eus l'honneur de vous parler de la demande d'une commune de mon arrondissement dont le désir serait de faire ériger sa cure en cure de seconde classe. Vous me fîtes connaître les obstacles qui s'opposaient à ce que ce désir fût rempli et vous m'offrîtes de me les faire connaître dans une lettre officielle. C'est cette lettre que je viens demander en ce moment de votre obligeance. Voici exactement les faits :

La commune en question se nomme *Picauville*, canton de Ste-Mère-Église, arrondissement de Valognes. Quoique Picauville ne soit pas chef-lieu de canton, il a cependant une grande importance. Sa population dépasse 2 000 âmes et il renferme un établissement public de quelque célébrité[1]. Ce sont ces considérations que les habitants de Picauville m'ont chargé de faire valoir auprès de Monsieur le ministre de la Justice et des Cultes. Je suis bien aise de leur prouver que je ne les ai point oubliés.

Je vous ai également parlé d'une autre affaire plus importante et plus pressante, sur laquelle je vous demande la permission de revenir encore.

Une dame Brisset a fait un legs considérable à la commune de Rauville-la-Bigot à la condition de fonder une école que devaient diriger des sœurs de la Charité, sous l'inspection de l'évêque[2]. Il y a plus de trois ans que ce legs a été fait et il n'a encore été ni accepté ni refusé. L'école cependant a été fondée. Elle est en grande prospérité. Mais on va être obligé de la fermer, faute de fonds, si une décision n'intervient pas bientôt. Le dossier est au ministère, ainsi que le constate une lettre que m'a écrite M. Teste le 14 septembre dernier[3]. Mais on a demandé au préfet de la Manche des renseignements que celui-ci n'a pas encore transmis. Je crois qu'il serait très utile qu'une lettre pressante de rappel fût adressée à ce magistrat et c'est ce que j'ai l'honneur de vous demander.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

AN, série F 19, fac-similé et commentaire par le docteur Michel Guibert de la lettre dans Charles de Gerville, *Voyage archéologique dans la Manche, 1818-1820*, Saint-Lô, Société

d'archéologie et d'histoire de la Manche, 1999-2002, t. I, p. 262-265.

1. Picauville, commune du département de la Manche dans le canton de Sainte-Mère-Église. Les articles organiques, à la suite du concordat, avaient prévu l'autorisation expresse du gouvernement pour ériger une succursale ou un vicariat en cure de deuxième classe. Le roi pouvait néanmoins accorder des mesures de faveur. Picauville n'avait été que très brièvement chef-lieu de canton, de la Révolution à l'an VIII, mais le bourg, pourvu de commerces, avait une importante église du XIIIe siècle, mentionnée par Charles de Gerville (*Voyage archéologique dans la Manche, 1818-1820*, édition annotée par le docteur Michel Guibert, Société d'archéologie et d'histoire de la Manche, 1999-2002, t. I). L'érection en cure de l'église paroissiale Sainte-Candide est demandée de nouveau en 1845 et 1846 (*ibid.*, t. I, p. 262). Une ordonnance du 15 mai 1836 avait autorisé l'établissement d'un hospice pour les pauvres dépendant de la congrégation du Bon-Sauveur à Caen.

2. Voir ci-dessus, lettre du 4 septembre 1839.

3. Jean Baptiste Teste (1780-1852), ministre de la Justice et des Cultes dans le deuxième ministère Soult (du 12 mai 1839 au 29 février 1840).

## À HENRI FOURNIER[1]

Paris ce 8 janvier 1840

Monsieur,

J'ai recherché attentivement depuis hier si je pouvais joindre des notes de quelque importance à mon texte, je n'en trouve point qui soit motivée et je pense qu'il serait au-dessous de la gravité du livre de lui adjoindre des notes de remplissage dont le but évident serait d'augmenter le nombre des pages, sans rien apprendre.

Quant à la table, c'est une dépense que je ferais, si je la croyais réellement utile. Mais l'utilité me paraît très contestable et vous allez le comprendre : mon ouvrage est divisé en quatre parties ou livres. Le premier volume ne peut contenir ni plus ni moins de deux de ces parties. Mais la table n'augmenterait que la grosseur du second laissant le premier beaucoup trop mince, si on persistait à adopter l'impression que vous indiquez.

Le seul moyen praticable me paraît donc être de prendre pour modèle le volume de l'histoire de M. Thiers que vous m'avez montré, c'est-à-dire 28 lignes à la page et environ 40 lettres à la ligne. C'est l'impression la plus ordinaire pour les livres sérieux. Croire comme M. Gosselin qu'on n'achètera pas les deux premiers volumes parce que les deux derniers ont quatre lignes de moins à la page, je crois que c'est concevoir une crainte imaginaire, du moins pour la grande majorité des acheteurs. En tous cas, je ne puis augmenter mon texte et je ne veux point y joindre des notes qui, loin d'ajouter au mérite de l'ouvrage, y nuiraient. Je présente à M. Gosselin un manuscrit qui, en adoptant le système d'impression le plus usité, remplit aisément deux volumes. Je ne saurais mieux faire. Si M. Gosselin trouve que cet état de choses constitue une situation nouvelle désavantageuse pour lui et qu'il n'avait pas dû prévoir, je ne refuserai pas de consentir à ce qu'il n'y ait rien de fait entre nous.

Je vous aurais été dire tout cela, Monsieur, au lieu de vous l'écrire si le temps me l'eût permis ; mais je suis en ce moment accablé d'affaires. Soyez donc assez bon, je vous prie, pour me faire dire quelle est la résolution définitive adoptée par M. Gosselin.

Agréez l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Fournier imprimeur*
*14, rue de Seine – Paris*

Lettre inédite. Biblioteca nazionale Firenze. Fonds Gonnelli, 41 fol. 178-179.

1. Henri Fournier (1800-1888) obtint son brevet d'imprimeur le 6 juillet 1824 ; ami et compatriote tourangeau de Balzac, il était l'imprimeur de Scott, Cooper, Mérimée, Thiers, de la *Revue des Deux Mondes* et de la *Revue de Paris*. Il devait retourner en Touraine à la mort de son père en janvier 1846 et devenir directeur de l'imprimerie Mame à Tours. Voir Nicole Felkay, *Balzac et ses éditeurs*, Promodès, 1990.

## À EUGÈNE STÖFFELS

Paris 21 janvier 1840

Je ne sais plus, mon cher ami, si c'est moi ou toi qui es en retard, je sais seulement qu'il y a une véritable éternité que je n'ai reçu de tes nouvelles[1]. Il me semble que je t'ai écrit le dernier, il y a 2 mois et demi avant de quitter Tocqueville. Je ne crois pas que tu aies jamais répondu à cette lettre. Mais en tous cas cela a peu d'importance. Je n'en parle que parce que je voudrais savoir si tu l'as reçue ou si elle s'est perdue. Je t'y parlais de différentes choses que j'aimerais à n'avoir écrites que pour toi.

J'ai enfin commencé depuis 15 jours l'impression de mon livre, déjà plus de 100 pages sont tirées. Ce travail prend mon temps et, ce qui est pire, mon attention tout entière. Il m'absorbe complètement. Ce n'est pas seulement une cause de fatigue, mais d'agitation, d'inquiétudes et d'ennuis. À l'état de satiété où je suis arrivé par rapport à mes propres idées les qualités du livre sont presque disparues à mes yeux ; les défauts se sont grandis en montagnes, et je suis à me demander s'il y a un seul homme en France qu'un pareil ouvrage puisse ne pas fatiguer et ennuyer. Le fait est que là est mon écueil. Je crains l'ennui du lecteur parce que le livre est non seulement continuellement grave, mais d'une gravité qui se répand sans cesse autour d'une même idée. De plus il semble qu'il y ait un mauvais sort attaché à la destinée des secondes parties. Rarement réussissent-elles. Serai-je plus heureux que mes devanciers ? C'est ce qu'un avenir prochain décidera. En attendant je tâche de m'habituer à la perspective d'un médiocre succès. Je n'y réussis qu'à moitié ; car ces 5 années d'études, de travaux, d'efforts, de malaise physique et moral me pèsent terriblement sur la conscience et j'ai de la peine à me faire à la pensée que tout cela aurait été dépensé pour rien. Dès que le premier exemplaire sortira de dessous la presse, tu peux être assuré qu'il te sera transmis.

Ce travail d'impression et la pénible occupation qui l'accompagne m'empêcheront de prendre part à ce qui se fait à la Chambre.

Heureusement qu'on n'y fait pas grand-chose qui fasse regretter de ne point s'en mêler. Je n'ai pas besoin de te peindre l'état misérable dans lequel est la Chambre, on peut le voir de loin et d'ailleurs il suffit de considérer le pays pour le comprendre ; car le pays est l'original et en même temps la copie de son Parlement. Le même pêle-mêle existe partout ; la même absence de croyances communes et presque d'opinions individuelles bien arrêtées sur quoi que ce soit ; la même défiance des

hommes les uns pour les autres ; la même incertitude. Je crains que cet état ne soit bien long. Ses causes ne me paraissent pas accidentelles, comme beaucoup de gens le pensent. Je crois que dans l'état de décomposition où se trouve la Chambre, la formation d'un nouveau parti ne serait pas impossible, mais pour former un nouveau parti il faudrait avoir à proposer quelque chose de très différent de ce qui se fait, et c'est ce qui ne me semble pas possible pour le moment. Ce gouvernement manque de moralité et de hauteur ; mais quant à la marche générale qu'il suit, il fait à peu près les seules choses qui soient pour le moment praticables dans sa position. Beaucoup plus de résistance ou beaucoup plus de mouvement le perdrait. On ne peut donc rien proposer qui ne soit une nuance de ce qui se fait, et c'est là qu'est l'obstacle. Les partis ne se font pas avec des nuances ; et quant aux couleurs tranchées les événements seuls peuvent les créer. Elles ne sont pas compatibles avec l'état présent. Il n'y a en réalité à l'heure qu'il est que deux grands partis en France (je mets en dehors les légitimistes qui ne sont qu'un petit noyau). Ces 2 partis sont composés de ceux qui ne possèdent point et qui veulent posséder (et qui ont pris je ne sais pas trop pourquoi le drapeau républicain) et de ceux qui possèdent et qui veulent garder ce qu'ils ont avec le gouvernement actuel. Toutes les divisions dans le sein de ces derniers sont à les regarder de près très peu de chose. Ce sont plus des souvenirs et des inimitiés personnelles qui les créent que de grands dissentiments de principe […]

Lettre inédite. Copie Beaumont. Archives Tocqueville.

1. La dernière lettre connue de Stöffels est datée du 12 mars 1839.

## À JULES MICHELET[1]

Ce lundi matin
[3, 10 ou 17 février 1840 ?]

Monsieur et cher confrère,

J'espérais pouvoir aller avant-hier à l'Académie, c'est ce qui fait que je ne vous ai pas répondu. Une affaire imprévue m'ayant empêché de me rendre à l'Institut, je ne veux point attendre samedi prochain pour vous dire que c'est avec un très grand plaisir que je parlerai à M. Villemain de M. Quinet[2]. J'ai, en vérité, mille raisons pour agir ainsi. D'abord le très grand mérite de M. Quinet ; ensuite l'intérêt, je pourrais presque dire l'amitié que m'a inspirée sa personne que j'ai eu le bonheur de rencontrer quelques fois. Ma dernière raison, Monsieur, et ce n'est pas la moindre, vous la devinez sans peine, c'est le désir de faire ce qui vous est agréable.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

BN, Ms fr. n a 20 798, fol. 128. Correspondance d'Edgar Quinet. Lettre publiée dans la *Correspondance* de Michelet, Champion, 1995, t. III, p. 155-156.

1. *Note de Michelet en haut de la page* : J'ai écrit vivement à M. Villemain *in extremis*… N'ayant pu joindre Tocqueville, et ne le voyant pas non plus à l'Institut, je lui avais écrit. Voici son obligeante réponse. Comment allez-vous, mon ami ? Moi, je suis bien triste, bien tiraillé entre le cours et la mise en vente du 4e volume que vous allez recevoir. J.M.

*En dessous* : De plus, les dames avaient envoyé M. Cuvillier-Fleury à M. Villemain, pour lui dire combien elles tenaient à la chose.

Les dames sont la princesse Clémentine et la duchesse d'Orléans. Michelet donnait des cours à la famille royale. Elles se réjouiront de la nomination de Quinet au Collège de France en juillet 1841 (voir Michelet, *Correspondance générale*, Champion, 1995, t. III, note 4, p. 146).

2. Plusieurs éléments permettent de dater ce billet : Michelet publie le tome IV de l'*Histoire de France* en février 1840 ; sa lettre est antérieure à la démission de Villemain, ministre de l'Instruction publique, le 20 février 1840. D'après Mme Quinet, Villemain aurait voulu créer pour Quinet une chaire au Collège de France dès septembre 1839, mais sa chute avait fait avorter le projet. Tocqueville assiste aux séances de l'Académie des sciences morales les 4, 11, 18, 25 janvier 1840, puis le 22 février 1840 ; la lettre peut donc être datée de la période qui va du lundi 3 février (date retenue par Louis Le Guillou, éditeur de la *Correspondance* de Michelet) au lundi 17 février, date la plus vraisemblable, Tocqueville envisageant de se rendre à l'Institut le samedi suivant, ce qu'il fera le 22.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Paris, ce 22 février 1840

On vous a trompé, mon cher ami, en vous disant que mon ouvrage avait paru. Il n'est pas encore imprimé. Il ne le sera que dans trois semaines environ. Vous serez du reste averti de l'apparition de cet ouvrage par un exemplaire que je compte vous envoyer. Je n'ai pas besoin de vous dire que j'accepte avec grand plaisir votre offre d'un article. Je vous prierai seulement de vous en entendre avec votre ami M. Toussenel que j'ai rencontré, il y a quinze jours, chez Beaumont et qui a bien voulu m'offrir également de rendre compte de mon livre[1]. J'ai à cette même occasion appris que vous veniez quelquefois à Paris, mais non chez moi, ce qui est très mal. Corrigez-vous de ce défaut, je vous prie, et venez un de ces jours pour nous demander à déjeuner à 11 h. Nous logeons maintenant rue Castellane n° 11, près la rue Tronchet.

Veuillez me rappeler au souvenir de tous les vôtres et croire à ma sincère amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Bouchitté, Professeur au Collège royal*
*à Versailles*

Lettre inédite. W. Hugh Peal Collection. Special Collections and Archives. University of Kentucky Libraries, Lexington, Kentucky.

1. Alphonse Toussenel (1803-1885), écrivain et journaliste français, socialiste utopique, deviendra célèbre pour son ouvrage *Les Juifs, rois de l'époque. Histoire de la féodalité financière* (1845), violente charge contre le capitalisme et les Juifs. Le 30 septembre 1840, Toussenel écrit à Michelet être passé durant l'été au journal *Le Temps* pour annoncer la remise prochaine de deux articles, l'un sur l'ouvrage de Michelet et l'autre sur celui de Tocqueville : « On me répondit qu'il était fort inutile de remettre ces articles avant un mois » (Michelet, *Correspondance, op. cit.*, t. III, p. 303). L'article sur la *Démocratie* ne semble pas avoir été publié.

## À TANNEGUY DUCHÂTEL, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR[1]

Paris ce 25 février 1840

Monsieur le Ministre,

Un des plus anciens et des plus curieux monuments du département de la Manche, l'église de Ste Marie du Mont, arrondissement de Valognes, vient d'être en partie détruit par la foudre.

L'église de Ste Marie du Mont avait été bâtie au XIe siècle et fort augmentée à la fin du XVIe. L'architecture romane et celle de la Renaissance y mariaient leurs œuvres d'une manière curieuse et en même temps très élégante. Aujourd'hui le clocher est renversé et la voûte ouverte. Le dégât est évalué à 40 mille francs[2].

La commune de Ste Marie du Mont est hors d'état de réparer un si grand désastre. Elle s'adresse à vous, Monsieur le Ministre, et je joins mes vives prières aux siennes. L'église qui vient d'être en partie détruite était un monument national, il intéresse l'histoire du pays, il est précieux sous le rapport de l'art. L'État ne peut le laisser périr. J'ai donc une ferme espérance, Monsieur le Ministre, que votre Excellence ne refusera [pas] le secours qu'on lui demande, secours qui, pour avoir quelque efficacité, vous le remarquerez sans peine, doit avoir quelque importance. Je serai, pour ma part, très heureux d'avoir bientôt à faire connaître à la population de mon arrondissement un nouveau bienfait du gouvernement du Roi[3].

Agréez, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'hommage de ma respectueuse considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

[*Cachet de la poste : Intérieur, 29 février 1840*]

Archives du Patrimoine, Paris, Manche, Sainte-Marie-du-Mont, cote 1509. Lettre publiée par le docteur Michel Guibert, « La foudre sur le clocher de Sainte-Marie-du-Mont en 1840 », *Revue de la Manche*, t. XL, fascicule 158, avril 1998, p. 45-46.

1. Tanneguy Duchâtel, ministre de l'Intérieur du deuxième cabinet Soult (12 mai 1839-1er mars 1840).

2. La foudre était tombée sur l'église dans la nuit du 24 au 25 janvier, et la tour s'était effondrée, entraînant l'horloge, les planchers, le beffroi, les trois cloches et la voûte du transept. Sur la demande du curé, des interventions avaient été faites par le préfet et la municipalité dès le mois de février auprès du ministère de l'Intérieur, dont dépendait la Commission des monuments historiques créée en

1837 et qui désignait les monuments à restaurer. Arcisse de Caumont et Gerville avaient appuyé le dossier. Tocqueville intervint à plusieurs reprises. Voir la lettre du 24 août 1840 ci-dessous, et la liste de ses démarches dans sa lettre à P. Prémond, 17 février 1841, *OC*, t. X, p. 172. Mérimée vint inspecter l'église en 1841. Les travaux durèrent jusqu'à la fin des années 1850, grâce à l'argent reçu du ministère de l'Intérieur, du ministère des Cultes, du conseil général de la Manche et de la municipalité.

3. Le succès fut attribué largement à Tocqueville, qui avait rassemblé toutes les pétitions et joint les interventions de Paul Enouf et de Havin, députés de la Manche. Voir lettre à Clamorgan, 29 février 1840, *OC*, t. X, p. 155.

## À JULES MICHELET

Paris, ce samedi soir
[février - mi-avril 1840 ?]

Je suis honteux, mon cher confrère, de ne vous avoir pas encore remercié de l'envoi de votre quatrième volume. Mon excuse, et je crois que vous la trouverez bonne, est dans le désir extrême que j'avais de ne point vous adresser un remerciement banal. Je voulais vous lire et pouvoir vous exprimer une opinion éclairée. Les affaires publiques ont rendu cette lecture lente, à mon grand regret. Aujourd'hui elle est à peu près terminée (je n'ai plus à lire que la dernière partie du livre 3) et je puis vous dire avec sincérité que j'ai vivement admiré ce beau travail. Il s'y trouve ce qu'on rencontre toujours chez vous, l'abondance des aperçus nouveaux, le coloris, l'originalité des détails. Il contient de plus un grand nombre de faits qui étaient inconnus ou n'avaient point été encore suffisamment mis en lumière. J'avais déjà remarqué et *noté* la partie du livre que vous me signalez, celle qui suit la bataille d'Azincourt[1]. Merci donc mille fois du plaisir et de l'instruction que vous m'avez procurés. J'espère avant samedi pouvoir vous aller chercher et vous exprimer de vive voix toute mon admiration et toute ma reconnaissance.

Veuillez agréer, je vous prie, en attendant, l'expression de tous les sentiments d'estime et d'affection que je vous ai voués.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Bibliothèque historique de la Ville de Paris. Correspondance de Michelet, t. XXII, 1838-1840. Fol. 204. Publication dans *Correspondance* de Michelet, *op. cit.*, t. III, p. 179.

1. Le quatrième volume de l'*Histoire de France* de Michelet avait été publié le 29 février chez Hachette, mais les volumes avaient été envoyés en service de presse dès le début du mois.

La lettre de Tocqueville « ce samedi soir » est publiée sans date par M. Le Guillou dans la *Correspondance* de Michelet. Elle ne peut dater que du séjour de Tocqueville à Paris, entre janvier et juin, et est antérieure à la publication de *DA* à la mi-avril, qui donne lieu à un nouvel échange de lettres. La bataille d'Azincourt figure dans le tome IV, *op. cit.*, p. 307-314.

## À HENRI FOURNIER

Lundi matin
[2 mars 1840 ?]

Monsieur,

Vous savez que par suite de l'obstacle que vous m'avez fait connaître dans votre dernière lettre je n'ai pu envoyer de bonnes feuilles ni d'épreuves corrigées à Londres lundi ni vendredi dernier[1]. Je tiendrais beaucoup à pouvoir faire un envoi aujourd'hui (c'est le jour du départ du courrier). Si donc il vous était possible de me transmettre avant six heures deux ou trois feuilles qui sont en retard, je vous serais infiniment obligé.

Je ne sais pourquoi on n'a rien apporté et on n'est rien venu chercher ni avant-hier ni hier. Vous m'aviez promis qu'on regagnerait le temps perdu. Je ne vois pas que cela se confirme. Faudra-t-il subir encore la mauvaise influence du carnaval[2] ?

Agréez, je vous prie, l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Fournier imprimeur*
*Paris*

Lettre inédite. Collection de M. John Lukacs.

1. La lettre à laquelle Tocqueville répond est perdue. Tocqueville commença à envoyer les épreuves à Reeve, son traducteur anglais, le 23 janvier 1840 (voir *OC*, t. VI, p. 51 et suiv.). Le lundi 13 avril, il expédie à Reeve son dernier paquet

d'épreuves (*ibid.*, p. 59). Le seul retard dans l'envoi des épreuves, dû à l'imprimeur, est mentionné dans une lettre à Reeve du vendredi 28 février 1840, annonçant la reprise pour le lundi suivant 2 mars, ce qui permet de dater cette lettre à Fournier.

2. Le Mardi gras tombait le 3 mars 1840.

## À FRANÇOIS BULOZ

Paris, ce 6 mars 1840

Je vous aurais déjà envoyé, Monsieur, le fragment de mon livre qui doit être inséré dans le numéro du 15, si je n'avais espéré d'abréger le temps et le travail en vous fournissant une épreuve corrigée[1]. Je compte avoir en effet cette épreuve d'ici à deux jours et je me hâterai de vous la transmettre. J'ai voulu vous en prévenir afin que vous ne soyez pas étonné de mon silence.

Agréez, je vous prie, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur le Directeur de la Revue des Deux Mondes*
*11, rue des Beaux-Arts*
*Paris*
[*Cachet de la poste : 6 mars 1840*]

Lettre publiée par Hervé Robert, *Commentaire*, printemps 2020, n° 169. Bibliothèque Lovenjoul. H 1416.

1. Tocqueville devait publier son chapitre « Des révolutions dans les sociétés nouvelles », qui est pour lui le chapitre le plus important de son ouvrage, en bonnes feuilles dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1840.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Paris, ce 10 mars 1840

Mon cher ami, je n'ai pu répondre plus tôt à votre dernière lettre. Des affaires de tous genres m'en ont empêché. La lettre qui a été adressée à M. Anquetil et que contenait la vôtre était évidemment écrite pour m'être montrée. J'en écris une également ostensible à M. Anquetil[1]. Vous jugerez sans doute comme moi qu'il pourrait être utile de la faire passer sous les yeux de M. Mariette. Quant au fond de l'affaire, le simple exposé que contient ma lettre suffira, je pense, et de reste, pour vous édifier ainsi que M. Anquetil. L'évêque ne veut placer son petit séminaire à côté du collège plein d'avenir de Valognes que pour tuer le seul établissement universitaire du pays et le remplacer par une école ecclésiastique[2]. L'intérêt de localité ferme les yeux aux habitants de Montebourg qui, gens éclairés comme ils sont [pour] la plupart, seraient les premiers à se plaindre si le petit séminaire ne devait pas être établi chez eux et si des ecclésiastiques envoyés *ad hoc* par l'évêque n'étaient occupés en ce moment à leur exagérer tous les avantages temporels que Montebourg retirerait de l'établissement projeté. Quant à moi, convaincu qu'il y a ici l'intérêt d'une localité en présence de l'intérêt général, je n'hésiterai pas et si MM. les électeurs ne me renvoient pas à la Chambre, je tâcherai de m'en consoler en pensant que c'est pour avoir fait mon devoir. J'espère, du reste, que M. Anquetil verra l'affaire sous le même jour et que dans sa réponse à M. Mariette il voudra bien joindre le poids très grand de son opinion à celui de la mienne.

J'ai besoin de causer avec vous sur mon livre. Je demeure rue de Castellane n° 11, c'est-à-dire fort près du débarcadère du chemin de fer ; ce chemin peut vous conduire en une demi-heure chez moi. Vous êtes absolument inexcusable si d'ici à peu de jours vous ne venez pas me demander à déjeuner à 11 h. Vous seriez bien aimable d'amener avec vous M. Anquetil.

Adieu, mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Bouchitté,*
*Professeur au Collège royal*
*à Versailles*
[*Cachet de la poste : Versailles, 10 mars 1840*]

Lettre inédite. Collection W. Hugh Peal. University of Kentucky Libraries, Lexington,

Kentucky.

1. Antoine Anquetil, né à Valognes en 1809, agrégé en 1828, censeur des études et professeur de rhétorique au lycée de Versailles, décédé en 1897. Il était, comme Bouchitté, membre de la Société des sciences morales de Versailles, dont il demeura secrétaire perpétuel de 1845 à 1887.

2. Mariette-Boisville, correspondant local de Tocqueville, influent à Valognes. Sur cette affaire, voir lettre à Clamorgan, 7 mars 1840, *OC*, t. X, p. 155-157, et le projet d'article rédigé par Tocqueville pour le *Journal de Saint-Lô* à cette occasion. L'évêque de Coutances voulait transporter le petit séminaire de Coutances à Montebourg, au motif qu'il était insalubre. Au début de l'hiver de 1839, cinq élèves du séminaire étaient morts de la fièvre typhoïde et, le 27 décembre, on avait dû transférer les 150 élèves dans le manoir de Muneville, où ils restèrent douze ans avant de s'installer à Valognes.

Dans sa lettre à Clamorgan du 7 mars, Tocqueville mentionne l'hostilité à ce projet de transfert du préfet, du ministre de l'Instruction publique, Villemain, alerté par le recteur de Caen, et du conseil municipal de la ville de Valognes qui avait envoyé au ministre une pétition par l'entremise de Tocqueville. Le petit séminaire, s'il était transféré à Montebourg, risquait en effet de faire concurrence au collège de Valognes. Voir Joseph Toussaint, *Le Petit Séminaire de Coutances*, Coutances, 1979.

## À VICTOR COUSIN,
## MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Ce lundi matin
[23 mars 1840 ?]

Monsieur le Ministre,

Une affaire très inattendue et qui ne souffre aucun retard me force de quitter Paris demain pour me rendre chez moi à 80 lieues de Paris[1]. Je suis donc contraint de renoncer au plaisir que je m'étais promis en acceptant votre aimable invitation pour jeudi prochain.

Veuillez agréer, je vous prie, l'expression de mon vif et sincère regret.

Je suis, avec ma respectueuse considération, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Quoique ce ne soit guère ici la place de vous parler affaires, je ne puis résister au désir de vous féliciter à l'occasion du Rapport au Roi qui a paru hier dans *Le Moniteur*. Cette mesure jointe à celles qui l'ont précédée inaugure admirablement bien votre administration dont, au reste, je vous en avertis, on attend beaucoup[2].

A. T.

Lettre inédite. Bibliothèque Victor-Cousin.

1. 80 lieues de Paris, soit la distance de Paris à Valognes (un peu plus de 350 km). La correspondance ne mentionne aucun voyage.

2. Cousin est ministre de l'Instruction publique du 1er mars au 29 octobre 1840. Son premier rapport au roi, consacré aux facultés de droit, date du 17 mars (paru le mercredi 18 au *Moniteur*), le deuxième du dimanche 22 mars. La lettre datée du lundi peut être datée du lundi 23 mars.

## À VICTOR COUSIN

Vendredi soir
[1er mars - 28 octobre 1840 ?]

Mille remerciements, Monsieur, de la double nouvelle que vous venez de me transmettre et de la manière toute amicale et toute aimable dont cette annonce m'a été faite par vous. J'en conserve beaucoup de reconnaissance au Ministre. Il y a longtemps que j'avais déjà beaucoup d'affection pour Monsieur Cousin.

Agréez, je vous prie, avec l'expression de ma vive gratitude celle de ma respectueuse considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Victor-Cousin.

## À LOUIS ANTOINE MACAREL[1]

Ce jeudi 23 avril 1840

Permettez-moi de vous offrir un exemplaire de mon nouvel ouvrage. Il ne saurait être soumis à un meilleur juge. Veuillez le considérer, je vous prie, comme un témoignage de la haute estime que je vous ai toujours portée et, laissez-moi ajouter, de l'amitié véritable que vous m'avez inspirée. Je vous aurais porté ce livre si la séance de la Chambre l'eût permis. Agréez l'assurance de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*À Monsieur Macarel*
*28, rue Jacob*
*Paris*

Lettre inédite reliée en tête du troisième volume de la première édition de *De la démocratie* en 1840, publiée par Gosselin. Collection particulière.

1. Louis Antoine Macarel (1790-1851), auteur en 1818 des *Éléments de jurisprudence administrative*, puis à partir de 1821 du *Recueil périodique des arrêts du Conseil d'État*, maître des requêtes au Conseil d'État puis conseiller d'État en 1830. Directeur de l'administration centrale et communale au ministère de l'Intérieur le 7 mai 1837, il prépara les grandes lois du 18 juillet 1837 sur l'administration communale et du 10 mai 1838 sur l'administration départementale. Le 19 juillet 1845, Tocqueville devait présenter à l'Académie des sciences morales un rapport sur le *Cours de droit administratif* publié par Macarel en 1844. Voir *OC*, t. XVI, p. 185-198.

## À CHARLES DE RÉMUSAT[1]

Ce samedi 25 avril [1840]

Mon cher Monsieur Rémusat,

Je n'ai pas la prétention, je vous assure, que vous lisiez le livre que je vous envoie. Vous avez en ce moment mieux à faire. Mais je veux néanmoins vous le transmettre et je vous prie de l'accepter comme un

témoignage de la grande estime et de la sincère affection que je vous porte. Il y a des puritains de la Gauche qui trouveraient qu'on ne doit pas dire de ces choses à un Ministre. Ce qui me rassure, c'est que je les pensais avant le 1er mars.

Agréez, je vous prie, mes compliments affectueux.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives de Rémusat.

1. Charles François Marie, comte de Rémusat (1797-1875), auteur d'ouvrages de philosophie, doctrinaire, ami de Royer-Collard, Thiers et Guizot. Sous Louis-Philippe, il fut député en 1830 et brièvement ministre de l'Intérieur dans le ministère Thiers (1er mars-29 octobre 1840). La femme de Rémusat, Pauline, était la sœur de Mélanie de Lasteyrie du Saillant, épouse de Corcelle depuis 1831. Les deux sœurs étaient cousines germaines de Mme de Beaumont et descendantes toutes trois de La Fayette. Les Corcelle, Rémusat et Beaumont séjournaient souvent ensemble à La Grange, propriété des La Fayette, et Tocqueville avait donc des relations régulières avec Rémusat, qui a laissé de Tocqueville un long portrait très nuancé dans ses *Mémoires de ma vie*, Plon, 1962, t. IV, p. 44-46.

## À ALPHONSE DE LAMARTINE

Samedi 25 avril 1840[1]

Les débats de ces derniers jours m'ayant empêché de vous reparler de l'affaire dont je vous ai entretenu il y a quelques jours, et craignant de ne pas vous voir aujourd'hui, je prends le parti de vous écrire ce que j'aurais voulu vous dire.

M. Gibbes est un homme très sérieux. C'est un Américain riche et dans une situation élevée. Il m'a été présenté par M. Wheaton, ambassadeur des États-Unis à Berlin[2]. M. Wheaton est lui-même un des hommes les plus considérables de l'Amérique et il m'a exprimé de vive voix et par écrit l'intention d'accepter avec un homme éminent de France et un Anglais de distinction le patronage du journal en question. Je pense donc que l'idée de M. Gibbes mérite un examen sérieux et les rapports qu'on peut avoir avec lui ne peuvent qu'être honorables et agréables, car

il a de l'esprit[3]. Aussi ai-je cru remplir vos intentions en lui faisant savoir que vous le recevriez demain dimanche à dix heures précises, heure indiquée par vous.

Adieu, Monsieur ! Vous savez sans que je vous le dise quels sentiments de complète estime, d'admiration, et de vive affection je professe pour vous.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur de Lamartine*
*82, rue de l'Université*
*Paris*
[*Cachet de la poste : Paris, 13e*]

Archives de Saint-Point. Publication par F. Letessier, *Revue d'histoire littéraire de la France*, mai-juin 1983, p. 451-458.

1. Tocqueville répond ici à une lettre de Lamartine datée de Pâques, c'est-à-dire du dimanche 19 avril, relative à un des projets de revue envisagés par les deux écrivains depuis 1836 : « Cher et illustre ami, / Un rendez-vous dont j'espérais la fin à une heure et qui m'a retenu un quart d'heure de plus m'a privé du plaisir de vous voir et de vous remercier d'un bonheur certain, celui de vous lire. J'irai m'en dédommager. / J'ai lu le programme du journal cosmopolite. Cela me va très bien, si vous en êtes. / Si l'auteur a quelque consistance, donnez-lui rendez-vous chez moi dimanche à dix heures précises. S'il n'en a pas, dites que je suis trop malade et trop préoccupé pour accepter un fardeau de plus. / Mille excuses et amitiés / Lamartine / Pâques, 1840 » (copie Rédier, AT, lettre publiée dans *Correspondance d'Alphonse de Lamartine*, Champion, 2001, t. III, p. 392-393).

2. Henry Wheaton (1785-1848), avocat à New York, entré dans la carrière diplomatique en 1827, fut chargé d'affaires au Danemark jusqu'en 1835, puis en Prusse de 1835 à 1846. Il devait publier à Leipzig en 1841 une *Histoire des progrès du droit des gens en Europe et en Amérique depuis la paix de Westphalie jusqu'au congrès de Vienne, avec un Précis historique du droit des gens européen avant la paix de Westphalie*, développement d'un mémoire présenté à l'Académie des sciences morales et politiques pour le sujet mis au concours pour 1839 (voir rapport de Rossi sur cet ouvrage à la séance de l'Académie des sciences morales le samedi 5 mai 1838). Il sera élu correspondant étranger de l'Académie des sciences morales et politiques dans la section de législation le 30 avril 1842.

3. Peut-être George Gibbes (1815-1873), ethnologue américain, d'une famille aisée de New York, qui avait visité Paris et correspondait avec Wheaton, avec lequel il envisage de créer un Athenaeum américain en 1841. Il joue en 1840 un rôle très actif dans la New York Historical Society. Un autre Gibbes, Lewis Reeve Gibbes (1810-1894), docteur de l'école de médecine de la Caroline du Sud en 1836, avait

voyagé en Europe en 1836-1837. Ses papiers déposés à la Bibliothèque du Congrès ne contiennent aucun document mentionnant Lamartine ou Tocqueville. Cependant, comme George Gibbs, il avait été en contact avec Warden, secrétaire de légation américaine, très actif pour introduire les sudistes à Paris. Voir Michael O'Brien, *Conjectures of Order. Intellectual Life and the American South, 1810-1860*, vol. 1, University of North Carolina Press, 2004, p. 121-122.

## À AUGUSTE VIVIEN

Ce samedi 25 avril 1840

Monsieur,

Je n'ai pas la prétention que vous lisiez en ce moment le livre que je vous envoie ci-joint. Vous avez assurément trop d'autres choses à faire. J'ai voulu cependant vous le transmettre comme un faible témoignage de la complète estime et, permettez-moi d'ajouter, de la sincère affection que je professe pour vous. Ces sentiments ont précédé le 1er mars[1].

Agréez, je vous prie, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Vivien était ministre de la Justice dans le ministère Thiers (1er mars-29 octobre 1840).

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

25 avril 1840

J'espère, Monsieur, qu'en qualité de confrère et de collègue vous me permettrez de vous offrir l'exemplaire ci-joint, que je vous prie d'accepter, comme un faible témoignage de la considération que j'ai pour vous.

L.a.s. s.l. 1/2 p. in 8. Extrait du catalogue de la librairie de l'Échiquier n° 17.

## À LAURENT FRANÇOIS FEUILLET

Rue Castellane n° 11
Ce 27 avril 1840

Mon cher Monsieur Feuillet,

Je voulais vous aller porter moi-même mon livre, c'est ce qui fait que vous ne l'avez pas encore. Le temps m'a manqué. Je crains qu'il ne me manque encore d'ici à deux jours et je ne veux pas cependant que vous vous figuriez que je vous oublie. Je prends donc le parti de vous envoyer l'ouvrage au lieu d'aller moi-même le remettre dans vos mains. Agréez-le, je vous prie, comme un bien faible témoignage de tous les sentiments d'estime et d'affection que je vous porte.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Archives municipales de Mantes-la-Jolie. Fonds Clerc de Landresse. Publication dans la revue *Cromohs, Cyber Review of Modern Historiography*, Firenze University Press, 2001.

## À JULES MICHELET

Ce 27 avril 1840

J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien agréer l'exemplaire ci-joint et le considérer comme un témoignage de la haute considération que je professe pour votre personne et votre talent[1].

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Bibliothèque historique de la Ville de Paris. Correspondance Michelet, t. XXII, 4837. Publication de la lettre et de la réponse de Michelet dans Jules Michelet, *Correspondance générale*, *op. cit.*, t. III, p. 232-233.

1. À cette lettre Michelet répond : « Je vous lis avidement, M., et je vous relirai, vous me ferez voir, j'en suis sûr, à travers le présent de l'Amérique, quelque chose de notre obscur avenir. / Je suis heureux de tenir votre livre de *vous-même*. / Recevez mes remerciements et croyez aux sentiments d'adm. aff. que je vous ai voués » (brouillon autographe, Aut B.H.V.P XXII, 4837 bis).

## À FRANÇOIS GUIZOT

Paris ce 27 avril 1840

J'imagine que M. Reeve vous a déjà fait hommage de la traduction de mon livre. Permettez que j'y joigne aujourd'hui l'original[1]. Je n'ai pas besoin d'ajouter que dans tout le monde politique et littéraire il n'y a pas un seul homme dont le jugement m'importe plus que le vôtre.

Les nombreuses relations que j'ai conservées en Angleterre me font connaître l'influence de plus en plus grande que vous prenez en ce pays[2]. Je m'en réjouis de tout mon cœur pour le nôtre. Je vois avec satisfaction que ce dernier sentiment est universellement partagé ici et que chacun, quelle que soit la nuance de ses opinions, quant à la politique intérieure, ne voit en vous que le représentant de la France auprès de la puissance qui peut influer le plus sur notre destinée et dans les circonstances les plus difficiles qui se soient présentées depuis vingt-cinq ans. Vous pouvez donc compter sur tout l'appui moral que l'unanime adhésion de la Chambre et du pays peut nous donner.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Veuillez, je vous prie, me rappeler particulièrement au souvenir de Mylord Landsdowne[3].

Lettre inédite. Collection particulière.

1. L'édition française avait été publiée par Gosselin le 24 avril 1840, et la traduction anglaise par Reeve était parue simultanément.

2. Guizot avait été nommé ambassadeur à Londres le 5 février 1840. Il devait devenir ministre des Affaires étrangères le 29 octobre dans le cabinet Soult.

3. Henry Petty-Fitzmaurice, marquis de Landsdowne, que Tocqueville avait rencontré en Angleterre en 1835. En 1840, Guizot fréquentait les réceptions somptueuses de Landsdowne House (voir *Lettres à sa fille Henriette*, Perrin, 2002, p. 118).

## FRANÇOIS GUIZOT À ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Londres, 7 mai 1840

Monsieur, je vous remercie de votre livre. Je vous en remercie chaque jour davantage, en avançant dans la lecture. La démocratie a besoin d'amis tels que vous. Ce serait un triste spectacle de voir les maximes qui ont précisément pour dessein d'élever l'humanité tout entière, n'aboutir qu'à son abaissement, et la médiocrité de tous prendre la place de la supériorité privilégiée de quelques-uns. J'ai foi qu'il n'en sera rien. Mais il y faut prendre beaucoup, beaucoup de peine. Car la pente vers le bas est bien forte et les moyens de retenir sur la pente bien faibles. Vous êtes de ceux qui sont voués à ce rude travail.

Je ne vous parle pas avec détail de votre ouvrage. Je n'ai encore lu que la première partie du premier volume, le mouvement intellectuel dans la démocratie. Peinture excellente et frappante d'un bien singulier état de l'esprit humain, où les idées sont traitées comme les étoffes de laine ou de coton : qui fera le plus vite, au meilleur marché, et plus selon le goût du plus grand nombre ? C'est, à mon avis, un des faits les plus graves de l'état aristocratique moderne que l'assimilation de plus en plus complète et impérieuse de l'ordre matériel et de l'ordre intellectuel.

Permettez-moi de regretter un peu que vous n'ayez pas donné, à l'état religieux des États-Unis et au rôle qu'y jouent les croyances chrétiennes, soit dans la société, soit dans les âmes, plus de développement.

Adieu, Monsieur, je ne vous parle pas d'autre chose. Je pense beaucoup à vous, quelquefois avec inquiétude. Je ne désespère pas de gagner du terrain. On me traite bien, et si je ne m'abuse, on compte avec moi. Mais c'est du dedans que la force vient au-dehors. Faites en sorte que je puisse un peu parler au nom d'un avenir un peu long. Gardez-moi, je

vous prie, votre bon souvenir, et recevez l'assurance de mes sentiments bien sincères de haute estime et de dévouement.

GUIZOT

Lettre inédite. Copie Rédier. Archives Tocqueville.

## À ACHILLE LANGEVIN[1]

Ce mardi matin
[28 avril 1840]

Monsieur,

Je voulais me rendre aujourd'hui au ministère des Finances afin de parler de vous. J'étais même déjà en chemin pour m'y rendre quand je me suis aperçu qu'il me manquait un renseignement nécessaire.

Vous me dites bien quelle place vous occupez. Mais vous ne m'apprenez pas quelle est précisément celle que vous demandez. Vous me l'avez dit dans la conversation mais je crains de m'en souvenir incomplètement. Vous savez que la clarté et la netteté sont de première nécessité lorsqu'on adresse une demande à un ministre. Veuillez donc compléter dans le plus court délai possible vos renseignements et j'en ferai usage dès demain.

Recevez, je vous prie, l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Langevin*
*27 rue Guénégaud*
*Paris*
[*Cachets de la poste : bureau de poste, Chambre des députés, 28 avril 1840*]

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Achille Langevin (1797-1867), sous-chef de première classe à l'administration centrale des Finances, est nommé chevalier de la Légion

d'honneur le 4 mai 1840, peu après cette lettre. En 1844, il sera chef du deuxième bureau de l'administration des Douanes et continuera sa carrière sous l'Empire comme administrateur des Postes.

## À ERNEST CHARRIÈRE[1]

Ce dimanche matin
[3 mai 1840 ?]

Monsieur,

Je trouve avec regret votre carte. Mon ami M. Chambolle m'avait annoncé votre visite. Seriez-vous assez aimable pour me dédommager un de ces jours ? Mardi matin de 10 à 11 h je serai chez moi ; je serais charmé de vous y voir et de causer quelques instants avec vous.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Ernest Charrière*
*240 rue St-Honoré*
*Paris*
[*Cachet de la poste : Paris, 1840*[2]]

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Ernest Charrière, né en 1805, était l'auteur d'une tragédie refusée par la Comédie-Française et publiée en 1836 sous le titre *La Chute de l'Empire, précédée d'une introduction historique*. En 1839, il avait publié une édition de la chronique de Du Guesclin. En 1841-1842, après un long voyage en Russie, il publie chez Gosselin *La Politique de l'histoire, réflexion sur l'histoire de l'Europe et celle de l'Orient*. Il n'est pas mentionné dans le livre de Chambolle, *Retours sur la vie*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1912.

2. *D'une autre écriture* : 3 mai 1840.

## À JULIETTE RÉCAMIER[1]

Ce jeudi matin
[Avril - mai 1840 ?]

Madame,

Mon intention était d'aller hier chez vous. Les débats de la Chambre m'en ont empêché[2]. Je prévois que la même cause se représentera encore aujourd'hui. Je ne veux pas cependant attendre plus longtemps pour vous prier de vouloir bien agréer l'hommage d'un exemplaire de mon livre. Vous montrerez, j'espère, pour l'ouvrage entier un peu de l'aimable indulgence avec laquelle vous avez accueilli les fragments qui ont déjà passé sous vos yeux.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. *Le manuscrit porte au crayon, en bas, d'une autre écriture* : à Madame Récamier.
Les AT ne conservent pas de lettres de Mme Récamier. Tocqueville avait été introduit par Chateaubriand dans le salon de Mme Récamier en 1836, et les amis de Mme Récamier devaient jouer un grand rôle dans son élection à l'Académie française. Les *Souvenirs et correspondance tirés des papiers de Mme Récamier*, de Mme Lenormant, expliquent que Tocqueville était fort « à la mode » dans ce salon, ayant tout ce qu'il fallait pour plaire : « Un talent réel et élevé, les manières et les goûts aristocratiques, avec des opinions infiniment libérales et généreuses. Il venait en outre de faire un mariage d'inclination ; c'était plus qu'il n'en fallait, avec l'agrément de sa personne et la finesse de son esprit, pour le faire réussir auprès de Mme Récamier » (t. II, 1860, p. 489).

2. L'allusion à la Chambre implique que la lettre soit relative à la publication du second volume de *DA*, le 24 avril 1840. Les dates possibles sont le jeudi 30 avril, les jeudis 7, 14, 21 et 28 mai, dates auxquelles la Chambre siège.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Ce vendredi matin
[13 mai 1840]

Mon cher Bouchitté, voici ce que me mande Mignet : l'ordre du jour de samedi n'est pas tout à fait certain. M. Passy a un rapport à faire, il est possible qu'il soit prêt et alors M. Bouchitté ne pourrait pas être entendu[1]. Mais dans le doute, je crois que ce dernier ferait bien de venir. À demain donc, j'espère.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE T.

*À Monsieur*
*Monsieur Bouchitté, Professeur au Collège royal*
*à Versailles*
[*Cachet de la poste : Paris, 13 mai 1840*]

Lettre inédite. W. Hugh Peal Collection. Special Collections and Archives. University of Kentucky Libraries, Lexington, Kentucky.

1. Le samedi 23 mai 1840, Passy lut son rapport concernant le concours sur les associations commerciales allemandes. Le prix fut décerné à Th. Fix. Bouchitté devait lire les 6 juin et 1er août son mémoire *Histoire des preuves de l'existence de Dieu considérées dans leurs principes généraux depuis les temps les plus reculés jusqu'au Monologium d'Anselme de Canterbury*, qui est publié dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences morales et politiques de l'Institut de France*, t. I : *Savants étrangers*, Paris, 1841, p. 395-524 et par F. Didot en 1841. Tocqueville ne put assister à la séance du 6 juin.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Vendredi matin
[29 mai 1840]

Mon cher ami, je vous envoie ci-joint la lettre que je viens de recevoir de M. Mignet ; vous y verrez la suite d'obstacles qui s'oppose à ce que d'ici à quelques séances la lecture ne puisse être faite. Ce qui me contrarie le plus dans cet arrangement, c'est qu'il en résultera probablement que je n'entendrai pas la seconde partie de votre travail, car je partirai vers la fin de juin.

Adieu, mille amitiés bien sincères.

*À Monsieur*
*Monsieur Bouchitté, Professeur au Collège royal*
*à Versailles*
[*Cachet de la poste : Versailles, 29 mai 1840*]

Lettre inédite. W. Hugh Peal Collection. Special Collections and Archives. University of Kentucky Libraries, Lexington, Kentucky.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Ce jeudi soir
[4 juin 1840]

Mon cher ami, je reçois à l'instant la lettre ci-jointe de Mignet[1]. Je me hâte de vous la transmettre.

Mille amitiés.

ALEXIS

*À Monsieur*
*Monsieur Bouchitté, Professeur au Collège royal*
*à Versailles*
[*Cachet de la poste : Paris, 4 juin*]

Lettre inédite. W. Hugh Peal Collection. Special Collections and Archives. University of Kentucky Libraries, Lexington, Kentucky.

1. Lettre non retrouvée.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Ce mardi matin
[9 juin 1840]

C'est avec un très grand plaisir, mon cher ami, que je vous annonce que j'ai vu Mignet hier au soir et qu'il m'a parlé avec *les plus grands éloges* de votre lecture[1]. Il en était très frappé ; il est revenu plusieurs fois sur le sujet et m'en a parlé avec un détail qui prouve que l'impression faite sur lui avait réellement été vive et profonde. Il m'a dit que tel avait été le jugement de tous vos auditeurs. C'est un véritable succès dont je me réjouis de tout mon cœur, je vous assure.

J'avoue que j'ai oublié de parler à Mignet de l'incident du *Moniteur*. Mais je crois être sûr que la personne dont vous parlez n'est pas notre collègue St Hilaire, mais un attaché du *Moniteur* qui suit les séances pour rendre compte de ce qui s'y dit de plus intéressant[2].

Mille amitiés bien sincères.

*À Monsieur*
*Monsieur Bouchitté, Professeur au Collège royal*
*à Versailles*
[*Cachet de la poste : Paris, 9 juin 1840 ; Versailles, 1840*]

Lettre inédite. W. Hugh Peal Collection. Special Collections and Archives. University of Kentucky Libraries, Lexington, Kentucky.

1. La lecture du 6 juin. Voir ci-dessus, p. 84.

2. Jules Barthélemy-Saint-Hilaire était membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1839. L'incident mentionné est sans doute relatif à Émile Marco de Saint-Hilaire, né en 1796, auteur d'histoires anecdotiques sur l'Empire, mais aucun article n'est signé de lui dans *Le Moniteur universel* entre le 1er et le 10 juin.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Ce lundi matin
[22 juin 1840[1]]

Venez, mon cher ami, déjeuner avec moi jeudi prochain à 11 h bien précises. Nous irons de là chez Mignet où je serai charmé de vous accompagner. Je vous dis 11 h précises parce que ce jour-là je suis obligé d'être à un rendez-vous à midi ou midi et demi.

Mille amitiés.

A. DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Bouchitté, Professeur au Collège royal*
*à Versailles*
[*Cachet de la poste : Paris, 23 juin 1840*]

Lettre inédite. Autographe. W. Hugh Peal Collection. Special Collections and Archives. University of Kentucky Libraries, Lexington, Kentucky.

1. Le manuscrit porte, à côté de « ce lundi matin », d'une autre écriture, « 25 juin 1840 », qui correspond à la date du rendez-vous. Le lundi est le 22 juin, le cachet de la poste est du lendemain.

## À VICTOR LANJUINAIS[1]

Ce lundi matin 29 juin 1840

Mon très cher collègue,

Vous n'oubliez pas, j'espère, que c'est demain que nous nous réunissons[2]. Il est bien nécessaire que nous soyons cinq pour pouvoir décider quelques points de détail qui restent à fixer. J'écris à M. Chasseloup[3]. De votre côté, soyez, je vous en supplie, exact au rendez-vous.

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Victor Lanjuinais, né en 1802, fils du conventionnel Jean-Denis Lanjuinais, avait commencé sa carrière comme avocat avant d'être élu député de la Loire-Inférieure en 1838. Réélu jusqu'en 1848, il était proche de Tocqueville et devait participer au *Commerce* et au projet d'un nouveau groupe politique, la Jeune

Gauche, en 1847. Sous la Deuxième République, il resta un allié de Tocqueville qui écrivait : « le plus honnête homme que j'aie rencontré dans la vie publique et celui de tous qui m'ait paru mêler à son amour du bien public le moins de vues particulières ou intéressées » (*Souvenirs*, *op. cit.*, partie III, chapitre 1).

2. La lettre de Tocqueville est sans doute relative à la commission de 1840 sur la réforme des prisons qui comportait Beaumont, Chegaray, de Ressigeac, Prosper de Chasseloup-Laubat, Lanjuinais, Duvergier de Hauranne, Carnot, et dont il était rapporteur. Le projet du gouvernement avait été présenté à la séance de la Chambre le 9 mai 1840 et Tocqueville avait rendu le rapport de la commission le 20 juin 1840, juste avant la clôture de la session.

3. Prosper, marquis de Chasseloup-Laubat (1805-1873), ancien aide de camp de La Fayette, chargé en 1836 d'une mission en Algérie, élu en 1837 en Charente-Inférieure, réélu en 1839, 1842 et 1846, siégeant au centre gauche ; il était conseiller d'État depuis 1838. Représentant à la Législative, il vote avec les conservateurs, est ministre de la Marine dans le cabinet Faucher du 10 avril au 26 octobre 1851, puis se rallie à l'Empire et devient ministre de la Marine et des Colonies de 1858 à 1867 et en 1869.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Ce samedi
4 juillet 1840[1]

Je suis très reconnaissant, Monsieur, de l'obligeance avec laquelle vous avez bien voulu m'envoyer le livre dont j'avais besoin. Veuillez, je vous prie, recevoir l'expression de ma gratitude. Aussitôt après mon retour à Paris, j'irai vous reporter l'ouvrage que vous venez de me prêter.

Agréez l'assurance de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. La date est portée au crayon en bas du manuscrit.

## À EUGÈNE STÖFFELS

Tocqueville, 14 juillet 1840

Tu as bien raison, mon bon ami, de te plaindre de mon silence ; non que ce silence ait été volontaire ni accompagné d'oubli, mais parce qu'il est misérable en vérité de ne point écrire à ses vrais amis afin de se donner plus complètement à ce monde politique où l'on ne rencontre guère, quoi qu'on fasse, que des cœurs froids et des âmes qui ne sont passionnées que d'elles-mêmes. Je me reproche donc depuis longtemps de ne pas t'écrire. Mais je veux que tu saches bien que jamais je n'ai été plus loin de penser à toi avec froideur. La vie politique produit sur moi l'effet contraire à celui qu'elle exerce, ce me semble, sur la plupart des autres hommes. Elle me fait attacher beaucoup plus de prix aux émotions qui restent en dehors d'elle, et aux amis que j'ai laissés dans la vie privée en y entrant. Jamais l'amitié de Louis[1] et la tienne ne m'ont paru des biens plus véritables qu'en ce moment. Ce n'est pas que j'aie à me plaindre des hommes politiques. J'ai dans la Chambre toute la considération que je puis désirer, et la portion d'influence que quant à présent je puis avoir. Mais c'est en vérité un triste côté de l'humanité que celui que découvre la politique. On peut dire sans exception que rien n'y est ni parfaitement pur, ni parfaitement désintéressé ; que rien n'y est véritablement généreux, que rien n'y sent l'élan libre du cœur. Rien n'y est jeune en un mot, même les plus jeunes. Quelque chose de froid, de prémédité et d'égoïste s'y découvre au travers des mouvements les plus passionnés des esprits. Comment veux-tu qu'à cette vue on ne se replie pas sur soi-même, et qu'on ne cherche pas ailleurs un peu d'air libre où l'âme puisse respirer ? Je suis engagé dans la vie politique ; elle a des émotions qui me plaisent, de grands côtés qui m'animent ; mais il y manque absolument plusieurs choses sans lesquelles je ne saurais vivre. Et ces choses, je ne puis les trouver qu'auprès de ma femme et de deux ou trois amis qui sont restés à peu près ce que nous étions il y a dix ans. Cela t'explique ce que je te disais plus haut du prix de plus en plus grand que j'attachais à ton amitié, au milieu même des affaires qui m'empêchent de t'écrire, et à cause d'elles.

Ce qui arrive à mon livre, dont tu me parles, n'a rien d'extraordinaire[2]. Il y a deux espèces de succès pour un ouvrage : l'un prompt et populaire. Beaucoup de mes amis croyaient mon livre destiné à ce succès. Je ne l'ai jamais cru complètement, et si je l'avais cru, je serais détrompé. II est évident que, par une raison ou par une autre, ce livre n'a

pas saisi la masse du public et ne l'a pas émue[3]. J'en dirais aisément les raisons. Les unes seraient défavorables au public, la plupart au livre. Je ne constate ici que le fait qu'il faut savoir juger avec fermeté. Le genre de succès dont je parlais plus haut est manqué, et tous les articles de journaux ne le feraient pas naître. Mais il y a un autre succès qui consiste d'abord dans le jugement des intelligences d'élite ; celles-là comprennent et goûtent un ouvrage, et peu à peu, par imitation, la même impression se répand et descend jusqu'aux intelligences du second et du troisième ordre, et le public finit par répéter que voilà *un beau livre*, sans l'avoir lu ou du moins bien compris. C'est à peu près ainsi que les choses se sont passées pour la première partie de la *Démocratie*. Tout me donne à croire que c'est ce qui arrivera pour cette seconde. Presque tous les hommes remarquables qui ont lu l'ouvrage en parlent comme d'une œuvre qui les a extrêmement frappés, et qui m'élève dans leur esprit. Tout ce que les Chambres contiennent d'hommes politiques éminents, ou a lu l'ouvrage ou va le lire dans l'absence des affaires. D'ici à un ou deux mois, je crois que tous les journaux en auront parlé. J'ai déjà le jugement de presque toute la presse anglaise. On y traite en général le livre comme un très grand effort de l'esprit humain. Voilà exactement où en sont les choses, ni plus ni moins. Les remarques que tu fais dans ta dernière lettre me paraissent justes en partie. Ce livre est de nature à ne passionner personne. Il laisse l'esprit étonné et froissé. Cette impression se découvre au fond de l'âme de ceux mêmes qui en sont le plus émus et qui semblent l'admirer le plus. M. Royer-Collard, dont c'est l'impression aussi, trouve cependant qu'il y a beaucoup plus de talent que dans l'ouvrage précédent[4]. Quoi qu'il en soit, le voilà maintenant dans le monde avec les vérités et les erreurs qu'il renferme. Qu'il fasse son chemin comme il pourra : je n'y puis plus rien. Il a clos pour moi la portion la plus heureuse, et peut-être, après tout, la plus utile et la plus brillante de ma vie. Une autre s'ouvre : celle de l'action. Rien ne me prouve encore que j'y sois propre ; mais je tâcherai de ne pas m'y manquer à moi-même et d'y montrer du moins de l'honnêteté et du courage […]

Je t'écris de Tocqueville où je suis seulement arrivé il y a quatre jours. J'ai été retenu à Paris par un rapport sur les prisons, que je t'enverrai[5]. Je goûte avec un bonheur inexprimable la paix des champs. Tu sais que la paix n'est point mon affaire, ni le repos mon plaisir. Mais la paix et le repos apparaissant par hasard et de loin en loin, au milieu du tumulte des passions et des affaires, ont un grand charme même pour une nature aussi

démesurément inquiète et agitée que la mienne. Pendant longtemps j'ai demandé à Dieu de me donner *trop* de choses à faire. Il m'a si bien exaucé depuis quelques années que je commence à sentir de temps à autre le besoin de respirer un moment. Peut-être est-ce aussi un commencement de vieillesse ; car il ne faut pas se le dissimuler, pour moi désormais la jeunesse est close et bien close. Je m'en aperçois bien moins encore à mon corps qu'à mon esprit […]

Penses-tu que les obstacles qui vous ont empêchés de venir cette année doivent se représenter l'année prochaine ? Le calme et la douceur de la vie que nous menons ici nous font de plus en plus désirer de vous voir venir partager pendant quelques mois avec nous ce paisible asile. […]

P.S. Il y a aujourd'hui cinquante et un ans que la Révolution française a commencé ; et après tant d'hommes et d'institutions dévorés par elle, on peut dire qu'elle dure encore. N'est-ce pas encourageant pour les peuples qui ne sont qu'au commencement de la leur ?

Original perdu. Publication dans Édition Beaumont, t. V, p. 438-443.

1. Louis de Kergorlay.

2. Tocqueville répond ici à deux lettres d'Eugène Stöffels (AT) concernant son ouvrage : l'une de 1840 sans indication de mois, et l'autre du 1er mai 1840 où Stöffels remercie pour le caractère amical de la dédicace. L'ouvrage en édition originale (4 vol. in-8) dédicacé à Eugène Stöffels est passé en vente dans le catalogue du centenaire de la librairie Chamonal. Le tome I porte : « À Eugène Stöffels, un de mes plus anciens et meilleurs amis. J'espère qu'il considérera ces livres comme un nouveau témoignage d'une affection que ne diminuent point les années. » Le tome III porte : « À Eugène Stöffels, l'un des hommes que j'estime le plus et aime le mieux. »

3. Dans sa lettre du 1er mai, Stöffels regrettait le faible écoulement de l'ouvrage. Sur cet insuccès, voir F. Mélonio, *Tocqueville et les Français*, Aubier, 1993, chapitre 2.

4. Royer-Collard ne donnera son sentiment que dans une lettre du 29 août, après plusieurs lectures. Il était frappé par l'ampleur du sujet et l'ambition de l'ouvrage, mais il en soulignait la conséquence : « Il n'y a pas un chapitre qui n'ait pu être autre à quelques égards que vous ne l'avez fait ; cela tient, il est vrai, au sujet ; vous vous étiez imposé d'imaginer, d'inventer plutôt que de décrire, et l'invention, dans de certaines limites, est arbitraire » (*OC*, t. XI, p. 93). Il est symptomatique que Tocqueville ne réponde pas aux objections de la lettre du 1er mai d'Eugène, très louangeur de façon globale mais heurté par le tableau noir du despotisme : « Tes derniers chapitres m'ont troublé et affecté assez

péniblement. On partagera sans doute tes opinions plutôt que les miennes au sujet de l'influence à donner au pouvoir central ; et j'avoue cependant, peut-être parce que j'aperçois mal les objets, que je ne puis pas voir du même œil que toi, et qu'il y a même en moi une sorte de terreur instinctive de sentir dépouiller de nouveau l'autorité d'une partie de son pouvoir. »

5. Dans son rapport du 20 juin sur le projet de réforme des prisons du ministre de l'Intérieur Rémusat, Tocqueville prenait parti comme Rémusat pour l'emprisonnement individuel. Aucune loi n'ayant été adoptée, Tocqueville devait être à nouveau rapporteur d'un projet semblable en 1843-1844.

## À LÉON FAUCHER

Tocqueville, 28 juillet 1840

En revenant jeudi soir à Valognes après une petite course que je venais de faire aux environs, j'ai été très surpris et très affligé, mon cher ami, de trouver une lettre de vous datée de Saint-Malo, par laquelle vous m'annonciez votre arrivée à Cherbourg pour le mardi d'avant et une lettre de Madame de Tocqueville qui m'apprenait qu'après être venu chez nous le mardi, vous aviez repris jeudi matin le chemin de Paris[1]. Ces deux lettres m'ont vivement contrarié. Je comptais profiter de votre séjour pour me rendre moi-même à Cherbourg, dont je me faisais une véritable fête de vous montrer ainsi qu'à Madame Faucher les immenses travaux[2]. J'attachais même de l'intérêt à vous faire voir par vos propres yeux la nécessité de ce qui reste à faire. Enfin il va sans dire que j'aurais voulu vous accompagner au milieu de nos ruines de Tocqueville. Il faut avouer, mon cher ami, que vous êtes un franc Parisien de vous imaginer que de province à province les lettres vont aussi vite qu'en partant de Paris pour suivre la ligne droite. Votre lettre écrite de Saint-Malo le dimanche n'est arrivée à Cherbourg que le mercredi et ne m'a été renvoyée à Valognes que le jeudi matin. Je m'étais arrangé pour qu'une lettre de vous me parvînt aussi tôt à Valognes qu'à Tocqueville, mais en ne m'écrivant que deux jours avant votre arrivée vous avez déjoué toutes mes mesures. Enfin n'en parlons plus. Seulement vous me devez un dédommagement. Vous avez vu dans quel état de délabrement est encore notre habitation. L'année prochaine elle sera en état de recevoir nos amis. Venez donc, je

vous prie, y passer non quelques heures, mais un temps raisonnable avec Madame Faucher ; si toutefois notre situation de bout du monde ne vous effraie pas.

Je viens, comme je vous le disais, de parcourir une partie de mon arrondissement. J'avais hâte de prendre langue. J'ai été très satisfait de cette tournée, non seulement par rapport à moi, mais aussi eu égard aux affaires publiques. Je vois que mon opinion reflète très exactement celle du pays. Sans avoir une confiance pleine et entière dans les principes de l'administration actuelle, avec même un fond de défiance, quant à ses tendances illibérales, on est cependant unanimement d'avis qu'il faut la soutenir énergiquement, parce que cette administration est en progrès ; qu'elle est très habile et qu'elle forme le rempart le plus solide que nous ayons encore eu contre la volonté royale. On n'a point de dévouement mais une véritable bienveillance ; et tout cela se résume dans une seule phrase que j'ai entendue bien des fois, savoir qu'il fallait que la Chambre *soutînt* et *contînt* M. Thiers[3].

Adieu, me voilà au bout de ma page.

Lettre inédite. Copie Beaumont. Archives Tocqueville.

1. Faucher avait séjourné à Cherbourg du mardi 21 au jeudi 23, jour du retour de Tocqueville. Sa correspondance publiée ne mentionne pas ce déplacement.

2. Sur ces travaux, voir la notice de Tocqueville publiée en 1847, *OC*, t. XVI, p. 349-393.

3. Tocqueville est nettement plus critique dans sa lettre à Royer-Collard du 15 août 1840 : « Je n'ai jamais vu de pays où le premier symptôme de la vie publique, qui est le contact fréquent des hommes entre eux, se rencontrât moins. Il n'y a jamais de réunion d'aucune espèce ; pas un lieu où un grand nombre d'hommes puissent librement échanger leurs sentiments et leurs pensées sur un sujet quelconque. C'est un spectacle affligeant et alarmant pour ceux qui comme moi redoutent plus dans l'avenir l'oppression que l'anarchie. Du reste, de pareilles mœurs mènent aussi aisément à l'une qu'à l'autre » (*OC*, t. XI, p. 89-90). Thiers est président du Conseil du 1er mars au 29 octobre 1840.

## À ADOLPHE THIERS

Tocqueville par St-Pierre-Église

Ce 31 juillet 1840

Je trouve, Monsieur, que dans la situation critique où sont les affaires, le devoir de chaque député est de vous faire connaître sa manière de voir et de sentir. La mienne, monsieur, est que dans cette situation si difficile toutes les querelles de partis doivent être oubliées et que le principal devoir pour les hommes publics est de soutenir l'administration qui veut conduire avec le plus d'énergie nos affaires et qui peut le mieux y réussir.

Vous savez, monsieur, que sur plusieurs points de la politique intérieure, j'ai eu et j'ai encore des façons de penser qui ne sont pas d'accord avec les vôtres. Mais il ne s'agit pas en ce moment de la politique intérieure. Notre pays est vis-à-vis de l'Europe dans la position la plus difficile où il ait été depuis la chute de l'Empire. Vous êtes son représentant et son premier guide. Ce que vous ferez dans ces circonstances doit être aux yeux de ceux qui aiment la France et qui sont sensibles à sa grandeur et à son honneur la mesure de l'appui qu'ils vous prêteront : toutes les autres questions doivent sommeiller. Telle est ma manière d'envisager les choses, et, sans en avoir la preuve, je suis convaincu que beaucoup d'autres la partagent. Croyez, monsieur, que ceux mêmes qui se sont toujours montrés des amis très indépendants et souvent un peu soupçonneux du ministre, que ceux-là mêmes seront prêts plus que tous les autres à accorder à ce ministre tout ce dont il a besoin pour se soutenir glorieusement en face de l'Europe.

Il ne convient ni à ma position, ni à mon ignorance des faits d'exprimer mon opinion sur ce qui se passe. Permettez-moi seulement d'énoncer en terminant cette lettre deux idées dont la vérité me paraît démontrée. La première, c'est qu'il n'y a pas de ministère ni même de dynastie qui ne s'exposât à périr en voulant faire résoudre ce pays-ci à voir tranquillement la Russie et l'Angleterre terminer *directement* elles-mêmes et par *les armes* la querelle du Pacha et du Sultan, et opérer la ruine du premier[1]. La seconde, c'est que dans l'état d'irrésolution et de crainte où sont encore tous les cabinets, il ne reste plus qu'un moyen d'empêcher la guerre, c'est d'avoir l'air très déterminé à la faire. Les démonstrations les plus fières et les plus coûteuses sur ce point me paraissent de la sagesse.

Je finis ces courtes réflexions qui ne sont venues qu'à propos de ce qui les précède.

Veuillez agréer, Monsieur, je vous prie, l'expression de ma

respectueuse considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Permettez-moi de vous faire observer dans quelle position critique se trouveraient la ville et le port de Cherbourg si la guerre venait à éclater entre nous et l'Angleterre. En peu de jours les Anglais peuvent rassembler dans la seule ville de Liverpool ou dans les autres ports du canal St-Georges assez de bateaux à vapeur (en nolisant ceux du commerce) pour transporter une armée de débarquement sur nos côtes[2]. Le débarquement s'effectuerait sans peine dans une des anses qui avoisine Cherbourg. Dans l'état de faiblesse et de dépérissement où on a eu l'imprudence de laisser les fortifications de cette ville, il est vraisemblable qu'elle pourrait être enlevée par un coup de main comme en 1757[3]. Maîtres de Cherbourg, il suffirait aux Anglais d'y rester cinq à six jours pour détruire pour plus de 50 millions de matériel, et, ce qui serait pire, pour rendre pendant assez longtemps le port intenable ou inabordable en faisant sauter le couronnement de la digue et en encombrant les passes. Après avoir fait ce dégât, l'armée anglaise se rembarquerait avant que les forces de l'intérieur aient pu accourir. Ce danger a existé de tout temps ; mais la multiplication des bateaux à vapeur l'a rendu presque inévitable par la facilité que donnent ces vaisseaux d'arriver et surtout de partir quand on veut sans courir le risque d'être bloqués dans la ville après l'avoir prise. J'ai cru de mon devoir de vous faire parvenir ces craintes dans le cas, encore fort douteux à mes yeux, malgré les apparences, où la guerre aurait lieu. Ces craintes me paraissent vivement partagées par tous les officiers de génie et d'artillerie qui sont parmi nous[4].

Lettre inédite. Ms BNF. Correspondance Thiers. Naf 20 613-14 fol. 323-24. Année 1840.

1. Le 15 juillet, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse avaient signé le traité de Londres ; elles adressaient un ultimatum à Méhémet Ali, pacha d'Égypte, vainqueur des Turcs et ami de la France, lui enjoignant de se contenter de l'Égypte à titre héréditaire et de la Syrie à titre viager ; en réaction à cet accord connu à Paris le 26 juillet, et dont la France était exclue, Thiers rappela des contingents, fit fabriquer des armes, fortifia Paris, et fut largement soutenu par l'opinion. Le rapide recul du pacha devant l'intervention de l'escadre anglaise à Beyrouth le 11 septembre conduisit le roi à se séparer de Thiers dès le 28 octobre.

2. Le canal Saint-Georges : bras de mer qui sépare l'Irlande du pays de Galles.

3. Les Anglais s'étaient emparés de Cherbourg le 9 juillet 1758 (et non 1757) et occupèrent la ville jusqu'au 15 août 1758.

4. Tocqueville avait peu de confiance en Thiers. Voir sa lettre à Royer-Collard, 15 août 1840 (*OC*, t. XI, p. 91), où il s'inquiète autant du bellicisme de Thiers que de sa souplesse excessive : « En somme, il ne me présente de complète garantie en aucun sens et cependant je reconnais qu'il n'y a rien à mettre à sa place et qu'il domine encore de plusieurs coudées tout ce petit monde qui l'entoure. Il a de l'habileté sans principes. Les autres n'ont ni habileté ni principes. »

## À FRANÇOIS MIGNET

Tocqueville par St-Pierre-Église (Manche)

19 août 1840

Mon très cher Confrère, lorsque mon dernier ouvrage fut publié et même avant qu'il ne le fût notre confrère et ami M. Rossi s'offrit très gracieusement pour en rendre compte dans la *Revue des Deux Mondes*. Je sais qu'en effet il s'est mis à ce travail. Cependant, je ne vois rien paraître. Je ne sais si la cause en est dans M. Rossi, auquel cas je n'aurais rien à dire, ou dans M. Buloz. Dans cette dernière hypothèse j'écrirais à M. Buloz pour lui demander l'explication de ce long silence. Seriez-vous assez aimable pour éclaircir ce point avec notre confrère[1] ? Vous sentez que la question est trop délicate pour que je la puisse faire directement. Si l'article était remis, et que vous ayez l'occasion de rencontrer Buloz et de lui en dire un mot, vous me feriez également plaisir ; mais vous comprenez qu'il ne s'agit pas d'une démarche, mais d'une conversation si elle se présente naturellement.

Le principal but de cette lettre n'était pas, du reste, de vous parler de moi, quoique j'aie commencé par là, mais de notre ami commun Beaumont. Ne pensez-vous pas que la mort de M. Daunou pourrait donner ouverture à une candidature très sérieuse de Beaumont pour notre Académie ? Ses titres et sa position actuelle en feraient, je crois, un candidat désirable et j'imagine que, bien soutenu, il aurait de grandes chances de succès. Dites-moi ce que vous pensez de cette idée et, si vous l'approuvez, en quoi je pourrais concourir à sa réalisation[2]. J'imagine que l'élection n'aura lieu qu'au milieu de l'hiver. Mais si elle avait lieu avant et que vous pensiez qu'il pût y être question de Beaumont, je reviendrais

exprès à Paris. Renseignez-moi, je vous prie, sur tout cela.

Vous voyez, mon cher M. Mignet, que je vous traite en ami véritable. J'en ai pour vous les sentiments et nos rapports m'en font supposer de tout semblables en vous à mon égard. Je serais affligé si je me trompais.

Adieu, je ne vous parle pas de la politique dans laquelle vous voyez mille fois plus clair que moi, étant dans les rayons mêmes du soleil. Ce qui se passe, même vu de loin, m'agite et m'inquiète beaucoup. La situation est d'une difficulté immense. La guerre, seul contre tous, serait une terrible aventure qu'il ne faut risquer qu'à la dernière extrémité. Mais cette extrémité peut se présenter et alors il faudra la faire de toutes les manières et par tous les moyens. C'est là où est la difficulté : il faut être patient, prudent, conciliant jusqu'à un certain point et partant de là téméraire et indomptable. Je crains que cette seconde partie du rôle ne convienne pas autant que la première au prince qui nous gouverne et qu'il ne gêne le Ministre. Jusqu'à présent, la tenue et les actes du Ministère me paraissent excellents. Mais je n'en dirai pas autant du langage de plusieurs des journaux qui le soutiennent. Ceux-là sont souvent fanfarons, matamores et très irritants. Le moment d'être tout cela n'est pas venu. Il le faudra peut-être bientôt pour exciter la nation, mais quant à présent, il ne faut qu'une chose, se montrer froid et ferme. N'apprendrons-nous jamais à être courageux sans jactance ? Ce langage des journaux m'effraye parce qu'il tend à faire cesser la plus grande chance d'une paix honorable qui nous reste, l'amitié du peuple en Angleterre. Ne brandissons pas notre épée aux yeux des Anglais, je les connais assez pour savoir que cela est dangereux, mais effilons-la des deux côtés sans rien dire et, quand le moment sera venu, frappons-en d'estoc et de taille sans regarder ni à droite ni à gauche, ni derrière surtout. Si, comme je le crois, le Ministère est dans l'état d'esprit dont je viens de parler, il mérite l'appui énergique de tous ceux qui veulent servir la France et non un parti et il n'y aurait rien de plus méprisable que l'homme qui chercherait à les entraver dans une si grande et si difficile entreprise. Vous voyez que je viens de me laisser attirer malgré moi à parler politique. Ce sujet entraîne, quoiqu'on en ait. La situation si grave où nous sommes m'agite beaucoup ainsi que je vous le disais tout à l'heure, mais je ne puis dire qu'elle m'attriste, car je suis bien las du pot-au-feu démocratique dans lequel nous vivotons.

Mille amitiés. Croyez à ma bien sincère affection.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. La recension de Pellegrino Rossi devait être publiée dans le numéro du 15 septembre 1840 de la *Revue des Deux Mondes* (t. XXIII, p. 886-904). Mignet l'annonça à Tocqueville dans sa réponse (août 1840, AT). Rossi avait été élu à l'Académie des sciences morales le 17 décembre 1836, dans la section d'économie politique, et était donc collègue de Mignet et de Tocqueville.

2. Pierre Claude François Daunou, né en 1761, oratorien puis conventionnel, revenu à la vie privée sous l'Empire, historien, était membre de l'Académie des sciences morales depuis 1832. Il était décédé le 25 juin précédent. Ce fut le magistrat Raymond Théodore Troplong qui fut élu le 12 novembre dans la section de législation, par 15 voix contre 7 à Cormenin. Beaumont ne fut élu à l'Académie des sciences morales qu'en succession de Cessac, décédé le 14 juin 1841 mais déjà malade à la date de cette lettre. Tocqueville devait donner la teneur de la réponse de Mignet à Beaumont : « Il dit que la place de M. Daunou est en quelque sorte engagée d'avance à Troplong qui, dans la même section, a échoué glorieusement l'hiver dernier. Mais il n'a pas l'air de douter que la succession de Cessac vous soit destinée et je vous dirai que je n'en doute pas non plus » (*OC*, t. VIII, 1, p. 431).

## À CHARLES DE RÉMUSAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Ste-Marie-du-Mont ce 24 août 1840

Monsieur le Ministre[1],

Par une lettre en date du 11 mars dernier vous voulûtes bien m'annoncer *qu'à ma demande une somme de 4 000 fr. était allouée sur l'exercice 1840 pour servir à la réparation de l'église Ste-Marie-du-Mont*, monument très précieux que la foudre a presque détruit. Cette somme n'a point encore été versée. Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de réclamer vivement auprès de vous à ce sujet. L'église de Ste-Marie-du-Mont n'est pas seulement un monument artistique, c'est le seul édifice du culte qui puisse servir à une population de 1 500 habitants. Dans l'état actuel de dégradation où la foudre l'a mise, l'église de Ste-Marie ne présente pas d'abri ni même de sûreté aux fidèles, la pluie y pénètre en un grand nombre d'endroits et les voûtes, que le toit brisé ne protège plus, sont sans cesse détrempées et menacent ruine. Il est donc de *la dernière nécessité*

de pouvoir *avant l'hiver* faire les réparations les plus urgentes. La commune en a déjà entrepris une partie ; mais ses ressources sont insuffisantes et le besoin des 4 000 fr. alloués se fait vivement sentir. Il suffit, sans doute, Monsieur le Ministre, de vous signaler ces faits pour que les ordres nécessaires soient donnés et que l'argent accordé soit versé[2].

Agréez, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

[*Cachet de la poste : Intérieur, 26 août 1840*]

Archives du Patrimoine, Paris, Manche, Sainte-Marie-du-Mont, cote 1509. Lettre publiée par le docteur Michel Guibert, « La foudre sur le clocher de Sainte-Marie-du-Mont en 1840 », *Revue de la Manche*, fascicule 158, avril 1998, p. 45-46.

1. Charles de Rémusat était ministre de l'Intérieur dans le cabinet Thiers (1er mars-29 octobre 1840).

2. La subvention promise fut versée peu après et les travaux furent aussitôt entrepris. Voir ci-dessus.

## À CHARLES DE RÉMUSAT

Tocqueville par St-Pierre-Église

Ce 27 août 1840

Le sous-préfet de Valognes, M. Froment, se rend à Paris en congé. Il ira, sans nul doute, vous rendre ses devoirs. Permettez-moi de recommander particulièrement ce fonctionnaire à votre bonne réception. M. Froment n'est que depuis dix mois dans notre arrondissement[1]. Ce court espace de temps lui a suffi pour se faire connaître comme un excellent administrateur. C'est un témoignage que je me plais d'autant plus à lui rendre que dans une tournée que je viens de faire dans le pays, je n'ai recueilli que des observations qui lui fussent favorables. Je me suis aperçu qu'il ne s'entendait pas seulement à mener les affaires, mais les hommes. Je tiendrais beaucoup, je l'avoue, à ce que M. Froment reçût au

Ministère un accueil qui lui montre que je lui ai rendu près de vous la justice qui lui est due.

J'ai retrouvé notre département parfaitement paisible. Les petites agitations de la Chambre[2] n'ont point excité d'émotions. Cette tranquillité, quant aux affaires intérieures, va même, on peut le dire, jusqu'à l'excès, puisque nous sommes ici bien près de l'indifférence politique qui n'est pas la sagesse politique comme vous savez. Les bruits de guerre agitent seuls le pays. Mais c'est là une agitation salutaire, car elle a pour effet de rapprocher les hommes par un intérêt commun et de fournir un sujet nouveau sur lequel les anciens partis peuvent s'entendre. Je suis fort content de voir l'attitude ferme et calme de notre population qui, naturellement cependant, n'est pas guerrière. Pour mon compte, du reste, je crois encore peu à la guerre. Mais il serait ridicule de vous donner mes conjectures à vous qui connaissez les faits et les faites naître.

Présentez, je vous prie, mes hommages à Madame de Rémusat et agréez l'expression de ma haute considération et de mon sincère attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives de Rémusat.

1. M. Froment, installé à Valognes le 4 octobre 1839, sera nommé sous-préfet de Joigny le 27 février 1842.

2. Le 12 mai, Rémusat avait demandé un crédit d'un million pour ramener à Paris les restes de l'empereur Napoléon depuis l'île de Sainte-Hélène. Cette demande avait provoqué une certaine agitation.

## À FRANÇOIS MIGNET

Tocqueville ce 2 septembre 1840

Mon très cher Confrère, ma lettre était à peine partie[1] que j'ai découvert le malentendu qui m'avait fait vous écrire relativement à Beaumont. Il serait long et inutile de vous expliquer comment j'en étais arrivé à me persuader qu'il y avait une place vacante à notre Académie.

Je n'ai donc pas besoin de vous dire que j'accède de grand cœur à vos raisons. Je pense comme vous qu'une occasion prochaine fera entrer Beaumont dans notre compagnie et qu'il serait préjudiciable de rien faire en ce moment. Prenez donc que je n'ai rien dit et laissez-moi seulement vous remercier des bonnes et amicales dispositions que vous montrez pour l'époque où il sera convenable d'y recourir. Beaumont n'a su qu'hier que je vous eusse écrit ; je le lui ai mandé en lui faisant part des choses aimables que contient votre lettre.

Je vous suis très obligé de la démarche que vous avez bien voulu faire auprès de MM. Rossi et Buloz. J'y vois une nouvelle preuve de votre amitié. J'y suis, je vous assure, extrêmement sensible et j'y réponds, mieux que par des phrases, par une vive et sincère affection.

Je vois avec plaisir que le langage des journaux qui représentent directement ou indirectement le Ministère devient de plus en plus ce qu'il doit être, modéré et très ferme à la fin. Que le Ministère persévère lui-même dans cette double voie et si elle le conduit enfin à tirer l'épée, ce dont je doute encore beaucoup, tous les gens de cœur seront avec lui envers et contre tout.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Mignet. Copie de Mme Knibiehler.

1. Voir ci-dessus, lettre du 19 août 1840.

## À AMÉDÉE DESPANS-CUBIÈRES, MINISTRE DE LA GUERRE

Tocqueville par St-Pierre-Église

Ce 17 septembre 1840

Monsieur le Ministre[1],

Il y a trois mois, j'eus l'honneur de solliciter de votre excellence un

congé en faveur de M. Pétel (Jean-Baptiste), soldat dans la 10e compagnie du train des *équipages militaires*[2]. Quoique ce jeune homme ne fût pas dans un des cas d'exemption prévus par la loi, sa situation n'en était pas moins digne du plus grand intérêt. Il était le *seul soutien* de son père âgé, infirme et *absolument incapable* de gagner sa vie sans lui. Vous voulûtes bien, sur ma demande, lui accorder un congé de trois mois, et en même temps vous *me laissâtes l'espérance que ce congé pourrait être étendu.* Le congé du s. Pétel finit le *1er octobre prochain.* J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, si les besoins extraordinaires du *service ne s'y opposent pas,* de solliciter de vous une prolongation de trois mois du congé du jeune Pétel. Ce jeune homme demeure à *Baugy par Compiègne* (Oise).

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, votre très humble serviteur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

Lettre inédite. Bibliothèque du port de Brest, autogr. J. Levot.

1. *En haut de la page, d'une autre écriture que celle de Tocqueville* : Tous les hommes en congé doivent à l'expiration rejoindre leur compagnie.

*En haut de la page également a été apposé un tampon* : Ministère de la Guerre – Secrétariat général – 19 septembre 1840.

Le ministre de la Guerre dans le cabinet Thiers était Amédée Despans-Cubières.

2. Tocqueville était déjà intervenu en mai 1840 en passant par le lieutenant-colonel qui avait refusé, arguant que le jeune Pétel avait été affecté le 14 mai à la 10e compagnie (AT 2513). En réponse à sa deuxième lettre, Tocqueville est informé le 22 septembre qu'il a été donné « un ordre formel de ne plus accorder de congé dans les circonstances actuelles » (*ibid.*).

## À ALPHONSE DE LAMARTINE

Tocqueville, par Saint-Pierre-Église,
ce 19 septembre 1840

J'étais malade, mon cher Monsieur de Lamartine, lorsque la nouvelle

de la mort de Monsieur votre Père m'est parvenue[1]. Je n'ai pu vous écrire aussitôt, quelque envie que j'en eusse. Je profite du premier retour de santé pour le faire.

Vous avez dû recevoir beaucoup de lettres à l'occasion de ce douloureux événement, car les affaires particulières d'un homme comme vous sont d'un intérêt presque national. Tous ceux qui aiment la gloire de leur pays ne peuvent rester indifférents à ce qui vous arrive. Permettez qu'à tous ces témoignages je joigne obscurément celui d'une très vive et déjà ancienne affection. Laissez-moi vous dire que je me suis senti ému à la nouvelle du grand malheur qui vous a frappé et que j'ai éprouvé le besoin de vous offrir mes sympathies : la destinée de votre père a du reste été digne d'envie ; il a vécu honoré, il est mort paisible et il a vu votre gloire.

Je me reprocherais de mêler à ces émotions intimes des discussions politiques. Cependant je veux vous dire qu'avec toute la France j'ai lu vos deux articles sur l'Orient. Je diffère de vous sur beaucoup de points, je l'avoue franchement ; mais jamais je ne vous ai trouvé plus éloquent, de cette éloquence virile et politique dont on semblait avoir perdu le secret depuis 1789[2].

Veuillez présenter mes respectueux hommages à Madame de Lamartine et croire à la vive et sincère affection que je vous ai vouée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Archives de Saint-Point. Publication par F. Letessier, *Revue d'histoire littéraire de la France*, mai-juin 1983, p. 451-458.

1. Le père de Lamartine était mort le 30 août à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

2. Lamartine était intervenu contre la politique de la France en Égypte lors de la discussion de l'adresse le 11 janvier 1840 ; il avait ensuite publié quatre articles sous le titre « La Question d'Orient, la Guerre, le Ministère », dans le *Journal de Saône-et-Loire* des 22 août, 12, 19 et 30 septembre. Ces articles ainsi que trois discours sur l'Orient de 1834, 1839 et 1840 sont repris en brochure sous le titre *Vues, discours et articles sur la question d'Orient*. Lamartine inspirait le journal *La Presse*, un des seuls titres à ne pas se laisser entraîner vers la guerre. Voir ci-dessous, sa réponse à ces compliments.

## ALPHONSE DE LAMARTINE À ALEXIS DE TOCQUEVILLE

[1840]

Cher et illustre ami,

Recevez mes bénédictions pour ce souvenir de cœur auquel le mien est si sensible de votre part. Qui sait mieux que vous ce que c'est que de perdre ses racines antiques, vénérées et toujours saines qui nous rattachaient à la terre ? Bien peu de choses nous y retiennent ensuite.

Je ne vous savais pas malade. Je vous croyais jouissant de cette haute et sereine estime que vous ont conquise sur tous les partis ces talents dignes de nos plus beaux temps. J'ai relu mieux encore et plus goûté aussi les deux volumes que tout le monde étudiait sur ma route cet été ! À présent, vous allez agir. Votre pensée est dite, il faut l'incorporer.

Je suis encore très souffrant aussi. Cependant la névralgie s'use et me comprime moins depuis un mois.

Merci de votre suffrage littéraire sur mes réclamations trop fondées sur l'Orient. Ne croyez pas ceux qui crient au poète. Soyez sûr que je n'ai que *du bon sens* ! Nous faisons un crime social et une bêtise nationale avec le pacha. Quoi ! Soutenir le choc russe, musulman et chrétien de la Syrie avec un esclave révolté qui règne sur *un million quatre cent mille fellahs* exténués ? Engager la France, honneur et politique, dans cette impasse et briser en Syrie les seules analogies que nous ayons en Orient ? Ou dans l'unité de l'Empire le seul fantôme un peu imposant de l'intégrité ?

En vérité, c'est M. Thiers qui *rêve*. Vous verrez le réveil et nous paierons cette opinion de gloire dont il s'enivre et cette démence de dictature. Adieu et amitiés, fussiez-vous Égyptien. Quand même.

LAMARTINE

Copie Archives Tocqueville.

## À FRANÇOIS BULOZ

Tocqueville par Saint-Pierre-Église (Manche)

Ce 23 septembre 1840

Monsieur,

Je vous ai dit, il y a quelque temps, que mon intention était de profiter du premier moment de loisir que je pourrais me procurer pour écrire un article dans la *Revue des Deux Mondes*[1]. Je pense que je suis arrivé à une époque où il m'est possible de mettre à exécution ce dessein mais je ne vois pas encore clairement quel sujet je pourrais traiter. C'est sur ce point qu'avant de rien faire, je serais bien aise de vous consulter. Peut-être pourriez-vous m'indiquer un livre nouveau dont l'analyse peut prêter au développement de quelques vérités politiques. Peut-être même apercevriez-vous du point de vue où vous êtes placé un sujet de nature à saisir l'attention du public et que je ne vois pas dans la solitude où je vis. En tous cas, s'il entre dans vos désirs que j'écrive dans la *Revue*, je vous prie de me faire connaître vos idées sur cette matière afin que je voie si je puis m'y conformer[2].

Agréez, je vous prie, l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Buloz*
*10, rue des Beaux-Arts*
*Paris*
[*Cachets de la poste : 24 septembre St-Pierre-Église ; 25 septembre Paris*]

Bibliothèque Lovenjoul. Don Bourget-Pailleron (1954) H 1416. Publiée par Hervé Robert, *Commentaire*, printemps 2020, no 169.

1. Tocqueville cherchait depuis l'été à écrire un article dans la prestigieuse *Revue des Deux Mondes* sans que ce projet aboutisse. Le 31 août, il écrit à Beaumont : « C'est un rôle subalterne d'y écrire souvent. Quelques articles saillants servent, au contraire, beaucoup » (*OC*, t. VIII, 1, p. 432).

2. Dans sa réponse du 27 septembre 1840 (AT), Buloz propose d'écrire un article sur une brochure à paraître à Londres sur Lord Palmerston, ce qui fournirait l'occasion de porter un jugement sur le traité de Londres et de commenter l'ensemble des livres publiés sur la question d'Orient. Il propose aussi d'autres pistes : « À défaut de cette question, voudriez-vous traiter celle des ouvriers à propos des dernières coalitions ? On a publié plusieurs brochures là-dessus que je pourrais vous envoyer. / Il y aurait encore la question d'Alger qui va naturellement occuper l'attention à cause de l'expédition qui se prépare. / Il y

aurait enfin, si vous le vouliez, un examen à faire de la correspondance de Washington publiée par M. Guizot […] ce serait peut-être l'occasion de faire une appréciation complète de Washington, de l'homme politique nouveau opposé aux hommes politiques de l'ancien monde, et ceci vous irait mieux qu'à personne. » Voir Hervé Robert, « Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de François Buloz », *Commentaire*, printemps 2020, n° 169, p. 145 et suiv.

À FRANÇOIS BULOZ

Tocqueville, par St-Pierre-Église,
ce 2 octobre 1840

Monsieur,

Aucun des sujets que vous me proposez, quelque importants d'ailleurs qu'ils soient, ne me paraît de nature à être traité par moi en ce moment. La question des ouvriers, question très grande mais que je n'ai pas encore suffisamment étudiée, exigerait de ma part des travaux auxquels je ne puis me livrer. Quant à la question d'Orient et à celle d'Afrique, je vois deux grands inconvénients à m'en occuper, bien que j'aie beaucoup de notes prêtes sur la dernière particulièrement. Le premier, c'est que ces deux grandes affaires sont à la veille d'une crise qui peut d'un jour à l'autre en changer complètement la face ; ce sont, si je puis m'exprimer ainsi, les questions les plus *ambulatoires* du moment. De pareils sujets, qui portent à des articles de journaux, peuvent difficilement devenir matière d'un article de revue pour un homme sérieux qui ne veut pas parler au hasard et qui, n'étant pas ministre, ne sait jamais précisément où en sont les choses et si l'état dont il parle n'est pas changé à l'instant où il cherche à le peindre.

Le second inconvénient que je trouve à ces deux grands sujets est encore plus grave. Je ne crois pas qu'un député fasse sagement d'écrire sur un sujet dont deux mois après il va peut-être être obligé de parler à la tribune[1]. Ce qui convient, je crois, à un homme qui est engagé dans la politique pratique et qui n'a pas seulement à écrire, mais à parler et à voter, ce sont des questions de grande importance, mais dont le gouvernement ni la législature ne sont pas actuellement saisis. Il y en a

plusieurs dans ce cas. Je citerai un exemple : il n'y a rien de moins connu en France que les causes qui ont produit et qui soutiennent l'étonnante grandeur des Anglais dans l'Inde. Ce sujet qui a été intéressant dans tous les temps l'est prodigieusement maintenant que toutes les grandes affaires européennes ont leur nœud en Asie. Il l'est particulièrement pour nous depuis que nous avons la colonie d'Alger. Ce sujet se rattache donc à tout ce qui intéresse et agite les hommes de nos jours et pourtant il n'est pas à l'ordre du jour de nos assemblées. C'est un sujet pareil que je croirais tout à fait utile et convenable de traiter. J'ai déjà recueilli beaucoup de documents sur la position des Anglais dans l'Inde ; j'ai eu peut-être plus d'occasions qu'un autre de m'en occuper. Je ne demanderais pas mieux que de faire un ou deux articles de revue sur ce sujet ; mais je ne pourrais promettre ces articles immédiatement, car je voudrais faire quelque chose qui valût la peine d'être lu par les gens sérieux et la matière est très difficile[2].

Voilà, Monsieur, les seules idées qui me soient venues. Mandez-moi si elles vous conviennent ou si vous en apercevez d'autres qui vous paraissent mieux valoir et croyez que je suis toujours charmé de faire quelque chose dont la *Revue* puisse profiter.

Agréez, je vous prie, l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Buloz*
*10, rue des Beaux-Arts, Paris*
[*Cachets de la poste : St-Pierre-Église 3 octobre ; Paris 5 octobre*]

Bibliothèque Lovenjoul. Don Bourget-Pailleron (1954) H 1416. Publiée par Hervé Robert, *Commentaire*, art. cité.

1. Tocqueville devait prononcer un second discours sur la question d'Orient à la séance de la Chambre des députés du 30 novembre 1840 (voir *OC*, t. III, 2, p. 288-301). Il ne prononce pas de discours sur la question sociale dans la session qui suit.

2. Le 10 octobre 1840, Buloz en acceptant un article sur l'Inde signalait à Tocqueville la parution prochaine d'une *Histoire de l'Inde* de Barchou de Penhöen en 6 volumes et ajoutait : « Dans ma précédente lettre, j'avais oublié de vous parler d'un livre communiste que M.P. Leroux va faire paraître. En parlant de cette publication à M. Rossi, il me dit que vous seul pouviez bien traiter à ce sujet la question de propriété. Vous conviendrait-il de vous charger d'une appréciation de

ces théories communistes ? Leroux est un homme qui a une grande influence dans son parti, et qu'il serait bon de combattre, car il est un de ceux qui dans les réunions communistes exerce le plus d'empire sur les jeunes gens » (AT).

Tocqueville devait laisser inachevé le grand ouvrage sur l'Inde commencé en 1840. En novembre 1841, il prend des notes sur l'ouvrage de Barchou de Penhöen (voir *OC*, t. III, 1, p. 511-534) mais il ne tira pas de ses notes un article pour la *Revue des Deux Mondes*.

## À SAMUEL USTAZADE SILVESTRE DE SACY

18 octobre 1840[1]

Je reçois à l'instant, M[onsieur], le numéro du *Journal des débats* qui contient votre article sur mon livre[2]. Je ne puis m'empêcher de vous exprimer l'impression pénible qu'il m'a causée.

Ce n'est pas que cet article ne contienne sur moi et sur plusieurs parties de mon œuvre des jugements très flatteurs et dont assurément je dois être et je suis satisfait, mais il ne me rend pas justice sur le point capital, la donnée première, le pensée mère de l'ouvrage, et la justice sur ce point-là, je l'attendais principalement de vous, Monsieur.

J'avais remarqué que, de nos jours, [le] nouvel état social qui avait produit et produisait encore de très grands biens faisait cependant naître un certain nombre de tendances très redoutables. Ces germes abandonnés à leur libre croissance me paraissaient devoir produire l'abaissement indéfini de l'intelligence, le matérialisme des mœurs et enfin l'asservissement universel. J'avais cru reconnaître et j'avais vu avec terreur que de ce côté penchait de nos jours l'espèce humaine et que c'était de ce côté-là qu'il fallait que tous les hommes de cœur cherchassent à mettre la main. Ces tendances si redoutables, peu, à ma connaissance, parmi les amis de la révolution de 1789, osaient les montrer. Ceux qui les voyaient et ne craignaient pas d'en parler, étant de ces hommes qui condamnent d'un seul coup l'ensemble de l'État social démocratique et tous ses détails, étaient plus propres à irriter les esprits qu'à les diriger. Le monde intellectuel se partageait entre les amis aveugles ou les détracteurs forcenés de la démocratie.

Mon but en écrivant [mon] livre a été de faire voir ces pentes redoutables qui s'ouvrent sous les pas de nos contemporains, non pour

prouver qu'il fallait se rejeter dans un État social aristocratique, entreprise chimérique que je ne voudrais pas suivre quand je la croirais praticable, non pour prédire, ainsi que vous paraissez le croire, et c'est une grande erreur, que ces instincts sont irrésistibles ; mais pour les faire craindre en les peignant de vives couleurs et obtenir ainsi l'effort intérieur et volontaire qui seul peut les combattre. Apprendre à la démocratie à se connaître, partant à se diriger et à se contenir. Montrer à nos contemporains que pour que cette égalité, qui nous est avec raison, si chère, ne devienne pas la lèpre du genre humain, il faut travailler sans relâche à soutenir le vol de la pensée, à aider l'élan des âmes vers l'au-delà et aussi faire voir que dans les siècles démocratiques où nous entrons, la liberté politique n'est pas seulement belle, mais encore nécessaire aux nations pour devenir grandes et même pour rester civilisées, telle est, Monsieur, la pensée de mon livre, pensée qui seule m'a soutenu contre les difficultés, insurmontables peut-être, du sujet et contre la critique que je prévoyais bien à l'avance, car je savais qu'en écrivant d'après une pareille donnée, je n'étais dans le courant d'aucun parti.

Le sujet était mal choisi, dites-vous. J'y consens. Mais je m'assure du moins qu'il fallait quelque énergie et quelque dévouement pour le choisir. Il eût été plus aisé et plus sûr de faire la critique sanglante de l'égalité ou son apothéose. Rien, Monsieur, dans l'article que je viens de lire n'indique que vous ayez même entrevu ce but de l'auteur.

Voilà ce dont j'ai été, je le répète, péniblement ému. Car parmi les hommes qui avaient bien voulu entreprendre de rendre compte de mon livre, vous étiez celui de tous, je puis le dire maintenant sans que cela ait l'air de ma part d'une flatterie intéressée, celui qui me paraissait le mieux disposé par ses sentiments et ses idées à entrer dans mon point de vue ou du moins à le découvrir et à l'exposer.

J'espère, M[onsieur], que vous ne rencontrerez rien dans le style de cette lettre qui sente l'amertume d'un auteur piqué par la critique. Ce sentiment est bien loin de ma pensée. Vous y verrez seulement le chagrin légitime d'un homme qui, croyant avoir fait un acte de courage et d'honnêteté, découvre qu'il n'est ni apprécié ni compris[3].

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Sur le dossier de ce brouillon très raturé, Tocqueville a noté : « Lettre écrite

à M. de Sacy le 18 octobre 1840. Je ne sais si cette lettre a jamais été envoyée. »

2. Samuel Ustazade Silvestre de Sacy avait publié une recension de l'ouvrage de Tocqueville dans le *Journal des débats* du 9 octobre 1840 ; l'article est repris dans *Variétés littéraires, morales et historiques*, Paris, Didier, 1858, t. II, p. 107-118. Sacy reprochait à Tocqueville de ne pas s'être avoué son objet véritable, qui n'était pas l'Amérique mais la démocratie dans le monde et en particulier en France, et d'avoir pris comme type et modèle la démocratie américaine. « Je dois avouer, écrivait-il, que je ne suis pas à l'aise dans ce livre ; je m'y étouffe. Je cherche l'air et le soleil de l'idéal. Je me sens déjà accablé sous le poids de ces masses qui m'imposent non seulement leurs lois, mais leurs goûts grossiers et leurs idées souvent sottes. » L'article avait été sollicité par Beaumont (voir *OC*, t. VIII, 1, p. 426).

3. En l'absence de réponse de Sacy, on ne sait ce qu'il pensa, s'il la connut, de l'amertume de Tocqueville.

## AU DIRECTEUR DU *MONITEUR*

Tocqueville ce 18 octobre 1840

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de vouloir bien à partir de mercredi prochain 21 du courant m'adresser les numéros du *Moniteur* à Paris rue Castellane n° 11.

Recevez, je vous prie, l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

*Monsieur le Directeur du* Moniteur
*6, rue des Poitevins*
*Paris.*

Original perdu. Fac-similé dans Alexis Rousset, *La Société en robe de chambre*, 1881, cahier 11.

## À GEORGE RICHARDSON PORTER[1]

Ce samedi matin
[octobre 1840 ?]

Monsieur,

Madame de Tocqueville m'a appris hier au soir, lorsque je suis rentré chez moi, que vous aviez la bonne pensée de venir me voir ce matin en compagnie d'une personne de votre connaissance dont la conversation peut être utile au succès de notre grande entreprise. Je ne puis, malheureusement, me trouver chez moi ce matin, étant obligé de sortir de bonne heure et de déjeuner en ville. Vous arrangerait-il de remettre notre réunion à lundi prochain à 11 h 1/2 ? C'est l'heure qui me conviendrait le mieux. J'espère qu'elle vous conviendra également.

Agréez, je vous prie, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Porter*
*Rue de la paix. Hôtel de Douvres*
*Paris*

Lettre inédite. Collection particulière.

1. George Richardson Porter (1792-1852), fonctionnaire civil et statisticien, était chargé avec Buller de préparer un traité de commerce entre l'Angleterre et la France. Il sera élu le 23 janvier 1841 correspondant à l'Académie des sciences morales et politiques (section « économie politique »). La correspondance de Léon Faucher (*op. cit.*, t. I, p. 96) contient une lettre à Reeve du 25 août 1840 qui signale l'arrivée de Porter au Havre pour négocier. Tocqueville a pu le rencontrer à son retour à Paris.

## À ERNEST DE BLOSSEVILLE

[Novembre - décembre 1840[1]]

J'ai besoin de causer avec vous et de prendre vos avis ; la circonstance est grave pour moi. La succession de M. de Bonald serait bien mon fait[2].

C'est l'homme dont il me conviendrait le mieux de parler : je désire donc très vivement remplir sa place. J'ai lieu de croire que si mes amis votaient en masse pour moi, le succès serait certain, mais quelques-uns d'entre eux n'iront-ils pas à M. Ballanche, qui, dit-on, se présente[3] ?

Original perdu. Lettre publiée dans *Le Marquis de Blosseville, op. cit.*, p. 180.

1. La lettre est écrite après le 23 novembre 1840, date de la mort de Bonald, et avant le retrait de Tocqueville devant Ballanche début janvier (voir ci-dessous lettre à Mignet de décembre 1840).

2. Pour éloignées qu'elle soit désormais de la sienne, la pensée contre-révolutionnaire de Louis Gabriel Ambroise de Bonald (1754-1840), sa réflexion sur le pouvoir politique et le pouvoir religieux, sur l'individu et la société aristocratique, ne pouvaient qu'intéresser Tocqueville.

3. L'élection à l'Académie française au fauteuil de Bonald eut lieu le 28 janvier 1841. Ballanche se présenta face à Ancelot, mais le scrutin ne put aboutir. Tocqueville s'était retiré. Pierre Simon Ballanche (1776-1847), fils d'un imprimeur lyonnais, avait vendu l'imprimerie familiale pour s'installer à Paris en 1824 et se consacrer à son œuvre de penseur et de philosophe. Lié avec Mme Récamier et Chateaubriand, proche des ultraroyalistes, il avait développé une pensée mystique fondée sur une théorie cyclique des sociétés humaines censée permettre leur régénération.

## À CHARLES DE MONTALEMBERT

Ce mardi soir[1]
[1er décembre 1840 ?]

Mon cher Montalembert,

Je ne veux pas perdre un moment pour vous remercier de votre lettre. Elle m'a touché, flatté, ému, plus que je ne puis dire. Votre suffrage m'est précieux à plus d'un titre[2]. Nous avons, comme vous le dites, des divergences considérables d'opinion ; mais nous nous tenons, croyez-le, par une foule de secrètes sympathies, qui naissent d'une commune origine, et, à travers la contrariété quelquefois grande des idées, j'ai la confiance que nous nous entendrons toujours.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur le comte de Montalembert*
*38 rue St Dominique St Germain*
*Paris*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. La date du 2 décembre 1840 a été ajoutée ici d'une autre écriture. Le 2 décembre est un mercredi, nous corrigeons.

2. La lettre de Montalembert n'est pas conservée aux AT.

## À CHARLES DE MONTALEMBERT

Dimanche matin
[13 décembre 1840]

Je ne puis vous dire, mon cher Montalembert, combien je suis contrarié de ne pouvoir accepter l'invitation que j'ai trouvée hier soir chez moi. Je ne le puis par la raison que voici : j'ai un frère que j'aime beaucoup et que je n'ai pas vu depuis six mois. Il vient passer un ou deux jours à Paris ; il arrive demain et il m'a annoncé qu'il viendrait me demander à dîner. Il ne me reste donc qu'une ressource fort incomplète : ce sera de tâcher d'aller vous retrouver après dîner.

Je passerai aujourd'hui chez vous, si je puis, pour vous voir. J'espère vous trouver. En tout cas, vous seriez très aimable de venir mercredi soir chez moi. J'y suis toujours ce soir-là et d'ordinaire quelques-uns de mes amis s'y rencontrent.

Croyez à mon sincère attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur le comte de Montalembert*
*38 rue Saint Dominique Saint-Germain*

*Paris*
[*Cachets de la poste : Paris 13 ; Décembre 13, 1840*]

Lettre inédite. Trinity College, Cambridge. Houghton Collection.

## À CL. GRASSET

Ce dimanche matin
[13 décembre 1840]

Ce n'est, Monsieur, ainsi que vous l'aviez prévu, que la multitude de mes occupations qui a pu m'empêcher de répondre à la lettre que vous m'aviez adressée[1]. J'aurai, du reste, un grand plaisir à vous voir. Je vous recevrai demain *lundi* de 1 à 2 heures si vous voulez vous donner la peine de passer chez moi.

Recevez l'expression de ma considération distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Grasset*
*18 rue du Fb Poissonnière*
*Paris*
[*Cachets de la poste : levée de midi ½ ; Décembre 13 1840*]

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. La lettre de Grasset n'a pas été retrouvée. Une mention au crayon en indique la date en haut : 17 novembre 1840. Le 31 décembre 1839, Grasset avait publié un opuscule intitulé *Réduction à 10 et à 20 centimes des ports de lettres en France, dédié à l'honorable M. Rowland à Londres*, disponible à son domicile. Ancien directeur des postes, il proposait de suivre l'exemple de l'Angleterre où Rowland Hill, directeur général du *Penny Post*, avait inventé le *penny black*, mis en vente le 6 mai 1840, qui permettait une taxe fixe et uniforme quel que soit le parcours des lettres. En France, les conseils généraux et chambres de commerce avaient déjà émis le vœu d'un recours au timbre-poste en 1840. Il ne sera introduit qu'en 1849.

## À L'AMIRAL GUY-VICTOR DUPERRÉ, MINISTRE DE LA MARINE[1]

16 décembre 1840

[Lettre en faveur de M. Henin] dont le nom […] se mêle à tant d'actions courageuses entreprises par amour de l'humanité. [Il se dit être l'interprète de toute la population de Cherbourg pour cette pétition[2]. Il a confiance que l'amiral Duperré, appréciateur du courage, saisira l'occasion de l'honorer.] Si la guerre avait été déclarée ou put l'être je n'ai pas besoin de vous dire qu'Henin n'aurait pas demandé à rentrer dans ses foyers […].

L.a.s. 2 pp. in 4. Écrit en tant que député de la Manche. Extrait du catalogue Loliée n° 56.

1. L'amiral Guy-Victor Duperré (1775-1846) fut à trois reprises ministre de la Marine : de novembre 1834 à septembre 1836, de mai 1839 à mars 1840 et d'octobre 1840 à février 1843.

2. Une lettre d'Hippolyte (AT 2512) demande à Tocqueville d'intervenir et lui transmet la pétition. Un banquet avait eu lieu à Cherbourg au cours duquel le maire avait fait ovationner Henin, vieux marin très décoré, et l'assistance avait voté par acclamation la demande de la médaille de Napoléon. Le *Journal de Cherbourg* s'était chargé de rédiger la pétition demandant un congé que Tocqueville transmet via Chassériau. Chassériau annonce le 4 janvier qu'Henin bénéficiera d'un congé de trois mois « en attendant mieux ».

## À ODILON BARROT

Paris, ce vendredi matin
[18 décembre 1840]

Mon cher Monsieur Barrot,

Un jeune membre du Parlement anglais et en même temps un de mes amis, M. Milnes, désire vivement vous être présenté. Je lui ai promis de

l'amener chez vous ce soir, si vous le permettez[1].

M. Milnes appartient au parti conservateur, mais c'est un homme modéré et intelligent qui est loin d'approuver la conduite de Lord Palmerston. Je vous l'amènerai ce soir si vous le trouvez bon.

Croyez, je vous prie, à tous mes sentiments d'estime et d'affection.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. La lettre peut être datée par la lettre de Tocqueville à Milnes, dans laquelle il lui donne rendez-vous le vendredi 18 décembre 1840 à 8 heures chez lui pour se rendre ensemble chez Barrot (*OC*, t. VI, 3, p. 61). Richard Monckton Milnes, plus tard Lord Houghton (1809-1885), député de Pontefract (Yorkshire) de 1837 à 1863. Milnes connaissait Guizot depuis l'ambassade de ce dernier à Londres, mais profita de son séjour à Paris en décembre 1840-janvier 1841 pour rencontrer aussi des hommes de l'opposition.

## À LÉON JUCHAULT DE LAMORICIÈRE

Paris ce 20 décembre 1840

Vous ne m'écrivez pas, mon cher ami, et vous avez tort. Non pas que nous ayons besoin de correspondre pour rester bons amis, mais parce que ce silence peut nuire à l'affaire qui vous intéresse ainsi que moi au plus haut degré : notre établissement en Afrique. Savez-vous que jamais l'esprit de la Chambre n'a été dans une situation plus périlleuse relativement à la question algérienne que dans ce moment ? J'en juge par l'état de mon propre esprit autant que par celui des autres. Les derniers événements m'ont fait toucher du doigt ceci, c'est que, si nous avons une grande guerre en Europe, notre armée d'Afrique est en grand hasard ou que, tout au moins, nous sommes dans la plus absolue nécessité de la restreindre et de la replier sur la côte de manière à abandonner presque tout le pays conquis ou occupé. C'est ce qu'au moment du péril avouaient les partisans les plus anciens et les plus ardents de l'occupation générale ; c'est ce que disaient avec de grands cris de joie les Anglais dans leurs

journaux ; c'est [ce] que confessait lui-même Monsieur Thiers. Or qu'est-ce que tout cela signifie ? Si ce n'est que, quant à présent, l'Afrique nous affaiblit au lieu de nous fortifier en Europe ; qu'elle nous rend la grande guerre difficile et que, si cette grande guerre vient enfin malgré nos faiblesses pour l'éviter, elle nous enlèvera infailliblement les principaux fruits des sacrifices immenses que nous avons faits en Afrique et que nous faisons tous les jours. Je vous avoue tout simplement que tout ceci m'impressionne vivement et si un pareil effet est produit sur moi, jugez un peu de ce qu'il doit être sur tant de gens parcimonieux, indécis, timides, que contient la Chambre, lesquels n'ont jamais voté pour l'Afrique que poussés et presque contraints. Je commence à croire que le développement des forces que nous avons en Afrique ne peut s'y soutenir longtemps et toute la question se réduit pour moi à ceci : pouvons-nous espérer en continuant quelque temps encore le grand effort, de nous établir d'une façon assez stable et assez naturelle pour pouvoir diminuer très considérablement notre dépense et nos armées ? Je doute fort qu'il en soit ainsi, et la domination de l'Afrique, que je crois possible, me paraît malheureusement l'affaire d'un peuple qui n'aurait que cette affaire et qui serait maître de la mer, conditions dans lesquelles nous ne sommes pas. Voilà, mon cher ami, un sujet sur lequel il est pressant que vous m'écriviez afin de me donner de bonnes raisons, si vous en avez. L'Afrique n'a jamais eu plus besoin d'être défendue, croyez-le.

Maintenant, et avant de finir cette lettre, que je vous écris très à la hâte, je dois vous recommander un homme auquel je m'intéresse et qu'on nomme Gay, maréchal des logis au 1er escadron des spahis réguliers d'Oran. Ce jeune homme est depuis 5 ans en Afrique. J'ai lieu de croire que c'est un brave garçon et un garçon très brave. Si vous pouvez faire quelque chose pour lui, vous me ferez plaisir.

Je suis du nombre de ceux qui comprennent et qui approuvent le genre de guerre que vous faites en ce moment à Abd el-Kader. Je crois qu'à la longue un pareil système finira par désespérer les populations et ruiner l'émir dans leur esprit. Le mal est d'avoir la guerre dans un pays où l'espérance de vaincre d'un seul coup n'existe pas. Pour ma part, je consentirais plus volontiers à envoyer pendant un an 150 000 hommes en Afrique que d'y en laisser 50 pendant 3 ou 4 ans. Car, croyez-le, dans l'état actuel de l'Europe, 50 000 de nos meilleurs soldats séparés de nous par une mer dont nous ne sommes pas les maîtres et exposés à être détruits par les Arabes ou pris par les Anglais, une pareille situation est un grand

danger.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Toute cette affaire d'Orient (qui n'est pas finie) et la convocation des Chambres en octobre m'ont empêché d'aller cette année en Afrique. J'espère faire ce voyage au printemps[1].

Lettre inédite. AN. Archives du Chillon. Fonds Lamoricière.

1. Tocqueville et Beaumont avaient envisagé un voyage en Afrique auquel ils n'avaient temporairement renoncé que fin août, en raison des risques de guerre (voir lettre de Tocqueville du 31 août, *OC*, t. VIII, 1, p. 431).

## À FRANÇOIS MIGNET

Jeudi matin
[décembre 1840]

Mon très cher Confrère, ce que nous disions hier n'a pu s'arranger. M. Roger[1] est assez malade pour ôter l'espoir qu'il vienne dans huit jours plus que dans quinze. De plus, j'ai trouvé M. Royer-Collard assez indisposé pour faire craindre qu'il ne pût se rendre jeudi prochain à l'Académie, si ce jour-là il y avait élection. J'ai donc renoncé à une tentative qui m'avait toujours paru hasardeuse[2].

J'ai vu à la Chambre des pairs M. Étienne[3] qui m'a paru presque blessé que je lui parlasse Académie, tant il se prétend sûr. Vous comprenez que son calme m'a charmé et j'ai été près de m'écrier comme don Diègue :

« Digne ressentiment à ma douleur bien doux[4] ! »

Je n'ai pu encore voir M. Jay, malgré mes efforts ; mais on m'assure que mardi dernier il *agissait* pour moi.

Je crois que, contre mon attente, j'aurai la voix de M. de Lamartine[5]. Je vous conterai le détail de cela quand nous nous verrons. L'anecdote est assez curieuse. Ce n'est pas la première fois que je m'aperçois qu'il faut prendre garde de regarder de trop près tous les grands poètes, les grands

politiques et en général tout ce qui semble grand de peur qu'en approchant cela ne paraisse petit. Silence sur l'article de Lamartine.

Mille amitiés très vives et très sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Je n'entends parler que d'un article de vous qui a paru dans la *Revue* du 1er décembre [?] que je n'ai pas lu parce qu'elle a été me chercher à Tocqueville[6]. Cousin dit que vous n'avez jamais si bien fait et les autres que vous n'avez jamais mieux fait. Mais tout ce monde me paraît regarder ce morceau comme très beau.

Lettre inédite. Archives Mignet. Copie par Mme Knibiehler.

1. François Roger (1776-1842), député sous l'Empire et la Restauration, journaliste, poète et auteur dramatique. Il était hostile à Hugo.

2. Tocqueville avait envisagé une candidature au fauteuil de Népomucène Lemercier ; Ballanche ayant été pressenti, Tocqueville renonça à se présenter. Ballanche, s'apercevant qu'on le poussait pour barrer Hugo, se retira et Hugo fut élu le 7 janvier.

3. Charles-Guillaume Étienne (1777-1845), auteur de comédies, député libéral sous la Restauration, rédacteur au *Constitutionnel*, académicien depuis 1811.

4. *Le Cid*, acte I, scène 5.

5. Lamartine avait assuré Hugo de son soutien le 5 novembre 1840 (*Correspondance* de Lamartine, Champion, t. III, 2001) et vota pour lui le 7 janvier.

6. Le seul article de Mignet publié dans la *Revue des Deux Mondes* en 1840 est « Broussais », livraison du 1er juillet 1840, p. 118-143. Qualifié de « remarquable » par la rédaction, l'article était la publication d'une lecture effectuée le 27 juin 1840 à la séance annuelle de l'Académie des sciences morales.

## À JOSEPH DROZ[1]

1er janvier 1841

[Tocqueville recommande pour une élection comme correspondant de l'Institut Moreau-Christophe qui a] publié des ouvrages fort remarquables sur le système pénitentiaire[2] [et] un Américain très

distingué, M. le docteur Francis Lieber, auteur de l'*Encyclopédie américaine*[3]. […] Nous avons peu d'Américains parmi nos correspondants. Celui-là pourrait nous être utile. Il est encore jeune et est dévoré d'activité comme la plupart de ses compatriotes[4].

L.a.s. Catalogue de lettres autographes et de documents historiques, maison D. Janvier, octobre 1936, no 23, pièce no 2871.

1. Voir ci-dessus, lettre à Laurent François Feuillet du 10 octobre 1839.

2. Louis Mathurin Moreau-Christophe (1799-1881), inspecteur général des prisons de la Seine en 1830 puis inspecteur général des prisons du royaume en 1837, soutenait Beaumont et Tocqueville contre Charles Lucas ; il avait publié de très nombreux ouvrages sur les prisons, notamment *De la réforme des prisons en France basée sur la doctrine du système pénal et le principe de l'isolement individuel*, Paris, 1837. Moreau-Christophe ne fut pas nommé correspondant.

3. Francis Lieber, traducteur du *Système pénitentiaire* en américain en 1833, ne sera nommé correspondant dans la section de morale que le 8 février 1851. Sur ses ouvrages, voir lettre suivante.

4. Absent à la séance du samedi 2 janvier, Tocqueville devait être présent lors de la discussion des candidatures le 9 janvier.

## À FRANÇOIS MIGNET

Ce vendredi matin
[1er janvier 1841]

Mon très cher confrère, un mal d'yeux qui m'empêche depuis quelques jours d'aller à la Chambre ne m'a pas permis de voir M. de Villeneuve et de lui faire la question dont nous sommes convenus[1]. Je ne sais donc pas s'il nous sera permis de faire cet excellent choix auquel ma voix est d'avance assurée, si je puis la donner.

Dans le doute, je crois devoir vous envoyer la lettre ci-jointe que je viens de recevoir de M. Moreau-Christophe, inspecteur général des prisons. M. Moreau-Christophe a rempli, comme il le dit, des missions importantes et publié des ouvrages fort remarquables sur le système

pénitentiaire. Je ne sais seulement s'il sera possible de le considérer comme non domicilié à Paris[2].

La troisième personne dont je voulais vous entretenir est un Américain très distingué, M. le Docteur Francis Lieber. C'est l'auteur de l'*Encyclopédie américaine* et de plusieurs ouvrages estimés sur la morale et la politique, ouvrages dont il a fait hommage à l'Académie[3]. Nous avons peu d'Américains parmi nos correspondants. Celui-là pourrait nous être très utile. Il est encore jeune et est dévoré d'activité comme la plupart de ses compatriotes. Je soumets son nom à votre sagesse, vous verrez s'il ne conviendrait pas, au moins, de l'inscrire sur la liste.

Je vous écris tout ceci, cher confrère, parce que je pars dans un quart d'heure pour la campagne où l'on m'envoie passer huit jours pour guérir mes yeux. J'imagine, du reste, qu'il manquera beaucoup de monde demain à la réunion. Le lendemain du jour de l'an, on a bien des choses à faire. J'avoue que si la séance pouvait être remise à huitaine, j'en serais pour mon compte bien heureux.

Je vous écris fort à la hâte ; je ne veux point cependant finir sans vous dire, ce premier jour de 1841, que vous ne serez jamais aussi heureux que je vous le souhaite.

Agréez, je vous prie, l'expression de mon respect et de mon affection.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. En l'absence de la lettre de Mignet, on peut néanmoins supposer que la question à traiter avec Villeneuve-Bargemont était celle de son élection comme correspondant de l'Institut ; Jean Paul Alban, vicomte de Villeneuve-Bargemont (1784-1850), légitimiste, avait publié en 1834 un grand ouvrage, *Économie politique chrétienne ou Recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et en Europe* ; le 23 janvier 1841, il fut nommé correspondant de l'Institut dont il devint membre le 12 avril 1845 dans la section d'économie politique.

2. Le règlement de l'Académie du 23 février 1833 créait 30 à 40 correspondants de l'Académie des sciences morales, français ou étrangers. La résidence à Paris n'était exigée que des académiciens.

3. Le samedi 21 mars 1840, Tocqueville avait fait hommage à l'Académie au nom de Lieber de huit ouvrages parmi lesquels l'*Encyclopaedia Americana* commencée en 1830 (13 volumes in-8, un quatorzième ajouté postérieurement à cette lettre, édition 1830-1847), le *Manuel d'économie politique*, 3 vol. in-8. Tocqueville avait accompagné ces ouvrages de diverses observations dont le

registre 2D2 de l'Institut ne garde pas trace.

## À FRANÇOIS MIGNET

[Samedi 9 janvier 1841 ?]

Mon ami Bouchitté qui a plus de science que de fortune sera obligé, je le sais, de donner à un grand nombre d'amis les exemplaires du travail lu par lui à l'Académie[1] ; il sera donc obligé de faire tirer ce travail à part, s'il ne pouvait obtenir 50 exemplaires au lieu des 25 qu'il est dans l'usage de donner.

Cette petite faveur est-elle de celles qui peuvent être accordées sans inconvénient ?

TOCQUEVILLE

[D'une autre écriture (Mignet) :] très volontiers. Il peut demander ce nombre ou l'indiquer sur le bon à tirer.

M.

Lettre inédite. W. Hugh Peal Collection. Special Collections and Archives. University of Kentucky Libraries, Lexington, Kentucky.

1. Mignet était responsable des publications de l'Académie des sciences morales. Seules deux séries de lecture de Bouchitté ont donné lieu à publication, après rapport favorable d'une section suivi d'un vote des académiciens au scrutin secret, conformément au règlement de l'Académie : les 30 mai, 6 juin, 1er août 1840, Bouchitté lit un mémoire sur les preuves de l'existence de Dieu ; et les 17 et 31 octobre un mémoire sur la querelle des réalistes et des nominaux. Ses mémoires font l'objet d'un rapport de Barthélemy-Saint-Hilaire le 26 décembre 1840 et d'une publication dans les *Mémoires de l'Académie royale…*, *op. cit.*, p. 395-524 ; il lit les 2, 16, 23 juillet et 6 août 1842 des réflexions sur l'anthropomorphisme ou la notion de Dieu dans ses rapports avec la sensibilité et l'imagination. Rémusat rend un rapport favorable le 20 janvier 1843 et le mémoire est publié dans les *Mémoires de l'Académie royale…*, *ibid.*, t. II : *Savants étrangers*, Paris, 1847, p. 77-210. Les lettres de Tocqueville à Bouchitté des 29 mai, 4, 9 et 22 juin 1840 font état de la vive satisfaction des académiciens après la séance du 6 juin. Tocqueville est par ailleurs présent aux séances du 26 décembre 1840 et du 9 janvier 1841 (et absent à la première séance de janvier). Il est absent lors de la

lecture du rapport de Rémusat le 21 janvier 1843. On peut donc penser que ce billet et le suivant qui informe de la réponse de Mignet sont du 9 janvier 1841, après le retour de Tocqueville à Paris.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Ce samedi, à l'Académie
[9 janvier 1841 ?]

Il ne faut pas vous étonner que je ne vous aie pas répondu plus tôt. J'étais absent et ne suis revenu qu'hier au soir. Ce matin j'ai envoyé ce petit billet à Mignet. Je vous l'envoie avec le mot qu'il a mis au bas et qui fait ce que vous désirez, si cette lettre n'arrive pas trop tard.

L'Académie a décidé *l'impression* de votre mémoire *à l'unanimité*. Je ne sais si vous le saviez.

Adieu. Mille amitiés et ne tardez pas trop à venir me voir.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. W. Hugh Peal Collection. Special Collections and Archives. University of Kentucky Libraries, Lexington, Kentucky.

## À CHARLES STÖFFELS

Ce 18 janvier 1841

Mon cher ami, j'ai besoin de vous écrire aujourd'hui un mot à l'occasion de mon affaire académique[1]. Je vous écrirai plus au long plus tard.

Je pense que, pour nous assurer absolument Lacretelle que vous avez si bien disposé, il serait utile de lui écrire de Metz, avant l'élection, c'est-à-dire aussitôt après avoir reçu cette lettre[2].

Vous lui parleriez des vers qu'il vous a confiés, de vos projets d'insertion, de la Revue… de ce que vous voudrez enfin, pourvu que cela

fût de nature à lui renouveler le plaisir que vous lui avez déjà fait. Car ce vieillard est singulièrement chatouilleux sur l'article.

Vous glisseriez au milieu de tout cela mon affaire académique, parlant de moi simplement et comme son candidat, d'après ce qu'il vous a dit. Tout ceci demande de l'esprit et du tact, mais vous avez l'un et l'autre et je suis tranquille. L'élection est jeudi. Ne vous endormez donc pas.

Je n'ai pas bonne idée du résultat. Il y a de faux frères. Mais puisque la chose est en train, il faut la pousser jusqu'au bout.

Au milieu de tout cela, je suis triste, souffrant, et de mauvaise humeur, mais toutes ces raisons ne m'empêchent pas de vous aimer ni de vous embrasser.

Mille amitiés.

ALEXIS

P.S. Tâchez surtout que votre lettre à Lacretelle ait l'air d'être motivée et de ne pas venir uniquement pour la circonstance et qu'elle constate et rappelle sa promesse sans avoir l'air d'avoir cet objet.

*À Monsieur*
*Monsieur Charles Stöffels*
*À Metz*
*(Moselle)*

Lettre inédite. Copie communiquée par Simone d'Hautefort.

1. Hugo ayant été élu le 7 janvier, cette lettre est relative à la candidature au fauteuil de Bonald. Ballanche se présenta contre Ancelot le jeudi 28 janvier 1841, Tocqueville s'étant retiré. Les deux candidats ne purent être départagés. Ballanche se retira pour le scrutin qui eut lieu le 25 février, et auquel Tocqueville se présenta. Ancelot fut élu.

2. Jean-Charles Dominique Lacretelle (1766-1855), élu à l'Académie française en 1811, publiciste et auteur prolifique de travaux d'histoire sur le XVIIIe siècle et sur la Révolution, dont le dernier grand travail était une *Histoire de France depuis la Restauration* (4 vol., 1829-1835). Royaliste modéré, il apparaît comme un historien dépassé sous la monarchie de Juillet et s'adonne à l'écriture de ses Mémoires et d'essais philosophiques ou poétiques contre le matérialisme ; en 1840, il publie son *Testament philosophique et littéraire* (2 vol.). Lacretelle était né à Metz, d'où ses liens avec Stöffels duquel le rapprochaient ses positions philosophiques. Il était collaborateur de la *Revue d'Austrasie* dans laquelle il publie « Les cloches, Poésies » en 1841 (p. 122).

À TANNEGUY DUCHÂTEL,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Paris ce 21 janvier 1841

Monsieur le Ministre,

J'ai déjà eu l'honneur de solliciter votre Excellence en faveur de la commune de Ste-Marie-du-Mont, arrondissement de Valognes, laquelle demande un secours qui lui permette de rebâtir son église, l'un des plus beaux monuments du pays[1]. Vous avez bien voulu me promettre qu'un secours considérable serait accordé cette année et l'année prochaine. C'est sur cette dernière promesse que je désire attirer votre attention en ce moment : la réparation qu'exige l'église de Ste-Marie-du-Mont ne peut être faite en plusieurs campagnes, puisqu'il s'agit de voûtes à refaire et de travaux à exécuter à de grandes hauteurs et à l'aide d'échafaudages qu'on ne peut laisser longtemps sur place. Pour que le secours que promet Monsieur le ministre de l'Intérieur ait l'efficacité que son Excellence veut sans doute lui donner, il faudrait ou que la somme versée fût immédiatement suffisante aux besoins, ou du moins que la promesse du secours futur eût un caractère assez certain et assez irrévocable pour que la commune pût sur la vue de cette promesse passer une adjudication.

Je ne saurais trop vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien dans la circonstance présente prendre un engagement de cette espèce. Je le crois nécessaire pour rendre efficace le secours qui est promis. Seul il permettra d'entreprendre et de terminer des travaux dont l'importance et l'urgence ne sont pas contestées.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'hommage de ma respectueuse considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

Archives du Patrimoine, Paris, Manche, Sainte-Marie-du-Mont, cote 1509. Lettre publiée par le docteur Michel Guibert, « La foudre sur le clocher de Sainte-Marie-du-Mont en 1840 », *Revue de la Manche*, t. XL, fascicule 158, avril 1998, p. 45-46.

1. Voir ci-dessus, ici et ici.

Ce 29 janvier 1841

Je ne veux pas, mon cher ami, que mon silence vous fasse croire que je suis indifférent à ce qui vous arrive. Cela n'est pas, assurément. J'ai été instruit par le mari lui-même de la nouvelle fugue de Mme T. J'ai bien auguré que vous alliez avoir de terribles embarras. M. T. m'écrivait de Metz pour me prier de l'aider à vous ramener auprès de sa femme. Vous comprenez que je n'ai pas répondu et je n'ai plus entendu parler de rien depuis ce temps-là. Je vous avoue, mon cher Charles, que mon intention est de ne plus intervenir dans cette affaire, autrement qu'en en causant avec vous. Il y a quelque chose de si profondément dérangé, soit dans le cœur, soit dans le cerveau du mari et de la femme qu'il est impossible de savoir à l'avance dans quel éclat ou quelle mauvaise affaire de pareils fous peuvent entraîner l'homme raisonnable qui cherche à les diriger. Je vous avouerais aussi que toute cette dernière campagne ne m'a pas laissé tout à fait ma bonne opinion de Madame T. Je ne trouve pas d'élévation dans cette manière d'aller rechercher un homme qui vous quitte et de le forcer en quelque sorte le couteau sur la gorge à vous suivre. Il y a peut-être là beaucoup d'amour, mais pour mon goût, ce n'est là un amour séduisant. Elle le sentait si bien elle-même qu'afin de vaincre la résistance que je mettais à lui donner votre adresse, elle me disait avec une indignation dont elle doit être un peu honteuse aujourd'hui : « Croyez-vous donc Monsieur que je fusse femme à courir après lui[1] ! »

Mais ce que je ne lui pardonne pas c'est le rôle qu'elle vient de faire jouer à son mari, rôle profondément odieux ou profondément ridicule. Il n'y a, à mon avis, de choix à faire qu'entre ces deux choses. Cela n'est pas bien à elle, de quelque côté qu'on le considère.

Le résultat de tout ceci, mon cher ami, n'est pas de vous conseiller de ne pas venir à Paris, puisque vous l'avez promis. Mais tout cela prouve que vous avez le pied dans le plus mauvais guêpier et dont il faut, prosaïquement, permettez-moi de vous le dire, chercher à sortir au plus vite. Vous n'aimez plus Mme T., je connais assez le cœur humain pour savoir cela, mieux que vous-même. Mais vous voulez éviter un malheur ou un éclat, et vous avez raison. Venez ici dans cette simple pensée. Nous en causerons. Ne vous exagérez ni l'influence de M. D. ni celle de la religion

dans toute cette affaire. Ce n'est pas là qu'est la prise réelle sur le cœur de Mme T. Elle vous aime, elle veut son amant et des raisons ne lui en tiendront pas lieu. Croyez-le, ce n'est que par une nouvelle absence que vous en finirez, absence non plus de Paris, mais, s'il est possible, de France ; en faisant, en un mot, ce que vous prétendiez faire ; je répète que nous en causerons. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faut arriver à une fin le plus doucement possible, mais il faut y arriver, car, sans cela, l'avenir est semé pour vous de gênes et même de périls.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

ALEXIS

Lettre inédite. Copie communiquée par Simone d'Hautefort.

1. Une lettre d'Eugène Stöffels à Tocqueville du 7 février 1841 (AT) permet d'éclairer cette affaire. Charles Stöffels était l'objet de pressions de Mme T., dont le mari insistait pour que Charles vienne à Paris comme il l'avait promis, afin d'éviter une résolution violente de sa femme. Il lui avait écrit : « Finissez cette terrible comédie car la mort, entendez-vous bien, la mort pour tous trois c'est le dénouement. » Charles répugnait à tenir sa promesse, son confesseur lui ayant conseillé d'y manquer, mais Eugène poussait à ce voyage qui donnait l'occasion de la rupture. Charles alla donc à Paris ; la suite de la correspondance ne mentionne plus Mme T.

## À VICTOR COUSIN

Ce lundi matin
[début février 1841 ?]

Mon cher Monsieur Cousin,

Il paraît que notre ami Ballanche persiste à se retirer et le déclarera jeudi prochain par une lettre à l'Académie[1]. Dans ce cas, je me mettrais bien décidément sur les rangs. Quelques personnes que j'ai vues me paraissent croire au succès ; mais cependant je crains qu'un de ceux, *au moins*, qui ont voté pour Ballanche ne se laisse entraîner vers Ancelot[2]. Il serait donc bien important de faire des conquêtes de votre côté. Ne

pourriez-vous pas agir sur M. Casimir Delavigne[3] ? Ce serait un coup décisif si on y parvenait. Entreprenez-le donc, je vous prie, si vous pensez être en mesure de le pouvoir. Je compte autant sur votre amitié en cette circonstance que vous compterez toujours, j'espère, sur ma sincère et vive affection.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Victor-Cousin.

1. Voir ci-dessus.

2. Jacques Arsène François Polycarpe Ancelot (1794-1854), époux de Virginie Ancelot, avait rencontré le succès sous la Restauration avec ses tragédies historiques qui lui avaient valu une pension et un poste de bibliothécaire du roi. Ayant perdu pension et poste après la révolution de Juillet, il composa des vaudevilles et des comédies légères pour gagner sa vie. Il avait déjà été plusieurs fois candidat à l'Académie française.

3. Le poète Casimir Delavigne (1793-1843) avait été élu à l'Académie en 1825.

## À PIERRE ANTOINE LEBRUN[1]

Ce 16 février 1841

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien faire parvenir à l'Académie, avec l'hommage de mon profond respect, l'expression du désir que j'éprouve de succéder au fauteuil devenu vacant par la mort de M. le Vte de Bonald. Le seul ouvrage sur lequel je puisse me permettre d'attirer les regards de l'Académie est intitulé *De la démocratie en Amérique*.

Si ce livre ne semble pas à l'Académie un titre suffisant, je serais heureux, du moins, qu'il ne lui parût pas entièrement indigne d'elle.

Veuillez, je vous prie, Monsieur, agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Mazarine. Fonds Lebrun. Carton 6, liasse 3.

1. Pierre Antoine Lebrun (1785-1873) fut secrétaire perpétuel de l'Académie par intérim de Villemain, pendant le ministère de ce dernier. Poète précoce, il avait été élu à l'Académie le 21 février 1828.

## À CHARLES LACRETELLE

Ce mercredi soir
[24 février 1841 ?]

Monsieur,

Les renseignements que j'ai recueillis dans la journée me donnent la fâcheuse certitude que mon élection tient à une voix. J'ai pensé que vous me pardonneriez de vous écrire pour vous faire connaître ce dernier et certain état de choses. Votre bienveillance m'a en quelque sorte autorisé à le faire.

Je vous ai confié aujourd'hui, Monsieur, les raisons qui me font désirer si particulièrement de réussir. L'importance qu'il y a pour moi à entrer cette fois à l'Académie est, je vous assure, bien grande, plus grande encore que je n'ai pu vous le dire. Il me serait, je l'avoue, bien pénible d'échouer parce que vous m'auriez refusé contre M. Ancelot la voix que vous avez accordée contre lui à M. Ballanche[1].

Au reste, Monsieur, quelle que soit votre manière de voter, j'honorerai les motifs qui vous auront fait agir et que [*sic*] je n'en conserverai pas moins un précieux souvenir des moments que j'ai passés avec vous et de la bienveillance, je dirais presque de l'amitié, que vous m'avez témoignée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. New York Historical Society.

1. Lacretelle ne devait pas soutenir Tocqueville lors de l'élection du jeudi 25 février. Ancelot l'emporta par 18 voix sur 31 face à Vatout et Tocqueville.

## À JULES GILLET DE SÉRY[1]

Paris, 15 mars 1841[2]

[À propos d'un voyage d'études qu'il envisage dans les colonies. Il demande à son correspondant de le conseiller :]

Vous savez quelle est l'importance de la question d'Afrique et le désir que j'ai depuis longtemps de l'aller étudier.

[Les seuls moments favorables pour mettre à exécution son projet de voyage sont les mois d'avril et de mai :]

Je suis très tenté d'aller passer l'un et l'autre en Algérie. Mais je crains que ce voyage politique qui sans aucun doute attirera l'attention, ne soit exploité par mes ennemis […] Vous comprenez que la portion active et politique de la session est finie ; que désormais le champ est libre pour le ministère ; qu'il n'y a plus rien de considérable et d'efficace à faire cette année ici. Tandis que mon voyage en Algérie pourrait me fournir et par conséquent fournir à la Chambre des lumières nouvelles sur une question désormais vitale pour le pays. Cela sera-t-il compris ? Faites-moi le plaisir de *tâter* mes principaux amis sur ce point. Car l'élection approche ; et il ne faut rien faire de nature à nous compromettre.

Je ne vous en écris pas plus long aujourd'hui parce que je veux que ma lettre parte, et attendu que je suis fort impatient d'avoir la réponse. Je n'ai donc que le temps de vous embrasser de tout mon cœur comme je vous aime.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Deux pages bi-feuillets in 8, adresse au verso avec marques postales et cachet de cire rouge. Catalogue Lafon-Castandet, vente Drouot du 14 mars 2012.

1. Jules Gillet de Séry, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées pour Valognes et Cherbourg, partisan et ami de Tocqueville dès 1837. Il sera ingénieur en chef du port d'Alger en 1854.

2. L'original n'a pu être consulté. Le feuillet portant le texte de « vous comprenez » jusqu'à la fin est reproduit en fac-similé dans le catalogue.

## À ALEXANDRE LOMBARD

Paris, 15 mars 1840 [1841 ?]

[Tocqueville remercie son correspondant de lui avoir fait parvenir une brochure dont il est l'auteur.] Votre œuvre […] m'a paru pleine d'intérêt et de nature à éclaircir plusieurs points très importants et sur lesquels l'Europe aussi bien que l'Amérique a besoin de se fixer.

[Tocqueville se montre surtout touché d'avoir été cité à plusieurs reprises dans ce petit écrit.]

C'est une chose fort glorieuse pour moi que d'avoir été cité tant de fois comme autorité par un homme aussi éclairé que vous[1].

Une page in 8, adresse et cachets au verso. Catalogue de la vente du 25 novembre 2007, galerie de Chartres, Chartres.

1. La date probable est mars 1841 et le destinataire non pas Louis, comme l'indique le catalogue, mais Alexandre Lombard, banquier genevois protestant et philanthrope (1810-1887), qui publie une brochure intitulée *Notice sur la position financière actuelle des États de l'Amérique du Nord, accompagnée de quelques détails sur les dettes des principaux États européens* en février 1841 à Genève. Il y cite Tocqueville à plusieurs reprises.

## À LÉON JUCHAULT DE LAMORICIÈRE

Paris ce 30 mars 1841

Mon cher ami, M. de Beaumont et moi, nous avons enfin pris la résolution d'aller étudier sur place la question d'Afrique, autant du moins que des impressions et des conversations peuvent ajouter aux notions puisées dans les livres. Notre intention est d'arriver à Alger vers la fin d'avril[1]. Faites-moi, je vous prie, l'amitié de m'écrire pour cette époque dans cette dernière ville, poste restante. Vous sentez que, pour voir aussi bien et aussi vite que possible et rapporter en France des opinions qui soient justes et puissent se soutenir devant les Chambres, j'ai besoin de vos

avis et de votre appui. Tracez-nous donc, je vous le demande en amitié, un plan de conduite et adressez-nous aux personnes qui peuvent nous conduire à la vérité. Vous savez mieux que moi que, pour savoir à quoi s'en tenir sur une question de cette nature, il faut s'adresser à des esprits placés dans des points de vue divers et préoccupés d'idées et de passions différentes. Envoyez-nous donc aux personnes qui sont le plus en état de nous faire connaître le pour et le contre et de mettre en relief à nos yeux les deux côtés du sujet.

Dites-nous aussi quand et comment nous pouvons vous aller trouver. Cela est plus important que tout le reste. Je n'ai pas besoin d'insister pour vous le faire croire.

Je ne vous en dis pas plus long et vous embrasse de tout mon cœur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. AN. Archives du Chillon. Fonds Lamoricière.

1. Ce voyage en Algérie était projeté depuis longtemps ; Tocqueville et Beaumont partirent en fait en mai, débarquèrent à Alger le 7, et quittèrent Philippeville le 31 mai pour gagner Constantine. Malade, Tocqueville dut être ramené à Philippeville et embarqué pour Toulon, où il arriva le 11 juin.

## AU MAIRE DE SAINT-FLOXEL[1]

Ce 8 avril 1841[2]

Monsieur le maire,

C'est avec plaisir que je demanderai un secours pour le vieux soldat auquel vous vous intéressez mais pour que la demande soit régulièrement introduite et ait toutes les chances de succès qu'elle mérite, il faut que vous veuillez bien me transmettre une pétition de M. Lamarre, pétition apostillée par vous. Je l'apostillerai à mon tour et je la remettrai au Ministre qui, je l'espère, y fera droit.

Je vous répète, Monsieur le Maire, que je serai charmé d'avoir cette occasion de rendre service à un vieux serviteur de l'État et de faire une

chose qui vous soit agréable.

Recevez, je vous prie, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Ce brouillon est classé dans un dossier relatif au canton de Montebourg dans une chemise portant : « Lamarre de St Floxel envoyé avec forte recommandation sa lettre le 27 juin 1841 au ministre ». *En haut à gauche du brouillon* : écrit de nouveau le 3 août 1841 au ministre.

Le dossier comporte la lettre du maire adressée au maréchal Soult, ministre de la Guerre, pour recommander Nicolas Lamarre, entré dans l'armée le 26 août 1799, qui avait fait les campagnes de 1806 à 1814 et été deux fois blessé.

2. Une lettre du ministère du 21 août 1841 indique qu'un secours de 40 francs avait été accordé au nom du roi.

## À STEPHEN DE LA MADELAINE

Ce 18 avril 1841

C'est avec le plus grand plaisir, mon cher Stephen, vous n'en doutez pas, j'espère, que je parlerai de vous à M. Villemain[1]. Je ferai, soyez-en sûr, tout ce qu'il me sera possible pour le déterminer ; mais, je dois vous le dire, mes facultés sur ce point sont fort restreintes. Je suis dans l'opposition et dans une opposition qu'on n'espère point faire taire par de bons offices. Les ministres savent bien que je ne suis ni un ennemi violent, ni un adversaire *ramenable* autrement qu'en changeant eux-mêmes de politique. C'est là la pire des situations auprès d'eux ; la plus vive opposition, quand elle laisse des espérances, est souvent une chance de succès. On lui accorde souvent plus qu'au dévouement. Mais une opposition comme la mienne ne mène à rien. J'ai, de plus, auprès de M. Villemain, le tort d'avoir été fort lié avec lui et de n'avoir pas voulu, malgré cela, m'associer à sa fortune.

Je ne puis donc, mon cher Stephen, vous promettre le succès ; mais je

vous promets du zèle et vous pouvez y compter.

Recevez, je vous prie, l'assurance de mon sincère attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Publié dans *L'Amateur d'autographes*, t. VIII, no 175, 1er avril 1869, p. 106[2].

1. Villemain, redevenu ministre de l'Instruction publique le 29 octobre 1840 dans le troisième ministère Soult, resta en poste jusqu'au 30 décembre 1844.

2. *L'Amateur d'autographes* (p. 107) insère le commentaire suivant : « Il s'agissait peut-être de recommander à M. Villemain, alors ministre de l'Instruction publique, et fort du triomphe de M. Guizot, le plus sérieux ouvrage de M. Stephen de la Madelaine, sa *Théorie du chant* publiée en 1840. »

## À LUCIEN CONSTANT[1]

Ce 23 avril 1841

Monsieur,

Je vous avoue que je suis étonné de la répugnance que vous manifestez pour la place que M. Enouf[2] et moi désirons vous faire obtenir. Vous avez pu voir cependant par tous les soins, toutes les courses, et toutes les lettres que vos affaires m'ont coûtés depuis un an qu'il était difficile d'arriver à vous placer d'une manière quelconque et que par conséquent il ne fallait pas se montrer si difficile sur le choix et entrer dans une carrière, quelque fâcheux que pût être le premier pas. Vous n'êtes pas bachelier ; par conséquent presque toutes les carrières vous sont fermées. Il ne reste guère que celle des contributions indirectes. Les commencements en sont pénibles, dites-vous ? Des milliers d'autres avant vous sont passés par là. Pourquoi donc, s'il vous plaît, ne feriez-vous pas comme eux ? Tous les commencements sont désagréables ou pénibles. Ceux qui n'ont ni le goût ni le courage de les affronter ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes, s'ils n'obtiennent jamais de position dans le monde. Quant à moi, Monsieur, j'ai promis à vos respectables parents de vous aider, mais c'est à la condition que vous vous aideriez vous-même.

J'ai transmis en l'apostillant votre pétition à M. Enouf. Je ne doute pas qu'il ne la remette au Directeur général[3] auquel j'en parlerai moi-même.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Lucien* [*nom de famille caviardé*]
*44 rue St. André des arts*
*Paris*
[*Cachet de la poste : avril*]

Lettre inédite. Bibliothèque de l'ordre des avocats. Collection Marjolin.

1. Le nom de famille du destinataire est caviardé mais peut être identifié par une nouvelle intervention de Tocqueville en sa faveur en 1843 (AT 5525).

2. Paul Enouf, député de la Manche de 1827 à 1842. Député d'extrême gauche sous la Restauration, il était devenu député ministériel de Carentan sous la monarchie de Juillet.

3. Jean Charles Amand Boursy (1778-1860), qui était entré en 1807 aux Contributions indirectes et y avait fait toute sa carrière, avait été nommé directeur général des Contributions indirectes en janvier 1831, puis maître des requêtes en service extraordinaire.

## À HENRI CHARLES JOSEPH SAVOYE[1]

Ce 25 avril 1841

Mon confrère M. Barthélemy-St-Hilaire me mande que vous ne répugneriez pas à vous charger d'un travail dont je l'avais prié de vous entretenir[2]. J'ai appris cette nouvelle avec le plus grand plaisir et je me serais hâté d'aller causer avec vous, si je n'étais dans l'obligation de quitter Paris pour quelques semaines. À mon retour, je m'empresserai de vous aller chercher afin d'avoir avec vous cette conversation sans laquelle nous ne pouvons rien conclure[3].

Agréez, je vous prie, l'expression de ma considération la plus distinguée.

*À Monsieur*
*Monsieur Savoye*
*4 rue de Trévise*
*Paris*
[*Cachet de la poste : 26 avril 1841*]

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Henri Charles Joseph Savoye (1802-1869), né à Deux-Ponts en Bavière, avait étudié le droit à Heidelberg. Il vint à Paris en 1832, enseigna l'allemand au lycée Louis-le-Grand, passa sa licence en droit et devint avocat à la fin de la monarchie de Juillet. Il devait militer dans le parti républicain en avril 1848 et être nommé représentant de la France à Francfort jusqu'en septembre 1848. Élu à la Législative par le département du Haut-Rhin, il fut expulsé après le coup d'État.

2. À la séance du 13 février 1841 où Tocqueville était absent, l'Académie avait décidé que chaque rapporteur, pour accomplir le travail confié par l'ordonnance du 22 mars 1840, pourrait s'adjoindre pendant un an un jeune collaborateur choisi par lui et payé 1 500 francs (Archives de l'Académie, registre 2D2). Une ordonnance du 22 mars 1840 avait chargé l'Académie de former un tableau général de l'état et des progrès des sciences morales et politiques de 1789 à 1830, pour compléter le tableau général de l'état et des progrès des sciences, des lettres et des arts, achevé en 1808. Cinq rapporteurs avaient été nommés : Cousin (philosophie), Tocqueville (morale), Rossi (économie politique), Mignet (histoire). Tocqueville s'adjoignit successivement Savoye puis Gobineau (voir lettre à Gobineau du 5 septembre 1843, *OC*, t. IX, p. 45), mais le rapport fut abandonné à la chute de la monarchie.

3. La collaboration se passa mal (voir ci-dessous lettre à Mignet de 1844). Tocqueville ministre aura de nouveau en 1849 des rapports difficiles avec Savoye qui, dans une interpellation à l'Assemblée le 25 juin 1849, accusa le gouvernement français de connivence avec les Prussiens pour renverser les révolutionnaires du grand-duché de Bade (voir *OC*, t. IX, p. 274).

## À VICTOR LANJUINAIS[1]

Mostaganem ce 16 mai 1841

Je date cette lettre, mon cher collègue, de Mostaganem bien que je n'y sois pas encore arrivé. Le fait est que je vous écris du bord d'un bateau à

vapeur, ainsi que mon écriture tremblotée doit vous l'apprendre. Maintenant voici pourquoi je me hâte tant de vous écrire : on vient de me remettre une liasse de journaux et, en les parcourant, j'ai trouvé le discours que vous venez de prononcer. J'en ai ressenti un extrême plaisir et je n'ai pas voulu perdre de temps pour vous le dire. J'ai pensé que vous n'apprendriez pas sans quelque satisfaction que nous sommes encore d'esprit et de cœur avec vous et que nous continuons à nous intéresser vivement à cette œuvre que nous avons en quelque sorte vue naître. Je dis *nous* car mes collègues Beaumont et Corcelle ont joui comme moi de votre succès et me chargent de vous dire qu'ils en ont éprouvé une grande joie[2].

Nous faisons en ce moment un voyage qui est très curieux et qui, j'espère, ne sera pas inutile. L'Afrique est en ce moment notre plus grande affaire, tant par elle-même que par toutes les choses qu'elle nous empêche d'entreprendre. C'est aujourd'hui le huitième jour depuis notre arrivée en Afrique. Je n'ai donc pas la prétention de juger les choses. Je ne puis encore parler que de leur aspect extérieur. Dans cette saison, le premier abord de l'Afrique est admirable. Le climat est superbe ; le territoire aux environs d'Alger paraît d'une grande fertilité. Il est semé de jolies maisons entourées d'orangers et d'autres arbres fruitiers du Midi et nous l'avons percé de grandes et belles routes qui semblent devoir conduire dans les provinces d'un vaste empire. Mais on n'a pas plutôt fait trois lieues dans un sens quelconque sur ces beaux chemins qu'il sort de derrière un buisson deux ou trois hommes qui vous coupent proprement le cou ni plus ni moins. Vous concevez que cela diminue quelque peu le goût de la promenade ou, du moins, le concentre dans des limites très étroites. Pour mon compte, j'ai eu fort grand soin de ne point dépasser les limites et je me suis borné à admirer du haut des collines du Sahel[3] la plaine de la Metidja. Quel beau pays, mon cher collègue ! Cela me rappelait certaines vues de l'Alsace, moins les villages et les villes toutefois[4]. Car la Metidja, aussi loin que l'œil peut s'étendre, ne présente aujourd'hui que l'image d'une nature très vigoureuse abandonnée à elle-même. On n'y voit ni une maison, ni un troupeau, ni une moisson, mais seulement quelques Arabes chevauchant avec ces couteaux auxquels je faisais allusion tout à l'heure. C'est un spectacle tout à la fois admirable et attristant. Dans les mains d'un peuple civilisé cette immense vallée serait un des plus beaux pays du monde. Mais la barbarie le tient et j'ai bien peur au train dont on y va, qu'elle ne le lâche de longtemps.

Je vous demande pardon, mon cher collègue, de vous écrire ainsi une lettre de touriste[5]. Vous devez me demander mieux. Mais il ne serait pas sérieux, au bout de huit jours, de vouloir faire le philosophe et le politique dans un pays que je connais si peu. J'ai pensé que vous me pardonneriez cette lettre en faveur du sentiment qui l'a dictée. J'ai voulu vous faire voir que de loin comme de près nous nous associons à votre succès. Croyez, pour ma part, à ma très vive estime et à mon bien sincère attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Lanjuinais membre de la Chambre des députés*
*34 rue du Bac*
*Paris*

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Lanjuinais, comme Tocqueville, s'intéressait à l'Algérie et y fit lui aussi un voyage en 1846.

2. Discours de Lanjuinais dans la discussion du projet de budget pour l'exercice de 1841 sur les Affaires étrangères, séance du 4 mai 1841. Lanjuinais opposait les pays guerriers comme l'Angleterre et la Russie aux pays pacifiques comme la France ou l'Allemagne qui n'avaient pas de visées expansionnistes. Il en concluait qu'il ne fallait rechercher d'alliance ni avec l'Angleterre ni avec la Russie et votait contre le budget. L'enthousiasme de Tocqueville pour ce discours n'était pas partagé. Dans sa réponse du 15 juin 1841 (AT), Lanjuinais remarquait qu'il avait combattu la politique expansionniste de Guizot et de Thiers en obtenant l'assentiment de Dufaure, Passy, Ducos et même de l'extrême gauche, mais que les journaux ne l'avaient pas approuvé parce qu'il s'adressait à la raison froide et blâmait le bellicisme de Thiers.

3. Tocqueville écrit « Saël ».

4. Cette ressemblance de la Mitidja, verte et fertile, avec l'Alsace avait frappé Tocqueville dès son arrivée en Algérie. Voir ses notes datées du 8 mai dans « Notes du voyage en Algérie de 1841 », *Œuvres*, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. I, 1991, p. 660.

5. Le mot « touriste », emprunté à l'anglais, apparaissait encore comme un néologisme. Voir Stendhal, *Mémoires d'un touriste*, 1838.

## À (FRANÇOIS-XAVIER DROZ[1] ?)

Paris, ce 26 juin 1841

Mon très cher confrère, il est en votre pouvoir de me faire un extrême plaisir et je crois que vous y consentirez parce que la chose que je désire me paraît juste et que je crois savoir d'avance qu'elle vous semble telle à vous-même. Il s'agit de M. de Beaumont et de l'Académie des sciences morales et politiques. Il y a, comme vous savez, une place vacante dans notre section ; celle même dont vous m'avez parlé un jour que vous vous rappelez, sans doute. M. de Beaumont la demande. Je ne lui connais pas encore de concurrent déclaré ; en tous cas, je crois en conscience qu'il est le plus digne de la remplir. L'ordre de présentation est beaucoup et j'espère que vous voudrez bien vous joindre à moi pour que la section présente M. de Beaumont en première ligne. Vous savez quels sont les titres de M. de Beaumont ; mais il y a un détail que vous ne connaissez pas peut-être. Le premier ouvrage que nous ayons publié en commun M. de Beaumont et moi sur les prisons d'Amérique, a eu pour rédacteur unique M. de Beaumont. Je n'ai fourni que mes observations et quelques notes. Je n'ai jamais caché à mes amis que malgré que nos deux noms fussent attachés à ce livre qui a eu, je puis d'autant mieux le dire maintenant, un vrai succès, M. de Beaumont en était pour ainsi dire l'auteur unique. Je suis heureux de trouver une occasion publique de faire connaître ces faits et je me trouverais bien heureux qu'ils pussent contribuer à assurer à M. de Beaumont une position que je le crois, si mon amitié fraternelle pour lui ne me fait illusion, fait pour remplir.

Il y aurait de l'affectation à finir cette lettre sans vous dire que par le conseil de ceux de mes amis de l'Académie française que j'ai trouvés à Paris, j'ai cru devoir me mettre une seconde fois sur les rangs. Vous savez quelle est pour moi *l'extrême* gravité de cette démarche et je suis sûr d'avance que votre amitié vous fera faire en cette circonstance tout ce que votre conscience vous permettra[2].

Adieu, mon très cher confrère, croyez à mon respect et à ma sincère affection.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Cette lettre, sans destinataire dans la collection de la bibliothèque

Beinecke, est partiellement transcrite dans le catalogue de lettres autographes et de documents historiques, maison D. Janvier, octobre 1936, nº 23, pièce nº 2871, qui indique Droz comme destinataire.

2. Le 21 juillet 1841, Tocqueville fait pour Beaumont le bilan de son entremise auprès de Droz et lui envoie la réponse de ce dernier du 8 juillet 1841 (lettre publiée dans *OC*, t. VIII, 1, p. 438-439). Droz s'y engageait à voter cette fois pour Tocqueville à l'Académie française, mais tout en souhaitant l'élection de Beaumont, il désirait proposer pour l'Académie des sciences morales la candidature de Villeneuve-Bargemont.

## À CHARLES GOSSELIN

Ce mercredi matin
[juin 1841 ?]

Je vous demande pardon, mon cher Monsieur Gosselin, d'avoir tant tardé à vous répondre. Je ne répondais pas, parce que je ne pouvais trouver le temps de parcourir l'ouvrage de M. Poussin. Je viens enfin de le faire bien que d'une manière incomplète. Ce livre se rattache aussi complètement au mien que possible ; je vois qu'il a pris la tête de mes chapitres pour en faire la tête des siens. Après avoir cité ou analysé ce que mon chapitre contient de principal, il approuve ou il blâme, donnant à l'appui de ses opinions ou des miennes des détails souvent curieux et que son long séjour aux États-Unis l'a mis en état de connaître bien mieux que moi[1].

Voilà tout ce que j'ai à dire sur cet ouvrage qui ne peut manquer d'être goûté par ceux qui attachent un véritable intérêt à connaître l'Amérique.

Recevez, je vous prie, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Charles Gosselin libraire-éditeur*
*9, rue Saint-Germain-des-Prés*
*Paris*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. L'ouvrage de Poussin, *Considérations sur le principe démocratique qui régit l'Union américaine et de la possibilité de son application à d'autres États*, était paru le 5 juin 1841 chez Charles Gosselin. La lettre de Gosselin relative à cette affaire n'a pas été retrouvée.

Guillaume Tell Poussin (1793-1876) avait fui aux États-Unis en 1815, servi quinze ans dans l'armée américaine, puis pris part aux travaux sur les voies de communication américaines. En 1832, il démissionna, rentra en France, et commença une carrière de publiciste. Ses *Considérations* se présentent comme un commentaire de *De la démocratie* : « Mon but est de faire mieux apprécier l'ouvrage que j'examine, par les faits et les conclusions qui m'ont paru concourir le plus directement à remplir l'objet de l'auteur, en rectifiant ceux que mon expérience m'a fait considérer comme moins exacts, et en écartant entièrement ceux qui y sont étrangers » (*ibid.*, p. 9). Poussin devait récidiver en commentant le second volume de *De la démocratie* en 1843 dans *De la puissance américaine*.

## À PIERRE ANTOINE LEBRUN[1]

Paris ce 29 juin 1841

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je vous prie de faire parvenir à l'Académie française, avec l'hommage de mon profond respect, l'expression du vif désir que j'éprouve d'obtenir de son suffrage le siège qui vient de vaquer dans son sein par la mort de Monsieur le Comte de Cessac.

J'ai composé en 1833, conjointement avec M. Gustave de Beaumont, un livre sur le système pénitentiaire. Ce livre a eu l'honneur d'être couronné par l'Académie comme le plus utile aux mœurs. En 1835 j'ai publié seul un ouvrage intitulé : *De la démocratie en Amérique*. Cet ouvrage, qui a eu depuis huit éditions, a également été jugé par l'Académie digne d'obtenir le grand prix fondé par M. de Montyon[2]. Enfin, cinq ans après, en 1840, je fis paraître un nouvel ouvrage, aussi en deux volumes, qui, bien que portant le même titre que le premier, en est entièrement distinct.

Ce sont ces travaux et plus encore le souvenir de la manière bienveillante dont l'Académie les a accueillis qui m'encouragent aujourd'hui à briguer une seconde fois l'honneur de faire partie de cette illustre compagnie.

Agréez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'expression de la

considération très distinguée avec laquelle je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Mazarine. Fonds Lebrun. Carton 6, liasse 3.

1. Cette lettre personnelle est suivie de la lettre officielle de candidature : « Monsieur le Secrétaire perpétuel de l'Académie française, / Je vous prie de vouloir bien présenter à l'Académie avec l'hommage de mon profond respect l'expression du désir que j'éprouve d'obtenir la place devenue vacante dans son sein par la mort de M. le comte de Cessac. / J'ai déjà eu l'honneur de mettre une première fois sous les yeux de l'Académie la liste des ouvrages qui ont été composés par moi. Je ne puis que répéter aujourd'hui que je serais très heureux et très fier qu'elle ne les crût pas entièrement indignes d'elle. / Agréez, je vous prie, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'expression de ma respectueuse considération. / (signé) Alexis de Tocqueville / Paris, ce 2 juillet 1841. »

2. Antoine Jean-Baptiste Robert Auget, baron de Montyon (1733-1820), intendant, conseiller d'État, puis chancelier de Monsieur, frère du roi, avait créé par donation à l'Académie française différents prix, dont le prix pour l'ouvrage le plus utile aux mœurs, décerné pour la première fois en 1782 et supprimé avec l'Académie en 1793. De retour en France en 1814 après avoir émigré, il rétablit le prix par testament.

## À LÉON FAUCHER

Tocqueville, 5 juillet 1841

J'ai vivement regretté, mon cher ami, de n'avoir pu vous voir à Paris. Pendant le peu de jours que j'y suis resté, je formais chaque matin le projet de vous aller chercher à Saint-Cloud ; et mon temps se trouvait si bien pris que le soir arrivait sans que je pusse réaliser mon projet. Ainsi je suis parti sans vous voir et même sans vous écrire, parce que tous les jours je croyais toucher au moment de vous rencontrer. J'aurais cependant bien désiré avoir une longue conversation *africaine* avec vous. Quoique j'aie bien manqué laisser mes os en Afrique, je ne garde pas rancune à ce beau pays ; et il ne dépendra pas de moi, je vous le promets, que la France s'en assure la conquête. Il faut avouer que nous n'en prenons guère le chemin.

Tout ce qu'on fait en Algérie, non pas depuis hier, mais depuis dix ans, est bien pénible à voir et même pénible à dire. La question de colonisation, la plus importante de toutes, puisqu'il est bien prouvé maintenant qu'une population européenne est nécessaire, cette question est, quant à présent, plus loin de sa solution que jamais ; et, pour mon compte, ce qui m'étonne, ce n'est pas qu'on ne vienne pas en Algérie : c'est que quelqu'un y reste. En s'y prenant de cette manière, je tiens pour certain qu'on ne coloniserait pas le plus fertile canton de notre Europe. Soyez assuré, d'une autre part, que cette grande question de la colonisation ne saurait plus désormais être ajournée. Il faut l'aborder conjointement avec celle de la guerre ; elles se tiennent. Les séparer, c'est s'exposer à la chance presque certaine de les résoudre mal toutes les deux. D'ailleurs, n'espérez pas une fin prompte, éclatante, honorable de la guerre ; c'est une chimère dont huit jours passés en Afrique vous guériraient radicalement si vous en étiez possédé. Tenez pour constant que la paix sera une tromperie, ou que la guerre sera longue ; elle ne peut être efficace qu'à cette condition. Demander à nos généraux de grands résultats prompts, c'est leur demander l'impossible. Or, la question de colonisation ne peut attendre la solution de la question de guerre ; elle n'est pas même stationnaire ; elle recule. Il faut, coûte que coûte, la résoudre sous peu, et la résoudre heureusement, ou il sera trop tard. Le mal est que les éléments d'une bonne solution sont maintenant bien difficiles à trouver et ensuite à faire adopter. Ceci m'amène de plus en plus à regretter que nous n'ayons pas pu nous voir ; car ce sujet est trop vaste pour se renfermer dans une lettre. Mais comment nous voir maintenant ? Au diable les importuns et les affaires qui m'ont pris un temps que j'aurais si bien passé près de vous !…

Ma santé se remet, mais lentement. J'avais été souffrant tout l'hiver dernier, et la violente maladie qui a raccourci mon voyage a achevé d'ébranler ma constitution. Je compte sur la tranquillité et le bon air de la campagne pour me rétablir. *On vient maintenant ici en vingt-quatre heures*[1]. Je vous prie, mon cher ami, de méditer sur cette vérité et d'en profiter, si jamais vous trouvez devant vous[2] quelques jours dont vous ne sachiez que faire. Adieu.

Original perdu. Publication dans Beaumont, t. VII, p. 188-190.

1. Sur ce raccourcissement des trajets, voir Christophe Studeny, *L'Invention de la vitesse*, Gallimard, 1997.

2. Édition Beaumont : « vous vous trouvez devant vous ». Nous corrigeons. Une lettre de Marie de Tocqueville à Mme Faucher du 29 août 1841 (bibliothèque de l'Institut) donne des indications pour venir au château de Tocqueville. Il est probable que Mme Faucher et son mari répondirent alors à l'invitation de Tocqueville.

## À LÉON FAUCHER

15 juillet 1841

Mon cher Ami, tout ce que je sais sur l'Afrique sera toujours à votre disposition ; vous ne l'ignorez pas. Mais, quelque pressé que je sois de voir entreprendre la colonisation et de voir se former des compagnies colonisantes (ce qui serait, je crois, un bon moyen d'arriver au but), j'ai une grande répugnance à me mettre quant à présent en avant sur ce point ; et vous allez comprendre cela tout de suite : je suis convaincu que tant que les choses seront en Algérie sur le pied où elles sont maintenant, tant que la colonie sera régie d'après sa constitution actuelle, vous n'y attirerez pas de colons *sérieux* ou si vous les y attirez, vous ne les y retiendrez pas. À l'heure qu'il est, il faut être fou pour venir ou pour rester en Afrique. On n'y trouve ni sécurité pour les personnes ni sécurité pour les biens, et on n'y rencontre d'un gouvernement civilisé que les gênes et non les bienfaits. Nous avons conduit des hommes en Afrique ; mais nous n'y avons pas créé de société. Tant que les choses seront ainsi, amener là des colons, c'est sacrifier en pure perte des hommes et de l'argent. Voilà du moins mon avis, que je ne pourrais vous formuler en détail qu'avec de longues conversations ou d'interminables lettres. Mon opinion est qu'une fois que la sécurité vis-à-vis du *dedans*, entendez-vous, aussi bien que du *dehors*, sera établie, rien ne sera plus aisé en temps de paix maritime que de créer là en peu de temps une florissante nation ; ce pays s'y prête admirablement, mais d'une autre part, je pense que jusqu'à ce qu'on soit arrivé à quelque chose de passable dans ce genre, ce sera le travail de Pénélope que de vouloir coloniser. Je n'aurais jamais fini, mon cher ami, si je vous disais quels obstacles de tout genre sont semés là-bas,

sous les pas de la colonisation et comment elle trouve, dans la constitution même de la colonie, ainsi que dans les vices et les erreurs de ceux qui se mêlent de la diriger, une impossibilité presque absolue de se produire. Je vous avoue, entre nous, que parmi les obstacles venant des hommes, le plus grand et le plus capital de tous, je le dis sans hésiter, c'est [Bugeaud[1]]. Beaucoup d'autres ont commencé la ruine de notre établissement en Afrique. Je suis convaincu que s'il reste où il est, il l'achèvera. M. [Bugeaud] est un homme de beaucoup d'esprit, mais je crois autre chose, c'est que celui qui dirige de Paris les affaires d'Algérie devrait être un homme politique. C'est-à-dire que la direction de l'Algérie à laquelle on joindrait, si l'on voulait, les autres colonies, devrait former un ministère, représenté par un homme chaque jour responsable et auquel les Chambres pourraient s'en prendre tous les jours des fautes commises[2].

Du reste, mon cher ami, quoique j'aie beaucoup réfléchi, comme vous le pensez bien, sur toutes ces matières, je ne pourrais en parler en ce moment que fort à bâtons rompus. Je n'ai pu encore trouver le temps de rassembler mes notes sur l'Afrique et coordonner toutes les idées que la vue du pays m'a suggérées. Je vais me mettre à ce travail dès que ma santé me permettra un travail quelconque.

Si le voyage d'Afrique ne m'a point abattu l'esprit, il m'a mis le corps dans un triste état. Je suis guéri de la fièvre, mais non de la quinine. Mon estomac me fait beaucoup souffrir et m'empêche de reprendre mes forces. Je ne tarderai pas cependant à me remettre à l'ouvrage et dès que je pourrai vous en communiquer le résultat, je le ferai[3]. Je viens de recevoir la brochure du curé de Constantine[4]. Je vous en écrirai, dès que je l'aurai lue.

Adieu…

Copie Beaumont. Archives Tocqueville. Publication partielle par Pierre Roland-Marcel, *Essai politique sur Alexis de Tocqueville, op. cit.*, p. 326.

1. Le nom est laissé en blanc. Sur l'hostilité de Tocqueville au général Bugeaud, gouverneur général, qu'il considérait comme la personnification de « la grossièreté et la violence naturelles au pouvoir militaire », voir *Voyage en Algérie*, in *Œuvres, op. cit.*, t. I, p. 687.

2. Les affaires d'Afrique dépendaient de Bugeaud et de Justin Laurence (1784-1863), député des Landes de 1830 à 1848, nommé le 27 juillet 1837

directeur des affaires d'Afrique au ministère de l'Intérieur, poste qu'il conserva jusqu'en 1842. Les interlocuteurs de Tocqueville en Algérie s'étaient montrés très amers à la fois à l'égard de Bugeaud et de Laurence, que Tocqueville n'estimait pas (voir *Œuvres*, *op. cit.*, t. I, p. 670 et 717).

3. Après son retour anticipé en juin, Tocqueville rassembla ses notes pour en tirer le *Travail sur l'Algérie*, daté d'octobre, où il résume ses impressions (voir *Œuvres*, *op. cit.*, t. I, p. 691-759).

4. L'abbé Landmann, curé de Constantine, était un disciple du socialiste chrétien Buchez. Il publia plusieurs brochures sur la colonisation de l'Algérie dont, en juin 1841, *Les Fermes du Petit Atlas*. Dans son *Travail sur l'Algérie*, Tocqueville lui reproche de rêver de phalanstère (voir *Œuvres*, *op. cit.*, t. I, p. 726).

## À LÉONCE DE LAVERGNE[1]

Ce 22 juillet 1841

Mon cher ami,

Je n'étais pas chez moi quand votre lettre est arrivée ; c'est ce qui fait que j'ai tardé quelques jours à vous répondre et qu'aujourd'hui je ne vous réponds qu'un mot. Car, à mon retour, j'ai trouvé une grande accumulation de petites affaires à terminer et de lettres à répondre ; ce qui ne me laisse pas un moment de liberté.

Je vous envoie une lettre pour Villemain et une autre pour M. Delebecque[2]. J'espère que vous les trouverez dans la forme qui vous convient. Je n'ai pas écrit à Dubois[3] auquel en ce moment je ne suis pas en position de faire une demande. Je voudrais bien apprendre bientôt que vous avez réussi. Je doute cependant que la chose soit facile à enlever. Car ces places qui n'éloignent pas de Paris doivent être bien courues. Quoi qu'il en soit, maintenant comme toujours, je suis disposé à faire tout ce qui peut vous paraître utile pour vous aider.

Adieu. Je vous embrasse de tout mon cœur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Louis-Gabriel-Léonce de Lavergne (1809-1880), né à Bergerac, fit ses débuts littéraires à Toulouse où il se lia aux Montijo et à Rémusat. En 1838, il s'installa à Paris et fréquenta l'Abbaye-aux-Bois, où il rencontra Chateaubriand. Nommé chef de cabinet par Rémusat en 1840, il devint maître des requêtes au Conseil d'État en 1842, puis sous-directeur au ministère des Affaires étrangères. Élu député en 1846, il démissionna après la révolution de 1848, afin de se consacrer exclusivement à l'économie rurale. Voir Ernest Cartier, *Léonce de Lavergne*, 1904.

2. Abel Villemain étant ministre de l'Instruction publique du 29 octobre 1840 jusqu'au 30 décembre 1844, il doit s'agir ici d'une nomination universitaire. Germain-Joseph Delebecque (1795-1875), professeur, chef de la première division du ministère de l'Instruction publique à la fin de la Restauration, puis maître des requêtes au Conseil d'État, fut élu député du Pas-de-Calais (Béthune) en 1834 et siégea dans la majorité ministérielle jusqu'en 1848.

3. Paul-François Dubois (1793-1874) avait été l'un des fondateurs du journal *Le Globe* en 1824. Le 5 juillet 1831, il fut élu député par le 1er collège électoral de la Loire-Inférieure (Nantes), puis réélu sans interruption jusqu'en 1848. Directeur de l'École normale supérieure de 1840 à 1850, il était titulaire de la chaire de littérature française à l'École polytechnique depuis 1834 et en démissionna en 1848. Voir Paul Gerbod, *Paul-François Dubois, universitaire, journaliste et homme politique, 1793-1874*, Paris, C. Klincksieck, 1967.

## À CHARLES STÖFFELS

Tocqueville, ce 17 août 1841

Je ne veux pas, mon cher ami, qu'Eugène retourne à Metz sans vous apporter un souvenir de moi. J'ai bien des excuses à vous faire de mon long silence. J'espère que votre bonne amitié les acceptera. Aussi bien, nous sommes trop liés et liés par la conformité de sentiments trop principaux, pour pouvoir aisément nous blesser des petits détails, comme pourraient le faire des connaissances. Vous savez, d'ailleurs, quelle a été ma vie depuis quelque temps : agitation politique, puis activité de voyages, maladie dangereuse, et, après tout cela, besoin inexprimable de repos, de ce repos quasi animal qui consiste à rester autant que possible sans penser ni sentir, se bornant à vivre. Je commence à sortir de cet état de torpeur et j'en suis redevable en partie aux bons et aimables hôtes qui vous apporteront cette lettre. Ils viennent de passer à Tocqueville trois semaines qui sont les plus heureuses que nous y ayons passées nous-

mêmes, ma femme et moi, depuis que nous habitons ce lieu[1]. Nous formions à nous quatre une petite société qui, je vous assure, ne ressemblait pas à la grande. Nous voyons partir votre frère et votre belle-sœur avec un extrême chagrin. Ma femme a achevé de s'attacher complètement à Madame Stöffels. Le fait est que c'est une femme très distinguée en tous points. Je n'ai jamais rencontré personne plus simplement et plus naturellement pure et élevée. Sans compter qu'elle est, sans le chercher, fort aimable et fort spirituelle, [ce] qui suivant moi a toujours ajouté infiniment au principal des vertus humaines.

Et vous, mon cher ami, est-ce qu'un jour vous ne viendrez pas aussi goûter à votre tour de la vie de Tocqueville ? Vous savez combien vous y seriez le bienvenu. Peut-être la vie qu'on y mène vous paraîtrait-elle un peu retirée, car le propriétaire n'est pas toujours très communicatif comme vous savez. Mais vous y trouveriez ce qui m'a paru toujours le plus grand agrément d'un séjour, des hôtes charmés de vous voir et une bonne amitié répondant à la vôtre.

Vous savez qu'une nouvelle place est vacante à l'Académie française et que après plusieurs hésitations et avec le conseil de mes amis, je me suis remis sur les rangs. L'élection aura lieu au mois d'octobre ou novembre. Il est capital, pour moi, cette fois, de réussir. Que pensez-vous de ce vieux Anacréon de Lacretelle[2] ? Vous savez qu'il nous a manqué de parole l'autre fois. Mais il avait peut-être des engagements qui n'existent plus. Ne pourriez-vous pas le tâter encore ? Mais bien doucement et sans ressentiment de ses erreurs passées ; car le vieillard est susceptible. Je vous livre cette affaire : voyez s'il y a lieu de s'en occuper.

Mais auparavant écrivez-moi. Dites-moi ce que vous faites. Un esprit comme le vôtre ne peut rester inactif. Avez-vous entrepris quelque nouvel ouvrage et lequel ? Parlez-moi longuement de cela. Le sujet nous intéresse.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur. Mille amitiés bien tendres.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Charles Stöffels*
*à Metz*

Lettre inédite. Copie communiquée par Simone d'Hautefort.

1. Eugène avait séjourné avec sa femme en août au château de Tocqueville et devait en remercier vivement Alexis à son retour à Metz (lettre du 27 août, AT).

2. Allusion aux productions poétiques tardives de Lacretelle. Anacréon, poète du VIe siècle avant J.-C., était mort très âgé.

## À FRANÇOIS CHAMBOLLE

[29 août 1841[1] ?]

Je viens de recevoir une lettre de vous, mon cher ami, dont je vous remercie de tout mon cœur. Vous m'y témoignez un intérêt[2] et une confiance qui me touchent vivement. Je ne crains pas de le dire, je les mérite ; car je n'ai pas seulement pour vous, mon cher Chambolle, une amitié de parti, mais une véritable affection fondée sur le cas que je fais de vous comme homme et sur la sympathie que j'éprouve pour votre manière générale de penser et de sentir. Et, malgré cela, mon cher Chambolle, j'hésite beaucoup, je l'avoue, à entrer dans l'association dont vous me parlez. Voici mes raisons ; si je me trompe, persuadez-moi. Je ne trouve rien de plus dangereux pour un homme qui est dans la vie politique que de paraître en même temps à la tête d'une entreprise de journal[3] à moins que, comme vous, il ne se charge de la rédaction journalière, parce que chaque jour des articles dont il n'est pas l'auteur et qu'il n'a pas connus à l'avance servent de commentaire à ses actes et lui imposent une responsabilité. Aussi c'est ce qui m'a fait décliner dans ces derniers temps plusieurs propositions qui sans être aussi tentantes que la vôtre, l'étaient cependant à certains égards. Il ne m'est pas possible dans la manière dont est arrangée ma vie et dans l'état de ma santé de me charger de la direction quotidienne d'un journal, je crois donc mieux de ne pas établir de lien visible et permanent entre lui et moi. Voilà, mon cher ami, la principale raison que j'ai toujours donnée. Mais dans notre intimité je vous en donnerai encore une autre que je garde d'ordinaire pour moi. Vous voulez former entre douze hommes politiques cette association intime et complète qui seule peut leur permettre de diriger un journal suivant une ligne droite et continue. Mais, mon cher Chambolle, vous entreprenez là le travail d'Hercule ; s'il existait à la Chambre douze

hommes de cette espèce ayant parfaite similitude de vues et confiance entière les uns dans les autres, ces douze hommes seraient bientôt maîtres de la Chambre et du pays. Mais vous ne trouverez pas à faire une association semblable ; Louis-Philippe et les vices du temps y ont mis bon ordre ; c'est là le mal affreux de notre situation, mal qui ne peut trouver son remède que dans quelques événements nouveaux ou quelques passions nouvelles qui fassent surgir des hommes que nous ne connaissons pas encore ou qui attirant violemment les uns vers les autres ceux que nous connaissons les tiennent quelque temps ensemble malgré la prodigieuse diversité d'opinion et le plus souvent l'immoralité politique qui les a divisés et les divise encore. Pour moi, je vous l'avoue, plus je connais cette Chambre, l'état du pays, les événements et moins je crois à la possibilité de réunir quant à présent un certain nombre d'hommes politiques par un lien honnête et durable, c'est-à-dire par un lien d'opinion et non d'intérêt. C'est cette conviction qui me réduit, bien malgré moi, à agir toujours à peu près seul, votant partout en toutes circonstances comme je le crois le plus utile à la cause générale de la liberté que j'ai embrassée, mais sans chercher à établir de lien entre moi et un parti, parce que l'expérience m'a convaincu que cela ne conduirait qu'à une apparence trompeuse et passagère. Ce n'est pas que j'aime la solitude ; elle m'est au contraire plus pénible qu'à un autre. Je la sais improductive pour le pays et pour moi-même[4]. Je ne la prends que pour un pis-aller fâcheux auquel il faut se résigner momentanément par l'impossibilité démontrée de mieux faire. Je vous ai découvert là, mon cher ami, la blessure secrète et profonde de mon esprit. Ce que je dis de moi s'applique, croyez-le, à vous-même. Le machiavélisme qui détruit le siècle doit exciter assez d'indignation et de mépris dans le pays, cela vous suffit pour que vous trouviez facilement à créer et à faire prospérer un autre journal à la place de celui qu'on vous enlève. Tous les hommes indépendants vous soutiendront dans l'opposition que vous ferez à cette administration corruptrice de la presse et dans l'état des esprits, vous réussirez davantage en paraissant seul dans la lice que si vous sembliez attaché d'avance à l'une des innombrables factions dont la Chambre se compose.

Voilà, mon cher ami, les assez tristes réflexions que m'a suggérées votre lettre. Je veux vous les envoyer à la hâte. J'étais absent de chez moi quand votre lettre y est arrivée l'autre jour. Je viens seulement de la trouver et je n'ai pas voulu tarder à vous faire part de ma première

réponse. Je vais du reste réfléchir à ce que vous me dites.

Si je ne vous savais bien occupé, je vous prierais de vous échapper quelques jours pour venir nous voir par la malle, Tocqueville est à 24 h juste de Paris. Nous causerions ici tout à notre aise et à fond des affaires générales et de l'affaire particulière dont vous me parlez. Vous savez quel plaisir ce petit voyage ferait à ma femme et à moi. Venez donc si vous le pouvez et vous serez reçu comme un ami pour lequel on a une parfaite estime et une vive et sincère affection.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Cette date, portée en haut du brouillon par Tocqueville, est en fait celle de la lettre envoyée par Chambolle, Tocqueville y répondant dès réception. Dans sa lettre du 29 août, Chambolle annonçait la publication dans *Le Siècle*, sous anonymat, du compte rendu de Tocqueville sur le travail de Lebastard Delisle sur le droit romain (*OC*, t. XVI, p. 170-174). Il s'inquiétait des séquelles de la fièvre africaine contractée par Tocqueville et lui faisait part de son projet de fonder un journal nouveau, qui pourrait attirer la moitié des abonnés du *Siècle* dont Chambolle risquait de perdre la direction par suite des manœuvres de Duchâtel et de Dutacq. Ce projet, conçu avec Barrot, supposait d'attirer 10 à 12 personnes. Il avait contacté Beaumont et demandait à Tocqueville sa collaboration et celle de ses amis.

2. *Première version biffée* : une amitié.

3. *Première version biffée* : qui ne le représente pas complètement.

4. *En interligne* : je sais que dans une société libre on ne vient à bout de rien que par des partis. Je deviendrais un homme de parti demain si je trouvais les éléments solides d'un parti libéral et honnête.

## À MGR LOUIS ROBIOU DE LA TRÉHONNAIS, ÉVÊQUE DE COUTANCES[1]

août 1841[2]

Mons[eigneur],

Je me trouve en ce moment dans une position très pénible que je vous prie de vouloir bien me permettre de vous exposer[3]. La commune de T[ocqueville] a demandé un vicaire. Cette demande était légitimée par

un véritable besoin et j'ai cru devoir l'appuyer à plusieurs reprises, et très vivement près de vous. Vous avez eu la bonté d'agréer l'expression de nos vœux. J'ai appris depuis peu que votre intention était de transférer à Tocqueville un vicariat qui existe en ce moment à St Martin de Varreville, arrondissement de Valognes. J'ai appris également que la commune de St Martin qui paraît tenir fortement à son vicaire a adressé une requête à l'autorité diocés[aine]. Dans cette délibération je suis désigné comme ayant demandé qu'on enlevât à la commune son vicaire pour le transférer à Tocq[ueville]. Cet état de choses me peine vivement. Il me coûte beaucoup de paraître, dans un intérêt presque personnel, vouloir dépouiller une commune d'un avantage qu'elle possède depuis longtemps et je suis particulièrement chagriné qu'un pareil reproche puisse m'être fait par une population sur les intérêts de laquelle mon devoir m'appelle spécialement à veiller. J'ai pensé, Monseigneur, que dans cette situation le plus convenable était de m'ouvrir directement et confidentiellement à vous. Je serais désespéré de renoncer aux intentions bienveillantes que vous avez à l'égard de la commune de Tocq[ueville] dont je vous remercie très vivement, mais d'une autre part permettez-moi de vous demander s'il ne serait pas possible d'attribuer à Tocqueville un vicariat auquel la population tient moins que ne paraît le faire celle de St Martin. S'il en pouvait être ainsi, j'en éprouverais une grande joie, tandis que malgré l'intérêt bien naturel que je porte aux bons et braves gens au milieu desquels je vis ici, je ne pourrais sans un véritable chagrin les voir profiter d'un avantage que d'autres regrettent et d'avoir contribué [*sic*] à en priver une commune qui a tout autant de droit à mes conseils que celle que j'habite.

J'ai pensé, Mons[eigneur] que ces sentiments vous paraîtraient naturels et que vous ne m'en voudriez pas de vous les avoir exposés avec une franchise qui égale la respectueuse confiance que j'ai en vous.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Louis Robiou de la Tréhonnais (1784-1870), évêque de Coutances de 1836 à 1852.

2. *En marge à gauche* : lettre qui n'a jamais été écrite.

Ce brouillon classé dans un dossier relatif au canton de Sainte-Mère-Église revient sur une affaire largement traitée dans la correspondance locale. Depuis 1840, Tocqueville appuyait la demande des habitants de Tocqueville

(800 habitants) qui souhaitaient un vicaire pour assister le curé dont la santé était chancelante (voir lettre du 13 août 1840, *OC*, t. X, p. 160-161). L'évêque, par un arrêté du garde des Sceaux du 16 février 1842, fit transférer à Tocqueville le vicaire de Saint-Martin-de-Varreville. Averti de ce transfert en 1841, Tocqueville, furieux que l'évêque aille chercher un vicaire dans sa circonscription électorale, renonça néanmoins à écrire à l'évêque et tenta sans succès de faire agir le préfet et le sous-préfet. Voir ses lettres à Clamorgan du 30 juillet et 7 août 1841, *OC*, t. X, p. 178-179.

3. *Biffé* : pensant que si, sans nuire aux intérêts dont vous êtes chargé, vous pouvez y apporter remède vous le ferez.

## À ARISTIDE GUILBERT

Ce 4 septembre 1841

Je vous demande mille pardons, Monsieur, de n'avoir pas encore répondu à la lettre si aimable que vous avez bien voulu m'écrire, il y a peu de jours[1]. Il m'a été impossible de le faire plus tôt.

Je suis très honoré du témoignage de confiance que vous me donnez. Mais je ne puis accepter ce qui m'est proposé[2]. Malheureusement, dans l'état actuel de ma santé l'hésitation même n'est pas permise. Vous avez peut-être entendu dire que j'étais revenu dangereusement malade d'Afrique. Je suis encore loin d'être guéri et un voyage me serait en ce moment très difficile et fort préjudiciable. Je pourrais me borner à donner cette seule raison pour m'abstenir ; elle n'est que trop bonne. Mais elle passerait peut-être pour une défaite et c'est ce que je ne veux point vis-à-vis d'un homme comme vous. Je vous dirai donc très franchement les motifs qui me feraient hésiter à accepter le rôle honorable qui m'est offert, lors même que je me sentirais physiquement en état de le remplir.

Ce qui est le plus à éviter, je crois, dans la vie publique, c'est l'équivoque. C'est par là que périssent presque tous les hommes politiques de nos jours. On ne sait précisément ce qu'ils sont. Et souvent ils ont l'air de ne plus trop le savoir eux-mêmes. Assister devant la Cour d'assises M. Ledru-Rollin[3], quand on n'est pas avocat, ne peut s'expliquer clairement aux yeux du public que de deux manières : ou parce qu'on appartient à l'un des partis extrêmes qui sont frappés dans sa personne.

Ce n'est pas mon cas. Ou, comme vous le dites, parce qu'on vient protester en faveur des lois constitutionnelles et des droits de la Chambre violés par l'acte qui atteint M. Ledru-Rollin. Ce dernier rôle me conviendrait beaucoup et je le prendrais très volontiers, si je m'y sentais *autorisé* ; mais c'est ce qui n'est pas. Je n'ai pas l'honneur d'être un chef de parti dans la Chambre et n'ai point le droit de représenter l'une des fractions qui la composent. Aucune réunion de mes collègues ne m'a donné mission de réclamer en son nom. Je ne représenterais donc dans ce procès que moi-même, ce qui laisserait obscur le sens politique qu'il faudrait donner à mon assistance, d'autant plus, remarquez-le bien, que n'ayant aucune occasion de prendre la parole, je ne pourrais expliquer quelles sont les raisons particulières qui m'ont fait agir. C'est là un résultat dont je ne puis vouloir. Le seul moyen efficace et naturel que j'aie de produire mon opinion dans cette affaire est de l'exprimer moi-même en propres termes devant la Chambre et je compte bien le faire.

Voilà, Monsieur, les objections que je me serais faites si j'avais été en état de me joindre à mes honorables collègues. Je n'ai pas hésité à vous les faire connaître. Je ne veux pas, du reste, terminer cette lettre sans vous répéter que je suis très reconnaissant de la démarche que vous avez bien voulu faire auprès de moi. Je suis d'autant plus content d'avoir reçu votre lettre qu'elle a commencé entre nous des rapports qui, je l'espère, ne finiront pas avec cette correspondance[4]. J'éprouve, pour mon compte, un grand désir de faire personnellement votre connaissance et je tiens particulièrement à ce que vous me procuriez ce plaisir.

Agréez, je vous prie, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Aristide Guilbert*
*3, place de Rivoli*
*À Paris*
[*Cachets de la poste : Barfleur 6 septembre 1841 ; Paris 7 septembre*]

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Tocqueville répond à une lettre d'Aristide Guilbert du 27 août 1841. Une copie de cette correspondance est conservée dans les papiers Ledru-Rollin déposés à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. Homme de lettres, Aristide

Guilbert (1804-1863) avait publié *De la colonisation du Nord de l'Afrique, nécessité d'une association nationale pour l'exploitation agricole et industrielle de l'Algérie* en 1839.

2. Le 27 août, Aristide Guilbert avait écrit à Tocqueville pour lui faire part d'une réunion organisée le 18 août chez Chambolle afin de défendre Ledru-Rollin, député de la Sarthe, poursuivi pour avoir attaqué le gouvernement dans sa profession de foi envoyée à ses électeurs : « Trois députés, MM. Arago, Odilon Barrot et Berryer, ont déjà répondu au vœu de la réunion, en s'engageant à prêter leur appui à M. Ledru-Rollin. / Dans cette circonstance capitale, Monsieur, les amis du nouveau député de la Sarthe, comme vos collègues, attacheraient le plus grand prix à votre coopération. C'est ce que MM. Berryer et Arago m'ont témoigné lorsque j'ai eu l'honneur de les voir. Tous deux ont pensé que vous étiez naturellement appelé à les accompagner, comme le représentant des hommes jeunes à la Chambre. Pour mon compte, je serais d'autant plus heureux d'obtenir votre assentiment que votre nom est du petit nombre de ceux dont l'éclat et la célébrité sont purs de tout reproche, et que je ne connais personne qui, devant un tribunal, puisse représenter la loi et le droit avec plus de dignité et d'autorité que l'écrivain qui a doté la science politique et le monde littéraire du beau traité *De la démocratie en Amérique.* » Les papiers Ledru-Rollin contiennent de nombreuses lettres d'Aristide Guilbert essayant en août d'obtenir l'appui de députés, notamment de Lamartine qui refusa.

3. Alexandre Auguste Ledru-Rollin (1807-1874), avocat républicain, avait été élu député le 24 juillet 1841. Partisan du suffrage universel et fondateur du journal *La Réforme* en 1843, il sera l'un des chefs de file de la campagne des banquets, ministre de l'Intérieur du gouvernement provisoire en 1848 et candidat malheureux à l'élection présidentielle. Poursuivi après la tentative d'insurrection de juin 1849, il s'exilera en Angleterre et ne reviendra en France qu'en 1870.

4. En 1847, Tocqueville devait écrire pour Aristide Guilbert une notice sur Cherbourg dans *L'Histoire des villes de France*, t. V. Voir cette notice dans *OC*, t. XVI, p. 349-393.

## À ABEL VILLEMAIN,
## MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

11 septembre 1841

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu il y a un an accorder sur ma demande au fils d'un ancien officier, au jeune Laguerre, une demi-bourse au collège de Moulins. Je vous demande aujourd'hui de vouloir bien compléter le bienfait en rapprochant cet enfant de sa famille[1]. M Laguerre père habite Nantes. Au désir bien naturel de voir son fils plus souvent se joint un

motif plus grave encore. Il paraît que le jeune Laguerre se néglige beaucoup depuis qu'il a quitté les environs de la maison paternelle. Son père est convaincu qu'il pourrait aisément le ramener à son ancienne habitude de travail s'il avait l'occasion de le voir quelquefois. Cette considération m'a paru très grave. J'ai promis de vous la signaler et de vous prier très instamment, si la chose était possible, de transférer le jeune homme dont il s'agit soit au collège de Versailles soit au moins à celui de Rouen. Je vous en aurais une grande reconnaissance.

J'ai déjà eu l'occasion de parler à votre Excellence du fils de M. [déchirure du manuscrit]. Je ne peux que m'en rapporter aux raisons que je faisais valoir alors en faveur de cette famille. Si l'occasion se présente bientôt de placer le jeune F[eltze], je vous en serais [très] obligé.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Le ministre de l'Instruction publique était alors Abel Villemain. Tocqueville avait déjà sollicité pour ce jeune homme âgé de dix ans un transfert, refusé en mars. À cette seconde requête, le ministre répondit le 2 novembre que les deux établissements de Versailles et de Rouen étaient déjà excédentaires en boursiers royaux et ajoutait : « Le jeune Laguerre laisse, d'ailleurs, beaucoup à désirer, sous le rapport de la conduite et du travail. » Tout au plus pouvait-on l'autoriser à entrer au collège d'Angers (AT). Tocqueville est intervenu à plusieurs reprises en faveur des boursiers des collèges royaux.

## À FRANÇOIS BULOZ

Ce 12 septembre 1841

Vous avez peut-être appris, Monsieur, que j'étais revenu très malade d'Afrique. Depuis ce temps, ma santé, sans donner des inquiétudes immédiates, me cause de justes craintes. Je ne me rétablis pas complètement et, dans cet état de malaise et de faiblesse, il m'a été impossible de songer à un travail quelconque[1]. C'en était déjà un en quelque sorte que de vivre. Je vais mieux cependant et j'espère que le séjour de la campagne va me redonner des forces et me permettre de reprendre mes habitudes laborieuses. Mon intention est de m'occuper de

l'Inde et de vous, dès que la chose me sera possible. Envoyez-moi, s'il vous plaît, Barchou[2] et croyez, Monsieur, qu'indépendamment du désir de traiter un sujet important et curieux, j'attache un grand prix à faire quelque chose qui puisse vous être agréable. Je ferai pour y parvenir *tout* ce qu'il me sera possible de faire.

Agréez, je vous prie, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Buloz*
*10, rue des Beaux-Arts*
*Paris*
[*Cachet de la poste : Cherbourg, 13 septembre 1841*]

Bibliothèque Lovenjoul. Don Bourget-Pailleron (1954), H 1416. Publiée par Hervé Robert, *Commentaire*, art. cité.

1. Sur la proposition de Buloz, voir ci-dessus lettre du 2 octobre 1840.

2. Auguste Théodore Hilaire Barchou de Penhöen (1801-1855), officier légitimiste, avait démissionné après la révolution de Juillet et s'était consacré aux lettres ; il avait publié en 1835, chez Charpentier, *Guillaume d'Orange et Louis-Philippe, 1688-1830*, et *Mémoires d'un officier d'état-major, expédition d'Afrique* sur sa campagne en Algérie en 1830. Il publie en 1840-1841 une *Histoire de la conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde*, en six volumes. Il devait devenir représentant (légitimiste) du Finistère à l'Assemblée législative en mai 1849.

## À EDGAR QUINET

Tocqueville ce 25 septembre 1841

Je connais déjà, Monsieur, un volume de l'ouvrage de M. Barchou de Penhöen. Ce volume m'a été communiqué, il y a déjà plus d'un an, par un ami de l'auteur qui est aussi le mien ; cet avant-goût de l'ouvrage m'avait donné un grand désir d'en avoir la lecture complète et même d'en rendre compte dans la *Revue des Deux Mondes*. Tout ce qui se rapporte à l'Inde

anglaise a pour moi un extrême intérêt et ce serait avec plaisir que je saisirais l'occasion d'aborder ce grand sujet. Ce désir, je l'éprouve toujours ; mais voici précisément la position dans laquelle je me trouve : je viens d'être, comme vous l'avez su peut-être, très gravement malade et ma santé, sans donner d'inquiétudes, n'est cependant pas entièrement remise. Si j'entreprends un travail aussi considérable, je le pousserai lentement malgré le grand attrait que j'y trouverai.

Veuillez dire cela à M. Barchou de Penhöen. Ce sera avec le plus grand plaisir que je rendrai compte de son livre, mais il devra s'attendre à ce que mon article ne paraisse point avant le courant de l'année prochaine, car la session va venir se jeter à la traverse. Ce délai lui paraîtra sans doute trop long. Cela me semblerait tout simple et je suis prêt à concevoir qu'il charge une autre personne du travail dont nous parlons. Quant à moi, je ne puis l'entreprendre qu'en y mettant la condition que je viens de dire.

Maintenant, Monsieur, parlons un instant de vous. Vous avez de très grandes raisons de dire que vous avez des reproches à vous faire à mon occasion. Vous m'avez fort mal traité l'hiver dernier. J'aurais eu, vous le savez, un extrême plaisir à vous voir et vous n'avez pas voulu y consentir. Personne cependant ne professe plus d'estime que moi pour vous et bien que ce sentiment-là n'ait rien que de très naturel, il aurait dû vous attirer quelquefois de notre côté. Vous êtes donc dans votre tort, en effet, et c'est un tort que nous ne pardonnerons point, Madame de Tocqueville et moi, si vous ne vous hâtez de nous le faire oublier en venant quelques fois nous voir. Soyez sûr, Monsieur, que vous ne rencontrerez nulle part des gens qui rendent plus de justice à votre mérite[1].

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Ed. Quinet*
*4 bis rue Montparnasse à Paris*
[*Cachets de la poste : 27 septembre ; Paris 29 septembre*]

Lettre inédite. Correspondance d'Edgar Quinet. BN naf 20798, fol. 126-127.

1. Tocqueville avait en effet de l'estime pour Quinet ; il était intervenu en sa faveur en 1840 auprès de Villemain pour obtenir que celui-ci, qui enseignait à Lyon, soit appelé à Paris. Voir ci-dessus sa lettre à Michelet de février 1840.

Ce jeudi matin
[septembre 1841 ?]

Mon cher Monsieur,

Je ne vous ai pas écrit le résultat de l'autre jour parce que j'étais sûr que d'autres le feraient à ma place et qu'il me répugnait de prendre le rôle d'*empressé*. Vous avez raison, du reste, de croire que vous avez contribué à ce résultat. J'en suis moi-même la preuve ; car j'ai été convaincu par vous. Combien je suis heureux de la bonne nouvelle que vous me donnez sur mon ami M. Lefranc[1] ! Je vous ai une obligation infinie et de la chose et de la bonne grâce avec laquelle vous l'avez faite.

J'ai lu l'article dont vous me parlez. Je l'ai trouvé excellent. *C'est ce qu'on a écrit de mieux sur ce sujet.* Tel est du moins l'avis d'hommes beaucoup plus compétents que moi dans la question.

J'ai mis ce numéro de journal de côté pour le consulter au besoin.

Croyez, Monsieur, à tous mes sentiments de très haute considération et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Catalogue d'autographes Demarest, consulté en ligne en juin 2007, pièce no 121, et catalogue Roumet, vente 2013, lot 985.

1. Augustin François Lefranc (1803-1872) avait été nommé sous-commissaire de la Marine de deuxième classe dans le 1er arrondissement maritime de Cherbourg par ordonnance du 7 novembre 1830. Il demandait une promotion à la première classe qu'il obtint le 8 septembre 1841. Le dossier de Légion d'honneur montre une carrière brillante : de sous-commissaire de la Marine de première classe, il devint contrôleur en chef de la Marine à Rochefort, puis inspecteur en chef de première classe de la Marine et chevalier de la Légion d'honneur le 25 avril 1844, officier le 3 mai 1851, commandeur le 13 août 1863. Le jeune homme était soutenu par son beau-père, Liais, un armateur de Cherbourg. Tocqueville intervint en sa faveur à plusieurs reprises en 1838 (voir *OC*, t. X, p. 92-93, 119, 123, 127, 128). La lettre est peut-être relative à la promotion de septembre 1841, mais Tocqueville devait intervenir à nouveau en 1844 ; une lettre du ministre de la Marine Mackau datée du 9 novembre 1844 indique que Lefranc est alors en tête des propositions d'avancement, sur la recommandation de Tocqueville (AT 2523). Le destinataire n'a pu être identifié.

À AUGUSTE THÉODORE HILAIRE BARCHOU
DE PENHÖEN

Tocqueville ce 12 octobre 1841

Je vous demande mille pardons, Monsieur, de n'avoir pas encore répondu à la lettre que vous avez bien voulu m'écrire. J'en ai été empêché par un rhumatisme aigu qui m'a forcé de garder le lit depuis le moment où je l'ai reçue. Je profite du premier loisir que me donne ma guérison pour vous remercier de votre lettre ainsi que des beaux et précieux volumes qui l'ont précédée et suivie. Je ne vous parlerai point encore de votre livre sur la conquête d'Alger, non plus que de celui qui est intitulé *Guillaume d'Orange*. Je ne les ai pas encore lus. Je compte d'ici à très peu de jours me procurer ce plaisir. Quant à votre ouvrage sur l'Inde, j'en ai déjà lu le premier volume et il m'inspire le vif intérêt de poursuivre. Je ne connais encore d'ouvrage sur l'Inde que l'histoire générale de l'Inde par Marlès, livre assez médiocre, et le grand et bel ouvrage de Mill que vous connaissez sans doute encore bien mieux que moi[1]. Je trouve votre manière de présenter les faits plus intéressante et plus instructive ; de plus vous allez plus loin que ces deux auteurs et c'est un très grand avantage quand il s'agit d'une histoire de l'empire des Anglais dans l'Inde, empire qui est encore dans tout le travail de la croissance et qui par conséquent change sans cesse d'aspect. Vous avez pris là, Monsieur, un grand sujet et, comme vous le dites dans votre introduction, le plus grand sujet qui puisse attirer l'attention de nos contemporains après la Révolution française et peut-être au même degré qu'elle. Ce que j'ai déjà lu me donne tout lieu de croire que vous ne resterez pas au-dessous d'une si vaste tâche. Je ne saurais toutefois trop regretter qu'il ne soit pas entré dans votre plan, après avoir raconté la suite des entreprises qui ont mis les Anglais au-dessus de tous leurs rivaux dans l'Inde, de montrer, ne fût-ce qu'en raccourci, la forme de gouvernement qu'ils ont fait sortir de leur victoire. Voilà ce qui pique principalement la curiosité des hommes politiques. Le plus grand mérite de la peinture que vous avez si bien faite serait à mon avis de faire comprendre cette seconde partie à l'entrée de laquelle vous vous êtes arrêté. Vous voyez, Monsieur, que je suis insatiable et qu'après vous avoir loué de ce que vous avez fait, j'en arrive aussitôt à ce qui vous reste à faire. Si j'en agis ainsi avec vous, c'est que le livre dont je

parle nous manque absolument et que nul plus que vous ne me paraît en état de le mieux faire.

Mon intention, ainsi que vous l'a dit M. Quinet, est, si vous le voulez bien, de rendre compte de votre ouvrage dans la *Revue des Deux Mondes*. Je ferai ce travail avec plaisir ; mais, comme je le mandais à M. Quinet, je désire pour le bien faire le faire lentement. Il n'y a rien de plus facile que d'écrire des lieux communs sur l'Inde, ils sont partout. Mais il est malaisé d'en parler d'une manière neuve et utile, c'est ce que je chercherai à faire en vous racontant. Voyez donc de nouveau, Monsieur, si des délais ne vous effrayent point. Dans ce cas-là, c'est bien volontiers que je chercherais à analyser votre travail ; mais, quoi qu'il arrive, je vais le lire avec toute l'attention qu'il mérite[2].

J'espère, Monsieur, qu'à mon retour à Paris j'aurai l'honneur de faire connaissance avec vous et que je pourrai vous exprimer de vive voix tous les sentiments de haute considération que j'ai pour vous.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Barchou de Penhöen*
*2, rue de Beaune*
*Paris*
[*Cachet de la poste : 13 octobre 1841*]

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Les notes de Tocqueville sur l'Inde ne portent pas trace de l'ouvrage de Marlès cité ici : *Histoire générale de l'Inde ancienne et moderne, depuis l'an 2000 avant J.-C. jusqu'à nos jours…*, Paris, 1828, 6 vol. in-8. Il y cite en revanche l'ouvrage de James Mill, *The History of British India*, 4e édition, Londres, 1840-1848.

2. Malgré des relances, Tocqueville ne fit pas l'article (voir *OC*, t. III, 1, p. 16). Les notes qu'il prit en novembre 1841 sur l'*Histoire de la conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde* contiennent un jugement sévère : « Le livre de M. Barchou est écrit sans élégance et souvent avec une négligence inconcevable. On dirait un manuscrit dont on a imprimé les ratures. Je doute que l'auteur ait revu les épreuves. / Les événements sont racontés avec soin et exactitude, mais sans art ni philosophie. Ils ne sont point pensés. Il n'en ressort naturellement rien. / Ce livre n'apprend presque rien sur le mécanisme intérieur du gouvernement anglais ni du gouvernement indou. Toutes les fois que l'auteur touche ces points capitaux, il est superficiel et obscur » (*OC*, t. III, 1, p. 520).

Tocqueville ce 25 octobre 1841

Vous ne doutez pas, j'espère, mon cher ami, du plaisir avec lequel je me serais mis en mouvement en faveur de M. Ferdinand si j'avais cru la chose possible[1]. Il y a longtemps que j'eusse répondu à votre avant-dernière lettre s'il en eût été ainsi. Mais l'impossibilité de rien faire en ce sens vous apparaîtra comme à moi dès que je vous aurai dit que Bricqueville persiste à se porter de toutes ses forces à cette candidature. Il a très grand tort dans son intérêt particulier, parce qu'il va achever de ruiner sa santé et peut-être de sacrifier sa vie à ce jeu ; mais il faut avouer qu'il a raison au point de vue de l'intérêt général puisque *seul* il a des chances d'expulser M. Quénault[2]. Bricqueville réveille des passions et fait naître des sympathies personnelles sans l'aide desquelles il serait impossible de lutter contre tous les sentiments cupides que l'autre exploite. Je crains bien, malgré cela, qu'il ne soit vaincu ; mais la lutte sera vive et chaude et, pour mon compte, j'y ferai assurément de mon mieux. Car M. Quénault personnifie à mes yeux la plus grande misère et le plus grand péril de la société démocratique au sein de laquelle nous vivons, *la corruption politique à l'aide des places*. Comme nos fortunes sont de plus en plus petites et mobiles et nos désirs plus inquiets et plus grands, nous tournons tous d'une manière effrayante au serviteur et au mendiant. Cela est vrai à partir du député jusqu'au dernier électeur. Le gouvernement connaît merveilleusement bien cette faiblesse du pays[3] et il l'utilise chaque jour à son profit de la façon la plus égoïste. Car la force momentanée qu'il se procure ainsi est obtenue aux dépens de la nation qui devient réellement plus faible et moins propre aux grands efforts et aux grandes entreprises à mesure que les citoyens perdent leur dignité, leur moralité et leur indépendance.

Un des plus grands problèmes que présentent notre pays et notre temps me paraît donc être *la régularisation du pouvoir de donner des places*[4]. Je crois que le mal n'est pas de nature à être entièrement vaincu, parce qu'il sort naturellement de causes inhérentes à notre état de société ; mais je suis convaincu qu'il pourrait être fort atténué par la législation et *l'honnêteté* des gouvernants. Si la Chambre, par exemple, ne menait qu'à des fonctions politiques, c'est-à-dire des fonctions qu'on prend et qu'on

quitte avec un ministère, vous ne verriez pas assurément autant de législateurs à vendre et tant de députés entrant dans la vie politique non pour faire de la politique, mais pour faciliter leur avancement dans leur carrière. Si dans la plupart des carrières civiles ainsi que cela se voit dans l'armée il fallait un noviciat pour pouvoir entrer ; si ensuite on ne pouvait y marcher que graduellement en s'arrêtant un peu à chaque échelon de l'échelle hiérarchique, vous ne verriez plus les fonctions publiques devenir une marchandise que tout le monde croit pouvoir se procurer et dont on pense pouvoir se servir pour acheter indifféremment tous ceux dont on juge avoir besoin.

Croyez, mon cher ami, que c'est là une des réformes les plus importantes et les plus pressées. Nous descendons rapidement au rang de ces nations improductives et impuissantes où l'on ne sait que parler et non agir, parce que chez nous toutes les âmes s'accoutument peu à peu à n'être préoccupées et émues en politique que par de petits intérêts particuliers, et de misérables considérations personnelles. C'est dans ce sol maigre et mouvant que se trouve la racine de presque tous les actes et de presque toutes les prétendues opinions des hommes qui se mêlent des affaires publiques. C'est à ce mal que tous les hommes de cœur doivent, ce me semble, se hâter de s'opposer avec la dernière énergie. Le moment est peut-être plus favorable qu'on ne pense : la nation sent encore son mal tout en se laissant dominer par lui. Elle n'est pas encore assez corrompue pour ne pas souffrir de la corruption. Et ceux qui entreprendraient franchement et ouvertement de la ramener dans d'autres voies pourraient encore espérer non seulement d'être estimés d'elle (ce premier des biens) mais d'être puissants sur elle et par elle. Je crois que la nécessité de réglementer l'usage que le gouvernement fait de son pouvoir en matière de places tant hors de la Chambre que dans la Chambre devrait, de plus en plus, servir de texte à la polémique de la presse. Et pour ma part, je ne saurais trop signaler ce sujet à votre attention ; il n'y en a guère de plus grand en importance sociale. Je crois que l'idée qu'il faut arriver à une réforme sur ce point pourrait servir de lien à beaucoup d'hommes dans la session prochaine. Je crois qu'après la session on pourrait également trouver de ce côté un très bon terrain électoral et faire de cette réforme un cri de guerre (vous savez que toute élection générale doit avoir le sien). Réfléchissez à tout cela, mon cher Chambolle. Vous pouvez beaucoup en cette matière. Votre journal n'est pas seulement répandu, puissant, mais estimé. Il vous convient de toutes les manières de devenir le

principal organe du grand besoin politique et moral que la nation tout entière ressent, bien qu'elle hésite à se l'avouer et qu'elle redoute le remède. Quant à moi, ce sera toujours bien volontiers que je joindrai mes efforts aux vôtres pour atteindre cet objet.

Je suis heureux d'apprendre que M. Drouyn de Lhuys a des chances d'arriver à la Chambre. Il est un des hommes que je crois le plus utile d'y faire arriver. Nous manquons de ces hommes-là et malheureusement on en aperçoit très peu à l'horizon. Rappelez-moi particulièrement à son souvenir et dites-lui combien je me féliciterais de le voir mon collègue[5].

Adieu, mon cher ami, croyez je vous prie à mon vif et sincère attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Chambolle député de la Vendée*
*40 bis rue du fg Poissonnière*
*Paris*
[*Cachet de la poste : Barfleur, 26 octobre 1841*]

Archives de M. Chambolle. Publication partielle dans A. Chambolle, *Retours sur la vie, op. cit.*, p. 523.

1. Dans une lettre du 14 septembre (AT), Chambolle avait sondé Tocqueville à la demande de Ferdinand Barrot qui souhaitait se présenter à l'élection du 14 novembre 1841 à Cherbourg. Ferdinand Victorin Barrot (1806-1883), frère d'Odilon Barrot, était avocat et avait plaidé dans plusieurs procès politiques. Il sera finalement élu député à Loches en 1842 et siégera au centre gauche, s'occupant surtout des affaires algériennes, après avoir obtenu d'importantes concessions de terrain en Algérie. Élu représentant en 1848 et 1849, lié avec Louis-Napoléon Bonaparte, qu'il avait assisté devant la Chambre des pairs après l'affaire de Boulogne (octobre 1840), il est nommé ministre de l'Intérieur le 31 octobre 1849, puis ambassadeur à Turin en mars 1850. Il poursuit sa carrière comme conseiller d'État, puis sénateur sous le Second Empire. Revenu à la vie privée à la chute du régime, il sera élu au Sénat comme bonapartiste en 1877.

2. Quénault, député ministériel de Cherbourg, venait d'être nommé avocat général à la Cour de cassation, ce qui obligeait à procéder à une nouvelle élection. Tocqueville poussait Bricqueville, seul candidat en mesure de battre Quénault. Bricqueville l'emporta par 275 voix contre 241 à Quénault qui dut se retourner vers Coutances, mais n'y fut élu qu'en 1845. Tocqueville était apparenté à Bricqueville, qui avait épousé en 1834 une sœur de Mme Hippolyte de Tocqueville.

3. Le brouillon de Tocqueville (AT) porte : « ce faible du peuple qu'il veut conduire ».

4. La dénonciation du goût des places est récurrente chez Tocqueville. Voir *OC*, t. III, 2, p. 197-235.

5. Edmond Drouyn de Lhuys (1805-1881), diplomate, élu le 9 juillet 1842 député de Seine-et-Marne, vota contre le gouvernement. Il fut réélu en 1846 puis fut ministre des Affaires étrangères d'Odilon Barrot de 1848 à 1849. Tocqueville, qui le remplaça, l'envoya comme ambassadeur à Londres. Il fut de nouveau ministre des Affaires étrangères en 1851, de 1852 à 1855 et de 1862 à 1866, puis sénateur de 1852 à 1856 et de 1865 à 1870. Tocqueville eut continûment de bonnes relations avec lui.

## À (FRANCISQUE DE CORCELLE[1] ?)

1er novembre 1841

Je puis vous dire en deux mots quelle est la disposition générale de mon esprit. C'est de ne pas abandonner le terrain de l'opposition, mais de me rendre de plus en plus libre et indépendant dans les rangs de cette opposition. Tous les partis existants me répugnent si fondamentalement qu'il ne m'est pas possible de faire une alliance réelle avec aucun d'entre eux. Tous d'ailleurs feraient plus perdre en considération par leur contact intime qu'ils ne feraient gagner en pouvoir. Quant à faire un nouveau parti, les éléments n'en existent pas encore. Que reste-t-il donc à faire ? Se montrer le plus capable et le plus honorable qu'il est possible dans chaque occurrence, se signaler ainsi aux yeux du pays comme des gens différents de ceux qui occupent le devant de la scène, et dont un jour il sera peut-être bon de se servir. Cette situation et cette conduite ne me paraissent pas, absolument parlant, les plus satisfaisantes, mais ce sont les seules que le temps permette[2].

Original perdu. Lettre publiée par A. Gigot, M. de Tocqueville, *Le Correspondant*, 25 décembre 1860, p. 702.

1. Ce fragment de lettre a été publié par A. Gigot, dans son compte rendu des *Œuvres et correspondances inédites d'Alexis de Tocqueville*, publiées par G. de Beaumont (Paris, 1860). Gigot avait disposé pour son article de lettres alors inédites à Corcelle. Peut-être s'agit-il d'une lettre aujourd'hui perdue.

2. Voir un développement proche dans la lettre à Beaumont du

21 octobre 1841, *OC*, t. VIII, 1, p. 450, et la lettre à Royer-Collard du 27 septembre 1841, *OC*, t. XI, p. 107.

## À FRANÇOIS MIGNET

Tocqueville par St-Pierre-Église

Ce 6 novembre 1841

Mon très cher confrère,

Voici l'époque fixée pour les élections académiques qui approchent et peut-être va-t-il falloir prendre mon parti de retourner vers Paris. Cela me coûterait infiniment. Ma santé s'est remise très difficilement depuis mon retour d'Afrique et je sens que pour me préparer aux fatigues et aux agitations de la session, six semaines de la vie de campagne me seraient encore bien utiles. Toutefois je suis d'avis qu'il ne faut pas laisser à moitié ce qu'on entreprend. Si donc ma présence est nécessaire et du moment qu'elle le sera, je viendrai, mais je veux du moins bien prendre mes précautions pour que ce moment soit convenablement choisi. Afin d'y parvenir sûrement, je m'adresse à vous, comme à la personne dont le jugement et l'amitié m'inspirent le plus de confiance. Dites-moi donc, je vous prie, mon cher Mignet, quand vous jugez ma présence indispensable au soin de mes affaires et à celui des affaires de Beaumont, car je ne sépare pas ces deux choses. Dès que l'oracle aura parlé par votre bouche, je ferai un généreux mais très pénible effort pour m'arracher à ma retraite, cette retraite si paisible où je voudrais bien pouvoir vous attirer un jour et où vous trouverez toujours, sinon une splendide hospitalité, au moins des hôtes heureux de vous voir et de vous posséder quelque temps[1].

Ainsi que je vous le disais plus haut, j'ai passé mon été à tâcher de me remettre. J'ai occupé le moins possible mon esprit (chose difficile quand l'habitude et le goût du travail sont pris) et j'ai vécu le plus que j'ai pu au-dehors et dans un exercice continuel. Le résultat de tout cela n'est point encore une bonne santé. Toutefois, je vais à peu près bien. Et vous, mon cher ami, à quoi avez-vous passé votre temps durant les quatre mois qui viennent de s'écouler ? Quand verrons-nous enfin paraître cette histoire de la Réforme qu'ainsi que bien d'autres j'attends avec une grande

impatience ? Toutes les racines de notre histoire moderne sont là[2]. C'est donc une belle et importante tâche que vous vous êtes donnée. Heureusement que l'œuvre et l'ouvrier sont dignes l'un de l'autre. Mais hâtez-vous, et ne faites pas languir la curiosité du public et celle surtout des gens qui, comme moi, s'intéressent vivement au sujet que vous traitez et qui attendent de votre publication beaucoup de plaisir et de profit.

Je ne vous parlerai point politique. Que vous dirais-je que vous ne sachiez, vous qui êtes si près du soleil et pour ainsi dire dedans ? C'est de votre côté que vient la lumière et nous sommes ici dans ces demi-ténèbres où vit en toutes choses la province. Du reste, je n'aurai que trop le temps de traiter l'hiver prochain ce mélancolique sujet.

Je ne sais si un grand nombre d'académiciens ont déjà regagné Paris. J'ai reçu hier un petit billet de M. Dupin m'invitant à une séance de l'Académie où il devait parler de M. de Malesherbes[3]. On ne saurait rien voir de plus [un mot manque] et si l'auteur était de ceux qui s'engagent par leurs paroles, assurément je le tiendrais pour engagé ; mais vous savez qu'après l'éther, il n'y a rien de si volatil que le personnage.

Adieu, veuillez me rappeler au souvenir de M. Thiers, s'il est à Paris, et croire à la vive et sincère affection que je vous ai vouée depuis longtemps.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Mignet, membre de l'Institut*
*aux archives du ministère des Affaires étrangères*
*rue des Capucines à Paris*
[*Cachet de la poste : St-Pierre-Église, 7 novembre 1841*]

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Le 16 novembre 1841, Mignet répondait que la présence de Tocqueville n'était pas nécessaire pour l'élection à l'Académie française mais indispensable dès le début de décembre pour celle de Beaumont aux Sciences morales qui aurait lieu le samedi 18 décembre (AT).

2. Mignet annonçait dans sa lettre la publication des volumes III et IV de son ouvrage *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV* (4 vol., 1835-1842), qui devaient en effet paraître en 1842. Il avait l'intention de se consacrer ensuite à l'histoire de la Réforme pour laquelle il accumula des matériaux sa vie durant et qu'il aborda dans divers travaux sans jamais terminer l'ouvrage envisagé.

3. Sur ce billet, voir ci-dessous lettre du 10 novembre 1841.

## À ISAIAH TOWNSEND[1]

Tocqueville ce 10 novembre 1841

J'ai un très vif regret, Monsieur, de la circonstance qui me prive encore une fois d'un [*sic*] plaisir de passer quelques moments avec vous. Je maudis les affaires qui me retiennent de force à la campagne et qui malheureusement m'y retiendront assez longtemps pour que, suivant toutes probabilités, vous ayez quitté Paris quand j'y reviendrai[2]. Veuillez du moins, je vous prie, rapporter en Amérique la pensée que j'eusse été heureux de vous revoir et de refaire avec vous une connaissance qui m'a laissé de très agréables souvenirs. Je joins à cette lettre un paquet pour M. Spencer. Je vous prie de [le] lui faire passer quand vous serez de retour aux États-Unis. Comme vous j'ai appris avec beaucoup de satisfaction son entrée au ministère. C'est un homme zélé et éclairé et il est bien nécessaire qu'il s'en trouve de cette espèce à la tête de vos affaires, en ce moment surtout où il me semble que votre politique extérieure n'est pas conduite avec autant de sagesse et d'habileté qu'il serait possible de l'attendre. En même temps que vous vous montrez moins que jamais disposés à endurer les empiétements de l'Angleterre et sa suprématie maritime, vous montrez des dispositions peu bienveillantes pour la seule nation du monde que ses intérêts fassent votre alliée naturelle contre l'ambition de la Grande-Bretagne, je veux parler de la France[3]. C'est là une politique dont les idées ne me paraissent pas liées et que je confesse ne pas bien comprendre. Elle est peut-être fondée sur des raisons particulières que j'ignore ; mais quelque puissantes que soient ces raisons accidentelles, je n'en suis pas moins fortement convaincu que la règle générale et permanente de la politique des États-Unis et de la France doit être non seulement de vivre en amitié, mais en intimité, s'il est possible. L'avenir le montrera de plus en plus et ramènera tôt ou tard en dépit d'eux-mêmes vos hommes d'État et les nôtres à y conformer leur conduite. Adieu, Monsieur, veuillez agréer de nouveau l'expression de tous mes regrets et recevoir les vœux sincères que je forme pour que vous regagniez heureusement les rivages de votre patrie, que je suis quelquefois tenté de croire la mienne tant je prends un intérêt vif à sa prospérité et à sa grandeur.

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Le destinataire est identifié par la lettre de Tocqueville à John Canfield Spencer du 10 novembre 1841 (*OC*, t. VII, p. 84-86). Tocqueville y indique qu'il vient de recevoir une lettre de Townsend et qu'il lui confie la réponse pour Spencer. Isaiah Townsend, qui avait peut-être connu Tocqueville aux États-Unis, l'avait rencontré à Paris à plusieurs reprises sur la recommandation de Spencer qui était son parent. Il fit plusieurs séjours en Angleterre et à Paris en 1840-1841.

2. Tocqueville devait rester en Normandie pour soutenir la candidature à Cherbourg de Bricqueville, qui fut élu le 13 novembre contre Quénault.

3. Spencer avait été nommé secrétaire à la Guerre le 12 octobre 1841. Les États-Unis avaient alors des relations difficiles avec l'Angleterre : le 29 décembre 1837, les Canadiens avaient poursuivi des insurgés réfugiés aux États-Unis et tué un citoyen américain. En 1840, les Américains engagèrent des poursuites contre le Canadien Mac Leod qui s'était vanté de ce meurtre. Tocqueville voyait alors favorablement tout ce qui pouvait restreindre la puissance anglaise.

## À ANDRÉ DUPIN, DIT DUPIN AÎNÉ

Tocqueville, 10 novembre 1841

On vient de me transmettre de Paris, Monsieur, le très gracieux billet par lequel vous vouliez bien m'inviter à la séance de l'Académie française qui a dû être tenue le 4 du courant[1].

Vous jugerez de mes extrêmes regrets en me voyant dans l'impossibilité d'assister à cette réunion. Tout y aurait excité au plus haut point mon intérêt, l'assemblée, le sujet, et surtout le discours. C'eût été une grande joie pour moi de voir les actes et les écrits de mon vénérable aïeul analysés et appréciés par un homme comme vous. Heureusement que je pourrai lire ce qu'il m'aura été défendu d'entendre. C'est une consolation, mais qui est incomplète, car vous êtes du nombre de ces orateurs dont les paroles gagnent encore à être saisies au passage.

Je vous remercie de ce que vous me dites à propos de l'Académie française. Vous savez tout le prix que vainqueur ou vaincu j'attacherai à

votre suffrage. L'Académie me rappelle naturellement M. Étienne[2] qui s'est montré si bon pour moi lorsque je l'ai vu pour la dernière fois. Veuillez, je vous prie, s'il est à Paris, me rappeler à son souvenir.

J'ai reçu avant-hier une lettre de M. Royer-Collard[3]. Il m'annonce qu'il revient à Paris, ce qui m'a fait grand plaisir. Mais il me dit en même temps qu'il a été fort malade l'été dernier. Cette nouvelle m'a causé un véritable chagrin. M. Royer-Collard est un de ces hommes que, comme Français, on ne pourrait voir disparaître sans une grande douleur, alors même qu'on [n']aurait pas des raisons aussi particulières que les miennes, des raisons de cœur et d'affection pour déplorer leur perte.

Adieu, Monsieur, croyez, je vous prie, à tous les sentiments de respect et d'affection que je vous ai voués.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Dupin aîné*
*5, rue Coq-Héron*
*Paris*
[*Cachet de la poste : St-Pierre-Église, 10 novembre ; Paris, 12 novembre*]

Bibliothèque Beinecke. Université Yale. Lettre publiée avec des variantes minimes par Dupin, *Mémoires. Carrière politique. Souvenirs parlementaires.* Paris, t. IV, 1861, p. 556[4].

1. André Dupin (1783-1865), entré à l'Académie française en 1832 (année où il présidait aussi la Chambre), avait reçu mission de l'Académie de faire l'éloge de Malesherbes qui fut membre de l'Académie. Il donna la primeur de son discours à l'Académie le 4 novembre, puis en donna une lecture peu différente le 8 novembre devant les chambres réunies de la Cour de cassation. Cette dernière lecture est reproduite dans *Le Moniteur universel* et dans le *Journal des débats* du 9 novembre et fait l'objet d'un commentaire élogieux d'Étienne dans *Le Constitutionnel* du 9 novembre. Dupin y célébrait « le jeune Malesherbes ; au niveau de son siècle par sa philosophie et ses lumières ; exempt de l'aveuglement de sa caste, en garde contre l'entraînement des esprits trop exaltés ; voulant la monarchie et la liberté », et louait sa défense de la liberté religieuse, de la liberté de la presse, de la liberté individuelle, et ses efforts en matière de législation des impôts.

2. Charles Guillaume Étienne (1777-1845), auteur de comédies, député libéral sous la Restauration, rédacteur au *Constitutionnel*, académicien depuis 1811.

3. Lettre du 4 novembre 1841, *OC*, t. XI, p. 110-111. Tocqueville considérait Royer-Collard comme une référence morale et politique.

4. Dupin publie aussi les lettres de félicitations du comte Molé, du comte de Tocqueville, de Lamoignon, du général Drouot, de la comtesse de Castellane et de

Béranger.

## À CHARLES STÖFFELS

Tocqueville, ce 16 novembre 1841

Mon cher ami, si vous avez un moyen d'exercer soit directement soit indirectement de l'influence sur M. Lacretelle, voilà le moment de l'employer. L'élection académique va se faire et la voix dudit Lacretelle peut être prépondérante[1]. Je ne sais, du reste, si je réussirai quand bien même il me la donnerait. Il y a une grande et forte intrigue politique (ce dont il ne faut pas parler encore) montée contre moi. Et j'ai bien peur que les académiciens ministres n'entraînent leurs collègues dont plusieurs sont de véritables mendiants littéraires qui ne pourraient vivre sans les fonds secrets[2]. Tout cela est entre nous, comme vous le comprenez bien. Quant à moi, je suis tout préparé d'avance à un échec. S'il arrive, je ne me représenterai plus.

Je ne saurais trop approuver, mon bon ami, la direction que prend en ce moment votre esprit et le travail qui l'occupe[3]. Vous avez mis précisément le doigt sur la source unique, au moins principale de toutes nos misères, savoir la négation de plus en plus grande du libre arbitre. J'ai signalé très vivement ce mal dans mon livre. Mais c'était en passant : le sujet mérite assurément d'être traité à part et en détail. Quoique je me permette très souvent de me moquer des philosophes, je suis plus convaincu que personne que c'est la Philosophie qui mène le monde, en ce sens que tous les accidents qui forment à la longue la fortune d'un peuple me semblent très clairement découler de certains sentiments qu'il a conçus et de certaines opinions théoriques qui s'infiltrent, souvent sans qu'il s'en doute, dans la pratique journalière de sa vie. Le maniement des affaires et le contact des hommes me démontrent chaque jour davantage l'influence indirecte mais toute-puissante qu'exercent les idées les plus générales que les hommes conçoivent de Dieu et d'eux-mêmes sur leurs petites actions de tous les jours. C'est, du reste, ce que beaucoup de gens ignorent et c'est pour cela que vous avez raison de ne point vouloir rester dans la sphère propre de la théorie, mais de faire voir immédiatement les

liens qui unissent celle-ci à la pratique. Travaillez donc dans le sens que vous m'indiquez. Attaquez l'ennemi public car l'opinion que vous condamnez doit être considérée ainsi. Cette idée de la fatalité qui se glisse peu à peu dans tous les esprits est de toutes les doctrines la plus propre à abaisser et à énerver les âmes. Malheureusement elle découle nécessairement de notre état social, ainsi que j'ai eu l'occasion de l'écrire. Mais c'est une raison de plus pour la combattre avant qu'elle se soit emparée entièrement des intelligences. Remarquez que la doctrine de la fatalité, séparée comme elle l'est chez nous d'un dogme religieux, ne saurait même produire l'espèce d'énergie passive qu'elle fait naître dans l'Orient, où elle a été prêchée au nom de Dieu. Chez nous, elle ne saurait avoir que la puissance toujours chancelante et contestée d'une théorie philosophique. On y croit assez pour compter sur soi, on n'y croit pas assez pour se résigner paisiblement à son sort. On est énervé sans être calme.

Adieu, mon cher ami, je vous embrasse de tout mon cœur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Charles Stöffels*
*À Metz (Moselle)*

Lettre inédite. Copie communiquée par Simone d'Hautefort.

1. Lacretelle avait en fait promis sa voix à son ami Henri Patin, professeur de philosophie, qui sera élu le 4 mai 1842 ; il comptait voter pour Tocqueville seulement au second tour. Voir sa lettre à Mme Bertin de Vaux, le 6 septembre 1841, dans Éric Barrault, *Lacretelle historien de la Révolution*, thèse soutenue à l'université Paris I, 2008, p. 250 : « Je ne vous ai pas répondu par pur oubli au sujet de toute intercession académique en faveur de M. de Tocqueville. J'ai promis une première voix à mon ami, mon élève et mon collègue, M. Patin. Je doute que ses chances soient assez fortes pour une première présentation ; mais je ne l'abandonnerai que lorsqu'elles seront déclarées contraires. »

2. Tocqueville, quoiqu'il eût surtout du mal à gagner les voix des hommes de lettres, redoutait une intrigue politique : voir la lettre à Eugène Stöffels du 1er janvier 1842, où il fait état de l'appui que le roi aurait prêté à Vatout. L'élection eut lieu le 23 décembre et Tocqueville triompha au premier tour par 20 voix sur 30.

3. Charles Stöffels préparait son *Introduction à la théologie de l'histoire, ou Du progrès dans ses rapports avec la liberté* (1842), ouvrage dans lequel il attaque vigoureusement le fatalisme.

Tocqueville, ce 30 novembre 1841

Je ne veux pas quitter ce pays-ci, mon bon ami, sans causer un moment avec toi. J'espérais pouvoir rester à Tocqueville jusqu'à la fin de décembre, peut-être jusqu'au commencement de janvier ; car c'eût été assez pour moi d'arriver pour la discussion de l'adresse. L'un des mille incidents dont ma vie est remplie et qui m'empêchent de rien arranger définitivement me forcent, bien contre mon gré, de hâter mon retour. Ceux de mes amis qui ont voté pour moi à l'Académie française, lors de la dernière vacance, pensent à me porter encore cette fois. Il m'arrive lettres sur lettres depuis quinze jours, m'engageant à venir me montrer. Je ne puis, sans les désobliger, tarder plus longtemps à faire ce qu'ils désirent. Cependant, ainsi que je te le disais, ce retour précipité me coûte beaucoup. D'abord je n'ai pas une très haute idée de mes chances à l'Académie. Secondement le séjour de Tocqueville, même dans cette mauvaise saison, a pour moi un si grand charme, que chaque jour que je lui enlève me semble une perte immense et irréparable. Il faut bien cependant s'y décider. Je pars demain. Le séjour que je viens de faire à Tocqueville cette année m'aura été très utile. Il m'aura montré que je pouvais être heureux dans la vie la plus intérieure ; et que la solitude même profonde avec Marie était pour moi, à tout prendre, non seulement la plus douce, mais la manière la plus désirable de passer mon temps. Je dis que cette preuve que je me suis faite à moi-même est quelque chose de très important. Elle me donne une grande tranquillité pour l'avenir. Je ne me dissimule pas en effet que, si ma santé ne se remet pas entièrement, je serai obligé tôt ou tard d'abandonner les affaires publiques, ou du moins de ne les prendre que comme un petit accessoire de mon existence. La force physique est aussi nécessaire en session qu'en campagne ; et je n'en ai guère maintenant. Mais en admettant même, ce dont je ne veux pas encore désespérer, que je puisse continuer à faire de la politique l'action journalière de ma vie, c'est encore un avantage rare et inestimable de sentir que, si mon intérêt ou ma conscience me forcent de rentrer soit momentanément, soit tout à fait dans la vie privée, je ne serai point malheureux, mais retrouverai là au besoin une situation que je sais avoir pour moi de très grands charmes. Cette possibilité de quitter sans

trop de regrets la scène politique est peut-être la meilleure de toutes les conditions pour y jouer grandement et noblement son rôle. Presque toutes les bassesses que nous voyons viennent ou de ce que les hommes qui entrent dans la vie politique, manquant de fortune, craignent la ruine en quittant leur place, ou de ce que leur ambition et leurs passions sont tellement concentrées dans la poursuite du pouvoir qu'ils n'envisagent l'idée de le quitter qu'avec une sorte d'horreur qui leur fausse le jugement, et leur fait sacrifier l'avenir au présent, leur honneur à leur rôle[1].

Original perdu. Fragment publié dans Édition Beaumont, t. V, p. 443-445.

1. Le 25 janvier 1842, Stöffels devait revenir sur ce dégoût de la politique : « Tu te plains dans ta dernière lettre des misérables et dégoûtantes occupations que donne la politique. Je sens et je comprends plus que jamais cette impression en province comme à Paris. Les hommes ne sont plus accessibles que par un seul côté : leur intérêt ou leurs petites passions » (AT).

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Ce dimanche matin
19 décembre 1841[1]

Mon cher ami,

Comme je ne fais que d'arriver à Paris et que j'y suis accablé de choses à faire, ce n'est qu'avec peine que je puis vous fixer un rendez-vous assuré. Je tâcherai cependant d'être chez moi mardi de 10 h à 11 h du matin. Venez-y. Vous savez tout le plaisir que j'aurai à vous voir. Je ne puis vous inviter à déjeuner ce jour-là, parce que je déjeune en ville. Mais nous causerons.

Je n'ai vu mon père que très peu de temps et il ne m'a pas dit le grand malheur qui vous a atteint. J'en suis péniblement affecté. Veuillez, je vous prie, offrir l'expression bien sincère de ce chagrin à votre beau-frère et à Madame votre sœur. Dites à M. Balzac qu'assurément je me serais hâté de lui écrire à l'époque de l'événement, si j'avais été instruit de ce qui se

passait[2].

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Bouchitté,*
*Professeur au Collège royal*
*à Versailles*
[*Cachet de la poste : Paris, 19 décembre*]

Lettre inédite. W. Hugh Peal Collection. Special Collections and Archives. University of Kentucky Libraries, Lexington, Kentucky.

1. La date est portée au crayon d'une autre écriture.

2. On ne sait quel deuil avait frappé la sœur de Bouchitté, Pauline, et son mari Jean Baptiste Baudry de Balzac.

## À ERNEST DE BLOSSEVILLE

Paris, 25 décembre 1841

Mille remerciements, mon cher ami, de vos compliments[1]. Je les crois sincères parce qu'ayant beaucoup d'amitié pour vous, j'espère que vous en avez pour moi. Vous m'en avez d'ailleurs donné bien des preuves. Mais il faut tâcher de nous rencontrer un peu plus cet hiver que l'hiver dernier. J'en ai, pour ma part, un bien vif désir, et j'espère que nous en trouverons les moyens. Je tâcherai, notamment un de ces jours, d'aller causer avec vous de M. de Cessac[2] dont j'avoue que l'éloge m'embarrasse un peu ; d'autant plus que, quoique académicien, je n'ai point l'esprit académique et ignore l'art de faire de l'esprit sur toute espèce de sujets.

Mille amitiés bien sincères.

Copie Beaumont. Archives Tocqueville. Lettre publiée avec des variantes mineures dans *Le Marquis de Blosseville, op. cit.*, p. 181.

1. Blosseville avait écrit à Tocqueville le 23 décembre (AT) pour le féliciter de son élection à l'Académie et lui proposer son aide pour l'éloge de Cessac.

2. Jean Gérard Lacuée de Cessac (1753-1841), militaire, s'était rallié à la Révolution française, avait été député de l'Assemblée législative en 1791, puis membre du Conseil des Cinq-Cents en 1799. À partir de 1800, sa carrière politique et militaire est brillante : conseiller d'État, ministre de la Guerre par intérim, président de la section de la Guerre au Conseil d'État de 1802 à 1810, gouverneur de l'École polytechnique, général de division, ministre d'État à vie et directeur de l'administration de la Guerre. L'éloge de Bonald eût été plus stimulant pour Tocqueville que celui de ce fidèle serviteur de Napoléon. Pour le texte de l'éloge, voir *OC*, t. XVI, p. 251-269.

## À THÉODORE DUCOS[1]

Ce dimanche matin
[1841 ?]

Mon cher collègue,

Quelques-uns de nos amis communs dînent chez moi mercredi prochain. Faites-moi l'amitié de vous joindre à eux. C'est une occasion de se voir et vous savez que j'aime à les faire naître quand il s'agit de vous.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Ducos député de la Gironde*
*32 rue neuve du Luxembourg*
*Paris*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Jean Étienne Théodore Ducos (1801-1855), armateur de Bordeaux, député (opposition libérale) de 1834 à 1848, puis représentant de la Gironde à la Constituante, élu aux élections complémentaires à la Législative le 8 juillet 1849. Il est ministre de la Marine du 3 décembre 1851 à son décès le 17 avril 1855, et sénateur en 1853. L'indication de 1841 figure dans l'inventaire mais le billet lui-même n'est pas daté.

À JEAN LOUIS CALMON,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENREGISTREMENT[1]

[Fin 1841 - 1842[2]]

M. le Directeur général,

Vous vous rappelez sans doute qu'à mon passage à Paris, il y a un mois, j'eus l'honneur de vous voir afin de vous parler d'une affaire à laquelle j'attachais un très grand et très particulier intérêt. Il s'agissait de savoir s'il était possible d'obtenir pour M. Boistard directeur de l'Enregistrement à Valognes[3] la place de conservateur des hyp[othèques] dans la même ville. Vous me répondîtes : que le passage d'un emploi à l'autre était possible mais que dans l'espèce, il ne pouvait avoir lieu, la différence entre les deux traitements étant trop considérable. L'une des places était de 4 500 et l'autre de plus de 10 000. Vous voulûtes bien ajouter qu'il fallait conseiller à M. Boistard de demander une conservation moins importante, supérieure dans le traitement à sa place actuelle mais inférieure à celle qu'il désire et qui pût par la suite le ramener à Valognes. J'ai suivi cet avis, et d'après mon conseil, M. B. malgré tous les liens qui l'attachent à ce pays s'est décidé à demander une conservation dans une localité quelconque excepté cependant les colonies. Je vous serais très particulièrement obligé de vouloir bien la lui accorder. Je porte un intérêt tout *spécial* à M. Boistard. Je suis vis-à-vis de lui dans d'anciens liens d'amitié et de vieux rapports de famille qui me font attacher un prix *personnel* à cette faveur. Je cède d'autant plus aisément à ces considérations que je crois en conscience M. Boistard très digne d'obtenir ce qu'il demande. Il a 25 ans de service dans l'ad[ministrati]on de l'Enregistrement. Il est depuis 4 ans titulaire du bureau qu'il gère en ce moment. Son père était conservateur des hyp[othèques] à Valognes et n'a pris sa retraite qu'après 54 ans de service dans diverses parties des finances. Je pense donc que la mesure que je désire vivement serait en même temps une chose juste et j'espère l'obtenir de la bienveillance que vous m'avez toujours témoignée et dont je suis très reconnaissant.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Jean Louis Calmon est directeur général de l'Enregistrement et des Domaines du 4 juin 1829 au 1er avril 1830 et du 4 août 1830 à 1848, date de sa démission.

2. Ce brouillon, conservé dans un dossier relatif au canton de Valognes pour les années 1841-1842, est postérieur à la demande d'intervention auprès de Calmon, sollicitée par Boistard le 23 juillet 1841. Le 9 décembre 1841, Boistard remercie Tocqueville de son intervention et se met en quête de postes vacants. La lettre est postérieure à cette date.

3. Narcisse Boistard (1796-1871), receveur de l'Enregistrement à Valognes en 1837, devait devenir par la suite conservateur des hypothèques à Valognes. Une autre intervention non datée de Tocqueville pour Boistard a été publiée dans les *OC*, t. X, p. 585-586.

## À EUGÈNE STÖFFELS

Paris, ce 1er janvier 1842

Je te remercie, mon cher ami, de ta dernière lettre. Je savais bien que mon élection à l'Académie française te ferait plaisir, car je compte sur ta vive amitié comme tu comptes, j'espère, sur la mienne. Je vous avais effrayé outre mesure sur le résultat de cette lutte[1]. Tu sais que je n'aime pas à me flatter. Je vois plutôt en mal qu'en bien les choses de l'avenir. D'ailleurs, au moment où je vous ai écrit, la partie était en effet fort douteuse. Le roi agissait ouvertement en faveur de M. Vatout[2], et il était difficile de dire quelle influence il pourrait exercer. Heureusement que j'avais pour moi l'opinion publique, qui de notre temps est plus puissante que les rois. La majorité a été forte, comme tu l'as vu. Elle l'eût été davantage sans une succession d'accidents qui a forcé quatre de mes meilleurs amis de ne point aller à l'Académie le jour de la bataille[3]. Je suis très content, et, comme tu le dis, j'ai bien des raisons de l'être, indépendamment même de l'Académie. Je regarderais comme une injustice envers la Providence de ne point en convenir. Elle m'a donné beaucoup de satisfactions extérieures. Elle m'a donné surtout, et c'est de cela principalement que je la remercie, le vrai bonheur intérieur, ce premier des biens de ce monde. Jamais je n'en ai joui autant que maintenant. J'éprouve de plus en plus que ce côté de la vie privée qui, dans ma jeunesse, me paraissait le plus petit de l'existence, grandit

chaque jour à mes yeux, à ce point qu'il pourrait me consoler aisément de la perte de l'autre. J'espère cependant, mon cher ami, échapper au danger que tu signales, et qui poursuit sans cesse les gens heureux dans ce monde. Si j'ai plus que beaucoup d'autres sur bien des points, j'ai moins que la plupart des hommes de mon âge sur le point principal, qui est la santé. La santé est le boulet que je traîne après moi. Celui-là est souvent bien lourd. J'ai pris cette année-ci des précautions de malade qui, jusqu'à présent, me réussissent. Je ne sors pas le soir et ne vais jamais dîner en ville. De cette manière, je suis sûr de suivre un bon régime et d'avoir de bonnes nuits. Quoi qu'il en soit, il est triste, à mon âge, de vivre ainsi en vieillard : ce que je dis non pour me plaindre, mais pour montrer que chacun a dans sa médaille deux côtés. Un autre mauvais côté de la mienne, c'est la politique ; elle m'affecte plus qu'un autre, parce que j'ai le devoir de m'en mêler, et c'est une ingrate occupation, je t'assure. Il n'y a rien à faire de bon dans le présent, et très peu probablement dans l'avenir.

Original perdu. Publication dans Édition Beaumont, t. V, p. 445-446.

1. Tocqueville répond ici à la lettre de félicitations du 27 décembre 1841 (AT), où Stöffels avouait avoir été étonné du succès après les lettres pessimistes reçues de lui. Tocqueville obtint 20 voix contre 8 à Vatout et 2 à Aimé Martin.

2. Jean Vatout (1791-1848), bibliothécaire du roi depuis 1832, conseiller d'État en service extraordinaire en 1837, président du Conseil des monuments publics et historiques en 1839. Il avait été élu député en 1831 et sera réélu jusqu'à la fin de la monarchie de Juillet, votant pour le ministère Guizot. Historiographe et romancier, il devait se présenter souvent à l'Académie et ne sera élu que le 6 janvier 1848, en remplacement de Pierre Simon Ballanche. Il accompagnera Louis-Philippe dans son exil de Claremont, où il mourut avant d'avoir été reçu en séance publique.

3. À Marie de Tocqueville, Tocqueville écrit le 10 décembre 1841 qu'il redoute les effets de l'absence de deux de ses amis : Alexandre Guiraud, poète et dramaturge, retenu par un procès (voir lettre ci-dessous), et Jean François Roger, auteur dramatique légitimiste. Voir *OC*, t. XIV, p. 444.

## À EUGÉNIE DE GRANCEY

Ce 8 janvier 1842

J'ai été très touché, ma chère cousine, de la lettre pleine d'amitié que vous venez de m'écrire[1]. Je vous en remercie de tout mon cœur. Je ne savais plus trop si vous conserviez encore un peu d'affection pour moi. Votre lettre m'en a donné la preuve et c'est une preuve à laquelle je serai toujours très sensible. La manière dont vous me parlez de mon élection à l'Académie a quelque chose de très doux et de très mélancolique à la fois. C'est un regret en effet qui se mêle au plaisir que me cause cet événement que la pensée de tous ceux qui ne sont plus et qui en eussent joui avec moi et plus que moi peut-être. Parmi ces personnes-là, je place comme vous votre mère[2] dont je n'oublierai jamais les bontés ni les services, car elle m'en a rendu de très véritables, ne fût-ce qu'en me donnant confiance en moi-même par l'estime et l'intérêt qu'elle me montrait. J'en étais très fier et je pensais que puisqu'une femme aussi distinguée qu'elle croyait devoir me traiter autrement que tous les autres c'est que je valais quelque chose. Aussi ne songé-je jamais à elle sans un mélange d'affection et de reconnaissance.

Comme je désire beaucoup vous voir et que je suis très paresseux pour écrire, avant de commencer cette lettre je suis passé chez vous. J'aurais bien mieux aimé vous remercier de vive voix que par la poste. J'ai appris là non seulement que vous n'étiez pas arrivée, mais encore que vous étiez retenue à la campagne par l'indisposition de l'un de vos enfants. Une entorse, m'a-t-on dit, le force de rester à Grancey et vous avec lui. Je commençais à m'affliger de cette nouvelle, lorsque le portier m'a assuré que cet accident n'avait rien de sérieux et demandait seulement un peu de patience. Ayez-en, mais pas trop, ce qui sera nécessaire seulement ; car voilà le moment où l'on doit à ses amis de revenir à Paris. On y rentre maintenant de toutes parts. On commence, dit-on, à se réunir. Je n'apprends cela que par le bruit public. Je suis cette année moins mondain que jamais. Mon voyage en Afrique m'a laissé une santé fort chancelante. On me défend de sortir le soir et j'obéis scrupuleusement à l'ordre. Vous savez qu'on est toujours parfaitement prudent et obéissant quand il s'agit de s'abstenir des choses qu'on n'aime guère. Heureusement que le docteur n'empêche point d'aller visiter les véritables amis. Je profiterai, s'il vous plaît, de cette tolérance pour me rendre quelquefois chez vous.

Adieu, ma chère cousine, croyez à ma bien vive et bien sincère

affection.

ALEXIS DE T.

*À Madame*
*Madame la Comtesse de Grancey*
*à Grancey (Côte d'Or)*
[*Cachet de la poste : Grancey, 10 janvier 1842*]

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Lettre non retrouvée.

2. La mère d'Eugénie, la marquise de Cordoue, née Camille Eugénie Charlotte Ringharde de Montboissier, petite-fille de M. de Malesherbes, avait épousé en 1805 le marquis de Cordoue (1776-1849), issu d'une vieille souche provençale de noblesse d'épée, député de la Drôme en 1820, appelé à la Chambre des pairs par Louis-Philippe en 1835.

## À ALEXANDRE GUIRAUD

Paris ce 8 janvier 1842

Je veux mal de mort, Monsieur, à votre juge non pour m'avoir empêché d'être élu, mais pour m'avoir privé sans nécessité de l'honneur de vous avoir parmi mes électeurs[1]. Je crois, du reste, que sans mentir beaucoup, je puis vous placer sur ma liste. L'intérêt si aimable que vous m'avez témoigné dans cette circonstance m'en donne le droit. Vous avez vu, du reste, que malgré les pertes si regrettables que j'avais faites au moment de la lutte, ma majorité a été grande. Cette circonstance a presque doublé la joie que je ressentais d'être entré. Mes adversaires eux-mêmes m'ont montré une considération dont j'ai été très touché. Maintenant, Monsieur, il me reste à faire plus ample connaissance avec mes nouveaux confrères et à jouir de cette société académique où l'on m'assure que l'ancienne urbanité française s'est retirée. S'il en est ainsi, mon plaisir en sera d'autant plus grand que rien dans la vie politique ne m'y avait préparé. Vous êtes, Monsieur, parmi ceux que j'aimerais le mieux à rencontrer au palais de l'Institut. Laissez-moi espérer que bientôt

vous aurez fini et bien fini vos procès et que vous reviendrez habiter quelque temps du moins un lieu où vous comptez beaucoup de gens qui admirent votre talent et aiment votre personne. Veuillez, je vous prie, me mettre parmi ceux-là et croire à tous mes sentiments de haute considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur le Baron A. Guiraut* [*sic*]
*À Villemartin*
*Près Limoux (Aude)*
[*Cachets de la poste : Paris 8 janvier 43 ; Limoux : 13 janvier*]

Lettre inédite. Harry Ransom Research Center. University of Texas, Austin.

1. Alexandre Guiraud (1788-1847) avait été élu le 10 mai 1826 à l'Académie française contre Lamartine, et créé baron la même année par Charles X. Poète élégiaque, dramaturge librettiste et romancier, il était légitimiste, catholique fervent, et s'intéressait aux questions sociales, ce qui peut expliquer son soutien à Tocqueville.

## À CHARLES DIDIER[1]

[Ce lundi matin
24 janvier 1842]

Mon intention, Monsieur, était de passer moi-même hier chez vous. La commission des affaires d'Afrique dont je fais partie a prolongé si tard ses travaux que je ne l'ai pas pu[2]. J'aurais voulu vous exprimer les regrets que j'éprouve de ne pas m'être trouvé chez moi les deux fois que vous avez bien voulu y venir. Dès que la discussion de l'adresse sera terminée, je profiterai de ma liberté pour aller vous chercher. Si vous aviez avant ce temps quelque chose de pressé à me dire, permettez-moi de vous faire savoir que je suis demain *mardi* chez moi de 10 à 11 h du matin. Je n'ai pas besoin de vous dire tout le plaisir que j'aurai à vous voir.

Agréez, je vous prie, l'expression de ma considération la plus

distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Charles Didier*
*55 rue St Lazare*
*Paris*
[*Cachet de la poste : 24 janvier 1842*]

Lettre inédite. BGE Ms fr. 1563 f 28-29.

1. Charles Didier (1805-1864) avait, après des études de lettres à Genève, été précepteur en Italie de 1827 à 1830, puis s'était établi à Paris et s'était lié à Sainte-Beuve, George Sand et Lamennais. Poète, romancier, grand voyageur, il publia aussi des reportages dans la *Revue encyclopédique* et la *Revue des Deux Mondes*. Il venait de publier en 1841, chez Pagnerre, *Nationalité française*, un essai qui attaquait violemment le gouvernement, jugé exclusivement soucieux des intérêts matériels, ce qui le rapprochait politiquement de Tocqueville.

2. Tocqueville est membre de la commission extraparlementaire sur les affaires d'Afrique qui se réunit du 20 janvier 1842 à janvier 1844 sous la présidence du duc Decazes. Les travaux s'enlisèrent rapidement.

## À RÉGIS ALLIER[1]

Paris ce 2 février 1842

J'ai lieu de croire, Monsieur, que la reprise de la loi sur les prisons est sérieuse et je regarde comme très probable que la discussion aura lieu. Quant à l'époque, il m'est impossible de rien dire de très précis en ce moment[2]. Le ministre de l'Intérieur[3] qui paraissait tenir beaucoup à la reprise m'a demandé du temps avant de pouvoir fixer l'ordre du jour. Il a besoin, dit-il, de conférer avec ses collègues afin d'être sûr qu'il n'y a pas quelques changements à faire subir au projet. Il faudra ensuite qu'il s'entende avec la commission. Tout cela prendra du temps et je ne crois pas que vous ayez lieu de vous presser. Du reste, d'ici à peu de jours, j'en saurai beaucoup plus long sur ce point et je me ferai un vrai plaisir de

vous communiquer ce que j'aurai appris.

Agréez, Monsieur, je vous prie, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Allier*
*22 rue d'Enghien*
*Paris*
[*Cachets de la poste : 2 février*]

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Régis Allier (1802-1878), homme de lettres et philanthrope, était favorable à la réforme pénitentiaire voulue par Tocqueville ainsi qu'à la création d'un réseau de patronage des libérés pour éviter les récidives. Lors de la séance du 4 juin 1842, Tocqueville fit un rapport à l'Académie des sciences morales et politiques sur le livre d'Allier *Études sur le système pénitentiaire et les sociétés de patronage* (1842). Voir *Écrits sur le système pénitentiaire*, *OC*, t. IV, 2, p. 105-111.

2. Le gouvernement avait présenté sur les prisons un premier projet dans la séance du 9 mai 1840. Tocqueville avait déposé, le 20 juin 1840, un rapport proposant de nombreux amendements qui n'avait pas été discuté à la Chambre. Le 5 juillet 1843, il devait présenter un second rapport au nom d'une nouvelle commission ; le projet de loi discuté du 22 avril au 18 mai 1844 fut adopté le 18 mai par la Chambre, mais renvoyé par les pairs à la Cour de cassation.

3. Duchâtel.

## À OSMONT[1]

[Février - début mars 1842]

Mon cher Monsieur Osmont, c'est avec un vif regret que je viens d'apprendre d'une manière positive que l'affaire relative à votre vicariat était terminée et que sa conclusion était contraire à mes vœux, comme aux vôtres. J'avais espéré qu'on céderait à nos représentations et que, ainsi que je l'ai exprimé à plusieurs reprises tant à l'autorité administrative qu'à Monseigneur lui-même, on ferait en sorte de satisfaire aux besoins de la

commune de Tocqueville sans qu'aucune autre paroisse en souffrît. Il me semblait qu'il y avait beaucoup de cas où les communes elles-mêmes ne demandaient pas mieux que de renoncer à un vicariat qui leur était devenu à charge et qu'il valait mieux choisir une de celles-là que la vôtre. J'éprouve une grande et très vive contrariété de n'avoir pu réussir. Plusieurs lettres écrites par moi à M. [le] préfet lui-même en témoignent. Malheureusement M. le préfet pressé très vivement par Monseigneur a cru que la justice et le bien du service exigeaient que le vicariat fût enlevé à votre commune. En m'annonçant qu'il avait autorisé ce transfert il m'a expliqué les raisons dans une lettre que je vous montrerai à mon retour en Normandie. Je crois du reste que le Ministre n'eût pas été de cet avis. Mais il est d'usage que quand le préfet et l'évêque sont d'accord pour transférer un vicariat d'une commune dans l'autre, le ministre ne refuse jamais d'y consentir. C'est ce que ce dernier vient encore de me dire. J'ai donc dû renoncer à empêcher un événement qui cependant, je ne crains pas de le dire, me cause une plus vive contrariété qu'à aucun des habitants de votre commune.

Je sais, mon cher monsieur Osmont, qu'en vous dis[ant] cela je ne vous apprends rien. Vous avez trop d'esprit pour n'avoir pas compris dès le premier abord l'importance que je devais attacher à ce qu'on ne transférât pas votre vicaire à Tocqueville. J'ai pensé que vous étiez trop de mes amis ainsi que M. le Maire de St Martin pour qu'il me convînt de vous laisser apprendre l'insuccès de mes efforts par la voie administrative ou par celle du journal[2].

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Osmont était maire adjoint de Saint-Martin-de-Varreville et partisan de Tocqueville. La lettre est relative au transfert du vicaire de Saint-Martin-de-Varreville à Tocqueville. Voir ci-dessus. Ce brouillon se trouve dans un dossier d'affaires relatives aux années 1841-1842, canton de Sainte-Mère-Église.

2. Le 5 mars 1842, Tocqueville informait Clamorgan qu'il avait écrit à Osmont et demandait dans quel état d'esprit celui-ci se trouvait. Voir *OC*, t. X, p. 214. Le 14 mars, il demandait à Clamorgan : « Avez-vous vu Osmont depuis la sotte affaire du vicariat ? J'espère qu'il a assez d'esprit pour n'être pas fâché contre moi » (*ibid.*, p. 217). Tocqueville s'était heurté sur d'autres affaires à l'évêque, qui entendait préserver ses prérogatives.

## À VICTOR COUSIN

[21 mars 1842 ?]

Mon très cher confrère,

Vous n'oubliez pas, j'espère, demain à l'Académie mon ami Bouchitté. Je vous demande avec instance de vouloir bien faire placer son livre au concours[1]. J'y attache un très grand prix. Nous nous sommes déjà assurés de l'aide de Mignet. M. Royer-Collard que j'ai vu en vous quittant ne demande pas mieux que d'être de votre avis, pourvu que vous ne le forciez pas de lire le livre, ce dont j'ai pris l'engagement en votre nom. St Anselme ne me paraît pas celui des habitants du paradis qui lui agrée le plus. Je compte donc sur le succès et je vais écrire à Bouchitté.

Mille amitiés bien vives et bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Seriez-vous assez aimable pour me faire connaître par un mot le résultat.

Lettre inédite. Bibliothèque Victor-Cousin.

1. Bouchitté publia en 1842 une traduction d'Anselme, archevêque de Canterbury, sous le titre *Le Rationalisme chrétien à la fin du XIe siècle, ou Monologium et Proslogium de saint Anselme.* Voir ci-dessous lettre du 23 mars 1842 à Bouchitté : « Hier […] votre livre a été présenté à l'Académie par Cousin, Mignet et Salvandy. Il a été admis au concours », ce qui permet de dater ce billet. Cousin devait œuvrer sans succès pour la nomination de Bouchitté comme correspondant (voir ci-dessous lettre du 12 avril).

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Mercredi matin
23 mars 1842

Mon cher ami, je n'ai pas besoin de vous dire que si je ne vous ai pas écrit, c'est que le temps m'a absolument manqué pour le faire. Cependant, je n'ai pas négligé vos affaires. Hier, dernier jour où l'on pût faire une présentation, votre livre a été présenté à l'Académie par Cousin, Mignet et Salvandy. Il a été admis au concours. J'en avais beaucoup parlé à Cousin qui de son côté m'a dit infiniment de bien de l'ouvrage et de l'auteur. J'ai également parlé à Mignet, dit un mot à Droz et entretenu Royer-Collard. Ce dernier ne lit plus guère les ouvrages qui paraissent. Toutefois, il serait peut-être bon de lui envoyer votre livre en lui écrivant un mot d'hommage.

Quant au manuscrit que vous m'avez laissé[1], j'en ai déjà lu une partie. Il me paraît d'un grand intérêt. Mais je ne sais quand j'aurai le temps de le terminer. Ce malheureux discours académique[2] venant compliquer ma vie politique achève de m'ôter tout ce qui pourrait ressembler à des loisirs.

Adieu. Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Bouchitté, Professeur au Collège royal*
*à Versailles*
[*Cachets de la poste : Paris, 23 mars 1842 ; Versailles, 23 mars 1842*]

Lettre inédite. W. Hugh Peal Collection. Special Collections and Archives. University of Kentucky Libraries, Lexington, Kentucky.

1. Sans doute le manuscrit du *Mémoire sur la notion de Dieu dans ses rapports avec l'imagination et la sensibilité*, que Bouchitté lira à l'Académie dans les séances des 2, 16, 23 juillet et 6 août 1842.

2. Dans sa séance du 24 février, l'Académie avait fixé au mois d'avril la réception de Tocqueville. Voir son discours de réception du 21 avril dans *OC*, t. XVI, p. 251-269.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Ce 28 mars [18]42

Monsieur,

Votre lettre m'a pénétré d'une vive reconnaissance car elle m'a prouvé que vous me portez un intérêt véritable et il n'y a personne qui ne doive être fier d'intéresser un homme tel que vous. Mais je me croirais indigne de ce sentiment, si je le devais à une sorte de malentendu.

Vous semblez croire que je travaille à renverser le gouvernement actuel. C'est une erreur. Je n'ai point cherché à l'élever. Je connais ses côtés faibles, je sais les vices de ceux qui le dirigent. J'ai montré, si je ne me trompe, dans mes paroles et dans mes votes, que je n'étais pas son complaisant et que j'étais résolu en toutes circonstances à lutter contre ses tendances dangereuses, et que j'avais pris la tâche de lui dire en face la vérité. Mais je ne me suis pas cru autorisé par ma conscience à vouloir sa ruine.

Du jour où j'ai consenti à lui prêter serment[1], j'ai cru que je me retirais par là à moi-même la liberté de le détruire, qu'il ne me restait plus qu'à combattre ses funestes tendances. Je n'ai donc point apporté d'arrière-pensée dans mon opposition, quelque vive que cette opposition ait souvent été, et j'ai cru faire tout ce que je devais à moi-même en me tenant vis-à-vis du ministère dans une position parfaitement désintéressée et indépendante, mais non hostile.

Voilà, Monsieur, une ligne de conduite que vous pouvez désapprouver, mais que vous ne sauriez ne pas estimer. Et c'est surtout de votre estime dont j'ai besoin parce que je ne connais pas de bien plus élevé et plus désirable que de l'obtenir et de la garder.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Tocqueville avait dû prêter serment de fidélité au roi et à la Charte le 16 août 1830, non sans trouble.

## À L'AMIRAL GUY-VICTOR DUPERRÉ[1]

[Mars 1842]

M. le M.,

En 1826 une somme de 8[97] fut payée indûment comme part de prise au V[ieillard][2]. Au bout de 15 ans en 1840, l'erreur ayant été reconnue, la somme fut réclamée. Le V. était à cette époque parvenu à une grande vieillesse et tombé dans l'indigence. Il ne put payer. Son fils ecclésiastique respectable versa 300 fr. et promit de faire tous ses efforts pour acquitter la suite de la dette. Il se trouve en ce moment dans l'impossibilité de le faire. Une longue maladie, la mort de sa mère qui a fait tomber complètement son père à sa charge ont épuisé ses ressources et l'empêchent d'en acquérir de nouvelles. Je connais sa triste position, je sais qu'il mérite l'estime et la considération publique et je me suis chargé volontiers d'intercéder pour lui auprès de votre Excellence. J'ai donc l'honneur de vous demander de vouloir bien accorder des délais à M. [Louis] pour le paiement du restant dû par son père. J'oserais également supplier votre Excellence de vouloir lui accorder sous forme de secours une remise sur la dette contractée par un autre et qui [*sic*] a pris à sa charge par un respect filial qui lui fait honneur[3].

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Guy-Victor Duperré (1775-1846), ministre de la Marine du 29 octobre 1840 au 7 février 1843. Ce brouillon se trouve dans un carton de recommandations (AT 2515) relatif au canton de Barneville en 1842.

2. Le produit de la vente aux enchères du butin des corsaires était pour une part donné à l'équipage. Tocqueville reprend les renseignements donnés par l'abbé Louis, vicaire de Port-Bail, dans une lettre du 14 mars 1842, indiquant que son père, matelot de Flamanville, avait reçu la somme de 897 francs comme part de prise faite par le corsaire *La Jeune Adèle*, exploit dont il n'avait pas souvenir quoiqu'il ait participé activement à la guerre maritime. Il semble qu'il y ait eu confusion avec un homonyme. En septembre 1841, l'abbé Louis avait reçu une dépêche du ministère lui ordonnant un reversement auquel ni son père âgé de soixante-dix ans ni lui n'étaient en mesure de procéder.

3. Le 19 avril 1842, Tocqueville devait recevoir une réponse favorable du ministère de la Marine qui accordait à la fois des délais et un secours.

## À NASSAU WILLIAM SENIOR

Paris ce 7 avril 1842

Mon cher Monsieur Senior,

Permettez-moi de vous recommander le porteur de cette lettre, M. E. Ritter[1]. M. Ritter est un jeune Allemand que des raisons politiques ont conduit à quitter son pays. Il a reçu une très bonne éducation qu'il voudrait utiliser en Angleterre de manière à s'y faire par son travail une existence honorable. Il est déjà chargé par plusieurs journaux d'Allemagne d'envoyer des articles sur votre pays. Il voudrait joindre à ce travail des leçons soit de français, soit d'allemand, soit de langues mortes. Si vous pouviez procurer à M. Ritter quelques connaissances utiles vous me feriez plaisir.

Je ne veux point finir cette lettre sans vous dire que je vous sais un très mauvais gré de ne jamais venir me voir en France. Il n'y a personne que j'aimasse mieux à rencontrer que vous. Ne tardez donc pas trop à faire ce petit voyage et en attendant agréez l'expression de ma considération la plus distinguée et de mon bien sincère attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*M. Nassau Senior Esquire*
*Kensington*
*London*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Senior devait recevoir ce personnage dont on ne sait rien par ailleurs. Voir *OC*, t. VI, 2, p. 92.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Mardi matin
[12 avril 1842]

Mon cher ami,

Je ne sais si vous êtes averti que samedi dernier Cousin au nom de la section de philosophie vous a proposé comme membre correspondant, en appuyant votre nom d'un grand éloge de vous[1]. De plus, le même Cousin m'a assuré qu'il agissait vivement pour vous au sein de l'Académie française.

Je désirerais que vous me fissiez un plaisir. Ce serait en même temps me rendre un service. J'aurais un grand désir de voir M. Anquetil et de causer avec lui de l'état du pays. Pourriez[-vous] l'amener déjeuner avec moi l'un des jours de la semaine prochaine ? Tâchez d'arranger cela et écrivez-moi le jour. Tous m'agréent excepté le lundi.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Bouchitté, Professeur au Collège royal*
*à Versailles*
[*Cachet de la poste : Paris, 12 avril ; Versailles, 12 avril 1842*]

Lettre inédite. W. Hugh Peal Collection. Special Collections and Archives. University of Kentucky Libraries, Lexington, Kentucky.

1. Le 9 avril, la section de philosophie de l'Académie des sciences morales avait présenté dans l'ordre Bouillier, Bouchitté, Blanc-Saint-Bonnet. Bouillier sera élu correspondant le 23 avril.

## À CHARLES STÖFFELS

Ce jeudi 14 avril 1842

Mon cher ami, je ne veux pas être plus longtemps sans vous écrire, bien que je n'aie rien de bien important à vous dire. J'ai été chez Gosselin qui n'est pas à Paris. Je lui ai écrit. Il ne m'a pas encore répondu. Je crains qu'il ne veuille pas se charger, à de bonnes conditions du moins, de votre ouvrage. Gosselin est l'homme le moins intellectuel du monde : il ne voit dans les idées que des procédés pour avoir de l'argent et il m'a toujours paru persuadé que, de notre temps, la Philosophie qui pouvait donner

encore de la réputation et même de la puissance à ceux qui la cultivent avec succès, ne les enrichit guère. Votre titre l'effrayera et il ne lira pas votre article[1]. Du reste, dès qu'il m'aura répondu, je vous ferai part de sa lettre.

Moi qui ne suis point aussi philosophe que lui, j'ai lu votre article. J'en aime infiniment la donnée. Vous êtes dans le vrai, dans l'utile et le vraiment grand. La distribution des races par les causes physiques est une doctrine matérialiste et le matérialisme ne produira jamais qu'une multitude de vers de terre comme les cadavres. Quant à votre style, il est fort supérieur dans cet article à ce que je l'ai vu jusqu'ici. Cette œuvre en somme est très distinguée et me donne le désir de lire l'ouvrage entier.

Je me reproche sans cesse de ne point vous écrire davantage. Le temps me manque pour le faire. La politique ne dessèche point le cœur (le mien du moins). Elle produirait plutôt chez moi l'effet contraire. Elle ramène vers les affections de la vie privée et en montre le prix. Mais elle ne laisse aucun moment pour les cultiver. Gardez-moi donc votre amitié à laquelle je tiens beaucoup. Croyez toujours à la mienne qui est inaltérable et pardonnez-moi de longs silences qui sont involontaires et après lesquels vous me trouverez toujours le même homme qu'avant.

Je vous remercie de l'envoi du discours de M. de Coetlosquet[2]. Je le connaissais déjà.

Votre article sur les comités de Terre Sainte est très bien. Mon père avait déjà souscrit à Paris[3], ce qui m'empêche de faire ce que vous désirez.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Charles Stöffels*
*À Metz (Moselle)*

Lettre inédite. Communiquée par Simone d'Hautefort.

1. Charles Stöffels avait publié en 1842 un article intitulé « Des races » dans le second volume de la *Revue d'Austrasie* (p. 137-156). L'article était présenté comme « extrait d'un ouvrage sous presse, intitulé *Introduction à la théologie de l'histoire* ». La publication en est annoncée chez Debécourt dans la *Bibliographie de la France* du 4 juin 1842. Voir ci-dessous lettre du 23 février 1843. Gosselin avait été l'éditeur de *De la démocratie en Amérique*.

2. Charles-Paul, comte du Coetlosquet (1794-1852), sous-préfet de 1815 à

1828, puis conseiller général de la Moselle, élu représentant à la Législative en 1849. Royaliste conservateur, il avait prononcé un *Éloge de M. le comte de Cessac* le 25 juillet 1841 devant l'académie de Metz. Ce discours, publié dans le volume XXIII des *Mémoires* de cette académie, devait être consulté par Tocqueville pour la préparation de son éloge académique.

3. Le comité central de Terre sainte et de Syrie s'était constitué en 1842 sous la présidence du marquis de Pastoret pour protéger les Lieux saints et les pèlerins. Il levait des fonds avec l'aide des bureaux des périodiques légitimistes (*Gazette de France*, *La Quotidienne*, *La Mode*, *L'Écho français*, *L'Ami de la religion* notamment). Charles Stöffels était secrétaire du comité pour le département de la Moselle et est sans doute l'auteur de l'article non signé consacré au comité dans *L'Indépendant de la Moselle*, repris en brochure en 1842 sous le titre *De l'établissement à Metz d'un comité de Terre sainte et de Syrie pour le département de la Moselle*. Il voyait dans la libération de la Grèce la promesse d'un affranchissement de la Palestine.

## À EUGÉNIE DE GRANCEY

Jeudi matin [21 avril 1842]

Ma très chère cousine[1],

Avez-vous enfin trouvé un billet du centre ? Si cela n'était pas, je vous en enverrais un. Mais comme il faudrait pour cela manquer à un engagement des plus solennels, ne prenez pas mon billet si vous en avez déjà un.

Je ne vous écris que peu de mots. Je vous dirai une autre fois plus au long tous les sentiments de vive et sincère affection que je vous ai voués.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. À cette lettre étaient joints deux billets pour des places du centre à la séance publique pour la réception de M. de Tocqueville, commençant à deux heures précises le jeudi 21 avril 1842.

## AU MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES

29 avril 1842

Un legs a été fait il y a déjà longtemps à la commune et à la fabrique de Rauville-la-Bigot (arrondissement de Valognes, Manche) par la veuve Brisset.

Je désirerais vivement savoir où en est cette affaire.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Minute inédite. Archives nationales F 19 3759[1].

1. Le dossier comporte ensuite une analyse de la recommandation de Tocqueville et une réponse du ministère de la Justice et des Cultes d'avril 1840. L'affaire relancée encore par une lettre du maire au roi le 15 janvier 1843 n'est réglée que par l'ordonnance du 5 avril 1843 qui autorise le legs.

## À JULIEN TRAVERS[1]

Paris ce 30 avril 1842

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien faire hommage de ma part à l'académie de Caen d'un exemplaire du discours que j'ai prononcé le 21 du courant dans le sein de l'Académie française. Je crois devoir y joindre un exemplaire de la réponse que m'a adressée M. Molé.

Je saisis la même occasion pour prier l'académie de Caen de vouloir bien agréer le don de mon ouvrage sur la démocratie en Amérique. Je ne crois pas le lui avoir encore offert et je m'en excuse, ses bontés envers moi méritaient depuis longtemps de ma part cet hommage[2].

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Julien Travers, né à Valognes en 1802, avait créé l'*Annuaire du département de la Manche* en 1828. D'opinion libérale, il publia en novembre 1832 et janvier 1833 deux pamphlets contre Hippolyte de Tocqueville : « Réponse à la première lettre aux Normands de M. le vicomte de Tocqueville, par un habitant du bocage » et « Réponse aux deux premières lettres aux Normands de M. le vicomte de Tocqueville, par un habitant du bocage ». Directeur du collège de Falaise (1832), docteur ès lettres (1839), nommé professeur suppléant de littérature française à l'université de Caen, puis titulaire de 1845 à 1856, il était très actif dans les sociétés savantes à Caen, surtout à l'académie royale des sciences, arts et belles lettres, dont il fut secrétaire de 1839 à 1880. Une première lettre adressée à Travers du 17 avril 1841 est mentionnée sur le site Kwendellgallery.com (consulté le 18 février 2019). Voir Eugène de Beaurepaire, *Julien Travers. Notice biographique et littéraire*, Caen, 1890.

2. Fondée en 1652, l'académie royale des sciences, arts et belles lettres de la ville de Caen était la première des académies littéraires de province. Tocqueville en avait été nommé membre associé à la séance du 26 juin 1840.

## À LAURENT FRANÇOIS FEUILLET

Paris ce 16 mai 1842

Monsieur,

M. Lewis qui vous portera cette lettre est un Anglais de mes amis qui s'occupe avec grand succès d'études philosophiques et littéraires[1]. Il désire visiter la bibliothèque de l'Institut et s'y livrer à quelques recherches. Je vous serais extrêmement obligé de vouloir bien les lui faciliter. J'aurais été vous en prier moi-même samedi dernier, si une affaire imprévue ne m'avait empêché de me rendre à l'Académie.

Croyez, je vous prie, à mon bien vif et bien sincère attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Feuillet bibliothécaire de l'Institut*
*Institut*

Lettre inédite. Staatsbibliothek Preussischer Kulturbesitz. Berlin, Sammlung Darmstädter, 2 F 1835.

1. George Cornewall Lewis (1806-1863) avait été commissaire de la loi des pauvres de 1835 à 1847, puis député de Herefordshire de 1847 à 1852. Ami fidèle de Tocqueville, il sera plusieurs fois ministre après 1850. Philologue, il avait publié en 1835 un *Essai sur l'origine et la formation des langues romanes*, qui fit date, et en 1841 un *Essai sur le gouvernement des colonies*. Voir sa correspondance avec Tocqueville dans les *OC*, t. VI, 3.

## À ABEL VILLEMAIN, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE[1]

25 mai 1842

Monsieur le Ministre,

J'ai eu hier le vif regret de ne point vous rencontrer à votre hôtel lorsque je m'y suis présenté. Permettez-moi donc de vous écrire ce que je voulais vous dire.

J'ai déjà eu l'honneur de vous recommander M. Hurard maître d'études au collège de Versailles qui sollicite une chaire dans un collège communal de plein exercice[2]. Je vous adresse ci-joint une nouvelle pétition de ce fonctionnaire. Je ne vous exposerai pas ses titres. Son dossier qui est au ministère et que je vous prie de vouloir bien vous faire représenter vous les fera connaître mieux que moi. Je dirai seulement que je crois M. Hurard très capable de bien remplir la place qu'il sollicite et que je m'intéresse réellement à lui. J'ajoute que M. Hurard n'est ni électeur ni fils d'électeur, ni neveu d'électeur ni même à ma connaissance cousin d'électeur. En le recommandant, je n'ai donc pas l'intention d'abuser de la bienveillance personnelle que vous voulez bien avoir à mon égard pour vous entraîner traîtreusement et à votre insu à contrecarrer les opérations de M. votre collègue le ministre de l'Intérieur[3].

Croyez, Monsieur, qu'à travers toutes les vicissitudes de la vie politique, je n'en conserverai pas moins pour vous tous les sentiments d'estime et d'affection que je vous ai voués depuis si longtemps.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Abel Villemain, ministre de l'Instruction publique (29 octobre 1840-30 décembre 1844).

2. La lettre, classée dans un dossier de sollicitations de 1841-1842, est postérieure à deux lettres de demande d'aide d'Hurard, des 20 juillet et 26 septembre 1841. Longtemps affecté à Caen et Rouen, il avait ensuite été au Collège royal d'Orléans en 1841 et à Versailles en 1842. Les maîtres d'études étaient des répétiteurs qui, dans les internats, étaient logés avec les élèves. Leur rémunération était modeste et leur statut précaire, quoique en janvier 1839 plusieurs ordonnances aient amélioré leur situation.

3. Allusion au soutien apporté par le ministre de l'Intérieur à l'adversaire de Tocqueville, Le Marois, pour les élections du 10 juillet 1842.

## À JACQUES LEMPERIÈRE[1]

[Mai 1842 ?]

J'espère, Monsieur, que M. Noël vous aura fait connaître la réponse que je lui ai adressée relativement à M. votre fils. Je n'ai pas besoin de vous répéter que je porte le plus vif intérêt à ce jeune homme. J'ai en quelque sorte, ainsi que je l'ai déjà dit à M. Noël-Agnès[2], pris sous ma responsabilité son avenir puisque c'est moi principalement qui lui ai ouvert la carrière. De plus, étant son voisin, j'ai pu le suivre dans sa conduite. Je sais qu'elle a toujours été excellente et qu'elle lui donne de véritables droits à l'avancement. Croyez que je m'estimerai heureux de pouvoir faire valoir ces droits quand il en sera temps. Le moment n'est pas venu encore. En m'occupant de votre fils, j'ai appris d'une manière à peu près officielle que la perception de St Sauveur ne serait pas donnée d'ici à quelques mois. Il est facile de pénétrer la raison de ce retard. On veut pouvoir promettre cette place à plusieurs personnes à la fois. Ce moyen d'exercer de l'influence sur les élections[3] s'emploie par l'administration depuis vingt-cinq ans et il ne fait plus de dupe. On sait ce que valent des promesses contradictoires et dont souvent aucune ne peut être tenue ; car en définitive une fois que le député est élu, c'est à son influence que la place est donnée. Du reste, Monsieur, d'ici à peu de jours je pourrai m'entretenir de vive voix avec vous de votre fils et de son avenir. Car je vais aussitôt après le vote du budget retourner dans notre pays.

Veuillez agréer d'ici là l'expression de ma considération la plus

distinguée et de mon[4]

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Ce brouillon se trouve dans un carton de recommandations (AT 2515) relatif au canton de Barneville en 1842. Dans une lettre du 15 mai, Jacques Lemperière, maire de Port-Bail, sollicitait la place de percepteur de Saint-Sauveur-le-Vicomte pour son fils, percepteur à Fermanville. Le titulaire, Jacquelin, était décédé le 6 mai. Le jeune homme était fortement recommandé par Noël-Agnès et par Jacques Louis Auguste Marie-Deslonchamps, membre très influent du conseil d'arrondissement et grand propriétaire de Barneville.

2. Nicolas Jacques Noël-Agnès, maire de Cherbourg depuis 1833, riche négociant, membre du conseil général depuis 1836 et qui sera député en 1842.

3. L'approche des élections du 10 juillet 1842.

4. La fin manque. Jacquelin fut remplacé par Le Bouffi et le jeune Lemperière resta à Fermanville.

## À RÉGIS ALLIER

Valognes, ce 19 juin 1842

Monsieur,

Il me semble que je n'ai point encore vu paraître dans aucun journal d'extrait de l'analyse que j'ai faite à l'Académie de votre utile travail. J'avoue que j'aurais un grand désir que ce morceau fût bientôt inséré dans *Le Siècle*[1]. Cela me serait utile et je vous serais obligé d'y veiller. Permettez-moi d'ajouter que quand *Le Siècle* qui doit contenir l'extrait aura paru, je vous prie de vouloir bien m'en faire adresser quelques numéros à Valognes.

Je ne puis vous en dire plus long aujourd'hui ; je suis, comme vous pouvez croire, accablé d'affaires. Le gouvernement me fait ici une guerre de coquin, écrits calomnieux, menaces de destitution, promesse de places, rien n'y manque. Je me défends de mon mieux et je crois que le champ de bataille me restera[2].

Croyez, Monsieur, à l'expression de ma considération la plus

distinguée et de mon sincère attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Allier, secrétaire de la société de Patronage des jeunes libérés*
*Rue d'Enghien*
*À Paris*
[*Cachets de la poste : Valognes 19 juin 1842 ; Paris 20 juin 1842*]

Lettre inédite. BN. Autographes Rothschild A. XIXe – 2515 – t. 30.

1. Le rapport de Tocqueville était du 4 juin et il souhaitait l'utiliser pour sa campagne électorale. *Le Siècle* défendait la candidature de Tocqueville aux élections législatives contre celle de Le Marois, qu'il accusait de se prétendre à tort candidat de l'opposition (voir *Le Siècle* du 15 juin). *Le Siècle* ne publia pas le rapport avant l'élection mais, le 7 juillet, l'éditorial dénonçait à nouveau la campagne ministérielle de calomnie contre Tocqueville parce qu'il avait « flétri sans ménagement la corruption et l'apostasie ».

2. La Chambre avait été dissoute le lundi 13 juin, et les élections prévues pour le 10 juillet 1842. Tocqueville venait d'arriver à Valognes. Il sera élu le 10 juillet par 465 voix contre 177 à Le Marois.

## À CHARLES STÖFFELS

Tocqueville, ce 13 juillet 1842

Mon cher ami, la politique est une maîtresse bien tyrannique. Depuis un mois, je veux tous les jours vous écrire. Mais la bataille électorale dans laquelle j'étais engagé était si vive que je ne trouvais ni le temps ni la liberté d'esprit nécessaire pour le faire. Je le regrettais pourtant, car j'avais à vous dire toute la part que je prenais et que je prends au grand malheur qui vous a frappé[1]. J'espère, mon cher Charles, que vous n'avez point douté de ma sympathie dans cette circonstance. Vous savez depuis longtemps que tout ce qui vous touche me touche et vous n'aviez pas besoin de me l'entendre dire pour savoir que je n'étais pas indifférent devant votre chagrin. Pardonnez-moi donc mon silence involontaire et croyez que nul plus que moi ne s'associe à votre douleur, ne la comprend

mieux et, autant que la différence des situations le permet, ne la partage. Ma femme me charge spécialement de vous dire la même chose.

Je vous disais en commençant ma lettre que je sortais d'une rude bataille. Elle a été vive en effet. J'avais contre moi l'administration déchaînée et un adversaire millionnaire. Les promesses, les menaces, les injures, les calomnies pleuvaient. Mais ce n'était point cela qui me touchait le plus. On avait porté la guerre sur un terrain qui mettait mon caractère en question. On faisait insinuer ou on disait ouvertement que je trompais le pays et que sous couleur de libéralisme je voulais ramener Henri V[2]. Vous comprenez que succomber sous une attaque semblable, c'était perdre plus que son siège à la Chambre. Je me suis donc défendu comme un diable. J'ai parlé et écrit sans cesse pendant un mois et j'ai fini par remuer si bien la population qu'après mon élection il m'a fallu employer toute mon autorité pour empêcher des désordres. Ma majorité a été quatre fois plus forte qu'il y a trois ans. Dites ces nouvelles à votre frère et à votre belle-sœur auxquels je n'ai pas le temps d'écrire car je suis en retard avec tout le monde.

Adieu, mon cher ami, recevez, je vous prie, avec l'expression de mes regrets, celle de ma vive et sincère amitié.

ALEXIS

*À Monsieur*
*Monsieur Charles Stöffels*
*À Metz (Moselle)*

Lettre inédite. Communiquée par Simone d'Hautefort.

1. Le père de Charles Stöffels était mort le samedi 4 juin. Tocqueville l'avait appris par une lettre d'Eugène Stöffels du 8 juin (AT).

2. Dans sa circulaire du 24 juin, Tocqueville avait dû repousser l'accusation de légitimisme et s'expliquer à nouveau les 5 et 8 juillet sur l'affaire du *Carlo Alberto*.

## À M. BONFILS[1]

Tocqueville, jeudi 5 h, 14 juillet 1842

Je vous suis bien obligé, Monsieur, d'avoir pensé à me faire part sans retard de la nouvelle que vous m'annoncez. C'est une désastreuse nouvelle. Le duc d'Orléans était un prince de beaucoup de mérite, quoi qu'on en ait dit ; et sa mort donne à ce pays l'avenir plus ou moins prochain d'une régence[2]. Rien ne pouvait arriver de plus funeste et votre lettre m'a fait éprouver la sensation la plus pénible.

Je n'ai rien à faire pour le moment : ce grand malheur ne peut avoir de suite immédiatement fâcheuse ; je ne crois pas qu'il fasse avancer la convocation des Chambres, il nous menace seulement dans quelques années de grands périls et peut-être de déchirements nouveaux. Croyez, je vous prie, Monsieur, à ma considération très distinguée et à mon sincère attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Il ne faut rien donner au courrier que j'ai payé.

*À Monsieur*
*Monsieur Bonfils*
*À Cherbourg*

Lettre inédite. Archives de la Manche 2J 1489, et brouillon AT.

1. Membre de la chambre de commerce de Cherbourg.

2. La mort du duc d'Orléans, le 13 juillet à 9 heures, à la suite d'un accident de cabriolet près de la porte Maillot, faisait du comte de Paris, âgé de cinq ans, l'héritier du trône et rendait nécessaires des débats sur la loi de régence, qui eurent lieu du 18 au 20 août.

## À LÉONCE DE VOGÜÉ[1]

Ce 15 août [18]42

C'est avec grand plaisir, mon cher ami, que j'irai dîner demain chez toi. Ma règle est de ne point dîner en ville, mais il n'y a point de règles

sans exceptions et il n'y a pas d'exception qui me plaise davantage que celle qui me rapproche de toi et de Madame de Vogüé.

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives nationales. Fonds Vogüé. 567 AP49.

1. Léonce Louis Melchior de Vogüé (1805-1877), ami de jeunesse de Tocqueville, lui était apparenté par sa mère, Zéphirine de Damas. Il avait épousé Henriette de Machault d'Arnouville en 1826. Légitimiste, il avait quitté l'armée en 1830. Conseiller général du Cher depuis 1839, il venait d'échouer aux élections du 10 juillet.

## À ALPHONSE DE LAMARTINE

Ce jeudi matin
[18 août 1842 ?]

Mon cher Monsieur de Lamartine,

C'est aujourd'hui notre dernière grande bataille sur le Système[1].

Je n'ai pas besoin de vous dire que nous comptons par-dessus toutes choses sur vous. Je crois la victoire très probable, mais vous seul pouvez la rendre certaine, surtout si de grands adversaires se présentent. Je vous demande instamment et comme un service personnel d'entrer aujourd'hui en lice. Je suis très fatigué et très souffrant, et j'avoue que la grandeur de ma tâche d'aujourd'hui m'effraie, si je ne puis compter sur un appui comme le vôtre[2].

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur de Lamartine*
*82, rue de l'Université*
*Paris*

Archives de Saint-Point. Publication par Fernand Letessier, « Cinq lettres inédites de

Tocqueville à Lamartine », *Revue d'histoire littéraire de la France*, mai-juin 1983, p. 451-458.

1. Le ministère avait proposé de confier la régence au duc de Nemours, conformément au droit héréditaire. Thiers et Barrot semblent avoir accepté. Le 18 août, Lamartine, dans un discours qui fit sensation, et Tocqueville, dans une longue réplique à Guizot, attaquèrent le projet du ministère en proposant une régence élective. Le 19 août, Barrot, après avoir reçu dans la nuit Tocqueville et plusieurs députés, changea d'avis et vint appuyer la position de Tocqueville et de Lamartine, ce qui provoqua une rupture entre le centre gauche de Thiers et la gauche de Barrot. Le projet du ministère fut voté par 310 voix contre 91.

2. Tocqueville, qui devait parler en dernier le 18 pour défendre une régence élective, avait conscience de ne pas briller à la tribune. Il écrit à sa femme le lendemain : « Il était près de six heures. La Chambre était pressée. Cela m'a troublé… J'ai fait hier à nouveau l'expérience que je manque absolument du talent qui, dans ce gouvernement, est tout, du talent d'improviser » (*OC*, t. XIV, p. 470-471).

## À EUGÉNIE DE GRANCEY

Tocqueville 25 août [18]42

Pour répondre dignement et noblement au reproche injuste de paresse que vous me faites, ma chère cousine, je veux répondre courrier par courrier à votre lettre que je reçois à Tocqueville et non à Paris où vous me l'aviez adressée. J'ai quitté cette ville le 21, votre lettre y est arrivée ce jour-là et m'a été renvoyée ici[1]. Je ne puis donc en ce moment vous rendre ou plutôt rendre à votre protégé le petit service que vous demandez. J'ajoute que le moment pour essayer de le rendre n'eût pas été opportun. On ne saurait en ce moment rien imaginer qui soit plus horrible et plus détestable aux yeux du gouvernement qu'un député qui vient de voter contre la loi de Régence. Il vaudrait bien mieux avoir voté en faveur de la banqueroute ou avoir signé la cession aux étrangers d'une de nos provinces. Je suis donc à l'heure qu'il est un peu plus noir que le diable. Jugez si c'est le moment de me montrer. Si je parviens à me débarbouiller quelque peu à la prochaine session, je pourrai rendre service à votre protégé et ce sera de tout mon cœur que je le tenterai,

mais aujourd'hui mon apostille agirait en sens inverse des désirs de ce brave homme. Il est donc sage de s'abstenir[2].

Je m'afflige de ce que vous me dites d'Antonin. J'espérais que les eaux le remettraient entièrement. Vous auriez bien tort toutefois de vous décourager, car d'abord l'effet des eaux ne se fait ordinairement sentir que plus tard et puis ! il n'y a pas de maux incurables à l'âge de votre petit malade. Faites bien mes compliments au nouveau-né dont vous m'annoncez la naissance dans une parenthèse, comme si c'était un événement dont on dût parler le moins possible. Le fait est qu'il n'y a pas de quoi se vanter et que vous avez une fécondité tout à fait roturière. Il n'y a plus que les pauvres gens qui aient autant d'enfants. Ne savez-vous pas que le bon genre n'en permet que trois à la rigueur[3] ?

J'éprouve depuis que je suis ici un plaisir sur lequel je parie que vous êtes blasée. C'est celui de respirer. À Paris depuis un mois on ne respire que juste ce qu'il faut pour vivre, rien de plus. La Chambre des députés était un véritable four. Si nous avions tous été cuits mais réellement cuits, pens[ez-vou]s que l'État en eût été plus mal après ? Je vous laisse à décider cette question difficile et je vous quitte en vous priant de croire à ma vive et ancienne affection.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Madame*
*Madame la Comtesse de Grancey*
*À Grancey (Côte d'Or)*
[*Cachets de la poste : St-Pierre-Église 26 août ; 28 août 42 ; Grancey 30 août 1842*]

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Cette lettre n'a pas été retrouvée.

2. Sans doute s'agit-il, comme dans la lettre qui suit, d'une demande d'appui pour l'obtention d'un bureau de poste.

3. Mme de Grancey avait cinq enfants : Eugène-Antonin, né le 28 mars 1831 ; Charles, né le 25 avril 1832 ; Anne-Christine, née en 1833 ; Léontine, née en 1835 ; et Edmond, né le 28 juin 1842.

## À PAULINE DE LEUSSE[1]

Tocqueville, 29 août 1842

Vous allez peut-être me prendre pour un Gascon, ma chère cousine ; je vous dirai cependant que j'ai vivement regretté que vous ne m'ayez pas indiqué un moyen de vous rencontrer à Paris pendant le court séjour que vous y avez fait. J'aurais relevé ma réputation un peu compromise auprès de vous en vous allant voir aussitôt. Mais vous n'avez pas voulu me donner l'occasion de réparer mes fautes passées, et cela est très mal.

J'aurais d'autant plus désiré de causer avec vous, que je vous aurais expliqué plus aisément de vive voix la raison qui m'empêche de faire en ce moment une démarche en faveur de votre protégé. Cette raison du reste se comprend d'elle-même. Je suis en ce moment en guerre ouverte avec le ministère. Vous jugez que ma recommandation a peu de poids ; et même je n'ai pas bonne grâce à la donner. J'ai voté contre la dernière loi ; j'ai parlé contre. Je suis le plus grand coquin du monde aux yeux du gouvernement. On ne ferait pas de moi un directeur de poste, à plus forte raison ne fera-t-on pas de directeurs de poste à ma recommandation. Il faut laisser passer cette grande colère ; d'ici à six mois les choses seront peut-être changées, sinon les choses, au moins les hommes. J'agirai alors bien volontiers et avec tout le zèle que vous pourrez désirer en faveur de M. X. Mais à présent je ne pourrais le faire sans compromettre et votre protégé et moi-même[2].

Je suis charmé d'apprendre que les eaux de Vichy vous aient fait du bien. Qu'avez-vous fait de cette belle et brillante santé que nous admirions tant autrefois ? Vous la retrouverez, j'espère, et personne n'en sera plus content que moi. Je vous plains de tout mon cœur d'être si souvent souffrante. Plus je vis et plus je m'aperçois qu'après les véritables affections, le premier bien de ce monde est tout grossièrement la santé. Pour moi, il y a des jours où je me sens prêt à troquer les Académies, la Chambre, la gloriole littéraire et tout ce qui suit contre un bon estomac. Après ce vœu prosaïque je vous quitte, mais non sans vous prier de faire agréer à mon cousin et d'agréer vous-même l'expression de mon vif et sincère attachement.

Original perdu. Publication dans Édition Beaumont, t. VII, p. 192-193.

1. Pauline de Colbert Maulevrier (1811-1863), mariée le 30 avril 1834 à Timoléon de Leusse, comte de Leusse (1804-1871). Elle était fille de Charlotte de

Montboissier Beaufort Canillac, elle-même fille de Charles de Montboissier et de Françoise Pauline de Malesherbes (1758-1827) et sœur de la comtesse de Cordoue.

2. Pauline de Leusse et Eugénie de Grancey étant cousines germaines, on peut penser qu'elles interviennent en faveur de la même personne.

AU SECRÉTARIAT DES COMMANDEMENTS DE LA REINE

Tocqueville par St-Pierre-Église

7 septembre 1842

Monsieur,

Dans le courant du mois de juin dernier une demande de secours fut adressée par les habitants de la commune de St Germain de Tournebut[1] à sa majesté la Reine des Français. Dans la nuit du 9 mars dernier, un ouragan a causé un très grand dommage à l'église de St Germain et les habitants, incapables de suffire seuls à une dépense aussi considérable, ont cru ne pouvoir mieux faire que de s'adresser à la charité et à la bonté si connue de sa Majesté. Ils ignorent si leur prière a été agréée ou si d'autres besoins plus pressants ont absorbé les fonds que la Reine consacre à soulager les misères publiques et privées. Ils me chargent de prendre des renseignements à cet égard et c'est à vous, Monsieur, que j'ai recours pour les obtenir.

Veuillez me faire savoir si sa Majesté a accueilli ou doit accueillir la prière des habitants de St Germain et, dans le cas où aucune résolution ne serait encore prise, soyez assez bon pour mettre de nouveau aux pieds de la Reine avec l'expression du respectueux dévouement de ces braves gens celle de leurs désirs et de leurs besoins.

Agréez, Monsieur, je vous prie, l'assurance de ma considération la plus distinguée[2].

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Commune du canton de Valognes qui comptait alors environ 850 habitants. L'église Saint-Germain date du XIIIe siècle et la commune était le lieu de résidence de la famille Baillod (voir lettre suivante).

2. Une lettre du 9 août 1842 (AT) remercie Tocqueville au nom du conseil municipal et de la fabrique de la paroisse pour une réponse antérieure de celui-ci, le 25 mai, et sollicite une nouvelle intervention. Le secrétaire des commandements de la reine répond le 14 septembre à Tocqueville que la reine, ayant reçu la demande, « m'a simplement ordonné de l'inscrire au nombre de celles que je suis chargé de lui représenter lorsque les engagements pris antérieurement envers d'autres églises auront été remplis » (AT).

## À (PIERRE GENTY DE BUSSY[1] ?)

Tocqueville par Saint-Pierre-Église,

7 Septembre 1842

[Lettre en faveur du Capitaine d'artillerie Baillod qui demande] à entrer dans le corps de l'intendance. Son nom est honorablement connu dans l'armée[2], le Général Baillod, son père, a fait partie de la Chambre des députés[3]. Lui-même est un excellent sujet […].

[…] et je vous prie très instamment de vouloir bien hâter le moment où les désirs de cet officier seront enfin exaucés […]

L.a.s. 1 p. 1/2 in 8. Vente Drouot, 6 mars 1987. Vente aux enchères Tajan, Paris, vendredi 15 décembre 2000.

1. Le destinataire pourrait être soit Pierre Genty de Bussy, intendant militaire depuis le 13 octobre 1839, auprès duquel Tocqueville demande à Royer-Collard une nouvelle intervention en 1844 ; soit Evrard, auprès duquel Bouchitté intervient. Voir ci-dessous lettre du 13 avril 1844.

2. Edme Charles Jean Baillod, né à Valognes en 1814, reçu à l'École polytechnique en 1833, rejoindra le corps de l'intendance comme adjoint de deuxième classe à Châlons le 11 juillet 1844. Il sera fait chevalier de la Légion d'honneur en 1852 après vingt ans de service, comme sous-intendant militaire de deuxième classe à Orléans, puis commandeur comme intendant en 1870 (Légion d'honneur LH/92/3).

3. Le général Jean Pierre Baillod (1771-1853), baron d'Empire, avait commandé le département de la Manche à deux reprises en 1811 et 1814. Il s'était

retiré à Valognes après la chute de Napoléon, avait pris sa retraite comme général de division le 7 janvier 1824 et fut député de Valognes de 1830 à 1834, date à laquelle il fut battu par Le Marois.

## À FRANÇOIS-ADOLPHE CHAMBOLLE

Tocqueville par St Pierre-Église (Manche)

16 septembre [18]42

Mon cher ami,

Je suis parti si promptement de Paris que je n'ai pu aller causer longuement avec vous de nos affaires, ainsi que je le désirais[1]. Revenu ici, il m'a fallu d'abord courir de côtés et d'autres si bien que le temps m'a manqué pour vous écrire. J'en trouve le moment aujourd'hui et j'en profite non pour vous écrire une longue lettre mais pour me rappeler du moins en quelques mots à votre souvenir. Je voudrais que vous eussiez pu venir faire une petite course dans notre pays. Nous aurions parlé ensemble de ce qui s'est passé et de ce qui va se passer. Il y aurait eu assurément bien long à en dire. Ce qui est arrivé à la courte session dernière a créé une situation nouvelle et qui exige que tous ceux qui tendent à se fixer un même but s'entendent[2]. Sans revenir sur les faits accomplis je me borne à dire que, quant à moi, plus je réfléchis et plus je demeure convaincu que nous avons agi comme nous devions agir et que même il nous était impossible d'agir autrement sans nous rendre inintelligibles pour le pays. Mon département est assurément l'un des plus modérés dans son opposition qu'il y ait en France ; je vous affirme cependant que j'y aurais beaucoup perdu en influence et en popularité si j'avais voté pour la loi de Régence, après la manière dont avait tourné la discussion. Je ne me dissimule pas toutefois que ce vote a été de la part de l'opposition un fait très grave, puisqu'il a été, sinon la cause, au moins le signal d'une rupture ou tout au moins d'un refroidissement très considérable de la part de M. Thiers[3]. C'est une très grande question que celle de savoir si cet événement ne serait pas arrivé de lui-même. En tous cas, une pareille discussion est maintenant oiseuse et il ne s'agit plus que de tirer le meilleur parti possible de la situation actuelle. L'hostilité ou la

froideur de M. Thiers éloignent quant à présent l'opposition du pouvoir, cela est bien clair. Mais d'une autre part elles rendent ses mouvements plus libres et lui permettent d'agir et de parler de manière à regagner la confiance ébranlée du pays. Il est bien nécessaire que l'opposition profite de cette circonstance pour montrer que, d'elle-même et sans qu'on puisse la soupçonner de se modifier par ambition ou par duperie, elle sait être modérée, pratique et libérale. L'union intime avec M. Thiers, qui avait de certains avantages très grands que je reconnais, présentait cependant cet inconvénient qu'en augmentant notre force matérielle dans le parlement, elle diminuait souvent notre force morale dans le pays, en laissant croire que l'intérêt se trouvait peut-être au fond de nos actes et de notre langage. Utilisons au moins l'événement qui arrive, en montrant que nous n'avons pas autant besoin d'un précepteur qu'on voulait bien le dire pour être sages.

Dans l'absence des Chambres, c'est à vous principalement, mon cher ami, que reviennent cette tâche et cette responsabilité. Vous êtes sous ce rapport et en ce moment l'homme principal de la situation, et c'est en partie de la direction que vous donnerez à l'immense instrument de publicité que vous avez dans les mains que dépend l'organisation nouvelle ou peut-être la déroute finale de l'opposition en France ; je dis de l'opposition dynastique, gouvernementale et en même temps nationale et libérale telle que nous la concevons l'un et l'autre, la seule qui puisse avoir de la puissance et [de] l'avenir[4] dans ce pays. Je serais très disposé pour ma petite part, mon cher ami, à vous assister dans cette grande affaire. Dans quinze jours, je serai à poste fixe à Tocqueville ; j'aurai du temps et de la solitude. Si vous le voulez je jetterai alors quelques-unes de mes idées sur le papier et je les mettrai à votre disposition. Vous en ferez ce que vous voudrez. Comme je n'agis que dans la vue d'être utile je ne pousserai pas là-dedans d'amour-propre d'auteur[5]. Voilà ce que j'avais à vous dire. Dites-moi de votre côté quels sont les sujets qu'il vous semblerait le plus utile de traiter. Je tâcherai de le faire. Je vous quitte pour retourner à Valognes où je mettrai cette lettre à la poste. Croyez, je vous prie, à ma vive et sincère amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Ne tardez pas à me répondre[6].

Archives de M. Chambolle. Publication partielle dans Chambolle, *Retours sur la vie*, *op. cit.*, p. 524.

1. Tocqueville avait quitté Paris dès la fin du débat sur la loi de régence, le 21 août, sans attendre la fin de la session. Le 1er septembre, il écrivait à Beaumont pour lui demander conseil avant d'écrire à Chambolle et Barrot. Le 5 septembre, Beaumont conseillait de prendre acte de la rupture avec Thiers mais de séparer Thiers de son parti, le centre gauche, avec lequel la gauche pouvait rester unie (voir *OC*, t. VIII, 1, p. 471). Tocqueville, qui n'avait pas avec le centre gauche et Thiers la proximité de Beaumont, insiste plus sur les avantages de la rupture.

2. *Brouillon* (AT) : tous ceux qui tendent à peu près au même but.

3. *Brouillon* : Je ne me dissimule pas cependant que ce vote et la conduite de M. Thiers avant et après, son langage et celui de son journal n'annoncent qu'une rupture ou du moins un refroidissement considérable va avoir lieu entre M. Thiers et nous.

4. *Brouillon* : de la puissance et de l'avenir.

5. *Brouillon* : Je ne fourrerai pas là-dedans d'amour-propre d'écrivain et d'auteur.

6. Chambolle répond le 22 septembre en informant Tocqueville qu'il vient de publier dans *Le Siècle* une lettre de Duvergier de Hauranne précédée de réflexions appelant à des efforts communs de l'opposition. Il demandait aussi à Tocqueville de collaborer au *Siècle*. Tocqueville devait y publier ses *Lettres sur la situation intérieure de la France* en janvier 1843 (*OC*, t. III, 2, p. 95-125).

## À ODILON BARROT

16 septembre 1842

Il y a longtemps, mon cher ami, que je désire vous écrire, sans en trouver le temps. Mais je veux prendre aujourd'hui ce temps quoi qu'il arrive. Je sens le besoin de causer longuement avec vous. J'ai quitté Paris le lendemain du vote de la Régence sans pouvoir m'entretenir avec vous, comme je l'aurais voulu, des conséquences probables et désirables de ce vote. Mais, avant de vous parler de cela, permettez-moi de vous dire que vos actes et vos paroles dans toute cette difficile affaire auraient encore augmenté l'estime et l'affection que j'avais pour vous si ces sentiments-là pouvaient croître[1].

J'avoue qu'à tout prendre, je crois ce qui vient de se passer utile au pays et à nous-mêmes.

Je sais que la conséquence en est de desserrer et peut-être de briser les liens intimes qui unissaient M. Thiers à l'opposition. Je ne me dissimule

point qu'au point de vue du succès immédiat cette perte est très grande. Personne ne comprend plus que moi quelle est la valeur pratique du talent de M. Th[iers], et ne sent mieux l'utilité qu'il pourrait y avoir à s'en servir. S'il avait été possible à l'opposition de vivre à côté de M. Thiers sans jamais se confondre avec lui ni se laisser teindre de ses couleurs ; si on avait pu savoir toujours précisément dans quelles limites s'arrêtait l'alliance et surtout si on avait pu faire comprendre clairement cette situation complexe au pays, je regretterais l'amitié politique de M. Thiers ; je ne la regrette point et voici mes raisons. Vous me direz si j'ai tort.

Je ne crois pas qu'on parvienne jamais à établir un commerce sûr avec M. Thiers. Avec lui je défie de savoir précisément à l'avance ce qu'il faut céder et ce qu'on peut être assuré de retenir. Aussi ai-je souvent aperçu jusque dans l'âme même de ses meilleurs amis un fonds de défiance incurable. Si ce sentiment existe chez ses intimes, il existe à plus forte raison chez ses alliés et il empêche qu'il ne s'établisse entre eux et lui une véritable et sincère action commune et par conséquent qu'il ne sorte de tout concert rien de grand ni d'efficace.

Je crois d'ailleurs qu'en politique il n'y a d'alliance honorable, fructueuse et durable qu'avec ceux dont on *est proche* et non pas avec ceux dont on est loin. Or, qu'y a-t-il au fond de plus loin de nous que M. Thiers ? M. Th[iers] n'a de commun avec nous que le désir sincère d'agrandir le rôle de la France au-dehors, encore veut-il y parvenir par des moyens que je serais souvent loin d'approuver. Quant à la politique journalière du dedans, connaissez-vous dans toute la Chambre d'homme aussi foncièrement illibéral que M. Th[iers] ? plus ennemi des droits individuels ? plus centralisateur, plus résolu à marcher vers la fin qu'il se propose par tous les moyens ? Comment donc espérer que nous pourrions longtemps marcher d'accord avec M. Thiers ? Est-ce qu'à la longue et quoi qu'on fasse le fond des sentiments et des passions ne finit pas toujours par prévaloir dans la conduite ? Ce n'est pas qu'une alliance n'eût été possible avec M. Thiers, mais c'eût été à des conditions dont il ne voulait pas. On pouvait s'unir pour un but clairement défini, à des conditions bien connues et bien observées, en restant dans son indépendance et dans son individualité pour tout le reste. C'est ce qu'ont fait les whigs et les radicaux anglais pendant près de dix ans. Ils sont ainsi parvenus à agir dans beaucoup d'occasions de concert sans perdre aux yeux de la nation ni leur dignité ni leur bannière[2]. Mais je répète qu'une pareille coopération n'a et n'eût jamais été du goût de M. Thiers. Comme

il n'avait point en vue le succès de certaines idées, mais seulement l'agrandissement de sa personne, son effort constant a été non d'agir avec nous mais de nous amalgamer à lui, et de nous mettre dans sa dépendance ; or, le pays et nous-mêmes avons plus à perdre qu'à gagner à une fusion de cette espèce.

Je persiste donc, à tout prendre, à me réjouir de ce qui a eu lieu. Mais je conviens que cet événement crée pour tout le monde et pour nous en particulier une situation nouvelle et grave.

Je vous parle à ce sujet, mon cher ami, avec entière ouverture, d'abord parce que j'ai pour vous la plus grande estime et ensuite parce que je sais que votre opinion ne diffère point de la mienne, ce qui m'a toujours fait dire depuis que je suis à la Chambre que si je n'étais pas avec la gauche, j'étais du moins avec M. B[arrot]. L'opposition va perdre en nombre dans la Chambre. Il est bien nécessaire qu'elle agisse de manière à gagner en puissance morale dans le pays. Je crois que si l'opposition reprenait précisément les mêmes allures et la même attitude maintenant que celles qu'elle avait avant son union à M. Thiers, elle aurait tort. Les circonstances sont changées, le pays est redevenu froid, timide, préoccupé d'affaires plus que d'idées politiques. C'est une tendance contre laquelle il faut lutter assurément mais avec prudence et avec art. Nous avons remarqué bien souvent ensemble que l'opposition était composée en grande majorité d'hommes sincères et honnêtes, mais violents, peu éclairés, ignorants de la pratique, ayant des passions et des instincts plus que des idées, très propres en un mot à effrayer le pays en lui donnant à croire qu'une pareille opposition était profondément incapable de devenir gouvernement. C'est ce que M. Thiers vient encore de nous dire agréablement en face[3]. Les remèdes proposés par lui à ce mal sont d'abandonner les principes et de montrer qu'en gens habiles nous ne reconnaissons comme lui dans le monde politique que des *faits* ; pour rendre l'opposition *capable* de gouverner, il fallait suivant lui qu'elle apprît à faire bon marché de la morale en matière politique et qu'elle se défît de toutes les niaiseries philanthropiques et libérales dont elle avait paru engouée jusque-là.

C'était là la manière dont M. Th[iers] entendait faire notre éducation, et en vérité je dirai qu'une pareille entreprise étonnerait de la part d'un esprit aussi éminent que le sien, si on ne savait qu'il ne s'agissait pas pour lui de créer une forte opposition, mais seulement de se faire un marchepied commode pour arriver au pouvoir. Assurément M. Thiers

n'ignore pas plus que nous que dans un pays aussi las de politique que la France où, au fond, tous les hommes sont si près de vouloir ou de laisser faire les mêmes choses[4], où l'on est devenu si incertain sur la bonté des théories, si insouciant sur leur application, le principal trait caractéristique qui puisse encore distinguer l'opposition de la majorité aux yeux du pays, c'est son honnêteté politique. Il faut sans doute que cette honnêteté soit une honnêteté habile et sage, mais il faut la conserver précieusement, car si on en perd la réalité ou même l'apparence, la nation devient aussitôt indifférente et confond aisément l'opposition avec la majorité. Si je pense, comme M. Thiers, qu'il est nécessaire que l'opposition se modifie, je ne crois donc pas qu'elle doive le faire dans le sens que M. Thiers indiquait.

Il est évident pour moi que le temps et le pays ne portent point aux grandes nouveautés politiques, et que, fussent-elles désirables, elles ne sont point opportunes. Il faut que l'opposition se rende bien compte de cette nécessité du temps et sache s'y soumettre ; sans renoncer à l'avenir de ses théories gouvernementales, elle doit reconnaître qu'il n'y en a qu'une très petite partie qui soit réalisable aujourd'hui. Cela peut se penser, se dire et se faire sans faiblesse et sans immoralité.

Le malheur de l'opposition quand elle se montrait modérée durant son alliance avec M. Thiers, c'est qu'on soupçonnait d'elle aussitôt deux choses : on croyait ou qu'elle se modifiait volontairement par ambition, ou qu'elle se laissait modifier contre son gré et sans s'en apercevoir. Maintenant, redevenue minorité sans possibilité immédiate d'occuper le pouvoir, elle peut être modérée sans passer pour déshonnête ou pour dupe ; elle le doit suivant moi. Les circonstances lui en font à mon avis dans l'intérêt général comme dans le sien presque une impérieuse *loi*. Tout effort trop vif pour faire marcher le pays du côté de la liberté perdrait infailliblement ceux qui le tenteraient, et ferait tomber la nation dans les bras d'un maître.

Je pense que le rôle le plus convenable que puisse prendre en ce moment l'opposition est celui de *la défensive*. Le pays ne comprend pas bien ce qu'on veut lui dire quand on lui parle de conquérir des droits nouveaux. Il ne voit pas clairement la nécessité actuelle de pareilles acquisitions. Mais il entend merveilleusement bien qu'il ne faut pas se laisser ravir les droits que nos deux révolutions lui ont donnés. Il est las et effrayé de marcher, mais il ne veut pas reculer, cela lui paraît tout à la fois honteux et dangereux et l'opposition qui se bornerait à vouloir arrêter

cette marche rétrograde ne l'effrayerait point et aurait toutes ses sympathies. Il est bien facile de prouver que la question aujourd'hui n'est pas en effet pour la nation de gagner, mais de ne pas perdre. Les lois de septembre[5], la loi sur les journaux de province[6], surtout la manière dont on viole les lois sur le jury, la jurisprudence sur les diffamations de la presse, et les poursuites dirigées contre elle, la prépondérance visible et maintenant avouée que nos vices et nos faiblesses donnent de plus en plus au pouvoir royal, les mille tendances qui se manifestent dans tous les actes journaliers du gouvernement, montrent que nous sommes en pleine retraite. Or, je crois qu'une opposition qui sans vouloir, quant à présent, innover, se bornerait à défendre pied à pied la lettre et l'esprit de la constitution serait sur un terrain beaucoup plus sûr et beaucoup plus fort que celui qu'elle occuperait si elle voulait opposer, à toute action rétrograde de ses adversaires, des tentatives d'innovation. Cela serait de la véritable et en même temps de l'honnête pratique.

C'est d'ailleurs une erreur de notre pays de croire qu'une opposition ne peut vivre qu'à la condition de vouloir apporter de très grands changements dans les lois existantes.

L'histoire parlementaire de l'Angleterre et de l'Amérique montre très clairement le contraire. Il y a eu dans ces pays des puissantes et brillantes oppositions qui ne se sont distinguées des majorités que par la manière différente dont elles entendaient la pratique des lois existantes et les actes journaliers du gouvernement[7]. La même législation peut quelquefois être funeste ou bienfaisante suivant qu'on l'applique dans un esprit ou dans un autre, et cette seule question de conduite suffit pour diviser profondément les hommes politiques et créer entre eux des différences très visibles. L'opposition, tout en adoptant, ou au moins en renonçant, à renverser la plupart des lois actuelles, ne fît-elle que montrer qu'elle en tirerait un autre parti que la majorité, et qu'elle les appliquerait dans un sens plus national, aurait encore un grand rôle, plus libéral que celle-ci, un rôle plus efficace assurément que si elle se montrait disposée à changer la législation elle-même. Ne pensez-vous pas comme moi que ce qui retarde le plus le développement des institutions libres en France, c'est la crainte qu'inspirent ceux qui les prônent ?

La nation aime la liberté plus encore qu'on ne le suppose, mais elle a peur du parti qui lui en parle. C'est un préjugé et une faiblesse qu'il faut ménager dans l'intérêt même de nos principes.

Ce qui m'a toujours profondément blessé pour mon compte dans la

gauche, je vous l'ai dit bien des fois et vous m'avez approuvé, c'est le peu de libéralisme réel qui s'y rencontre. La gauche est encore bien plus révolutionnaire que libérale. Elle a les instincts qui ont fait la révolution bien plus que les idées et les goûts qui peuvent permettre à la nation de tirer les conséquences les plus heureuses de sa révolution. Aimer la liberté pour elle-même, respecter sincèrement l'indépendance et les droits du voisin lors même que l'exercice de ces droits ne plaît pas, tenir en bride le pouvoir gouvernemental et limiter son action, même quand ce pouvoir agit dans le sens de nos désirs ; décentraliser graduellement et raisonnablement l'administration, sont des idées qui se trouvent dans votre tête, mon cher Barrot, mais qui ne se rencontrent pas même en germe dans le cerveau de la plupart de ceux qui vous suivent, moins par sympathie réelle que par impossibilité de se passer de vous ; tant que l'opposition n'aura pas modifié sur ces points capitaux ses instincts, elle ne sera bonne qu'à annoncer des révolutions nouvelles ou à faire le lit du despotisme.

Je sais que c'est une entreprise très ardue que de transformer en hommes modérés, raisonnables et libéraux, la plupart de nos hommes de la gauche. Je sais cela et je crois pourtant que vous pouvez le tenter et y réussir. Voyez ce qui se passe chez nos voisins, je ne crois pas qu'il y ait d'homme plus différent du gros de son parti que Sir Robert Peel, ni qui y rencontre une obéissance plus grondeuse[8]. Et pourtant il le conduit où il veut. Pourquoi ? parce qu'il lui est nécessaire, parce que lui seul peut le représenter puissamment à la tribune, parce qu'il a su se lier avec la partie la plus intelligente de ce parti, et qu'à l'aide de ce petit groupe il domine tout le reste. On crie, on se plaint et on le suit. Ce qu'il peut, je suis convaincu que vous le pouvez. Vous ignorez votre force, mon cher Barrot, et permettez-moi de vous le dire, vous n'en faites pas tout l'usage que le pays serait en droit d'attendre de vous. Qui est-ce, je vous prie, qui peut prendre votre place dans la gauche ? Après vous quelle est l'individualité, je ne dirai pas puissante mais visible ? Et quand quelques hommes obscurs de la gauche, quelques-uns de ces brouillons impuissants qui s'y rencontrent, mécontents de vous, iraient grossir le parti radical, quel mal y aurait-il à cela ? Un parti radical nous est nécessaire, ne fût-ce que pour mettre notre modération en relief aux yeux du pays. Il ne faut pas craindre qu'un pareil parti se forme et même ait une certaine importance. Il faut plutôt le désirer. Je vous répète que vous ne connaissez pas votre force. Il serait cependant bien nécessaire d'en faire usage.

Quant à moi, je vous en conjure, non pas au nom de votre propre intérêt, j'aurais honte de me servir d'un pareil argument avec vous, mais au nom de l'intérêt sacré du pays de le tenter. Nous sommes, mon cher Barrot, dans un moment très critique, en face d'une occasion peut-être unique. Une responsabilité très grande pèse sur vous. Si, en présence de ce gouvernement corrupteur et habile qui attire à son service toutes les mauvaises ambitions et qui profite de la lassitude et du dégoût politique du pays pour détruire ou énerver notre constitution libre, il ne s'établit pas enfin une grande opposition, qui puisse ranimer la nation sans la révolutionner ou l'effrayer, qui soit à la fois honnête et expérimentée, modérée et ferme, dans laquelle enfin le pays puisse voir les éléments d'une administration meilleure, et se soutenir dans cette espérance, c'en est fait parmi nous de la liberté. On nous en laissera le corps sans l'âme. Nous n'aurons du gouvernement représentatif que sa corruption et ses faiblesses. Certes ce n'aura pas été la peine de traverser cinquante années si laborieuses et si sanglantes pour en arriver là.

Je viens de vous exposer bien longuement, quoique très incomplètement, la manière dont je comprends la situation et nos devoirs. Si, comme j'ai lieu de l'espérer, les principales idées que je viens d'exprimer sont également les vôtres et que vous veuilliez travailler à leur réalisation, je suis avec vous de cœur et d'âme. Je me suis borné jusqu'à présent à vivre avec quelques amis particuliers en dehors de tous les partis. Si j'ai agi ainsi, ce n'est pas que je sois attaqué de cette maladie de l'individualisme, la maladie du siècle, dont le premier symptôme est d'avoir horreur de la discipline et d'aimer mieux faire de petites choses à soi seul que de grandes en commun. J'ai vécu seul, parce que je ne voyais rien de considérable à tenter en s'associant. Mais s'il en était autrement, vous apprendriez bientôt, mon cher Barrot, que quand il s'agit non plus d'aider complaisamment à la fortune d'ambitieux que je n'estime point, mais de concourir à une action utile à mon pays, je sais comprendre qu'il faut quelquefois se plier aux idées des autres, reconnaître des chefs et que je me mettrais sans peine au-dessus des misérables calculs de l'amour-propre et de l'intérêt personnel.

Je vous demande pardon de cette interminable lettre. Elle vous montrera du moins quelle est ma confiance en vous et l'affection sincère que je vous porte.

A DE TOCQUEVILLE

P.S. Je n'ai pas besoin de vous dire que cette lettre ayant été écrite avec un entier abandon n'est *absolument que pour vous seul.*

Brouillon autographe. Archives Tocqueville. Publication partielle par Pierre Roland-Marcel, *Essai politique sur Alexis de Tocqueville, op. cit.*, avec une erreur de date (16 septembre 1841), p. 336-339, et de nombreuses coupures non signalées. Publication d'après une copie du brouillon par Mme de Tocqueville dans l'édition « Quarto », p. 499-505.

1. Après avoir soutenu le gouvernement, Barrot s'était rallié à la position de Lamartine et de Tocqueville sur la loi de régence. Voir ci-dessus.

2. Whigs et radicaux avaient notamment agi de concert sous le ministère de Lord Grey (22 novembre 1830-16 juillet 1834) qui avait élargi le corps électoral en supprimant les bourgs pourris en 1832, aboli l'esclavage en 1833 et promulgué la loi sur les pauvres de 1834.

3. Dans son discours du 20 août, Thiers avait dénoncé une opposition composée « d'hommes incapables de s'entendre pour faire un gouvernement, de maintenir l'ordre dans un pays, et de faire autre chose que ce qu'ils ont fait il y a quarante ans, peut-être avec la gloire de moins ». Il se posait en adversaire du cabinet et donnait des leçons à la gauche : « Je reste sur le terrain où la Charte nous a placés. Je conjure mes amis de venir faire sur ce terrain un travail d'hommes qui savent édifier, et non pas un travail d'hommes qui ne savent que démolir. » Tocqueville partageait ce jugement. Commentant sa lettre à Barrot pour Beaumont le 15 décembre 1842, il écrit : « La déconfiture du libéralisme en France ne vient pas seulement des fautes et des vices de la nation, mais surtout des vices et des erreurs de l'opposition qui, à l'heure qu'il est, ne représente rien que l'esprit révolutionnaire, et serait parfaitement incapable de se transformer au besoin en gouvernement » (*OC*, t. VIII, 1, p. 488).

4. *Première version biffée* : sont si peu séparés d'opinion.

5. Après l'attentat de Fieschi contre Louis-Philippe, les chambres avaient voté trois lois répressives le 9 septembre 1835. Celle sur la presse augmentait le cautionnement des journaux et périodiques, multipliait les délits d'opinion et de presse et restreignait la capacité du jury.

6. La loi du 9 septembre sur la presse, en augmentant le cautionnement, avait aggravé la situation des journaux de province qui peinaient à rivaliser avec les titres nationaux.

7. Tocqueville reprend ici une analyse de *DA* (1835) au chapitre « Des partis aux États-Unis ».

8. Aux élections de juillet 1841, les conservateurs avaient remporté la majorité et Peel avait été nommé Premier ministre d'un gouvernement exclusivement conservateur qui parvint à faire adopter une série de lois comme l'interdiction du travail des enfants et des femmes dans les mines en 1842. Mais Peel devra démissionner en 1846 après un long conflit avec son parti.

11 octobre 1842

Mon cher ami, me voici de retour de mes excursions, je trouve votre bonne longue lettre dont je vous remercie bien et du fond du cœur. Je l'ai lue et relue et je n'ai pas besoin de vous dire que tout ce que vous y développez si bien, je le pense et le sens ; vous le saviez d'avance. Ne voulant, ne pouvant rien en faveur de notre époque et de notre pays que par la libre discussion et le jeu régulier de nos institutions, nous sommes condamnés, et je me résigne très volontiers à cette condition, à beaucoup d'esprit de conciliation envers les personnes et à une patience à toute épreuve. Nous subirons encore bien des défections, bien des déceptions avant d'atteindre le but que nous nous proposons ; bien des hommes viendront à nous aux jours de leur défaveur pour se venger ou ressaisir le pouvoir ; d'autres combattront avec nous dans l'espoir de nous faire servir d'instruments à leurs passions ou à leurs folles théories ; nous sommes bien obligés de les recevoir dans nos rangs, de dissimuler même nos défiances ; l'essentiel est que ces auxiliaires ne corrompent pas le corps de l'armée et surtout ne dénaturent pas notre drapeau. M. Guizot n'a fait que paraître au milieu de nous ; il voulait après la victoire obtenue en commun nous imposer son drapeau qu'il planterait modestement sur le seul ministère politique de la combinaison projetée ; nous nous y sommes refusés. M. Thiers à son tour a voulu nous entraîner hors de nos voies et nous imprimer son sceau d'habileté prétendue, nous nous sommes séparés de lui. Le pays nous comprendra peut-être maintenant : il ne se méprendra plus sur cette politique de conciliation et de modération que nos adversaires affectent de prendre les uns pour de l'ambition impatiente, les autres pour de la niaiserie : tous les malentendus seront dissipés. On saura désormais jusqu'où nous portons les concessions ; notre limite c'est le respect sincère, consciencieux pour l'honnête et le juste. L'école qui sacrifie tout au succès du moment n'est pas la nôtre. Il est possible que notre doctrine fasse trop d'honneur à l'humanité et accorde trop de confiance aux forces morales et qu'aux prises avec les mauvais penchants que tous les gouvernements depuis fort longtemps ont développés dans notre pays en y puisant leur vie, elle n'échoue ; mais du moins elle ne laissera pas après elle de nouveaux germes de corruption et

de mort. Comme vous je pense, mon cher ami, que c'est déjà une tâche assez grande et assez difficile pour notre opposition que de maintenir nos conquêtes et surtout de les défendre contre ce système d'hypocrisie légale et de corruption qui tend à les annihiler : d'ailleurs les très modestes réformes que nous poursuivons ne sont elles-mêmes que des moyens de défense et de conservation. Ainsi la modification des lois de septembre n'est qu'un retour à la scrupuleuse observation d'une des conditions imposées à la nouvelle dynastie ; j'en dirai autant de la restitution au jury de sa pureté. Les précautions législatives prises contre la corruption parlementaire, la part plus grande faite aux intelligences, tout cela n'est pas de l'innovation ; ce n'est que la conservation de ce qui était déjà l'espoir et le vœu de notre révolution de 1830. Nous continuerons à les demander *avec ou sans* le secours du centre gauche. Nous resterons ainsi nous-mêmes et nous conserverons cette force morale que nos adversaires ont eux-mêmes intérêt que nous conservions intacte car aux jours de détresse, cette force sera l'ancre de *miséricorde* qu'on sera peut-être bien heureux de pouvoir jeter pour ne pas se briser. Mon cher ami, je réponds à votre confession par la mienne et je crois que nous n'en avions guère besoin l'un et l'autre, nous nous étions bien devinés. Je ne m'exagère ni ne me dissimule la responsabilité qui pèse sur moi ; je ne l'ai pas recherchée mais je ne la rejette pas. Nos mœurs sont toutes à l'individualisme, tandis que nos institutions ont besoin d'esprit d'abnégation individuelle et d'association. C'est là un des grands obstacles que nous rencontrons ; ce n'est qu'à force de patience et de bons exemples que nous triompherons de cette difficulté. La nécessité de nos institutions triomphera même de nos mœurs, j'en ai l'espoir et c'est ce qui me soutient. Croyez-le bien : si je ne m'imposais davantage je serais peut-être moins fort ; je n'ai à mon côté ni l'épée de Marengo, ni sur ma tête comme Lafayette la double dictature populaire de 1789 et de 1830 ; je suis l'expression d'une pensée de bon sens et d'un sentiment de libéralisme qui cherchent à se concilier, à favoriser le maintien du gouvernement et le développement de notre démocratie : ce double besoin de notre société qui semble contradictoire est encore à l'état d'instinct dans les masses ; il n'est ni formulé ni bien expressément personnifié ; nous serons bien réellement forts le jour où toutes les expériences étant faites, il sera reconnu que notre parti avec ses doctrines peut seul essayer de satisfaire à ce double besoin de conservation monarchique et d'organisation démocratique. Il faut nous y préparer

sérieusement et pour cela la défensive ne suffit pas, il faut réfléchir sérieusement sur ce problème peut-être insoluble de l'organisation d'une démocratie pure sous une monarchie constitutionnelle.

Il ne s'agit de rien moins que de trouver des bases à ce gouvernement qui pose en l'air ; de rendre à la société une classification quelconque qui lui donne des ossements, une charpente et ne la livre pas sans appui à tous les orages d'une démocratie à l'état d'individualisme pur ou à toutes les prétentions d'un despotisme qui se porterait le représentant de cette démocratie ; je sais bien qu'il serait insensé de prétendre refaire notre société mais il ne l'est pas d'avoir un but et d'y tendre ; heureux si nous avons réussi à remettre le gouvernement de notre pays dans une bonne voie, laissant à d'autres plus forts à l'y pousser plus avant. Vous comprenez maintenant, mon cher de Tocqueville, pourquoi, indépendamment de toutes les causes d'affection et de sympathies personnelles qui me portaient déjà vers vous, je m'y suis senti entraîné par la conscience que j'ai de mon insuffisance et du besoin que j'ai de vos lumières. Vous avez admirablement analysé les destinées de la démocratie : vous l'avez d'autant mieux jugée que vous n'avez aucun engouement pour elle ; il s'agit maintenant de bien plus que d'un livre ; il s'agit de toute une politique pratique pour nous et nos successeurs, il s'agit d'arriver graduellement à rendre cette démocratie gouvernante et gouvernable. Dans l'état actuel de son organisation elle n'est ni l'un ni l'autre, elle n'est qu'un fort bon instrument de révolution et de despotisme ; il est digne de vous d'essayer de changer cette situation. Cela vaut bien qu'un homme comme vous y dévoue son existence, j'y ai dévoué la mienne et je me sentirais bien plus de confiance que je n'en ai si je me sentais en communion avec vous : j'accepte donc de grand cœur cette collaboration que vous me faites espérer. Je connais tous les devoirs d'une pareille communauté et c'est parce que j'en sais la portée que je l'accepte.

J'ai appris par le journal que vous aviez été un peu indisposé, j'espère que vous êtes maintenant rétabli et que vous me pardonnerez mon long bavardage en faveur du sentiment qui l'a inspiré : comme premier gage de notre union j'ai voulu vous livrer toutes mes pensées les plus intimes et vous faire ma confession complète.

Tout à vous de cœur et d'estime.

ODILON BARROT

P.S. Quand vous verrez Bricqueville, faites-lui mes amitiés.

Archives Tocqueville. Publication par Pierre Roland-Marcel, *Essai politique sur Alexis de Tocqueville, op. cit.*, annexes, pièce XIII.

## À FRANÇOIS MIGNET

[Septembre - octobre 1842 ?]

Je vous transmets, ci-joint, mon cher Mignet, le manuscrit du travail que j'ai lu à l'Académie, il y a trois mois[1]. Cet envoi aurait dû être fait beaucoup plus tôt. Le temps m'a manqué, pour mettre au net cette petite analyse. Les élections et la session d'août m'ont occupé d'abord et ensuite les visites électorales qu'il a fallu faire après l'élection n'ayant pas voulu les faire avant[2]. Je ne suis pas au bout de cette tâche fatigante, mais nécessaire. Nous ne sommes pas dans un pays ni dans un temps où il faille se borner à agir de loin sur les électeurs par sa conduite politique. Je voudrais bien pour moi et pour nous tous qu'il en fût ainsi. Mais cela n'est point. L'esprit politique n'existe pas à vrai dire dans la Nation et Dieu seul peut savoir quand on le verra naître. En attendant, ne pouvant s'adresser à tous les électeurs à la fois par ses paroles ou par ses actes parlementaires, il faut bien se résigner à prendre chacun d'eux à part pour le convaincre entre quatre yeux qu'on est le premier homme du monde, c'est une collection d'amitié et de bienveillance individuelle qui font chez nous les hommes publics. Il faut gagner un à un les électeurs par de bonnes paroles, si on ne peut ou ne veut les acheter par des faveurs. Les attacher par les opinions politiques seules, c'est une utopie. Comme je n'ai pas assez de pouvoir et que j'ai trop d'honnêteté pour gagner mes gens par des places, je tâche d'y arriver par de bons procédés et il me semble que jusqu'à présent, j'y ai assez bien réussi. Mais cela demande un temps qu'on pourrait employer plus utilement et pour soi et pour son peuple, si la Nation avait de véritables vues publiques.

Dites-moi, je vous prie, à propos d'élections, quand nos différentes élections académiques auront lieu. Il y a, je crois, une place de membre à donner dans la section de Philosophie et aussi une place de correspondant. Quant à la place de membre, je n'ai encore jeté les yeux sur personne, ce qui s'explique par mon ignorance en matière de Philosophie. Je suis peu philosophe ; cela malheureusement est vrai de la

pratique ainsi que de la théorie de laquelle je ne me soucie guère, soit dit sans offenser notre ami Cousin. Quant à la place de correspondant, j'avoue que je désirerais qu'elle pût revenir à Bouchitté qui a déjà été présenté et qui serait un membre très actif et très utile[3]. Mais je crois que nous aurons le temps de causer de tout cela à mon retour.

Je voudrais bien ne pas renoncer au plaisir de vous voir jusque-là. Pourquoi ne venez-vous pas passer quelques jours avec nous ainsi que je vous en ai prié si souvent ? Les derniers beaux jours de l'année, un joli pays, près de nous les plus gigantesques travaux que l'homme ait jamais entrepris, une retraite tranquille avec des livres, de la liberté et des gens qui vous estiment et vous aiment, ne voilà-t-il pas de quoi vous tenter ? Laissez-vous donc tenter mon cher ami, je vous prie, et croyez que si en venant vous vous faisiez à vous-même un petit plaisir, vous nous en feriez à nous un grand. Madame de Tocqueville veut que je vous dise cela en son nom comme au mien.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives privées. Copie de Mme Y. Knibiehler.

1. Mignet suivait la publication des travaux en tant que secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. Tocqueville avait lu deux rapports à la séance du 4 juin 1842 : l'un sur le livre de Régis Allier intitulé *Études sur le système pénitentiaire et les sociétés de patronage* (voir *OC*, t. IV, 2, p. 105-111), publié par l'Académie et distribué à ses électeurs par Tocqueville dès le mois de juin en raison de l'éloge qui y était fait de la Révolution (voir *OC*, t. X, p. 230) ; et l'autre sur deux ouvrages relatifs à l'administration de la justice criminelle de MM. Lebastard Delisle et Couppey, qui ne furent pas publiés dans la collection des travaux de l'Académie (voir *OC*, t. XVI, p. 175-184) et dont il s'agit sans doute ici.

2. Tocqueville avait été élu député le 9 juillet contre Le Marois ; le 27 novembre, il avait été élu au conseil général, et rentra à Paris le 30 novembre.

3. Dans sa réponse du 23 octobre, Mignet indiquait que l'Académie s'occuperait de pourvoir à la succession de M. de Laborde (section d'économie politique et de statistique), décédé le 20 octobre ; de M. Edwards (section de philosophie), mort le 23 juillet ; et aussi de la place de correspondant pour laquelle Bouchitté lui semblait avoir des titres (Archives Mignet, communiqué par Yvonne Kniebiehler).

## À HIPPOLYTE ABRAHAM-DUBOIS[1]

Ce 24 septembre [1842[2]]

Mon cher collègue,

Permettez-moi de vous faire une question dont la réponse m'importe beaucoup.

Vous savez sans doute que quelques-uns de nos amis projettent une réunion à Carentan pour le 2 du mois prochain.

Votre intention est-elle de vous y rendre ? Je vous avoue que je trouve, quant à moi, quelque inconvénient à le faire. Je crains que cette réunion ne soit pas parfaitement comprise du pays et qu'elle ne soit interprétée comme la manifestation d'une opposition plus avancée que celle dans laquelle j'ai été et veux me tenir. M. Vieillard passe pour appartenir à l'extrême gauche[3]. Ses principaux amis à Carentan professent, dit-on, ouvertement cette opinion. J'ai peur que ce banquet n'implique avec eux une communauté de principes que pour ma part je désavoue. Il en serait surtout ainsi si quelques-uns des députés qui appartiennent à l'opposition modérée et dynastique s'abstenaient de paraître à cette réunion. Vous comprenez donc quel prix j'attache à savoir si votre résolution est de vous y rendre. Cela ne peut manquer d'exercer de l'influence sur ma résolution. Veuillez donc me faire savoir le plus tôt possible ce que vous devez faire. Je vous en serai particulièrement obligé. Je n'ai pas besoin de vous dire que cette communication est très confidentielle et doit rester *absolument* entre vous et moi. Agréez, mon cher collègue, l'expression de ma considération la plus distinguée et de mon sincère attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Veuillez me répondre à Valognes.

Archives Boissé. Communiqué par M. Emmanuel Poulle.

1. Hippolyte Abraham dit Abraham-Dubois (1794-1863), sous-lieutenant sous l'Empire, était devenu notaire à Granville et fut maire de la ville de 1830 à 1834. Élu en 1832 à Avranches, il soutint d'abord le gouvernement mais inclina vers l'opposition de centre gauche dès 1834. Il fut continuellement réélu jusqu'en 1848 et siégea encore à la Constituante.

2. Un brouillon original de cette lettre avec des variantes mineures a été conservé aux AT ; le manuscrit original porte par un *lapsus calami* la date de 1849, que nous corrigeons à l'aide du brouillon daté du 24 septembre 1842.

3. Narcisse Vieillard (1791-1857), ancien officier d'artillerie, ancien précepteur de Louis-Napoléon Bonaparte dont il resta proche, avait été élu député de Carentan aux élections du 10 juillet 1842 et siégea dans l'opposition à Guizot. En 1846, il tenta de se présenter à Cherbourg avec l'aide du parti radical et fut battu. Après avoir appartenu à la gauche dynastique, il revenait au républicanisme de sa jeunesse. Il sera commissaire de la République dans la Manche après la révolution de Février, représentant à la Constituante puis à la Législative, et en 1852 nommé sénateur d'Empire. Tocqueville avait pour lui une estime amicale et le décrit dans les *Souvenirs* comme « un de ces républicains qui avaient passé par les salons de l'Empire avant d'arriver à la démagogie ; classique intolérant en matière de belles lettres, voltairien en fait de croyances, un peu fat, très bienveillant, honnête homme et même homme d'esprit ; mais singulièrement bête en politique » (2e partie, chapitre 4).

## À EUGÈNE STÖFFELS

Tocqueville, 6 octobre 1842

Je crois ne t'avoir pas écrit depuis les élections, mon cher ami, bien que j'aie trouvé en revenant ici une lettre de toi qui voulais une prompte réponse. Je n'ai pas eu jusqu'à présent le temps ni même le goût de la faire. Pour aimer à t'écrire, il me faut une certaine tranquillité d'esprit et un repos que je trouve bien rarement maintenant. C'est ainsi qu'à peine revenu chez moi, il a fallu en sortir pour parcourir mon arrondissement électoral en tous sens. J'avais refusé d'aller faire des visites avant les élections, de peur qu'on ne crût que j'allais demander des votes ; j'ai pensé qu'il était de bon goût d'en faire beaucoup après, afin de bien montrer quel avait été mon motif en m'abstenant d'abord. Je sentais de plus le besoin de témoigner à mes électeurs ma reconnaissance ; ils m'ont montré dans les circonstances dernières une bienveillance et un dévouement qui m'ont profondément touché : ce sont jusqu'à présent les seules émotions douces et vraiment agréables de la politique. Ces moments-là sont comme ces petits champs ombragés et frais qu'on rencontre de loin en loin au milieu des sables brûlants et arides de l'Afrique : on en jouit beaucoup, mais on ne peut s'y arrêter, et il faut

bientôt s'aventurer de nouveau dans la poussière et le soleil. J'avais de plus un but d'utilité en faisant toutes ces visites et en faisant personnellement connaissance avec ces braves gens. Dans ce temps d'incertitude, de tiédeur, d'indifférence et de versatilité politique où nous vivons, il n'y a que les rapports personnels avec les électeurs qui puissent donner sur eux une véritable prise. Quelle que soit la conduite politique, on n'est sûr de rien quand on n'a pas établi une liaison directe avec ceux qui vous élisent ; on n'a presque rien à craindre, quelle que soit la conduite politique, quand cette liaison est une fois établie. Comme je veux être de plus en plus libre à la Chambre de mes paroles et de mes actes, j'ai besoin de m'établir de plus en plus solidement.

Je te remercie bien d'avoir pensé à moi pour la députation de la Moselle. J'aurais été cependant désespéré que tu eusses fait la tentative dont tu parles[1] ; tu y aurais mis tout ton avenir en jeu sans nécessité ; car mon élection ici n'a jamais été douteuse, bien que nous ayons eu quelques inquiétudes. J'ai, de plus, failli être nommé à Rennes, où j'ai eu quatre-vingts voix, et où je l'aurais emporté sans un incident imprévu qu'il serait trop long de te raconter.

Un grand inconvénient d'être nommé à Metz, c'eût été d'ailleurs la nature du corps électoral que j'aurais eu à représenter. Il faut, autant que possible, être la représentation vraie de ses électeurs, ou, du moins, que votre figure politique apparaisse bien clairement à ceux qui votent pour vous, bien que vous ne pensiez pas comme eux. C'est ce qui m'arrive ici : j'ai sans doute reçu les votes des légitimistes et des hommes d'une opposition très avancée ; mais ceux-là mêmes, en votant pour moi, savaient bien que j'appartenais à l'opposition la plus modérée, et il n'y avait rien de laissé dans l'ombre entre nous.

Original perdu. Publication dans Édition Beaumont, t. VII, p. 199-201.

1. Dans sa lettre du 21 juillet 1842 (AT 2379), tout en félicitant Tocqueville de son succès électoral, Stöffels avait fait état du vœu de certains habitants de Metz que Tocqueville se présente, mais lui-même avait renoncé à pousser cette candidature malgré son grand mépris pour le député élu, Paixhans. À Rennes, deux députés avaient été élus : Hippolyte Legraverand et Thomas Jollivet. On ne sait rien de cette candidature de Tocqueville.

## À ANTOINE JAY[1]

Ce 24 octobre 1842

Mon cher confrère,

Permettez-moi de vous transmettre le numéro ci-joint de la *Revue de législation et de jurisprudence*[2]. Vous y trouverez un petit travail dans lequel j'analyse deux opuscules fort dignes d'intérêt. L'un est relatif aux institutions criminelles des Normands au Moyen Âge ; l'autre traite de l'instruction criminelle chez les Romains et en particulier du jury chez ce peuple. Son auteur, M. Lebastard Delisle est un homme de talent auquel je porte une véritable amitié[3]. J'ai pensé qu'un bon moyen de faire connaître sa personne et son ouvrage serait de reproduire dans quelques journaux quotidiens tout ou partie de l'article que je lui ai consacré dans la Revue. Tout ce que je dis sur le jury, à propos de l'institution romaine, a de plus, je crois, un intérêt du moment. Je vous serais donc très obligé de faire faire cette insertion au *Constitutionnel* [4]. Rendez-moi, je vous prie, ce service si cela vous est possible. Je vous ai toujours trouvé si gracieux et si obligeant pour moi que j'espère que vous ajouterez ce motif de reconnaissance à tous ceux que j'ai déjà.

Croyez, je vous prie, à tous les sentiments de haute considération et d'amitié que je vous ai voués.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Jay de l'Académie française*
*Paris*

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Antoine Jay (1769-1854) avait séjourné aux États-Unis de 1796 à 1803 et s'y était lié avec Jefferson. Il avait été l'un des fondateurs du *Constitutionnel* en 1815 et il en assura la direction jusqu'à la vente à Véron en 1844. Académicien en 1832, auteur de travaux littéraires et historiques, il avait aussi été député de la Gironde de 1831 à 1837.

2. *Revue de législation et de jurisprudence*, t. XV, janvier-juin 1842, p. 298-311. L'article reprend un rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques le 4 juin 1842 et est publié dans les *OC*, t. XVI, p. 175-184.

3. Alphonse Lebastard Delisle (1796-?), substitut du procureur du roi à Valognes, avait publié un *Précis de l'administration de la justice criminelle chez les Romains* en 1841.

4. L'article de Tocqueville n'est pas reproduit en 1842 dans *Le Constitutionnel*. La réponse de Jay n'a pas été retrouvée.

## À ALFRED FRIGOULT DE LIESVILLE[1]

Baugy par Compiègne (Oise),
ce 23 décembre 1842

Monsieur,

Je n'ai pas besoin de vous dire que je suis toujours très disposé à faire ce que vous m'avez demandé. Comme en ce moment je suis absent de Paris, je vous prie de garder encore dans vos mains les pièces relatives à l'affaire de vos marais[2]. Dès que la session sera ouverte, c'est-à-dire le 9 du mois prochain, vous pourrez me les transmettre sous le couvert du Président de la Chambre. Soyez assuré que je m'occuperai activement de vous obtenir justice. Je me joindrai pour cela très volontiers à mon collègue M. Vieillard.

Comme nous avons un nouveau préfet[3], peut-être feriez-vous bien de tenter un dernier effort de ce côté, avant de vous adresser au ministère. Vous n'ignorez pas que ces sortes de recours contrarient toujours beaucoup l'autorité préfectorale et souvent la disposent à apporter mille retards à l'expédition de l'affaire qu'on lui a ordonné de finir. Je vous soumets cette idée, tout en vous disant de nouveau que du moment où vous croirez convenable de saisir le ministre, j'agirai auprès de celui-ci. Ce que vous demandez est juste et j'ai de plus un grand plaisir à faire quelque chose qui vous soit agréable.

Veuillez, Monsieur, présenter mes respectueux hommages à Madame de Liesville et croire à tous mes sentiments de haute considération et d'affection sincère.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur de Liesville*
*À Houesville*

*Par Ste-Mère-Église (Manche)*
[*Cachets de la poste : Compiègne (58)* [lecture douteuse des chiffres] *; 24 décembre 1842*]

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Alfred Frigoult de Liesville (1796-1850), châtelain de Houesville dans le canton de Sainte-Mère-Église, maire de Liesville de 1826 à 1831, puis de Houesville (1836-1848), avait épousé la fille du propriétaire du château de Digosville (canton d'Octeville), Anicet Le Vavasseur.

2. Dans une lettre du 22 juin 1842 (AT), Liesville avait indiqué à Tocqueville que le marais de Liévetot appartenait à un M. David, avocat à la cour royale de Paris, qui en était propriétaire par sa femme. Le conflit portait sur l'exercice du droit d'usage de ce marais revendiqué par les communes de Liesville et Houtteville. Un arrêt du conseil du roi du 18 avril 1785 avait confirmé l'abbaye de Saint-Étienne dans la propriété du marais de Liévetot et déchargé ce marais du droit d'usage qu'exerçaient les deux communes, qui avaient aussitôt porté l'affaire en cassation. La Révolution ayant supprimé le conseil du roi, le contentieux restait pendant. Rappelons que Tocqueville avait, comme juge suppléant, déjà dû examiner des questions de propriété antérieures à la Révolution. Sur cette affaire, voir Louis Rondonneau et Philippe Merlin, *Questions de droit qui se posent le plus fréquemment*, 1830, vol. 16, article « Droit d'usage », p. 281 et suiv.

3. Le préfet de la Manche, Mercier, hostile à l'élection de Tocqueville en 1839, avait été remplacé par Louis Pierre Adrien Bonnet. Nommé le 29 novembre et installé le 26 décembre, il se montrera beaucoup plus attentif aux recommandations de Tocqueville. Tocqueville ne le connaissait pas encore.

À HORTENSIUS ROUSSELIN CORBEAU,
COMTE DE SAINT-ALBIN[1]

Ce vendredi matin
[1842[2]]

Monsieur,

Je suis extrêmement reconnaissant de tout ce que vous voulez bien me dire de flatteur dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire[3]. Recevez, je vous prie, mes vifs et sincères remerciements.

Il m'eût été très agréable d'accepter votre invitation à déjeuner lundi. Mais vous jugerez vous-même que la chose m'est absolument impossible

quand je vous aurai dit que je n'ai point accepté *une* seule invitation de tout l'hiver. L'état de ma santé m'a obligé d'adopter cette règle générale à laquelle je ne puis, à mon grand regret, me soustraire.

J'aurai, du reste, l'honneur de vous aller exprimer moi-même tout le chagrin que j'éprouve. Veuillez en attendant accepter l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Veuillez en attendant que je puisse le faire moi-même remercier en mon nom M. votre fils (le jeune) de la manière obligeante dont il a agi à mon égard il y a quelques jours.

*À Monsieur*
*Monsieur cte St-Albin*
*122 vieille rue du Temple*
*Paris*
[*Cachet de la poste : 6 1842*]

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Hortensius Rousselin Corbeau, comte de Saint-Albin (1805-1878), juge suppléant au tribunal de la Seine après la révolution de Juillet, s'était illustré le 14 février 1831 en empêchant la foule de détruire le monument en l'honneur de Malesherbes au palais de justice, ce qui lui valut la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Député de Beaumont-sur-Sarthe de 1837 à 1848 (opposition dynastique), il fut réélu à la Constituante en 1848 et siégea parmi les républicains modérés. Outre de nombreux articles, il publia des travaux juridiques et des poèmes.

2. Tocqueville, gravement malade en novembre 1841, s'était tenu à l'écart de toute vie mondaine à son retour à Paris. La lettre date sans doute du printemps 1842.

3. Lettre perdue.

## AU MINISTRE DE LA GUERRE[1]

[1842 ?]

Je prends la liberté d'attirer d'une manière toute particulière l'attention de Monsieur le Ministre de la Guerre sur la pétition ci-dessus. La pétitionnaire est digne de tout l'intérêt du gouvernement. Les services de son mari et sa pauvreté lui donnent toute espèce de droit. Déjà elle a obtenu les années dernières un secours. Je prie instamment son Excellence de vouloir bien lui en accorder un égal cette année. Je lui en serai très reconnaissant.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Brouillon de lettre dans un dossier relatif au canton de Quettehou et porté en apostille sur la pétition de Marie Anne Duhommet, domiciliée à Saint-Sauveur-le-Vicomte, veuve de Jacques Louis Benoît Lemine, capitaine en retraite, décédé le 27 septembre 1838. Son dossier de Légion d'honneur (LH/1580/46) fait état de brillants services : Lemine, né à Cressier en Suisse, était entré dans le régiment royal de la garde suisse en 1776. Il avait fait ensuite comme grenadier les campagnes révolutionnaires de 1793 et les campagnes impériales. Chevalier de la Légion d'honneur le 1er octobre 1809, il avait terminé sa carrière comme capitaine. Il touchait une pension de 1 200 francs comme capitaine et une autre de 250 francs comme chevalier de la Légion d'honneur. La veuve demandait la réversion depuis 1839, la difficulté venant de ce qu'elle n'avait été mariée au capitaine que quatorze mois avant sa mise à la retraite.

## À EUGÈNE STÖFFELS

Baugy, 3 janvier 1843

La lettre que tu m'as écrite à Tocqueville, mon bon ami, m'a été renvoyée ici où j'habite depuis un mois, et que je quitte demain pour retourner à Paris […][1]

Toute ta lettre respire du reste une misanthropie qui me paraît fort exagérée. Je ne suis plus un enfant. J'ai vu bien des pays, pratiqué bien des hommes, été mêlé à bien des affaires, et le résultat de mon expérience est loin d'être semblable à celui que tu indiques. Tu fais l'humanité plus mauvaise qu'elle n'est. La vérité se trouve entre les rêves de ta première

jeunesse et les sombres tableaux de ton âge mûr. Les hommes ne sont en général ni très bons, ni très mauvais : ils sont médiocres. Ils montrent de l'un et de l'autre suivant la face qu'on considère. Je n'ai jamais examiné de près les meilleurs sans avoir percé jusqu'à quelques faiblesses et même quelques vices que je ne voyais pas d'abord. J'ai toujours fini par rencontrer chez les plus mauvais certains côtés par lesquels l'honnêteté pouvait les saisir. Il y a deux hommes dans chaque homme ; Salomon l'a dit avec raison il y a trois mille ans[2] ; et s'il est puéril de ne regarder que l'un, il est tout à fait triste et injuste de n'attacher ses regards que sur l'autre. C'est pourtant cette dernière chose que tu fais, si je ne me trompe, mon cher ami, et tu as tort. S'il te faut, pour te consoler d'être au monde, rencontrer des hommes dont tous les mouvements même les plus secrets ne soient conduits que par de nobles et belles passions, tu n'as que faire d'attendre davantage, et tu peux te noyer sur-le-champ. Mais s'il pouvait te suffire de rencontrer un certain nombre d'hommes dont la plupart des actions ont ce mobile, et une foule qui sont de temps en temps capables de le trouver, tu n'aurais pas lieu de faire une aussi abominable grimace au genre humain. L'homme avec ses vices, ses faiblesses, ses vertus, ce mélange confus de bien et de mal, de bas et de haut, d'honnête et de dépravé, est encore, à tout prendre, l'objet le plus digne d'examen, d'intérêt, de pitié, d'attachement et d'admiration qui se trouve sur la terre ; et puisque les anges nous manquent, nous ne saurions nous attacher à rien qui soit plus grand et plus digne de notre dévouement que nos semblables. Voilà les sentiments que je te souhaite pour 1843 […].

Original perdu. Publication dans Édition Beaumont, t. V, p. 447-448.

1. La lettre de Stöffels est perdue. L'édition Beaumont indique deux coupures, marquées ici par les points de suspension. Tocqueville séjournait depuis un mois à Baugy.

2. Le *Livre de la sagesse*, qui porte dans les manuscrits grecs le titre de *Sagesse de Salomon*, explique que l'homme après la chute est divisé entre le bien et le mal (2, 23-24).

## À XAVIER EYMA[1]

Paris, ce 8 janvier 1843

Je trouve chez moi en revenant à Paris le travail que vous avez bien voulu m'envoyer. Je l'ai lu attentivement. Je suis loin de partager toutes vos opinions ; mais je rends pleine justice à leur sincérité et au talent avec lequel elles sont produites. Cette *préface* me donne un grand désir de voir le livre, et j'espère que vous ne tarderez pas à le donner au public[2]. Mais je ne veux pas attendre ce moment pour vous remercier du plaisir que m'a causé l'ouvrage que vous m'avez envoyé.

Recevez, avec l'expression de ma reconnaissance, celle de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. BNF. Correspondance de Xavier Eyma, journaliste. Ms naf 21014.

1. Xavier Eyma (1816-1876), né à la Martinique, avait émigré à La Nouvelle-Orléans en 1827, puis était entré en 1835 dans l'administration de la Marine. En 1846, il fut envoyé aux États-Unis pour enquêter sur l'instruction primaire et quitta ensuite l'administration pour se consacrer au journalisme et à la littérature. Il publia notamment à partir de 1853 des ouvrages sur les États-Unis (*Les Femmes du Nouveau Monde*, 1853 ; *Les Deux Amériques*, 1853 ; *Les Peaux Rouges*, 1854), dans lesquels il se réfère souvent de façon critique à l'œuvre de Tocqueville.

2. Xavier Eyma avait publié en 1842 une préface de 99 pages à une *Introduction à une politique générale*. Cette préface indique comme à paraître le premier volume de l'*Introduction* pour mars 1843 et le deuxième pour juillet 1843, mais il ne semble pas que ces volumes aient paru. Dans sa préface, qui prend la forme d'une lettre à un avocat américain, Eyma plaidait pour une science politique nouvelle permettant l'union du principe aristocratique et du principe populaire. Il ne s'y réfère pas à Tocqueville.

## À JOSEPH LOUIS ELZÉAR ORTOLAN[1]

12 janvier 1843

Monsieur,

Je trouve en revenant à Paris l'ouvrage que vous avez bien voulu

m'envoyer et la lettre que vous y avez jointe. Je vous remercie infiniment de ces deux envois. Je viens de parcourir les poésies de votre jeune protégé[2]. J'y ai trouvé les germes et quelquefois le développement d'un vrai talent. En lisant ce livre, on n'admire pas seulement les vers, on se sent porté à aimer le poète. C'est un sentiment qu'on éprouve naturellement et qu'augmente encore la lecture de votre préface, morceau très remarquable dont vous ne parlez pas mais que n'oublieront aucun de ceux qui liront le livre.

Après vous avoir remercié, permettez-moi, Monsieur, de relever une erreur que votre jeune compatriote a commise et que vous avez reproduite. Je n'ai jamais été visiter Monsieur Poncy lors de mon passage à Toulon[3]. J'avoue qu'alors j'ignorais même son existence. Il y a eu quelque malentendu que je ne m'explique pas et qui ne vaut pas la peine d'être expliqué. J'ai cru seulement devoir vous en avertir.

Agréez, Monsieur, avec mes vifs remerciements, l'expression de ma considération la plus distinguée.

A. DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Ortolan*
*Professeur de la Faculté de Droit*
*101 rue du Faubourg Poissonnière*
*Paris*
[*Cachet de la poste : 13 janvier 1843*]

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Ortolan (1802-1873), jurisconsulte, avait publié en 1827 et 1828 deux ouvrages sur le droit romain qui le firent connaître. Nommé bibliothécaire adjoint à la Cour de cassation, il devint en 1830 secrétaire du parquet, enseigna l'histoire du droit constitutionnel à la Sorbonne, puis, en 1836, la législation pénale comparée à la faculté de droit.

2. La lettre d'Ortolan est perdue. L'ouvrage dont il s'agit ici est le recueil de Charles Poncy, *Marines, poésies* (1842). Poncy était un ouvrier maçon de Toulon. Le volume comportait une longue préface d'Ortolan qui affirmait que « l'instinct poétique est éminemment populaire » et louait le sentiment religieux de l'infini que la contemplation de la mer avait développé chez ce tout jeune poète, né le 2 avril 1821. Poncy, belle figure de poète ouvrier à la longue carrière, fut encouragé dès ses débuts par Arago, Béranger, George Sand, qui préfaça en 1846 son second recueil (*Le Chantier*), et par les ministres successifs Villemain et Salvandy.

3. Tocqueville s'était rendu à Toulon en mai 1832 pour y visiter le bagne (voir *OC*, t. IV, 2, p. 43-61) ; il était repassé par Toulon le 4 mai 1841, puis le 11 juin (au départ et au retour d'Algérie). C'est sans doute à ce voyage de 1841 qu'il fait allusion ici. Dans sa préface à l'édition de 1846, p. XVI, Ortolan indique une visite de Beaumont à Poncy.

## À JULIEN TRAVERS[1]

Paris ce 22 janvier 1843

Monsieur et cher confrère,

J'ai bien des excuses à vous faire ; j'aurais dû vous rendre compte beaucoup plus tôt de la commission dont vous m'aviez chargé. Voici ce qui m'en a empêché : après vous avoir quitté, je suis venu à Paris ; mais n'étant resté que 24 heures dans cette ville, je n'ai pu porter vos lettres aux secrétaires perpétuels auxquels elles étaient destinées. J'ai mieux aimé les garder dans mes mains que de les leur envoyer. Je ne suis de retour ici que depuis très peu de temps. Aussitôt après mon arrivée j'ai été remettre moi-même vos lettres à MM. Mignet et Lebrun. M. Mignet m'a promis qu'il allait vérifier s'il était possible de faire ce que nous demandons. Il l'espère beaucoup mais il n'a pas voulu répondre avant de s'en assurer. M. Lebrun m'a chargé de vous transmettre la lettre ci-jointe[2]. Voilà, Monsieur et cher confrère, le résultat un peu tardif de mes démarches. Pardonnez-moi de n'avoir pu les faire plus tôt et veuillez croire au désir que [j'ai] toujours d'être agréable à l'académie de Caen et en particulier à son secrétaire.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Julien Travers était depuis 1839 secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Caen, fondée en 1652. Lamartine et Tocqueville en étaient membres associés.

2. Cette lettre n'a pas été retrouvée. Le compte rendu de la séance du

27 janvier 1843 de l'académie royale de Caen indique : « M. Le Brun, de l'Académie française, annonce que l'académie de Caen recevra, au fur et à mesure qu'ils seront publiés, les volumes des discours, les rapports et autres pièces lus dans les séances publiques et particulières de l'Académie française » (*Bulletin de l'instruction publique et des sociétés savantes de l'académie de Caen*, t. V, p. 433).

## AU ROI

Janvier 1843[1]

Le soussigné a l'honneur de recommander le Sr Leclerc à l'intérêt de sa Majesté. Le soussigné avant de se permettre de faire cette recommandation a cru devoir écrire au bagne où le Sr Leclerc est détenu pour savoir quelle était la conduite de celui-ci. Ce n'est qu'après avoir reçu les renseignements les plus favorables [qu'il] a cru pouvoir appuyer la demande ci-contre.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Ce brouillon figure dans la marge gauche d'une lettre collective de la famille du condamné et des habitants de Quettehou, datée du 10 janvier 1843 et transmise par le maire. Pierre Leclerc avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité par un arrêt de la cour d'assises de la Manche le 25 mars 1832 pour tentative d'assassinat en état d'ivresse. Il était détenu au bagne de Brest. Ses proches s'engageaient à l'accueillir.

## À CHARLES DUVEYRIER[1]

Paris ce mardi matin
[janvier 1843 ?]

J'avais déjà fort remarqué les deux premières lettres avant que vous

attirassiez mon attention sur la troisième[2]. Celle-ci achève de me prouver que ces écrits émanaient d'un homme de talent, ami sincère de son pays. Je suis malheureusement obligé de reconnaître que je ne saurais adopter plusieurs de vos opinions sur les choses et sur les hommes : mais cela ne m'empêchera point de reconnaître le mérite éminent de leur auteur[3].

Les questions que vous soulevez sont trop nombreuses et trop importantes pour que j'ose en aborder avec vous la discussion dans une lettre. J'irai, quand les affaires publiques me laisseront quelque liberté, m'en entretenir avec vous. Mais je n'ai pas voulu attendre jusque-là pour vous exprimer ma reconnaissance à laquelle vous me permettrez de joindre l'assurance de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Charles Duveyrier*
*72 rue de la Madeleine*
*Paris*
[*Cachet : bureau de poste, Chambre des députés*]

Lettre inédite. Collection générale des autographes étrangers. Bibliothèque nationale Saint-Pétersbourg.

1. Charles Duveyrier (1803-1866), saint-simonien, collabore à *L'Organisateur* (1829-1831) et au *Globe* (1830-1832) ; il fait retraite à Ménilmontant, est condamné en 1832 avec Michel Chevalier et Enfantin, et se tourne vers le théâtre et les essais politiques. En 1845, il est nommé inspecteur général des prisons. Louis Blanc l'appelle le 1er mars 1848 pour siéger à la commission du gouvernement pour les travailleurs.

2. Cette allusion permet de dater la lettre. Duveyrier publie en 1843, en deux volumes, des *Lettres politiques* qui sont d'abord éditées sous forme de lettres isolées. La première lettre est annoncée dans la *Bibliographie de la France* du 7 janvier. Les suivantes ne sont pas annoncées, mais le tome I qui regroupe les 12 premières lettres est annoncé le 8 avril 1843. H. Heine commente les quatre premières lettres dans *Lutèce* à la date du 2 février 1843. Cette lettre de Tocqueville peut donc être datée de janvier 1843. La première lettre est dédiée au roi, la deuxième à Guizot, la troisième au duc de Nemours.

3. La 15e lettre (t. II, p. 49-80), qui porte sur les chemins de fer, est dédiée à M. A. de Tocqueville qui, dans l'opposition, s'est efforcé « d'introduire dans la vie politique ces principes d'honnêteté, de probité qui sont l'espoir et qui seront le salut de la nouvelle génération » (p. 54). Duveyrier plaide pour les compagnies, l'appel aux capitaux étrangers, et l'urgence d'investir dans les chemins de fer plutôt que dans l'armée.

Ce 23 février 1843

Pardonnez-moi, mon bon ami, je vous prie, de ne vous avoir pas encore écrit. Assurément, vous n'avez pas attribué mon silence à l'indifférence. Vous en savez les causes. Ce serait perdre le temps déjà si court que j'ai pour vous écrire que de vous les rappeler.

J'ai trouvé ici en revenant de la campagne, il y a six semaines, votre livre sur la théologie de l'histoire. Il n'y était joint aucune lettre de vous, mais les différents exemplaires portaient le nom de personnes auxquelles je les ai envoyés[1]. J'imagine que ces personnes vous écriront pour vous faire connaître leurs impressions. Les miennes sont encore fort incomplètes. Je n'ai pu encore qu'à la hâte jeter les yeux sur quelques chapitres. Il faut me pardonner et me plaindre. Le tumulte au milieu duquel je vis ne laisse aucun moment au travail paisible et méditatif de l'esprit. Ainsi que vous me semblez l'avoir aperçu, nous tentons une grande et périlleuse entreprise, celle de reconstituer l'opposition sur un pied nouveau, plus libéral et en même temps moins révolutionnaire que par le passé, ayant plus qu'avant pour base réelle et fondamentale le respect de la moralité politique. Je ne sais si nous réussirons. J'en doute car nos forces sont bornées et les obstacles énormes. Mais du moins nous y mettons tout notre temps et toute notre énergie. On ne peut demander rien de plus. Cette digression m'a conduit bien loin de votre livre. C'est lui cependant qui est en cause. Je l'ai faite pour vous expliquer pourquoi je n'avais encore fait que jeter un regard rapide sur quelques-uns de vos chapitres. Ce que j'en ai vu me plaît beaucoup. Dans tout ce que vous dites des [races] et de l'influence exagérée qu'on leur accorde sur la destinée du peuple, je partage complètement le fond de votre pensée. J'en approuve aussi la forme. Votre style devient de jour en jour plus posé et en même temps plus fort, plus tranquille et cependant, suivant moi, plus impressionnant. J'ai vu cependant, dans un ou deux endroits, quelques morceaux qui me paraissent d'un goût douteux. Je vous les montrerai. Soignez le style ; il n'y a rien de plus superficiel et de plus erroné, soyez-en sûr, que le mépris que l'on affecte souvent de nos jours pour le style. La pensée est à la phrase ce que l'âme est au corps. L'âme vaut mieux que le corps assurément, mais comment se manifesterait-elle à

nous et pénétrerait-elle si elle ne trouvait le regard pour s'y peindre et toute la physionomie pour s'épanouir ?

Je vois par votre lettre que vous allez bientôt nous arriver. C'est là un bon dessein dont je vous remercie. Vous serez ici reçu en véritable ami.

Il me semble que le morceau que vous me citez de ma lettre à Eugène[2] est rendu par vous inexactement. Je n'ai pas dit que l'humanité fût une chose médiocre. J'ai dit que les grandes vertus et les grands vices étaient aux extrémités et vous, que la masse du genre humain était un mélange peu élevé de qualités et de défauts. Ce n'est pas ce milieu-là qu'il faut regarder mais les extrémités, pour ne pas perdre l'habitude des ardentes sympathies et des haines vigoureuses.

Je vous embrasse.

ALEXIS

*À Monsieur*
*Monsieur Charles Stöffels*
*À Metz (Moselle)*

Lettre inédite. Communiquée par Simone d'Hautefort.

1. Cette liste n'a pas été conservée. L'ouvrage dont il s'agit est l'*Introduction à la théologie de l'histoire, ou Du progrès dans ses rapports avec la liberté*, Paris, Debécourt, 1842.

2. Voir ci-dessus, lettre du 3 janvier 1843.

## À PROSPER DUVERGIER DE HAURANNE

Dimanche matin [26 février 1843 ?]

Mon cher collègue, il m'est impossible de retrouver un document dont cependant je connais parfaitement l'existence. Je me souviens que M. Guizot (c'était, je crois, sous le 15 avril, pourtant je ne pourrais en répondre) écrivit une lettre ou fit un discours à ses électeurs et que, dans cette lettre ou ce discours, il exprima cette idée qu'il était tout naturel que les arrondissements qui soutenaient le gouvernement eussent une plus

grande part à ses faveurs. J'ai été très frappé dans le temps de ce langage. J'aurais, je crois, dans mon discours, occasion d'en tirer parti, mais je ne puis remettre la main sur le document. Si vous pouviez me le procurer ou m'indiquer les moyens de le trouver, vous me feriez un grand plaisir ; cela m'épargnerait de longues recherches[1].

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. J'ai trouvé dans votre livre la pièce dont nous avions parlé hier[2].

Lettre inédite. Copie Rédier d'un original appartenant à M.E. Duvergier de Hauranne.

1. Dans sa réponse du dimanche 26 février, Duvergier renvoie à un discours à Mézidon « vers la fin de 1837 » (AT). Dans son discours du 2 mars 1843, lors de la discussion sur les fonds secrets, Tocqueville cite le discours de Guizot au banquet que lui avaient offert ses électeurs à Mézidon le 3 octobre 1837 : « Il est juste que les hommes qui prêtent leur appui, un appui ferme et sincère à la politique qui convient aux intérêts généraux en recueillent les fruits pour leurs intérêts locaux » (voir *OC*, t. III, 2, p. 384-385). Le discours de Guizot est prononcé durant le deuxième ministère Molé (15 avril 1837-31 mars 1839), Guizot n'appartenant pas à ce second ministère.

2. Prosper Duvergier de Hauranne avait publié en 1841 *De la politique extérieure et intérieure de la France*, recueil de trois articles de la *Revue des Deux Mondes* violemment hostile à Guizot et très proche des positions de Tocqueville. En appendice de cet ouvrage (p. 243-296) figurent des documents diplomatiques (conventions, dépêches notamment de Palmerston) et des extraits de discours de Guizot. Tocqueville devait utiliser ces documents pour son discours du 2 mars.

## À M. LE MINISTRE DE LA GUERRE, DUC DE DALMATIE

7 avril 1843

Je soussigné appuie très vivement la pétition ci-contre[1]. La principale raison est celle-ci : elle frappera, j'espère, Monsieur le ministre de la Guerre.

En temps de guerre, Valognes est *évidemment* le point stratégique de la

presqu'île et personne ne peut nier qu'alors il ne fût indispensable de réunir sur ce point une force assez imposante. Il est donc nécessaire de conserver en temps de paix les établissements militaires dont, en temps de guerre, on doit avoir besoin et pour atteindre ce résultat sans qu'il en coûte rien à l'État, il n'y a qu'un moyen, c'est d'intéresser la ville à conserver et à entretenir la caserne en lui accordant une garnison.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Ce billet est écrit sur la colonne de gauche d'une pétition sur papier à en-tête « arrondissement de Valognes. Ville de Valognes » présentée par le maire de la ville de Valognes et datée du 7 avril 1843. La ville de Valognes avait une caserne qu'elle venait de remettre en état et dont la pétition estimait qu'elle pouvait accueillir 500 hommes. Une note de Tocqueville en haut à gauche indique : « Retourné au ministère le 1 juin 43. Vu le sous-chef. Les régiments ne sont pas rendus et de plus on ôte 300 hommes à ceux qui restent. *Il m'a engagé à écrire* au ministère fin d'août parce que peut-être en octobre des régiments des fortifications seront libres. »

## À LÉONOR JOSEPH HAVIN

Ce samedi matin
[22 avril 1843 ?]

Je demande à votre amitié, mon très cher collègue, d'être aujourd'hui… au bureau. On nomme le commissaire de la loi sur les prisons ; vous savez combien je me suis occupé de cette matière. J'ai, de plus, été en 1840 le rapporteur d'une loi semblable[1]. Ces circonstances me donnent le désir naturel d'être nommé par mon bureau et, si vous n'avez pas d'engagement, je compte sur vous pour y réussir.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À M. Havin, Député de la Manche, 36 rue de Provence*
[*portée à la main*]

Publication par Edmond Lhommedé, *Un département français sous la monarchie de Juillet*, Paris, Boivin, 1933, p. 200.

1. La commission pour l'examen du projet de loi sur les prisons étant nommée le lundi 24 avril 1843, la lettre est sans doute du samedi 22 avril. Les bureaux qui regroupaient les députés par tirage au sort élisaient les membres des commissions, ce qui ne favorisait pas l'opposition.

## AU GÉNÉRAL AUGUSTE MARIE DE BERTHOIS[1]

Ce samedi matin
[juin 1843 ?]

Mon cher collègue,

Je vous transmets ci-joint les plans anglais dont nous avons parlé hier. J'y joins les plans de plusieurs prisons américaines, entre autres le plan de Sing-Sing dont je vous faisais la description incomplète avant notre séance. J'ai eu soin de *marquer* l'endroit du volume où des pièces relatives à Sing-Sing se trouvent[2]. Malheureusement, ces plans sont fort insuffisants. En tous cas, je vous les livre. Ils ne sauraient être en de meilleures mains.

Agréez, mon cher collègue, l'expression de ma considération la plus distinguée et de mon sincère attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur le Général de Berthois*
*4 rue Royale*
*Paris*

Lettre inédite. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Fonds de Berthois. 1 F 1878.

1. Auguste Marie de Berthois (1787-1870) avait servi sous l'Empire et été aide de camp du duc d'Orléans sous la Restauration. Député d'Ille-et-Vilaine depuis

1832, il appartenait à la majorité ministérielle. Il faisait partie de la commission nommée le 24 avril pour examiner le projet de loi sur les prisons. Tocqueville devait déposer son rapport sur ce projet le 5 juillet 1843. Voir ce rapport dans *OC*, t. IV, 2, p. 117-176. Berthois ne faisait pas partie de la commission en 1840, ce qui permet de dater ce billet soit de la commission de 1843, soit de la préparation de la discussion de la loi qui se déroula du 22 avril au 18 mai 1844, date de l'adoption du projet. Le billet suivant est sans doute de la même période. Voir aussi, ci-dessous, lettre du 6 février 1844.

2. Les deux premières éditions du *Système pénitentiaire* comportent plusieurs plans : Cherry Hill, Wethersfield, Sing-Sing où Tocqueville et Beaumont avaient passé dix jours. Ces plans étant sommaires, le gouvernement avait envoyé en mission en 1836 Demetz et Blouet pour les préciser.

## AU GÉNÉRAL AUGUSTE MARIE DE BERTHOIS

Ce mardi matin
[juin 1843 ?]

Mon cher collègue,

J'ai reçu hier de M. Harou Romain les plans et le rapport que je vous envoie[1]. J'y joins un travail de M. Blouet[2]. J'ai pensé que vous examineriez ces différents documents avec intérêt. Je serai de mon côté bien aise de pouvoir en causer avec vous. Veuillez me les renvoyer le plus tôt possible. J'ai écrit à M. Harou Romain pour qu'il me transmît le devis détaillé dont il ne fait que me fournir le résultat.

Recevez, mon cher collègue, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur le baron de Berthois*
*4, rue Royale*
*Paris*

Lettre inédite. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Fonds de Berthois. 1 F 1878.

1. Harou Romain était notamment l'architecte de la maison centrale de Beaulieu à Caen, à laquelle Tocqueville avait prêté une attention particulière. Le plan des maisons centrales faisait l'objet d'affrontements entre les partisans des deux systèmes opposés d'Auburn et de Philadelphie.

2. Le ministère de l'Intérieur avait transmis à Tocqueville, par courrier du 31 mai 1843, un ouvrage d'Abel Blouet, *Projet de prison cellulaire pour 585 condamnés, précédé d'Observations sur le système pénitentiaire*. Ce document est conservé aux Archives Tocqueville (AT 2607). Abel Blouet, inspecteur général des bâtiments de prisons et architecte du gouvernement, était partisan du système de Philadelphie.

## À (ALFRED ?) MERCIER[1]

Ce 3 juin 1843

Mon cher Monsieur,

Je n'ai plus à ma disposition un seul exemplaire du rapport du duc de Broglie[2]. Mais je viens d'écrire au ministre de la Marine pour m'en procurer un. Dès que j'y serai parvenu, j'aurai l'honneur de vous faire porter le volume en question. Le travail qu'il renferme est très digne d'attirer l'attention non seulement des hommes d'État mais des philosophes dans les deux mondes.

Je vous enverrai également deux billets pour la Chambre dès que j'aurai pu les obtenir des questeurs.

Agréez l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Massachusetts Historical Society. Eliza Hamilton Schuyler Lee Autograph Collection. Ms N-2295.

1. Le correspondant de Tocqueville, désigné comme M. Mercier dans le catalogue, est vraisemblablement Alfred Mercier. Issu d'une vieille famille française implantée à La Nouvelle-Orléans, Charles Alfred Mercier (1816-1894), docteur en médecine, s'était installé en Europe en 1842. Poète, dramaturge, romancier, il était aussi le correspondant à Paris du *Courrier de la Louisiane*, quotidien bilingue qui donnait aux Louisianais des nouvelles internationales. Le quotidien était esclavagiste.

2. Duc de Broglie, *Rapport fait au ministre secrétaire d'État à la Marine et aux*

*Colonies au nom de la commission instituée… pour l'examen des questions relatives à l'esclavage et à la constitution politique des colonies*, 1843. Le rapport résultait des travaux d'une commission nommée le 26 mai 1840 et dont Tocqueville avait été membre. Victor de Broglie concluait en faveur d'une abolition progressive de l'esclavage.

## AU DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES[1]

[Début juin 1843 ?]

M. Prémer qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre est un des hommes les plus considérables et les plus honorés de mon arrondissement. Il y exerce depuis longtemps et avec distinction les fonctions de président du tribunal civil de Valognes et à ce titre il y est environné d'un respect et d'une confiance universels[2].

M. Prémer désire vous entretenir des intérêts de son fils receveur de l'Enregistrement à Castillon Ariège. M. Prémer souhaiterait vivement que ce jeune homme qui est, je crois, parfaitement noté pût se rapprocher de lui, si en même temps il pouvait le faire avec avancement[3]. Tel est l'objet de la demande de M. Prémer. Je désire ardemment qu'elle puisse être couronnée de succès. La bonne conduite du fils et les longs et honorables services du père me paraissent mériter et justifier cette faveur.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville[4].

1. Destinataire et date sont déductibles d'une lettre incluse dans le même dossier, datée de Paris, le 12 juin 1843, sur papier à en-tête de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines, bureau particulier du directeur général. Accusant réception de la lettre de Tocqueville, le destinataire écrit : « Je me suis empressé de prendre note de cette recommandation et je ferai ce qui dépendra de moi pour en remplir l'objet. » En marge de cette réponse, Tocqueville note : « 26 juin 1843. Vu le directeur du personnel qui me dit que M. Prémer n'a pas encore le temps pour avancer mais qu'il l'aura bientôt et qu'alors on le rapprochera volontiers. »

2. Heurtevent-Prémer, légitimiste, avait été nommé en 1839 président du tribunal de Valognes (au détriment de Couppey, autre ami de Tocqueville) sur recommandation de Tocqueville qui s'était trouvé accusé de cryptolégitimisme

(voir *OC*, t. X, p. 143).

3. *En haut du brouillon, note manuscrite* : Ferdinand. Receveur depuis 2 1/2. D'abord à Boissac (Charente). Aujourd'hui à Castillon Ariège. Le rapprocher avec avancement.

4. Classé dans un dossier de sollicitations de 1843-1844, ce brouillon figure sur une feuille sur laquelle Tocqueville a noté : « Je regarde le clergé comme le plus puissant instrument de civilisation et de moralité qu'il y ait dans le monde mais c'est à la condition qu'on ne voudra pas [en] faire un instrument de gouvernement. »

## À UN MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

Paris, ce 15 juin 1843

Monsieur et cher confrère,

Un de mes voisins de campagne et de mes bons amis, M. Moulin[1], me demande une lettre de recommandation pour vous. Je ne puis la lui refuser, quoique, à vrai dire, je n'aie aucun titre particulier à vous recommander mes amis, si ce n'est cependant la grande et vive admiration que je professe pour vos talents et vos ouvrages.

Ce que M. Moulin a à vous demander se recommande, du reste, de soi-même. Son neveu, qui est aussi un de mes compatriotes, le docteur Poret, a inventé un appareil pour prévenir la submersion des hommes[2]. Cet appareil a été soumis à l'administration de la Marine et approuvé par elle. Cette approbation ne suffit pas à M. Poret. Il voudrait celle de l'Académie des Sciences et surtout la vôtre. En conséquence, ne pouvant venir à Paris, il a prié son oncle de vous offrir l'un des appareils en question. Je réclame pour l'œuvre du neveu et surtout pour l'oncle un bienveillant accueil.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur et cher Confrère, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque municipale d'Avignon. Ms 4724, fol. 187.

1. Sans doute Auguste Irénée Moulin, maire de Bricquebec depuis 1833, conseiller général pour Bricquebec et Barneville de 1833 à 1836, soutien de Tocqueville.

2. *L'International, journal officiel de la société internationale des naufrages*, signale le 28 août 1842 l'expérimentation à Cherbourg d'un appareil de sauvetage inventé par M. Poret, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, qui est un scaphandre formé de lames de liège articulées. Le 18 septembre, le journal annonce que le ministre de la Marine a ordonné la confection de plusieurs de ces scaphandres en vue de les expérimenter. Créées au début du XIXe siècle, les sociétés de sauvetage s'étaient multipliées sous la monarchie de Juillet. Voir Frédéric Chauvaud (dir.), *Corps submergés, corps engloutis*, Creaphis, 2007. Tocqueville devait à nouveau intervenir pour le docteur Auguste Amédée Poret en 1844 : voir lettre à Hacouville du 14 juin 1844, *OC*, t. X, p. 295.

## À GABRIEL MASSON

Ce 18 juin 1843

Mon cher Monsieur Masson,

Vous avez bien raison de compter sur mon zèle ; il ne vous manquera jamais quand il s'agira de faire valoir l'intérêt de votre commune. Je suis donc prêt à agir au ministère des Cultes en votre faveur[1]. J'attendrai seulement quelques jours la lettre dont vous me parlez et que doit m'écrire Monsieur l'évêque. J'aurais besoin de cette lettre pour bien comprendre la difficulté que vous m'indiquez. Cependant, si d'ici à huit jours je ne reçois pas de nouvelles de Monseigneur, j'irai m'enquérir au ministère des Cultes de l'état dans lequel se trouve l'affaire[2].

Je sais que vous ne doutiez pas de mon désir d'être utile à la commune d'Écoquenéauville. J'ai voulu cependant vous donner de nouveau l'assurance que tout ce que je puis faire pour vous sera fait. Vous pouvez en être assuré.

Recevez l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Archives de l'évêché de Coutances. Lettre publiée dans Charles de Gerville, *Voyage archéologique dans la Manche, 1818-1820, op. cit.*, p. 112.

1. Gabriel Masson, ou Le Masson, maire d'Écoquenéauville, avait demandé à Tocqueville son aide le 18 juin pour obtenir la création d'un vicariat pour la paroisse d'Écoquenéauville, qui comptait 260 habitants. Une semaine plus tard il écrit à l'évêque de Coutances : « Lorsque dernièrement, je vous [ai] envoyé les deux pièces qui vous étaient nécessaires pour appuyer le paiement du vicariat que vous avez l'intention de nous accorder, j'eus l'honneur de vous dire que j'allais faire parler M. de Tocqueville relativement à l'affaire dont il s'agit. Il est instruit de tout et je lui ai fait dire que Monseigneur doit prochainement faire la demande, qu'il m'avait engagé à lui envoyer les pièces de suite et que Monseigneur m'avait dit aussi qu'il écrirait lui-même à M. de Tocqueville, pour l'engager à presser l'expédition de l'affaire dans la crainte que le retard ne nous devien[ne] nuisible. / M. de Tocqueville m'a répondu qu'il est tout prêt d'agir, que cependant, il va laisser quelques jours, attendant la lettre de Monseigneur, que de son côté il ne voit pas de difficultés. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-incluse sa lettre et de vous prier de nouveau d'avoir pitié de nous continuer votre bienveillance, je suis avec le respect le plus profond, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur. G. Masson » (Archives de l'évêché de Coutances).

2. Le dossier du ministère des Cultes ne contient aucune lettre de Tocqueville concernant Écoquenéauville. Dans le document adressé au ministère pour l'érection d'Écoquenéauville en succursale en 1843, l'évêque de Coutances mentionne, parmi les « autres motifs qui rendent l'érection nécessaire », « l'esprit d'antipathie qui a toujours régné depuis leur réunion entre les habitants de Turqueville et ceux d'Écoquenéauville » (documents cités d'après la notice « Écoquenéauville », Charles de Gerville, *Voyage archéologique dans la Manche (1818-1820)*, Saint-Lô, Société d'archéologie et d'histoire de la Manche, t. I, 1999, p. 112-113).

## À EDGAR QUINET[1]

Ce lundi matin
[19 juin - 3 juillet 1843 ?]

Je ne vous vois pas, mais vous n'êtes pas un homme qu'on oublie. Vous vous êtes notamment rappelé à mon souvenir par une leçon au Collège de France, leçon que je n'ai pu lire qu'hier et dont je veux vous remercier aujourd'hui. Elle m'a vivement intéressé d'un bout à l'autre et l'éloquent morceau qui la termine m'a profondément ému. Combien vous avez raison ! et qu'il faut craindre ce redoutable sommeil dont vous parlez ! Mais comment réveiller des gens qui en s'endormant ne cèdent point seulement à un besoin naturel mais à ce *coma* léthargique que cause

l'ivresse des jouissances matérielles ? C'est à des esprits comme le vôtre à trouver un remède à un pareil mal[2].

J'ai éprouvé une grande contrariété avant-hier. Celle de ne pouvoir faire entrer à la Chambre M. Marmier[3] qui était, m'a-t-il dit, avec vous. Il se trouve qu'aujourd'hui je suis par hasard possesseur de deux billets (d'en bas) que je vous envoie[4]. Je ne sais pas l'adresse de M. Marmier. Vous la savez sans doute. Veuillez lui adresser l'un de ces billets de ma part avec l'expression de mes regrets.

Prenez l'autre pour vous ou renvoyez-moi le si vous n'avez pas envie de vous en servir.

Agréez, je vous prie, l'expression de ma considération la plus distinguée et de ma vive sympathie.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Quinet*
*4 bis, rue du Montparnasse*
*Paris*
[*Cachet de la poste effacé*]

Publication partielle dans *Edgar Quinet avant l'exil*, par Mme Edgar Quinet, 2e éd., Paris, 1888, p. 330. Correspondance d'Edgar Quinet. BN naf 20798, fol. 129-130.

1. Edgar Quinet avait été nommé par Villemain à la chaire de littérature méridionale au Collège de France le 28 juillet 1841. Ses cours sur les jésuites (10 mai-14 juin 1843) donnèrent lieu à de vifs affrontements.

2. Le cours de Quinet consacré aux jésuites s'était achevé par la sixième leçon, le 14 juin 1843, jour où fut aussi publié le recueil de ces leçons. La sixième leçon, intitulée « Philosophie, du jésuitisme dans l'ordre temporel, conclusion », se terminait par une attaque « contre le sommeil de l'esprit, au sein des jouissances matérielles » (*Les Jésuites*, 1843, p. 271).

3. Xavier Marmier (1808-1892), germaniste, traducteur des littératures du Nord, fut de 1840 à 1846 bibliothécaire au ministère de l'Instruction publique avant de devenir conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Grand voyageur, il avait déjà publié en 1840 des *Lettres sur le Nord*, en 1841 des *Souvenirs de voyages et traditions populaires*, et en 1842 des *Chants populaires du Nord*. D'un voyage en Amérique en 1848-1849, il tirera en 1851 des *Lettres sur l'Amérique* critiques à l'égard de Tocqueville.

4. Cette allusion à deux séances consécutives de la Chambre un samedi et un lundi permet de dater la lettre des 19 ou 26 juin ou du 3 juillet.

## À ALPHONSE BERNARD LANGLOIS[1]

Ce 5 juillet 1843

Monsieur,

Je n'ai encore rien reçu de vous. Quelle est la cause de ce retard ? Avez-vous renoncé à poursuivre l'affaire dont vous m'avez parlé ou attendez-vous de nouveaux renseignements ? Dans ce dernier cas, je dois vous prévenir que, quittant Paris samedi prochain, je serai bientôt dans l'impossibilité de vous être utile et qu'il faudrait me faire parvenir votre demande demain ou après-demain au plus tard, si vous voulez que je sois bon à quelque chose.

Agréez, je vous prie, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Langlois avoué à la Cour*
*Rue Gaillon*
*Paris*

Lettre inédite. Archives de l'Académie française. Collection Moulin.

1. Alphonse Bernard Langlois, né à Coutances en 1817, avoué à la cour royale de Paris.

## DISTRIBUTION DES PRIX DANS LES COLLÈGES DE L'ACADÉMIE DE CAEN. COLLÈGE DE VALOGNES

Août 1843[1]

Il y a quatre ans, Messieurs, ici même, j'assistais à une cérémonie semblable à celle qui nous rassemble aujourd'hui[2]. De grands changements ont eu lieu depuis cette époque dans l'état de ce collège, et

j'ajoute avec bonheur d'heureux changements. M. Le Principal vient de vous le dire, j'aime à le répéter après lui : depuis quatre ans, le nombre des élèves a doublé. Les études, déjà bonnes, sont devenues meilleures ; d'excellents examens, des grades glorieusement obtenus par plusieurs de nos jeunes compatriotes sortis de ces murs attestent la supériorité de l'enseignement qu'on y donne.

De pareils résultats sont un grand sujet de joie, non seulement pour Valognes qui en est le témoin, mais pour tout l'arrondissement qui y participe. Ce qui se passe, en effet, ici, Messieurs, nous intéresse tous ; le pays entier doit s'en ressentir. Si je voulais des preuves à l'appui de ces paroles, je n'irais pas les chercher bien loin ; elles sont sous mes yeux : au milieu de cette jeune assemblée, objet de tant d'espérances, je vois parmi les enfants de la ville, une foule d'élèves qui appartiennent aux plus honorables familles du dehors. Je pourrais vous signaler la plupart d'entre eux par leur nom.

Plût à Dieu, Messieurs, que les excellents résultats dont nous nous réjouissons ensemble pussent se généraliser et s'étendre à tous les arrondissements de la France. Mais, malheureusement, ce que nous voyons ici est loin de se reproduire partout ailleurs. Des documents récemment publiés par l'illustre et habile écrivain qui dirige en ce moment l'instruction publique, mettent en lumière une vérité qui depuis longtemps était entrevue. Ils montrent que, tandis que, depuis cinquante ans, toutes les connaissances humaines vont se répandant de plus en plus dans toutes les classes et descendent chaque jour dans des intelligences qu'elles n'avaient point encore atteintes, le cercle des hommes qui se livrent aux études classiques ne s'étend point ; bien plus, il se resserre : les différents lieux où l'on se livre aujourd'hui à ces utiles études renferment, il est vrai, à peu près autant d'élèves qu'en 1789 ; mais, depuis 1789, la population du royaume ayant augmenté de près d'un tiers, le rapport de ces élèves au reste des citoyens est bien moins grand.

Je sais qu'il y a beaucoup d'hommes, et parmi eux des hommes éminents dans la politique et dans la science, qui voient sans peine un pareil résultat ; pour moi, je ne ferai pas difficulté de le dire, je m'en afflige et m'en inquiète.

Assurément, Messieurs, je suis loin de vouloir que l'Antiquité soit l'objet unique des efforts de l'intelligence. Personne n'a applaudi plus que moi au développement qu'a récemment pris l'instruction primaire ; nul n'a vu avec plus de satisfaction la création de ces écoles primaires

supérieures, encore trop peu comprises et trop peu suivies. Je m'associerai toujours, et de grand cœur, à tout ce qui sera tenté pour multiplier et fortifier des établissements si utiles ; mais l'instruction primaire supérieure, mais les plus fortes études spéciales, mais la connaissance même des plus hautes sciences ne pourraient jamais, croyez-le, combler le vide que laisserait dans nos sociétés modernes l'abandon des études classiques ; je ne crains pas de le dire, l'abandon des études classiques serait un malheur national.

Je pourrais facilement, Messieurs, vous montrer l'heureuse influence que ces études exercent sur le goût, la culture perfectionnée qu'elles donnent à l'intelligence, les facilités qu'elles procurent dans presque toutes les carrières libérales ; tout cela a déjà été dit, très bien dit. Ce côté de la question vient d'ailleurs d'être abordé dans le discours très remarquable qui a ouvert cette solennité. Je n'y reviendrai point. Ce sont là des raisons excellentes qui peuvent être données dans tous les temps et dans tous les lieux. Il en est, à mon avis, de plus puissantes, parce qu'elles se rapportent spécialement à notre époque et à notre pays. Ce sont celles-là qui me touchent le plus ; je vais vous les dire :

À mon avis les études classiques ont de nos jours ce précieux avantage, qu'elles forment l'un des remèdes les mieux appropriés aux maladies les plus générales et les plus dangereuses du temps présent ; c'est là surtout que je les trouve nécessaires.

Ne croyez pas, Messieurs, que je veuille ici m'ériger en censeur de mon siècle ; un pareil rôle ne me convient point. Je sais d'ailleurs que mon siècle a une grandeur qui lui est propre. Assurément nous valons mieux que les anciens, et la religion sainte et civilisatrice que nous professons suffirait seule pour nous placer dans l'échelle morale plus haut que ne le fut jamais l'Antiquité. Le mérite spécial des anciens, quant à nous, c'est d'avoir été forts du côté où nous sommes faibles, de telle sorte que leurs écrits et leurs exemples nous soutiennent par où nous penchons.

Que dit-on de nous ? Qu'en disons-nous sans cesse nous-mêmes ?

On dit que de nos jours l'esprit humain, abandonnant les hautes régions de l'intelligence, descend de plus en plus et de proche en proche vers la contemplation des petits détails vulgaires de la vie, et s'y absorbe ; que le soin des plus misérables intérêts particuliers attire toute la force des âmes, et que chaque jour l'objet des pensées et des passions humaines se rapproche et s'abaisse. Voilà ce qu'on dit, et on a raison de le dire.

Que dit-on encore ? On dit que les citoyens se retirent de plus en plus dans leur intérêt individuel et n'en veulent plus sortir, qu'ils se cantonnent dans les étroites limites de leurs affaires privées, que le bien public leur devient étranger, et qu'ils s'habituent à oublier leurs concitoyens et la patrie.

Ce ne sont pas seulement les moralistes et les prédicateurs qui répètent ces accusations et ces plaintes ; ce sont les hommes d'État, c'est le cri général du pays.

Les Anciens, Messieurs, ont fait voir, dans tous les écrits qu'ils nous ont laissés, des tendances opposées, et ils ont souvent porté jusqu'à l'excès les goûts contraires.

Les écrivains modernes mettent leur effort à copier le plus exactement possible et dans ses moindres détails la nature ; ce qu'ils recherchent, c'est plutôt l'exactitude de l'image que le choix d'un grand objet à peindre. Ils trouvent autant de plaisir à bien reproduire les ridicules des héros que leurs vertus, et ils triomphent quand ils peuvent faire voir les petits moyens qui ont conduit à bien les plus vastes entreprises.

Telle n'est point la méthode de l'Antiquité. Les écrivains anciens, alors même qu'ils peignent d'après nature, ne perdent point de vue l'idéal ; ils ne se familiarisent jamais avec les hommes illustres dont ils font le portrait, mais ils les considèrent toujours d'un peu loin sur le théâtre de leur gloire ; ils recherchent moins la parfaite ressemblance que la beauté du tableau ; ce n'est qu'à regret qu'ils montrent les petits ressorts qui parfois font mouvoir le monde, et ils attribuent volontiers à de grands sentiments toutes les grandes choses.

Assurément, Messieurs, s'il est un temps où il soit bon de laisser de pareilles peintures sous les yeux de la jeunesse, ce temps est le nôtre.

Chez nous le patriotisme est un sentiment ; c'était une passion dans l'Antiquité, passion parfois aveugle, souvent violente et sanguinaire, toujours puissante et féconde. Toutes nos opinions, nos habitudes, nos lois n'ont tendu pendant longtemps qu'à nous donner des vertus privées. Aussi, notre pensée quand elle s'écarte de nous-mêmes, s'arrête-t-elle d'ordinaire sur notre famille et nos amis, et ne s'élève-t-elle que de loin en loin et pour ainsi dire par hasard vers la patrie.

L'Antiquité tombait dans un excès contraire. Ses lois, ses usages, ses croyances n'avaient pour but que de pousser aux vertus publiques, dussent les vertus privées en souffrir. Elle voulait à tout prix former le citoyen, même aux dépens de l'homme. Les livres qu'elle nous a laissés ne

cessent de nous montrer la patrie comme l'objet naturel et presque unique de toutes les affections et de tous les devoirs. L'esprit de famille, les liens de l'amitié, l'individualité même de la conscience s'y absorbent dans le patriotisme et y disparaissent[3].

Croyez-vous, Messieurs, que de pareils sentiments et de pareilles doctrines soient aujourd'hui dangereux ?

Pensez-vous que ce soit du côté de cet excès que nous penchions, et ne croyez-vous pas plutôt qu'il est bon de placer quelquefois les livres qui les expriment au milieu des passions individuelles et des calculs personnels de nos jours ?

On a dit que l'étude de ces grands monuments convenait mieux à l'ancienne société française qu'à la nouvelle. C'est précisément le contraire qu'il faudrait dire, suivant moi. Dans un pays qui ne se mêlait point de ses propres affaires, ainsi que l'était la France de l'Ancien Régime, les études classiques étaient pour ainsi dire inutiles ; quelquefois elles pouvaient nuire car elles tendaient à créer des opinions et des mœurs en désaccord avec les lois. Mais quoi de plus approprié que leurs enseignements aux besoins particuliers de nos jours ?

N'oublions pas, Messieurs, que nous travaillons aujourd'hui à former des hommes dont les pensées petites ou grandes, les sentiments égoïstes ou désintéressés, doivent exercer une influence directe, non seulement sur leur propre destinée et sur celle de leur famille, mais sur le sort de ce pays, et par lui sur la fortune du reste du monde. Songeons au rôle tout à la fois si grand et si difficile qui est réservé à cette génération qui s'élève sous vos yeux.

Vous ignorez encore, jeunes gens, quelle glorieuse et effrayante responsabilité pèse sur les hommes de votre âge. Vous ne savez pas tout ce qu'il en a coûté de temps, de sang, d'efforts, à la génération qui vous a précédés pour vous obtenir les institutions que vous possédez, ces institutions plus parfaites que celles de l'Antiquité, qui unissent par une combinaison si savante la liberté à l'autorité, la stabilité au progrès. Vos pères vous ont légué ce magnifique héritage ; mais c'est à la condition de vous en rendre dignes, et de ne point leur faire regretter ce qu'il leur a coûté. Ces institutions, jeunes gens, feront tout à la fois votre richesse et votre gloire si vous êtes forts ; elles vous accableront de leur poids si vous êtes faibles. Préparez-vous donc à les bien porter ; combattez les petitesses et les faiblesses naturelles à notre temps, par les hautes et généreuses pensées que l'Antiquité inspire ; puisez à cette source abondante du

patriotisme et de la grandeur ; remerciez la bienveillante cité qui vous l'ouvre ; remerciez les maîtres habiles qui vous y conduisent, ou plutôt ne les remerciez point ; mais prouvez par vos actes et vos paroles que vous avez profité de leurs leçons[4].

*Bulletin de l'instruction publique et des sociétés savantes de l'académie de Caen*, numéro du 12 septembre 1843, t. VI, p. 399-406.

1. Tocqueville prend la parole après Canivet, professeur de seconde. Le *Bulletin de l'instruction publique et des sociétés savantes de l'académie de Caen* reproduit un article du *Journal de l'arrondissement de Valognes* dont il ne subsiste pas d'exemplaire pour cette période. L'introduction au discours de Tocqueville précise : « Nous n'avons pu reproduire, qu'à l'aide de souvenirs, quelques fragments de ce discours qui, pendant plus d'une demi-heure, a attaché comme par des chaînes invisibles, l'attention, l'intérêt, l'émotion de toute l'assemblée à la parole de l'orateur ; nous ne croyons pas moins que ceux de nos lecteurs qui n'assistaient pas à cette distribution nous sauront gré de mettre sous leurs yeux cette esquisse, quelque incomplète ou imparfaite qu'elle puisse être. » L'article n'indique pas la date du discours.

2. Voir ce premier discours, du 20 août 1839, dans *OC*, t. X, p. 731-734.

3. Tocqueville développe ici les idées déjà exprimées dans la première partie, chapitre 15 de *DA* (1840), « Pourquoi l'étude de la littérature grecque et latine est particulièrement utile dans les sociétés démocratiques ».

4. Tocqueville devait prononcer un nouveau discours pour la distribution des prix au collège de Valognes le 13 août 1845.Voir *OC*, t. X, p. 742-745.

## À NASSAU WILLIAM SENIOR

Au château de Tocqueville
par St-Pierre-Église (Manche)

Ce 13 septembre 1843

Mon cher Monsieur Senior,

Je compte assez sur votre amitié pour vous adresser quelques questions relatives à votre droit civil, questions dont la solution pourrait m'intéresser personnellement à un haut degré. L'ignorance où je suis de cette partie de vos lois, l'éloignement où je me trouve en ce moment de

toutes les personnes que je pourrais consulter, et cependant le besoin que j'ai de prendre un parti seront, j'espère, à vos yeux mon excuse ; voici le fait :

Un oncle de madame de Tocqueville a laissé l'usufruit de sa fortune à sa femme. Mais il en a confié la direction à deux *executors*, c'est-à-dire que la veuve a eu la jouissance des revenus, mais non l'administration des biens[1]. Cette manière d'opérer est fréquente en Angleterre. Or, ces *executors* sont morts depuis sans faire de testament. La fille aînée du dernier a pris sa place et a continué à faire les actes qu'il faisait lui-même. Elle a déplacé et replacé des fonds. Aujourd'hui, il s'agit de renoncer au nom du testateur à un *partnership*, elle s'y refuse, craignant d'engager sa responsabilité. Le tiers intéressé s'adresse à la veuve, ma tante, et lui demande de donner cette renonciation.

Ma tante qui a élevé Madame de Tocqueville et que nous aimons beaucoup est une femme très âgée, qui ne connaît rien aux lois. Elle a été fort effrayée de cette demande qui lui était adressée et je ne sais que lui dire pour la rassurer ou la diriger.

Maintenant, ce que je demanderais de votre science et de votre amitié serait de vouloir bien répondre aux quatre questions que voici :

1o/ Le cas où un exécuteur testamentaire vient à mourir avant la personne dont il gère la fortune doit se présenter souvent et être prévu. Qu'arrive-t-il alors ? Sont-ce les héritiers naturels de l'*executor* ou d'autres qui héritent de ses fonctions ?

2o/ Si un *executor* ou son héritier fait la plupart des actes d'administration, peut-il se refuser à faire le reste ? Ne doit-il pas accepter la responsabilité tout entière ou la repousser tout entière ?

3o/ S'il refuse de procéder, qui peut et doit procéder à sa place ? Car enfin les tiers ne peuvent pas souffrir d'un pareil événement.

4o/ Enfin, peut-on en aucun cas s'adresser à la veuve usufruitière que le testament a mis dans une sorte d'interdiction et lui imposer l'obligation de se mêler de l'administration et de faire des actes qu'elle n'a jamais faits ?

Voilà, mon cher Monsieur Senior, les points de droit sur lesquels je serais heureux d'avoir votre opinion[2]. Vous me rendriez un grand et véritable service de me la faire connaître le plus tôt possible afin que je puisse rassurer ma vieille tante ou savoir au moins si le cas est assez grave pour que je sois obligé d'aller en Angleterre, ce qui en ce moment me dérangerait beaucoup.

Je ne saurais vous demander trop de pardons de cette lettre écrite fort à la hâte. Je ne veux pas la finir sans vous reprocher de n'avoir pas encore mis à exécution la promesse que vous m'avez faite de venir un été me voir ici. Vous savez tout le plaisir que vous me feriez et combien je serais heureux de vous rendre sous mon toit tous les témoignages de bienveillance et d'amitié que j'ai reçus sous le vôtre. J'espère que vous ne m'oublierez pas ainsi l'an prochain.

Croyez, je vous prie, à tous mes sentiments de très haute considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Mrs Belam, née Elizabeth Mottley (1770-1861), avait élevé Mary Mottley dès son jeune âge et vivait en France.

2. Il ne subsiste pas de lettre de Senior de 1833 au début 1844.

## À ODILON BARROT

Tocqueville, 26 septembre 1843

Je vous adresse cette lettre à Paris, mon cher Barrot, sans savoir si elle vous y trouvera. J'ai vu, il y a quelque temps, dans les journaux, que vous avez quitté les eaux d'Ems pour revenir en France. Je désirais et je craignais tout à la fois pour vous ce retour. Il a dû être accompagné de bien doux souvenirs, mais aussi d'émotions bien cruelles. Que je vous plains, mon cher ami, et combien mon cœur se met aisément à la place du vôtre ; quel vide dans votre maison en y rentrant seul, quelle amère solitude[1]. C'est une vraie douleur pour vos amis d'être loin de vous dans de pareils moments. Ils voudraient choisir ces moments-là pour vous entourer des témoignages de leur affection : en vous sachant si malheureux, ils sentent qu'ils vous aiment davantage.

Veuillez présenter très particulièrement mes respectueux hommages à Madame Barrot, et croire à tous mes sentiments de tendre affection.

Original perdu. Publication dans Édition Beaumont, t. VII, p. 209-210.

1. Le 1er juillet 1843, Barrot avait perdu sa fille unique qui allait avoir vingt ans, foudroyée par une fièvre typhoïde, et il en avait été très ébranlé. Voir Barrot, *Mémoires posthumes*, Paris, t. I, 1875, p. 281.

## À ODILON BARROT

Tocqueville, ce 12 octobre 1843

Mon cher ami, quoique votre dernière lettre m'ait affligé en me montrant à quel point votre âme est encore préoccupée et accablée par l'inexplicable malheur qui vous a frappé, cependant ce que vous m'y dites, que vous commencez à lire les journaux avec quelque intérêt, m'a fait plaisir[1]. Vos amis ne vous demandent pas de quitter pour toujours une douleur aussi légitime que la vôtre mais seulement d'avoir le courage de la sacrifier de temps en temps aux grands intérêts du pays. Je ne doute pas, du reste, que vous ne trouviez ce courage, dès que l'occasion de le montrer se présentera.

Quelle bonne idée vous av[i]ez eue, mon cher ami, de venir de nos côtés. Avec quel plaisir nous vous aurions reçu dans notre demeure. Nous vivons autant que possible dans la solitude[2]. Cela vous eût convenu. Vous auriez trouvé ici la liberté, l'absence du bruit et des importuns, une sympathie vraie et une amitié sereine. Pourquoi de misérables et odieuses criailleries de journaux vous ont-elles empêché de mettre à exécution un dessein dont il serait résulté beaucoup de satisfaction pour nous, et pour vous, j'espère, quelque bien[3].

Voilà le temps qui coule et la session prochaine qui s'avance[4]. Les absurdes discussions qui se sont élevées à propos de la loi des fortifications sont pour nous un mauvais prélude. Le ministère nous avait fait et nous fait encore un excellent champ de bataille où tous ceux qui ont voté pour ou contre cette loi pouvaient se réunir. Il avait fait plus, autrement que la loi ne permettait. Aux fortifications, il avait ajouté une grande place de guerre, à l'idée de fortifier Paris, il avait joint celle de renfermer dans

Paris tous les grands établissements militaires du Royaume et d'en faire le rendez-vous général et habituel de tous les traîneurs de sabre. C'était un coup de fortune de pouvoir de nouveau réunir toutes les nuances de l'opposition sur une question de ce genre ; question véritablement politique et excitante[5]. Au lieu de s'emparer de cette grande faute du Cabinet, l'opposition se divise. Un de ses journaux est assez fou pour réveiller les anciennes querelles en proposant de revenir sur la loi de 1841, chose absurde. Les légitimistes, suivant leur louable habitude, saisissent cette occasion de tout brouiller et voilà la guerre allumée. Tout cela est bien déplorable. Je persiste pour mon compte à croire que la question des fortifications de Paris, prise comme il est raisonnable de la prendre, était un des meilleurs terrains qu'on pût choisir pour réunir momentanément contre le ministère dans une même pensée tous ses adversaires, sans que personne eût rien à céder ni à renier de ses opinions. Il n'y a rien, en effet, de plus distinct que la question de la fortification de Paris et celle des nouveaux travaux, non seulement ceux qui ont voté pour la première peuvent se prononcer contre la seconde, mais ils ont une raison de plus pour le faire, puisqu'on rend dangereuse une mesure qui, comme ils l'ont approuvée, n'était qu'utile et qu'on les fait ainsi travailler malgré eux à l'accomplissement de desseins qu'ils réprouvent[6]. J'espère encore que tout ce bruit qui vient d'avoir lieu ne sauvera pas le ministère de la position périlleuse dans laquelle il s'est mis et dans laquelle assurément il persistera car il n'est ici que l'agent passif d'une volonté plus forte que la sienne.

Je n'aperçois encore clairement quelle sera l'attitude des différents partis à l'ouverture de la session prochaine. Je ne serais cependant pas étonné que nous vissions de grandes divisions dans le sein du parti conservateur. Dès qu'un parti se croit sûr de la victoire en France, il commence aussitôt à se démolir de ses propres mains. Cela s'est vu constamment depuis 50 ans. Il n'y a qu'une extrême pression extérieure qui puisse tenir ensemble et diriger vers le même but l'effort excentrique de toutes nos vanités démocratiques. Je crois cependant que le ministère triomphera encore cette année de ce nouvel obstacle, mais il aura peut-être fort affaire [*sic*] et je gage qu'à l'heure qu'il est il se préoccupe plus de ses amis que de nous. Savez-vous ce que devient M. Thiers ? Je n'en ai eu de nouvelles ni directement, ni même indirectement. M. de Lamartine fait, comme vous voyez, le plus de bruit qu'il peut. Je n'ai eu non plus aucune communication avec lui et je ne puis m'empêcher de craindre

qu'il ne nous donne au moins autant d'embarras que d'appui à la session prochaine[7].

Vous m'avez paru désirer, mon cher ami, que je vous écrivisse et je fais ce que vous désirez bien que je craigne de vous ennuyer et de vous fatiguer. Voyez au moins dans ma lettre la preuve du sincère désir que j'aurais de pouvoir vous être de quelque soulagement et un nouveau témoignage de la sincère et tendre affection que je vous ai vouée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie du secrétaire de Barrot. Archives Tocqueville.

1. Lettre du 28 septembre (AT).

2. Tocqueville, qui avait participé à la session du conseil général du 23 au 31 août, séjourna à Tocqueville jusque vers la fin du mois de décembre.

3. Dans sa lettre, Barrot indiquait qu'il avait eu l'intention d'accompagner son frère à Brest et, de là, de gagner Avranches et Cherbourg pour voir ses amis Havin, Bricqueville et Tocqueville. Mais il avait dû renoncer à son voyage en raison d'un conflit entre son frère Ferdinand et Billault, tous deux députés de l'opposition, dont les journaux s'étaient fait l'écho.

4. La session devait s'ouvrir le 28 décembre 1843.

5. Sur les fortifications et les divisions de l'opposition, voir *OC*, t. III, 2, p. 665-704. La loi du 3 avril 1841, dont Thiers avait été rapporteur, avait affecté 140 millions aux travaux des fortifications de Paris pour construire une enceinte continue et des forts. Une partie de la gauche, dont Barrot, avait voté pour, une partie de la droite, notamment les légitimistes, avait voté contre. Le ministère avait obligation de rendre compte annuellement des travaux.

6. Tocqueville devait intervenir à deux reprises, le 2 mars 1844 et le 8 mai 1845, pour demander des garanties afin qu'on n'installe pas près de Paris une armée permanente, dangereuse selon lui pour la liberté de la population.

7. Lamartine avait publié dans *Le Bien public* du 1er octobre un article sur les fortifications (reproduit dans *La France parlementaire*, Paris, t. III, 1864-1865, p. 420-424) pour accompagner une pétition mâconnaise hostile à l'armement des fortifications. En transmettant à Beaumont cet article ainsi que d'autres qu'il avait publiés sur les élections dans le même journal, il lui écrivait le 17 octobre : « Je suis irrité contre vous, contre Tocqueville et contre Corcelle. Vous affectez trop de vous méfier de moi. Vous n'en avez pas le droit. En 1830 vous me trouviez trop orléaniste pour vous, en 1834 trop thiériste, en 1836 trop opposant, en 1838 trop ferme contre la coalition, en 1840 trop animé contre M. Thiers, en 1843 trop avancé dans l'opposition » (Lamartine, *Correspondance*, Paris, Champion, t. IV, 2001, p. 333).

Tocqueville, 12 octobre 1843

J'avais indirectement de vos nouvelles, mon cher ami, en lisant dans *Le Siècle* de temps en temps d'excellents articles de votre façon. J'ai cependant été très satisfait d'apprendre de vous-même que votre long voyage s'était passé sans accident et que vous avez ramené Madame Faucher en bonne santé. Vous ne me parlez point des impressions politiques que vous a laissées le séjour assez long que vous venez de faire en Angleterre[1]. Vous ne dites rien sans doute parce que vous auriez trop à dire.

Aperçoit-on plus clairement de près que de loin quel est le but d'O'Connell ? Quant à moi, je confesse que je commence à n'y plus rien comprendre du tout. Il en fait trop s'il ne vise qu'à obtenir des concessions volontaires et cependant il sait bien qu'une révolution est impossible et qu'une séparation parlementaire serait une révolution[2]. Je pense que vous jugez comme moi que les troubles du Pays de Galles sont, quant à présent, un accident local et ne menacent pas de s'étendre[3]. Vos impressions intimes sur ces différents sujets auraient pour moi beaucoup de prix.

Ce que vous me racontez de votre visite à Monsieur Odilon Barrot, et de l'état dans lequel vous l'avez trouvé, m'afflige et m'inquiète. Les lettres que je reçois de lui annoncent un profond abattement ; mais j'espérais, du moins, que sa forte santé tenait bon. Ce que vous me dites de son changement physique m'attriste. J'ai souvent reproché bien des choses à Barrot comme chef de parti : mais j'ai une vive et sincère amitié pour l'homme. C'est un sentiment qu'il est si rare d'éprouver et d'inspirer dans la vie politique que la chose mérite d'être notée quand elle arrive…

Lettre inédite. Copie Beaumont. Archives Tocqueville.

1. La lettre de Faucher n'a pas été retrouvée. Faucher était rentré début août d'un voyage de sept semaines dans l'Angleterre et l'Écosse industrielles (Glasgow, Liverpool et Manchester), entrepris pour préparer les *Études sur l'Angleterre* qu'il publiera en 1845. Il s'était rendu ensuite en Alsace. De son voyage, il avait déjà tiré des articles sur l'Angleterre publiés dans *Le Siècle* à l'automne 1843.

2. En janvier, Daniel O'Connell avait proclamé 1843 comme l'année du rappel (de l'abrogation) de l'Acte d'union qui avait réuni l'Angleterre et l'Irlande dans le Royaume-Uni en 1800. D'énormes meetings s'étaient tenus à partir de juin mais, le 7 octobre, O'Connell s'était soumis à l'interdiction du meeting prévu à Clontarf, ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné pour sédition par les autorités anglaises d'Irlande. Cette soumission lui fit perdre beaucoup de ses partisans.

3. De 1839 à la fin de 1843, le pays de Galles connut des émeutes contre les droits de péage qu'il fallait acquitter pour emprunter des routes locales.

## À EUGÈNE STÖFFELS

Tocqueville, octobre 1843

Je suis ici depuis un mois déjà, mon cher ami, et ce mois a passé comme un jour. Je voudrais bien savoir si cet extrême plaisir que me causent la solitude et la liberté de la campagne vient d'un goût naturel que j'ai pour ce genre de vie, ou plutôt ne naît pas de la fatigue que l'existence de Paris me cause pendant sept ou huit mois. Suis-je heureux ici par le séjour en lui-même ou par le contraste avec une autre habitation ? Je crois malheureusement que le dernier point est le plus conforme à la vérité. La vie que je mène me plairait assez, je pense, en tous cas ; mais elle me charme parce qu'elle succède à l'agitation prolongée et incessante de Paris. J'ai bien peur que s'il me fallait renoncer à ces agitations souvent si pénibles pour me renfermer définitivement dans ce calme que je prise si fort, cela ne finît par me devenir insipide. La fièvre politique est-elle nécessaire à mon tempérament moral ? Je suis porté à le croire ; et cependant elle me fait souvent péniblement souffrir. Quelle misère que celle de l'homme qui est plongé dans une si irrémédiable ignorance de toutes choses qu'il ne se connaît pas plus lui-même que les objets les plus éloignés, et ne voit pas plus clairement le fond de son âme que le centre de la terre[1] !

Sans m'obstiner à vouloir trouver le mot de cette énigme, je tâche de jouir le mieux possible du présent. Je voudrais pouvoir te montrer Tocqueville aujourd'hui. Tout y est à peu près fini. *Ta* porte, celle dont tu as surveillé le transport au haut de l'avenue, se couvre déjà de mousse et de lierre. À la place du cloaque qui formait la cour s'étend une pelouse très verte. Le long de tous les murs que nous avons intérêt à cacher

s'élèvent déjà des massifs d'arbres qui, il est vrai, sont loin de former encore rideau. Pourquoi n'es-tu pas ici avec Madame Stöffels pour voir ces changements et écouter avec indulgence toutes nos admirations de propriétaires ? Le temps a beau marcher, nous persistons à penser et à dire que le moment le plus agréable et le plus suivant notre cœur que nous ayons passé ici est le mois où vous y avez été l'un et l'autre. Nous ne pouvons nous figurer que ce temps ne doive pas revenir, et notre meilleur souhait est que tu puisses t'arranger de manière à renouveler prochainement cette course, non plus seuls, cette fois, mais avec vos enfants, ou au moins plusieurs d'entre eux[2]. Tu sais que ce n'est pas là une forme [*sic*] de parler, mais le plus sincère de nos désirs…

Original perdu. Publication dans Édition Beaumont, t. V, p. 448-450.

1. Cette « misère » de l'homme est une réminiscence de Pascal. Voir l'analyse de Laurence Guellec, *Tocqueville et les langages de la démocratie*, Champion, 2004, p. 312-325.

2. Stöffels, qui avait séjourné au château avec sa femme en juillet-août 1841, répondit le 9 novembre qu'il ne pouvait désormais plus confier ses trois enfants (Gabrielle née en 1830, Paul né en 1833 et Alexis né en 1836), ce qui reportait tout voyage de plusieurs années (AT).

## AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Tocqueville par St-Pierre-Église (Manche)

Ce 13 octobre 1843

Je crains, Monsieur, que vous n'ayez besoin des pièces *originales* en très grand nombre que je possède encore dans mes mains comme Rapporteur de la commission des Prisons. Veuillez, je vous prie, m'écrire ce qu'il y a à faire relativement à ces documents. Dois-je vous les renvoyer et de quelle manière puis-je le faire *sûrement* ? Ne vaudrait-il pas mieux les garder jusqu'à mon retour à Paris et vous les rapporter moi-même ? J'attendrai votre réponse pour prendre un parti. Vous aviez, je crois, envie de faire

imprimer à part le rapport du Docteur Chassinat[1]. Voulez-vous que je vous renvoie cette seule pièce qui pourrait être mise à la poste ?

Puisque j'ai l'occasion de vous écrire, je ne veux pas terminer ma lettre sans vous rappeler encore M. Marguerie[2]. Cet excellent employé occupe toujours *provisoirement* dans le bureau du contentieux une place de sous-chef dont le titre ne lui est pas encore assuré. Vous m'avez promis à plusieurs reprises depuis six mois de régulariser la position de M. Marguerie et de lui donner enfin le titre que tous ses chefs immédiats réclament pour lui. Ce n'est point une augmentation de traitement que demande M. Marguerie, il est par sa fortune au-dessus de cette considération ; c'est le titre de sous-chef que sa capacité et ses services lui méritent. Je vous serais très reconnaissant de ne pas le lui faire attendre longtemps.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Sterling Memorial. Université Yale.

1. Le docteur Raoul Chassinat publie en 1844 son rapport sous le titre *Études sur la mortalité dans les bagnes et dans les maisons centrales de force et de correction, depuis 1822 jusqu'à 1837 inclusivement… d'après des documents officiels fournis par les ministères de l'Intérieur et de la Marine*, Paris, P. Dupont, 139 p. Ce document est utilisé par Tocqueville dans son rapport, voir *OC*, t. IV, 2, p. 143.

2. Marguerie souhaitait passer chef de bureau au ministère de l'Intérieur. Voir ci-dessus, lettre du 25 novembre 1839.

## À PROSPER DUVERGIER DE HAURANNE

Tocqueville par St-Pierre-Église (Manche)

13 octobre 1843

Cette lettre, mon cher collègue, n'a absolument qu'un objet, celui d'apprendre de vos nouvelles. Voilà plusieurs fois que j'en demande à Paris sans pouvoir en obtenir. Le plus court me paraît être de s'adresser à

vous-même. Écrivez-moi donc, je vous prie, comment votre santé s'est trouvée, d'abord du repos et ensuite du voyage que vous deviez entreprendre[1]. La réponse à cette question ne m'intéresse pas seule ; elle importe à l'opposition tout entière qui a tant besoin de vos talents et de votre activité pour maintenir ses affaires. Je regarderais, pour mon compte, une maladie qui vous forcerait à ne point assister à la session prochaine comme un événement politique qu'il faudrait vivement regretter et je suis sûr que cette opinion serait partagée par tous les adversaires du Cabinet à quelque nuance qu'ils appartiennent.

Les divisions malheureuses qui nous travaillent ne le rendent déjà que trop fort et ces divisions n'ont pas l'air d'être prêtes à cesser si j'en juge par l'absurde guerre civile que se livrent en ce moment plusieurs des journaux de l'opposition à propos des fortifications de Paris. Le ministre, en sortant évidemment de l'esprit et de la lettre de la loi de 1841, par les ouvrages nouveaux qu'il élève et le projet qu'il montre de concentrer à Paris tous les grands établissements militaires du Royaume, nous fournissait à tous, quels qu'eussent été nos votes lors de cette loi, un excellent champ de bataille pour nous réunir et combattre l'ennemi commun, sans avoir de concessions gênantes à nous faire mutuellement. C'est peut-être le meilleur terrain de cette espèce que la session prochaine pût fournir et on le perd follement en remettant en question les fortifications elles-mêmes et en ranimant sur ce point une polémique irritante et dangereuse.

Quand je vois l'opposition manquer à ce point d'esprit de conduite, il est bien naturel que je pense à ceux qui, comme vous, sont faits pour la diriger. Du reste, je ne veux point faire en ce moment de politique. Le seul objet de cette lettre, comme je vous le disais, est d'apprendre de vos nouvelles, c'est à cette seule question que je me bornerai aujourd'hui.

Veuillez présenter, mon cher collègue, mes respectueux hommages à Madame Duvergier et croire à tous mes sentiments de haute estime et de véritable attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. J'adresse cette lettre à votre domicile à Paris, pensant qu'elle vous sera renvoyée.

Original perdu. Copie Rédier portant à tort la date du 19 octobre. Archives Tocqueville.

1. Dans sa réponse du 17 octobre, envoyée de sa résidence de Herry, Duvergier expliquait que, souffrant, il s'était rendu à Cauterets. Tout en déplorant la décadence de la politique livrée aux égoïstes et aux esprits subversifs depuis la Restauration, il partageait l'avis de Tocqueville sur les fortifications (vente Drouot, 1er juin 1992).

## À HYACINTHE CORNE[1]

Tocqueville par St-Pierre-Église (Manche)

Ce 18 octobre 1843

Je n'entends parler de vous que par les journaux, mon cher collègue, et cela ne me suffit pas. J'aime à entrer en communication plus directe et plus intime avec mes amis. J'ai besoin d'ailleurs de vous dire combien j'ai approuvé le morceau qu'a reproduit *La Patrie* il y a quelques jours, et que j'aurais reconnu être de vous, quand même vous n'y auriez pas mis votre nom. J'ai trouvé là votre cachet et c'est un cachet dont il m'est toujours agréable de voir l'empreinte. Montrer au pauvre, au manœuvre lui-même, ce qu'il y a de moral et de grand dans l'humble travail dont il s'occupe ; élever la sphère dans laquelle son éducation le retient encore, sans le pousser à vouloir en sortir prématurément, c'est là ce que j'appelle de la bonne démocratie et c'est ainsi qu'on sert véritablement la noble cause au succès de laquelle nous travaillons.

Vous n'en resterez pas, j'espère, à ce petit opuscule et il ne vous fera pas négliger l'œuvre importante que vous méditiez, quand nous nous sommes quittés. Il est bien temps que des hommes comme vous rétablissent, en matière d'instruction publique, les vrais principes que je vois un si grand nombre de nos amis entraînés peu à peu à méconnaître. Cette malheureuse guerre, que la vanité blessée de quelques ecclésiastiques a fait naître (guerre qui, du reste, agite plus la surface que le fond même de l'opinion) finira, si nous n'y prenons garde, par faire tomber l'opposition dans la plus lourde et la plus dangereuse des méprises. Elle l'armera contre la liberté même d'enseignement, qui n'est qu'une branche, et la principale peut-être, de la liberté de penser pour laquelle nos révolutions ont été faites, c'est-à-dire qu'elle la conduira à fouler aux pieds son propre drapeau aux cris de joie de ses adversaires.

Cela serait déplorable et cela arrivera cependant, si nous nous taisons.

Je suis décidé, pour mon compte, si la question se présente à la Chambre l'année prochaine, de dire toute ma pensée et de bien montrer que je ne me laisse point arrêter par des craintes exagérées ou absolument chimériques lorsqu'un si grand principe est engagé. Je crois qu'il serait utile que, de votre côté, vous occupiez les esprits de cette question.

Je voudrais bien, moi qui vous prêche ici, vous donner bon compte de l'emploi de mon temps. Je n'ai malheureusement pas ce droit-là. J'ai peu travaillé depuis que nous nous sommes quittés. Le Conseil général, les visites et par-dessus tout peut-être la lassitude causée par la session m'en ont empêché. Je viens cependant d'écrire et d'envoyer au *Siècle* quelques articles sur la question de *l'Abolition de l'esclavage*, question pour laquelle l'opposition montre aussi une indifférence scandaleuse. Je pense que Chambolle les mettra. S'il le fait, je vous prie de les lire[2]. Vous y trouverez, je crois, un tableau exact des faits accomplis et des projets conçus. J'ai tâché de débarrasser le sujet de toutes les exagérations dont, de part et d'autre, on l'avait environné. J'y fais un grand éloge du rapport du duc de Broglie. C'est, en effet, un admirable travail, que je vous engage à parcourir, si vous avez le temps. Ces articles ne sont pas signés : ainsi ce que je vous dis là n'est que pour vous.

Voici la session qui s'avance. Quel sort nous y attend ? Je l'ignore. Nous sommes bien divisés et le Ministère, ou plutôt la pensée qu'il réalise, est bien habile. Il fait beaucoup de mauvaises actions et peu de *fautes*. On ne saurait démoraliser un pays davantage, en l'irritant moins. Mais quel que soit l'avenir, je n'en suis pas effrayé ; car je trouve dans la vie politique les deux choses qui seules sont de nature à en faire supporter les inconvénients, un but élevé à poursuivre et des amis sûrs, en compagnie desquels on peut y marcher.

Veuillez, mon cher ami, présenter mes respectueux hommages à Madame Corne et croire à tous mes sentiments de haute estime et de sincère affection.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie Rédier. Archives Tocqueville.

1. Hyacinthe Corne (1802-1887), président du tribunal de Douai depuis 1830,

siégea comme député de Cambrai de 1837 à 1846, date à laquelle il fut battu par un candidat ministériel. Il préparait alors son ouvrage *De l'éducation publique dans ses rapports avec la famille et avec l'État* (1844), dont *La Patrie* avait publié des bonnes feuilles.

2. Les articles de Tocqueville sont publiés de façon anonyme dans *Le Siècle* des 22 et 28 octobre, 8 et 21 novembre, 6 et 14 décembre 1843. Ils ont été repris dans *OC*, t. III, 1, p. 79-111. Dans sa lettre du 31 octobre (AT), Corne écrit avoir lu les deux premiers articles de Tocqueville. Il partage son jugement sur les mauvaises actions du ministère dont la durée lui paraît néanmoins assurée.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Paris ce 26 décembre 1843

[…] Je trouve en revenant chez moi, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 14 du courant. Je ne savais pas que la place dont vous me parlez fût vacante et j'ignore encore quels sont les concurrents de M. Le Roux de Lincy1. Mais ce que je sais déjà c'est que je serais heureux de trouver cette occasion de faire quelque chose qui vous fût agréable et de reconnaître l'obligeance que j'ai toujours rencontrée en vous. Il n'y a pas besoin, je vous assure, de mettre le nom de M. Leroux de Lincy sous le patronage de mon ami M. Bouchitté. Le vôtre seul suffisait. Si, comme je l'espère, je puis sans injustice pour un autre nommer votre protégé, soyez assuré, Monsieur, qu'il peut compter sur ma voix.

Recevez, je vous prie, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Catalogue Delcampe, janvier 2016.

1. Les AT ne conservent pas de correspondance avec Le Roux de Lincy. Antoine Le Roux de Lincy (1806-1869), ancien élève de l'École des chartes, bibliothécaire à l'Arsenal, outre ses travaux considérables d'éditeur de textes médiévaux, était un des plus grands bibliophiles du temps. Membre de la Société des antiquaires de Normandie (1835), de la Société de l'histoire de France (1840), il avait obtenu en 1842 une troisième médaille de l'Académie des inscriptions et

belles-lettres dans le concours des antiquités nationales pour son édition des *Quatre livres des Rois* (XIIe siècle). On ne sait de quelle candidature il s'agit ici.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Ce mardi matin
[26 décembre 1843[1] ?]

Mon cher ami,

Dans le tumulte qui précède l'ouverture de la session et l'accompagne il m'est très difficile d'assigner un rendez-vous. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'en venant le jour que vous voudrez soit un peu avant soit un peu après 11 h du matin, vous êtes à peu près sûr de me trouver.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Bouchitté, Professeur au Collège royal*
*À Versailles*
[*Cachets de la poste : Paris décembre 1843 ; Versailles décembre 1843*]

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. La session s'ouvrant le 28 décembre, la lettre peut être datée du 26 décembre.

## À GÁBOR FÁBIÁN

[1843]

Je me vois obligé de me faire un grand reproche car j'ai bien reçu votre lettre mais je n'ai pas répondu jusqu'à présent au courrier que vous avez eu la bonté de m'adresser tantôt. Par chance je suis moins coupable

qu'il n'y paraît. C'est à la suite d'un concours de circonstances que votre paquet et la lettre scellée qu'il contenait sont arrivés chez moi pas plus tard que tout récemment. Veuillez donc pardonner mon retard, qui est indépendant de ma volonté. J'éprouve un sentiment de plaisir et d'orgueil en lisant les épithètes flatteuses que vous avez la bonté d'écrire à mon sujet. Je me félicite d'apprendre de votre part que mon nom est un peu moins inconnu en Hongrie que je ne le pensais. Il me semble que je doive vous en remercier et bien que vous me dites avoir traduit mon ouvrage parce que ceux qui le connaissaient vous y ont poussé, je reste d'avis que c'est votre traduction qui l'a fait connaître. D'ailleurs je regrette sincèrement de ne pouvoir goûter la valeur de cette traduction. Je souffre de ne point comprendre un traître mot de la langue magyare. Mais il ne m'est pas nécessaire de vous lire pour savoir que votre travail est remarquable. Il est probable que j'en juge d'après votre propre lettre qui me rend si heureux ; il est visible que vous comprenez parfaitement bien notre langue et que vous connaissez son essence et ses finesses. Celui qui écrit le français si élégamment doit savoir traduire brillamment un livre français.

Comme je souhaiterais connaître votre grand et intéressant pays comme vous semblez connaître le nôtre ! Je regrette que cette connaissance ne puisse s'acquérir qu'en vous rendant visite, mais mes obligations politiques m'en empêchent et peut-être m'empêcheront-elles d'ici longtemps d'aller dans cette voie. Et je ne connais rien en France qui puisse la remplacer. À propos de cette ignorance, dans laquelle nous sommes tous en ce qui concerne la Hongrie, c'est une horreur si nous considérons l'importance que votre pays possède en Europe. Je ne connais aucun livre valable qui nous apporte une connaissance de la Hongrie. Je ne sais pas s'il en existe dans d'autres langues que la nôtre. Si vous pouviez me fournir des renseignements sur ce point, j'en serais vraiment enchanté.

Pour ma part je me réjouirais d'avoir l'opportunité de vous informer sur la France et les événements qui s'y déroulent, si tel était votre souhait[1].

Veuillez agréer l'expression de mon cordial respect.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*membre de la Chambre des députés et de l'Academie française*

Traduction de Catherine Horel. Lettre publiée en hongrois, dans la revue *Életképek*, 1846, vol. 1, n° 20, p. 638. Cette lettre nous a été signalée par Mme Piroska Madacsy.

1. Gábor Fábián, membre de l'Académie hongroise des sciences, avait publié à Budapest sa traduction en quatre volumes (1841 et 1843) et avait fait parvenir cette traduction à Tocqueville avec la lettre suivante (retraduite en français par C. Horel à partir de la publication en hongrois dans *Életképek*) : « Aussitôt après la publication de votre classique *De la démocratie en Amérique*, cette œuvre célèbre est parvenue, portée sur les ailes de la renommée, dans notre lointaine province, et accueillie avec sympathie, qui plus est jugée digne d'une nation qu'une grande partie de l'Europe ne connaît pas ou peu et qui se dit amie véritable de la liberté, du droit et de la philosophie des Lumières. Cependant votre ouvrage, source de richesses et de trésors, n'est accessible chez nous dans sa version originale qu'aux rares connaisseurs de la langue française. Afin de le mettre à la disposition du plus grand nombre, il a été nécessaire d'en donner une traduction hongroise. C'est moi, sollicité de toutes parts et plus encore par votre sujet, qui ai entrepris et assuré la traduction de la première partie en 1841, puis de la seconde en 1842, pour mettre l'ensemble en quatre volumes entre les mains de mes compatriotes. Cette traduction a recueilli dans l'opinion, la presse et la critique un assentiment général, qui ne correspondait pas seulement à ce que j'avais imaginé, mais était conforme à la valeur de l'œuvre même. Il est possible qu'à la lecture de ma lettre, vous en jugiez en partie autrement ; mais il ne faut pas oublier combien est grande dans une langue étrangère la différence entre la communication orale et écrite, et comment quelqu'un peut posséder la première et négliger la seconde. Moi, maître sans élève, suis précisément dans ce cas. Peu importe le travail, toujours est-il que votre *Démocratie* a été traduite par mon intermédiaire sur le sol hongrois où elle s'est complètement acclimatée, à tel point qu'il n'est pas rare d'entendre votre nom invoqué non seulement dans des cercles privés, mais aussi dans nos assemblées de comitats et dans les travaux de nos législateurs. Depuis que cette œuvre philosophique rencontre l'intérêt le plus général, on considère son application, non pas seulement à une nation, mais à toutes les nations : je crois que j'ai rendu un grand service en montrant le chemin à l'un de ces peuples étrangers. J'ai facilité en partie l'accomplissement d'une grande mission. Si vous en êtes d'accord, ceux qui chez moi exprimeront leur enthousiasme à l'égard de votre personne, vous feront acclamer publiquement, preuve de leur respect et de leur hommage. Qu'il me soit permis, en témoignage de l'assurance de mes sentiments d'affection, de vous dédier un exemplaire de votre œuvre traduite en hongrois par mes soins. Je vous supplie de l'accepter avec une bienveillance paternelle ; parce que malgré ses traits étrangers, elle demeure bel et bien votre enfant. Recevez en même temps mes vœux sincères de longue vie et santé. / Gábor Fábián / Magistrat du comitat d'Arad, membre de l'Académie hongroise des sciences. »

## À VICTOR LANJUINAIS

Dimanche matin

[1843[1]]

J'ai été hier chez vous, mon cher ami, sans vous rencontrer. Je voulais vous recommander de vous trouver aujourd'hui à la réunion de la gauche. Il est possible que nous ayons un intérêt assez grand à nous y rendre tous. L'irritation de quelques esprits est grande et il se pourrait qu'elle se manifestât d'une manière qu'il serait nécessaire de combattre. Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Lanjuinais député*
*28 rue Godot*
*Paris*

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. La date de 1843 est portée sur le manuscrit, d'une autre écriture. Si cette date est exacte, le billet est antérieur au départ de Tocqueville pour la Normandie, où il séjourne d'août à décembre.

## À LA SOCIÉTÉ ORIENTALE

[Fin 1843 ?]

Monsieur,

J'ai reçu et lu le document que vous m'avez transmis. J'y vois que presque tous ceux de mes collègues qui sont entrés dans la Société orientale y sont entrés comme membres honoraires. C'est cette même situation que, quant à présent, je désire occuper. N'ayant jamais fait de l'Orient une étude spéciale, n'ayant jamais voyagé dans l'Orient proprement dit[1], le rôle de membre titulaire me conviendrait mal, il m'imposerait des obligations de concours actif que j'aurais de la peine à remplir. Si donc la Société orientale veut bien me recevoir dans son sein, c'est comme membre honoraire que je désirerais lui appartenir[2].

Agréez, Monsieur, je vous prie, l'expression de ma considération la

plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

1 p in 8, s.l.n.d. Fac-similé sur le site de Me Osenat, consulté le 18 février 2019. Vente du 9 décembre 2018, Me Osenat, Fontainebleau.

1. Tocqueville ici ne mentionne pas ses travaux restés inédits sur l'Inde, ni le fait qu'il a voyagé et publié sur l'Algérie.

2. La Société orientale, fondée le 3 mai 1841, autorisée par arrêté du 7 juillet 1842, publie en 1843 son programme, ses statuts et la première liste de ses membres dans le premier volume de la *Revue de l'Orient. Bulletin de la Société orientale*. Prenant l'Orient dans une acception large, incluant l'Algérie, elle se proposait « de défendre les intérêts français et les populations chrétiennes ». Elle comptait parmi ses membres bon nombre de relations de Tocqueville : Chateaubriand, Lamartine, Villemain étaient membres honoraires ; Jean-Jacques Ampère, le comte Daru, Montalembert, Ismaïl Urbain, membres titulaires. Les statuts précisaient que tout membre devait justifier soit d'un voyage en Orient soit d'études sur l'Orient. Les séances générales étaient bimensuelles. Tocqueville ne figure pas dans les listes successives de membres durant la monarchie de Juillet.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Paris ce 27 janvier 1844

Monsieur,

Je vous écris à la hâte deux mots pour vous dire que je n'ai pas reçu le paquet qu'annonce votre lettre. J'en éprouve un chagrin d'autant plus vif que d'ici à quinze jours peut-être ou tout au plus trois semaines les discussions relatives à la loi des prisons commenceront dans le sein de la Chambre[1]. Le document dont vous me parlez aurait pour moi en particulier et en général pour tous ceux qui s'occupent théoriquement ou pratiquement de la question un très grand prix. Je vous prie donc très instamment de faire en sorte qu'il me parvienne. Je vous en aurai une obligation toute particulière.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Les discussions se déroulèrent du 22 avril au 18 mai.

## À MARIE JEAN PIERRE FLOURENS[1]

[Février 1844 ?]

Mon bien cher collègue,

Je me présente aujourd'hui devant vous presque en solliciteur, puisque c'est le livre d'un de mes meilleurs amis que je viens vous recommander.

M. Corne, député de l'opposition fort distingué, a publié il y a un mois un livre sur l'éducation publique[2] : je ne veux pas louer cette œuvre, je serais suspect de partialité, mais je vous prie de la lire, sinon en totalité, du moins en partie. Vous verrez s'il est possible d'apporter dans cette grande question plus de véritable liberté d'esprit, plus d'élévation et de pureté de sentiments et, ce qui vient après dans mon estime, mais ce qui est encore très saillant, plus de talent. Si vous jugiez comme moi cet excellent livre, vous combleriez M. Corne de joie en présentant son œuvre à l'Académie. Assurément le sujet et la manière dont le sujet est traité méritent d'attirer l'attention sur l'ouvrage que je vous recommande[3]. Je le présenterais moi-même, si je ne craignais qu'on m'accusât de camaraderie politique.

Lettre inédite. Copie Rédier. Archives Tocqueville.

1. Flourens, député de 1837 à 1839, avait été élu à l'Académie des sciences morales et politiques le 1er décembre 1838, puis à l'Académie française le 20 février 1840.

2. *De l'éducation publique dans ses rapports avec la famille et avec l'État.* Le livre est

annoncé dans la *Bibliographie de la France* le 6 janvier et déposé sur le bureau de la Chambre en janvier. Voir le discours de Tocqueville du 17 janvier, *OC*, t. III, 2, p. 492.

3. Tocqueville souhaitait que l'ouvrage soit présenté pour le prix Montyon décerné par l'Académie française en 1844. Tous les ouvrages devaient être présentés par un membre de l'Académie. Le 28 mai, Flourens devait être chargé avec Ségur et Dupaty de l'examen des ouvrages reçus par la commission chargée de préparer le rapport, qui sera lu les 28 mai, 4 et 11 juin. Le 11 juin, la commission s'en remit à l'Académie pour savoir s'il fallait garder l'ouvrage de Corne, le jugeant trop politique, mais l'Académie, alors présidée par Hugo, décida de distribuer l'ouvrage pour examen. L'Académie, après une discussion difficile le mardi 25 juin en présence de Tocqueville, décida de renvoyer l'ouvrage à la commission afin qu'il soit mentionné dans le discours du secrétaire perpétuel « comme un ouvrage qui a attiré l'attention de l'Académie » mais qu'elle a dû écarter pour ne pas « prendre parti dans une question qui est tombée dans le domaine de la polémique ». Cette décision fut confirmée le 4 juillet en l'absence de Tocqueville (Archives de l'Académie 2B9).

AU CHEF DU 1er ESCADRON DU TRAIN DES ÉQUIPAGES,
ALGER

[3 février 1844[1] ?]

Monsieur,

Un sentiment d'humanité que vous comprendrez, j'en suis sûr, me pousse à vous écrire. Un M. Ermisse (Pierre) qui a servi dans l'escadron que vous comm[andez] est en ce moment à l'hôpital du Val de Grâce atteint d'une paralysie qui le met pour toute sa vie dans l'incapacité de gagner son pain. Cet homme assure qu'il a contracté cette maladie en Afrique en 1841. Mais il a besoin d'une pièce attestant ce fait pour pouvoir obtenir une pension de retraite qui lui est si nécessaire. Il a omis de se pourvoir d'un certificat au moment où la maladie a commencé, n'ayant point alors l'idée qu'elle dût devenir si grave. Maintenant il ne sait comment se le procurer. J'ai pensé que le meilleur moyen d'y parvenir était de s'adresser à vous et par vous à MM. les membres du conseil d'administration de la compagnie d'Ermisse. Il serait peut-être possible en en appelant au souvenir des camarades de ce malheureux soldat et à celui de ses chefs de lui fournir la pièce qui lui manque et sans laquelle ce

pauvre homme est exposé à mourir de misère pour prix des services qu'il a pu rendre à son pays et de la santé qu'il lui a sacrifiée. J'ai cru, Monsieur, qu'il suffirait d'attirer votre attention sur ce fait pour vous engager à faire ce qui peut être en votre pouvoir.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Le 11 janvier 1844, Ermisse remerciait Tocqueville d'une première intervention. Sur cette lettre figure une note autographe de Tocqueville qui permet de dater ce brouillon : « 3 février 44. Écrit au chef d'escadron pour tâcher d'avoir un certificat », et à côté de l'adresse : « Le certificat d'origine des infirmités s'adresse au conseil d'administration de la compagnie. Adressé la lettre au commandant de l'escadron, Alger. » Ermisse devait multiplier les courriers à Tocqueville. Le 11 juillet 1844, une lettre du ministère de la Guerre annonçait qu'Ermisse, soldat au 1er escadron du train des équipages, recevrait une pension de 300 francs (AT).

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Ce 4 février 1844

Mon cher ami, je reçois votre lettre[1] et je profite d'un moment de liberté pour y répondre deux mots.

Je n'entrerai pas dans le détail de vos idées. Je vous dirai seulement que je les partage en très grande partie, et que votre lettre m'a paru on ne saurait plus intéressante et digne du plus sérieux examen. Je l'ai mise de côté pour la reprendre lors des discussions de la loi présentée avant-hier à la Chambre des pairs[2]. Ce dont je veux vous parler en ce moment, c'est de l'appréciation que vous faites et que vous avez entendu faire de mon discours[3]. Vous l'avez jugé précisément comme il convient de le juger et les personnes dont vous me parlez ont prononcé sans connaître.

Je soutiens que la lecture attentive de mon discours ne peut mener un esprit bien fait qu'à la conclusion à laquelle vous êtes arrivé. C'est la mauvaise foi que Villemain a mise dans la réponse qu'il m'a faite et la mauvaise foi plus grande encore dont le *Journal des débats*, suivant son usage, a fait preuve dans son compte rendu qui ont ainsi égaré l'opinion

de quelques personnes.

Je tiens pour constant que l'éducation laïque est la garantie de la liberté même de penser. Je crois fermement que l'Université doit rester le foyer principal des études, et que l'État doit conserver des droits de surveillance très étendus sur les écoles mêmes qu'il ne dirige pas. Quand j'ai reproché au gouvernement de n'avoir pas introduit par avance dans l'éducation les perfectionnements qui pouvaient désarmer la critique, je n'ai fait qu'entrer dans une voie qu'avait largement ouverte Dubois lui-même dans son célèbre rapport du budget en 1837[4]. Mais je ne suis assurément pas un ennemi de l'établissement universitaire ; je le prouverai quand il s'agira de le fortifier en créant de nouveaux collèges et en augmentant les ressources de son budget. Je ne veux qu'une chose ; je ne m'en suis jamais caché. Je veux qu'il puisse s'organiser à côté de l'Université une concurrence sérieuse. Je le veux, parce que tel est l'esprit général de toutes nos institutions ; je le veux encore, parce que je suis convaincu que l'instruction, comme toutes choses, a besoin pour se perfectionner, se vivifier, se régénérer au besoin, de l'aiguillon de la concurrence. Voilà ce que je veux, ni plus ni moins.

Vous avez donc eu raison, mon cher ami, de penser et vous avez raison de dire que le sens de mon discours n'était point anti-universitaire ; qu'il était encore moins clérical, car il m'a brouillé avec une partie des hommes religieux, mais qu'il indique l'état d'esprit d'un homme qui veut réglementer et limiter la liberté, non la détruire.

Adieu. Mille amitiés. Je recevrai avec grand plaisir la lettre que vous m'annoncez.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Collection particulière. Publication partielle dans Édition Beaumont, t. VII, p. 218-219.

1. Cette lettre n'a pas été retrouvée.

2. Le projet de loi sur l'instruction secondaire préparé par Villemain avait été présenté à la Chambre des pairs le 2 février 1844. Légèrement amendé, le projet est ensuite examiné à la Chambre des députés par une commission nommée le 18 juin et qui comprend notamment Tocqueville et Thiers, rapporteur, qui rendra le 13 juillet des conclusions favorables à l'université.

3. Le discours prononcé par Tocqueville à la Chambre des députés dans la discussion de l'adresse, le 17 janvier 1844. Voir *OC*, t. III, 2, p. 485-502. Tocqueville dénonçait à la fois la volonté de domination du clergé et l'insuffisance de

l'éducation morale dispensée par l'université. Favorable au concordat, à l'abandon de toute prétention politique par l'Église et à une surveillance des établissements catholiques par l'État, il réaffirmait que « les croyances religieuses sont nécessaires à un peuple libre » (*ibid.*, p. 494). Jugé confus, ce discours qui donnait des torts aux deux adversaires fut attaqué par le ministre Villemain.

4. Paul-François Dubois, député de Nantes, défenseur de la liberté d'enseignement dans *Le Globe* qu'il dirigea de 1824 à 1830, lui était devenu très hostile lors du grand débat sur l'enseignement secondaire qui se déroula à la Chambre du 13 au 29 mars 1837. Tocqueville confond les nombreuses interventions de Dubois lors de ce débat de 1837 avec le rapport du budget de l'instruction publique présenté par ce dernier en 1836.

## AU GÉNÉRAL AUGUSTE MARIE DE BERTHOIS[1]

Mardi matin
[6 février 1844 ?]

Monsieur et cher collègue,

Je m'empresse de vous transmettre 1o) le rapport des quatre architectes dont j'ai parlé dans mon rapport. Ce travail est très sommaire et il serait très utile de vous faire montrer les pièces à l'appui qui sans doute se trouvent au ministère de l'Intérieur ou au conseil des Bâtiments civils.

2o) deux rapports de M. Blouet.

3o) un devis estimatif de ce que doit coûter en Angleterre une prison cellulaire pour 500 détenus. Ce devis est officiellement transmis par le gouvernement anglais[2].

Je vous serai très obligé de vouloir bien me renvoyer ces pièces après les avoir examinées.

Agréez l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Je joins les plans anglais envoyés à l'appui du devis.

Lettre inédite. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

1. *En haut à droite d'une autre écriture* : répondu le 7 février et renvoyé.

La lettre est sans doute relative à la préparation de la discussion à la Chambre qui se déroula du 22 avril au 18 mai.

2. Il s'agit de : *Rapports de quatre architectes chargés par M. le ministre de l'Intérieur en 1837 de visiter les maisons centrales et d'étudier les questions relatives à la construction des pénitenciers, d'après le système d'Auburn* (cité dans le rapport déposé le 5 juillet 1843, *OC*, t. IV, 2, p. 133 et 174) ; *Rapports à M. Le comte Montalivet sur les pénitenciers des États-Unis*, Paris, 1837, par Demetz et Blouet, rapports issus d'une mission confiée à Demetz et Blouet en 1836 par le gouvernement français afin de préciser les documents américains ; *Ministère de l'Intérieur, instruction et programme pour la construction de maisons d'arrêt et de justice, atlas de plans de prisons cellulaires, projets de A. Blouet, Harou Romain et Horeau*, Paris, 1841 ; devis dressé par le gouvernement anglais d'un pénitencier (cité dans le rapport, *OC*, t. IV, 2 p. 175).

## À CHARLES HENRI VERGÉ[1]

Paris ce 19 février 1844

J'ai reçu, Monsieur, le travail que vous avez bien voulu me communiquer. Je vous demande de le garder quelques jours avant de vous le rendre. La loi des prisons donne à la discussion de l'Académie une importance pratique très grande. Dans l'intérêt du projet de loi présenté par le gouvernement aussi bien que dans le mien je dois tenir à ce que ma réponse ait le degré d'étendue et d'exactitude que le sujet comporte. Or, il me manque encore quelques renseignements pour arriver à ce point nécessaire. Dès que je les aurai recueillis, je vous transmettrai votre compte rendu après y avoir ajouté ce qu'il est utile d'y joindre[2].

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur C. Vergé*
*12 Boulevard Montmartre*
*Paris*
[*Cachet de la poste : 19 février 1844*]

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Charles Henri Vergé (1810-1890), docteur en droit et avocat près la cour d'appel de Paris en 1835, auteur de *Codes annotés* avec Édouard Dalloz, publiait depuis 1842 le compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.

2. Dans les séances des 17 et 24 février de l'Académie des sciences morales et politiques, Tocqueville avait émis des observations très critiques sur l'*Exposé de l'état de la question pénitentiaire en Europe et aux États-Unis* présenté par Charles Lucas à l'Académie les 10 et 17 février. Lucas stigmatisait comme anticatholique le système pennsylvanien de l'isolement solitaire. Vergé devait publier les observations de Tocqueville dans le tome V des *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, p. 112-160. Voir la discussion avec Lucas dans *OC*, t. IV, 2, p. 183-213.

## À FRANÇOIS MIGNET

Lundi matin
[19 février 1844 ?]

Mon cher ami,

J'ai reçu il y a deux jours de M. Savoye la lettre que je vous envoie. Que faut-il lui répondre ? Il ne peut être question de le reprendre d'une manière générale comme collaborateur, puisque sa place a été prise par un autre[1]. Je vous avouerai d'ailleurs que j'ai peu de goût pour le personnage et peu d'envie d'établir de fréquents rapports avec lui. Cependant, s'il demande à gagner l'argent qu'il a indûment touché, je pourrais *peut-être* lui donner quelque chose à faire. C'est donc dans ce sens que je crois qu'on doit lui répondre. Est-ce votre avis ?

Je crois devoir vous prévenir que peut-être nous ne pourrons assister à la séance de samedi. Il est probable que ce jour-là on fera à la Chambre le Rapport des pétitions sur les fortifications de Paris.

Il faut absolument que je sois présent à ce rapport qui aura lieu au plus tôt à 2 heures. S'il en était ainsi je vous prierais de faire ajourner le débat pénitentiaire au samedi d'après. J'ai cru devoir vous en avertir dès aujourd'hui afin que vous ayez un *en cas* pour remplir la séance[2].

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Sur la collaboration de Savoye au travail de Tocqueville sur la morale, voir ci-dessus lettre à Savoye du 25 avril 1841. Tocqueville avait recruté Gobineau au printemps 1843 pour remplacer Savoye.

2. Le débat pénitentiaire à l'Académie eut lieu les 17 et 24 février 1844. Le rapport à la Chambre relatif aux pétitions sur les fortifications de Paris fut lu le vendredi 23 février 1844. Tocqueville devait intervenir à la Chambre dans le débat qui suivit ces pétitions le 2 mars (voir *OC*, t. III, 3, p. 667-674).

## AU SYNDIC ET AUX MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL DE DISCIPLINE DES HUISSIERS DE L'ARRONDISSEMENT DE VALOGNES[1]

[Mars 1844 ?]

Monsieur le syndic,

Je m'empresse de vous accuser réception de la lettre que j'ai reçue hier tant en votre nom qu'en celui de Messieurs les membres composant le conseil de discipline des huissiers de l'arrondissement de Valognes.

J'ai lu cette lettre avec toute l'attention et tout le soin que demandait la gravité du sujet. Je vous remercie de m'avoir fourni l'occasion et les moyens d'établir d'une manière particulière les questions importantes que vous traitez. Je vous avoue franchement que jusqu'à présent j'ai été fort étranger à la matière et que mon opinion n'est point encore formée sur le sujet qui vous préoccupe. Tout ce que je puis donc vous dire, quant à présent, c'est que je vais l'étudier sérieusement et que je ne me déciderai que par la seule considération des droits particuliers et de l'intérêt général.

Veuillez, M., communiquer cette réponse à MM. les membres du conseil de discipline. Veuillez aussi les remercier de la confiance qu'ils veulent bien mettre dans ma bonne foi et dans mes lumières. J'aurai toujours à cœur de les justifier.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Tocqueville répond à une lettre non datée des membres de la commission

des huissiers de l'arrondissement de Valognes qui attiraient son attention sur le projet de loi sur les ventes publiques présenté à la session de 1840 et réclamaient le droit de procéder à des ventes de récoltes pendant par racines et de bois sur pied (qui étaient considérés comme des biens immeubles). Le 27 août 1839, le conseil général de la Manche avait formulé le vœu qu'on admette en concurrence avec les notaires, au droit de vente publique des récoltes pendantes, les greffiers, huissiers et commissaires-priseurs. Le projet fut ajourné, le ministre considérant que les procès-verbaux établis par les huissiers seraient sans force obligatoire. Valognes comptait 6 huissiers audienciers pour l'arrondissement et 6 non-audienciers pour la ville de Valognes. Le dossier de Tocqueville comprend une pétition dans le même sens des huissiers de Caen (25 février 1840). Ce n'est que par la loi du 5 juin 1851 que les huissiers, greffiers et commissaires-priseurs furent autorisés à procéder à ces ventes concurremment avec les notaires.

La lettre peut être datée par une lettre de Tocqueville à Clamorgan datée du 9 mars 1844 (*OC*, t. X, p. 288) : « Les huissiers de Valognes me jettent en ce moment dans les jambes un chat qui m'embarrasse beaucoup. Ils m'ont envoyé par l'entremise de Falaize une pétition au ministre afin d'engager celui-ci à représenter la loi qui leur donne la vente des biens pendant par racines conjointement aux notaires. Au fond, je suis complètement de l'avis de cette concurrence. Mais les notaires me font une peur du diable. Le notaire est le véritable aristocrate de notre temps. Comment sortir de là, s'il vous plaît ? Ne pourrait-on pas faire comprendre à Falaize la difficulté de ma situation et lui dire que je veux bien appuyer la pétition auprès du ministre, mais qu'il me serait désagréable de faire une réponse ostensible ? Donnez-moi votre avis là-dessus. » Falaize était huissier à Valognes.

## À VICTOR LANJUINAIS

Tocqueville, ce mercredi 8 mars 1844

Je ne voulais pas vous écrire, mon cher ami, puisque je vais avoir le plaisir de vous voir (ce qui me sera en vérité un grand plaisir). Mais ma femme prétend que si je ne répondais pas à votre lettre[1], vous pourriez croire que nous sommes absents chez les Beaumont, et que vous céderiez peut-être à vos mauvais penchants qui vous portent à voyager de nuit et à passer auprès de nous sans vous arrêter. Je vous dis donc que votre lettre a été reçue ; qu'elle a causé beaucoup de joie ; que votre personne sera encore mieux reçue que votre lettre et que si nous vous logeons encore plus mal que vous ne l'avez déjà été, nous vous accueillerons du moins de bien bon cœur. En réalité, il me tarde beaucoup de pouvoir causer avec vous de toutes choses et comme je vais avoir l'occasion de le faire, je ne

vous en écrirai pas plus long cette fois.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Lettre non retrouvée. La date portée sur le manuscrit est erronée, le 8 mars étant un vendredi.

## À ADOLPHE THIERS

Ce 18 mars [1844[1]]

Je suis si souffrant ce matin que je ne comptais pas aller à la Chambre. Ce que vous me dites[2] me détermine à m'y rendre. Je vais prévenir Beaumont et Barrot. Croyez du reste que tant que le centre gauche se tiendra fermement dans la voie où il est entré, ce ne seront pas les discours de M. de Lamartine qui amèneront une séparation entre nous[3]. Ce ne sont pas de petits motifs qui ont amené cette action commune, et ce ne sont pas de petits motifs, fussent-ils puisés dans de grands discours, qui nous empêcheront d'y persévérer.

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. BN. Correspondance Thiers. Ms naf 20616 (1844), fol. 265.

1. La date de 1844, portée sur le manuscrit, n'est pas de la main de Tocqueville.

2. Lamartine devait prononcer un discours sur les fonds secrets à la séance du 18 mars 1844. Voir *La France parlementaire, op. cit.*, t. IV, p. 24-39.

3. Dans un billet à Tocqueville du lundi matin (11 mars ?), dont subsiste une copie Rédier aux AT, Thiers l'informait que Lamartine se vantait de rompre l'union de la gauche et du centre gauche, en rappelant la gauche au sentiment de sa dignité. Il demandait à Tocqueville d'avertir Beaumont.

[Paris 21 mars 1844]

Monsieur,

On a dernièrement soumis à l'examen de la diète de Hongrie[1] divers projets de loi ayant pour objet des modifications à opérer dans le code pénal et dans le régime des prisons, ces deux réformes étant faites réciproquement en vue l'une de l'autre. La commission de la loi des prisons dont je suis le rapporteur et qui va être appelée d'ici à quelques jours à défendre son travail devant la Chambre aurait un vif désir de connaître les deux projets auxquels je faisais allusion plus haut. Elle a pensé que peut-être ils se trouvaient dans vos mains[2] et elle m'a chargé de vous demander si dans ce cas il vous conviendrait de les lui communiquer.

Une analyse en a déjà été faite par M. Mittermaier dans sa revue[3] mais le numéro n'est pas dans mes mains.

Extrait de la lettre de 1 p. 1/2. Catalogue Michael Brown Rare Books, Philadelphia, consulté en novembre 2013.

1. L'expérience américaine avait, en Hongrie comme en France, retenu l'attention des réformateurs. Sándor Bölöni Farkas (1795-1842), aristocrate de Transylvanie, avait voyagé aux États-Unis en 1831 et rencontré Tocqueville et Beaumont à la prison de Charlestown. En 1834, il avait publié en hongrois son *Journal d'un voyage en Amérique du Nord*, qui obtint un grand succès et dont le chapitre 10 était consacré à Charlestown et au système américain des prisons. En 1843, la diète avait adopté un projet de nouvelle législation criminelle, une loi relative à la création d'un jury et à la publicité des débats judiciaires.

2. Ortolan était professeur de droit criminel comparé à l'université de Paris. Voir ci-dessus.

3. Carl Joseph Anton Mittermaier (1787-1867), un des meilleurs juristes de son temps en droit pénal, professeur depuis 1821 à Heidelberg, siégea dans la chambre basse badoise de 1831 à 1840 et de 1846 à 1849. Il avait consacré plusieurs articles à l'ouvrage de Tocqueville et Beaumont en 1833 et 1834 dans sa revue *Kritischer Zeitschrift für Rechtswissenschaft und Gesetzgebung*.

## AU SECRÉTAIRE DE MARIE-AMÉLIE, DUCHESSE D'ORLÉANS

11, rue Castellane
Paris, ce 31 mars 1844

Je désirerais pouvoir attirer particulièrement l'attention de son Altesse Royale Madame la Duchesse d'Orléans sur la situation d'une femme très malheureuse, petite-fille d'un homme célèbre dans les lettres, membre de l'Académie française, qui se trouve en ce moment dans le plus profond dénuement[1].

Pour y parvenir, j'ai l'honneur de solliciter de son Altesse Royale quelques minutes d'audience. Veuillez, je vous prie, mettre ma demande sous ses yeux et me faire savoir sa réponse.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*membre de la Chambre des députés et de l'Academie française*

Lettre inédite. Archives générales du Royaume. Bruxelles.

1. L'intervention est en faveur d'une dame Lebourg, descendante de Vicq-d'Azyr, recommandée par Clamorgan et qui reçut en 1846 une aide de la duchesse d'Orléans de 150 francs (voir *OC*, t. X, 1er mai 1846, p. 382). Félix Vicq-d'Azyr, né le 23 avril 1748 à Valognes et mort le 20 juin 1794 à Paris, est un médecin et anatomiste, élu à l'Académie française en 1788 au siège de Buffon. Tocqueville intervient à plusieurs reprises auprès de la duchesse d'Orléans pour obtenir des secours pour des habitants de la Manche.

## À EUGÈNE STÖFFELS

Tocqueville 3 avril 1844

Voilà un mois, mon bon ami, que je porte tous les jours ta dernière lettre dans ma poche, afin de trouver un moment pour y répondre, et l'avoir sous la main quand je voudrai la relire. Ce moment me manque

toujours, la date de cette lettre que je viens de revoir m'effraie. Elle est du mois de novembre dernier[1], c'est-à-dire que je l'ai reçue depuis plus de quatre mois. Il me semble que je ne fais que de la recevoir. Avec quelle rapidité de mauvais augure la vie commence à passer ! Cela veut dire, si je ne me trompe, que la jeunesse a achevé de s'envoler pour toujours, et que les impressions de l'âme deviennent moins vives et moins profondes. Car c'est par le nombre des impressions qui restent gravées dans la mémoire que se mesure la vie. Quand le souvenir en a retenu beaucoup le temps semble avoir passé lentement ; quand il commence à les laisser échapper, le temps paraît courir, chaque souvenir d'une émotion passée est comme un accident de terrain qui marque l'espace, et donne une idée de la distance parcourue. Ce qu'il y a de fâcheux pour moi, c'est qu'en perdant la faculté de garder l'impression de ce qui m'agite, je ne deviens pas pour cela plus calme, ou du moins pas beaucoup plus. J'ai toujours trop de cette irritabilité un peu maladive qui me porte à souffrir impatiemment les obstacles qui embarrassent toujours le chemin de chaque homme dans ce monde. Et cependant je devrai m'accoutumer aux obstacles, car la carrière que je poursuis en est semée. La politique est une arène où on ne passe pas un jour sans être obligé de faire un grand effort, et de livrer un grand combat, et où le résultat qu'on obtient est toujours très inférieur à celui qu'on veut atteindre. Cela est vrai dans tous les temps, mais particulièrement aujourd'hui que les plus grandes questions étant définitivement vidées, on ne peut plus viser qu'à de petites réformes secondaires ; plutôt à se distinguer en faisant un usage différent de la législation existante que par des changements très considérables à apporter à cette législation. Une pareille sphère d'action ne saurait satisfaire un esprit aussi actif et aussi inquiet que le mien. Comment d'ailleurs espérer raisonnablement de pouvoir changer l'esprit qui préside à toutes les affaires du dedans et du dehors tant que le roi vivra ? N'est-il pas plus que jamais le maître ? et aussi longtemps qu'il sera le maître y a-t-il la moindre chance que la politique extérieure uniquement dirigée dans l'intérêt d'une famille et non dans l'intérêt de l'État ne se montre pusillanime et à l'intérieur a-t-on quelque raison d'espérer que la tendance cesse d'être illibérale et corruptrice ? Assurément non. C'est donc un rude métier dans le moment présent que celui que je fais, et je le quitterais demain pour m'occuper de travaux plus grands si je n'espérais qu'une autre époque permettra d'autres actes. Il y a un article de ta lettre qui m'a chagriné. Tu remets indéfiniment un nouveau voyage en

Normandie… Tu me parles de cinq ou six ans !! Les idées, les habitudes peuvent devenir si différentes dans un pareil espace de temps qu'on ait peine à se reconnaître. Tous les fils de l'intimité se rompent un à un pendant cette longue séparation, et on a un nouvel apprentissage à faire l'un de l'autre. Si en effet tu es réellement obligé de remettre à cinq ou six ans notre réunion, je considère cela comme un véritable malheur ; et je m'en afflige sérieusement. De notre côté rien ne se prépare pour un grand voyage qui nous permît de passer par Metz. J'ai été nommé l'année dernière au conseil général[2], ce qui me force à rester tout ce mois d'août en Normandie. Je regrette beaucoup qu'il en soit ainsi, non seulement à cause de l'épisode de notre réunion, mais à cause du voyage lui-même. Je crois que mon goût pour les voyages s'accroît par la privation. J'ai besoin de reculer l'horizon, de voir de nouveaux pays, de nouveaux hommes, de nouvelles mœurs. Mais un autre obstacle m'arrête encore, c'est l'argent. Il m'arrive bien souvent d'être ainsi borné dans mes désirs, du reste assez modérés de ce côté. J'en souffre quand j'y pense, mais j'y pense rarement ; et la petite gêne que sous ce rapport j'éprouve ne m'empêche pas de bénir Dieu tous les jours, et de tout mon cœur d'avoir pu acquérir à ce prix la femme admirable avec laquelle je vis. Assurément je ne puis pas dire que la Providence m'ait maltraité dans ce monde ; mais de tous ses bienfaits celui que chaque jour me montre plus grand, c'est d'avoir placé Marie sur mon chemin. J'abandonnerais sans hésiter tous ses autres dons pour conserver celui-là.

Adieu, mon bon ami, mon cœur s'adoucit et s'ouvre toujours lorsque je suis sur ce chapitre. Il n'y a plus guère que de ce côté que se trouvent les émotions douces et rafraîchissantes de la vie intime. Tout le reste est un aride désert où il faut combattre du matin au soir dans la poussière et au soleil. Adieu.

Copie de Beaumont. Archives Tocqueville. Publication avec un paragraphe omis dans Édition Beaumont, t. V, p. 450-452.

1. Lettre du 9 novembre 1843 (AT) dans laquelle Stöffels expliquait ne pouvoir venir en visite en Normandie à cause de ses jeunes enfants.

2. Tocqueville avait été élu le 27 novembre 1842 par les cantons réunis de Montebourg et de Sainte-Mère-Église.

Ce vendredi matin
[janvier - avril 1844[1] ?]

Monsieur,

La faconde académique de notre ami Cousin et la manière dont M. de Salvandy m'a enlevé brusquement m'ont fait perdre l'occasion de vous parler d'une affaire qui, bien que petite, me tient cependant fort au cœur. Voici ce dont il s'agit :

Vous vous rappelez peut-être avoir eu pour collègue à la Chambre un très brave homme qu'on nomme le général Baillod ; c'est un ancien militaire plein d'honneur et auquel je suis très attaché, bien qu'il ait été mon prédécesseur à la Chambre[2]. M. le général Baillod a un fils officier d'artillerie, sujet excellent et très distingué, lequel désire entrer dans le corps de l'intendance. M. Genty de Bussy[3] qui reconnaît son mérite l'a déjà placé plusieurs fois au rang des candidats. Mais les années se passent sans que la nomination arrive. J'ai pensé que peut-être un mot de vous à M. Genty de Bussy déterminerait un événement si désirable et j'ai assez compté sur votre amitié pour espérer que vous voudriez bien prononcer ce mot. Ce qu'on demande pour cette année paraît bien difficile à refuser à M. Baillod. À partir de cette année la place qu'il sollicite se donne après un examen. Il s'agit seulement d'obtenir du ministre de placer M. Baillod parmi les officiers autorisés à subir cet examen. M. Baillod étant, depuis plusieurs années, sur une liste de candidats, semble naturellement appelé à ce concours.

J'aurais été moi-même aujourd'hui vous dire ce qui fait le sujet de cette lettre, si la Chambre ne devait pas me retenir pendant toute la journée. J'ai pris le parti de vous écrire parce que je crois l'affaire assez pressante.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mon tendre et respectueux attachement[4].

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Ce billet est postérieur d'un jour à une séance de l'Académie française où se trouvaient à la fois Tocqueville, Cousin et Salvandy, ce qui ne se produisit que les jeudis 4 janvier, 11 janvier, 8 février, 14 mars, 21 mars, 11 avril (Archives de l'Académie, registre 2B9). Il plaide ici la cause d'Edme Charles Jean Baillod, capitaine du génie, qui obtiendra le poste d'adjoint de deuxième classe à l'intendance militaire à Châlons le 11 juillet 1844. Voir ci-dessus lettre du 7 septembre 1842.

2. Le général Jean Pierre Baillod avait été député de Valognes de 1830 à 1834.

3. Pierre Genty de Bussy (1793-1867), conseiller d'État, était intendant militaire, à la disposition du ministère de la Guerre, depuis le 13 octobre 1839. Il sera élu le 11 mai 1844 député (conservateur) du Morbihan.

4. La formule finale indique un correspondant âgé, sans doute Royer-Collard, académicien depuis 1827 et député de 1830 à 1839, qui avait connu Baillod. Royer-Collard est présent aux séances de l'Académie en même temps que Tocqueville, Salvandy et Cousin les jeudis 4 janvier, 8 février, 14 mars, 21 mars et 11 avril.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Paris. Ce samedi matin
[13 avril 1844]

Mon cher ami,

J'ai deux services à vous demander ; voici ce dont il s'agit : vous savez que je vous ai déjà prié de recommander à votre parent M. Evrard St Jean un jeune officier auquel je m'intéresse très particulièrement et qu'on nomme M. Baillod[1]. M. Baillod veut entrer dans le corps de l'intendance et il vient, en conséquence, de passer avec beaucoup de concurrents un examen. Il y a cinq ou six jours j'ai été causer de lui avec M. Evrard. Celui-ci m'a paru enchanté du jeune homme ; il m'en a fait l'éloge le plus flatteur et il a ajouté que s'il achevait le concours comme il l'avait commencé, il serait assurément parmi les premiers. Le concours est fini d'hier. Je n'ose retourner chez M. Evrard de peur de l'importuner. Cependant, j'éprouve un désir bien vif de savoir quelle est la résolution finale du jury et si M. Baillod sera promu en effet des premiers. Ne pourriez-vous pas, *comme de vous*, savoir ce qui en est ? Je crois bien que M. Baillod sera nommé ; mais j'attacherais un très grand prix à ce qu'il fît partie de la première promotion et s'il est possible qu'il ne fût pas trop éloigné de Paris.

L'autre affaire dont je voulais vous parler a pour moi un intérêt personnel. Vous savez que je suis le rapporteur, c'est-à-dire l'éditeur responsable de la loi des prisons dont la discussion va commencer la semaine prochaine et qui déjà agite beaucoup d'esprits. Il serait d'une immense importance pour moi que la presse ne fût pas contraire à mes idées ou tout au moins à ma personne. Vous avez d'anciennes liaisons avec Merruau qui en ce moment dirige *Le Constitutionnel*[2]. Je vous demanderais comme un véritable service de le voir le plus tôt possible, de savoir son opinion et ses tendances sur le sujet et si cela lui convenait et qu'il sentît le besoin de se renseigner d'arranger entre lui et moi une entrevue. Vous savez qu'autrefois vous m'avez déjà ménagé avec lui des rapports qui m'ont été très utiles et fort agréables. Je serais charmé d'avoir une occasion de les renouer.

Vous seriez bien aimable de venir causer de tout cela demain dimanche ou au plus tard après-demain en déjeunant avec nous. Il y a un siècle qu'on ne vous a vu.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Bouchitté professeur au Collège royal*
*à Versailles*
[*Cachets de la poste : Paris 13 avril ; Versailles 1844*]

Lettre inédite. Bibliothèque de la Société française d'histoire du protestantisme.

1. Auguste Louis Marie Céleste Evrard de Saint Jean, intendant militaire, directeur de l'administration de la Guerre au ministère de la Guerre depuis le 11 octobre 1839. Une lettre d'Evrard à en-tête du ministère de la Guerre datée du 14 avril 1843 informait déjà Tocqueville, à la suite d'une intervention de Bouchitté, que le capitaine Baillod n'était pas encore nommé adjoint à l'intendance malgré ses mérites et la recommandation de Tocqueville, mais qu'il figurait sur la liste en bon rang (AT 2521). Le 16 juillet 1844, Evrard informait Tocqueville de la nomination du jeune Baillod comme adjoint de deuxième classe à l'intendance.

2. *Le Constitutionnel*, organe des libéraux et des anticléricaux, dans lequel Thiers exerçait une grande influence, avait joué un rôle important pendant les journées de Juillet ; le journal connut ensuite un déclin jusqu'en 1844, date de sa liquidation et de sa reprise par Véron, un homme d'affaires qui développa la publicité et attira les lecteurs avec des feuilletons comme *Le Juif errant* d'Eugène Sue. Merruau en était devenu en 1844 le rédacteur en chef. Sur Merruau et ses rapports avec Bouchitté, voir ci-dessus les lettres du 18 novembre 1834 et du

À (LUDOVIC VITET[1] ?)

[Avril - mai 1844 ?]

Mon cher collègue,

J'ai entretenu par écrit il y a trois semaines Monsieur Duchâtel de l'affaire de M. Chassériau. Depuis lors je ne lui en ai plus parlé uniquement [pour] qu'il ne pût croire que je cherchais à me prévaloir des bons rapports[2] que la discussion de la loi des prisons établissaient entre nous. M. Duchâtel vient d'avoir l'obligeance de m'écrire de lui-même qu'il *n'oubliait pas M. Ch et cherchait à arranger quelque chose pour lui*[3]. Ce sont ses propres expressions. Quelque touché que je sois de la bienveillance que M. D. témoigne à notre jeune ami, je ne puis m'empêcher de craindre qu'elle ne soit stérile. Vous savez à quel point M. Chassériau en véritable artiste s'est passionné pour le tableau qu'il désire peindre ; combien l'intérêt matériel est l'accessoire pour lui et avec quelle ardeur au contraire il poursuit la gloire qu'il croit pouvoir acquérir au palais du Conseil d'État[4]. Je crains donc que si on lui refuse de faire le tableau dont il a déjà préparé dans sa tête et sur la toile toutes les parties il ne se décourage et ne veuille rien accepter, fût-ce mieux. Un commis s'irriterait et s'indignerait à coup sûr contre un entêtement semblable et ne comprendrait rien du tout. Mais des esprits comme le vôtre et celui de M. D. sont faits pour sentir qu'il y a là quelque chose d'original et de rare qui mérite d'être encouragé.

M. Chassériau ne tient ni de près ni de loin à la province que j'habite. Je ne le connais même que depuis peu de temps[5] et cependant j'avoue que je m'intéresse vivement à lui parce qu'il me paraît avoir cette chose si rare de nos jours même chez les artistes, l'amour ardent et désintéressé de l'art. Cependant je ne me trouve pas en position d'en écrire de nouveau à M. Duch et vous seriez bien mieux que moi en position de faire réussir notre jeune protégé si vous le vouliez. Veuillez-le donc, je vous prie. Je crois que vous aideriez ainsi au développement d'un talent véritable et qui promet dans l'avenir[6].

Agréez…

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Le destinataire et le contexte de cette lettre peuvent être précisés par le témoignage de Marius Vachon : « Un soir, Frédéric et Théodore Chassériau étaient en visite chez M. Alexis de Tocqueville. Celui-ci dit à Frédéric que son frère paraissait triste. / – En effet, répondit M. F. Chassériau, on lui refuse la demande d'une décoration murale dans un monument de Paris. / – De qui cela dépend-il ? demanda M. Alexis de Tocqueville. / – Du ministre de l'Intérieur. / – Ah ! reprit M. de Tocqueville, ce n'est que cela ! Je m'en charge. Tranquillisez votre frère. / M. Vitet, député, était l'ami très intime du comte Duchâtel, ministre de l'Intérieur, et son conseil en matière d'art. M. Vitet avait posé sa candidature à l'Académie française dont M. Alexis de Tocqueville était membre. / – Mon cher ami, lui dit l'académicien, donnant pour donnant. Je vous promets ma voix à la condition *sine qua non* que Chassériau ait sa muraille » (*Le Palais du Conseil d'État et de la Cour des comptes*, Paris, 1879, p. 20). Si la conversation peut tenir de la légende, une lettre anonyme et non datée atteste que Chassériau sollicite cette commande (AN F/21/4402, dossier 13). Le document porte la mention « recommandé par M. de Tocqueville ». La commande est datée du 11 juin pour la somme de 30 000 francs et le décor est achevé en 1848, Chassériau ayant dû solliciter à six reprises le versement des acomptes opéré en dix fois entre le 7 janvier 1845 et le 12 avril 1849 (voir Christine Peltre, *Théodore Chassériau*, Gallimard, 2001, p. 157).

2. *Variante interlinéaire* : si agréables.

3. La discussion sur les prisons a lieu du 22 avril au 18 mai 1844, ce qui permet de dater la lettre.

4. Le Conseil d'État et la Cour des comptes s'étaient installés en 1840 dans un palais commencé sous l'Empire en 1810 mais achevé seulement en 1842 et situé à l'emplacement de l'actuel musée d'Orsay.

5. Chassériau exécute un premier portrait de Tocqueville en 1844, dédicacé à Mme de Tocqueville.

6. Le dossier AT contient une lettre de Frédéric Chassériau sur papier à en-tête du ministère de la Marine et des Colonies et datée du 12 juin 1844, remerciant Tocqueville pour son intervention, son frère ayant reçu le matin même l'avis de la commande. Le décor de l'escalier d'honneur de la Cour des comptes a été détruit lors de l'incendie du 23-24 mai 1871. On ne le connaît plus que par le témoignage de Gautier, des fragments conservés au Louvre et quelques photos ou gravures. Chassériau devait peindre un grand portrait de Tocqueville en 1849 et lui avait fait don d'une Sapho roulée sur la grève de 1849, aujourd'hui disparue (voir Chr. Peltre, *Théodore Chassériau*, *op. cit.*, p. 193).

## À JEAN BAPTISTE LETERRIER

11 rue Castellane

19 mai 1844

Monsieur,

Monsieur le maire de Crasville m'écrit en votre faveur. Il m'annonce que vous avez eu la cuisse fracturée en travaillant aux fortifications de Paris et que cette blessure vous rend incapable de travailler. Il ajoute que vous sollicitez une pension. Je suis très disposé à vous aider à l'obtenir. Dites-moi seulement où vous en êtes de cette demande. Les formalités préliminaires sont-elles remplies ? Avez-vous obtenu un certificat constatant la gravité de la blessure et le fait que vous l'avez reçue en remplissant les devoirs militaires ? Faites-moi savoir cela, soit en venant me voir, soit en m'écrivant si vous ne pouviez marcher.

Je vous salue.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

*À Monsieur*
*Monsieur Jean Baptiste Leterrier soldat*
*au 1er léger en subsistance au 8e de cavalerie*[1]
*À Versailles (Seine et Oise)*
[*Cachet de la poste : Paris*]

Lettre inédite. Archives Tocqueville[2].

1. Une lettre de Leterrier du 3 juillet 1845 précise qu'il est toujours en garnison à Versailles.

2. *En haut en travers* : écrit le 28 juin 1845 au chirurgien-major. Attendre le résultat des ex. pour agir. Voir le maire de Crasville en obtenant par le maire de grands commentaires.

## AU DIRECTEUR DU *MONITEUR*

Clairoix par Compiègne

Ce 29 mai 1844

M. Alexis de Tocqueville, député de la Manche, prie Monsieur le Directeur du *Moniteur* de vouloir bien à partir du vendredi matin 31 mai lui envoyer les numéros du journal rue Castellane no 11 à Paris.

*À Monsieur*
*Monsieur le directeur du* Moniteur
*6 rue des Poitevins*
*Paris*
[*Cachet de la poste : Compiègne, 29 mai (58)*]

Lettre inédite. Collection particulière.

## À FRANÇOIS MIGNET

Paris ce 4 juin 1844

Mon cher confrère,

Un homme de lettres américain très distingué dont le nom et les ouvrages vous sont déjà connus, M. Lieber, est en ce moment à Paris[1]. Il ne veut pas quitter cette ville sans avoir vu les hommes éminents qu'elle renferme. Comme il vous place avec raison parmi ceux-là, il a un très grand désir de faire votre connaissance. Je lui ai promis de le conduire demain mercredi chez vous à midi. Cette heure vous convient-elle et la visite ne vous est-elle pas importune ? Si vous ne me faites rien dire, je serai chez vous à l'heure indiquée.

N'y a-t-il pas Académie française aujourd'hui et à l'heure ordinaire[2] ?

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Tocqueville et Beaumont avaient rencontré Franz Lieber (1800-1872) dans

le Massachusetts le 18 septembre 1831. Né à Berlin, blessé à Waterloo, Lieber s'était exilé aux États-Unis en 1827. Il publia en 13 volumes l'*Encyclopaedia Americana* (1829-1833), puis traduisit le *Système pénitentiaire* en 1833. En 1835, il avait été élu à la chaire d'histoire et économie politique du South Carolina College, où il restera vingt ans. Lieber avait quitté la Caroline du Sud pour chercher un poste en Prusse auprès du roi Frédéric-Guillaume IV ; parti le 18 mars 1844, il séjourna d'abord en Angleterre d'avril à la mi-mai, arriva à Paris le 17, et déjeuna avec Tocqueville et Beaumont le 19. Il devait quitter Paris le 8 juin. Une lettre à sa femme datée du 11 juin indique que Tocqueville venait de lui faire rencontrer Mignet et que la discussion avait porté sur le système représentatif (voir T.S. Perry, *The Life and Letters of Francis Lieber*, 1882, p. 183). Tocqueville, qui souhaitait obtenir la collaboration de Lieber pour *Le Commerce*, cherchait à le faire nommer correspondant de l'Institut, d'où la rencontre avec Mignet. Lieber sera élu correspondant le 8 février 1851 dans la section de morale. Sa correspondance avec Tocqueville est publiée dans *OC*, t. VII.

2. Tocqueville n'assista pas à la séance.

## À HYACINTHE CORNE

Samedi matin [8 juin 1844 ?]

Mon cher ami,

Il n'y a encore rien de tout à fait désespéré dans notre affaire bien qu'elle soit fort en danger. M. Patin s'est conduit comme un vrai drôle, en ne m'avertissant pas[1]. Il a bien justifié l'assimilation que j'avais faite à propos de lui l'autre jour entre le jésuite d'école et les jésuites de sacristies[2]. C'est en effet tout un à mon avis. Ce sont deux moines, qui ne sont arrêtés par rien quand il s'agit de leur couvent.

Voilà ce qui s'est passé : mardi dernier, la commission est venue faire son rapport à l'Académie. On a fait de grandes louanges de vous ; mais on a déclaré que dans les circonstances présentes, vous admettre au concours serait faire un acte fâcheux de politique. Conséquemment, la commission a proposé que l'Académie déclarât n'avoir pas à statuer sur votre livre. Cousin a soutenu cet avis avec une sorte de fureur, déclarant que faire entrer un pareil ouvrage dans le concours de l'Académie, c'était faire prononcer l'Académie contre l'Université. Il paraît qu'il a été d'une violence intolérante, qui n'égale que celle dont il fait souvent un crime à l'Église. C'était le grand inquisiteur, moins la foi. M. Molé, dont je tiens

ces détails, a pris avec une extrême vivacité votre défense[3]. La lutte s'est prolongée à des heures inaccoutumées et enfin l'Académie a remis à se prononcer à une autre séance. A-t-on jamais eu l'idée d'une affaire conduite avec plus de duplicité tout à la fois et de violence ?

Maintenant, l'important c'est que la discussion ne se renouvelle pas mardi. M. Molé devant être absent ce jour-là, il m'a promis hier au soir qu'il allait écrire à M. Lebrun pour demander la remise. Je lui écris moi-même ce matin. J'espère qu'on consentira à remettre à jeudi[4].

Nous causerons de cela aujourd'hui j'espère.

Vous feriez bien de mettre une carte chez M. Molé.

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie Rédier d'un original appartenant à Mlle de Bouteville. Archives Tocqueville.

1. Sur les démarches de Tocqueville pour faire obtenir le prix Montyon à Corne, voir ci-dessus lettre à Flourens. Tocqueville avait demandé à Henri Patin (1793-1876), latiniste érudit et professeur à la faculté des lettres, élu à l'Académie face à Vigny le 4 mai 1842, de suivre l'affaire. Patin le prévint seulement le 8 juin (AT) que le rapport de la commission déposé à la séance extraordinaire du mardi 11 juin ne proposerait pas la distribution du livre de Corne pour concourir au prix.

2. Tocqueville semble avoir aussi qualifié Cousin de jésuite (voir lettre à Sarah Austin du 9 juillet 1844, *OC*, t. VI, 3, p. 90) mais les procès-verbaux de l'Académie ne mentionnent ni le détail des discussions ni le nom des intervenants.

3. Molé est présent aux séances des mardis 28 mai et 4 juin où est lu le rapport ; il est absent les mardis 11, 18 et 25 juin. Cela permet de dater la lettre du samedi suivant la séance du 4 juin quoique les procès-verbaux de l'Académie ne mentionnent pas de discussion sur l'ouvrage de Corne avant le 11 juin.

4. La discussion eut lieu le mardi 11 juin en présence de Tocqueville et en l'absence de Molé.

## À ODILON BARROT

Paris, 10 h du soir [16 juin 1844 ?]

Je trouve en rentrant chez moi, mon cher ami, *La Patrie* dans laquelle je trouve que tous les hommes indépendants doivent se réunir pour faire entrer M. Thiers dans la Commission afin qu'il y *défende leurs opinions*. Ce matin, *Le Siècle* déclarait contre-révolutionnaire et ultramontain tout écrit qui n'avait pas, en cette matière, les opinions de M. Thiers[1]. J'imagine que c'est sur ce ton que ces deux journaux, qui s'intitulent les journaux de la Gauche et en particulier de M. Barrot, vont conduire la polémique. Je vous avoue franchement que je trouve cela intolérable. Je comprends très bien que si M. Sidney Renouf[2] et M. Chambolle ne sont pas dans nos idées, ils les combattent, mais qu'ils les stigmatisent aux yeux de toute la France ; qu'ils nous injurient en l'honneur de M. Thiers ; qu'ils placent dans les seules mains de celui-ci la direction de cette grande affaire et le traitent comme la personnification de notre parti, voilà, je vous le confesse, ce qui me remplit de douleur et d'indignation, surtout quand je pense que ces idées contre lesquelles on s'efforce de soulever les préjugés et toutes les passions du moment ne sont pas seulement les nôtres, mais les vôtres, mais celles de M. de Sade[3], de M. de Tracy[4], Corne, Beaumont… et j'ose le dire de ce qu'il y a de plus éclairé et de plus honorable dans la Gauche dont ces journaux prétendent être les représentants. Je ne sais ce que vous comptez faire ; mais quant à moi, je ne plierai pas la tête sous cette dictature de bas étage et je ne me laisserai pas imposer par elle des doctrines non seulement contraires au libéralisme actuel, mais à celui de tous les temps[5].

Je vous parle avec quelque vivacité, mon bon ami ; pardonnez-le-moi. Pour vous dire toute ma pensée je croyais que vous auriez été et que vous seriez encore le maître de faire prendre à nos journaux une attitude plus convenable et j'éprouve une vive douleur quand je vois que vous ne le faites pas. Si vous laissez écraser non seulement vos meilleurs amis, mais vos propres idées ; si vous laissez M. Thiers s'élever sur le débris de vos opinions, pour se mettre à l'aide de cette question, à la tête de l'opposition, que voulez-vous que nous fassions sinon quitter une arène où l'on trouve contre soi non seulement ses adversaires, mais ses amis[6] ?

J'aurais été vous dire tout cela ce soir s'il n'était pas si tard.

Mille amitiés bien sincères et bien tendres.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. Cette lettre non datée est relative aux manœuvres des journaux *La Patrie* et *Le Siècle* pour imposer la présence de Thiers dans la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'instruction publique déposé par Villemain à la Chambre des pairs le 2 février. Le dimanche 16 juin, *Le Siècle* annonçait pour le lendemain la réunion des bureaux de la Chambre pour l'examen de la loi et accusait Villemain de pusillanimité devant le parti prêtre. Le journal soupçonnait le ministère de repousser de la commission « les hommes qui embrasseraient avec trop de chaleur la défense des droits de l'État », c'est-à-dire Thiers. C'est sans doute cet article qui indigna Tocqueville. La commission formée de représentants de chaque bureau fut élue le 18 juin et composée de Tocqueville, Thiers rapporteur, Saint-Marc Girardin, Carné, Salvandy, Rémusat, Quinette, Odilon Barrot et Dupin. *Le Siècle* du mardi 18 juin se félicita de l'élection de partisans de l'État comme Barrot, Thiers et Tocqueville « quelles que soient d'ailleurs les nuances de leur opinion sur la question théorique ».

2. Le journaliste Sidney Renouf (1799-1880) avait contribué à la fondation de *La Patrie* d'Auguste Lireux. Très lié à Odilon Barrot, il soutenait ses idées dans la presse.

3. François Xavier Joseph David de Sade (1777-1846), élu comme candidat constitutionnel sous la Restauration, avait participé à la rédaction de l'Adresse des 221. Réélu en 1830 puis aux élections suivantes, rallié à la monarchie de Louis-Philippe, il votait souvent avec l'opposition dynastique.

4. Alexandre César Victor Charles Destutt de Tracy (1781-1864), fils de l'idéologue Antoine Destutt de Tracy, avait participé aux campagnes napoléoniennes après ses études à l'École polytechnique. Élu député sous la Restauration en 1822 puis 1826, il défend des idées libérales. Sous la monarchie de Juillet, constamment réélu, il fait figure d'opposant modéré. À la Constituante, il siège parmi les conservateurs et devient ministre de la Marine et des Colonies dans le cabinet Odilon Barrot (20 décembre 1848-31 octobre 1849). Après le coup d'État du 2 décembre 1851, il se retire de la vie politique et se consacre à l'agriculture.

5. Tocqueville continua dans les mois suivants à s'en prendre à la campagne menée par Sidney Renouf dans *La Patrie* et Chambolle dans *Le Siècle* qui appuyaient le parti pris anticlérical de Thiers. Voir *Le Commerce*, 28 juillet, *OC*, t. III, 2, p. 512 ; et sur le contexte de ce déchirement de la gauche, lettre de Beaumont du 23 août 1844, *OC*, t. VIII, 1, p. 532.

6. La réponse de Barrot n'est pas connue.

## À JEAN EUGÈNE DEZEIMERIS[1]

Mercredi matin
[fin juin 1844 ?]

Mon cher collègue,

Je vous ai attendu hier au soir jusqu'à 9 h. Croyant alors que vous n'aviez pas reçu ma lettre, je me suis rendu avec M. de Combarel[2] au rendez-vous que M. de T. nous avait demandé. Je regrette bien vivement de n'avoir pas dit à mon portier de vous faire connaître où nous étions. Je désespérais que vous vinssiez.

Nous avons trouvé M. T. devenu un autre homme, aussi pressé de finir qu'il l'était peu il y a trois jours[3]. Il est prêt, je crois, à en passer par où nous voudrons. Nous avons même dressé un projet d'acte que je vous communiquerai à midi à la Chambre, si vous voulez vous y trouver[4]. Notre entrevue devant être si prochaine, je n'ajoute rien en ce moment.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Dezeimeris*
*21 rue Jacob*
*Paris*

Lettre inédite. Bibliothèque de Rouen. Collection Duputel.

1. Jean Eugène Dezeimeris (1799-1852), médecin, grand propriétaire exploitant en Gironde, député de Bergerac de 1842 à 1846, puis représentant à la Constituante en 1848. Il avait investi 30 000 francs dans *Le Commerce* et en avait été nommé directeur dans le contrat de constitution de la société civile propriétaire du journal le 29 juin 1844.

2. Mathieu Louis Désiré Combarel de Leyval (1808-1869) était entré à la Chambre des députés en 1839 comme député de Riom et y siégeait au centre gauche.

3. Sans doute Tamisier, riche propriétaire, qui devait prendre 27 parts sur 50 du journal (soit 270 000 francs), et siégea au conseil de rédaction dont il devait choisir deux membres sur neuf ; Combarel devait devenir membre du conseil d'administration et du conseil de rédaction. La présence de Dezeimeris et de Tamisier dans la société du *Commerce* s'explique par le souci de faire du titre le représentant des intérêts de l'agriculture. Voir la lettre à Édouard du 19 mars 1844 (*OC*, t. XIV, p. 239), où Tocqueville explique comment trouver 150 000 francs pour s'emparer du *Commerce* : « Nous avons pensé qu'il pourrait être utile à l'agriculture d'être assurée de faire enregistrer ses plaintes ou exposer ses idées dans un des grands journaux de Paris et nous avons imaginé que peut-être cet intérêt-là pourrait nous aider à trouver le capital nécessaire. »

4. La société d'exploitation du journal *Le Commerce* devait être formée le

29 juin 1844 entre M. de Quillebeuf, propriétaire du journal, MM. Dezeimeris, de Corcelle, de Tocqueville, Lanjuinais, Combarel de Leyval, de Viard, tous députés de l'opposition dynastique, et de Tamisier propriétaire, Roche et Mirabel-Chambaud avocats, Dumas et Lavareille. Le 24 juillet, un premier article présentait la nouvelle orientation politique. Le 26 juillet, un long éditorial de Scheffer en tant que rédacteur en chef, daté du 25, développait le programme du journal, qui devenait un organe d'opposition. Tocqueville devait retrouver Dezeimeris à la Chambre le 26 juin pour la discussion du projet de loi sur le chemin de fer du Nord auquel *Le Commerce* devait consacrer un long article le 28 juillet.

## À JEAN EUGÈNE DEZEIMERIS

Dimanche matin
[juin - juillet 1844[1] ?]

Mon cher collègue,

N'oubliez pas, je vous prie, que nous nous réunissons aujourd'hui chez moi, et si vous ne pouviez pas venir faites-moi dire du moins si vous vous êtes occupé de notre affaire et si vous avez quelque chose à nous indiquer quant au choix si pressant que nous avons à faire. La nécessité de prendre un parti est si grande et la difficulté de bien prendre ce parti si grande aussi que tout le zèle et toute l'intelligence que chacun de nous possède doivent être mis en réquisition.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Dezeimeris, député*
*21, rue Jacob*
*Paris*

Lettre inédite. Bibliothèque de Rouen. Collection Duputel.

1. Tocqueville étant absent de Paris à partir du 8 août, la lettre date soit de la période de constitution de la société du *Commerce* (fin juin et juillet 1844), soit des derniers mois de collaboration de Dezeimeris (de novembre à début mars 1845).

## AU RÉDACTEUR DU *MONITEUR*

Ce samedi[1]
[6 juillet 1844 ?]

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez, je vous prie, à partir de mardi prochain 9 juillet[2], me transmettre les numéros de votre journal à Tocqueville, par Saint-Pierre-Église (Manche).

Recevez, je vous prie, l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur le Rédacteur en chef du* Moniteur
*6, rue des Poitevins*
*Paris*

Lettre inédite. Biblioteca nazionale centrale. Firenze. Fonds Gonnelli, 41 fol.178-179.

1. *D'une autre écriture* : le Directeur, 6 juillet.

2. Seules les années 1844 et 1850 comportent un mardi 9 juillet. En 1850, Tocqueville se trouve en Normandie dès le 4 juin. En 1844, la session est close le 5 août et Tocqueville reste à Paris jusqu'au 8.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Ce 7 juillet 1844

J'ai reçu l'ouvrage que vous avez bien voulu m'envoyer. Je ne l'ai point encore lu et ne pourrai le lire tant que la session durera. Mais je l'emporte avec moi à la campagne et je ne doute pas qu'il ne m'y procure beaucoup de plaisir. Je vois par votre lettre que ce livre est votre coup d'essai. C'est bien commencer, Monsieur, que de consacrer ainsi vos premiers efforts à

l'étude sérieuse de notre histoire. Cela vous portera bonheur, j'en suis certain ; en travaillant à notre gloire vous rencontrerez la vôtre et le pays vous sera reconnaissant de vous être d'abord occupé de lui.

Veuillez, Monsieur, agréer avec tous mes remerciements l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

## À VICTOR LANJUINAIS

Ce 18 juillet [18]44

Mon cher ami,

Je vous envoie ci-joint notre acte de société et une courte lettre qui l'explique[1]. J'aurais dû vous faire cette communication il y a plus de quinze jours et je ne puis m'expliquer à moi-même par suite de quelle préoccupation singulière je l'ai omis.

Je n'ai pas besoin de vous dire que si dans ces actes quelque chose vous déplaisait, vous auriez grand tort de vous croire engagé. Je ferais aisément passer votre part sur une autre tête. Mais ce qui serait impossible, à mon sens, ce serait de trouver un collègue en propriété qui me satisfît en tous points autant que vous. Vous savez que cela ne doit pas seulement s'entendre de l'homme politique, mais de l'homme même et en le prenant tout entier.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Nous dînons ensemble ce soir.

*À Monsieur*
*Monsieur Lanjuinais député*
*Paris*

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Sur l'acte de formation de la société d'exploitation du *Commerce*, voir ci-dessus. Chaque sociétaire devait acquérir au moins une part d'une valeur de 100 000 francs. L'acte du 29 juin est signé par Tocqueville avec une procuration de Lanjuinais, qui reçoit quittance pour les 10 000 francs versés le 30 juillet (AT).

## À HIPPOLYTE CARNOT[1]

Ce mercredi soir
[24 juillet 1844[2]]

Mon cher collègue,

M. Jules David[3] s'est donné la peine de passer chez moi ; il ne m'a pas trouvé et n'est plus revenu. J'en suis fâché, j'aimerais à le voir. Je crois, je ne vous le dissimulerai pas, que l'intention du Rédacteur en chef du *Commerce*[4] est en ce moment de ne point faire de changement dans le personnel de la rédaction. Je crains donc qu'il ne pût rien faire, quant à présent, pour le fils de notre respectable et excellent collègue. La chose cependant n'est peut-être pas encore certaine. J'aurais donc un grand plaisir à me rencontrer avec M. Jules David, ne fût-ce que pour lui exprimer toute la satisfaction que j'éprouverais si une prochaine occasion me permettait de lui être utile et d'être agréable à son père. Veuillez, je vous prie, lui dire, j'ignore son adresse, que je serai chez moi dimanche prochain entre 10 et 11 h et que je le recevrai de mon mieux.

Croyez à tous mes sentiments d'estime et d'affection.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Carnot député*
*35 rue de Vaugirard*
*Paris*
[*Cachet de la poste : 25 juillet 1844*]

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Lazare-Hippolyte Carnot (1801-1888), deuxième fils de Lazare Nicolas

Carnot, partagea l'exil de son père, condamné en 1816 comme régicide. Revenu en France en 1823, il devint saint-simonien. Quoique de tendance républicaine, il siégea dans l'opposition dynastique de 1839 à 1848. De mars à juillet 1848, il sera ministre de l'Instruction publique, puis sénateur inamovible de 1875 à 1888.

2. Le cachet de la poste est du jeudi 25 juillet. La lettre est donc du mercredi 24 juillet.

3. Jules David (1811-1890) était le fils de Pierre Laurent Jean Baptiste Étienne David (1772-1846) qui, après une carrière diplomatique sous l'Empire, avait été élu comme candidat officiel à Falaise le 9 juillet. Il avait épousé Mlle Huet, d'Avranches, et se trouvait donc lié à Tocqueville par le voisinage normand. Jules David fit carrière d'abord comme auteur de romans et journaliste à partir de 1835, avant d'entrer dans l'inspection des ports en 1846.

4. Charles Arnold Scheffer (1796-1853), venu à Paris en 1811 avec ses deux frères, les peintres Ary et Henry, ancien carbonaro et secrétaire de La Fayette, puis journaliste. Scheffer faisait partie de l'ancienne rédaction du *Commerce*. Sa correspondance avec Tocqueville ne fait pas mention de Jules David.

## À VICTOR LANJUINAIS

Paris, 31 juillet 1844

Mon cher ami, je vous remercie de votre excellent article sur la Grèce. Je l'ai donné hier au soir et après l'avoir vu imprimé, j'ai retiré le manuscrit que je viens de mettre sous enveloppe et de déposer chez vous. *Personne* au journal [*Le Commerce*] ne sait qu'il est de vous[1]. Je vous serais bien vivement reconnaissant, si vous pouviez nous en donner d'autres, soit sur ce sujet soit sur tout autre qu'il vous conviendrait de choisir. Je crois que jusqu'à présent la rédaction du journal doit assez vous satisfaire. Il se tient ferme sur le terrain de nos principes sans prendre aucune des allures violentes ni rien du langage amer de la presse opposante. On trouve en général ici qu'il a un caractère nouveau qui en fait quelque chose de différent de tout ce qu'on publie, mais pour persévérer dans cette voie il faut que non seulement nos amis aident à la propagation, mais à la rédaction. Jusqu'à présent, nos affaires d'intérêt marchent fort bien. Non seulement le mouvement rétrograde des abonnements est entièrement arrêté, mais le mouvement en sens contraire semble se bien prononcer. Cependant, nous n'avons encore fait aucun effort de propagation.

J'ai versé hier vos dix mille francs. On m'a remis la quittance[2] et une

expédition signée par toutes les parties. À celle que j'ai laissée en vos mains il manque une signature. Je l'avais oubliée en vous la laissant.

Rien de nouveau ici depuis votre départ. Calme plat dans le monde politique. L'extérieur seul occupe dans une certaine mesure l'opinion publique. Le Maroc[3] et l'Océanie inspirent des inquiétudes. Mais comme Paris est vide, ces sentiments n'ont pas d'expression.

Il me tarde bien moi-même de quitter cette ville. Je suis pourtant obligé à mon grand regret d'y rester encore quelques jours pour m'y occuper des affaires du journal.

Adieu, mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Si vous pouviez nous avoir à Nantes quelques correspondances particulières ou quelques documents intéressants sur ce qui se passe à O'taiti[4], vous nous rendriez un grand service[5].

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. L'éditorial non signé de Lanjuinais est publié avec la date du 1er août dans *Le Commerce* du 2 août. Lanjuinais met en garde l'opinion française contre l'emprise de l'Angleterre et de la Russie sur la Grèce, en arguant que le maintien d'États indépendants comme la Grèce permet de suppléer à la déchéance de l'Empire ottoman et de maintenir un équilibre des puissances en Europe.

2. Voir ci-dessus, lettre du 18 juillet.

3. Le sultan du Maroc Abderrahmane ben Hicham protégeait Abd el-Kader. En représailles, des navires français commandés par le prince de Joinville bombardèrent Tanger le 6 août 1844. Les troupes marocaines furent défaites par Bugeaud le 14 août à Isly, et le sultan dut reconnaître la présence française en Algérie par le traité de Tanger, le 10 septembre.

4. En 1834, des missionnaires catholiques français entreprirent d'évangéliser l'Océanie. Leur arrivée irrita le pasteur Pritchard, consul anglais, qui obtint de la reine Pomaré leur expulsion en 1836. En représailles, la France imposa un protectorat français sur l'île de Tahiti en 1842. Pritchard, expulsé en mars 1844, arriva en Angleterre le 26 juillet et obtint une entrevue avec Aberdeen le 31. S'ensuivit une vive émotion en Angleterre ; en France l'opposition faisait campagne contre Guizot, soupçonné de mollesse. Tocqueville consacra à cette question quatre articles dans *Le Commerce* les 3, 6, 7 et 9 août (voir *OC*, t. III, 2, p. 403-420).

5. De Nantes, le 2 août, Lanjuinais répondit à cette lettre qu'il manquait en fait de documents sur la Grèce mais qu'il était content de la lecture du *Commerce* ; il cherchait un correspondant à Nantes et partait pour Marseille, Gibraltar, Cadix

d'où il enverrait des aperçus (AT 1764).

## À JEAN EUGÈNE DEZEIMERIS

Ce samedi matin
[juillet 1844 - janvier 1845 ?]

Mon très cher collègue,

Je n'ai trouvé que hier au soir en rentrant chez moi votre paquet. Il était trop tard pour aller au journal savoir s'il était possible de faire ce que vous désirez, ce que, pour ma part, je souhaite beaucoup. Je vais vérifier le fait ce matin et avant deux heures j'irai moi-même vous porter la réponse[1].

Croyez à ma haute considération et à mon sincère attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Dezeimeris député*
*Paris*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. La correspondance de Scheffer ne permet pas d'identifier ce paquet. À la demande de Dezeimeris, Tocqueville fait annoncer dans *Le Commerce* du 11 février 1845 que celui-ci avait cessé de prendre part à la direction administrative du *Commerce* au début du mois. Cette lettre est donc écrite entre juillet 1844 et janvier 1845.

## À FRANÇOIS-ADOLPHE CHAMBOLLE

[Juillet 1844 ?]

Mon cher ami,

Je n'ai pu vous voir et vous serrer la main à la fin de notre réunion. Je voulais cependant vous dire combien j'avais été ému des nobles paroles qui ont terminé votre opinion. Si ces paroles avaient commencé la séance au lieu de la finir, le résultat [de] cette assemblée eût été plus favorable au maintien de la paix qu'il ne le sera peut-être si j'en juge par les passions, les soupçons et les interprétations malveillantes qui se sont fait jour. J'espère que les sinistres prédictions qu'on nous a faites ne se réaliseront pas ; qu'il n'y aura jamais de collision entre des gens qui sont si bien faits pour s'aimer et s'estimer mais en tous cas je ne cesserai pour ma part dans aucun temps de sympathiser avec les sentiments que vous avez exprimés et qui sont si bien d'accord à tout ce que je savais de vous[1].

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Une lettre de Chambolle du 18 juillet 1844 (AT) permet de dater ce billet lié aux dissentiments qui opposaient *Le Commerce* et *Le Siècle* : « Je suis très touché et même un peu confus je vous l'avouerai des paroles si obligeantes que vous m'adressez à l'occasion des explications qui ont été l'autre jour échangées entre nous devant la réunion de nos amis politiques. Et comment donc aurais-je pu m'exprimer autrement que je ne l'ai fait quand il s'agissait de vous et des hommes qui entre tous ceux auxquels nous sommes liés par la communauté des principes ont le plus de droit à notre confiance et à notre estime ? Je ne sais d'où ont pu naître les ombrages que vous avez signalés mais je puis vous assurer de nouveau qu'ils ne sont jamais entrés et n'entreront jamais dans mon esprit. Je suis heureux, au contraire, je l'ai dit très sincèrement, et ce devrait être le sentiment de tous, de voir des hommes, qui par leur talent et leur caractère, donnent tant de poids à nos opinions, se vouer à la tâche pénible de les propager, dans la direction qui leur est propre […] Servons ensemble et de notre mieux cette grande cause de la Révolution française qui n'est pas celle d'une secte ou d'un parti, mais du pays tout entier. »

## À (GUSTAVE D'EICHTAL[1] ?)

[6 août 1844]

C'est un parfait gentleman, homme riche qui a pris la direction de

cette feuille dans l'intérêt de ses opinions politiques et nullement dans le sien. C'est le frère du célèbre peintre du même nom.

Extrait d'une lettre à un ami portant en date le 6 août 1844, sans mention d'adresse, communiquée par Noémi Renan à Marthe Kolb et publiée par M. Kolb, *Ary Scheffer et son temps*, Paris, Boivin, 1937, p. 217.

1. Le destinataire de cette lettre de présentation pourrait être Gustave d'Eichtal, qui devait rencontrer Scheffer début août. Voir ci-dessous la lettre à Lanjuinais du 14 août, où Scheffer est décrit comme devant sembler à Eichtal « un parfait gentleman ».

## À ROBERT WALSH[1]

Paris ce 7 août 1844

Mon cher Monsieur,

Je désirerais beaucoup étudier pendant mon séjour à la campagne quelques documents qui puissent m'éclairer sur l'état actuel des États-Unis que j'ai un peu perdus de vue. Pourriez-vous me guider dans cette quête et me dire à quelle source il faut puiser ? Il y a deux questions principalement qui m'intéressent en ce moment, celle de l'Oregon et celle du Texas. Comment me mettre bien au courant de l'un et de l'autre ? Si vous pouviez me donner quelque renseignement précis sur ce point, vous me rendriez un véritable service dont je vous serais très obligé.

Veuillez agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Robert Walsh*
*41 avenue de Paris*
*Versailles*
[*Cachets de la poste : Paris août 44 ; Versailles 1844*]

Lettre inédite. Special Collections. John C. Calhoun Papers Clemson University Libraries[2].

1. Robert Walsh (1784-1859) avait reçu Tocqueville et Beaumont à Philadelphie le 15 octobre 1831 et leur avait fourni une abondante documentation sur les États-Unis. Walsh s'était installé à Paris en 1837 et était correspondant de plusieurs journaux américains. Il fut consul de 1844 à 1851. Il devait transmettre à Tocqueville en 1844-1845 une documentation considérable sur le Texas (voir *OC*, t. VII, p. 91-92). Le Texas avait formé une république indépendante du Mexique en 1836 et les colons américains, nombreux au Texas, demandaient à rejoindre l'union américaine. L'opinion américaine était divisée, le Texas étant un État esclavagiste. Les États-Unis devaient finalement annexer le Texas le 29 décembre 1845, ce qui provoqua une guerre avec le Mexique.

2. Cette lettre, inconnue lors de la publication du tome VII, est incluse dans une lettre de Walsh à Calhoun du 28 septembre 1844.

## AU BARON ANDRÉ DUPIN

8 août 1844

[Il est chargé] par l'Académie des sciences morales et politiques d'un grand travail qui a pour objet de rechercher quels ont été les progrès pratiques de la morale depuis 50 ans et de quelle manière celle-ci a de plus en plus pénétré dans la sphère des affaires publiques et inspiré les législations[1].

L.a.s. Vente du château de La Roche-Guyon, papiers du duc de la Rochefoucauld, décembre 1988, Rouen, n° 332.

1. Le 11 avril 1840, Tocqueville avait été chargé de rédiger un rapport sur les progrès de la morale, pour répondre à l'ordonnance royale du 22 mars 1840 chargeant l'Académie des sciences morales et politiques de former un tableau général du progrès de ces sciences depuis 1789. Le 9 mai, Dupin aîné avait été chargé avec Portalis et Bérenger de la partie législation. Tocqueville avait peu d'estime pour Dupin que *Le Commerce* avait contacté puis écarté et que l'opposition n'avait pas accepté dans ses rangs, Duvergier le jugeant « un vieux bourgeois qui aime à faire des remontrances en termes couverts, mais qui répugne à toute action franche et nette » (lettre du 3 décembre 1844, vente Drouot du 1er juin 1992).

Tocqueville ce 14 août 1844

par St-Pierre-Église (Manche)

Mon cher ami, je voulais durant les derniers jours que j'ai passés à Paris vous écrire à Nantes. Mes occupations ne l'ont pas permis et aujourd'hui, j'en suis réduit à lancer cette lettre dans l'immensité du monde sans trop savoir si elle vous rencontrera jamais. Je l'espère pourtant ; car je vais la faire d'abord passer par les mains de M. d'Eichtal qui sans doute a votre itinéraire.

Je veux vous remercier, en premier lieu, de la connaissance que vous m'avez fait faire de celui-ci. J'ai été charmé de lui et je compte que notre connaissance n'en restera pas là. Quant à l'affaire qui nous mettait en rapport, je la crois bien engagée. Il a dû faire connaissance avec M. Scheffer dans lequel il trouvera un parfait gentleman, avec qui les rapports sont complètement sûrs. Ce serait rendre un vrai service non seulement à nous, mais au pays que de nous aider à répandre des idées justes sur la Grèce[1].

Je voudrais bien que nous puissions trouver sur un grand nombre de sujets des ressources semblables. Nous en aurions grand besoin pour pouvoir pousser à bout notre difficile entreprise. Vous avez dû voir dans la province dont vous sortez un tableau semblable et bien plus coloré encore que celui que j'ai ici sous les yeux. Grâce aux folies du clergé d'une part et de l'autre à l'orgueil irrité de MM. les Professeurs de l'université, M. Thiers en est arrivé à un résultat qu'il ne pouvait pas espérer, il y a un an, savoir de concentrer toutes les passions du pays sur une question dont il puisse se faire le principal représentant, sans compromettre son avenir ministériel. Dans le pays que j'habite en ce moment comme vraisemblablement dans le vôtre toutes les passions irréligieuses et universitaires sont excitées au plus haut point et il se fait dans ce sens un courant d'opinion qui menace de devenir irrésistible. Je ne puis m'empêcher de craindre qu'il ne nous emporte, nous et le journal, si nous faisons la moindre faute. Toute mon application sera pour mon compte de n'en point faire et de donner à l'opinion publique sur ce point toutes les satisfactions qu'elle a droit de réclamer tout en cherchant à lutter contre ses excès. Mais quoi que nous fassions, le journal ne peut

espérer en ce moment d'être populaire et il ne peut se soutenir que par l'habileté avec laquelle les questions subsidiaires seront traitées. Vous pouvez sans peine nous donner sur les objets qui vont frapper votre vue des notions d'une importance très grande. Pour Dieu ! Ne manquez pas de le faire. Je ne vous le demande pas pour moi en vérité, mais dans l'intérêt d'une grande cause que nous servons l'un et l'autre[2].

Croyez, je vous prie, mon cher ami, à mon vif et sincère attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Vous pouvez envoyer vos articles soit à moi, soit à M. Scheffer qui est également sûr et qui agira comme vous m'avez recommandé de faire[3].

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Gustave d'Eichtal (1804-1886), fils et frère de banquiers, avait été condisciple de Lanjuinais au lycée Henri IV dès 1814. Disciple d'Auguste Comte puis saint-simonien, il avait séjourné en Grèce de novembre 1833 à juin 1835, séjour à la suite duquel il avait publié en 1836 l'ouvrage *Les Deux Mondes*. Il s'était ensuite rendu en Algérie en 1838-1839 et avait publié en 1839, sous le titre *Lettres sur la race noire et la race blanche*, sa correspondance de 1838 avec Ismaïl Urbain, où il plaidait pour le métissage. Dès les 1er et 2 septembre, *Le Commerce* devait publier des correspondances de Grèce non signées, qu'une lettre de Scheffer à Tocqueville (AT) permet d'attribuer à d'Eichtal. Le fils de Gustave, Eugène d'Eichtal, devait publier en 1897 un ouvrage de référence, *Alexis de Tocqueville et la démocratie libérale*. *Le Commerce* publie plusieurs articles consacrés à la Grèce : un éditorial le 14 août ; des articles ou correspondances sur les élections le 27 août ; le changement de ministère le 29 août et le 2 septembre ; la situation politique le 17 septembre ; un nouvel éditorial le 30 octobre.

2. Accusant réception de cette lettre le 31 août (AT 1765), Lanjuinais écrit de Marseille, où il a examiné la flotte, et il annonce son départ pour l'Espagne d'où il devait envoyer des analyses politiques. Voir ci-dessous, sur l'Espagne, la lettre du 22 septembre.

3. L'intérêt de Lanjuinais pour la flotte apparaît dans *Le Commerce* qui consacre les 14 et 21 septembre de longs articles à la marine, pièce essentielle de la politique internationale de la France.

## À ARNOLD SCHEFFER

[22 août 1844]

[…] Toutes les occasions que je rencontre de me mettre plus intimement en rapport avec vous me sont agréables.

[Il lui confiait les inquiétudes que lui inspirait la situation politique du moment ; le partisan de l'alliance franco-britannique redoutait une rupture avec l'Angleterre, le réveil de toutes les animosités entre les deux peuples. Il était d'accord avec son collaborateur pour ne rien dire qui fût de nature à enflammer et aigrir les esprits, mais pour dénoncer les imprudences et les faiblesses du régime de Juillet, sans l'animosité et la vivacité auxquelles sont naturellement entraînés des hommes convaincus] qu'un très grand mal a été fait à leur pays[1].

Extrait d'une lettre signée Alexis de Tocqueville portant la date du 22 août 1844, sans mention d'adresse, communiquée par N. Renan à M. Kolb et publiée avec une analyse par Marthe Kolb, *Ary Scheffer et son temps*, *op. cit.*, p. 217.

1. Voir la lettre à Corcelle du 13 août 1844, *OC*, t. XV, 1, p. 182. Comme Corcelle, dont Scheffer était l'ami, Tocqueville s'inquiétait du caractère belliqueux des articles publiés anonymement par Arnold Scheffer dans *Le Commerce* des 9, 10 et 11 août : « Ce n'est pas le moment de rappeler les anciens griefs que nous pouvons avoir contre les Anglais, lorsque les passions sont déjà de part et d'autre si excitées. Notre devoir est de nous tenir au niveau de ce qu'il y a de juste et de légitime dans le sentiment national ; cela ne fût-il pas de notre goût serait encore dans l'intérêt de l'influence honnête que nous voulons obtenir. » La lettre de Tocqueville ici se veut modératrice. Avant même de recevoir cette lettre, Scheffer avait eu vent de l'échange de lettres entre Corcelle et Tocqueville et se justifiait de sa virulence : « Si je conseillais à la France de prendre une attitude digne, j'ajoutais que cela même était un moyen de conserver la paix parce que l'abandon de soi-même et une lâche condescendance aboutiront inévitablement à une rupture » (AT).

## À ARNOLD SCHEFFER

[23 août 1844]

[À l'Angleterre qui voulait bien laisser la France bombarder les villes

du Maroc[1], mais ne souffrait pas que nous occupions même temporairement ces villes, il recommandait de répondre] par une discussion vive et énergique qui montre ce qu'une pareille prétention a d'intolérable et de contraire, non seulement aux bons rapports de nations amies, mais à la loi des nations elles-mêmes, qui fasse voir que la France n'a aucun intérêt ni aucune envie de s'établir sur aucune partie du territoire marocain, mais que vouloir l'empêcher de mener à fin une guerre que cependant on est bien obligé de lui reconnaître le droit de faire[2], et qu'un ministre qui se laisserait arrêter par une pareille opposition, nous ferait jouer le plus misérable de tous les rôles aux yeux du monde et mériterait cent fois d'être brisé par le pays[3].

Extrait d'une lettre signée Alexis de Tocqueville, datée de Tocqueville, ce 23 août 1844, sans mention d'adresse, communiquée par N. Renan à M. Kolb, publiée par M. Kolb, *Ary Scheffer et son temps*, *op. cit.*, p. 218.

1. Dans la guerre contre le sultan du Maroc, qui soutenait Abd el-Kader, les Français avaient brièvement occupé Oujda du 19 au 21 juin, puis bombardé et pris Tanger le 6 août, et Mogador le 15 août.

2. *Sic*. Omission probable d'un membre de phrase dans la publication par Marthe Kolb.

3. Le 28 août Scheffer répondait : « Je vois avec grande satisfaction par votre dernière lettre que mon sentiment au sujet des rapports actuels entre la France et l'Angleterre est entièrement conforme au vôtre. Si, en l'exprimant, je suis resté en deçà ou au-delà, cela dépend en partie des impressions du moment dont il est difficile de se défendre dans la polémique quotidienne et en partie encore à la rapidité du travail et au manque de talent que je suis le premier à reconnaître et que je déplore bien sincèrement dans l'intérêt du journal. Je déplore aussi que dans un moment aussi important vous ne pouvez [*sic*] venir efficacement à mon secours. Avec cela je suis *seul* car jusqu'ici je n'ai aucun collaborateur pour la partie politique » (AT).

## À CHARLES STÖFFELS

Tocqueville, ce 25 août 1844

Il y a bien longtemps, mon cher ami, que j'ai le désir sans trouver la

possibilité de vous écrire. La chose m'a réellement été impossible durant mon séjour à Paris. Or, je ne suis arrivé ici que depuis trois jours. À peine ai-je encore eu le temps de me reconnaître. Cependant je ne veux pas tarder davantage à vous donner signe de souvenir.

Je vous remercie de m'avoir adressé M. de Coetlosquet. J'ai été charmé de faire sa connaissance. J'aurais voulu pouvoir la pousser plus avant, mais le manque d'occasion et la nature extrêmement réservée de son esprit m'en ont empêché. Il se produit trop peu au-dehors, c'est le seul reproche que j'aurais à lui faire ; je le lui fais d'autant plus vif que ce que j'ai lu de ses livres me ferait désirer de l'entendre parler plus longuement[1].

Quant à M. de Puymaigre, je ne l'ai pas vu, ni lui ni sa carte[2]. Je n'ai donc pu l'aller chercher, ce que je n'aurais pas manqué de faire si j'avais eu son adresse. Je n'ai même pas tenté de remettre au *Siècle* la note que vous m'aviez transmise sur son livre attendu qu'en ce moment ma recommandation lui aurait été fort peu utile. Ces malheureuses affaires de la liberté d'enseignement et toutes les querelles qui s'en sont suivies m'ont presque brouillé avec ce journal[3]. Elles ont produit ce petit mal ; elles en produiront malheureusement bien d'autres et de plus grands. Toutes les tristes prévisions dont je vous ai tant de fois fait part se sont pleinement réalisées. Le clergé a voulu enlever de haute lutte la liberté d'enseignement et il a renouvelé dans son entier le vieux combat du XVIIIe siècle contre la religion. Les passions et les intérêts des hommes politiques s'y sont mêlés et aujourd'hui je tiens pour constant que presque tout le terrain gagné depuis 1830 est perdu. Les vieux préjugés, les vieilles rancunes, les vieilles passions voltairiennes se sont réveillés et le fatal divorce de la société nouvelle et de l'Église est prononcé de nouveau. D'où est venu tout ce mal ? Ce n'est ni le temps ni le lieu de le rechercher. D'ailleurs à quoi bon indiquer qui a percé l'outre des vents maintenant qu'ils sont dehors et que l'océan est soulevé par la tempête ? Il ne s'agit plus que de chercher à lutter contre les vagues le plus vigoureusement et le plus habilement possible. C'est à quoi je m'applique de mon mieux, mais non sans maudire quelquefois de bien bon cœur ceux dont les violences et les folies nous ont amenés où nous sommes.

Embrassez bien tendrement de ma part votre frère et croyez à tous mes sentiments de vive et sincère amitié.

ALEXIS DE T.

*À Monsieur*
*Monsieur Charles Stöffels*
*au château de Varsberg*
*par St Avold (Moselle)*

Lettre inédite. Original perdu. Lettre communiquée par Simone d'Hautefort.

1. En 1842, Tocqueville avait utilisé l'éloge de Cessac par le comte du Coetlosquet (voir ci-dessus). La nécrologie que Victor Simon consacre au comte souligne sa modestie (voir *Mémoires de l'académie de Metz*, 1853, p. 48-55).

2. Théodore Boudet, comte de Puymaigre (1816-1901), était avec Stöffels un des fondateurs de la *Revue d'Austrasie*. En 1843, il avait publié une tragédie conçue pour la lecture, *Jeanne d'Arc*, qui était précédée d'un examen des écrivains s'étant intéressés à Jeanne d'Arc.

3. La querelle avec *Le Siècle* devait s'envenimer durant la fin de l'année et brouiller temporairement Tocqueville avec Beaumont, qui était membre du comité de surveillance. Pour complaire à son ami, Beaumont dut démissionner par une lettre publiée dans *Le Siècle* le 7 décembre.

## À ARNOLD SCHEFFER

[Jeudi 29 août 1844]

[…] Qu'est-ce qui fait que Monsieur Thiers et ses amis se sont jetés avec une ardeur si dévorante sur cette question ? La chose est bien claire. Cette question leur fournit la meilleure occasion qu'ils puissent rencontrer pour satisfaire l'opposition et se faire pousser ou soutenir par elle, sans cependant accorder aucune satisfaction considérable à ses demandes. En flattant de cette manière les passions aveugles de la gauche, ils lui font perdre de vue ses réclamations légitimes ; ils éloignent les véritables questions où ses principes sont engagés et ils peuvent la contenter à si bon marché qu'en le faisant, ils ne déplairont même pas aux Conservateurs. Il leur sera toujours plus aisé de chasser des Jésuites que d'accorder la Réforme parlementaire. C'est donc leur jeu de grossir outre mesure la question, de la rendre, s'il se peut, si grande qu'elle masque en quelque sorte toutes les autres. C'est leur jeu, mais ce n'est pas

le nôtre et nous serions de grands sots de construire nous-mêmes l'engin à l'aide duquel on doit nous battre…

[Tocqueville n'en blâmait pas moins le clergé qui se conduisait] depuis un an d'une manière insensée, souvent violente, souvent injuste et intolérable.

[Il était] disposé à lui dire tout cela respectueusement mais très vivement et très fermement. [Toutefois cette irritation restait secondaire chez le chrétien. Toutes ses pensées étaient subordonnées à cette autre qu'il ne fallait] à aucun prix ébranler la religion elle-même que je crois profondément nécessaire non seulement aux sociétés en général, mais surtout aux sociétés libres et démocratiques comme la nôtre.

[Il terminait sa lettre en rappelant à Arnold Scheffer qu'en son absence il était] le maître absolu de la rédaction, [en le priant de ne se laisser imposer par personne, fût-ce même par les sociétaires,] des articles [qu'il jugerait] devoir refuser[1].

Extrait d'une lettre signée Alexis de Tocqueville portant la date du jeudi 29 août 1844, sans mention d'adresse, communiquée par N. Renan à M. Kolb et publiée par M. Kolb avec l'analyse reproduite ici dans *Ary Scheffer et son temps*, *op. cit.*, p. 218-219.

1. La direction du *Commerce* était alors divisée sur la question de la liberté d'enseignement et de la liberté religieuse : Corcelle était beaucoup plus favorable au parti catholique que Tocqueville, qui plaidait pour un journal neutre afin de n'aggraver ni la crise nationale ni les tensions dans le conseil de rédaction. Voir sa lettre à Corcelle du 13 septembre : « Il n'y a, d'ailleurs, rien de plus facile que maintenir le journal dans l'attitude silencieuse qu'il a prise. J'ai écrit, sur ce sujet, il y a quinze jours, au milieu de mon conseil général, une longue lettre raisonnée à Scheffer, lettre dans laquelle je lui expliquais pourquoi je ne voulais du Quinet sous aucune forme, ni du Voltaire d'aucune façon, pas même à l'article Annonces » (*OC*, t. XV, 1, p. 191).

Dans sa réponse, Scheffer constatait « une légère différence d'opinion » avec Tocqueville tout en acceptant de garder désormais le silence. Il s'était expliqué longuement dans une lettre de la mi-août sur son conflit avec Corcelle : « Un journal est obligé quelquefois de conclure ; il ne peut rester dans le vague éternellement. […] je désirais annoncer la seconde édition du livre de M. Quinet *L'Ultramontanisme*, sans pourtant approuver toutes les idées de l'auteur, me bornant à une citation *neutre* et à faire l'éloge de son talent d'écrivain. M. de Corcelle s'est mis vraiment en fureur. Il m'a dit que si je faisais cela, il ruinerait *Le Commerce*, en annonçant dans tous les journaux qu'il s'en retirait. Tout cela était inutile puisque je ne voulais pas lui faire de la peine. J'ai su encore qu'il avait été fâché parce que le journal a annoncé la formation d'un comité formé dans le but (assez niais selon moi) d'ériger une statue à Voltaire. J'insiste sur ce fait avec vous. Il me semble que

sans partager l'adoration que quelques gens professent pour Voltaire on doit pourtant reconnaître en lui un grand écrivain qui a fait marcher le siècle et dont on ne peut bannir le nom d'une feuille publique. J'ai encore un autre fait sur lequel nous avons besoin de nous entendre. Tout en respectant la religion et les idées religieuses, tout en parlant avec ménagement du clergé et de l'Église, il est pourtant ce me semble impossible de confondre la religion et l'Église dans le même respect. On peut distinguer entre ce qui est divin, et ce qui est le fait des hommes. La politique de Rome, le jésuitisme, l'Inquisition, l'intolérance, tout cela n'est pas le christianisme. Vous me direz : assez d'autres attaquent tout cela, nous n'avons pas besoin de le faire. Je suis d'accord sur ce point. Pourtant quelquefois il faut dire son avis » (AT).

## À ARNOLD SCHEFFER

[9 septembre 1844]

Croyez-vous que Monsieur de Gobineau qui sait l'anglais ne pourrait pas vous donner de temps en temps quelques petits articles sur ce sujet[1] ?

Extrait d'une lettre portant comme en-tête « mon cher monsieur Scheffer », datée du 9 septembre 1844, sans mention d'adresse, communiquée par N. Renan à M. Kolb et publiée par M. Kolb, *Ary Scheffer et son temps*, *op. cit.*, p. 219.

1. Au printemps de 1843, Tocqueville avait recruté le jeune Arthur de Gobineau pour l'aider à préparer son travail académique sur le progrès des sciences morales et politiques. Il avait beaucoup de sympathie pour lui. En réponse à la lettre de Tocqueville du 29 août, Scheffer avait signalé que Gobineau demandait à s'occuper de critique littéraire ; « sa politique ne valait rien… il est long et diffus » (AT). Gobineau devait publier sa critique littéraire au *Commerce* peu après en publiant deux feuilletons sur Alfred de Musset, les 24 septembre et 1er octobre 1844 (voir *OC*, t. IX, p. 74).

## À NAPOLÉON DARU[1]

Tocqueville par St-Pierre-Église

Ce 17 septembre 1844

Vous m'avez permis, mon cher voisin, de vous demander des avis propres à me guider dans le travail que m'a imposé le Conseil général et dans lequel je confesse que je n'ai pas encore fait le premier pas[2]. C'est une permission dont j'use en ce moment.

Une première difficulté m'arrête : avant de faire un chemin, il n'est pas inutile de savoir quels sont les voyageurs et les marchandises qui doivent y circuler. Or, on ne me semble pas posséder sur ce point les moindres données. Comment s'y prendre pour se les procurer ? Quant aux voyageurs on peut aisément en avoir une idée en connaissant le nombre des voitures publiques et leur capacité ; encore faudrait-il avoir ces chiffres non seulement aux extrémités de la ligne, mais dans les points intermédiaires. Pour les marchandises, j'avoue que je ne vois pas bien de quelle manière il conviendrait de procéder. Ce point m'a toujours paru le plus obscur dans toute question de chemins de fer à entreprendre. J'ai vu faire à ce sujet pour le même chemin les évaluations les plus contradictoires. Quelle est la méthode la plus convenable à suivre, suivant vous, pour arriver à la vérité ? Je vous serais très obligé de vouloir bien m'éclairer sur cette première partie du problème.

Veuillez croire, je vous prie, à tous mes sentiments de très haute considération et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives nationales.

1. Napoléon Daru (1807-1890), fils d'un intendant général de la Grande Armée, membre de la Chambre des pairs depuis 1833, sera représentant de la Manche de 1849 à 1851, opposant au coup d'État, et de nouveau député de 1869 à 1870. Ministre des Affaires étrangères du cabinet Ollivier, il sera député à l'Assemblée nationale en 1871, puis sénateur de 1876 à 1879. Il habitait le château de Chiffrevast à Tamerville (canton de Valognes) et entretenait avec Tocqueville de bonnes relations de voisinage malgré leurs divergences politiques (Daru siégeait au centre droit). Ancien polytechnicien, il s'intéressait aux travaux publics et en particulier aux chemins de fer. Il était l'auteur du rapport sur le projet de loi relatif au chemin de fer du Nord auquel *Le Commerce* consacre deux longs articles les 28 juillet et 5 août.

2. Au début de la session de 1844, le préfet avait saisi le conseil général de la Manche pour qu'il étudie le projet de construction du chemin de fer Paris-Cherbourg. Le 31 août, le conseil avait nommé une commission composée de

Tocqueville, Frédéric Rihouët, Havin, Bonnemains, du Moncel, Quénault, Noël-Agnès, Cabart, Théroulde. Chargé du rapport, Tocqueville le transmit au préfet le 28 novembre 1844. Voir ce rapport dans *OC*, t. X, p. 622-647. Tout en soulignant la difficulté d'établir des chiffres précis, Tocqueville y remercie le comte Daru pour les chiffres fournis (*op. cit.*, p. 646).

## À ARNOLD SCHEFFER

[Tocqueville, ce 18 septembre 1844]

Remerciez vivement de ma part Monsieur votre frère de l'intérêt qu'il veut bien prendre à notre entreprise[1]. Son intervention ne saurait qu'être très efficace. Rappelez-moi en même temps très particulièrement à son souvenir et croyez à tous mes sentiments de haute estime et de véritable amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Extrait d'une lettre datée de Tocqueville, ce 18 septembre 1844, sans mention d'adresse, communiquée par N. Renan à M. Kolb et publiée par M. Kolb, *Ary Scheffer et son temps*, *op. cit.*, p. 217.

1. Ary Scheffer (1795-1858), célèbre pour sa peinture religieuse et ses portraits de caractère romantique, enseigna le dessin aux enfants de Louis-Philippe. Il recevait la société parisienne dans sa maison de la rue Chaptal (aujourd'hui musée de la Vie romantique). Mrs Grote cite Tocqueville parmi les amis très proches de Scheffer, avec Pauline Viardot, George Sand, Cavaignac, Lamartine (*Memoir of the Life of Ary Scheffer*, 1860, p. 160). Dans une lettre de septembre, Arnold écrit : « Mon frère me charge de vous remercier de votre gracieux souvenir. Il s'intéresse vivement à notre entreprise et c'est lui qui me tient au courant de bien des choses. Car pour ma part je ne vais pas dans le monde » (AT).

## À VICTOR LANJUINAIS

Tocqueville par St-Pierre-Église (Manche)

Ce 22 septembre 1844

Votre dernière lettre datée de Marseille, mon cher ami, indiquait qu'il fallait vous écrire à Madrid pour le premier octobre ; je suis cette prescription avec grand plaisir comme vous pouvez croire. Je ne me plains que d'une chose, c'est de la rareté de nos communications et toutes les circonstances qui pourront les rendre plus fréquentes seront les bienvenues[1].

Je n'ai pas la prétention de vous apprendre des nouvelles ; vous êtes plus près que moi de celles qui viennent d'Afrique et quant aux autres, mon absence de Paris m'empêche de vous en donner de fraîches et de sûres. Nous avons été assez près de nous brouiller sérieusement avec l'Angleterre. Je l'ai cru moi-même un moment, ce qui ne fait pas honneur à ma perspicacité ; car, pour se brouiller, il faut avoir des volontés et en avons-nous vis-à-vis de nos voisins ? Toutefois jusqu'à présent, le ministère s'en est mieux tiré qu'il n'y avait lieu de le croire. Ce qui le sauve, c'est la mauvaise opinion qu'on avait de lui. On s'attendait à ce qu'il allait faire d'immenses bassesses, il n'en a fait que de grandeur ordinaire ; on lui a su gré de la différence. Il y a, cependant, plusieurs difficultés dont il aura peine à se tirer devant les Chambres. La première c'est son silence opiniâtre relativement aux dépêches qu'il reçoit de l'Océanie. Silence tellement contraire à toutes les habitudes, surtout quand il s'agit d'événements de guerre, qu'il est impossible de ne pas l'attribuer au désir de tromper le pays. Le second fait, c'est l'indemnité promise à M. Pritchard. Les manœuvres de tous genres que ce misérable intrigant a mis[es] en œuvre contre nous et les suites désastreuses que chaque jour apprend qu'elles ont eu[es] font de cette indemnité un compromis honteux et que le sentiment national, même le plus calme, aura bien de la peine à supporter. Néanmoins, le ministère me paraît encore sur ses pieds pour longtemps.

Que je vous envie de pouvoir parcourir comme vous le faites un pays aussi digne d'être examiné que l'Espagne ! Cela vaut bien mieux que d'être constamment absorbé, ainsi que je le suis depuis six semaines, dans le détail des affaires locales. Il est agréable, sans doute, sous certains rapports, d'habiter au milieu de son pays électoral mais c'est un agrément auquel bien des ennuis et des gênes sont liés et il m'arrive bien souvent de regretter de ne pas jouir de votre indépendance. Je compte sur vous pour *m'apprendre* l'Espagne. Je n'ai pu encore voir ce malheureux et

incompréhensible pays qu'à travers le jugement qu'en portaient des hommes auxquels je ne reconnais pas un esprit sûr ni des intentions droites ; par conséquent, je ne le connais point et cependant quel homme politique en France peut aujourd'hui ignorer l'Espagne ? Je vous attends donc avec impatience pour m'éclairer. Je n'ai pas besoin de vous dire combien quelques communications de vous seraient précieuses pour notre journal qui, comme tous les autres organes de la presse, est en ce moment très flottant sur la question espagnole. Un bon correspondant à Madrid aurait aussi pour nous une très grande valeur. Vous m'avez promis de le chercher. N'oubliez pas cette promesse, je vous prie. Nous allons, je crois, avoir un correspondant très éminent en Angleterre ; j'espère également que nous en aurons de bons en Allemagne et en Amérique[2]. Si, par votre entremise, nous en trouvions un en Espagne, nous serions mieux fournis en correspondance que la plupart des journaux de l'opposition. Ce qui, aux yeux des hommes sérieux, est un des premiers mérites que puisse présenter un journal.

Je ne pense pas que vous ayez pu lire *Le Commerce* depuis que vous avez quitté la France. Je crois que vous auriez été satisfait de son ton, qui a constamment été modéré dans la forme, bien que ferme au fond. Je lui rends d'autant plus volontiers cette justice qu'absent de Paris, ainsi que presque tous nos amis, nous avons dû nous en rapporter à notre rédacteur en chef. Ses articles n'ont pas été fort saillants sans doute, mais ils ont assez fidèlement reproduit notre couleur, ce qui était, pour le moment, le point important.

Ainsi que vous l'avez désiré, le journal n'a pas combattu la candidature de M. Ternaux. Il l'a même appuyée. M. Ternaux vient d'être nommé, comme vous savez sans doute. Les *Débats* le déclarent ministériel ; Dieu veuille que vous l'ayez mieux jugé[3].

Adieu, mon très cher, écrivez-nous, je vous prie, et si vous ne voulez pas *nous* écrire, écrivez-*moi* au moins et n'oubliez pas que je suis un des amis sur lesquels en tous temps vous pouvez le plus compter.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Mme de Tocqueville veut que je la rappelle à votre souvenir.

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Sur cette lettre du 31 août, voir ci-dessus. La lettre de Tocqueville croise ici une lettre de Lanjuinais, de Gibraltar, le 20 septembre, publiée dans *Le Commerce* du 11 octobre sans nom d'auteur : « Le malheur de ce pays, c'est la démoralisation. Les fonctionnaires publics ne sont pas payés et presque tous s'enrichissent par le vol et la concussion. La justice se vend comme le reste. L'armée seule est moins atteinte par ce fléau. Quant à la contrebande, elle est portée à un tel point que les chefs de service persécutent les capitaines de navires qui ne veulent pas la faire et rendent presque impossible à leurs vaisseaux l'entrée des ports d'Espagne. Ce qu'il faut à tout prix à ce pays c'est un gouvernement régulier et un régime de douanes qui permette d'attaquer la contrebande dans sa source. » En octobre, *Le Commerce* suit avec inquiétude la politique de Martinez de la Rosa et des Cortes, la situation de l'Espagne étant jugée semblable à celle de la France à la veille de la révolution de 1830 (éditorial du 25 octobre).

2. En Angleterre, Tocqueville ne put obtenir qu'une collaboration ponctuelle de Disraeli, mais Charles Buller, radical, membre de la Chambre des communes, devint un correspondant régulier. Lieber fut le correspondant pour les États-Unis. En Allemagne et en Espagne, Tocqueville ne put trouver de correspondants réguliers. Mais, du 3 septembre au 29 octobre, *Le Commerce* publia douze « lettres industrielles » signées de J. Burat sur la production industrielle allemande.

3. Dans sa lettre du 31 août, Lanjuinais demandait à Tocqueville de faire en sorte que *Le Commerce* n'attaque pas la candidature de Mortimer Ternaux à Savenay (Loire-Inférieure) même si l'influence de celui-ci pouvait être dangereuse (AT). En réponse à une lettre de Tocqueville du 29 août, Scheffer avait informé Tocqueville que le journal avait déjà recommandé la candidature de Ternaux, contre son avis, du fait des pressions de Ferdinand Barrot. Le 30 août, *Le Commerce* avait déclaré que Ternaux, « appuyé par des députés du centre gauche entre autres par MM. Odilon Barrot, Billault et Lanjunais », se recommandait à la fois comme rédacteur des *Annales de voyages*, « ouvrage dans lequel il a exprimé des opinions libérales et un sentiment très vif d'opposition aux prétentions orgueilleuses de l'Angleterre », et « par une position indépendante et par un caractère honorable ». Le journal annonça ensuite les résultats de cette élection partielle sans commentaire ; le 18 septembre, au premier tour, Ternaux avait obtenu 126 voix sur 262 votants ; le 19 septembre, il l'emportait par 145 voix face à Genoude qui en obtint 115. Réélu en 1846, il siégea à gauche et parut peu à la tribune. Mortimer Ternaux (1808-1871), maître des requêtes au Conseil d'État, reste connu surtout pour son *Histoire de la Terreur* en huit volumes (1862-1881), à laquelle il se consacra après son retrait de la vie politique consécutif au 2 Décembre.

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
TANNEGUY DUCHÂTEL

Tocqueville par St-Pierre-Église (Manche)

ce 29 septembre 1844

Monsieur,

Le journal[1] m'apprend la perte cruelle que vous avez faite dans la personne de Monsieur votre père. Après les bons rapports qui ont existé entre nous durant une partie de la session dernière[2], vous ne trouverez pas étonnant que je vous exprime la sympathie que j'éprouve pour un chagrin si légitime. Quoique adversaire politique déclaré de M. le ministre de l'Intérieur, je ne me crois pas dispensé pour cela d'exprimer à M. Duchâtel la part très sincère que je prends au grand malheur qui vient de le frapper dans sa vie privée et j'espère qu'il acceptera ce témoignage d'un intérêt véritable avec la même cordialité que je mets à le lui offrir.

Veuillez agréer l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Autographe J. Morssen.

1. Le 27 septembre, *Le Commerce* annonce le décès du comte Duchâtel, père du ministre, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, « dans sa terre de Mirambeau près Jonzac », survenu le 24 septembre. Charles Jacques Duchâtel (1751-1844) avait fait partie du Conseil des Cinq-Cents avant d'être député d'opposition libérale de 1827 à 1830, puis réélu jusqu'en 1833, date à laquelle il fut élevé à la pairie. Le 6 octobre, Duchâtel, très touché par la lettre de Tocqueville, lui écrivait : « Au fond nos différences sont moins grandes qu'elles ne le paraissent ; car nous marchons vers le même but, et nous voulons les mêmes choses, mais c'est un des inconvénients nécessaires à notre forme de gouvernement, que de toujours mettre au premier plan les différences, quoique moins profondes que les analogies » (AT).

2. Tocqueville avait eu de bonnes relations avec Duchâtel lors de l'examen du projet de loi sur les prisons.

## À NAPOLÉON DARU

Mardi soir
[1er octobre 1844 ?]

Je ne saurais trop vous remercier, mon cher voisin, pour la lettre si instructive que j'ai reçue de vous. J'en suis très reconnaissant, je vous assure. Elle me fait mieux que jamais comprendre deux choses que je savais déjà, votre supériorité dans ces matières, et l'insuffisance des lumières que je possède pour les bien traiter. Pourquoi n'êtes-vous pas chargé d'un pareil travail ! Mais vous avez plus et mieux à faire. Quand je vous ai demandé, du reste, des renseignements sur le meilleur mode de connaître les produits, je n'avais nullement l'intention de m'appuyer sur les considérations qui peuvent ressortir de cette connaissance. Je sais très bien, et je tombe d'accord avec vous, que les vrais arguments se trouvent dans l'intérêt de la défense du territoire, et dans les règles de la justice distributive. Mais vous savez mieux que moi que pour bien traiter un côté d'une question, il est très à désirer d'avoir pu examiner tous les autres.

Je ne sais trop, je vous l'avouerai, comment répondre à la confiance que vous me témoigniez dans votre post-scriptum, confiance à laquelle je suis très sensible. En tous cas, je ne puis le faire que fort confidentiellement, car ma position, vous le comprenez, est très délicate ; la place de M. Langlois[1] est désirée par deux hommes honorables, distingués même, qui sont également mes amis, et qui m'ont l'un et l'autre donné des preuves de leur amitié. Je ne voudrais pas que l'un ou l'autre pût croire que je cherche à le desservir. La neutralité la plus absolue est mon devoir et mon intérêt. Mais puisque vous me consultez, je vous dirai qu'en fait d'élection, je ne suis pas très d'avis de *se laisser faire*[2]. Je crois qu'il vaut mieux ou ne pas se laisser porter ou se pousser soi-même vivement. Vous avez un nom très connu déjà et très respecté dans ce pays, la famille de Mme Daru y occupe une position très grande et très honorée[3]. Si vous paraissez dans la lutte électorale, il faut y réussir. Un échec serait fâcheux alors même que vous ne vous seriez mêlé de rien, parce qu'on croira toujours que par vous ou par vos amis vous avez agi, et, quoi qu'on fasse, vous auriez malgré vous l'air d'être battu. En vous abstenant absolument, vous ne réussiriez pas à empêcher ce résultat et vous vous ôteriez des chances considérables de succès. Il me semble donc qu'à votre place, je me mettrais en avant ou que je ne souffrirais pas qu'on m'y mette. Je ne sais pas ce que fera M. Gisles, mais je ne doute pas qu'il ne vous soutienne. Quant à M. Gallemand, je l'ai rencontré aujourd'hui au concours agricole de Quettehou, et je lui ai demandé ce qu'il comptait faire quant à l'élection. Il m'a répondu qu'il ne voulait ni s'occuper de sa candidature, ni y renoncer.

Nous aurions déjà été vous voir, Madame de Tocqueville et moi, si dans ce moment mon père n'était chez nous très souffrant. L'état dans lequel il se trouve, état non inquiétant, mais fort douloureux, ne nous permet guère en ce moment de le quitter. J'espère bien cependant aller à Chiffrevast avant votre départ.

Veuillez présenter mes respectueux hommages à Madame Daru et croire à tous mes sentiments d'estime et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Papiers Daru. AN 138 A P 217.

1. Ambroise Honoré Langlois (1790-1844), notaire de profession, conseiller général du canton de Valognes depuis 1833, venait de mourir.

2. Zacharie Gallemand, riche propriétaire de Valognes et conseiller municipal, ami de Tocqueville, voulait lui aussi se porter candidat au conseil général en remplacement de Langlois : dans une lettre du 22 septembre 1844, Tocqueville lui transmet une lettre de Daru « dont le post-scriptum concerne l'élection du conseil général. Vous verrez qu'on me demande une réponse ; je n'ai pas voulu faire cette réponse avant de vous avoir consulté » (*OC*, t. X, p. 301). La lettre à Gallemand permet de dater cette lettre à Daru d'un des mardis suivants, 24 septembre ou plutôt 1er octobre, date à laquelle Tocqueville écrit à Clamorgan s'être décidé à ne pas pousser Daru (voir *op. cit.*, p. 350). Daru annonça sa candidature dans les journaux début octobre mais la retira en faveur de Jacques Gisles, maire de Valognes, qui fut élu par 103 voix contre 23 à Gallemand.

3. Napoléon, comte Daru, avait épousé Charlotte Camille Le Brun de Plaisance, fille du duc de Plaisance, le 26 août 1839.

## À ARNOLD SCHEFFER

[Début octobre 1844 ?]

Quant à Monsieur de Gobineau, je trouve en somme ses travaux peu intéressants, il y a de l'esprit et du talent, mais rien de saillant ni dans le fond, ni dans la forme. C'est lourd et puis ! qui s'intéresse assez aux œuvres de M. Alfred de Musset pour lire avec plaisir 18 colonnes de petite impression employées à les analyser[1]. On en aurait à peine supporté

autant sur Lord Byron. J'ai une véritable amitié pour M. de Gobineau et je regrette de voir qu'il ne réussisse pas mieux, mais il n'a pas ce qui fait réussir : la foi en quelque chose et l'ardeur que la croyance donne ; l'esprit de M. de Rémusat et de son école a passé par là. Je serais fâché, toutefois, que vous fissiez connaître ces impressions dans leur vivacité à M. de Gobineau. C'est à vous que je fais ces observations. Je crois que si vous acceptiez d'autres articles littéraires de lui, il serait bon de lui recommander de choisir des auteurs qui attirent plus l'attention du public et les analyser moins longuement.

Extrait d'une lettre sans mention de date ni d'adresse, communiquée par M. Renan à M. Kolb, et publiée par M. Kolb, *Ary Scheffer et son temps*, *op. cit.*, p. 219-220.

1. Gobineau publie son travail sur Musset en deux fois, les 24 septembre et 1er octobre 1844. Le 4 octobre, Tocqueville lui écrit : « Si vous mettez dix-huit colonnes petite impression pour parler des œuvres de M. de Musset, vous entreprenez assurément un cours de littérature plus long que celui de La Harpe. Je trouve des qualités charmantes au talent de M. de Musset ; mais enfin, comme vous le dites vous-même, le total forme un talent de second ordre » (*OC*, t. IX, p. 74). La lettre à Scheffer, faisant référence aux 18 colonnes imprimées, est postérieure au second article.

## À JULIEN TRAVERS

Ce 6 octobre 1844

Monsieur,

J'ai reçu l'exemplaire du dernier *Annuaire de la Manche* dont vous me parliez[1]. Je vous prie d'agréer tous mes remerciements pour cet envoi. Je vous dois également beaucoup de reconnaissance pour le Boileau qui est joint à votre lettre et qui m'a paru rempli de notes intéressantes et de jugements pleins de sens et de justice[2].

J'ai un grand plaisir à apprendre que l'académie de Caen a enfin reçu les livres que j'avais demandés pour elle. Je vous prie de lui dire que je suis toujours à ses ordres et disposé à faire les démarches qu'elle croira pouvoir lui être utiles[3]. J'aurai toujours, de même, une véritable

satisfaction à faire tout ce qui peut vous être agréable.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Travers Secrétaire de l'Académie royale*
*À Caen*
[*Cachets de la poste : St-Pierre-Église 7 octobre 1844 ; Caen 8 octobre 1844*]

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Travers dirigeait la publication de l'*Annuaire de la Manche*.

2. Travers venait de publier des *Œuvres poétiques de Boileau-Despréaux*, Paris, 1844.

3. Les livres envoyés par l'Académie française. Voir ci-dessus.

## AU PRÉFET DE LA MANCHE (ADRIEN BONNET)

Tocqueville, par Saint-Pierre-Église,
ce 19 octobre 1844

Monsieur,

Vous devez être un peu surpris de n'avoir pas encore reçu mon rapport sur le chemin de fer. Je dois vous expliquer ce qui m'a empêché jusqu'à ce jour de remplir les vues du conseil général[1]. La faute en est à mon ami et voisin Monsieur Dumoncel, qui ne m'a encore rien envoyé bien qu'il m'ait fait annoncer son travail[2]. Son secours m'étant indispensable pour traiter la partie technique de mon œuvre, j'ai dû attendre pour commencer ma rédaction que M. Dumoncel m'ait mis à même de la terminer d'un seul coup. Je me suis borné à établir la question autant que le manque de liens [?] me le permettait.

Je me suis, du reste, consolé de ce retard en pensant qu'il n'agirait pas sur l'époque de la publication de notre procès-verbal. Mon rapport étant un des derniers, l'imprimerie peut imprimer presque tout le compte

rendu de notre session avant d'arriver à mon manuscrit.

Permettez-moi de vous rappeler en même temps, Monsieur, que vous m'aviez promis de m'envoyer la partie de votre rapport qui traitait la question du chemin de fer et que vous l'avez oublié. Je vous serais obligé de me faire cet envoi et de me dire en même temps jusqu'à quelle époque je puis sans inconvénient grave retarder l'envoi de mon travail[3].

Je compte partir pour Paris dans huit ou dix jours au plus. Mon désir serait de ne vous transmettre mon rapport que de là, si cela était possible. Les renseignements que j'obtiendrais à Paris rendraient ce travail plus complet[4].

Je ne veux pas finir cette lettre sans vous parler d'une personne à laquelle je m'intéresse et qui, malgré de grands torts antérieurs que je n'excuse pas, a conservé pleinement l'estime des honnêtes gens du pays qu'il habite, ainsi que vous pouvez vous en assurer en consultant les personnes les plus honorables du pays. Je veux parler de M. Legrand ancien percepteur de Picauville[5]. M. Legrand qui a des connaissances en construction, s'occupait depuis plusieurs [années] à faire des plans et devis pour les communes et ces plans et devis ont été jusqu'ici reçus par l'administration d'autant plus volontiers que M. Legrand est la seule personne dans le canton qui entende cette partie. M. le s[ous]-préfet de l'arrondissement paraît cependant, à ce qu'on m'assure, décidé à refuser désormais les plans et devis dressés par M. Legrand. D'après ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire à St-Lô, je ne pense pas que ce qui arrive à M. Legrand soit le résultat de son vote pour moi aux élections dernières[6].

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée[7].

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Publication partielle par Edmond Lhommedé, *Un département français sous la monarchie de Juillet*, Paris, Boivin, 1933, p. 278. Passage inédit d'après un brouillon, Archives Tocqueville.

1. Ce rapport sur le projet de chemin de fer de Paris à Cherbourg est publié dans *OC*, t. X, p. 622-647. Le préfet avait saisi le conseil général de ce projet au début de 1844, et le conseil avait nommé une commission spéciale le 31 août. La commission confia le rapport à Tocqueville qui en présenta les grandes lignes le 4 septembre, mais ne put le transmettre achevé au préfet que le 28 novembre 1844. Voir *OC*, t. X, p. 300-318.

2. Alexandre Henri Adéodat du Moncel (1784-1861), polytechnicien, pair de France depuis 1841, grand propriétaire dans la Manche et membre du conseil général. Il souhaitait en fait publier lui-même son travail. Il le lut à la Société académique de Cherbourg le 8 novembre et le fit publier le 24 novembre. Voir l'indignation de Tocqueville dans *OC*, t. X, p. 313, lettre du 8 novembre à Hervieu.

3. Le texte publié par Lhommedé s'interrompt ici pour introduire la mention : « Suit une autre partie relative à une recommandation particulière. » Nous suppléons la partie manquante d'après un brouillon (AT) dont le début proposait une version très semblable à celle publiée.

4. Tocqueville devait quitter la Normandie fin octobre et, après un court séjour chez Corcelle, gagner Paris dans les premiers jours de novembre. Il acheva sa rédaction à Paris.

5. Félix Legrand, dont Tocqueville avait essayé d'éviter la destitution en 1840. Voir *OC*, t. X, p. 159 et 171.

6. *En marge* : Je sais que M. le s[ous]-préfet de Valognes a laissé entendre clairement que la détermination qu'il est disposé à prendre est la conséquence de son vote en ma faveur, mais je ne puis croire que cette manière d'agir soit la vôtre.

7. Cette formule finale, publiée par Lhommedé, ne figure pas dans le brouillon.

## À HYACINTHE CORNE

Matignon, le 1er novembre 1844[1]

Je viens, mon cher ami, de parler longuement de vous avec un homme qui vous estime et vous aime beaucoup, comme cela est naturel, et cette conversation m'a mis en goût de répondre aujourd'hui même à votre longue et bonne lettre. L'homme dont je vous parle est Corcelle. Je suis arrivé hier chez lui et je vais passer ici quatre ou cinq jours, après quoi je me replongerai dans le gouffre, c'est-à-dire que je retournerai à Paris. J'aurais bien voulu vous écrire plus tôt et ne pas attendre que je reçusse une lettre de vous. Mais j'ai passé l'été le plus troublé qui se puisse concevoir. Je n'ai point cependant été à Paris comme vous l'avez cru. Néanmoins je n'ai goûté aucune espèce de tranquillité. Le conseil général d'abord, ensuite des visites sans nombre à recevoir, à faire, ont misérablement rempli mon temps et me voici entraîné de nouveau vers Paris sans avoir eu une semaine pour me recueillir.

Votre lettre m'a fait un grand plaisir par les bonnes nouvelles qu'elle

me donne de vous et des vôtres. Mais il y règne plus de découragement que je n'en voudrais voir à des gens comme vous[2]. J'entendais un jour, durant le règne du 1er mars, M. Thiers qui disait à son collègue M. Pelet de la Lozère : « Surtout, M. le Ministre, point de mélancolie[3] ! » Je crois que sur ce point notre petit homme avait raison. La mélancolie est l'ennemie mortelle de la politique, je le sais d'autant mieux que je n'y suis que trop enclin moi-même. Je conviens que les choses et les hommes du moment ne portent pas des hommes qui pensent et qui sentent comme nous à avoir des idées gaies et qu'il faut reconnaître que nous ne sommes pas entrés dans la vie politique à une fort heureuse époque. Mais qui pourrait dire, dans un temps et dans un pays comme le nôtre, ce qui arrivera d'ici à dix ans ? Supportons donc le présent de manière à ne point perdre l'avenir ; et pour cela ne faisons pas la chose que nos ennemis et ceux de nos idées souhaitent le plus ; ne nous décourageons pas. Je lutterai pour mon compte, de toutes mes forces, contre cette funeste maladie de l'âme et je vous supplie de faire de même ; car nous n'avons jamais eu plus grand besoin de ne rien perdre des forces que chacun de nous peut avoir.

Vous me demandez des nouvelles du *Commerce*. Elles ne sont pas mauvaises, sans être aussi bonnes qu'il le faudrait. J'ai trouvé comme vous que la rédaction de ce journal depuis trois mois avait un cachet véritable de modération et d'honnête [*sic*], mais (*entre nous*) je vous dirai qu'elle m'a paru molle et terne. Le nerf de l'esprit politique en était absent. La variété et la science des faits y manquaient. Je vous dis cela à vous seul ; je serais désespéré que ces impressions revinssent au rédacteur en chef, qui est l'homme le plus estimable que je connaisse. Mais, il faut bien le dire, il est au-dessous de la tâche qu'il a entreprise. Mon principal but, en revenant si tôt à Paris, est de tâcher de voir s'il ne serait pas possible au moins de trouver dans la presse un ou deux rédacteurs qui puissent le suppléer. Il n'y a qu'un véritable talent de rédaction qui puisse faire faire des progrès à une feuille de l'opposition qui malheureusement, en ce moment, a à lutter contre le courant principal des préjugés et des passions de son parti ou du moins d'une portion très considérable de son parti. Mais où trouver ces instruments nécessaires ? Je n'ai encore sur ce point que des idées peu arrêtées. En avez-vous de plus nettes ?

Quant à la petite affaire dont vous me parlez, relative à un échange de journaux, je crois qu'il n'y aura rien de plus facile. Je m'en occuperai en arrivant à Paris.

Je n'ai pas besoin de vous dire que le silence de Villemain à votre égard devant l'Académie m'a indigné et irrité plus que je ne pourrais l'exprimer. Il m'a même surpris ; la petitesse et la bassesse de l'âme de ce double cuistre ont beau m'être connues par cent traits, elles m'étonnent toujours. Le jour même de la clôture de la session, je l'avais interpellé sur ce sujet et lui avais dit : « J'espère que vous n'oublierez pas mon ami, M. Corne ? » À quoi il avait répondu avec ce regard équivoque que vous lui connaissez : « Mais comment puis-je vous satisfaire sans blesser votre ami, M. Cousin ? » J'avais conclu de là qu'il sautillerait au travers de concetti à double entente dont vous n'auriez ni à vous louer ni à vous plaindre. Mais je n'aurais jamais pu croire qu'il eût osé mettre ainsi sans façon dans sa poche le mandat de l'Académie. Poltron comme je le connais, cela ne s'explique que par une scène qu'on lui aura faite en secret et une attaque de journaux dont on l'aura menacé. Si le clergé avait fait quelque chose de semblable, y aurait-il dans la langue française assez d'épithètes outrageantes pour une si grande intolérance et un pareil manque de bonne foi ! Du reste il ne le portera pas en paradis, comme on dit.

Ma femme est très sensible au souvenir de la vôtre. Elle se fait grand plaisir de la revoir à Paris dans deux mois, et me charge très expressément de le lui assurer. Quant à moi, mon cher ami, ai-je besoin de vous dire que je vous serrerai la main de bon cœur. Il serait bien singulier qu'on ne fût pas content de retrouver un homme comme vous. Quand on vit d'ordinaire au milieu de tous les intérêts déshonnêtes et de toutes les passions basses, que la politique développe ou fait éclore, ce plaisir est trop rare pour n'être pas prisé.

Veuillez croire à tous mes sentiments d'estime et de sincère affection.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie Rédier d'un original appartenant à Mlle de Bouteville. Archives Tocqueville.

1. Jusqu'au 5 novembre, Tocqueville séjourna à Matignon, dans une propriété appartenant aux Roederer où habitaient les Corcelle. Corcelle était le frère de Mme Roederer.

2. Tocqueville répond ici à une lettre du 15 octobre 1844 (AT), dans laquelle Corne dénonçait les combines du « compère Guizot » et la décadence d'une Académie dont le secrétaire perpétuel, Villemain, n'avait pas même mentionné le

nom de Corne dans son rapport, comme l'Académie l'y avait invité (voir ci-dessus). S'agissant du *Commerce*, Corne jugeait qu'il « laisse à désirer pour l'éclat et la variété. Les femmes ne le trouvent pas amusant. Je m'attends que le journal, essentiellement parlementaire, tirera son plus grand lustre de la manière dont il discutera et analysera les objets soumis aux travaux des Chambres ». Il renouvelait au nom du rédacteur du *Libéral du Nord* (Delebecque) la demande d'un accord pour un emprunt d'articles et un échange de numéros.

3. Joseph Pelet de la Lozère fut deux fois ministre d'un cabinet Thiers : ministre de l'Instruction publique du 22 février au 6 septembre 1836 ; ministre des Finances du 1er mars au 28 octobre 1840.

## À PAUL-ÉMILE DAURAND-FORGUES[1]

Ce mercredi matin
[novembre 1844 ?]

Mon cher Monsieur,

Je reviens de la campagne et je trouve le travail de notre copiste[2]. J'aurais bien besoin de posséder celui-ci encore une heure. Seriez-vous assez aimable pour me l'envoyer si vous l'avez ?

À bientôt. En attendant, mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Forgues*
*Paris*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Paul-Émile Daurand-Forgues (1813-1883) était journaliste et auteur de nombreux ouvrages, qu'il signait souvent Old Nick, dont une grande partie est consacrée à l'Angleterre ; il publia aussi de nombreuses traductions d'auteurs anglais. Il a collaboré régulièrement au *Commerce*, en 1844-1845.

2. On ne connaît pas de déplacement de Tocqueville à la campagne entre son retour à Paris le 6 novembre 1844 et son départ pour la Normandie à la mi-juin 1845.

## À PAUL-ÉMILE DAURAND-FORGUES

Vendredi matin
[novembre 1844 - mars 1845[1]]

Mon cher Monsieur,

Je suis obligé de vous indiquer la même heure qu'hier. C'est la seule où je sois sûr d'être libre.

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*Monsieur Forgues*
*Paris*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. La date la plus probable se situe entre l'entrevue de Tocqueville avec Forgues en novembre 1844, qui fait de ce dernier le bras droit de Scheffer, et la réorganisation de la rédaction en mars 1845, qui voit ses attributions réduites à la critique de théâtre et à un paiement au feuilleton de 50 francs.

## À EUGÈNE STÖFFELS

Paris, 14 novembre 1844

Tes lettres, mon cher ami, me causent toujours, au milieu de la joie que j'éprouve en recevant de tes nouvelles, une petite contrariété. Tu me parles toujours comme à un homme que les passions politiques enivrent à ce point d'oublier à peu près ses amis[1]. Je t'ai déjà dit bien des fois que tu te trompais. La politique sépare souvent deux amis quand ils prennent part ensemble aux affaires, parce qu'alors la diversité des opinions et des intérêts peut amener entre eux des conflits. Il y a bien peu d'amitiés, je le reconnais, qui survivent tout entières à une pareille épreuve ; mais ce n'est pas là ton cas, et ton souvenir m'est d'autant plus précieux qu'il me

repose de toutes les maladies de l'âme que la politique engendre. J'attachais un grand prix à mes véritables et anciens amis avant d'entrer dans la vie publique. Ils ont centuplé de valeur depuis que j'y suis entré. Si je les perdais, je sens parfaitement que je n'en formerais plus d'autres. Le temps où l'on contracte de véritables liens d'affection est désormais et à jamais passé pour moi. Au-delà du petit cercle qui renferme les objets de mon attachement, il n'y a plus pour moi que des indifférents ou des ennemis, des alliés ou des adversaires ; des gens que j'estime ou que je méprise, mais point d'amis ; et si ceux que je possède meurent avant moi, je mourrai seul : mon âme du moins sera telle. Tu comprends que, dans cette disposition d'esprit, je ne suis pas tenté d'oublier mes plus anciens et mes meilleurs amis ; et n'es-tu pas en tête de ceux-là ? Je ne t'oublierai pas assurément et je ne serai jamais indifférent à ton sort ni à celui de tes enfants. Mais il peut arriver que nos intelligences s'écartent l'une de l'autre, et se divisent, si nous restons des années sans nous voir… Tu parles sans cesse de l'impossibilité de me venir voir à Tocqueville ; je ne puis y croire… Huit ou dix jours seulement à Tocqueville, quand tu ne pourrais me donner plus, seraient assez pour familiariser de nouveau nos esprits ensemble, et nous permettre de vivre ensuite deux ans séparés sans cesser de nous comprendre…

Ce que tu me dis de *** m'afflige beaucoup, non à cause de lui ; à vrai dire, je n'ai jamais cru qu'il pût rester agriculteur, mais comme symptôme de l'esprit qui règne parmi ses amis. Quelle triste querelle que celle de l'Université et de l'Église ! Chacun s'est mis dans son tort : le clergé, en prenant l'offensive et en attaquant avec violence et souvent avec calomnie l'instruction laïque ; l'Université ou ses amis, en mettant de nouveau en mouvement, dans le pays, toutes les passions anti-catholiques et même antireligieuses, et en cherchant de tout son pouvoir à raviver la funeste philosophie du dix-huitième siècle. Je ne puis te dire combien tout ce qui se passe remplit mon âme d'amertume et de découragement. Plus je vois de près les affaires et plus je suis convaincu que ce qui manque surtout à cette nation, ce sont des croyances et des mœurs. Je désire donc passionnément voir le principe religieux dans ses formes les plus arrêtées se fortifier et s'étendre parmi nous. Je ne partage aucune des craintes que certaines gens font semblant d'avoir ; et je n'ai pas la moindre peur de nous voir retomber sous l'empire des prêtres. Je désapprouve donc profondément tous ces efforts qu'on fait devant moi, à côté de moi, dans le sein de mon propre parti pour achever de détruire en France

l'influence légitime de la religion et de ses ministres ; et cependant, d'un autre côté, j'éprouve une irritation vive et profonde contre le clergé et ceux des laïques qui, par conviction, comme Charles, ou par conviction et par ambition comme ***, échauffent les passions et poussent la religion dans une lutte où elle ne peut que succomber. La légèreté, l'imprudence, la violence avec laquelle la plupart des hommes religieux ont gâté une position magnifique ne saurait se concevoir. L'opinion publique accourait à eux et ils l'ont repoussée. Le goût des idées et des choses religieuses revenait tout naturellement ; il ne leur fallait, pour laisser ce mouvement se continuer, que rester spectateurs tranquilles ; ils ne l'ont pas fait. Malheureusement ce n'est pas eux, c'est la religion qui portera la peine de tant d'imprudence. Ils l'ont replacée dans la position où elle était en 1828, et dans celle où elle n'était plus depuis 1830. Ce n'est pas qu'en demandant une liberté sage pour l'enseignement, ils ne demandent une chose juste et qui leur est due ; mais il fallait la demander au nom du droit commun parce qu'elle leur était due, et non parce que leurs adversaires étaient indignes de s'en servir. Au lieu de cela, ils ont entrepris une campagne dont il ne peut rien sortir, à mon avis, que de longs malheurs.

Original perdu. Publication dans Édition Beaumont, t. V, p. 453-455.

1. Aucune lettre de Stöffels n'a été retrouvée pour l'année 1844.

## À MATHIEU MOLÉ[1]

[Novembre 1844 ?]

Je ne puis vous dire, Monsieur, combien je suis sensible à l'aimable invitation que j'ai reçue hier de vous[2] et surtout à la manière si bienveillante et si amicale dont elle m'est faite. Je voudrais pouvoir m'y rendre immédiatement. Mais Madame de T. s'est engagée à aller passer avec moi une partie de cette semaine et de la semaine prochaine chez une

de ses tantes qui habite les environs de Paris[3]. Ce petit voyage me force d'ajourner celui auquel vous voulez bien me convier et que j'ai tant de désir de faire. Je ne suis sûr d'être libre que de dimanche prochain en huit. Je serais heureux d'aller passer ce jour-là et une partie du lendemain, chez vous, si cela ne vous dérange pas. Madame de T. viendra avec moi ; elle vous prie d'exprimer d'avance à Madame Molé et à Madame de la Ferté, avec ses remerciements, tout le plaisir qu'elle aura de les revoir. Quant à moi, M[onsieur], je n'ai pas besoin de vous dire combien toutes les occasions de me rapprocher de vous me sont agréables. Il y a longtemps que vous savez quels sont à cet égard mes sentiments et que vous comptez, j'espère, sur le vif et respectueux attachement que je vous ai voué.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Tocqueville et Molé s'étaient rencontrés en 1835. Leur correspondance devient fréquente à partir de 1837. Le seul billet conservé de Molé, pour inviter Tocqueville et sa femme à Champlâtreux, est du 10 novembre 1844 (AT).

2. Molé résidait pour toute la fin de l'année dans son château de Champlâtreux avec sa femme et sa fille, Mme de la Ferté. Molé avait épousé Caroline Joséphine de la Live, qui devait décéder le 10 juin 1845, et avait eu deux filles, Élisabeth (1812-1832) et Clotide (1810-1872), dont il est question ici, qui s'était mariée en 1829 avec Fernand de la Ferté Meun (1805-1884).

3. Mrs Belam, qui s'était retirée à Chamarande, dans le canton de La Ferté-Alais en Seine-et-Oise.

## À HYACINTHE CORNE

1er décembre 1844[1]

Mon cher ami,

Je suis revenu à Paris plus tôt qu'à mon ordinaire ; c'est à mon grand regret, je vous assure. Mais diverses circonstances m'y ont forcé. Mon département a, comme toute la France, la tête tournée de chemins de fer. Nous réclamons donc auprès de l'État un classement. À cette occasion, le

Conseil général m'a chargé de faire un mémoire, et, pour m'acquitter de cette tâche, à laquelle naturellement je n'entendais rien, il m'a fallu venir m'instruire à Paris, car le temps pressait. J'ai donc passé la première semaine de mon séjour ici en conférence avec des industriels, des marchands de beurre et des conducteurs de bœufs. Qu'on dise maintenant que je ne me plais que dans les grandes théories générales[2] !

J'avais encore un autre objet en venant à Paris. Notre pauvre *Commerce* était, depuis longtemps, si somnolent, que je craignais qu'il ne finît par s'endormir du sommeil éternel. Je suis venu pour tâcher de le réveiller, car c'est notre bouclier et notre épée. Ma présence a été, en effet, un excitant pour toute la rédaction et, de plus, j'ai trouvé quelques rédacteurs plus habiles à joindre à ceux que nous avons[3]. Vous avez dû déjà remarquer dans cette feuille une nouvelle vie. J'ai cru devoir y mettre un article signé, qui sera suivi de un ou deux autres. J'ai eu deux objets en vue en agissant ainsi : le premier a été d'être utile au journal ; le second, de bien établir aux yeux du monde politique que je n'écrirai dans *Le Commerce* que ce que je signais et qu'en conséquence je ne prenais la responsabilité de rien de plus[4]. Il nous serait bien utile que quelques-uns de nos amis imitassent cet exemple. Corcelle m'a dit qu'il allait le faire. Lanjuinais ne s'y refusera pas, je crois. Ne voulez-vous pas, de votre côté, en faire autant ? Il ne s'agirait pas de faire de la politique, s'il vous répugne d'en faire. Un article sur un sujet quelconque, s'il était signé de vous, aurait une très grande valeur aux yeux du journal, parce qu'il prouverait que vous vous intéressez à son succès. Voyez si cela vous convient.

Je ne vous en dis pas plus long aujourd'hui, mon cher ami, parce que le temps approche où je vais bientôt vous voir et que j'aime encore mieux vous parler que de vous écrire.

Veuillez nous rappeler au souvenir de Madame Corne et croire à ma vive affection.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie Rédier d'un original appartenant à Mlle de Bouteville. Archives Tocqueville.

1. Tocqueville répond ici à une lettre non datée de Corne (AT) qui envoyait pour *Le Commerce* des articles sur l'agriculture, proposait une dizaine d'articles

d'économie rurale, et le félicitait pour la vigueur nouvelle du journal.

2. Tocqueville était rentré à Paris le 6 novembre et avait transmis son rapport sur le chemin de fer au préfet le 28.

3. Sur une suggestion de Beaumont, Tocqueville avait contacté Forgues à son retour en novembre pour être l'adjoint de Scheffer (voir lettre de Beaumont du 16 octobre, *OC*, t. VIII, 1, p. 541). Forgues, qui avait collaboré au *National*, publiait déjà dans *Le Commerce* depuis le 5 août une chronique régulière, signée O.N., intitulée « Le théâtre et le monde ».

4. Le 24 novembre, Tocqueville publia un article signé intitulé « La centralisation administrative et le système représentatif » (voir *OC*, t. III, 2, p. 129-132). Il ne s'interdisait pas en fait de publier des articles non signés, comme il le précise à Corcelle le 10 novembre (*OC*, t. XV, 1, p. 200).

## À HYACINTHE CORNE

13 décembre 1844

Comment, mon cher ami, n'ai-je pas encore répondu à votre excellente lettre[1] ? Cela ne s'explique que par le trouble et la profonde douleur que m'a causés une autre lettre d'un autre ami bien cher dont la conduite est inexplicable encore. Mais n'en parlons pas. Nous traiterons de vive voix ce pénible sujet[2].

Mon but aujourd'hui n'est que de vous remercier de la preuve de vive sympathie que vous m'avez donnée. J'en ai reçu d'un grand nombre de personnes, mais, de nul, elles n'ont été aussi bien reçues que de vous. Nous marchons, du reste, très bien. Je vois que cette politique sérieuse et libérale plaît à bien des gens.

Vous nous avez envoyé un charmant article dont nous nous sommes hâtés de nous parer[3]. Nous espérons que vous nous en enverrez bientôt d'autres. Je n'ai qu'une seule observation critique à vous faire. La voici : le morceau que vous nous avez envoyé est composé en écrivain plus qu'en journaliste. Pour les journaux, il faut quelque chose de plus resserré, de plus en relief, de plus polémique. Une trop longue suite d'articles fatigue le lecteur. Revoyez le reste de votre travail sous ce point de vue, mais surtout revenez-nous le plus tôt que vous pouvez : il me tarde de vous voir, de vous serrer la main comme à un de mes meilleurs amis et de causer à

fond avec vous[4].

Mes hommages à Madame Corne et à vous mille et mille amitiés. Le temps qui me manque m'empêche de vous en dire davantage.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie Rédier d'un original appartenant à Mlle de Bouteville. Archives Tocqueville.

1. Lettre non retrouvée.

2. Dans ses numéros du 4 et 5 décembre, *Le Siècle* accusa *Le Commerce* de connivence avec les légitimistes et le clergé. Beaumont envoya alors une lettre indiquant la fin de sa collaboration au journal (publiée dans *Le Siècle* le 7 décembre), pour marquer sa solidarité avec Tocqueville. Dans une lettre du 7 décembre à Tocqueville, il exprimait ses regrets des articles du *Siècle* tout en déplorant le peu de confiance de Tocqueville à son égard. La réponse de Tocqueville du 9 décembre montre à quel point il était ulcéré de n'avoir pas été défendu par Beaumont. Voir *OC*, t. VIII, 1, p. 542-555.

3. « Considérations sur le travail et la vie agricole en France » (1er article), *Le Commerce*, 10 décembre 1844.

4. Dans sa réponse du 18 décembre (AT), Corne proposait d'élaguer ses articles pour tenir compte des recommandations de Tocqueville et se montrait sévère pour la lettre de Beaumont dans *Le Siècle*.

## À ALFRED BLANCHE[1]

Samedi [21 décembre 1844]

[Il n'a aucun travail à lui confier en ce moment :] Ne fréquente-t-on ses amis que quand ils ont besoin de vous ? C'est une maxime que je ne saurais vous laisser professer. [Il le prie de venir le voir.]

Catalogue de la vente aux enchères publiques, Paris, Pierre Bergé et associés, jeudi 25 juin 2015.

1. Alfred Blanche (1816-1893), avocat en 1837, publia de 1846 à 1856 un

*Dictionnaire général d'administration* en deux volumes, plusieurs fois réédités. Directeur de l'École d'administration en 1848, secrétaire général du ministère de l'Intérieur en 1851, il fit une brillante carrière administrative, devint conseiller d'État en 1861 et se retira de la vie publique au 4 septembre 1870. Dans une lettre de fin août ou début septembre, Scheffer indique attendre un article de Blanche sur les conseils généraux ; le 27 septembre, il signale que cet article n'arrive pas (AT). *Le Commerce* publie deux articles non signés sur les conseils généraux les 11 et 15 octobre.

## À PROSPER DUVERGIER DE HAURANNE

Ce dimanche soir
[1844[1]]

Mon cher collègue,

La gauche a nommé aujourd'hui pour commissaires MM. Abbatucci, Beaumont et moi. Je crois comme vous que cette mesure est utile et, pour l'amendement au droit de visite surtout, elle est indispensable[2]. Réunissons-nous le plus tôt possible. D'après ce qu'on nous a rapporté de votre réunion, nous aurons, je crois, de la facilité à nous entendre. Quant à moi, vous savez mon sentiment. Je crois que dans les questions où les deux fractions *de l'opposition* sont en désaccord, elles auraient tort de vouloir avoir l'air du même avis, mais en même temps je désire ardemment qu'elles s'unissent toutes les fois qu'elles peuvent le faire sans abandonner leur *drapeau* particulier.

Mille amitiés bien cordiales et bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie Rédier d'un original appartenant à E. Duvergier de Hauranne. Archives Tocqueville.

1. La date de 1844 est portée sur la copie.

2. Tocqueville aborde la question du droit de visite le 20 mai 1842, dans la discussion du budget, et le 28 janvier 1843, dans la discussion du projet d'adresse. À la suite du vote de l'adresse, Guizot reprit des négociations avec Aberdeen, qui aboutiront au traité du 20 mai 1845. La lettre porte ici sur la nomination des commissaires des partis de gauche chargés de préparer une entente, avant un

débat parlementaire, sans doute celui de l'adresse de 1845, dans lequel Tocqueville parle le 20 janvier. Tocqueville est à plusieurs reprises chargé de négocier au nom de la gauche. Voir la lettre à Clamorgan du 8 février 1844 (*OC*, t. X, p. 280-281) : « La gauche m'a encore, il n'y a pas plus d'un mois, choisi au scrutin secret avec Barrot et trois autres pour diriger conjointement avec M. Thiers et les chefs du centre gauche les efforts communs de l'opposition dans les luttes de l'adresse et celles qui vont suivre. Ce mandat a été renouvelé, il n'y a pas huit jours. (Ceci dit *entre nous*, car la création de cette espèce de pouvoir exécutif a été tenue secrète mais c'est à elle, je pense, qu'on doit l'ensemble et la vivacité des opérations qu'on remarque depuis le commencement de la session de notre côté.) » Il avait déjà été membre d'un comité oppositionnel de la gauche pour examiner la réforme électorale en juillet 1839 (voir *OC*, t. VIII, 1, p 368).

Jacques Pierre Charles Abbatucci (1791-1857), d'une famille corse liée aux Bonaparte, député de Corse en 1830-1831, puis député du Loiret du 2 mars 1839 au 24 février 1848, était en bons termes avec Thiers, dont il soutint le ministère en 1840. C'était un ancien condisciple de Barrot et il vota toujours avec lui à partir de 1842.

Dans son *Histoire de la monarchie de Juillet* (Plon-Nourrit, t. V, 1884-1892, p. 223), Paul Thureau-Dangin, en s'appuyant sur des notes inédites de Duvergier de Hauranne, signale qu'en janvier 1844 celui-ci obtint de Thiers d'attaquer le gouvernement en appui de Billault. Mais c'est surtout lors de l'adresse de 1845 que se noue une coalition entre Thiers, Billault, Tocqueville, Beaumont, Marie, Dupin, Saint-Marc Girardin et Carné pour défendre sans succès des amendements sur la politique étrangère, le Maroc, l'affaire Pritchard (*ibid.*, p. 228). Parmi les lettres de Duvergier à Tocqueville (vente à Drouot du 1er juin 1992), une lettre du 3 décembre 1844 signale l'accord entre Duvergier, Tocqueville et Thiers pour renverser le ministère. Une autre lettre de 1844 (sans indication de mois) fait état d'efforts en commun pour préparer l'adresse de 1845. Voir aussi le récit détaillé que fait Beaumont, le 23 août 1844, des efforts de Duvergier et des tensions entre Thiers et Tocqueville (*OC*, t. VIII, 1, p. 531-533).

## À PROSPER DUVERGIER DE HAURANNE

Ce dimanche [début 1845[1] ?]

Mon cher collègue, ce que vous me dites me chagrine et m'étonne. J'ai eu hier une conversation très vive avec M. de Tracy vers 4 heures du soir. En le quittant, il m'a paru très indécis. Votre réunion avait-elle eu lieu avant ma conversation ou après ? Je serais bien aise de le savoir. Cela serait utile pour ma conduite ultérieure vis-à-vis de M. de Tracy[2]. Faites-moi le donc dire. En tous cas, j'irai ce soir chez lui. C'est son jour de réception et ma tête va mieux.

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copier Rédier d'un original appartenant à Ernest Duvergier de Hauranne. Archives Tocqueville.

1. La date de 1845 est portée sur la copie.

2. Alexandre César Victor Charles Destutt de Tracy, député de l'Allier de 1830 à 1837, puis député de l'Orne de 1838 à 1848, votait avec la gauche. Il œuvrait en faveur de l'émancipation des esclaves, de la liberté d'enseignement, et était hostile à la conquête de l'Algérie. Il sera réélu à la Constituante et à la Législative et votera avec la droite.

Dans une lettre à Tocqueville de 1844 datée de « ce dimanche » (vente Drouot du 1er juin 1992), Duvergier demande à Tocqueville de parler à Tracy pour obtenir son vote sur l'ensemble des lois ; si Tracy persiste, il sera nommé rapporteur par les conservateurs et Duvergier devra présenter les amendements ; s'il cède, Tracy sera élu avec les voix de gauche. Dans un billet ultérieur de la même année, Duvergier espère que la conversation de Tocqueville avec Tracy après la réunion aura été efficace. La lettre pourrait donc dater du tout début de 1845.

## À CHARLES STÖFFELS

Ce 2 janvier 1845

J'aurais dû vous répondre il y a un mois, mon cher ami, mais les agitations et les travaux de la Chambre m'en ont empêché[1]. D'ailleurs, vous m'adressiez des questions auxquelles il m'était impossible de répondre. Vous me demandiez quand la discussion sur la loi d'enseignement commençait. J'étais d'opinion qu'il n'y aurait pas de discussion cette année et conséquemment je ne savais rien vous dire. La plus grande incertitude environnait à mes yeux le sujet. Aujourd'hui, je puis prévoir avec plus d'assurance qu'en effet la question n'arrivera pas à la tribune. Le malheureux accident arrivé à M. Villemain a amené M. Salvandy au ministère de l'Instruction publique. M. Salvandy, qui faisait avec moi partie de la commission de l'Instruction secondaire a été très opposé aux conclusions du Rapport. Sa venue aux affaires me paraît rendre presque certain le retrait de la loi[2]. Voilà tout ce que tous les gens

sensés me paraissent juger. Vous avez donc, quant à ce qui regarde la question enseignement, tout le temps nécessaire pour terminer votre ouvrage.

Vous allez avoir une élection à Metz. J'espère que le général Paixhans ne sera pas réélu. Je le désirerais avec ardeur. Vous savez sans doute comment sa nomination au grade supérieur a eu lieu ? II n'avait aucun droit à devenir lieutenant général. Il s'agissait pour lui de passer par-dessus le corps de tous ses[3]. Voilà comment il s'y est pris, dit-on : il a été trouver M. Guizot et lui a dit : donnez-moi le grade ou je refuse le vote. Le grade a été donné. Une pareille conduite appelle un exemple éclatant. S'il n'est pas donné, la moralité de la Chambre achève de se perdre. Faites donc tous vos efforts pour qu'il soit donné[4]. De plus, vous voyez à quel degré de servilité nous en sommes arrivés vis-à-vis de l'Angleterre et dans quelle souffrance on jetait le sentiment national. Dans cette situation, il est nécessaire qu'une protestation s'élève non seulement des rangs de l'opposition mais de ceux mêmes des conservateurs ; car si on marche plus longtemps dans cette voie, je vous le prédis, nous arriverons infailliblement à la [guerre ?] générale et à une révolution.

Ne pensez-vous pas, aussi, que les hommes de votre parti devraient saisir cette occasion de montrer que si dans les matières qui touchent à leur conscience, ils ne craignent pas de heurter le courant populaire ils n'en sont pas moins accessibles à toutes les délicatesses du patriotisme ? Donnez cet exemple, et il peut avoir une grande influence sur le marché des affaires et donner un tout autre tour aux discussions religieuses quand elles viendront dans la Chambre. Pensez à cela, mon cher Charles, c'est très important. Écrivez-moi, je vous prie, dites-moi ce qui se prépare, j'ai un grand désir de le connaître. Croyez-vous qu'il fût utile d'écrire à Eugène ? Je n'ai pas voulu le faire, il est fonctionnaire public et je ne voudrais pas qu'il se mît en avant.

Adieu, je vous embrasse de tout cœur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie transmise par Simone d'Hautefort.

1. La lettre de Stöffels n'a pas été retrouvée. La session de 1844 s'était close le 5 août et la session de 1845 avait été ouverte le 31 décembre 1844.

2. Villemain avait tenté de se suicider le 30 décembre 1844 et avait été interné

à Bicêtre. Dès le 9 janvier, la Chambre était saisie d'une demande de pension viagère pour lui, et Guizot l'avait immédiatement remplacé par Narcisse Salvandy qui devait reprendre le portefeuille dans le cabinet Soult le 1er février 1845 et le garder jusqu'au 23 février 1848. Tocqueville et Salvandy avaient siégé tous deux dans la commission nommée le 17 juin 1844 pour examiner le projet de loi sur l'enseignement secondaire. Le rapport de Thiers, favorable à une liberté de l'enseignement étroitement contrôlée, avait été remis le 13 juillet 1844, mais la loi votée par la Chambre des pairs le 24 mai 1844 ne fut pas examinée à la Chambre des députés. Salvandy ne présentera un nouveau projet sur l'enseignement secondaire qu'en 1847.

3. Mot manquant dans la copie.

4. Henri Joseph Paixhans (1783-1854), polytechnicien et officier d'artillerie, avait participé brillamment aux guerres de l'Empire. Sa promotion comme lieutenant général le 12 janvier 1845 rendait nécessaire une élection partielle. Député de la Moselle en 1830-1831, il est ensuite continuellement réélu sous la monarchie de Juillet à partir de 1832. Si son talent dans le perfectionnement du canon à obus est remarquable, sa promotion en janvier et son soutien sans faille comme député au ministère pour combattre toutes les mesures libérales suscitaient l'ire des adversaires du gouvernement. À la Chambre, son admission fut ajournée le 24 février 1845 mais il fut admis le 28 février.

## À CHARLES STÖFFELS

Ce 11 janvier [18]45

La retraite du général B. est un accident que, du reste, je prévoyais. Qu'attendre des fonctionnaires publics ? Ils sont tous les mêmes, à la Chambre comme ailleurs. Vous me demandez, mon cher ami, ce qu'il faut faire ? Ce qu'il faut faire avant tout, c'est à aucun prix ne voter en faveur de M. Paixhans ; cette nomination serait une honte pour votre ville[1]. Ce serait la consécration définitive de la corruption politique. S'il vous répugne ainsi qu'à vos amis, de donner au premier tour vos voix au candidat de l'opposition, levez votre drapeau particulier en choisissant un homme honorable pour lui accorder vos suffrages et au second tour, lorsque vous serez placé entre Paixhans et son concurrent, optez pour celui-là. C'est là une marche honnête et politique. Mais surtout, je le répète, ne faites rien, au nom de Dieu, qui puisse faciliter l'élection de M. Paixhans. Songez que la Chambre et le pays vous regardent et que, si

M. Paixhans n'est pas élu, vous aurez fait de la morale pratique, comme il est rarement donné d'en faire.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

ALEXIS

Lettre inédite. Copie transmise par Simone d'Hautefort.

1. Le 11 février, *Le Commerce* publiait un violent article contre Paixhans qu'il accusait de corruption. Le 12 février, le journal annonçait : « Une fraction notable des conservateurs profondément blessés de la conduite du ministère dans l'affaire de Tahiti, songe à opposer à M. Paixhans le général d'artillerie Bouteiller. M. Billaudel est porté par l'opposition ; M. Paixhans aura donc deux compétiteurs. » Bouteiller ne se présenta finalement pas et, à l'élection du 19 février, Paixhans l'emporta par 208 voix contre 161.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Samedi soir
19 janvier 1845

Mon cher ami,

La Chambre ne s'est réunie qu'une seule fois et pour entendre la lecture du projet d'adresse depuis que je vous ai vu. Je n'ai donc pas rencontré Dubois[1]. Dès que je pourrai le voir, je lui parlerai de vos affaires et je vous ferai savoir sa réponse. Quant à St Marc, je vous avoue que j'hésite beaucoup à l'aborder à votre sujet, non pour moi qui suis en bons termes avec lui, mais pour vous. Je crains de vous nuire tant ses passions universitaires, bien que contenues, sont au fond ardentes. Si vous voulez j'essaierai ; peut-être serait-il plus sage de s'abstenir[2].

Mille amitiés.

ALEXIS DE T.

*À Monsieur*
*Monsieur Bouchitté, Professeur au Collège royal*
*à Versailles*
[*Cachet de la poste : Versailles, 19 janv 45*]

Lettre inédite. W. Hugh Peal Collection. Special Collections and Archives. University of Kentucky Libraries, Lexington, Kentucky.

1. Paul-François Dubois (voir ci-dessus, lettre du 22 juillet 1841).

2. Tocqueville avait siégé avec Saint-Marc Girardin dans la commission nommée le 17 juin 1844 pour examiner le projet de loi sur l'instruction secondaire et connaissait donc la force de « ses passions universitaires ». Comme Dubois, Saint-Marc Girardin était député mais aussi membre du Conseil royal, et à ce titre apparaissait comme homme spécial et défenseur attitré de l'université dans la Chambre. Dans une lettre du 19 juin 1844, Bouchitté avait prié Tocqueville de demander pour les élèves des petits séminaires la possibilité de passer le baccalauréat (AT).

*LE COMMERCE*, 20 JANVIER 1845

## *Aperçu de la justice chez les Grecs, par* M. Lebastard de Lisle, *procureur du roi à Valognes*[1]

Tel est le titre d'une brochure, restreinte dans ses dimensions, mais remplie de faits intéressants, et dans laquelle l'auteur a ingénieusement et méthodiquement réuni tout ce que l'on sait sur la manière dont la justice s'administrait chez les Grecs.

La Grèce, comme l'on sait, est le berceau de la législation romaine, mais nous sommes loin de posséder les mêmes documents sur les deux législations. Ce n'est en effet qu'à force de patience et de recherches savantes, qu'il a été possible de réunir sur la justice grecque quelques matériaux à peine suffisants pour en faire comprendre les caractères généraux.

La justice chez les Grecs était toute populaire, toutes les magistratures, toutes les juridictions étaient électives, l'élément démocratique était le point de départ de toutes les institutions, et puisque cet élément, après avoir été longtemps comprimé, reparaît au fond de nos sociétés modernes, nous ne nous étonnerons pas de retrouver parmi les documents incomplets de la législation grecque, quelques points d'analogie avec nos institutions actuelles. Il est naturel que le même principe reçoive des applications semblables dans les limites de la

différence des temps et des époques.

Le caractère de la démocratie tend évidemment à introduire dans l'administration de la justice des formes simples et promptes, et à faire prévaloir en tout l'équité sur les distinctions du droit ; or, les jugements arbitraires d'une part, de l'autre le jury qui tôt ou tard s'étendra des matières criminelles, au moins à quelques-unes des matières civiles, sont deux institutions éminemment appropriées au caractère démocratique de notre époque. Eh bien, au berceau même de la démocratie nous trouvons le germe bien marqué de ces institutions. Qu'est-ce que le jury, sinon la séparation du point de fait d'avec le point de droit, et M. Lebastard Delisle nous apprend qu'à Athènes, l'administration de la justice reposait sur cette base fondamentale.

D'un autre côté la plupart des procès se décidaient par des arbitres choisis par les parties ou désignés par le juge.

Ces deux institutions nées sous l'influence de la démocratie, et en quelque sorte avec elle, se retrouvent, après des siècles, sous l'empire de la démocratie nouvelle, tant il est vrai qu'à travers la succession des âges, les mêmes éléments sociaux produisent des résultats analogues dans leur application. Il nous est impossible, dans les bornes étroites de cet article, d'entrer dans les détails du sujet. On doit comprendre d'ailleurs que sous ce point de vue, les différences seraient nombreuses ; aussi, n'est-ce point par les détails que doivent s'apprécier les analogies des institutions sociales. Il suffit que ces analogies se reproduisent dans les principes et que la similitude s'établisse entre les caractères généraux.

L'écrit que nous signalons à l'attention publique sera lu avec fruit. La patience qui réunit les matériaux, la méthode et le talent qui les classent et les coordonnent, telles sont les qualités que manifeste ce livre, qualités trop rares de nos jours pour ne pas être encouragées.

1. Cet article anonyme est très probablement de Tocqueville qui, le 4 juin 1842, avait lu à l'Académie des sciences morales et politiques un rapport sur un précédent ouvrage de Lebastard Delisle, *Précis de l'administration de la justice criminelle chez les Romains* (1841) (voir *OC*, t. XVI, p. 174-184). Tocqueville y encourageait en conclusion l'auteur « à persévérer dans la voie où il s'est engagé avec succès » et y développait des idées semblables à celles de ce compte rendu de 1845.

## À UN MEMBRE DU JURY DU SALON DE PEINTURE

Ce lundi soir
11 rue Castellane

[Début 1845[1]]

Monsieur,

Quoique je n'aie pas l'honneur d'être personnellement connu de vous, j'ai cru pouvoir cependant me présenter aujourd'hui à votre porte ; je regrette vivement de n'avoir pas été assez heureux pour vous rencontrer. Voici quel intérêt m'amenait chez vous. Un jeune peintre auquel je prends le plus vif intérêt voudrait exposer cette année au salon un tableau d'église dont la note ci-jointe vous apprendra le sujet et le numéro. M. Langlois, c'est le nom de mon jeune ami, croit que son sort est en grande partie dans vos mains et il m'a prié de recommander son tableau à votre bienveillant examen[2]. Je me permets de le faire. M. Langlois a du talent, beaucoup de dévouement à son art, une grande opiniâtreté au travail. Toutes ces qualités-là, je pense, méritent d'être encouragées. Le refus de recevoir son tableau jetterait ce jeune homme dans un grand découragement et ferait peut-être avorter un très heureux germe. Si donc, Monsieur, ainsi que le croit M. Langlois, vous pouvez aider à la réception de son tableau, je ne saurais trop vous prier de le faire. En agissant ainsi, vous rendrez service non seulement à mon jeune compatriote, mais, je pense, à la cause de l'art.

Je suis d'autant plus fâché, Monsieur, de ne vous avoir pas rencontré ce matin que j'aurais attaché un grand prix à faire connaissance avec un homme célèbre dont je connais et apprécie les travaux depuis longtemps.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives de la Manche 2 J 139.

1. L'adresse indiquée (11 rue de Castellane) est celle de Tocqueville de juin 1840 à 1846, ce qui permet de dater cette lettre de recommandation pour un jeune peintre normand, sans doute Polyclès Langlois (Pont-de-l'Arche, 1814-Rouen, 1872), fils du peintre rouennais Eustache Hyacinthe Langlois, mort en

1837. Polyclès Langlois, peintre, graveur, devait exposer pour la première fois au Salon de 1845 son dessin « Église de Caudebec (pays de Caux) ».

2. Le Salon, annuel depuis l'ordonnance du 13 octobre 1833, ouvrait le 1er mars. Le jury, choisi par la quatrième classe de l'Institut, devait sélectionner parmi plusieurs milliers d'œuvres et ses choix étaient très contestés. En 1845, 1 286 artistes furent exposés pour 2 334 œuvres au musée du Louvre.

## À (UN MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DU *COMMERCE* ?)

[Début février 1845 ?]

Monsieur,

Je suis très fâché de n'avoir pu tenir la promesse que je vous avais faite hier en vous quittant, de vous écrire le soir même. La séance de la Chambre était finie lorsque nous nous sommes séparés et je n'ai pu rejoindre et réunir mes amis qu'à une heure très avancée de la soirée. Voici quel a été leur avis.

Ils ont cru devoir persévérer dans leur résolution du matin, c'est-à-dire vouloir :

1o Que sur les 150 000 qu'on doit immédiatement toucher, 75 000 entrent dans la caisse de la société ;

2o Que le montant des sept premières actions et demie qui seront négociées pour le compte de cette même caisse lui soit versé intégralement.

Ils ont pensé que, sans avoir devant eux la perspective de pareilles ressources, il était imprudent de rien entreprendre. Cela leur a paru contraire, non seulement à leur intérêt, mais à celui du journal qui est le vôtre[1]. Je vous avoue que mes propres réflexions après vous avoir quitté m'avaient moi-même affermi dans la même résolution et l'avaient rendue pour moi définitive. C'est donc en mon nom comme au nom de mes amis que je vous transmets avec regret cette réponse[2].

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. *Biffé* : de se jeter dans une entreprise aussi considérable et où nous aurions tous à risquer quelque chose qui nous est plus précieux encore que notre argent.

2. Il est difficile de déterminer le destinataire et la date de cette lettre, qui pourrait avoir été écrite lors de la réorganisation financière du *Commerce* en février. L'assemblée des propriétaires du *Commerce* se tient le samedi 1er février. Une lettre de Dezeimeris datée du mardi 4 éclaire le contexte conflictuel de la réorganisation : « Monsieur et très honoré collègue, / Je n'aurais pas cru que la journée d'hier pût se passer sans qu'il vous parût convenable de me faire part des déterminations que vous aviez prises en ce qui me concerne dans votre réunion de la veille. Aujourd'hui je ne puis plus supposer que votre intention soit de vous expliquer autrement que par le silence. / C'est peut-être une manière un peu plus significative que celles dont on use habituellement entre collègues. / Je vous serais obligé de vouloir bien faire insérer dans *Le Commerce* la petite note ci-incluse. / Veuillez agréer, Monsieur et très honoré collègue, l'expression de ma haute considération. / Dezeimeris » (AT).

Note : « Monsieur le Rédacteur, / Mes occupations ne me permettent plus de prendre part à l'administration du *Commerce*. Je vous prie de vouloir bien annoncer que j'y suis désormais complètement étranger. J'ai bien l'honneur, etc. Dezeimeris. »

Le mardi 11 février 1845, *Le Commerce* publie l'annonce : « Depuis le commencement de ce mois, M. Dezeimeris a cessé de prendre part à la direction administrative du *Commerce*. »

## À ARNOLD SCHEFFER OU PAUL ÉMILE DAURAND-FORGUES[1]

3 février [18]45

J'aurais voulu vous trouver hier. J'aurais préféré causer avec vous que vous écrire, bien que la conversation, soit orale, soit écrite, sur le sujet dont je vais vous entretenir, me soit fort pénible.

La réunion annuelle des propriétaires du *Commerce* a eu lieu avant-hier.

Là, l'idée des feuilletons par reproduction a été l'objet d'attaques universelles. La réunion a paru également penser unanimement qu'il y avait plus d'inconvénient que d'avantage à diviser la rédaction et à avoir un rédacteur en chef du feuilleton à part du rédacteur en chef politique. Je n'ai pu combattre ces impressions de manière à les effacer et j'ai cru que les rapports d'amitié qui existent entre nous m'obligeaient à vous

faire part de l'état des esprits, avant que vous en fussiez averti d'une façon plus directe et plus officielle.

Je n'ai pas besoin, du reste, d'ajouter que ces Messieurs étaient également unanimes pour attacher le plus grand prix à votre collaboration telle que vous voulez bien nous la donner depuis six mois.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Ce brouillon sans destinataire date de la réorganisation de la rédaction du *Commerce* qui sera achevée le 21 mars. L'allusion aux six mois de collaboration restreint les destinataires possibles à Scheffer ou à Forgues. Scheffer quitte le poste de rédacteur en chef lors de la réorganisation, et Forgues voit son rôle restreint aux feuilletons consacrés aux théâtres.

## À PIERRE HENRI FALAIZE[1]

5 février 1845

Mon cher Monsieur Falaize,

J'ai déposé suivant votre désir la pétition que vous m'avez transmise et, de peur qu'elle ne soit égarée dans les bureaux de la Chambre, ce qui arrive quelquefois, je me suis fait donner récépissé du dépôt[2]. Je crois qu'il est à souhaiter que cette affaire vînt à discussion. Son importance le mérite. Il est fâcheux de laisser en suspens une question où tant d'intérêts sont engagés, tant ceux des différents fonctionnaires qu'elle concerne que ceux du public en général[3]. Une solution nette et définitive doit être désirée par tout le monde. Le provisoire et l'incertitude de l'avenir où nous sommes maintenant sur la solution finale de cette question ne sont bons pour personne.

J'ai plusieurs fois cherché à vous voir durant les différents séjours que j'ai faits à Valognes l'été dernier. Je ne vous ai jamais trouvé chez vous. Je l'ai vivement regretté. J'aurais voulu vous entretenir de différentes affaires sur lesquelles j'eusse été bien aise d'avoir votre avis et vous consulter sur plusieurs points qui me touchent personnellement. Je tenais, de plus, à obtenir de vous tous les renseignements qui auraient été de nature à

achever de m'éclairer sur la question qui fait précisément l'objet de la pétition que vous m'avez transmise. C'est en partie dans ce but que je vous avais fait prier dans le cas où vos affaires vous amèneraient du côté de Tocqueville de venir m'y voir. Je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais eu grand plaisir à vous y recevoir.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Pierre Henri Falaize, huissier à Valognes et électeur de Tocqueville.

2. Sur cette pétition, voir ci-dessus la lettre de mars 1844 aux huissiers de Valognes. Le 10 juin 1844, Tocqueville expliquait à Clamorgan, son agent électoral, n'avoir pas écrit à Falaize, le ministre ayant fait part de son hostilité aux revendications des huissiers (voir *OC*, t. X, p. 294). Il avait donc retardé son intervention.

3. *Biffé* : Je crois, du reste, que telle est la résolution bien arrêtée du Cabinet de n'être pas amené cette année à trancher cette grave question dans un sens ou dans un autre. Je ne doute pas qu'il n'use de toute son influence sur la commission pour empêcher ce rapport.

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU CONSEIL DE RÉDACTION DU *COMMERCE*

21 mars 1845

Le conseil de rédaction arrête qu'à partir du 1er avril prochain M. Michel sera exclusivement attaché à la rédaction de la feuille commerciale.

À partir de la même époque M. Urbain[1] remplacera M. Michel dans les fonctions de rédacteur principal à la feuille politique.

Idem arrête que M. Burat[2] prendra à partir de la même époque les fonctions de rédacteur en chef du journal du *Commerce* à l'exception des feuilletons.

M. Thomas[3] prendra à partir de la même époque la direction du feuilleton. Il sera chargé en outre de faire une revue de Paris et les articles de mode.

M. Forgues continuera comme par le passé à s'occuper des théâtres.

Feuillet autographe inédit. Archives Tocqueville[4].

1. Peut-être Ismaïl Urbain (1812-1884), né Thomas Appolline, appelé aussi Thomas Urbain. Saint-simonien, il avait appris l'arabe et s'était converti à l'islam lors de son séjour en Égypte avec Enfantin et d'autres saint-simoniens entre 1833 et 1836. Interprète militaire en Algérie en 1837, puis secrétaire des généraux de la conquête en même temps que journaliste (pour *Le Temps*, *Le Siècle*, les *Débats*…), il avait été nommé en 1841 à la Direction des affaires de l'Algérie à Paris, participant aux campagnes de 1842 et de fin 1845 comme interprète principal. Mais sa correspondance ne porte pas trace de relations avec Tocqueville.

2. Jules Burat (1807-1885), polytechnicien et libéral, s'était orienté vers le journalisme économique. Fondateur du *Journal mensuel de l'industrie et du commerce* en 1836, il occupera le poste de rédacteur en chef dans plusieurs journaux (*La Patrie*, *Le Siècle*, *Le Journal des économistes*) après avoir occupé cette fonction au *Commerce*.

3. Peut-être Frédéric Thomas (1814-1884), qui avait collaboré à plusieurs journaux (*La Minerve*, *Le Figaro*, *La Presse*) et était également auteur de pièces de théâtre et de nouvelles.

4. Un feuillet autographe classé après ce document porte : « 19 mars 45 / Le conseil pense, quant à M. Forgues, qu'il convient de lui offrir 50 francs par feuilleton. / Tamisier, Scheffer, Tocqueville, Combarel ».

## À CHARLES STÖFFELS

Ce 21 mars 1845

J'aurais dû vous écrire depuis quinze jours, mon cher ami. Le temps, aussi un peu la santé, m'ont manqué pour le faire. Ces froids hors de saison m'avaient rendu fort souffrant.

Voici ce que j'ai fait pour les pétitions que vous m'avez envoyées[1]. Je les ai déposées dans les mains du secrétaire de la Chambre. C'est le mode non public de faire parvenir les pétitions à la commission qui s'en occupe. Je n'ai pas voulu faire ce dépôt publiquement et ma principale raison a été celle-ci : je suis extrêmement opposé à l'idée d'avoir une discussion à l'époque de la session où nous sommes et [qui] dans l'état des esprits accroîtrait le mal sans produire aucun bien et sans aboutir à rien. J'ai exprimé vivement cette opinion lorsqu'il a été question de reprendre la

loi il y a quinze jours et c'est surtout à cause de moi qu'on ne l'a pas refusé. Vous comprenez qu'ayant fini cette situation, je ne puis déposer publiquement des pétitions qui ont pour objet d'amener le débat que je crois qu'il est sage d'ajourner.

Si vous jugiez utile de faire déposer avec publicité les pétitions en question par un autre député il faudrait me l'écrire immédiatement ; je pourrais les retirer des mains du secrétaire de la Chambre et les donner à celui que vous m'indiqueriez.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie transmise par Simone d'Hautefort.

1. La lettre de Stöffels et les pétitions n'ont pas été retrouvées.

## À ARNOLD SCHEFFER

[26 - 27 mars 1845 ?]

Je pense que nous ferions bien de faire ce soir dans le journal une revue des journaux à propos de la question des fortifications de Paris. On dirait :

Nous nous faisons un devoir de mettre sous les yeux de nos lecteurs les extraits suivants qui feront connaître de quelle manière les différents organes de la presse ont accueilli la nouvelle de l'armement de Paris.

Suit : une citation étendue du *National*, une du *Courrier* et les articles du *Constitutionnel* et du *Siècle*[1].

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Veuillez faire remettre au porteur les numéros du 28 juillet, 10, 18 et 26 août 1844[2].

Original perdu. Publication dans *The Autographic Mirror. L'Autographe cosmopolite*, décembre 1865, p. 203 ; autographe de la collection de M. Auguste Couvreur, membre de la

Chambre des représentants de Belgique.

1. La revue des journaux se trouve dans *Le Commerce* du 28 mars 1845, ce qui permet de dater cette lettre. Le projet de loi relatif à l'armement des fortifications de Paris avait été présenté le 26 mars, et la commission nommée le 2 avril devait déposer son rapport le 26 avril. Tocqueville publie sur ce sujet trois articles dans *Le Commerce*, les 11, 12 et 14 avril, et intervient dans le débat à la Chambre le 8 mai. La loi du 3 avril 1841 avait affecté 140 millions aux travaux de fortification de Paris. Le projet de 1845 évaluait la dépense complémentaire nécessaire à 17 millions. Tocqueville craignait que les fortifications servent moins à défendre Paris en temps de guerre qu'à opprimer la population en temps de paix.

2. Ces numéros sont ceux où sont publiés les grands articles de Dezeimeris : « Intérêts agricoles compromis par le traité avec la Sardaigne ». La Chambre n'avait pas encore ratifié le traité conclu avec la Sardaigne le 28 août 1843, qui abaissait le droit de douane perçu sur certaines catégories de bétail étranger. Dezeimeris plaidait pour des mesures de protection.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Paris, ce 3 avril 1845

M. le directeur des douanes auquel je vous avais recommandé me mande qu'il est dans de bonnes dispositions à votre égard ; mais que pour qu'il puisse les réaliser, il est nécessaire que vous vous présentiez devant le capitaine de douanes le plus voisin de votre résidence pour remplir les formalités exigées de tout postulant à l'emploi de préposé. Je crois devoir vous donner connaissance de cette lettre de M. le directeur afin que vous suiviez l'avis qu'elle contient. Si vous n'étiez pas encore placé lorsque je reviendrai dans le pays après la session des Chambres, il faudrait de nouveau vous adresser à moi.

J'ai l'honneur de vous saluer.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

## À PAUL ÉMILE DAURAND-FORGUES

[7 - 14 avril 1845 ?]

Cher Monsieur Forgues,

Le journal a, en ce moment, un assez grand intérêt à ne point mécontenter M. d'Arlincourt ; je vous prie donc de le traiter favorablement dans le compte-rendu de sa pièce[1]. Si votre conscience littéraire se refusait absolument à cette complaisance, le *mezzo termine* à prendre serait de ne pas du tout parler de lui. Mais j'aimerais mieux que vous pussiez dire quelque chose qui lui fût agréable.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Forgues*
*10 rue Lavoisier*
*Paris*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. La pièce de d'Arlincourt, *La Peste noire, ou Paris en 1334*, en 5 actes et 7 tableaux dont un prologue, avait été donnée à l'Ambigu-Comique le 7 avril 1845. *Le Commerce* du 14 avril en donna un compte rendu peu enthousiaste et le public se montra froid. La lettre est écrite entre la représentation et le compte rendu.

Charles Victor Prévost d'Arlincourt (1788-1856) tenait un salon très couru et avait été un romancier populaire sous la Restauration (notamment pour son roman *Le Solitaire*, 1821). Sa popularité était sur le déclin. On avait songé à lui pour la responsabilité du feuilleton du *Commerce*, selon un brouillon de contrat non daté conservé aux AT dans le dossier du journal.

## À JULIEN TRAVERS

Paris ce 12 avril 1845

Monsieur,

Au moment où votre lettre et les vers si remarquables qui l'accompagnaient me sont parvenus, l'Académie avait déjà pris une résolution à votre égard[1]. Voici ce qui s'était passé : l'Académie a l'usage de lire les ouvrages qui lui sont soumis deux fois. Elle fait un premier choix après la première lecture. Les ouvrages ainsi mis à part sont relus une seconde fois et comparés entre eux. Votre pièce de vers avait été désignée pour une seconde lecture. Cette seconde lecture a eu lieu et une autre pièce a été préférée. J'ai le regret de vous annoncer ce résultat. Vous voyez, Monsieur, que vous aviez balancé la victoire. Vos vers avaient assez frappé l'Académie pour qu'elle vous plaçât parmi le petit nombre de concurrents entre lesquels il fallait choisir. Quoique ce ne soit pas là à vrai dire un échec, j'aurais bien voulu avoir à vous dire quelque chose de mieux. Si vos vers m'étaient arrivés plus tôt, j'aurais pu sinon changer le vote de l'Académie, au moins exprimer devant elle tout le cas que je fais de vous et de votre œuvre.

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Les vers dont il s'agit sont extraits de *Salomon de Caus, ou la Découverte de la vapeur*, poème de 252 vers qui sera publié à Caen en 1847 dans les *Mémoires de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, puis chez Hardel. En 1845, le sujet proposé par l'Académie pour le prix de poésie était la découverte de la vapeur. Tocqueville avait participé aux discussions des 20 et 27 mars et du 3 avril, et à la séance extraordinaire du 8 avril. Le prix est attribué le mardi 20 avril 1847 à Amédée Pommier dont le poème sera lu à la séance publique du 22 juillet 1847.

## AU PÈRE XAVIER DE RAVIGNAN[1]

Paris ce dimanche soir
[20 avril 1845 ?]

Monsieur,

Je trouve ce soir en rentrant chez moi la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire[2]. J'ai depuis longtemps beaucoup d'admiration pour votre talent et une profonde estime pour votre caractère[3]. C'est assez vous dire que j'accepte avec reconnaissance la proposition que vous me faites de me rencontrer avec vous. Je ne serai peut-être pas de votre avis dans l'entretien que vous voulez bien désirer, mais je tâcherai du moins de reconnaître la franchise de votre démarche par l'expression confiante et complète de ma pensée.

Je serai chez moi tous les jours de la semaine de 9 à 11 heures du matin et notamment mardi prochain si ce jour vous convient.

Recevez, je vous prie, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives de la Société de Jésus. Centre culturel des Fontaines.

1. Xavier de Ravignan (1795-1858), père jésuite célèbre pour les conférences qu'il prêcha à Notre-Dame de Paris de 1837 à 1846. Le 25 janvier 1844, il avait publié un ouvrage intitulé *De l'existence et de l'institut des Jésuites*, qui connut plusieurs éditions. Proche de Montalembert et des catholiques libéraux, très introduit dans les milieux politiques, il défendit la liberté religieuse et plus spécifiquement la Société de Jésus dans les polémiques des années 1843-1845.

2. Tocqueville répond ici, sans doute par retour du courrier, à la lettre du père de Ravignan datée du dimanche 20 avril 1845 (AT) : « Monsieur le Comte, / Permettez-moi de m'adresser à votre haute intelligence et à votre impartialité si loyale et si généreuse. J'ose espérer que vous ne refuserez pas d'entendre pendant quelques instants un prêtre qui ne doit vous parler que de vérité, de justice et de liberté. Non que j'aie rien à solliciter auprès de vous, rien à vous demander pour la cause à laquelle mon existence est heureusement et inséparablement liée. Mais depuis longtemps je désirais l'honneur d'un entretien de confiance avec vous, auriez-vous la bonté de me l'accorder un des jours de cette semaine ? / Les devoirs de mon ministère me retiennent ordinairement de midi à cinq heures : me serait-il permis d'espérer que le matin avant onze heures je pourrais un jour vous trouver chez vous ? / Veuillez, Monsieur le Comte, excuser ma démarche peut-être indiscrète : ma confiance même en est la cause. / Veuillez agréer aussi l'expression de ma haute considération. / X. de Ravignan / Paris, 20 avril 1845. 18, rue des Postes. »

La période à laquelle il demande à rencontrer Tocqueville est particulièrement délicate : le 2 mai 1845, un long discours de Thiers conduisit au vote très largement majoritaire de « se reposer sur le gouvernement du soin de faire exécuter les lois de l'État », ce qui amena à la dispersion des jésuites. Ravignan devait espérer que Tocqueville prendrait position en faveur de la liberté

des associations religieuses et notamment des jésuites.

3. Une lettre d'Astolphe de Custine du lundi 9 avril 1855 (catalogue Alde Drouot, 20 avril 2009, no 130) donne une idée du talent de Ravignan : « Son accent et son débit s'accordent avec sa physionomie pour donner l'idée d'un saint. On voit qu'il est consumé d'austérités ; le corps est mort, il ne reste qu'une voix qui commence le discours avec un calme approchant de la froideur, et qui s'anime où il faut et autant qu'il faut : elle devient par moments d'une force effrayante : on sent qu'il y a là au fond d'une âme, une foi passionnée qui rendrait l'homme capable des plus grandes choses. Ajoutez à ces sublimes qualités, l'art de l'articulation poussé au dernier degré. »

## À ALPHONSE DE LAMARTINE

Dimanche
[mars - mai 1845 ?]

Je n'avais pas, mon cher collègue, à vous parler d'une affaire particulière, mais à vous entretenir en général de l'état des affaires et de l'urgent nouveau que la loi sur l'armement peut leur donner[1]. J'irai causer avec vous un moment ce soir puisque vous le voulez bien. Vous savez sans que je vous le dise quel plaisir j'aurai à vous rencontrer et combien je serais heureux de pouvoir marcher avec vous. Il y a longtemps que ces sentiments vous sont connus.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Archives de Saint-Point. Publication par F. Letessier, *Revue d'histoire littéraire de la France*, mai-juin 1983, p. 451-458.

1. Le projet de loi sur l'armement est présenté à la Chambre le 26 mars. Tocqueville intervient le 8 mai dans la discussion du projet. Le 2 avril, Lamartine était intervenu très vigoureusement contre les fortifications de Paris dans le troisième bureau et devait prononcer un long discours à la Chambre le 7 mai.

## À ODILON BARROT

[3 mai 1845 ?]

Je ne veux pas vous empêcher d'écouter en vous parlant. Cependant je sens le besoin de vous dire, non seulement en mon nom, mais au nom de plusieurs autres et entre autres de M. Dufaure, que nous ne pouvons accepter le terrain comme nous l'a fait hier M. Thiers, savoir, pour le passé, la glorification de tout ce qui a été fait avant qu'il fût dans l'opposition ; de l'autre, pour l'avenir, la confiscation de la liberté d'enseignement et aucun autre engagement pris pour aucune autre liberté.

Je crois que, si on veut que le vote soit unanime, il est nécessaire que nous puissions expliquer le nôtre par votre discours et non par le sien[1].

Note inédite donnée en séance de la Chambre. Archives Tocqueville.

1. Le 2 mai 1845, Thiers avait récapitulé dans un long discours toute la législation sur la liberté des cultes et défendu la nécessité de limiter toutes les libertés par la loi. La discussion se prolongea le 3 mai et s'acheva le 4 par des interventions de Berryer, Hebert, Lamartine et Odilon Barrot, qui expliqua le sens de son vote favorable à l'ordre du jour, voté à une immense majorité. La Chambre déclarait s'en remettre au gouvernement du soin de faire exécuter les lois de l'État. Pour Barrot et Tocqueville, ce vote signifiait qu'il était légitime d'appliquer aux jésuites les lois existantes mais non pas de sacrifier les droits généraux des associations religieuses comme le voulait Thiers. Voir l'article de Tocqueville consacré à cette séance dans *Le Commerce* du 3 mai (*OC*, t. III, 2, p. 609-612).

## À (ADOLPHE CRÉMIEUX[1] ?)

Paris ce 13 mai 18[45]

Mon cher collègue,

J'ai vu avec une grande terreur l'autre jour que vous aviez demandé un congé à la Chambre. Je meurs de peur qu'en conséquence nous ayons de la peine à faire venir à discussion avant la fin de la session la pétition sur la chasse, ce qui serait de nature à me nuire beaucoup dans mon pays. On croirait que je me suis arrangé pour qu'il en fût ainsi[2]. Vous m'aviez

fait espérer que, du moins, avant votre départ, la pétition serait portée au rôle. L'est-elle en effet ? De cette manière nous prendrions du moins date et quel que fût l'empressement de la Chambre à finir, nous aurions le droit d'insister pour obtenir une discussion. En tous cas, comptez-vous faire une longue absence ? Je vous demande pardon d'insister de cette manière. J'y ai un grand intérêt.

Veuillez, mon cher collègue, croire à tous mes sentiments d'estime et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Le nom de Crémieux est porté sur la chemise qui contient le manuscrit à la bibliothèque Beinecke. Adolphe Crémieux (1796-1880), avocat célèbre, était député de Chinon depuis 1842 et proche des positions de Tocqueville. Il est l'un des signataires des lettres de soutien au lancement du *Pays* en octobre.

2. Le 3 mai 1844 avait été votée une loi de protection du gibier qui réprimait le braconnage, élevait le prix du permis de chasse et l'étendait à tous les types de chasse. Tocqueville avait voté contre cette loi ayant suscité l'indignation des électeurs normands qui la considéraient comme un retour aux privilèges de chasse de l'Ancien Régime. Les adversaires de Tocqueville en avaient profité pour relancer contre lui l'accusation de légitimisme. Le 9 janvier 1845, il écrit à Hacouville : « Pour faire tomber ces bruits absurdes, il n'y a qu'un moyen : faire une pétition à la Chambre et me l'envoyer. Je ferai en sorte qu'elle vienne le plus tôt possible en discussion et alors je pourrai dire à la tribune tout ce que je pense de cette loi, véritable anachronisme, qui semble avoir pour but de nous faire reculer de deux siècles et de faire violence à l'esprit du temps » (*OC*, t. X, p. 324). Le 25 janvier, Tocqueville déposa à la Chambre la pétition des membres de l'arrondissement de Valognes contre l'application de la loi sur la chasse, puis fit paraître un article très critique sur la loi dans *Le Commerce* du 4 février 1845. Il déposa de nouvelles pétitions le 3 avril mais ne put parler contre la loi avant le 13 juin 1845, ce qui lui sera reproché encore en 1848. Tocqueville souhaitait intervenir vite mais brièvement, pour ne pas se ridiculiser devant la Chambre qui « se soucie de la loi de la chasse comme de l'an 40 » (à Clamorgan le 25 avril 1845, *OC*, t. X, p. 333). Crémieux avait siégé en 1844 dans la commission chargée d'examiner le projet de loi de protection du gibier et, en 1845, il présidait la commission des pétitions.

## À HIPPOLYTE DIEU[1]

Ce 1[er] juin 1845

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Ce que vous me dites de la légitimité et de l'utilité qu'il y aurait à émanciper les enfants au moment de leur naissance me paraît fort juste. Ces idées avaient frappé la Commission des affaires coloniales que présidait M. le duc de Broglie et dont je faisais partie. Si vous voulez lire le rapport si remarquable qu'a publié, il y a un an, le président de cette commission vous y trouverez un projet d'émancipation dans lequel figure en première ligne l'émancipation des enfants[2]. Vous rencontrerez la réalisation à peu près complète de votre pensée.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Hippolyte Dieu avocat*
*18 rue du Marais Saint Cyr*
*Paris*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Hippolyte Dieu (1812-1887), avocat à la cour royale, avait collaboré au *Tableaux-Lois ou Code usuel des campagnes* (1843-1844), sous la direction de Cormenin, avec Alfred Blanche, collaborateur du *Commerce*, et il écrivait dans divers journaux. Nommé préfet de la Mayenne en juin 1848, il mena ensuite une carrière de préfet bonapartiste.

2. Le rapport de Tocqueville sur la proposition de loi de Tracy tendant à l'émancipation progressive des esclaves, déposé le 23 juillet 1839, n'était jamais venu à discussion. Une commission royale comprenant des pairs et des députés, parmi lesquels Tocqueville, avait été nommée le 26 mai 1840. Le président, le duc Victor de Broglie, rédigea un grand rapport présentant deux modes d'émancipation : l'émancipation simultanée et l'émancipation progressive. Ce rapport inspira la loi du 9 juillet 1845. Voir *Rapport fait au ministre secrétaire d'État de la Marine et des Colonies*, Paris, Imprimerie royale, mars 1843. Tocqueville était intervenu le 30 mai 1845 lors de la discussion générale de ce projet de loi à la Chambre (voir *OC*, t. III, 1, p. 112-126).

## À CHARLES STÖFFELS

À Clairoix près Compiègne

Ce 6 juillet 1845

Mon cher ami, vous devez m'en vouloir un peu de [ne] vous avoir pas donné signe de vie depuis l'époque où vous avez bien voulu m'envoyer votre livre[1]. Ceci, en effet, nécessite de ma part une explication que je vais vous donner.

Vous désiriez que je fisse rendre compte de votre ouvrage dans *Le Commerce* : je ne l'ai pas fait par la raison que depuis près de deux mois, je suis devenu de plus en plus étranger à ce journal. Diverses difficultés trop longues à expliquer sont nées entre les propriétaires du *Commerce* et les hommes politiques qui en surveillaient la rédaction. Ces difficultés sont devenues si désagréables que j'ai pris le parti, moi et mes amis, d'abandonner cette feuille. La presse d'ailleurs subit en ce moment une révolution violente. Elle se transforme. Elle devient de plus en plus industrielle, et pour lutter avec avantage contre *Le Constitutionnel* et *Le Siècle*, il aurait fallu trois ou quatre cent mille francs que je n'étais ni en humeur ni en possibilité de donner. Me retirant du *Commerce*, je ne pouvais y faire insérer l'article que vous demandiez. En tous temps d'ailleurs cela eût été difficile, à cause de la tendance extrême de votre œuvre que *L'Univers* seul, je pense, dans toute la presse, peut approuver. Ceci m'amène à vous donner mon opinion sur votre livre lui-même. Je le ferai très franchement. C'est ainsi qu'il convient de parler entre amis. Il y a dans votre ouvrage beaucoup de connaissances et de talent, cela est incontestable, et vos adversaires mêmes ne peuvent manquer de le reconnaître. Mais on y respire d'un bout à l'autre un esprit auquel, pour mon compte, je suis décidément et profondément hostile parce que je le crois fatal tout à la fois à la religion et à la liberté. Par ce livre vous appartenez à l'école de Montalembert, à cette école qui au lieu de chercher les points par lesquels la religion et le siècle peuvent se rapprocher semble s'attacher à montrer par où ils sont inconciliables. D'après les principes de cette école, vous recherchez les thèses qui doivent naturellement heurter avec le plus de rudesse les opinions ou si vous voulez, les préjugés de vos contemporains. C'est ainsi que vous vous efforcez de dénoircir la St Barthélemy, de réhabiliter l'Inquisition, vous vantez les moines et vous attaquez les anciens principes de l'Église gallicane. Je ne veux point discuter avec vous toutes ces thèses. Je suis d'un avis absolument contraire au vôtre sur plusieurs et je ne suis

complètement de votre avis sur aucun[2]. Mais ce n'est pas de leur vérité ou de leur fausseté absolue dont je veux parler ici. C'est (et vous me le pardonnerez, je ne suis ni un philosophe ni un théologien, mais un homme politique qui croit à la nécessité des croyances religieuses et qui désirerait passionnément conserver à son pays ce qui en reste et l'accroître si la chose est possible), c'est l'extrême péril que fait [*sic*] courir à la religion et avec elle à la liberté de telles doctrines et le parti qui les professe et les journaux qui les préconisent et les livres qui les renferment. Je vois bien qu'elles ont pour effet d'échauffer certains esprits qui étaient déjà religieux, d'enflammer de certains zèles qui existaient déjà, de tourner vers l'agitation, l'action et l'effort des âmes dont la piété n'était pas militante. Elles surexcitent en un mot ceux qui croyaient et elles forment de petits foyers très ardents de chaleur religieuse mais elles écartent à tout jamais de la religion tous les hommes qui se rapprochaient chaque jour et presque à leur insu des croyances et elles élargissent l'abîme qui sépare ceux qui ont la foi de ceux qui ne l'ont pas. Je pourrais écrire sur tout cela un volume, mais ce n'est qu'une courte lettre que j'ai en ce moment le temps de vous écrire. Je me borne à vous dire ceci : depuis deux ou trois ans que ce genre de guerre est suivi par la plupart de ceux qui parlent au nom de l'Église, je ne pourrais suffire à compter le nombre des adversaires tièdes du catholicisme qui, à ma connaissance, sont devenus des ennemis inconciliables et furieux, le nombre des indifférents qui ont pris parti avec ardeur contre la Religion et enfin le nombre des hommes qui, ayant déjà pour ainsi parler, un pied dans le sein de l'Église se sont violemment rejetés dans le camp opposé. De ces hommes qui, sans être encore chrétiens, admiraient, honoraient, aimaient le christianisme, marchaient vers sa lumière et se plaisaient à aider les efforts de tous ceux qui voulaient y marcher, vous avez fait faire à tous ceux-là volte-face, et vingt ans peut-être ne suffiront pas [à] regagner le terrain que ces trois années ont fait perdre. Vous voyez donc, mon cher ami, que tout en ayant pour vous une vive amitié et en reconnaissant le talent qui se manifeste en votre œuvre, je ne puis en approuver l'esprit.

J'en reste là pour aujourd'hui. Si vous voulez que nous reprenions ces discussions et que nous les poussions à fond il faut nous venir voir cet automne à Tocqueville. Vous savez avec quelle véritable affection vous y serez reçu. Je dis cet automne, parce que je n'aurai fini le conseil général qu'à la fin d'août.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Lettre inédite. Copie communiquée par Simone d'Hautefort.

1. *Du catholicisme et de la démocratie, ou Des anciens et des nouveaux rapports de l'Église et de l'État*, Paris, Sagnier et Bray, 1845.

2. Stöffels qui cite longuement la préface de *DA* dans son ouvrage, ainsi que l'affirmation de Tocqueville selon laquelle la religion est nécessaire à la liberté, s'en prend au gallicanisme accusé d'avoir consacré l'absolutisme (p. 93-94). Tout le chapitre X justifie l'Inquisition par la nécessité de défendre le pacte fondamental de la société et d'éviter les guerres de religion et la qualifie d'institution « la plus humaine dont on soit redevable à la royauté ». La Saint-Barthélemy est déclarée peu meurtrière. Quant aux moines, Stöffels les croit capables d'encadrer les ouvriers pour résoudre la question sociale (chapitre XXVII). L'ouvrage comporte plusieurs chapitres de défense de la liberté de l'enseignement et des cultes, et s'en prend à Thiers, Cousin et Quinet. On conçoit les réserves de Tocqueville.

## À HYACINTHE CORNE

Tocqueville par Saint-Pierre-Église (Manche)

26 juillet 1845

Mon cher ami,

Le but de cette lettre est de vous parler d'une entreprise dont, dans l'intérêt de nos idées, je désirerais bien ardemment le succès. Il s'agit d'un grand journal qu'on va créer et qui doit représenter les opinions indépendantes de la gauche, sans esprit de coterie. Je suis absolument étranger à la création de ce journal et je n'y ai pas un sou ; je désire cependant vivement qu'il réussisse et je lui crois de très grandes chances, car le rédacteur en chef m'est particulièrement connu et je suis sûr de son talent et de sa moralité. C'est M. *Guillemot*, qui, après avoir fondé *Le Siècle* et l'avoir amené à peu près où il est, a quitté la presse pour devenir chef d'une des principales divisions du ministère des Finances, poste qu'il a quitté si noblement il y a trois mois, pour ne pas laisser violer la règle au préjudice de ses inférieurs[1] : il paraît qu'il a réuni de très grands capitaux

pour son entreprise. Il voudrait maintenant placer au-dessus de lui comme conseil de surveillance, un certain nombre d'hommes qui puissent offrir de complètes garanties[2]. Il m'a demandé quels étaient ceux de mes amis que je croirais les mieux faits pour remplir cette situation. J'ai pensé surtout à vous. Voyez si la chose vous conviendrait. Je l'espère. Il ne s'agit point ici de prendre la responsabilité directe et habituelle d'un journal, ce qui ne convient pas à un homme politique, mais d'exercer une certaine influence sur l'esprit général de la feuille, de faire enfin ce que Havin, Ferdinand Barrot et Bethmont[3] font au *Siècle*. Pesez donc ce que vous voulez faire et voyez si, aussi bien pour vos idées que pour vous-même, cela ne serait pas, comme je le pense, avantageux. Ce que j'ai surtout voulu vous dire, c'est que M. *Guillemot* est un homme sur le talent et la haute moralité duquel je crois qu'on peut entièrement compter[4].

Je ne vous parle pas d'autre chose aujourd'hui parce que ma lettre ne va pas par la poste, ai-je besoin de vous dire qu'ici on pense souvent à vous et à Madame Corne et qu'on regrette les cent cinquante lieues qui nous séparent ?

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie Rédier d'un original appartenant à Mlle de Bouteville. Archives Tocqueville.

1. Hercule Guillemot (1799-1874) avait été rédacteur au *Journal du commerce* sous la Restauration, puis rédacteur en chef du *Siècle*. En 1841, il avait été nommé sous-directeur du secrétariat général du ministère des Finances et venait de démissionner. Ami de Garnier-Pagès, il deviendra directeur général de la Caisse des dépôts et consignations en 1848. Les 14 lettres qu'il envoya à Tocqueville entre le 11 juillet et le 24 novembre 1845 manifestent une grande confiance et similarité de vues (AT). Le 23 juillet, Guillemot, qui cherchait des patronages politiques pour le journal, avait demandé à Tocqueville d'écrire à Corne.

2. Guillemot se chargeait de la direction de la rédaction politique mais non de la recherche de souscriptions, confiée à Burat et Dutacq. Le 30 août, il écrivait à Tocqueville : « J'ai jugé utile, pour prévenir toute confusion d'idées, de faire donner à votre comité le titre de *conseil de la direction politique*, les mots de conseil de surveillance étant habituellement entendus dans une acception commanditaire. Il y aura ainsi une séparation bien tranchée, que je crois conforme à vos idées et aux miennes. »

3. Eugène Bethmont, député de la Seine depuis 1842, Léonor Havin, député de la Manche depuis 1831, et Ferdinand Barrot, député d'Indre-et-Loire depuis

1842, étaient proches de Thiers et d'Odilon Barrot dont *Le Siècle*, fondé en 1836 par Dutacq, était l'organe.

4. Le 14 août, Corne acceptait cette proposition d'association tout en doutant de l'avenir de journaux énormes comme *Le Soleil* et en regrettant un titre flamboyant. Il proposait de rédiger des articles en sus de son appartenance au conseil de la direction politique.

## À JULIEN TRAVERS

Tocqueville ce 22 août 1845

J'apprends, Monsieur, que M. le préfet de la Manche ne vous a pas inscrit sur la liste de l'arrondissement de Valognes bien que vous payiez beaucoup plus qu'il ne faut dans cet arrondissement pour y être électeur. La raison sur laquelle on m'assure qu'il se fonde pour refuser votre inscription ne me paraît pas fondée en droit. Il vous repousse parce que vous avez indiqué que vous preniez votre domicile politique à Valognes tandis que vos propriétés sont dans le canton de Ste-Mère-Église. Je crois, ainsi que je le disais plus haut, que cette décision n'est pas motivée en droit. La seule condition imposée par la loi du 13 avril 1831 pour être électeur d'un arrondissement est d'y payer un impôt. Peu importe le canton dans lequel on le paye[1]. Je ne saurais donc trop vous engager à réclamer contre ce refus d'inscription et si vous ne voulez pas aller à St-Lô pour faire cette réclamation vu que vous n'y connaissiez personne qui puisse vous y servir de mandataire, je me chargerai très volontiers de ce soin pendant les huit ou dix jours que je vais passer dans cette ville pour le conseil général. Il suffirait de m'envoyer vos pièces, c'est-à-dire les réclamations et les documents à l'appui. Vous y joindriez un pouvoir spécial qui n'a pas besoin d'être fait devant notaire, mais seulement écrit sur papier timbré avec la légalisation de votre signature par le maire de votre commune.

Je n'ai nulle crainte de ne pas être réélu aux élections prochaines[2]. Les nouvelles que j'ai reçues depuis mon retour en ce pays et ce que j'y ai vu de mes propres yeux ne me laissent pas sur ce point l'ombre d'un doute. Mais le suffrage d'un homme distingué a une grande valeur en lui-même et quel que soit le chiffre de la majorité et, espérant l'obtenir, je

tiens beaucoup à vous voir inscrit sur la liste de mon arrondissement.

Nous n'aurons pas, du reste, d'élection cette année mais j'espère que cette raison ne vous empêchera pas de profiter des vacances pour venir dans le pays, et s'il en était ainsi, je compte que vous vous rappeliez que Tocqueville est peu éloigné de Valognes et qu'on serait charmé de vous y recevoir.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. La loi sur les élections à la Chambre des députés, adoptée le 13 avril 1831 par les députés et promulguée les 19-23 avril, précise dans son article 10 que le domicile politique de tout Français est dans l'arrondissement de son domicile réel, mais qu'il peut le faire transférer dans tout arrondissement où il paie une contribution directe, sous réserve d'en faire la déclaration six mois à l'avance. Pour l'élection au conseil général, le préfet Bonnet, qui tentait d'affaiblir la position de Tocqueville dans le département, soutenait Gisles contre Gallemand, ami de Tocqueville, et s'efforçait de fabriquer des listes électorales favorables. Le 23 novembre, Gisles fut élu au premier tour avec 88 voix sur 154 contre 47 à Gallemand et 18 à Leledy. Voir *OC*, t. X, p. 362-363.

2. Tocqueville fut élu le 2 août 1846 par 409 voix sur 495 votants et 770 inscrits. Il n'avait pas de concurrent. Le Marois, qui ne se présentait pas, obtint 70 voix.

## À HYACINTHE CORNE

Saint-Lô, ce 25 août 1845

Je vous réponds à la hâte quelques mots de Saint-Lô, où je suis arrivé hier au soir pour le conseil général. Je suis heureux d'apprendre, mon bon ami, que vous soyez dans la disposition d'entrer dans le conseil de surveillance du nouveau journal (que, comme vous, je voudrais voir nommer autrement que *Le Soleil*[1]). Je crois que nous faisons là une chose utile à nous-mêmes et, ce qui vaut mieux que nous, à nos principes. J'ai

consenti, pour ma part, à donner également ce témoignage public de sympathie à la nouvelle entreprise[2]. J'y ai mis pour seule condition qu'on me donnerait la preuve que les moyens financiers sont en rapport avec l'objet qu'on se propose, de telle manière que nos noms ne puissent pas se trouver mêlés à un avortement. On m'a promis cette preuve et je l'attends d'un jour à l'autre. J'ai une très grande confiance dans M. Guillemot qui, comme vous le savez, a fait ses preuves et qui, de plus, est peut-être le seul homme dans la presse qui ait réellement des principes et nos principes. Il nous présentera d'ailleurs cet avantage qu'il nous couvrira réellement. Nous aurons un ministre responsable. Quant à ce que vous me dites du côté pécuniaire de la question relativement à vous, je trouve si naturel que vous y pensiez que je ne le perds pas de vue moi-même et que je compte bien de temps en temps faire usage du droit dont vous parlez. Cela va sans dire.

Vous m'avez charmé par les bonnes nouvelles que vous me donnez de votre arrondissement. J'avais ignoré vos inquiétudes, mais j'aurais eu bien de la peine à les partager. Indépendamment des petites causes particulières, il y a, en matière d'élections, des raisons générales qui ont plus de puissance qu'on ne l'imagine[3].

Mais quand un député s'est créé aux yeux de toute la France une position aussi honorée et aussi honorable que la vôtre, je ferai toujours grande difficulté de croire qu'il soit aisé de le renverser. Mais ces raisons générales n'empêchent point que je n'aie accueilli avec une grande joie les faits particuliers que vous m'annoncez. Ce serait un grand chagrin pour moi de vous voir quitter la Chambre, je devrais dire pour nous, car vous savez que ma femme a une amitié bien véritable pour la vôtre. Veuillez présenter à celle-ci mes respectueux hommages et croire à mes sentiments les plus affectueux.

Dès que je saurai quelque chose de nouveau sur le journal je vous le manderai.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie Rédier d'un original appartenant à Mlle de Bouteville. Archives Tocqueville.

1. Le 14 août, Corne avait écrit à Tocqueville qu'il voyait dans son adhésion au journal la possibilité de « consolider la position que notre groupe a prise dans la

Chambre et dans le pays, et […] fortifier la politique des idées contre celle des intérêts personnels ».

2. Voir ci-dessous lettre à Guillemot du 25 août.

3. Dans sa lettre du 14 août, Corne, qui s'était rendu dans son arrondissement, disait avoir constaté la vanité des efforts de son rival Saint-Aignan. Corne devait en fait être battu en 1846 à Cambrai, s'étant présenté « les mains vides devant nos collèges électoraux affamés d'avantages matériels » (lettre du 5 mai 1846, AT).

## À HERCULE GUILLEMOT

Saint-Lô 25 août 1845

Monsieur,

J'ai lu très attentivement, comme vous pouvez croire, le programme politique que vous m'avez transmis. J'admets complètement les idées générales qu'il exprime ; ce sont celles que, dans ma vie politique, j'ai cherché jusqu'à présent à faire prévaloir.

Je suis donc tout prêt à vous apporter mon concours dans les termes dont mes amis et moi sommes convenus avec vous.

A. DE TOCQUEVILLE

Publication dans le prospectus du *Soleil*, supplément au *Commerce* du 16 septembre 1845[1].

1. En réponse à cette lettre de Tocqueville et à une lettre perdue du 21 août, Guillemot écrivait : « Le prospectus fort de votre sympathique adhésion n'a reçu que quelques modifications de formes, ayant pour but de tenir compte de toutes les observations fondées. J'ai mis quelque part qu'en 1830, la nation *avait rompu sans retour avec un principe usé*, ce qui m'a paru exprimer suffisamment ce que vous désiriez, sans y mettre une insistance blessante qui ne serait conforme ni à vos intentions ni au caractère du journal. Dans l'état des choses, notre conseil comprend en adhésions positivement exprimées vous, M. Corne qui m'a écrit la lettre la plus satisfaisante à ce sujet, M. de Lasteyrie, dont j'ai reçu le consentement définitif de vive voix, M. Beaumont de la Somme et M. Édouard Thayer. » Thayer devait retirer sa signature, Barrot et Crémieux manifestèrent leur sympathie pour le nouveau journal. Dutacq avait publié deux prospectus avec un bref programme

politique en mars 1843 et avril 1844 ; celui publié le 16 septembre 1845 est le seul à contenir un programme politique détaillé qui marque clairement la volonté de Tocqueville et de Guillemot de reprendre la main sur la direction politique. Nous publions ci-dessous ce texte qui, quoique non rédigé par Tocqueville, est conforme à ses instructions et validé par lui.

## PROSPECTUS DU *SOLEIL*, SUPPLÉMENT AU *COMMERCE* DU 16 SEPTEMBRE 1845

*Programme politique, littéraire, etc.*

Une feuille qui veut justifier le titre de *Journal universel* ne doit pas seulement s'adresser à tous les intérêts, à toutes les situations sociales : elle doit encore, autant que possible, faire appel à toutes les opinions. N'ont-elles pas toutes, en effet, des points communs par lesquels elles se rapprochent, même dans leurs manifestations les plus discordantes, et dans lesquels se résume l'esprit général de la France ? Tous les partis sont nationaux par quelque côté, sans quoi l'on ne pourrait se rendre raison de leur durée. Tous ont aussi quelque chose de déraisonnable et d'exclusif qui explique leurs mécomptes et leur faiblesse. Les dates immortelles de 1789 et de 1830 sont consacrées dans notre histoire comme des symboles de l'union suprême des cœurs et des volontés : elles attestent la puissance des principes deux fois proclamés, à un demi-siècle de distance, par la voix unanime du pays. C'est sur le terrain de ces principes de la souveraineté nationale, de liberté politique, d'égalité civile, de droit commun et de nationalité, que nous plantons notre drapeau et que nous donnons rendez-vous à tous les partis. C'est avec des sentiments de concorde et de fraternité que nous discuterons leurs prétentions respectives, et que nous les convierons sans cesse à concourir avec nous à la grandeur et à la prospérité de la commune patrie.

La souveraineté nationale est le dogme fondamental professé par toutes les opinions qui se rattachent, de près ou de loin, aux principes de 1789 et de 1830. Mais ceux dont ce dogme a fait la fortune sont enclins à soutenir qu'il a définitivement épuisé toute sa vitalité ; ils le réduiraient volontiers à n'être plus qu'une lettre morte. D'autres, au contraire, voudraient en faire une force vive toujours en action, sous la forme du

suffrage universel. Nous pensons, nous, que la souveraineté ne se délègue ni ne s'abdique, qu'elle est inaliénable, imprescriptible, antérieure, supérieure à tous les pouvoirs, et ne relève que des règles de la morale et de la justice éternelles. Nous reconnaissons son œuvre légitime dans les institutions fondées en 1830 : la nation française, rentrée en possession d'elle-même, et rompant sans retour avec un principe usé, voulut avoir un gouvernement représentatif et monarchique, aux conditions d'un pacte auquel elle adhéra librement, en l'absence de toute force capable de gêner la manifestation de sa volonté. Les pouvoirs que ce pacte a constitués ne sauraient l'enfreindre sans déchirer le titre de leur existence. La nation souveraine leur a délégué la puissance législative : elle n'intervient pas directement dans son exercice, mais elle le surveille, en conservant sa virtualité propre, garantie par les droits primordiaux dont nulle société ne peut se départir sans s'abdiquer elle-même.

Au premier rang de ces droits se placent la liberté de la presse, la liberté de l'association, la liberté de l'enseignement.

La souveraineté nationale est confisquée de fait, quand les pouvoirs constitués ne souffrent pas qu'on les discute ; quand ils ne croient pas leur organisation assez forte de l'assentiment du pays pour pouvoir subsister sans le secours de l'intimidation légale ; quand il est possible, par l'emploi captieux de certains mots détournés de leur vrai sens, d'assimiler des opinions à des *attentats* justiciables de tribunaux exceptionnels. Notre devoir sera donc de poursuivre la révision des lois de septembre, et de réclamer pour la presse la plénitude des garanties stipulées par la charte de 1830.

Nous ne comprenons pas la liberté sans la faculté pour les citoyens de se concerter ostensiblement et de s'associer, sous la surveillance des magistrats de la cité, pour mettre en commun leurs intérêts, leurs sentiments ou leurs idées. Les lois qui interdisent l'usage de cette faculté native constituent une sorte d'état de siège permanent, aussi peu motivé en France qu'il le serait en Angleterre ou en Amérique. Nous demanderons donc le droit d'association pour tous, car nous ne saurions voir, dans de puériles frayeurs que l'on exploite, des motifs suffisants pour sacrifier les règles du droit commun.

C'est avec la même liberté d'esprit que nous aborderons la question si controversée de l'enseignement. La France a déclaré en 1830 qu'elle n'entendait pas livrer l'éducation de la jeunesse en monopole à une corporation administrative : elle a posé un grand principe qui depuis

quinze ans attend son application légale. Sans méconnaître les services rendus par l'institution universitaire, sans renoncer à ceux qu'elle peut rendre encore, nous pensons que la France de 1830 eut raison de ne pas vouloir que les jeunes générations fussent jetées dans un moule uniforme, livrées à des méthodes dont la concurrence ne stimulerait pas les progrès, et exclusivement façonnées à des doctrines qui, se modifiant au gré des influences régnantes, pourraient affaiblir à la longue dans les âmes le légitime empire de la religion, de la morale ou de la liberté. La France est majeure, elle a revêtu la robe virile et veut secouer le joug d'une tutelle officieuse qui la frappe d'interdit dans l'exercice des droits les plus sacrés, ceux des pères de famille.

Après les droits fondamentaux qui constituent une société libre, nous voulons pour notre pays un gouvernement fort et libéral, fondé sur de bonnes lois organiques. Le système représentatif et monarchique, deux fois inauguré en 1789 et en 1830 par la volonté unanime du pays, est à nos yeux la véritable expression des progrès modernes de la science politique : image fidèle de la société, il réunit, comme elle, les éléments de la stabilité à ceux du progrès et participe à la fois de sa mobilité et de sa durée. Mais si la théorie est bonne, l'application qu'elle reçoit en France est loin d'être complète. Le pouvoir électoral, clef de voûte de l'édifice, n'est pas constitué d'une manière digne de sa haute mission. Sa base toute matérielle ne fait pas la part des influences morales et des aptitudes intellectuelles qui ne sauraient être, sans dommage et sans péril, tenues en dehors de l'action politique. Son organisation fondée sur la maxime machiavélique : *diviser pour régner*, l'éparpille en petits groupes sans consistance, attachés à la glèbe des intérêts locaux, se neutralisant les uns par les autres, et facilement dominés par l'intrigue et la corruption. L'illustre et vénérable Royer-Collard disait en 1820 : « L'élection se concentre dans une fraction de nombre combinée avec une fraction de territoire, avec cette circonstance singulière, que si vous formez le total des fractions, il est encore réservé à la minorité de cette minorité de prévaloir. » N'est-ce pas encore là ce que nous voyons aujourd'hui ?

Nous voulons donc la *réforme électorale*, non comme but, mais comme moyen, afin que le pouvoir législatif, retrempé aux sources vives de la nationalité, y puise le sentiment sympathique des besoins des masses et la force nécessaire pour faire prédominer l'intérêt général.

Nous demanderons en conséquence :

Dans nos lois politiques, la réforme de tout ce qui peut être contraire à

l'équilibre des grands pouvoirs, à leur complète et mutuelle indépendance, de tout ce qui pourrait, dans des mains coupables, devenir, à un jour donné, un instrument d'oppression ou de dictature ;

Dans les lois qui touchent aux droits des citoyens, élection, presse, association, la réforme de tout ce qui, au lieu de les régler, tend à les détruire ; – le développement de tout ce qui peut favoriser l'accession légale et pacifique de tous les citoyens à la pratique de tous les droits, et à l'exercice des diverses fonctions d'un État libre ;

Dans nos lois de finances et d'économie politique ou sociale, la réforme des impôts les plus onéreux aux classes pauvres ou les plus nuisibles à la production ; – la réduction des charges publiques au moyen de l'économie dans les dépenses, de l'abaissement régulier des intérêts de la dette et de la reconstitution de l'amortissement ; – la création d'institutions de crédit qui mobilisent, au profit du travailleur, une plus grande somme du capital national ; – des établissements de prévoyance, de secours, de travail et de colonisation qui, sans tomber dans les abus de la charité légale, montrent la providence de la société envers ses enfants, à la place de son indifférence et de son égoïsme ;

Dans les lois qui touchent à la religion, aux droits de la foi et de la conscience, le relâchement des liens de contrainte mutuelle qui, subordonnant tour à tour l'État à l'Église, et l'Église à l'État, ôtent de sa dignité à la religion, à la conscience de son indépendance, à la raison de son mouvement ;

Dans nos lois pénales, le développement d'une pensée de charité qui unisse, à l'intimidation, l'amendement moral du coupable ; qui défende la société honnête plus efficacement, sans léguer aux réactions futures des instruments de terreur et de vengeance ;

Dans notre législation militaire et navale, une organisation puissante des forces du pays ; une marine prête à toutes les éventualités, comme suffisante à la protection lointaine de nos nationaux et de notre commerce ; – une armée de terre qui ne soit jamais dans la nation un corps à part, en qui l'esprit militaire n'altère pas les sentiments du citoyen ; des soldats moins nombreux ; des cadres toujours prêts, et un système de réserve armée, qui, sans rien coûter au budget, donne à la nation une force sédentaire et mobilisable, debout au premier coup de canon ;

Dans notre législation coloniale, la protection de tous les intérêts légitimes, et, en même temps, tout ce qui peut préparer sans secousse,

accomplir sans injustice le grand acte de régénération qu'attend encore la civilisation chrétienne.

Dans la politique extérieure enfin, les publications de la *Société générale de Presse* demanderont à ceux qui parlent au nom de la France, une attitude, un langage et des actes dignes d'un grand peuple qui veut connaître enfin ses alliés ou ses ennemis, et qui place dans sa force et dans sa modération les plus sûres garanties de la paix ;

Tel est le programme de la politique que suivront les journaux de la *Société générale de Presse.* Si cette politique les place dans l'opposition, ce ne sera point dans celle qui se fait petite pour passer par la porte basse et étroite d'un ministère, mais dans cette opposition qui n'a d'autre ambition, d'autre vue que le triomphe de ses principes et de ses idées, et dont le but est facile à résumer : elle est le sens et non le contresens de nos deux grandes révolutions ; elle veut un peuple émancipé, une monarchie d'aplomb, un gouvernement fort de la force de tous, une nation grande et fière, donnant la paix au monde et ne la subissant pas.

Pour les autres parties de sa rédaction, la loi constante de la *Société générale de Presse* sera

Pour la littérature et les beaux-arts, vérité, impartialité, guerre au mauvais goût et aux tendances corruptrices, encouragement et sympathie pour tout ce qui sera utile et beau ; jamais de concession et de lâche complaisance ;

Pour les tribunaux et la jurisprudence, exactitude, sincérité dans le compte rendu des débats judiciaires ; le soin le plus constant d'enregistrer avec clarté les décisions, d'en former une sorte de Code pratique, et, d'autre part, variété, intérêt, leçons tour à tour terribles et touchantes ;

Pour le commerce intérieur et extérieur, les renseignements les plus étendus sur tous les faits, toutes les situations, toutes les circonstances qui peuvent influer sur les opérations qui s'y rattachent ;

Pour l'industrie, encouragement à toutes ses conquêtes, protection au travail national, non point dans des conditions exclusives et presque féodales, mais protection éclairée qui laisse sa place à l'émulation, et concilie le double intérêt du producteur et du consommateur ;

Pour la médecine et l'hygiène, propagation la plus rapide de toutes les découvertes, de toutes les observations utiles, appréciation consciencieuse de tous les travaux importants, sympathie à tous les dévouements ;

Pour les sciences, étude consciencieuse de toutes les découvertes, guerre aux ambitions illégitimes et aux prétentions mal fondées, appui à

tous les travaux utiles, à tous les efforts modestes ;

Pour l'enseignement public, respect sincère des droits de la famille, comme de ceux de l'État, propagation par tous les moyens de l'enseignement dans toutes les classes de la société ;

Pour l'organisation même et la science de l'administration, dignité dans la hiérarchie, indépendance et garanties du fonctionnaire, appel aux institutions nécessaires pour élever les emplois publics au rang d'une magistrature sociale, commandant le respect et l'obéissance de tous par ses lumières et sa moralité ;

Pour l'agriculture, appel à tous les encouragements, à toutes les réformes législatives dont elle a besoin, à toutes les mesures qui peuvent alléger ses charges et lui ouvrir des moyens de crédit, application constante à populariser ses meilleures méthodes, ses découvertes ;

Pour les travaux publics, appui aux systèmes qui doivent en rendre avant tout la jouissance économique, juste répartition de leurs bienfaits entre toutes les parties du territoire.

Sur tous les points, en un mot, la règle des publications de la *Société générale de Presse* sera vérité, impartialité, exactitude, utilité publique ; encouragement aux grandes et belles choses ; guerre au mensonge et à l'hypocrisie, à l'injustice, aux mauvaises passions, à la corruption de l'esprit public, à tout ce qui peut éteindre, dans les cœurs, la foi et le patriotisme.

## LE PAYS. JOURNAL DES INTÉRÊTS NATIONAUX
## PROSPECTUS DU 14 OCTOBRE 1845[1]

### *Programme politique*[2]

Et, maintenant, la publication de ce journal qui doit pénétrer plus profondément que les autres dans les masses populaires, n'a-t-elle pas aussi sa raison politique ? N'est-elle pas justifiée par l'état des faits et des esprits, par la gravité des circonstances ?

Les événements qui se sont succédé depuis quelques années ont créé une situation difficile pour la France et de graves devoirs pour l'opposition constitutionnelle. L'opposition a encore, et plus que jamais, à

lutter pour la dignité de la France et pour les principes de ses deux grandes révolutions. Nous venons l'aider dans l'accomplissement de ces devoirs.

Annoncer que nous nous associons aux sentiments et aux efforts de l'opposition constitutionnelle, c'est déclarer que nous acceptons sans réserve le principe et la forme du gouvernement établi en 1830. C'est déclarer aussi que nous sommes partisans de la monarchie représentative, non pas telle qu'on nous l'a faite depuis quinze ans, mais telle que la voulaient les citoyens éminents qui ont consacré la nouvelle royauté à l'Hôtel de Ville au nom de la souveraineté nationale, et qui l'ont fait accepter par le peuple, sur la foi des engagements contractés.

Nous appartenons donc à cette opposition qui a proposé ou soutenu toutes les mesures propres à étendre ou à fortifier les libertés publiques, à garantir les droits des citoyens, à constituer le gouvernement du pays par le pays et la vérité du régime parlementaire, à rendre à la France une politique digne de ses ressources, de sa puissance et de son renom dans le monde ; qui a combattu tous les actes de nature à amoindrir le glorieux fait de la révolution de 1830 et à replacer le gouvernement sur la pente fatale où la Restauration s'est perdue.

Cependant, ce grand parti national, illustré par d'éclatants exemples de fermeté et de désintéressement, en même temps que par des luttes éloquentes et courageuses, n'exerce pas, en fait, il faut le reconnaître, l'influence et l'action que réclament pour lui les vives sympathies du pays et sa force numérique dans le parlement. Aucune autre opinion n'a des bases aussi larges et aussi assurées, soit dans les masses populaires, soit même dans le *pays légal* ; aucune ne possède à un égal degré l'avantage d'avoir des principes fixes, déterminés, et de pouvoir les défendre dans leur intégrité, en mettant au grand jour, sans réserve, toute sa pensée, tous ses projets, toutes ses espérances. L'opposition constitutionnelle, malgré cette incontestable supériorité de sa situation, n'a cependant pas, disons-nous, obtenu, dans quelques occasions, pour ses principes, *tout ce qu'il lui aurait été permis d'exiger. Elle n'exerce pas sur les esprits l'autorité* qu'elle pourrait avoir. On lui a reproché, non sans quelque fondement, d'avoir subi des influences contraires à l'intérêt de ses doctrines. Le pays lui dirait volontiers, comme M. de Lamartine : « Je suis avec vous, pourvu que vous restiez vous-même. » Or, c'est là ce que nous lui demandons aussi, nous qui connaissons la loyauté de ses intentions. C'est en cela que nous venons l'aider. Nous venons mettre au service des principes de la

gauche constitutionnelle, la force active continue, énergique, d'une nouvelle et puissante entreprise de presse. L'empressement avec lequel les hommes les plus éminents de ce parti ont eux-mêmes accueilli notre projet et applaudi à notre règle de conduite, nous autorise à penser que leurs résolutions, au fond, sont bien d'accord avec les nôtres, et qu'ils ne considèrent pas comme inutile le concours que nous leur avons offert.

On se plaint de toutes parts de l'extinction de la vie politique en France. L'histoire dira, en effet, avec quelle merveilleuse et fatale industrie le pouvoir est parvenu à placer sans cesse les hommes entre leurs principes et leurs intérêts ; avec quelle persévérante énergie, avec quel soin infatigable il est allé rechercher au fond des âmes tous les sentiments intéressés, toutes les passions égoïstes et basses pour les conduire lui-même à la surface, pour les produire et les développer ; avec quel art funeste il a peu à peu isolé les citoyens les uns des autres, afin de les corrompre à loisir et de les dominer séparément.

Voilà son crime. Mais l'opposition n'a-t-elle aucun reproche à se faire ?

Le pouvoir s'était efforcé en toute occasion de substituer des questions de personnes à des questions de principes, des intérêts particuliers à des intérêts généraux. Notre rôle clairement tracé était de montrer chaque jour, au milieu même des égards et quelquefois du respect qu'on doit aux hommes, que les hommes politiques ne sont, après tout, que les instruments des sentiments et des idées du pays, et qu'ils ne doivent valoir que par l'appui qu'ils leur donnent.

Est-ce là ce que nous avons fait ? Est-ce ainsi que la plupart des hommes politiques et des journaux considèrent les dangers et les nécessités de la position ? À quoi les uns et les autres s'occupent-ils d'ordinaire ? Est-ce à produire ou à combattre des doctrines ? Non ; c'est à discuter la conduite et les intérêts des hommes. Où allons-nous donc ainsi, et que voulons-nous que la France conclue de ces débats puérils et rétrospectifs ?

Ne lui parlons que de sa liberté, de ses droits, de ses intérêts, de sa grandeur ; elle nous écoutera. Mais lorsque nous ne l'entretenons que des intérêts particuliers de MM. tels ou tels, quand nous entreprenons de la passionner pour ou contre des individualités qui passent, elle détourne la tête et s'endort !

Et de quel droit demandez-vous à la population de conserver religieusement des sentiments ou des principes que vous semblez toujours prêts à sacrifier pour atteindre le plus mince résultat ? Ne voyez-vous pas

que les passions libérales languissent partout parce qu'elles n'existent plus en vous-mêmes ? Et pourtant, en dehors de ces passions généreuses, où voulez-vous que les citoyens trouvent la force d'échapper aux captations corruptrices du pouvoir et à l'invasion de cette lèpre de l'indifférence qui va chaque jour se répandant sur tout le corps social ? Le pouvoir a l'argent, les honneurs, les places, la force organisée, la puissance de la hiérarchie et du concert. Que pouvons-nous opposer à tout cela ? Des passions politiques, des opinions tranchées, des sentiments énergiques, des convictions agissantes.

Le grand intérêt, l'intérêt vital, dominant, du parti national, c'est que la vie politique ne périsse point, et elle meurt ; c'est que les sentiments, les idées, les passions qui étaient nés de la Révolution française, ne s'effacent point, et ils disparaissent ; c'est que les principes triomphent, et rien ne prépare leur succès.

Mais parce que nous voulons qu'un parti politique sauvegarde toujours ses principes et les environne d'un culte fidèle, est-ce à dire que nous demandons qu'il se parque et s'isole sur un terrain irrévocablement circonscrit, ne sachant qu'attaquer sans cesse tous ceux qui ne sont pas de tous points avec lui ? Non, ce n'est pas ce caractère exclusif, cette attitude gourmée, ce rôle bruyamment militant et stérile que nous désirons pour l'opposition.

L'opposition ne peut pas, de parti pris, se vouer à ces combats sans but, à une résistance éternelle et toujours impuissante. Elle ne peut pas se résigner à n'être qu'un parti négatif. Sans doute, c'est avant tout dans le concours de l'opinion publique que l'opposition doit chercher de nouvelles forces. Cependant il est aussi dans la nature des choses et dans la nécessité de certaines situations, qu'elle accepte dans le parlement des alliances. Mais qu'alors il soit bien établi et reconnu que ces alliances reposent sur des conditions mutuelles et sérieuses, et qu'elles ne coûtent rien aux principes.

Toutefois, ne l'oublions pas, si la fonction première de l'opposition est une fonction de contrôle et de contrepoids, là n'est pas le terme de son action. Le pouvoir pour elle-même, exercé par ses chefs, au profit de ses principes, tel est le but naturel, normal, de sa légitime ambition. L'opposition doit savoir non seulement protester, mais agir ; non seulement professer ses théories, mais s'instruire à la pratique et y montrer sa valeur ; non seulement agiter le pays, mais le conduire ; non seulement combattre les ministres, mais se tenir prête à les remplacer.

Telle est la preuve qui lui reste à fournir à la tribune et dans la presse.

Ce que nous souhaitons, on le voit, c'est qu'à l'exemple de l'Angleterre, il n'y ait en France, et surtout dans le parlement, que deux grands partis, représentant, l'un l'immobilité au profit des privilégiés du monopole, l'autre le progrès à l'avantage de tous. On sait parfaitement ce que veut le parti qui se dit *conservateur*. Il faut que l'on sache également ce que le parti libéral veut réaliser, dans l'ordre des intérêts matériels et des intérêts moraux, et par quels moyens. Il faut qu'il élève système contre système, et manifeste aussi ses règles d'application. Il faut qu'il se fasse partout, dans les lois politiques, dans les lois de douanes, dans les lois de réforme sociale, dans le mouvement commercial, le représentant des progrès utiles, d'une sage et féconde liberté, comme le parti ministériel est le champion des résistances opiniâtres et aveugles. Il faut qu'il se présente en face de ses adversaires, comme les whigs en face des tories armé de toutes pièces non seulement pour la bataille, mais aussi pour la victoire.

Et, certes, indépendamment des raisons générales et normales qui font un devoir à l'opposition de se mettre en mesure de gouverner le pays, de graves circonstances lui rendent aujourd'hui ce devoir plus sacré. Un événement qu'il n'est plus permis de ne pas prévoir, peut soulever en France de vives agitations. Une loi imprudente, qui a voulu confisquer les droits imprescriptibles de la nation, peut rendre la crise encore plus dangereuse. Le gouvernement se croira-t-il suffisamment soutenu par les fragiles étais de lois compressives et par des hommes que repousse le sentiment public ? Ne se verra-t-il pas obligé de se rapprocher de son origine populaire, de se retremper aux sources vives de la Révolution, de se replacer sur la base solide des lois largement libérales et populaires dont la promesse avait été liée à son avènement ?

S'il en est ainsi – et qui pourrait en douter ? – le parti de la révolution de Juillet et de la constitution ne doit-il pas s'habituer, dès à présent, à la tâche laborieuse qui sera réclamée de sa raison et de son patriotisme ? Ne doit-il pas s'efforcer de rendre l'œuvre de la réparation moins difficile et la transition moins brusque, en rétablissant par avance, la régularité dans notre gouvernement représentatif ?

Pour prévenir des bouleversements violents et pour réaliser ces progrès salutaires par les moyens légaux, dans les limites de la constitution, c'est dans la Chambre des députés que les hommes destinés à ces grands devoirs doivent surtout établir leur position ; c'est son

concours qu'ils doivent essentiellement s'assurer. La Chambre dans sa composition actuelle, offre cependant trop de résistances intéressées. La réforme parlementaire et la réforme électorale, tel doit donc être le but constant, principal, des efforts de tous ceux qui veulent corriger les vices du régime qui pèsent sur le pays, et remettre en honneur, avec le gouvernement existant, les principes de la révolution de Juillet.

S'il est, d'ailleurs, dans l'ordre politique, pour la vérité du gouvernement représentatif, une loi qui soit sujette à révision, c'est celle qui donne au pays les moyens de demander satisfaction pour ses intérêts, d'exprimer ses sentiments, ses besoins, ses volontés. Dans notre constitution sagement tempérée, une fois le gouvernement établi, la souveraineté nationale n'apparaît que comme un principe supérieur ; elle est, par son essence dans tout et partout ; elle est inscrite dans les lois ; elle préside à la conduite du pouvoir exécutif ; mais elle délègue son autorité effective, sous toute réserve du respect qui lui est incessamment dû. Il n'y a plus, dans l'État, que des fonctions qui procèdent d'elle. Au nombre de ces fonctions, est celle d'élire les députés. Mais le principe dominant veut que l'élection soit attribuée par la loi réglementaire à tous ceux qui peuvent l'exercer sans danger pour la chose publique. Les nécessités d'ordre et de conservation de la société marquent seules la limite. La loi d'élection doit donc nécessairement suivre le mouvement de tous les progrès qui se manifestent et s'étendre à mesure que la diffusion des lumières crée les intelligences, forme les mœurs publiques, et met un plus grand nombre de citoyens en état d'apprécier dans leurs choix l'intérêt général.

Mais, d'après ce principe, la réforme électorale a un corollaire indispensable. Elle exige des progrès parallèles dans les lois qui règlent la situation des classes laborieuses et spécialement dans la loi sur l'instruction primaire.

Nous nous occuperons avec une sincère et vigilante sollicitude des moyens d'augmenter le bien-être matériel et moral des classes laborieuses. Le journal nouveau que nous publions s'adresse particulièrement à ces nombreuses classes. Il se constitue l'organe de leurs intérêts, de leurs droits, le soutien de leur cause sacrée. Mais, aussi, il les appelle à entrer dans la grande famille des citoyens actifs ; il veut les faire concourir à former l'opinion publique ; il compte sur la chaleur de leurs sentiments généreux pour ranimer partout le culte passionné des principes dont le triomphe doit compléter la grandeur de la France.

Pour nous, on le voit, le grand mal, celui qui domine toutes les misères du temps, c'est le ralentissement graduel de la vie politique dans le pays, c'est l'énervation progressive de toutes ses forces morales, le développement universel du doute en politique, de l'individualisme et de l'indifférence. Nous voulons combattre ce mal en faisant un appel journalier, énergique, à tous les sentiments qui ont élevé, animé, soutenu notre parti dans ses grandes épreuves ; en ramenant sans cesse son attention sur les principes que la Révolution française a posés et sur leurs conséquences ; en montrant chaque jour dans la pratique que nous leur sommes fidèles et que nous les plaçons bien au-dessus des intérêts individuels et même du succès d'un moment.

Nous cherchons dans les principes notre point de départ et notre but. Notre position est nette et ferme. Si les hommes mêmes pour lesquels nous avons le plus d'estime et d'attachement arrivaient au pouvoir, nous ne leur prêterions notre appui que sur des garanties certaines. Nous ne cesserions pas de réclamer d'eux ce que nous poursuivons aujourd'hui contre nos adversaires. Là, d'ailleurs, est, pour toutes les situations la force de l'opposition constitutionnelle[3].

1. La Bibliothèque nationale possède uniquement le numéro prospectus du 14 octobre 1845. La direction politique du *Pays* est confiée à H. Guillemot, le conseil de la direction politique est composé de Beaumont de la Somme, Hyacinthe Corne, Ferdinand de Lasteyrie et Alexis de Tocqueville, le gérant est Dutacq, et le conseil de surveillance de la commandite est le même que celui du *Commerce*. Outre le programme politique et l'extrait de l'acte constitutif de la société de presse, le prospectus comporte un feuilleton littéraire, un article sur les évolutions de la presse périodique et mentionne les adhésions de Barrot, Sade, Ernest de Girardin, du baron Roger, et des députés Billaudel, Lestiboudois, de Monthiery, Isambert, de Corcelle, Bureaux de Puzy. L'abonnement annuel au *Pays*, journal quotidien, devait coûter 28 francs à Paris et 40 francs dans les départements.

2. Dans une lettre du 24 septembre 1845, Guillemot avait demandé à Tocqueville de rédiger le prospectus du *Pays*, « une nouvelle formule de programme politique adaptée à la forme du journal destiné plus spécialement à battre en brèche *Le Siècle* et à le remplacer s'il se peut, ainsi qu'à soutenir la concurrence de *L'Esprit public* créé dans les mêmes conditions par M. Lesseps qui se prévaut de la collaboration de M. de Lamartine. Comme il est très important que cette nouvelle manifestation de notre société soit parfaitement irréprochable en principes, et du plus haut style que possible, comme le temps qui nous presse ne permet pas les *referenda*, ne jugeriez-vous pas à propos de mettre vous-même la main à l'œuvre et de formuler quelque chose qui dessinât, comme vous l'entendez,

la situation qu'il convient de prendre dans l'état actuel des affaires et des partis ? » (AT). Une lettre de Guillemot du 5 octobre accuse réception du plan envoyé par Tocqueville mais celui-ci souhaite réécrire son travail. Le 17 octobre, ayant reçu de Tocqueville des feuillets, Guillemot lui écrit : « J'ai cru devoir ne faire qu'un usage partiel et restreint des feuillets que vous aviez eu la bonté de m'adresser. Vous aviez jeté, sur notre situation morale, une sorte de cri de désespoir par lequel il m'a paru absolument impossible d'inaugurer un journal nouveau, qui est une œuvre d'espérance. Il m'a semblé que sous l'influence de votre état maladif, et dans la précipitation de votre travail, vous aviez un peu trop perdu de vue les conditions obligées d'un prospectus, dont j'étais, moi, tenu de me préoccuper, tout d'abord. J'ai cru qu'une partie de l'espace restreint dont je pouvais disposer devait expliquer les conditions économiques de la nouvelle feuille [*note de l'éditeur* : c'est l'article intitulé « Nouveaux progrès de la presse périodique » publié avant le programme], qu'une autre partie devait marquer avec plus de précision que vous ne l'aviez fait notre situation de l'opposition constitutionnelle et nos vues pratiques pour l'avenir. C'est dans cette partie qu'ont été reproduits quelques traits du tableau que vous aviez tracé de l'état moral du pays. » On peut penser que le texte de Tocqueville commence à « on se plaint de toutes parts ».

3. Le texte est suivi par un extrait de l'acte constitutif de la *Société générale de presse* déjà reproduit dans le prospectus du *Soleil* (voir ci-dessus). L'extrait est introduit par un développement général : « La politique de la *Société générale de Presse* se résume en deux mots : 1830 accepté, entendu, pratiqué comme la continuation et non comme le repentir de 89. Son but sera celui que deux révolutions énergiques avaient posé devant nos espérances ; ses idées, ses dogmes, ses principes seront ceux de la régénération française de 1789, épurés à l'épreuve du temps et complétés par la raison d'un demi-siècle. Tout en recommandant l'obéissance aux lois, la *Société générale* ne cessera donc de demander : Dans nos lois politiques, [etc.] »

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Tocqueville par St-Pierre-Église (Manche)

Ce 16 octobre 1845

J'ai presque à me plaindre de vous, mon cher ami. Vous ne m'avez fait pas [*sic*] part vous-même de l'événement douloureux qui vous a enlevé votre excellente tante. Vous ne pouviez douter, cependant, de l'affection que je portais à Mademoiselle Catherine et par conséquent du chagrin que me causerait sa mort. J'ai toujours regardé votre tante comme une des meilleures amies de ma famille et je lui conserverai toujours un souvenir plein de reconnaissance et d'affection. Veuillez parler de moi à

cette occasion à Madame votre sœur et lui dire que je m'associe de tout mon cœur à sa douleur.

Pouvez-vous, mon cher ami, me donner en me répondant le renseignement que voici : vous avez eu pour collègue au collège de Versailles un M. Leduc qui y est encore[1]. M. Leduc est propriétaire et électeur dans l'arrondissement de Cherbourg, canton de Beaumont. Or, il va y avoir dans ce canton une élection du conseil général et j'aurais un extrême désir et même (entre nous) un grand intérêt à faire nommer mon frère Hippolyte. Non seulement M. Leduc est électeur, mais il a plusieurs parents ou amis qui le sont et sur lesquels il exerce de l'influence. Il s'agirait de l'avoir pour nous. Il ne professe pas assurément l'opinion politique de mon frère et je crois même qu'il n'est pas de la mienne. Je le crois purement ministériel. Mais il ne s'agit pas ici d'une élection politique. Il s'agit d'une élection administrative[2]. Il faut choisir l'homme qui est le plus en état de représenter les intérêts du canton. Mon frère est d'autant plus cet homme-là qu'il aurait en moi un puissant appui au conseil général. Je ne lui crois pas d'ailleurs de concurrent dans le canton de Beaumont ; son adversaire appartient à un canton voisin. Y aurait-il un moyen d'aborder M. Leduc ? Le pourriez-vous ou d'autres, que vous pourriez m'indiquer, le pourraient-ils ? M. Anquetil par exemple, qui est son compatriote[3] ? Enfin, si je m'adressais tout directement moi-même à lui, croyez-vous que ma lettre serait bien reçue ? Voilà des questions auxquelles je vous prie très instamment de vouloir bien répondre le plus tôt possible. J'attache à cette affaire un grand intérêt personnel et vous m'obligeriez beaucoup si vous pouviez me la faire réussir.

Adieu, mon cher ami, veuillez croire à ma vive et sincère amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Une fois qu'on aurait sondé M. Leduc, je serais plus à mon aise pour lui écrire.

*À Monsieur*
*Monsieur Bouchitté, inspecteur de l'académie de Paris*
*avenue de Paris*
*à Versailles*
[*Cachet de la poste : St-Pierre-Église, 17 oct 45*]

Lettre inédite. W. Hugh Peal Collection. Special Collections and Archives. University of Kentucky Libraries, Lexington, Kentucky.

1. Leduc était professeur de quatrième au Collège royal de Versailles, où il avait eu pour collègues Anquetil, Bouchitté et son beau-frère Baudry de Balzac.

2. Hippolyte de Tocqueville était candidat à l'élection cantonale des Pieux-Beaumont ; il avait pour concurrent Lenoir, juge de paix aux Pieux, appuyé par l'administration. Tocqueville fit pour lui une campagne vigoureuse de septembre à novembre (voir *OC*, t. X, p. 349-353). Le 23 novembre, Lenoir obtint 82 voix sur 156 votants contre 74 à Hippolyte.

3. Antoine François Anquetil était natif de Valognes.

## À EUGÈNE STÖFFELS

Tocqueville, 23 octobre 1845

Je savais, mon bon ami, que tu avais été aux eaux cet été ; mais j'espérais que ce voyage t'avait remis. Ce que tu me mandes m'afflige profondément en me montrant mon erreur […]

Je jouis ici du repos que la turbulente et triste vie que je mène peut me laisser chaque année.

Nous avons eu trop de visites cette année : j'entends de ces visites d'indifférents qui troublent la solitude sans compensation ; car pour les vrais amis, c'est pour les recevoir que la campagne est faite. Nous nous rappelons toujours surtout avec un bien vif plaisir votre séjour ici : nous n'y avons pas nous-mêmes passé de meilleur temps. Je pensais à toi hier en voyant la porte de mon avenue, dont tu as aidé à fixer la place et dont tu as vu poser la première pierre : elle est déjà toute couverte de lierre. Il me semble cependant que ces petits événements sont arrivés d'hier. Avec quelle impétuosité la vie commence à s'écouler à nos âges ! J'avais entendu dire jadis qu'il en était ainsi : je ne pouvais le croire. Cela montre bien que les choses de ce monde ne sont que ce que nos sensations les font ; car enfin les heures, dans ma jeunesse n'avaient pas plus de soixante minutes comme à présent. D'où vient donc que le temps me paraissait avoir passé moins vite qu'aujourd'hui ? C'est que mes impressions étaient alors plus nombreuses, plus variées, plus vives, et laissaient dans la mémoire mille traces qui marquaient le passage du temps […]

Original perdu. Publication dans Édition Beaumont, t. VII, p. 223-224.

[Fin octobre 1845 ?]

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu hier une lettre de M. Dutacq[1] dans laquelle celui-ci me demande de transporter dans la nouvelle entreprise l'intérêt d'argent qui me reste dans *Le Commerce*[2].

La chose, à mon très grand regret, m'est absolument impossible. La somme d'argent que j'ai dépensée a dépassé déjà de beaucoup la limite que ma fortune me forçait impérieusement de ne point franchir. J'ai prouvé, je crois, par ce premier sacrifice, que j'étais dévoué à mes opinions et au succès de mes idées. Risquer rien de plus serait non seulement exagéré, mais peu raisonnable, car ce serait s'exposer sans but. Les quelques milliers de francs qui doivent me revenir de la liquidation du *Commerce* sont pour moi un objet considérable. Ils seraient complètement insignifiants pour la nouvelle entreprise. Si elle avait besoin d'un si petit secours, elle ne serait pas viable. Je ne puis donc consentir à ce que demande M. Dutacq et même je suis obligé de tenir à être payé par lui le plus tôt que la chose sera possible et en même temps que tous mes co-intéressés. Ainsi que je vous l'ai mandé, j'ai écrit à mon fondé de pouvoir de ne point suivre aveuglément les inspirations de M. de Tamisier et de bien prendre garde que, pour agir trop précipitamment et trop légèrement contre M. Dutacq, on courrait le risque de lui ôter même les moyens de nous payer. Je lui ai ordonné d'exposer ces raisons dans la réunion des différents intéressés et de tâcher de leur persuader de ne rien brusquer[3].

Je lui ai encore renouvelé avec plus de détails cette recommandation dans une seconde lettre. Mais je ne lui ai point donné pour instruction de renoncer à être payé, ni de se séparer de mes co-intéressés. Je répète que cela serait peu raisonnable. Ne pas exiger de M. Dutacq le paiement immédiat de cent mille francs peut avoir un grand intérêt, lui faire remise de cinq mille ne signifierait rien du tout[4].

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Armand Dutacq (1810-1856), fondateur et gérant du *Siècle* qui inaugure la presse à bon marché en 1836 en compétition avec *La Presse* d'Émile de Girardin. Il était propriétaire de nombreux titres de presse. Les lois restrictives de la liberté de la presse après juin 1848 mirent fin à sa dernière entreprise et il se reconvertit dans l'édition.

2. La mention de cette lettre permet de dater ce document. Le 23 octobre, Dutacq écrit à Tocqueville : « Monsieur, / M. Guillemot me communique la lettre que vous lui avez adressée. Je vous remercie des dispositions bienveillantes qu'elle témoigne en faveur de notre entreprise et je ne négligerai rien pour me conformer à vos intentions en donnant satisfaction à M. de Tamisier le plus promptement possible. Mais tout ceci serait singulièrement facilité si vous placiez dans la *Société générale de Presse* les intérêts que vous aviez dans *Le Commerce*. Cette marque de confiance aurait en outre pour résultat de décider beaucoup de personnes qui sont en suspens dans ce moment-ci et qui n'attendent probablement qu'un exemple. » Le 24 octobre, Guillemot écrivait à Tocqueville (avant d'avoir reçu cette lettre) : « M. Dutacq a obtenu des intéressés au *Commerce* un sursis jusqu'à la fin du mois ; il prétend qu'il pourra les décider à entrer, pour ce qui leur est dû au moins en partie, dans la nouvelle société et il vient de m'apprendre qu'il vous avait écrit à ce sujet. » Pour éclairer Tocqueville, Guillemot l'alertait sur les difficultés à rassembler le capital du fait de la crise financière et des imprudences de Dutacq (AT).

3. Tocqueville avait donné des consignes de modération à Poirier, qui le représentait. Une lettre de Lanjuinais, le 27 octobre, en réponse à une lettre perdue de Tocqueville, en précise les raisons : « Il m'est très difficile d'avoir une opinion sur l'affaire du *Soleil*. Cependant M. Poirier m'a paru penser que si M. Dutacq ne pouvait pas réaliser le prix de la souscription maintenant il le pourrait encore moins plus tard et qu'il n'y avait pas de bonne raison pour attendre. Je lui ai dit que j'approuvais d'avance les instructions que vous aviez données ou que vous donneriez. L'adjudication du *Courrier* qui n'a pas trouvé d'acquéreur à 25 000 fr. me fait craindre que M. Dutacq ne puisse pas monter son affaire mais la question d'argent ne me touche pas étant résolu à considérer comme un gain de loterie ce qui me reviendra du *Commerce*, et la question de conduite est grave pour vous et pour nos amis qui ont mis leur nom dans les annonces du nouveau journal. Je crois donc qu'il faut mettre autant de longanimité qu'il est possible de le faire sans jouer le rôle de dupe qui a toujours des inconvénients pour des hommes politiques. Cependant dans le doute il vaudrait mieux subir les conséquences d'une friponnerie que de se donner même l'apparence d'un tort à l'égard de M. Guillemot » (AT).

4. Dutacq ne put payer les 100 000 francs qu'il s'était engagé à verser lors de l'achat du journal le 13 août 1845.

## À CHARLES STÖFFELS

Tocqueville ce 1er novembre 1845

Mon cher ami, au moment où j'ai reçu votre lettre je commençais presque à attendre votre personne car il me semble qu'il entrait presque dans vos intentions de venir passer quelque temps avec nous.

Au lieu de cela, je vois que vous êtes plongé dans les délices de la propriété. Vous me faites de votre nouvelle acquisition une peinture on ne saurait plus poétique ; mais comme vous me dites en finissant que le contrat n'est pas encore signé, je crains un peu que vos bois, vos vallées et vos montagnes ne se soient envolés depuis que vous ne m'avez écrit et que vous ne soyez resté avec une habitation idéale, ce qui ne peut suffire même à un idéologue[1]. Si cela était, je vous offre toujours ma maison. Vous trouverez ici à la place de vos misérables petites vallées des environs de Metz l'immense vallée de l'océan et pour peu que vous soyez tenté d'aller vous promener par les terres le temps qu'il faut, je vous promets que vous y rencontrerez des émotions très réelles. Vous pourrez jouir du grand spectacle d'une tempête jusqu'à ce que mort s'ensuive. N'est-ce point là une idée attirante ? Nous ne partirons pas d'ici avant la fin de décembre, ainsi vous avez encore le temps de réfléchir. Quoi qu'il en soit, que nous soyons ici ou à Paris, nous serons toujours charmés de vous retrouver.

Il y a quelque chose que je désirerais plus pour vous qu'une lettre, c'est une femme. Vous ne m'en parlez pas, ce qui ne prouve pas qu'il n'y a sur [ce] point rien de commencé. Une bonne femme et les douceurs d'un intérieur paisible vous sont, si je ne me trompe, choses très nécessaires. Ce qui vous occupe est insuffisant à remplir et à nourrir la vie, si je puis m'exprimer ainsi. Votre âme, d'ailleurs, qui aime à faire souvent des pointes hors du monde réel, a cependant besoin d'y rentrer sans cesse par les affections douces. Il vous faut de toute nécessité un ménage et ceux qui vous conseillent d'embrasser la vie purement religieuse ne vous connaissaient point ou n'avaient [*sic*] en vue autre chose que vous. J'espère que votre séjour, l'hiver prochain, à Paris amènera quelques bonnes découvertes. Quoique à vous dire vrai, je me défie un peu du monde dans lequel vous vivez. Je suis un peu effrayé quand je pense que vous avez été tenté d'épouser la fille de Mme A. [Ancelot[2]] ; la jeune personne est peut-être charmante, je veux bien le croire. Mais quelle garantie peut donner une pareille famille et une éducation semblable ? Je crois fermement à l'influence de la famille sur le caractère et les principes

des femmes. Les exemples contraires m'ont toujours paru en si petit nombre qu'il n'était pas sage de s'y attacher.

Je vois avec désespoir le temps de mon séjour ici qui s'écoule et celui de la vie publique qui s'approche ; la politique m'ennuie, ou, pour parler plus véritablement notre politique m'ennuie. Il n'y a rien de grand ni même d'important à faire pour le moment. La nation se repose. Le gouvernement n'est pas assez bon pour qu'on puisse l'approuver ni assez mauvais pour qu'on veuille le renverser. Il est triste de venir aux affaires dans un pareil moment. Mais il n'y a de remède à cela que d'attendre.

Adieu, mon cher ami. Faites, je vous prie, mille amitiés de ma part à Eugène et à votre belle-sœur. Ils sont l'un et l'autre et seront toujours au nombre de mes plus chers amis. Je vous embrasse.

ALEXIS

*À Monsieur*
*Monsieur Charles Stöffels*
*À Metz (Moselle)*

Lettre inédite. Copie communiquée par Simone d'Hautefort.

1. Charles Stöffels était déjà propriétaire du château de Varsberg. On ignore ce qu'est ce projet de nouvel achat, la lettre de Stöffels n'ayant pas été retrouvée.

2. Virginie Ancelot avait une fille unique, Louise (13 février 1825-11 mars 1887), qui venait d'épouser en 1844 l'avocat Charles Lachaud (1817-1882), défenseur célèbre de Mme Lafarge.

## À HYACINTHE CORNE

Tocqueville, ce 13 novembre 1845

Il y a longtemps que j'aurais dû vous écrire, mon cher ami, et que je l'aurais fait si je n'en avais été empêché par une suite interminable de visites et d'affaires qui ont réduit mon été à n'être qu'un prolongement des ennuis de l'hiver. Au lieu d'avoir les agitations de la grande vie politique, j'ai eu les tracasseries de la petite. Voilà toute la différence.

Aujourd'hui encore, j'ai, pour me régaler durant ces quinze derniers jours, le trouble des trois élections de département, qui ont lieu autour de moi et dans lesquelles je ne puis m'empêcher, à mon très grand regret, de prendre un rôle[1].

Mais toutes ces petites misères disparaissent devant le véritable malheur qui nous atteint par l'avortement désormais certain de notre grande affaire de journal. J'imagine que vous êtes resté en rapport avec M. Guillemot et qu'il vous a tenu au courant des événements. On avait d'abord réuni pour plus de quatre millions de souscriptions, mais, au lieu d'exiger immédiatement le versement d'une partie de chacune d'elles, on a attendu que le chiffre qu'on désirait obtenir fût complètement atteint. Le temps s'est passé. La crise commerciale qui frappe, en ce moment, les principales places, Londres et Paris, s'est déclarée. Le resserrement d'argent est survenu, la panique s'est mise dans toutes les sociétés par actions, et quand, enfin, on a voulu demander à nos souscripteurs, dont un grand nombre, sans doute, n'avaient voulu faire qu'une affaire d'agiotage, un premier payement, on a trouvé des bourses vides ou fermées. Six à sept cent mille francs seulement se sont annoncés. Il faudrait deux millions pour entreprendre cette grande affaire. Elle mourra donc avant que de naître et elle entraînera *Le Commerce* qui, comme vous savez, n'était qu'un appendice de l'œuvre. Les anciens propriétaires l'avaient vendu à la compagnie actuelle qui va le faire revendre probablement à vil prix, car, seul, il n'a aucune valeur et il s'éteindra ou passera en d'autres mains que les nôtres[2].

Cette fâcheuse conclusion m'attriste beaucoup pour moi-même, comme vous pouvez croire, pour moi qui, ayant soulevé tant de haines, n'ai plus rien pour me défendre contre elles ; mais, j'espère que vous me connaissez assez, mon cher ami, pour être convaincu que c'est là le moindre de mes soucis. Ce qui me désespère, c'est de penser que pour un temps qui sera peut-être long, M. Thiers et ses doctrines règnent sans contestations dans toute la presse, et qu'il ne reste pas un *seul* organe par lequel nous puissions nous faire entendre du pays. Je suis affligé, mais je ne suis pas mécontent ; j'ai fait tout ce qu'il était possible à un homme de faire pour créer dans ce pays un journal qui représentât et soutînt ce que je croyais et crois encore être le véritable et grand esprit de la Révolution française. J'ai échoué dans cette tentative dans laquelle j'ai été abandonné par l'homme qui m'avait le plus encouragé à la faire[3]. Cet échec ne me fera point abandonner le chemin que j'ai suivi jusqu'ici, mais il le rendra

plus pénible. J'ai rompu avec une partie de ma famille, avec de chères affections et de précieux souvenirs pour embrasser la cause et les idées de 89. Ayant fait de si grands sacrifices à mes opinions, je ne les renierai point par peur de la malveillance de la presse et de la sourde inimitié de nos bons amis de l'opposition. Je soutiendrai ces doctrines, tant que je serai à la Chambre, de tout mon pouvoir et de toutes mes forces, à tout risque et fussé-je seul à le faire[4].

J'ai appris, mon cher ami, de vos nouvelles par les journaux. Je vois que vous avez exercé une grande influence dans l'élection qui a eu lieu près de vous[5] : je ne m'en étonne pas. Vous n'obtiendrez jamais en estime plus que vous ne méritez. Vous êtes presque trop droit et trop honnête pour le métier que nous faisons et le temps où nous sommes, mais c'est un défaut rare dont je vous prie de ne vous corriger jamais.

Ma femme fait mille amitiés à la vôtre et moi je vous embrasse de tout mon cœur.

Copie Rédier d'un original appartenant à Mlle de Bouteville. Archives Tocqueville. Publication dans « Quarto », p. 558-560.

1. Ces trois élections sont : l'élection cantonale des Pieux-Beaumont dans laquelle était candidat Hippolyte, qui souhaitait remplacer Quénault, élu député de Coutances à l'élection partielle du 20 septembre contre Mosselman, qu'avait soutenu Tocqueville ; l'élection cantonale de Valognes, où Gisles, Gallemand et Leledy étaient candidats ; les élections partielles, dont Tocqueville se souciait aussi, aux conseils d'arrondissement du dimanche 30 novembre : des conseillers devaient être élus pour les cantons de Cherbourg, Les Pieux et Beaumont. À Beaumont, Tocqueville soutenait le notaire Millet, qui fut élu.

2. Tocqueville donne ici les renseignements transmis par Guillemot les 24 octobre et 11 novembre. Dutacq avait reçu des demandes de souscriptions s'élevant à 23 000 ou 24 000 actions le 24 octobre, mais il avait préféré attendre en espérant une combinaison de Bourse qui hâterait les versements par l'appât d'une prime. Guillemot avait exigé qu'on demande un quart du versement, mais le 11 novembre cela n'avait permis d'obtenir que des engagements de 700 000 ou 800 000 francs ; encore serait-il sans doute nécessaire de faire des procès aux débiteurs pour obtenir les versements, si bien qu'il ne restait plus à Dutacq qu'à remettre *Le Commerce* à l'ancienne société. La vente eut lieu le 27 décembre.

3. Allusion probable à Beaumont.

4. Le 27 novembre, Corne répond : « Comme vous, je pense, mon cher ami, que ce qui est honorable et utile même, c'est de persister dans cette voie où il y a des principes à défendre, indépendamment de toute question de personnes ; mais plus j'avance et plus je reconnais qu'il faut aussi, dans l'intérêt même des plus

pures doctrines, s'entourer autant que possible de cette puissance sur les esprits que donne la popularité. Aux grandes qualités de l'âme et de l'intelligence qui vous distinguent, il n'a peut-être manqué jusqu'à ce jour que le ressort de la popularité si bien compris par un de nos amis. La campagne qui va s'ouvrir vous présentera, ce me semble, un champ facile. L'adversaire que nous avons en face a blessé profondément le sens moral et national. Il y a une justice que l'opinion réclame, c'est sa chute. Y travailler hardiment, vivement, sans trop se préoccuper des auxiliaires de plus d'un genre qui marcheront à côté de nous, cela me semble politique. Nous ne laisserons pas de prétexte même à la calomnie ; nous exciterons des sympathies dans le pays qui aime les hommes d'action ; et quand l'embarrassante victoire que nous prévoyons aura peut-être fait surgir des hommes peu dignes d'en recueillir les fruits, les arrêter à l'instant, leur imposer des conditions, les mettre dans la nécessité ou de se faire meilleurs ou de se perdre en se montrant ce qu'ils sont, ce sera, ce me semble, un rôle utile et goûté du pays qui, lui, ne se bat pas pour les oripeaux du pouvoir et l'ambition des portefeuilles. En un mot, il me semble qu'à la prochaine session, la politique va se résumer dans un cri de guerre, poussons-le comme tous ceux qui veulent débarrasser le terrain d'une misérable administration. Nous serons ensuite plus forts et mieux compris, quand nous discuterons les doctrines et le but des hommes qui prétendront s'imposer au pays. Telles sont mes idées plus ou moins justes. Je vous les livre. Mais en fait, tenez pour certain qu'il nous manque quelque chose en popularité » (AT).

5. Dans sa réponse du 27 novembre, Corne dit être en pleine bataille électorale dans cinq ou six élections de département ou d'arrondissement, et devoir se porter lui-même candidat au conseil d'arrondissement de Douai. Mais l'élection dont il est question ici est la législative partielle du 27 septembre qui opposait Choque, candidat de l'opposition, à Danel, avocat général à la cour royale de Douai, candidat de l'administration. Tocqueville avait des réserves sur l'alliance de l'opposition avec les légitimistes, alliance que défendaient Corne et *Le Commerce* dans ses articles des 13 et 19 septembre. Le 30 septembre, *Le Commerce* annonçait les résultats du premier tour : sur 518 votants, Danel obtient 254 voix, Choque 225, Durand d'Elecourt, le candidat légitimiste, 35 (4 voix sont perdues). Le 1er octobre, Durand d'Elecourt s'étant désisté, Choque était élu par 264 voix contre 255 à Danel. Guillemot écrit à Tocqueville le 5 octobre : « Vous savez ce qui s'est passé à Douai, et la part que M. Corne y a prise. Le résultat obtenu n'est pas sans conséquence, et je pense toujours qu'il convenait de faire quelque chose pour l'atteindre. Je ne perds pas de vue votre situation personnelle ; mais puisque vous voulez bien me promettre un article signé de vous, dont le cadre vous permet de vous formuler à l'aise sur les questions qui vous préoccupent, il me semble qu'il peut être ainsi pourvu à tout. Je crois que le ministère actuel a assez et trop vécu, que sa chute peut être prochaine, et que nous l'accélérerons en favorisant des résultats comme celui de Douai. Les légitimistes ne sauraient être tenus à l'état de parias et quand ils viennent se mêler à notre mouvement politique, nous pouvons sans danger ne voir aujourd'hui en eux que des hommes dont les traditions et les doctrines sont susceptibles d'être utilisées dans une certaine mesure pour le rétablissement de l'ordre moral si fortement ébranlé dans ce pays. »

## À ODILON BARROT

Tocqueville, par Saint-Pierre-Église

Ce 25 novembre 1845

Mon cher ami, je trouve en revenant chez moi après une absence de quelques jours un journal qui m'annonce la perte douloureuse que vous venez de faire en la personne de Monsieur votre père[1]. Je ne veux point vous adresser une de ces paroles banales de consolation qui irritent plutôt qu'elles ne calment les vraies douleurs. Mais j'ai besoin de vous exprimer que je m'associe de tout mon cœur à votre chagrin et que, dans cette circonstance, je m'unis à vous avec la plus vive sympathie. En agissant ainsi, du reste, je ne fais que suivre une habitude déjà ancienne. Vous avez toujours été pour moi le seul chef de parti et même le seul homme politique, auquel il fût possible de s'attacher de cœur. Ainsi, quand même il m'arriverait quelquefois de différer de vous sur des questions de conduite, je continuerai toujours à vous tenir par des liens d'estime, de respect et d'affection qui ne se briseront jamais[2].

Veuillez présenter mes respectueux hommages à ces dames et croire à ma vieille et vive amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie du secrétaire d'Odilon Barrot. Archives Tocqueville.

1. Le père de Barrot était mort le 19 novembre. Le 4 septembre 1792, Jean André Barrot (1753-1845) avait été élu par la Lozère à la Convention et avait ensuite siégé au Conseil des Anciens puis au Corps législatif de l'an VIII à 1815.

2. Le 30 novembre 1845, Barrot répondait : « L'amitié privée aide à l'union politique et la rend plus facile » (AT).

## À VICTOR LANJUINAIS

Tocqueville, 22 décembre 1845

Je veux vous écrire encore une fois, avant mon arrivée à Paris, mon cher ami, afin de vous faire part de mon plan de retour et de vous demander si ce qui se passe serait de nature à me le faire changer. Une affaire qui a pour moi de la gravité m'oblige à rester ici jusqu'au 3 ou 4 de janvier. Je serais très contrarié et très gêné de revenir à Paris auparavant. Cependant il y a telle nécessité de situation qui pourrait m'obliger à le faire. D'ici, je n'aperçois aucune nécessité de cette espèce. Je ne me vois aucun rôle à jouer dans les premiers jours de la session ni aucune grande affaire où mon vote soit bien requis. Je n'ai même que médiocrement envie de contribuer à renverser Sauzet pour mettre Dupin à sa place[1]. Rien ne me semble donc me presser. Toutefois, vous êtes sur les lieux et je vous prie de me faire savoir s'il est nécessaire de changer mes plans. Mais ne me faites pas revenir sans un besoin *évident* et *puissant*, car ma présence ici m'est bien utile.

Je désirerais beaucoup cette année-ci entrer, si je le pouvais, ce qui est fort improbable, dans la commission du budget. Je ne serais pas fâché d'avoir, toute la session prochaine, un travail aussi *absorbant* et aussi instructif que celui-là. C'est précisément l'année où cette commission m'irait le mieux. Comment les choses se sont-elles passées l'an dernier ? La commission du budget n'a-t-elle pas été nommée aussitôt après l'ouverture de la session et avant la discussion de l'adresse ? Pensez-vous que les choses doivent se passer ainsi cette année ? S'il en était ainsi, mon arrivée tardive pourrait diminuer ou même détruire mes chances. En tous cas la commission sera nommée par les premiers bureaux et j'aurai un grand intérêt à savoir le plus tôt possible dans quel bureau je serai et si ce bureau m'offre des chances. Je pense qu'on tirera les bureaux le 29[2]. Je me suis enfoncé à corps perdu depuis votre départ[3] dans la question de l'enseignement. Je crois que je la connais mieux maintenant que presque tous les membres de la Chambre. Mais viendra-t-elle, ou du moins se présentera-t-elle par un bout qui me permette de la saisir ? Je l'ignore.

Je suis du reste dans l'ignorance profonde de ce qui se passe à Paris ; je ne sais point ce que préparent les habiles. Je ne vois que très confusément ce qui se trame ; quelles vont être les questions principales, où sera le champ de bataille ? La vue de la coulisse m'est absolument cachée. Je suppose que vous ne l'avez guère plus que moi, quoiqu'à Paris. Il est impossible cependant que vous ne sachiez pas 1 million de choses que j'ignore et vous seriez bien aimable de me faire la charité de quelques-unes.

Adieu, au milieu de tous les ennuis que j'aperçois de loin à Paris, il y a quelque chose qui me plaît et me réjouit : c'est de vous revoir, de vous serrer la main et de causer avec vous.

Mille amitiés.

Lettre inédite. Copie Beaumont. Archives Tocqueville.

1. Le 26 décembre 1845, Dupin renonça à se présenter contre Sauzet qui avait été élu pour toutes les sessions à la présidence de la Chambre depuis 1839. Dufaure fut le candidat de l'opposition et n'obtint que 147 voix face à Sauzet, élu le 29 décembre avec 213 voix. La session avait été ouverte le 27. Paul Jean Pierre Sauzet (1800-1876), avocat, élu en 1834, avait été ministre de la Justice du cabinet Thiers de février à octobre 1836. Il siégea ensuite dans le Tiers Parti et fut constamment réélu. Après avoir été l'un des chefs de la coalition contre le ministère Molé, il remplaça Hippolyte Passy à la présidence de la Chambre (4 mai 1839) et y resta jusqu'en 1848, se montrant dévoué à la monarchie constitutionnelle.

2. Le 24 décembre, Lanjuinais informe Tocqueville que sa présence est nécessaire pour l'élection des bureaux. Le 26, il lui écrit que la nomination de Dufaure se précise et qu'il faut venir. Les bureaux sont formés à la séance du 29 décembre. La commission chargée d'examiner le projet de budget de l'exercice 1847 est établie le 16 janvier 1846. Tocqueville en est membre.

3. Lanjuinais avait séjourné à Tocqueville durant la seconde quinzaine de septembre.

## À HYACINTHE CORNE

Tocqueville, 27 décembre 1845

Pour la première fois depuis que je suis député, mon cher ami, je n'assisterai pas à l'ouverture de la Chambre. Une affaire, qui a pour moi une grande importance, me force d'être ici dans les premiers jours de janvier, de telle sorte que je ne pourrai arriver à Paris avant le 4 ou le 5. Ce retard est pour moi une vive contrariété, surtout si l'on porte Dufaure à la présidence, comme un de mes amis me mandait hier qu'il était question de le faire. Je ne me souciais pas beaucoup d'avoir à choisir entre Sauzet et Dupin. Mais la candidature de Dufaure était parfaitement conforme à

mes goûts et à mes convenances et si, en effet, on le porte et qu'il ne manque la présidence que d'une ou deux voix, j'éprouverai un mortel regret. Mais le silence absolu des journaux sur la question de la présidence me fait croire qu'il n'y a encore rien d'arrêté et j'espère que ce chagrin particulier ne viendra pas s'ajouter au chagrin général que j'éprouve de ne pouvoir être avec mes amis, à l'époque toujours critique de l'ouverture d'une session. J'avais, cette année, un motif particulier de désirer être présent : je n'ai jamais fait partie encore de la commission du budget. Je souhaiterais vivement y arriver cette année, que je voudrais passer plutôt en travaux solides qu'en agitations de parti, lesquelles, dans l'état actuel des choses, ne sauraient mener à rien.

Je crains que le budget ne soit discuté dans les bureaux presque aussitôt la nomination du Président. En tous cas, ce seront les bureaux actuels qui nommeront la commission du budget, et vous savez que, pour être nommé à cette commission, il faut s'y prendre de loin et qu'il y a à faire une assez *longue cuisine* parlementaire. Pour cela, il faut être présent. Dans cette extrémité, mon cher ami, je me recommande à vous. Si le bureau dans lequel je suis peut me présenter quelques chances, et si vous y avez une action quelconque, veuillez, je vous prie, vous en servir en ma faveur. Vous me rendrez un véritable service.

Je viens d'occuper un mois de solitude et de tranquillité à étudier *à fond* les questions universitaires : je crois les connaître maintenant presque aussi bien que pourrait le faire un membre du Conseil royal, même un des *inamovibles*. Ce que c'est que cette misérable existence qu'on nomme la vie politique, mon cher ami ! Voilà quatre ans que je parle et agis à l'occasion des questions d'Instruction publique, et c'est seulement aujourd'hui que j'ai pu faire les travaux qui me mettent réellement en état d'en parler en connaissance de cause. Cette étude, du reste, n'a point changé mes opinions principales et n'a en rien diminué mon amour pour la liberté réglée en cette matière comme dans toutes les autres, mais elle m'a modifié sur plusieurs détails importants et surtout a ouvert beaucoup mon horizon. Si la question vient à la Chambre, j'espère donc y tenir convenablement ma place[1].

Je ne vous dis rien sur mes affaires, en général, parce que je vais vous revoir et qu'une heure de conversation intime avec un ami en apprend plus que dix lettres. Je vous dirai seulement que j'adopte pleinement le point de vue que vous me signaliez dans votre dernière lettre, savoir que, sans abandonner aucun de nos principes, il ne fallait rien faire qui pût

nous faire accuser d'être utiles au maintien de ce ministère corrupteur dont je reconnais que le pays veut, avant tout, se débarrasser. C'est ce double but que je m'efforcerai, pour ma part, d'atteindre.

Avez-vous quelque rapport avec *Le Commerce* depuis votre retour ? Quant à moi, voilà plus d'un mois que je considère cette affaire comme perdue et que j'ai cessé absolument de m'en occuper.

À bientôt, mon cher ami ; je ne veux pas dire trop de mal de la vie politique, puisqu'elle m'a donné de bons amis comme vous. C'est assez dire que j'aurai un extrême plaisir à vous revoir et à vous serrer la main. Rappelez-moi bien particulièrement au souvenir de Madame Corne et croyez à mon attachement dévoué.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie Rédier d'un original appartenant à Mlle de Bouteville. Archives Tocqueville.

1. Le projet de loi ne vint pas à la Chambre, mais Tocqueville eut l'occasion d'intervenir le 27 janvier 1846 dans la discussion de l'adresse sur le Conseil royal (voir *OC*, t. III, 2, p. 621-633).

## À (UN AUTEUR ?)

[Début 1845 ?]

[Il a reçu son livre et le lira dès que ses occupations le lui permettront :] Je m'estimerai heureux d'en faire comprendre le mérite aux lecteurs du journal auquel vous faites allusion.

L.a.s., sans date, 1 p. in 8. Vente Drouot du 22 mars 2006.

## À JEAN-BAPTISTE POIRIER[1]

Jeudi
[Fin janvier - juillet 1845 ?]

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier au soir pour provoquer une réunion des actionnaires pour ce soir. Cependant, je n'ai pas reçu de lettre de convocation. En a-t-on envoyé ? Et dans ce cas, pourquoi ne sont-elles pas parvenues ? Veuillez, je vous prie, me le dire. La convocation de ce soir avait un grand intérêt et je verrais avec un grand regret qu'elle n'eût pas lieu.

Recevez l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Poirier, gérant au journal* Le Commerce
*Paris*

Lettre inédite. Bibliothèque des Jagellons. Cracovie.

1. Dans sa lettre du 27 septembre 1844, Scheffer indique que Poirier se met au travail. Mais Poirier ne sera officiellement chargé de l'administration provisoire du journal que par le conseil d'administration du 26 janvier 1845. La dernière lettre de Poirier à Tocqueville est du 11 juillet 1845. La lettre est donc sans doute écrite entre fin janvier et juillet 1845.

## AU MAIRE DE SAINTE-GENEVIÈVE

Ce 18 février 1846

Monsieur le Maire[1],

À mon arrivée ici, mon premier soin a été de m'occuper de votre école et de presser l'accomplissement des dernières formalités qui s'opposaient à la terminaison d'une affaire qui traîne depuis si longtemps.

Le dossier étant enfin en état, je me suis adressé à M. le ministre de l'Instruction publique et je lui ai demandé de vouloir bien accorder le secours demandé et auquel Sainte-Geneviève a un droit incontestable.

M. le ministre de l'Instruction publique a reconnu la justice de la demande et m'a promis de vous accorder 1 200 francs. L'arrêté doit être signé aujourd'hui ou demain.

Quoique l'affaire ne soit pas encore officiellement terminée, je crois que vous pouvez dès à présent compter sur cette somme.

Recevez l'expression de ma considération très distinguée

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. En 1846, la commune de Sainte-Geneviève, proche de Tocqueville, comptait 653 habitants et le maire était Jean-Baptiste Marois.

## À CHARLES LOUIS MARIN BURNOUF[1]

Paris, ce 12 mars 1846

J'ai reçu, Monsieur, dans son temps, la lettre que vous m'avez écrite et, quoique je n'aie pas répondu aussitôt, je n'ai pas perdu de vue ce que vous m'y disiez.

Arrivé à Paris, je me suis informé, auprès de M. Cousin d'abord et ensuite auprès du ministre de l'Instruction publique lui-même de ce qu'était M. votre fils et de ce qu'on pouvait faire pour lui[2]. Tout ce que j'en ai appris m'a paru très satisfaisant. On me le dépeint comme un excellent sujet et pour lequel on ressentait une véritable bienveillance. Il ne fait que d'arriver à Avignon. On ne peut donc l'envoyer en ce moment ailleurs. Mais je crois qu'on se prêtera volontiers à le faire dans quelque temps.

Je suis tout porté, Monsieur, à prendre intérêt à votre fils, et à le lui témoigner à l'occasion. C'est un compatriote, c'est un sujet distingué, et enfin c'est le neveu d'un homme qui a honoré notre pays[3]. À ces trois titres, votre fils mérite que je lui vienne en aide et vous pouvez compter que je le ferai par devoir et par plaisir, car il y a un grand plaisir à faciliter les progrès d'un jeune homme qui a de la science, de la capacité, de la

conduite et du courage. Si de plus, comme vous me le dites, votre fils est sans protecteur, il n'a que plus de droit à mon intérêt. Faites-lui part de la disposition dans laquelle je suis à son égard et dites-lui de m'écrire quand il croira qu'il y a une démarche *efficace* à faire.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque universitaire de Nancy. Correspondance d'Émile Burnouf.

1. Charles Louis Marin Burnouf, huissier, fils d'un tisserand. Le fils de Charles Burnouf, Émile, né le 26 août 1821 à Valognes, après avoir étudié au collège de Valognes, puis à Paris au lycée Saint-Louis, entra à l'École normale en 1841 et en sortit agrégé en philosophie. Il enseigna à Angoulême, Avignon et Rodez et fit partie de la première promotion de l'École française d'Athènes, le 24 décembre 1846. Érudit helléniste et sanskritiste reconnu, il fut professeur à l'université de Nancy de 1854 à 1867 et directeur de l'École française d'Athènes de 1867 à 1875.

2. Tocqueville rencontrait à l'Académie Cousin qui présidait le jury d'agrégation de philosophie depuis 1840 et régnait sur l'enseignement de cette discipline. Le ministre de l'Instruction publique est Salvandy (du 1er février 1845 au 23 février 1848).

3. Émile Burnouf est le neveu du philologue Jean-Louis Burnouf (1775-1844), qui avait eu lui-même pour fils Eugène Burnouf (1801-1852), orientaliste célèbre.

## À ÉMILE DE GIRARDIN

16 mars 1846

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me demandez de me prononcer comme arbitre dans le différend qui s'est élevé entre le journal *La Presse* et la *Démocratie pacifique*[1].

Une demande de cette nature, adressée à un adversaire politique dans des termes très honorables, ne saurait être honorablement repoussée. J'accepte donc la tâche à laquelle vous me conviez, et je suis prêt à me réunir à mon collègue M. de Gasparin[2].

Je n'ai encore lu ni l'article de la *Démocratie pacifique* ni ceux de *La*

*Presse*. Ma liberté d'esprit est donc complète. Je n'ai pas besoin de vous dire que je la conserverai jusqu'au bout[3].

Recevez l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre publiée dans Émile de Girardin, *Les Droits de la pensée. Questions de presse, 1830-1864*, Paris, 1864, p. 274-275. Brouillon daté du 17 mars (Archives Tocqueville).

1. Le 16 mars, Émile de Girardin écrivait : « Monsieur et honorable collègue, / Les trois numéros de *La Presse* (n° des 12, 14 et 16 mars) que j'ai l'honneur de vous envoyer vous mettront au courant de ce qui motive cette lettre par laquelle je vais vous prier de vouloir bien rendre au journal *La Presse* le même service que celui demandé par la *Démocratie pacifique* à M. Agénor de Gasparin, votre honorable collègue et le mien. » Dans son ouvrage *Les Droits de la pensée*, 1864, p. 274, Girardin éclaire le contexte : la *Démocratie pacifique*, faisant allusion à *La Presse*, avait avancé le 11 mars qu'« un grand journal avait vendu à la Russie la question polonaise » moyennant 80 000 francs ; *La Presse* avait offert dans son numéro du 13 mars à la *Démocratie pacifique* soit une rétractation immédiate, soit la nomination d'un jury d'honneur qui serait juge des preuves ou des présomptions sur lesquelles se fondait cette allégation, évitant ainsi un procès. Le conflit portait sur l'aide à apporter à l'insurrection polonaise. La *Démocratie pacifique*, organe fouriériste, suscitait les pétitions et participait au comité commun pour la Pologne lancé par plusieurs journaux ; *La Presse* se tenait à l'écart. S'ajoutait à ce conflit très violent l'opposition entre le journal fouriériste, se finançant difficilement par le seul soutien de ses lecteurs, et un grand journal, vivant d'annonces et du grand nombre de lecteurs, ce que la *Démocratie pacifique* qualifiait de « presse marchande », accusant les rédacteurs d'être des « valets de plume » (12 mars).

2. Agénor de Gasparin (1810-1871), écrivain et théologien protestant, avait combattu l'esclavage avec Tocqueville à la Chambre en 1845. Il prendra parti pour le Nord durant la guerre civile américaine dans ses livres *Un grand peuple qui se relève* (1861) et *L'Amérique devant l'Europe* (1862). Victor Considerant était chargé des contacts de la *Démocratie pacifique* avec les deux arbitres ; les AT conservent deux billets de demande de rendez-vous de celui-ci, datés des 25 et 26 mars.

3. *Le brouillon porte* : jusqu'au bout et que je prononcerai soit pour vous soit contre vous sans autre (le texte s'interrompt ici).

## A. DE TOCQUEVILLE ET A. DE GASPARIN À ÉMILE DE GIRARDIN

Paris, 31 mars 1846

Monsieur, nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse que nous croyons devoir faire à la question qui nous a été posée comme arbitres.

Recevez l'expression de notre considération très distinguée.

A. DE GASPARIN, ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Les arbitres soussignés, se renfermant dans les termes de la question qui leur a été posée : Les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, en accusant un *grand journal* d'avoir vendu la question polonaise 80 000 francs, s'étaient-ils mis en mesure d'appuyer cette articulation sur de fortes présomptions.

Répondent négativement.

A DE GASPARIN, ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Publié dans la *Démocratie pacifique* du 1er avril 1846 et reproduit dans *La Presse* du 2 avril qui renvoie à la *Démocratie pacifique*, sans commentaire[1].

1. Émile de Girardin reproduit dans son ouvrage le communiqué publié dans la *Démocratie pacifique*. Les AT conservent un brouillon nettement plus sévère : « Les soussignés, / Après avoir pris connaissance des articles qui ont fait naître le débat et avoir entendu les explications qui ont été fournies de part et d'autre ont adopté d'un commun accord les résolutions suivantes : / les soussignés pensent que le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*, en accueillant des bruits vagues sans remonter à leur source et en suivant des impressions antérieures et étrangères au fait particulier qu'il avançait a eu le tort de jeter dans le public une accusation grave dont il n'avait point vérifié l'exactitude. Rien ne leur indique qu'il ait agi de mauvaise foi et avec l'intention de calomnier. / D'autre part les soussignés reconnaissent que dans tout ce qui leur a été dit ou communiqué ils n'ont *absolument* rien trouvé qui pût établir [que] *à un degré quelconque* le journal *La Presse* ait reçu une subvention de la Russie à l'occasion des affaires de Pologne *et qu'ainsi le fait allégué par la* Démocratie pacifique *dans son numéro du* [blanc] *leur paraît sans aucun fondement.* »

## À EUGÈNE CAUSSIN DE PERCEVAL[1]

[Mars 1846[2] ?]

Monsieur le Procureur général,

J'étais malade lorsque votre lettre m'est arrivée, c'est ce qui m'a empêché d'y répondre immédiatement comme j'aurais désiré pouvoir le faire.

Je ne lis point *Le Phare*[3]. J'ignore absolument s'il a parlé de la dernière promotion et de quelle manière. Ce que je vous ai dit des tendances qui étaient souvent suivies dans les choix de la magistrature du ressort ne se rapportait à aucun fait récent, mais à une très ancienne réputation qu'à tort ou à raison on a fait[e] à la cour royale de Caen et que je croyais utile de vous signaler. Je dois même croire que ces bruits calomnieux (si calomnie il y a) avaient pénétré jusqu'au ministère de la Justice lui-même car je me souviens fort bien que les hommes politiques qui dirigeaient ce ministère en 1840[4] m'ont assuré à moi-même y avoir trouvé établie cette notion que la cour royale de Caen était celle où les considérations individuelles et les arrangements de famille avaient le plus de part aux avancements. Comme vous êtes nouveau dans le ressort et que je crois (je vous le dis simplement et non par forme de langage) que vous y êtes venu avec la ferme volonté d'y faire prévaloir en toute chose le bien du service, j'ai pensé qu'il n'y avait rien d'inconvenant à vous faire connaître une impression publique que des journaux ont bien pu envenimer avec malveillance et reproduire à propos de faits qui n'avaient rien que de louable, mais qui est trop générale et trop ancienne pour qu'un homme comme vous ne soit pas bien aise de la connaître.

Je reviens maintenant à l'affaire particulière qui a motivé ma première lettre.

Je suis très loin de prétendre que M. Vaulogé ne fût pas fort digne d'arriver à la cour royale et quand j'aurais eu envie de soutenir cette thèse, ce que m'a dit de lui M. Lebastard Delisle de lui-même m'en aurait ôté le droit[5]. Sa nomination m'a peiné bien moins comme un fait anormal que comme un fait inattendu. Je venais de mander à M. Leb de L. la conversation que j'avais eue avec vous quand j'ai appris non pas qu'il était question de M. [Vaulogé] mais que celui-ci était nommé. Vous devez comprendre que mon désappointement a été grand.

Vous me dites, M. le Procureur général, que je ne vois que mon ami M. Leb tandis que vous voyez tous les magistrats du ressort et que plusieurs ont des titres égaux sinon supérieurs. Veuillez, je vous prie,

observer que je ne suis pas ici aussi coupable en cela que j'en ai l'air. En vous voyant présenter en no 2 M. Leb sur votre dernière liste, j'avais lieu de croire que votre choix était déjà définitivement fixé sur lui et que sauf le cas d'une candidature soudaine comme la dernière M. Leb avait désormais acquis dans votre esprit un avantage permanent sur ses anciens concurrents. Je continue à penser qu'il en est ainsi. Ce serait un grand chagrin pour moi de penser qu'il l'eût perdu par suite de l'impression qu'aurait causée ma dernière lettre, impression qu'assurément je n'avais pas l'intention de produire[6].

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Eugène Caussin de Perceval avait été nommé procureur général à la cour royale de Caen le 21 octobre 1844. Il devait devenir procureur à Bordeaux le 9 août 1847, être révoqué le 6 mars 1848, et revenir comme procureur général à Caen du 17 mars au 23 octobre 1852, avant d'être nommé à Montpellier.

2. La lettre, étant une protestation contre la nomination comme conseiller à la cour royale de Caen de Léon Jules Vaulogé le 6 mars 1846, est sans doute de peu postérieure à cette date.

3. *Le Phare de la Manche*.

4. Sans doute Alexandre François Vivien, ministre de la Justice du 1er mars 1840 au 29 octobre 1840 et proche de Tocqueville.

5. Vaulogé, né le 28 novembre 1805 à Caen, neveu de Caussin de Perceval et procureur à Alençon depuis le 27 mai 1841, avait été nommé conseiller à Caen alors que le protégé de Tocqueville, Alphonse Lebastard Delisle, né le 8 mai 1796, avait plus d'ancienneté, étant procureur à Valognes depuis le 4 janvier 1832. Le 27 mai 1845, Lebastard Delisle avait qualifié celui-ci d'« homme de mérite » dans une lettre où il faisait la revue des candidatures à une première promotion, qui bénéficia à Jacques Étienne Leconte d'Ymouville le 9 août 1845. Lebastard Delisle avait alors été classé en seconde position.

6. Le 6 juin 1846, Lebastard Delisle informait Tocqueville qu'il avait reçu du procureur général la proposition d'une place de substitut du procureur général, qu'il accepta le 30 juin « malgré donc le ridicule que présentera un substitut à barbe grise ». Il ne devait devenir conseiller à Caen que le 3 avril 1850.

## À LÉON JUCHAULT DE LAMORICIÈRE

Paris, ce 5 avril 1846

Mon cher ami, j'ai reçu votre réponse et j'ai lu vos lettres[1]. Je n'ai pas besoin de vous dire que ces lectures ont été pour moi pleines d'intérêt. Quant à la crainte que vous aviez conçue, à ce qu'il semble, de me voir me servir dans un but d'opposition de ce que je tenais de vous, permettez-moi de vous dire que cette crainte indique que vous ne me connaissez guère et que vous ne savez pas quelle est ma position à la Chambre. Je n'ai jamais été accusé, je crois, de traiter les grands intérêts du pays au point de vue des combinaisons de parti, je ne commencerai pas à entrer dans cette misérable voie pour la question d'Afrique. Cette question d'ailleurs est un terrain neutre et ce qui le prouve bien, c'est qu'en général, elle a été conduite dans la Chambre par des députés de l'opposition qui le plus souvent sont venus en aide au ministre de la Guerre[2]. Je vous réponds que cette fois-ci encore la politique n'entrera pour rien dans le débat et que Dufaure fera son rapport avec autant de liberté d'esprit que pourrait le faire un ministériel[3]. Soyez donc tranquille sur l'usage que je puis faire de ce que vous m'avez écrit ou pourriez m'écrire.

J'en reviens à la grande affaire. Non plus pour vous en parler d'une manière générale ; mais pour vous faire quelques questions spéciales, auxquelles je pourrais ajouter plus tard d'autres, si vous jugiez comme moi cet échange d'idées utile.

Ce que je veux vous dire aujourd'hui n'a pas rapport à l'établissement d'une société européenne et chrétienne sur le sol de l'Algérie (ce qui m'apparaît du reste comme à vous le plus grand intérêt du moment[4]) mais à la domination du peuple arabe par nous. Le sentiment qui me paraît régner dans vos lettres est la croyance qu'il nous sera toujours très difficile sinon impossible d'asseoir tranquillement et paisiblement notre domination sur les tribus[5]. C'est cette pensée que je voudrais vous faire préciser. J'avoue que je ne comprends pas bien que, la politique et la diplomatie venant en aide à la guerre, on ne parvienne pas à donner à notre gouvernement chez les Arabes une assiette plus solide que celle qu'il a eue jusqu'à présent. Ce que je vous dirai à cet égard vous paraîtra peut-être fort ridicule, à vous qui vivez au milieu des faits réels, mais je ne vous le dirai pas moins, ne fût-ce que pour vous faire connaître les moyens qui se présentent à la pensée d'un homme placé aussi loin que moi du théâtre de l'action :

ce n'est pas un fait nouveau dans le monde que la conquête d'un

peuple par un autre peuple. Cela s'est vu souvent et a toujours été accompagné soit d'une révolution sociale, soit d'une révolution politique qui, modifiant profondément l'état du peuple vaincu, y créait des intérêts nouveaux analogues à ceux des conquérants. Je suis convaincu que notre conquête de l'Afrique ne sera solide que quand nous aurons amené quelques événements semblables. Je n'ai de doute que sur ceux qu'on peut espérer de produire et de produire vite.

Une des méthodes les plus ordinairement suivies quand on opérait sur une société aristocratique a été de disjoindre les deux éléments de cette société et de donner au peuple proprement dit une importance qu'il n'avait pas. Je crois qu'il serait prématuré d'essayer un pareil moyen sur la société arabe. Le noble y étant en même temps le prêtre, le fanatisme religieux doit tenir fermement unies entre elles toutes les classes et rendre bien difficile et très périlleux l'usage de cette sorte de chimie conquérante qui consiste à diviser les molécules du corps social pour dominer les uns à l'aide des autres.

Une autre méthode qui a été quelquefois suivie vis-à-vis de ceux des peuples conquis qui, comme les Arabes, sont encore, en général sous le régime imparfait de la *propriété commune*, consistait à créer la propriété individuelle. Cette grande révolution économique et sociale a toujours amené la consolidation de la révolution politique.

Vous savez probablement par des raisons que j'ignore que la chose est, quant à présent, impossible à faire chez les Arabes, car, assurément, cette idée s'est présentée mille fois à votre esprit. Je voudrais savoir, du moins, si ce moyen a déjà été essayé ; s'il vous paraît de nature à ne réussir jamais. La propriété individuelle de la terre a tant de charmes pour le cœur de l'homme que j'ai peine à imaginer qu'on ne pût pas amener un grand nombre de familles à se fixer sur des territoires dont on assurerait à chacune d'elles la propriété. Cela est impossible à faire, il est vrai, tant qu'on n'a pas *prouvé* qu'on était et qu'on resterait le plus fort ; mais à partir du moment où cette preuve est faite, la difficulté ne me paraît pas insurmontable ; je dis ne me *paraît* pas ; vous comprenez qu'en cette matière je n'ai pas le ridicule de ne point subordonner la théorie aux faits et les faits me sont imparfaitement connus.

Voici un autre moyen dont les conquérants et les révolutionnaires se sont très ordinairement servis : il consiste, non à créer la propriété comme je le disais plus haut, mais à changer la propriété de main, de telle sorte que l'intérêt des nouveaux propriétaires fussent liés [*sic*] à la

révolution qui leur a donné la propriété. Est-ce que cela ne peut se faire en Algérie ? Je sais bien que la plupart des terres sont des terres de tribus. Mais au milieu ou à côté des terres de tribus, il y a de grandes étendues de terrains qui sont possédées par des hommes ou des familles. La plupart de ces hommes ou de ces familles se sont exposés à la confiscation. Pourquoi ne pas donner leurs terres à d'autres Arabes qui étant alors usurpateurs comme nous et par nous verraient leur cause liée à la nôtre ? Ceci est même applicable, quoique avec un avantage moindre, aux terres du beylik[6]. Distribuer les terres du beylik, là où elles ne sont pas de nature à se couvrir d'Européens, à des indigènes serait agir comme tous les conquérants l'ont fait.

Partout où on n'a pas opéré une révolution dans la propriété ou dans l'état social, on en a fait une, au moins, dans l'assiette du pouvoir politique. On a déplacé celui-ci. On s'est servi de l'ambition des uns pour combattre l'hostilité des autres. C'est la grande méthode suivie par les Anglais dans l'Inde. Est-ce que rien de semblable ne peut se faire en Afrique ? Le pouvoir politique était constitué, si je ne me trompe, en Algérie, comme il l'a toujours été chez les nations tout à la fois aristocratiques et à moitié civilisées, c'est-à-dire que le gouvernement s'y associait une partie de la population pour gouverner l'autre. C'est à l'aide de certaines tribus privilégiées qu'il agissait sur le reste. Telle a été la méthode des Turcs. Je crois qu'en cela ils ont été imités par Abd el-Kader qui sans doute aura changé seulement de mains le privilège. Pourquoi ne faisons-nous pas de même ? Ne pourrions-nous pas prendre les tribus qu'il avait faites sujettes pour les faire souveraines et réciproquement ?

Nous avons essayé de ce système avec les individus. Nous avons donné de grands pouvoirs à des chefs indigènes que nous avions créés. Cela ne nous a guère réussi, si j'en juge par le nombre de nos khalifes et de nos aghas qui nous ont tourné le dos au premier coup de fusil. À quoi faut-il attribuer ce résultat ? Tient-il à un mauvais choix d'hommes ou à un mauvais système ? J'ai entendu émettre bien des fois cette opinion qu'au-dessus du rang de *caïd*, il ne fallait confier le pouvoir qu'à des officiers français. Que dites-vous de cela ? Est-ce vrai ou faux ? J'imagine que c'est l'un et l'autre suivant qu'on applique cette idée à des cas particuliers ou à l'ensemble[7].

Dans tout ce qui précède, vous avez dû voir, mon cher ami, que mon seul but était moins d'indiquer des moyens à prendre, que d'essayer de vous faire bien comprendre ma pensée. Ma pensée, c'est que la guerre est

insuffisante, en Afrique, comme elle l'a été partout ailleurs, pour consolider la conquête. La guerre est assurément le premier élément du succès. Il faut avant tout briser les résistances et user la force morale du peuple vaincu. C'est la guerre qui a commencé toutes les conquêtes, mais c'est la politique seule qui les a rendues durables. Cela était vrai du temps d'Alexandre comme de celui du Maréchal Bugeaud. Vous êtes aussi propre à l'une qu'à l'autre. Autant et plus peut-être à la seconde qu'à la première, si je vous connais bien. Je voudrais donc savoir quelles sont vos idées sur ce point. Ce n'est pas seulement pour mon agrément particulier que je vous fais cette demande, mais dans l'intérêt de la question. Ce qui nous empêche de faire pour l'Algérie tout ce qui serait nécessaire, c'est l'ignorance. La bonne volonté, le courage, l'ardeur même pour le service existent à un très haut point ; mais l'ignorance, quoique bien moins grande qu'il y a quelques années, est encore profonde. Et cette ignorance empêche les uns d'agir et fait agir mal les autres. Le jour où il s'établirait dans la nation ou du moins dans le monde politique un certain nombre de notions vraies sur l'Afrique, et que ces notions seraient passées à l'état de *lieu commun*, l'Afrique serait sauvée. Car, je vous le répète, ce n'est pas le désir de rien épargner qui nous arrête. Il faut aussi que vous vous mettiez bien ceci dans la tête, c'est que ce n'est pas tel ou tel individu, quelque haut placé qu'il soit, qu'il s'agit d'éclairer, c'est le pays et surtout la Chambre. La Chambre a de grands défauts et de grandes faiblesses ; elle a une action intermittente, souvent aveugle, mais là au moins il y a de la force et de la vie. Il n'y en a pas ailleurs. Vous êtes bien heureux d'avoir derrière le gouvernement la Chambre qui s'agite et qui porte le gouvernement à prendre des partis, à regarder de près au moins ce qui se passe. La question d'Afrique ne sera décidément en voie de bonne et grande solution que le jour où elle sera devenue une question parlementaire et ministérielle, c'est-à-dire où des ministres tomberont ou se relèveront par elle. Alors, les premières intelligences du pays seront à son service, alors l'attention, l'effort, l'activité des hommes d'État se tourneront de ce côté. Ce moment n'est pas encore tout à fait venu, mais il approche beaucoup. Le sentiment de la Chambre et du gouvernement est déjà que l'Algérie est aujourd'hui notre plus grande affaire.

Pardon de cette interminable lettre. Vous aurez de la peine à la lire tant elle est mal écrite. Les idées en sont mal digérées et souvent incomplètement présentées. Mais je n'ai pas voulu faire un livre.

Mille amitiés.

P.S. Le général Delarue[8] m'assure que ma lettre ne peut pas partir avant huit jours d'ici. Je la rouvre donc pour y ajouter quelques mots encore.

J'ai vu dans une de vos lettres, et cette partie de votre correspondance a été communiquée par le général Delarue à la commission du budget dont je suis membre, que votre désir était de voir la colonisation européenne s'emparer du triangle compris entre Oran, Mascara et Mostaganem. Les raisons que vous donnez à l'appui de votre opinion sont très fortes ; mais je voudrais que vous voulussiez bien y ajouter quelques éclaircissements que voici :

1o) Le territoire dont vous parlez est-il libre ? S'il est occupé en partie soit en fait soit en droit par les Arabes, comment entendez-vous qu'on doive procéder à l'égard de ceux-ci ? Du moment où nous avons commis cette grande *violence* de la conquête, je crois que nous ne devons pas reculer devant les violences de détail qui sont absolument nécessaires pour la consolider. Mais dans l'intérêt même de notre établissement, il est très important de mettre de notre côté autant que possible aux yeux des indigènes le droit, et si le droit manque, au moins l'humanité et certains égards. Dans le cas présent, comment comptez-vous faire pour livrer à l'Européen le sol que vous lui destinez ?

2o) Croyez-vous possible de laisser côte à côte dans le même territoire une population européenne et une population arabe ? Il y a des gens qui prétendent que cela est non seulement possible mais nécessaire. Ils disent qu'il est très avantageux de laisser à côté du capital européen le bras de l'Arabe. Pour mon compte, je trouverais ce mélange des deux populations très désirable sous bien des rapports ; mais je ne crois guère à sa possibilité. Mon expérience *coloniale* me suggère sur ce point plus que des doutes et l'histoire les corrobore. On a quelquefois vu un peuple très civilisé s'amalgamer avec un peuple barbare, mais cela n'est guère arrivé que quand le civilisé était le faible et le barbare le fort. Quand l'un des deux était tout à la fois le plus civilisé et le plus fort, il ne s'est pas amalgamé à l'autre, il l'a détruit ou repoussé. Je désirerais ardemment qu'il n'en fût pas ainsi en Afrique, mais j'en ai peu d'espérance.

3o) Le sol étant libre d'une manière ou d'une autre, comment comprenez-vous qu'il faille le coloniser ? Le sort de tout notre avenir en Afrique est dans la solution de cette question. Mon impression est que jusqu'à présent, et en suivant naturellement le cours des idées françaises,

on s'est singulièrement exagéré la part d'action qui est réservée au gouvernement dans cette œuvre. Le gouvernement doit exercer sans aucun doute une influence immense sur le fait de la colonisation, mais c'est plutôt suivant moi une influence indirecte qu'une influence *directe*. Créer la sécurité, assainir le pays, y tracer les routes qui peuvent faire communiquer ensemble et avec le marché principal toutes ses parties, y rendre le droit de propriété aussi assuré et aussi tranquille que possible (par exemple ne pas faire de réquisition de guerre si on peut), s'arranger de manière à ce que la vie y soit à bon marché en n'y créant pas prématurément un système d'impôts et surtout des lignes de douanes, telle est à mon sens l'espèce d'influence très puissante que le gouvernement peut exercer sur la colonisation. C'est ainsi qu'ont agi tous les gouvernements modernes qui ont été grands colonisateurs et je crois que cela est vrai partout dans une certaine mesure. Quant à cette action directe qui consiste à donner au colon ce qui lui manque, j'y crois peu. Je pense que quelques secours, surtout en débutant, peuvent être très efficaces ; mais prendre un pauvre homme en France, l'amener en Algérie, là lui fixer une résidence, lui bâtir une maison, lui défricher un champ, et puis aller chercher un autre pauvre diable pour le mettre à côté de celui-là, agir en un mot comme on a fait dans le Sahel d'Alger, cela me paraît absurde et ridicule. Cela me rappelle les villages de carton que Potemkine faisait élever sur la route de l'impératrice Catherine. Ce n'est point ainsi que les nations se fondent. Il est évident que pour qu'une population agricole prospère en Algérie comme ailleurs, il faut qu'il s'y rencontre à la fois tous les éléments dont une société se compose, ceux que nous rencontrons dans nos moindres villages, c'est-à-dire qu'à côté du pauvre qui n'a que ses bras se trouve l'homme riche ou aisé qui a le capital. Pour cela, il faut renoncer au système qui consiste à planter des hommes comme on plante des asperges, un à un. J'ai vu sous mes yeux la manière dont se peuplait l'Amérique du Nord. Quel grand exemple ! un peuple qui chaque année s'avance de quatre ou cinq lieues dans le désert sur une ligne de plus de quatre cents. L'Europe verse chaque année en Amérique 200 000 émigrants. Mais croyez-vous que ce soient ceux-là qui aillent défricher ce désert dont je parle ? Nullement. Ils restent dans la zone habitée. Ce sont des propriétaires américains, de petits capitalistes, qui avec des ressources plus ou moins grandes vont tenter fortune sur la frontière.

C'est cette espèce de gens qu'il vous faut attirer en Algérie. Que vous

aidiez à la formation de villages peuplés de pauvres gens, rien de mieux. Mais en même temps, favorisez de tout votre pouvoir l'arrivée de colons riches ou du moins aisés, l'établissement de fermes, la diffusion de capitaux considérables sur le sol. Je crois que jusqu'à présent la tendance à Alger a été de les décourager et de les repousser. Je sais qu'il est très difficile de les attirer, de les fixer, et de faire qu'ils [la fin manque[9]]

AN. Archives du Chillon. Fonds Lamoricière. Publication dans « Quarto », p. 561-567.

1. Ces lettres n'ont pas été retrouvées.

2. Le général Alexandre Moline de Saint-Yon (1786-1870), ministre de la Guerre du 10 novembre 1845 au 9 mai 1847, avait succédé au maréchal Soult.

3. Dufaure devait déposer son rapport sur les crédits extraordinaires pour les dépenses de l'Algérie le 20 avril. Tocqueville intervint lors de la discussion à la Chambre à la séance du 9 juin (voir son discours dans *OC*, t. III, 1, p. 292-307). Le rapport de Dufaure, qui ne mentionne pas Lamoricière, réclame une réforme profonde du gouvernement de la colonie.

4. Tocqueville devait vigoureusement insister sur ce point dans son discours du 9 juin : « La chose principale à faire pour conserver l'Afrique n'est pas de vaincre les indigènes ; ils sont vaincus. Ce n'est pas de les maintenir sous un gouvernement régulier ; il se passera des années sans que nous puissions jamais les y maintenir ; c'est d'importer en Afrique une population européenne, et j'ajoute une population agricole » (*ibid.*, p. 294).

5. Tocqueville devait conclure à la nécessité d'une domination militaire après l'égorgement de prisonniers français par les partisans d'Abd el-Kader les 17 et 18 avril. Le rapport de Dufaure analyse très vigoureusement l'aggravation de la situation en 1846.

6. Domaine du gouvernement turc devenu propriété de l'État français par le fait de la conquête.

7. La question de la propriété des terres et de la politique envers les élites indigènes est traitée en détail dans le rapport que Tocqueville dépose le 24 mai 1847 sur le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie (voir *OC*, t. III, 1, p. 308-379). En 1847, Bugeaud devait précisément s'appuyer sur la hiérarchie arabe pour l'administration de la colonie : au sommet les khalifas et les bachagas, puis les aghas investis d'attributions militaires et judiciaires ; sous leurs ordres, les califes ; enfin les cheiks exécutant les décisions à l'échelon local.

8. Le général Aristide Isidore Jean Marie de la Rue (1795-1872). Après avoir pris part à plusieurs expéditions en Afrique, il fut directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la Guerre de novembre 1845 à mars 1848. Commissaire du roi auprès des deux chambres en 1846, il prit une part importante aux discussions.

9. Le 30 mai 1846, dans une lettre envoyée d'Oran (AT), Lamoricière

indiquait avoir envoyé par l'intermédiaire du général de la Rue une note sur l'organisation des pouvoirs en Algérie, et une longue réponse aux questions ; il s'apprêtait à faire transmettre, toujours par de la Rue, un énorme travail rédigé principalement par le colonel de Martimprey (ces documents et cette lettre n'ont pas été retrouvés). Il notait : « Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui la *France est obligée par une nécessité impérieuse* à marcher dans le seul chemin qui lui soit ouvert pour sortir de l'impasse où son imprévoyance incroyable l'a conduite. »

## À (FRANÇOIS-ÉDOUARD SELLIER ?)

[Avril 1846[1]]

Monsieur,

Nous apprenons que beaucoup d'électeurs[2] appartenant à l'opposition cons[titutionn]elle de l'arrondissement de Cherbourg désirent vous donner leur voix à l'élection prochaine. Permettez-nous de joindre nos vives instances aux leurs pour vous prier d'accepter cette candidature[3]. Nous n'ignorons pas que vos goûts vous porteraient à ne point aller dans la vie publique, mais nous savons aussi quel est votre attachement aux principes politiques que nous représentons et nous espérons que la considération de l'utilité générale passera dans votre esprit avant toutes les autres considérations.

Vous penserez, nous osons l'espérer, que dans les circonstances si graves où nous nous trouvons, vous ne devez pas vous dérober au mandat honorable que l'estime d'un si grand nombre de vos concitoyens vous destine. Nous répétons que nous en avons la ferme espérance et nous puisons cet espoir dans la connaissance que nous avons de votre patriotisme et dans le sentiment que nous éprouvons tous des besoins et des dangers du pays.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Ce brouillon, qui figure sans date ni destinataire dans un dossier de sollicitations, peut être daté grâce à la correspondance locale (*OC*, t. X). François Édouard Sellier (1795-1869) possédait des filatures à Gonneville-en-Saire (canton

de Saint-Pierre-Église). Député de Cherbourg de 1844 à 1846, il avait fait savoir à l'automne 1845 qu'il ne souhaitait pas se représenter. Tocqueville, qui voulait le pousser contre le général Meslin, candidat de l'administration, se rendit chez lui le 12 décembre (*ibid.*, p. 366) pour tenter de le convaincre, et écrivit à Mme Sellier qui était hostile à la candidature en avril 1846 (*ibid.*, p. 377) en transmettant en même temps une lettre de l'opposition constitutionnelle. Le 10 mai, il devait prendre acte du retrait de Sellier. Le général Meslin fut élu aux élections du 1er août.

2. *Biffé* : indépendants.

3. *Biffé* : Sincèrement attachés comme nous aux principes qui nous dirigent.

## À JEAN-FRÉDÉRIC RIHOUËT[1]

Lundi matin
[Janvier - avril 1846 ?]

Mon cher collègue,

Une douleur rhumatismale très aiguë m'empêche de me rendre aujourd'hui à la Chambre, veuillez faire mes excuses à la commission du Budget. Je crains bien de ne pouvoir me rendre demain dans son sein ; j'en suis d'autant plus fâché que probablement la discussion du budget de l'Instruction publique commencera demain ; ce budget est cette année l'un des plus importants à cause du grand nombre de crédits nouveaux qu'on réclame, c'est aussi celui que je connais le mieux et le seul sur lequel je pourrais peut-être donner quelques renseignements utiles[2]. Ne serait-il pas possible d'intervertir l'ordre des budgets et de prendre demain par exemple celui de l'Intérieur ? Vous comprenez que je ne veux point faire une pareille demande, je ne sais même pas si elle peut être faite ; je me borne à transmettre cette idée à votre bon esprit et à votre amitié. Vous verrez si l'on peut convenablement y donner suite.

Croyez, mon cher collègue, à mes sentiments affectueux.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Collection particulière d'une autre main que celle de Tocqueville. Publication partielle, catalogue de la librairie de l'Abbaye no 314.

1. Jean Philippe Frédéric Rihouët (1795-1882), conseiller à la Cour des comptes, député de la Manche de 1831 à 1834 et de 1837 à 1848, était ministériel. Il avait battu Havin à la présidence du conseil général en 1845. Il abandonna la politique après la révolution de 1848. Il avait été nommé membre de la commission du budget, comme Tocqueville, le 16 janvier 1846. Le rapporteur Bignon présente son rapport à la séance de la Chambre du 15 avril 1846, ce qui permet de dater ce billet de fin janvier à début avril. La partie très détaillée du rapport sur l'instruction publique analyse notamment les demandes de création de facultés, le développement de la politique de bibliothèques, l'augmentation des crédits aux sociétés savantes.

2. Tocqueville intervient brièvement le 20 mai à la Chambre dans la discussion du budget de l'enseignement. Voir *OC*, t. III, 2, p. 654.

## À THÉODORE CHASSÉRIAU

Le 3 mai 1846

Je ne suis rentré chez moi qu'à minuit, mon cher Monsieur, je n'ai donc pu vous envoyer dans la soirée, comme vous le désiriez, la lettre que je vous avais proposée. Mais j'espère qu'en l'envoyant tout à l'heure à M. votre frère[1] on vous la fera parvenir à temps. Je serais désolé qu'elle ne vous arrivât pas de manière à pouvoir être utilisée. Pourquoi partez-vous pour l'Afrique à ce moment de l'année[2] ? Je n'approuve pas cela. Vous allez tomber dans les chaleurs et dans la saison des fièvres. Surtout si vous dépassez le mois de juin, ce que je vous engage fortement à ne pas faire, si vous parcourez le pays, ayez soin de prendre toutes les précautions hygiéniques que les Européens qui habitent l'Afrique vous indiqueront. N'en négligez aucune. Évitez les rayons du soleil au milieu du jour et le froid des nuits. Voyez ce que font nos plus braves officiers de l'armée d'Afrique et Lamoricière tout le premier, vous serez étonné des soins minutieux qu'ils prennent de leur personne dès qu'ils ne sont plus au feu.

Je suis fâché de ne vous avoir pas vu afin de vous remettre la lettre ci-jointe. J'en suis fâché aussi pour un autre motif. J'aurais voulu vous dire de vive voix combien je trouve votre portrait ressemblant et combien je suis heureux d'avoir enfin un tel portrait dans ma possession[3]. Vous n'auriez pu me faire un plus grand plaisir et je vous en ai une obligation infinie.

Croyez, je vous prie, à tous mes sentiments de vive et sincère amitié.

Original perdu. Publié par L. Bénédite, *Théodore Chassériau. Sa vie et son œuvre*, Paris, 1931, t. II, p. 263.

1. Frédéric, maître des requêtes en service extraordinaire en 1845, servait souvent d'intermédiaire entre son jeune frère Théodore, le peintre, et Tocqueville.

2. Chassériau s'embarqua à Marseille le 8 mai 1846, passa en mai et juin quelques semaines parmi les militaires, notamment à Constantine où il rencontra Bedeau, puis logea en juin et début juillet chez son oncle, prénommé aussi Frédéric, architecte qui effectuait de grands travaux à Alger. Sur ce voyage et le rapport avec Tocqueville, voir Françoise Mélonio, « Le choc des civilisations : Chassériau et Tocqueville en Algérie », in *Chassériau. Un autre romantisme*, Paris, coll. « Louvre, conférences et colloques », La Documentation française, 2002, p. 171-196.

3. Ce portrait pourrait être le dessin conservé au musée Carnavalet, dédicacé et daté, reproduit dans le catalogue *Chassériau. Un autre romantisme* (RMN, 2002, n° 64). Le portrait peint du musée de Versailles est de 1850 (voir catalogue n° 204).

## À GUILLAUME DE FÉLICE[1]

Paris ce 30 mai 1846

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre et votre brochure[2]. Je vous dois des remerciements pour l'une et pour l'autre.

Vous savez que j'ai exprimé depuis longtemps cette opinion conforme à la vôtre que l'émancipation générale était tout à la fois le moyen le plus efficace et le plus prudent d'en finir avec l'esclavage. C'est à ce plan d'émancipation simultanée que s'était arrêtée la commission de la Chambre au nom de laquelle j'ai fait un rapport en 1839 et c'est cette cause que j'ai constamment plaidée dans le sein de la grande commission dont M. le duc de Broglie a été le Président[3]. Mais en cette matière comme en toutes les autres, il faut restreindre ses désirs et ses opinions dans les limites du possible. J'ai donné l'année dernière mon adhésion à la loi proposée, parce que j'ai été convaincu que dans l'état des esprits il était impossible d'obtenir plus du gouvernement et des Chambres. Les

mêmes obstacles existent encore aujourd'hui. Il est, de plus, très difficile de demander l'abrogation d'une loi qui vient d'être portée. Ne pouvant pas faire adopter immédiatement le principe de l'émancipation simultanée, ce qu'il y a de plus sage c'est de travailler à rendre de plus en plus rapides les moyens dont on se sert pour arriver à l'émancipation graduelle. Cette année-ci on obtiendra, j'espère, l'émancipation de tous les Noirs du domaine. Un nouveau pas sera fait l'an prochain relativement aux enfants. Pour hâter ce mouvement, Monsieur, ce qu'il y a de plus efficace, c'est d'agir comme vous le faites sur l'opinion publique en publiant d'excellents écrits qui fassent bien comprendre la sainteté et l'utilité de la grande œuvre à laquelle vous consacrez votre plume.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français (BSHPF), Paris, Correspondance de Guillaume de Félice. Lettre publiée dans Nelly Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage et réformateurs des colonies. 1820-1851. Analyse et documents*, Paris, Éditions Karthala, 2000, p. 544-545.

1. Guillaume de Félice (1803-1871), pasteur de l'église réformée à Bolbec, où il entra en contact avec les antiesclavagistes anglais. Il était depuis 1839 professeur de morale chrétienne et d'éloquence sacrée à la faculté de théologie de Montauban. Très actif dans la Société française pour l'abolition de l'esclavage, fondée en 1834 et qui comptait une forte proportion de protestants, il correspondait activement avec Schœlcher en 1846.

2. Il venait de publier *Émancipation immédiate et complète des esclaves. Appel aux abolitionnistes* (Paris, 1846, 114 p.), brochure dans laquelle il exprimait ses doutes sur les effets de la loi adoptée l'année précédente. Contre les « temporiseurs » partisans d'une émancipation graduelle, il plaidait pour une émancipation immédiate. Dans cette brochure, il se réfère au rapport de Tocqueville (*ibid.*, p. 50). À la suite de cette publication, en 1847, une pétition de 11 000 signatures fut portée à la Chambre. Félice avait obtenu aussi une lettre de soutien de Lamartine le 22 mai et de Charles de Rémusat le 14 juin.

3. Sur le rapport de Tocqueville sur le projet de loi de M. de Tracy, voir *OC*, t. III, 1, p. 41-78. La loi du 9 juillet 1845, défendue par le ministre de la Marine, l'amiral de Mackau, optait pour une politique très prudente préparant une émancipation progressive.

## À DAVID D'ANGERS[1]

Ce 7 juin 1846

Monsieur,

Permettez-moi de recommander à votre bienveillant intérêt un de mes jeunes compatriotes qui ne réclame de vous que de laisser tomber de loin en loin jusqu'à lui quelques-uns de ces avis qui venant d'un homme tel que vous et arrivant à un jeune homme plein d'intelligence sont des traits de lumière et des rayons fécondants.

Celui que je me permets de vous recommander se nomme *Armand Le Véel*[2]. Il aura assurément à vos yeux comme aux miens deux grands mérites : celui d'être plein d'ardeur pour son art et celui d'être parvenu à le cultiver malgré tous les obstacles que la misère lui opposait. L'année dernière le conseil général de la Manche touché du mérite et des dispositions de ce jeune homme lui a accordé une pension de 600 francs.

Veuillez agréer l'expression de ma considération la plus distinguée

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque de la ville d'Angers. Rés Ms 1949.

1. Pierre Jean David, dit David d'Angers, sculpteur célèbre, avait en 1845 sculpté le buste de Bricqueville érigé à Cherbourg, et écrit à cette occasion à Mme de Tocqueville pour obtenir le dessin de l'épée de Bricqueville. Voir H. Jouin, *David d'Angers, sa vie, son œuvre, ses écrits et ses contemporains*, 1878, t. II, p. 422.

2. Armand Jules Le Véel (Bricquebec, 1821-Cherbourg, 1905), d'une famille de 13 enfants, avait fait ses études au collège de Valognes puis à celui de Cherbourg. Ses parents l'avaient placé comme commis épicier à Rouen mais, le 14 décembre 1840, il partit pratiquer son art à Paris, et entra en 1845 dans l'atelier de Rude, où il réalisa ses premières œuvres. Il bénéficia de trois ans de subvention annuelle de 600 francs du conseil général de la Manche doublée par le conseiller général de Canisy, Félix Samson-La Valesquerie. Son œuvre la plus notable est la statue équestre de Napoléon Ier inaugurée à Cherbourg en 1858.

## À ANTONIUS LOUIS PINGARD[1]

17 juin 1846

[…] je n'ai point reçu comme à l'ordinaire les livres dont l'Académie fait faire la distribution et sur lesquels elle appelle l'attention de ses membres […].

[Il demande que cette omission soit réparée.]

L.a.s. 1/2 p. in 8. Adresse au verso. Catalogue de la librairie de l'Abbaye n° 41.

1. Antonius Pingard (1796-1885) avait été nommé agent spécial de l'Institut après un vote de chacune des Académies le 23 octobre 1841. Il assistait à toutes les séances, recevait les académiciens, et exécutait toutes missions de secrétariat. Berlioz en a laissé un portrait pittoresque dans le chapitre 23 de ses *Mémoires*. Tocqueville devait quitter Paris dans les derniers jours de juin et emporter avec lui les ouvrages en concurrence pour un prix et retenus pour un premier examen par les académiciens.

## À FRANÇOIS MIGNET

Tocqueville, 25 juin 1846

[L'année précédente, un homme de lettres américain, le Dr Lieber, avait sur sa demande, été reçu par Mignet, historien et directeur des archives historiques des Affaires étrangères ; il vient d'envoyer à Tocqueville un manuscrit :]

dont il aurait voulu […] que je fisse hommage et lecture à l'Académie en son nom. Il s'agit de l'examen philosophique et psychologique des phénomènes qui se sont manifestés dans l'esprit d'une jeune fille sourde, muette et aveugle de naissance[1].

[Tocqueville, absent de Paris, ne peut faire lui-même cette lecture, aussi aimerait-il que le manuscrit fût annoncé à l'Académie et imprimé dans ses Mémoires. La seule difficulté lui semble en être la langue qui

exigerait donc une traduction, traduction qu'il se déclare disposé à payer à moins que l'Académie n'accepte de s'en charger.]

L.a.s. 2 p. in 8. Catalogue de la librairie de l'Abbaye n° 258.

1. Lieber avait transmis à Tocqueville une brochure et un manuscrit sur Laura Dewey Bridgman (1829-1899), aveugle, sourde et muette, éduquée par Samuel Gridley Howe à l'institution Perkins de Boston. Elle parvint à parler par signes et à écrire, et le rapport de Howe sur cette éducation eut un grand retentissement et fut popularisé en Europe par le récit qu'en fit Dickens. Gide s'y réfère dans *La Symphonie pastorale*. Le texte de Lieber, *On the Vocal Sounds of Laura Bridgman, the Blind Deaf-Mute at Boston, Compared With the Elements of Phonetic Language*, fut publié en 1850 dans *Smithsonian contributions to Knowledge*, vol. 2, p. 3-32. Dans une lettre du 22 juillet 1846, Tocqueville devait proposer à Lieber de faire hommage à l'Académie des deux opuscules et de rédiger un rapport, ce qu'il ne put faire (*OC*, t. VII, p. 109). Les archives de l'Institut ne gardent pas trace d'une présentation du travail de Lieber.

## À NAPOLÉON DARU

[Fin juin - début juillet 1846]

Je vous remercie, Monsieur, de la lettre que vous m'avez écrite[1]. Vous y exprimez des sentiments qui sont complètement les miens. Ainsi que je l'avais déjà expliqué à M. Gisles, il y a environ un an quand il vint me parler de la part de M. de Plaisance, les excellents rapports qui existent entre votre famille et la mienne m'auraient naturellement porté à aider M. le Comte de Plaisance dans sa candidature si nous avions été du même parti[2]. Cela malheureusement n'étant pas, mon intention a toujours été, du moins, de rester vis-à-vis de lui dans une neutralité réelle et sincère. J'entends par neutralité non seulement de s'abstenir de démarches hostiles au moment de l'élection, mais de n'agir que de concert avec le député élu ou à sa connaissance pour les affaires qui se rapportent à l'arrondissement que celui-ci représente.

Vous me dites que telle est également la position que veut prendre vis-à-vis de moi M. de Plaisance s'il est nommé[3]. Je le crois d'autant plus

volontiers que nos raisons sont les mêmes. Je le sais d'ailleurs trop galant homme pour que ses actes ne soient toujours en parfait accord avec ce qu'il a dit à l'avance.

Veuillez donc, Monsieur, agréer l'expression de ma considération très distinguée et de mon sincère attachement.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Lettre conservée aux AT : « Monsieur, / J'ai entretenu Monsieur le Cte de Plaisance, aussitôt après son retour, du but de la visite que vous aviez bien voulu me faire. / Je lui ai dit que vous aviez résisté aux demandes qui vous étaient adressées, à l'effet d'employer votre influence dans l'arrondissement de Carentan contre lui, et pour le député actuel M. Vieillard ; que vous comptiez observer dans cette lutte une neutralité complète, publique, avouée ; que, mettant de côté les dissentiments politiques, vous rappelant les bonnes relations établies entre nos deux familles, vous ne vouliez rien faire qui fût de nature à troubler le cours de ces bonnes relations. / Monsieur le Comte de Plaisance m'a répondu qu'il était heureux de vous voir prendre en quelque sorte l'avance d'une réciprocité de bons procédés, qu'à son retour il annoncerait hautement l'intention d'observer une neutralité absolue en ce qui concerne votre élection et votre position dans l'arrondissement de Valognes. Il lui convient de s'en expliquer tout d'abord, d'une manière patente, afin qu'aucun doute ne reste sur ce point dans aucun esprit ; et sa ferme intention est de ne point s'écarter de la ligne de conduite qu'il se sera ainsi tracée. / Il ne répond pas plus des démarches de l'administration ou des gens de son parti que vous ne pouvez répondre des démarches des comités électoraux et de tous les autres ; mais il s'engage, comme vous, à ne s'en pas mêler personnellement le moins du monde. / Voilà, Monsieur, le langage qu'il a tenu devant moi, qu'il m'a autorisé à vous transmettre. Je me félicite de vous voir tous deux allier si bien le respect à des convictions politiques qui malheureusement diffèrent, et les égards que se doivent et que savent observer des hommes qui réciproquement s'estiment. / Veuillez, pour votre compte, en agréer mes remerciements, ainsi que l'assurance de mes sentiments de haute et affectueuse considération. / Comte Daru / Ce 25 juin 1846. »

2. Charles Louis Alexandre Lebrun (1811-1872), devenu comte de Plaisance en 1846, se présentait aux élections législatives du 1er août 1846 à Carentan contre Narcisse Vieillard, député depuis 1842, proche de Tocqueville quoique bonapartiste et évoluant vers le radicalisme. Lebrun était soutenu par la majorité conservatrice. Napoléon Daru, pair de France depuis 1833, était lié avec l'oncle du comte de Plaisance, Anne Charles Lebrun, duc de Plaisance, militaire sous l'Empire et pair de France à partir de 1824.

3. Le comte de Plaisance fut élu le 1er août à Carentan par 217 voix contre 131 à Vieillard. Il fit partie de la majorité conservatrice jusqu'à la révolution de 1848 qui le fit revenir à la vie privée.

Tocqueville par Saint-Pierre-Église (Manche)
6 août [18]46

Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher ami, combien le résultat de l'élection de Douai m'a profondément affligé. Vous le savez d'avance. Quoique je m'attendisse à un grand naufrage de l'opposition, naufrage que, du reste, elle a facilité elle-même et mérité, j'espérais que des hommes comme vous surnageraient toujours[1]. Des hommes joignant à un talent reconnu un caractère honoré par tout le monde, de pareils hommes sont si rares qu'ils devraient être sacrés pour le pouvoir et les partis. Je m'afflige vivement de ce qui vous arrive, non seulement dans l'intérêt de la chose publique, mais aussi dans le mien. Vous allez me manquer prodigieusement à la Chambre. Votre appui et surtout votre amitié étaient parmi les choses les plus précieuses que j'eusse rencontrées dans la vie politique et c'est pour moi une grande cause de peine et de découragement d'en être privé. J'espère, du reste, qu'en cessant d'être collègues, nous continuerons d'être amis. Je compte que nous nous écrirons souvent et nous verrons quelquefois. Il me serait bien pénible de devenir étranger à l'un des hommes les plus dignes d'affection et d'estime que j'aie trouvé au milieu de cette caverne qu'on nomme la Chambre.

Laissez-moi, de plus, penser qu'il y a pour vous suspension, plutôt que destruction de la vie publique. Un homme comme vous ne tombe point pour ne pas se relever. Ne vous traitez donc pas comme un homme mort, je vous prie. Continuez à agir et à parler comme un candidat qui, tôt ou tard, prendra sa revanche. Et, en effet, je me tiens pour certain que vous la prendrez à la première réaction opposante qui aura lieu dans ce pays.

Ce n'est pas vous seulement, mon cher Corne, qui ayez été frappé dans cette bataille générale. Les journaux vous ont appris combien des nôtres sont restés sur la place. Je m'attendais à ce résultat. L'opposition, en abandonnant les principes pour s'attacher aux personnes, l'avait préparé depuis longtemps. Mais j'espérais que les effets de cette mauvaise politique n'atteindraient pas principalement les hommes les plus indépendants et les plus honnêtes de l'opposition. C'est ce qui a eu lieu cependant en grande partie. Parmi ceux-ci je regrette particulièrement Monsieur Choque[2]. Veuillez le lui dire et lui assurer que je ne l'oublierai

pas, malgré le peu de temps que j'ai eu l'occasion de le connaître.

Je ne vous en dis pas plus long aujourd'hui. Écrivez-moi. Présentez mes respectueux hommages à Madame Corne et croyez à ma sincère et vive amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Dites-moi à quoi principalement vous attribuez votre échec. Sont-ce des causes, anciennes ou récentes, générales ou particulières[3] ?

Copie Rédier inédite d'un original appartenant à Mlle de Bouteville. Archives Tocqueville.

1. Corne, député depuis 1837, avait été battu à Cambrai par 330 voix contre 349 à Gabriel de Saint-Aignan, ministériel. La gauche avait perdu une trentaine de sièges. Tocqueville l'avait emporté triomphalement par 410 voix contre 70 à Le Marois.

2. Emmanuel Louis Joseph Choque, né à Douai en 1806, notaire, avait été élu en 1845 par le 4e collège électoral du Nord (Douai) et était proche de Barrot. Il venait d'échouer aux élections du 1er août par 259 voix contre 312. Après avoir soutenu la campagne des banquets, il sera élu le 23 avril 1848 à la Constituante.

3. Cette lettre est suivie d'une lettre de Mme de Tocqueville à Mme Corne : « J'ai appris avec bien du chagrin, Madame, que nous ne devions pas avoir le plaisir de vous revoir à Paris cet hiver. Personne n'a plus déploré, je vous assure, la défaite de Monsieur Corne que Monsieur de Tocqueville. Il la déplore pour lui-même et pour son pays. Je crains, Madame, que nous ne soyons bien longtemps à présent sans nous revoir, mais j'aime à espérer que nous nous retrouverons un jour avec les mêmes sentiments qu'en nous séparant. En attendant ce bon moment, je vous prie de me donner quelquefois de vos nouvelles. Ce sera toujours avec un vif intérêt que j'apprendrai que vous continuez à être contente de vos charmants enfants. Combien de nos amis ont manqué leur réélection. Ce pauvre Monsieur Barrillon ! On m'a mandé que Madame Barrillon y tenait infiniment. / Adieu, Madame. Veuillez agréer l'expression de mes bien affectueux sentiments. / Marie de Tocqueville. »

François Alexandre Barrillon (1801-1871), député de Compiègne de 1837 à 1839, puis de 1842 à 1846, appartenait à la gauche constitutionnelle. Il sera élu à la Constituante et à la Législative. Très actif dans les questions agricoles, il participait comme Édouard de Tocqueville aux congrès agricoles.

## À HYACINTHE CORNE

Tocqueville, 8 août 1846

Le jour même où ma lettre est partie, mon cher ami, j'ai reçu la vôtre[1]. Vous aurez pu voir que nous n'avions pas besoin que vous vous rappeliez à notre souvenir pour que nous pensions à vous.

Vous avez dû remarquer également que j'avais déjà tranché dans mon esprit la question de savoir si vous deviez renoncer à la vie politique. Non, sans doute, il n'y faut pas renoncer. Un homme qui a joué dans les affaires de son pays un rôle aussi honorable que vous ne peut, à l'âge que vous avez, se retirer du monde et se mettre, comme Dioclétien, à cultiver son jardin. Sur ce premier point, je n'ai pas de doute et je n'hésite pas à dire que vous devez agir et parler comme un homme qui est frappé, mais non abattu par un revirement momentané de la politique. Immédiatement, qu'y a-t-il à espérer et à faire ? Cette seconde question présente plus de difficultés. Vous pensez bien, qu'avant d'avoir reçu votre lettre, j'avais déjà songé à St-Calais. J'en ai même écrit à B.[2]. Vous dire que j'aie une grande espérance qu'il puisse ou même veuille faire ce que je désire serait vous tromper. B. a une véritable amitié pour vous, mais vous savez comme moi quel travail profond la vie politique a amené dans l'intérieur de cette âme-là et comme tout ce qui n'est pas combinaison de parti ou grandeur personnelle est devenu l'accessoire dans toutes ses résolutions. Je ne dis rien de plus sur un sujet qui ne me laisse jamais l'esprit calme quand je le traite. Dieu veuille que, dans la circonstance actuelle, je sois un mauvais juge ! Je n'ai pas besoin de vous dire combien ce qui précède est confidentiel. Je n'ai donc qu'une médiocre espérance de ce côté[3]. Cependant, ce n'est pas une raison pour rester tranquille, à votre place, j'aurais déjà été à Paris et j'aurais vu de près les dispositions des hommes importants du parti.

Bethmont[4] et vous êtes les deux principaux membres de la gauche qui n'aient pas été réélus. Si nous formions encore un parti, l'effort commun devrait tendre avant tout à rouvrir le Parlement à de tels hommes. Mais nous ne sommes plus un parti. On l'a bien vu dans les élections qui viennent d'avoir lieu et encore plus dans les mesures qui les ont préparées. La gauche n'a eu l'air de faire effort que pour pousser les candidatures du centre gauche ; aussi, comme le remarquait avec vérité *Le Constitutionnel* l'autre jour, les échecs ne sont tombés que sur les alliés de M. Thiers. Quant à ses amis et à ses soldats, ils sont tous revenus sains et saufs. Quel grand dindon que ce Barrot ! Mais cette réflexion pleine de

justesse ne nous tire pas d'affaire. En résumé, montrer un désir pétulant et aveugle de rentrer immédiatement à la Chambre ne vous conviendrait pas. Mais, d'une autre part, il ne serait ni raisonnable, ni même consciencieux de ne pas faire tout ce que la dignité vous permet de faire pour y rentrer, et, fort de votre valeur, de ne pas montrer que vous croyez pouvoir vous attendre à un effort du parti en votre faveur. Allez donc à Paris le plus tôt possible.

Croyez à tous mes sentiments de profonde amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Copie Rédier inédite d'un original appartenant à Mlle de Boutteville. Archives Tocqueville.

1. Le 5 août, Corne annonçant sa défaite à Cambrai, espérait néanmoins pouvoir être élu dans la Sarthe puisque Beaumont, élu dans les deux circonscriptions de Mamers et de Saint-Calais, pouvait libérer le siège de Mamers.

2. Le dimanche 9 août, Tocqueville écrivait à Beaumont : « Parmi les hommes qui sont restés sur le champ de bataille, l'un des plus regrettables assurément est notre ami Corne et si l'opposition avait un moyen de le faire rentrer à la Chambre par une autre porte, assurément son intérêt et son honneur devraient la porter à le faire. Car Corne, par son caractère et son talent, était un des hommes qui la faisaient le plus respecter. J'ignore si cette nouvelle élection est praticable dans un des quatre collèges qui vont devenir vacants. Cela dépend en partie de circonstances locales que j'ignore et j'en suis réduit à faire des vœux très sincères. Corne et Bethmont ne devraient jamais rester sur le champ de bataille, s'il y avait possibilité de les relever » (*OC*, t. VIII, 1, p. 581-582). Quatre collèges étaient vacants par suite des doubles élections de Beaumont à Mamers et Saint-Calais, de Paillet à Château-Thierry et La Rochelle, du général Thiard à Lannion et Chalon-sur-Saône, du maréchal Sébastiani à Ajaccio et Bastia.

3. Beaumont, le jeudi 13 août, montrait de grandes hésitations à pousser Corne. Il faisait valoir que si lui-même optait pour Mamers, Lamoricière serait un meilleur candidat pour Saint-Calais (*OC*, t. VIII, 1, p. 583-584.) Le 21 août, dans une lettre à Tocqueville, Corne devait se dire blessé de n'avoir pas été informé par Beaumont du nom du candidat à Saint-Calais (Lamoricière, qui sera élu le 11 octobre).

4. Eugène Bethmont, député du 8e arrondissement de Paris, avait combattu la politique du ministère qui, lors des élections du 1er août, s'activa contre sa réélection. Il fut battu par Jacques Félix Beudin, député de la majorité conservatrice de 1837 à 1842. Mais il fut élu le 10 octobre 1846 par les électeurs de La Rochelle.

Tocqueville ce 12 août [18]46

Je vous demande pardon, Monsieur, de n'avoir pas encore répondu à votre lettre. Les mille tracas qui précèdent, accompagnent et suivent l'élection la moins contestée m'ont ôté le temps de vous écrire. D'ailleurs, vous saviez d'avance ma réponse[1]. J'ai fait ce que je vous avais dit et ce que j'avais déjà annoncé, il y a deux ans, à M. Gisles quand il vint me trouver de la part de M. de Plaisance et m'engager à rester neutre. J'ajoute que c'est avec plaisir que j'ai suivi cette marche. Les excellents rapports qui ont toujours existé entre moi et la famille de M. de Plaisance et particulièrement entre vous et moi, m'eussent rendu très pénible un acte d'hostilité quelconque. Je n'ai pas cru que, quelque fidèle que je sois et que je veuille être envers mon parti, un devoir aussi pénible me fût imposé et, je le répète, c'est avec une grande satisfaction que j'ai assisté de loin à la lutte sans y prendre soit directement, soit indirectement, la moindre part. Il ne tiendra qu'à M. de Plaisance que ces excellents rapports continuent ; et d'après ce que vous m'avez mandé, je suis sûr que cela aura lieu. La seule recette pour en arriver là est bien aisée à suivre : il ne s'agit de part et d'autre que de ne nous occuper des affaires ou des personnes de l'arrondissement voisin qu'après nous être entendus ensemble afin de ne pas courir le risque de nous nuire sans le savoir et sans le vouloir. En agissant ainsi nous resterons facilement dans les relations d'estime et d'amitié qui nous conviennent sans manquer ni l'un, ni l'autre, à nos opinions politiques.

J'aurai, du reste, dans peu de jours, l'occasion de causer de tout ceci avec vous et avec M. de Plaisance car je vais me rendre à Paris où je vous trouverai sans doute. Le seul but de cette lettre était de m'excuser de ne l'avoir pas écrite plus tôt.

Agréez l'expression de ma considération la plus distinguée et de ma sincère amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Papiers Daru. Archives nationales.

1. Voir ci-dessus.

À HYACINTHE CORNE

Paris, ce 25 août 1846

Mon cher ami,

J'ai vu M. Mouton[1] et je ne lui ai pas caché combien j'espérais peu de vous voir revenir immédiatement à la Chambre. J'avais, en vérité, le cœur serré en lui parlant. Mais que faire ! Voici l'état des choses : l'élection de La Rochelle qu'abandonne M. Paillet (que je ne connais pas[2]) est, à ce qu'il paraît, engagée par lui. Quant à Lannion, l'extrême gauche en dispose et veut y porter, à ce que j'entends dire, Cormenin. Nos seules chances étaient sur Beaumont. Je lui ai écrit de Tocqueville comme je vous l'ai mandé. Il m'a répondu une lettre que je vous ferai voir. De plus, le jour même de mon arrivée ici, nous avons eu une longue conversation à votre sujet. Beaumont est obligé d'opter pour Mamers, collège à opinion décidée, et il soutient qu'à Saint-Calais, où on ne l'a nommé que par camaraderie, il lui serait impossible de faire passer un homme d'une opposition connue. Il m'a dit et écrit avoir sondé le terrain pour vous et s'être convaincu qu'il n'y avait pas de chances. Quoique je sois devenu défiant jusqu'à la sévérité et peut-être jusqu'à l'injustice vis-à-vis de Beaumont, cependant je dois dire que je crois qu'il aurait réellement désiré vous faire arriver à Saint-Calais, s'il l'avait pu essayer sans courir lui-même un trop gros jeu. Telle est l'impression que sa lettre et sa conversation m'ont laissée.

Vous dire, mon cher ami, combien cet état de choses m'afflige est inutile. Votre absence temporaire de la Chambre m'ôte non seulement un ami politique très précieux, mais me sépare d'un ami véritable, ce qui est plus rare. Je ressens d'une manière bien profonde et bien pénible ce double vide, le second plus encore peut-être que le premier. Dans cette situation d'esprit, ce serait pour moi un véritable bonheur que de vous voir. J'attendais hier ma femme et, si elle était venue, mon intention était d'aller avec elle vous faire une petite visite de 24 heures à Douai. Mais une indisposition l'a contrainte de rester à Tocqueville où je vais aller la

rejoindre, de sorte que nous sommes obligés d'ajourner nos projets. Mais ils ne sont qu'ajournés. Je ne me considère pas comme séparé de vous d'une manière durable et je vous supplie d'avoir de votre côté le même sentiment. La réaction contre les bassesses et les corruptions de ce régime vous fera rentrer avec acclamation de votre pays dans le Parlement. Ne perdez pas courage, je vous en conjure. Considérez-vous comme le candidat naturel et nécessaire de tous les honnêtes gens de votre arrondissement. Surveillez les listes. Restez en communication avec vos amis et si quelques services peuvent leur être rendus honorablement, n'y manquez pas. Je vous aiderai dans cette tâche, si je puis[3].

Votre concurrent a été couvert de confusion hier devant toute la Chambre, par Beaumont. Il est impossible de se plus mal tirer d'une plus sale position[4].

Adieu, présentez mes hommages affectueux à Madame Corne et croyez à tous mes sentiments de tendre amitié. Écrivez-moi bientôt.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Copie Rédier inédite d'un original appartenant à Mlle de Bouteville. Archives Tocqueville.

1. Soutien électoral de Corne. Corne souhaitait contester l'élection de Saint-Aignan lors de la petite session consacrée à la vérification des pouvoirs du 17 août au 4 septembre. Voir sa lettre du 21 août : « Le système sera mis en cause, à l'occasion de certaines élections, entachées de la corruption flagrante qui est devenue le grand moyen de gouvernement. Vous serez là pour faire justice. Je n'hésite donc pas à donner ce mot pour vous, à un de mes meilleurs amis, M. Mouton, ma colonne électorale dans l'arrondissement de Cambrai » (AT).

2. Alphonse Gabriel Nicolas Victor Paillet (1796-1855), avocat, conseiller général de l'Aisne, avait échoué à se faire élire à Soissons en 1842. Il sera élu le 1er août 1846 à Château-Thierry et à La Rochelle et optera pour Château-Thierry. Il sera remplacé à La Rochelle par Eugène Bethmont le 10 octobre 1846. Il prit peu de part aux débats de la Chambre, où il défendit la politique de Guizot.

3. Le 7 décembre, Corne, qui regrettait de n'avoir pu voir ni Tocqueville ni Beaumont à Paris lors de la petite session, répondait : « Vous me donnez le conseil, mon cher ami, de ne pas négliger mon ancien collège, et le conseil est sage mais, à vrai dire, ce qui me coûte le plus dans mon échec, c'est d'avoir en perspective ces nauséabondes corvées de candidature auprès d'hommes parmi lesquels j'ai rencontré tant de brutes ou d'ignobles maquignons. Et puis, je ne suis pas secondé au centre, comme je devrais l'être. Il y a encore là un de ces tristes mystères du cœur humain que je vous ferai connaître à notre prochaine conversation. Enfin j'ai vu l'effrayant travail de décomposition morale que M. de St Aignan, simple candidat, savait opérer ; que sera-ce désormais, quand il jouira de la plénitude de

son influence comme député ministériel ? C'est un roué trop habile, trop heureusement placé, pour qu'on puisse par les seules armes de la raison et du patriotisme en venir à bout ; il y a bien autour de nous quelques collèges où la *minorité* serait bien aise de me prendre pour candidat ; mais comme je n'apporterai ni les places, bourses, subventions de la phalange ministérielle, ni les 10 000 bouteilles de champagne d'un M. Koechlin, le résultat est facile à prévoir. »

4. Le 24 août, lors de la vérification des pouvoirs, Gustave de Beaumont avait lu à la Chambre une circulaire écrite quelques jours avant l'élection du 1er août par un agent ministériel aux 60 brasseurs de l'arrondissement de Cambrai pour leur annoncer un dégrèvement obtenu sur la demande de M. de Saint-Aignan, ce qui avait acquis à celui-ci des suffrages décisifs. La défense du ministre Lacave-Laplagne fut pitoyable, ce qui mit en évidence la corruption du gouvernement.

## À JULES DUFAURE

Tocqueville par St-Pierre-Église (Manche)

Ce 2 septembre 1846

J'ai été obligé, mon cher collègue, de quitter Paris avant la fin de notre petite session et avant de vous avoir revu. Je n'ai donc pu achever de causer avec vous ni vous exprimer, à part, comme je le voulais, les impressions que m'avait laissées notre réunion de l'autre jour. Je sens cependant le besoin de le faire et de vous dire avec quelle joie j'ai vu le terrain sur lequel vous vous placiez et la fermeté avec laquelle vous en posiez les limites. J'approuve pleinement et sans restriction la presque totalité des idées générales que vous avez exprimées. La plupart étaient depuis longtemps les miennes[1].

Comme vous, je pense que notre première maxime doit être : point de rapprochement quelconque avec le Ministère actuel. Ce n'est pas quand il triomphe par suite même des vices que nous lui reprochons que nous devons cesser de lui faire une opposition constante et ferme dans le fond, quoique modérée dans les formes.

Je suis aussi complètement de votre avis lorsque vous dites qu'il ne faut jamais faire d'alliance avec le parti légitimiste. Il y a dans ce parti des hommes infiniment respectables ; j'aurais mauvaise grâce à le nier puisqu'un grand nombre de mes parents s'y trouvent, mais comme parti, les légitimistes seront toujours aux yeux de la Nation la représentation de

l'Ancien Régime, c'est-à-dire de toutes les idées, de tous les sentiments, de tous les intérêts que la Révolution de 89 a justement vaincus. Toute alliance du parti national avec le parti légitimiste ne peut donc manquer d'être mal comprise et mal interprétée par le pays, et eût-elle l'avantage momentané de faire obtenir un résultat utile, elle causerait inévitablement le mal durable de troubler les idées de la nation, de confondre à ses yeux les notions du juste et de l'injuste, de mêler des choses et des hommes contraires et d'accroître ainsi cette indifférence politique qui est la grande démoralisation de notre époque.

C'est sur notre propre terrain qu'il faut nous tenir, le terrain des principes qui ont fait la force et la légitimité de la Révolution française. La liberté, l'égalité. Ce programme n'est pas nouveau ; mais ce qui serait nouveau, ce serait de voir des hommes politiques voulant sincèrement, profondément, simplement, avec désintéressement, le mettre en pratique. Ce qui ne s'est jamais vu encore dans la vie politique, ce que je cherche pour ma part avec ardeur depuis sept ans sans en avoir rencontré même l'apparence, c'est une association de quelques hommes de talent et de cœur, se tenant en dehors de l'intrigue, ne se préoccupant pas uniquement de renverser celui-ci ou d'élire celui-là, mais s'occupant sérieusement des intérêts généraux et permanents du pays, travaillant les affaires pour elles-mêmes, s'occupant en commun et en dehors, autant que possible, de la polémique personnelle, à développer, modifier, améliorer les institutions suivant l'esprit de la Révolution. Je suis sûr qu'à la longue ces hommes-là exerceraient non seulement l'influence la plus honorable, mais l'action la plus grande et la plus salutaire sur les destinées de ce pays où jusqu'à présent on a tout tenté en matière politique excepté cela.

Indépendamment des questions de politique proprement dites, il y en a un très grand nombre qui ont un caractère social ou administratif et dont l'importance est peut-être plus considérable que celle des premières. N'êtes-vous pas frappé comme moi de voir combien jusqu'à présent les hommes politiques éminents se sont peu occupés de ces questions qui ne les attirent pas parce qu'elles ne mènent pas directement à un résultat ministériel ? Ou elles n'ont pas été traitées, ou elles l'ont été superficiellement et mal par des hommes fort médiocres. Comme tous les hommes politiques de notre temps ont une ambition personnelle, ardente, pressée de jouir et pour ainsi dire haletante, ils n'ont pas vu que le moyen non seulement le plus légitime, mais le plus durable et à tout

prendre le plus sûr d'obtenir une grande autorité politique dans un pays où il y a encore [au]tant de choses à régler qu'en France, c'était de trouver une bonne solution à une foule de grandes questions qui ne sont pas, à proprement parler, politiques ; ceux qui ont compris que ce moyen existait n'ont point eu l'honnêteté ou la patience de l'employer ; jamais le moment de le tenter n'a été plus propice. Dans un temps d'indifférence et de bien-être comme le nôtre, c'est bien plus encore par des réformes ayant un caractère social et administratif que par des réformes ayant une physionomie purement politique qu'on peut gagner l'esprit et le cœur de la nation. En tête de toutes les questions de cette espèce, je place comme vous, celles qui ont rapport à la condition du peuple proprement dit. Celles-là ont été abandonnées jusqu'à présent soit aux rêves ou aux passions des utopistes, soit au mépris égoïste et inintelligent de la majorité conservatrice qui nous gouverne, espèce de noblesse nouvelle qui ne s'inquiète guère plus du peuple ou de la *populace*, comme disait l'autre jour à la Chambre M. Desclozeaux[2], que n'a pu faire sa devancière. Je ne doute pas qu'une réunion d'hommes politiques qui étudieraient ensemble et porteraient ensemble devant le Parlement les questions de cette espèce ne réussissent bientôt à se faire une position haute et patriotique en dehors de la politique journalière. Un parti qui se donnerait pour mission principale de travailler activement, pratiquement au bien-être moral et matériel des classes inférieures sans caresser leurs préjugés ni enflammer leurs passions, prendrait un rôle tout à la fois plein de nouveauté et de grandeur[3].

J'aurais besoin, mon cher collègue, d'entrer dans mille détails pour achever de bien rendre ma pensée. Mais cette lettre est déjà trop longue. Mon seul but en l'écrivant a été de vous donner un nouveau témoignage de ma profonde sympathie. Les idées que vous avez exprimées l'autre jour et les résolutions que vous avez montrées, m'ont ouvert en politique un nouvel horizon. Si en effet, comme je n'en doute pas, vous voulez fermement et continûment ce que vous avez annoncé, cela me donne l'espoir qu'il soit possible d'accomplir dans ce temps et dans ce pays des choses plus hautes que je ne le supposais. Le dégoût de la politique me saisissait ; je commence à espérer que j'avais tort. J'entre donc du fond de mon cœur dans cette entreprise nouvelle et j'espère y marcher sans préoccupation personnelle et avec la seule pensée du service de l'œuvre. On m'a souvent accusé de me montrer rebelle à la discipline des partis et j'avoue que j'ai pleinement mérité ce reproche. Mais mon indocilité ne

venait point d'un goût exagéré de l'indépendance. Je sais très bien qu'il faut pour que plusieurs hommes agissent en commun qu'il s'établisse entre eux une hiérarchie et nul plus que moi n'est disposé à en reconnaître une, mais à une condition, c'est d'être placé dans un parti dont j'approuve réellement le but et dont les chefs méritent ma confiance et l'inspirent[4].

Croyez, je vous prie, mon cher collègue, à tous mes sentiments de haute considération et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Je reviendrai à Paris vers le 24 de ce mois[5]. J'attacherais un très grand prix à pouvoir vous y rencontrer. Mandez-moi, je vous prie, si cela est possible et comment il faut faire pour y parvenir. Je vous dirai très confidentiellement (car je n'ai encore parlé de mon projet à aucun de mes amis) que mon intention est d'aller passer les deux derniers mois de cette année en Afrique. Je serais bien aise avant d'entreprendre ce voyage, que je crois utile, même à nos desseins, de causer avec vous sur ce qu'il est, à votre avis, le plus nécessaire d'examiner ; car, au milieu de tant de choses à voir, il faudra choisir.

Lettre inédite. Archives Dufaure.

1. Cette lettre, dont les AT ont conservé un brouillon, est un premier témoignage des efforts conjoints de Tocqueville et Dufaure pour créer un nouveau parti. À Corcelle qui n'avait pu assister à la première réunion, Tocqueville écrit le 25 septembre : « Quelle contrariété que vous n'ayez pas été à cette première réunion où il s'est dit tant de choses qu'il était utile que vous puissiez entendre dans le détail ! […] Je persiste à considérer notre intime union avec Dufaure et la bonne intelligence de celui-ci avec Billault, comme le seul moyen qui reste de créer sinon un parti, au moins une réunion d'hommes qui puissent se tenir fermes entre Thiers et Guizot, et, ce qui est plus difficile, entre *Le Siècle* et *Le Journal des débats*. Ceci peut être un véritable événement dans le monde politique. Mais à l'heure qu'il est, nous ne sommes encore qu'au premier germe de l'affaire. Dufaure, la dernière fois que je l'avais vu, m'avait dit de l'avertir de mon retour à Paris où il désirait que nous nous vissions. Je l'ai fait, et il m'a répondu une lettre pleine de résolution. Cela m'a rempli d'espérance. Car Dufaure qui est irrésolu avant l'action est obstiné jusqu'à l'entêtement dans la voie qu'il a une fois prise et si une fois il se met en mouvement, j'espère qu'il ne s'arrêtera point » (*OC*, t. XV, 1, p. 216).

2. Ernest Desclozeaux (1802-1867), collaborateur du *Globe* dès 1824, entra dans la magistrature sous la monarchie de Juillet. Maître des requêtes au Conseil

d'État en 1837, secrétaire général du ministère de la Justice et conseiller d'État en 1841, élu député des Hautes-Alpes (Embrun) en 1846, il siégea au centre de l'Assemblée et quitta la vie politique en 1848.

3. Tocqueville devait développer ce programme social dans ses notes de 1846-1847. Voir *OC*, t. III, 2, p. 742-744.

4. *Le brouillon poursuit* : Autrement, quelque pénible qu'il soit d'être seul, je préfère l'isolement à se soumettre à l'influence d'hommes politiques qu'on n'estime point et qui vous conduisent où l'on ne veut pas aller ; c'est un métier de dupe auquel je n'ai jamais voulu me livrer. Adieu mon cher collègue (AT).

5. Tocqueville devait revenir à Paris pour huit jours le 23 septembre, puis partir pour Alger, en s'embarquant à Toulon le 28 octobre. Il avait gardé le silence sur ce projet, même à l'égard de Beaumont.

## À JOACHIM MENANT[1]

Tocqueville ce 4 septembre 1846

Je viens de recevoir, Monsieur, la brochure que vous avez bien voulu m'adresser[2], et qui traite de *l'organisation de la famille d'après les lois de Manou*. Je vous aurais remercié sur-le-champ si, avant de le faire, je n'avais voulu lire votre œuvre avec toute l'attention qu'elle mérite.

J'ai étudié autrefois dans un but que j'ai cessé depuis de poursuivre la législation primitive de l'Inde et cela m'a aidé à reconnaître l'exactitude du tableau que vous avez mis sous les yeux du public[3]. J'ai bien reconnu dans votre écrit la famille indoue [*sic*] telle qu'elle avait apparu dans le livre de la loi.

J'approuve beaucoup la pensée que vous avez de faire un travail analogue sur l'état de la famille et sur les lois qui l'ont régie parmi les peuples de l'antique orient. C'est de la famille que sortent toutes les sociétés humaines dans leur infinie variété. Qui ne connaît pas la manière dont est constituée la famille chez un peuple ne connaît rien de lui.

Il est donc tout à la fois utile et curieux d'obtenir un renseignement si nécessaire sur cette Antiquité qui, comme vous le dites, je crois, dans un autre ouvrage, était déjà grande et vieille quand ce que nous avons appelé si longtemps *l'Antiquité* ne faisait que de naître ou n'était pas né.

Recevez, Monsieur, je vous prie, avec mes remerciements, l'expression

de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur J. Menant*
*À Cherbourg*
[*Cachet de la poste : St-Pierre-Église, 4 septembre 1846*]

Lettre inédite. Bibliothèque de l'Institut. Correspondance de Joachim Menant. Ms 4176, pièce 263.

1. Joachim Menant, né à Cherbourg en 1820, y avait été nommé juge suppléant en 1846. Parallèlement à sa carrière de magistrat, il menait des travaux savants et venait de publier *Recherches sur l'organisation des familles. Organisation de la famille d'après les lois de Manou.*

2. Le livre est transmis par Hippolyte de Tocqueville, qui remercie Menant par un billet joint à cette lettre dans les archives de l'Institut : « M. de Tocqueville a l'honneur d'offrir tous ses compliments et remerciements à Monsieur Menant et le prévient qu'il ira demain chez son frère à Tocqueville et qu'il se chargerait avec plaisir de lui remettre ce que Monsieur Menant lui confierait. / Cherbourg, 31 août 1846. / Monsieur / Monsieur Menant / Cherbourg. »

3. Tocqueville avait pris en 1842 diverses notes sur l'Inde pour un projet d'ouvrage qu'il abandonna. Il avait en particulier lu la traduction française des *Lois de Manou* publiée en 1832. Voir *OC*, t. III, 1, p. 551-553.

## À JULES DUFAURE

St-Lô ce 16 septembre 1846

Mon cher collègue,

Au moment où je vous ai écrit j'espérais que la fin du conseil général me permettrait d'être [de] retour à Paris le 24, jour où vous m'aviez mandé que vous y viendriez vous-même. Mais ce qui se passe me prouve que je me suis trompé dans mes calculs. Il est à peu près certain maintenant que je ne pourrai être libre pour cette époque. Permettez-moi donc d'indiquer un autre moment pour notre réunion. Je serai

certainement à Paris le 28, 29 et 30 septembre. Si l'un de ces jours vous convient, soyez assez bon pour me le faire savoir. Il suffira de m'écrire un mot à Paris la veille du jour où vous y viendrez. Vous m'indiquerez l'heure et le lieu. Je ne voudrais pas vous voir déranger en rien vos projets pour faire ce petit voyage, car il n'y a point nécessité absolue que je vous parle. Mon principal désir était de causer avec vous sur différents sujets qui eussent été pour moi matière à méditation pendant les trois mois qui suivront et pendant lesquels nous ne nous verrons pas. Je voulais aussi vous parler avec quelques détails du voyage que je compte faire en Afrique et des points sur lesquels vous jugeriez utile de fixer mon attention. Mais, je le répète, tout cela n'est pas indispensable et il ne faudrait pas vous déranger sans nécessité. Je crains qu'à la fin de ce mois aucun de mes amis ne soit encore revenu à Paris.

J'espère du moins que si M. Rivet, qui pour nous est toujours un collègue[1], était prévenu par vous, il se trouverait volontiers à notre petite réunion qui même dans ce cas pourrait avoir lieu chez lui, si cela lui convenait.

Je suis au milieu des travaux du conseil général[2]. Je ne puis donc vous écrire que quelques lignes. Je veux cependant vous dire que votre lettre m'a fait un grand plaisir. Je me sens pour mon compte plein de résolution et d'espérance et ce m'est un grand bonheur de vous trouver dans une disposition semblable. Adieu. Croyez à tous mes sentiments d'estime et d'attachement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Dufaure.

1. Jean Charles Rivet (1800-1872) avait commencé sa carrière sous la Restauration comme attaché au cabinet de Martignac. Préfet du Rhône de 1835 à 1839, député de la Corrèze de 1839 à 1846, il avait été battu aux élections du 1er août par Léon Jacques de Jouvenel, propriétaire terrien légitimiste, par 169 voix contre 153. Élu à la Constituante, il deviendra sous le Second Empire administrateur des chemins de fer de l'Ouest et l'un des plus fidèles amis de Tocqueville.

2. La session du conseil général s'était ouverte le 14 septembre.

23 septembre 1846

Voulez-vous penser à ce que vous voudriez faire pour le passif, pour qu'on n'ait plus à vous faire de nouvelles demandes ?

C'est, bien entendu, conditionnel et dans le cas où le journal cessera de paraître.

Je consens à payer le déficit dans la proportion des actions, pourvu que cette proportion n'excède pas 100 F mais je ne pourrais payer plus que :

100 F argent déjà dû
100 F que j'ajoute volontairement
200 F

Ceci aura lieu seulement si le journal disparaît de cette manière ; en fait, je ne perdrais rien puisque je serai déchargé de l'obligation de payer encore 100 francs pendant 3 ans[1].

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. *Le Commerce* avait été vendu aux enchères pour 6 100 francs le 10 janvier 1846. La société avait été déclarée en faillite le 12 janvier avec un passif de 246 210 francs, et la faillite sera close le 15 mars 1848 par un concordat sur abandon d'actifs aux créanciers, non sans péripéties : le 28 octobre 1847, quatre souscripteurs portent plainte pour escroquerie et banqueroute, mais la plainte est écartée par une ordonnance de non-lieu. Voir Augustin Baudoz, *Le Napoléon de la Presse. Armand Dutacq*, 1861.



Paris, ce 26 septembre 1846

Mon cher Monsieur,

Vous seriez très aimable de venir causer avec nous mardi soir autour d'une table à thé et d'amener avec vous M. Marmier[1]. Je n'écris pas à celui-ci parce que je sais que vous le voyez et que j'espère que vous voudrez bien vous charger de l'inviter en mon nom. Si mardi soir ne vous convient pas et que vous aimassiez mieux venir mercredi soir, cela reviendrait au même pour moi. Dans ce dernier cas, je vous prierais de me le faire dire. Si je n'entends pas parler de vous, je vous attendrai mardi sur les 8 h.

Croyez, je vous prie, à tous mes sentiments d'estime et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Voir ci-dessus, lettre de juin-juillet 1843.

## À JULES DUFAURE

Alger, ce 6 novembre 1846

J'aurais voulu vous écrire plus tôt, mon cher collègue : mais mon voyage, pour arriver ici, a été beaucoup plus long que je ne pensais, une indisposition de Madame de Tocqueville m'ayant forcé de rester quinze jours à Toulon. Je ne suis en Afrique que depuis moins d'une semaine[1]. Je n'ai donc fait encore, comme vous pouvez croire, qu'entrevoir les objets et mes impressions sont trop confuses pour que je sentisse le besoin de les faire connaître, si ce n'était le désir de vous consulter sur un ou deux points. Pour pouvoir le faire utilement de manière à avoir la réponse, il faut se hâter.

Je ne suis pas encore sorti d'Alger ; mais dans Alger, j'ai déjà vu une multitude de personnes de toutes sortes, fonctionnaires et administrés[2]. Voici ce qui résulte avec quelque clarté de toutes ces conversations.

J'ai trouvé partout *sans exception* cette idée que le Maréchal[3] est hostile à tous les développements de la société civile, qu'il ne la comprend pas, qu'il ne la veut pas, que le plus qu'on pût attendre de lui serait qu'il ne

s'en mêlât pas du tout et abandonnât entièrement à d'autres cette immense partie de sa tâche. Les fonctionnaires qui lui sont le plus dévoués me paraissent aussi pénétrés de cette opinion que tous les autres. D'une autre part, il est certain que ses grandes qualités militaires et ses défauts mêmes lui donnent une irrésistible puissance sur l'armée. Il reflète toutes ses passions et tous ses intérêts, et possède en retour au plus haut point sa confiance et sa sympathie. Quant à l'esprit de cette armée, je ne puis résister au désir de vous raconter une petite anecdote qui me paraît résumer très bien tout ce que j'en vois : j'entendais hier entre deux officiers la conversation suivante ; comprend-on, disait l'un, la conduite de Lamoricière ? Il lui est arrivé une bonne fortune que n'a jamais eue le maréchal lui-même. Celui-ci a bien pu atteindre et détruire des guerriers de tribus. Mais Lamoricière a eu en son pouvoir la tribu des Trara[4] tout entière, hommes, femmes, enfants, bestiaux, tout cela était placé entre les baïonnettes de ses soldats et la mer, il pouvait tout tuer ou noyer, et il s'avise de faire grâce !! À quoi l'autre interlocuteur répondait avec le calme que donne le sentiment de la certitude et du bon droit : aussi, depuis ce temps-là, Lamoricière est complètement *coulé* dans l'armée.

Quant à l'administration civile, l'opinion générale me paraît être, et mes observations sont parfaitement d'accord avec elle, qu'elle fonctionne très mal ou plutôt ne fonctionne pas du tout. Il faudrait une longue lettre pour expliquer seulement les raisons de ce fait. Je les garde pour les conversations que nous aurons sur ce sujet à mon retour. Je me bornerai à vous dire ceci : les rouages sont si nombreux et si compliqués que, me faisant rendre compte du chemin que faisait une dépêche pour arriver de Paris à l'administration supérieure d'Alger et de celle-ci dans les mains du fonctionnaire chargé d'agir, j'ai trouvé que l'un était beaucoup moins long que l'autre. La lettre du ministre qui contient un ordre relatif aux travaux publics, par exemple, mettra six jours à arriver dans les mains du gouverneur général, et ensuite quinze pour parvenir jusqu'à l'ingénieur en chef. Là où il n'y a qu'un intermédiaire en France, il y en a quatre en Afrique, et, au rebours de ce qui serait nécessaire, tout est arrangé de manière à marcher beaucoup plus lentement dans la colonie que dans la métropole. Mais c'est là le moindre mal : le plus grand est la profonde anarchie qui règne et qui forme le spectacle le plus déplorable à voir qu'on se puisse imaginer. Tous les chefs de service se font la guerre entre eux. Aucun ne veut obéir ; nulle part ne se manifeste une vue d'ensemble, une volonté prépondérante ; c'est en vérité pitoyable. Quand je disais à la

Chambre qu'il ne [se] faisait rien, que toutes les forces administratives en Algérie se faisaient contrepoids et se neutralisaient mutuellement, je n'avançais qu'une vérité évidente[5]. J'ai constaté qu'on ne s'occupait même pas d'une façon régulière et active des mesures préparatoires à toute colonisation, la levée des plans, la reconnaissance de la propriété. Le directeur des domaines[6] m'a avoué qu'on ignorait absolument quelles étaient les propriétés de l'État, non pas au-delà de l'Atlas, mais à Alger et dans les environs ; qu'on donnait au hasard ; que les titres laissés par l'ad[ministrati]on turque n'avaient point encore été traduits ; qu'en un mot, on vivait au jour le jour, comme le lendemain de la conquête, suffisant à peine à la besogne courante.

Je m'arrête ici ; ces détails me mèneraient trop loin et, si j'entrais dans cette voie, je n'en finirais point. Il vaut mieux d'ailleurs attendre pour causer avec vous sur tous ces sujets que je me sois mieux rendu maître de tous ces détails et que je sois plus sûr de l'exactitude de mes paroles. Je travaille du matin au soir à acquérir des notions justes sur les choses et sur les hommes. J'espère y parvenir et rapporter quelques connaissances utiles. Quant à présent, je vous écris en courant et d'une manière très superficielle. Raison de plus pour vous prier de garder pour vous ce que je vous dis. Ce sont de premières impressions que l'expérience me portera peut-être à modifier. J'en viens à l'objet principal de ma lettre.

La dernière fois que nous nous sommes vus, vous m'avez dit une chose qui m'a fort frappé ; je crois l'avoir bien comprise ; le sens de vos paroles était, si je ne me trompe, celui-ci : discerner nettement ce qui constitue l'*état exceptionnel* du citoyen français en Algérie, examiner quelles sont les portions de notre droit commun qui pourraient sans inconvénients lui être appliquées ; telle était, suivant vous, l'étude la plus utile à laquelle il convenait de se livrer ici. C'est à cette pensée que je désirerais vous voir donner quelques développements pratiques. Plusieurs questions de détail nettement posées par vous me serviraient beaucoup pour discerner le sens exact de votre pensée et m'aideraient dans le travail dont je sens, comme vous, l'utilité. J'ai, du reste, commencé à m'y livrer avec ardeur. J'ai pris nos codes et j'ai tâché (chose très difficile dans un pays où le hasard semble la loi suprême) de me faire expliquer ce qu'on avait adopté. Ce n'est point le moment de vous dire en détail ce que j'ai rencontré en suivant cette voie. Je me bornerai à la seule observation générale que voici : presque toutes les lois civiles et criminelles de France sont appliquées ici. Les grandes différences qui distinguent la position du

Français à Alger de sa position en France se rencontrent dans les lois politiques et administratives. Celles-ci sont [non seulement] profondément différentes, mais contraires à tous nos principes dans ces matières et cela, à mon avis, presque toujours sans nécessité et quelquefois sans prétexte. La plus grande garantie, *la garantie-mère*, qui me paraît manquer à l'Algérie, et vers laquelle toute la population civile semble soupirer, c'est l'extension de la loi proprement dite aux principales affaires algériennes. Pensez à cela, je vous prie. Quant à moi, j'avoue que, tout disposé que je suis à laisser une plus grande part à l'ordonnance ici qu'en France, je me persuade, de plus en plus, qu'il y aurait peu d'inconvénients et mille avantages à faire rentrer dans toutes les choses principales, cette grande affaire sous le contrôle des Chambres.

Je me suis occupé d'un autre objet que vous m'aviez également fort recommandé, le port d'Alger. Je rapporterai des plans et des notes qui feront connaître avec la plus complète exactitude l'état *vrai* de l'affaire. Tenez déjà pour constants ces deux points-ci : 1o Que tout ce qu'on a déjà fait à la grande jetée est un travail utile qui peut se continuer encore longtemps sans aucun inconvénient, car tous les systèmes sont d'accord sur la direction à donner à cet ouvrage, ils ne varient que sur sa longueur.

2o Qu'en dehors de ce point *tout est remis en question* et que nous entrons dans des voies aussi compliquées et aussi inextricables (de longtemps du moins) que celles où le gouvernement et les Chambres se sont si longtemps fourvoyés lors des plans Raffeneau, Poirel, Bernard[7]… Je crains bien qu'on ne se mette pas d'accord avant plusieurs années, tant il y a d'autorités à consulter ici et à Paris et tant je vois d'amours-propres engagés. Ce qui est bien certain, c'est qu'en suivant le plan admis par les Chambres, on ne pouvait mettre à l'abri que huit vaisseaux au lieu de 16 qu'on croyait. Pour corriger ce qu'il y a évidemment de trop restreint dans ce plan, on se jette dans le gigantesque et l'on arrive au premier mot à 60 millions. Nous causerons de tout cela.

J'ai remis la lettre que vous m'aviez confiée. Elle a comblé de joie votre protégé qui m'a paru un jeune homme intéressant et intelligent, mais livré à une véritable nostalgie qui rendrait bien désirable qu'on pût le caser en France. Car, j'ai peur que sa santé ne finisse par souffrir de l'état de son esprit. Il n'y paraît pas, du reste, à son service à ce que m'ont assuré ses chefs. Je ne conçois pas que ce jeune homme se soit ainsi laissé saisir et dominer par le mal du pays ; car il est extrêmement occupé et occupé de choses qui me paraissent, à moi, bien plus intéressantes que

tout ce qu'il pourrait faire en France.

Pardonnez-moi, mon cher collègue, ce long griffonnage écrit bien à la hâte : répondez-moi le plus tôt possible à Alger, et croyez à tous mes sentiments de bien sincère amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Archives Dufaure. Publication partielle dans Édition Beaumont, *OC*, t. VII, p. 225-229.

1. Tocqueville était arrivé à Alger vers le 1er novembre et devait y rester jusqu'au 19 novembre, date à laquelle il suivit le maréchal Bugeaud qui faisait une tournée d'inspection d'Alger à Oran. Il avait prévu de s'embarquer à Toulon le 18 octobre mais l'indisposition de sa femme avait retardé le départ au 28.

2. Les fragments retrouvés du journal de voyage ne concernent que les rencontres de décembre et ne permettent pas d'identifier ces interlocuteurs.

3. Le maréchal Bugeaud, gouverneur général de l'Algérie.

4. L'épisode de cette clémence de Lamoricière figure dans le rapport de celui-ci sur sa victoire dans l'Oranais sur la tribu de Trara le 13 octobre 1845. Lamoricière avait acculé à la mer cette tribu alliée à Abd el-Kader et arrêté ses colonnes pour éviter un massacre.

5. Tocqueville était intervenu le 9 juin 1846 lors de la discussion sur les crédits extraordinaires pour l'Algérie. Il demandait un ministère spécial pour l'Algérie et un autre gouvernement, le maréchal Bugeaud ne lui paraissant pas en mesure de favoriser l'implantation d'une population européenne. Voir *OC*, t. III, 1, p. 292-307.

6. Eugène Guyot, directeur de l'Intérieur et de la Colonisation à Alger, chargé d'établir les colons dans les villages.

7. Sur ces plans et sur le port d'Alger, voir *Voyage en Algérie*, in *Œuvres*, *op. cit.*, t. I, p. 1549, et les documents rassemblés aux AT 2622.

## À MARIE ALPHONSE BEDEAU[1]

Bône, le 18 décembre 1846

J'ai remis jusqu'à aujourd'hui à vous écrire, Monsieur, espérant toujours pouvoir arriver jusqu'à vous. Je commence malheureusement à croire qu'il faudra renoncer au voyage de Constantine et j'en éprouve un

regret dont il est difficile de vous peindre la vivacité. Jamais circonstances plus malencontreuses ne se sont rencontrées. Aux accidents de mer que vous avez appris se sont joints des incidents d'un autre genre qui nous obligent à rester quelques jours ici et à y attendre vraisemblablement le bateau qui doit partir d'Alger le 20 ; ce bateau nous conduira à Philippeville ; mais à une époque trop rapprochée du 29, pour qu'il me soit possible de me rendre à Constantine[2]. Cette triste fin de voyage me désespère. J'attachais un très grand prix à voir cette ville et bien plus encore, je vous le dis sans compliment, à vous y rencontrer et à causer avec vous sur les lieux des grandes affaires que vous conduisez d'une façon si conforme aux intérêts de la France. Mon mauvais sort en a ordonné autrement.

Ce qui ajoute encore à la contrariété que nous éprouvons, est l'idée que M. de Mirbeck[3] a bien voulu envoyer sa voiture à Philippeville pour nous y attendre. S'il en était ainsi, en effet, veuillez exprimer au colonel le sentiment de reconnaissance dont nous sommes pénétrés et lui dire que, dans la prévision de l'envoi de cette voiture, j'ai écrit d'ici à Philippeville il y a trois jours, demandant que la voiture en question quittât Philippeville et vînt nous attendre à El-Arouch[4] ; dans ce moment-là j'avais l'espérance, que je n'ai plus, de pouvoir gagner El-Arouch par terre. Le mauvais temps et surtout l'état de santé dans lequel se trouve en ce moment Madame de Tocqueville nous forcent encore à abandonner ce dessein. La voiture est donc vraisemblablement à El-Arouch et c'est de là qu'il faut la faire revenir à Constantine. J'aurai, du reste, l'honneur d'écrire à M. de Mirbeck d'ici à peu de jours, pour le remercier. Je l'aurais déjà fait si je ne le savais en expédition.

Adieu, Monsieur, ce qui m'arrive est un mauvais tour que la fortune ferait bien de jouer aux *touristes*[5] et à ceux qui viennent chercher des impressions de voyage en Afrique, mais qu'elle devrait épargner à des gens qui vont à quatre cents lieues de chez eux étudier par eux-mêmes les questions qui intéressent leur pays.

Veuillez agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Copie Rédier inédite d'un original appartenant à Mme Faustin-Hélie. Archives Tocqueville.

1. Marie Alphonse Bedeau (1804-1863) avait été affecté en Algérie en 1836.

Nommé général de division après la victoire d'Isly (1844), il devait devenir gouverneur général de la colonie le 1er juillet 1847. Tocqueville ne l'avait pas rencontré mais connaissait sa réputation de modération. Il deviendra un fidèle ami de Tocqueville.

2. De retour à Alger après sa visite de la Mitidja, Tocqueville avait gagné Bône par bateau le 10 novembre. Il devait finalement s'embarquer pour Philippeville et gagner par la route Constantine, où sa présence est attestée le 24 décembre, avant de prendre le bateau pour Paris à la fin du mois.

3. Le colonel de Mirbeck, chef de corps du 3e régiment d'Afrique de 1846 à 1852. Le régiment était installé à Constantine.

4. El-Arouch, dans le nord constantinois, à 50 km de Constantine.

5. Le mot « touriste » était encore un néologisme.

## À UN DÉPUTÉ

Paris ce mardi soir
[6 juillet 1846 - fin décembre 1847 ?]

Mon cher collègue, je vous envoie les deux lettres que je vous ai promises. L'une est pour M. Charles Buller. Après avoir été un membre fort distingué du Parlement, l'auteur de plusieurs rapports sur les colonies que vous connaissez sans doute, et qui sont des ouvrages très dignes d'attention, il est aujourd'hui membre de l'administration whig sous le nom de judge advocat[1].

L'autre, M. Porter[2], vous est sans doute également connu. C'est lui qui a été chargé concurremment avec M. Bulwer de préparer un traité de commerce avec nous[3].

Ce ne sont pas seulement deux hommes d'esprit, mais deux hommes excellents et dignes de toute la considération des honnêtes gens.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre voyage et vous prie de croire à tous mes sentiments de haute considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Buller est juge avocat du 6 juillet 1846 à la fin de décembre 1847. En

avril 1838, il avait accepté de partir comme secrétaire de Lord Durham, chargé de réformer la colonie canadienne et de traiter les conséquences du soulèvement du Québec en 1837-1838. Après son retour à la fin de décembre 1838, il s'était montré un partisan très actif de la colonisation, notamment lors d'un grand discours du 6 avril 1843.

2. Sans doute George Richardson Porter (1792-1852), statisticien, membre correspondant de l'Institut et beau-frère de Ricardo. Il était *joint secretary* du Board of Trade depuis 1841.

Sir Henry Bulwer (1801-1872), diplomate, ministre plénipotentiaire à Paris (1839-novembre 1843), puis à Madrid jusqu'en 1848. Tocqueville avait rédigé un compte rendu très critique de son livre *La France sociale, politique et littéraire*, 4 vol., 1834-1836. Voir *OC*, t. VI, 1, p. 318-324.

3. En 1839, Labouchère, président du Board of Trade, avait chargé Bulwer et Porter de mener les négociations en vue d'un traité de commerce entre la France et l'Angleterre, que Thiers refusa de signer. Dès son accession au pouvoir, Guizot s'était montré favorable à un abaissement des droits de douane. La question du libre-échange avait été remise au premier plan en 1846 par le livre de Frédéric Bastiat *Cobden et la ligue*, qui analysait la levée des restrictions dans le commerce des céréales opérée par Sir Robert Peel. En 1847, le ministère proposa de diminuer les droits mais la commission de la Chambre se montra défavorable et le projet ne fut pas présenté à la Chambre.

## À JULIEN TRAVERS

Paris ce 17 janvier 1847

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 27 du mois dernier en faveur de notre compatriote M. de Carville. La recommandation que vous m'avez faite de M. de Carville m'a déterminé à appuyer celui-ci auprès du ministre de la Guerre. J'ai écrit et j'ai parlé pour lui. Je vous avouerai toutefois que ce n'a pas été sans quelque hésitation et sans quelque regret que j'ai agi ainsi. Le voyage que je viens de faire en Algérie[1] m'a montré de quelle importance était dans ce pays le bon choix des juges de paix et combien ce choix était plus difficile à faire qu'en France. En Algérie, les juges de paix placés souvent très loin des tribunaux de première instance dans des pays presque complètement arabes remplissent des fonctions judiciaires qui ont presque un caractère politique ; ils sont appelés à rendre non seulement la justice aux Européens, mais aux indigènes. Il ne s'agit pas seulement pour eux de

connaître le code, mais les lois et les habitudes musulmanes ; ils n'ont pas uniquement besoin d'honnêteté et de bon sens, mais de beaucoup de perspicacité et souvent d'habileté dans leur conduite. Ces magistrats devraient donc être choisis non pas même parmi les sujets les plus distingués de France, mais, de plus, parmi des hommes ayant fait des études spéciales. M. de Carville n'est pas dans ce cas. C'est un homme instruit dans notre droit et que je crois parfaitement honorable, mais je ne juge pas que ce soit en Algérie qu'il puisse rendre les plus grands services. C'est en France qu'il conviendrait de le placer et j'ai vu avec regret dans ses pièces une note du parquet qui indique que M. de Carville quoique très propre à être juge de paix ne peut cependant être présenté à cause de son peu de fortune[2]. Cette raison ne me paraît [pas] suffisante.

J'ai cru devoir, Monsieur, entrer dans ces détails afin que vous m'excusiez si je ne mets pas à recommander votre protégé la vivacité et l'insistance que j'aimerais à employer en faveur d'un homme qui vous intéresse.

Veuillez croire à tous mes sentiments de haute considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Tocqueville était revenu d'Algérie à la fin du mois de décembre.

2. Nous n'avons pu retrouver le dossier de M. de Carville aux Archives nationales. Il n'a probablement pas obtenu de nomination, puisqu'il ne figure pas parmi les juges de paix, ni en Algérie, ni en France.

## À CHARLES STÖFFELS

Paris, ce 18 janvier 1847

Vous avez pu savoir, mon cher ami, soit par les journaux, soit par une lettre qu'a dû vous écrire mon père, la cause de mon long silence. Je viens de faire un voyage de trois mois en Afrique et je n'ai trouvé vos lettres qu'à mon retour ici il y a cinq ou six jours.

Il me serait très agréable de faire insérer dans le *Journal des débats* l'article que vous désirez ; mais comment voulez-vous que j'y parvienne ? Depuis que je suis entré dans la vie politique, le *Journal des débats* m'a été constamment et entièrement hostile, vous comprenez que si j'y avais la moindre influence, je m'en serais servi depuis longtemps pour sinon éteindre au moins amortir le feu que ce journal dirige sans cesse sur moi. Je ne puis donc ni directement ni indirectement faire rien insérer dans cette feuille. Du reste, ma position depuis quelque temps n'est guère meilleure auprès de la presse même de l'opposition. Quoique vous viviez maintenant fort en dehors de nos querelles, vous avez dû savoir que je m'étais brouillé avec M. Thiers à l'occasion de la loi sur l'enseignement. Or, M. Thiers étant à peu près le maître de tous les journaux qui ne sont pas ministériels, il en est résulté pour moi vis-à-vis de tous ces journaux une situation quasi hostile. Pour le moment je ne puis donc vous être utile à rien et j'en suis fâché, mais vous m'excuserez, j'espère, en lisant l'exposé qui précède.

J'ai appris de différents côtés et je vois avec plaisir d'après ce que vous me dites que vous êtes heureux en ménage. Que Dieu vous conserve ce bonheur-là qui est assurément le premier de tous sans exception quelconque. Veuillez parler, je vous prie, de nous à Madame Stöffels et lui dire que nous désirons vivement faire sa connaissance. Ne comptez-vous pas l'amener à Paris un jour, ne fût-ce que pour y faire une courte visite ? Seriez-vous devenu un agriculteur si enragé que vous ne puissiez plus voir la fumée des villes ? Ce serait tomber dans un excès très condamnable, car il vous reste ici de bons amis qui méritent qu'on ne les oublie pas complètement même pour les beaux yeux de sa femme ou pour les charmes de la féconde et poétique nature, comme vous dites. Tracez vos sillons, mais pour Dieu ! ne perdez pas de vue ce qui se passe[1] au-delà.

Adieu, croyez à tous mes sentiments d'ancienne et vive amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Communiquée par Simone d'Hautefort.

1. *Autre version* : trouve.

## À PROSPER DE BARANTE[1]

Paris, ce mercredi
[20 janvier 1847[2] ?]

Je viens d'apprendre à la Chambre, Monsieur, le grand malheur qui a frappé votre famille et dont le bruit n'était pas encore venu jusqu'à moi, au milieu de la solitude où je vis en ce moment. Permettez-moi, puisque je n'ai pas été à même de vous donner aujourd'hui un signe public de sympathie, de vous exprimer du moins en particulier le sentiment de regret que cette triste nouvelle m'a causé. Je ne regarderai jamais comme un événement indifférent un malheur qui vient atteindre votre honorable famille et affliger un homme aussi digne que vous d'être estimé et aimé de tous les gens de bien. Veuillez croire, Monsieur, que ceci n'est pas un compliment, mais l'expression d'un sentiment vrai qui part du cœur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Institut de France – Bibliothèque Thiers – Papiers Barante.

1. Amable-Guillaume-Prosper Brugière de Barante (1782-1866), membre de l'Académie française, pair de France et ambassadeur en Russie. Voir Prosper de Barante, *Souvenirs du baron de Barante*, Calmann-Lévy, 1890-1899, et la biographie d'Antoine Denis, *Amable-Guillaume-Prosper Brugière, Baron de Barante (1782-1866). Homme politique, diplomate et historien*, Paris, Champion, 2000.

2. Ernestine-Louise-Marie, dernière enfant des Barante, de santé délicate, était morte à vingt et un ans le 16 janvier 1847. Le 16 janvier étant un samedi, la lettre de Tocqueville peut être datée du 20 janvier. De son mariage le 27 novembre 1811 avec Césarine, fille du comte d'Houdetot, Prosper de Barante avait eu six enfants (deux fils et quatre filles).

## À ADOLPHE BILLAULT[1]

Ce vendredi
[22 janvier 1847[2] ?]

Mon cher collègue, je suis passé chez vous pour vous dire que la lecture de l'adresse aurait lieu demain. Ce que j'ai appris depuis me donne des doutes à cet égard. J'ai cru devoir vous en avertir. Peut-être jugerez-vous convenable, soit de suspendre l'envoi des lettres, soit plutôt d'y indiquer que la réunion n'aura lieu que si le projet d'adresse est lu[3].

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*Monsieur Billault, député*
*345, rue St-Honoré*
*Paris*

Lettre inédite. Archives de Nantes. Fonds Billault.

1. Adolphe Billault (1805-1863), avocat de Nantes, député de 1837 à 1848. Orateur incisif, il mena une rude guerre au ministère Guizot. Il fut l'un des initiateurs de la nouvelle gauche avec Tocqueville. Mais il se rallia à l'Empire, fut président du Corps législatif et, de 1854 à 1858, ministre de l'Intérieur. Il fut l'un des conseillers qui orientèrent Napoléon III vers la libéralisation du régime et était ministre d'État lorsqu'il mourut en 1863.

2. L'adresse est lue le mardi 26 janvier. Le samedi 23 est consacré au travail des bureaux (examen du projet de budget de l'exercice 1848). La lettre peut donc être datée du vendredi 22 janvier.

3. C'est au cours du mois de janvier 1847 que se constitue la nouvelle formation politique associant Tocqueville, Billault, Dufaure, Corcelle et Rivet, opposée à Guizot mais soucieuse de se démarquer de Thiers. Ce nouveau parti se manifeste pour la première fois par le dépôt d'un amendement à l'adresse, relatif aux mariages espagnols, rejeté le 2 février 1847. La réunion à laquelle cette lettre fait allusion a donc vraisemblablement pour but la mise au point d'une position commune dans la discussion de l'adresse.

## À JULES DUFAURE

Ce mardi matin
[fin janvier 1847[1] ?]

Mon cher collègue,

Je vous écris pour ne pas vous faire perdre de temps en allant vous voir. Je dois vous rendre compte des impressions que j'ai rapportées du monde dans lequel j'ai été hier au soir.

Il est évident pour moi que nous sommes menacés de ces deux périls : de voir presque toute l'opposition voter contre le paragraphe des mariages et même ensuite contre l'amendement. Une grande lutte de tribune peut seule empêcher ce résultat ou l'atténuer de telle sorte qu'il nous soit favorable au lieu de nous être contraire. Je la crois non seulement nécessaire mais désirable. Il est certain maintenant que M. Thiers est décidé à passer le Rubicon et à attaquer à outrance la politique des mariages. Je persiste à penser qu'il fait là une très mauvaise action et, ce qui le touchera davantage, une grande faute dont il se repentira assurément, si on la met avec honnêteté et avec force sous les yeux du pays.

Voilà ce que j'ai cru pressant de vous dire, car dans la retraite forcée dans laquelle vous vivez, les impressions du dehors doivent arriver difficilement jusqu'à vous. Ne croyez pas, du reste, que ce soit un amour désordonné du succès qui me fasse agir. À mesure que je vous connais mieux je me félicite davantage des liens que j'ai formés avec vous. Soyez persuadé que j'aimerais mieux être battu à vos côtés que vainqueur dans la compagnie des hommes que vous connaissez.

Je compte avec Corcelle vous aller prendre pour revenir chez M. Rivet à midi. Nous pourrons causer à part en allant.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. L'allusion aux mariages espagnols permet de dater cette lettre. Le 10 octobre 1846, le duc de Cadix était devenu époux de la reine Isabelle, et le duc de Montpensier avait épousé l'infante. Ces deux mariages avaient suscité la colère de l'Angleterre. Thiers voulut saisir l'occasion de cette querelle diplomatique pour renverser Guizot. La session fut ouverte le 11 janvier 1847, et le débat sur la discussion de l'adresse à la Chambre des députés se déroula du 1er au 12 février 1847. Le paragraphe relatif aux mariages fut voté le 2 février, puis il y eut discussion sur un paragraphe additionnel proposé par Billault et Dufaure qui, tout en approuvant les mariages (contre Thiers), exprimait la défiance à l'égard de Guizot en enjoignant de ne rien céder aux Anglais en compensation des mariages. Cet amendement soutenu par Tocqueville obtint 28 voix sur 270 et suscita la

moquerie de la Chambre à la séance du 2 février. Thiers n'intervint que le 3 février, mais le débat tourna à l'avantage de Guizot. La lettre de Tocqueville peut donc être datée d'un des mardis du début de la session : 12, 19 ou 26 janvier, ou du mardi matin 2 février.

## À JULES DUFAURE

Ce mercredi
[fin janvier 1847[1] ?]

Mon très cher collègue,

Je trouve en rentrant chez moi le journal ci-joint qui m'est arrivé ce matin d'Angleterre. Il contient, comme vous le verrez, les *principales* pièces mises sous les yeux du Parlement. Si l'ensemble complet est publié à part, il me sera transmis. Ne perdez pas, je vous prie, le journal après l'avoir lu car je n'ai encore eu le temps que de *parcourir* les pièces. Donnez-moi des nouvelles de Monsieur votre beau-père[2].

Croyez à tous mes sentiments de vive amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

[*Une enveloppe est jointe :*]
*À Monsieur*
*Monsieur Dufaure*
*18 rue Le Peletier*
*Paris*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. *Au crayon de la main de Beaumont* : 1847.

Cette lettre peut être datée de janvier 1847. Les mariages de deux princes français avec la reine et l'infante d'Espagne avaient irrité l'Angleterre. Le 19 janvier 1847, la reine et les parlementaires avaient néanmoins prononcé des discours très modérés. Palmerston, voulant rallumer la querelle, avait déposé peu après sur les bureaux des deux chambres des documents diplomatiques parmi lesquels deux dépêches des 1er et 25 septembre 1846 de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, Lord Normanby, qui faisaient état d'entrevues avec Guizot et d'où ressortait la duplicité de celui-ci. La divulgation de ces documents provoqua

une campagne contre Guizot, notamment dans *Le Constitutionnel*.

Dans une lettre du 14 janvier 1847, Tocqueville demande à Reeve de lui faire parvenir les pièces relatives aux mariages anglais et à l'affaire de Cracovie dès qu'elles seront publiées. Il parut en effet le 26 janvier 1847 un *Blue Book* qui donnait tous les documents sur les mariages espagnols, même les plus irritants, dont les deux dépêches de Lord Normanby. Dans cette lettre, il n'est question que des pièces publiées dans la presse. Le mercredi 27 janvier est donc une date possible.

2. Le beau-père de Dufaure était le célèbre orientaliste Jaubert.

## À ADOLPHE BILLAULT

Paris, ce dimanche matin
[fin janvier 1847[1] ?]

J'ai reçu d'Angleterre, mon cher collègue, l'ensemble des pièces relatives aux mariages espagnols ; je vous envoie ce document. Si vous l'avez déjà, renvoyez-moi le. Dans le cas contraire, gardez-le. Il peut vous être utile comme base *authentique* de l'affaire.

Je tâcherai d'aller ce soir causer avec vous.

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives de Nantes. Fonds Billault.

1. L'amendement Billault, relatif aux mariages espagnols, est rejeté le mardi 2 février 1847. La lettre doit précéder de peu le débat, soit le 24 ou le 31 janvier. Dans la mesure où la lettre évoque un recueil des pièces relatives aux mariages espagnols, qui pourrait être le *Blue Book* publié le 26 janvier, la date du dimanche 31 est plus probable.

## À VICTOR LANJUINAIS

Ce dimanche matin
[7 février 1847[1] ?]

Mon cher ami,

Je n'ai pu me procurer que hier au soir le numéro du *Siècle* qui contient la lettre de Glais-Bizoin[2]. Je vous l'envoie ce matin. Mon impression est qu'il n'y a rien à répondre, quoique la note ajoutée par *le Siècle* soit très perfide dans sa réticence qui constate le fait tout en supprimant ses détails[3]. Jugez d'un mot et renvoyez.

J'ai lieu de craindre que Dufaure ne parle pas du tout dans la discussion de l'adresse. Je suis revenu hier avec lui de la Chambre et c'est là l'effet que m'a produit sa conversation[4].

Je crois qu'il est *placé* d'aller ce soir chez Billault. Si vous y allez au commencement de la soirée venez me prendre. Si non j'irai de mon côté. Je finirai la soirée chez Tracy. Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. En réfléchissant plus profondément sur la première question posée dans ma lettre, il me vient des doutes sur le point de savoir s'il ne serait pas utile de répondre et dans une lettre courte, simple et très modérée d'expliquer ce qu'on sous-entend contre moi et de mettre dans un jour (je crois bon pour moi et embarrassant pour eux) les motifs de ma conduite. Peut-être ce jour complet vaudrait-il mieux que le demi-jour dans lequel on me place ? Je ne ferai, du reste, en cela que ce que vous pensez. J'ai trop souffert d'avoir compromis mes amis l'autre jour, pour être tenté de recommencer.

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. La date de mai 1847 ajoutée sur la lettre est fautive. La lettre peut être datée de début février 1847, au moment de la discussion de l'adresse et après la discussion de l'amendement Billault-Dufaure du 2 février en faveur duquel Tocqueville est intervenu (interrompu à la fin de son discours par Glais-Bizoin). La lettre de Glais-Bizoin a paru dans *Le Siècle* le vendredi 5 février : « Paris, le 4 février 1847 / Monsieur le rédacteur, / Au moment où l'honorable M. de Tocqueville essayait de motiver sa séparation de l'opposition, je me suis permis une interruption que les journaux (le *Moniteur* excepté) ont rendue d'une façon contraire à ma pensée. / Le public, initié pour la première fois aux discords intérieurs de l'opposition, pouvait croire, sur la foi des paroles de l'honorable M. de Tocqueville, que le dissentiment qu'on lui révélait était le premier ; que cette séparation, annoncée par M. de Tocqueville, était la première. C'est alors que je me suis écrié que l'honorable M. de Tocqueville n'en était pas à son premier pas dans la carrière des dissentiments et des séparations, etc. / Veuillez bien agréer, etc., / Glais-Bizoin, Député. »

2. Alexandre Olivier Glais-Bizoin (1800-1877), élu député depuis 1831, siégeait à l'extrême gauche. Le *Dictionnaire des parlementaires français* de Robert et Cougny note que, « adversaire déterminé de la politique gouvernementale », il « se signala moins par ses discours que par ses interruptions ». Il allait prendre une part active à la campagne des banquets et sera élu à la Constituante. Non réélu à la Législative, il ne redeviendra député qu'en 1863.

3. *Le Siècle*, en première page du numéro du 3 février, commente ainsi : « Maintenant, faut-il redire la triste scène par laquelle s'est inauguré ce qu'on appelle la *scission* ? faut-il montrer M. Dufaure, orateur véhément, homme intègre, dont le cœur depuis six ans est en proie à de puériles rancunes ; faut-il montrer M. Billault qui apportait tant de qualités éminentes, une parole si vive et si prompte, au service de l'opposition, mais qui se lassait de la discipline de partis, faut-il les montrer cherchant à envelopper leurs anciens amis dans une pensée de défiance dirigée en apparence contre le ministère ? Faut-il raconter comment M. de Tocqueville, mêlant à cette malheureuse tentative ses aigreurs qui ont éclaté plus d'une fois depuis trois ans, lui a donné un caractère qu'elle n'avait pas probablement dans la pensée même de ceux qui s'y sont associés ? / L'opposition aurait pu faire semblant de ne pas comprendre l'intention véritable de l'amendement déposé par MM. Billault et Dufaure ; elle aurait pu faire semblant de prendre cet amendement, repoussé par M. Guizot, pour un acte de grand courage contre le ministère. Mais c'eût été manquer de franchise et de dignité ; elle ne l'a pas voulu. M. Odilon Barrot a déclaré que cet amendement impliquant l'éloge que la majorité venait de décerner au ministère, ni lui ni ses amis ne pouvaient l'adopter. / M. Billault s'est efforcé de lever ce scrupule en parlant avec convenance et avec mesure. Mais M. de Tocqueville que le sergent recruteur de la *scission* n'avait pas eu besoin d'inscrire sur la liste et qui se trouvait enrôlé d'avance, M. de Tocqueville jugeant que, dans *cette occasion solennelle*, il avait une leçon de constance à donner à l'illustre chef de la gauche, s'en est attiré une qui aurait pu être plus sévère, sans manquer de justice. »

4. *Le Siècle* note à propos des débats du 11 février que Dufaure « est brusquement sorti de sa tente » (*Le Siècle*, 12 février) et a parlé dans la discussion de l'adresse. Cette remarque confirme le silence dans lequel Dufaure a, pendant un temps, semblé vouloir se tenir, comme l'indique ici Tocqueville. Au début de la discussion de l'adresse le 28 janvier, Tocqueville avait demandé à Corcelle d'intervenir auprès de Dufaure pour qu'il « commence » et « mène le débat intérieur » (voir *OC*, t. XV, vol. 1, p. 226). Mais il n'était intervenu que le 2 février pour soutenir son amendement.

## À VICTOR LANJUINAIS

Ce jeudi matin
[11 février 1847 ?]

Mon cher ami,

Plus je réfléchis et plus je trouve qu'il est difficile de voter comme nous le désirons sans que l'un de nous fixe le sens du vote ; plus, par conséquent, j'attache de prix à ce que vous disiez quatre *phrases* au dernier moment. Vous êtes mieux placé que Dufaure même pour le faire, parce qu'on vous sait plus dégagé de passions et de haine. Dites donc ces quatre phrases pour l'amour de Dieu, au moment du vote. Je vous le demande en grâce.

Tout à vous de cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

*Pressé*
*À Monsieur*
*Monsieur Lanjuinais*
*28 rue Godot de Mauroy*[1]
*Paris*

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Cette adresse est celle répertoriée pour Lanjuinais à partir de 1844 dans l'*Annuaire du commerce, de l'industrie, de la magistrature*. Le billet pourrait être relatif à la discussion de l'adresse votée le vendredi 12 février 1847 dans laquelle Dufaure intervint le jeudi 11.

## À ADOLPHE BILLAULT

Paris, ce jeudi
[février 1847[1] ?]

Mon très cher collègue,

Je vous envoie une note pour le *Courrier*. Je ne sais si vous pouvez la faire insérer ce soir ou s'il vous convient de le faire. En tout cas, la voilà. Si le mot du commencement sur M. Thiers vous paraît trop fort, rayez-le.

J'aurai à vous demander de me mettre en rapport avec le rédacteur en chef du *Courrier*. Au train dont vont nos *bons* amis, je prévois que j'aurai

plus d'une fois à me défendre de calomnies grossières ou d'injures et je ne veux pas vous donner plus longtemps l'ennui d'être un intermédiaire ni abuser de votre amitié sur laquelle pourtant je vous prie de croire que je compte.

Tout à vous de cœur,

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives de Nantes. Fonds Billault.

1. Cette lettre non datée peut être rapprochée des autres lettres échangées entre Billault et Tocqueville en ce début d'année 1847, qui marque le rapprochement avec Billault. La lettre fait état d'un dissentiment avec Thiers qui correspond bien à la volonté d'émancipation manifestée par le nouveau parti de Tocqueville, Billault et Dufaure. S'il n'a pas été possible de retrouver les numéros du *Courrier* de février 1847, on peut lire dans une lettre de Tocqueville à P. Clamorgan du 5 février : « Nous avons assisté hier à un immense discours de M. Thiers. Lisez-le dans *Le Moniteur* et dites-moi si après tout ce que nous avons fait et dit contre l'Angleterre nous pouvons accepter un panégyrique aussi outré de l'alliance anglaise de ceux qui sont censés parler en notre nom ? Le journal qui, je crois, représentera désormais le mieux notre pensée est le *Courrier français* » (*OC*, t. X, p. 407-408). Dans une lettre du 13 février au même Clamorgan, Tocqueville se justifiera encore longuement pour expliquer cette rupture avec Thiers : « Je n'ai pas prétendu en agissant ainsi rompre avec l'opposition, mais au contraire rester fidèle à ses principes » (*ibid.*, p. 412).

## À ADOLPHE BILLAULT

Dimanche soir
[janvier ou février 1847[1]]

Mon très cher collègue,

M. Dufaure vient de me promettre de dîner chez moi après-demain mardi. Vous seriez bien aimable de vous joindre à lui, si vous êtes libre. C'est moins un dîner que je vous propose qu'une conversation en dînant.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*Monsieur Billault, député*
*345, rue St-Honoré*
*Paris*

Lettre inédite. Archives de Nantes. Fonds Billault.

1. Comme la précédente, cette lettre peut être datée de janvier ou février 1847.

## À ADOLPHE BILLAULT

Ce vendredi matin
[5 mars 1847[1] ?]

Mon très cher collègue, vous savez que j'attache un très grand prix à faire partie de la commission d'Afrique[2]. Vous m'avez offert de m'y aider. Permettez-moi de vous rappeler cette promesse amicale et de vous dire que, suivant toutes les probabilités, le projet sera présenté demain samedi et que la séance de demain sera sans doute la seule occasion de se rencontrer avant la discussion des bureaux[3]. Je vous recommande, entre autres, Dubois[4] qui, certainement, sans vous, ou ne viendra pas ou votera contre moi. J'en dirai autant de M. Pérignon[5], mais j'ignore si vous avez action sur celui-là. Enfin je m'en rapporte avec pleine confiance à vous,

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives de Nantes. Fonds Billault.

1. La commission d'Afrique est officiellement constituée le lundi 8 mars. La lettre écrite un vendredi peut donc être datée du 5 mars.

2. Le 27 février 1847, le gouvernement avait déposé sur le bureau de la Chambre deux projets de loi : l'un sur les crédits extraordinaires destinés à l'Algérie, l'autre sur la création de camps militaires en Algérie suivant le projet du

maréchal Bugeaud. Sur la proposition de Gustave de Beaumont, la Chambre décida de faire examiner les deux projets par une commission unique de 18 membres, dite commission d'Afrique. Tocqueville y fut élu et la commission fut composée des membres suivants (dans l'ordre de nomination des 9 bureaux) : Dufaure, Morny, Allard, d'Oraison, de Tracy, de Corcelle, de Lasteyrie (Jules), le général Schneider, Plichon, Oudinot, de Tocqueville, Desjobert, de Boblaye, de la Guiche, Béchameil, de Chasseloup-Laubat, de Beaumont, Abraham-Dubois.

3. L'ordre du jour du samedi 6 mars tel qu'il figure au *Moniteur* prévoyait : « À midi, réunion dans les bureaux. Examen de deux propositions. Nomination d'une seule commission de 18 membres pour l'examen de deux projets de loi concernant l'établissement de camps agricoles en Algérie et les services militaires et civils, aussi en l'Algérie. À deux heures séance publique. »

4. Probablement Paul-François Dubois, dont Tocqueville ne partageait pas les positions favorables à l'université. Mais ce pourrait être aussi Louis-Émile Dubois (1801-1853), d'abord notaire au Havre puis banquier, député ministériel, élu en 1844 par le 5e collège de la Seine-Inférieure et réélu en 1846.

5. Pierre-Paul-Désiré-François Pérignon (1800-1855) entra dans la magistrature assise à la fin de la Restauration. Connu pour ses idées libérales, il fut élu le 4 novembre 1837 par le 5e collège de la Marne. Il siégea au centre gauche et fut réélu jusqu'à la fin de la monarchie de Juillet. Il parlait généralement sur les questions d'affaires. Élu à la Constituante en 1848, il se rallia ensuite à la politique présidentielle et à l'Empire.

## À ADOLPHE BILLAULT

Mardi matin 23
[23 février ou 23 mars 1847[1]]

Mon cher collègue, Dufaure, Lanjuinais et Corcelle dînent chez moi mardi prochain. Vous seriez bien aimable de faire le quatrième. Ce n'est pas un dîner politique, mais, si vous me permettez de le dire, un dîner d'amis que je vous propose. Êtes-vous disponible ?

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives de Nantes. Fonds Billault.

1. Les mêmes arguments que pour les autres lettres à Billault plaident pour dater cette invitation écrite d'un mardi de 1847. Il y a trois mardis 23 en 1847 : 23 février, 23 mars et 23 novembre. Mais Tocqueville est à Clairoix en novembre. Les deux premières dates correspondent bien à cette période d'échanges politiques et amicaux intenses entre Tocqueville, Billault, Dufaure, Lanjuinais et Corcelle.

## À VICTOR LANJUINAIS

[8 mars - 5 avril 1847[1]]

J'ai laissé hier chez vous, mon cher ami, un crayon d'argent que je vous prie de remettre à mon domestique.

Avez-vous trouvé hier l'occasion de voir seul Dufaure et de savoir quelles sont ses résolutions à *l'endroit* du rapport d'Afrique ? J'imagine que non. Faites-la naître naturellement, je vous prie, le plus tôt possible. J'attache, je vous l'avoue, un grand prix à pouvoir faire ce travail pour lequel mon voyage me donne une sorte de spécialité et où j'ai le sentiment de pouvoir être utile à la question. Deux membres de la commission m'en ont déjà parlé et je crois que si Dufaure s'effaçait, il me serait assez facile d'être nommé. Vous savez qu'il y a deux rapports. Je ne parle que de celui de la colonisation.

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Renvoyez-moi mon crayon, mais ne perdez pas de temps à m'écrire, c'est inutile.

*À Monsieur*
*Monsieur Lanjuinais*
*Paris*

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. La lettre concerne la commission d'Afrique, nommée le 8 mars. *Le Moniteur* des lundi 5 et mardi 6 avril annonce la nomination de Tocqueville comme rapporteur. Cette lettre concerne donc les tractations préalables à cette

nomination, qu'éclaire la correspondance avec Corcelle. Tocqueville et Beaumont s'étaient tous deux déclarés candidats, rivalité à l'origine d'une brouille de plusieurs mois entre les deux amis. C'est finalement Tocqueville qui fut choisi pour rédiger les deux rapports (rapport « sur le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie » et rapport « sur le projet de loi portant demande d'un crédit de 3 millions pour les camps agricoles de l'Algérie »), parus dans *Le Moniteur* les 24 mai et 2 juin 1847. Ils ont été publiés dans les *OC*, t. III, 1, p. 308-408.

## À ALPHONSE HONORÉ TAILLANDIER[1]

Dimanche matin
[1847, après mars]

Mon très cher collègue, j'ai trouvé hier au soir en rentrant chez moi le livre que vous avez bien voulu m'envoyer. Au lieu de me coucher, je l'ai lu en grande partie. C'est assez vous dire le vif intérêt qu'il m'a inspiré. Combien ces simples tableaux donnent une idée plus juste de l'époque que les enluminures de Lamartine[2] !

Je vous remercie donc beaucoup. Je tenais à avoir cet ouvrage et à le tenir de vous qui êtes un des hommes que j'estime le plus,

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Taillandier, député*
*8, rue de l'Université*
*Paris*

Lettre inédite. Montague Collection, Mss and Archives Div. New York Public Library.

1. Taillandier est l'auteur de *Documents biographiques sur P.C.F. Daunou*, suivi de *Mémoires* [de Daunou] *pour servir à l'histoire de la Convention nationale*, 1re éd. 1841, 2e éd. 1847 (celle dont il est question ici), annoncée dans la *Bibliographie de la France* du 27 février. Il publie aussi en 20 volumes de 1842 à 1849 avec d'autres collaborateurs le *Cours d'études historiques* de Daunou. La bibliothèque de Tocqueville n'a pas conservé ces ouvrages. Alphonse Honoré Taillandier (1797-1867) avait été député du Nord (opposition constitutionnelle) de 1831 à 1842, puis député de la Seine de 1843 à 1848.

2. Lamartine publie son *Histoire des Girondins* entre le 20 mars et le 12 juin 1847. Cette première édition en 8 volumes est immédiatement suivie d'une édition illustrée.

## AU RÉDACTEUR DU *SIÈCLE*

Paris, 7 avril 1847

Monsieur le Rédacteur,

En annonçant ce matin ma nomination comme rapporteur de la commission d'Afrique, vous semblez dire que c'est le Ministère qui m'a fait nommer[1]. Je me bornerai à rétablir simplement les faits sans commentaires.

On pourrait conclure de votre article que le Ministère avait la majorité dans la commission d'Afrique. Il n'en est rien. Sur dix-sept membres présents, il y avait dix voix appartenant notoirement à l'opposition. Sur ces dix voix, combien ont voté contre moi ? Deux seulement. J'ai été nommé par huit membres de l'opposition et par six membres de la majorité. Je n'ajoute rien : je crois que ce simple exposé répond à tout[2].

Recevez l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre parue dans *Le Siècle* du 9 avril 1847.

1. On pouvait lire dans *Le Siècle* du mercredi 7 avril (« Nouvelles diverses ») : « M. de Tocqueville a été nommé rapporteur du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires d'Afrique. Il faut croire que sur cette question les opinions de l'honorable député sont bien près de se fondre avec celles des ministres, car M. Guizot a appuyé sa candidature avec un empressement et un zèle qui devaient nécessairement la faire triompher. / On assure, en outre, que M. de Tocqueville est à l'avance désigné par le Ministère pour être un des membres de la commission qui aura à examiner le projet de loi sur la liberté de l'enseignement. L'opposition, il faut bien le dire, n'était pas accoutumée à tant de condescendance de la part de MM. Guizot et Duchâtel. »

2. La lettre de Tocqueville est suivie dans *Le Siècle* de ce commentaire peu

amène : « Il y a déjà longtemps que M. de Tocqueville a cessé de vivre en communauté absolue de sentiments, si ce n'est de principes, avec l'opposition de gauche. »

## À FRANCISQUE DE CORCELLE

[Avril 1847[1] ?]

Mon cher ami, j'ai oublié hier de vous dire ceci qui a rapport à notre commission d'Afrique. Je crois très utile que toutes les sous-commissions suivent dans leurs travaux une méthode uniforme. Ces travaux vont ainsi plus vite et leurs résultats se *raccorderont* plus aisément pour faire un sous-ensemble. En conséquence j'ai prié les présidents de toutes les sous-commissions de se trouver demain mardi chez moi à midi *précis*. N'y manquez pas, je vous prie. Ce rendez-vous est important.

Tout à vous de cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

P.S. Je vais mieux aujourd'hui quoique souffrant encore par intermittence.

*À Monsieur*
*Monsieur de Corcelle*
*Paris*

Lettre inédite. Mairie de Valognes. Communiquée par M. l'abbé Jean Canu.

1. Cette lettre, retrouvée postérieurement à la publication de la correspondance Tocqueville-Corcelle, doit être replacée parmi les billets échangés entre les deux amis à propos de la commission d'Afrique (*OC*, t. XV, vol. 1, p. 227-232). L'autorité dont semble ici investi Tocqueville pour rassembler les présidents des sous-commissions paraît indiquer que cette lettre est postérieure à sa nomination comme rapporteur le 5 avril. Elle doit se situer plutôt au début des travaux de la commission puisqu'il s'agit d'organiser ceux-ci au mieux.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Paris, 16 avril 1847

[…] Existe-t-il au ministère de la Guerre un tableau des différentes attributions qui sont afférentes aux diverses directions d'Alger, la direction de l'intérieur, celle des finances, celle des travaux publics ? Si ce tableau existait, comment pourrais-je me le procurer ? […]

L.a.s. 1 p. in 8. Site de la librairie de l'Échiquier, Frédéric et Maryse Castaing, 2006.

## À JULES DUFAURE

Ce mardi matin
[avril - mai 1847[1] ?]

Mon cher collègue et ami,

Je vous envoie tout ce que j'ai pu retrouver sur le port d'Alger. Une pièce très importante manque, c'est le rapport détaillé de l'ingénieur[2]. Je l'ai cherché en vain dans tous mes papiers. Je crains de l'avoir confondu avec les pièces que j'ai remises aux archives.

Mille amitiés de cœur,

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur Dufaure*
*18, rue Le Peletier*
*Paris*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Cette lettre, concernant les travaux de la commission d'Afrique, peut être datée d'avril ou de mai 1847, à moins que Dufaure n'ait eu besoin de ces documents pour son enquête sur la Marine.

2. Ce rapport, daté du 20 mai 1842, est conservé aux AT dans le dossier

consacré au port d'Alger, où figure aussi ce billet. Il s'agit des *Observations de M. Raffeneau Delile, inspecteur divisionnaire du corps royal des ponts et chaussées sur la question du port d'Alger.*

## À ADOLPHE BILLAULT

[Avril - mai 1847[1]]

La Commission d'Afrique a duré jusqu'à 5 1/2. Je n'ai pu faire encore ce que je vous avais dit ; prévenez toujours la personne en question que dans la soirée elle recevra ce dont nous avons parlé. Je vous enverrai demander s'il faut vous l'apporter ou l'envoyer directement.

Tout à vous de sincère amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives de Nantes. Fonds Billault.

1. Comme la précédente, cette lettre peut être datée d'avril ou mai 1847.

## À UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'AFRIQUE[1]

Ce samedi
[avril 1847[2] ?]

Mon cher ami la fièvre ne m'a quitté que hier et je suis encore aujourd'hui absolument incapable de me rendre à la Chambre. Dufaure est dans le même cas et pour la même cause. Beaumont a été obligé de quitter hier Paris pour se rendre auprès de sa mère mourante[3]. Corcelle est également retenu par la grippe. Cependant, je crains que M. le M[aréch]al Bugeaud ne fasse dans la séance de ce jour quelques vives attaques, directes ou indirectes, contre la commission d'Afrique. Si cela

était, je compte sur vous pour faire observer que le président et le rapporteur de cette commission étant malades, il est naturel de remettre de pareilles discussions à l'époque où l'Afrique sera l'objet d'un examen spécial. Peut-être M. Guizot lui-même trouvera bon de se servir de cet argument pour écarter une discussion évidemment intempestive. En tous cas faites pour le mieux. Je m'en rapporte à vous et vous quitte, me trouvant déjà fatigué d'avoir écrit cette courte lettre. Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Veuillez dire également à M. de Lamoricière et à tous nos amis africains ma situation.

Collection particulière. Lettre partiellement publiée dans le catalogue Jean-Claude Vrain, 2006, et sur le catalogue en ligne de Sotheby's, 2008 (http://www.sothebys.com/it/auctions/ecatalogue/2008/books-manuscripts-and-photo-books-pf8015/lot.70.html).

1. Le destinataire pourrait être Jules de Lasteyrie ou Charles Plichon, proches de Tocqueville.

2. La lettre est postérieure au 7 avril, date de la nomination de Tocqueville comme rapporteur, et antérieure à la remise du premier rapport le 24 mai.

3. La mère de Gustave de Beaumont, Rose Préau de la Baraudière, née le 17 février 1778, mourra le 9 février 1848. Le père de Gustave, Jules de la Bonninière de Beaumont, l'avait épousée en 1794.

## À (L'ABBÉ DUPANLOUP[1] ?)

Paris, ce 23 avril 1847

Monsieur,

Je reçois à l'instant, Monsieur, la brochure que vous avez bien voulu m'envoyer et la lettre que vous y aviez jointe. Je ne veux pas tarder un moment à vous remercier de ce double envoi. J'ai toujours lu vos écrits avec beaucoup d'empressement et j'ai fort admiré le talent très éminent qui s'y fait voir. Je ne doute pas que celui que vous me transmettez ne

doive me causer des impressions analogues. Je suis bien aise de le tenir de vous. Vous me dites, Monsieur, et je vous crois, que vous travaillez à établir la paix. Dieu veuille que ce soit avec efficacité. Je suis convaincu que la liberté d'enseignement dont, comme vous le dites, je suis un partisan déclaré, n'a eu qu'à perdre aux luttes dont nous avons été témoins.

Veuillez, Monsieur l'abbé, agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Le destinataire pourrait être l'abbé Dupanloup, alors vicaire général du diocèse de Paris, qui avait fait paraître une brochure intitulée *Du nouveau projet de loi sur la liberté de l'enseignement présenté à la Chambre des députés par M. le ministre de l'Instruction publique le 12 avril 1847* (J. Lecoffre). Salvandy avait présenté un troisième projet de loi sur la liberté d'enseignement en matière d'instruction secondaire qui n'aboutit pas plus que les précédents.

## À UN COMTE,
## MEMBRE DE LA COMMISSION D'AFRIQUE[1]

Mercredi matin
[1847]

Tous les membres de la commission d'Afrique regrettent vivement votre absence. Vous comprenez que ces regrets sont d'autant plus vifs chez ceux qui ont en général le bonheur de voir les questions sous le même jour que vous. Permettez-moi au nom de ceux-ci de vous avertir que demain jeudi la question de l'expropriation forcée arrive à discussion[2]. Vous n'ignorez pas quelle est l'immense importance de cette discussion ; elle est importante pour tout le monde […]

Extrait. Vente Drouot 17 décembre 2010.

1. Deux membres de la commission d'Afrique portant le titre de comte et partageant les vues de Tocqueville sont susceptibles d'être les destinataires de cette lettre : le général François Eustache Fulque, comte d'Oraison (1796-1876), et le comte Prosper de Chasseloup-Laubat (1805-1873).

2. La question de l'expropriation est traitée dans le rapport du 24 mai 1847 sur le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires (voir *OC*, t. III, 1, p. 308-379), rapport dans lequel Tocqueville entreprend de définir les principes et les modalités de la colonisation de l'Algérie. La première partie est intitulée « Domination et gouvernement des indigènes ». À la question « Comment nous devons procéder à l'égard des terres », Tocqueville répond par le principe suivant : « Il importe à notre sécurité, autant qu'à notre honneur, de montrer un respect véritable pour la propriété indigène, et de bien persuader à nos sujets musulmans que nous n'entendons leur enlever sans indemnité aucune partie de leur patrimoine, ou, ce qui serait pis encore, l'obtenir à l'aide de transactions menteuses et dérisoires dans lesquelles la violence se cacherait sous la forme de l'achat, et la peur sous l'apparence de la vente » (*ibid.*, p. 326-327). Dans son travail sur l'Algérie d'octobre 1841, Tocqueville se montrait déjà hostile à l'expropriation (*ibid.*, p. 263-266).

## À PIERRE-FRANÇOIS LEFÈVRE[1]

Le 11 mai 1847

Monsieur l'abbé,

Je n'ai pas répondu à votre lettre parce que je n'avais rien de pressant à vous dire. Je me suis rendu après l'avoir reçue au ministère de la Marine. Là, j'ai appris que M. Le Poitevin était, comme vous me le dites, très bien noté. C'est évidemment un homme de mérite et cette circonstance ajoute encore au plaisir que j'avais à le recommander à cause de vous.

Quant à son avancement, il est, pour le moment, arrêté comme celui de tous les fonctionnaires de son grade par l'approche d'une nouvelle organisation du service en vue de laquelle on ne veut faire aucun changement dans le personnel. 17 places de commissaire principal sont en ce moment vacantes et ne seront pas remplies d'ici à quelque temps pour cette raison. Lorsqu'elle aura cessé d'exister, ce qui n'arrivera pas à ce qu'on m'a dit, d'ici à deux ou trois mois, il est très probable que M. Le Poitevin sera nommé. Je ne compte pas quitter Paris, sans aller parler de

lui de nouveau[2].

Croyez à tous mes sentiments d'estime et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Rappelez-moi particulièrement au souvenir de M. le curé.

*À Monsieur*
*Monsieur Lefèvre vicaire*
*à Tocqueville*
*Par St-Pierre-Église*
*(Manche)*
[*Cachet de la poste : Chambre des députés, 11 mai 1847*]

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Pierre-François Lefèvre (1811-1870) était vicaire de Tocqueville depuis le 28 février 1842, après l'obtention du vicariat par la commune.

2. Le Poitevin, commis de marine de première classe, demandait à passer commissaire. À ce brouillon est jointe dans le dossier une lettre de Le Poitevin du 21 novembre. En haut de cette lettre, mentions manuscrites de Tocqueville : « 22 décembre 47. Vu le chef de bureau. Les dispositions toujours très bonnes. Mais l'ordonnance sur la marine toujours arrêtée dans le bureau du ministre. » « Janvier 48. J'apprends qu'il est nommé aide commissaire, grade créé, à ce que je crois, par la nouvelle ordonnance. »

## À JULES DUFAURE

Lundi soir
[7 juin 1847[1]]

Mon très cher collègue,

Je crois que vous serez bien aise d'avoir dès ce soir des nouvelles de la Chambre. La séance a été aussi insignifiante qu'on puisse le concevoir. Voici maintenant ce que je sais de la séance de demain et ce que je puis vous dire *confidentiellement*. Desjobert[2] débutera par un long discours. C'était à Beaumont à répondre. Il cédera sa place à Lamoricière[3]. Il me

paraît probable que Guizot lui-même répondra à celui-ci, ou du moins parlera après lui[4]. D'après des bruits qui me sont parvenus, il devrait payer d'audace, se féliciter de toutes les grandes choses qui ont été faites en Afrique sous son Ministère et gourmander le public de son impertinence[5]. J'avoue que votre place me paraît clairement marquée après Guizot[6]. Je vous soumets cette idée que je crois vraie et qui même me semble d'une vérité évidente. Il est grand temps de rendre au débat sa grandeur naturelle.

Je me trouverai demain dans votre quartier vers midi et j'irai vous prendre pour venir avec vous à la Chambre. Je serai bien aise de causer dans le trajet avec vous.

Mille amitiés de tout cœur

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Dufaure.

1. *Au crayon de la main de Beaumont* : 1847.

La lettre concerne le débat relatif au rapport sur les crédits exceptionnels destinés à l'Algérie qui se déroule du 7 au 11 juin 1847. La lettre est donc du lundi 7 juin.

2. Amédée Desjobert (1796-1853), député de 1838 à 1848, représentant du peuple en 1848, membre du Corps législatif sous l'Empire. Libéral en économie et en politique, il condamnait au nom de ce libéralisme l'occupation de l'Algérie et s'était fait une véritable spécialisation de l'anticolonialisme dans tous les grands débats sur l'Algérie. Il avait exposé ses idées dans *La Question d'Alger, politique, colonisation, commerce*, Paris, 1837. Il parla effectivement dans la séance du mardi 8 juin, pour combattre le principe même de la colonisation.

3. Lamoricière avait été élu député de Saint-Calais en octobre 1846 grâce à l'appui de Beaumont. Beaumont parlera cependant dans ce débat, mais le mercredi 9 juin, depuis sa place, répondant à Guizot après Dufaure.

4. Le 8 juin, le général Trézel, ministre de la Guerre, et Tracy parlèrent après Desjobert : Trézel défendant la colonisation et Tracy s'y opposant. La discussion se poursuivit le mercredi 9 juin avec, dans l'ordre, Lamoricière, Guizot, Dufaure, Beaumont et enfin une brève intervention de Tocqueville.

5. Guizot revint d'abord sur les rapports du gouvernement et de Bugeaud et fit un éloge du maréchal qui venait de démissionner. Il répondit ensuite aux attaques contre le gouvernement contenues dans le rapport de Tocqueville.

6. Dufaure répondit longuement à Guizot sur les deux points que ce dernier avait attaqués dans le rapport : l'expédition de la Kabylie et l'administration civile de l'Algérie. Il accusa le gouvernement de n'avoir rien fait pour remédier aux insuffisances de cette administration déjà signalées l'année précédente.

## À BOLLÉE[1]

Paris ce 17 juin 1847

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 du courant. J'attache comme vous une très grande importance au sujet que vous y traitez et je ne négligerai aucune des considérations qu'il vous suggère. J'aurais voulu pouvoir me rendre à mon bureau le jour où la commission a été nommée[2]. Mais cela m'a été absolument impossible. Ce même jour j'étais obligé comme Directeur de l'Académie d'assister aux funérailles de mon confrère Ballanche et de prononcer un discours sur sa tombe, ainsi que vous avez pu le voir par les journaux[3]. Dès que le rapport de la commission aura paru j'en ferai l'objet du plus sérieux examen.

Recevez l'expression de ma considération distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Bollée avocat à la cour royale*
*14 rue Greffulhe*
*Paris*
[*Cachets de la poste : Levée de midi ; 18 Juin 1847*]

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke, Université Yale.

1. Il n'a pas été possible de retrouver plus de précisions sur cet avocat.

2. Il est difficile de déterminer la commission à laquelle la lettre fait allusion. Plusieurs commissions sont en effet nommées le 14 juin, concernant six projets de loi relatifs à la célébration des fêtes de Juillet, au chemin de fer de Montereau à Troyes, aux embranchements de Dieppe et Fécamp sur le chemin de Rouen au Havre, au chemin de fer de Versailles à Chartres, au crédit applicable à la construction de plusieurs édifices publics et enfin portant concession d'une pension à la veuve de l'amiral Duperré, mort en 1846.

3. Ballanche était mort le 12 juin 1847. Tocqueville prononça son discours le 14 juin, lors des funérailles à l'église de l'Abbaye-aux-Bois. Ce discours est reproduit dans *OC*, t. XVI, p. 285-287.

## AU CHANCELIER DE LA CHAMBRE DES PAIRS (ÉTIENNE-DENIS PASQUIER[1])

Paris, ce 18 juin 1847

Monsieur le Chancelier,

Un de mes amis anglais très distingué qui se trouve momentanément à Paris, désirerait assister lundi prochain à la séance de la Chambre des pairs. Je sollicite de votre bienveillance un billet pour lui.

Veuillez agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Sous la Restauration, la Chambre des pairs était présidée par le chancelier de France. Le 3 août 1830, le baron Pasquier fut nommé président de la Chambre des pairs par Louis-Philippe et le resta jusqu'en 1848. En 1837, on restitua pour lui la dignité de chancelier de France. Étienne-Denis Pasquier (1767-1862) appartenait à une famille de parlementaires. Son père, conseiller au parlement, avait été exécuté en 1794 et lui-même échappa de peu à la mort. Il fit carrière sous l'Empire, d'abord au Conseil d'État puis comme préfet de police, et fut nommé baron par Napoléon. Rallié aux Bourbons et élu député en 1816, il fit partie de presque toutes les combinaisons ministérielles. Entré à la Chambre des pairs en 1821, il se rallia à Louis-Philippe. Fait duc en 1844, il prit sa retraite en 1848.

## À HYACINTHE CORNE

Ce mardi soir [juin 1847[1]]

J'ai reçu votre lettre avant-hier soir, mon cher ami. Hier j'ai été aux nouvelles. Voici l'état des choses au moment où je vous écris. L'arrondissement que représentait M. Ganneron[2] est entre les mains, ou plutôt les affaires de l'opposition dans cet arrondissement sont dans les mains d'un comité soi-disant formé des trois nuances principales de l'opposition, extrême gauche, gauche, et centre gauche. Par le fait, c'est

la nuance la plus foncée qui domine. Aussitôt que la mort de M. Ganneron a été connue, ce comité s'est mis à la tête du mouvement électoral et a adopté Horace Say[3], lequel a fait immédiatement une circulaire. Ce choix est fort malheureux, d'abord parce que M. Say est plus vif que l'arrondissement, secondement, parce qu'il est favorable au libre-échange, théorie peu populaire en ce moment, comme vous le savez. Le comité, malgré cela, a persisté, et persiste avec ardeur au risque de faire échouer l'opposition. Il y a quatre ou cinq jours, Rivet[4], que vous connaissez bien, a eu la pensée de se présenter là. Il était appelé par un grand nombre d'électeurs. Il a tâté le terrain, et il a consulté tous ses amis, et hier il m'a dit qu'il renonçait à tenter l'entreprise. Voici ses raisons, qui me paraissent bonnes. Say, par sa circulaire, faite avec art, n'arbore point les couleurs du radicalisme ; d'une autre part, le Ministère ne présente point de candidat. M. Rivet s'est assuré que tous les grands journaux de l'opposition resteraient fidèles au comité et combattraient énergiquement sa candidature, qui, vraisemblablement, serait soutenue seulement par les journaux ministériels. Il a trouvé cette situation dangereuse et compromettante, et il a reculé. Du moins, c'est dans cette résolution que je l'ai laissé hier au soir. Les choses étant ainsi, j'avoue que je n'oserais vous donner le conseil de vous mettre en avant. La partie me paraîtrait bien difficile à gagner. II ne serait pas impossible toutefois d'en venir à bout. Car le collège ne supporte qu'avec quelque impatience le joug du comité[5]. Vous connaissez, du reste, maintenant l'état de la question. Décidez-vous, ou du moins, si vous avez des doutes, venez à Paris. Il n'y a que la vue des lieux et des hommes qui puisse achever de vous déterminer.

J'avais déjà appris, avant de recevoir votre lettre, la cause de votre dernier voyage. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel chagrin j'avais reçu cette nouvelle.

Merci, mon cher ami, de tous les témoignages d'amitié que contient votre lettre, j'ai été non étonné, mais fort touché. Il n'y a personne dans le monde dont j'aime autant à être approuvé que de vous.

Mes hommages respectueux à Madame Corne et à vous mille tendres amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie Rédier d'un original appartenant à Mlle de Bouteville. Archives Tocqueville.

1. La mort de Ganneron, le 23 mai 1847, est annoncée à la Chambre le 24 mai. Le collège électoral du 4e arrondissement est convoqué pour le 28 juin. La lettre est donc sans doute de juin.

2. Auguste Victor Hippolyte Ganneron (1792-1847), reçu avocat en 1813, avait renoncé peu après au barreau pour reprendre avec succès la maison de commerce de son oncle. Président du tribunal de commerce de Paris en 1830, il avait pris une part assez active à la Révolution. Élu le 28 octobre 1830 par le collège de la Seine, réélu de 1831 à 1846 par le 4e arrondissement de Paris, il soutint à la Chambre la politique conservatrice du gouvernement avant d'évoluer à partir de 1840 vers le centre gauche. Réélu député en 1846, il n'assista plus que de loin en loin aux séances de la Chambre et mourut quelques mois plus tard de la fièvre typhoïde.

3. Horace Émile Say (1794-1860), fils de Jean-Baptiste Say, créateur de deux journaux d'économie politique et membre de la chambre de commerce (1839).

4. Jean-Charles Rivet, ayant été battu, comme Corne, aux élections du 1er août 1846, cherchait une circonscription.

5. Horace Say, en troisième position au premier et au deuxième tour, après Malgaigne et Bertrand, se retirera au troisième tour qui verra le 1er juillet l'élection de Malgaigne par 499 voix contre 301 à Bertrand. Joseph-François Malgaigne (1806-1865), chirurgien de l'hôpital Saint-Louis depuis 1845 et membre de l'Académie de médecine, avait accepté de se porter candidat de l'opposition dans le 4e arrondissement de Paris le 1er août 1846 contre Ganneron mais avait échoué. Élu le 1er juillet 1847, il ne joua qu'un rôle effacé à la Chambre.

## À JULES DUFAURE

Mardi matin
[6 juillet 1847[1] ?]

Mon cher collègue et ami,

À mon retour de la Chambre hier j'ai trouvé non seulement tous nos amis, mais tous les hommes modérés de l'opposition décidés à refuser le banquet. Les choses vont donc au mieux de ce côté.

Je vous envoie une note que m'a remise hier l'évêque d'Alger accouru sur le bruit du refus de la commission[2].

Je vous envoie aussi une pétition que j'ai reçue d'Alger.

Je vous transmets ces pièces parce que je suis bien aise qu'elles vous passent sous les yeux et aussi parce que je ne sais pas si je pourrai parler à la Chambre[3]. Je suis revenu hier très souffrant et je le suis encore ce matin.

Mille amitiés du fond du cœur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. La date de fin 1847 indiquée au crayon par Beaumont paraît peu vraisemblable. Les allusions à des discussions à la Chambre sur l'Algérie permettent de penser que la lettre date du début de la campagne des banquets et non de la fin. Peut-être cette lettre est-elle écrite le même jour que la suivante, datée du 6 juillet, dans laquelle Tocqueville refuse de participer au premier banquet de la campagne à Paris.

2. Peut-être s'agit-il ici du refus de la commission d'Afrique du projet de création de camps agricoles militaires, dont le rapport avait paru le 2 juin.

3. Il peut s'agir de la discussion du budget de 1848 et plus précisément des chapitres qui concernaient l'Algérie. Tocqueville prit en effet deux fois la parole le 9 juillet : lors de la discussion sur le chapitre XVIII (« Gouvernement et administration de l'Algérie ») et sur le chapitre XXII (« Colonisation de l'Algérie »). Le texte de ces deux interventions a été reproduit dans *OC*, t. III, 1, p. 419-428.

## À CHARLES-PHILIBERT DE LASTEYRIE[1]

Rue de Seine, 14 bis
M. de Tocqueville, député

Paris, ce mardi matin, 6 juillet 1847

Monsieur,

Je trouve en revenant de la campagne la lettre par laquelle au nom du comité central des électeurs du département de la Seine vous m'invitez à assister à un banquet qui doit avoir lieu demain[2].

Ne pouvant me rendre à cette réunion, je vous prie de faire agréer au comité l'expression de mes remerciements et de mes regrets.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Charles Philibert de Lasteyrie du Saillant (1759-1849), agronome, publiciste et philanthrope. Ami et beau-frère de La Fayette, il prit une part active au mouvement libéral sous la Restauration et conserva des opinions libérales très avancées jusqu'à sa mort, le 5 novembre 1849. Père du député libéral de l'arrondissement de Saint-Denis, Ferdinand de Lasteyrie, il présidait le comité central des électeurs de l'opposition de la Seine.

2. Cette lettre est une réponse à l'invitation suivante : « Banquet de la Réforme électorale et parlementaire / Paris, le 3 juillet 1847. / Monsieur, / Le Comité central des électeurs du département de la Seine et les Comités d'arrondissement qui représentent toutes les nuances de l'opposition, vous prient de vouloir bien assister au Banquet de la réforme électorale et parlementaire, qui aura lieu le mercredi 7 juillet, à six heures du soir, dans les jardins du Château-Rouge. / Les électeurs de la Seine espèrent, Monsieur, que vous accepterez leur invitation et vous prient de vouloir bien adresser votre réponse au secrétaire du Comité central. / Recevez l'assurance de notre parfaite considération. / Pour le Comité central, / Le Président, C. P. de Lasteyrie / Le Secrétaire, Pagnerre. »

Il s'agit du premier banquet qui inaugura ce qu'on allait appeler la campagne des banquets. À la suite du rejet par la Chambre des propositions de réforme électorale et parlementaire en mars-avril, les chefs de l'opposition cherchèrent le moyen de provoquer un mouvement d'opinion pour demander la réforme. Ils se mirent en rapport avec le Comité central électoral de Paris, d'abord pour rédiger un projet de pétition, puis pour organiser un banquet qui serait offert par le Comité aux députés réformistes. Cette action commune consacrait l'alliance du centre gauche et de la gauche dynastique avec le parti radical (le Comité central était en effet républicain). Sur les 154 députés invités, 86 seulement assistèrent au banquet. Tocqueville et ses amis politiques refusèrent de s'y associer, ainsi d'ailleurs que Thiers. Initialement prévu pour le 7 juillet, le banquet fut, par suite de difficultés, repoussé au 9 juillet. Voir P. Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, Paris, 1884-1892, t. VII, p. 80 et suiv.

## À AUGUSTE NEFFTZER[1]

Ce jeudi 4 h
[22 juillet 1847[2]]

Monsieur,

Conformément à votre demande et à ma promesse j'ai l'honneur de

vous transmettre le manuscrit du discours que je viens de prononcer à l'Académie. Il est convenu que ce manuscrit me sera retourné de *bonne heure* dans la soirée avec les épreuves. Je vous prie instamment de n'y pas manquer.

Agréez l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives nationales. Papiers Nefftzer.

1. Auguste Nefftzer (1820-1876), après avoir collaboré au *Courrier du Haut-Rhin*, fut journaliste à *La Presse* à partir de 1844. Il en deviendra directeur politique en 1855, avant de fonder *Le Temps* en 1861.

2. Deux discours académiques seulement sont prononcés un jeudi : le discours de réception à l'Académie du jeudi 21 avril 1842 ; le discours sur les prix de vertu du jeudi 22 juillet 1847. Ce dernier discours a bien été publié dans le numéro de *La Presse* du vendredi 23 juillet 1847, introduit ainsi : « M. de Tocqueville était chargé du rapport sur les prix mérités par des actes de vertu. Nous devons à une bienveillante communication de pouvoir mettre ce travail en entier sous les yeux de nos lecteurs. » Ce billet, ainsi que le suivant, est donc du jeudi 22 juillet. Le manuscrit de ce discours est aujourd'hui perdu. Voir *OC*, t. XVI, p. 288.

## À AUGUSTE NEFFTZER

Paris ce jeudi 8 h
[22 juillet 1847[1]]

Monsieur,

Je désirerais beaucoup ravoir le manuscrit que je vous ai envoyé à 4 h et surtout que vous voulussiez bien me transmettre, ainsi que vous me l'avez promis, les quatre épreuves de mon discours. Soyez assez bon, je vous prie, pour les faire parvenir.

Recevez l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives nationales. Papiers Nefftzer.

1. Voir lettre précédente pour la datation.

## À LUDOVIC VITET

Paris, ce 25 juillet 1847

Mon cher collègue et confrère, permettez-moi de vous envoyer avant de quitter Paris la note ci-jointe relative à un jeune homme auquel je m'intéresse. J'ai déjà sollicité pour lui l'an dernier inutilement bien qu'il ait, à ce qu'il me semble, du mérite et des droits. Je ne doute pas que cette fois sa demande ne soit favorablement accueillie si vous voulez bien lui prêter votre appui. Je vous en serais très reconnaissant.

Croyez à tous mes sentiments de haute estime et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives nationales. Fonds Ludovic Vitet.

## À JULES DUFAURE

Paris ce 29 juillet 1847

Mon cher collègue et ami,

Notre ami M. Rivet m'a parlé ainsi qu'il l'a fait avec vous d'un projet de travail commun sur les finances. J'ai beaucoup approuvé pour mon compte l'idée de cette œuvre et je suis prêt à y concourir si vous le jugez utile.

J'ai toujours pensé et je crois même vous l'avoir dit plusieurs fois qu'il n'y a plus que deux choses qui préoccupent vivement et profondément l'esprit public et qui doivent attirer particulièrement l'attention des hommes d'État. L'une est la réforme de l'administration du point de vue de la moralité. L'autre, est la réforme des finances. Quant à la première de ces réformes qui serait la plus urgente si on avait le choix, l'opposition

aura toujours peu de puissance pour l'opérer. C'est une réforme qui ne peut se faire qu'en gouvernant soi-même, car elle consiste surtout à mener les affaires honnêtement et à l'aide d'agents honnêtes[1]. Vous pensez sans doute comme moi que ceux qui veulent agir de cette manière au pouvoir ne sont pas près d'y entrer. Cette réforme-là doit, à mon avis, nous préoccuper sans cesse, nous devons en rappeler tous les jours la nécessité, indiquer sans nous décourager tous les moyens indirects qui peuvent y tendre, mais il est difficile d'offrir d'avance au pays un plan qui puisse la réaliser.

Il n'en est pas de même de l'autre. Ici on peut non seulement montrer une tendance, mais indiquer un programme précis, qui consisterait, non plus à prendre une à une les sources de l'impôt et à les tarir sans en ouvrir d'autres, mais à remanier tout le système de manière à diminuer les charges des pauvres en augmentant un peu celles des riches, et à retrouver d'un côté ce qu'on sacrifie de l'autre, de sorte qu'on arrivât en même temps à remettre de l'ordre dans les finances et à exonérer le travail. Je confesse mon impuissance actuelle à indiquer les détails et les moyens d'exécution d'une pareille idée. Mais de plus habiles que moi la croient très praticable. Quant à moi, je suis sûr que c'est une grande idée et qui comme toutes les grandes idées répond à plusieurs besoins à la fois. Elle touche en même temps à ce qu'il y a de plus élevé dans le gouvernement des finances et dans celui des hommes. Elle est économique et politique. Son application suffirait seule pour illustrer soit un parti soit une administration. Il y a plusieurs autres avantages très grands à la traiter. Elle mène à une réforme très populaire et qui cependant n'a rien de révolutionnaire. Elle dispense de s'attacher à plusieurs autres réformes qui pourraient être ou inopportunes ou peu désirées par la nation et sur lesquelles, quoi qu'on fasse, on ne parviendra pas à échauffer celle-ci. Elle répond au contraire au besoin senti par le pays qui s'occupe plus aujourd'hui des questions qui ont un caractère social que de celles qui sont purement politiques. Quoi de plus conforme à cette tendance qu'une réforme financière dont le résultat est de modifier la répartition des charges publiques entre les différentes classes de la nation ?

Je ne saurais donc trop vous prier de prendre cette grande réforme dans vos mains. Croyez que le temps est mûr pour le faire. Le moment est arrivé. Si des mains puissantes ne s'emparent pas de la question, elle tombera dans des mains faibles ou indignes. Mais elle sera prise par

quelqu'un. Elle est dans l'air comme toutes les idées qui sortent naturellement des besoins d'une situation.

Pour ma part, je prendrai dans cette œuvre la part qu'on voudra, ou même aucune part si on le veut. Mais si j'y prends part, je désire ne m'y mettre qu'après m'être bien entendu avec vous sur ce que je dois faire et avoir la certitude que vous vous occupez de votre côté de la même entreprise. Car, mon travail isolé serait un travail perdu. Rivet pense que la partie du sujet qui pourrait le mieux me convenir serait une sorte d'introduction faisant connaître l'état actuel de notre système d'impôt, son histoire, ses principaux vices, le but général qu'on devrait se proposer en le retouchant et enfin ce qu'ont fait les Anglais depuis 30 ans dans le même sens. Faut-il entreprendre cela ? Dans le cas de l'affirmative, donnez-moi votre opinion sur la manière de diriger ce travail. Mais surtout dites-moi (je désire ardemment que vous puissiez le faire), que vous embrassez vous-même fortement la pensée de cette entreprise, vous seul pouvez faire arriver à bien le travail collectif que nous entreprenons ; vous seul pouvez donner à tous ceux qui s'en occuperont le courage, l'activité, l'*entrain* qui fait réussir. Pour cela il faut vous mettre à leur tête et les diriger. Et quand ils auront travaillé, c'est encore vous seul qui pourrez résumer les travaux et présenter enfin au public les conséquences nettes, précises, pratiques qui en découlent. Je ne saurais trop vous engager à faire cela car je vois de ce côté un grand avenir pour le pays et pour vous-même.

Je quitte demain Paris. Mon adresse sera désormais à *Tocqueville par St-Pierre-Église (Manche)*, c'est là que je vous prie de répondre à cette lettre qui eût été encore plus pressante si j'avais pu rendre ma pensée avec la vivacité qu'elle a dans mon esprit. Mais j'espère que je prêche d'avance un converti. Je reviendrai comme je vous l'ai dit à Paris au mois d'octobre. Nous pourrons nous voir alors. Mais d'ici là je voudrais pouvoir travailler.

Croyez à tous mes sentiments de sincère et vive amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Archives Tocqueville. Publication partielle dans Édition Beaumont, t. VI, p. 127-130.

1. Pour Tocqueville, la lutte contre la corruption politique passe par l'instauration de règles relatives à l'entrée et à l'avancement dans la fonction publique qui mettraient un terme au trafic des « places » ou emplois publics. Voir

son discours du 18 janvier 1842 dans la discussion de l'adresse et les notes qui le suivent dans *OC*, t. III, 2, p. 197-222.

## À NAPOLÉON DARU

Lundi matin
[juillet 1847[1] ?]

Voici, cher voisin, le livre en question[2]. Il est trop long, mais plein de talent et restera.

La visite d'hier ne nous a pas fait moins de plaisir qu'à vous. J'espère avant votre départ pour Chiffrevast[3] pouvoir aller vous voir avec Madame de Tocqueville à qui il tarde de remercier Madame Daru de son aimable et presque périlleuse visite de l'autre jour.

Mille amitiés.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives nationales. Archives Daru.

1. Le billet concerne un livre qui pourrait être l'*Histoire des Girondins* de Lamartine, publié par Furne en mars 1847. Le temps nécessaire à Tocqueville pour avoir lu les 460 pages du livre et l'allusion au départ de Daru pour Chiffrevast rendent vraisemblable la date de juillet 1847, Tocqueville quittant lui-même Paris le 30 juillet.

2. Daru renverra le livre avec cette appréciation : « Mon cher voisin, / Voici votre livre ; je vous remercie de me l'avoir prêté. / On y trouve pêle-mêle du vrai, du faux, de l'esprit, du talent même, et de l'absurdité, des niaiseries, des exagérations qui nuisent aux vérités qu'elles accompagnent ; du mauvais goût et du mauvais goût à côté de belles idées ou de choses justes. C'est bien l'homme ; il se peint dans son livre » (AT).

La description de l'enflure et la mention dans la réponse de Tocqueville (voir ci-dessous) d'un ouvrage de 460 pages pourraient correspondre au premier volume de l'*Histoire des Girondins* de Lamartine. Voir le jugement similaire de Beaumont dans *OC*, t. VIII, 2, p. 612, lettre du 30 août 1847.

3. Le château de Chiffrevast, achevé en 1718, situé à Tamerville dans la Manche, avait échu en héritage à la femme de Daru, Charlotte Camille le Brun de Plaisance (1820-1895).

Tocqueville par St-Pierre-Église

Ce 14 août 1847

Mon cher Monsieur et ami

Deux jours après avoir causé avec vous, j'ai écrit à M. Dufaure[1]. Je l'ai vivement pressé d'entrer dans l'idée de l'œuvre dont nous avons parlé, et je lui ai déclaré que s'il voulait sérieusement de son côté s'en occuper, j'étais prêt du mien à y employer tout le temps qui doit s'écouler d'ici à la session prochaine. J'ajoutais que je ne voulais point me livrer à ce travail sans être sûr que ce ne serait pas du temps perdu. Comme je quittais Paris le lendemain, j'ai prié M. Dufaure de vouloir bien m'écrire ici. Je n'ai pas entendu parler de lui depuis ce temps-là. Comme j'imagine qu'en ce moment il est en Saintonge c'est à vous que je m'adresse, pour savoir dans quelles dispositions d'esprit il se trouve aujourd'hui relativement au projet en question. Vous l'avez revu sans doute avant son départ. Agréait-il décidément l'entreprise, ou l'abandonnait-il ? Je suis porté à croire, à en juger par son silence, qu'il ne lui convient pas de prendre dans cette affaire le rôle prépondérant et actif qui, seul, pourrait le faire aboutir à bien. Dans ce cas, je renoncerais à m'occuper de ces questions et je m'occuperais d'autre chose. Ce serait à regret que je verrais que nous abandonnons un si beau et si solide terrain. Mais il est bien clair que je ne puis m'y tenir seul. Le silence de Dufaure me tient en suspens, il m'empêche de me livrer à aucune étude suivie. Il n'y a pas eu jusqu'à présent grand mal à cela, car je n'ai jamais compté travailler avant le conseil général. Mais j'aurais absolument besoin lorsque je reviendrai ici vers le 8 septembre d'être fixé. Tirez-moi donc d'embarras, je vous prie, en me faisant savoir s'il faut conserver le projet d'écrire, ou tout abandonner.

J'ai trouvé ce pays principalement préoccupé de deux choses, ainsi que je m'y attendais ; la première est l'état des finances et la seconde, le défaut de moralité dans l'administration. Le degré où chacun est convaincu que rien ne se fait ni ne s'obtient sans payer, soit en argent, soit en services politiques est effrayant à voir. Il n'y a pas d'agitation, pas même de vive et bruyante indignation ; mais un tranquille mépris pour ceux qui gouvernent. Je me refuse à croire qu'un tel état de choses puisse durer

longtemps. Mais il durera tant que le pays n'approuvera pas un système et des hommes différents prêts à remplacer ce qui existe. Ce qui existe est bien mauvais, mais qu'est-ce que nous gagnerions à changer ? C'est là l'éternel refrain.

Mais je m'aperçois que je perds votre temps et le mien, en vous disant des choses que vous connaissez ou pensez comme moi. Je finis donc en vous priant de croire à mes sentiments de haute considération et de sincère amitié.

ALEX. DE TOCQUEVILLE

P.S. M. Talabot[2] a oublié de m'envoyer une note qu'il m'avait promise sur les innovations financières des Anglais. Soyez assez bon, je vous prie, pour le lui rappeler. Je vous avoue que je suis assez affligé du procès *correctionnel* que son frère a cru devoir intenter[3]. Au fond, c'est le député surtout qu'on attaquait, et son abstention sent terriblement la crainte du jury[4]. Quel que soit l'arrêt du tribunal, je crains qu'il n'en revienne pas beaucoup d'honneur à M. Talabot, soit à la Chambre soit ailleurs[5].

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Voir ci-dessus la lettre du 29 juillet.

2. Léon Talabot, industriel de l'acier, député de Limoges (centre gauche) de 1831 à 1848.

3. Le 17 juillet 1847, *Le Courrier français* avait accusé Jules Talabot, déjà concessionnaire de mines en Algérie, d'avoir bénéficié de protections et d'irrégularités pour obtenir le monopole de toutes les concessions de même nature. Le journal publiait l'acte de constitution de la société concessionnaire dont les signataires étaient des personnalités liées, à des titres divers, au pouvoir et aux frères Talabot, et accusées d'être des prête-noms. Une partie des parts et actions avaient été souscrites par Jules Talabot et son frère Léon, qui figurait également dans le conseil d'administration de la société. *Le Courrier* rappelait que Jules Talabot, dirigeant gérant de la société, était le gendre de Cunin-Gridaine (industriel, alors ministre du Commerce) et l'associé du maréchal Soult. Dans les numéros suivants, le journal avait demandé à plusieurs reprises l'ouverture d'une enquête et s'était étonné que le ministère ne poursuive pas un monopole organisé dont l'existence lui était démontrée. Le 21 juillet, Jules Talabot citait *Le Courrier français* devant la 8e chambre correctionnelle pour avoir à répondre des articles publiés.

4. Le 22 juillet, *Le Courrier français* écrivait : « Ce n'est point une affaire de police correctionnelle, une affaire privée, mais bien une affaire de jury – non, mieux encore, – une affaire politique, comme nous le prouverons, ne fût-ce que

par la qualité de MM. Léon Talabot, député, Gouin, ancien ministre du Commerce et député, et de quelques autres personnages. » Et, le 23, le journal dénonçait le procès « comme une lâcheté du Ministère » qui, par crainte du jury, avait imaginé le procès intenté par Talabot devant la juridiction correctionnelle. C'est d'ailleurs la question de compétence que *Le Courrier français* décida de plaider, espérant avoir « le plaisir de se trouver en cour d'assises devant Léon Talabot ». Le 3 août, le tribunal se déclara compétent et renvoya l'affaire pour être plaidée au fond au 14 août. *Le Courrier français* ayant fait appel de cette décision, la chambre des appels de police correctionnelle confirma le 25 août le jugement de compétence rendu par la chambre de police correctionnelle.

5. Cette affaire venait prendre place dans toute une série de scandales qui entachaient la crédibilité de la classe politique et de l'administration, en particulier l'affaire Teste-Cubières, autre cas d'attribution malhonnête de concession impliquant un ancien ministre des Travaux publics et un général, tous deux pairs de France et qui venaient d'être condamnés par la Cour des pairs. *Le Courrier français* écrivait le 23 juillet : « Devant le jury, une grande enquête aurait eu lieu. MM. Guizot et Duchâtel ne l'ont pas voulu. Un tel état de chose peut-il durer longtemps ? Quand un immense soupçon de corruption et d'improbité enveloppe le Gouvernement tout entier ; quand l'opinion publique est vivement émue des scandales qui surgissent de toutes parts ; quand le procès que vient de juger la Cour des pairs rend tout croyable, est-il sage de répondre à toutes les accusations par le silence de la peur ? »

## À (PETER EUGEN OBERMAYER[1] ?)

[Tocqueville, ce 27 août 1847]

Monsieur,

J'ai appris avec grand plaisir par une lettre du général de la Rue et par la vôtre le succès de votre affaire. J'espère que le résultat justifiera la bonne opinion que j'ai exprimée sur vous à M. Guizot et à M. de la Rue[2]. Je ne doute pas que vous ne fassiez en sorte que cela soit et que ces Messieurs ne me témoignent leur satisfaction de ce que je leur ai fait faire. Je vous suivrai avec beaucoup d'intérêt dans le voyage que vous allez faire. Écrivez-moi, je vous prie, quelquefois, je recevrai vos lettres avec grand plaisir. Je vous envoie ci-joint une lettre pour le g[énéral] Bedeau. Elle pourra vous être utile. Jusqu'à présent les Allemands qui ont le moins mal réussi en Afrique sont ceux qui se sont établis dans la province de Constantine, à Guelma[3]. Le général Bedeau vous donnera de bons

renseignements sur cet essai de colonisation et tous les moyens de parcourir la province de Constantine utilement. Dans la province d'Alger, vous trouverez établie l'opinion que les Allemands ne sont pas très propres à la colonisation. Tâchez de savoir si cela est vrai et pourquoi ?

Je n'ai pas besoin de vous recommander au général Lamoricière. Vous le connaissez suffisamment. Si vous avez l'occasion de rencontrer le général Randon[4], celui qui a établi les Allemands à Guelma et qui est encore, je crois, dans la province de Constantine, réclamez-vous de moi auprès de lui. Je suis sûr qu'il vous recevra bien. Le marquis et la marquise de Bassano à Bône[5] sont des personnes très aimables au souvenir desquel[les] je vous prie de me rappeler si vous les voyez.

Ne perdez jamais de vue qu'en Afrique il ne faut se hâter [de] se faire une opinion sur rien. Vous entendrez les propos les plus exagérés et les plus contradictoires ; ne formez votre jugement qu'après vous être donné du temps pour le mûrir.

Adieu, Monsieur, je vous souhaite toutes sortes de succès et j'espère que votre voyage sera utile à la colonie et à vous-même, croyez à tous mes sentiments de haute considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Peter Eugen Obermayer (1820-1897), né à Crémone, avait étudié le droit à Prague, puis gagné Vienne en 1840, avant de séjourner à Paris entre 1845 et 1852. Il s'installa ensuite à Vienne où il devint critique d'art. Dans une lettre à Kergorlay du 23 août 1847, Tocqueville écrit avoir obtenu 2 000 francs pour Obermayer qui comptait quitter Paris début septembre (*OC*, t. XIII, 2, p. 204). Obermayer devait effectuer une tournée d'inspection dans les villages de la province d'Oran dans les derniers mois de 1847.

2. Tocqueville adresse Obermayer au général Aristide de la Rue, directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la Guerre de novembre 1845 à mars 1848, ainsi qu'à ses amis les généraux Bedeau et Lamoricière, commandants respectivement de Constantine et Oran, qui venaient de publier une brochure intitulée *Projets de colonisation pour les provinces d'Oran et de Constantine*.

3. Dès le début de la colonisation, les agents consulaires s'étaient efforcés de favoriser l'immigration de colons allemands pauvres, jugés travailleurs. Ils étaient particulièrement nombreux dans le département de Constantine, à Guelma, ville construite par le génie en 1844 et qui avait accueilli, près du camp militaire, des Allemands originaires du duché de Bade en 1845. Dans son rapport de 1847, Tocqueville se montre très critique sur l'installation aux frais du gouvernement

d'Allemands misérables dont le taux de mortalité était très élevé (voir *Œuvres*, *op. cit.*, t. I, p. 869).

4. Jacques Randon avait été nommé colonel en garnison à Oran le 28 avril 1838 et fait maréchal de camp. Le 2 septembre 1841, il avait reçu le commandement de la subdivision de Bône. Fait lieutenant général en avril 1847, il devait rester à Bône jusqu'à sa nomination à la direction centrale des affaires de l'Algérie le 1er mars 1848.

5. Eugène Maret, marquis de Bassano (1800-1867), dirigeait près de Bône une exploitation minière. Il avait épousé Caroline d'Aiguillon et devait publier en 1848 un *Projet de colonisation de l'Algérie par l'association.*

## À VICTOR COUSIN

Paris, ce dimanche
[août - septembre 1847[1] ?]

Mon cher confrère et ami, permettez-moi de vous recommander une affaire qui va passer sous les yeux du conseil royal. Il s'agit d'une donation faite par mon oncle et ma tante, le duc et la duchesse de Damas[2] ; dans le but de créer une école gratuite à Menou département de la Nièvre. Mon pauvre oncle qui est mort à 89 ans, l'année dernière[3] (et dont par parenthèse nous héritons, ce que je vous dis pour vous faire sentir la beauté de mon procédé) attachait un prix immense et mettait une ardeur extrême à terminer cette affaire avant de mourir et nous tenons tous extrêmement à pouvoir remplir sur ce point sa volonté. Soyez donc, je vous prie, un juge prévenu dans le sens favorable du mot et faites terminer cette interminable procédure[4].

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Êtes-vous ministre ou allez-vous l'être ? Je vous donne d'avance ma voix, dussé-je vous faire de l'opposition ensuite.

Lettre inédite. Bibliothèque Victor-Cousin.

1. La mort du duc de Damas, le 28 mai 1846, permet de dater la lettre de

1847. L'ordonnance royale permettant l'acceptation du don et la fondation de l'école est du 9 août 1847. On peut donc penser que la lettre de Tocqueville est antérieure à cette décision. Néanmoins, l'arrêté du ministre de l'Instruction publique transmis au recteur de l'académie de Bourges n'est que du 25 novembre 1847, et la question finale de Tocqueville peut évoquer le changement de ministère du 19 septembre 1847, même si Cousin ne sera pas ministre.

2. Étienne-Charles, duc de Damas-Crux, frère de la grand-mère paternelle de Tocqueville, ancien émigré, était sous la Restauration premier gentilhomme de la Chambre et confident du duc d'Angoulême. Pair de France, il avait démissionné en 1830. Il avait épousé Mlle de Sérent dont il n'eut pas d'enfant.

3. Les différentes sources biographiques divergent sur l'année de naissance du duc de Damas, le faisant naître tantôt en 1754, tantôt même en 1751. L'indication d'âge donnée par Tocqueville le fait naître en 1757.

4. Le dossier concernant les legs du duc de Damas et de sa femme est conservé aux archives départementales de la Nièvre (cote 4O42). Le 31 janvier 1846, le duc de Damas avait fait don à la congrégation de Sion-Vaudémont d'une rente perpétuelle de 600 francs au capital de 1 500 francs, à charge pour elle d'établir un frère destiné à donner l'instruction gratuite aux jeunes gens de la commune de Menou. Le 1er avril 1846, le ministre de l'Instruction publique Salvandy demandait son avis au préfet de la Nièvre sur cette donation et la délibération au conseil municipal acceptant provisoirement la donation, avant que soit présenté au Conseil d'État un projet d'ordonnance royale pour autoriser la congrégation à accepter le don. Les réponses à cette demande du ministre semblent avoir tardé à venir puisqu'il dut la réitérer les 14 et 29 mai 1846. Entre-temps, le duc avait voulu accroître sa donation afin de doter la commune de deux frères enseignants. Mais sa mort, le 28 mai, avant que la congrégation de Sion-Vaudémont ait eu le temps d'accepter la donation, invalidait la seconde donation. La duchesse de Damas décida alors, pour remplir les intentions manifestées par le duc, de faire une donation complémentaire d'une rente annuelle de 400 francs, ce qui nécessitait une nouvelle délibération du conseil municipal et une nouvelle demande d'avis du ministre au préfet. Le 27 septembre 1846, le conseil municipal rendit un avis favorable à la donation. Mais ce n'est que le 23 mars 1847 que le préfet de la Nièvre rendit son avis au ministre. Il conclut que, bien que l'ordonnance du 17 juillet 1822 qui avait donné son existence légale à la congrégation ne l'ait autorisée à enseigner que dans les départements de la Meuse, de la Meurthe et des Vosges, l'article 2 de l'ordonnance pouvait néanmoins autoriser le Conseil royal de l'instruction publique à accepter le legs. Le 9 août 1847, une ordonnance royale permit enfin l'acceptation du don et la fondation de l'école. Le 27 novembre, le ministre de l'Instruction publique transmit au recteur l'arrêté d'application de l'ordonnance, et le 29 novembre il transmit au préfet l'autorisation de l'ordonnance et l'arrêté.

## À ARISTIDE GUILBERT[1]

Tocqueville ce 20 septembre 1847

Monsieur,

Je fais mettre demain jeudi à la diligence le manuscrit que je vous ai promis[2]. J'ai tardé quelque temps après le conseil général à revenir chez moi où m'attendait votre réponse, c'est ce qui vous explique que vous n'ayez pas encore reçu le paquet. Cette notice n'a de mérite que dans la partie qui concerne les travaux. J'ai tâché que ce morceau fût d'une exactitude rigoureuse aux yeux des gens de métier, et ne manquât pas d'intérêt pour les lecteurs ordinaires. Tous les documents manuscrits du port ayant été mis à ma disposition, mon travail a, du moins, le mérite de la vérité. Pour le compléter, il serait nécessaire, comme je vous l'ai mandé, de parcourir quelques documents qui sont à Paris, et peut-être de joindre au texte deux petites cartes, au trait, et sans détails, mais suffisantes pour montrer ce qu'était Cherbourg et ce qu'il est devenu, l'étendue de la rade pour les vaisseaux… je vais faire ces deux petites cartes. Vous les insérerez, si vous le jugez convenable.

J'arriverai à Paris vers le 8 octobre et j'y resterai huit jours. Il serait bien utile que je pusse dans cet espace de temps corriger les épreuves.

Le temps me manque absolument pour m'occuper des autres villes de la Normandie et j'en ai grand regret.

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Aristide Guilbert*
*23 rue Larochefoucauld*
*Paris*
[*Cachet de la poste : St-Pierre-Église, 23 sept 47*]

Lettre inédite. Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

1. Aristide Mathieu Guilbert (1804-1863) dirigeait l'*Histoire des villes de France avec une introduction générale pour chaque province*, publiée en 6 volumes entre 1844 et 1849. Selon l'introduction de Guilbert l'ouvrage avait un double but, scientifique et politique : faire « la galerie biographique des villes de France » dans leurs rapports politiques, religieux, judiciaires et commerciaux avec l'histoire générale renouvelée par Guizot et Augustin Thierry ; revivifier un pays centralisé

en lui montrant la richesse des provinces (voir t. I, p. I-XXIII).

2. La notice sur la ville de Cherbourg, qui paraîtra dans le tome V en 1848. Tocqueville a tardé à écrire cette notice qui lui était demandée depuis trois ans. Elle a été publiée dans *OC*, t. XVI, p. 346-393.

## À JOACHIM MENANT

Tocqueville ce 29 septembre 1847

Je suis très fâché, Monsieur, d'être obligé de quitter ce pays sans vous avoir vu. Je comptais aller à Cherbourg avant mon départ et j'eusse eu un grand plaisir à vous y rencontrer.

J'ai plusieurs remerciements à vous adresser. Vous avez bien voulu m'envoyer plusieurs écrits publiés par vous. Je les ai lus avec beaucoup d'intérêt et j'aurais vivement désiré pouvoir discuter avec vous quelques-uns des points que vous traitez. Je suis obligé de renoncer à ce projet ; mais je veux vous dire, du moins, que je regrette infiniment qu'il en soit ainsi. J'espère être plus heureux l'an prochain.

Veuillez agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque de l'Institut. Correspondance de J. Menant.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Paris ce 11 octobre 1847

Monsieur,

Je retrouve dans mes papiers un mémoire qui avait été transmis à la commission des crédits extraordinaires d'Afrique et qui appartient au dossier de cette affaire. Je vous prie de vouloir bien l'y replacer.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*député de la Manche*

L.a.s. Harry Ransom Humanities Research Center. The University of Texas at Austin.

À (ARISTIDE GUILBERT ?)

Paris, 15 octobre 1847

[Tocqueville se plaint de la faible rémunération de son travail[1] :]

[…] il y a une bien grande différence entre les notices qui ne sont que des résumés de livres et une histoire puisée presqu'entièrement dans des sources manuscrites très nombreuses, très différentes et fort éloignées les unes des autres. En suivant la première méthode, j'aurais fait aisément en moins de trois semaines ce que j'ai mis, en différents temps, plus de trois mois à exécuter[2].

[Il ne renvoie pas les épreuves car il y a] des changements assez importants que nécessitent plusieurs découvertes que j'ai faites hier et avant-hier à la Marine et au Comité des fortifications […]. J'espère être enfin sur la trace du mémoire de Vauban[3].

Extrait. Vente Drouot, 10 décembre 1986.

1. La notice sur la ville de Cherbourg.

2. Dans une note préliminaire à la notice, Tocqueville reviendra sur le travail qu'elle a nécessité : « Quoique cet écrit ne soit pas long, il est cependant le fruit d'un grand labeur. L'auteur a dû non seulement lire les documents fort intéressants qui ont déjà été publiés sur la même matière ; mais, comme le principal mérite qu'on doit se proposer ici est la parfaite exactitude des détails, il a dû étudier toutes les pièces manuscrites qui, soit à Paris, soit à Cherbourg, pouvaient jeter des lumières sur son sujet » (*OC*, t. XVI, p. 349-350, note a).

3. Tocqueville a eu connaissance du mémoire de Vauban par des fragments cités par les premiers auteurs ayant écrit sur les travaux de Cherbourg, comme il le précise dans sa notice (*OC*, t. XVI, p. 355, note a). Il sera finalement retrouvé et publié en 1852 dans les *Mémoires de la Société académique de Cherbourg* par Joachim Menant.

## À (ARISTIDE GUILBERT ?)

Paris, ce 30 octobre 1847

J'ai l'honneur de vous transmettre, Monsieur, la première épreuve corrigée. J'ai fait au texte primitif quelques additions qui m'ont paru nécessaires. Je désire que vous veuilliez bien me faire parvenir la seconde épreuve à *Clairoix par Compiègne (Oise)* où je vais aller passer quelques jours. Comme je n'y resterai pas longtemps, je vous prie de m'envoyer cette épreuve le plus tôt possible.

On a décidément perdu le Mémoire de Vauban que j'avais cru un moment retrouvé. Toutes mes recherches ont été infructueuses. C'est un véritable malheur.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. J'ai plusieurs livres à vous que je ne tarderai pas à vous envoyer.

Lettre inédite. Autographes J. Morssen.

## À PROSPER ENFANTIN[1]

Ce 10 novembre 1847

J'ai lu, Monsieur, très attentivement l'ouvrage que vous avez bien voulu m'envoyer. Je vous avoue que je diffère beaucoup de vous quant aux points de vue généraux. Mais cela ne m'empêche pas de me trouver en sympathie avec vous dans un grand nombre d'endroits du livre.

Ainsi que vous, je pense que de nos jours on a mieux à faire qu'à continuer la guerre contre un passé qui s'efface et que ce serait faire une œuvre plus profitable de songer à organiser le monde nouveau que de s'acharner contre les débris de l'ancien monde. Mais l'humanité est ainsi faite que chaque époque laisse après elle des traînards qui cherchent leurs impressions dans les souvenirs du temps qui n'est plus bien plus que dans

l'étude du temps où ils vivent. Nous avons aujourd'hui des voltigeurs du XVIIIe siècle de même que dans notre jeunesse nous avons eu des voltigeurs de Louis XIV. Les uns passeront comme les autres.

Il est un second point plus important sur lequel je pense ou plutôt je sens comme vous. Il règne dans tout votre livre un sentiment vif des misères du pauvre et un élan vers tout ce qui pourrait égaliser la somme de bonheur dont les hommes jouissent dans ce monde. Je crois aussi que le sens de la longue révolution que nos pères ont vu commencer et que nous ne verrons pas finir est un développement plus grand de l'égalité sur la terre et un partage de plus en plus égal des biens qu'elle présente. Je ne pense pas que ce mouvement puisse aller jusqu'où vous voudriez pouvoir le conduire et même dans l'intérêt de l'humanité je ne le désire pas ; mais j'estime cependant qu'il y a beaucoup à faire encore dans ce sens et, quoique je sois très loin d'adopter tous les moyens que vous jugeriez bon, j'approuve au moins le but et c'est vers ce but que tous les hommes d'État devraient marcher.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Le brouillon autographe de cette lettre porte la mention : « Écrit à Enfantin qui m'avait envoyé son livre intitulé : *Correspondance philosophique et religieuse* » (1843-1845). Prosper Enfantin (1796-1864), qui avait pris la tête du mouvement saint-simonien après 1830, avait été à ce titre condamné à la prison le 28 août 1832 ; libéré peu après, il voyagea en Orient. L'ouvrage dont il est question ici contient des lettres adressées à Guizot, Quinet et Michelet, ainsi que huit « Lettres à un catholique ». Enfantin y défend le clergé contre Michelet et Quinet, ce qui ne peut que susciter la sympathie de Tocqueville qui, par ailleurs, connaît sa brochure, *Colonisation de l'Algérie* (1843).

## À JEAN-CHARLES RIVET

Clairoix ce 15 novembre 1847

Je vous remercie beaucoup, mon cher Monsieur et ami, de la lettre

intéressante que vous m'avez écrite. Vous êtes sans contredit celui d'entre nous qui a le plus réfléchi sur la grande question qui nous occupe et qui la connaît le mieux[1] ; il y a toujours beaucoup de profit à s'en entretenir avec vous.

Plus je pénètre moi-même dans ces matières qui jusqu'à présent m'avaient été peu familières et plus je suis frappé de deux choses. La première, est l'utilité et la grandeur de notre entreprise. La seconde, sa difficulté. Il ne faut pas se dissimuler que nous remuons les plus grosses questions et que nous touchons aux problèmes les plus ardus que la science économique et politique puisse soulever. Je m'étonne donc un peu de l'assurance avec laquelle notre ami D[ufaure] semble vouloir entrer presque seul dans la carrière et prendre sous sa responsabilité individuelle une aussi grande entreprise[2]. Je crois, je vous l'avouerai, que c'est là un point de vue dangereux. Je crois que M. D[ufaure] est non seulement le seul homme de son parti, mais le seul homme de la Chambre (M. Thiers excepté) qui puisse exposer un pareil ensemble et le défendre dans les détails. Mais, malgré cela, je pense que pour que de pareilles idées se produisent avec puissance et surtout se fassent accepter et amènent une discussion en rapport avec leur importance, il faut qu'elles se manifestent plus encore comme l'expression de l'opinion collective d'un parti que comme le produit isolé de la pensée d'un seul homme.

Ceci m'amène à répéter ce que je vous disais l'autre jour, qu'après avoir élaboré entre nous le plan à suivre il faudra, à mon avis, non seulement le faire admettre à nos amis, mais tâcher d'y intéresser quelques hommes importants de l'opposition modérée. Il faut plutôt aspirer à guider l'opposition dans cette voie que vouloir marcher à part d'elle. Quant à Billault, vous savez ce que je vous disais l'autre jour : il me paraît comme à vous urgent, du moment où nous aurons arrêté nos idées, de lui en faire part. Comme la conception, dans son ensemble, est belle et grande, je crois qu'il en sera facilement frappé et qu'il sera amené sans trop de peine à prendre un rôle dans la discussion, ce qui est très désirable. Vous savez que l'union de D[ufaure] et de B[illault] m'a toujours paru le premier article de notre programme.

Je vous demande pardon, cher Monsieur et ami, de vous rabâcher ainsi ce que vous savez si bien et ce que vous pensez comme moi. Cela vient de l'importance que j'attache à l'affaire dont nous nous occupons, la seule qui, depuis mon entrée dans la vie politique, m'ait paru pouvoir

servir de terrain pour le développement d'un parti nouveau et puissant.

Mon intention est de partir lundi à 7 h du matin de Compiègne. Je serai à 10 1/4 à la gare et à 10 1/2 chez moi où je trouverai mon déjeuner prêt. Si vous voulez passer à 10 h 3/4 vous me prendrez. Je désire beaucoup pouvoir causer un peu avec vous avant la réunion. Depuis que je vous ai quitté j'ai, du reste, été fort souffrant et je le suis encore. Je crois cependant pouvoir aller à Paris et j'attache surtout un grand prix à le faire.

Comme vous, je n'ai pu encore voir Billault. J'ai été chez lui et il est venu chez moi ; mais sans nous rencontrer.

À bientôt ; croyez à tous mes sentiments de haute considération et de sincère amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale[3].

1. Il s'agit de la réforme financière évoquée dans la lettre à Dufaure du 29 juillet.

2. Si Dufaure ne produisit rien, semble-t-il, sur cette question, Tocqueville rédigea, au cours de cette période, deux ébauches intitulées *Question financière* et *De la classe moyenne et du peuple*. Voir *OC*, t. III, 2, p. 734-741.

3. La lettre nous est connue également par une autre copie, provenant des archives de Soucy. La seule variante est l'adjonction de l'adjectif « grave » devant « difficulté » au début du deuxième paragraphe.

## À VICTOR LANJUINAIS

Paris ce 23 novembre 1847

Mon cher ami, à mon arrivée à Paris il y a un mois, je me suis rendu chez vous. Là, j'ai appris qu'il n'y avait pas d'espérance de vous voir avant décembre. J'ai appris en même temps que vous aviez perdu votre domestique, ce qui m'a chagriné, parce que j'ai pensé que ce [*sic*] avait dû être un véritable chagrin pour vous. Quelques jours après, je suis parti pour les environs de Compiègne où demeure mon père. J'en suis revenu

hier pour 24 heures afin de me trouver avec Dufaure qui m'avait manifesté le désir de causer avec moi. J'ai trouvé D. dans des dispositions agissantes, mais assez embarrassé sur ce qu'il y a à faire et sur la campagne à préparer. Il désire que d'ici à très peu de temps ses principaux amis se réunissent avec lui et Billault pour s'entendre. Mais il ne voudrait pas que cette réunion qui me paraît assez urgente ait lieu sans vous. Il m'a donc chargé de vous écrire et de vous dire qu'il attendait votre retour avec une grande impatience et que dès qu'il ne vous serait plus nécessaire de rester où vous êtes, il vous serait fort obligé de revenir. Je dois lui faire connaître votre réponse dès qu'elle me sera parvenue. Ainsi veuillez me répondre immédiatement. Mon adresse est *à Baujy par Compiègne* (*Oise*). Toute cette politique le verre à la main qui se fait depuis quelque temps[1], les attaques virulentes dont elle a été l'occasion envers Dufaure, rend cette année-ci notre entrée en matière assez difficile. Il en résulte certainement quelque chose de nouveau pour tout le monde. Pour développer ce que je pense là-dessus, il me faudrait un temps que je n'ai pas, car je vais repartir. Mais vous comprenez cela sans commentaire. Dans ces circonstances, il est essentiel que les hommes principaux du parti se voient et que le lien se resserre. J'ai vu Billault en arrivant avant-hier au soir. Il m'a paru vivement désirer comme Dufaure une réunion. Je l'ai trouvé dans un état d'esprit dont je n'ai pas bien démêlé les causes, ne connaissant encore qu'assez imparfaitement le personnage. Il est, contre son ordinaire, peu en train de se mettre en avant et assez enclin à attendre les événements plutôt que de prendre aucune initiative. Il m'a paru dégoûté de servir sans grand profit de champion aux propositions législatives de l'opposition de gauche, comme il l'avait fait l'année dernière. Je ne désapprouverais pas cela si en même temps il voulait faire de grands efforts pour produire quelque chose qui lui fût propre. Mais c'est à quoi il ne paraît pas disposé. Je répète que je ne vois pas encore clair dans cet esprit-là. Peut-être n'y voit-il pas très clair lui-même et suit-il des instincts plus que des idées ? Vous jugeriez cela mieux que moi et en général je crois votre action prochaine sur lui très utile.

Il est un point sur lequel je n'ai pas voulu donner mon avis sans avoir causé avec vous. Il paraît que Girardin vient de faire faire une ouverture auprès de Rivet qui nous concerne : *La Presse* se trouve aujourd'hui sans parti parlementaire, les conservateurs progressistes[2] étant devenus une ombre avec Castellane[3]. Cependant elle est plus brouillée que jamais avec les ministres et poussée chaque jour davantage par les nécessités de la

guerre vers les idées et les doctrines de l'opposition. Il paraît que dans cette situation, elle désirerait devenir non pas notre organe officiel et avoué, mais notre champion et notre représentant habituel dans le journalisme. Cette espèce d'union a de si grands avantages et pourrait avoir des inconvénients si réels (quoique la somme des avantages me paraisse quant à présent dépasser celle des inconvénients) qu'avant d'exprimer mon avis, ainsi que je vous le disais plus haut, j'ai voulu en conférer avec vous. Dites-moi un mot de cela dans votre réponse[4].

Mille amitiés de cœur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Allusion à la campagne des banquets.

2. Émile de Girardin avait été élu député en 1834 par le collège de Bourganeuf (Creuse), qu'il représenta à la Chambre jusqu'en 1848. Il avait essayé de former un parti de « conservateurs progressistes » dont il eût été le chef. Il échoua cependant dans cette entreprise et, isolé, ne joua pas à la Chambre un rôle très important. Partisan de Guizot, il soutenait son gouvernement avec son journal *La Presse*, fondé en 1836. Mais à partir de 1846, il passa dans l'opposition. En mai 1847, il avait entrepris de s'attaquer à la corruption, dénonçant une promesse de pairie moyennant argent, ce qui lui avait valu de comparaître le 22 juin devant la Cour des pairs. Il n'était cependant guère apprécié de l'opposition et se trouvait assez isolé, d'où sans doute cette tentative de rapprochement avec le parti de Tocqueville et de ses amis.

3. Henri Charles Louis Boniface de Castellane (1814-1847), fils du comte de Castellane et de Mme de Castellane, née Cordélia Greffulhe. Il était auditeur au Conseil d'État et conseiller général du Cantal lorsqu'il fut élu député à trois reprises en 1844 par le 4e collège de ce département, l'élection étant chaque fois annulée par la Chambre parce qu'il n'avait pas atteint l'âge légal de trente ans. Le 8 février 1845, il obtint de façon définitive la confirmation de son mandat. Il siégea à la Chambre entre le pouvoir et l'opposition et fut réélu le 1er avril 1846. Il mourut pendant la session, le 16 octobre 1847. Selon Rémusat, il s'était lié avec Jules de Lasteyrie (beau-frère de Rémusat, petit-fils de La Fayette, opposant modéré). Désireux de se faire une position à la Chambre, il donna des dîners et accueillit des députés de toute opinion : « En votant avec les ministres, Castellane en parlait mal, louait les nouveaux élus, disait que la jeunesse avait une place à prendre, un rôle à jouer, et, au bout de très peu de temps, il eut une situation à part, sans qu'on pût définir son opinion, expliquer ses vues, qualifier sa valeur et nommer ses amis » (*Mémoires de ma vie*, t. IV, p. 114).

4. Dans sa réponse du 27 novembre 1847, Lanjuinais déconseille le soutien de *La Presse*, « un couteau à deux tranchants qu'il ne faut emprunter que si on se sait

assez vigoureux pour le manier à sa volonté ». Or, « la main qui le tient est forte et dangereuse ».

## À (ARISTIDE GUILBERT[1] ?)

Baugy par Compiègne (Oise)

Ce 26 novembre 1847

[À propos de la correction d'épreuves auxquelles il ajoute] deux ou trois phrases […] dont l'utilité me paraît évidente. Elles m'ont été suggérées par la lecture de nouveaux documents… j'ai cru aussi devoir joindre au texte une note extraite d'une lettre manuscrite de l'amiral Decrès[2] […]

[Je me] rapporte parfaitement à vous pour que cela soit bien fait. Dès que le tirage aura eu lieu, vous m'obligerez de faire remettre chez moi à Paris les exemplaires que vous m'avez promis.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Extrait. Lettre autographe signée 1 p. 1/2 in 8. Vente Drouot du 17 juin 2009 et site Pierre Bergé & Associés consulté le 2 novembre 2015.

1. Lettre relative à la correction des épreuves de la notice sur Cherbourg.

2. Denis Decrès (1761-1820), ministre de la Marine de Napoléon du 1er octobre 1801 jusqu'à la fin de l'Empire. Les extraits de la lettre manuscrite ont été intégrés dans le texte de la notice sur Cherbourg (voir *OC*, t. XVI, p. 383). Elle concerne l'inauguration de l'avant-port le 27 août 1813 en présence de Marie-Louise et rend compte des manifestations d'enthousiasme des matelots chargés de porter le canot de l'impératrice puis son fauteuil. Tocqueville commente : « Il faut que le pouvoir absolu ait une influence bien pernicieuse sur ceux qui l'exercent et sur ceux qui le subissent, pour qu'un vieux marin comme l'amiral Decrès et un homme tel que Napoléon aient pu l'un écrire et l'autre lire de pareilles platitudes. »

## À NAPOLÉON DARU

Ce mardi matin
[octobre - décembre 1847[1] ?]

Votre paquet vient de m'arriver. Je trouve votre jugement juste. Le livre est tout l'homme, avec plus de véritable talent, suivant moi, qu'à son ordinaire, parce qu'il écrivait sous une inspiration plus vraie. Il n'y a pas seulement dans ce petit ouvrage les vices de l'auteur, mais ceux du temps dont le premier, en fait de littérature, est le *manque de sobriété*. Les 460 pages de ce factum réduites à 100 feraient une œuvre supérieure et accablante.

Mille amitiés.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives nationales. Archives Daru.

1. S'il s'agit bien dans ce billet du prêt de l'*Histoire des Girondins* (voir ci-dessus lettre à Daru, juillet 1847), on peut penser que Daru a lu l'ouvrage pendant l'été et l'a restitué à Paris où Tocqueville ne rentre qu'en octobre.

## À (UN JOURNALISTE ?)

[Fin 1847 - début 1848]

M. Hippolyte Passy a rendu compte de l'ouvrage que je joins à cette lettre et qui vient d'être publié par mon frère[1]. Il en a approuvé la plupart des idées et en a fait un grand éloge. Ce suffrage m'a fait penser que l'amitié fraternelle ne m'aveuglait pas lorsque je trouvais à ce petit écrit du mérite.

Le sujet qu'il traite est en tout cas très important[2] et surtout le sujet qu'il traite pourrait utilement être signalé à la presse.

J'ai donc pris le parti de vous l'envoyer [la fin manque[3]]

Brouillon autographe. Archives Tocqueville.

1. Édouard de Tocqueville, *Recherches sur les moyens de prévenir le retour des crises en matière de subsistances et sur la possibilité d'obtenir une bonne statistique annuelle des ressources alimentaires de la France*, 1847, 73 pages. Hippolyte Passy fait un rapport sur cet ouvrage dans la séance du 24 décembre 1847 (*Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1847, p. 470).

2. L'année 1847 avait été marquée par une crise de subsistances qui avait entraîné des troubles.

3. Correction marginale. Le texte porte une première version non biffée : « peut-être comme vous êtes au point de vue des affaires et des intérêts permanents du pays ne trouveriez-vous pas ».

# À L'ÉPREUVE DU POUVOIR :
# DU MINISTÈRE À LA DÉFENSE DE LA LÉGALITÉ RÉPUBLICAINE

(1848 – 1851)

# INTRODUCTION

Les quatre années de la Deuxième République sont pour Tocqueville les plus riches et les plus denses de sa carrière politique : situation paradoxale pour un homme qui, malgré son opposition au gouvernement déchu, n'avait pas souhaité la révolution. Certes Tocqueville avait prophétisé dans son discours du 27 janvier 1848 « dans un temps court, prochain peut-être […], des révolutions nouvelles », mais il était loin de prévoir un effondrement si rapide du régime.

Mais puisque les événements avaient justifié ses craintes et qu'il s'était vite rallié à la république, il lui fallait décider quel rôle jouer dans une situation qu'il jugeait critique, moins encore politiquement que sur le plan économique.

Il hésite d'abord à revenir dans l'arène politique et ne renie pas ses sympathies pour le régime monarchique, mais il le sait devenu impossible : la question est désormais de savoir « si nous aurons une bonne ou une mauvaise république[1] ». Le danger extrême que lui semble courir la France le décide finalement à se présenter, et il part le 14 mars pour faire campagne en Normandie. Les marques de sympathie qu'il reçoit lui inspirent vite la certitude qu'il sera élu, sans dissiper ses doutes : désire-t-il vraiment être nommé ? que pourra-t-il sortir « de stable et de raisonnable » de l'Assemblée constituante[2] ? Pourra-t-il y jouer un rôle utile ? Dans sa circulaire électorale du 19 mars, Tocqueville a soin de définir la « bonne République » qu'il s'engage à défendre : celle qui respecte la liberté, la propriété et n'entreprend pas une guerre révolutionnaire au-delà des frontières[3]. Il a la satisfaction de figurer sur presque toutes les listes, y compris sur la liste républicaine officielle.

Les élections ayant été repoussées du 9 au 23 avril sous la pression des clubs républicains et socialistes, Tocqueville rentre à Paris le 4 avril après la session extraordinaire du conseil général. De retour le 18 avril en

Normandie, c'est en homme déterminé qu'il écrit à son ami Gustave de Beaumont le 22 avril :

> La politique est devenue notre carrière. Nous avons peut-être eu tort de la prendre ; mais enfin nous l'avons prise. Il me coûterait de la quitter au moment où il se rencontre de si grands événements, de devenir étranger aux affaires de mon pays, quand mon pays est soumis à de telles épreuves[4].

Il se prend alors à croire à nouveau qu'il pourra agir utilement et peut-être même acquérir de la gloire, qu'une nouvelle ère politique commence, loin des « petits et misérables partis » des dix dernières années, débarrassée désormais de Thiers, de Molé et de Guizot, « cette espèce de trinité ministérielle » qui a régné dix-huit ans : une vie politique « orageuse et courte peut-être, mais différente de celle qui a précédé, laquelle ne [lui] plaisait guère[5] ».

Il vote le lundi 24 avec les électeurs du village de Tocqueville au chef-lieu de canton, Saint-Pierre-Église[6], repart pour Paris le jour même, et y apprend son élection, en troisième position derrière les deux commissaires du gouvernement, avec plus de cent dix mille voix sur cent vingt mille suffrages exprimés. Ce succès local se reproduira lors des législatives du 13 mai 1849, où il sera élu, en son absence, en tête des autres candidats. Les républicains modérés sont les vainqueurs de l'élection, avec cinq cents sièges sur huit cent quatre-vingts. Ainsi conforté par le suffrage universel en tant que représentant de son département (dont il préside également le conseil général à partir du 27 août 1849), Tocqueville n'en reste pas moins inquiet de l'avenir et se désole du manque de chefs « dignes de conduire une nation libre ».

On ne trouvera pas ici d'échos des événements de mai et juin 1848 : Tocqueville est d'abord tout entier dans l'action. Rappelons-les brièvement. La nouvelle Assemblée se réunit la première fois le 4 mai dans une salle construite à la hâte pour l'accueillir dans la cour du palais Bourbon. Tocqueville y retrouve un grand nombre de ses amis, dont Lanjuinais, Dufaure, Corcelle et Beaumont. Mais la très grande majorité des députés sont de nouveaux élus, novices en politique. À présent délivré du doute, Tocqueville éprouve « une sorte de bien-être » à siéger dans la majorité et à pouvoir y poursuivre le but que lui indiquent sa raison et sa conscience : « Protéger les anciennes lois de la société contre les

novateurs à l'aide de la force nouvelle que le principe républicain pouvait donner au gouvernement ; faire triompher la volonté évidente du peuple français sur les passions et les désirs des ouvriers de Paris ; vaincre ainsi la démagogie par la démocratie, telle était ma seule visée[7]. » Le risque même n'est pas pour lui déplaire.

Le 9 mai, l'Assemblée constituante institue une « Commission du pouvoir exécutif » de cinq membres pour succéder au gouvernement provisoire ; le 10 mai, elle élit ses membres : Arago, Garnier-Pagès, Alexandre Marie, Lamartine et Ledru-Rollin.

Le 15 mai, cent mille personnes, ouvriers des ateliers nationaux, socialistes et républicains de gauche, manifestent en faveur de la Pologne ; la foule envahit l'Assemblée et en demande la dissolution. Tandis qu'une partie des manifestants gagne l'Hôtel de Ville pour y proclamer un nouveau gouvernement, la Garde nationale chasse les insurgés restés dans l'Assemblée puis arrête les meneurs.

Le 21 juin, la Commission exécutive décide que les ouvriers âgés de dix-sept à vingt-cinq ans seront enrôlés dans l'armée et les autres envoyés sur des chantiers en province. Le lendemain, premiers rassemblements d'ouvriers protestant contre cette décision ; le 23, barricades dans les quartiers est de Paris. Tocqueville parcourt les rues de la capitale avec Corcelle pour évaluer la situation, puis il gagne l'Assemblée qui poursuit ses travaux alors que les combats ont commencé. La Commission exécutive a désigné le général Cavaignac pour rétablir l'ordre. Le 24, l'Assemblée décrète l'état de siège et vote les pleins pouvoirs à Cavaignac. Tocqueville fait partie des soixante députés chargés d'annoncer aux gardes nationaux les décrets votés par l'Assemblée. Il écrit alors à Clamorgan, son agent électoral en Normandie, avec une lucidité désespérée : « Ce n'est pas une émeute, c'est la plus terrible de toutes les guerres civiles, la guerre de classe à classe, de ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont[8]. » Le 25 juin, Tocqueville parcourt à nouveau Paris pour observer les combats. Ceux-ci cessent le 26 juin et laissent place à la répression. Deux jours plus tard, Cavaignac, ayant rendu à l'Assemblée ses pleins pouvoirs, est nommé président du conseil des ministres et forme un ministère.

Dans une lettre à Eugène Stöffels, le 21 juillet, Tocqueville revient sur cette « grande bataille dans Paris » qu'il pressentait depuis février. Certes, la victoire a permis le rétablissement de l'ordre social et laisse espérer qu'un gouvernement régulier est possible, mais de grands périls sont

encore à craindre, à commencer par le risque de crise financière et l'accroissement de la misère. L'inquiétude de Tocqueville porte surtout sur le long terme. Il ne croit plus à la possibilité en France d'un gouvernement « fort et libéral à la fois » ; la société française est destinée « à osciller longtemps entre le despotisme et la liberté » sans pouvoir éradiquer les idées socialistes, « cette sorte de religion révolutionnaire » qui a suscité l'insurrection de juin.

La correspondance publiée ici ne donne qu'un écho indirect de la participation de Tocqueville à la commission constitutionnelle de dix-huit membres à laquelle il a été élu le 17 mai, puis de l'examen du projet par la Chambre et des discussions des principaux articles entre le 4 septembre et le 1er novembre, avant l'adoption du texte le 4 novembre. La commission a tenu vingt-quatre séances entre le 19 mai et le 17 juin puis s'est réunie de nouveau entre le 7 et le 26 août pour réviser le projet sur la base des observations des bureaux de l'Assemblée. On ne saurait rendre compte ici du détail de ce travail et du rôle qu'y joua Tocqueville[9]. Rappelons qu'il y défendit les libertés communales contre la centralisation, le bicaméralisme, l'élection du président par des grands électeurs, le choix du président laissé à l'Assemblée en l'absence de majorité absolue, et sa non-rééligibilité. Il ne fut entendu que sur les deux derniers points et se reprochera ensuite, dans les *Souvenirs*, l'influence qu'il eut dans l'adoption de ce dernier principe qui allait conduire au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. Il contribua également, au moment de la révision du texte à partir du 7 août, au remplacement de la Déclaration des droits et des devoirs par un Préambule présenté par Vivien mais qu'il avait préparé avec lui et qui remplaçait le droit au travail par une obligation d'assistance aux nécessiteux. À la Constituante, il n'intervint que deux fois dans les débats : le 12 septembre, pour s'opposer à la reconnaissance d'un droit au travail et, plus largement, au socialisme ; le 5 octobre, pour défendre l'élection du président de la République au suffrage universel qui lui paraissait nécessaire pour renforcer le pouvoir exécutif. Ces deux discours contribuèrent par leur succès à renforcer sa position personnelle. Ajoutons, pour compléter le tableau de son activité parlementaire, que le 24 août 1848 il fut nommé président de la commission chargée d'examiner le décret relatif à la reprise du travail dans les prisons, dont le rapport sera remis par Rouher le 17 octobre.

Tocqueville est donc alors un homme politique influent, qui pouvait

légitimement espérer devenir ministre lorsque Cavaignac décide de remanier son ministère le 13 octobre pour le rendre plus compatible avec une Assemblée où le « parti de l'ordre » s'est encore renforcé à l'occasion des élections partielles de juin et de septembre, alors que « le parti de la République honnête et modéré a presque disparu hors de l'Assemblée. On est placé entre une petite minorité qui veut la république sociale et rouge et une majorité immense qui ne veut entendre parler d'aucune république quelconque », écrit Tocqueville le 24 septembre à Beaumont qui est, depuis le 7 août, ambassadeur à Londres[10]. Mais Cavaignac ne veut pas de Tocqueville à l'Instruction publique. En compensation, on propose à Tocqueville d'être le médiateur français entre le Piémont et l'Autriche, qui après avoir défait les Piémontais à Custozza le 25 juillet avait repris Milan en août et assiégeait Venise qui demandait l'aide de la France. L'Autriche avait fini par accepter le principe d'une médiation franco-anglaise. Mécontent d'être évincé du ministère, Tocqueville n'accepta qu'avec réticence une mission qu'il jugeait vouée à l'échec – à juste titre puisque cette médiation n'eut pas lieu. Mais cette médiation avortée permit à Tocqueville d'étudier la question italienne qu'il retrouvera quelques mois plus tard comme ministre des Affaires étrangères. Le nouveau gouvernement n'aura pas non plus le temps de faire œuvre utile puisque Cavaignac est battu lors de l'élection présidentielle des 10-11 décembre par Louis-Napoléon Bonaparte qui l'emporte largement avec 74,4 % des suffrages. Tocqueville avait pris parti pour Cavaignac, par loyauté envers la république, tout en jugeant sa défaite probable : « Cavaignac, adhésion à la République ; Napoléon, protestation contre la République. Cela me suffit[11]. »

Aussitôt après l'élection de Louis-Napoléon, Tocqueville refuse de conserver la mission diplomatique qui lui avait été confiée, tandis que Beaumont démissionne de l'ambassade de Londres. Dans les notes prises pour ses *Souvenirs*, la revue militaire du 24 décembre lui inspire une remarque prémonitoire : « Je crois voir la liberté de mon pays disparaître dans une monarchie bâtarde et ridicule[12]. » Pour autant il n'entend pas combattre le gouvernement tant que celui-ci respectera la constitution.

*

Début janvier 1849, il tombe malade. La correspondance avec Clamorgan montre qu'il suit néanmoins de près les débats sur la proposition Rateau, qui fixait au 4 mars les élections à la Législative et au

19 mars la réunion de la nouvelle Assemblée. Cette proposition avait pour objectif de hâter la dissolution de la Constituante trop discréditée aux yeux de l'opinion. Quoique souffrant, Tocqueville se déplace le 12 janvier pour voter, avec ses amis, en faveur d'une prise en considération. La proposition n'ayant été adoptée qu'à une très courte majorité, elle revient en discussion le 6 février avec un amendement de compromis déposé par Lanjuinais auquel Tocqueville a contribué : la Constituante ne se dissoudrait qu'après avoir voté une loi sur l'organisation du Conseil d'État, une autre sur la responsabilité du président et des ministres, et une dernière sur les élections à la Législative. L'amendement est adopté les 14 et 17 février. En mars et en avril, Tocqueville continue à participer au travail parlementaire – il préside en particulier la commission de législation de l'Algérie, un de ses deux domaines de spécialité avec les prisons –, mais le cœur n'y est plus. Il évoque, auprès de ses correspondants, une « espèce d'engourdissement qui succède à l'agitation fébrile de la dernière année » et le « rend incapable de tout[13] », un « malaise indéfini » qui le « réduit à une sorte de sommeil intellectuel[14] ». Malgré l'incertitude qui pèse sur le résultat des élections législatives à venir, il veut croire encore à la république et défend la nécessité et l'importance du suffrage universel. En mai, cependant, il ne va pas mieux et, sur les conseils des médecins, il décide de partir en voyage pour l'Allemagne afin d'y trouver les distractions et le repos qui lui permettront de rétablir sa santé « ébranlée par les agitations et les travaux de l'année qui vient de se passer[15] ».

Du 7 au 23 mai, Tocqueville et sa femme séjournent en Allemagne, visitant Cologne, Bonn puis Francfort, siège du Parlement fédéral élu au suffrage universel en mai 1848. Il y assiste à la crise qui aboutira le 18 juin à la dissolution du Parlement. On lira ici l'évocation de cette crise dans la lettre qu'il adresse à Rivet le 17 mai. Tocqueville y prévoit la victoire des princes, c'est-à-dire en fait de la Prusse, sur le mouvement révolutionnaire parce que l'armée prussienne est « la seule force organisée qui existe encore en Allemagne ». Il n'en juge pas moins la société en Allemagne « profondément malade ».

Pendant ce temps, en France, les élections des 13-14 mai 1849 ont donné une forte majorité au parti de l'ordre (64 % des sièges) et un quart des sièges à la gauche socialiste, les républicains modérés se retrouvant les grands perdants avec 11 % des sièges. Tocqueville, qui n'avait pas voulu

faire campagne, est élu en tête, présent sur les deux listes du parti de l'ordre et des républicains modérés. Prévenu par Beaumont de l'imminence d'un remaniement ministériel, il renonce à gagner Berlin et décide de rentrer en France. Bien que majoritaires, les conservateurs s'inquiétaient de la poussée de la Montagne et se tournaient vers les républicains modérés pour lui faire obstacle. On peut lire dans les *Souvenirs* le récit des tractations menées entre le 25 mai et le 2 juin, date de formation du second ministère Barrot, lesquelles aboutissent à la nomination de Tocqueville aux Affaires étrangères, de Dufaure à l'Intérieur et de Lanjuinais à l'Agriculture et au Commerce[16]. Tocqueville aurait souhaité l'Instruction publique mais la place était occupée par Falloux auquel tenaient aussi bien le président que le parti légitimiste. Il n'avait jamais pensé au ministère des Affaires étrangères et se jugeait « impropre à accomplir une tâche à laquelle rien ne [l']avait préparé[17] ». Il finit par accepter cependant, à la condition que Lanjuinais entrerait aussi au ministère. On trouvera ici dans les lettres envoyées à Dufaure le 2 juin l'écho des dernières négociations avec Falloux pour qu'il accepte Lanjuinais à l'Agriculture. Commentant la composition du cabinet dans les *Souvenirs*, Tocqueville conclut que sa faiblesse est de devoir « gouverner avec le concours d'une majorité coalisée sans être lui-même un ministère de coalition ». Mais il lui reconnaît « la force très grande que donnent à des ministres une origine semblable, des intérêts identiques, d'anciens liens d'amitié, une confiance mutuelle et une visée commune[18] ». Cette visée, c'est le maintien de la république. Quoique Tocqueville ait toujours jugé la monarchie constitutionnelle plus propre à établir la liberté, en 1849 la république lui semble le seul régime possible, le seul donc à pouvoir assurer le maintien ou le rétablissement des institutions libérales en France comme dans toute l'Europe. Il ne croit pas à une coalition des puissances européennes contre la France républicaine, et il est persuadé qu'une guerre amènerait le bouleversement de la société et la ruine de la France, en ranimant l'esprit révolutionnaire. Il est donc déterminé à mener une politique de paix.

Rien de plus difficile, toutefois, que de défendre les libertés politiques par des moyens pacifiques, au moment même où les derniers mouvements révolutionnaires sont réprimés ou en passe de l'être, et où les souverains s'efforcent de restaurer leurs anciens pouvoirs : dans les États allemands l'armée prussienne va prêter main-forte aux princes ; en Hongrie, la Russie vient en aide à l'Autriche ; en Italie, l'Autriche a vaincu

le Piémont, repris les duchés de Parme et de Modène, rétabli le grand-duc de Toscane, et elle assiège Venise. Dans cette Europe, « la situation de la France était embarrassée et faible[19] ». Elle ne pouvait ni aider à la restauration des anciens pouvoirs exécrés, ni prendre la tête des novateurs tant « à cause de leur extravagance et de leur détestable impéritie » que du risque de contagion de leurs doctrines, qui en France étaient désormais vaincues : le 13 juin, une dernière tentative révolutionnaire eut lieu à Paris et en province. La répression de cette insurrection atteignit durablement le mouvement révolutionnaire, en France et en Europe. Ainsi, commente Tocqueville, « nous ne pouvions nous unir aux peuples qui nous accusaient de les avoir surexcités et trahis, ni aux princes qui nous reprochaient de les avoir ébranlés ». Il fallait donc « se réduire à vivre petitement, au jour le jour » : « Triste condition que celle d'un ministre des affaires étrangères dans un pareil temps[20]. » De fait, Tocqueville va douloureusement expérimenter les limites de l'action diplomatique pour faire valoir ses idées libérales auprès de souverains, dont le pape, qui cherchent avant tout à restaurer l'ordre ancien. Avant même la conclusion de l'affaire de Rome, la violente répression qui suit le rétablissement du grand-duc de Bade dans ses États le contraint à rappeler le 26 août à Bassano, ministre plénipotentiaire, que si la France a contribué à la répression de l'insurrection badoise, elle doit d'autant plus désirer que « la victoire à laquelle [elle a] aidé ne soit pas souillée par des actes de violence » et qu'elle ne peut « en aucune manière prêter les mains à une restauration anti-libérale ».

*

La correspondance réunie ci-après permet de rendre compte des principales questions internationales que Tocqueville allait devoir traiter de juin à octobre, pendant la durée de son ministère. La grande affaire est bien sûr celle de Rome. Mais la France est également engagée dans les négociations de paix entre le Piémont et l'Autriche et le sera dans la crise diplomatique entre la Russie et l'Empire ottoman, provoquée par les réfugiés hongrois à Constantinople. Elle est concernée de même, nous venons de le voir, par les suites de l'occupation du duché de Bade par l'armée prussienne. Quant à l'Italie, la lettre du 31 juillet à Walewski, alors ministre plénipotentiaire à Florence, résume les principes de la politique que Tocqueville entend mener : agir en faveur des idées libérales, qui fondent l'influence de la France en Italie, avec prudence mais fermeté ;

faire comprendre aux souverains italiens qu'il est de leur intérêt propre, et pas seulement de celui de leurs peuples, d'accorder des institutions libérales ; favoriser et encadrer le développement d'un parti libéral modéré. Cette politique conduit inévitablement la France à s'opposer à l'Autriche. Mais cet antagonisme est « désirable » parce qu'il souligne que la France défend d'autres principes que l'Autriche.

La médiation pour le règlement du traité entre le Piémont et l'Autriche est la première mise à l'épreuve de ces principes. La correspondance de Tocqueville avec Ernest Sain de Bois-le-Comte, ambassadeur à Turin, et avec Drouyn de Lhuys, ambassadeur à Londres, permet de suivre l'avancée des négociations. La France et l'Angleterre soutiennent le Piémont face aux prétentions de l'Autriche mais Tocqueville n'est pas sûr que l'Angleterre soit sur la même ligne que la France : il craint que le gouvernement anglais pousse le cabinet sarde à l'intransigeance alors que lui-même considère que les conditions faites par l'Autriche au Piémont, certes rigoureuses, « ne menacent ce royaume ni dans l'intégrité de son territoire ni dans son honneur[21] ». L'objectif de la politique française doit donc être d'obtenir, par les seuls moyens diplomatiques, l'abandon ou la modification des clauses dont le Piémont a le plus à se plaindre, sans laisser penser que la France s'engagera plus avant, mais sans donner non plus aux Piémontais l'impression que les Français sont « plus froids pour eux que les Anglais[22] ». Difficile équilibre qui supposait de réussir à conclure le traité avant la convocation des chambres du Piémont. Faute de quoi l'affaire serait « livrée aux chances du hasard » et pourrait aboutir « soit à de nouveaux troubles dans le royaume de Sardaigne, soit à une révolution absolutiste ». Un ultimatum posé par l'Autriche le 19 juillet fait craindre à Tocqueville l'échec des négociations et le contraint à promettre, dans sa dépêche à Bois-le-Comte du 23 juillet, le soutien militaire de la France si l'Autriche persiste dans ses exigences et ses menaces. L'épisode est raconté dans les *Souvenirs* qui rapportent sa conclusion heureuse, puisque l'Autriche et le Piémont sont parvenus à un accord le 24 juillet avant que la dépêche ne parvienne à Turin, et dans les termes qu'avait défendus Tocqueville. Le 25 juillet, la nouvelle que le cabinet de Londres pousse le Piémont à résister aux exigences de l'Autriche contraint Tocqueville, inquiet, à demander une dernière fois à Bois-le-Comte de ne pas « pousser le gouvernement sarde dans des espérances et dans des tentations exagérées ». Mais ce n'est qu'une fausse alerte, et la paix sera définitivement signée le 6 août. Ces

négociations auront mis cependant en lumière les divergences diplomatiques entre la France et l'Angleterre, qui vont se manifester à nouveau dans l'affaire des réfugiés hongrois à Constantinople. Instruit par l'expérience de la médiation entre l'Autriche et le Piémont, Tocqueville se persuade qu'il ne peut agir cette fois sans être sûr des intentions de l'Angleterre.

On suivra cette affaire à travers les lettres de Tocqueville au général Aupick, ambassadeur à Constantinople, à Lamoricière, nommé ambassadeur en Russie le 13 juillet, et à Drouyn de Lhuys pour la question de l'action conjointe de la France et de l'Angleterre. Dès le 24 août, le général Aupick demande à Tocqueville des mesures plus vives de soutien à la Porte face à la Russie qui avait renforcé son emprise sur les principautés danubiennes de Moldavie et de Valachie, officiellement sous protectorat ottoman. Mais Tocqueville recommande la prudence : si la France pousse la Porte à « des actes de vigueur », elle risque de se retrouver « abandonné[e] en face de la Russie par le cabinet britannique ». En outre, pour « résoudre *passablement* » l'affaire de Rome, la France doit vivre « en bonne intelligence avec l'Autriche et la Russie ». Et la France a aussi besoin de l'Autriche face à la menace d'une Allemagne unie. Aupick doit donc continuer à aider la Porte à « lutter contre les prétentions injustes de la Russie », mais sans provoquer de crise, et de concert avec l'ambassadeur anglais. L'affaire des réfugiés hongrois va très vite rendre intenable cette position. Pour venir à bout de l'insurrection hongroise, l'Autriche a dû accepter l'aide de la Russie ; depuis juin, les Hongrois subissent une série de défaites qui conduisent, le 13 août, à la capitulation des dernières unités hongroises à Világos. À propos des événements de Hongrie, Tocqueville avait donné comme instruction à Lamoricière le 24 juillet de se borner à observer. Le 28 août, alors qu'il vient d'apprendre la nouvelle de la capitulation hongroise, il en suppute les conséquences en ce qui concerne l'Autriche et son rapprochement possible avec l'Allemagne. Mais c'est une autre question diplomatique qui va surgir de la défaite des révolutionnaires hongrois : leurs principaux chefs, ainsi que des généraux polonais qui étaient venus leur prêter main-forte, gagnent à la fin du mois d'août Vidin, en Bulgarie, alors en territoire ottoman, et demandent la protection de la France à son ambassadeur. Dans le même temps, les ambassadeurs d'Autriche et de Russie exigent de l'Empire ottoman que ces réfugiés leur soient livrés et menacent, si le sultan

n'accède pas à leur demande, de rompre les relations diplomatiques et d'aller jusqu'à la guerre. Le tsar envoie également son aide de camp, le prince Radziwill, pour réclamer l'extradition des Polonais. Mais le sultan refuse de livrer les réfugiés, avec l'appui des ambassadeurs anglais et français. Il propose néanmoins, en signe de bonne volonté, de les mettre hors d'état de nuire. Les ambassadeurs russes et autrichiens déclarent alors officiellement la rupture des relations diplomatiques de leurs pays avec l'Empire ottoman.

Tocqueville dispose de ces nouvelles fin septembre. On peut lire dans les *Souvenirs* le récit qu'il fait de cette crise et en particulier des difficultés que vont créer pour lui les positions belliqueuses de l'Angleterre[23]. On lira ici, dans la lettre à Lamoricière du 1er octobre, la manière dont il pressent ces difficultés et l'embarras que lui cause d'emblée cette affaire. Il n'a aucune confiance dans l'Angleterre et ne veut pas risquer une brouille avec l'Autriche et la Russie sans être sûr que l'Angleterre est prête à s'engager autrement qu'en paroles. Il cherche un terrain d'entente, distinguant entre le droit qu'a la Russie, selon lui, d'obtenir que la Porte rende ses frontières plus sûres et l'extradition pure et simple, qu'il réprouve. Le même jour, il écrit à Drouyn de Lhuys pour lui demander d'obtenir du cabinet anglais qu'il clarifie sa position. La France, toujours engagée dans l'affaire de Rome, a en effet plus à perdre que l'Angleterre à un conflit, comme il le rappelle le 7 octobre au général Aupick. Il faut donc assurer la Turquie du soutien de la France sans s'engager trop avant et pousser la Porte à se débarrasser des réfugiés le plus tôt possible.

Les lettres suivantes à Lamoricière et à Aupick les 9 et 11 octobre insistent plus que jamais sur la nécessité d'éviter la guerre, alors même que l'Angleterre a décidé l'envoi de sa flotte aux Dardanelles et que le cabinet français, à son tour et contre l'avis de Tocqueville, décide d'envoyer sa flotte en mer Égée. Dans ces lettres, comme dans celle du 12 octobre à Drouyn de Lhuys, il s'agit pour Tocqueville de bien montrer que ni les intentions, ni les intérêts de la France ne sont identiques à ceux de l'Angleterre. Une deuxième lettre à Lamoricière du 9 octobre, destinée à être communiquée confidentiellement et comme par indiscrétion au comte de Nesselrode, ministre russe des Affaires étrangères, a également pour but de convaincre le tsar de renoncer à réclamer l'extradition des réfugiés, en arguant que si la France souhaite conserver ses bonnes relations avec la Russie, elle ne peut pas refuser son soutien à la Turquie, alliée historique de la France. Le même 9 octobre,

Tocqueville adresse à Beaumont, nommé ambassadeur à Vienne le 17 septembre, une lettre reproduite en partie dans les *Souvenirs* avec des arguments très proches[24]. C'est finalement l'habileté de Fuad Efendi, l'envoyé extraordinaire du sultan en Russie, qui permet de conclure pacifiquement l'affaire, le tsar n'étant pas prêt non plus à s'engager dans une guerre malgré sa tentative d'intimidation.

Le récit des *Souvenirs* se clôt sur l'éloge du talent diplomatique de Lamoricière et sur le récit savoureux de la visite à contretemps de l'ambassadeur anglais, traité de haut alors qu'il vient présenter à Nesselrode la note de Palmerston demandant « qu'on ne forçât pas le sultan à rendre les réfugiés ». Petite vengeance de Tocqueville, humilié d'avoir dû se mettre à la remorque de l'Angleterre, et contraint à jouer un rôle qu'il ne souhaitait pas. Du moins cette affaire peut-elle être considérée comme un succès diplomatique à porter à son crédit, ce qui n'est pas le cas de l'affaire de Rome dont on peut dire qu'elle a occupé et véritablement empoisonné tout le temps du ministère de Tocqueville et grandement contribué au renvoi du cabinet Barrot le 31 octobre.

*

On ne trouvera pas dans les *Souvenirs* le récit que Tocqueville avait prévu de consacrer à cette affaire : sans doute n'eut-il finalement pas l'envie de se replonger dans ce qui fut une expérience douloureuse. Les lettres ici réunies apportent en revanche un témoignage précieux en complément de la correspondance entre Tocqueville et Corcelle déjà publiée. Rappelons qu'à son arrivée au ministère Tocqueville hérite d'une situation passablement compliquée et confuse. Il avait d'ailleurs mis comme condition à sa nomination de n'avoir pas à assumer devant l'Assemblée les décisions prises antérieurement.

Le pape, qui s'était enfui de Rome à Gaète en novembre 1848, après l'assassinat de son ministre Rossi, avait demandé l'aide des puissances catholiques en janvier 1849, tandis qu'à Rome la république avait été proclamée en février. Le 16 mars, le gouvernement Barrot avait fait voter des crédits pour l'envoi d'un corps expéditionnaire, afin d'empêcher une restauration réactionnaire de la papauté par l'Autriche et d'assurer une médiation entre le pape et ses sujets. Fin avril, le corps expéditionnaire commandé par le général Oudinot avait échoué à reprendre Rome. Ferdinand de Lesseps avait reçu mission de négocier avec les républicains. Arrivé le 14 mai, il négocie une suspension d'armes puis, fin mai, un traité

avec les triumvirs de la République romaine. Mais entre-temps, les élections ont donné en France une écrasante majorité au parti de l'ordre, favorable à une restauration du pouvoir du pape : le 29 mai, Oudinot reçoit l'ordre d'attaquer Rome, et Lesseps un avis de révocation. Le 3 juin, jour de l'entrée en fonction de Tocqueville au ministère, Oudinot commence les opérations militaires qui conduiront, après un mois de siège, à la prise de Rome. De retour à Paris le 5 juin, Ferdinand de Lesseps reçoit le 9 une lettre de Tocqueville l'informant qu'il est déféré au Conseil d'État. Le 10 juin, la nouvelle du début des opérations militaires parvient à Paris, provoque le 11 l'interpellation de Ledru-Rollin qui demande la mise en accusation des ministres et le 13 une tentative d'insurrection. Contraint d'assumer les suites de l'expédition de Rome, Tocqueville ne cessera de réaffirmer les objectifs de la France : le rétablissement du pouvoir temporel du pape mais avec la garantie d'institutions libérales. Et à plusieurs reprises, il menacera de démissionner si l'aboutissement de l'expédition de Rome doit être le rétablissement des abus du gouvernement pontifical (à Corcelle le 11 juillet[25], à Drouyn de Lhuys et à Falloux le 23 juillet). Car, comme il l'écrit encore à Corcelle le 27 juillet, « nous resterons après tout ceci les sauveurs du principe libéral en Italie ou ses plus cruels et ses plus perfides ennemis », et il ne veut pas assumer « la responsabilité d'avoir engagé la France à une mystification[26] ».

Les lettres ici réunies témoignent des efforts qu'il déploie sans relâche auprès de ses correspondants à Rome et à Gaète pour tâcher d'obtenir du pape les concessions libérales qui seules pourraient justifier l'intervention française. Quels sont ces correspondants, acteurs du drame qui se joue de juin à octobre ? Il y a bien sûr son ami Corcelle, envoyé extraordinaire de la République française et ministre plénipotentiaire, ambassadeur surnuméraire en quelque sorte, dont les pouvoirs sont contestés à l'occasion par ses collègues ou l'entourage du pape. De surcroît, malade de fin juillet à début septembre, Corcelle doit s'éloigner un temps du devant de la scène. On trouvera ici trois lettres de Tocqueville qui lui sont adressées retrouvées après l'édition de leur correspondance. L'autre acteur important est le diplomate Alphonse de Rayneval, ministre plénipotentiaire à Naples qui a rejoint la conférence de Gaète pour y représenter la France dans les négociations engagées avec le pape par les quatre puissances catholiques : Autriche, France, Espagne et royaume des Deux-Siciles. Il faut aussi mentionner Eugène d'Harcourt, l'ambassadeur

officiel de la France à Rome, qui fait partie avec Corcelle, Rayneval et Oudinot du Conseil supérieur de gouvernement chargé d'assumer les responsabilités de l'occupation de Rome. Rappelé par Tocqueville le 11 juillet – il a demandé un congé et entretient des rapports difficiles avec Corcelle –, il quitte alors la scène. Le troisième correspondant sur lequel Tocqueville essaie d'agir à distance mais sans grand succès est le général Oudinot, qui commande le corps expéditionnaire, et dont l'insuffisance, connue dès l'entrée de Tocqueville au ministère, est régulièrement dénoncée par Corcelle qui le juge « capable de toutes les fautes possibles et même impossibles[27] ». Tocqueville finit par obtenir son rappel le 7 août et son remplacement par le général Rostolan qui commandait une des divisions du corps expéditionnaire.

On peut distinguer différentes phases dans l'action. À chaque étape, Tocqueville se montre de plus en plus inquiet, et irrité.

Le mois de juin est celui du siège de Rome. Les opérations sont lentes parce qu'il faut prendre la ville en évitant les destructions qui susciteraient l'indignation de l'opinion publique européenne : « Rome n'est pas une ville comme une autre ; […] et nous ne sommes pas non plus des ennemis semblables à d'autres pour elle », écrit Tocqueville à Corcelle le 26 juin[28]. De son côté, par l'intermédiaire de Hübner, chargé de mission à Paris, il s'emploie à obtenir l'appui de l'Autriche pour que le pape engage des réformes, sans trop savoir encore ce qu'on peut attendre de Pie IX. Tocqueville est prêt à en rabattre en matière de réformes politiques pour peu que le pape accepte des réformes significatives en matière administrative et judiciaire. Néanmoins, il pose d'emblée les bases de ce que la France est en droit d'attendre en retour de son intervention : « une assemblée ayant dans un degré quelconque un caractère représentatif et votant au moins le budget [de même que] la sécularisation du pouvoir sauf quelques exceptions ».

La deuxième phase est celle de l'occupation et de l'administration de Rome par les Français après la capitulation de la ville le 3 juillet. Il s'agit d'abord de rétablir l'ordre et d'organiser une administration provisoire mais aussi de se comporter en « représentants d'une restauration libérale[29] ». Tocqueville n'est pas pour autant au bout de ses peines : le parti catholique français espère une restauration sans condition du pouvoir du pape et Tocqueville ne peut compter que sur Falloux pour contrecarrer ses menées. Il doit aussi faire face à l'hostilité de l'Angleterre et fournir à Drouyn de Lhuys le 22 juillet les éléments qui lui permettent

de rappeler que l'intention de la France est toujours d'apporter aux États romains « les réformes nécessaires et des institutions libérales sérieuses », mais qu'il serait imprudent de s'avancer trop sur ce qu'on pourra obtenir. À Rome le retour à l'ordre traîne en longueur, en raison de l'incapacité d'Oudinot. Rayneval malade, c'est Corcelle qui part le 15 juillet rencontrer le pape et négocier à partir du 24 juillet avec le cardinal Antonelli, son secrétaire d'État. Tocqueville lui a recommandé de se rapprocher d'Esterhazy, l'envoyé autrichien, pour agir sur l'esprit des cardinaux et du pape. Mais Corcelle, séduit par le pape dès leur première rencontre, ne sera plus désormais en parfaite convergence de vues avec Tocqueville, ce qui va compliquer encore les négociations, tandis qu'à Rome le général Oudinot s'est révélé incapable d'empêcher que soit affichée une proclamation violente du pape à ses sujets. Tocqueville tente alors de faire comprendre à Oudinot, dans sa lettre du 30 juillet, que son rôle n'est pas simplement de « tenir garnison à Rome », mais d'assumer « une part d'influence dans les actes du gouvernement local » selon les directives du ministre. Le 4 août, informé de la répression qui s'organise à Rome, Tocqueville doit encore rappeler à Oudinot : « Nous sommes des conseillers qui avons l'épée au côté. »

Car en août, la position de la France devient de plus en plus difficile. Tocqueville a appris le rétablissement des tribunaux ecclésiastiques et les poursuites engagées contre les anciens chefs du parti libéral et il s'en émeut auprès de Corcelle, d'Oudinot puis de Rostolan, son successeur. Depuis le 1er août, Rome est en effet administrée par une commission exécutive composée de trois cardinaux et les arrestations politiques se multiplient. Tocqueville lui-même doit répondre à la Chambre le 6 août à une interpellation sur la question romaine et défendre le rétablissement du pouvoir temporel du pape sans pouvoir dire quelles réformes libérales il compte obtenir. À cette date il est encore optimiste. Mais à Gaète, où négocie Rayneval, rien ne va comme l'espérait Tocqueville : une dépêche du 13 août de Rayneval lui apprend qu'alors qu'il pensait avoir trouvé un terrain d'accord avec l'Autriche et l'Espagne, Esterhazy et Martinez de la Rosa se sont montrés hostiles aux positions françaises ; le 11 août le cardinal Antonelli a exposé le plan du pape pour restaurer le pouvoir temporel. Non seulement le vote de l'impôt n'est pas accordé à la Consulte, cette assemblée de notables choisis par le pape, mais les réformes judiciaires, dans lesquelles Tocqueville voyait une compensation au caractère minimal des concessions politiques, font l'objet d'une

annonce en des termes si généraux et vagues qu'elles ne constituent pas un engagement sérieux. Dans le brouillon de dépêche comme dans la lettre particulière du 22 août à Rayneval, on verra à quel point ce plan est inacceptable pour Tocqueville qui réclame le vote de l'impôt par la Consulte, des garanties légales en matière de libertés individuelles, d'organisation judiciaire et de références à un code civil, enfin une amnistie qui mette fin aux poursuites en cours.

Si Tocqueville continue à essayer d'obtenir des concessions du pape avec l'aide de l'Autriche, il est de plus en plus désabusé. Pour Corcelle, le 2 septembre, il dresse le constat de l'échec « le plus complet et le plus éclatant » :

> Citez-moi, je vous prie, un fait, un seul, où l'on puisse voir la main libérale de la France ; qu'on puisse considérer avec quelque apparence de fondement comme un témoignage de sa juste influence ; un acte qu'on puisse indiquer à ce pays comme la compensation du sang versé et de l'argent dépensé ? Il n'y en a point[30].

En septembre, Tocqueville doit faire face aux conséquences diplomatiques de la lettre envoyée par Louis-Napoléon Bonaparte à son aide de camp Edgar Ney alors à Rome, laquelle a été publiée sans l'accord des cardinaux ni du général Rostolan. Le président français s'y élevait notamment contre « la proscription et la tyrannie » et réaffirmait les principes du rétablissement du pouvoir temporel du pape : « amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral ». Tocqueville doit s'efforcer d'atténuer les effets de cette lettre pour éviter la rupture des négociations. Le 26 septembre, il prend connaissance, sans surprise, du manifeste du pape (*Motu proprio*) : en urgence, il demande à Corcelle de ne laisser « à aucun prix poursuivre et expulser les personnes exceptées de l'amnistie, à moins qu'elles ne troublent réellement l'ordre matériel » (27 septembre), et il lui écrit longuement à nouveau le 30 septembre pour lui faire connaître la position du gouvernement sur les institutions promises, jugées insuffisantes mais porteuses de « germes d'institutions libérales », et sur l'amnistie, qu'il faut obtenir du pape. La question de l'amnistie se réglera essentiellement par l'aide apportée par la France au départ des proscrits et les négociations avec le pape vont se poursuivre sans apporter rien de

décisif. C'est sur la scène politique française que vont se clore pour Tocqueville à la fois la question romaine et sa carrière de ministre. Une demande de crédits est déposée à l'Assemblée pour couvrir les frais de l'expédition romaine. Thiers, rapporteur du projet, dépose le 15 octobre un rapport dont les conclusions jugent très favorablement le *Motu proprio* et qui passe sous silence les positions du président de la République. Tocqueville intervient le 18 octobre pour défendre la politique menée par le gouvernement, prenant soin de dire que la lettre du président à Edgar Ney en constitue le résumé fidèle. Les crédits sont votés mais le président est très irrité de voir son avis négligé. L'échec à obtenir un règlement de la question romaine conforme aux vœux du président est une des causes principales du renvoi du ministère Barrot par Louis-Napoléon Bonaparte le 31 octobre, signifié dans un message à la Chambre où il invoque l'irrésolution du cabinet Barrot et en appelle à une direction politique « unique et ferme ».

Une lettre personnelle de Louis-Napoléon Bonaparte atténue l'effet de ce désaveu public et permet à Tocqueville de rester en bons termes avec le président. Mais il est lucide sur les causes profondes de ce « coup d'État au petit pied » par lequel le président entend manifester son indépendance à l'égard de l'Assemblée et mener sa propre politique avec un ministère qui ne dépende que de lui. Si la situation porte en germe un affrontement entre le président et l'Assemblée, dans l'immédiat Louis-Napoléon se satisfait de son coup d'éclat et les chefs de la majorité restent indécis et incapables d'agir. Tocqueville préconise, pour lui et ses amis républicains modérés, d'observer et d'attendre. Mais s'il reprend son activité de parlementaire, participant notamment en tant que rapporteur à la commission qui doit statuer sur la proposition d'élaboration de lois particulières pour l'Algérie, il s'inquiète de cette situation confuse qui prend sa clairvoyance en défaut. Dans sa correspondance d'alors, il multiplie les métaphores évoquant l'obscurité, le brouillard ou la cécité qui ne permettent de distinguer ni le but, ni même le chemin à suivre. Pour autant, après l'émoi suscité par le succès des montagnards aux élections partielles de mars (vingt et un sièges sur trente et un), il ne croit pas encore à un bouleversement immédiat et prône une attitude « républicaine et conservatrice » afin de ne pas effaroucher ceux qui soutiennent encore la république quoiqu'ils n'aient pas de passion pour elle.

Cet effort pour s'occuper de politique lui coûte d'autant plus que, début mars 1850, il est tombé gravement malade et a dû solliciter un congé de six mois auprès de l'Assemblée. Il reprend le cours de ses autres activités à partir de la mi-avril, s'occupant en particulier de préparer la treizième édition de la *Démocratie en Amérique* dont il avait négocié avec Pagnerre le contrat en février et qui paraîtra en octobre. Début juin, il part poursuivre sa convalescence en Normandie. À ses correspondants, il parle de ses forces qui tardent à revenir, de l'âge, qui en est peut-être la cause (il a quarante-cinq ans) mais qui lui apporte aussi une humeur plus égale et lui permet de supporter la solitude et une oisiveté nouvelle pour lui. Il met à profit ce moment pour entreprendre l'écriture de ses *Souvenirs*. « Je griffonne un peu tous les matins » : ainsi présente-t-il à Ampère – le seul à qui il en fait la confidence – cette « occupation », bien différente des « travaux sérieux d'autrefois[31] ». La politique lui inspire toujours des considérations moroses. A-t-il raison avec ses amis de défendre à tout prix la république[32], alors que la population rurale de la Manche est persuadée que la république n'a pas d'avenir et que les « classes soi-disant éclairées » ne rêvent que de détruire la liberté à leur profit[33] ? Il s'interroge sur les effets de la loi électorale du 31 mai 1850 qui a réduit le corps électoral d'un tiers et, ce faisant, affaiblit le suffrage universel avec « l'idée *du droit* qui s'y attache[34] ». Il s'inquiète aussi des menaces que font peser sur la liberté les lois restrictives sur les clubs et réunions publiques (6 juin) et sur la presse (16 juillet).

Fin août, la session du conseil général de la Manche, qui le réélit à sa présidence, le contraint à renouer avec l'activité politique, ce d'autant que le président, qui a entrepris une tournée en commençant par l'est de la France, a prévu un déplacement en Normandie du 3 au 12 septembre et qu'il incombe à Tocqueville de le recevoir le 6 septembre à Cherbourg. À sa demande, le conseil général s'est abstenu d'émettre un vœu en faveur de la révision constitutionnelle, malgré les incitations des préfets aux conseils généraux, et lui-même se trouve satisfait de la manière dont il a « mêlé assez convenablement la vérité au compliment » dans son discours au président (à Lanjuinais, 13 septembre). Pour ses correspondants, il corrige enfin la propagande officielle en dépeignant la froideur de l'accueil réservé à Louis-Napoléon Bonaparte dans le nord du département et à Cherbourg, où l'on a crié « Vive la République ».

De retour à Paris fin septembre en raison de sa mauvaise santé, il se

voit prescrire par les médecins de passer l'hiver en Italie. Il s'inquiète de cet éloignement au cas où surviendrait une crise politique majeure – mais il ne croit pas la crise imminente : si le conflit entre l'Assemblée et le président est inévitable, pour l'instant on se contente d'escarmouches et d'atermoiements (on lira dans sa lettre à Lanjuinais du 8 octobre le passage qu'il consacre aux revues militaires où Louis-Napoléon se fait acclamer). Toutefois, pour désamorcer son anxiété, il demande à ses amis de le tenir informé des événements et de le prévenir au plus vite si son retour est nécessaire. Parti le 31 octobre pour la Sicile, il gagne avec sa femme Rome puis Naples et s'installe finalement à Sorrente à partir de décembre. Établi dans ce lieu de séjour « délicieux » qui convient à sa santé, rassuré par Lanjuinais et Beaumont sur la pacification des rapports entre le président et l'Assemblée, Tocqueville peut de nouveau songer à l'écriture : il rédige la deuxième partie des *Souvenirs* et conçoit le projet d'un nouvel ouvrage qui porterait sur l'Empire et mêlerait l'histoire et les idées. La correspondance de cette époque est aussi pour lui l'occasion de peindre un tableau très sombre de la société italienne et de faire ressortir par contraste le prix et les bienfaits de la liberté. On lira tout particulièrement la lettre à Dufaure du 22 décembre dans laquelle il confie « l'espèce de malaise moral, l'angoisse de l'intelligence qu'on éprouve dans un pays où toutes les actions des hommes sont gênées et contraintes ».

En France, cependant, le conflit entre le président et l'Assemblée devient plus aigu à la suite de la destitution du général Changarnier, député royaliste commandant la division militaire et la Garde nationale de Paris, et qui s'opposait au président. Cette destitution provoque une crise ministérielle et un vote de défiance de l'Assemblée, qui débouche sur la formation, le 21 janvier, d'un gouvernement de « techniciens » acquis à Louis-Napoléon Bonaparte. Tocqueville suit de loin avec anxiété cette crise qui met en péril la république et les « institutions libres ». S'il approuve le vote de l'Assemblée, il craint en effet que le rapport de forces ne soit favorable à terme au président.

Le 14 avril 1851, Tocqueville et sa femme prennent le chemin du retour. Le ministère formé le 10 avril n'a rien pour le rassurer : à côté de fidèles du président comme Baroche aux Affaires étrangères et Fould aux Finances, on y trouve des conservateurs résignés à admettre la prolongation des pouvoirs présidentiels comme Faucher à l'Intérieur. Fin mai, Tocqueville constate que le mouvement en faveur de la révision de la

Constitution, qui doit permettre à Louis-Napoléon de faire acte de candidature pour un nouveau mandat à la présidence, se développe dans le pays et que deux cent vingt représentants ont déjà signé une demande en révision. En décembre, lui-même considérait déjà qu'il ne fallait pas se prononcer par avance contre la réélection du président qui serait peut-être « la façon la moins anti-républicaine de passer 1852 » (à Lanjuinais, 8 décembre). En mai, il reste persuadé que l'issue la plus probable est la réélection du président, mais ne croit pas vraiment au succès de la demande de révision devant l'Assemblée. Il va pourtant la soutenir : nommé le 25 juin rapporteur de la commission chargée d'examiner les propositions de révision de la Constitution, il conclut dans son rapport le 8 juillet à l'élection d'une Constituante pour réviser la Constitution dans sa totalité. Mais le projet, combattu à la fois par les orléanistes et par la gauche modérée, n'obtient pas les trois quarts des voix nécessaires à son adoption, le 19 juillet. Tocqueville juge désormais exclue une révision constitutionnelle et se déclare certain qu'on s'achemine vers une réélection illégale ; il ne veut pas pour autant lui prêter la main. Au conseil général de la Manche, où il est réélu président, il défend le vœu de révision de la Constitution et surtout le fait précéder d'un vote en faveur de la révision de la loi du 31 mai. Sollicité pour s'engager en faveur de la candidature du prince de Joinville, il marque sa répugnance : derrière cette candidature, c'est une tentative de restauration orléaniste qui se profile et lui-même persiste à vouloir maintenir la république, moins par adhésion que parce qu'il ne voit « rien qui [lui] plaise et qu'on puisse mettre facilement à la place ». Des trois scénarios envisagés lors de l'entretien qu'il avait eu avec le président le 15 mai (et reproduit en appendice des *Souvenirs*), ce n'est ni la révision ni la réélection illégale en 1852 qui vont advenir mais bien l'option du recours à la force, c'est-à-dire le coup d'État.

Le 4 octobre, Louis-Napoléon propose que soit abrogée la loi du 31 mai, ce qui provoque la démission de Faucher et de son ministère, remplacé le 26 octobre par un gouvernement exclusivement bonapartiste avec Saint-Arnaud au ministère de la Guerre. Le 4 novembre, le président demande officiellement à l'Assemblée, qui la refuse, l'abrogation de la loi du 31 mai. Le 2 décembre, l'Assemblée est dissoute. Tocqueville fait partie des deux cent dix-huit députés qui se réunissent à la mairie du 10e arrondissement pour s'opposer au coup d'État et sont arrêtés. Libéré le 4 décembre, il ne se ralliera jamais au nouveau régime, tout à la fois

fidèle à ses principes et à la défense de la légalité.

1. Lettre à Eugène Stöffels, 7 mars 1848.
2. *OC*, t. XIV, p. 517.
3. *OC*, t. III, 3, p. 39-42.
4. *OC*, t. VIII, 2, p. 12.
5. *Ibid.*, p. 13.
6. Il fera le récit de cette journée, ainsi que des principaux moments de sa campagne, dans ses *Souvenirs*, au chapitre 4 de la deuxième partie.
7. Voir *Souvenirs*, *op. cit.*, p. 836.
8. *OC*, t. X, p. 468.
9. On trouvera dans *OC*, t. III, 3, p. 55 à 158, les procès-verbaux de la commission. Voir aussi dans le chapitre XI de la deuxième partie des *Souvenirs* le récit de ce qui s'est passé dans la commission et l'évocation du rôle joué par ses principaux membres.
10. *OC*, t. VIII, 2, p. 53.
11. À Beaumont, 3 décembre 1848, *ibid.*, p. 114.
12. *Souvenirs*, « Appendices », *op. cit.*, p. 987.
13. À Senior, *OC*, t. VI, 2, p. 107.
14. À Eugène Stöffels, 9 mars 1849.
15. À Odilon Barrot, 4 mai 1849.
16. Troisième partie, chapitres 1 et 2.
17. *Souvenirs*, *op. cit.*, p. 914.
18. *Ibid.*, p. 918-919.
19. *Ibid.*, p. 950.
20. *Ibid.*, p. 951.
21. À Bois-le-Comte, 4 juillet.
22. À Drouyn de Lhuys (?), 16 juillet.
23. *Op. cit.*, p. 960-969.
24. Voir *OC*, t. VIII, 2, p. 182-184.
25. *OC*, t. XV, 1, p. 305-306.
26. *Ibid.*, p. 339-340.
27. *Ibid.*, p. 300.
28. *Ibid.*, p. 285.
29. À Corcelle, 13 juillet 1849, *ibid.*, p. 310.
30. *Ibid.*, p. 374.
31. *OC*, t. XI, p. 187.

32. *OC*, t. VIII, 2, p. 276.

33. À Dufaure, 23 juin, et à Lanjuinais, 8 octobre.

34. À Corcelle, 1er août 1850, *OC*, t. XV, 2, p. 30.

## À EUGÈNE STÖFFELS[1]

Paris 7 mars 1848

Au moment où j'ai reçu ta lettre, mon cher ami, j'allais t'écrire pour savoir de tes nouvelles…

Nos santés sont assez bonnes. Marie qui était fort souffrante et très changée par l'effet d'une grippe opiniâtre qui la tenait depuis six semaines, s'est presque guérie au milieu de l'excitation des derniers événements. J'espère qu'elle va se rétablir tout à fait. Tu ne t'étonneras pas que je parle d'abord d'elle car tu sais que je n'ai pas un plus grand intérêt dans ce monde que celui de sa conservation.

Quant aux affaires publiques, que te dirai-je[2] ? Au milieu de toutes les causes d'agitation d'esprit qui existent aujourd'hui, il y a cependant une grande raison de repos pour l'intelligence : c'est qu'il n'y a pas deux routes à suivre. Quelle que soit l'opinion théorique qu'on puisse avoir sur la monarchie et la république, la question n'est plus posée entre ces deux genres de gouvernement. Après ce qui s'est passé en France depuis 60 ans, la royauté n'est plus possible. Il ne s'agit plus que d'une chose, c'est de savoir si nous aurons une bonne ou une mauvaise république. Ce qui me fait espérer que nous parviendrons à asseoir assez paisiblement le gouvernement républicain, c'est le calme extraordinaire qui règne jusqu'à présent dans les esprits d'un bout de la France à l'autre, l'absence de passions violentes qui se rencontrent, l'union qui existe jusqu'à présent dans toutes les classes. J'espère que l'Assemblée Nationale sera modérée et pour peu qu'elle soit libre je ne doute pas qu'elle n'établisse des institutions raisonnables[3]. Mais sera-t-elle libre ? D'ailleurs[4] les difficultés que les faits lui opposeront ne seront-elles pas insurmontables ? Ce ne

sont pas les difficultés politiques que je redoute le plus : ce sont les difficultés économiques et financières[5]. On a rempli la tête des ouvriers d'espérances chimériques. En voulant les réaliser on arrêtera le travail, on fera disparaître le capital, et on amènera une crise financière et industrielle plus grande, je le crains bien, qu'aucune de celles que nous avons jamais eues[6]. [Le trésor public s'épuisera à secourir les misères que cette crise fera naître et la crise, tarissant en partie la source des impôts indirects, achèvera de mettre les coffres de l'État à sec[7].]

Voilà la vraie, l'immense difficulté que va rencontrer d'ici à très peu de mois la jeune république : et quant à moi j'avoue avec douleur que je n'aperçois pas le moyen de la résoudre. Aussi quoique très décidé à ne pas refuser la députation si on me nomme je te confesse que j'ai peu de goût à faire partie d'une assemblée qui ne sera peut-être pas libre et qui, fût-elle libre, sera peut-être impuissante à empêcher la banqueroute. Mais il y aurait trop long à dire sur ce point ; le temps me manque.

Lettre inédite. Copie de Gustave de Beaumont. Archives Tocqueville. Copie de Louis de Kergorlay. Archives de la famille de Kergorlay.

1. Cette lettre nous est connue par deux copies : une de Gustave de Beaumont et une autre version, partielle, de la main de Louis de Kergorlay.

2. *Variante de la copie Kergorlay* : que te dirais-je que tu ne saches ?

3. Le 5 mars, un décret avait fixé les modalités des élections à l'Assemblée et fixé leur date au 9 avril. Le 17 mars, le gouvernement provisoire allait accepter, à la demande d'une délégation conduite par Blanqui, de les repousser au 23 avril. Report insuffisant pour faire basculer vers le socialisme une province majoritairement conservatrice.

4. *Variante* : Et d'ailleurs.

5. La révolution était née, pour une bonne part, de la crise économique et en particulier de la crise financière et industrielle. Cette crise se poursuivait, aggravée par les événements : par crainte des désordres, les entrepreneurs hésitaient à rouvrir chantiers et ateliers et la clientèle à passer des commandes. Le 25 février, le principe des ateliers nationaux et de l'aide aux associations d'ouvriers (organisées en coopératives de production) avait été proclamé. Le 28 février, une manifestation réclamant la création d'un ministère du Travail avait obtenu la création d'une « Commission du gouvernement pour les travailleurs » qui siégerait au palais du Luxembourg. Le 6 mars étaient organisés les ateliers nationaux de la Seine.

6. *Variante* : vues.

7. Phrase manquante dans la version Beaumont et présente dans la copie

Kergorlay. Le 16 mars, le gouvernement provisoire devait décider une augmentation de 45 % de tous les impôts directs.

## À ARISTIDE GUILBERT

St-Lô samedi 6 h [1er avril 1848[1]]

Mon cher Monsieur,

Hier matin j'ai été vous demander au Soleil levant[2]. J'ai été d'autant plus contrarié de ne vous avoir pas trouvé que je ne sais comment vous rejoindre. Je pars ce matin pour Valognes où je ne resterai qu'une heure. J'irai coucher chez moi à Tocqueville. Demain, j'assisterai à un grand banquet qui a lieu près de là à St Pierre. Mais je ne puis encore être sûr de ce que je ferai les jours suivants. Cela dépendra des circonstances. Je ne sais si j'irai à Cherbourg ou si je retournerai à Valognes. Veuillez m'écrire à Valognes (c'est mon quartier général) pour me faire connaître votre marche et croyez que je serai heureux de vous rencontrer.

Agréez l'expression de mes sentiments de très haute considération et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Aristide Guilbert*
*Au soleil levant*
*St-Lô*

Lettre inédite. Collection particulière.

1. La lettre peut être datée du 1er avril 1848 puisque c'est le dimanche 2 avril 1848 que Tocqueville doit présider le banquet démocratique à Saint-Pierre dont il est question.

2. Hôtel de Saint-Lô.

Ce samedi soir
15 avril 1848

Mon cher confrère, vos conseils sont toujours excellents à suivre. Le plan de travail que vous m'avez *prêché* l'autre jour[1], s'est présenté plusieurs fois depuis à mon esprit. Je suis disposé à le réaliser. Du moins, je m'occupe des études préliminaires qui peuvent conduire à ce résultat. Dans ce but, je me suis rendu aujourd'hui à la bibliothèque de l'Institut et j'ai demandé plusieurs ouvrages qui me paraissent nécessaires à consulter, entre autres un livre de Bentham sur les assemblées délibérantes[2]. J'ai appris que cet ouvrage était dans vos mains depuis un an. Si vous en aviez assez tiré ce que vous vouliez de lui, je vous prierais de me l'envoyer par le porteur[3].

Croyez, mon cher confrère, à tous mes sentiments de haute estime et de sincère amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. J'ai lu votre circulaire que j'ai trouvée en tous points digne de vous[4]. Vous savez ce que je pense de votre talent et de votre caractère. Cet éloge doit donc suffire.

Archives Sangnier. Lettre publiée dans Alfred de Vigny, *Correspondance*, t. VI (1846-1848), éd. par Madeleine Ambrière, Thierry Bodin, Sophie Vanden Abeele-Marchal, Classiques Garnier, 2015, p. 508-509.

1. Probablement le 13 avril, à l'issue d'une séance académique. Sur cet échange entre Tocqueville et Vigny, voir Sophie Vanden Abeele-Marchal, « La "maison mal bâtie" de la IIe République. Un échange entre Tocqueville et Vigny autour des "assemblées délibérantes" en 1848 », *RHLF*, 2016/1 (vol. 116), p. 93-114. Selon elle, « s'y donnent à voir des points de convergence entre deux académiciens ». Ils partagent « le même constat sur le parlementarisme de la monarchie de Juillet, effondrée "en trois heures" – selon une formule contemporaine qu'ils reprennent tous deux à leur compte ».

2. *Tactique des assemblées législatives. Suivie d'un traité des sophismes politiques. Ouvrage extrait des manuscrits de Jeremie Bentham*, Genève et Paris, 1816.

3. Vigny répond le 16 avril : « Je ne puis vous envoyer encore que ce volume où vous trouverez une lettre assez curieuse de Jeremy Bentham à la Convention. /

J'espère, dans peu de temps, vous envoyer les autres volumes. Nous en parlerons mardi si vous venez à l'Académie comme je l'espère. – J'y serai le premier dans notre grande Bibliothèque. / Que je suis heureux de vous voir occupé de nous dire ce que vous savez mieux que personne au monde. Instruire et calmer, organiser et présenter de grands modèles, ce sera achever votre œuvre. – Je vous remercie de ne pas avoir oublié notre conversation, pour moi tout ce que vous dites est précieux comme tout ce que vous écrivez » (Alfred de Vigny, *Correspondance*, t. VI, 1846-1848).

4. Il s'agit de sa circulaire électorale. Vigny est candidat à l'Assemblée constituante en Charente mais connaîtra un échec cuisant (62 voix sur 93 000 exprimées).

## À LOUIS ANTOINE GARNIER-PAGÈS[1]

Paris, ce 17 avril 1848

Je vous envoie, mon cher Pagès, la note que vous m'avez demandée ce matin. Elle est relative, comme vous savez, à deux personnes qui postulent en ce moment [à] des bureaux de poste.

1o Mlle d'Aumont directrice du bureau de poste de Choisy-le-Roy[2]. Cette dame est le seul soutien d'une mère très âgée. Elle n'a pas la moindre fortune. Le retrait de sa place plongerait sa mère et elle dans la misère. Elle occupe depuis huit ans le bureau de Choisy et je crois que ses notes sont excellentes. On m'a assuré qu'on avait demandé sa place. C'est pour cela que je vous la recommande. Je connais cette famille respectable depuis plus de vingt ans et je serais extrêmement affligé qu'il lui arrivât malheur. Je la confie à votre justice et à celle de M. le Directeur général.

2o La seconde personne dont je vous ai parlé est M. d'Espériès directeur de la poste aux lettres à Compiègne (Oise)[3]. On m'a dit également que sa place était demandée. Il me semble qu'il ne serait pas juste de la lui enlever. M. d'Espériès est un excellent employé. Il est père de famille et on le réduirait à la misère en lui ôtant son emploi.

Croyez, je vous prie, à tous mes sentiments de très haute considération et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Huntington.

1. Louis Antoine Pagès, dit Garnier-Pagès (1803-1878), négociant et homme politique, frère cadet de l'ancien leader républicain des années 1830 Étienne Garnier-Pagès. Élu député après la mort de son demi-frère en 1841, il avait été l'un des promoteurs de la campagne des banquets. Nommé dès le 24 février pour faire partie du gouvernement provisoire, il avait pris très vite (le 5 mars) le ministère des Finances après avoir été maire de Paris.

2. Tocqueville connaissait Sidonie d'Aumont depuis les années qu'il avait passées comme juge auditeur à Versailles. Gustave de Beaumont entretenait une liaison avec sa sœur Amélie, et lui-même courtisait Sidonie, si l'on en croit une lettre à Beaumont du 8 mai 1830 (*OC*, t. VIII, 1, p. 98-102). C'est Tocqueville que Beaumont chargea de signifier à Amélie la fin de leur liaison en novembre 1835 (il allait épouser Clémentine de La Fayette en juillet 1836). Amélie était morte prématurément et Sidonie, sans fortune, avait obtenu la place de directrice du bureau de poste de Choisy-le-Roi.

3. La maison du père d'Alexis à Clairoix, ainsi que le château de son frère Édouard, Baugy, se trouvaient près de Compiègne. D'où sans doute l'intérêt porté ici au sort du directeur de la poste de Compiègne.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Paris ce 1er mai 1848

Mon cher ami,

J'ai reçu de vous ce matin une lettre dont je vous remercie. Comme vous le dites, il ne faut pas se hâter de féliciter ceux qui font partie de cette assemblée[1]. Jamais il n'a été plus sage d'ajourner un compliment. Ce dont vous pouvez dès à présent vous réjouir dans mon intérêt, c'est du témoignage d'estime que j'ai reçu de nos concitoyens du département de la Manche. J'ai eu plus de 110 000 voix sur 123 000 votants. Il était difficile d'obtenir un résultat plus favorable. Cette approbation éclatante donnée par mon pays à ma conduite politique m'a été, je l'avoue, très sensible.

J'ignorais la maladie de M. de Balzac[2] et la mort de son père[3]. Sans doute, on m'aura envoyé un billet de faire part de ce dernier événement, mais il sera parvenu à Paris durant mon absence (je ne suis revenu ici qu'après les élections) et se trouve probablement confondu avec beaucoup d'autres imprimés que je n'ai pas encore eu le temps de lire. Veuillez exprimer à votre excellent beau-frère tous mes sentiments de vive et sincère sympathie. J'espère que sa santé va se remettre et que la bile

reprendra ses voies naturelles, quoique les temps de révolution ne soient pas en général favorables à ces sortes de maladies[4]. Venez, je vous prie, quand vous passerez à Paris, me donner de ses nouvelles et causer avec moi.

Je ne vous parle point politique. Il y aurait trop long à en dire et d'ailleurs, l'obscurité qui enveloppe l'avenir le plus prochain est, quant à présent impénétrable. La nation vient de se montrer bien digne de la liberté[5]. Mais où sont les hommes qui sont dignes de conduire une nation libre ? J'augure mal comme vous de l'instruction publique, surtout si elle restait longtemps confiée aux mains des fous et des niais qui la dirigent aujourd'hui. Car, le ministère de l'Instruction publique[6] présente en ce moment le spectacle de l'action combinée de ces deux espèces d'hommes ; je ne parle pas de l'inexpérience et de l'ignorance, parce qu'elles se trouvent également réparties entre tous les départements ministériels.

Je mets sous bande deux de mes discours[7] et je vous les adresse.

Adieu. Mille souvenirs pleins d'amitié à M. de Balzac et à Madame votre sœur. Croyez à ma sincère affection.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Vous avez raison de dire que vous craignez les instincts[8] matérialistes de la révolution qui vient de s'opérer. La Révolution de 1789 est sortie du cerveau et du cœur de la nation ; mais celle-ci a pris en partie naissance dans son estomac et le goût des jouissances matérielles y a joué un rôle immense.

Collection particulière. Publication partielle dans Édition Beaumont, t. VII, p. 235-236.

1. Le 24 avril, Tocqueville avait été élu à l'Assemblée constituante. Avec 110 704 voix, il était le troisième des 15 élus du département de la Manche, derrière Vieillard et Havin, les deux commissaires de la République.

2. Jean-Baptiste Baudry de Balzac, époux de Pauline Bouchitté, la sœur de Louis.

3. Félix-Marie Baudry de Balzac, médecin de la maison du roi, à Saint-Cloud et Meudon, à partir de 1819.

4. Jean-Baptiste Baudry de Balzac allait mourir le 12 mai 1848.

5. L'élection de l'Assemblée constituante, les 23 et 24 avril, avait porté à la

Chambre une majorité de républicains modérés.

6. Hippolyte Carnot (1881-1888), élu député du 6e arrondissement de Paris en 1837 et réélu jusqu'en 1848, siège dans l'opposition républicaine. Ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement provisoire formé le 24 février 1848 et élu représentant de la Seine à l'Assemblée constituante le 23 avril, il s'était adjoint au ministère le philosophe Jean Reynaud (sous-secrétaire d'État) et l'homme de presse Édouard Charton (secrétaire d'État), tous deux anciens saint-simoniens et proches de Pierre Leroux. C'est sans doute ces derniers, en sus d'Hippolyte Carnot, que Tocqueville qualifie de « fous » et de « niais ».

7. Au cours de sa campagne électorale, Tocqueville avait prononcé trois discours : le 19 mars à Valognes dans une réunion préparatoire des électeurs de l'arrondissement, où il exposait son programme (le texte de cette allocution n'a pas été retrouvé) ; le même jour lors d'un grand banquet à Cherbourg (texte publié dans le *Journal de Cherbourg* du 23 mars) ; le 26 mars à Valognes, où il répondait au président du comité électoral (texte paru dans le *Journal de Valognes*). Ces deux derniers discours figurent dans *OC*, t. III, 3, p. 43 à 51.

8. Beaumont lit « intérêts ».

## À NASSAU WILLIAM SENIOR

Vendredi matin
[mai - juin 1848[1] ?]

Mon cher Monsieur Senior, je viens d'apprendre que la commission de constitution dont je fais partie se réunit ce matin à 10 h. Je ne puis donc aller déjeuner chez vous. Je vous envoie ci-joint une lettre pour le chef des huissiers de la Chambre. Il faut vous présenter avec votre ami au plus tard *à 10 1/2* à la petite entrée de la Chambre *rue de Bourgogne presque en face la rue de Lille*. Vous ferez porter la lettre à M. Duponceau[2] qui m'a promis de vous faire placer.

Croyez à tous mes sentiments de considération et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Tocqueville avait été élu dès le premier tour par l'Assemblée, le 17 mai, avec Cormenin, Marrast, Lamennais, Vivien et Dufaure à la commission de

Constitution, dont les travaux commencèrent le 22 mai et se poursuivirent jusqu'au 17 juin pour la première phase, avant consultation des bureaux de l'Assemblée. Dans une lettre du 17 avril 1848 à Senior, Tocqueville se réjouit qu'il ait « repris le projet de venir à Paris » et lui demande de lui apporter différents documents, sur le règlement de la Chambre des communes et sur l'*income tax* (*OC*, t. VI, 2, p. 103-104). Cette lettre peut donc avoir été écrite entre la fin mai et la première quinzaine de juin.

2. Dans *Souvenirs d'un crime* (II, 8), Victor Hugo évoque le « chef des huissiers de l'Assemblée, un appelé Duponceau, espèce de bonhomme rogue à figure rouge et à cheveux blancs qui dans les grands jours, se prélassait au pied de la tribune avec un collet argenté, une chaîne sur l'estomac et une épée entre les jambes » et son rôle peu glorieux. Amené au Mont-Valérien par le commandant du fort pour identifier les 53 députés emprisonnés après le coup d'État qui refusaient de se nommer, il « osa regarder en face les représentants les uns après les autres, et il les nommait au fur et à mesure à un homme de police qui prenait note ».

## À ADOLPHE BILLAULT

Ce samedi
[8 juillet 1848[1]]

Mon cher ami,

L'enterrement de M. de Chateaubriand auquel je suis forcé d'assister m'empêchera de me trouver aujourd'hui au commencement de la séance du bureau[2]. Veuillez m'excuser auprès de mes collègues, je vous prie.

Mille amitiés très sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives de Nantes. Fonds Billault.

1. Chateaubriand était mort le 4 juillet. Son enterrement eut lieu le 8 juillet, ce qui permet de dater la lettre de ce même jour.

2. Pour le 8 juillet, l'ordre du jour de l'Assemblée prévoyait, à 11 heures, une réunion dans les bureaux avec les points suivants : « Suite de l'examen du projet de constitution. Suite de l'examen du projet relatif à l'enseignement primaire. Examen du projet de décret relatif aux successions et aux donations entre-vifs. »

## À UN CORRESPONDANT INCONNU[1]

Paris ce 10 juillet 1848

Monsieur,

Je trouve en revenant de la campagne votre carte et le livre dont vous avez bien voulu l'accompagner. Je ne veux pas perdre un moment pour vous exprimer ma vive reconnaissance. Je vais vous lire. Mais avant même de vous avoir lu, je tiens à vous dire que le sujet que vous avez choisi a toutes mes sympathies. Je suis convaincu que le salut de la société ne peut se trouver que dans le développement du principe de la fraternité chrétienne entendu dans son sens vrai et praticable. Les hommes de talent qui, comme vous Monsieur, se dévouent à cette grande tâche, méritent l'approbation non seulement de la France mais de l'humanité tout entière.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Le contenu de la lettre, trop allusif, ne nous a pas permis d'identifier son destinataire. On peut penser à Frédéric Ozanam (1813-1853), professeur de littérature comparée à la Sorbonne, auteur en 1848 d'un ouvrage intitulé *Les Origines du socialisme.*

## À ERNEST DE BLOSSEVILLE

[Juillet 1848[1] ?]

Il paraît que, dans l'*Union*[2] du 11 courant, que je n'ai pas lue, on a publié un article qui faisait connaître que tous les hommes, appartenant aux anciennes familles et qui se trouvaient à Paris durant les journées de juin, avaient combattu énergiquement dans les rangs de la garde

nationale[3]. On citait notamment dans ma légion, la première, le nom de plusieurs de mes parents ou amis ; mais on a omis celui de mon frère Hippolyte de Tocqueville, qui a donné sa démission de capitaine à la révolution de Juillet. Il a cependant passé quatre jours et quatre nuits sous les armes et s'est trouvé aux affaires les plus chaudes. Cette omission m'a affligé ; je désirerais donc que si une occasion naturelle se rencontrait de revenir sur ce sujet dans votre journal, vous voulussiez bien en profiter pour réparer cette omission. Ce serait un acte d'ami.

Original perdu. Lettre publiée dans Louis Passy, *Le Marquis de Blosseville, op. cit.*, p. 244.

1. Cette lettre fait référence à l'insurrection ouvrière des journées de juin (23-26 juin). Le numéro de *L'Union* cité est du 11 juillet. La lettre est donc des jours qui suivent.

2. *L'Union monarchique* était née en février 1847, grâce à l'arbitrage de Berryer, de la fusion des trois journaux monarchistes : *La Quotidienne*, *La France* et *L'Écho français*. Ernest de Blosseville en était un des quatre administrateurs.

3. L'article paru dans *L'Union* du 11 juillet auquel fait allusion Tocqueville paraît être celui intitulé « Quelques traits de la garde nationale dans la défense de l'ordre » et commence ainsi : « Dire ce qu'il y a eu de dévouement dans la garde nationale, durant cette guerre sauvage que les socialistes viennent de faire à leur patrie, eût été impossible. Mais il est toujours temps de recueillir les traits de courage ; et nous nous empressons de publier quelques détails qui nous sont communiqués sur le 2e bataillon de la 10e légion. » Il n'y est pas question, effectivement, d'Hippolyte de Tocqueville. La lettre parle cependant de la 1re légion, non de la 10e.

## À ERNEST DE BLOSSEVILLE

[Juillet 1848[1] ?]

Quelle que soit l'importance des questions de constitution et d'avenir, les questions du gouvernement proprement dit et de politique journalière méritent encore bien plus de nous préoccuper. À quel parti sera décidément remise la direction de la société ? Quelle est la classe qui retiendra la prépondérance ? Voilà ce qui doit faire le véritable sujet des

efforts de chacun et ce que chacun doit se demander chaque jour avec anxiété. L'organisme du gouvernement est secondaire, quoique la bataille que nous venons de livrer ait fait reprendre aux idées d'ordre une partie du terrain qu'elles avaient perdu depuis février. Cependant la partie est encore bien loin d'être gagnée. Le désordre est encore dans les esprits et si de la classe ouvrière des villes, il s'étendait malheureusement à la classe correspondante des campagnes, je ne sais si la société, car c'est d'elle qu'il s'agit aujourd'hui, pourrait être sauvée.

Merci mille fois de ce que vous me dites sur mon livre de la démocratie d'Amérique, à laquelle celle de France ressemble si peu[2]. Je suis effrayé et attristé, lorsque je vois chaque jour, par la pratique, à quel point les deux sociétés diffèrent profondément l'une de l'autre, et combien le problème à résoudre se présente chez nous dans des conditions plus mauvaises ; mais, à la grâce de Dieu.

Original perdu. Lettre publiée dans Louis Passy, *Le Marquis de Blosseville, op. cit.*, p. 247-248.

1. L'allusion aux « questions de constitution », en discussion dans les bureaux de l'Assemblée après la remise du projet de la commission le 17 juin, et surtout à « la bataille que nous venons de livrer », laisse penser que la lettre est de peu postérieure aux journées de juin.

2. Allusion à la réimpression de *De la démocratie en Amérique*, 10e édition, à la mi-mars 1848, dont la presse se fit largement l'écho. Dans une lettre du 29 avril 1848, Blosseville écrivait : « Je vous lis et je vous relis. C'est à vous que je demande la solution de nos grands problèmes. Vous n'êtes pas très consolant mais que vous êtes instructif ! Et que vous avez été souvent prophète ! Enfin mon cher ami, j'ai foi en vous. S'il vous prenait fantaisie de former un parti, j'en suis d'avance ; mais vous avez mieux à faire » (Bibliothèque de l'Institut, Ms 1709 1, pièce 3).

## À CLAUDE RAUDOT[1]

Paris, ce 15 juillet 1848

Mon cher ami, j'ai pu m'occuper aujourd'hui (j'aurais voulu pouvoir

le faire plus tôt) de votre professeur. Je viens de me rendre au ministère de l'Instruction publique, en dépit du décret qui prohibe les recommandations individuelles, pour le recommander. Le chef de bureau auquel je me suis adressé m'a dit qu'il avait reçu la demande et qu'il l'avait transmise au conseil de l'Université, pour avoir, suivant l'usage, son avis. Du reste, ce même chef de bureau m'a assuré que la chose ne pouvait pas souffrir de difficulté et que l'autorisation serait accordée. Je dois ajouter que le susdit fonctionnaire m'a paru assez contrarié de ne pouvoir refuser votre homme. Mais j'imagine que ce n'est pas sa satisfaction que vous aviez en vue.

Je n'ai pas répondu à votre première lettre et je suis sûr que vous m'avez excusé. Les événements publics ne permettent guère d'écrire à ses amis. D'ailleurs que leur dire qu'ils ne sachent ? Que leur montrer, qu'ils ne voient ? Nous sommes mieux que nous ne l'avons été depuis février. Nous ressemblons à un malade qui a échappé à une crise depuis longtemps prévue qui devait l'emporter en une nuit et qui n'a plus qu'une fièvre maligne ordinaire. La fièvre est bien maligne en effet et le malade encore bien loin de la convalescence. Mais enfin il pouvait mourir et il n'est pas mort. Ce sont là les genres de satisfactions auxquelles pour le moment il faut nous restreindre. Du reste, l'aspect de Paris a de plus en plus l'aspect révolutionnaire d'une société partagée entre deux classes ennemies. La province, à ce qu'il paraît, dans les campagnes du moins, continue à présenter l'aspect contraire. Tant qu'il en sera ainsi et qu'on ne sera pas parvenu à persuader aux pauvres des campagnes ce qu'on a mis dans la tête des ouvriers des villes, l'ordre social et la civilisation pourront se sauver.

Adieu. Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie Rédier d'un original appartenant à Mme Raudot. Archives Tocqueville.

1. Claude Raudot sera élu représentant à la Constituante en novembre 1848 en remplacement de Louis-Napoléon qui avait opté pour la Seine. Il y défendra des idées sur la décentralisation très proches de celles de Tocqueville.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

15 juillet 1848

[…] les terribles événements dont Paris vient d'être le théâtre ne m'ont pas permis de songer à autre chose qu'aux enfants gémissants [?] du Pays.

L.a.s., 2 p. 1/2 in 12. Catalogue Desmarets n° 296.

## À EUGÈNE STÖFFELS

Paris 21 juillet 1848

Je n'ai pas besoin de te dire, mon cher ami, que j'aurais voulu t'écrire plus tôt ; mais les événements qui ont eu lieu depuis que j'ai reçu ta lettre parlent assez haut, et me servent aisément d'excuses.

Tu me demandes de te parler politique. Je ne demanderais pas mieux si j'avais plus de temps. Mais le temps me manque ; et je suis obligé de me borner à des aperçus très généraux et très sommaires.

Je n'ai jamais douté un instant depuis février que nous ne dussions avoir une grande bataille dans Paris. Je l'ai dit, répété et écrit cent fois. Aussi les journées de juin ne m'ont surpris que par les proportions colossales qu'a prises le combat. La victoire nous a fait regagner une partie du terrain que l'ordre social avait perdu. Pour la première fois depuis quatre mois un gouvernement régulier est possible ; et quoique je sois assuré que les hommes qui dirigent en ce moment les affaires, et l'Assemblée elle-même, se montreront au-dessous des nécessités de la situation et ne feront pas tout ce qu'il y a à faire pour atteindre promptement et fermement ce but, je crois qu'en dépit d'eux et par la force irrésistible que l'événement a donnée aux idées d'ordre, le but sera atteint. Mais de grands dangers sont cependant à craindre très prochainement, d'autres dans un avenir plus éloigné. Les plus prochains naissent de l'état des finances. Si nous continuons à voter des dépenses et

que les recettes continuent à décroître, nous ne pouvons guère échapper à une crise financière dont personne ne peut prévoir l'effet. Lors même qu'un peu d'ordre serait rétabli dans les finances, il serait encore bien difficile d'arrêter les progrès de la misère des particuliers ; et cette misère peut devenir si effroyable à l'hiver qu'à elle seule, et ne se combinât-elle pas avec des passions politiques, elle menacerait la société d'un bouleversement complet. Voilà les périls immédiats. Ils sont très grands, très effrayants. Je suis porté à croire cependant que nous n'y succomberons pas. Je ne serais pas surpris qu'après ces épreuves, le gouvernement républicain ne prît une certaine assiette, et ne marchât un certain temps avec régularité. Mais je ne crois pas à l'avenir. J'éprouve une tristesse profonde qui naît bien moins des appréhensions immédiates (quoiqu'elles soient grandes) que de l'absence d'espérance. Je n'espère plus, je ne voudrais pas dire cela à un autre, je n'espère plus voir s'établir dans notre pays un gouvernement régulier, fort et libéral à la fois. Cet idéal a été le rêve de toute ma jeunesse, tu le sais, et aussi de la portion de mon âge mûr qui est déjà écoulée. Je ne crois plus à sa réalisation. J'ai pensé assez longtemps (cette croyance était bien ébranlée fort avant février) que nous avions parcouru et parcourions encore une mer orageuse au bout de laquelle était le port. C'était une erreur. Nous sommes sur une mer orageuse, sans rivage ; ou du moins le rivage est si loin, si inconnu que notre vie et celle peut-être de ceux qui nous suivront se passera avant de le rencontrer et de s'y établir. Ce n'est pas que je croie à une succession non interrompue de révolutions. Je crois au contraire à des intervalles assez longs d'ordre, de tranquillité, de prospérité ; mais à l'établissement ferme et définitif d'un état social et politique, je n'y crois pas. Comment y croire encore ? On a pu penser en 1789, en 1815, en 1830 même que la société française était atteinte par une de ces maladies violentes après lesquelles la santé du corps social devient plus vigoureuse et plus durable. Nous voyons bien aujourd'hui qu'il s'agit d'une affection chronique ; que la cause du mal est plus profonde ; que le mal, sous une forme intermittente, sera plus durable qu'on ne l'avait imaginé ; que ce n'est pas seulement tel gouvernement qui est impossible, mais un gouvernement durable quelconque, et que nous sommes destinés à osciller longtemps entre le despotisme et la liberté sans pouvoir supporter en permanence ni l'un ni l'autre. Je suis effrayé d'ailleurs à la vue de l'état des esprits. Il est loin d'annoncer une révolution qui finit. On a beaucoup dit, on répète encore tous les jours, que les insurgés de Juin étaient le

rebut de l'humanité ; qu'on ne voyait parmi eux que des vauriens de toute sorte, et qu'ils n'agissaient que par la passion grossière du pillage. Il y avait beaucoup de ces gens-là parmi eux assurément. Mais il n'est pas vrai qu'il n'y eût que de ceux-là. Plût à Dieu qu'il en eût été ainsi ! Des hommes de cette nature ne sont jamais que de petites minorités, ils ne prévalent jamais. La prison et l'échafaud vous en débarrassent ; tout est dit. Il y a eu dans l'insurrection de Juin autre chose que de mauvais penchants : il y a eu de fausses idées. Beaucoup de ces hommes qui marchaient au renversement des droits les plus sacrés, étaient conduits par une sorte de notion erronée du droit. Ils croyaient sincèrement que la société était fondée sur l'injustice, et ils voulaient lui donner une autre base. C'est cette sorte de religion révolutionnaire que nos baïonnettes et nos canons ne détruiront pas. Elle nous créera des embarras et des périls qui ne sont pas près de finir.

En somme je ne crois pas que d'ici à très longtemps on puisse rien bâtir de solide et de durable sur le sol mouvant de notre société française, pas même le pouvoir absolu, dont tant de gens, las des orages, s'accommoderaient faute de mieux comme d'un port. Nous n'avons pas vu commencer cette grande révolution dans l'espèce humaine, nous ne la verrons pas finir. Si j'avais des enfants je leur répéterais cela sans cesse, et je leur dirais tous les jours que nous sommes dans un temps et dans une société où il faut se rendre propre à tout et se préparer à tout ; car nul n'y est sûr de sa destinée ; et j'ajouterais ceci surtout, que c'est bien dans ce pays qu'il convient de ne compter sur quoi que ce soit qu'on puisse vous enlever, mais songer seulement à acquérir ce qu'on ne peut perdre qu'en cessant de vivre, l'énergie, le courage, la science, l'esprit de conduite. Adieu, mon cher ami, dans ce que je te dis de sombre sur l'avenir, fais la part de la disposition mélancolique où me jette le moment où je t'écris, et crois toujours à ma tendre amitié[1].

Copie de Gustave de Beaumont. Archives Tocqueville. Lettre publiée dans Édition Beaumont, t. V, p. 456-460, avec des omissions et variantes, et dans l'édition « Quarto », p. 634-636.

1. Cette dernière phrase ne figure que dans la version publiée de la lettre.

Paris, ce 7 août 1848

Mon cher ami, je vous devrais une très longue lettre après un si long silence. Mais si j'attendais que j'eusse le temps d'écrire une lettre possible, vous n'auriez jamais de mes nouvelles. Je prends donc le parti de vous écrire peu afin de vous écrire tout. Pardonnez-moi le. La gravité des circonstances et la multitude des affaires qui se passent autour de nous seront mes excuses.

Que je vous dise d'abord que, si je n'ai point correspondu avec vous depuis quelque temps, cela n'a point été par indifférence. J'ai au contraire suivi avec tout l'intérêt d'une bonne et vieille amitié les détails qui m'étaient donnés sur votre existence. J'ai su que vous jouissiez de ce premier de tous les bonheurs, le bonheur domestique, que vous aviez une femme qui vous convenait et était bien faite pour vous convenir et que vous viviez avec elle dans toutes les conditions qui peuvent permettre à l'homme d'être heureux dans ce monde[1]. Je m'en suis réjoui et j'ai regretté de ne pouvoir aller vous visiter dans votre retraite paisible mais non oisive. Peut-être l'aurais-je fait en allant en Allemagne. Je comptais entreprendre ce voyage cette année. Les révolutions qui ont dérangé tant de choses en Europe depuis six mois m'ont forcé à renoncer à ce projet. Dieu sait quand je le reprendrai et si je le reprendrai jamais[2] ! De nos jours tout est incertain dans la vie des nations, à plus forte raison dans celle des individus.

Que vous dirais-je sur la politique, que vous ne sachiez par les journaux ? Notre état, quoique moins critique qu'il y a deux mois, l'est encore beaucoup cependant. Je crois cependant à un rétablissement de l'ordre et même d'une sorte de prospérité, si nous pouvons éviter la guerre (chose très douteuse), mais le péril nous attend plus loin quand il faudra faire marcher régulièrement et d'une manière normale les institutions républicaines. En somme l'avenir ne me plaît point, et j'en détourne le plus que je puis les regards en me renfermant dans cette vieille maxime : à chaque jour suffit sa tâche.

Adieu, mon cher ami. Recevez le bon souvenir de ma femme et l'expression de son désir de connaître la vôtre et croyez à ma vive amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Communiquée par Simone d'Hautefort.

1. Charles s'était marié une première fois le 25 février 1835 avec Marie Émilie de Carrey d'Asnières, morte le 5 janvier 1836. Il avait épousé en secondes noces Kathinka (ou Catherine) Weckbecker de Heddesdorf, née à Münstermaifeld (Prusse), dont il aura deux fils : François Ulrich, né à Münstermaifeld, le 16 septembre 1846, décédé le 13 octobre 1870 des suites de blessure de guerre ; et François, né à Varsberg, le 25 juin 1853, qui deviendra colonel de cavalerie.

2. Tocqueville se rendra en Allemagne du 7 au 23 mai 1849.

## À PAULINE DE LEUSSE

Paris, 20 août 1848

Je suis plein de remords, ma chère cousine, à l'endroit de votre protégé ; sinon de remords, au moins de regrets. Je n'ai rien pu pour lui. Depuis qu'on a interdit par décret de faire des recommandations, les recommandations sont devenues si nombreuses dans le ministère qu'on affirme qu'il faut augmenter le nombre des employés ou inventer une machine pour classer, numéroter et caser toutes les demandes qu'on arrache à la vertu des représentants. Là où il y avait cent pétitions, il y en a mille. Je crains bien que ce soit le seul progrès que nous ayons fait depuis six mois. Lors donc que j'ai voulu m'occuper de M. XXX, j'ai rencontré tous les abords du pouvoir tellement obstrués que j'ai bien vu qu'il n'y avait rien de sérieux à entreprendre. Veuillez lui offrir mes excuses et l'expression de mes regrets. On doit beaucoup nous pardonner en raison de la vie exceptionnelle et insupportable que nous menons du matin au soir. Les commissions succèdent aux commissions, les comités aux séances, sans compter les conciliabules et les réunions particulières. On ne saurait plus travailler pour moins produire.

L'ordre matériel est rétabli ou peu s'en faut. Si nous n'avons pas la guerre, j'espère que le gouvernement pourra s'asseoir au moins pour un temps. Mais nous allons avoir un hiver pénible à passer. Si les gens qui sont en état de dépenser soit en plaisir, soit en aumône, ne venaient pas à Paris comme de coutume, le mal s'aggraverait beaucoup. Aussi, si j'avais le

droit de faire des cas de conscience, j'en ferais un, et des plus graves, de revenir à Paris. Rester à se chauffer au coin de son feu dans son château serait un calcul égoïste et de plus un mauvais calcul. Car c'est à Paris que se décide la destinée de chacun ; et, si nous succombions sous la misère à Paris, nous entraînerions la France entière.

Copie de Gustave de Beaumont et copie Rédier. Archives Tocqueville (la date du 20 avril 1848 qui figure dans l'inventaire pour cette lettre est erronée).

## À CHARLES STÖFFELS

Paris, ce 29 août 1848

Mon cher ami, suivant votre désir je me hâte de répondre deux mots seulement à votre lettre.

Je ne puis me charger de déposer votre pétition et cela pour une raison dont vous comprendrez sur-le-champ la force : la majorité de la commission de constitution dont je fais partie ayant adopté le principe du vote au chef-lieu de canton, il ne serait pas convenable que je vinsse déposer une pétition qui n'a pour but que de conserver cette disposition. Ce serait manquer aux bons rapports que les divers membres des commissions se doivent entre eux. Je vous offre donc de faire une de ces deux choses : ou de remettre la pétition sur le bureau non ostensiblement. Les choses peuvent se passer ainsi. La pétition n'en suit pas moins son chemin. Il en résulte seulement qu'elle ne se présente pas d'avance avec l'appui du nom d'un représentant. Ou bien de la disposer dans les mains de celui de mes collègues que vous jugerez convenable de m'indiquer et dont vous croiriez être sûr. Mandez-moi laquelle de ces deux voies vous voulez que je prenne.

Je ne puis vous en dire plus long aujourd'hui et il ne me reste que le temps de vous embrasser.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Communiquée par Simone d'Hautefort.

Samedi matin
[2 septembre 1848[1] ?]

Mon cher ami,

Une commission de la Chambre dont je suis président se réunissant aujourd'hui à 11 h, je crains de ne pouvoir me rendre à l'Institut. Il se peut cependant qu'entre une heure et deux je puisse m'échapper. Dans ce cas, j'irai causer avec vous et vous rappeler, en même temps, la promesse que vous m'avez faite de me faire faire connaissance avec M. Raumer[2].

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Victor-Cousin.

1. Le 24 août 1848, Tocqueville est nommé président de la commission chargée d'examiner le décret relatif à la reprise du travail dans les prisons (qui avait été suspendu par un décret du gouvernement provisoire le 24 mars 1848 pour ne pas concurrencer les ouvriers libres). Le rapport sera remis par Rouher le 17 octobre. Le samedi 2 septembre, l'ordre du jour prévoyait que la commission pour le régime pénitentiaire se réunirait à 11 heures. Le 9 septembre, la réunion de la commission était prévue pour 10 heures. L'ordre du jour des samedis suivants ne prévoit pas de réunion de la commission. La date du 2 septembre est donc probable, d'autant plus que Raumer, dont il est question à la fin de la lettre, était bien à Paris début septembre. En témoignent les notes prises par Tocqueville au ministère des Affaires étrangères fin octobre-début novembre, lorsqu'il prépare sa mission de médiateur pour la conférence de Bruxelles, notes qui font état, à la date du 7 septembre, de difficultés faites par Bastide, ministre des Affaires étrangères, à Raumer. Ces notes sont publiées dans *OC*, III, 3, p. 232-254.

2. Friedrich von Raumer (1781-1873), historien allemand qui, après avoir favorisé l'extension des libertés communales en Prusse lorsque Lorenz von Stein était chancelier, enseigna l'histoire à Breslau puis à Berlin. Pour ses travaux sur la France et l'Europe aux XVIe et XVIIe siècles, il résida à Paris à plusieurs reprises, en 1827, 1830 et 1837. À l'automne 1848, il revint en France en qualité d'envoyé du parlement de Francfort. Il a relaté dans ses *Lettres de Francfort et Paris* (1848-1849) plusieurs rencontres avec Tocqueville, alors chargé de la médiation franco-anglaise dans le conflit austro-sarde.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU[1]

Paris ce 8 septembre 1848

Monsieur,

Je prends la liberté de vous recommander un de mes amis, M. Obermayer qui aura l'honneur de vous porter cette lettre. M. Obermayer désirerait traduire en allemand l'ouvrage de M. Thiers sur la propriété[2]. Personne ne me semble plus capable que lui de bien s'acquitter d'une pareille tâche. M. Thiers, à qui j'en ai parlé hier, m'a assuré qu'il verrait avec plaisir ce travail dans les mains de M. Obermayer[3]. Je serais, pour mon compte, heureux que vous voulussiez bien autoriser celui-ci à le faire.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
*Membre de l'Institut et de l'Assemblée nationale*

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Tocqueville écrit très probablement à l'éditeur du livre de Thiers : soit Alexandre Paulin, soit Achille Armand Lheureux.

2. L'ouvrage de Thiers *De la propriété* (Paulin, Lheureux et Cie, éditeurs, 1848) a bien été publié en Allemagne, traduit par P. E. Obermayer : A. Thiers, *Ueber das Eigenthum*, Mannheim, Schwan und Götz, 1848.

3. Peter Eugen Obermayer (1820-1897) séjourne à Paris entre 1845 et 1852 et s'installe ensuite à Vienne, où il devient conseiller artistique de propriétaires de galerie et critique d'art. Tocqueville avait fait sa connaissance en Algérie lors de son voyage à la fin de 1846 (voir *OC*, t. XIII, 2, p. 204 et ci-dessus).

## À GILBERT GUILLAUMIN[1]

Paris ce dimanche

[17 septembre 1848[2] ?]

Monsieur,

Je fais tirer à part le discours dont vous me parlez. On doit m'envoyer aujourd'hui les exemplaires. Je vous ferai parvenir l'un de ceux-ci dès qu'ils m'auront été remis.

Agréez l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Guillaumin libraire*
*14 rue de Richelieu*
*Paris*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Gilbert-Urbain Guillaumin (1801-1864) avait débuté comme employé d'une quincaillerie avant de fonder une librairie puis de se lancer dans l'édition. Influencé par le cours d'économie politique d'Adolphe Blanqui au Conservatoire des arts et métiers (1833-1834), il se spécialise en économie et commence à publier en 1835 le *Dictionnaire du commerce et des marchandises*. En 1840, il inaugure la *Collection des principaux économistes* qui comprenait les ouvrages de fondateurs de la science économique. En 1841, il édite le premier numéro du *Journal des économistes* qui sera une référence pour le reste du XIXe siècle. Sa maison d'édition publia la plupart des économistes français du XIXe siècle.

2. Cette lettre pourrait concerner le discours du 12 septembre 1848 sur le droit au travail qui a fait l'objet de plusieurs tirages à part au lendemain même de sa publication dans *Le Moniteur* (voir *OC*, t. III, 2, p. 167-180). La lettre pourrait donc être datée du dimanche 17 septembre. Le discours est publié ensuite en octobre par Curmer : *Sur le droit au travail*, Bibliothèque Curmer. Il a également été repris dans des recueils, dont un publié par Guillaumin en novembre 1848 sous le titre *Le Droit au travail à l'Assemblée nationale, recueil complet de tous les discours prononcés dans cette mémorable discussion*. Un autre recueil du même type est publié en 1849 par Michel Lévy frères sous le titre *Le Droit au travail au Luxembourg et à l'Assemblée nationale*.

## À JULES DUFAURE

Jeudi matin

[21 septembre 1848[1]]

Mon cher ami (vous permettrez ce mot à une amitié déjà ancienne et bien sincère), j'espère que Corcelle vous aura dit tout le regret que j'ai éprouvé de ne pouvoir pendant quelques jours me rendre dans le sein de l'Assemblée et surtout dans celui de notre commission. J'ai été pris dimanche d'une de ces cruelles crises nerveuses de l'estomac dont je me croyais quitte depuis dix ans et qui pendant quarante-huit heures m'a fait souffrir de la manière la plus pénible. Quand les douleurs m'ont quitté il m'est resté un épuisement et un malaise tels que j'ai cru prudent, afin de faire vie qui dure, d'éloigner mon esprit de toute préoccupation et de toute affaire pendant quelques jours. J'espère, cependant, pouvoir revenir lundi à vos côtés.

Je ne voulais même pas lire de journaux ; mais dans le temps où nous vivons on a plus besoin de nouvelles que de pain. Je n'ai donc pu résister aux envahissements de la politique. Celle-ci me paraît prendre de plus en plus un aspect inquiétant mais comme nous ne pouvons pas grand-chose en ce moment de ce côté, ce n'est pas de cela mais plutôt de notre affaire de constitution dont je veux vous parler. J'ai été (comme vous sans doute) affligé et irrité du discours de Montalembert[2]. C'est pis qu'un mauvais discours, c'est une mauvaise action dans l'état actuel des choses et des esprits. Jamais on n'a plus sacrifié à son orgueil le véritable intérêt de la religion et de la liberté. Je crains que ce discours ne réagisse sur le langage de la commission dans la discussion de l'article 9[3]. Et j'en serais bien fâché non seulement dans l'intérêt de la liberté d'enseignement mais dans celui de la paix publique, et surtout celui de la paix qu'il est bon de maintenir le plus longtemps possible entre tous ceux qui veulent défendre l'ordre, à quelque point de vue qu'ils se placent. Je crains que Dupin, qui aime charger sur les troupes battues, ne donne à la commission un certain air de *férocité universitaire* qu'elle n'a pas. Tâchez qu'il en soit autrement[4]. La majorité de la commission et parmi elle l'auteur de l'article ont voulu non une liberté illimitée, mais une liberté *vraie*. En parlant *garantie*, ils n'ont voulu que des garanties qui n'étaient pas sous un autre nom, *l'autorisation préalable*. Autorisation préalable et liberté étant incompatibles, suivant le rapport de M. Thiers lui-même[5]. Si ces idées (*qui sont l'exacte vérité*) étaient exposées posément sans provocation, j'espère qu'elles éteindraient le feu et laisseraient Montalembert presque seul.

On vous demandera sans doute à l'article 13 si les mots *enseignement*

*gratuit* ont pour but de trancher d'une manière générale la grande et si difficile question de la gratuité de l'enseignement primaire[6]. Il importe beaucoup, suivant moi, que cette question soit réservée pour la discussion approfondie et détaillée qui aura lieu à propos du décret dont l'Assemblée est saisie. Telle est, je le sais, l'opinion de la commission, telle qu'elle m'a été expliquée par vous-même, quand vous avez proposé l'article. Mais il est utile que cette idée soit présentée de bonne heure à l'Assemblée afin de ne pas laisser engager le débat.

Il me faut finir cette lettre ou plutôt cette causerie ; car je suis très fatigué. À bientôt donc. Mille amitiés de cœur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Je suis ravi du succès de Rivet[7]. Je tâcherai d'aller chez lui pour lui serrer la main. J'ai reçu, il y a quatre jours, une lettre intéressante d'Angleterre. Je vous la montrerai quand nous nous verrons.

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. La lettre évoque les débats à l'Assemblée sur les premiers articles de la Constitution et plus particulièrement un discours de Montalembert prononcé le lundi 18 septembre. La lettre étant écrite un jeudi et Tocqueville étant malade depuis le dimanche, elle peut être du 21 septembre. *Le Moniteur* mentionne que Tocqueville a effectivement demandé et obtenu un congé le 19 septembre. Une lettre à Beaumont du 24 septembre 1848 mentionne également la maladie qui l'a contraint à demander un congé de quelques jours et précise qu'il est revenu à la Chambre le 23 septembre (*OC*, VIII, 2, p. 54), ce qui confirme la date du jeudi 21 septembre 1848 pour cette lettre.

2. Le 18 septembre, Montalembert proposa un amendement à l'article 8, § 1er, de la Constitution, qui avait pour but d'« insérer le droit d'enseigner parmi les droits propres et naturels aux citoyens français » et de faire disparaître l'article 9 qui constituait, selon lui, « une sorte de restriction sociale de ce droit ».

3. L'article 9 est le suivant : « L'enseignement est libre. / La liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de capacité et de moralité déterminées par les lois, et sous la surveillance de l'État. / Cette surveillance s'étend à tous les établissements d'éducation et d'enseignement, sans aucune exception. »

4. Montalembert acheva son long discours lors de la séance du 20 septembre, consacrée de nouveau à la discussion du projet de Constitution, mais retirera finalement son amendement. Dupin prit cependant la parole pour défendre le point de vue de la commission, qui avait entendu défendre à la fois la liberté et la souveraineté de l'État. Tocqueville était absent de l'Assemblée et, écrivant le jeudi

matin, n'avait sans doute pas eu encore connaissance de cette séance.

5. Montalembert, dans son discours, maintenait la réserve stipulée dans l'article 8 en discussion (« L'exercice de ces droits [à savoir de s'associer, de se réunir, d'enseigner, de manifester ses pensées] n'a pour limite que les droits et la liberté d'autrui ou la sécurité publique ») mais ne voulait pas « de la surveillance de l'État telle qu'elle semble être définie ou indiquée dans l'article 9 ». D'où cette demande d'insérer le droit d'enseignement dans l'article 8 et de l'assimiler à la liberté de la presse et aux libertés d'association et de réunion.

6. L'article 13 est le suivant : « La constitution garantit aux citoyens la liberté du travail et de l'industrie. / La société favorise et encourage le développement du travail par l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité du rapport entre le patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de crédit, les institutions agricoles, les associations volontaires et l'établissement, par l'État, les départements et les communes, de travaux publics propres à employer les bras inoccupés ; elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources, et que leurs familles ne peuvent secourir. » Les trois amendements proposés pour cet article, mis en débat le 21 septembre, ne portèrent pas sur la question de la gratuité de l'enseignement primaire.

7. Jean-Charles Rivet avait été élu comme représentant du Rhône à l'Assemblée constituante lors de l'élection partielle du 17 septembre.

## À M. DICY

Paris ce vendredi
[29 septembre 1848[1] ?]

Monsieur,

Vous conviendrait-il de vous rendre dimanche prochain à 11 h 1/2 chez moi ? Un de mes collègues de la commission des prisons et moi nous désirerions causer avec vous et nous éclairer de vos lumières.

Recevez l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Dicy ancien inspecteur général des prisons*
*1 rue de Madame*
*Paris.*
[*Adresse barrée. En dessous, d'une autre écriture :*]
*À Abbeville*

*Chez M. Demarsy*
*Chaussée des bois 102 à Abbeville*
[*Cachets de la poste : Paris 29 sept 48. Abbeville 30 septembre*]

Lettre inédite. Bibliothèque municipale d'Amiens.

1. Le billet du même jour qui suit et corrige celui-ci permet de le dater à partir de l'indication du cachet de la poste.

## À M. DICY

Ce vendredi
[vendredi 29 septembre 1848]

Monsieur,

Je vous ai écrit ce matin pour vous prier de vouloir bien vous rendre chez moi dimanche. Il me survient un empêchement. Vous serait-il égal de venir demain samedi à 7 1/2 du soir ?

Recevez l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*Monsieur Dicy ancien inspecteur général des prisons*
*1 rue de Madame*
*Paris*
[*Adresse biffée. En dessous, d'une autre écriture :*]
*À Abbeville*
*Chez Mr. Demarsy*
*Chaussée des bois 102*
[*Cachets de la poste : 29 septembre 48 ; Abbeville 30 septembre 48*]

Lettre inédite. Fac-similé consulté sur www.autographes-manuscripta.com le 29 avril 2016.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Ce samedi
[30 septembre 1848 ?]

Mon cher ami,

J'ai enfin rencontré hier M. Lesieur[1] après trois visites inutiles. Je lui ai parlé très vivement et je crois l'avoir laissé très décidé à faire ce que vous désirez[2].

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*Monsieur*
*Monsieur Bouchitté*
*à Versailles*

Lettre inédite. Collection W. Hugh Peal. Collections et archives spéciales. Bibliothèque de l'université du Kentucky, Lexington, Kentucky. Datation du catalogue.

1. Augustin Henry Lesieur (1800-1875), ancien élève de l'École normale (1817), nommé régent de rhétorique au collège de Sedan, puis sous-bibliothécaire sous la direction de Laromiguière lors de la fondation de la bibliothèque de l'université en 1825. Il publie des ouvrages savants puis scolaires, notamment dans la maison d'édition fondée par son condisciple Louis Hachette. Entré en 1837 dans l'administration centrale, il fait carrière au ministère de l'Instruction publique et devient en 1847 chef de la division qui regroupe l'administration générale et académique, l'instruction supérieure et l'instruction secondaire. Il sera évincé lors de la réorganisation de l'administration centrale après 1851 et partira à la retraite en 1859 avec le titre d'inspecteur général honoraire de l'enseignement supérieur.

2. Bouchitté, quoique n'étant pas inspecteur général, a été amené à participer de manière temporaire et ponctuelle à des missions d'inspection générale pour l'académie de Paris. Cela a été le cas en 1848. On peut donc supposer que l'intervention de Tocqueville a un rapport avec cette mission. Voir I. Havelange, F. Huguet, B. Lebedeff, *Les Inspecteurs généraux de l'Instruction publique. Dictionnaire biographique, 1802-1914*, sous la dir. de G. Caplat, INRP-Éditions du CNRS, 1986.

## À JULES ROUSSEL[1]

Paris, ce 7 octobre 1848

Mon cher collègue,

Je vous envoie mon portrait comme vous m'en avez exprimé le désir. Veuillez le recevoir comme un témoignage de mon estime et de mon amitié. Permettez-moi de vous demander en retour le vôtre. Il me retracera l'image d'un des plus fermes et des plus loyaux défenseurs de l'ordre et du pays.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Roussel, membre de l'Assemblée*
*52, rue du faubourg Poissonnière*
*Paris*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Pierre-Auguste-Jules Roussel (1805-1877) était un riche maître de forges, maire de Saint-Martin-de-Connée (Mayenne) depuis 1846. Libéral et influent, il avait été élu représentant de la Mayenne à l'Assemblée constituante le 23 avril 1848. Il fit partie du comité du travail et vota en général avec la droite. Il ne se représenta pas à l'Assemblée législative et devint conseiller général de la Mayenne.

## À JULES DUFAURE

Paris ce samedi
[14 octobre 1848[1]]

Mon cher ami,

J'ai été obligé de quitter la séance à trois heures, me trouvant un peu indisposé. Je n'ai pu vous revoir et la première fois que nous avions causé, les affaires générales m'avaient fait oublier mon affaire personnelle. Il me semble cependant convenable de vous en parler sans retard, car je ne veux pas abuser de la permission que vous m'avez donnée de réfléchir avant de vous dire si j'acceptais la mission qu'on a eu l'idée de me confier.

J'ai en effet réfléchi et le résultat de mes réflexions est d'accepter l'offre que vous m'avez faite. Je vous prie donc de la considérer comme

définitivement acceptée. Seulement, je pense qu'il vaut mieux ne pas rendre immédiatement la chose publique. Je crois que cela ne peut que convenir à vous et à moi. Ce qu'il m'importerait de pouvoir faire sur-le-champ, c'est l'étude que nécessite cette grande question. Pour cela, il faut que je sois abouché officiellement avec le général Cavaignac[2] et M. Bastide[3]. Cela du reste, ira tout seul et se fera quand vous le voudrez. Je ne suis pas pressé. Je tenais seulement à ne pas vous tenir plus longtemps en suspens sur mon acceptation.

Je m'occupe de trouver l'homme dont vous m'avez parlé et j'espère y réussir. Je vous en parlerai demain à 2 h.

Bon courage ! Vous faites la plus grande chose qu'un homme puisse entreprendre et la postérité vous regarde.

Mille amitiés de cœur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Le 13 octobre, Cavaignac avait remanié son ministère en y faisant entrer Dufaure à l'Intérieur, Freslon à l'Instruction publique, Vivien aux Travaux publics. Bastide était resté chargé des Affaires étrangères. Dufaure aurait voulu que Tocqueville soit chargé du portefeuille de l'Instruction publique, mais Cavaignac s'y opposait. En compensation, on proposa à Tocqueville, dans les tractations du 12 octobre, d'être le médiateur français entre le Piémont et l'Autriche, proposition qu'il déclina d'abord le vendredi 13 au matin. Voir sur ce point sa correspondance avec Beaumont (*OC*, t. VIII, 2, p. 60-63) et sur cette médiation les *Écrits et discours politiques* (*OC*, t. III, 3, p. 232-254). Le jeudi 19 octobre, Tocqueville informait Beaumont qu'il avait accepté la mission de médiation (*OC*, t. VIII, 2, p. 69). La lettre peut donc être datée du samedi 14 octobre 1848.

2. Louis Eugène Cavaignac (1802-1857), quoique fils de conventionnel régicide et lui-même républicain convaincu, avait été admis à l'École polytechnique en 1820 et était entré dans l'armée. Envoyé en Algérie en 1832, il y avait fait toute sa carrière militaire. Nommé gouverneur général de l'Algérie en 1848, il avait préféré rentrer en France : ministre de la Guerre du 20 mars au 5 avril, puis élu à la Constituante et de nouveau ministre le 17 mai, il avait reçu les pleins pouvoirs de l'Assemblée pour réprimer l'insurrection de juin et avait été nommé chef du pouvoir exécutif le 28 juin. Battu à l'élection présidentielle et passé dans l'opposition, il sera arrêté en 1851. Libéré, il se retirera sur ses terres. Élu en 1852 et 1857 au Corps législatif, il ne siégera pas, refusant de prêter serment à l'empereur.

3. Jules Bastide (1800-1879), républicain, ancien carbonaro, compromis dans de nombreuses insurrections sous la monarchie de Juillet, fut quelque temps

directeur du *National*, puis fonda *La Revue nationale* avec Buchez en 1847. En février 1848, il fut l'un des chefs de l'insurrection républicaine. Lamartine le choisit comme secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Il fut élu membre de la Constituante en avril 1848, et resta chargé des Affaires étrangères dans la commission exécutive sous Cavaignac. Il ne fut pas réélu en 1849.

## À JULES DUFAURE

Vendredi
[3 novembre 1848[1]]

Mon cher ami, je souffrais beaucoup hier d'une fluxion à la joue qui me force aujourd'hui, à mon grand regret, à rester chez moi. Je me sers donc de l'intermédiaire de Corcelle pour vous faire parvenir les pièces ci-jointes qu'on me prie de vous remettre *confidentiellement*[2].

Je ne sais rien du fond de l'affaire. Tout ce que je puis dire c'est que Chambaron est un homme parfaitement honnête, plein de dévouement et de bonnes intentions[3]. Son préfet, dont j'ignore même le nom, me paraît avoir le style quelque peu brutal, à en juger par le billet autographe joint au paquet[4]. J'ignore si l'on peut imputer à M. Chambaron quelque maladresse, mais j'affirmerais d'avance que par ses opinions, par sa loyauté et par son zèle, il est digne de toute votre protection et de tout votre intérêt[5]. Vous verrez sur une lettre que M. Chambaron m'écrivait *avant* l'incident qui a motivé sa réclamation près de vous, qu'il n'était animé d'aucun mauvais vouloir contre le Préfet, avant le dit incident.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Vous avez parlé à merveille hier, fond et forme[6]. Mais il ne suffit pas que vous disiez cela ; il serait urgent, croyez-le, que le général Cavaignac trouvât l'occasion de tenir le même langage.

J'ai vu hier un de mes amis qui est chirurgien major dans des régiments casernés à Paris et dans lequel j'ai pleine confiance. Il m'a assuré que dans son régiment les officiers étaient déclarés pour le général Cavaignac, mais les sous-officiers pour Napoléon et qu'ils entraînaient la plupart des soldats dans ce sens.

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. L'affaire Chambaron, sujet de la lettre, permet de la dater de novembre 1848. Par ailleurs, la mention de la fluxion dont souffre Tocqueville se retrouve dans une lettre à Beaumont du samedi 5 novembre : il vient, malgré une grosse fluxion à la joue qu'il a depuis deux jours, d'aller à l'Assemblée pour y voter la Constitution (*OC*, t. VIII, 2, p. 88). La lettre peut donc être datée du vendredi 3 novembre.

2. Une lettre du 3 décembre 1848 envoyée à Beaumont permet d'éclairer le contenu de cet envoi demandé par Chambaron, sous-préfet de Mamers depuis le 10 juillet 1848 grâce à l'appui de Beaumont : « Chambaron croyait avoir à se plaindre de son préfet qui ne le soutenait pas suffisamment dans ses efforts en faveur de Cavaignac et qui lui avait écrit un jour, dans une lettre que j'ai lue, que sa conduite était *pitoyable*. Chambaron qui est un très brave garçon, mais dont le jugement n'est pas toujours sûr, se monta la tête là-dessus et m'écrivit (vu votre absence, disait-il) lettre sur lettre dans lesquelles il se plaignait du préfet, déclarait sa propre situation intenable, demandait à grands cris qu'on le changeât d'une manière ou d'une autre et insistait surtout pour que ses lettres fussent mises sous les yeux de Dufaure. J'ai lieu de croire qu'indépendamment de son irritation, il avait l'idée d'accéder à une préfecture » (*OC*, t. VIII, 2, p. 113).

3. Antoine-Augustin Chambaron, de son vrai nom Chicaneau, né en 1814, s'était livré dans sa jeunesse à des opérations commerciales douteuses. En 1844, il entra dans la politique, devint rédacteur au *Siècle* et rédacteur en chef du *Journal de la Manche* à Saint-Lô. Secrétaire du comité central des députés d'opposition, il entretenait en même temps des relations avec *La Réforme*. Il commença sa carrière comme sous-préfet de Mamers (10 juillet 1848), fut ensuite nommé sous-préfet de Villeneuve-d'Agen (26 novembre 1848), de Saint-Étienne (17 décembre 1848), de Chalon-sur-Saône (14 juin 1850). Après le coup d'État, il fut promu préfet du Loir-et-Cher (3 décembre 1851) et du Tarn-et-Garonne (24 avril 1853). Il fut mis en disponibilité le 16 juin 1854.

André Jardin ajoute dans sa note sur Chambaron : « Il semble que Beaumont et Tocqueville se soient trompés sur ce personnage : venu lui-même de milieux républicains assez avancés, il n'hésita pas à accuser le préfet de la Sarthe des mêmes tendances ; républicain modéré, le 2 Décembre le retrouve impérialiste. Intelligent et énergique, son caractère ombrageux le met sans cesse en lutte avec ses supérieurs ou ses inférieurs ; surtout, une réputation d'improbité qui le suit de poste en poste semble bien avoir été à l'origine d'une révocation déguisée qui évita un scandale (Arch. Nat. F $IB_1$ $157_{14}$) » (*OC*, t. VIII, 2, p. 103, note 1).

4. Son préfet était François-Benjamin Pance, né en 1800, républicain de la veille, candidat malheureux à la Constituante dans l'Aube, successivement préfet de la Haute-Marne (2 juin 1848) et de la Sarthe (11 juillet 1848). Suspect d'incliner vers la république « rouge », il fut mis en disponibilité en novembre 1849, sous le prétexte que des bandes saccageaient impunément les propriétés des environs du Mans (Arch. Nat. F $IB_1$ $170_2$).

5. Dufaure nomma Chambaron à Villeneuve-d'Agen, sous-préfecture d'un

ordre supérieur, le 26 novembre. Tocqueville commente cette décision dans sa lettre à Beaumont du 3 décembre 1848 (*OC*, t. VIII, 2, p. 113-114).

6. Le jeudi 2 novembre, alors que la discussion sur la Constitution touchait à sa fin, Félix Pyat défendit un amendement demandant d'introduire le droit au travail qui avait été écarté lors de la discussion sur l'article 8. Dufaure lui répondit dans un discours court mais véhément, accusant Pyat d'armer les citoyens les uns contre les autres.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Paris ce 16 novembre 1848

Je vous renvoie, Monsieur, les exemplaires de mon discours[1]. Je n'ai point de corrections à faire. Ou du moins je n'ai eu à corriger qu'une seule lettre qui se trouve à la page 20 de l'exemplaire que je mets à part.

Recevez l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives de l'Académie française. Collection Moulin.

1. Sans doute le discours du 12 septembre 1848 sur le droit au travail (voir ci-dessus, note 2).

## À JULES DUFAURE

Paris ce lundi 20 novembre 1848

Je ne veux pas quitter Paris, mon cher ami, sans vous parler de deux ou trois petites affaires auxquelles j'attache de l'importance.

1o/ Un jeune homme appartenant à une famille très honorable de Cherbourg, M. Lemagnen[1], s'était engagé dans la garde mobile. Ce jeune homme s'est conduit avec le plus grand courage durant les journées de

juin. Il a été blessé en deux endroits. Comme il avait le moyen de se faire soigner dans sa famille, il a obtenu un congé. Pendant ce temps-là, on l'a oublié au corps. Il n'a eu ni décoration ni mention honorable. Le jeune Lemagnen est le *seul* habitant de Cherbourg qui ait servi dans cette circonstance ; il appartient, je le répète, à une famille très connue de cette ville. L'oubli et l'injustice dont il est l'objet produisent un mauvais effet et s'il était possible de réparer l'un et l'autre, cela sera *juste et utile*. Veuillez, au moins, me faire répondre un mot à ce sujet à St-Lô où je serai demain.

2o/ Ma seconde demande est relative à un secours que sollicite une famille très malheureuse et admirablement honnête. La demande est contenue dans la lettre ci-jointe. Je vous prie instamment d'y faire faire droit.

3o/ Je joins également ici une note que m'a chargé de vous remettre notre ancien ami Plichon[2], lequel conserve toujours pour vous les sentiments les plus tendres.

Mille amitiés de cœur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Vous savez peut-être que *dimanche prochain* la 1re légion se rend à Cherbourg pour assister à un banquet que lui ont offert les volontaires de juin. Je crois que si on peut ou veut faire décorer le jeune Lemagnen, il serait *très important* de le faire immédiatement.

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Le seul Lemagnen mentionné dans la correspondance locale est Joseph Lemagnen, négociant en vins, copropriétaire et rédacteur en chef du *Journal de Cherbourg*, organe de la gauche radicale. Tocqueville est en relations avec lui dès 1837.

2. Charles-Ignace Plichon (1814-1888), avocat de Bailleul (Nord), avait adhéré aux doctrines saint-simoniennes lors de ses études à Paris. Proche de Guizot qui lui avait confié une mission en Perse, il fut élu le 1er août 1846 député du 12e collège du Nord (Hazebrouck). Éloigné de la politique par la révolution de 1848, il défendit, sous l'Empire, des idées catholiques et protectionnistes, devint maire d'Arras, fut député du Corps législatif (1857, 1863 et 1869) et brièvement ministre des Travaux publics avant de tomber avec le ministère Ollivier. Il poursuivit une carrière politique après 1871 à la fois comme élu local et comme député, siégeant à droite. Il faisait partie du groupe de députés qui accompagnèrent Tocqueville en Algérie d'octobre à décembre 1846 et participa également à la commission d'Afrique. C'est sans doute ce qui l'a rapproché de Tocqueville et de Dufaure.

## À GABRIEL DIDIER[1]

Paris ce 27 novembre 1848

Monsieur et cher collègue,

Êtes-vous libre aujourd'hui à 11 h et vous conviendrait-il, avant d'aller à l'Assemblée nationale, de passer chez moi à cette heure-là ? Je suis presque sur votre chemin et je crois qu'il serait utile que nous pussions causer ensemble.

Croyez à tous mes sentiments de haute considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. J'ai été vous chercher hier inutilement à votre ancien logement rue de Sèze. Si vous pouvez venir je vous serai très obligé d'être exact à 11 h.

*À Monsieur*
*Monsieur Didier membre de l'Assemblée nationale*
*38, rue de la Chaussée d'Antin*
*Paris*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Henry-Gabriel Didier (1807-1891), magistrat en Algérie depuis 1844, avait été élu l'un des trois représentants de la colonie à la Constituante de 1848, où il siégea dans les rangs de la gauche. Après l'élection du 10 décembre, il s'opposa à la politique napoléonienne. Réélu à l'Assemblée législative, il resta dans les rangs de la minorité démocratique ; écarté de la vie politique après le coup d'État du 2 décembre, il reprit sa place au barreau de Paris. Au lendemain du 4 septembre 1870, il fut nommé procureur de la République à Alger et revint à Paris le 15 novembre 1871 après avoir refusé la fonction de gouverneur général de l'Algérie. Conseiller à la Cour de cassation en 1879, il devint sénateur inamovible en 1881.

## À (CHARLES-ARTHUR PERROTIN[1] ?)

Ce 8 décembre 1848

Monsieur,

Je vous envoie l'épreuve de mon travail[2]. Pour plus de sûreté, je l'ai fait passer sous les yeux de l'ingénieur en chef des travaux de Cherbourg, qui était en ce moment à Paris. Les rectifications indiquées par lui jettent assez de confusion dans quelques pages pour qu'il me paraisse désirable de voir encore une épreuve. Veuillez, je vous prie, me la faire transmettre après que les corrections indiquées auront été faites.

Croyez à tous mes sentiments d'estime et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Charles-Arthur Perrotin (1796 ?-1866) était l'éditeur de l'*Histoire des villes de France*. Il participa en 1812 comme soldat à la campagne de Russie, où il resta prisonnier jusqu'en 1823. De retour à Paris, il devint commissionnaire en librairie. Condamné en 1823 à un an de prison et 2 000 francs d'amende pour avoir publié des gravures représentant l'apothéose de Napoléon Bonaparte, il exerce en tant que libraire-éditeur à Paris dès 1825, sans être titulaire d'un brevet de libraire. Il achète en 1829 les droits d'exclusivité des œuvres de Pierre-Jean de Béranger (moyennant une rente concédée à l'auteur), qu'il publiera tout au long de sa carrière en différents formats avant de devenir son exécuteur testamentaire.

2. La notice sur la ville de Cherbourg qui devait paraître dans le tome V de l'ouvrage dirigé par Aristide Guilbert *Histoire des villes de France*, Paris, 6 vol., 1844-1848.

## À GUSTAVE D'EICHTAL[1]

Paris, ce 20 décembre 1848

Je reçois *Le Crédit*, Monsieur, et j'avais déjà lu et très remarqué les articles que vous avez bien voulu m'envoyer[2]. Vous me permettrez, j'espère, un de ces jours d'aller causer avec vous sur le sujet qu'ils traitent.

Veuillez agréer, en attendant, mes remerciements et l'expression de ma considération la plus distinguée.

*À Monsieur*
*Monsieur d'Eichtal*
*34 rue Neuve des Mathurins*
*Paris*
[*Cachet de la poste : Paris, 21 décembre 1848*]

Lettre inédite. Bibliothèque de l'Arsenal. Papiers d'Eichtal.

1. Gustave d'Eichtal, que Tocqueville avait rencontré en 1844, et qui avait collaboré au *Commerce*, poursuivait ses travaux de publiciste, notamment dans le journal *Le Crédit*, fondé en 1848 par d'anciens saint-simoniens.

2. Le 9 décembre, *Le Crédit* publiait une lettre de Gustave d'Eichtal qui, réagissant à un article sur le pape et la République française, se proposait d'adresser au journal un travail qui faisait « intervenir les considérations de nationalité dans la discussion des questions relatives à l'avenir de l'Italie et de la papauté ». La première partie de ce travail parut dans le numéro du 12 décembre sous le titre « L'Italie, la Papauté et la Confédération européenne » ; la seconde partie, le 18 décembre. L'article se terminait ainsi : « Les sociétés européennes, qui ont autrefois employé tant d'efforts à s'affranchir d'une manière plus ou moins complète du joug de Rome, qui depuis ont entendu avec une si profonde indifférence ses plaintes et ses protestations, ces sociétés comprennent cependant qu'il y a dans la papauté une puissance politique et morale à la conservation de laquelle elles-mêmes sont intéressées, une puissance à laquelle elles-mêmes doivent se rattacher. »

## À CHARLES-ARTHUR PERROTIN

Paris, ce 23 décembre 1848

Monsieur,

Je vous envoie ci-joint la dernière épreuve corrigée. J'y ai joint le bon à tirer. Je souhaite qu'il soit fait un tirage particulier de mon travail. Mais, avant d'écrire aux personnes que vous m'indiquez, je désirerais savoir quel est le droit et l'usage en cette matière. Ayez, je vous prie, la complaisance de m'en instruire.

Je vous remercie de ce que vous me dites relativement aux 200 f. Je

compte sur votre promesse.

Croyez à tous mes sentiments de haute considération et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Le Maresquier.

## À CHARLES-ARTHUR PERROTIN

Jeudi matin
[28 décembre 1848[1] ?]

Monsieur,

Une personne s'est présentée hier de votre part m'apportant 200 francs qui me restent dus sur un article publié par les *Villes de France*. Pendant que Madame de Tocqueville écrivait la quittance, j'étais absent, cet homme s'est retiré, emportant l'argent.

J'ai l'honneur de vous en prévenir et je vous envoie mon domestique porteur de ma quittance auquel je vous prie de remettre les 200 francs en question.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Perrotin*
*Paris*

Lettre inédite. Archives de l'Académie française. Collection Moulin.

1. Cette lettre suit vraisemblablement la lettre du 23 décembre 1848. On peut donc la dater du jeudi 28 décembre.

## À LEMANSOIS-DUPREY[1]

Ce jeudi
[1848[2]]

Monsieur et cher compatriote[3],

Ma belle-sœur désire aller demain vendredi à l'Assemblée nationale et elle me prie de vous solliciter pour elle. S'il vous reste un billet, vous seriez très aimable de me l'envoyer par le porteur.

Mille sentiments d'estime et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Lemansois-Duprey*
*secrétaire général*
*à la Questure*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Lemansois-Duprey était un des rédacteurs du *Moniteur universel*, dont la nomination au secrétariat général de la questure est annoncée dans *Le Moniteur* du 4 mai 1848.

2. La lettre est postérieure à la nomination de Lemansois-Duprey.

3. Lemansois-Duprey est peut-être parent avec Théophile Lemansois-Duprey, juge au tribunal civil de Coutances, né à Valognes en 1795.

## AU RÉDACTEUR DE L'*EUROPE THÉÂTRALE*[1]

Paris, ce 6 janvier 1849

Monsieur,

Je suis l'homme du monde le moins propre à placer des abonnements et surtout des abonnements d'une revue théâtrale. Il m'est donc impossible de faire ce que vous demandez. Mais je prendrai volontiers un abonnement et même deux pour vous être agréable. Je joins, en conséquence, à ma lettre la somme de 12 francs, prix de ces deux abonnements.

Recevez l'expression de mes sentiments distingués.

Lettre inédite. Archives générales du Royaume. Bruxelles.

1. *L'Europe théâtrale. Revue d'initiative et de conservation*, mentionnée dans le numéro d'avril de la *Bibliographie de la France* et dans Henry Izambard, *La Presse parisienne. Statistique bibliographique et alphabétique de tous les journaux, revues et canards périodiques nés, morts, ressuscités ou métamorphosés à Paris depuis le 22 février 1848 jusqu'à l'Empire* (Paris, P.-H. Krabbe, 1853, p. 61), semble n'avoir pas dépassé deux livraisons (le n° 1 le 15 avril 1849 et le n° 2 en juin 1849). Son rédacteur est Paul de Faulquemont ou Paul Faulquemont, de son vrai nom Pierre-Charles Lamarle (1805-1872), journaliste et auteur dramatique, originaire de Metz, qui collabore à de nombreux journaux parisiens, dont *Le Tintamarre* de Léon Bienvenu. Il est également l'auteur de drames et de vaudevilles, pour la plupart écrits en collaboration.

## AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Paris, ce 8 janvier 1849

Monsieur le Président,

L'état de ma santé m'oblige à prendre quelques jours de repos. Je vous prie de vouloir bien solliciter pour moi un congé de l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives nationales. AN C//909 (demandes de congé, Assemblée constituante).

## À VICTOR LANJUINAIS

Mercredi [janvier 1849 ?1]

Mon cher ami,

Je ne vais pas à l'Assemblée parce que j'ai la grippe. Cependant j'aurais besoin de vous voir. Vous serait-il possible de venir soit ce soir, soit demain matin avant midi ? Forcez ma porte, si on ne vous reconnaissait pas.

Mille amitiés.

A. DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Lanjuinais représentant*
*Paris*

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. L'année 1849 est ajoutée sur la lettre. Elle n'est pas de l'écriture de Tocqueville. Dans le classement du fonds Lanjuinais, elle figure au début de 1849, ce qui est vraisemblable puisque Tocqueville tombe malade début janvier et devra demander des congés à plusieurs reprises en janvier et février. Le 22 janvier, il parle à Clamorgan de « l'indisposition qui le retient chez [lui] depuis quinze jours » (*OC*, t. X, p. 503-504). Il note dans l'appendice à ses *Souvenirs* : « Je deviens malade ; je demeure très étranger à ce qui se passe à la Chambre pendant les premiers mois de 1849 » (*Œuvres*, t. III, p. 962). La correspondance avec Clamorgan montre cependant qu'il suit de près les débats concernant la proposition Rateau, à laquelle il est favorable comme Lanjuinais. Le 18 janvier, il écrit : « Mon cher ami, je vous aurais écrit ces jours-ci si je n'avais été malade, ce qui m'a forcé à demander un congé à l'Assemblée. Je suis cependant sorti vendredi dernier voter en faveur de la prise en considération de la proposition Rateau, parce que j'attachais une immense importance à ce vote » (*ibid.*, p. 500). La proposition Rateau, déposée le 28 décembre et soutenue par les conservateurs, fixait au 4 mars les élections à la Législative et au 19 mars la réunion de la nouvelle Assemblée afin de hâter la dissolution de la Constituante où les républicains étaient majoritaires. Le rapport de Jules Grévy concluait le 9 janvier à son rejet mais l'Assemblée l'avait néanmoins prise en considération à une majorité de quatre voix. La proposition sera adoptée le 29 janvier de nouveau à une courte majorité. D'où la proposition de compromis de Lanjuinais déposée sous la forme d'un amendement et votée le 14 février (voir ci-dessous).

## À UN DÉPUTÉ

Ce 19 janvier 1849

Mon cher collègue,

Ne pouvant me rendre à l'Assemblée, à cause d'une indisposition qui me retient chez moi depuis quelques jours, je prends le parti de vous envoyer la lettre ci jointe que j'aurais voulu vous remettre moi-même. Elle est de M. Lefrançois, juge de paix de St-Pierre-Église (Manche)[1]. Ce magistrat réclame votre protection. Il la mérite au plus haut point. C'est un homme instruit, très respectable et très respecté. Je m'associerais avec grand plaisir à vos efforts pour lui faire obtenir une situation qui lui convînt davantage[2].

Veuillez agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Lefrançois était juge de paix à Saint-Pierre-Église par nomination du 3 avril 1848. Il devait être nommé à Barenton le 11 février 1850.

2. La Deuxième République avait voulu limiter les intrusions politiques dans l'administration en prohibant les sollicitations (voir ci-dessus, lettre à Pauline de Leusse, 20 août 1848, p. 465) et en interdisant aux députés durant leur mandat d'être nommés ou promus à des fonctions publiques salariées (décret du 14 juin 1848). Tocqueville, quoiqu'il ait lutté contre la corruption par les places, n'en continua pas moins à accueillir les solliciteurs comme le montrent les sept dossiers conservés aux AT pour les années 1848-1851.

Comme ses collègues, il se souciait particulièrement des carrières des magistrats. Quoique Adolphe Crémieux, alors ministre de la Justice, ait déploré le 6 mai 1848 « l'alliance adultère[…] formée entre la magistrature et la politique », il avait procédé à de nombreuses révocations de juges de paix, les magistrats écartés retrouvant leurs fonctions dès 1849 avec le glissement conservateur du régime. Ces épurations successives illustrent l'importance du rôle politique des juges de paix. Les juges de paix, dans chaque canton, participaient à la répression des manifestations d'opposition, et soutenaient les candidats de l'administration. Leur rôle de surveillance et d'influence sur l'opinion s'était accru avec le suffrage universel et fut au plus haut dans la période 1849-1870. Voir Jean-Claude Farcy, « Les juges de paix et la politique au XIXe siècle », *in* Jacques-Guy Petit (dir.), *Une justice de proximité : la justice de paix (1790-1958)*, Paris, PUF, coll. « Droit et Justice », 2003, p. 143-163.

## À (MME BLANCHE[1] ?)

Paris ce 30 janvier 1849

[…] Nous pouvons donc apprécier, au moins concevoir la perte immense que vous venez de faire. Nous savons aussi par quels honneurs et par quel deuil public les concitoyens de M. Blanche[2] ont manifesté l'estime qu'ils lui portaient. Nous nous unissons de cœur à cette manifestation si honorable et pour lui et pour vous et nous voudrions que cet immense témoignage de la douleur publique adoucît la vôtre.

Croyez à tous mes sentiments d'estime et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Extrait. Catalogue Bonhams, 11 novembre 2015.

1. Cette lettre fait partie d'un ensemble de 13 lettres à M. Blanche, mentionnées par le catalogue de vente Bonhams du 11 novembre 2015. La destinataire est sans doute l'épouse du docteur Blanche, Marguerite Anne Félicité, née Rohée (1795-1850), à moins qu'il ne s'agisse du troisième fils du docteur Blanche, Alfred Blanche, avec qui Tocqueville avait collaboré à l'époque du *Commerce*. Voir ci-dessus, lettre du 21 décembre 1844.

2. Probablement Antoine-Emmanuel-Pascal Blanche (1785-1849), mort subitement le 24 janvier 1849 au cours d'une séance du conseil municipal de Rouen. D'abord chirurgien puis chirurgien-chef (1821) de la maison d'arrêt de Bicêtre, il était devenu en 1828 professeur des cliniques de l'Hospice général et de médecine légale à l'École secondaire de médecine. Membre de l'académie de Rouen depuis 1818, premier vice-président de la Société de médecine de Rouen lors de sa création en 1821, puis président pour 1824 et 1832, il avait été conseiller municipal de Rouen.

## AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Paris ce midi
[janvier ou février 1849 ?]

Monsieur le Président,

Retenu dans mon lit par une indisposition, je prie l'Assemblée nationale de vouloir bien m'accorder un congé de quelques jours. Je me rendrai de nouveau dans son sein dès qu'il me sera possible de le faire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale*

Lettre inédite. Archives nationales. AN C//909 (demandes de congé, Assemblée constituante).

## À JEAN PIERRE BAILLOD[1]

Paris, ce vendredi matin
[début 1849 ?]

Monsieur,

Le soir même du jour où j'ai eu l'honneur de vous voir, je suis tombé malade. J'ai demandé un congé à l'Assemblée le lendemain et je me suis rendu à la campagne d'où je ne suis revenu qu'avant-hier. Je n'ai donc pas eu l'occasion de causer avec le général Lamoricière. Mais mon intention est de le faire dès que j'y verrai jour et si je recueille dans cette conversation quelques renseignements qu'il soit utile de vous communiquer, je me hâterai de le faire. Croyez à mon grand désir de faire ce qui peut vous être agréable.

Recevez l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Le 7 septembre 1842 (voir ci-dessus) le général Baillod s'était adressé à Tocqueville pour obtenir l'appui de Lamoricière en faveur de son fils Edme Charles Jean Baillod qui voulait entrer dans le corps de l'intendance. Il peut s'agir

ici soit de celui-ci, soit du second fils du général Baillod, Auguste Charles Marin Baillod (1829-1905), admis à Saint-Cyr dans la promotion de 1849 et qui finira sa carrière commegénéral de division (1888).

## À JEAN PIERRE BAILLOD

Paris ce dimanche matin
[début 1849]

Monsieur,

Je n'ai point oublié vos intérêts. Je m'en suis même occupé plusieurs fois. Mais je ne vous ai pas écrit, parce qu'il n'est rien résulté de net ni de décisif de mes entretiens avec le général.

Celui-ci m'a toujours répondu, comme aux personnes dont vous me parlez, qu'il était plein du désir de vous être agréable, qu'il cherchait l'occasion de faire ce que vous souhaitez, phrases obligeantes qui, je le crois, indiquent en effet une volonté générale, mais non une *décision prise*. Je n'ai jamais pu le faire sortir de là. Je lui reparlerai, du reste de nouveau, dès que je verrai un jour pour le faire utilement.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

## À VICTOR LANJUINAIS

Ce dimanche [4 février 1849[1] ?]

Mon cher ami,

Venez déjeuner avec moi demain lundi à 11 h. J'espère que Rivet et Dufaure y seront. Nous avons fort à causer avant la séance.

Tout à vous de cœur.

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Cette lettre, non datée, est classée dans le fonds Lanjuinais au début de 1849. On peut risquer l'hypothèse qu'elle concerne la deuxième délibération sur la proposition Rateau (avocat bordelais, ami de Dufaure). Tocqueville, d'accord avec Dufaure, Vivien, Beaumont, Lanjuinais, Rémusat et Corcelle, avait voté pour la prise en considération de la proposition Rateau, mais cette prise en considération n'avait été votée qu'avec quatre voix de majorité. Lors d'une deuxième délibération, le mardi 6 février, Lanjuinais développa un amendement de compromis : la Constituante ne se dissoudrait qu'après avoir voté une loi sur l'organisation du Conseil d'État, une autre sur la responsabilité du président et des ministres, et une dernière sur les élections à la Législative. Le 17 février, Tocqueville écrivait à Clamorgan : « C'est sur ma table que l'amendement Lanjuinais qui est devenu loi, a été rédigé et signé par Lanjuinais, Beaumont, Dufaure et moi. Je crois qu'il contenait une transaction honorable » (*OC*, t. X, p. 511). On peut penser que cette lettre est du dimanche 4 février et que le déjeuner prévu le lundi est destiné à préparer la séance du mardi 6 février au cours de laquelle Lanjuinais défend son amendement.

## À EUGÈNE STÖFFELS

Paris, 9 mars 1849

Ta lettre m'a causé un vrai plaisir, mon cher ami, en m'apprenant que l'état si pénible dans lequel tu as passé tout l'hiver commençait à s'améliorer[1]. J'espère que le beau temps, s'il ne te donne une forte santé, te rendra du moins une vie extérieure et supportable. Comme tu me le dis, le mauvais côté de la vie est celui-là… J'ai moi-même, de ce côté, souvent beaucoup d'ennuis. Cependant avec l'âge ma santé se fortifie sensiblement, quoique je sois sujet à bien des incommodités. C'est ainsi que, depuis deux mois, je ne sais quel malaise mal défini me jette dans une sorte de torpeur qui me réduit à une sorte de sommeil intellectuel. Il semble que depuis que la propriété et la vie ne sont plus en question, je ne puisse plus m'intéresser à rien. C'est le mal des révolutions qui, comme le jeu, finissent par donner l'habitude des émotions et par les faire aimer pour elles-mêmes, indépendamment même du gain.

Ta lettre est pleine d'un sens profond et qui prouve que, si ton corps est malade, ton esprit gagne en vigueur ; je ne dis pas en justesse ; car il a toujours eu cette qualité-ci à un degré rare. Ce que tu me dis de l'état des esprits à Paris et en province est vrai[2]. Les effets que tu attribues au vote universel sont les effets réels. Ne sommes-nous pas cependant bien heureux de l'avoir ? Où trouver une autre *fabrique*, dans laquelle on puisse former des pouvoirs[3] ? Or, ce dont cette société qui ne croit plus ni à un homme ni à une idée, où tout est mobile et faible, a besoin, c'est moins d'un pouvoir bien organisé et sage que d'un pouvoir quelconque : sans quoi elle tombe[4] en dissolution. Le vote universel est quant à présent[5] la seule source que je connaisse où l'on puisse aller puiser de la force gouvernementale : voilà son grand et pour ainsi dire, son seul mérite à mes yeux. Quant à ce qu'il fait[6] en ce moment, il y a là beaucoup d'accidentel et de passager, et ceux qui croient y voir des signes de son caractère permanent sont des gens qui ont la vue bien courte. Comme tu le dis aussi avec un grand sens, au-dessous de ces volontés actuelles qui aspirent à un gouvernement fort et presque absolu, il y a des mœurs, des habitudes, des idées, des intérêts[7] démocratiques et révolutionnaires qui se retrouveront tôt ou tard[8]. [Il y a longtemps, pour ma part, que je pense que la société française que nous connaissons, est incapable de servir d'assiette à un gouvernement ferme et stable. Je suis convaincu que nous ne verrons pas un gouvernement de cette espèce et je doute que nos enfants en voient un semblable. Mais nous aurons des espaces plus ou moins longs de cette tranquillité et même de prospérité, renfermés entre des révolutions[9].] Du reste, un voile épais dérobe aux regards l'avenir le plus prochain. La nation n'a plus d'autre passion dominante que celle du bien-être : et chez un peuple en cet état, TOUT est possible. Adieu[10].

Original perdu. Lettre publiée dans Édition Beaumont, t. VII, p. 238-240, avec une coupure. Autre version partielle : copie de la main de Louis de Kergorlay, archives de la famille Kergorlay. Publication dans l'édition « Quarto », p. 649-650.

1. Lettre non retrouvée. Les relations entre les deux amis s'étaient distendues. Les archives Tocqueville ne conservent pas de lettres de Stöffels entre le 21 juillet 1848 et le 28 avril 1850.

2. Début de la copie Kergorlay.

3. *Variante de la copie Kergorlay* : Nous sommes cependant bien heureux de l'avoir, car il n'y a plus d'autre *fabrique* dans laquelle on puisse forger des pouvoirs.

4. *Variante Kergorlay* : elle tombera.
5. « quant à présent » : expression omise dans la copie Kergorlay.
6. *Variante Kergorlay* : tout ce qu'il fait.
7. *Variante Kergorlay* : instincts.
8. *Variante Kergorlay* : bientôt.
9. Passage omis dans l'édition Beaumont.
10. La fin de la lettre ne figure pas dans la copie Kergorlay.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Mardi matin [13 mars 1849]

Je ne puis vous envoyer de billets, mon cher ami, parce qu'on ne nous les donne que le soir pour le lendemain matin. Mais trouvez-vous à l'Assemblée nationale vendredi prochain à *midi et demi précis* à la petite porte cintrée qui est du côté de la rue de Bourgogne, presque en face de la rue de Lille. Vous direz au garçon de service que je vous ai donné rendez-vous là et au besoin vous lui montreriez cette lettre. Il vous laissera entrer sous la voûte. Je viendrai vous y chercher et je vous ferai entrer dans la salle.

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Bouchitté*
*à Versailles*
[*Cachet de la poste : Versailles, 13 mars 1849*]

Lettre inédite. Collection W. Hugh Peal. Collections et archives spéciales. Bibliothèque de l'université du Kentucky, Lexington, Kentucky.

## À FÉLIX MARTIN-DOISY[1]

Paris ce 15 mars 1849

Je vous écris, Monsieur, de l'Académie même où je suis venu pour m'informer de ce qui vous intéresse. Je me suis adressé naturellement aux membres de la Commission. Vous savez que les prérogatives de cette commission sont très grandes. Elle a le droit de réduire à trois ou quatre les ouvrages sur lesquels l'Académie aura à porter un arrêt et d'écarter tous les autres. Son travail est à peu près terminé et j'ai le regret de vous dire que votre livre ne se trouve pas parmi ceux qui ont été mis à part pour passer sous les yeux de l'Académie[2]. Ce premier et cependant définitif jugement a été porté, il y a déjà trois semaines et désormais toute recommandation serait inutile.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai le chagrin de vous apprendre. Veuillez me pardonner la contrariété que vous causera cette lettre et croire à tous mes sentiments de haute considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Martin-Doisy*
*6 Casimir Perier*
*Paris*
[*Cachet de la poste : Paris, 15 mars 49*]

Lettre inédite. Jacob Mayer Papers. Special Collections. University of St Andrews.

1. Félix Martin-Doisy (1795-1878), avocat et économiste, publiciste, collaborateur des *Annales de la Charité*, était membre de la Société d'économie charitable depuis sa fondation par Armand de Mun le 31 juillet 1847. En 1848, au lendemain de la révolution, il avait publié un ouvrage : *Origines et fondements de la liberté, de l'égalité et de la fraternité parmi les hommes. Histoire de la charité pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne* (658 p.). Il espérait convaincre ses contemporains de s'inspirer des pratiques chrétiennes de charité.

2. Par son sujet, l'ouvrage de Martin-Doisy pouvait retenir l'attention de l'Académie française pour le prix Montyon. Tocqueville assiste à la séance de l'Académie du jeudi 15 mars. Le choix des trois ouvrages à distribuer ne sera définitif que le 19 avril (archives de l'Académie française 2B9), mais la Commission du prix éliminait progressivement les concurrents.

## À EUGÉNIE DE GRANCEY

Paris 17 mars 1849

Je vous envoie, ma chère cousine, la note ci-jointe qui contient la réponse à vos questions[1]. Il y a évidemment une erreur de commise dans l'énoncé de la demande, du moins en ce qui concerne Paris ; car, ainsi que vous le verrez, il n'existe pas à Paris d'école d'arts et métiers. Si vous voulez m'écrire de nouveau, je me hâterai de prendre de nouvelles informations. Je suis à votre disposition en cela comme en toute autre chose.

Croyez à tous mes sentiments de vive et sincère amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. La note n'a pas été conservée.

## À JULIEN TRAVERS

Paris ce 28 mars 1849

Monsieur,

J'ai reçu presque en même temps votre lettre du 26 février et celle du 25 mars[1]. Il n'y a eu que deux ou trois jours d'intervalle entre les deux. Je vais répondre à l'une et à l'autre, suivant l'ordre des dates.

J'ai lu la brochure que vous m'avez envoyée avec le plus grand intérêt et le plus grand plaisir. Je pense comme vous qu'il serait à désirer que les productions si distinguées de mes confrères fussent, dans toutes leurs parties, plus à la portée du peuple auquel surtout elles sont destinées. Mais la difficulté d'atteindre ce but est immense. Je n'ai jamais cru qu'il se rencontrât dans une compagnie littéraire et savante beaucoup d'hommes ayant ce talent à part de se rendre accessible aux intelligences grossières et incultes. Les esprits les plus éminents échouent dans de semblables entreprises et, les habitudes de la composition savante une fois prises, l'expérience prouve qu'on ne peut presque jamais s'en départir. Mettre

les vérités d'un ordre élevé à la portée du peuple m'a toujours paru un talent extraordinaire que la nature accordait très rarement même aux plus grands esprits. Quant au prix auquel les petits traités dont vous me parlez sont vendus, M. Mignet m'assure qu'il ne fait que représenter exactement les frais de l'impression. Quand l'opuscule a plus de 120 pages il est même vendu, à perte, au prix de 40 cent[imes]. Voilà, du moins, la réponse qui m'a été faite. Vous savez, d'ailleurs, que l'Académie ni aucun de ses membres ne touche rien sur ce prix. Les auteurs des petits traités dont vous parlez ont renoncé tous à l'avance à leur droit et l'Académie ne pouvant se faire imprimeur et libraire a cédé sa propriété à un éditeur sans en retirer aucun profit, établissant pour seule condition de vendre le moins cher possible[2].

Je passe maintenant à ce qui fait l'objet de votre lettre du 25 de ce mois. J'ai été très touché, comme a dû vous le mander notre ami Boulatignier, du désir que vous m'exprimez de reproduire ma notice sur Cherbourg dans l'annuaire et je serais très heureux de l'y voir. Je me suis hâté de vous envoyer un exemplaire, que je vous prie, en tout cas, de garder comme un témoignage de mon estime et de mon amitié. Boulatignier a dû vous dire de quel recueil cette notice est tirée et vous prier en mon nom de vouloir bien en avertir le lecteur dans le cas où mon travail pourrait trouver place dans l'annuaire. J'ajoute que vous m'obligerez beaucoup de joindre à cette annonce quelques mots agréables pour les villes de France et pour leur éditeur[3].

Adieu, Monsieur, veuillez agréer d'avance mes remerciements et l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. On vient de nous annoncer officiellement la défaite complète des Piémontais, l'abdication du Roi et sa fuite en France[4].

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Dans sa lettre du 26 février (AT), Julien Travers avait émis le vœu que l'Académie des sciences morales abandonne les droits de propriété sur les petits traités d'économie politique (voir note suivante) afin d'en favoriser la diffusion, et il demandait à Tocqueville d'intervenir auprès de Mignet qui n'avait pas répondu à sa requête. Le 25 mars (AT), il sollicitait l'autorisation de reproduire la notice sur Cherbourg. Travers était très engagé dans la lutte contre la gauche : il avait été en

1848 l'un des premiers volontaires de la garde nationale de Caen venue combattre l'insurrection de Juin. Il devait publier en 1851 *L'Antirouge, almanach antisocialiste, anticommuniste, publié par un ami de l'Ordre.*

2. En 1848, au lendemain des journées de Juin, sur la suggestion du général Eugène Cavaignac, chef de l'exécutif, qui a convié les membres de l'Académie des sciences morales à le rencontrer le 16 juillet, l'Académie des sciences morales et politiques décide de publier une série de « Petits Traités » pour mettre « la science au service de la société et de la civilisation menacées par de fausses et dangereuses doctrines », de 60 à 100 pages, in-18, paraissant tous les quinze jours. Douze titres paraissent à partir de septembre 1848, dont cinq rédigés par des membres de la section de philosophie de l'Académie des sciences morales et politiques. Julien Travers leur consacre un article dans son *Annuaire du département de la Manche* de 1849.

3. La notice paraîtra dans l'*Annuaire du département de la Manche* de 1850 (22e année, Saint-Lô, Imprimerie d'Elie fils), p. 481-524, précédée de la présentation suivante : « Parmi les travaux historiques qui font le principal mérite de ce volume, on remarquera l'excellente *Notice sur la ville de Cherbourg*, due à la plume supérieure du Montesquieu normand, M. Alexis de Tocqueville, connu dans les *Deux-Mondes* pour son beau livre *De la Démocratie en Amérique*. Nous avons emprunté cette notice à l'un des ouvrages que le public a reçu avec le plus de faveur ces derniers temps, à l'*Histoire des villes de France*, composée sous la direction de M. Aristide Guilbert, en 6 forts volumes in-8o. Caen, 30 mai 1850. »

4. Vaincu à Custozza le 25 juillet 1848, Charles-Albert avait été contraint de signer l'armistice avec les Autrichiens. Mais les démocrates, vainqueurs des élections en janvier 1849, l'avaient poussé à reprendre la guerre. De nouveau battu à Novare le 23 mars 1849, il abdiqua en faveur de son fils Victor-Emmanuel II, qui signa l'armistice de Vignale : le Piémont renonçait à toutes ses conquêtes et s'engageait à payer une lourde indemnité à l'Autriche.

## À PHILIPPE AMABLE D'ARTHUYS DE CHARNISAY[1]

Paris ce 28 avril 1849

J'ai reçu avec un vrai plaisir, Monsieur, la lettre très aimable que vous m'avez écrite. Votre silence ne m'avait pas surpris. Je vous savais fort occupé, et occupé à faire des choses utiles. Je trouvais donc tout simple que votre temps fût consacré tout entier à ces premiers devoirs. Cela ne m'a pas rendu moins sensible à votre souvenir. J'espère vous être agréable, à mon tour, en vous disant que tout ce qui me revient du pays me prouve qu'on est très heureux dans l'arrondissement de Cherbourg de vous avoir

pour sous-préfet. On se loue tout à la fois et du fonctionnaire et de l'homme et l'on se félicite du choix que le gouvernement a fait de vous.

Nous avons terminé hier la partie du budget de la marine qui regardait Cherbourg. Ainsi que je l'avais mandé, il y a huit jours, à M. Reibell[2], dans une affaire qui a un caractère local, la discussion publique est presque toujours impuissante. Nous nous étions donc attachés, mes collègues et moi, à obtenir les meilleures conditions possibles de la commission.

Le ministre avait consenti tout d'abord (un peu vite peut-être) à une réduction de 1 100 000 fr. La commission en demandait une infiniment plus grande. Peu à peu nous avions obtenu qu'elle s'approchât du chiffre auquel s'était réduit le ministre. Elle en différait encore cependant de 175 000 dans son rapport. De nouveaux pourparlers ont eu lieu hier matin entre nous et elle et elle a fini par s'arrêter à un chiffre qui ne diffère que de 25 000 fr. de celui qu'avait admis le ministre. C'est ainsi que les choses sont restées réglées par le vote qui a eu lieu d'un consentement unanime.

Je suis heureux de voir que Cherbourg, quoique fort atteint par ces réductions intempestives, s'est encore tiré d'affaire plus heureusement qu'il n'était permis de le supposer. MM. Daru et Des Essarts[3] nous ont été particulièrement utiles dans les négociations avec la commission.

J'aurais été fort disposé à revenir chez moi avant les élections. Mais vous voyez que l'Assemblée n'entend pas raillerie sur les absences et qu'autant qu'elle en a la puissance, elle retient tous ses membres. Cette raison m'a forcé de renoncer à mon projet. J'espère, du reste, Monsieur, que l'année ne se passera pas sans que j'aie l'honneur de vous recevoir à Tocqueville.

Adieu, Monsieur, veuillez agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Philippe Amable d'Arthuys de Charnisay, baron de Charnisay (1798-1890), venait d'être nommé sous-préfet de Cherbourg le 20 février 1849. Il avait été avocat à la cour d'Orléans, puis substitut du tribunal d'Orléans et membre du conseil général d'Indre-et-Loire.

2. Félix Jean-Baptiste Joseph Reibell (1795-1867), polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées, préposé à la construction des ports de la Manche, représentant de Cherbourg du 23 avril à décembre 1848 (démissionnaire), directeur des travaux du port de Cherbourg.

3. Eugène-Charles-Marie des Essarts (1802-1869), conseiller à la cour de Caen, représentant de la Manche à la Constituante. Tocqueville le connaissait depuis longtemps. Non réélu à la Législative, il deviendra président de chambre à la cour d'appel de Caen.

## À ODILON BARROT

Paris, 4 mai 1849

Mon cher ami,

J'ai vu hier dans *Le Moniteur* que vous m'aviez nommé [membre] d'une commission qui doit s'occuper de la question des prisons en l'envisageant surtout par son côté pénal[1]. Je vous remercie d'avoir pensé à moi, et je me félicite surtout que nous devions travailler sous votre présidence ; car, vous le savez, personne n'a pour vous plus que moi d'estime, et, malgré les misérables petits tiraillements de la fin du dernier règne, plus de sincère et véritable affection. Nous étions tous les deux de la minorité dans la commission de Constitution, sur les deux capitales questions de la centralisation et des deux Chambres. J'espère, cette fois, que nous allons être ensemble de la majorité dans la commission des prisons et que nous y ferons de bonne besogne. J'aurais été ravi de causer avec vous un peu longuement, ce dont j'ai depuis longtemps grande envie, si je ne partais pour un petit voyage[2]. Ma santé est tellement ébranlée par les agitations et les travaux de l'année qui vient de se passer, que quelques jours de distraction et de repos me sont indispensablement nécessaires.

Original perdu. Publication dans Édition Beaumont, t. VII, p. 240-241.

1. *Le Moniteur* du 4 mai 1849 venait de publier le rapport d'Odilon Barrot, ministre de la Justice, au président de la République sur la réforme du régime des prisons. Barrot y plaidait pour la poursuite du travail sur la réforme des prisons,

rappelant ce qui avait été déjà entrepris et le projet de loi présenté à la Chambre des pairs le 25 janvier 1847. Il proposait de constituer une commission qui serait chargée d'étudier ces questions et de préparer le projet de loi qui serait soumis à l'Assemblée législative. Pour cette commission, réunie sous sa présidence et avec la participation du ministre de l'Intérieur, il nommait Béranger, président de chambre à la Cour de cassation ; de Broglie, ancien membre de la commission de la Chambre des pairs ; Molé, Tocqueville, Parieu, représentants du peuple ; Faustin-Hélie, directeur des affaires criminelles et des grâces ; et Koenigswarter, docteur en droit, secrétaire de la commission.

2. Tocqueville s'apprêtait à partir avec sa femme en Allemagne, où ils séjourneront entre le 7 et le 24 mai, visitant Bonn, Cologne puis Francfort.

## À NASSAU WILLIAM SENIOR

Paris ce 5 mai 1849[1]

Je ne saurais vous dire, mon cher Monsieur Senior, quelle extrême contrariété j'éprouve du contretemps qui me survient. Je suis obligé de quitter Paris et je ne pourrai m'y trouver durant le peu de jours que vous allez y passer. Ma santé est tellement ébranlée par les agitations et les travaux de la dernière année, et si constamment mauvaise depuis trois mois que les médecins m'ordonnent impérieusement de m'éloigner de Paris pour quelques semaines, afin de prendre enfin des distractions et un repos qui sont devenus indispensables. Ils affirment que je serais incapable de prendre aucune part aux travaux de la législature prochaine, au cas assez probable où j'en ferais partie, si je ne la faisais précéder de cet intervalle de relâche complète. Je leur cède avec un extrême regret. Je regrette d'abord de ne vous point voir et, en second lieu, de ne point assister à la fin de cette Assemblée et au début de l'autre. Mais il faut se soumettre.

Agréez, je vous prie, la vive expression de ces regrets et croyez à tous mes sentiments de haute considération et de sincère amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Bibliothèque Beinecke. Université Yale. Première publication en français d'après une traduction de l'anglais dans *OC*, t. VI, 2, p. 110.

1. *Au crayon d'une autre écriture* : 9 mai.
Mais Tocqueville quitte Paris le 7 mai. La date du 5 est donc la bonne.

## À (FRANÇOIS MIGNET ?)

Paris ce 6 mai 1849

Mon cher ami,

Je vous ai parlé hier de mon cousin et ami M. de Chateaubriand[1]. Ce jeune homme est plein de bonne volonté ; c'est un travailleur et, en attendant qu'il puisse entrer dans les bureaux des affaires étrangères, ce qui ne peut tarder d'après les réponses qui m'ont été faites, il désirerait diriger ses études d'une manière utile et qui le prépare à la carrière qu'il veut embrasser. Il a pensé que personne plus que vous n'était en état de lui donner de bonnes indications et une bonne direction et je trouve qu'il a fort raison. Permettez-moi donc de l'introduire près de vous et de vous prier de le recevoir avec bonté en mémoire du nom qu'il porte et de notre amitié. Il me semble que des études simplement historiques d'abord et ensuite plus directement dirigées vers les transactions diplomatiques depuis la paix de Westphalie jusqu'à nos jours, principalement depuis la Révolution française, seraient particulièrement utiles à notre jeune homme. Veuillez, en tout cas, lui indiquer clairement la voie qu'il doit suivre et les ouvrages qu'il faut étudier. Il est plein de résolution mais timide et a besoin d'être bien conduit et encouragé. Vous lui rendrez ainsi un grand service et me ferez un grand plaisir.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. J'aurais été moi-même vous présenter M. de Chateaubriand si je ne quittais Paris demain matin.

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Christian Marie Camille Geoffroy de Chateaubriand (1828-1889), fils de Louis Geoffroy de Chateaubriand (1790-1873), cousin germain d'Alexis de Tocqueville, leurs mères, nées Rosambo, étant sœurs. L'arrivée de Tocqueville au ministère des Affaires étrangères va lui permettre d'entrer dans la carrière diplomatique comme attaché surnuméraire à la direction politique le 21 juin 1849. Attaché payé à partir du 28 janvier 1852 (Tocqueville interviendra en sa faveur à plusieurs reprises : voir ci-dessous sa lettre à Drouyn de Lhuys du 14 février 1851, et sa lettre à Gobineau du 12 juin 1851, *OC*, IX, p. 176), il deviendra deuxième secrétaire d'ambassade à Madrid en 1855. Il sera mis en disponibilité à sa demande en 1857. Il héritera du château de Combourg en 1873.

## À JEAN-CHARLES RIVET

Francfort-sur-le-Main ce 17 mai 1849

Vous m'avez engagé à vous écrire, mon cher ami, et je le fais d'autant plus volontiers qu'indépendamment du plaisir que j'éprouve toujours à causer avec vous, vous écrire est le moyen d'avoir une lettre de vous et une lettre de vous est une chose dont je sens le grand besoin. Figurez-vous qu'étant parti de Paris sans avoir de plan très arrêté et, par conséquent, sans pouvoir donner mon adresse à personne, je suis privé depuis ce temps-là de toute correspondance et ne sais ce qui se passe chez nous que par les journaux. Si vous avez la moindre amitié pour moi, vous vous hâterez donc de me répondre. Adressez votre lettre ici, dans le cas où vous écririez courrier par courrier, ce dont je vous serais fort reconnaissant ; dans le cas contraire, adressez-moi votre lettre à Cologne poste restante.

Je ne vous parlerai pas des nouvelles de France quoique j'en sois bien vivement et bien péniblement préoccupé. Je ne sais encore le résultat d'aucune élection. C'est à vous à me parler de nos affaires publiques et de parti ; mon rôle, à moi, est de vous entretenir de l'Allemagne. J'espère que vous me supposez assez de bon sens pour ne pas entreprendre de juger en huit jours un pays dont les affaires sont aussi confuses et aussi compliquées et dont, pour comble de malheur, j'ignore absolument la langue. Je ne vous donnerai donc que comme des *aperçus* très superficiels ce qui va suivre.

L'Allemagne est arrivée à ce moment à un état de crise[1]. (Quand je dis

*crise*, cela ne veut pas dire un événement qui doit *fixer* la situation d'une manière ou d'une autre ; je ne crois possible de longtemps aucun événement de cette espèce.) Je veux dire seulement que la situation actuelle ne peut plus durer et que d'ici à quelques jours, les affaires prendront une physionomie toute nouvelle. Vous avez suivi les affaires d'Allemagne, vous savez comment les choses ont marché depuis un an. Il y a en Allemagne comme partout un parti novateur et un parti purement révolutionnaire. Le parti novateur a d'abord dominé le parti révolutionnaire et il a entrepris de faire une constitution qui conservait les princes tout en diminuant leur pouvoir. Cette constitution, quoique faite par les modérés, était une transformation profonde de l'Allemagne, et elle devait modifier complètement l'ensemble des institutions dans un grand nombre de pays. La majorité de l'assemblée de Francfort ne se sentant pas assez forte pour imposer seule et par l'unique puissance du peuple son œuvre, a voulu y intéresser un des grands gouvernements établis. Elle a offert l'empire au roi de Prusse. Celui-ci a hésité et il y avait fort à hésiter en effet. Il pouvait accepter, se mettre à la tête du parti modéré, dominer avec lui le parti révolutionnaire et établir l'unité de l'Allemagne au profit de la Prusse. Mais c'était se jeter dans la plus grande aventure et entrer dans une voie inconnue qui devait probablement mener la royauté à un abîme. Il a refusé et en même temps, il n'a pas voulu reconnaître la constitution. Tous les grands États l'ont imité. La plupart des petits, dominés plus aisément par leurs peuples ont, au contraire, reconnu la constitution. Ainsi, d'un côté, se trouvent les grands États, de l'autre les petits, ayant à leur tête l'assemblée de Francfort où le parti révolutionnaire a pris à peu près la direction des affaires, par suite des tentatives infructueuses du parti modéré, pour ranger avec lui la Prusse. Leur champ de bataille est le terrain de la constitution. La collision est imminente. De part et d'autre, on ne peut plus s'arrêter. La Prusse devient le foyer et la tête de la résistance. Elle a fait signifier hier, à ceux des membres prussiens qui sont encore à Francfort, de revenir. Ils ont, dit-on, refusé. L'archiduc Jean qui, maintenant que la rupture définitive a eu lieu entre l'assemblée et les grandes monarchies, se trouve dans une position intolérable, va probablement, d'ici à deux jours, être destitué ou se retirer volontairement[2]. L'assemblée elle-même va probablement quitter Francfort où elle est entourée de troupes prussiennes et autrichiennes et aller dans un des pays qui la reconnaissent[3]. Je doute qu'on ose l'arrêter, ce qui se pourrait faire ici,

par un coup de main, puisque la garnison est une véritable armée. Voilà donc l'Allemagne coupée en deux, deux droits, deux drapeaux, et la guerre civile presque inévitable. Quelle sera l'issue de cette première crise ? Je suis porté à croire que les princes resteront maîtres du terrain. Mon plus grand soin, depuis que je suis dans ce pays, a été de tâcher de découvrir si le mouvement révolutionnaire était réellement profond et étendu. Tout ce que je vois et entends dire me le prouve. Tout m'annonce que le dégoût des anciennes institutions, le détachement des anciennes fois monarchiques, le désir vague mais ardent de changement se manifestent à la fois dans une foule de lieux et chez une multitude de personnes de tous les états. La classe agricole elle-même me paraît très profondément entamée par ces passions. Cela du moins est vrai d'une partie de l'Allemagne (car il y a de tout dans ce vaste pays et je suis sûr qu'il contient plusieurs *Vendées*). Mais, d'après ce que j'entends dire, le tableau que je viens de faire est exact pour le Grand-Duché de Bade, le Wurtemberg, le haut de la Bavière, les Saxes, le Palatinat du Rhin, et une partie de la Westphalie formant ainsi irrégulièrement un grand triangle dont la base serait à la frontière de France et le sommet à la Saxe royale. J'entends dire que quelque chose d'analogue existe dans une partie de la vieille Prusse et de la Silésie. Partout où l'esprit révolutionnaire ou novateur ne domine pas, il existe dans un certain degré. Malgré cela, je crois, comme je vous le disais, à la victoire des princes. Leurs adversaires sont nombreux et ardents, mais ils ne sont pas organisés ; de plus, on peut beaucoup compter sur les fautes de toutes espèces que leur fera faire le parti révolutionnaire qui est là ce qu'il est partout, le grand ennemi de la liberté ; ses violences, son impatience, son indiscipline, amèneront leur ruine. Voyez ce qu'il fait déjà dans le pays de Bade. Il vient de renverser un prince qui avait accepté la constitution et, sans avoir encore proclamé la république, il met à la tête de l'État les républicains les plus célèbres, violant ainsi cette constitution qui est la base légale de la résistance, et sortant du terrain commun où les vifs peuvent être soutenus par les modérés. Du côté des princes, au contraire, se trouve la seule force organisée qui existe encore en Allemagne, *l'armée*. Ainsi, toute la question actuelle est celle-ci. Les armées obéiront-elles aux princes ? Ou plutôt l'armée prussienne obéira-t-elle au roi ? Vous savez que pour le moment l'Autriche est hors de question et les autres armées sont insignifiantes. Toute la question est dans l'armée prussienne. Tiendra-t-elle bon ? Je crois que oui, du moins pour le moment. Tous les officiers appartiennent

encore aux classes qui par instinct et par intérêt sont ennemies de la révolution. Les soldats qui devraient être très accessibles aux passions de la population puisqu'ils sortent de son sein sont retenus par un esprit de corps qui est plus fort dans l'armée prussienne, si je ne me trompe, que dans aucune autre. L'armée en Prusse, c'est l'image vivante et agissante de la Patrie. La Prusse n'est née, n'a grandi, ne s'est fondée que par son armée. Cela a donné à cette armée une existence personnelle qui est liée à l'observation de la discipline. Tous ceux que je vois, aussi bien les révolutionnaires que les conservateurs, me paraissent persuadés que l'armée prussienne tiendra bon, malgré les exemples du contraire, que lui donnent en ce moment les armées de Bade, du Wurtemberg et même de Bavière. Il est vrai que la Landwehr qui est la partie la plus solide de l'armée, a refusé de marcher, dans une partie de la province du Rhin. Mais cet exemple ne paraît avoir été suivi nulle part ailleurs. Or, je le répète, si l'armée tient bon je crois le triomphe des princes très probable. Mais durera-t-il ? Leurs amis même ne paraissent pas le croire. Tout le monde semble pénétré de cette idée que la société en Allemagne est profondément malade, que la maladie sera très longue, et qu'une transformation plus ou moins complète, plus ou moins rapide, plus ou moins violente de toutes les institutions est inévitable. Ce pays-ci, d'ailleurs, n'ayant pas de centre, pas de tête, étant composé de partis peu homogènes et habitués à vivre à part, il est très difficile d'y rien finir. Ce qui est très probable, c'est que tous les pays allemands qui nous voisinent vont devenir des foyers révolutionnaires très actifs. La Prusse a trop à faire chez elle et dans son voisinage immédiat pour venir mettre l'ordre jusque-là. Mais quoi qu'il arrive, restons spectateurs inactifs, en apparence du moins, de la lutte. Recommandez particulièrement ceci à tous nos amis. Je voyais dans le journal qu'on parlait de la réunion d'un corps d'armée français derrière le Rhin. Pour Dieu ! ne laissez pas faire une pareille démonstration qui n'aurait pour effet que de réunir toute l'Allemagne contre nous.

Pardonnez-moi, mon cher ami, ce long bavardage. Ce sont de premières et superficielles impressions, rien de plus. Telles qu'elles sont cependant veuillez les faire connaître à Dufaure.

Notre voyage jusqu'ici s'est fait fort heureusement. Ma santé cependant ne se remet pas et je suis un peu attristé de me voir si languissant et si souffrant. C'est une mauvaise préparation pour la vie que je vais mener, si je suis élu[4].

Je compte tellement sur votre bonne amitié que je vous prierai deux ou trois jours après m'avoir répondu de vouloir bien m'écrire une nouvelle lettre à Cologne cette fois. Vos appréciations des faits et des hommes ont pour moi un prix immense. C'est de vous surtout que j'attends le signal du retour. Je reviendrai dès que vous jugerez que je dois le faire, mais pas avant, car ce voyage est utile[5].

Mille amitiés de ma part à Dufaure, auquel je m'attache chaque jour davantage en comparant sa droiture et sa sincérité aux manières de penser et d'agir des autres chefs de parti.

Croyez, je vous prie, à ma vive et sincère affection.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Je ne vous charge de rien pour Beaumont parce que je vais lui écrire[6].

P.S. Tout bien considéré, je vous prie de m'adresser votre première lettre, que je vous demande d'écrire le plus tôt possible, poste restante à *Cologne*. Il est probable que je vais être obligé de quitter Francfort, la crise devenant de plus en plus imminente et la lutte entre l'Assemblée et le vicaire de l'Empire établie[7].

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. En mars 1848, les différents mouvements de revendication en faveur de réformes libérales avaient notamment abouti à l'élection d'un Parlement national allemand. Élue au suffrage universel, l'assemblée de Francfort, réunie le 18 mai 1848, avait été mandatée pour élaborer la Constitution de l'Allemagne unie et avait institué un système bicaméral. Le 28 mars 1849, elle avait désigné le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV comme empereur héréditaire, à la tête d'un gouvernement doté de vastes attributions. Mais par crainte d'un affrontement avec l'Autriche et soucieux de préserver l'intégrité de la Prusse où il était parvenu à réprimer le mouvement révolutionnaire, le souverain avait refusé la couronne le 3 avril. Le 4 mai, le Parlement de Francfort venait de décider de maintenir la Constitution. Reconnue par 29 des États allemands, elle était rejetée par les plus influents : Prusse, Bavière, Hanovre et Saxe.

2. Au printemps de 1848, le Parlement avait créé un gouvernement central provisoire et confié sa direction à un Habsbourg de tendance libérale, l'archiduc Jean, oncle de l'empereur Ferdinand, nommé vicaire d'Empire, en attendant qu'il y eût un empereur d'Allemagne. Le 14 mai 1849, le gouvernement prussien rappelait ses députés siégeant encore à Francfort et demandait le 15 mai à

l'archiduc Jean de démissionner. Celui-ci refusa mais institua un gouvernement sans contact avec le Parlement, qui le désavoua.

3. Des concentrations de troupes autour de Francfort décidèrent les derniers députés du Parlement qui étaient restés en session à se réfugier à Stuttgart le 30 mai. Ils y furent dispersés par l'armée et le Parlement fut dissous.

4. Les élections à l'Assemblée législative avaient eu lieu le 13 mai et Tocqueville avait été élu, mais les résultats n'étaient pas encore connus le 17 mai.

5. C'est finalement la lettre de Beaumont du 15 mai à propos de la crise ministérielle à venir qui décida Tocqueville à renoncer à poursuivre son voyage jusqu'à Berlin.

6. Voir lettre à Beaumont du 18 mai 1849 (*OC*, t. VIII, 2, p. 132-135).

7. C'est le 19 mai que l'assemblée de Francfort déchut l'archiduc Jean de sa fonction de vicaire en élisant un Reichsstatthalter (voir lettre à Beaumont du 19 mai, *ibid.*, p. 137).

## À JULES DUFAURE

Samedi matin [2 juin 1849[1] ?]

Mon cher ami,

Que s'est-il fait cette nuit ? Sommes-nous assez heureux pour qu'on nous ait refusés ?

Tout à vous

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. *Au crayon de la main de Beaumont* : [18]49.

On peut dater cette lettre du 2 juin. Tocqueville s'y enquiert en effet des résultats des difficiles négociations qui conduisirent à la formation du ministère du 2 juin où lui-même devait entrer comme ministre des Affaires étrangères. Le 14 mai, le désaveu de Faucher, ministre de l'Intérieur du gouvernement Barrot, par l'Assemblée constituante, en raison de ses manœuvres destinées à influencer les électeurs, appelait un remaniement du cabinet, ainsi que le résultat des élections qui avaient conduit à la Chambre un nombre important de députés montagnards, tandis que les républicains modérés étaient les grands perdants du scrutin. Bien que majoritaires, les conservateurs étaient très inquiets de cette

poussée de la Montagne. Tocqueville écrit dans ses *Souvenirs* : « La terreur était universelle. Elle rapprenait aux partis monarchiques la tolérance et la modestie, vertus qu'ils avaient pratiquées après Février, mais qui avaient été fort oubliées par eux depuis six mois. De toutes parts on reconnaissait qu'il ne pouvait plus être question, quant à présent, de sortir de la république et qu'il ne restait qu'à opposer les républicains modérés aux Montagnards. […] Je retrouvais tous les regards tournés vers M. Dufaure et ses amis qu'on adjurait de la manière la plus pathétique de sauver la société en prenant le pouvoir. » Tocqueville relate ensuite les longues tractations pour la formation du nouveau ministère (voir l'édition « Quarto », p. 909-916). La difficulté tenait à ce que le Président « voulait bien modifier en apparence son ministère » mais « entendait conserver les hommes qu'il considérait comme ses principaux amis ». Or, Dufaure, ministre de l'Intérieur de Cavaignac avant le 10 décembre, avait combattu la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte.

## À JULES DUFAURE

Samedi [2 juin 1849[1] ?]

Mon cher ami,

Rentré chez moi et livré à une réflexion tranquille, je me suis arrêté à ces points-ci qui ne diffèrent pas de ce que je vous ai déjà dit, mais que je crois utile de préciser.

1o/ La grande concession que nous avions faite à M. de Falloux n'ayant pas été acceptée, mon avis *très arrêté* est qu'il ne faut plus rien admettre de semblable et, pour moi, je vous avoue que je n'entrerai pas maintenant, et après l'imbroglio de cette nuit, avec M. de Falloux au ministère[2].

2o/ Je crois très utile d'introduire à sa place dans le cabinet un légitimiste, Benoist[3], surtout, soit au Commerce, ou aux Finances. Passy[4] allant dans cette hypothèse, aux Affaires étrangères et moi à l'Instruction publique.

3o/ Enfin, je vous conseille de poser votre ultimatum et de couper court à toutes ces conversations énervantes dans lesquelles on finit par ne plus savoir où on en est. C'est, du moins là, l'effet qu'elles produisent sur moi et c'est pour cela que je vous écris au lieu d'aller m'exposer aux oraisons de cet excellent Barrot.

Tout à vous

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Dufaure*
*Chez M. Odilon Barrot*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. *Au crayon de la main de Beaumont sur l'enveloppe* : juin [18]49.
Le ministère est constitué le samedi 2 juin après des tractations très difficiles entre Falloux et Dufaure la veille au soir. Différents témoignages de ces négociations ont été donnés, qui ne concordent pas toujours. Voir ce qu'en disent Falloux, Barrot et Rémusat dans l'édition « Quarto » des *Souvenirs* (p. 912, note 7).

2. Les différents témoignages ne permettent pas de savoir quelle concession avait été faite à Falloux. En revanche, un désaccord persistait sur le ministère de l'Agriculture et du Commerce que Dufaure voulait voir revenir à Lanjuinais et Falloux à Louis-Joseph Buffet (1818-1898), avocat, représentant des Vosges, déjà ministre de l'Agriculture. Voir lettre à Lanjuinais du 2 juin 1849.

3. Le comte Denis Benoist d'Azy (1786-1880), inspecteur des finances, député de Château-Chinon de 1841 à 1848, élu du Gard en 1849. Il s'opposera au 2 Décembre et sera arrêté quelques jours. Il sera député de la Nièvre de 1871 à 1875.

4. Hippolyte Philibert Passy (1793-1880), vice-président de la Chambre de 1834 à 1839, pair de France, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, ministre des Finances à plusieurs reprises (1836, 1839-1840, 1848-1849) et spécialiste de finance. Il abandonnera ses activités politiques après le 2-Décembre.

## À JULES DUFAURE

Ce samedi 3 h [2 juin 1849[1] ?]

Mon cher ami, je vous écris de mon lit où, du reste, je vais mieux, afin de vous prier, dès que les choses seront arrangées d'une manière ou d'une autre de vouloir bien me le faire savoir. M. de Falloux qui est venu ici, il y a deux heures, paraissait résolu à subir Lanjuinais.

Tout à vous

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. *Au crayon de la main de Beaumont* : [18]49.

Tocqueville explique dans ses *Souvenirs* les raisons pour lesquelles il tenait à la présence de Lanjuinais dans le ministère et raconte la visite de Falloux chez lui le 2 juin, alors qu'il était retenu dans son lit, pour le convaincre de laisser le portefeuille de l'Agriculture et du Commerce à son ami Buffet. Devant la détermination de Tocqueville, Falloux céda et le ministère put être définitivement formé une heure plus tard (voir « Quarto », p. 915). Sa composition était la suivante : Barrot, président du Conseil et ministre de la Justice ; Tocqueville aux Affaires étrangères ; Passy aux Finances ; Rulhière à la Guerre ; Tracy à la Marine ; Lacrosse aux Travaux publics ; Falloux à l'Instruction publique ; Dufaure à l'Intérieur ; Lanjuinais à l'Agriculture.

## À VICTOR LANJUINAIS

Ce samedi 2 juin 1849

Mon cher ami,

Vous avez sans doute appris déjà par le télégraphe que vous étiez ministre de l'Agriculture et du Commerce, et moi ministre des Affaires étrangères. Quoique je sois bien souffrant, après mille difficultés, j'ai accepté, mais à la condition que vous seriez dans le cabinet. C'était de ma part *sine qua non*. Les plus grandes questions du temps présent vont ressortir du ministère que vous allez diriger ; la plupart des innovations économiques qu'on peut tenter pour améliorer le sort des classes ouvrières doivent partir de là. Venez, venez donc. Je vous attends comme le Messie. Vous êtes dans tout le Cabinet le seul homme sur lequel je me repose avec confiance. Venez bien vite. Nous faisons là une entreprise bien périlleuse, mais nous ne pouvions nous refuser à notre pays. À bientôt.

A. DE TOCQUEVILLE

*Très pressé*
*À Monsieur*
*Monsieur Lanjuinais*
*Ancien représentant du peuple*
*À Nantes (Loire inférieure)*
[*Cachet de la poste : Paris 2 juin 49*]

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

## À VICTOR LANJUINAIS

Ce dimanche matin [juin 1849 ?]

Mon cher ami,

Dufaure m'avait chargé de vous prier de vous trouver chez moi aujourd'hui à 4 h. Je ne sais s'il vous l'a dit depuis lui-même. À cet après-midi donc. Il y a de l'importance dans la conversation.

Tout à vous.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur V. Lanjuinais*
*Paris*

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

## À ALPHONSE DE LAMARTINE

Paris, ce 8 juin [18]49

Je suis très touché, mon cher collègue, de tout ce que vous me dites d'aimable et j'irai dès que je le pourrai vous remercier de vive voix et causer avec vous, ce dont je sens le grand désir et besoin.

Je n'oublierai pas ce que vous me dites sur M. Callier[1] et, si je puis faire ce que vous désirez, je m'empresserai de l'accomplir.

Croyez à tous mes sentiments de véritable amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Archives de Saint-Point. Publication dans *Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867)*, t. V, 1847-1849, textes réunis, classés et annotés par Christian Croisille, H. Champion, 2002, p. 603.

1. Camille-Antoine Callier (1804-1889), polytechnicien et ancien élève de l'École des ingénieurs géographes, commença sa carrière militaire comme cartographe. À partir de 1830, il entreprend une série de voyages d'exploration au Proche-Orient. Revenu en France en 1834, il achève ses travaux de cartographie au Dépôt de la guerre et publie des articles dans diverses revues savantes. Mis à la disposition du ministère des Affaires étrangères, il est chargé fin 1839 d'une nouvelle mission en Orient, puis en Algérie (1841-1845) et en Silésie (1846). En mars 1848, il est nommé par Lamartine, avec qui il était lié d'amitié depuis quinze ans, directeur de cabinet aux Affaires étrangères et devient colonel après le départ de Lamartine du gouvernement. À la suite de la nomination de Tocqueville au ministère des Affaires étrangères, Lamartine lui a écrit pour le féliciter et lui recommander Callier : « Tâchez de l'utiliser pour que le ministre de la Guerre ne l'envoie pas végéter dans un département. Ce serait une perte pour les affaires. Il serait bon en Italie aussi » (*Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867)*, t. V, 1847-1849, édition de Christian Croisille, H. Champion, 2002, p. 602). C'est à cette lettre que répond Tocqueville, qui enverra Callier à Rome. De tempérament libéral, fin observateur, le colonel Callier a laissé une importante correspondance sur sa mission à Rome. La plupart de ses lettres, adressées à Gobineau, chef de cabinet de Tocqueville, ont été éditées par A.-B. Duff et M. Degros, *Rome et les États pontificaux sous l'occupation étrangère. Lettres du Colonel Callier, juillet 1849-mars 1850*, Paris, Impr. nat., 1950. Chargé de diverses missions, il poursuivra sa carrière au ministère des Affaires étrangères. Nommé général de division en 1863, il commande la section de Belleville de l'enceinte de Paris en 1870 et participe aux négociations du traité de paix en 1871. Il refuse un commandement en 1875 et prend sa retraite en 1878.

## LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À FERDINAND DE LESSEPS[1]

Paris, le 9 juin 1849

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie d'un décret de M. le Président de la République, qui défère au Conseil d'État la connaissance des faits relatifs à la mission dont vous avez été chargé en Italie[2].

Recevez, etc.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre publiée dans Ferdinand de Lesseps, *Ma mission à Rome. Mémoire présenté au Conseil d'État*, Paris, Amyot, 1849, p. 165.

1. Le vicomte Ferdinand de Lesseps (1805-1894), avant de devenir le promoteur du canal de Suez, puis de celui de Panama, avait entrepris une carrière diplomatique. Consul, en poste à Madrid jusqu'en février 1849, connu pour sa fermeté lors des troubles de Barcelone, il devait être nommé à Berne lorsque, à l'annonce de l'attaque de Rome par les troupes françaises, il fut envoyé en Italie pour tenter de réduire les effets de cette attaque, tant vis-à-vis de l'étranger que de l'Assemblée. Arrivé le 14 mai, il signait le 16 une suspension d'armes que les républicains mirent à profit le 19 mai avec une attaque de Garibaldi. Le 31, Lesseps persistait dans son attitude et signait un traité avec les triumvirs de la République romaine. Oudinot refusa de signer : il avait reçu le 29 l'ordre d'attaquer Rome et Lesseps un avis de révocation. De retour à Paris le 5 juin, il est déféré au Conseil d'État le 9 juin, comme le notifie la présente lettre.

2. Louis-Napoléon Bonaparte avait utilisé l'article 99 de la Constitution pour déférer au Conseil d'État « l'examen des actes de M. de Lesseps relatifs à la mission qui lui avait été confiée en Italie ».

## À L'AMIRAL JEAN-BAPTISTE CÉCILLE[1]

Paris ce 18 juin 1849

Monsieur l'amiral,

J'aurais un très grand désir de causer avec vous et le temps me manque pour vous aller chercher. Je vous serais donc très obligé de vouloir bien vous donner la peine de passer chez moi demain mercredi à 10 h du matin, si cela vous est possible.

Veuillez croire à tous mes sentiments de très haute considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*M. l'amiral Cécille.*

Lettre inédite. Papiers de l'amiral Cécille appartenant à M. Bignon à Cherbourg.

1. Jean-Baptiste-Thomas Cécille (1787-1873). Entré dans la marine comme aspirant en 1804, il y a fait toute sa carrière jusqu'au grade de vice-amiral (1847). Il est élu représentant de la Seine-Inférieure en 1848 et, en mai 1849, est nommé ambassadeur à Londres en remplacement de Gustave de Beaumont qui avait démissionné en décembre 1848 après l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République. Il sera sénateur en 1852.

À L'AMIRAL JEAN-BAPTISTE CÉCILLE

Paris, ce 20 juin 1849

Monsieur l'amiral,

Vous m'aviez envoyé votre démission d'ambassadeur près la Cour de Londres. Permettez-moi d'insister près de vous pour que vous veuilliez bien la reprendre, au moins temporairement. Les services que vous nous avez déjà rendus en Angleterre font désirer vivement au Conseil et à moi que vous repreniez ce poste. Les circonstances critiques dans lesquelles se trouve en ce moment l'Europe vous détermineront, j'espère, à reprendre cette mission extraordinaire. Votre constitution et votre propre volonté limitent à quelques mois la durée de votre séjour en Angleterre ; tout en regrettant cette circonstance, je n'en persiste pas moins à croire que votre présence peut y être, en ce moment, très utile et j'attache, pour mon compte, une grande importance à vous y voir retourner.

Veuillez croire, Monsieur l'amiral, à tous mes sentiments de haute considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Papiers de l'amiral Cécille appartenant à M. Bignon à Cherbourg.

## À ALPHONSE DE RAYNEVAL[1]

Paris, le 2 juillet 1849[2]

Monsieur,

Je reçois vos deux dépêches nos 139 et 140 du 24 juin. Je les ai lues avec le plus grand intérêt et je vous remercie de m'avoir fourni les renseignements utiles qu'elles contiennent sur ce qui se passe à Gaëte et à Naples. Les lumières que j'ai puisées jusqu'à présent dans votre correspondance officielle et les preuves que j'y ai trouvées de l'esprit vraiment politique que vous apportez dans les affaires me donnent le désir d'obtenir de vous d'une manière plus particulière la connaissance des faits ou des impressions qu'il est plus commode quelquefois de faire parvenir par la voie de la correspondance privée. Je vous engage donc à m'écrire particulièrement et très librement toutes les fois que vous jugerez utile au bien du service de le faire.

Je ne suis pas surpris de ce que vous me dites que le St-Père conserve au fond du cœur un reste de défiance contre nous. Les procédés de M. de Lesseps, le langage souvent peu explicite qui a été tenu à la tribune, pouvaient créer chez lui cette disposition qui a dû de plus être fort accrue par l'action incessante que cherchent à exercer sur lui les hommes qui sont tout à la fois les ennemis des idées libérales et de l'influence française. La grandeur et la netteté des actes qui ont suivi le rappel de M. de Lesseps auraient dû, ce me semble, détruire ces préventions. Vous ne sauriez trop par la franchise et la clarté de votre langage vous efforcer de les faire disparaître. Les intentions du Cabinet et en particulier les miennes quant à la grande affaire qui nous occupe en ce moment, n'ont rien de caché ou qui ait besoin de l'être. Nous pouvons et nous devons les annoncer hautement, parce que nous sommes résolus à ne nous en point départir. Nous voulons deux choses que nous ne séparons point : le rétablissement du pape et en même temps la garantie pour les États romains d'institutions libérales. Nous ne cachons pas plus le premier de ces buts que le second. Ils sont joints et unis dans notre pensée et c'est nous faire injure que de douter de la sincérité de notre langage quand nous annonçons l'un ou l'autre.

Je vous ai déjà demandé dans ma correspondance officielle de me faire connaître avec détail vos vues sur le genre et le nombre de réformes

qu'il serait possible d'obtenir du St Père et de faire supporter aux populations romaines. Je vous prie de traiter ce sujet dans votre correspondance particulière et je désire vivement recevoir bientôt l'expression de votre pensée tout entière sur ce point. Je suis jusqu'à présent à cet égard dans une assez grande obscurité ; sachant bien ce qui serait désirable à notre point de vue, mais ignorant ce qu'il est praticable de faire et prudent de demander.

Il y a un point que je vous ai déjà indiqué dans ma correspondance officielle mais que je puis ici plus facilement mettre en relief. Quoique nous attachions et que nous soyons forcés d'attacher un très grand prix aux réformes *politiques*, nous insisterions d'autant moins pour les obtenir complètes que les réformes d'une autre nature seraient plus nombreuses et plus étendues. De grands et réels progrès en fait de lois civiles, d'administration proprement dite, d'organisation judiciaire, d'institutions départementales et communales rendraient peut-être moins nécessaire une liberté politique complète. Or toutes ces réformes sont parfaitement conciliables avec le gouvernement papal. Elles auraient même pour résultat de l'affermir au lieu de l'ébranler. On assure que le pape est disposé de lui-même à porter une décisive réforme dans les ordres monastiques et dans la constitution des biens de main-morte. Toute l'Europe éclairée applaudirait à de pareils changements et nous serions heureux qu'ils coïncidassent avec le grand et périlleux effort que nous faisons en ce moment pour le rétablissement de la puissance temporelle du pape. Je ne voudrais pas cependant que vous soyez tenté d'induire de ce que je viens de dire que nous puissions abandonner l'idée d'institutions politiques proprement dites. Vis-à-vis de la France nous ne le pourrions pas quand même nous en aurions le désir. Une assemblée ayant dans un degré quelconque un caractère représentatif et votant au moins le budget me semble le minimum de ce que nous pouvons offrir au pays après notre expédition. La sécularisation du pouvoir sauf quelques exceptions, est également un point sur lequel il nous serait impossible de céder. D'après votre avant-dernière dépêche et si j'en crois l'avant-projet dont vous a parlé M. le Cardinal Antonelli[3], le pape et son Conseil ne seraient pas éloignés eux-mêmes de tomber d'accord avec nous sur ces différents points.

Tout ce que je viens de vous dire est général et nécessairement vague. Cela vient précisément de ce que jusqu'à présent les renseignements précis m'ont manqué. Efforcez-vous, je vous prie, de combler cette lacune.

Je vous en serai particulièrement obligé.

M. de Corcelle[4] dans ses dépêches officielles aussi bien que dans sa correspondance privée témoigne la plus parfaite confiance dans votre zèle et vos lumières. Il se loue extrêmement des rapports qu'il a eus avec vous et ne paraît pas douter qu'il ne règne entre vous et lui une parfaite intelligence. J'ai mis cette vive expression de ses opinions à votre égard sous les yeux du Conseil et j'ai cru devoir en même temps vous la faire connaître. Dans l'affaire si épineuse et si difficile que nous traitons en ce moment l'union entre nos négociateurs est non seulement un moyen utile mais encore une condition nécessaire de succès.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

*Copie n° 1*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Alphonse Gérard, comte de Rayneval (1813-1858), diplomate. D'abord attaché d'ambassade à Madrid, il avait été appelé par Molé comme chef de cabinet en 1836. En 1839, il fut envoyé à Rome comme premier secrétaire d'ambassade. En 1844, il est au même titre à Saint-Pétersbourg, et le 29 juin 1848 il est nommé ministre plénipotentiaire auprès du gouvernement des Deux-Siciles à Naples. Il devait rejoindre Pie IX à Gaète et représenter la France lors des conférences auxquelles participaient l'Espagne, l'Autriche et Naples. Il sera chargé de rédiger les procès-verbaux de Gaète. Il sera ambassadeur à Rome en 1850, puis à Saint-Pétersbourg (1857) où sa santé semble s'être dégradée rapidement.

2. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.

3. Cardinal Giacomo Antonelli (1806-1876). Bien qu'il ne fût pas prêtre, il fut créé cardinal en 1847. En 1848, il devint secrétaire d'État et conserva un fort ascendant sur Pie IX, surtout après son retour à Rome. C'est lui qui devait réorganiser les États pontificaux dans un esprit opposé à toute réforme.

4. Corcelle avait déjà été envoyé en mission auprès du pape en novembre 1848 pour lui proposer l'hospitalité de la France. Mais Pie IX, réfugié à Gaète, avait refusé (voir *OC*, t. XV, 1, p. 28-29). Le 6 juin 1849, il est nommé envoyé extraordinaire de la République et ministre plénipotentiaire pour résoudre le problème de l'occupation de Rome et du retour du pape. Il disposait de « pouvoirs réservés » que Tocqueville lui avait exposés le 23 juin (*ibid.*, p. 251-252).

## À MARIE-ALPHONSE BEDEAU[1]

Paris, le 2 juillet 1849[2]

Mon cher Général,

Je vous envoie sous ce pli votre nomination au commandement en chef de l'armée d'Italie, l'intention du Conseil est qu'à moins de circonstances entièrement imprévues et complètement déterminantes, vous saisissiez *immédiatement* le commandement de la main la plus vigoureuse, j'espère que vous n'aurez même pas attendu ce duplicata du décret pour le faire. Songez que les considérations *particulières* de la nature la plus respectable ne sont *rien*, absolument rien comparées aux immenses intérêts dont la responsabilité pèse désormais sur vous. Jamais plus difficile, mais aussi plus grande mission n'a été donnée à personne. Vous avez non seulement l'occasion de tirer d'un seul coup notre pays de l'une des situations les plus fausses et les plus périlleuses dans lesquelles il se soit encore trouvé, mais de réduire [en] un moment à néant toutes les indignes calomnies qui ont été répandues contre vous en février. Du reste, ce n'est pas de vous, c'est de la France qu'il faut parler à un cœur aussi haut placé que le vôtre. Vous allez rencontrer bien des obstacles, mais j'ai foi en vous et je compte que vous les surmonterez. Je ne serais pas surpris que votre venue ne soit mal vue d'une partie de l'état-major général. Pliez, ou au besoin brisez toutes ces résistances. Nous vous soutiendrons. Souvenez-vous de l'arrivée du général Bonaparte à l'armée des Alpes, se faisant accepter et obéir en quelques heures malgré le mauvais vouloir de tous les officiers généraux. Nous ne pouvons supporter, vous le savez, les lenteurs d'un long siège. Il faut donc tenter une attaque de vive force. Beaucoup de besogne et aussi peu de bruit que possible, telle doit être, je pense, votre maxime. Point de bombardement général, mais tout ce que nous aurions fait en pareils cas ou avons déjà fait dans Lyon ou Paris insurgés ! Pourquoi traiterions-nous mieux Rome ? Faites-nous savoir tous vos besoins en hommes et en matériel ; ils seront satisfaits avec toute l'activité possible.

Un dernier mot, l'heure avancée me contraint de finir. Conduisez-vous en général et non en soldat. Ne vous faites pas tuer sans nécessité. Car que deviendrait cette armée ainsi engagée si elle était privée de son chef ? Mêlez de la prudence au courage, mais pour Dieu ! droit au but

sans vous embarrasser l'esprit des considérations secondaires.

*Général Bedeau*

Lettre inédite. Copie de la main de Gobineau. Archives Tocqueville.

1. Modéré, Marie-Alphonse Bedeau s'était acquis une certaine popularité en refusant de faire tirer sur les insurgés et en parlementant avec eux en février 1848. Vice-président de la Constituante puis de la Législative, il avait été blessé pendant les journées de Juin. Arrêté le 2 décembre 1851, il sera proscrit jusqu'en 1859. Dans une lettre du 1er juillet 1849 à Corcelle (*OC*, t. XV, 1, p. 292), Tocqueville expose la position qu'il a tenue devant le Conseil : « Ma conclusion a été qu'il fallait envoyer de nouveaux renforts et un nouveau général. Il n'y a qu'une fraîche et vive impulsion qui puisse nous tirer de la détestable position dans laquelle nous sommes, si nous pouvons en être tirés, ce qui commence à me paraître douteux. Nous avons d'abord pensé à Lamoricière qui a refusé ; puis à Changarnier ; nous avons jugé celui-ci trop nécessaire ici. Enfin, nous sommes arrivés à Bedeau. Il vient de partir. […] Bedeau a le commandement de l'armée dans sa poche et *ordre* d'en faire usage, si Rome n'est pas prise ou à peu près. […] Il reste soumis à votre direction dans la mesure où l'était Oudinot. Il le sait et l'accepte avec plaisir. Je n'ai pas besoin de vous dire que tant qu'il n'aura pas exhibé son ordre de prendre le commandement de l'armée, vous ne devez pas laisser transpirer ce que je vous dis là. » Dans une autre lettre (*ibid.*, p. 295), Tocqueville explique à Corcelle la raison d'être de cette lettre à Bedeau du 2 juillet : « M. de Belcastel qui vous portera cette lettre, porte de nouveau à Bedeau la nomination de général en chef. Celui-ci a désiré que cette pièce lui fût envoyée de Paris, après son départ, afin qu'il n'eût pas à la tirer de sa poche. » En fait, Bedeau n'arrivera pas à Rome avant la capitulation et devra attendre les ordres à Marseille (voir lettre à Corcelle du 5 juillet, *ibid.*, p. 297).

2. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.

## À ÉDOUARD DE LA COUR[1]

Paris le 2 juillet 1849[2]

Monsieur,

À la dépêche que je vous adresse par le courrier de ce jour, je veux joindre une lettre particulière qui réponde à la vôtre.

J'imagine que M. de Hübner[3] a déjà fait connaître à M. le prince de

Schwarzenberg[4] que les bons rapports que celui-ci désirait voir établir entre M. de Hübner et moi s'étaient naturellement et facilement établis. J'ai pour mon compte été charmé de l'esprit de M. de Hübner, de la netteté de ses vues, de l'agrément de ses manières et j'éprouve un véritable plaisir à traiter les affaires avec lui. L'opinion que j'exprime à son égard est d'ailleurs conforme à celle qu'en paraît avoir généralement ici le monde politique et je crois qu'on y verrait avec grand plaisir M. de Hübner y devenir le représentant officiel de l'Autriche.

Veuillez faire part du contenu de cette lettre à M. le prince de Schwarzenberg et l'assurer de ma part que j'attacherai toujours un très grand prix aux bons rapports qui peuvent exister entre moi et un homme qui est honoré de sa confiance particulière.

Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. Édouard de la Cour (1805-1873). Entré dans la diplomatie en 1830, secrétaire d'ambassade à Vienne (1833-1836), à Stockholm (1839-1847), il fut nommé ensuite premier secrétaire à Vienne (12 mars 1848) et chargé d'affaires jusqu'à l'arrivée de Beaumont en septembre 1849, puis nommé ambassadeur par Tocqueville en octobre de la même année. Il fut alors ministre à Stuttgart (novembre) puis revint à Vienne comme ambassadeur (décembre). Nommé ensuite à Constantinople (février 1853), puis à Naples (1854), il sera mis en disponibilité en 1855. Consciencieux, il manquait de qualités brillantes.

2. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.

3. Joseph-Alexandre, baron von Hübner (1811-1892), diplomate autrichien, chargé de mission extraordinaire à Paris avant d'y devenir ministre plénipotentiaire. Il sera ensuite ministre à Rome (1865-1868). Tocqueville tentait par son intermédiaire d'obtenir l'aide de l'Autriche pour opérer des réformes dans les États du pape.

4. Félix de Schwarzenberg (1800-1852). Ambassadeur d'Autriche à Naples jusqu'en 1848, il fut désigné comme chancelier le 21 novembre 1848. De tendance libérale, il avait rédigé la Constitution de 1849 qui fut ajournée avant d'être abolie.

## À M. DU BODAN, PROCUREUR GÉNÉRAL À RENNES[1]

Paris ce 3 juillet 1849[2]

Mon cher ancien collègue,

Je profite d'un quart d'heure de liberté pour vous remercier en quelques mots de la lettre amicale que vous m'avez écrite à l'occasion de mon entrée aux affaires. L'approbation de gens tels que vous est pour moi un appui et un gage de succès.

Je me suis, au milieu même des tracas du début, occupé de vous. On m'assure qu'on ne songe pas à remplir la place de Premier Président de la cour de Rennes, du moins, d'ici à quelque temps. Vos légitimes espérances doivent donc être ajournées. Lorsqu'il y aura lieu d'agir de nouveau, vous ne pouvez douter de mon empressement à le faire. J'ai appris avec chagrin, je vous l'avoue, qu'il y avait eu d'assez nombreux changements dans le personnel de votre ressort et que M. Jaget, auquel je m'intéresse si vivement et depuis si longtemps, n'avait point obtenu ce que je sollicite pour lui. On m'assure qu'il y en a de moins anciens qui ont passé avant lui.

D'après ce que vous m'aviez dit, je croyais son affaire assurée et je vous le répète, j'ai été réellement chagriné qu'il n'en fût pas ainsi et j'éprouverais une véritable peine que cette nomination se fît attendre.

Croyez, mon cher ancien collègue, à tous mes sentiments de haute considération et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. François Marie Guillo du Bodan (1794-1872), magistrat, avait commencé sa carrière comme substitut à Vannes en 1816, puis était devenu procureur à Quimper en 1823, avocat général à Rennes en 1829, procureur général à Alger en 1843 et enfin à Rennes en 1845. Légitimiste, il avait envoyé sa démission après la révolution de février mais l'avait retirée à la demande du gouvernement provisoire. Élu représentant du Morbihan le 23 avril 1848, il siégea à droite. Il avait été vice-président du comité de l'Algérie et des colonies. En congé de novembre à décembre 1848, il ne s'était pas représenté à la Législative. Conseiller général en 1852, il sera conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation de 1859 à 1869.

2. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.
*En haut d'une autre écriture* : Rép. le 8 juillet 49.

## À ERNEST SAIN DE BOIS-LE-COMTE[1]

Paris, 4 juillet 1849

Monsieur,

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au n° 92 inclusivement.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les négociations encore pendantes entre l'Autriche et la Sardaigne forment en ce moment l'objet principal de nos communications avec le Cabinet de Vienne[2]. Dans ces communications le gouvernement de la République ne[3] fait point mystère de ses sympathies, [vous y verrez] qu'il y exprime très vivement ses opinions sur les demandes de l'Autriche, et qu'il met une grande insistance à obtenir l'abandon ou la modification des clauses dont le Piémont a le plus à se plaindre[4]. Je compte persévérer dans cette voie et j'espère que le gouvernement anglais agit de son côté dans le même sens.

Toutefois, je ne voudrais pas que de mon langage le cabinet de Vienne[5] pût tirer des conclusions qui dépasseraient la limite d'action dans laquelle les circonstances nous obligent à nous renfermer. Sur ce point je tiens à être d'avance très explicite. Les conditions qui sont faites au Piémont par le gouvernement de Sa M. l'empereur d'Autriche sont rigoureuses sans doute[6] mais cependant elles ne menacent ce royaume ni dans l'intégrité de son territoire ni dans son honneur. Elles ne lui enlèvent point la force qu'il doit conserver ni la juste influence qu'il est appelé à exercer sur la politique générale de l'Europe et en particulier sur les affaires d'Italie. Le traité qu'on lui propose de signer est fâcheux sans doute, mais il n'est point désastreux et, après que le sort des armes a prononcé, il ne dépasse pas ce qui était naturellement à craindre.

La France n'a négligé et ne négligera aucun effort pour obtenir que ce projet soit modifié, elle est disposée à s'unir avec le gouvernement de S.M. la Reine de la Grande-Bretagne dans ce but. Elle insistera fortement pour obtenir du gouvernement autrichien les changements qu'elle croit conformes non seulement à l'intérêt du Piémont mais à ceux mêmes de l'Autriche et au maintien facile et durable de la paix générale.

Elle usera pour atteindre ce résultat de tous les moyens que la diplomatie peut lui fournir. Mais son intention n'est point d'aller au-delà. Elle ne croit pas que dans les limites où la question se pose et dans le

degré où les intérêts du Piémont sont engagés, il fût opportun de faire plus.

Ayant cette opinion ferme et mûrie, elle n'hésite point à la faire connaître.

Laisser croire, même par son silence, à des résolutions extrêmes qu'on n'a pas prises, suggérer des espérances qu'on n'est pas certain de vouloir réaliser, pousser indirectement par des paroles à une action qu'on ne croit pas devoir appuyer par des actes, engager, en un mot, les autres sans s'engager positivement soi-même ou s'engager sans le savoir plus qu'on ne croit et ne veut, c'est là de la part des gouvernements comme des particuliers une manière d'agir qui ne me paraît ni productive ni honnête. Vous pouvez compter, Monsieur, que tant que j'occuperai le poste où la confiance de M. le Président m'a placé, le gouvernement de la République n'encourra pas un tel reproche ; il n'annoncera rien qu'il ne soit résolu à exécuter ; il ne promettra rien qu'il ne soit décidé à tenir et il mettra autant son honneur à dire d'avance ce qu'il ne veut pas faire qu'à réaliser avec promptitude et avec vigueur ce qu'il aura dit qu'il ferait. Vous voudrez bien lire cette dépêche à M. d'Azeglio[7].

TOCQUEVILLE

P.S. Veuillez également, je vous prie, témoigner à M. d'Azeglio l'étonnement que nous avons éprouvé en trouvant la signature du consul de Sardaigne au bas de la protestation qu'un certain nombre de consuls résidents à Rome ont cru devoir faire contre les opérations du siège[8].

Cette protestation avançait des faits mensongers et calomnieux ; elle était de nature à nuire à notre considération et à embarrasser le cours de nos opérations, et nous étions fondés à croire qu'au moment où le gouvernement piémontais nous demandait de lui venir en aide dans ses négociations avec l'Autriche, son agent à Rome ne calomnierait pas publiquement nos armées, [ne] chercherait pas à enflammer l'opinion publique contre nous et ne s'efforcerait pas de nous entraver dans notre entreprise.

*M. Bois-le-Comte*
*Turin*
*n° 45*

Lettre inédite. Dépêche autographe sur papier ordinaire. Archives du ministère des Affaires étrangères, correspondance politique, Sardaigne vol. 325.

1. Ernest André Olivier Sain de Bois-le-Comte (1799-1882), baron. Condisciple de Balzac à Vendôme, il entreprit une carrière militaire sous la Restauration mais démissionna en 1830. Au début de la monarchie de Juillet, il fut membre de la Société des amis du peuple, se lia avec plusieurs chefs du parti républicain, et participa à la rédaction de *L'Européen*, journal fondé par Buchez. Réintégré plus tard dans l'armée comme capitaine d'état-major, il devint aide de camp du général Harispe. Il se retira du service en 1846 pour se consacrer à la deuxième édition de l'*Histoire parlementaire de la Révolution française* de Buchez et Roux, et à la rédaction de la *Revue nationale*, titre sous lequel avait reparu, en mai 1847, *L'Européen*, interrompu en 1838. Choisi par Lamartine comme chef de cabinet au ministère des Affaires étrangères en février 1848, il fut envoyé comme représentant de la République à Naples, puis nommé ministre à Turin le 24 mai 1848. Il semble avoir été apprécié pour sa fermeté et son habileté lors des négociations pour la paix entre l'Autriche et le Piémont. Tocqueville lui proposera le 3 octobre 1849, avant sa chute du ministère, le poste de Washington. Il sera remplacé le 22 février 1851, sans être pourvu d'un autre poste.

2. Le roi de Piémont-Sardaigne Charles-Albert, battu à Novare le 23 mars 1849, avait abdiqué en faveur de son fils Victor-Emmanuel. Dans les négociations en cours avec l'Autriche, premier dossier que Tocqueville doit traiter comme ministre, le gouvernement français s'efforçait de restreindre pour le Piémont les conséquences de la défaite de Novare. (Voir les *Souvenirs*, édition « Quarto », p. 957.)

3. *Tout ce paragraphe écrit en marge de la main d'un secrétaire remplace un paragraphe biffé* : Je vous envoie ci-joint la dépêche que j'ai adressée, il y a quelques jours à M. le Prince de Schwarzenberg à l'occasion des négociations encore pendantes entre l'Autriche et la Sardaigne ; je vous autorise à donner lecture de cette dépêche à M. d'Azeglio.

4. L'Autriche réclamait 200 millions de francs-or d'indemnité (réduits ensuite à 75 millions), l'occupation d'Alexandrie, et refusait l'amnistie pour les réfugiés lombards. Les Sardes demandaient l'intégrité territoriale, une entière amnistie et voulaient limiter l'indemnité à 40 millions. Vincenzo Gioberti, ministre plénipotentiaire du Piémont à Paris d'avril à mai, avait sollicité la médiation française.

5. *Biffé* : M. d'Azeglio.
*Correction interlinéaire d'une autre écriture* : le cabinet de Vienne.

6. *Addition marginale biffée* : et tous nos efforts tendent et tendront à en obtenir l'abandon.

7. Massimo Taparelli, marquis d'Azeglio (1798-1866), alors président du Conseil et ministre des Affaires étrangères du Piémont, s'était d'abord adonné à la peinture puis avait écrit des romans historiques. En 1844, il prit la tête du mouvement libéral en Romagne et tenta d'opérer une réconciliation nationale. Ses brochures politiques en firent le chef des nationalistes modérés. Il prit une large part au mouvement de réforme des États pontificaux en 1847-1848. Blessé en 1848 dans la guerre contre l'Autriche, député de Turin, il fut président du Conseil et ministre des Affaires étrangères du Piémont de mai 1849 à octobre 1852.

8. Le 24 juin, les agents consulaires en poste à Rome, notamment John

Freeborn, agent consulaire britannique qui semble être à l'origine de cette initiative, avaient adressé à Oudinot une lettre pour faire « les remontrances les plus énergiques » contre « un bombardement de plusieurs jours et nuits » qui avait fait de nombreuses victimes et « détruit des chefs-d'œuvre de beaux-arts qui ne pourront jamais être remplacés ». Cette lettre était signée également des consuls de la Prusse, du Danemark, de la Suisse, du Wurtemberg, du San Salvador, des États-Unis et de la Sardaigne. Corcelle, dans ses dépêches et sa correspondance particulière, s'était attaché à rectifier la vérité des faits pour Tocqueville (voir *OC*, t. XV, 1, p. 285-288 et p. 294-295).

## À CHARLES DE RÉMUSAT

Mercredi soir [4 juillet 1849[1]]

Mon cher ami, quoique je n'aie du temps pour rien, j'en trouve cependant pour vous écrire et faire un dernier effort afin de vous déterminer. Je ne saurais vous dire combien j'attache de prix à ce que vous acceptiez la situation qui vous est offerte[2]. Cela est vrai à tous les points de vue. Je suis convaincu que s'il y a une action à exercer sur la révolution intérieure qui se poursuit en Allemagne, c'est à Vienne seulement qu'on peut l'avoir ; si des idées justes peuvent être obtenues quelque part sur les intentions, le sens et la portée des actes de la Russie, c'est à Vienne. Enfin, et ceci est pressant, j'affirme que la solution bonne ou mauvaise de notre affaire de Rome est non à Rome ni à Gaëte, mais à Vienne. Croyant cela, et n'ayant de véritable confiance qu'en vous pour remplir ce poste si difficile, imaginez le chagrin, et permettez à mon amitié ce mot, l'irritation que j'éprouve en voyant à ces grandes et patriotiques raisons, les raisons suivant moi secondaires que vous opposez. Avouez qu'il est cruel dans les temps orageux et durs dans lesquels nous vivons, lorsqu'on rencontre tant d'obstacles au bien chez ses ennemis d'en trouver de si grands et si persistants chez ses amis. Croyez-vous que je me fusse jeté tête baissée dans cette mêlée si j'avais cru ne pas y être aidé et soutenu efficacement par tous ceux sur l'esprit et le cœur desquels je savais pouvoir compter ?

Allons, mon cher Rémusat, laissez-vous enfin convaincre et entraîner ; ne refusez pas un esprit aussi rare que le vôtre à des amis qui ne veulent

en faire qu'un noble et grand usage, ne nous faites pas croire que vous ne nous jugez pas un ministre assez sérieux pour rattacher, très indirectement mais dans un degré quelconque, votre personne à la nôtre. Enfin, dites ce oui dont j'ai besoin et besoin immédiat, car l'affaire de Rome presse[3].

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Rémusat.

1. La réponse de Rémusat (AT) datée du « jeudi 5 » permet de dater cette lettre du mercredi 4 juillet 1849.

2. Tocqueville voulait nommer Rémusat ambassadeur à Vienne où la France n'avait alors qu'un chargé d'affaires, Édouard de la Cour (voir *supra* lettre du 2 juillet).

3. Rémusat refusera, ne se jugeant « pas fait pour l'action politique ». Tocqueville exprime son embarras à Beaumont : « Qui prendre ? Il faudrait un homme éminent et, s'il se peut, tenant à la majorité. Le choix est important et *urgent*. Réfléchissez donc à cela » (*OC*, t. VIII, 2, p. 162). C'est finalement Beaumont qui sera nommé à Vienne début septembre.

## À L'AMIRAL JEAN-BAPTISTE CÉCILLE

Paris, le 7 juillet 1849[1]

Monsieur l'amiral,

Ayant quitté la Cour de Londres avant d'avoir déposé votre caractère d'Ambassadeur de la République auprès de S.M. B[ritanni]que, vous n'avez pu prendre congé de cette princesse. Il est d'usage que vous le fassiez par une lettre que M. Drouyn de Lhuys, votre successeur, se chargera de remettre à sa haute destination. Je vous serai obligé de vouloir bien m'envoyer le plus tôt possible cette lettre fermée, avec une copie ; elle est annoncée dans vos lettres officielles de rappel.

Recevez, Monsieur l'amiral, les assurances de ma haute considération et de tous mes sentiments affectueux de bon collègue.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE[2]

*Monsieur le V. Amiral Cécille, Représentant du peuple, etc. etc.*

Lettre inédite. Papiers de l'amiral Cécille appartenant à M. Bignon à Cherbourg.

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, Protocole.
2. Seule la signature est de la main d'Alexis de Tocqueville.

## À GEORGES DE CARAMAN[1]

Paris ce 8 juillet 1849

Je ne veux pas attendre votre arrivée, Monsieur, pour vous dire que vos recommandations auront toujours le plus grand prix à mes yeux. Je ne puis rien, en ce moment, pour votre jeune parent, parce que mon cabinet est formé et qu'il n'y a pas de vacance dans mes bureaux. Mais si une occasion se présente bientôt, je la saisirai avec plaisir.

Veuillez croire à tous mes sentiments de très haute considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*M. de Caraman à Vaux sur Aure près Bayeux*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Georges Joseph Victor de Riquet de Caraman (1790-1860), diplomate sous la Restauration. Il avait été notamment secrétaire d'ambassade à Londres à partir de 1816 puis en 1821 et ministre plénipotentiaire à Stuttgart et en Saxe jusqu'en 1830.

## À EUGÈNE D'HARCOURT[1]

11 juillet 1849

Monsieur,

À plusieurs reprises, vous avez manifesté le désir d'obtenir un congé pour revenir pour quelque temps en France. J'ai déjà eu l'honneur de vous mander que je ne voyais pas d'inconvénient à ce que vous missiez à exécution ce projet, puisque vous pouviez être momentanément suppléé en Italie par MM. de Rayneval et de Corcelle dont les vues me paraissent en conformité avec les vôtres et les miennes. J'ajoute aujourd'hui que je verrais d'autant plus d'avantage à réaliser immédiatement ce dessein que votre présence à Paris me mettrait mieux au courant de la situation réelle des choses. Quelques heures de conversation avec vous m'en apprendront plus qu'une longue correspondance. Je pense donc que puisque vous désirez prendre un congé, il peut être utile au service que vous le preniez sur-le-champ.

J'aurais fort long à répondre aux lettres particulières que vous m'avez écrites. Elles m'ont vivement intéressé et je vous en remercie mais j'ajourne ce sujet à l'époque prochaine où nous pourrons, j'espère, causer.

Comme M. de Belcastel[2] est maintenant sur les lieux, c'est lui que vous aurez à accréditer comme chargé d'affaires.

*M. d'Harcourt (mention rajoutée)*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. François Eugène Gabriel, duc d'Harcourt (1786-1865). D'abord militaire, il se tourne vers la politique à partir de 1820. Dévoué à la cause hellénique en 1825, il est élu la même année député de Seine-et-Marne jusqu'en 1837, date à laquelle il est nommé pair de France. En 1847, il avait soutenu l'opposition dans la campagne des banquets. En 1848, il est nommé ambassadeur à Rome. Il est rappelé le 11 juillet 1849, à sa demande. Il semble que ses relations avec Corcelle, dont il était l'aîné de dix-huit ans, aient été difficiles (voir à ce sujet *OC*, t. XV, 1, p. 253 et suiv.).

2. Gabriel-François-Joseph-Gaston de Lacoste, baron de Belcastel (1816-1867). Après avoir été attaché libre à Florence, il était second secrétaire à Rome depuis le 3 mai 1848. Il fit à plusieurs reprises fonction de chargé d'affaires.

## À ALFRED DE FALLOUX

[Juin - juillet 1849[1] ?]

Il serait peut-être utile que vous parliez au président de la République avant que je reprenne avec lui la conversation. Il craint évidemment que je ne veuille lui faire faire un choix de coterie, tandis que la première idée ne vient pas de moi et qu'elle est le produit d'un esprit de conciliation et de paix parlementaire.

Billet inédit non signé[2]. Archives Tocqueville.

1. Ce billet se rapporte sans doute aux efforts entrepris par Tocqueville au début de son ministère pour convaincre Louis-Napoléon Bonaparte de nommer Lamoricière (qui avait soutenu Cavaignac lors de l'élection présidentielle) ambassadeur en Russie. Tocqueville explique en effet dans ses *Souvenirs* : « La Russie avait spontanément reconnu la République ; il était convenable de renouer avec elle les relations diplomatiques qui avaient été presque interrompues sous le dernier gouvernement. Je jetai les yeux sur Lamoricière pour le charger de cette mission extraordinaire et lointaine. Il était, d'ailleurs, l'homme indiqué pour un tel emploi, où il n'y avait guère que les généraux, et les généraux célèbres, qui réussissent. J'eus quelque peine à l'y décider, mais le plus difficile fut de persuader le président de la République. Il y résista d'abord. […] j'aurais échoué, si je ne me fusse aidé de Falloux qui était, alors, le seul homme du ministère dans lequel le président eût confiance. Falloux le décida par des raisons que j'ignore ; et Lamoricière partit » (édition « Quarto », p. 931). Lamoricière fut nommé le 13 juillet 1849.

2. Sur le même billet, réponse de Falloux : « Je comptais le faire, restant après le Conseil pour lui présenter l'archevêque de Reims. » L'archevêque de Reims était alors, et depuis 1840, Thomas Gousset (1792-1866), qui sera fait cardinal en octobre 1850.

## À ALFRED DE FALLOUX

[Juin - juillet 1849[1] ?]

Un bon prêtre de mon voisinage que j'aime beaucoup, l'abbé Lemarchand, désire vivement passer son examen de bachelier à Paris où il vient d'arriver. Si, comme je le crois, cette autorisation peut être donnée, M. de Falloux me ferait grand plaisir de vouloir bien l'accorder le plus tôt possible. Mon excellent compatriote a grande hâte d'aller revoir ses pénitents.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque nationale de France. Papiers Falloux.

1. D'après les archives du ministère de l'Instruction publique, le « Sieur Lemarchand, Casimir Frédéric, Adolphe, né à Valognes, le 23 novembre 1809 » a été admis au baccalauréat ès lettres le 27 juillet 1849 avec la mention « assez bien » (A. N., F 17 – 4920). La lettre se situe donc entre le 2 juin, date de début du ministère, et le 27 juillet.

## À ALFRED DE FALLOUX

Mardi matin [juin - juillet 1849[1] ?]

Mon cher collègue,

Dufaure n'était plus à la Présidence hier au soir quand je vous ai quitté. Il avait été se coucher et je n'ai pas cru devoir l'aller trouver. Je ne pourrai lui parler aujourd'hui avant le Conseil. Mais je vous promets de le faire après et de manière à ce que vous sachiez à quoi vous en tenir avant la fin de la séance[2].

Je vous avoue que je trouve bien de l'inconvénient à un engagement vis-à-vis de la députation. Cela est bien contraire à la bonne administration et pourrait amener des incidents fâcheux. Est-ce qu'un engagement pris entre nous et vis-à-vis de vous ne suffirait pas[3] ?

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

N'oubliez pas, je vous prie, l'abbé Lemarchand.

1. L'allusion à l'abbé Lemarchand permet de situer la lettre entre le 2 juin et le 27 juillet (voir lettre précédente). Si la lettre concerne bien l'affaire Bordillon (voir notes suivantes), elle est postérieure au 15 juin.

2. Dans ses *Souvenirs*, Tocqueville raconte comment il conseilla à ses collègues du cabinet de « se ménager individuellement de bons rapports avec les légitimistes de marque » et suivit lui-même ce conseil au point de devenir « celui de tous les membres du cabinet qui vécut en meilleurs termes avec eux » et « l'unique intermédiaire entre eux et nous ». Il fait ensuite le portrait de Falloux et explique pourquoi il ne put réussir à « jamais établir, je ne dirai pas de bons rapports, mais même des rapports convenables entre Falloux et Dufaure » tant les deux hommes « avaient précisément les qualités et les défauts contraires » (édition « Quarto », p. 932-933).

3. L'allusion à « un engagement vis-à-vis de la députation » permet de faire l'hypothèse qu'il s'agit de l'affaire du préfet de Maine-et-Loire, Grégoire Bordillon (pour la conclusion de l'affaire, voir ci-dessous lettre de Tocqueville à Lanjuinais, juillet 1849), qui avait fait l'objet d'une lettre de dénonciation signée par 8 des 11 députés de Maine-et-Loire, Falloux en tête, le 15 juin 1849. Nommé commissaire du gouvernement de Maine-et-Loire le 27 février 1848, puis préfet de Maine-et-Loire le 2 juin 1848, Grégoire Bordillon (1803-1867) était un républicain convaincu.

Les députés royalistes et conservateurs lui reprochaient ses liens avec le *Précurseur de l'Ouest, journal républicain*, sa campagne contre Bonaparte aux présidentielles, son manque de fortune et les dettes engagées pour soutenir la faillite de son frère, l'ingénieur Théodore Bordillon. Ils demandaient sa nomination dans un autre département. Tocqueville présente ainsi l'affaire dans ses *Souvenirs* : « Falloux avait dans son Anjou un préfet dont il croyait avoir à se plaindre, il ne demandait pas qu'on le destituât ni même qu'on lui refusât de l'avancement ; il désirait seulement qu'on le changeât de place ; il croyait sa propre situation compromise tant que n'aurait pas eu lieu ce changement, qui d'ailleurs était réclamé par la majorité de la députation de Maine-et-Loire. Malheureusement, ce préfet était un ami déclaré de la république. C'en fut assez pour remplir Dufaure de défiance et lui persuader que le seul but de Falloux était de le compromettre en se servant de lui pour frapper ceux des républicains qu'on n'avait pas osé atteindre jusque-là. Il refusa donc ; l'autre insista ; Dufaure se raidit. C'était une chose assez plaisante que voir Falloux tourner autour de Dufaure, en caracolant avec grâce et avec adresse sans pouvoir trouver aucune entrée pour pénétrer dans son esprit. […] Je passai ainsi un mois à m'entremettre entre ces deux hommes, dépensant là plus d'efforts et de diplomatie que je n'en employai, pendant ce temps, à traiter les grandes affaires de l'Europe » (*ibid.*, p. 933).

À ADOLPHE THIERS

Paris, ce vendredi matin [13 juillet 1849[1]]

Monsieur,

Avant-hier, lorsque je suis arrivé à l'Assemblée nationale où vous m'aviez donné rendez-vous, la séance était levée (quoiqu'il ne fût que quatre heures), et l'Assemblée dispersée. Hier, je vous ai cherché vainement. On m'a assuré que vous aviez paru un moment. Mais vous étiez parti. Vous aviez bien voulu me proposer de venir causer aux Affaires étrangères[2] ; si vous êtes encore dans la même disposition, veuillez me faire savoir le jour et l'heure qui seront à votre convenance. Je ferai en sorte de m'y trouver. Je n'excepte que les heures du Conseil qui sont de midi à 2 h. J'aurais été vous chercher, si je n'étais si accablé d'occupations en ce moment.

Veuillez croire à tous mes sentiments de très haute considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Aujourd'hui à 4 h vous conviendrait-il ? les affaires sont très pressantes, et il serait peut-être utile que nous eussions pu causer avant que le Conseil fût appelé à se prononcer.

Lettre inédite. Bibliothèque nationale de France. Manuscrits. Correspondance Thiers.

1. La date de 1849 est indiquée sur la lettre et dans le classement, mais n'est pas de la main de Tocqueville. L'allusion aux séances de l'Assemblée (qui s'ajourne le 11 août), l'indication du jour où est écrite la lettre (vendredi) et de l'heure de fin de la séance de l'Assemblée l'avant-veille permettent de dater la lettre du 13 juillet : le 11 juillet, la séance s'est terminée à quatre heures moins le quart.

2. Dans ses *Souvenirs*, Tocqueville explique comment il s'y est pris pour se concilier les chefs de la majorité et notamment les trois hommes qui « par le rang qu'ils avaient occupé jadis, se croyaient surtout en droit de diriger notre politique étrangère » : Broglie, Molé et Thiers. Il écrit : « Je les accablai tous les trois de déférence ; je les fis venir souvent chez moi et me rendis quelquefois chez eux pour les consulter et ne cessai de leur demander avec modestie des conseils dont je ne profitai presque jamais, ce qui n'empêcha pas que ces grands hommes ne se montrassent tous très satisfaits. […] Ce fut surtout avec M. Thiers que ce manège

me réussit merveilleusement. […] Dans les principales affaires que j'eus à traiter pendant mon ministère, celle du Piémont et celle de la Turquie, je fis précisément le contraire de ce que voulait M. Thiers, et nous n'en restâmes pas moins, jusqu'à la fin, assez bons amis » (édition « Quarto », p. 945-946).

## À FRANÇOIS BULOZ[1]

Paris, le 13 juillet 1849[2]

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 2 de ce mois[3] pour réclamer contre la taxe qui frappe en Angleterre les brochures périodiques publiées en France.

Je viens d'inviter l'Ambassadeur de la République à Londres à en faire l'objet d'un entretien avec Lord Palmerston[4] ; j'aurai soin de vous faire connaître le résultat de ses démarches.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur Buloz*
*Directeur de la* Revue des Deux Mondes *à Paris*[5]

Bibliothèque de l'Institut. Collection Lovenjoul. Publiée par Hervé Robert, *Commentaire*, art. cité.

1. Cette lettre n'est pas de l'écriture de Tocqueville.

2. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, Direction politique.

3. Cette lettre se trouve à la Bibliothèque de l'Institut (Chantilly) dans les lettres de François Buloz, t. I, 1831-1853, cote H 1418 (année 1849). Buloz demande à Tocqueville d'intervenir contre le tarif exorbitant imposé par la Compagnie des Indes pour introduire la *Revue* dans les Indes anglaises.

4. Henry John Temple, vicomte Palmerston (1784-1865), homme politique anglais, membre du parti whig, ministre des Affaires étrangères de 1830 à 1834, de 1835 à 1841 et de 1846 à 1851. Il fut obligé de donner sa démission pour avoir reconnu, trop hâtivement, le gouvernement de Louis-Napoléon Bonaparte après le coup d'État du 2 décembre 1851. Il fut ensuite Premier ministre de 1855 à 1858 et de 1859 à 1865.

5. Sur l'enveloppe se trouve cette note de Buloz : « Lettre à M. de Tocqueville et réponse de celui-ci sur les entraves apportées en Angleterre et dans l'Inde à la *Revue* ».

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Paris ce samedi [14 juillet 1849[1]]

Monsieur,

Je vous serais obligé de bien vouloir passer chez moi lundi prochain 23 du courant à midi et demi, si cette heure pouvait vous convenir.

Je désirerais que vous puissiez m'apporter l'état de notre compte courant. La dernière note que j'ai de vous s'arrête au 5 mai 1849.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

A DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Après le 5 mai 1849, le seul lundi 23 est le lundi 23 juillet. On peut donc supposer que Tocqueville écrit à son chargé d'affaires le samedi 14 juillet.

## À (ÉDOUARD DROUYN DE LHUYS ?)

Paris le 16 juillet 1849

Mon cher collègue, je joins quelques mots à ma dépêche officielle de ce jour. Je serai très court parce que l'heure du courrier me presse, remettant à un autre moment une lettre particulière beaucoup plus longue que j'ai l'intention de vous écrire.

Je vous envoie avec ma dépêche officielle une lettre que je compte adresser au ministre de Sardaigne à Paris en réponse à une note dans laquelle il réclamait nos avis. Je vous charge de mettre cette lettre sous les

yeux de Lord Palmerston. J'ajoute ici que cette affaire est urgente et que je vous prie de ne pas perdre un jour, s'il est possible, pour vous mettre en rapport avec Lord Palmerston, obtenir sa réponse et nous la transmettre. J'imagine que le ministre piémontais à Londres aura passé une note de la même nature au gouvernement anglais et que celui-ci a répondu ou va répondre. Il nous importerait beaucoup de connaître cette réponse. Je crois qu'elle sera analogue à la nôtre. Mais je n'en suis pas sûr. Si j'en crois les paroles qu'a prononcées Lord Palmerston dernièrement dans une conversation avec M. de Montherot[1], il voit l'affaire dont il s'agit sous le même jour que nous et donne au gouvernement piémontais des conseils tout semblables aux nôtres. Mais, d'une autre part, on affirme à Turin que le gouvernement anglais pousse le cabinet sarde à la résistance et l'engage à ne rien céder ni sur la question des duchés[2] ni sur celle de l'indemnité. Il y a là une obscurité et un malentendu qu'il importe au plus tôt de faire disparaître. Appliquez-vous, je vous prie, et tâchez d'y parvenir. Il ne vous échappe pas que si nous laissons arriver en Piémont la convocation des Chambres avant la signature du traité, l'affaire est livrée aux chances du hasard et qu'elle peut aboutir soit à de nouveaux troubles dans le royaume de Sardaigne, soit à une révolution absolutiste qui jette le nouveau roi dans les bras de l'Autriche. L'Angleterre n'a pas plus d'intérêt que nous à ce que de tels événements se produisent. Il faut donc qu'elle prenne avec nous les moyens les plus efficaces pour les empêcher d'arriver. J'ai quelques raisons de croire que si le Piémont cédait sur toutes les questions qui ont un caractère politique, on obtiendrait aisément de l'Autriche de se restreindre dans des proportions raisonnables quant à la question d'argent. Je lui crois de grands besoins financiers et un grand empressement à toucher immédiatement les millions qu'on lui offre.

Je finis parce que le temps me manque, mais non sans vous dire combien vos dépêches m'ont intéressé et sans vous prier indépendamment de cette correspondance officielle, d'avoir souvent recours aux lettres particulières qui vont toujours plus vite et plus droit au fond des choses.

P.S. Vous comprenez, sans que je vous le dise, que nous avons un grand intérêt à ne pas paraître aux yeux des Piémontais plus froids pour eux que les Anglais.

*Particulière*

*Copie*

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. Jean Charles de Montherot (1822-1862), diplomate, alors premier secrétaire de légation à Londres. Il était le neveu de Lamartine.

2. Les duchés de Parme et de Modène, qui s'étaient ralliés au Piémont. L'Autriche voulait traiter en même temps pour elle et pour les deux souverains de ces États. Voir ci-dessous la position de Tocqueville sur ce sujet dans sa dépêche à Bois-le-Comte du 19 juillet 1849.

## À ÉDOUARD DROUYN DE LHUYS

Paris, le 18 juillet 1849[1]

Monsieur et cher collègue,

J'ai reçu le billet que vous m'avez adressé avant-hier et qui contenait la copie d'une lettre de Lord Palmerston.

Vous aurez déjà fait observer sans doute de vous-même à Lord Palmerston et en tous cas je vous prie de lui faire observer en mon nom que nous ne saurions autoriser M. le marquis de Landsdowne[2] à tenir devant la Chambre des lords le langage si explicite qu'indique la lettre de Lord Palmerston, ni en prendre pour la France l'engagement formel que demande M. le Sous-secrétaire d'État de S.M. Britannique[3].

Je ne cache à personne quelles sont nos intentions à l'égard de l'affaire de Rome.

1o) Rétablir le pape dans son pouvoir et son indépendance, condition nécessaire de liberté et de tranquillité pour les populations catholiques.

2o) Assurer aux États romains les réformes nécessaires et des institutions libérales sérieuses.

Tel a été notre programme dès l'origine. Tel il est encore.

La prise de Rome n'a rien changé et ne saurait rien changer à ce double point de vue. Toutes nos instructions à nos agents l'indiquent, tous nos actes en donnent la garantie. Nous n'admettons point qu'on puisse avoir le moindre doute à cet égard et nous considérons ce doute

comme de nature à porter atteinte à notre honneur. Nous désirons sincèrement et ardemment que notre expédition profite à la cause de la liberté et de la civilisation dans les États romains, mais il serait bien imprudent à nous de dire à l'avance jusqu'où ira notre action dans ce sens, de poser dès l'abord une sorte d'ultimatum et de déclarer que le seul rétablissement du *statut*[4] est de nature à nous satisfaire. Un tel langage nous engagerait au-delà de la limite dans laquelle il est sage de se renfermer et nous créerait peut-être des nécessités d'occupation prolongée dans lesquelles le gouvernement anglais ne doit pas désirer plus que nous de nous voir tomber.

J'ai fait mettre aujourd'hui dans les journaux quelques extraits des dépêches officielles qui prouvent surabondamment avec quelle humanité, quel ménagement et quelle préoccupation des objets d'art que renfermait Rome, nous avons mené ce long siège. Jamais, je crois, la guerre n'a été moins en désaccord avec l'esprit de la civilisation moderne. Attirez l'attention du gouvernement anglais sur ces documents.

Je fais copier et je vous envoie quelques dépêches ou extraits de dépêches qui prouvent le désir que nous avons de servir la cause libérale à Rome et l'appui que nous voulons apporter au parti qui la représente. Vous verrez notamment cette preuve dans le choix des hommes auxquels nous avons confié le pouvoir intérimaire après la reddition de la ville. Faites lecture de ces pièces au gouvernement anglais.

On s'étonnera peut-être que notre position dans Rome n'ait pas encore pris un caractère plus décidé. Cela vient de ce que depuis le 2, jour de notre entrée, jusqu'au 10, époque des dernières nouvelles, nous n'avons pu nous occuper qu'à rétablir l'ordre matériel nécessaire aux habitants et indispensable à la sécurité de l'armée. Nous avons trouvé la population romaine dans la terreur, la ville remplie de gens de guerre, avec les clubs encore menaçants et un grand nombre d'assassins frappant de tous côtés des victimes. Il nous a fallu d'abord désarmer, réprimer, organiser une administration provisoire qui pût gouverner. C'est à cela que se sont passés les premiers jours.

Conseillez vivement à Lord Landsdowne de se tenir en fait d'institutions libérales dans les termes expressifs mais généraux dans lesquels nous nous renfermons nous-mêmes : *les réformes nécessaires et les institutions libérales sérieuses*. Quelque chose de plus détaillé et de plus précis, même sous la forme *d'une appréciation anglaise*, serait de nature à nous gêner. On en tirerait parti ici contre nous et il en résulterait des

embarras pour notre politique. Or, je le répète, il n'est point dans l'intérêt du gouvernement anglais de nous en donner. Son désir, comme le nôtre, doit être que nous puissions sortir le plus tôt possible de cette affaire de Rome. Nous ne pouvons le faire qu'honorablement. On peut compter que si nous ne trouvons pas cette condition de sortie, nous resterons engagés dans l'affaire à tous risques et quoi qu'il en puisse arriver pour la paix du monde. Il ne faut donc rien dire qui puisse faire considérer à l'opinion publique comme indispensable l'obtention de telle ou telle institution particulière qu'il serait peut-être impossible de réaliser[5].

Agréez, je vous prie, Monsieur et cher collègue, l'assurance de ma très haute considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. Je vois par la lecture des journaux anglais que votre présence est considérée de très bon œil par le public en Angleterre et je m'en réjouis sincèrement.

Je me permets de recommander à votre très bon accueil un de mes anciens et meilleurs amis, M. Henry Reeve qui a déjà dû chercher à vous voir. Il est très mêlé au monde politique et peut rendre de vrais services.

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.

2. Henry Petty-Fitzmaurice, troisième marquis de Landsdowne, Lord President of Council de 1830 à 1841 et de 1846 à 1852. Grand seigneur du parti whig, Landsdowne soutenait les réformes politiques et sociales, comme l'émancipation des catholiques et des israélites, la réforme et l'abolition de l'esclavage.

3. L'expédition française de Rome, discutée à de nombreuses reprises au Parlement anglais, donnait aux conservateurs l'occasion de mettre en difficulté le cabinet whig, lui-même très réservé sur la présence française en Italie et sceptique (à juste titre) sur les chances d'imposer un régime constitutionnel aux cardinaux. Tocqueville avait déjà écrit à Reeve le 30 juin et le 5 juillet pour justifier l'intervention de la France et demander à son ami de « ramener les esprits aux points de vue vrais dans cette affaire » (*OC*, t. VI, 1, p. 102). Le 19 juillet, il lui écrit également : « Je ne serais pas sans quelque appréhension du résultat de la séance de la Chambre des Lords qui doit avoir lieu demain vendredi si l'orateur du côté du ministère ne devait être le marquis de Landsdowne dont l'habileté et la modération me sont connus. » Il informe qu'il a remis à Drouyn de Lhuys des pièces qui prouvent que la France veut obtenir la garantie d'institutions libérales pour les Romains et se dit convaincu que le gouvernement anglais lui rendra

pleine justice sur ce point : « Mais, néanmoins, son langage pourrait nous créer des embarras s'il était de nature à faire croire qu'à ses yeux les résultats de notre intervention doivent être *nécessairement* le rétablissement complet de *toutes* les institutions qui avaient été imposées au pape dans les derniers temps, c'est-à-dire du *statut*. […] Ce serait nous gêner beaucoup que de créer dès à présent une sorte d'idéal dont la réalité ne pourrait plus s'écarter » (*ibid.*, p. 105-106).

4. Le Statut fondamental, promulgué par Pie IX le 14 mars 1848, qui instituait une représentation populaire délibérative.

5. Pour le résumé du débat, voir note 3 de la lettre à Reeve du 19 juillet 1849 (*OC*, t. VI, 1, p. 107).

## À ERNEST SAIN DE BOIS-LE-COMTE

Paris le 19 juillet 1849[1]

Monsieur,

Le gouvernement de la République continue à se préoccuper vivement de la négociation pendante entre l'Autriche et le Piémont. Il attache le plus grand prix à ce que la paix soit rétablie entre ces deux puissances et il est convaincu que pour atteindre ce but et éviter tout à la fois des exigences plus grandes de l'Autriche, ou des difficultés nouvelles naissant de l'état des esprits dans le Piémont il est absolument nécessaire de se hâter.

Le gouvernement piémontais dans une note que m'a remise le chargé d'affaires de S.M. le roi de Sardaigne à Paris, le 9 du courant, nous a fait connaître l'état de la négociation et il a provoqué l'expression de notre opinion sur deux questions débattues, le traité en commun avec les duchés, le chiffre de l'indemnité. J'ai dû en conclure que ces deux questions renfermaient aux yeux du gouvernement piémontais les raisons déterminantes qui devaient le porter à accepter ou à refuser la paix. J'en ai donc fait l'objet principal de mon attention, j'ai recherché quelles solutions elles pouvaient recevoir.

Quant à la première de ces deux questions, celle qui se rapporte à la prétention de l'Autriche de traiter pour les duchés de Modène et de Parme en même temps que pour elle-même, je vous ai déjà exprimé sous quel jour je la considérais. Si l'Autriche s'attribuant une sorte de droit de

tutelle sur les duchés, voulait en effet traiter pour eux, je trouverais ces prétentions dangereuses et inadmissibles. Mais vous savez qu'il n'en est point ainsi. Le plénipotentiaire autrichien se présente dans la négociation non pas au nom de l'Autriche mais au nom des ducs eux-mêmes, muni de leurs pleins pouvoirs. Il n'y a là rien que de régulier et nous n'apercevons pas quel parti l'Autriche pourrait tirer dans l'avenir d'un pareil fait. Il est vrai que de cette manière on en arrive à renfermer dans le même traité les stipulations qui se rapportent aux duchés et celles qui concernent l'Autriche elle-même ; mais on pourrait citer un grand nombre d'exemples analogues qui tous font voir des intérêts distincts aboutissant à un règlement commun, sans qu'on en ait jamais conclu que l'une des parties contractantes ait pu consentir à se subordonner aux autres. J'ai donc toujours pensé et je pense encore qu'il ne serait ni juste ni utile de retarder pour une semblable raison la conclusion d'une paix si nécessaire.

J'avais été toujours d'avis au contraire que les demandes de l'Autriche en matière d'indemnité étaient excessives et inadmissibles. Je pensais que c'était à tort qu'elle s'obstinait à fixer au chiffre de 75 millions l'indemnité proprement dite. Je trouvais surtout ainsi que je vous l'ai mandé, qu'ajouter à une indemnité déterminée le principe d'une indemnité indéfinie et dont le règlement devait avoir lieu plus tard, c'était ne rien terminer et placer le Piémont dans une situation qui n'était ni sûre ni digne. J'ai lieu de croire qu'à notre pressante sollicitation l'Autriche est prête à descendre le chiffre de l`indemnité de guerre à 70 millions et à fixer dès à présent à un million le chiffre de l'indemnité demandée pour pertes individuelles.

Je n'hésite pas à vous dire, Monsieur, que si je ne suis pas trompé dans mes prévisions, si, en effet, l'Autriche se montre disposée à réduire à ce point ses prétentions et conclure sur ces bases, le gouvernement de la République ne verrait pas sans un vif chagrin la Sardaigne rejeter une solution qui lui paraît favorable et prendre ainsi une responsabilité que nous ne voudrions pas partager.

Je vous ai déjà mandé et je répète que dans l`intérêt du Piémont une solution immédiate me paraît absolument nécessaire ; que les conditions de la paix ne peuvent que s'aggraver à mesure que la paix tarde à se conclure ; que mille difficultés et mille périls peuvent surgir, si tout n'est point signé avant que les chambres piémontaises se réunissent et que l'ensemble de ces circonstances nous a convaincu qu'à conseiller ainsi à S.M. le Roi de Sardaigne de conclure sur les bases indiquées nous agissons

non seulement en ami de la paix, mais en ami sincère et éclairé du Piémont et de son gouvernement.

Je vous prie de vouloir bien lire cette dépêche à M. d'Azeglio ainsi que celle-ci jointe que j'ai adressée au ministre de S.M. sarde à Paris en réponse à la note qui m'avait été communiquée[2].

*M. de Bois-le-Comte n° 48*

Dépêche autographe. Inédite. Ministère des Affaires étrangères, correspondance politique, Sardaigne, vol. 325.

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.

2. Les archives du ministère des Affaires étrangères conservent à la date du 19 juillet trois dépêches officielles, celle autographe publiée ici, une dépêche de la main d'un secrétaire n° 47 également à Bois-le-Comte et une dépêche de la même écriture à d'Azeglio, chargé d'affaires de Sardaigne, insistant sur la nécessité pour le Piémont d'accepter la paix et se terminant par un long développement autographe de Tocqueville, reproduit ci-après.

## À VITTORE EMMANUELE D'AZEGLIO[1]

19 juillet 1849

En résumé[2], Monsieur, la franchise et la loyauté qui présideront toujours aux démarches de notre politique, nous obligent de vous dire qu'en ce moment le premier besoin du Piémont en particulier et de l'Italie en général nous paraît être la paix et qu'à notre avis en ajournant cette paix, on diminue au lieu de les accroître les chances de la conclure à des conditions convenables. Sans doute, quelque nécessaire que soit la fin de la guerre, il ne conviendrait pas au Piémont de l'obtenir par un traité qui mettrait son existence en péril ou son honneur en question. Jamais la France ne donnera à un pays voisin et ami dont le sort l'intéresse de tant de manières et la touche à un si haut point un conseil qu'elle-même, dans de pareilles circonstances, ne voudrait pas accepter. Mais ce n'est point ainsi, nous devons le déclarer, que les choses nous apparaissent.

Les bases du traité telles que nous les connaissons maintiennent sans altération l'intégrité du territoire piémontais, elles conservent la monarchie sarde dans les conditions de son existence politique, elles laissent intact son honneur ; si, comme nous l`espérons, l'Autriche se désiste d'une partie de ses prétentions exagérées en matière d'indemnité, de telles conditions semblent acceptables. Après une guerre, qui a justifié et accru la juste renommée de bravoure dont jouit dans le monde l'armée piémontaise, mais qui s'est terminée par de très grands revers, il était peut-être difficile d'espérer davantage.

Fin de dépêche autographe. Inédite. Ministère des Affaires étrangères, correspondance politique, Sardaigne, vol. 325.

1. Vittore Emmanuele Taparelli, marquis d'Azeglio (1816-1890), était chargé d'affaires du gouvernement sarde à Paris. Attaché de la légation sarde à Vienne (1839), secrétaire de légation de deuxième (1842) puis de première classe (1844), après avoir été nommé à Bruxelles, Saint-Pétersbourg et Londres, il fut chargé de juin à octobre 1849 de reprendre la mission de Gioberti à Paris et d'obtenir le soutien de la France contre les prétentions de l'Autriche au Piémont. Nommé ensuite en Angleterre, il devint ministre plénipotentiaire (1850) et, jusqu'à son rappel en 1868, réussit à obtenir pour son pays l'appui solide de Londres. Il était le neveu de Massimo Taparelli d'Azeglio.

2. Le texte de la dépêche est de la main d'un secrétaire. Seule cette fin est de la main de Tocqueville.

## À ERNEST SAIN DE BOIS-LE-COMTE

Paris, ce 19 juillet 1849

Monsieur,

Je joins à mes dépêches de ce jour une lettre particulière dans laquelle il me sera plus facile d'insister sur des circonstances qui ne pouvaient pas aisément trouver place dans les premières.

Ainsi que je vous le dis dans celles-ci, nous attachons le plus grand prix [à] ce que le Piémont ne laisse pas échapper pour faire la paix cette

occasion qui peut-être ne se représentera plus. L'Autriche a évidemment envie de finir quoi qu'on en dise à Turin. L'offre non pas officielle mais que j'ai lieu de croire très sérieuse que je fais connaître dans ma dépêche le prouve. Que le Piémont ne laisse point sortir le gouvernement [de l']Autriche des embarras au milieu desquels il se trouve encore sans avoir conclu, ou il faut qu'il s'attende lui-même à rencontrer des difficultés nouvelles et peut-être à subir de nouveaux malheurs. Quant à nous, après lui avoir obtenu un si grand adoucissement dans les conditions rigoureuses et même entièrement inadmissibles qui étaient faites dans l'origine, après avoir successivement fait descendre de 200 millions à 71 la somme exigible pour indemnité de guerre, nous renonçons à tenter davantage.

Tâchez donc d'impressionner vivement le gouvernement piémontais dans le sens de [l']acceptation *immédiate*. Mes dernières conversations avec les agents du gouvernement autrichien ont eu lieu hier 18 ; le même jour, le résultat de cette conversation a dû être transmis au Prince de Schwarzenberg. S'il approuve les conditions qu'on m'a faites, l'ordre de conclure sur ces bases sera envoyé directement et dans le plus court délai possible à M. de …… Si, comme je l'espère, les mêmes conditions sont admises par le gouvernement piémontais, il est très nécessaire que ce dernier en avise d'avance ses plénipotentiaires afin qu'ils soient préparés à traiter et à conclure sans retard.

De mes conversations sur ce sujet avec les agents de l'Autriche, il est résulté pour moi cette conviction que le gouvernement autrichien ne cédera *jamais* sur la question du traité commun avec les duchés ni sur les questions d'institutions et de nationalité italienne, mais qu'au contraire, ces points cédés, il regardera comme secondaires les demandes subsidiaires qu'il a soulevées à propos du traité de commerce, et de limite du Gravelone[1]…

Le gouvernement de la République attache une très grande importance à la prompte conclusion de la paix et compte sur votre zèle pour y coopérer.

Veuillez agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

*À M. Bois-le-Comte ministre de France à Turin*
*Particulière*

Lettre inédite. Copie de la main de Tocqueville. Archives Tocqueville.

1. Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) avait fait du Tessin la frontière entre la Lombardie autrichienne et le royaume de Piémont-Sardaigne, à l'exception des îles formées par le canal de Gravelone devant Pavie. La question était de savoir si la limite était au milieu du canal ou sur l'une des rives.

## À VICTOR LANJUINAIS

Ce mardi matin [juillet 1849[1]]

Mon cher ami,

L'affaire de Bordillon revient sur le tapis d'une façon menaçante pour la paix intérieure du cabinet et même pour nos bons rapports avec le Président. Voici ce qui arrive : les adversaires de M. Bordillon font difficulté de se réunir à lui pour recevoir le 30 le Président à Angers. Ils prétendent que M. Bordillon veut qu'ils se rencontrent avec des hommes comme David d'Angers et M. Lefrançois[2]. Ces réclamations sont parvenues aux oreilles du Président qui me fait prier d'en entretenir M. Dufaure. Il ne s'agirait pas d'écarter immédiatement M. Bordillon d'Angers, *mais d'avoir l'assurance que dans un court délai il serait transporté ailleurs.* Les légitimistes et surtout le clergé local mettent évidemment une grande ardeur dans cette affaire qui, de plus, je crois, est exploitée ici par les chefs de parti ennemis du cabinet, dans l'espérance que si le Président n'est pas bien reçu à Angers, il en conservera une rancune contre notre ami, lequel pour le moment semble dans ses bonnes grâces[3].

Il faudrait braver tout cela, si on était sur un bon terrain. Mais le terrain est détestable : quand des hommes comme Gustave de Beaumont déclarent que Bordillon ne peut rester à Angers ; qu'il n'y a ni la position ni la considération qui lui permettent d'y faire le bien ; que l'état seul de ses affaires suffirait pour lui rendre la place intenable en vérité[4], il n'est pas sage de nous faire une querelle sérieuse pour le garder. Il est vrai que M. Bordillon déclare qu'il ne veut pas aller ailleurs. Mais cette prétention d'un préfet de s'éterniser dans un département me semble intolérable.

Si vous pouvez parler de cette affaire ce matin à Dufaure n'y manquez pas. Je suis obligé de donner une réponse dans la journée. Il vaudrait bien mieux abandonner Bordillon[5] et faire un grand effort commun en faveur de Freslon[6].

Tout à vous.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Le voyage du président de la République dans l'Ouest par Étampes puis Orléans dont il est question dans la lettre devait le conduire à Angers les 29 et 30 juillet à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer. La lettre peut donc être datée des mardis 17 ou 24 juillet 1849.

2. Le sculpteur David d'Angers et le médecin Jean Lefrançois, tous deux républicains de la veille, avaient été élus représentants du peuple de Maine-et-Loire à la Constituante mais battus en mai aux élections législatives qui avaient vu la victoire totale de Falloux et de ses amis.

3. Les conservateurs se déchaînaient contre Bordillon, accusé d'avoir « passé vingt ans de sa vie à conspirer et à prêcher l'anarchie » (*Journal de Maine-et-Loire*, mardi 24 juillet 1849), mais le préfet était encore protégé par Dufaure ainsi que par Antoine Farran, autre député de Maine-et-Loire, qui le défendaient auprès du président.

4. Voir ci-dessus la lettre de juin-juillet 1849 à Falloux, et en note les griefs formulés par les députés de Maine-et-Loire contre Bordillon dans leur lettre d'accusation du 15 juin. Falloux qualifie Bordillon dans ses *Mémoires* de « personnage fort excentrique » : « C'était un républicain de vieille date, spirituel, généreux d'intention, mais visant trop au Diogène, par sa tenue et ses propos » (*Mémoires d'un royaliste*, Perrin, t. I, 1888, p. 499).

5. Bordillon devait finalement être nommé préfet de l'Isère le 22 août 1849, puis destitué en novembre 1849. Tocqueville écrit dans ses *Souvenirs* : « Dufaure céda enfin, mais de si mauvaise grâce qu'on ne pouvait lui en savoir aucun gré ; de sorte qu'il livra son préfet sans gagner Falloux » (*op. cit.*, p. 934). Mais Bordillon dut surtout sa disgrâce aux cris de « Vive la République ! » de la Garde nationale entendus lors de la fête pour l'inauguration du chemin de fer le 30 juillet, dont Louis-Napoléon prit ombrage (voir Jacques-Guy Petit, « Grégoire Bordillon et la République romantique (1848-1849) », dans Jean-Luc Marais (dir.), Cécile Lambert, *Les Préfets de Maine-et-Loire*, Presses universitaires de Rennes, 2000).

6. Alexandre Pierre Freslon (1808-1867), avocat d'Angers, républicain de la veille, mais modéré. Substitut du procureur du roi après la révolution de Juillet, il avait démissionné dès 1832 en signe de désapprobation de l'orientation du nouveau gouvernement et avait repris sa profession d'avocat. Il fonda en 1839 un journal républicain, le *Précurseur de l'Ouest*. Membre du conseil municipal d'Angers, il s'opposa au maire de la ville. Nommé procureur général à la cour d'appel d'Angers le 2 mars 1848 par le gouvernement provisoire, élu représentant du Maine-et-Loire à la Constituante, il vota avec les républicains modérés. Il se lia intimement avec Tocqueville, et fut ministre de l'Instruction publique du 13 octobre au 10 décembre 1848. Non réélu à la Législative, il allait être nommé avocat général à la Cour de cassation le 25 août 1849. Le « grand effort commun »

dont il est question dans la lettre concerne vraisemblablement cette nomination. Irréductiblement hostile au Second Empire, il reprit sa profession d'avocat et exerça à Paris.

## À ALFRED DE FALLOUX

Paris ce 22 juillet 1849

Je ne vois aucune indiscrétion, cher collègue, à vous faire lire in extenso la lettre particulière que je viens de recevoir de notre ami Corcelle[1]. Renvoyez-moi la après en avoir pris connaissance. Je joins également à mon paquet une dépêche du même jour de M. de Rayneval, que je vous prie également de me renvoyer après l'avoir lue.

Après avoir parcouru ces deux pièces, je suis resté profondément attristé, je pourrais même dire découragé, s'il était permis de se décourager dans les temps d'épreuves où nous sommes. Il est dur quand nous avons agi dans des intentions si droites de nous voir ainsi méconnus, et quand nous rendons au prix de notre sang et de nos trésors, de si grands services de ne recueillir que de la froideur et des soupçons. Mais ce qui me préoccupe plus que tout le reste, c'est la crainte qu'il ne sorte de tout ceci un profond amoindrissement de l'esprit religieux dans le monde, esprit dont, humainement parlant, nous avons tant besoin pour soutenir cette société en défaillance. Je ne sais pas comment toute cette malheureuse affaire va finir. Mais je sais, quant à moi, quelle est ma détermination bien arrêtée. J'ai cherché dans la sincérité de mon cœur à réduire à ce qu'il y avait de plus modéré et de plus praticable les demandes que nous avions à adresser respectueusement au St-Père : s'il nous repousse, s'il veut nous rendre les témoins et les garants d'une restauration aveugle et impitoyable, j'exposerai la situation et je me retirerai des affaires pour ne pas porter la responsabilité d'un état de chose aussi contraire aux intérêts de l'Église qu'à notre honneur. Quelle difficulté on rencontre à faire bien dans ce monde, quelque désir désintéressé qu'on y apporte !

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Bibliothèque nationale de France. Papiers Falloux. Publication en ligne sur le site « Correspondances de Falloux » (http://correspondance-falloux.ehess.fr/).

1. Il peut s'agir de la lettre écrite par Corcelle le 9 juillet que Tocqueville reçoit le 18 juillet ainsi que trois dépêches officielles. Cette lettre se termine par un message à Falloux : « Dites à M. de Falloux que je lui écrirai bientôt et que j'ai eu le plaisir de voir son frère » (*OC*, t. XV, 1, p. 299).

## À ALFRED DE FALLOUX

Ce lundi matin [23 juillet 1849[1] ?]

Mon cher collègue,

Quoique notre ami commun Corcelle me recommande de brûler sa lettre après l'avoir lue, je crois devoir vous la communiquer[2]. L'intérêt de notre pays et son honneur sont trop gravement engagés dans ce moment pour que des considérations secondaires, quelque respectables qu'elles puissent être, doivent nous arrêter. D'ailleurs, *j'ai confiance en vous*. Ce mot dit tout et me dispense de tout commentaire. Lisez donc cette lettre attentivement. Nous en causerons au Conseil. J'ai déjà rappelé d'Harcourt, comme vous savez[3]. Ne pensez-vous pas qu'il serait opportun d'envoyer Rayneval à Vienne, ce qui le comblerait ? Il nous y rendrait de grands services pour l'affaire de Rome. Quant à Oudinot[4], ce qui me semble plus pressé que tout le reste, je crois Bedeau indiqué. D'abord, parce qu'il convient au point de vue moral et religieux, si important, même humainement parlant, dans cette affaire, et ensuite parce que nous lui avons fait faire un voyage qui nous engage en quelque sorte envers lui. Sans cela d'Arbouville[5] m'aurait singulièrement convenu. Mais sa femme est mourante.

À bientôt. Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. J'ai converti Dufaure sur l'affaire du conseil municipal, moyennant une modification de forme dans la mesure[6].

Je joins à cette lettre la copie de ma dernière dépêche confidentielle à

Corcelle[7]. Lisez-la et rendez-moi la au Conseil. Je n'ai pas d'autres traces de ma correspondance particulière que ces copies que fait mon chef de cabinet qui est en même temps mon secrétaire intime[8].

Bibliothèque nationale de France. Papiers Falloux. Publication en ligne sur le site « Correspondances de Falloux » (http://correspondance-falloux.ehess.fr/).

1. La lettre est postérieure au rappel d'Harcourt, le 11 juillet. La lettre de Corcelle dont il est question est celle du 10 juillet, ce qui permet de dater cette lettre du lundi 23 juillet (le 18 juillet, Tocqueville accuse réception à Corcelle d'une lettre écrite par lui le 9 juillet : on peut donc penser que le 23 juillet, il a reçu celle du 10 juillet).

2. Dans sa lettre du 10 juillet, Corcelle fait le point sur ses rapports avec Oudinot, d'Harcourt et Rayneval, ainsi que sur les faiblesses et qualités des uns et des autres. Il conclut : « Adieu, cher ami, brûlez cette lettre. C'est une confession pour vous seul » (*OC*, t. XV, 1, p. 300-303).

3. Voir ci-dessus la lettre de Tocqueville à d'Harcourt du 11 juillet.

4. Le général Nicolas Victor Oudinot (1791-1863) était le fils aîné de Charles Oudinot, maréchal de Napoléon, rallié ensuite à la Restauration. Commencée sous l'Empire, sa carrière militaire s'était poursuivie jusqu'en 1830. Il avait repris du service en 1835 en Algérie. Élu député du Maine-et-Loire en 1842, réélu jusqu'en 1848, il siégea dans l'opposition modérée. Membre de la commission de défense nationale instituée le 7 mars 1848, il est élu à la Constituante puis à la Législative. Commandant en chef de l'armée des Alpes d'avril 1848 à janvier 1849, il est nommé en avril 1849 commandant en chef du corps expéditionnaire de la Méditerranée. Par la suite, il devait s'opposer au coup d'État du 2 décembre. Dans sa lettre du 10 juillet, Corcelle écrit : « M. Oudinot est jugé. Si vous le maintenez vous êtes responsable du gâchis qui est son essence » (*ibid.*, p. 301). Mais Tocqueville n'arrivera pas à obtenir qu'il soit rappelé.

5. François-Aimé-Frédéric Loyré d'Arbouville (1798-1873). Entré en 1814 dans les gardes du corps du roi, il participa à la campagne d'Espagne (1823), fut envoyé en Afrique du Nord en 1830, où il s'illustra dans plusieurs campagnes jusqu'en 1847. Il devait gravir les échelons de la hiérarchie militaire jusqu'à sa promotion d'inspecteur général en 1849. Il avait épousé une nièce de Mme Molé et était également neveu du général d'Houdetot. C'est en raison de la fragilité de la santé de sa femme qu'il avait lui-même demandé sa mise en disponibilité en juillet 1849 ; ce qui explique qu'on n'ait pas donné suite à l'idée ici émise par Tocqueville.

6. L'allusion de ce post-scriptum n'a pu être éclaircie.

7. Ce peut être celle du 18 juillet (*OC*, t. XV, 1, p. 322-326).

8. Il s'agit d'Arthur de Gobineau (voir sa correspondance avec Tocqueville dans *OC*, t. IX).

Paris le 23 juillet 1849[1]

Monsieur,

J'ai reçu hier la dépêche télégraphique dans laquelle vous m'annonciez les exigences de l'Autriche relativement à l'indemnité qu'elle réclame du gouvernement sarde et l'obligation qu'elle impose à ce gouvernement d'avoir à se décider en quatre jours[2].

Vous comprendrez sans peine combien ces nouvelles ont dû surprendre le gouvernement de la République. En effet, la dépêche que je vous ai envoyée le 19 vous a appris que des ouvertures nous avaient été faites à Paris le 18 du courant de la part du cabinet de Vienne et que de ces ouvertures il était résulté pour nous la conviction que l'Autriche était disposée, comme nous le lui demandions, à réduire de beaucoup le chiffre d'indemnité qu'elle réclamait.

Je n'ai pas pu porter hier ces nouvelles au Conseil. Le président de la République était absent et le Conseil ne devait pas se réunir. Je viens de les lui faire connaître et voici la résolution unanime qui a été prise.

Le gouvernement de la République demeure dans les opinions qu'il vous a chargé d'exprimer au gouvernement piémontais. Il persiste à croire que le Piémont aurait tort de faire d'un traité particulier avec les ducs de Parme et de Modène une condition *sine qua non* de la paix ; mais en même temps il continue à penser que l'indemnité de guerre ne doit pas excéder 70 millions et que si une indemnité pour dommages causés est jointe à celle-ci, le chiffre de cette dernière doit être immédiatement fixé et être minime, en un mot il se tient exactement dans les termes qui sont indiqués dans ma dépêche du 18[3].

[4] Si contre notre attente et malgré les raisons graves qui nous ont été données de croire le contraire, le gouvernement autrichien persévérait dans les exigences qu'indique la dépêche télégraphique d'hier ; si sortant du cercle des discussions diplomatiques, il dénonçait l'armistice et entreprenait d'aller dicter la paix à Turin, le Piémont pourrait être assuré que nous ne l'abandonnerions pas. La situation à nos yeux ne serait plus la même que celle dans laquelle il s'était mis avant la bataille de Novare quand il reprenait spontanément les armes et recommençait la guerre

malgré nos conseils. Ici, ce serait l'Autriche qui prendrait elle-même l'offensive sans y être suffisamment provoquée, la nature de ses exigences et la violence de ses procédés nous donneraient lieu de croire qu'elle n'agit point seulement en vue de la paix, mais qu'elle menace l'intégrité même du territoire piémontais ou tout au moins l'indépendance du gouvernement sarde.

Nous ne laisserons pas à nos portes accomplir de tels desseins[5]. Si, dans ces conditions, le Piémont est attaqué, nous le défendrons ; mais il ne faut pas se tromper sur la portée de ces paroles. 1o/ Nous n'entendons soutenir le Piémont que dans la limite que nous avons posée par la dépêche du 19 et nous ne l'encourageons point à résister sur d'autres points que celui que notre dépêche indique. 2o/ Alors même que nous nous déterminerons à agir, nous sommes décidés à ne le faire que dans un seul but, celui d'assurer l'intégrité de la monarchie sarde et la liberté de son gouvernement.

Notre action n'aura pour objet que de maintenir la distribution actuelle des territoires et nullement de la changer. Elle prendra dans tous les cas un caractère purement défensif.

J'ignore, Monsieur, ce qui a pu se passer depuis que vous m'avez adressé la dépêche télégraphique que j'ai reçue hier[6], je ne puis donc vous indiquer d'avance l'usage précis que vous devez faire de cette dépêche dans le cas où le gouvernement piémontais aurait refusé de se soumettre aux exigences de l'Autriche. Dans le cas où il s'y serait soumis, vous aurez à en garder le contenu pour vous *seul*.

*M. de Bois-le-Comte à Turin*
*no 49*

Dépêche autographe. Inédite. Archives du ministère des Affaires étrangères, correspondance politique, Sardaigne, vol. 325. Publication partielle dans les *Souvenirs* (édition « Quarto », p. 958-959).

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.

2. Tocqueville relate dans ses *Souvenirs* ce dernier épisode de durcissement des conditions et de l'ultimatum autrichien du 19 juillet, alors que les négociations semblaient sur le point d'aboutir : « Je croyais déjà la paix faite, lorsque j'appris tout à coup que le plénipotentiaire autrichien, changeant soudainement d'attitude et de langage, avait posé le 19 juillet dans les termes les plus durs, un ultimatum très rigoureux et n'avait laissé que quatre jours pour y répondre. Au bout de ces quatre jours l'armistice devait être dénoncé et la guerre reprise. Déjà le maréchal

Radetzky concentrait son armée et se préparait à entrer de nouveau en campagne. Ces nouvelles si contraires aux assurances pacifiques qui nous étaient données me surprirent étrangement et m'indignèrent. […] Je vis que c'était là une de ces circonstances extrêmes que j'avais envisagées d'avance où il convenait de risquer non seulement mon portefeuille, ce qui, il est vrai, n'était pas risquer grand-chose, mais le sort de la France. Je me rendis au Conseil ; j'exposai l'affaire. Le président et tous mes collègues furent unanimes pour penser qu'il fallait agir. On expédia aussitôt par le télégraphe des ordres pour concentrer l'armée de Lyon au pied des Alpes et, rentré chez moi, j'écrivis moi-même (car le style flasque de la diplomatie ne convenait pas à la circonstance) la lettre suivante. » Suit le passage de cette lettre du 23 juillet à Bois-le-Comte, reproduit dans les *Souvenirs* (édition « Quarto », p. 958-959).

3. Du 19 juillet, en fait (voir note précédente). Dans deux dépêches officielles, l'une à Bois-le-Comte, l'autre à d'Azeglio, le chargé d'affaires en Sardaigne, Tocqueville avait incité le Piémont à accepter un traité de paix tout en assurant celui-ci du soutien de la France pour obtenir une limitation à 70 millions de francs de l'indemnité à verser.

4. *Biffé* : Le Gouvernement de la République aime à croire que le gouvernement de S.M. l'Empereur d'Autriche se réduira, comme il semblait vouloir le faire lors des ouvertures dont j'ai parlé plus haut, à adopter ces bases. S'il ne le faisait pas.

5. Le passage de la lettre repris dans les *Souvenirs* commence avec : « Si le gouvernement autrichien persévérait dans les exigences qu'indique la dépêche télégraphique d'hier… », et s'achève avec cette phrase.

6. Dans une dépêche du 19 juillet (n° 97), Bois-le-Comte informait Tocqueville que le comte de Schwarzenberg avait envoyé un projet de traité imposant 80 millions de francs d'indemnité, et aucune garantie d'amnistie. La dépêche du 21 juillet (n° 98) fait état du recul du gouvernement autrichien. Le 27 juillet, en accusant réception de la lettre de Tocqueville dans sa dépêche n° 101, Bois-le-Comte devait féliciter le ministre de son « noble langage », inédit dans les usages diplomatiques, mais il ajoutait n'avoir pas transmis la dépêche, devenue inutile depuis l'accord conclu entre Autrichiens et Piémontais le 24. Sur cet épisode, voir les *Souvenirs* (*op. cit.*, p. 959).

## À ÉDOUARD DROUYN DE LHUYS

Paris le 23 juillet 1849[1]

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans votre dépêche n° 13 les détails que vous me donnez sur la scène qui a eu lieu au Parlement dans la nuit

de vendredi à samedi dernier. Les journaux anglais arrivés le même jour ont complété votre récit. Je vois avec un grand plaisir que tous les orateurs, ceux de l'opposition aussi bien que les organes du gouvernement, ont rendu pleine justice à la droiture de nos intentions et à la modération aussi bien qu'à la générosité de nos actes.

Je dois cependant attirer votre attention particulière sur quelques-unes des paroles du Marquis de Landsdowne qui pourraient donner lieu à une fausse interprétation ou indiquer de la part de l'orateur une notion erronée qu'il faudrait se hâter de corriger, si en effet, ce dont je doute, elle avait été commise. Lord Stanley[2] ayant adressé au ministre cette interpel[lation] : *le cabinet français n'a pas fait des déclarations aussi explicites et aussi catégoriques que le cabinet autrichien, celui-ci ayant déclaré qu'il retirerait ses troupes aussitôt après avoir rétabli le gouvernement légitime, le marquis de Landsdowne a répondu : une déclaration identique à celle de l'Autriche a été faite par la France en ce qui touche son but à Rome*[3].

Il semblerait résulter de cette dernière phrase que nous avons déclaré vouloir retirer notre armée du moment où le pouvoir pontifical serait rétabli. Nous n'avons jamais fait de déclaration semblable ni autorisé personne à en faire de telle en notre nom. Nous avons toujours dit, il est vrai, que nous étions disposés à nous retirer dès que le but de notre expédition serait rempli mais nous avons ajouté que ce but ne pouvait être atteint qu'à deux conditions, la première était le rétablissement du pape et la seconde la création dans les États romains d'institutions libérales sérieuses. J'ai souvent répété pour mon compte que le dernier point n'est pas seulement utile à notre politique, mais nécessaire à notre honneur et que nous ne pouvions quitter Rome sans l'avoir obtenu.

Je ne doute pas, Monsieur, que votre langage n'ait été conforme à cette pensée. S'il avait été mal compris, je vous prierais d'en rétablir bien clairement le sens auprès des ministres de S.M. britannique et du monde politique anglais en général[4]. Tant que j'aurai l'honneur d'occuper le poste que M. le président de la République m'a confié nous ne quitterons pas l'Italie en y laissant pour unique trace et pour seul souvenir de notre passage la restauration des vieux abus du régime pontifical. C'est ce dont on peut être assuré.

*M. Drouyn de Lhuys*
*Londres*
*n° 61*

Dépêche autographe non signée. Inédite. Archives du ministère des Affaires étrangères,

correspondance politique Angleterre, 674.

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.

2. Edward George Geoffrey Smith Stanley (1799-1869), homme politique anglais. Élu à partir de 1822 à la Chambre des communes, whig au début de sa carrière, il soutint pourtant le gouvernement Canning en 1827. De 1830 à 1833, il fut chef-secrétaire pour l'Irlande dans le cabinet Grey. Partisan enthousiaste du projet de loi de réforme électorale (Reform Bill), il fut secrétaire aux Colonies en 1833-1834 et s'occupa du problème de l'esclavage et de son abolition. Après avoir donné sa démission en 1834, il se rapprocha du parti conservateur. En 1841, il fut à nouveau secrétaire aux Colonies dans le second cabinet Peel, mais démissionna après avoir été élevé à la Chambre des lords comme Baron Stanley. Il s'opposa alors à Peel en 1845 et 1846 lorsque ce dernier décida d'abroger les lois sur les blés (Corn Laws), et s'imposa comme chef du nouveau parti conservateur. Il amena alors progressivement le parti conservateur à abandonner ses positions étroitement protectionnistes. Comte de Derby en 1851 à la mort de son père, il sera à la tête d'un cabinet en 1852, une deuxième fois Premier ministre avec l'appui de Disraeli de 1858 à 1859, et une troisième fois de 1866 à 1868.

3. Les propos de Lord Landsdowne avaient été tenus à la Chambre des lords dans la séance de nuit du 20 au 21 juillet. Dans sa dépêche du 25 juillet, Drouyn de Lhuys souligne qu'il n'y avait pas d'interprétation erronée de la position française dans le cabinet. Sur les rapports franco-anglais en juillet 1849, voir les *Souvenirs* : « L'Angleterre, à l'abri de la maladie révolutionnaire des peuples par la sagesse de ses lois et la force de ses anciennes mœurs, de la colère des princes par sa puissance et son isolement au milieu des mers, joue volontiers dans les affaires intérieures du vieux continent le rôle d'avocat de la liberté et de la justice. Elle aime à censurer et même à insulter les forts, à justifier et à encourager les faibles. Mais il semble qu'il ne s'agisse pour elle que de prendre un bon air et de discuter une théorie honnête. Ses protégés viennent-ils à avoir besoin d'elle, elle offre un appui moral » (édition « Quarto », p. 960).

4. La dépêche publiée ici fut communiquée à Lord Palmerston sur la demande de Tocqueville, formulée dans une dépêche non autographe du même jour.

## À LÉON JUCHAULT DE LAMORICIÈRE

Paris ce 23 juillet 1849

Mon cher ami,

Le Président de la République désire vous voir demain *mardi* après le Conseil, c'est-à-dire à 1 1/2[1].

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur*
*Monsieur le Général de Lamoricière*
*représentant du peuple*
*42 rue du Bac*
*Paris*
[*Cachet de la poste : Paris, 23 juillet 49*]

Lettre inédite. Archives nationales. Sous série AB/XIX/2837 (collection d'autographes Georges Baugnies).

1. Lamoricière avait été nommé ambassadeur en Russie le 13 juillet.

## À LÉON JUCHAULT DE LAMORICIÈRE

Paris, le [24 juillet 1849[1] ?]

Monsieur,

Les intérêts qui doivent vous préoccuper dans la mission extraordinaire que le gouvernement de la République vous confie sont de deux natures. Les uns se rapportent à notre industrie et à notre commerce. Les autres, à notre politique. Quant à ce qui concerne les premiers je fais préparer des instructions spéciales qui vous seront remises. Mon intention est de ne m'occuper ici que des seconds.

Pour ceux-ci, on peut encore les classer en deux catégories très distinctes. Les premiers se lient à des affaires particulières, les seconds à des appréciations très générales. Je vais signaler successivement à votre attention les uns et les autres. La première et la plus pressante de toutes nos affaires en ce moment, vous ne l'ignorez pas, est l'affaire de Rome. Sa principale difficulté naît de ceci : notre honneur est engagé à ce que les populations romaines obtiennent des réformes et des droits ; et pour les

obtenir nous avons besoin du concours d'un pouvoir religieux que nous ne pouvons contraindre par la force. Nous dépendons en quelque sorte de lui et nous ne pouvons agir sur lui, que par la voie indirecte des influences. J'ai lieu de croire que l'empereur de Russie comprend les nécessités de notre situation ; qu'il voit clairement que nous ne pouvons sortir de l'affaire de Rome qu'après avoir reçu les satisfactions légitimes que nous demandons et que son esprit politique lui fait sentir tous les périls que pourrait faire courir à la paix générale, un refus obstiné du St Père à nos désirs. Il apprécie, d'ailleurs, autant que j'en puis juger par les rapports que nous ont déjà adressés nos agents diplomatiques, la nécessité de satisfaire dans une juste mesure aux vœux des populations romaines. Je le crois donc bien disposé. Il s'agit seulement de le maintenir et de l'affermir dans ces bonnes dispositions ; de lui faire comprendre, de plus en plus, ce qu'il y a de modéré et de légitime dans nos vues et surtout d'obtenir qu'il fasse usage de l'influence qu'il possède sur la cour de Vienne, et même sur le St Siège pour hâter une conclusion si désirable.

Je ne vous parle point de l'affaire du Schleswig-Holstein[2]. Les dangers immédiats qu'elle pouvait faire redouter semblent s'évanouir et quant à la solution de la principale question qu'elle soulève, celle de la succession[3], elle me paraît encore éloignée[4].

Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel vif et douloureux intérêt nous suivons les événements de Hongrie[5]. Malheureusement, dans cette question notre rôle ne peut, quant à présent, qu'être passif. La lettre ni l'esprit des traités ne nous ouvrent aucun droit d'intervention et, d'ailleurs, l'éloignement où nous nous trouvons du théâtre de la guerre nous imposerait seul, dans l'état actuel de nos affaires et de celles de l'Europe, une extrême réserve. Ne pouvant parler et agir avec efficacité, il est de notre propre dignité de ne point montrer à l'égard de cette question une agitation stérile et un bon vouloir impuissant. Votre devoir quant aux événements de Hongrie doit donc se borner à bien observer ce qui se passe et à rechercher ce qui va avoir lieu[6]. Renfermé dans ces limites, vous pouvez encore nous rendre les plus grands services. Il est probable que ce sera à Varsovie que vous rencontrerez l'Empereur et que vous aurez à séjourner quelque temps avec lui. Placé ainsi près du théâtre de la guerre et au milieu même des populations sur lesquelles leur contrecoup se fait le plus sentir vous serez bien mieux *placé* qu'à Saint-Pétersbourg pour les juger. Tâchez de discerner quelles sont les raisons véritables qui ont porté l'Empereur à se jeter dans cette guerre. La

tranquillité des provinces polonaises de l'Empire était-elle compromise par les événements de Hongrie, comme le Csar l'a déclaré dans son manifeste[7] ? A-t-il obéi en effet à un besoin de conservation ou bien a-t-il cédé seulement à une passion ambitieuse ?

Efforcez-vous de bien apercevoir quels nouveaux rapports se sont établis par suite de cette expédition entre les gouvernements de Russie et d'Autriche. Il est possible que la grandeur même du service que la Russie vient de rendre à la monarchie autrichienne n'en rende bientôt le souvenir pesant et ne tarde pas à créer un certain malaise dans les rapports politiques qui vont exister entre les deux cours. On assure que dans les pays autrichiens qu'ont traversés ou occupés les troupes du Czar, les Russes ont agi en conquérants plus qu'en alliés et qu'ils ont sinon blessé les susceptibilités des gouvernements, au moins froissé le sentiment national des peuples. Si l'armée russe doit demeurer en Hongrie quelque temps après la victoire, il importe de connaître quel sera le terme de cette occupation, ses conditions, ses limites, son caractère.

Quoique la Hongrie elle-même soit placée en dehors du cercle naturel de votre observation, je vous engage à faire tous vos efforts pour bien connaître dans quel état la laissent les derniers événements. Au point de vue de notre politique ce que je désire principalement savoir se résume dans ces mots : la Hongrie, après les révolutions qu'elle vient de subir, sera-t-elle d'ici à longtemps pour l'Autriche un embarras ou une force ? Restera-t-elle une dépendance utile ou deviendra-t-elle une nouvelle Pologne ?

Quant à la Pologne elle-même, profitez du temps que vous allez sans doute y passer pour tâcher de pénétrer si le travail si long et si dur auquel la Russie se livre pour y amener la soumission des esprits et l'assimilation des nationalités a produit un résultat sensible et durable.

Pour gagner votre poste, vous allez avoir à traverser l'Allemagne entière. Quoique votre séjour dans ce pays doive être court, je compte assez sur la pénétration rapide de votre esprit pour espérer qu'il ne vous sera pas inutile. Vous n'ignorez pas qu'il s'est passé récemment et qu'il se passe encore en ce moment en Allemagne des événements qui peuvent donner un tour tout nouveau à la politique de l'Europe, amener peut-être un remaniement des territoires et substituer en partie des questions de domination ou d'influence aux questions de principes qui ont occupé ou contenu l'activité diplomatique des gouvernements depuis trente ans. Jetez, en passant, un regard très attentif sur ce grand spectacle. Vous en

aurez, d'ailleurs, besoin pour diriger votre conduite auprès du Czar. Vous comprenez de quelle importance il est pour nous de discerner, au vrai, quelles sont les intentions de ce prince, ses sympathies, ses tendances relativement aux événements d'Allemagne. S'il a pris d'avance la résolution d'y jouer un rôle et quel rôle. Je sais que la maladie qui travaille toutes les vieilles sociétés européennes est profonde et qu'elle poursuivra son cours, qu'en changeant de symptômes elle ne change pas de nature, et que tous les anciens pouvoirs sont plus ou moins menacés dans l'avenir d'être modifiés ou détruits, mais je ne serais pas éloigné de croire que l'événement prochain ne soit le raffermissement de l'autorité dans toute l'Europe. Il ne serait pas impossible que sous la pression de cet intérêt commun et sous l'influence commune des faits récents la Russie ne voulût et ne pût ramener l'accord entre le nord et le midi de l'Allemagne, rapprocher l'Autriche de la Prusse et que tout ce grand mouvement n'aboutît encore qu'à une nouvelle alliance de principe entre les trois monarchies aux dépens des gouvernements secondaires et de la liberté des citoyens. Considérez la situation dans ce point de vue et étudiez-la[8].

Les traités même de 1815 nous ouvrent un droit d'intervention dans les affaires intérieures de l'Allemagne. La confédération germanique a reçu notre garantie, on ne saurait la modifier profondément ou la détruire sans nous. Le gouvernement de la République ne renonce pas à se mêler des affaires allemandes. Mais il ne croit pas le moment de le faire arrivé. Il suit la marche des événements ; il se prépare à agir suivant que la justice et l'intérêt de la France le lui commanderont. Mais il évite dans son langage tout ce qui pourrait, quant à présent, lui faire prendre parti. Vous devez imiter avec soin cette réserve.

Voilà, Général, ce que j'avais à vous dire sur les questions particulières que j'avais à vous indiquer.

Je termine en vous signalant le côté le plus général et le plus important de la mission qui vous est confiée[9].

On se préoccupe beaucoup des intentions de l'Empereur de Russie, de ses projets, de la volonté où il pourrait être d'intervenir d'une manière décisive dans les affaires de l'Europe, de l'espérance qu'il pourrait nourrir de la régenter un jour et de venir enfin dominer jusque dans la portion occidentale du continent que nous habitons. Ces préoccupations sont fort légitimes. Tâcher de pénétrer les vues de l'Empereur sur ce point est assurément votre premier devoir. Le succès de vos efforts ne nous paraît

pas impossible. Car, la politique de la Russie repose tout entière dans la pensée du Czar et si le problème à résoudre est difficile, du moins il est simple. Mais, ce n'est là qu'une partie de votre tâche.

Ce que nous désirons surtout savoir, ce n'est pas seulement ce que veut l'Empereur, mais ce qu'il peut.

Je suis porté à penser que trompé par l'espace immense que l'empire de Russie occupe sur la terre, on s'exagère les périls immédiats ou très prochains qu'il peut faire courir à la liberté des peuples.

Les forces dont il dispose sont sans doute immenses, mais elles ne sont pas disponibles et pour les réunir, et en faire usage, il faut se livrer à des efforts et surmonter des difficultés dont peut-être ne se rend-on pas bien compte. Étudier ce côté de la question doit être l'objet le plus constant de vos efforts.

En entreprenant en même temps de conquérir le Caucase, d'occuper les principautés danubiennes[10], de comprimer la vie politique en Pologne, la Russie me paraît inquiéter l'avenir de l'Europe plus que le présent. Obligée de rester forte et en armes sur tant de points et sur des points si éloignés les uns des autres, elle ne saurait faire un très grand effort vers l'Occident. Sa grandeur même fait son impuissance.

Vous êtes plus à même que personne de juger les conditions militaires dans lesquelles la Russie se trouve et les obligations qui en résultent pour sa politique étrangère. Efforcez-vous donc de bien connaître afin de nous bien signaler la force réelle et la constitution de son armée ; les nécessités qui l'obligent à la tenir répandue sur les diverses parties du territoire, la difficulté qu'elle rencontre à la réunir en grande masse et à la transporter hors de ses frontières ; le nombre d'hommes qu'elle pourrait ainsi pousser au besoin vers le centre de l'Europe ; en un mot la force matérielle dont elle peut disposer non pas en général mais un certain jour et sur un point donné.

Cette notion fût-elle acquise, (et je ne me dissimule pas les obstacles de tous genres que vous rencontrerez pour l'acquérir) elle serait encore insuffisante si vous ne parveniez à vous faire une idée claire des ressources financières de l'Empire ; des moyens dont il pourrait se servir pour pourvoir, sans le secours des subventions étrangères, aux frais d'une grande guerre et surtout d'une guerre prolongée ; je me borne à signaler ce point à votre attention.

Il en est un dernier sur lequel je sens le besoin d'être éclairé. Je désirerais savoir quelle est dans la réalité la force du lien commercial qui

unit la Russie et l'Angleterre. L'amitié de l'Angleterre ou tout au moins le maintien de la paix entre elle et la Russie sont-elles aussi nécessaires à la prospérité de celle-ci que quelques personnes nous l'assurent ? Quelle est la vérité exacte sur ce point ? La nécessité des bons rapports commerciaux entre les deux pays est-elle si pressante que les Russes ne puissent s'en passer de telle sorte que l'Angleterre doive exercer de cette manière indirecte une influence prépondérante et permanente dans les conseils du Czar ?

Vous le voyez, Monsieur, la mission qui vous est confiée a plutôt quant à présent un but d'observation que d'action ; ou plutôt avant d'agir nous avons besoin d'abord de connaître et c'est parce que le gouvernement de la République est convaincu que vous êtes aussi propre à bien voir qu'à bien faire qu'il vous a choisi.

*À M. de Lamoricière*
*Instructions*

Instructions autographes non signées. Inédites. Archives du ministère des Affaires étrangères, correspondance politique Russie. Registre 203, fol. 133-142.

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.
Le document des archives des Affaires étrangères porte d'une autre main que celle de Tocqueville la mention « 25 mai 1849 », erronée puisque Tocqueville n'était pas encore ministre. Les *Souvenirs* datent ces instructions du 24 juillet (édition « Quarto », p. 960).

2. Les mouvements révolutionnaires de 1848 en Allemagne avaient aussi suscité la volonté de s'associer au mouvement national allemand dans les duchés du Schleswig et du Holstein, rattachés depuis 1721 à la Couronne danoise par une union personnelle. Cette volonté, soutenue par la Prusse, par la Diète germanique et l'opinion allemande ne pouvait que rencontrer l'opposition de la Russie qui ne voulait pas voir la Prusse occuper le port de Kiel et devenir une puissance navale dans la Baltique. Sous la pression de la Russie et également de l'Angleterre, soucieuse d'éviter l'effondrement du Danemark, un armistice avait été signé le 26 août 1848 entre la Prusse et le Danemark par lequel la Prusse renonçait à revendiquer le Schleswig septentrional dont la population est de langue danoise.

3. *Biffé* : l'attribution définitive du Schleswig à la couronne de Danemark.
*Corr. interl. d'une autre main* : la succession.

4. La position du gouvernement danois était compliquée par une question de succession : le roi Frédéric VII, arrivé au trône en janvier 1848, n'avait pas d'enfants ; l'héritier présomptif, Christian de Glücksbourg, était un cousin, dans la lignée féminine ; or la coutume successorale dans les duchés était différente de celle du Danemark et réservait l'héritage à la lignée masculine, dont le

représentant était un autre cousin du roi, le duc d'Augustenburg. Sur ce point, voir Pierre Renouvin, *Histoire des relations internationales* [1954], Hachette, t. II, 1994, p. 465-466 et p. 612-613.

5. Dès le 3 mars 1848, les députés hongrois de la Diète avaient, sous l'impulsion de l'avocat nationaliste Lajos Kossuth (1802-1894), réclamé l'octroi d'une Constitution pour la Hongrie et inauguré ainsi les mouvements révolutionnaires dans l'Empire austro-hongrois. Un ministère hongrois, complètement séparé du gouvernement de Vienne, fut reconnu et la Hongrie se dota d'un Parlement élu. En septembre 1848, Kossuth prit la tête d'un gouvernement radical et entraîna le pays dans une guerre contre les Serbes et les Croates. Après avoir écrasé les mouvements révolutionnaires à Prague et à Vienne, le gouvernement autrichien attaqua la Hongrie, en même temps que les troupes du chef croate Jellatchich. Le prince Windischgrätz s'empara de Buda-Pest en janvier 1849. Mais formant une nouvelle armée, les Hongrois reprirent l'offensive et chassèrent les Autrichiens de leur capitale. Kossuth fit proclamer par le Parlement hongrois la déchéance des Habsbourg et l'indépendance de la Hongrie le 14 avril 1849. Le gouvernement du prince Schwarzenberg, qui devait encore faire front en Allemagne et en Italie, fut alors obligé d'accepter l'aide que lui offrait depuis plusieurs mois Nicolas Ier. Ce dernier fit entrer en Hongrie une armée de 80 000 hommes tandis que l'Autriche avait reconstitué une armée. Attaqués de tous côtés, les Hongrois allaient être cette fois écrasés le 13 août 1849, la dernière forteresse, Komorn, tombant le 29 septembre.

6. Le passage qui commence à « Je n'ai pas besoin de vous dire » et qui s'achève ici est repris dans les *Souvenirs* (*op. cit.*, p. 960-961).

7. Le développement commençant à « Tâchez » et qui s'achève ici est biffé, mais Tocqueville n'a pas corrigé le texte qui suit en conséquence. Nous gardons donc la phrase biffée. Par un manifeste du 28 avril reproduit dans le *Journal de St.-Pétersbourg* du 29, l'empereur Nicolas Ier annonçait l'entrée de ses troupes en Galicie à la demande du gouvernement autrichien et pour lutter contre la diffusion des mauvaises doctrines.

8. Tout le passage qui commence à « Je sais que la maladie » fait partie d'un fragment prévu par Tocqueville pour figurer dans les *Souvenirs* dans le passage de la troisième partie, chapitre IV, qu'il consacre à l'Allemagne, et qui porte en marge dans le manuscrit la mention « À retrancher je pense ou à mettre en note. Cela coupe le fil de la pensée ». Ce fragment est reproduit en note dans *OC*, t. XII, p. 250 et dans *Œuvres*, *op. cit.*, p. 1259 (note b de la p. 938).

9. *Première version biffée* : votre mission et ce qui m'a surtout porté à vous choisir pour remplir le poste élevé que vous occupez.

*Corr. marg.* : la mission qui vous est confiée.

10. Les principautés roumaines de Valachie et de Moldavie. La campagne russe en Hongrie avait été précédée par une courte campagne en Valachie. En abattant le gouvernement provisoire de Bucarest, le tsar avait voulu surtout isoler la Hongrie.

## À LÉON JUCHAULT DE LAMORICIÈRE

Paris le 25 juillet 1849[1]

Général, ainsi que vous m'en avez exprimé le désir, j'ai mis à votre disposition M. de Riencourt, aspirant diplomatique à la légation de Vienne[2]. Je lui envoie aujourd'hui l'ordre de partir sans retard pour aller vous joindre à votre passage par Cracovie. Vous pouvez le garder avec vous aussi longtemps que vous le jugerez à propos.

Recevez, Général, l'assurance de ma haute considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Seule la signature est autographe. Archives nationales. Archives du Chillon. Fonds Lamoricière.

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, Direction politique.

2. Anne Honoré Olivier de Riencourt (1826-1899), qui fera une carrière de secrétaire d'ambassade. Il était le fils du comte Roger Philippe Marie Adrien de Riencourt (1782-1865), confirmé marquis en 1860.

## À ERNEST SAIN DE BOIS-LE-COMTE

Paris, ce 25 juillet 1849

Monsieur,

Je vous écris à la hâte par un courrier qu'expédie M. d'Azeglio. Il porte à Turin la nouvelle que le cabinet de Londres engage la Sardaigne à résister aux exigences de l'Autriche[1]. La dépêche télégraphique datée de Turin 21 du courant que j'ai reçue de vous aujourd'hui, bien qu'elle ne me mette pas en mesure d'apprécier complètement la situation, autorise à croire qu'en ce moment un arrangement est peut-être conclu à des conditions à peu près raisonnables. S'il en était ainsi ou si seulement on était sur le point de le conclure, il serait à regretter que les nouvelles

venues de Paris et de Londres n'eussent pour effet de décider le cabinet de Turin à rompre la négociation et à revenir sur les concessions qu'il aurait faites. Je ne crois pas avoir besoin de vous dire que je verrais un tel résultat avec peine. Toutes mes dépêches ont dû vous montrer que nous attachions une extrême importance à ce que la paix fût conclue entre la Sardaigne et l'Autriche. Nous ne voulons pas sans doute que cette paix soit achetée trop cher et surtout que pour l'obtenir l'Autriche ait recours à des procédés violents qui sembleraient indiquer de sa part l'intention de déshonorer le gouvernement piémontais aux yeux de ses sujets et de le placer dans une étroite dépendance. Nous sommes décidés à ne pas souffrir qu'il en soit ainsi. Mais quant à la question de savoir si les conditions consenties par le Piémont sont un peu meilleures ou un peu moins bonnes, l'intégrité du territoire et la liberté du gouvernement piémontais restant sauves, elles sont comparativement secondaires, et nous n'avons jamais eu l'intention d'exposer pour de semblables motifs la paix générale. Vous savez d'ailleurs que nous n'avons jamais complètement donné raison au gouvernement piémontais que sur la question d'indemnité. Ayez bien présent à l'esprit ces différents points de vue dans la conduite que vous pourrez avoir à tenir et gardez-vous de pousser le gouvernement sarde dans des espérances et dans des tentations exagérées. C'est, du reste, ce que je sais, d'avance, que vous ne ferez pas.

*Particulière*

Lettre inédite. Copie d'une lettre au ministre de la France à Turin. Archives Tocqueville.

1. Sur ces négociations, voir ci-dessus la lettre à Bois-le-Comte du 23 juillet.

## AUX AGENTS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE

Paris, le 25 juillet 1849[1]

Monsieur,

Cette lettre vous sera présentée par M. Hetzel[2] qui se rend en

Allemagne, chargé par M. le ministre de l'Intérieur d'y étudier la situation actuelle de la librairie.

Je vous prie de lui accorder vos bons offices et de lui faciliter par tous les moyens qui dépendront de vous les études et les recherches qu'il se propose de faire.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

A. DE TOCQUEVILLE

*Messieurs les agents diplomatiques*
*et consulaires de la République française en Allemagne.*

Lettre signée de Tocqueville mais qui n'est pas de son écriture. Bibliothèque nationale de France. Papiers Hetzel. Publication dans André Parménie et Catherine Bonnier de la Chapelle, *Histoire d'un éditeur et de ses auteurs. P.-J. Hetzel (Stahl)*, Albin Michel, 1953, p. 123.

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, Direction politique.

2. Pierre-Jules Hetzel (1814-1886), éditeur et auteur sous le pseudonyme de P.-J. Stahl. Proche des milieux républicains, il participa à la formation du gouvernement provisoire en février 1848. Nommé chef de cabinet de Lamartine, alors ministre des Affaires étrangères, puis chef de cabinet du ministre de la Marine et secrétaire général du pouvoir exécutif, il démissionna lors de l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte et se consacra de nouveau pleinement à son travail d'éditeur. On ne sait pas grand-chose de la mission en Allemagne qui lui est confiée en juillet 1849 et ne semble pas avoir donné lieu à la publication d'un rapport. Après le coup d'État du 2 décembre, il sera exilé en Belgique, y poursuivant son travail d'éditeur et publiant notamment *Les Châtiments*, *Les Contemplations* et *La Légende des siècles*. Rentré en France en 1859, il crée la *Bibliothèque illustrée des familles*, qui devient *Le Magasin d'éducation et de récréation* en 1864, et consacre une grande part de son activité à la littérature pour la jeunesse, éditant notamment les *Voyages extraordinaires* de Jules Verne et écrivant lui-même des romans pour la jeunesse.

(AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES[1] ?)

Paris le 28 juillet 1849[2]

Monsieur,

Une dame fort âgée et fort respectable qui appartient à une famille

dont le nom est historique, Madame d'Aumont[3], se trouve en ce moment dans une situation bien pénible qui mérite de vous être signalée. Complètement ruinée, il y a déjà assez longtemps, par la faute de M. le duc d'Aumont, son parent, auquel elle avait prêté des sommes considérables, elle n'a plus pour vivre aujourd'hui *que le seul revenu* du bureau de poste de Choisy-le-Roi qui a été accordé à sa fille. Retirée dans cette retraite, elle vient d'y perdre successivement deux de ses filles ; celle qui lui reste a une santé très délicate, ces tristes événements ont rendu le séjour de Choisy très pénible à Madame d'Aumont. Elle désirerait vivement que sa fille pût obtenir un changement de résidence et, s'il se peut, une amélioration de traitement. Celle-ci doit vous demander une audience pour vous expliquer ce qu'elle souhaite mieux que je ne pourrais le faire. Veuillez je vous prie, la recevoir.

Je connais depuis plus de 25 ans cette famille. Je l'ai vue dans des temps plus heureux pour elle et je vous serais très reconnaissant de tout ce que vous pourriez faire dans son intérêt.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*Cachet de la poste : 28 juillet 49*

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Cette lettre est sans doute adressée au directeur général des postes, Édouard Thayer (1802-1859), qui avait succédé à Étienne Arago le 21 décembre 1848. Il sera ensuite conseiller d'État et sénateur.

2. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.
*En haut à droite d'une autre écriture* : Répondre : on examinera avec beaucoup d'intérêt.

3. Sur les liens de Tocqueville avec la famille d'Aumont, voir la lettre du 17 avril 1848 à Garnier-Pagès.

## À ADOLPHE BILLAULT

Paris, ce samedi 28 juillet 1849

Mon cher ami, parce qu'en ce moment nous ne sommes plus collègues, ce n'est pas, ce me semble, une raison pour ne pas nous voir[1]. J'y découvre au contraire une grande raison de faire naître des occasions de nous rencontrer, puisqu'elles ne naissent plus toutes seules. Partant de là, je trouve que vous seriez très aimable de venir déjeuner demain dimanche à 10 h 1/2 avec moi. J'ai pensé à ce jour comme au moins occupé de la semaine. Je n'ai rien de particulier à vous dire, mais j'aimerais à causer avec vous. C'est une ancienne et bonne habitude que je ne veux pas perdre.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives de Nantes. Fonds Billault.

1. Billault n'avait pas été réélu à l'Assemblée législative. Rémusat, dans ses *Mémoires*, écrit à son propos : « Il s'était dans la dernière session cauteleusement séparé de ses anciens amis et, par peur ou par jalousie, il avait courtisé le socialisme et défendu le droit au travail » (*Mémoires de ma vie*, Plon, t. IV, 1962, p. 413). Pour Noël Blayau, l'évolution du régime vers le conservatisme « fut la grande déception de sa carrière » : « Nationaliste dans la tradition jacobine, désarmé et déçu en face de la République de 1848, animé par tempérament bourgeois du goût de l'ordre, Billault devait plus naturellement et plus facilement que d'autres bourgeois orléanistes trouver sa place aux côtés de Louis-Napoléon » (« Un homme politique breton au XIXe siècle : Adolphe Billault (1805-1863) », *Annales de Bretagne*, 1968, vol. 75, no 2, p. 406).

## À CHARLES DE RÉMUSAT

Ce samedi matin [28 juillet 1849[1]]

Mon cher ami,

Il n'a rien moins fallu que l'obligation d'aller au Conseil et de m'y occuper des affaires les plus pressantes pour m'empêcher de me rendre ce matin à Picpus[2]. Veuillez agréer et faire agréer à tous les vôtres l'expression de mes vifs regrets. Je n'ai pas besoin d'ajouter de ma vive

sympathie, vous la connaissez.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Rémusat.

1. Ce billet concerne les obsèques de Mme de Lasteyrie, belle-mère de Rémusat, qui eurent lieu le 28 juillet 1849.

2. Il s'agit du cimetière de Picpus, dans le 12e arrondissement, où sont enterrés les membres de la famille La Fayette. Mme de Lasteyrie était née Marie Antoinette Virginie du Motier de La Fayette et était la fille de La Fayette. Née en 1782, elle avait épousé Louis de Lasteyrie de Saillant, et leur fille Pauline avait épousé Charles de Rémusat le 18 août 1828. Elle était morte le 23 juillet à Bourbon-l'Archambault. Forte personnalité, elle déplorait que ses gendres Rémusat et Corcelle aient pu soutenir l'intervention française à Rome votée les 16-17 avril 1849. Rémusat écrit d'elle dans ses *Mémoires* : « Mme de Lasteyrie, fidèle à la tradition de sa mère, dont on disait que la religion se composait de l'Évangile et de la déclaration des droits de l'homme, voyait presque avec indignation que la République française allât porter une main armée sur ce qui s'appelait la République à Rome ; elle ne souhaitait pas, elle détestait plutôt la restitution du pouvoir temporel au pape. Sa piété n'avait jamais pu souffrir ces mots : une souveraineté pontificale ! une cour de Rome ! Ce fut pour elle un chagrin profond de voir peu de temps après Corcelle tremper dans cette œuvre d'iniquité et n'oser s'en plaindre » (*Mémoires de ma vie*, t. IV, *op. cit.*, p. 393-394).

## À EUGÉNIE DE GRANCEY

Paris ce 29 juillet 1849

Vos recommandations, chère cousine, seront toujours bien reçues à l'Hôtel des Capucines tant que ce caravansérail m'aura pour habitant. M. Richard Peyronnet[1] me trouvera donc très bien disposé à son égard. Le moyen le plus simple et le plus facile d'atteindre son but est de se faire agréer comme attaché par un chef de mission, ambassadeur ou ministre plénipotentiaire, je le nommerai alors sans retard.

Vous me rappelez d'anciens souvenirs, mais non des souvenirs effacés en me parlant de mon départ pour l'Amérique. C'était aussi un temps de révolution ; mais j'avais alors toutes les illusions de la jeunesse et l'océan

sur lequel je m'embarquais était moins dangereux que celui sur lequel je navigue aujourd'hui.

Croyez, ma chère cousine, à ma vive et sincère affection.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Archives Tocqueville. Publication dans Édition Beaumont, t. VII, p. 245.

1. Richard Paulin Louis Pierre Denis, vicomte de Peyronnet (1824-1909), petit-fils de Pierre Denis de Peyronnet (1778-1854), créé comte en 1822, député, pair de France et ministre de la Justice sous la Restauration, condamné en 1830 puis gracié ; fils de Jean-Baptiste de Peyronnet, vicomte de Peyronnet (1796-1827), maître des requêtes au Conseil d'État (1822) et avocat général à la cour d'appel de Paris. Richard Peyronnet ne semble pas avoir fait de carrière diplomatique.

## AU GÉNÉRAL VICTOR OUDINOT

Paris 30 juillet [1849]

Général,

Il résulte pour moi de la lecture de vos dernières dépêches que vous envisagez votre position à Rome sous un jour différent de celui sous lequel le gouvernement la considère. Vous semblez croire qu'une fois Rome occupée et soumise le rôle de l'armée française[1] et de son chef cesse en quelque sorte, qu'elle doit rester comme étrangère à ce qui se passe, en un mot[2] qu'elle doit se borner à *tenir garnison* à Rome et ne doit se préoccuper que de sa sûreté et de ses besoins. Le cabinet n'a pas la même pensée. Il croit qu'il y a une part d'influence dans les actes du gouvernement local qui doit vous rester et que vous devez assumer, qu'aucune des grandes mesures qui sont prises à Rome soit qu'elles concernent Rome elle-même ou les États romains ne doit être prise sans que vous en soyez prévenu, vous ou MM. de Corcelle ou de Rayneval et que vous n'ayez donné votre avis. Nous ne pouvons souffrir que les choses se passent autrement. Notre politique, la sûreté de nos armées, notre honneur, ce qui nous est dû après ce que nous venons de faire nous y obligent. Je n'en voudrais pour exemple que ce qui vient de se passer à

propos de la proclamation du pape en date du 17 juillet qui a été apportée, imprimée et affichée sans que vous en ayez rien su[3]. Je répète que de pareils faits ne peuvent se renouveler. Je vous en dirais plus long sur cette matière, si l'ensemble de ma pensée ne se trouvait résumée dans une lettre particulière que j'écris à M. de Corcelle par le même courrier[4] avec mission de vous en communiquer les principaux passages mais j'ai voulu vous faire connaître directement ce qui vous concerne d'une manière particulière.

Soyez convaincu que le gouvernement est déterminé, le président aussi bien que le cabinet, à ne point laisser aboutir notre expédition de Rome au rétablissement pur et simple des abus du gouvernement papal. Notre intérêt et celui même de l'Église nous le défendent.

Brouillon autographe de dépêche raturé, non signé. Inédit. Archives du ministère des Affaires étrangères. Correspondance politique, volume 993, fol. 153 et 154.

1. *Biffé* : n'est plus que de laisser complètement faire tout ce qui peut plaire au gouvernement rétabli.
*Corr. interlinéaire* : et de son chef cesse en quelque sorte, qu'elle doit.
Le texte reprend à « rester ».

2. *Biffé* : et de tenir garnison à Rome comme elle le ferait dans une ville française.
*Corr. interlinéaire* : qu'elle doit… et ne doit… et ne doit se.
Le texte reprend à « préoccuper ».

3. Voir la lettre de Corcelle du 20 juillet (*OC*, t. XV, 1, p. 328-330) dans laquelle il explique comment la proclamation du pape, apportée à Rome par Mgr d'Andréa et imprimée à son arrivée, a été communiquée avant d'être affichée à Oudinot, qui l'a communiquée à Corcelle et Rayneval. Pendant que ces derniers s'interrogeaient sur la meilleure manière de s'y prendre pour empêcher la publication, « l'affiche s'est faite contre la volonté de Monseigneur d'André, du moins il le prétend ». Dans sa proclamation, Pie IX commence par rendre grâce à Dieu qui « a commandé à la mer orageuse de l'anarchie et de l'impiété de s'arrêter ». Il réaffirme ensuite son affection pour ses sujets et promet à son retour de s'occuper de leur « vrai bien ». Il annonce qu'il va « nommer une commission qui, munie de pleins pouvoirs et secondée par un ministère, réglera le gouvernement de l'État » (pour le texte complet, voir *OC*, t. XV, 1, p. 329-330, note 2). Cette commission exécutive est effectivement nommée le 31 juillet.

4. Voir *OC*, t. XV, 1, p. 340-344. Tocqueville y développe notamment le droit qu'a la France d'intervenir.

## À AUGUSTE VIVIEN[1]

Lundi matin 30 [juillet 1849[2]]

Mon cher ami,

Je tiens à ce que vous restiez le rapporteur de l'affaire Lesseps et je préfère attendre votre retour des eaux que de me passer de vous[3]. Mais si Lesseps insiste beaucoup, il sera peut-être difficile de lui refuser audience. Cela serait, cependant, très à désirer.

M. Viel-Castel[4] est prévenu et se tiendra à la disposition du Conseil. M. d'Harcourt est, en effet, arrivé[5]. Je vous engage fort à le voir et, s'il y consent, je ne vois nul inconvénient à le faire entendre devant le Conseil, bien qu'il soit moins sûr de sa parole que M. Viel-Castel. Mais en tous cas, il est essentiel que vous causiez avec lui. Quand pourrez-vous ou voudrez-vous le rencontrer ?

Je vais faire faire la circulaire que vous nous demandez.

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Après la chute de la monarchie de Juillet, Alexandre-François-Auguste Vivien de Goubert avait été élu député de l'Aisne à la Constituante (1848) et votait avec les conservateurs. Élu à la commission constitutionnelle avec Cormenin, Marrast, Lamennais, Dufaure et Tocqueville, il s'était opposé à ce dernier sur la question de la centralisation. Le 13 octobre 1848, il entre, avec Dufaure et Freslon, dans le cabinet que forme le général Cavaignac et y prend le portefeuille des Travaux publics, qu'il quitte lors de l'avènement de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence. Rapporteur de la loi qui organisait le Conseil d'État sur de nouvelles bases (11 janvier 1849), il est élu lui-même conseiller d'État par l'Assemblée le 11 avril, donne, le 20, sa démission de représentant, et redevient président de la section de législation en avril 1849. Il se retire de la vie publique après le coup d'État du 2 décembre 1851 et écrit de nombreux articles, notamment dans la *Revue des Deux Mondes*. Il meurt à cinquante-cinq ans d'une fluxion de poitrine. Dans ses *Souvenirs*, Tocqueville écrit de lui à propos de leur opposition dans la commission constitutionnelle : « Vivien était dans son rôle en défendant la centralisation, car le maniement des affaires administratives était sa profession ; son naturel, d'ailleurs, l'y portait. Il avait tout ce qui fait le légiste habile et l'excellent commentateur, rien de ce qui est nécessaire à l'homme d'État » (édition « Quarto », p. 891).

2. Cette lettre, postérieure à l'annonce faite à Lesseps qu'il est déféré devant le Conseil d'État (voir lettre du 9 juin), ne peut être datée que du 30 juillet 1849. Dans le texte de sa réponse au Conseil d'État, Lesseps précise la chronologie de son affaire : « M. le président du Conseil d'État, auquel j'avais écrit, le 9 juillet, pour réclamer l'exécution du décret du 9 juin, qui déférait au Conseil l'examen de mes actes, m'écrivit, le 20, que la section de législation était prête à instruire l'affaire et m'engagea à présenter mon mémoire. […] M. Boulay de la Meurthe m'annonça en outre, le 28, que la section de législation se réunirait, le 30, pour entendre mes explications verbales. La séance s'ouvrit à midi […] » (*Réponse de M. Ferdinand de Lesseps au ministère, au Conseil d'État*, Amyot, 1849, p. 8).

3. Vivien rédigea effectivement le rapport du Conseil qui fut publié au *Moniteur* du 22 août.

4. Charles de Viel-Castel (1810-1887) était directeur des affaires politiques au Quai d'Orsay.

5. D'Harcourt avait quitté Rome le 21 juillet.

## À AUGUSTE VIVIEN

Ministère des Affaires Étrangères

Ce lundi soir [30 juillet 1849[1]]

Mon cher ami,

M. de Lesseps prétend que dans la copie de ses instructions qui a été remise au Conseil d'État se trouvait une phrase indiquant *que la République romaine* était *destinée à périr*, phrase qu'on y avait intercalée et qui ne se lisait pas sur l'original[2].

J'attache une grande importance à savoir si en effet cette intercalation a été faite et, si elle a eu lieu, qui en est l'auteur ? M. de Viel-Castel n'en a pas la moindre idée. Mais avec l'écriture on remonterait à la source. Pour nous procurer ce moyen de conviction, il faudrait avoir la pièce sous les yeux. Ne pourriez-vous pas nous la renvoyer en communication en gardant une copie certifiée ? Je désirerais tirer le plus tôt possible le fait au clair.

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Le 30 juillet à midi, Lesseps est entendu par la section de législation du Conseil d'État. C'est lors de cette audition qu'il apparaît qu'une phrase a été ajoutée aux instructions de Lesseps, ce qui permet de dater cette lettre du lundi 30 juillet 1849.

2. Voici le récit que fait Lesseps de la découverte de cette phrase : « M. le Président donna lecture des instructions qui me furent remises le 8 mai, par M. Drouyn de Lhuys. M. Vivien et moi, nous fîmes remarquer à peu près en même temps qu'il y avait dans la copie communiquée par le ministère, une phrase qui ne se trouvait pas dans les instructions imprimées à la page 17 de mon mémoire. Pour faire mieux ressortir l'importance de cette phrase, je vais la transcrire *en italique* au milieu du paragraphe dans lequel elle avait été intercalée. / "Tout ce qui, en prévenant le développement de l'intervention exercée par d'autres puissances animées de sentiments moins modérés laissera plus de place à notre influence particulière et directe, *tout ce qui hâtera la fin d'un régime condamné à périr par la force des choses*, aura pour effet naturel de rendre plus facile à atteindre le but que je viens de vous indiquer. Vous devrez donc mettre tous vos soins à amener le plus promptement possible un tel résultat, etc." / Je m'empressai de communiquer au Conseil l'original de mes instructions signé par M. Drouyn de Lhuys ; MM. les membres de la section de législation acquirent la conviction que cette phrase n'y existait pas » (*Réponse de M. Ferdinand de Lesseps au ministère, au Conseil d'État, op. cit.*, p. 10-11).

Les instructions remises à Lesseps par Drouyn de Lhuys étaient parfaitement ambiguës et vagues. Écrites après le débat du 7 mai à l'Assemblée, au moment où le mandat de la Constituante touchait à sa fin, elles s'efforçaient de ménager à la fois les partisans de la République romaine et ceux du pape. Voir Georges Taboulet, « Ferdinand de Lesseps et l'Égypte avant le canal (1803-1859) (suite et fin) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1973, vol. 60, n° 220, p. 365-367.

## À ALEXANDRE WALEWSKI[1]

Paris, ce 31 juillet 1849

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 du courant. Le désir que vous m'exprimez de connaître les intentions du gouvernement à l'égard de la conduite à tenir vis-à-vis de l'Autriche dans le poste que vous occupez est très naturel et je suis fort disposé à le satisfaire.

Il convient dans cette matière de distinguer ce qui est permanent de ce qui est accidentel.

Le vrai fondement de notre influence en Italie repose sur l'opinion juste que les populations ont conçue de nos tendances libérales. Notre rôle est d'agir dans le sens de cette idée, modérément, prudemment, mais avec persistance et fermeté. Tous nos efforts doivent tendre à affermir les souverains italiens dans la pensée qu'il est non seulement de l'intérêt de leurs peuples, mais de leur intérêt propre de donner des institutions libres ou de maintenir celles qu'ils ont accordées. Nous devons nous efforcer, également, sans cependant qu'on puisse nous accuser de nous mêler inconsidérément dans les affaires intérieures du pays, de favoriser le développement d'un parti libéral modéré, d'éclairer ce parti s'il existe, de lui donner courage et de le discipliner. Telle doit être la tendance permanente et la marche habituelle de notre politique en Italie. Cette conduite établit naturellement et doit établir une sorte d'antagonisme entre nous et l'Autriche. Cet antagonisme est inévitable ; s'il se renferme dans de certaines limites d'action, il est désirable. Nous représentons et nous devons représenter pour les Italiens un autre principe que l'Autriche. La force d'opinion que nous possédons dans ce pays est née en partie et doit s'entretenir de cette différence.

J'approuve donc pleinement le point de vue suivant lequel vous me paraissez agir à Florence. Vous y marchez dans le sens vrai de notre politique. Le moment actuel exige seulement des précautions particulières. Vous n'ignorez pas que nous sommes engagés à Rome dans une entreprise qui présente les difficultés les plus grandes. Nous rencontrons là des obstacles d'une nature toute spéciale et contre lesquels la force seule est insuffisante. Nous y avons affaire à une puissance spirituelle qu'il faut respecter alors même qu'on exerce sur elle une sorte de contrainte ; avant, du moins, de recourir à des mesures ou de tenir un langage qui sentent la menace, le gouvernement désire épuiser tous les autres moyens. La France et ceux qui dirigent en ce moment les affaires sont fermement et irrévocablement résolus à ne point laisser restaurer les abus du gouvernement papal et à obtenir, quoi qu'il arrive, pour les États romains les réformes nécessaires. Mais, je le répète, nous souhaitons atteindre ce résultat par une sorte de pression morale plutôt que par des moyens plus prompts et plus actifs. Le gouvernement autrichien paraît, lui-même, disposé à croire que les réformes que nous demandons sont indispensables et enclin à pousser le pape dans le même sens que nous. Ce que nous faisons en vue de la liberté, il le juge utile en vue de la stabilité de la puissance restaurée du Saint-Père.

Tant que cette situation restera la même, jusqu'à ce que nous ayons obtenu du gouvernement pontifical les concessions et les réformes que nous réclamons, nous avons intérêt à ne pas amener entre nous et l'Autriche des froissements inutiles, à ne pas nous placer ostensiblement vis-à-vis d'elle dans une attitude semi-hostile, à ne pas mettre en relief et exposer pour ainsi dire nous-mêmes aux regards des populations italiennes, cet antagonisme naturel et nécessaire dont je parlais plus haut. Notre conduite, sans cesser de porter le cachet de libéralisme dont il importe de ne jamais lui laisser perdre l'empreinte, doit être cependant mesurée et très prudente dans tous les faits qui sont de nature à blesser directement l'intérêt autrichien ou la susceptibilité des agents de l'Autriche.

Tel est, Monsieur, l'ensemble de nos vues. Cette lettre, je pense, répond au besoin d'instructions particulières que vous exprimiez. Vous y trouverez, j'espère, la règle permanente de votre conduite et en même temps l'indication des nécessités spéciales du moment. Le mérite réel que vous avez fait voir dans d'autres circonstances m'est un sûr garant de l'intelligence, du zèle et de la capacité avec laquelle vous vous conformerez aux vues que je vous ai fait connaître.

N'hésitez pas à recourir souvent à la forme des lettres particulières. On peut souvent de cette manière indiquer des faits ou faire connaître des opinions qui trouveraient difficilement place dans les dépêches officielles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Walewski. Registre de la correspondance florentine.

1. Alexandre-Florian-Joseph Colonna, comte Walewski (1810-1868), était alors ministre plénipotentiaire à Florence. Fils naturel de Napoléon et de Marie Walewska, il avait gagné l'Angleterre à dix-neuf ans pour plaider la cause de la Pologne. Il passa ensuite en France où il fut protégé par les régimes successifs. Il s'engage dans l'armée en 1833, demande à être envoyé en Algérie, revient en France, puis démissionne en 1837. Thiers l'envoie en mission en Égypte en 1840. Guizot l'attache à la légation de France à Buenos Aires. Après son élection à la présidence de la République, Louis-Napoléon Bonaparte le nomme ministre plénipotentiaire à Florence, puis ambassadeur à Naples (1850), à Madrid (1851) et, en juin 1851, à Londres. Il lui incomba d'annoncer le coup d'État au

gouvernement anglais et il négocia la reconnaissance du Second Empire par le cabinet britannique. Sénateur en avril 1855, il fut ensuite ministre des Affaires étrangères de mai 1855 à janvier 1860, et ministre des Beaux-Arts de novembre 1860 à juin 1863. Il démissionna du Sénat en 1865 pour se faire élire député au Corps législatif en août 1865 et en devenir le président en remplacement de Morny. Il en démissionna en 1867 et termina sa carrière comme sénateur.

## À PIERRE-ANTOINE BERRYER

Paris ce 1er août 1849

Mon cher ami,

Je viens de placer M. Dubot [lecture douteuse] comme vous le désiriez. Ai-je besoin de vous dire que j'ai éprouvé un très grand plaisir en faisant quelque chose qui vous soit agréable ?

C'est un plaisir que je souhaiterais me procurer souvent ainsi que celui trop rare de causer à cœur ouvert avec vous.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives nationales. Fonds Berryer.

## À AUGUSTE VIVIEN

Jeudi soir [2 août 1849[1]]

Mon cher ami, je dois vous signaler un fait que vient de me faire connaître M. d'Harcourt et qui peut avoir de l'importance pour l'avis à rendre par le Conseil d'État.

Vous savez qu'il était prescrit par les instructions à M. de Lesseps de s'entendre avec nos plénipotentiaires sur les lieux. Cela se rapportait surtout aux actes graves.

Parmi ces actes graves les plus importants étaient ceux qui avaient pour objet de paralyser l'action de nos troupes, de leur ôter leurs moyens d'action et de les réduire à l'impuissance. La lettre *confidentielle* que M. d'Harcourt écrivait à l'occasion de faits pareils à Drouyn de Lhuys et que je vous communique constate que M. de Lesseps a manqué à ce que ses instructions avaient de plus clair ; c'est-à-dire à l'obligation qu'elles lui imposaient de prendre l'avis de ses collègues dans les cas graves et de s'entendre avec eux[2]. Il est d'autant plus utile de vous faire connaître cette lettre que vient de me communiquer M. d'Harcourt, que celui-ci, à ce qu'on m'assure, a plutôt cherché à disculper M. de Lesseps devant le Conseil qu'à le charger.

J'attache une bien grande importance au résultat de cette affaire et à la décision qui sera prise[3].

Mille amitiés de cœur

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Pardon du barbouillage de cette lettre écrite à la hâte.

T.

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Cette lettre, qui doit suivre de peu le retour d'Harcourt, peut être vraisemblablement datée du jeudi 2 août 1849, le rapport de Vivien étant adopté par le Conseil d'État dans ses séances des 6 et 8 août.

2. Le rapport, publié dans *Le Moniteur* du 22 août, constatait : l'opposition absolue entre les instructions de M. de Lesseps et l'application qu'il en a faite ; la signature d'une convention dont les stipulations sont contraires aux intérêts de la France et à sa dignité. Il reconnaissait cependant la bonne foi de M. de Lesseps.

3. À l'unanimité moins une voix, le Conseil d'État infligera à Lesseps un blâme qui mit fin à sa carrière de diplomate.

## AU GÉNÉRAL VICTOR OUDINOT

Paris le 4 août 1849[1]

Mon général,

Je reviens encore sur ce qui a fait l'objet de ma dernière dépêche. Toutes les nouvelles qui m'arrivent d'Italie me convainquent, de plus en plus, que vous n'avez pas compris, comme le gouvernement de la République l'entendait, votre rôle depuis la restauration de l'autorité papale à Rome. Vous semblez croire qu'à partir de cette époque, il ne vous restait plus qu'à demeurer spectateur passif des actes du gouvernement pontifical. Ce n'est pas ainsi, je vous le répète, que nous comprenons le droit de notre armée et de son général.

Nous avons été appelés par le pape pour venir à son secours. Nous l'avons rétabli sur son trône. Le moins qui en résulte, c'est que, pendant que nos soldats et notre drapeau sont encore là, on ne fasse rien qui soit de nature à mettre notre sécurité en péril, à diminuer notre juste influence en Italie, à compromettre notre honneur.

Je vois dans les journaux et dans les lettres particulières qu'avec votre concours ou tout au moins sous vos yeux des institutions qui ont soulevé la réprobation de l'Europe telles que l'Inquisition et la détestable juridiction du tribunal du vicariat [ont] été rétablies[2]. On assure que des hommes qui n'ont pas pris part à la dernière révolution et qui n'ont pas voulu de la République tels que Mamiani[3] sont persécutés et expulsés de Rome.

De pareils actes ne doivent pas pouvoir s'accomplir sans qu'on se soit entendu avec vous. Vous n'avez pas précisément d'ordres à donner aux autorités papales, mais quand l'intérêt moral de votre armée, ou le soin de l'honneur de votre gouvernement vous semblent compromis par le résultat d'une mesure vous avez des avis à émettre, et il faut les émettre de telle sorte qu'on réfléchisse avant de passer outre. Nous sommes des conseillers qui avons l'épée au côté, qu'on ne l'oublie pas[4].

Quand M. de Corcelle est avec vous, délibérez ensemble dans les cas graves.

S'il est absent, tâchez qu'on attende, avant de mettre à exécution une mesure qui vous paraît de nature à nous compromettre, que vous ayez pu vous entendre avec lui et si le cas est tout à la fois grave et pressant agissez dans le sens que je viens de vous dire sans attendre son concours.

Brouillon autographe raturé, non signé. Inédit. Ministère des Affaires étrangères, correspondance politique avec les généraux, vol. 993, fol. 155-156.

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères.
*D'une autre écriture en haut à gauche* : au général Oudinot n° 9.

2. Sur le tribunal du vicariat, voir ci-dessous la lettre à Rayneval du 16 août.

3. Le comte Terenzio Mamiani della Rovere (1799-1885), considéré par Pie IX comme de convictions subversives, avait pourtant appartenu à son gouvernement en 1848. Il était favorable à une nette séparation du pouvoir temporel et de l'autorité spirituelle. Il fera une carrière politique et intellectuelle sous l'unité italienne.

4. Ce paragraphe est publié par Falloux dans les *Mémoires d'un royaliste*, t. I, *op. cit.*, p. 525.

## À ALFRED DE FALLOUX

[Début août 1849[1] ?]

Mon cher collègue,

Votre lettre va partir avec la mienne[2]. Je vous enverrai d'ici à demain une copie du memorandum de 1832[3]. Si j'ai un moment dans la journée entre midi et 6 h, j'irai causer avec vous. Si vous deviez être absent dans cette partie de la journée, faites-le moi dire. J'aime mieux aller chez vous où je suis sûr de n'être pas dérangé que de vous attendre chez moi où vous me faisiez espérer que vous viendriez. Je crains qu'on ne nous écrase de petits faits très pénibles à entendre et qui presque tous sont le résultat des fautes énormes commises par notre général[4]. II faut causer de la réponse.

Mille amitiés de cœur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Bibliothèque nationale de France. Papiers Falloux. Publication en ligne sur le site « Correspondances de Falloux » (http://correspondance-falloux.ehess.fr/).

1. Cette lettre peut être datée du début du mois d'août, comme l'indique l'allusion à la séance parlementaire du 6 août au cours de laquelle Tocqueville doit répondre à l'interpellation d'Arnaud de l'Ariège, ainsi que Falloux qui parlera pour le ministère.

2. Il peut s'agir de la lettre qu'envoie Tocqueville à Corcelle le 4 août (le

même jour, il lui envoie également une dépêche et un mot particulier). Dans cette lettre, il écrit que la dépêche officielle a été lue en Conseil et « approuvée par tout le monde et surtout par Falloux » (*OC*, t. XV, 1, p. 347).

3. La date de 1832 est erronée : il doit s'agir du mémorandum de 1831 auquel Tocqueville fait allusion dans sa lettre à Corcelle du 27 juillet et dont il lui envoie une copie dans sa lettre du 30 juillet. Le 27, Tocqueville écrit : « Je me rappelle, d'ailleurs, 1831, le mémorandum des puissances à cette époque, les sages réponses qu'il indiquait, les promesses de la Cour de Rome, ses atermoiements, ses délais, puis ses paroles évasives, enfin son refus obstiné quand on se fut débarrassé de la puissance étrangère » (*OC*, t. XV, 1, p. 339). À la suite de l'intervention de l'Autriche en Italie en mars 1831 mettant en question l'indépendance du Saint-Siège, Casimir Perier avait convaincu l'Autriche, la Prusse, la Russie, la Sardaigne et l'Angleterre de participer à une conférence de plénipotentiaires. Le 21 mai, cette conférence remettait un mémorandum au cardinal Bernetti, dans lequel étaient demandés une laïcisation des fonctions administratives et judiciaires, des municipalités élues par la population, des conseils provinciaux issus des municipalités, une cour suprême des comptes, le tout visant à une vraie démocratisation des États pontificaux. Grégoire XVI devait considérer de telles propositions comme une ingérence dans les affaires intérieures de l'État romain.

4. Allusion très probable à l'interpellation d'Arnaud de l'Ariège sur les affaires de Rome, qui doit avoir lieu le 6 août. Quant au général, il s'agit d'Oudinot dont Tocqueville demande le rappel depuis un mois, comme il l'écrit à Corcelle dans sa lettre du 4 août (*ibid.*, p. 347), et qu'il dit avoir enfin obtenu dans sa lettre du 18 août (*ibid.*, p. 363).

## À ALFRED DE FALLOUX

Lundi soir [6 août 1849[1]]

Cher collègue,

Je vous envoie la suite des *dépêches officielles* de Corcelle afin que, dès ce soir, vous y puissiez faire rechercher la pièce qui vous convient. De plus, demain matin, je relirai moi-même les *lettres particulières* de notre ami pour voir si j'y rencontre quelque chose qui puisse vous servir[2].

Dans ce dernier cas, je vous ferai passer aussitôt mes découvertes. Je ferais ce travail ce soir si je n'étais si horriblement fatigué.

Je vais corriger mes épreuves dans le sens que vous m'avez indiqué. Je trouve, non pas vous, mais vos amis, un peu sévères. Personne, ce me semble, n'avait encore si nettement avoué à la tribune et même pris la responsabilité de la restauration du pape et il est un peu dur après avoir

maté les *fureurs* de la gauche et avoir été assailli de ses injures les plus grossières, après avoir été appelé par elle, *jésuite*, vil flatteur des prêtres et autres aménités de cette espèce qui me reviennent en ce moment à la mémoire parmi beaucoup d'autres, il est dur, dis-je, de trouver du mécontentement et peut-être de l'aigreur dans une partie de la droite. Cela ne donne pas du goût pour la bataille. Je répète que tout ceci ne s'applique pas à vous qui, tout en exprimant une opinion que j'ai trouvée fondée, y avez joint tout ce qui pouvait la rendre agréable à entendre.

Mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. J'ai surtout été blessé des reproches que m'ont faits certaines personnes d'avoir prédit que la papauté tomberait si on ne corrigeait pas les abus, tandis que je suis parfaitement sûr de n'avoir parlé que du pouvoir temporel du pape et de n'avoir point laissé la moindre équivoque sur le sens par les mots[3].

Lettre inédite. Bibliothèque nationale de France. Papiers Falloux.

1. La lettre est écrite le soir de l'intervention de Tocqueville à l'Assemblée sur les affaires de Rome. Elle peut donc être datée du 6 août 1849.

2. Tocqueville fournit ces documents et propose son aide à Falloux en prévision de son intervention à l'Assemblée dans la suite de la discussion sur l'interpellation d'Arnaud de l'Ariège sur les affaires de Rome. Jules Favre a en effet parlé après Tocqueville le 6 août et doit poursuivre le 7. C'est ensuite Falloux qui doit parler pour défendre la position du ministère.

3. Dans la version du discours parue dans *Le Moniteur* du 7 août et reproduite dans *OC*, t. III, 3, p. 315-332, on trouve le passage auquel Tocqueville fait allusion : « Je suis convaincu que si le Saint-Siège n'apporte pas dans la condition des États romains, dans leurs lois, dans leurs habitudes judiciaires, administratives, des réformes considérables, s'il n'y joint pas des institutions libérales compatibles avec la condition actuelle des peuples, je suis convaincu, dis-je, que quelle que soit la force qui s'attache à cette vieille institution du pouvoir temporel des papes, quelle que soit la puissance des mains qui s'étendront d'un bout de l'Europe à l'autre pour le soutenir, ce pouvoir sera bientôt en grand péril » (*ibid.*, p. 329-330).

## À ALFRED DE FALLOUX

Mardi, 9 h 1/4 [7 août 1849[1]]

Mon cher collègue,

Pardonnez-moi de ne vous avoir pas donné plus tôt signe de vie. J'ai passé ma matinée à relire attentivement toutes les lettres de Corcelle ; je n'y ai rien trouvé qui eût trait à ce que vous dites, ni qui fût utile au projet que vous avez ; mais, en revanche, force faits, opinions ou affirmations, relatives à la nécessité absolue pour le pape et pour l'Église de faire des réformes sincères, et à la haine universelle des populations romaines contre les abus du gouvernement pontifical.

Je vous envoie les dépêches que vous me demandez. Nous causerons au Conseil de l'usage qu'il faut en faire. Je ne vois pas d'inconvénient à s'en servir, surtout si vous finissez par lire le passage où le pape s'engage vis-à-vis de nous et nous autorise à le dire. J'ai besoin de la lecture de ce dernier passage, si on lit quelque chose, pour bien prouver que je ne me suis pas avancé légèrement hier et que je ne recule pas aujourd'hui par votre organe.

Lisez, je vous prie, la dernière partie de mon discours dans *Le Moniteur*, afin de pouvoir dire si j'ai bien suivi dans votre pensée les adoucissements que vous désiriez.

Mille amitiés de cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

Original perdu. Publication dans Alfred de Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, Perrin, t. I, 1888, p. 521.

1. Cette lettre suit directement la précédente, dans laquelle Tocqueville annonçait qu'il allait relire les lettres particulières de Corcelle en prévision de l'intervention de Falloux. Elle peut donc être datée du mardi 7 août. Falloux la cite dans ses *Mémoires* (*op. cit.*, p. 521) en la présentant de la manière suivante : « En entendant ce discours [le discours de Tocqueville du 6 août], irréfutable si on le lit de bonne foi et de sang-froid, j'eus le pressentiment qu'il serait dénaturé à Gaëte et exploité contre nous. Quand je vis M. Jules Favre monter à la tribune pour répliquer à M. de Tocqueville, j'eus également la conviction qu'une réplique à l'orateur de la gauche serait facile et que, sans rien rétracter du discours de M. de Tocqueville, je pourrais le compléter utilement. […] Je ne cachai rien de ma double impression à mon collègue des Affaires étrangères qui, avec la plus cordiale bonne grâce, consentit à retoucher quelques lignes de son discours en me donnant aussi tous les documents qui pouvaient m'être nécessaires pour la lutte du lendemain. Ces documents étaient accompagnés du billet suivant dans lequel on

reconnaîtra la parfaite simplicité et la parfaite loyauté de M. de Tocqueville » (*Mémoires d'un royaliste, op. cit.*, t. I, chap. 14, p. 520).

## AU GÉNÉRAL LOUIS DE ROSTOLAN[1]

Paris le 9 août 1849[2]

Général,

M. le ministre de la Guerre vous a appris que vous deviez prendre le commandement de l'armée expéditionnaire. Il vous a donné ses instructions relatives à ce qui regardait plus particulièrement vos devoirs militaires ; je viens aujourd'hui vous faire connaître, au nom du gouvernement tout entier, quelle est la marche politique que vous devez suivre.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il importe d'établir les meilleurs rapports possibles entre vous et les autorités du pays ou d'entretenir ces rapports s'ils existent déjà. Vous ne devez rien négliger de ce qui peut amener un résultat si désirable et que nous souhaitons très vivement voir obtenir. Faites donc en sorte de leur témoigner de toutes les manières le désir sincère dont vous êtes animé de vivre en bons termes avec elles.

Mais en même temps faites-leur comprendre que le gouvernement de la République s'attend à ce qu'on vous tienne au courant de ce qui se passe et surtout à ce qu'on vous fasse connaître à l'avance les principales mesures politiques qui sont prises. Vous aurez soin d'expliquer que notre but en agissant ainsi n'est pas de nous immiscer dans les affaires intérieures du gouvernement pontifical, mais d'être informé[3] de tous les événements qui peuvent exercer une influence sur la condition matérielle ou sur la position morale de notre armée dans le pays.

De votre côté, vous devez organiser des moyens de police qui vous fassent connaître, au moins pour Rome et les lieux qu'occupent nos troupes ce qui se passe et autant que possible ce qui se prépare[4].

Si les faits ou les desseins qui vous sont révélés soit par les autorités romaines ou vos propres agents, vous paraissaient de nature à porter une sérieuse atteinte aux intérêts de l'armée, ou à l'honneur de notre drapeau, ou à l'influence de la France, vous exprimerez[5] en termes très

mesurés mais très fermes votre opinion à cet égard, et, s'il y avait lieu, vous feriez de ces observations l'objet de communications écrites que vous auriez soin de nous faire aussitôt connaître.

En général, il est nécessaire de nous rendre très fréquemment un compte détaillé de l'état des affaires, de celui des esprits, des actes [un mot interl. non lu] du gouvernement pontifical et de la manière dont la population les apprécie.

Dans toute la partie politique de votre tâche que je viens de décrire votre action doit être subordonnée à celle de nos agents diplomatiques et en particulier à la direction de M. de Corcelle qui représente en ce moment la République près le St Siège. Ayez donc soin de vous mettre en rapport journalier avec M. de Corcelle ou l'agent diplomatique qui le représentera à Rome. Instruisez-le[6] de tout ce que vous savez vous-même ; consultez-le sur tous les cas graves, si des mesures de nature à compromettre notre influence ou notre position en Italie sont sur le point d'être prises, insistez pour qu'avant de les accomplir on attende qu'il ait eu le temps d'exprimer son opinion et n'agissez seul que si l'urgence des circonstances l'exige.

Brouillon autographe inédit. Archives du ministère des Affaires étrangères. Correspondance politique aux généraux, volume 993, fol. 162-163.

1. Louis de Rostolan (1791-1862), entré dans l'infanterie à sa sortie de Saint-Cyr en 1810, avait participé à la guerre d'Espagne sous Napoléon et à l'expédition d'Espagne en 1823, puis à la conquête de l'Algérie. Nommé commandant de l'École polytechnique en 1844 et lieutenant général en 1846, il est mis à la retraite après la révolution de 1848, puis réintégré et nommé commandant du département de l'Hérault par Louis-Napoléon Bonaparte. Dans le corps expéditionnaire de Rome, il avait reçu le commandement de la 2e division. Il devait être nommé gouverneur de Rome le 7 août. Il sera nommé sénateur le 31 décembre 1852 et commandant de la 9e division de Marseille.

2. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.
*D'une autre écriture* : no 1, à M. le général Rostolan. Rome.

3. *Biffé* : de nous tenir au courant.
*Corr. interl. d'une autre écriture* : d'être informé.

4. *Add. marg. biffée* : Une somme de [blanc] est mise à votre disposition pour cet objet.

5. *Biffé* : ferez connaître.
*Corr. interl. d'une autre écriture* : exprimerez.

6. *Biffé* : Faites-lui connaître.

*Corr. interl. d'une autre écriture* : Instruisez-le.

## À CAMILLE CALLIER[1]

Paris, 9 août 1849

Monsieur,

J'ai pensé que vous étiez plus en état que personne de bien rendre au gouvernement en général et à moi en particulier un véritable service. Voici de quoi il s'agit.

J'apprends par la correspondance diplomatique les faits généraux qui se rattachent à notre expédition d'Italie, beaucoup de faits détaillés m'échappent ou du moins ne se présentent pas à mon esprit dans cet ordre chronologique et avec cet ensemble qui me permettrait d'en faire un tableau complet. J'ai jugé que vous pourriez me fournir les éléments nécessaires d'un tel tableau que d'un jour à l'autre je puis avoir à placer sous les yeux du Conseil avant de lui demander de prendre une résolution.

Pour vous mettre en état de bien réaliser ma pensée je dois vous la faire bien comprendre.

Ce ne sont pas les actes de notre diplomatie ou de nos généraux que je vous demande de me faire connaître. Ce sont les actes du gouvernement pontifical et tout ce qui se rapporte à ces actes. Ce n'est que dans le cas où l'action de nos agents se trouve mêlée à ces actes ou en relation avec eux qu'il est nécessaire de m'en parler. Je le répète, ce que je vous demande, c'est la peinture vraie, la relation détaillée et exacte des faits et gestes de l'administration papale. Je désire qu'après le narré, vienne le jugement que vous portez vous-même sur ce que vous venez de faire connaître, mais ce que je veux surtout, c'est un tableau complet et *parfaitement impartial*, un calque fait sur la vérité. Voici les principaux éléments dont cette chronique doit se composer :

– le choix des principaux fonctionnaires, les traits qui les distinguent, le parti auquel ils ont appartenu, l'effet que leur nomination produit ;

– les principales mesures prises par le gouvernement, leur caractère,

leur tendance, leur effet ;

– les institutions qui se rétablissent, leur nature, leur tendance, l'opinion du pays sur elles ; il ne faut pas craindre de vous étendre pour me faire bien comprendre sur ce point votre pensée ;

– l'état de l'esprit public, ses symptômes, ce qui le manifeste et le caractérise, les différents partis, leurs chefs, leur physionomie.

Je crois qu'en voilà assez pour vous faire bien comprendre ce que je désire. Je suis porté à croire, je vous l'avoue, que le gouvernement pontifical malgré nos avis et nos efforts est entraîné vers une réaction violente et une reproduction dangereuse de l'ancien et détestable régime papal. Ce sont les différents traits qui marquent la figure de cette réaction que je veux saisir. C'est à bien peindre (sans la moindre exagération pourtant) ce côté du tableau qu'il faut vous appliquer surtout. Ainsi tous *les actes de persécution ou de compression* doivent être signalés par vous avec le plus grand soin, la plus grande exactitude et sans craindre de vous étendre. Les noms des principaux persécutés, leur nombre, leur histoire, l'effet que produit la rigueur exercée contre eux.

Le principal champ de votre observation est Rome, mais je désire également savoir ce que vous aurez appris de certain sur le reste du pays et, en particulier, sur ce qui se passe dans la portion occupée par les Autrichiens.

Ce n'est pas du jour où vous recevrez ma lettre, qu'il faut prendre les choses, mais de l'époque où le pouvoir du pape a été restauré.

Je n'ai pas besoin de vous dire que toute cette correspondance entre vous et moi aura un caractère *entièrement confidentiel*. Elle restera entre nous ou du moins, si j'en fais usage, ce sera pour la montrer au président de la République qui s'intéresse vivement à ce qui se passe en Italie à l'ombre de notre drapeau et qui conçoit les mêmes appréhensions que moi.

Il est nécessaire de vous mettre à l'œuvre *immédiatement* et de m'envoyer votre première *lettre le plus tôt possible*.

J'attache la plus grande importance à la mission que je vous donne en ce moment et je vous saurai un gré personnel et tout particulier de la manière dont vous la remplirez.

Veuillez croire, Monsieur, à tous mes sentiments de très haute considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Archives Tocqueville. Publiée dans A.-B. Duff et M. Degros, *Rome et les États pontificaux sous l'occupation étrangère. Lettres du Colonel Callier, juillet 1849-mars 1850,* Paris, Imprimerie nationale, 1950, annexe n° 7, p. 177-178.

1. Sur le colonel Camille-Antoine Callier, voir la lettre de Tocqueville à Lamartine du 8 juin 1849. Tocqueville lui avait confié une mission d'information à Rome et il assurait le secrétariat du « conseil supérieur de gouvernement » de Rome formé par Oudinot, Corcelle et Rayneval.

## À ÉDOUARD THOUVENEL[1]

Paris, ce 14 août 1849

J'aurais voulu répondre immédiatement, Monsieur, à la lettre que vous m'aviez écrite. Les travaux de la fin de la session et un voyage que je viens d'être obligé de faire avec le président de la République[2] m'en ont empêché.

Je vous remercie de n'avoir pas douté de l'intérêt que je vous porte en m'annonçant votre mariage avec Mademoiselle Saget[3]. Je ne puis que vous féliciter de ce choix. L'honorable famille à laquelle vous allez vous allier m'est connue et je ne doute pas que vous ne trouviez dans son sein la compagne la mieux faite pour assurer votre bonheur. Madame de Tocqueville sera charmée de faire la connaissance de Madame Thouvenel ; elle me charge de vous le dire. Elle sera heureuse de retrouver en elle une amie de Madame Stöffels, l'une des femmes pour lesquelles Madame de Tocqueville a le plus d'affection et d'estime.

M. de Gobineau a dû vous faire savoir qu'il s'était acquitté de votre commission.

Quant à la demande de prolongation de congé que vous m'adressez, je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle est accordée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*M. Thouvenel, à Metz*

Lettre inédite. Archives nationales. Papiers Thouvenel.

1. Antoine-Édouard Thouvenel (1818-1866) était le fils d'un général du Premier Empire tombé en disgrâce après le retour des Bourbons. Après des études de droit à Paris, il partit pour l'Orient puis, de retour en France, entra en 1840 au ministère des Affaires étrangères. Nommé attaché d'ambassade en Belgique en 1844, il devint, l'année suivante, secrétaire de légation à Athènes. Lors de la révolution de février 1848, il était chargé d'affaires par intérim. Il fut ensuite nommé chargé d'affaires en titre, puis ministre plénipotentiaire en janvier 1849. C'est à ce titre qu'il contribua à régler le différend surgi entre la Grèce et l'Angleterre dans l'affaire Pacifico, avant d'être nommé ministre plénipotentiaire à Munich en 1850. Après 1851, il fut appelé à Paris pour prendre la direction des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères (14 février 1852), où il prit une part très active aux négociations relatives à la question d'Orient, et devint ambassadeur à Constantinople en 1855. Sénateur en 1859, il sera nommé ministre des Affaires étrangères en 1860 en remplacement de Walewski. En désaccord avec Napoléon III sur la politique italienne, il démissionna en 1862, remplacé par Drouyn de Lhuys.

2. Louis-Napoléon Bonaparte avait fait un voyage en Normandie qui l'avait conduit à Rouen le 11 août, au Havre le 12 août, à Elbeuf et Louviers le 13 août.

3. Marie-Françoise Saget (1827-1866), née à Metz.

## À ÉDOUARD DE LA COUR

Paris 15 août 1849

Monsieur,

Je veux joindre à la dépêche officielle que je vous adresse aujourd'hui une lettre particulière qui vous fera connaître encore mieux la pensée du cabinet et la mienne.

Depuis longtemps le Conseil des ministres et plus que tout autre, M. le président de la République, voient avec un grand regret et une émotion croissante le sort qui semble réservé à la ville de Venise. Quoique cette malheureuse ville se soit soulevée en même temps que le reste du pays, la conduite de ses habitants n'a ressemblé en rien à celle qui pouvait, à juste titre, être reprochée aux auteurs de plusieurs des révolutions qui ont éclaté en Europe depuis 18 mois. L'attitude du peuple de Venise a

toujours été calme ; les hommes d'ordre sont restés à la tête du mouvement[1]. Les sympathies en faveur de Venise sont donc demeurées vives non seulement parmi les hommes qui favorisent les actes et les opinions révolutionnaires, mais encore parmi les amis de l'ordre et ses plus énergiques soutiens. Toutes les classes de citoyens en France, tous les partis portent un douloureux intérêt à l'avenir de cette ville infortunée. Vous en pouvez voir la preuve dans nos journaux en lisant la lettre que M. l'Archevêque de Paris m'a adressée et qui a été publiée, je ne sais encore par qui[2]. Il y a donc là un mouvement général de l'opinion auquel il nous est impossible de rester insensible. Nous avons donné au gouvernement autrichien la preuve en bien des circonstances que nous ne cherchions pas à lui créer des embarras, ni à intervenir entre lui et les populations qui ont été soumises à son empire. Il ne saurait donc pas voir dans la démarche que nous faisons en ce moment un acte de mauvais vouloir et nous sommes persuadés qu'il rendra justice à nos intentions. J'espère qu'il ne refusera pas de suivre les avis désintéressés que nous lui donnons. Nous l'espérons d'autant plus qu'il nous paraît dans son intérêt d'accorder à Venise des conditions honorables. L'Europe tout entière applaudirait à cette généreuse conduite et la domination autrichienne dans les lagunes en serait, assurément, mieux fondée et plus sûrement assise que si la force seule lui ouvrait les portes de Venise. Insistez aussi vivement dans ce sens qu'il est permis de le faire en pareille matière et sans s'écarter des égards que les bonnes relations comportent et commandent. Répétez bien à M. le prince de Schwarzenberg que rien ne serait plus propre à faciliter de bons rapports entre le gouvernement autrichien et le nôtre et à leur donner la sanction de l'opinion publique en France que la solution pacifique et bienveillante de la question vénitienne. Je vous répète que tout le Conseil attache un grand prix à cette affaire dont je vous prie de vous occuper sans retard.

*À M. de la Cour à Vienne*
*Copie*
*Particulière*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. La république avait été proclamée à Venise le 22 mars 1848 par l'avocat Daniele Manin. Mais après la défaite des Piémontais à Custozza, le 27 juillet 1848,

l'Autriche avait repris les provinces vénitiennes et soumettait Venise à un blocus terrestre et maritime. Daniele Manin avait reçu les pleins pouvoirs pour résister à l'Autriche. Mais le 5 mai 1849, l'armée autrichienne avait lancé l'offensive contre le fort de Marghera que les Vénitiens avaient dû évacuer le 26. Soumise aux bombardements autrichiens, à une épidémie de choléra et à toutes les souffrances d'un siège, Venise se trouvait début août dans une situation intenable et Daniele Manin dut négocier la reddition, qui sera signée le 22 août.

2. Marie Dominique Auguste Sibour (1792-1857), archevêque de Paris, avait adressé le 9 août à Tocqueville une lettre publiée d'abord le 14 août par *Le Siècle*, puis reprise par tous les grands quotidiens. La lettre de Mgr Sibour est une « supplication » adressée à Tocqueville en faveur de la « ville héroïque » avant qu'elle ne succombe. Si Venise ne peut plus prétendre à « une juste et légitime indépendance » (il eût fallu pour cela faire la guerre à l'Autriche « mais nous sommes en des temps où on ne fait plus la guerre que pour des intérêts positifs et immédiats »), du moins pouvait-elle songer à « une honorable capitulation renfermant l'oubli du passé et la garantie de l'avenir ». Mais l'Autriche « se refuse à toute concession, à toute promesse de Constitution », et veut que Venise se rende « à merci et sans conditions », ce que Venise ne peut accepter. Travailler au salut de Venise ou empêcher du moins sa ruine totale, serait bien digne du ministre qui dirige en ce moment nos relations extérieures. Son esprit élevé ne peut manquer de voir les principes qui se cachent là sous la brutalité des faits. Son âme noble et si bien ouverte aux inspirations de la véritable liberté doit être remplie de sympathie pour une si grande et si touchante infortune. Oh ! qu'il ne permette pas qu'on puisse dire un jour que la diplomatie française, sous son ministère, n'a pas tenté les derniers efforts pour arrêter les desseins impitoyables de l'Autriche et sauver d'une perte complète les États vénitiens ! »

## À ALPHONSE DE RAYNEVAL

Paris, ce 16 août 1849

Monsieur,

Je crois devoir joindre une lettre particulière à la dépêche officielle de ce jour afin de vous bien faire connaître dans quel état d'esprit se trouve le Conseil et combien la situation devient critique.

J'ai lu au Conseil vos dépêches nos 162, 163, 164 et 165 que je venais de recevoir. Elles l'ont vivement intéressé et il approuve pleinement le langage que vous avez tenu au pape et au cardinal Antonelli. Mais il y a un côté de la question que vous ne considérez pas et qui depuis quelques jours surtout préoccupe particulièrement mes collègues et le Président

surtout ; je veux parler de ce qui se passe à Rome. Toutes les nouvelles qui nous parviennent nous affligent, nous irritent profondément et nous poussent à croire qu'un tel état de choses ne peut plus se prolonger sans compromettre l'honneur de la France : le rétablissement du gouvernement clérical en la personne des trois cardinaux[1] et d'un monsignor à l'intérieur[2] ; la restauration des tribunaux inquisitoriaux, les actes de réaction contre les personnes et tant d'autres faits d'une importance moindre mais qui tous montrent les mêmes tendances et le même esprit ont porté ces sentiments à un tel degré de vivacité que d'un moment à l'autre une résolution très acerbe peut être prise[3]. Chacun de nous et le Président plus que tous, recule devant la responsabilité qu'imposerait un pareil état de choses, s'il durait. Les uns et les autres éprouvent cette indignation naturelle à des gens qui voient tourner contre eux la modération dont ils ont fait preuve. Tenez pour certain que si les prochains courriers ne nous annoncent pas d'autres nouvelles, quelque mesure très grave et très décisive sera prise. Il y a deux choses surtout que le Conseil ne veut souffrir à aucun prix et qu'il empêchera même par la force, c'est que les tribunaux inquisitoriaux, tels que le tribunal du vicaire général[4] fonctionnent à l'ombre de notre drapeau et que dans les lieux que nous occupons des poursuites judiciaires soient dirigées soit pour opinions religieuses soit pour opinions politiques. Je vous répète que plutôt que de souffrir cela, nous emploierons la force quel qu'en doive être le résultat. J'ai même eu quelque peine à obtenir que l'ordre immédiat n'en soit pas transmis par ce courrier. Pour Dieu ! qu'on ne nous réduise pas à cette extrémité à laquelle nous arriverons certainement sous très peu de temps. Comptez sur cela et agissez en conséquence.

Quant aux institutions je suis porté à croire que nous obtiendrons à peu près, à la longue, ce que nous demandons et sur ce point je ne trouve pas que nous soyons en mauvais chemin[5]. Mais n'oubliez pas que le succès plus ou moins incomplet relativement aux institutions ne saurait compenser le tort que nous font en Italie et en France les actes du gouvernement pontifical ; la restauration en fait du gouvernement clérical, le rétablissement des tribunaux les plus réprouvés par l'opinion, les persécutions contre les hommes, ce sont là les actes qui touchent et qui impressionnent la foule ; l'effet produit par l'octroi d'institutions (s'il a lieu) ne saurait venir que plus tard et sera toujours moindre. C'est donc à ce premier ordre de faits qu'il importe de faire l'attention la plus

grande.

C'est pour cela que dans ma dernière lettre, je vous priais vivement de faire un voyage à Rome et de vous entendre tout à la fois avec les cardinaux et notre général[6]. La question à Rome ne saurait être abandonnée à elle-même en ce moment, car c'est de Rome plus encore que de Gaëte que nous viennent, en ce moment, nos plus grands embarras.

Je n'ai rien à vous prescrire quant à l'usage que vous devez faire de ma dépêche n° 2 et de celle qui accompagne cette lettre. C'est à vous et à M. de Corcelle (si sa santé lui permet d'agir) d'en juger, de voir le parti que vous devez en tirer et si le moment est venu de les produire. Sachez bien seulement que la situation est tendue à rompre et que si d'une façon ou d'une autre on n'obtient pas des actes d'une nature à nous satisfaire et à réhabiliter notre politique, si les gouverneurs à Rome continuent à marcher de la même manière, si on veut donner suite aux mesures prises que nous croyons ne pas pouvoir honorablement souffrir, nous marchons rapidement et nous arrivons prochainement à une catastrophe. Le gouvernement papal s'est étrangement trompé sur notre attitude. Parce que nous étions modérés, il nous a crus faibles ; parce que nous étions patients, il a imaginé que nous étions insensibles. Double erreur dont il sera bientôt tiré au grand détriment de l'Église.

Je vous fais envoyer par ce courrier copie de lettres de M. Drouyn de Lhuys qui vous montreront quelles sont les vues du gouvernement anglais sur les affaires de Rome et les embarras qui peuvent venir de ce côté, non seulement quant aux affaires de Rome elles-mêmes mais quant à notre politique générale[7].

La santé de M. de Corcelle me donne de véritables inquiétudes[8]. Je crains surtout que la crise au milieu de laquelle se trouvent nos affaires ne soit de nature à lui causer des agitations dangereuses. Ne lui lisez donc cette lettre que si son état lui permet de reprendre avec quelque force et quelque activité à la vie politique.

Je pense comme vous qu'il est très utile de s'entendre avec les cours de Vienne et de Madrid sur les institutions à obtenir. C'est ce que j'ai déjà fait et à l'exception du vote de l'impôt qu'on admet, mais froidement, il me paraît que nous sommes complètement d'accord. Je vous envoie à ce sujet des extraits de dépêches reçues d'Autriche et d'Espagne. Les conversations qu'ont eues avec moi les agents de ces deux pays à Paris sont encore plus explicites. Je dois vous avertir de ceci : M. Martinez de la

Rosa[9] vient d'écrire à un collègue de Paris pour se plaindre amèrement de ce que nous le traitions à Gaëte comme un homme qui devait rester étranger aux événements et aux négociations. Quel est le fondement de ces plaintes ?

Je vous soumets de nouveau en terminant une distinction sur laquelle votre attention ne saurait trop se porter : il y a eu véritablement deux questions pour nous renfermées dans la question de Rome : ce qu'on accorde à Gaëte en fait d'institutions ; ce qu'on fait à Rome à l'ombre de notre drapeau ; tant que nous occuperons Rome et les environs nous serons responsables aux yeux de la France et de l'Europe civilisée de ce qui s'y fera et nous aurons le droit de nous opposer à ce qu'on y fasse ce qui compromet notre nom et notre honneur.

Je termine cette lettre particulière, Monsieur, comme j'ai terminé la dernière en vous assurant que le Conseil tout entier a pleine confiance dans vos lumières, dans votre zèle et dans votre énergie.

J'oubliais de vous dire que sur la question des institutions le Conseil est unanime. M. de Falloux a écrit au nonce[10] qui sans doute l'a fait connaître à Gaëte qu'il donnait sa démission si les institutions que nous demandons n'étaient pas accordées[11].

Vous insistez pour que le pape ne se rende pas soit à Naples, soit au pays occupé par les Autrichiens. Vous avez bien raison. Rien ne contrariera plus le gouvernement français et ne lui portera plus ombrage que cette mesure.

P.S. L'heure du courrier qui me presse ne me permet pas de joindre aujourd'hui à ma dépêche les extraits de la correspondance diplomatique de Vienne et de Madrid. Ce sera pour le prochain courrier.

*N° 3*
*M. de Rayneval*

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. Les trois cardinaux de la commission pontificale, Genga-Sermattei, Vanicelli-Casoni et Alfieri. Pie IX avait chargé le cardinal Gabriele della Genga-Sermattei, neveu de Léon XII, de présider une commission exécutive chargée d'administrer Rome, qui était entrée en fonctions le 31 juillet 1849. Composée en outre des cardinaux Ludovico Alfieri et Luigi Vanicelli-Casoni, la commission s'était présentée dès le 1er août au général Oudinot. Elle fut surnommée le

« triumvirat rouge » et rapidement contestée pour l'arbitraire de ses méthodes.

2. Mgr Domenico Savelli, vice-camerlingue.

3. Tocqueville écrivait déjà à Corcelle le 4 août : « On répand sur ce qui arrive à Rome des bruits inconcevables. On dit qu'on y a laissé rétablir sous nos yeux et avec notre concours l'inquisition et le tribunal du vicariat, la plus indigne des juridictions qui se rencontrent dans le système judiciaire romain. On ajoute, et cela je l'ai lu dans des lettres de *modérés* venues de Rome, qu'on persécute sous nos yeux les anciens chefs du parti libéral » (*OC*, t. XV, 1, p. 347). Le 18 août, dans une autre lettre à Corcelle, Tocqueville se plaindra pareillement des nouvelles « désastreuses » qui lui parvenaient d'Italie depuis quelques jours. De fait, l'Inquisition était rétablie et les arrestations politiques s'étaient multipliées dans la première quinzaine d'août. Corcelle tentera en vain de calmer l'irritation de Tocqueville dans sa lettre du 23 août (*ibid.*, p. 369).

4. En appel, le tribunal du vicariat connaissait de toutes les causes, civiles comme criminelles, du diocèse de Rome engageant des clercs. Le vice-gérant de Rome, principal collaborateur du vicaire général, pouvait en outre connaître en première instance, pour Rome et son district, de toutes les causes qui, dans les autres diocèses, relevaient de la compétence de l'Ordinaire, ainsi que de toutes les affaires engageant les laïcs pour un montant inférieur ou égal à 25 écus. Voir François Jankowiak, *La Curie romaine de Pie IX à Pie X. Le gouvernement central de l'Église et la fin des États pontificaux, 1846-1914*, École française de Rome, 2007, p. 189, note 76.

5. Dans ses lettres et ses dépêches à Corcelle, Tocqueville rappelle à plusieurs reprises ses exigences concernant les institutions. Voir sa lettre du 2 août : « Les réformes capitales, les seules significatives, les seules qui engagent sont : la sécularisation de l'administration, le vote de l'impôt donné à un corps délibératif et ayant une origine élective. Hors de là, il n'y a rien qui frappe les esprits, qui se comprenne. Il n'y a rien que des mots » (*OC*, t. XV, 1, p. 346).

6. Le général de Rostolan.

7. Dans sa lettre à Corcelle du 4 août, Tocqueville expose ainsi la position de l'Angleterre : « Lord Palmerston, à qui j'ai fait connaître les demandes auxquelles nous nous réduisions, a fait remarquer qu'elles ne dépassaient point ce qu'avaient demandé les puissances absolutistes en Italie et que, quant à lui, il ne pouvait donner son assentiment à des réformes aussi insignifiantes et aussi peu garanties. Vous voyez qu'il se réserve en Italie le rôle libéral qu'il suppose que nous allons laisser échapper » (*OC*, t. XV, 1, p. 348-349).

8. Corcelle était tombé malade de dysenterie le 26 juillet. Il s'était retiré à Mola di Bari (Pouilles) pour se soigner et s'apprêtait à terminer sa convalescence à Castellamare sur le golfe de Naples.

9. Francisco de Paula Martinez de la Rosa (1787-1862) était alors l'ambassadeur de l'Espagne à la conférence de Gaète. Dans sa lettre du 14 août, Corcelle écrit à Tocqueville : « M. Martinez de la Rosa sur lequel vous comptiez a fait une charge à fond contre nous » (*OC*, t. XV, p. 357). Homme politique et écrivain, ministre à plusieurs reprises et président du Conseil en 1834, poète, dramaturge et théoricien, Martinez de la Rosa était passé de l'enthousiasme réformateur de ses débuts à la modération la plus conservatrice.

10. Mgr Fornari, représentant du pape à Paris.

11. Falloux écrit dans ses *Mémoires* à propos du nonce : « Je le voyais fréquemment à la nonciature ou au ministère et je ne cessais de lui répéter : “Prenez garde, Monseigneur, et n’allez pas entretenir la moindre illusion à Gaëte. On se fie sur ma présence au ministère pour conjurer les périls, et je crois, en effet, mériter cet honneur ; mais remarquez bien que, le cas échéant, je n’aurai d’autre arme que ma démission, et que ma démission sera probablement le signal d’un changement de système dont vous n’aurez pas à vous louer” » (*Mémoires d’un royaliste*, *op. cit.*, t. I, chap. 14, p. 526).

## À ALPHONSE DE RAYNEVAL

Paris, 17 août 1849

Monsieur,

Les nouvelles que je reçois de la santé de M. de Corcelle ne me laissent pas sans inquiétudes ou, du moins, elles me font craindre que sa maladie ne se prolonge et que ses forces ne soient assez longtemps avant de revenir. Cet incident est en ce moment bien regrettable. Car pour mener l’affaire difficile dans laquelle nous sommes engagés, il serait nécessaire que la France trouvât à la fois à Rome et à Gaëte un représentant sur l’habileté duquel elle pût compter. Je connais assez toutefois votre patriotisme et votre zèle pour espérer que durant la maladie de votre collègue vous pourrez suffire à cette double tâche. Vous n’ignorez pas qu’aujourd’hui la direction de notre armée est complètement soumise à l’influence de la diplomatie. Le général qui commande nos troupes a l’ordre de ne rien faire d’important sans avoir pris l’avis de notre ambassadeur[1]. Il serait donc très fâcheux que, dans les premiers moments surtout, on l’abandonnât à lui-même. Ainsi j’espère que vous n’aurez pas attendu la réception de cette lettre pour faire un voyage à Rome afin de vous entendre de vive voix avec le général en chef. Je ne saurais vous dire, Monsieur, combien le gouvernement tout entier et le ministre des Affaires étrangères en particulier vous sauront gré de l’activité avec laquelle vous voudrez bien suppléer votre collègue durant sa maladie. La confiance qu’ils mettent en vous est complète.

Vous savez sans doute déjà que mon intention depuis longtemps est de vous donner, si cela vous convient, et si les affaires de Rome permettent

votre absence, le poste de Vienne. Je n'ai pas besoin de vous dire l'importance que nous attachons en ce moment à l'ambassade de Vienne. Il n'y a pas de plus importante situation diplomatique à mes yeux ; toutefois, j'ai lieu de croire que peut-être des considérations particulières seraient de nature à vous faire hésiter. Veuillez, je vous prie, me faire savoir confidentiellement quelles sont vos dispositions à cet égard.

L'heure de la poste m'empêche de rien ajouter à cette lettre.

*N° 2*
*Copie*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Voir la lettre du 9 août de Tocqueville au général de Rostolan.

## À ATHANASE COQUEREL[1]

Paris, ce vendredi matin [17 août 1849[2] ?]

Mon cher collègue,

Voici comment je compte tourner la difficulté réellement très grande que je vous signalais hier. Je ne serais pas censé inviter les membres du Congrès, mais les étrangers venus à propos du Congrès et vis-à-vis desquels je veux faire un acte d'hospitalité française en souvenir de ce qui a eu lieu pour nos compatriotes à Londres. Je n'inviterai donc que des étrangers et je les inviterai individuellement, non comme membre du Congrès, mais comme *distinguished foreigners*[3]. J'aurai soin qu'ils trouvent leur invitation en rentrant chez eux ce soir afin que tout ceci ne soit pas matière de remarques et de conversations à la séance du Congrès d'aujourd'hui qui, je le crois, sera la dernière.

Veuillez, je vous prie, faire comprendre l'état de la question à ceux de vos collègues auxquels vous avez déjà parlé de mon projet et traitez-la surtout très directement avec le secrétaire français.

Les intentions de Lacrosse[4] sont toujours les mêmes ainsi que vous pourrez en juger par le petit billet ci-joint. Ce billet annonce une lettre

officielle qui n'est pas encore venue et que je vous ferai passer dès qu'elle sera dans mes mains[5].

Croyez à tous mes sentiments de haute considération et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Il est bien entendu que la règle de ne pas inviter de Français souffrira exception pour ceux des membres français du Congrès qui par eux-mêmes seraient invités chez moi dans une autre circonstance.

*À Monsieur le pasteur Coquerel*
*Représentant*
*Paris*
[*Le cachet de l'enveloppe porte : Ministère des Affaires étrangères*]

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Athanase Coquerel (1795-1868), après des études à la faculté de théologie protestante de Montauban, fut pasteur de l'église française d'Amsterdam, puis titulaire de celle de Paris (1830). Orateur renommé et publiciste fécond, fondateur du *Lien* en 1841, il est élu par la Seine à la Constituante et fait partie de la commission de la Constitution. Réélu à la Législative, il se retire ensuite dans la vie privée. Républicain très modéré, il gardait parfois à la tribune le ton de l'orateur religieux.

2. La lettre concerne les préparatifs du Congrès des amis de la paix, organisé par la Société des amis de la paix, qui s'est tenu les 22, 23 et 24 août 1849 à Paris. Le 24 août étant un vendredi, la lettre peut être datée du vendredi précédent.

3. La difficulté évoquée par Tocqueville tient sans doute aux personnalités françaises de la Société des amis de la paix. Parmi les membres : MM. Cormenin, Coquerel, l'abbé Deguerry, Michel Chevalier, Carnot, Horace Say, Francisque Bouvet. Composition du bureau : président : Victor Hugo, représentant du peuple ; vice-présidents : pour la France, M. Deguerry, curé de la Madeleine, Athanase Coquerel, pasteur protestant, représentant du peuple. Il s'agit pour lui de garder une neutralité politique.

4. Bertrand-Théobald-Joseph Lacrosse (1796-1865), alors ministre des Travaux publics. Après une carrière dans la marine et dans l'armée, il fut député de Brest (1834-1848), représentant en 1848 et 1849, deux fois ministre des Travaux publics sous la Deuxième République et sénateur sous le Second Empire. Tocqueville parle sans faveur de son collègue dans ses *Souvenirs*.

5. Le 24 août, Coquerel lira au Congrès une lettre de Lacrosse, ministre des Travaux publics, à Tocqueville, ouvrant Versailles et Saint-Cloud aux membres étrangers du Congrès : « Ils seront admis à les visiter dans toutes leurs parties. Les grandes eaux joueront dimanche à deux heures à Versailles, et à six heures à Saint-

Cloud. Les palais seront illuminés. » Le 28 août, 900 membres étrangers seront réunis dans la salle du Jeu de Paume pour un repas commun.

## À VICTOR CONSIDERANT[1]

Paris, 18 août 1849

Mon cher Considerant,

Avant même que j'eusse reçu votre lettre j'avais donné l'ordre de légaliser aux Affaires étrangères et d'expédier à Milan la procuration nécessaire pour l'arrangement des affaires de la princesse Belgiojoso[2]. Ainsi le désir que vous exprimez a été devancé. Je ne veux pas me prévaloir d'un fait aussi simple, mais je suis bien aise de constater en passant que ces affreux oppresseurs de la liberté qu'on nomme les ministres inspirent assez de confiance à leurs adversaires pour que ceux-ci, après les avoir mis hors la loi, n'hésitent pas à s'adresser à eux pour obtenir ce qui est juste[3], cela prouve qu'il y a encore du bon chez nous, quoi qu'on en dise. Êtes-vous bien sûr que si les rôles étaient changés je pusse me conduire de la même manière, je ne dis pas vis-à-vis de vous, vous savez depuis longtemps quelle est mon opinion à votre égard[4], mais vis-à-vis de tels ou tels de vos amis politiques que je pourrais nommer ? Je crois le contraire et je déclare que si jamais ils sont les maîtres et qu'ils me laissent seulement ma tête, je me tiendrai pour satisfait et prêt à déclarer que leur vertu a dépassé mon espérance.

Quant à l'abaissement de notre pays, mon cher Considerant, permettez-moi de ne pas vous croire sur parole. La France a suffisamment prouvé qu'elle ne se sentait pas fort entraînée à la vue de la grandeur que vous lui réserviez et jusqu'à preuve contraire vous souffrirez que je reste de son avis.

Du reste, les opinions politiques qui nous séparent ne sont pas une raison suffisante pour rendre étrangers l'un à l'autre deux hommes que de longues et excellentes relations personnelles ont rapprochés. Je le pense du moins ainsi. Vous venez de me prouver que telle était aussi votre opinion et je vous en remercie.

*Copie*

*à M. Considerant*

Copie. Archives Tocqueville. Lettre publiée pratiquement à l'identique dans les *Souvenirs*, 3e partie, chapitre 2 (*OC*, t. XIII, p. 219, et édition « Quarto », p. 928).

1. Prosper Victor Considerant (1808-1893) avait été initié au fouriérisme durant ses études à Besançon. En 1832, il ouvre une librairie phalanstérienne puis participe aux tentatives de colonie sociétaire. Il devient l'un des personnages centraux du fouriérisme. En 1843, il lance *La Démocratie pacifique* (1843-1850), qui propose la reconnaissance du droit au travail, l'association du capital et du travail. En 1848, il est élu représentant à la Constituante et membre de la commission de la Constitution, puis élu à la Législative. Il s'exile en Belgique après la journée du 13 juin 1849 contre l'expédition de Rome, puis gagne les États-Unis où il prend part aux expériences fouriéristes. Rentré à Paris en 1869, il adhère à l'Association internationale des travailleurs.

Tocqueville reproduit dans ses *Souvenirs* une partie de la lettre de Considerant du 23 juillet et l'essentiel de sa propre lettre du 18 août pour illustrer sa réflexion sur ces « singuliers personnages » que sont les montagnards : « Leur naturel querelleur et leur orgueil se manifestaient encore dans les démarches qui le comportaient le moins. Entre ceux qui, par leurs journaux et par eux-mêmes, avaient poussé le plus violemment à la guerre civile et nous avaient accablés de plus d'outrages, se trouvait Considerant, l'élève et le successeur de Fourier, l'auteur de tant de rêveries socialistes qui n'eussent été que ridicules dans un autre temps, mais qui étaient dangereuses dans le nôtre » (édition « Quarto », p. 928).

2. Cristina Trivulzio, princesse de Belgiojoso (1808-1871), s'était exilée à Paris en 1831 après l'échec des soulèvements de Milan auxquels elle avait pris part. Son salon, rue d'Anjou-Saint-Honoré, vite célèbre, accueillit de 1835 à 1842 des émigrés italiens (Tommaseo, Gioberti, Mamiami…) et des publicistes et artistes français, notamment Thiers, Mignet et Cousin. En 1848, elle regagne l'Italie et lève à Milan à ses frais un bataillon de volontaires. Considerant avait écrit à Tocqueville de Spa le 23 juillet 1849. Il avait acquis, pour les protéger de la mainmise de l'Autriche, les biens de la princesse Belgiojoso dans le Milanais et avait besoin qu'on envoyât en Belgique une procuration pour faire assurer la défense de ses intérêts.

3. Le rappel de Lesseps et l'attaque de Rome par Oudinot avaient poussé Ledru-Rollin à dénoncer à la tribune le 11 juin l'expédition de Rome et à proposer la mise en accusation des ministres.

4. Tocqueville avait sans doute rencontré Considerant dans le salon de la princesse Belgiojoso (« J'avais eu avec lui jadis des rapports de société », écrit-il dans les *Souvenirs*, *op. cit.*) avant de siéger avec lui dans la commission de la Constitution.

Paris le 19 août 1849[1]

Général,

Toutes les nouvelles qui arrivent de Rome sont de nature à causer au gouvernement le mécontentement le plus vif.

Mais il est un fait surtout que notre honneur nous défend de souffrir. Tant que nous serons à Rome nous ne pouvons laisser exercer à l'ombre même de notre drapeau des persécutions politiques et religieuses. Si des mesures de cette nature étaient prises vous auriez à adresser aux autorités papales les représentations énergiques[2]. Vous le feriez dans des termes modérés mais très pressants. Vous leur feriez comprendre que la présence momentanée de notre armée sur le territoire nous rendant en partie responsables de ce qui s'y passe, il y a des faits que nous avons le droit d'empêcher et que nous sommes décidés à empêcher. Les violences contre les personnes sont de ce nombre et[3] à aucun prix vous ne devez souffrir qu'elles s'exercent.

P.S. Nous ne connaissons que par les journaux… (copier le paragraphe dans la dépêche pour M. de Corcelle[4]).

Vous voudrez bien donner lecture de la présente dépêche à M. de Belcastel qui, en l'absence de M. de Corcelle, est chargé des affaires de France à Rome.

Brouillon autographe non signé. Archives du ministère des Affaires étrangères. Correspondance politique 993, fol. 180.

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.
*D'une autre écriture* : à M. le général Rostolan n° 2. Courrier déjà adressé à M. de Corcelle.

2. *Biffé* : les plus vives.

3. Toute la fin est de l'écriture d'un secrétaire.

4. Voir ci-dessous la dépêche n° 6 de Tocqueville à Corcelle du 19 août. La lecture du début de la phrase est incertaine.

Paris le 19 août 1849[1]

Monsieur,

Je vous ai parlé principalement dans mes dernières dépêches des institutions que nous attendons et de ce qui se passe à Gaëte.

Je dois aujourd'hui concentrer mon attention tout entière et la vôtre sur ce qui arrive à Rome et dans cette partie des États de l'Église qui est occupée par nos troupes.

Ce côté de la question devient le principal en ce moment aux yeux du public et aux nôtres.

Toutes les nouvelles qui arrivent de Rome depuis quelques jours et des différentes provinces des États romains excitent en France la surprise la plus grande et l'indignation la plus vive. Le gouvernement *tout entier* partage ces sentiments et m'a chargé de vous les faire connaître[2].

Je suis surpris, je l'avoue, que les autorités pontificales n'aient pas compris les obligations que nous imposait et les droits que nous donnait la présence momentanée de notre armée sur le sol des États romains. Je m'étonne qu'elles n'aient pas senti, sans qu'on ait eu besoin de le leur dire, que, tant que nous occuperons le territoire, nous sommes, envers l'opinion publique de l'Europe et en particulier envers l'opinion publique de la France, comptables de ce qui se passe dans les limites où se tient notre armée et que le soin de notre intérêt et de notre honneur nous oblige étroitement à ne pas souffrir ce qui serait de nature à blesser l'un et l'autre. Nous ne prétendons pas dicter des lois au gouvernement romain, mais nous prétendons que tant que notre drapeau sera là, on nous doit de ne point faire ce qui peut froisser le sentiment de notre pays.

Il y a notamment de certains faits que nous ne pouvons laisser passer sous nos yeux et pour ainsi dire par nos mains, ce sont les faits [*la fin manque*]

*M. de Corcelle*
*N° 6*

Brouillon de dépêche autographe, inédite. Archives du ministère des Affaires étrangères. Correspondance politique. Rome. Volume 991, fol. 300.

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.

2. Voir la lettre de Tocqueville à Corcelle du 18 août, jointe à cette dépêche, pour le récit du dernier Conseil (*OC*, t. XV, 1, p. 360-361).

## À (ALPHONSE DE RAYNEVAL[1] ?)

Paris le [19 - 21 août 1849[2] ?]

[3] Aussitôt que l'autorité papale a été rétablie à Rome nous avons pressé, supplié le St Père de venir lui-même en reprendre la direction. S.S. a cru devoir se refuser à nos instances réitérées.

Nous avions lieu d'espérer du moins qu'à sa place elle enverrait pour la représenter un gouvernement qui donnerait satisfaction au désir si vivement exprimé par nous et par toute l'Europe éclairée de voir de nombreux éléments de sécularisation s'introduire au sein de l'ad[ministrati]on et du g[ouvernemen]t pontifical. Le pape a cru devoir nommer seul représentant de sa puissance trois cardinaux et on annonce que ceux-ci vont placer plusieurs ecclésiastiques ou Monsignori dans le ministère.

Déjà des ecclésiastiques sont replacés à la tête de la plupart des provinces. Ces nominations sont de nature à nous causer un profond mécontentement. Les actes émanés de ces autorités doivent singulièrement l'accroître.

C'est ainsi que de la commission gouvernementale des cardinaux en date du 3 août les fonctionnaires nommés par le gouvernement insurrectionnel sont destitués en masse. Tous les tribunaux, même les tribunaux ecclésiastiques les plus décriés sont rétablis. C'est ainsi encore que dans les proclamations émanées de Mgr d'Andrea[4], commissaire extraordinaire du St P dans l'Ombrie et le Patrimoine de St Pierre, en date du 3 de ce mois nous trouvons les dispositions suivantes qui indiquent une réaction non moins violente contre les choses et les personnes[5] :

1o La garde nationale est dissoute et désarmée dans un court délai.

2o Tous les habitants sont tenus sous des peines sévères à apporter aux autorités les armes *de toutes espèces* qu'ils possèdent.

3o Tous les cercles sont fermés, toutes les associations quelconques dissoutes.

4o On ne peut se réunir [à] plus de cinq personnes sans qu'il soit indiqué dans quelles circonstances ou dans quels cas une pareille réunion sont défendues [*sic*].

5o Après 11 h du soir la circulation des citoyens est interdite sous des peines graves.

6o La censure est rétablie.

7o Les livres mêmes ne peuvent être livrés au public qu'avec l'autorisation des autorités ecclésiastiques ou de la police.

8o Toutes les nominations, transactions, promotions, pensions, faites et accordées par le g[ouvernemen]t du 16 novembre 48 sont annulées en masse.

9o Les chefs provinciaux de la police sont rétablis comme ils étaient avant le 16 novembre.

10o Toutes les aliénations de biens ecclésiastiques meubles aussi bien qu'immeubles, sont déclarées nulles et le détenteur des objets susindiqués qui ne les rapporterait pas dans le délai de 5 jours sera considéré comme coupable de vol qualifié et puni suivant la rigueur des lois[6].

Lors même que l'adoption de quelques-unes de ces mesures eût pu paraître momentanément nécessaire, dans leur ensemble elles annoncent manifestement ainsi que je l'ai dit un retour violent vers tous les anciens abus du gouvernement papal.

Cette cause n'est pas la nôtre. Il faut se hâter de le faire comprendre [à] l'Italie et aux autorités pontificales elles-mêmes. À aucun prix, il ne convient que nous supportions la responsabilité de pareils actes et que [nous] semblions employer les forces de la France à en assurer l'exécution.

Exprimez donc hautement le déplaisir qu'ils vous causent, la désapprobation complète dont vous les frappez[7].

Faites plus. Nous sommes venus à Rome pour rétablir l'autorité du pape, mais non, ainsi que nous l'avons déclaré tant de fois, pour restaurer les abus du gouvernement papal. Faites savoir à tout le monde, que la France n'entend pas employer ses soldats à donner force à des mesures semblables à celles dont je viens de parler ; elle ne veut pas empêcher les autorités pontificales d'en prendre de telles, mais elle annonce d'avance qu'elle ne se charge en aucune façon de prêter main-forte à de pareilles [un mot manquant] qui auraient le caractère d'une persécution politique

ou religieuse. L'opinion du gouvernement est qu'il faut à tout prix empêcher de pareilles mesures de suivre leur cours. Notre armée forme en ce moment la seule ou du moins la principale force publique qui existe dans les lieux qu'elle occupe. Nous ne saurions la condamner à être l'agent de violences politiques ou même à prêter par sa présence à ceux qui s'y livrent la force morale dont ils ont besoin.

[*D'une autre écriture :*]

P.S. Nous ne connaissons que par les journaux, et d'une manière très vague, les circonstances qui ont forcé M. Pantaleoni à quitter Rome[8]. La disgrâce qui a frappé un homme aussi honorable et aussi modéré dans ses opinions est un des faits qui ont produit ici l'impression la plus fâcheuse. Il faut absolument que les mesures qui ont pu être prises contre M. Pantaleoni soient annulées et qu'il soit mis en mesure de revenir à Rome.

Je vous envoie ci-joint trois pièces que vous annonçait une précédente expédition.

Brouillon de dépêche autographe, inédite. Archives du ministère des Affaires étrangères. Correspondance politique. Rome. Volume 991, fol. 301-303.

1. Cette dépêche est vraisemblablement destinée à Alphonse de Rayneval, Corcelle étant toujours malade.

2. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.
Cette dépêche est probablement antérieure à la lettre du 22 août 1849 qui fait état des difficultés dans les négociations à Gaète. Ses termes évoquent ceux de la lettre du 19 août au général de Rostolan. On peut donc faire l'hypothèse qu'elle est écrite entre le 19 et le 21 août.

3. *Biffé* : Monsieur, / Il importe de considérer l'affaire de Rome sous deux faces qui l'une et l'autre méritent d'attirer au plus haut point votre attention. / L'une regarde les institutions nouvelles qu'on réclame pour la population des États romains. / L'autre les actes d'administration émanés des autorités romaines. / Je n'ai rien de plus à vous dire des premiers. / Mais j'ai de nouveau à vous entretenir des secondes.

4. Girolamo d'Andrea (1812-1868), archevêque de Mélitène *in partibus* et commissaire pontifical extraordinaire pour l'Ombrie et le Patrimoine de Saint-Pierre (1849), sera fait cardinal en 1852 pour ses loyaux services. Mais après 1860 et la constitution du royaume d'Italie, il allait se révéler hostile à la politique intransigeante du Saint-Siège.

5. On pourra lire le texte intégral de l'arrêté de Mgr d'Andrea dans *OC*, t. XV, 1, p. 374-377, note 1 de la lettre de Tocqueville à Corcelle du 2 septembre.

6. *Biffé* : 11o Enfin, et pour couronner l'œuvre, tous les anciens tribunaux et en particulier les tribunaux ecclésiastiques, sans exception, sont rétablis.

7. Le paragraphe qui suit jusqu'à « de pareilles » est biffé.

8. Diomède Pantaleoni (1810-1885), médecin, député de Rome en 1848, était un modéré. Hostile à l'idée d'assemblée constituante, il ne se présenta pas aux élections de 1849 et resta à Rome sous la république puis lors du retour du pape. Il devait par la suite se lier à Cavour et travailler en 1861 à la solution de la question romaine. Il sera de nouveau député puis sénateur en 1873. Au lendemain de l'entrée des Français à Rome, il avait été suspect et avait reçu l'ordre des autorités pontificales de quitter Rome. Cet ordre fut suspendu. Dans sa lettre du 4 août à Tocqueville, Corcelle dit avoir « écrit vivement au général Oudinot contre les inquiétudes suscitées à Mamiani et même à Pantaleoni » (*OC*, t. XV, 1, p. 358).

## À GABRIEL DE BELCASTEL

Paris, ce 21 août 1849

Monsieur,

L'absence prolongée de M. de Corcelle, trop bien motivée par l'état de sa santé, exige de votre part un redoublement d'activité pour nous tenir au courant de tout ce qui se passe, non seulement les faits généraux, mais les détails. Veuillez donc ne pas laisser partir de courrier sans me donner les nouvelles de Rome et des contrées occupées par nos troupes.

Je désire plus de vous. Je vous demande de me faire le tableau complet de ce qui s'est passé à Rome et dans les lieux que nous habitons depuis la restauration du pape jusqu'à aujourd'hui. Ce tableau doit faire connaître les nominations de fonctionnaires et ce qui les caractérise ; les actes des autorités pontificales, la restauration des anciennes institutions et le caractère de ces institutions ; les mesures prises contre les personnes, etc. Tout ce qui, en un mot, peut me faire bien comprendre et me permettre de bien expliquer la marche qu'ont suivie jusqu'à présent les pouvoirs qui ont été rétablis par nous et qui semblent si disposés à méconnaître notre influence et à agir dans un sens que nous désapprouvons.

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'attache une très grande importance à ce que le travail me soit envoyé le plus tôt possible et qu'il

soit aussi complet et aussi explicatif que vous pouvez le faire. Je vous saurai un gré particulier de l'activité et du soin que vous mettrez à bien accomplir cette tâche.

Ayez bien soin d'éviter dans ce travail un écueil contre lequel échouent d'ordinaire ceux qui entreprennent de rendre compte de ce qui se passe en pays étranger, qui est de croire connus beaucoup de faits que ceux auxquels ils s'adressent, ignorent. Ne craignez donc pas les explications qui, au premier abord, pourraient paraître superflues et qui tendraient à bien faire connaître la nature, le caractère et la portée des institutions, le passé et les opinions actuelles des hommes.

Croyez, Monsieur, à tous mes sentiments de haute considération.

*À M. de Belcastel*
*Copie*

Lettre inédite. Copie Gobineau. Archives Tocqueville.

## À ALPHONSE DE RAYNEVAL

[Août 1849[1]]

Monsieur,

J'ai reçu votre dépêche du 13 courant no 167.

Sa lecture que j'ai cru devoir faire au Conseil y a causé autant de surprise que de mécontentement, je dois même dire d'irritation.

D'après ce qui vous avait été dit par le pape et le cardinal Antonelli, nous étions en droit de croire que le vote de l'impôt ne serait pas refusé à la Consulte[2].

Vos conversations avec le comte d'Esterhazy[3], celle que vient d'avoir M. de La Cour[4] avec le prince de Schwarzenberg et dont je vous envoie copie étaient également de nature à nous assurer sinon l'actif concours, au moins l'assentiment bienveillant de l'Autriche dans la question dont il s'agit ; le langage tenu dans la conférence par M. Martinez de la Rosa, indépendamment de ce qu'il nous semble en contradiction flagrante avec tous les antécédents politiques de ce diplomate, nous paraît de plus très contraire aux instructions du gouvernement espagnol, autant que j'en

puis juger par l'extrait d'une dépêche de M. d'Harcourt que je vous transmets également. J'écris aujourd'hui même à Vienne et à Madrid pour me faire connaître l'attitude imprévue des ministres autrichien et espagnol et m'en plaindre vivement.

Du reste, ces résistances de la cour pontificale et ces obstacles que nous rencontrons de la part des puissances qui nous avaient donné le droit de compter sur leur concours ne doivent pas modifier nos opinions et ne rien changer à notre langage et à notre conduite.

Le gouvernement demeure convaincu que ce qu'il demande pour la Consulte ne peut présenter aucun péril sérieux pour le maintien du gouvernement pontifical. La concession qu'il réclame lui semble le minimum de ce qu'il est possible de concéder aux vœux des peuples des États romains et au désir de l'Europe éclairée.

Veuillez bien remarquer en effet de combien de garanties est entouré le pouvoir qu'il s'agit de remettre à la Consulte.

La Consulte est composée d'un très petit nombre de membres, par conséquent ne possède pas la force qui réside toujours dans une grande assemblée. Elle n'est pas élue, les membres en sont choisis par le pape qui sans doute conserve le droit de faire d'autres choix si une résistance systématique à son gouvernement pouvait, contre toute attente, se manifester dans un corps qui lui doit l'existence et dépend en partie de lui.

Nous admettons de plus, que certaines parties des dépenses publiques, celles qui ont plus particulièrement rapport au maintien de l'Église, puissent être soustraites à la discussion de cette petite assemblée.

Restreinte dans ces limites, la concession demandée au pape loin de paraître excessive semblera plutôt insignifiante et illusoire.

Dans le plan soumis par le cardinal Antonelli à la Conférence[5], il y a un autre point qui mérite d'attirer votre attention, non moins que ce qui se rapporte à la Consulte. Je veux parler des réformes au moins en matière de justice.

Il y est dit : quant à l'ordre judiciaire, le St S. s'occupera des améliorations nécessaires que peuvent réclamer les lois civiles, criminelles et administratives.

Des réformes annoncées en termes aussi généraux et aussi vagues n'ont rien de sérieux ni qui puisse non pas nous satisfaire, mais seulement nous éclairer et nous rassurer sur les volontés du St Père.

Je comprends qu'en pareille matière on ne peut demander au

souverain pontife de faire dans leurs détails les lois nouvelles qu'il annonce. Mais il est indispensablement nécessaire du moins qu'il dise quels seront les caractères généraux de ces lois et les pensées principales qu'elles doivent réaliser.

Par exemple s'il compte prendre pour base du nouveau code civil, ainsi que vous l'a dit de vive voix Pie IX, les dispositions principales du code Napoléon[6].

Quant à la constitution des tribunaux qu'il indique, s'il compte en simplifier le nombre, en rendre les membres indépendants et surtout détruire les tribunaux inquisitoriaux comme le Saint-Office, abolir le droit exceptionnel qu'ont les ecclésiastiques de se faire juger même en matière non ecclésiastique par des tribunaux ecclésiastiques[7].

En matière pénale si la procédure doit devenir publique, si la liberté individuelle doit être garantie[8].

Toutes ces choses pouvaient être annoncées à l'avance sans qu'il soit besoin d'entrer dans aucun détail. Elles doivent l'être clairement et catégoriquement, sans quoi les prétendues réformes qu'on annonce ne sont rien et ne sauraient être comptées pour quelque chose, je ne dis pas seulement par des hommes amis de la liberté mais par des gens sérieux. Si le gouvernement pontifical peut justifier de quelque matière le refus absolu qu'il semble disposé à opposer en matière de garantie politique, c'est en donnant du moins une satisfaction pleine et entière aux vœux de l'Europe éclairée en matière de droit civil et de justice. Je suis surpris que le cardinal Antonelli ne le voie pas. De toutes les institutions des États romains l'administration judiciaire était assurément la plus détestable[9] ; vouloir la défendre serait montrer qu'on ne tient pas seulement à conserver l'ancien pouvoir, mais à retenir ses plus grands vices et ses plus énormes abus.

Enfin, Monsieur, ne perdez pas de vue que ce qui importe ce n'est pas ce qu'on nous dit à huis clos dans la conférence, c'est ce qu'on dira publiquement à la population elle-même par un document officiel. L'insistance qu'on met à ne point faire cette publication doit naturellement donner à penser qu'au fond on veut bien donner des espérances, mais non s'engager à rien.

Lettre inédite. Brouillon de la main de Tocqueville. Archives Tocqueville.

1. Ce brouillon est manifestement celui de la dépêche qu'accompagne la lettre particulière du 22 août à Rayneval.

2. La Consulte (ou Consulta di Stato) est l'assemblée de notables, choisis par le pape sur une triple présentation des conseils provinciaux, qui avait été instituée le 14 octobre 1847 par Pie IX. C'est cette assemblée que Tocqueville souhaitait au moins voir rétablie avec le droit de voter le budget et l'impôt. Dans sa lettre à Corcelle du 30 juillet, il considérait cette demande minimale (« ce débris d'un gouvernement libre ») comme une concession ultime de la France (*OC*, t. XV, 1, p. 342).

3. Maurice, comte d'Esterhazy de Galantha (1807-1890), était, depuis le 4 février 1849, ambassadeur d'Autriche à Gaète. En tant qu'ambassadeur d'Autriche à Rome, il prit part aux négociations du Concordat de 1855. De 1861 à 1866, il fut ministre sans portefeuille du gouvernement autrichien.

4. Secrétaire d'ambassade à Vienne.

5. Le 11 août 1849, lors de la 12e session de la Conférence de Gaète, le cardinal Antonelli avait communiqué la base générale sur laquelle le pape comptait rétablir son système de gouvernement temporel.

6. Falloux rapporte dans ses *Mémoires* ces propos, que le pape aurait tenus à Rayneval et que celui-ci avait rapportés dès le 31 juillet : « Vous autres Français, vous êtes toujours pressés, vous allez trop vite. Nous autres, Romains, nous prenons notre temps. Parfois nous en prenons beaucoup, je l'avoue, mais il ne faut pas que cela vous choque. Je vais, en attendant, vous donner une bonne nouvelle, j'ai voulu faire quelque chose d'agréable à la France. Nous avions naguère travaillé à un code. Eh bien ! j'ai dit hier qu'il fallait tout simplement prendre pour modèle le meilleur des codes, le code Napoléon. Nous avons quelques changements à y apporter, mais c'est chose facile que de corriger, après coup, les détails des grandes et belles choses » (*Mémoires d'un royaliste*, *op. cit.*, t. I, p. 531).

7. *En marge* : les tribunaux ecclésiastiques jugeant en matière séculière et surtout faire cesser ce privilège odieux dont jouissent même en matière civile les prêtres de faire juger leurs procès par les tribunaux ecclésiastiques des évêques dans les provinces et à Rome par le tribunal du vicariat.

8. Le système judiciaire des États romains superposait des organismes créés au cours des siècles pour répondre à des nécessités occasionnelles, d'où l'extrême diversité des attributions et leur dilution dans de nombreuses juridictions, aggravées par la coexistence et l'interpénétration des autorités civiles et religieuses. Voir Fr. Jankowiak, *La Curie romaine de Pie IX à Pie X*, *op. cit.*, p. 188-202.

9. Fr. Jankowiak rappelle que les observateurs avaient notamment dénoncé « la confusion et le chevauchement des compétences qui entraînaient une multiplication des actes de procédure », « la discrimination religieuse dans le prononcé des peines, la procédure sommaire appliquée en matière de délits politiques, le secret et l'absence de débat contradictoire, la longueur et le coût des instances » (*ibid.*, p. 192).

Paris, 22 août 1849

Monsieur,

La maladie de M. de Corcelle se prolongeant, j'ai craint qu'il arrivât un moment où personne ne fût plus en état de remplir les fonctions de représentant de la France auprès du Saint-Siège. Dans cette prévision, j'ai fait signer au président de la République des pouvoirs qui vous permettront de remplir la place de votre collègue pendant l'absence de celui-ci. Je vous les envoie.

J'ai reçu hier votre dépêche no 167. Je l'ai lue au Conseil qui, ainsi que vous pouvez le croire, a éprouvé le plus vif mécontentement du résultat de la première séance de la Conférence – les propositions faites par le cardinal Antonelli ne nous paraissent point acceptables[1]. L'hostilité inattendue que nous montrent les représentants de l'Autriche et de l'Espagne nous étonne. Je vous transmets des copies de nos correspondants de Vienne et de Madrid qui vous feront partager cet étonnement. Vous remarquerez surtout la vivacité, je pourrais dire la violence, avec laquelle le prince de Schwarzenberg s'exprime sur le compte de la cour de Rome. Les ministres autrichiens et espagnols à Gaëte ont-ils des instructions secrètes ou suivent-ils des impressions personnelles ? C'est ce que j'ignore. On dit le comte d'Esterhazy très excité dans le sens ultra-catholique par sa femme, et M. Martinez de la Rosa par le chancelier de son ambassadeur. Je ne sais si ces bruits ont le moindre fondement. En tous cas, l'attitude prise par les deux puissances catholiques dont je parle est un nouvel et grand embarras ajouté à beaucoup d'autres. J'écris avec vivacité pour me plaindre à Vienne et à Madrid. Mais, sans doute, ces démarches seront trop tardives pour avoir un résultat utile.

Vous avez combattu avec beaucoup de force et de talent dans la conférence en faveur du vote de la Consulte. Mais peut-être n'avez-vous pas tout à fait assez insisté, à en juger du moins par le procès-verbal que vous nous transmettez, sur l'insignifiance de la concession que nous demandons, la petitesse de l'assemblée, la non-élection de ses membres, leur révocabilité, les matières spéciales qui peuvent être soustraites à son examen, telles que les dépenses qui sont particulièrement affectées au

maintien de l'Église et qui pourraient former la matière d'une sorte de liste civile votée en bloc ou même échappant à la nécessité du vote.

J'imagine que dans les séances subséquentes vous aurez demandé des explications catégoriques sur l'article de la note remise par le cardinal où il est dit : *quant à l'ordre judiciaire, S.S. s'occupera des améliorations nécessaires que peuvent réclamer les lois civiles, criminelles et administratives.* Si on se bornait à une pareille énonciation faite dans des termes aussi généraux et aussi vagues, on n'aurait rien fait, je ne dirai pas d'acceptable, mais de sérieux. Nous ne pouvons pas exiger du gouvernement pontifical de nous faire connaître dans le *détail*, les lois qu'il compte promulguer ; mais dès aujourd'hui il peut s'engager à obtenir par ces lois de certains résultats : la garantie de la liberté individuelle, l'indépendance des juges, la simplification des juridictions, l'abolition de tous les tribunaux ecclésiastiques jugeant dans les affaires civiles, la destruction du Saint-Office et des tribunaux inquisitoriaux, la publicité des débats, un code civil dont les principales dispositions soient empruntées à nos codes… Tout cela peut être annoncé d'avance et doit l'être, sans quoi nous sommes dupes et ne tenons rien.

J'admire l'obstination et la folie de cette cour qui se figure qu'elle pourra échapper tout à la fois à la nécessité des réformes politiques et judiciaires, et qui ne voit pas que s'il y a un moyen de se soustraire aux premières, c'est de se montrer très larges sur les secondes. Comment ne pas apercevoir que nous-mêmes nous serions disposés à céder quelque chose quant aux unes si on nous donnait ample et pleine satisfaction sur les autres ?

Quoi qu'il en soit, les mauvaises nouvelles de Gaëte ont encore singulièrement accru l'impression que causent journellement à chacun de nous les nouvelles de Rome. Celles-ci, ainsi que je vous le disais dans une autre lettre, absorbent principalement notre attention. Le dernier courrier nous a encore appris la création de commissions d'enquête destinées à rechercher quelle a été la conduite de tous les fonctionnaires depuis le 16 novembre[2], les mauvais effets de cette mesure, le malaise croissant de notre armée au milieu de cette population irritée par des faits qui l'irritent elle-même. La résolution déjà arrêtée d'empêcher, *fût-ce par la force*, toute réaction contre les personnes, toute poursuite, toute persécution quelconque en est devenue plus prononcée encore, et vous pouvez la considérer comme invariable et tenir à ce qu'elle soit suivie d'effets. Insistez donc vivement pour obtenir une amnistie et la cessation

de la plupart des mesures que je vous ai signalées dans mes dernières dépêches, ou bien, je vous le dis, nous marchons rapidement vers quelque résolution extrême. À aucun prix, le gouvernement ne croit pouvoir supporter ce qui se passe. Il croit l'influence de la France en Italie, son propre honneur et peut-être sa stabilité chez nous, très compromis s'il se soumet à l'avortement honteux et un peu ridicule qu'on nous prépare. Plutôt que d'y souscrire, il est disposé à avoir recours à des actes dont on ne peut prévoir d'avance la conséquence.

Hier, dans le Conseil, il a été question de cesser entièrement de reconnaître les autorités pontificales dans le territoire que nous occupons et nous fondant sur le droit que nous avons pendant la durée de notre occupation de n'y point laisser faire ce que nous considérons comme contraire à notre intérêt et à notre honneur, d'y administrer provisoirement nous-mêmes.

Comme je ne me sens point pour ma part responsable de notre expédition à laquelle j'ai été fort contraire dès l'origine, que, de plus, j'ai toujours prévu que nous serions acculés tôt ou tard dans la triste situation où nous sommes, je n'éprouve point le degré d'irritation que ressentent quelques-uns de mes collègues. Je fais donc de mon mieux, non pour les arrêter, mais pour les modérer et obtenir d'eux, du moins, d'attendre. Mais j'y ai grand-peine et je n'y réussirai pas longtemps, si les nouvelles continuent à avoir ce même caractère. Ce n'est pas que le Conseil ne comprenne tout ce qu'un coup de force et un éclat auraient de peu concluant pour notre succès diplomatique à Gaëte, mais il est convaincu que tout vaut mieux que de rester aux yeux de l'Italie et de la France dans la situation où on nous met.

J'ai cru devoir vous mettre au courant de cet état des esprits. Je l'ai fait avec quelque confusion, écrivant très à la hâte et ayant à peine le temps, avant le départ de mon courrier, de me relire.

*N₀ 4 Particulière*
*À. M. de Rayneval*
*Copie*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Dans son exposé du 11 août 1849 à Gaète, le cardinal Antonelli se bornait à évoquer des retouches à la législation civile, criminelle et administrative et à

l'ordre judiciaire ; les conseils communaux et provinciaux seraient établis sur une base censitaire rigide, avec choix par le haut ; une Consulte rénovée serait chargée des budgets prévisionnels, des comptes d'exercice et des impôts, sans préciser toutefois la nature juridique de ses délibérations. Les membres de la Consulte feraient l'objet d'une nomination par le souverain, proportionnellement à la densité démographique des provinces, avec la possibilité pour le pape d'en nommer librement d'autres pour éviter toute dérive vers un régime représentatif. Un Conseil d'État donnerait son avis sur les lois avant leur promulgation par le pape, et sur les questions législatives et administratives majeures ; le choix des conseillers serait effectué par le pape parmi les juristes et fonctionnaires les plus compétents.

2. Dès le 2 août, la commission exécutive des trois cardinaux avait déclaré la nullité de tous les actes intervenus depuis le 16 novembre 1848, ordonnant le rappel des fonctionnaires en poste avant la révolution et soumettant à enquête ceux qui étaient restés en place sous le gouvernement républicain. Elle annonçait la création d'un Conseil de censure, prévoyant que ses enquêtes concerneraient « le personnel actuel des dicastères de l'ensemble de l'État » et que leurs résultats seraient soumis à la sanction souveraine. Formé de « dix individus résidant à Rome », ce conseil *central* de censure devait évaluer la conduite de tous les employés civils, judiciaires, administratifs, de police et de finances, « de toute nature et de tout rang ». Le relais local prenait la forme de conseils de censure provinciaux placés sous la présidence des gouverneurs. Voir Fr. Jankowiak, *La Curie romaine de Pie IX à Pie X*, *op. cit.*

## AU GÉNÉRAL JACQUES AUPICK[1]

Paris, 24 août 1849

J'ai reçu, Monsieur, la lettre particulière que vous m'avez écrite en date du…[2] courant. Je vous remercie d'avoir eu recours à ce mode de correspondance qui permet d'arriver plus vite et plus droit au fond des choses. Il y a longtemps que j'ai moi-même le désir d'en faire usage avec vous. La multiplicité et la grandeur des affaires qui m'accablent depuis mon arrivée dans le cabinet ne m'ont pas permis d'exécuter plus tôt mon dessein. J'avais d'autant plus de désir de le réaliser que je sais combien sont sûrs les rapports qu'on a avec vous. Quoique je ne vous aie jamais vu, je puis dire que je vous *connais beaucoup*. J'ai souvent causé de vous avec un de mes meilleurs amis, M. Rivet, et ce qu'il m'a dit coïncide si bien avec ce que j'ai entendu dire d'ailleurs à votre égard, qu'il me tardait d'ouvrir avec vous des relations plus intimes que celles qui peuvent

résulter de la correspondance officielle.

J'arrive aux affaires dont nous nous occupons l'un et l'autre : vous paraissez craindre que je n'aie pas les yeux suffisamment ouverts sur ce qui se passe du côté de l'Orient et en particulier dans la vallée du Danube ; cette crainte n'est point fondée. Vous voudriez voir adopter des mesures plus vives et prendre une attitude plus ferme vis-à-vis de la Russie et dans le but de soutenir la Porte[3]. La chose serait désirable en effet et il est naturel que placé comme vous l'êtes en face de la seule question que vous avez sous les yeux, vous vous en préoccupiez uniquement ; mais si vous voyiez d'aussi près que moi l'ensemble des questions politiques, vous comprendriez la difficulté de faire autrement et plus à Constantinople que nous ne faisons. Pour agir avec vigueur à Constantinople, il faudrait que nous fussions dans d'autres conditions que les nôtres.

En premier lieu il faudrait être sûr que l'Angleterre fût disposée à nous suivre jusqu'au bout et à passer, si cela devenait nécessaire, des paroles aux actes. Or, rien n'a été moins certain jusqu'ici. Lors de l'entrée des Russes dans les principautés, le gouvernement de la République a vivement attiré l'attention du cabinet anglais de ce côté. Il l'a trouvé d'une froideur singulière, il n'en a rien tiré que des paroles vagues et il est resté convaincu que son intention arrêtée était de ne rien faire. Depuis lors je n'ai point rencontré chez Lord Palmerston plus d'envie d'agir ni de penchant à combiner sérieusement une action commune. Peut-être les mouvements qui viennent d'avoir lieu dans l'opinion publique d'Angleterre à propos de la Hongrie réveilleront-ils la politique anglaise à l'endroit de la Russie ? Je l'ignore. Je constate seulement que jusqu'à présent loin d'être poussés dans la question turque par les Anglais nous avons plutôt été attiédis par eux. Nous ignorons donc si après nous être avancés et avoir poussé la Porte à des actes de vigueur, nous ne serions pas abandonnés en face de la Russie par le cabinet britannique. Première et grande cause de circonspection à Constantinople.

La seconde et puissante raison qui doit nous porter à agir avec prudence en Turquie, c'est l'état compliqué et encore obscur de nos relations en Europe. Vous savez que nous avons sur les bras la lourde affaire de Rome dans laquelle nous nous sommes jetés d'une façon si imprudente. De sa solution peut dépendre la stabilité du gouvernement en France, notre influence en Italie, notre honneur dans le reste du monde. Il se peut que pour bien résoudre ou pour parler plus vrai pour résoudre *passablement* cette question nous ayons besoin de vivre en bons

rapports avec l'Autriche et la Russie. Nous devons donc jusque-là ménager ces puissances. Ce qui se passe en Allemagne est aussi en ce moment l'objet de notre part d'une préoccupation très grande. Il menace de se former là près de nous, sur les bords du Rhin, une confédération nouvelle beaucoup plus compacte que l'ancienne dirigée par une seule volonté, hostile à la France par intérêt aussi bien que par habitude[4]. Ce spectacle ne peut manquer de vous frapper même dans l'éloignement où vous êtes. Une telle éventualité pourrait changer nos conditions d'existence et placer à côté de nous au lieu d'une Allemagne divisée et faible une Allemagne unie et formidable. Pour conjurer ce péril l'action de l'Autriche peut d'un jour à l'autre devenir nécessaire et désirable et à ce point de vue, nous n'avons point intérêt à gêner cette puissance ni à porter son attention ailleurs. Si, enfin, ce que je ne considère pas comme probable, les puissances allemandes entraient en lutte ouverte, si une nouvelle guerre de 30 ans sortait des complications actuelles, nous pourrions avoir à jouer un rôle grand et profitable pour la France, c'est une éventualité pour laquelle il est sage de réserver ses forces. Nous aurions alors le choix des alliances. Il ne faut rien préjuger jusque-là.

Vous ne devez pas conclure de tout cela que notre intention soit de renoncer aux traditions de notre politique à Constantinople. Nullement. Vous devez continuer comme vous le faites à soutenir la Porte ; à lui donner d'utiles avis, à lui prouver de toutes les manières l'intérêt réel et profond que nous lui portons ; à l'aider à lutter contre les prétentions injustes de la Russie. Tout cela seulement doit être fait avec prudence et de manière à ne point amener dans les questions turco-russes une crise à laquelle nous ne sommes pas encore préparés. Dans ce travail vous devez continuer à marcher de concert autant qu'il vous sera possible avec Sir Stratford Canning[5]. Ses craintes quant à un refroidissement entre nous et l'Angleterre et à un rapprochement intime entre nous et la Russie sont chimériques. Nous continuons à avoir le plus grand désir de rester en excellents rapports avec l'Angleterre et nous comprenons que d'un moment à l'autre nous aurons peut-être à resserrer jusques à l'intimité l'alliance qui existe entre elle et nous.

Voilà, Monsieur, ce que je voulais vous écrire depuis longtemps et ce que la pression des affaires m'a obligé d'ajourner. J'ajoute que je vous prie de me répondre librement et longuement sous forme de lettres particulières, de m'exposer dans son entier l'état des choses tel que vous le voyez et de me dire comment vous le jugez. L'expression de votre

opinion aura beaucoup de prix à mes yeux.

Veuillez agréer…

*Particulière*
*A. de Tocqueville à M. le Général Aupick*
*Copie*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Jacques Aupick (1789-1857), saint-cyrien, entra en 1809 dans un régiment d'infanterie avec le grade de sous-lieutenant, et fit toutes les campagnes de l'Empire. Capitaine en 1813, il fut licencié en 1815 et ne rentra dans les rangs de l'armée qu'en 1818. Il prit part à la campagne de 1823 en Espagne, fut nommé chef de bataillon, lieutenant-colonel après la prise d'Alger, et colonel en 1834. Promu au grade de général de brigade en 1839 et de division en 1847, il fut appelé au commandement de l'École polytechnique. En 1848, le gouvernement républicain lui confia l'ambassade de Constantinople ; il reçut en 1851 celle de Londres, qu'il échangea ensuite avec le comte Walewski contre celle de Madrid, et fut nommé sénateur en 1853. Il était le beau-père de Baudelaire.

2. Blanc dans le manuscrit.

3. Depuis le traité d'Andrinople de 1829, les principautés danubiennes de Moldavie et de Valachie étaient sous protectorat russe. Après le soulèvement roumain de 1848, le tsar avait occupé la Moldavie et sommé le sultan de rétablir l'ordre en Valachie. Privé du soutien de l'Angleterre et de la France, le sultan n'avait pu s'opposer à la Russie et, en septembre 1848, les troupes russes et ottomanes étaient entrées à Bucarest et avaient mis fin à la révolution. L'Empire ottoman avait dû accepter la renégociation du traité d'Andrinople et la signature en mai 1849 du traité de Balta-Liman qui renforçait l'influence russe et réduisait l'autonomie des principautés, toujours officiellement sous suzeraineté ottomane.

4. Après avoir, le 2 avril 1849, refusé le titre impérial que lui proposait l'Assemblée nationale de Francfort, Frédéric-Guillaume IV reprenait à son compte le projet d'État fédéral, profitant des difficultés de l'Autriche en Hongrie. Il avait signé le 26 mai 1849 un traité avec les rois de Hanovre et de Saxe et, le 28 juin, avait proposé qu'une Constitution de l'Empire allemand soit établie par une conférence des princes. Tocqueville écrit dans ses *Souvenirs* : « La Prusse devint ainsi tout à coup dominante dans une vaste contrée qui s'étendait depuis Memel jusqu'à Bâle et vit, un moment, marcher sous ses ordres vingt-six ou vingt-sept millions d'Allemands » (*Souvenirs*, édition « Quarto », p. 954). Ce projet d'unification devait cependant échouer, une fois l'Autriche débarrassée de la question hongroise.

5. Stratford Canning, Lord Stratford de Redcliffe (1786-1880), introduit très jeune à la vie publique par son cousin George Canning, fit carrière dans la diplomatie. En 1853, lors de la guerre de Crimée, son doigté et son expérience étaient tels qu'il exerça un ascendant total sur le sultan de Constantinople auprès

duquel il était ambassadeur. Il désirait fortement limiter la politique d'expansion de la Russie, ce qui lui valut la haine de Nicolas Ier.

## À MARIE-FRANÇOISE SAGET[1]

Paris, ce 25 août 1849

Permettez-moi, Mademoiselle, de m'adresser à vous quoique je n'aie pas l'honneur de vous connaître, et de vous prier d'être mon intermédiaire auprès de M. Thouvenel. Je suis certain que la nouvelle contenue dans la lettre que je prends la liberté de vous envoyer, lui parvenant par vous, lui sera bien plus agréable que s'il ne la tenait que de moi. Elle lui apprendra que M. le président de la République l'élève au grade d'officier de la Légion d'honneur.

M. Thouvenel m'était signalé, depuis que je suis à la tête des Affaires étrangères, comme un de nos agents diplomatiques les plus dignes, par leur capacité et leurs services, d'obtenir cette distinction. Je suis charmé que sa promotion, qu'il n'avait pas sollicitée, puisse coïncider avec l'époque de son mariage avec vous. Cela prouve une fois de plus la vérité de ce vieil adage que dans ce monde un grand bonheur n'arrive jamais seul.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'hommage de mon respect.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives nationales. Papiers Thouvenel.

1. Future Mme Thouvenel. Voir la lettre du 14 août à Thouvenel.

## À NAPOLÉON-JOSEPH DE BASSANO[1]

Paris, 26 août 1849

Monsieur,

Ce qui se passe dans le Grand-Duché de Bade depuis la prise de Rastatt[2] préoccupe et afflige le gouvernement, et je vous avoue que j'éprouve une grande surprise de ne pas trouver dans votre correspondance l'annonce de faits importants à nos yeux qui nous parviennent par les journaux, ou la trace plus marquée des préoccupations qu'ils nous donnent[3].

Il nous revient non seulement par la presse, mais par la correspondance de ceux de nos agents diplomatiques qui sont placés dans le voisinage du Grand-Duché que des exécutions capitales ont eu lieu ou vont avoir lieu en assez grand nombre ; qu'on frappe de cette peine non seulement des militaires (les nécessités de la discipline pourraient le faire admettre) mais des hommes appartenant aux carrières civiles. Je ne comprends pas bien, je vous le confesse, que ces faits n'aient pas été signalés par vous, et que, sans même attendre notre direction, vous n'ayez pas aperçu qu'ils étaient de nature à nous déplaire et à nous créer des embarras. Nous avons contribué, autant que nous pouvions le faire sans entrer dans l'action, à la répression de l'insurrection badoise[4]. Raison de plus pour désirer que la victoire à laquelle nous avons aidé ne soit pas souillée par des actes de violence, qu'aujourd'hui en France tous les partis réprouvent ; des actes que nous jugeons tout à la fois odieux en eux-mêmes, et, de plus, souverainement impolitiques. La longue expérience que nous avons des révolutions nous a assez montré tout ce qu'avait, je ne dirai pas seulement de vain, mais de dangereux, le système des exécutions politiques. Dans l'intérêt du Grand-Duc aussi bien que dans le nôtre, nous réprouvons complètement la marche qu'on semble vouloir suivre.

Il y a deux autres points qui nous préoccupent beaucoup et qui ne paraissent pas exciter au même degré votre sollicitude. Je veux parler de l'occupation du duché de Bade par les Prussiens et des institutions politiques de ce pays.

Une armée prussienne occupant et détenant pendant un temps assez long toutes les contrées allemandes qui bordent notre frontière ne saurait être pour nous qu'un grave sujet d'appréhension. Nous avons grand intérêt à savoir ce que le gouvernement prussien est disposé à faire dans cette matière et le gouvernement grand-ducal à souffrir ou à demander, je vous prie donc de ne rien négliger afin d'être en état de m'en instruire.

Quant aux institutions politiques, n'oubliez pas que le but du gouvernement de la République a été d'aider à la répression de l'anarchie

et non à la destruction de la liberté. Il est conforme à notre intérêt que le Grand-Duché de Bade conserve des institutions constitutionnelles *très sérieuses*. Nous ne pourrions en aucune manière prêter les mains à une restauration anti-libérale. La Royauté constitutionnelle avait besoin de créer ou de maintenir autour de la France des États libres. La République y est plus obligée encore par respect pour son principe et par la juste appréciation de son intérêt. Le gouvernement demande donc à tous ses agents et exige de chacun d'eux de se conformer fidèlement à ces nécessités de notre situation. La proclamation émanée du Grand-Duc peu après sa rentrée dans ses États me semble laisser fort obscure la question de savoir ce qu'il entend faire en matière d'institutions politiques. Je vous prie de tâcher de connaître ses intentions et de lui bien faire comprendre quels sont les désirs de la France. Nous ne laisserons certainement établir à côté de nous ni une province prussienne, ni un gouvernement absolu à la place d'une monarchie indépendante et constitutionnelle.

J'ai cru, Monsieur, que cette manifestation de mes sentiments pouvait vous être agréable et utile. J'ai cru devoir pour vous la faire, emprunter la forme d'une lettre particulière qui se prête mieux au libre développement de la pensée[5].

Veuillez agréer…

*Particulière*
*à M. de Bassano*[6]
*Copie*

Lettre inédite. Copie non signée. Archives Tocqueville.

1. Napoléon Joseph Hugues Maret, duc de Bassano (1803-1898), était le fils de Bernard-Hugues Maret (1763-1839), qui avait rempli des fonctions diplomatiques sous la Révolution. Il était devenu très proche de Bonaparte et avait été fait par lui duc de Bassano en 1809, avant de devenir ministre des Affaires étrangères. Son fils Napoléon-Joseph, entré dans la vie publique après 1830, s'engagea comme simple volontaire au moment de la campagne de Belgique, assista au siège d'Anvers et y gagna la Légion d'honneur. Nommé secrétaire d'ambassade en Belgique, puis en Espagne, il est appelé en 1847 aux fonctions de ministre plénipotentiaire à Cassel, puis ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire près du duc de Bade en 1849. Début 1852, il remplira les mêmes fonctions auprès du roi des Belges et entrera au Sénat après la proclamation de l'Empire. Il deviendra peu après grand chambellan de Napoléon III.

2. Les Badois avaient chassé le grand-duc. À la demande de celui-ci, l'armée

prussienne était entrée le 9 juin dans le grand-duché qu'elle occupait entièrement à la fin du mois. Les Prussiens étaient également entrés dans le Palatinat le 11 juin et les républicains badois avaient capitulé le 23 juillet à Rastatt.

3. La dépêche de Bassano du 19 août (Archives diplomatiques, correspondance politique, dossier 36, Bade) faisait le récit de l'entrée du grand-duc le 18 août dans ses États et de ses remerciements à la France pour avoir vaincu les républicains. Une proclamation du grand-duc du même jour annonçait l'ajournement des réformes législatives et politiques, la suppression de la liberté de la presse et d'association, la destitution de professeurs, de religieux et de fonctionnaires. Bassano se félicitait du retour de la tranquillité publique et des bonnes relations avec le grand-duc sans s'émouvoir de l'activité des cours martiales.

4. Tocqueville avait justifié l'attitude de la France dans son discours du 25 juin 1849 en réponse aux interpellations Mauguin et Savoye : au nom du droit des gens, la France avait eu une attitude de neutralité à l'égard des belligérants et empêché le passage d'hommes armés et d'armes sur son territoire ; en outre, la cause des insurgés de Bade ne lui paraissait pas mériter le soutien de la France car ils avaient toujours demandé qu'on lui enlevât l'Alsace et la Lorraine et professé les tendances radicales que le gouvernement français combattait. Les concessions du grand-duc Léopold, qui avait accepté en 1848 la Constitution proposée par le Parlement de Francfort, ne suffisaient pas aux démocrates républicains et aux socialistes. Après une première insurrection en avril 1848, celle de mai 1849, à laquelle avait pris part l'armée, avait eu, sous l'impulsion de Struve, un caractère radical très affirmé.

5. Tocqueville devait exprimer de nouveau sa position à Bassano dans une dépêche du 12 septembre 1849 : « Nous persistons à penser que de telles rigueurs alors même qu'elles produiraient pour le moment un effet salutaire, ce qui ne semble pas avoir lieu dans le cas actuel, préparent presque toujours, pour l'avenir, de terribles retours ; l'histoire de tous les temps en fait foi. » Dans le manuscrit des *Souvenirs*, Tocqueville concluait le passage consacré au grand-duché de Bade : « Au bout de peu de temps les exécutions cessèrent. Le grand-duc protesta de son attachement aux formes constitutionnelles et de sa résolution de les maintenir ; c'était, pour le moment, tout ce qu'il pouvait faire. Car il ne régnait plus que de nom. Les Prussiens étaient les vrais maîtres » (*Œuvres*, *op. cit*, t. III, p. 1257).

6. On retrouve cette lettre du 26 août reproduite partiellement avec des variantes mineures dans une chemise du manuscrit des *Souvenirs* avec la mention « À supprimer peut-être, au moins en lecture ». Tocqueville, après avoir relaté la victoire des Prussiens sur les mouvements révolutionnaires en Allemagne, introduisait sa lettre au duc de Bassano par la phrase suivante : « Je m'aperçus bientôt que le représentant de la France dans le grand-duché de Bade non seulement ne cherchait pas à modérer ces violences, mais trouvait très bon qu'on s'y livrât » (*Œuvres*, *op. cit.*, t. III, p. 1256-1257).

27 août [18]49

Monsieur,

M. de Persigny[2], mon collègue à l'Assemblée nationale, est envoyé par M. L. P. de R.[3] dont il est l'aide de camp pour examiner par ses yeux l'état actuel de l'Allemagne et rendre compte au gouvernement[4]. Il compte faire quelque séjour en Prusse. Je n'ai pas besoin de vous prier de témoigner à M. de Persigny tous les égards que sa position et son mérite personnel méritent. Mettez-le à même de bien voir, donnez-lui tous les renseignements dont il peut avoir besoin et dites-lui tout ce qui peut lui faire bien comprendre l'état des esprits et des affaires. Je vous serai particulièrement obligé de tous les efforts que vous ferez pour rendre le voyage de M. de P. utile.

Brouillon autographe. Inédit. Archives Tocqueville.

1. Cette lettre est sans doute adressée à Charles Louis Marie Yves, comte de Ludre (1796-1884), alors ambassadeur à Berlin. D'abord officier de cavalerie sous la Restauration, il démissionna pour s'occuper d'agriculture. Élu député d'extrême gauche en 1831, il fut compromis en 1834 dans une tentative d'insurrection et condamné par défaut à la déportation. Réfugié en Suisse jusqu'à l'amnistie, il s'occupa d'œuvres charitables à son retour en France. Commissaire provisoire du gouvernement dans la Meurthe en 1848 et élu représentant à l'Assemblée constituante, il fut ambassadeur à Berlin de mars à novembre 1849 et rentra dans la vie privée.

2. Jean Gilbert Victor Fialin, comte puis duc de Persigny (1808-1872), sous-officier réformé pour son engagement en faveur de la révolution de 1830, converti au bonapartisme par la lecture du *Mémorial de Sainte-Hélène*, était l'un des fidèles lieutenants de Louis-Napoléon Bonaparte avec qui il partageait un long passé d'exil et de complot (tentatives de Strasbourg en 1836 et de Boulogne en 1840). Après avoir œuvré pour l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République, il fut nommé aide de camp du prince-président en même temps qu'il recevait un commandement supérieur dans l'état-major de la Garde nationale parisienne. Élu représentant à la Législative en 1849, il sera l'un des principaux artisans du coup d'État. Il sera ministre de l'Intérieur (1852-1854 et 1860) et ambassadeur à Londres (1855-1858 et 1859-1860).

3. Le président de la République.

4. Tocqueville commente ainsi dans ses *Souvenirs* la mission de Persigny :

« L'une des chimères [du président] était une alliance conclue avec l'une des deux grandes puissances de l'Allemagne, dont il comptait s'aider pour refaire la carte d'Europe et y effacer les limites que les traités de 1815 avaient tracées à la France. […] il conçut l'idée d'envoyer un agent particulier, un homme à lui, comme il l'appelait, pour s'entendre directement avec les princes d'Allemagne. Il choisit Persigny et me pria de l'accréditer ; ce que je fis, sachant bien qu'il ne pouvait rien résulter d'une négociation semblable. Je crois que Persigny avait une double mission : il s'agissait de faciliter l'usurpation au-dedans et un agrandissement de territoire au-dehors. Il se rendit d'abord à Berlin et ensuite à Vienne. Comme je m'y attendais, il y fut bien reçu, fêté et éconduit » (édition « Quarto », p. 946-947). Persigny se rendit à Berlin (27 août-5 octobre) où il eut un long entretien avec Frédéric-Guillaume IV, puis à Vienne qu'il quitta le 10 octobre.

## À LÉON JUCHAULT DE LAMORICIÈRE

Paris ce 28 août 1849

Mon cher ami,

Je n'ai rien officiellement à vous dire ; mais je veux causer un peu avec vous.

J'ai reçu il y a quelques jours vos premières dépêches de Varsovie et les lettres particulières qui y étaient jointes. J'ai lu au Conseil une grande partie de tout cela, ce que j'ai cru utile aux affaires et à vous. Cette lecture a intéressé vivement et a causé une véritable satisfaction. Ce que vous me dites de l'infidélité permanente de la poste en pays russes et allemands me porte, ainsi que vous le désirez, à vous envoyer un courrier qui pourra ensuite circuler avec notre correspondance de Russie en France. C'est un moyen coûteux, mais en dehors duquel il n'y a pas de secret certain. Lorsqu'il s'agit cependant de dépêches courtes, je crois que vous pouvez recourir au *chiffre* sans inconvénient. La clé d'un chiffre est, quoi qu'on en dise, fort difficile à trouver.

Nous attendons avec une grande impatience une lettre de vous qui nous fasse connaître quelque chose de vrai sur ce qui vient de se passer en Hongrie et sur les causes qui ont amené la soumission de Görgey[1]. Nous ignorons encore si cet événement mettra réellement fin à la guerre ou la fera seulement tourner en *chouannerie* ; nous ne savons pas quelle attitude vont prendre les Russes vis-à-vis de l'Autriche et des populations vaincues ;

l'influence que ces faits vont exercer sur les affaires de l'Allemagne est encore fort incertaine. En un mot, nous sommes en face de l'inconnu ; tant à cause de ce que les événements ne sont pas encore accomplis qu'à cause de l'insuffisance de nos agents. Cette insuffisance (non par le nombre mais par l'intelligence) est déplorable et presque irrémédiable. Le personnel de la carrière ne contient rien de vraiment distingué ni surtout d'éminent. Je vais faire cependant à Berlin un changement qui sera, j'espère, une amélioration notable et quant à Vienne, j'ai l'espoir d'y envoyer Beaumont. C'est le seul homme capable de cette tâche. J'ai amené hier le Président à me le proposer et, si Beaumont consent, j'espère que la chose se fera sans peine.

Si j'en crois divers symptômes assez significatifs le gouvernement prussien, avant même la soumission de la Hongrie, tendait à se rapprocher de l'Autriche. Son langage du moins devenait moins amer et ses prétentions à la suprématie semblaient moins exclusives. Je ne sais si cette nouvelle physionomie des affaires d'Allemagne vous aura déjà frappé. Il est probable que le triomphe de l'Autriche sur les Hongrois, s'il se confirme et se complète, accroîtra encore ces tendances vers une réconciliation. Je crois Frédéric-Guillaume très capable de s'y livrer et après avoir marché si fièrement vers l'empire, de reculer au moment critique. En cela, il resterait parfaitement d'accord avec lui-même. Mais, il n'est pas complètement le maître et sa nation s'est plus engagée dans l'entreprise que lui-même. Je crois donc que l'harmonie n'est pas prête à se rétablir en Allemagne. Mais un choc violent entre les puissances ou une grande révolution dans l'équilibre des forces en ce pays, me paraissent des faits ajournés. Je commence à croire que tout ceci aboutira à des tiraillements plutôt qu'à des luttes et qu'il en sortira des semences de révolution et de guerres pour l'avenir plutôt que des guerres et des révolutions dans le présent.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien notre affaire de Rome me donne d'embarras et de soucis. Je n'ai jamais cru qu'on pût sortir bien de cette entreprise. Faire une restauration et, qui plus est, une restauration cléricale et en repousser les conséquences naturelles et, en quelque sorte, nécessaires, cela de quelque manière qu'on s'y prenne, n'est guère possible. Aussi ai-je toujours borné mon espérance à finir non pas bien mais passablement. Obtenir ce modeste résultat n'est pas encore très certain. La folie et la fureur de ces prêtres sont inconcevables. Nous aurons certainement, du moins sur le papier, des modifications très

profondes dans les institutions civiles, administratives et judiciaires des États romains. De grandes libertés municipales et provinciales. Mais quant aux institutions politiques proprement dites, la Consulte avec le vote de l'impôt est le *maximum* de ce que nous pouvons espérer. En attendant que ces institutions nouvelles soient proclamées à Gaëte, les autorités pontificales à Rome (grâce à la prodigieuse stupidité du général Oudinot) se sont mises à faire de la réaction à cœur joie ; à ce point, que j'ai menacé le Conseil de me retirer si on ne rappelait pas immédiatement le G[énér]al Oudinot, mesure que je réclamais tous les jours depuis un mois. On l'a fait, et, de plus, on a fait reprendre à notre armée dans le gouvernement romain l'influence prépondérante qu'elle n'aurait jamais dû perdre un instant. L'ordre de s'opposer au besoin par la force à toute mesure violente a été donné et s'exécute.

Notre situation ministérielle intérieure est toujours à peu près la même qu'à votre départ. La majorité nous tolère plus qu'elle ne nous soutient. Les principaux chefs de parti ne me paraissent pas, toutefois, vouloir entrer au pouvoir, ce qui rend probable le maintien du cabinet. Dans la nation elle-même nous sommes en progrès et du côté du président, je crois à l'envie de nous conserver. Malgré cela, la rentrée de l'Assemblée sera un moment critique et nous sommes à la merci d'accidents de plusieurs natures ; les plus probables peuvent naître des lois de finances, le système de Passy[2] soulevant les plus grandes répugnances. Quoi qu'il en soit, rien ne me paraît encore préparé pour nous succéder et par conséquent les périls ne me semblent pas immédiats.

Adieu. Écrivez-moi beaucoup et souvent. Vos premières lettres me donnent un goût pour les suivantes. Croyez à ma vive et sincère amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

P.S. La dépêche officielle jointe à ma lettre est une espèce de circulaire rédigée dans les bureaux et qui n'a aucune importance. Elle n'a pour objet que de faire connaître à tous nos agents les événements principaux et l'esprit dans lequel le gouvernement les envisage.

*Particulière*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Artúr Görgey (1818-1916), né dans une famille protestante du nord de la Hongrie, entra comme cadet en 1832 au collège militaire de Tuln et, en 1837, fut admis dans la Garde noble hongroise, à Vienne. Passionné par les sciences, il quitta le service pour se consacrer à des études de chimie et devint professeur. À la nouvelle du soulèvement hongrois, il se rendit à Pest pour se mettre à la disposition du ministère. Ses capacités militaires lui valurent vite un commandement, qui lui fut retiré au profit de Dembinski quand il publia une proclamation par laquelle il se déclarait partisan de la monarchie constitutionnelle et de la domination de l'Autriche. Il parvint cependant à se faire rendre son commandement, s'illustra, au mois d'avril 1849, par une série de brillantes victoires, et reprit Buda le 21 mai 1849. Devenu ministre de la Guerre, il ne voulut pas cependant tirer parti de son succès militaire pour marcher sur Vienne. Devant l'avancée des troupes russes, Kossuth, qui jugeait la cause de la Hongrie perdue, remit le 11 août ses pouvoirs à Görgey qui continua le combat mais dut capituler le 13 août 1849 à Világos. Il fut simplement emprisonné par les Autrichiens, alors que ses principaux lieutenants furent pendus, ce qui fit peser longtemps sur lui le soupçon de trahison. Il ne revint en Hongrie qu'en 1867.

2. Parmi les mesures proposées par Passy, alors ministre des Finances, pour combler le déficit budgétaire, figurait notamment un projet d'impôt sur le revenu qu'il avait présenté le 9 août. Selon ce projet, tous les contribuables imposés à la contribution personnelle acquitteraient, dans la proportion de leurs ressources, une contribution de 1 % assise sur le revenu.

## À LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

Paris ce 29 août 1849

Monsieur le Président,

Je prends la liberté de vous envoyer les lettres ci-jointes que je viens de recevoir de M. de Falloux[1]. Je crois utile de vous les faire connaître l'une et l'autre. Vous verrez que cette communication est confidentielle. J'aurai l'honneur de reprendre ces lettres quand nous nous rencontrerons au prochain Conseil. J'ai beaucoup d'estime pour M. le duc de Valmy[2], mais je crois qu'il sera très difficile de faire ce qu'il désire. Du reste, nous en causerons si vous permettez ; et je prendrai vos ordres.

Vous m'avez demandé le nom du capitaine d'état-major qui a rendu de si grands services à l'armée turque et honoré le nom français à Constantinople. Il se nomme M. Magnan[3]. Il demeure place de la Bourse n° 36.

Je ne crains pas d'engager M. le Président à voir cet officier dont la conversation ne peut manquer de l'intéresser. Je me permettrai aussi d'insister vivement pour que le troisième officier demandé soit accordé immédiatement et pour que les croix réclamées soient données. Je ne connais pas de faveurs qui se légitiment par une utilité plus générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Il s'agit d'une lettre du 28 août, accompagnée elle-même d'une lettre du duc de Valmy, que Falloux recommande à Tocqueville pour un poste diplomatique en Italie.

2. François Christophe Edmond Kellermann, duc de Valmy (1802-1868), était le petit-fils du général Kellermann, fait maréchal d'Empire et duc de Valmy en 1808, et le fils de François-Étienne Kellermann, également général et pair de France sous la Restauration à la suite de son père. Après des études de droit, il entre dans la diplomatie comme attaché à l'ambassade de Constantinople par l'entremise de Chateaubriand. Après 1830, nommé premier secrétaire d'ambassade à Berne, il démissionne en 1833, en désaccord avec la politique du gouvernement. Il vit alors de sa plume et devient un des propriétaires de *La Quotidienne*. Élu député en 1839 et 1842, il siège avec les légitimistes et fait partie des cinq députés démissionnaires après le vote de la « flétrissure » dans l'Adresse de 1844. Réélu la même année, il ne se représente pas en 1846 et se consacre à la littérature politique. Falloux nous donne la suite de sa biographie dans sa lettre : « Depuis il s'est retiré en Italie par prescription de médecin. Il a acquis une vraie considération dans les principales villes d'Italie et s'y est créé de très hautes relations. Il a correspondu de temps en temps avec un journal légitimiste qu'il a en partie fondé, *L'Union*, et avec *la Patrie* : toujours à des points de vue fort modérés. »

3. Zéphirin Magnan (1815-1855). Entré à Saint-Cyr en 1832, puis à l'École d'application d'état-major en 1835, il avait fait plusieurs campagnes en Afrique entre 1837 et 1840, ce qui lui avait valu la Légion d'honneur. Il avait été détaché comme professeur à l'École de Constantinople en 1845. Il sera chargé avec le général Yussuf de l'organisation des spahis d'Orient pendant la guerre de Crimée en 1854 et mourra à Sébastopol. En octobre 1849, il avait été élevé au rang d'officier de la Légion d'honneur, sans doute pour les services rendus à Constantinople, et il terminera sa carrière comme lieutenant-colonel d'état-major.

À ALFRED DE FALLOUX

Paris ce 29 août 1849

Cher collègue,

Je reçois vos deux lettres au moment où je monte en voiture pour aller présider pendant deux jours le conseil général de mon département. Je n'ai que le temps de vous dire que je les ai reçues, hier et transmis[es] immédiatement avec la recommandation du plus entier secret à M. le Président. Je les reprendrai à mon retour et vous écrirai.

Mille amitiés bien sincères

A. DE TOCQUEVILLE

*M. Falloux*

Lettre inédite. Bibliothèque de la ville d'Angers.

À ALFRED DE FALLOUX

Ce samedi
[2 septembre 1849[1]]

Cher collègue,

Je vous envoie les principales dépêches qui me sont arrivées durant votre absence et celles que j'ai écrites moi-même pendant le même temps. J'y joins une lettre particulière de M. de Rayneval qui vient de m'arriver ce matin même ainsi qu'une note qui est le résultat d'une conversation qui a eu lieu il y a quelques jours entre M. de Hübner et moi[2] et qui devait et, je l'espère, doit faire la base d'une action simultanée de l'Autriche et de nous.

Je compte aller demain chez vous entre cinq et six. Nous avons bien besoin de causer à cœur ouvert et de nous entendre.

J'ai mille pardons à vous demander pour ne vous avoir pas répondu relativement au Duc de Valmy. Quand votre lettre m'est arrivée, je partais pour mon conseil général. Et, à mon retour, je vous confesse que cette

affaire avait été un peu perdue de vue par moi. Pardon de nouveau. Nous en causerons demain.

En attendant, mille amitiés.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Je vous prie de me renvoyer les pièces dès que vous pourrez. J'en ai besoin.

Bibliothèque nationale de France. Papiers Falloux. Publication en ligne sur le site « Correspondances de Falloux » (http://correspondance-falloux.ehess.fr/).

1. Le 29 août au soir, Tocqueville était parti pour Saint-Lô au conseil général dont il avait été élu président en son absence. Le samedi 2 septembre, il écrit à Vieillard, président par intérim, qu'il est obligé de repartir pour Paris. Ce même samedi, il est de retour à Paris, comme nous l'apprend une lettre à Corcelle écrite le 2 septembre. On peut donc dater cette lettre également du samedi 2 septembre.

2. Hübner discutait alors avec Tocqueville d'une note sur les réformes à effectuer à Rome, que Tocqueville devait envoyer à Rayneval. Voir la lettre que Tocqueville envoie à Hübner en réponse à sa note le 29 août (*OC*, t. VII, p. 316-318) et sa lettre à Corcelle du 2 septembre, où il commente sa note à Rayneval (*OC*, t. XV, 1, p. 380).

## À ERNEST SAIN DE BOIS-LE-COMTE

Paris, 3 septembre 1849

Monsieur,

Il y a plusieurs jours que je désire vous consulter confidentiellement sur une intention du gouvernement qui vous concerne. La multitude des affaires et une petite absence que j'ai été obligé de faire m'ont empêché d'exécuter ce projet. Il s'agit d'un changement de poste. Le gouvernement, pour des motifs qui n'ont rien qui puisse vous blesser, désire faire vaquer le poste de Turin. Avant de donner suite à cette idée, j'ai tenu à vous prévenir et à vous dire ce que je compte faire pour vous. Le poste de Washington va devenir vacant (ceci est confidentiel), il est absolument impossible d'y laisser M. Poussin1. J'ai le désir de vous

proposer pour ce poste au choix de M. le président de la République. Afin de témoigner hautement la satisfaction que nous ont causée vos services durant ces derniers temps surtout, je vais proposer au Président de vous nommer Commandeur de la Légion d'honneur. Je désire très vivement que cet arrangement vous agrée. Il me serait, en effet, très pénible de faire quelque chose qui pût vous mécontenter. Depuis que je suis aux affaires, je me suis toujours loué de votre conduite. Dans la conclusion de la paix avec l'Autriche, elle a été tout à la fois très ferme, très modérée et très habile. C'est une justice que je me suis plu à vous rendre toutes les fois que j'en ai eu l'occasion et, je le répète, j'ai fort à cœur de ne rien faire dont vous puissiez vous plaindre. Je crois la combinaison dont je viens de vous parler très acceptable et de nature à vous satisfaire ; beaucoup de détails que je vous donnerais plus facilement en conversation que dans une lettre vous convaincraient, je pense, que j'ai raison.

Veuillez recevoir, Monsieur, etc.

*Particulière*
*M. de Bois-le-Comte*
*Copie*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Le major Guillaume Tell Poussin avait émigré aux États-Unis en 1815 et n'était rentré en France qu'en 1832. Il avait publié en 1841 des *Considérations sur le principe démocratique qui régit l'Union américaine et la possibilité de son application à d'autres États*, commentaire de *DA* que Tocqueville n'appréciait guère (voir ci-dessus, p. 132). Bien introduit dans la communauté américaine de Paris, Poussin avait poussé Richard Rush, ministre des États-Unis en France, à reconnaître la République française. Nommé le 8 juin 1848 ambassadeur à Washington pour complaire aux États-Unis, il s'était heurté vivement à propos de menues affaires au secrétaire d'État Clayton qui, le 8 septembre 1849, demanda son rappel. Voir *OC*, t. VII, p. 128, note 2 et p. 130, note 3. Pour ce qui concerne la nomination de Bois-le-Comte, voir ci-dessous les lettres du 15 septembre et 4 octobre.

## À CHARLES DE MONTALEMBERT[1]

Paris ce 3 septembre 1849

Mon cher Montalembert,

Votre lettre et celle qu'elle contenait ne sont arrivées qu'au moment où je quittais Paris pour aller présider mon conseil général. Je suis de retour depuis hier et je me hâte de vous répondre.

J'ai lu la lettre qui vous était adressée avec le plus grand intérêt. Votre correspondant me paraît un homme de bien et un bon esprit, auquel il manque cependant, à ce qu'il me semble, de la précision. Je vois par quelques parties de sa lettre que tout en étant fermement attaché au gouvernement du pape, il comprend la nécessité d'introduire de grandes améliorations soit dans les institutions soit dans le choix des hommes. En somme, sa correspondance me paraît fort instructive et je lui serais reconnaissant de la continuer soit par votre intermédiaire soit directement.

Du reste, depuis que je vous ai vu j'ai envoyé quelques personnes dans la Romagne. Mais, cet envoi ne rend pas moins nécessaire des correspondances de la part d'habitants du pays même.

Vous avez bien raison de dire qu'un poste consulaire à Ferrare nous serait en ce moment très utile. L'obstacle est au budget. J'ai l'ordre de ne proposer cette année que la création des postes absolument indispensables.

La multitude des affaires qui me pressent m'oblige à ne pas vous en écrire plus long en ce moment. Croyez à tous mes sentiments de haute considération et d'amitié.

AL. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. *De la main de Montalembert* : Tocqueville, ministre des Affaires étrangères. Sur une lettre du Cte Laderchi que je lui ai communiquée. 29 août 1849.

Le comte Camillo Laderchi (1800-1867), carbonaro dans sa jeunesse, fut arrêté par la police de Milan et amené à dénoncer l'un de ses professeurs lors des procès de Milan en 1821. Après ses études de droit à Bologne, il devint professeur de droit romain et de philosophie du droit à l'université de Ferrare. Catholique et libéral modéré, s'intéressant à l'histoire, à la philosophie, à la politique, à la religion et à l'art, il était en contact avec des personnalités catholiques libérales italiennes et européennes comme Alessandro Manzoni, Silvio Pellico, Massimo d'Azeglio et Charles de Montalembert.

6 septembre 1849

Cher collègue,

La publication de la lettre du Président dans les journaux de Rome a fait naître des incidents qui réclament, de plus en plus, votre présence et vos conseils[1]. La publicité ayant été donnée à Rome, le Président n'a pas voulu avoir l'air de se cacher et il a désiré qu'elle eût lieu également à Paris dans *Le Moniteur*[2], comme a été publiée sa lettre au g[énéra]l Oudinot, il y a trois ou quatre mois[3]. Tout ceci me fait dire de nouveau : revenez, je le désire pour mon compte vivement[4]. Le temps me manque pour en dire plus long.

Croyez à tous mes sentiments de considération et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Louis-Napoléon Bonaparte avait adressé à son aide de camp, Edgar Ney, alors en mission à Rome, une lettre, datée du 18 août, qui n'avait pas été soumise au Conseil des ministres. La lettre une fois envoyée, le président l'avait lue lors de la réunion du Conseil du 18 août en promettant toutefois qu'elle ne serait pas publiée, ce qui rassura Falloux (voir le récit que fait Falloux dans ses *Mémoires*, t. I, p. 527-532). La lettre réaffirmait la volonté de la France de ne pas « étouffer la liberté italienne » mais de la « régler en la préservant de ses propres excès ». S'élevant contre « la proscription et la tyrannie », le président réaffirmait les principes du rétablissement du pouvoir temporel du pape : « amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral ».

2. Edgar Ney avait reçu le 28 août une deuxième lettre du président lui demandant de publier la première dans le *Giornale di Roma*, journal officiel du gouvernement du pape, et de la faire connaître dans l'armée. Mais les cardinaux avaient interdit sa publication et le général Rostolan avait refusé d'imprimer la lettre sur feuille volante et de la distribuer aux troupes. Edgar Ney s'était alors contenté de distribuer quelques copies de la lettre et l'avait envoyée à Walewski à Florence pour la faire imprimer dans le *Statuto*, journal libéral de Florence (voir A.-B. Duff et M. Degros, *Rome et les États pontificaux sous l'occupation étrangère. Lettres du Colonel Callier, juillet 1849-mars 1850, op. cit.*, p. 20). Elle fut également publiée dans *Le Moniteur toscan*. Dans une lettre à Corcelle du 6 septembre, Tocqueville dit sa surprise mais ajoute : « Maintenant, la chose est faite ; il faut que nous tâchions d'en tirer le meilleur parti possible. Après le bruit que cette affaire a fait à Rome,

le refus d'insertion dans les journaux me paraît sans motifs et, d'ailleurs, le Président est maintenant trop directement en cause pour que le Conseil songe à l'abandonner dans une voie où il a marché plus loin et surtout bien plus vite que nous ne voulions, mais enfin qui n'est pas contraire à celle que nous jugions devoir être réduits un jour à suivre » (*OC*, t. XV, p. 388). Une dépêche télégraphique du même jour indiquait donc le désir du gouvernement français de la voir publiée à Rome, tandis qu'elle était publiée le 7 septembre dans la partie non officielle du *Moniteur*. Tocqueville reviendra encore longuement sur cette affaire dans sa lettre à Corcelle du 9 septembre (*ibid.*, p. 392-395).

3. Louis-Napoléon Bonaparte avait écrit le 8 mai à Oudinot une lettre parue d'abord dans le journal bonapartiste *La Patrie*. Le président s'y disait peiné de la résistance rencontrée sous les murs de Rome. Il pensait que les habitants de Rome recevraient avec empressement une armée venue accomplir « une mission bienveillante et désintéressée » alors qu'ils avaient été reçus en ennemis. Néanmoins, puisque l'honneur militaire de la France était engagé, il affirmait que les renforts ne lui manqueraient pas et il promettait sa reconnaissance.

4. Falloux était allé prendre les eaux à Néris pour raison de santé.

## À ALPHONSE DE RAYNEVAL

Paris, 6 septembre 1849

Monsieur,

Je veux joindre quelques mots à la lettre officielle que je vous adresse. Ce seront quelques mots seulement. Je compte vous envoyer un courrier demain qui me fournira l'occasion d'écrire plus longuement.

Vos dernières dépêches m'ont fait connaître l'incident très grave qu'a fait naître une lettre particulière écrite par M. le Président à son aide de camp. Je dois vous donner sur ce point quelques explications indispensables ; il y a longtemps que dans mes lettres particulières je vous annonçais quel était l'état des esprits dans le Conseil et que je prévoyais une crise. Cette crise est arrivée plus tôt que je ne pensais, mais elle ne m'a pas surpris. Avant d'envoyer sa lettre à son aide de camp, M, le Président me l'avait lue. Quoique j'ignorasse que ce document dût être rendu officiel et public, je l'avais jugé assez grave pour demander que la lettre fût communiquée à M. de Falloux, le plus intéressé de nous tous dans la question, et s'il l'approuvait, au Conseil. M. de Falloux a approuvé les termes de la lettre qui a été lue au Conseil, lequel n'y a pas fait

d'opposition. La lettre a donc été envoyée, mais nous ne pensions pas qu'elle dût être publiée, ni surtout qu'on dût en faire un document officiel. Après l'éclat qu'a fait à Rome cette affaire, le refus de publicité ne nous paraît plus possible, en conséquence nous avons donné l'ordre de publier la lettre[1]. J'ignore ce qui en résultera. Il faut se tenir prêt à tout. Dans ces circonstances si difficiles, nous comptons sur vous pour redoubler d'efforts. Dans l'état de santé où se trouve M. de Corcelle, je doute qu'il puisse reprendre immédiatement une part très active aux affaires. Nous savons que vous ne reculerez pas devant la grandeur de cette tâche. Le Conseil auquel j'ai lu vos dernières dépêches y a reconnu une netteté et une vigueur d'esprit qui l'ont frappé. Il me charge de vous dire de nouveau que vous avez toute sa confiance. Il sait quels sont les obstacles de tout genre que vous rencontrez. Il vous en tient compte. Il vous croit plus propre qu'un autre à les surmonter et en cela je suis de son avis ; je ne puis vous donner dans ce moment d'instructions précises pour une situation que je prévoyais, mais qui arrive plus tôt et autrement que je ne pensais, je n'en aurai d'ailleurs pas le temps aujourd'hui.

Croyez, Monsieur, à tous mes sentiments etc.

P.S. Je n'écris pas à M. de Corcelle parce que je ne sais où il se trouve en ce moment et que le temps me manque.

*N° 5. Particulière*
*à M. de Rayneval*
*Copie*

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. Ordre transmis par une dépêche du même jour au général de Rostolan. *L'Osservatore*, qui devait insérer la lettre sur l'ordre de Rostolan, fut ensuite interdit par la censure romaine. La publication fut alors ajournée par Rostolan puis suspendue par Corcelle (dépêche des 16 et 19 septembre).

## À LÉON JUCHAULT DE LAMORICIÈRE

Paris, 7 [septembre ?] 1849[1]

Mon cher ami,

Je n'ai rien d'officiel à vous dire en ce moment. Je veux cependant vous écrire deux mots pour vous faire tant en mon nom qu'en celui de Dufaure une recommandation. La voici : vous n'avez point encore adressé de lettres particulières au président de la République. Nous jugeons, l'un et l'autre, qu'il est nécessaire de le faire. Nos rapports avec le Président sont excellents en ce moment. Il nous témoigne une grande confiance et beaucoup de bon vouloir à nos amis. Je vous ai mandé ce qu'il avait fait de lui-même pour Beaumont. Il avait également accepté avec empressement Rivet pour une situation qu'il n'y aura pas lieu, je crois, de donner à celui-ci, mais qui était toute de confiance. Il a applaudi à la nomination de Freslon. De plus, il appuie vigoureusement notre politique dans l'affaire de Rome. Toutes ces raisons nous portent à penser qu'il est nécessaire et urgent que vous lui écriviez d'une manière particulière et avec quelques détails vos impressions et vos observations. Il mérite cette preuve de confiance et de déférence et je crois utile de la lui donner. Je vous parlais plus haut de Beaumont. J'espère que son affaire va avoir lieu. B. a consenti. On fait, en ce moment, les notifications d'usage à Vienne et dès que nous aurons reçu la réponse, B. sera nommé. C'est une grande perte pour nous ici, mais sa présence sera utile là-bas et d'ailleurs la chose lui plaît.

J'aurais beaucoup de détails particuliers à vous donner sur notre politique intérieure et extérieure, mais je ne veux point vous les donner par la poste. J'attendrai la première occasion d'un courrier pour le faire.

*Particulière*
*M. de Lamoricière*
*Copie*
*A. de Tocqueville à L. de Lamoricière*

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. Le mois est difficilement lisible mais l'allusion à la nomination imminente de Beaumont comme ambassadeur à Vienne (il sera nommé le 17 septembre) permet de penser que la lettre est du 7 septembre. Freslon avait été nommé avocat général à la Cour de cassation le 25 août 1849.

Paris, 9 septembre 1849

Monsieur,

Je veux joindre quelques mots seulement à mes dépêches de ce jour. Notre désir sincère, comme vous avez pu en juger en les lisant, est de ne point arriver à la situation extrême que nous créerait la retraite des autorités papales[1]. Nous n'en sommes pas encore réduits à cette extrémité et en tous cas, si on nous poussait à bout, ce n'est pas de cette manière, à mon sens, qu'il faudrait manifester notre dissentiment. Une lettre particulière que j'écris par ce même courrier à M. de Corcelle et qui est, en partie, à votre adresse, vous en dira sur ce point plus long que je ne puis le faire en ce moment, vu le peu de temps qui me reste.

Je me borne donc à répéter ici que sans désavouer la lettre de M. le Président ni les idées principales qui y sont exprimées, il est bon de donner toutes les explications qui peuvent atténuer la vivacité de l'irritation qu'elle pourrait produire et empêcher de cette manière la crise que je redoute. À Gaëte, faites bien comprendre que la lettre ne s'adresse pas au pape, mais se borne à exprimer le mécontentement que nous cause ce qui se fait en son nom à Rome. Que cette lettre a un caractère personnel et confidentiel, que les sentiments qu'elle exprime sont assurément ceux du gouvernement tout entier, mais que sa publication n'a pas une portée gouvernementale. Qu'après la demi-publicité qui lui avait été donnée à Rome, il importait à l'honneur du Président, sous peine d'avoir l'air de se désavouer lui-même, qu'une publicité complète fût donnée a ce document ; que c'est pour cela que nous avons voulu qu'il parût ici dans la partie non officielle du *Moniteur* et dans les journaux de Rome. Qu'on doit y voir un avertissement indirect des intentions du gouvernement plus qu'un blâme fait officiellement en son nom.

En un mot, Monsieur, faites tout ce qui est convenable pour empêcher la retraite des autorités pontificales. Mais si cette retraite ne peut être empêchée, prenez vigoureusement en main l'administration provisoire du pays que nous occupons ; agissez alors de la manière que je vous indique dans ma dépêche.

Veuillez croire, etc.

*N° 6. Particulière*

*M. de Rayneval*
*Copie*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Les cardinaux avaient menacé de se retirer sur le territoire napolitain.

## À HENRI HUBERT DELISLE[1]

Paris, ce 10 septembre 1849

Mon cher collègue,

Voici quelques jours que chaque matin je veux vous répondre. Dieu et les affaires en ordonnent autrement. Aujourd'hui même, je ne puis le faire qu'en très peu de mots. Mais ce peu de mots, du moins, vous dira que je ne vous oublie pas et que je suis très reconnaissant que de votre côté vous pensiez à moi. J'ai été très touché des témoignages de sympathie que contient votre lettre et je vous en remercie.

J'en viens sur-le-champ au traité avec Rosas et Oribe[2]. Ce traité contient certaines clauses que nous ne pouvons admettre sans les faire ou modifier ou expliquer. Nous ne l'acceptons donc pas tel qu'il est. Je pense comme vous qu'il eût été bien à désirer que la France pût prendre dans La Plata la position prépondérante qui serait utile à ses intérêts. Mais pensez-vous qu'un tel résultat pût être obtenu sans un grand effort en argent et en hommes et croyez-vous que dans l'état général des affaires du monde, ce soit le moment et le cas de faire à 3 000 lieues de nous un effort de cette espèce ? Je vous avoue que pour ma part j'en doute et que j'hésiterais beaucoup avant de donner au gouvernement de mon pays le conseil de se lancer dans une pareille voie.

Du reste, le temps qui marche et qui bientôt nous réunira me mettra à même de discuter cette question avec vous plus et mieux que je ne puis le faire dans ma lettre. Permettez-moi donc d'en rester là en ce moment et de terminer en vous priant de faire agréer à Madame Hubert Delisle mes respectueux hommages et de recevoir pour vous l'assurance de tous mes

sentiments de haute considération et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*M. Hubert Delisle. Représentant du peuple au château de Bouilh près St André de Cubzac (Gironde)*

Lettre inédite. Fac-similé sur http://www.autographes-manuscripta.com. Catalogue consulté le 9 août 2017.

1. Louis Henri Hubert Delisle (1811-1881). Issu d'une famille créole de La Réunion qui était revenue se fixer dans le Bordelais, il avait été d'abord maire de sa commune puis conseiller d'arrondissement de Bordeaux, avant d'être élu à l'Assemblée constituante puis réélu à la Législative où il siégeait à droite. Rallié à Louis-Napoléon Bonaparte après le coup d'État, il sera nommé gouverneur de La Réunion, puis sénateur en 1857. Il sera de nouveau sénateur en 1876 et combattra l'établissement du régime républicain.

2. Pour défendre les intérêts de leurs nationaux contre le dictateur argentin Rosas, l'Angleterre et la France avaient tenté le blocus des ports de l'estuaire du Rio de la Plata. Puis, l'Angleterre, après plusieurs années de ce blocus peu efficace, avait traité avec Rosas. La France au contraire continuait les hostilités, en s'intéressant surtout à l'Uruguay où deux présidents se disputaient le pouvoir, Oribe, soutenu par Rosas et reconnu par la plus grande partie de l'État, et Rivera, maître de Montevideo. Cette ville était assiégée depuis 1842 et avait pour meilleurs défenseurs une légion étrangère formée surtout de Basques français. En octobre 1848, l'amiral Le Prédour avait été envoyé auprès de Rosas et en avait rapporté des projets de traité avec Rosas et Oribe. Sur la discussion du traité à l'Assemblée, voir ci-dessous la lettre à Daru de fin décembre 1849-début janvier 1850.

## À LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

Paris, ce mardi 11 septembre 1849

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous transmettre sous ce pli :

1o – La lettre du Saint-Père que vous aviez bien voulu me prêter.

2o – Deux dépêches de Rome qui me sont parvenues après le Conseil et qui doivent être mises sous vos yeux.

3o – Une lettre adressée par le Maréchal Dode[1] au général Oudinot et dont celui-ci veut que vous ayez connaissance.

Cette lettre m'a été apportée à mon retour du Conseil par le général Oudinot lui-même dont le but, en me venant voir était, à ce qu'il prétendait, de m'exprimer les vifs regrets que lui avait laissés la séance du Conseil où il craignait d'avoir parlé de manière à me faire croire qu'il voulait se plaindre de moi. Il s'est vivement élevé contre cette supposition et s'est répandu en toutes sortes de protestations d'amitié auxquelles j'ai répondu de mon mieux sans trop savoir ce qui me valait cette effusion extraordinaire.

Veuillez agréer, etc.

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. Guillaume Dode de la Brunerie (1775-1851) fit les campagnes de 1793 à 1804 aux armées du Rhin, d'Égypte et d'Italie. Colonel en 1805, général de brigade et baron de l'Empire en 1809, il se distingua dans tous les combats. Conservé sur les cadres en raison de ses talents militaires, il fut employé en Espagne en 1823 sur la demande expresse du duc d'Angoulême et reçut, à la fin de la campagne, les titres de pair et de vicomte. Louis-Philippe lui donna la haute direction des fortifications de Paris et, en 1847, le bâton de maréchal.

## À LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

Paris, 12 septembre 1849

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint :

1o Le passeport que vous avez désiré pour le marquis Visconti[1].

2o La lettre de M. Walewski que vous avez bien voulu me communiquer.

Je trouve cette lettre très sensée. La conduite qu'elle indique est la meilleure à suivre et celle qui a été suivie. Persévérance, vigueur et patience, telle doit être notre devise, à mon avis. Ce que vous me dites à ce sujet est parfaitement conforme à ma pensée.

J'avais bien aperçu la contrariété des deux dépêches que je vous ai transmises hier[2]. C'est même pour cela que j'ai voulu qu'elles fussent mises toutes les deux sous vos yeux.

Il survient un incident bien déplorable dans notre affaire de Rome. Randon est protestant et protestant connu pour tel du St-Siège auquel il vient de demander des dispenses de mariage[3]. Ceci, à mon avis, est un obstacle absolu. Nous mettrions en le choisissant toutes les apparences contre nous. Tandis qu'il faut les mettre pour nous et d'autant plus pour nous que nous voulons lutter fermement. Un général en chef protestant ne pourrait servir qu'à couvrir une retraite. Mais qui prendre[4] ? J'irai en causer avec vous dès aujourd'hui si vous le désirez, ou, en tous cas, demain au Conseil.

Veuillez croire Monsieur le Président, etc.

*À M. le président de la République*
*Copie*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Peut-être le marquis Emilio Visconti-Venosta (1829-1914), futur ministre des Affaires étrangères de la nouvelle Italie en 1863. Disciple de Mazzini, il prit part à toutes les conspirations contre les Autrichiens jusqu'au soulèvement de Milan le 6 février 1853.

2. Dans sa réponse à la lettre précédente du 11 septembre, Louis-Napoléon Bonaparte écrivait à propos des dépêches de Belcastel et du général de Rostolan : « Vous avez dû remarquer la différence d'appréciation qui existe entre ces deux personnes. L'une croit que ma lettre relève le parti modéré, l'autre croit qu'elle le divise. C'est qu'au fond le général Rostolan tient trop au parti prêtre ; il a pour cousin M. d'Isoard neveu du cardinal et très passionné. Je vous envoie une lettre de Walewski qui prouve que ma lettre a fait sur lui la même impression qu'à M. Belcastel. Si on veut créer un parti en Italie il faut bien définir sa politique et la défendre envers et contre tous. La fermeté et la conviction attirent, l'indécision repousse » (AT).

3. Le général de Rostolan avait demandé à être rappelé. Pour le remplacer, Tocqueville avait songé au général Randon. Jacques-Louis-César-Alexandre, comte Randon (1795-1871), futur maréchal de France (1856), était à l'époque à Metz commandant de la 3e division militaire. Il devait devenir ministre de la Guerre dans les cabinets constitués les 24 janvier et 10 avril 1851. Il poursuivra sa carrière sous l'Empire et en 1867 redeviendra ministre de la Guerre.

4. Dans une lettre à Corcelle également du 12 septembre, Tocqueville exprimait le même embarras : « Mais qui prendre ? Notre embarras est immense. Les hommes nous manquent là comme partout ailleurs. Si vous saviez

l'impossibilité où je me trouve de placer je ne dirai pas des ambassadeurs éminents, mais des ambassadeurs *suffisants* dans les premiers postes, cela vous ferait pitié » (*OC*, t. XV, p. 398).

## AU GÉNÉRAL LOUIS DE ROSTOLAN

Paris, 14 septembre 1849[1]

Général,

Le Conseil avait toujours vu avec beaucoup de regret et de déplaisir la demande que vous lui aviez adressée de quitter le commandement de l'armée. Il n'y avait accédé un moment que sur les instances que lui avaient faites en votre nom M. le ministre de la Guerre. Un plus sérieux examen l'a convaincu que l'intérêt du pays exigeait absolument votre maintien au poste si difficile, mais aussi si important que vous occupez. Il est satisfait de vos services ; il croit votre présence nécessaire. Il pense qu'il lui suffit de vous exposer quelle est à cet égard sa conviction pour que vous y conformiez votre conduite. Un homme de devoir et de cœur comme vous n'est pas sourd à un semblable appel.

Les incidents qui ont eu lieu depuis que vous avez pris le commandement ne peuvent rien changer à la ligne de conduite que mes dépêches vous ont tracée. Mes instructions peuvent se résumer en ces mots : *beaucoup d'égards et de patience. Une fermeté inébranlable*[2] de ne céder rien d'essentiel et de ne mettre jamais les formes contre nous, telle doit rester notre maxime. Une rupture entre vous et les autorités pontificales nous causerait un très vif regret et il faut faire de grands efforts pour l'éviter. Toutefois nous sommes décidés à ne rien laisser faire sous nos yeux des actes qui fussent[3] de nature à porter atteinte à la dignité et à l'honneur de notre drapeau et nous vous pressons plus que jamais de ne le point permettre.

Ainsi que je vous le disais dans une dépêche précédente, vous aurez à suivre dans les cas importants les avis qui vous seront donnés par le ministre plénipotentiaire de la République auprès du St Siège. J'espère que la santé de M. de Corcelle lui permettra bientôt de revenir à Rome et d'y habiter.

J'ai déjà prévu dans une de mes dépêches le cas où, contre notre attente et notre désir, la commission des cardinaux se retirerait, nous abandonnant le soin d'administrer le pays que nous occupons. Je n'y reviendrai pas. J'ajoute seulement que, dans ce cas comme dans tous les autres, vous pouvez compter que nous viendrons très vivement et très efficacement à votre aide.

Brouillon non signé. Inédit. Archives du ministère des Affaires étrangères. Volume 993, fol. 220.

1. *En haut de l'écriture du secrétaire* : À M. le général Rostolan. Rome no 8.
2. Toute la suite jusqu'à « nous sommes décidés » est une addition marginale.
3. *Correction interlinéaire* : yeux des actes qui fussent.
*Première version biffée* : qui soit.

## À ADOLPHE BARROT[1]

Paris 15 septembre 1849

Monsieur,

J'exprimais l'autre jour à mon collègue et ami Odilon Barrot cette idée que peut-être vous conviendrait-il d'échanger le poste peu actif de Lisbonne contre la mission plus occupée et plus importante de Washington. M. Barrot paraissait approuver cette pensée. Il a dû vous la communiquer. Veuillez, je vous prie, me faire savoir le plus tôt possible si vous l'agréez. Il n'y a point de combinaison politique mêlée à ce changement. Ainsi, dans le cas où il ne vous conviendrait pas, n'hésitez pas à le dire. J'ai seulement besoin de connaître immédiatement votre résolution.

Recevez, Monsieur, etc.

P.S. Je n'ai pas besoin de vous prier de garder le plus profond secret dans ce qui concerne la vacance de Washington.

*Particulière*
*Monsieur Barrot, ministre de France à Lisbonne*
*Copie*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Adolphe-Théodore Barrot (1801-1870), frère d'Odilon Barrot, fut consul à Carthagène (Colombie) en 1831, aux Philippines en 1835, aux Baléares en 1838, consul général en Indochine en 1839, à Haïti en 1843, à Alexandrie le 15 avril 1845, puis ministre plénipotentiaire au Brésil le 10 février 1849 et à Lisbonne en juin 1849. Comme nous l'apprend la lettre suivante, Tocqueville avait songé à donner le poste de Lisbonne à Bois-le-Comte. Adolphe Barrot préférera finalement rester à Lisbonne, puis sera ministre à Naples le 20 février 1852 et à Bruxelles le 22 juin 1853. Ambassadeur à Madrid le 24 août 1858, il deviendra sénateur le 5 octobre 1864.

## À ERNEST SAIN DE BOIS-LE-COMTE

Paris 15 septembre 1849

Monsieur,

Dans le désir de vous être agréable, j'avais pensé pour vous à la position de ministre plénipotentiaire à Lisbonne. Madame de Bois-le-Comte aurait pu vous accompagner en Portugal sans passer la mer et j'avais lieu de croire que le séjour de ce pays vous eût convenu ainsi qu'à elle[1]. Dans le but d'assurer ce résultat, j'avais écrit à M. Barrot pour lui proposer Washington. Il faut maintenant que j'attende sa réponse avant de prendre un parti pour ce qui vous regarde.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur, que tout ceci est complètement confidentiel, notamment ce qui a rapport à la vacance de Washington. Je n'en ai encore parlé qu'à vous et je compte entièrement sur le plus absolu secret.

*Particulière*
*Copie*
*A. de Tocqueville à de Bois-le-Comte à Turin*

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. Bois-le-Comte avait refusé le poste de Lisbonne. Mais il changera d'avis et se plaindra ensuite à Tocqueville de ne pas l'avoir obtenu, A. Barrot n'ayant pas souhaité aller à Washington. Voir la lettre du 4 octobre de Tocqueville à Bois-le-Comte. Bois-le-Comte sera nommé à Washington le 9 octobre 1849.

## À PAUL GRIMBLOT[1]

Paris [15 septembre[2] ?] 1849

J'ai lu attentivement la dernière dépêche que vous m'avez écrite sur la Bavière. Je trouve que c'est un beau travail qui vous fait beaucoup d'honneur. Il m'a intéressé et instruit. J'y ai appris plusieurs choses que j'ignorais. Je ne puis que vous engager vivement à persévérer dans cette voie. Vous y marchez de manière à vous assurer la confiance de tous ceux qui vous liront et des titres très véritables à mes yeux et à ceux de mes successeurs.

Je n'aurais que des compliments à vous adresser si dans votre lettre particulière vous ne me manifestiez peu de goût pour continuer le travail que vous avez commencé et un très vif désir de recevoir une autre destination. Je ne saurais ni vous comprendre ni vous approuver en cela. Vous avez sous les yeux un des plus grands et des plus singuliers tableaux qu'il y ait aujourd'hui dans le monde. Vous êtes occupé à m'en retracer les principaux traits avec succès et de manière, ainsi que je vous le disais plus haut, à vous faire honneur. Qu'y a-t-il là qui puisse décourager un homme plein d'intelligence et de cœur comme vous ? Je vous reproche donc de ne pas mettre à ce que vous faites l'importance que la chose mérite et de n'avoir pas l'air d'apercevoir le prix que j'y attache et la preuve de confiance que je vous ai donnée en vous confiant une pareille œuvre. Continuez donc votre voyage sans vous presser. À la fin se présentera naturellement l'Italie et j'espère qu'elle se trouvera au bout de votre course non seulement géographiquement mais diplomatiquement. Ainsi, je place, du reste, l'Autriche dans l'Allemagne et tout ce que vous pourrez me dire de ce pays, tant des États héréditaires que des autres

parties de la Monarchie m'intéressera très particulièrement.

Courage donc, Monsieur, vous êtes dans le bon chemin et que de petits désagréments de détail ne vous empêchent pas de poursuivre avec ardeur le but qui est grand.

Croyez à tous mes sentiments de très haute considération.

Lettre inédite. Copie Archives Tocqueville.

1. Paul Grimblot avait été recommandé à Tocqueville très chaleureusement par Rémusat et avait été envoyé en mission en Allemagne. D'octobre 1849 à janvier 1850, il se trouve à la légation de Vienne où il est à la disposition de Beaumont. Ce dernier, d'abord content de son travail (lettre du 10 octobre 1849, *OC*, t. VIII, 2, p. 189), se dit finalement soulagé de son départ : « Il a le plus malheureux caractère qui soit au monde et une langue empoisonnée » (*ibid.*, p. 264). Il aura, de 1858 à 1869, une carrière consulaire (Monastir, Colombo, Moulmein en Birmanie) consacrée à dénigrer et insulter ses supérieurs, terroriser ses administrés. Il se livra à des actes de concussion, vendit à la Bibliothèque impériale des manuscrits dont certains lui avaient été prêtés. Dès 1859, l'ambassadeur à Constantinople assurait qu'il était complètement fou et la longanimité du ministère à son égard reste surprenante.

2. La date du 15 novembre indiquée sur la copie de la lettre est manifestement erronée : non seulement Tocqueville n'est plus ministre en novembre, mais Grimblot lui-même est alors à Vienne et non en Bavière. La lettre est donc antérieure. On peut faire l'hypothèse du 15 septembre.

## À LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

[17 septembre 1849[1] ?]

Monsieur le Président,

Je crois devoir vous envoyer la traduction qu'on vient de faire dans mes bureaux d'un article de la *Gazette de Vienne* relatif à votre lettre à M. Ed. Ney[2]. On m'assure que ce journal, sans être officiel, rend en général la pensée du pouvoir. S'il en est ainsi, l'appréciation qu'il fait de la lettre est extrêmement remarquable et nous devrions nous attendre à ce que l'effet produit par ce document à Vienne fût différent de ce qu'on annonçait. Nous finirons peut-être par découvrir que c'est à Paris que la

lettre a rencontré les plus vives pour ne pas dire les plus violentes critiques[3]. D'après ce que dit M. de Persigny, il paraîtrait que l'impression du roi de Prusse est bonne. Je reviendrai, si vous le permettez, en causant avec vous, sur cette lettre de M. de Persigny, qui m'a très frappé et dont je désire vous entretenir.

On m'avait apporté aujourd'hui au ministère me croyant encore au Conseil quelques pièces qui devaient vous être soumises et que vous avez gardées. La principale est une décoration pour M. Bois-le-Comte. Voici ce qui la motive : pour l'ôter de Turin, nous le faisons descendre. Il ne l'a pas mérité et j'avais craint qu'on ne vous accusât de lui imposer cette disgrâce injuste pour placer le prince Murat[4]. Au point de vue de la justice et de la politique j'insisterai donc pour la décoration.

Je ne veux pas finir cette lettre sans vous remercier de nouveau et plus vivement de la nomination de M. de Beaumont. Vous trouverez désormais en lui un homme aussi attaché à vous qu'à ses devoirs et, quant à moi, Monsieur le Président, je sens encore le besoin de vous dire que j'ai été profondément touché de ce que vous avez fait en cette circonstance et que je n'en oublierai jamais ni le fond ni la forme.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. L'article de la *Wiener Zeitung* dont il est question ici a été publié le 12 septembre. La lettre est donc postérieure. L'allusion à la nomination de Beaumont comme ambassadeur qui a lieu officiellement le 17 septembre permet de faire l'hypothèse du 17 pour cette lettre.

2. Edgar Ney (1812-1882) était le plus jeune des quatre fils du maréchal Ney. Sorti de Saint-Cyr, il fit carrière dans les hussards où il devint chef d'escadron. Louis-Napoléon Bonaparte, après son élection à la présidence, le prit pour officier d'ordonnance et le nomma peu après lieutenant-colonel. À son retour Edgar Ney sera élu représentant de la Charente-Inférieure à la Législative. Il poursuivra sa carrière sous l'Empire comme aide de camp de Napoléon III. Sénateur en 1859, général de division en 1863, il sera fait prisonnier de guerre le 2 septembre 1870 et accompagnera Napoléon III en captivité.

3. Sur ce manuscrit qui est un brouillon, Tocqueville a rayé la phrase suivante : « Il est à craindre maintenant que tout le bruit de ces critiques n'ait un funeste retentissement en Europe et en particulier en Italie et n'y détruise ou n'y atténue au moins le bon effet qu'on pouvait… »

4. Voir ci-dessus la lettre à Bois-le-Comte du 3 septembre dans laquelle Tocqueville annonce avec diplomatie que le gouvernement désire « faire vaquer le poste de Turin ». Lucien Murat, né Charles Joseph Napoléon Murat (1803-1878),

second fils de Joachim Murat et de Caroline Bonaparte, avait vécu aux États-Unis et avait regagné la France en 1848. Élu député à la Constituante puis à la Législative, il sera nommé ministre plénipotentiaire à Turin le 3 octobre 1849 et y restera jusqu'en mars 1850. Il sera nommé sénateur en janvier 1852 et reconnu en 1853 dans son titre de prince.

## À VICTOR COUSIN

Paris, ce 17 septembre 1849

Mon cher ami,

Macaulay[1] était parti quand mon invitation est parvenue à son hôtel. Je vous engage à changer le dîner de demain en un dîner pour *jeudi*. Ce jour-là, nous serons en très petit comité avec Dufaure et nous pourrons causer librement. Je ne sais où vous avez pris que Dufaure n'a pas le désir de communiquer avec vous. Il m'a, au contraire, exprimé très vivement ce désir. À jeudi donc 6 h 1/2 précises.

Notre collègue malade auquel vous supposiez des idées de retraite[2], m'a fait dire hier que sa résolution très arrêtée était de rester, de ne point se séparer de nous et de paraître avec nous le 1er octobre devant l'Assemblée nationale.

Mais le pourra-t-il ? Il a été bien gravement malade et est encore bien souffrant.

Mille amitiés de cœur.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Victor-Cousin.

1. Thomas Babington Macaulay (1800-1859) jouissait d'une grande réputation en tant que poète, collaborateur de l'*Edinburgh Review*, historien et brillant causeur. Homme politique du parti whig, membre du Parlement depuis 1830, il avait été secrétaire de la Guerre dans le gouvernement de Lord Melbourne entre 1839 et 1841. Il avait perdu son siège à Édimbourg lors des élections de 1847. Son *History of England* parut de 1848 à 1861 et connut un très grand succès.

2. Il s'agit de Falloux.

## À LOUIS VÉRON[1]

Paris 18 septembre 1849

Monsieur,

Une occasion naturelle d'être utile à M. Gilbert de Voisins[2] que vous êtes venu me recommander vient de se présenter.

Je l'ai saisie avec grand plaisir. Le consul de Belgrade[3] ayant demandé un congé pour venir remettre sa santé en France, j'ai nommé Monsieur Gilbert de Voisins pour gérer le consulat. Cela le conduira naturellement à être replacé d'une manière définitive à la fin de l'intérim ou plus tôt si une occasion se présente.

Recevez, Monsieur, etc.

*À M. Véron*
*copie*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Louis Désiré Véron (1798-1867) avait commencé sa carrière comme médecin en 1823 avant de se reconvertir dans le journalisme. Il avait fait fortune en exploitant la pâte pectorale du pharmacien Regnauld, après la mort de celui-ci. En 1829, il fonda la *Revue de Paris*. En 1831, il obtint la direction de l'Opéra de Paris, qu'il exploita à son propre compte sous le contrôle du gouvernement et avec l'aide de ce dernier. Il quitta ce poste en 1835 pour tenter de rentrer dans la carrière politique, mais échoua à se faire élire en 1838. Il devint alors copropriétaire et directeur du *Constitutionnel* en 1838, puis seul propriétaire en 1844, et rétablit la situation du journal, notamment en payant une somme importante pour y faire paraître en feuilleton *Le Juif errant* d'Eugène Sue. Sous sa direction, *Le Constitutionnel* soutint la politique de Thiers, et en 1848 il appuya la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte. Candidat officiel, il sera élu député au Corps législatif en 1852 et 1857.

2. Jean-Pierre Victor Alfred (1800-1863), deuxième comte Gilbert de Voisins, qui a occupé différents postes de consul. Sur la situation de Victor Gilbert de Voisins, voir la lettre à Berryer du 19 septembre 1849.

3. Mathieu Limperani (voir ci-dessous la lettre du 19 septembre à Pascal-Joseph Faure.

Paris, ce 19 septembre 1849

Monsieur,

Le gouvernement de la République a décidé qu'un ministre plénipotentiaire serait envoyé à Vienne. Il a désigné pour ce poste M. de Beaumont qui a rempli les mêmes fonctions à Londres, il y a six mois. Vos fonctions de chargé d'affaires vont donc cesser. Mon vif désir eût été de vous offrir immédiatement une situation qui témoignât l'intérêt très sincère que je vous porte. Des circonstances indépendantes de ma volonté m'empêchent de réaliser dès aujourd'hui ce projet. Il n'y a rien de vacant en ce moment qui vous convienne. Je me vois donc obligé d'ajourner à la *première* occasion qui, j'espère, sera prochaine ce témoignage de l'estime que le gouvernement a pour vous et de la justice qu'il rend à vos services. Vous avez, en effet, agi avec prudence et avec zèle dans un poste difficile. Vous avez maintenu au milieu de circonstances très critiques de bons rapports entre nous et l'Autriche ; vous avez mérité la confiance de ceux qui gouvernent ce dernier pays. Ce sont là des preuves d'un vrai mérite et il me tarde, je le répète, d'être en état de vous montrer que je n'y suis pas insensible. Croyez que ce n'est pas là une manière de parler et que mon regret de ne pouvoir vous placer immédiatement et ma résolution de le faire dès qu'il me sera possible sont très sincères[1].

Pour témoigner en attendant la satisfaction que votre conduite a donnée au gouvernement, je vais vous faire placer sur le cadre de disponibilité et je propose aujourd'hui même à M. le président de la République de vous accorder la croix de commandeur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. De la Cour sera nommé ambassadeur par Tocqueville en octobre 1849. Ministre plénipotentiaire à Stuttgart en novembre 1849, il reviendra à Vienne

comme ambassadeur en décembre.

## À MARIE DE FALLOUX[1]

Paris, 19 septembre 1849

Madame,

J'ai attendu jusqu'à ce moment pour répondre à la lettre que vous avez bien voulu m'écrire hier afin de pouvoir faire connaître à M. de Falloux les nouvelles que j'attendais aujourd'hui de Rome. Le courrier n'a rien apporté. Veuillez, je vous prie, avoir la bonté d'apprendre à M. de Falloux ce résultat négatif. Répétez-lui, de plus, qu'il faut qu'il se tranquillise sur cette question ; qu'il sera tenu au courant de tout, jour par jour, et qu'aucune résolution considérable ne sera prise, sans qu'il en soit informé à l'avance.

Je voudrais pouvoir lui dire que l'affaire relative au général Oudinot[2] est conclue ou près de se conclure. Je ne suis pas en position de le faire. Le Président me paraît fort peu décidé, et plutôt même, je dois le dire, enclin à s'abstenir qu'à agir[3]. C'est, du moins, l'impression que m'a laissée la dernière conversation que j'ai eue avec lui à ce sujet. Je lui en parlerai de nouveau demain.

Veuillez, Madame, offrir à M. de Falloux l'expression de tous mes sentiments de haute considération et d'amitié et agréer pour vous l'hommage de mon respectueux dévouement.

A. DE TOCQUEVILLE

Archives Tocqueville. Copie de la main de Gobineau. Publication partielle dans A. de Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, *op. cit.*, t. I, p. 546.

1. En 1841, Alfred de Falloux avait épousé Marie Charlotte Rosalie de Caradeuc de La Chalotais, née en 1821, dernière héritière des Caradeuc et arrière-petite-fille de Louis-René Caradeuc de La Chalotais (1701-1785), procureur général du Parlement de Bretagne.

2. Note de Falloux : « Élévation à la dignité de maréchal de France », *Mémoires d'un royaliste*, *op. cit.*, t. I, p. 546. Oudinot ne fut pas promu.

3. *Variante de la version publiée par Falloux* : et même, je dois le dire, plus enclin à s'abstenir qu'à agir.

## À PASCAL-JOSEPH FAURE[1]

Paris le 19 septembre 1849[2]

Je viens, Monsieur, d'accorder à votre gendre le congé qu'il sollicite. Je le lui fais expédier aujourd'hui. J'espère que le voyage que M. Limperani[3] fera en France remettra sa santé. Je le désire et pour lui et pour vous. Croyez, Monsieur et cher collègue, à tout l'intérêt que je porte à M. Limperani et à tout le plaisir que je ressens à faire quelque chose qui vous soit agréable.

Recevez, je vous prie, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*M. Faure représentant à Gap*

Copie inédite. Archives Tocqueville.

1. Pascal-Joseph Faure (1799-1864), issu d'une famille d'avocats et lui-même inscrit au barreau de Gap en 1817 après des études de droit à Grenoble, avait été libéral sous la Restauration, puis candidat de la gauche après la révolution de Juillet. Élu en 1831 et en 1834, il était proche de la gauche dynastique et fut battu en 1837 par le candidat ministériel. Élu en 1848 à la Constituante puis à la Législative en 1849, il vote avec la droite. Après le coup d'État, il se ralliera au nouveau gouvernement et sera élu au Corps législatif en 1852 et 1857 avant d'échouer en 1863.

2. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères. Cabinet.

3. Mathieu Limperani (1818-1886), né à La Porta (Corse), commença sa carrière diplomatique comme attaché au consulat d'Alexandrie en 1844, puis gérant au consulat à La Canée le 30 juin 1846. Il devient ensuite vice-consul, puis consul à Belgrade le 29 juin 1848, à Corfou le 26 mai 1852, consul général et chargé d'affaires à Santiago du Chili, consul général à Palerme le 10 octobre 1862, à Gênes le 25 juillet 1863, à Naples en 1869. Ministre plénipotentiaire le 8 août 1879, il est mis à la retraite le 28 février 1880.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU[1]

Paris le 19 septembre 1849[2]

Monsieur,

J'ai cherché depuis dix jours les moyens de vous placer à votre convenance, je ne les ai pas trouvés quelque désir que j'eusse d'y parvenir. Votre nomination à La Havane est donc maintenue. Je vous répète à ce sujet ce que je vous ai déjà dit. Il m'était impossible de prévoir la répugnance que vous avez montrée pour ce poste. Je savais que vous aviez passé la plus grande partie de votre vie dans l'Amérique espagnole et que même vous y étiez marié. Le poste que je vous y donnais est l'un des plus importants qui s'y rencontrent, la situation dans laquelle nous sommes vis-à-vis de l'Europe en fait un poste de confiance. Toutes ces raisons m'avaient persuadé que votre nomination à La Havane serait aussi conforme à vos goûts qu'à l'intérêt du service. Je reconnais cependant que les motifs qui vous portent à refuser sont très graves et très respectables. C'est pour cela que je me suis efforcé de changer votre destination, que j'ai éprouvé un très sincère regret en voyant échouer les diverses combinaisons qui auraient pu me permettre de le faire. Aujourd'hui je me vois contraint de vous poser cette alternative ou d'accepter La Havane ou d'entrer dans le cadre de non-activité. Mon intention du reste ne serait pas de vous laisser dans cette dernière situation, mais de saisir la première occasion qui se présentera de vous replacer dans un poste qui vous convienne.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

A. DE TOCQUEVILLE

P.S. Veuillez me faire connaître le plus tôt possible la résolution que vous aurez cru devoir prendre.

*Copie*

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. Soit Bruno Maurice Blanc de Lanautte, baron d'Hauterive (1800 ?-1865), entré dans les bureaux du ministère des Affaires étrangères en 1824, consul

général et chargé d'affaires de la République à Caracas en 1848, puis consul général à La Havane.

Soit Étienne David (1802-1875), chargé d'affaires et consul général à Caracas en 1841, puis consul général à La Havane et à Gênes en 1849. Il finira sa carrière comme ministre plénipotentiaire près de la République de Nouvelle-Grenade de 1851 à 1853 et deviendra ensuite un des membres actifs du conseil d'administration du canal de Suez.

2. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères. Cabinet.

## À PIERRE-ANTOINE BERRYER

Paris ce 19 septembre 1849

Mon cher collègue et ami,

La gestion du consulat de Belgrade est en effet vacante. Mais quel que soit mon désir de vous être agréable, et vous savez que ce désir est très grand, je ne puis la donner à M. Alfred Paul[1]. Voici mes raisons : M. Gilbert de Voisins ancien secrétaire d'ambassade et auquel la révolution de février a enlevé une position de consul dans le Levant se trouve en ce moment à Constantinople. M. Gilbert de Voisins[2] (qu'il ne faut pas confondre avec son frère[3]) est un fonctionnaire capable et estimé. Il a femme et enfant et il *meurt* de faim à Constantinople. Le nommer est faire un acte très utile au service, et, de plus, une œuvre de charité. Sans cette circonstance, j'aurais désigné M. Paul. Je vous avoue cependant que ce n'eût pas été sans quelque répugnance. Je vous envoie la note que j'avais demandée à mes bureaux, lorsque vous m'aviez parlé pour la première fois de M. Paul. Ce qui a blessé avec raison l'administration dans la conduite de M. Paul, c'est l'espèce de supercherie à l'aide de laquelle cet élève-consul a gagné le grade de consul, demandant le consulat de Zanzibar avec l'intention, lorsqu'il aurait le titre, de ne point remplir la fonction. Zanzibar est, en effet, un lieu d'exil et, de plus, un séjour fort dangereux. C'est pour cela qu'on n'y envoie que ceux qui le demandent. C'est une manière fort rude d'avancer. Mais quand on a désiré les avantages que cette situation donne, il faut en subir les inconvénients.

Cette longue lettre vous prouvera, ce que vous savez du reste déjà, que mon vif désir est d'être utile à vos amis et que ce n'est qu'après y avoir

bien songé que je me résous à ne pas faire ce que vous demandez.

Croyez, mon cher collègue et ami, à tous mes sentiments de haute considération et d'affection bien sincère.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives nationales. Fonds Berryer.

1. Alfred Paul (1817-1868) avait commencé comme élève-consul à Tunis en 1843, puis à Barcelone et à Malte. Il fera l'essentiel de sa carrière aux États-Unis, entre 1852 et 1866, en particulier à Richmond, où il sera un témoin privilégié de la guerre de Sécession. Voir Stève Sainlaude, « Alfred Paul, un consul dans la guerre de Sécession », *Revue d'histoire diplomatique*, janvier 2011, p. 3-15.

2. Voir ci-dessus lettre du 18 septembre à Véron.

3. Jean-Pierre Édouard Alfred Gilbert de Voisins, deuxième fils de Pierre Paul Alexandre Gilbert de Voisins (1773-1843), magistrat sous l'Empire, député libéral à la Restauration, conseiller à la Cour de cassation et pair de France sous la monarchie de Juillet.

## À ÉTIENNE-DENIS PASQUIER[1]

20 septembre 1849

Monsieur le duc et cher confrère,

J'aurais voulu répondre plus tôt à la lettre que vous avez bien voulu m'écrire à l'occasion de M. de Ludre. Je ne l'ai pas fait, non seulement parce que le temps m'a manqué, mais aussi parce que je n'avais rien de précis à vous dire. Je suis encore dans cette situation ; cependant je ne veux point prolonger mon silence dont vous pourriez, à juste titre, vous étonner.

Il est bien vrai qu'il a été arrêté en principe dans le Conseil que M. de Ludre serait remplacé à Berlin. Mon intention était et est encore si la chose se peut, de lui donner immédiatement une autre destination. Mais l'embarras est de la réaliser. La difficulté d'y réussir est très grande. Le poste de Madrid est, il est vrai, vacant et je ne refuserais pas d'envoyer là M. de Ludre ; mais je ne puis proposer ce choix à M. le président de la

République. Ce dont je puis seulement vous répondre, c'est que si M. le Président me le proposait, je ne ferais pas d'objections[2]. Je vous dis ceci dans l'intérêt de M. de Ludre afin que vous puissiez, ainsi que les autres amis de celui-ci, agir en conséquence.

Je n'ai pas besoin d'ajouter, mon cher confrère, que, quant à moi, je suis toujours disposé, dans cette circonstance comme en toute autre, à faire ce qui peut vous être agréable.

*À M. le duc Pasquier*
*Copie*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Le chancelier Étienne-Denis Pasquier, membre de l'Académie française en 1842, puis duc en 1844, avait abandonné toute activité politique en 1848. Son salon et celui de son amie Mme de Boigne étaient fréquentés par d'anciens hommes politiques et par des littérateurs.

2. Charles-Yves de Ludre n'aura finalement pas d'autre poste après Berlin.

## À LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

Paris ce 21 septembre 1849

Monsieur le Président,

J'ai reçu ce matin le courrier de Rome que j'attendais. Je crois devoir vous transmettre immédiatement la dépêche de M. de Belcastel. Vous y verrez l'annonce d'une dépêche du général Rostolan que je n'ai pas trouvée dans le paquet. Je n'ai rien reçu non plus de nos ambassadeurs, ce qui s'explique par leur absence de Rome[1].

Je vous avoue que je suis bien inquiet de ce qui a pu se passer depuis le départ du courrier que je viens de recevoir. Vous savez, du reste, que cette inquiétude date de loin.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon sincère et respectueux dévouement.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. *Tocqueville a rayé le paragraphe suivant* : Dans le désir que j'éprouve de vous communiquer tout ce qui peut vous éclairer sur l'état des affaires, je vous envoie une lettre écrite par le colonel Callier à mon chef de cabinet. Je n'ai pas besoin de vous dire que ce document est entièrement confidentiel et que je vous prie de ne le communiquer à personne.

À LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

Paris le 23 septembre 1849

Monsieur le Président,

Il ne nous est rien arrivé aujourd'hui de Rome.

Ainsi que je vous l'ai promis, je vous envoie la dernière lettre particulière que j'ai reçue de M. de Corcelle[1]. Je n'ai pas besoin d'ajouter que rien ne saurait être plus confidentiel que cette communication. La lettre est écrite avec tout le laisser-aller et le sans-gêne de l'intimité ; elle renferme des détails qui n'ont point d'intérêt. Mais dans son ensemble elle fait mieux connaître la situation et l'homme que ne pourrait le faire une dépêche officielle, et à ce point de vue elle est digne d'être mise sous vos yeux. Vous me témoignez d'ailleurs, Monsieur le Président, une confiance qui me touche et qui appelle naturellement la mienne, aussi bien qu'elle provoque mon attachement et ma reconnaissance.

Je crois devoir également joindre à ce paquet la copie de la lettre à laquelle M. de Corcelle répond[2]. De cette façon vous aurez la correspondance complète.

P.S. Je vous prie d'être assez bon pour rapporter demain ces pièces au Conseil.

*Copie*
*à M. le président de la République*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Probablement la lettre de Corcelle du 14 septembre (*OC*, t. XV, p. 404-409). Dans sa lettre du 24 septembre au même Corcelle, Tocqueville écrit en effet : « J'ai reçu avant-hier, mon ami, votre dépêche et votre lettre particulière du 14 » (*ibid.*, p. 416). Dans sa lettre du 14 septembre, Corcelle s'inquiète des conséquences de l'ordre envoyé au général de Rostolan de faire publier la lettre du président à Edgar Ney, alors que se prépare la publication du *motu proprio* et des institutions convenues avec les membres de la Conférence de Gaète. Il craint notamment une rupture des relations officielles avec le Saint-Siège. Il rappelle l'hostilité de l'Autriche et de l'Espagne aux demandes de la France, l'ensemble de ses efforts dans la négociation en cours et son attachement à la prochaine publication du *motu proprio*.

2. Probablement la lettre à Corcelle du 6 septembre (*ibid.*, p. 387-388) où Tocqueville fait l'historique de la lettre à Edgar Ney.

## À FRANCISQUE DE CORCELLE

Paris le 27 septembre 1849 à 12 h 1/2[1]

Le ministre des Affaires étrangères
à M. le Ministre de France à Rome,

Je viens de recevoir le manifeste du pape. Le Conseil n'a pu encore délibérer. L'amnistie est incomplète et dérisoire. Jusqu'à ce que nous ayons pu vous envoyer des ordres détaillés, ne laissez à aucun prix poursuivre et expulser les personnes exceptées de l'amnistie, à moins qu'elles ne troublent réellement l'ordre matériel[2].

Je désire que vous me fassiez connaître le plus tôt possible et par la voie la plus brève les faits et les chiffres qui prouvent, contrairement à la lettre de Mazzini[3], que les étrangers étaient nombreux à Rome, lors du siège, y dominaient et y opprimaient la population.

A DE TOCQUEVILLE

*Dépêche télégraphique*

Lettre inédite. Archives du ministère des Affaires étrangères. Correspondance politique Rome. Volume 989, fol. 418.

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, Direction politique.

2. Le point de vue de Tocqueville sur le manifeste du pape dont il prend connaissance le 26 septembre est exposé de manière plus développée dans sa lettre à Corcelle du même jour (*OC*, t. XV, 1, p. 429-430). Il y fait part de sa douleur et de sa colère devant une amnistie aussi restrictive et dit sa détermination à empêcher tout acte de violence et toute expulsion. Voir également ci-après le brouillon de dépêche du 30 septembre à Corcelle dans lequel Tocqueville développe les instructions de cette dépêche télégraphique.

3. Dans sa lettre à Corcelle du 24 septembre, Tocqueville évoque aussi la « longue diatribe » que publie Mazzini dans les journaux anglais et français (*OC*, t. XV, 1, p. 421). Giuseppe Mazzini (1805-1872), le célèbre patriote italien, longtemps exilé en France dans les années 1830, s'était révolté contre Pie IX après avoir espéré un moment que le pape pourrait prendre la tête du mouvement national italien. Le 29 mars 1849, il avait été élu triumvir de la République romaine. Après la victoire des Français à Rome, il s'était réfugié en Suisse puis à Londres, avant de revenir en Italie où, en 1856, il devait assister dans ses derniers moments son ami Rosmini.

## À JULES DUFAURE

Le 29 septembre 1849

[…] j'ai réfléchi à la représentation théâtrale dont nous parlions avant-hier[1]. Je la trouve décidément très mauvaise et j'insiste surtout pour que les trois cardinaux ne paraissent pas sur la scène. Croyez-moi l'intérêt du directeur ne peut l'emporter sur des raisons semblables et je pense que nous aurions bien tort de compliquer de petits embarras les difficultés si grandes que présente déjà notre affaire de Rome[2].

Lettre inédite. Copie de l'écriture de Gobineau. Archives Tocqueville.

1. Il s'agit de la représentation de *Rome*, drame à grand spectacle, en 5 actes et 12 tableaux, de Ferdinand Laloue et Fabrice Labrousse (Impr. de Mme Dondey-Duprey, Paris, chez Michel Lévy frères), mise en scène de M. Cormon, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, dont la première devait avoir lieu le 29 septembre.

2. Dufaure prendra finalement la décision d'interdire la représentation qui s'arrêtera après la troisième (décision publiée dans *Le Moniteur* du 3 octobre,

p. 2959).

## À FRANCISQUE DE CORCELLE

Paris, 30 septembre 1849[1]

Monsieur,

Le Gouvernement a pris connaissance du manifeste de S.S. en date du 12 du courant[2] et de la notification relative à l'amnistie publiée le 18 à Rome. Il doit vous faire connaître son opinion sur ces deux pièces et vous communiquer les résolutions qu'elles lui ont suggérées.

Le Manifeste consacre l'institution d'un Conseil des ministres créé par Pie IX.

Il institue un Conseil d'État.

Il établit sous le nom de Consulte une assemblée délibérative, produit indirect de l'élection, qui discutera toutes les questions de finances, examinera le budget et donnera son avis sur la création, l'assiette et la perception de l'impôt.

Il accorde ou maintient des libertés communales et provinciales.

Il annonce enfin la réforme des lois civiles, des institutions judiciaires et des règles de justice criminelle.

Les institutions que promet le Manifeste nous ont paru insuffisantes. Vous me mandez que vous avez fait d'avance vos réserves à cet égard et je vous approuve. Toutefois, nous avons reconnu que ces institutions réaliseraient en partie les vœux émis par la France et apporteraient des innovations très notables et très heureuses dans l'administration des États de l'Église, si, suivant le désir de Pie IX, elles étaient convenablement réalisées et promptement mises en pratique[3].

Votre principale tâche, M., est de hâter autant que vous pouvez le faire par vos avis désintéressés mais pressants le prompt et efficace développement des germes d'institutions libérales déposés dans le Manifeste.

Convaincu que tant que les réformes ainsi annoncées n'auront pas été réalisées, le gouvernement pontifical sera exposé à des révolutions[4] qui pourraient de nouveau mettre en péril la tranquillité de l'Italie et la paix

de l'Europe le Conseil a décidé que l'armée resterait sur le territoire qu'elle occupe et dans cette prévision il propose à l'Assemblée nationale de lui [accorder[5] ?] les crédits qui l'autoriseront à faire pour l'exercice de l'année courante les dépenses extraordinaires qu'une pareille occupation nécessite.

Le gouvernement, M., n'a pas lu sans une pénible surprise la notification relative à l'amnistie que la commission des cardinaux a cru devoir publier le 18 du courant.

Nous aurions compris et approuvé que la commission refusât d'appliquer l'amnistie que promettait le St-Père à quelques hommes particulièrement dangereux pour la tranquillité publique. Mais nous comptions que ces personnes seraient en très petit nombre et qu'on les désignerait nominativement à l'avance [pour] rassurer immédiatement tous les autres sur le sort qui leur était réservé. Nous étions donc loin de nous attendre à ce qu'on laissât en dehors de cet acte de mansuétude et de prudence des catégories si nombreuses et si mal limitées, qu'il ne peut plus y avoir de sécurité pour aucun de ceux qui ont participé d'une manière quelconque à la révolution et qu'à vrai dire l'amnistie des délits de cette époque devient l'exception et la poursuite la règle.

C'est ainsi qu'on excepte de l'amnistie l'Assemblée constituante en masse, quelle qu'ait été la conduite individuelle des membres qui l'ont composée. Ceux mêmes qui ont refusé de prononcer la déchéance contre Pie IX sont atteints comme le reste.

C'est ainsi encore que tous les chefs de corps sont exceptés, sans qu'il soit même dit quelles sont les limites exactes de l'exception.

C'est ainsi enfin que tous les anciens amnistiés sont placés en dehors de l'amnistie nouvelle, s'ils ont pris une part[6] aux événements révolutionnaires qui viennent d'avoir lieu ; ce qui permet de les atteindre [ici une ligne coupée] quelle qu'ait pu être leur adhésion au gouvernement révolutionnaire.

Il ne vous échappera pas, M., qu'en comparant la notification du 18 septembre à tous les actes analogues qui ont paru dans ces derniers temps en Europe, sa rigueur paraîtra plus excessive encore. Les amnisties publiées par l'empereur d'Autriche en Lombardie et à Venise, après une longue et sanglante guerre, par le roi de Naples lorsqu'il eut reconquis la Sicile qui avait prononcé sa déchéance, sont infiniment plus complètes et mieux définies. On n'y voit figurer d'exceptions nominatives [qu'] en très petit nombre. Aucune ne place en dehors de l'amnistie une assemblée

politique tout entière. Cette dernière rigueur est, en effet, presque sans exemple. Ferdinand VII lui-même, en 1823, tout en exceptant de l'amnistie les membres des Cortes de Cadix étendit son pardon sur ceux d'entre eux dont il n'avait pas eu personnellement à se plaindre.

Veuillez, M., représenter au gouvernement du St-Père, qu'une amnistie ainsi limitée et dénaturée [lecture douteuse] et, nous sommes bien obligé de le dire, aussi illusoire, ne saurait produire que de vives inquiétudes, une agitation prolongée, de profonds ressentiments et de grands périls, que la pacification des esprits et le retour volontaire vers l'ordre ne sauraient même [en ?] sortir. Dans l'intérêt de la puissance pontificale, pour le bien même de l'Église, conjurez-le de revenir sur cette mesure, d'en modifier profondément la portée et l'effet.

Le Saint-Père qui, ainsi qu'il le dit lui-même, avec [mot illisible] de vérité, est porté à l'indulgence et au pardon par l'inclination de son cœur paternel ne peut vouloir que ses intentions bienveillantes soient si incomplètement réalisées. En annonçant une amnistie à ses sujets, il n'a pu vouloir faire une mesure vaine. Nous en appelons de son gouvernement à lui-même.

Faites remarquer à S.S. avec le respect filial que nous lui devons, mais aussi avec la fermeté qui est dans notre devoir et dans notre droit, que la France ne saurait s'associer ni directement ni indirectement aux actes de rigueur que de si nombreuses exceptions font prévoir. Elle les regarde comme impolitiques ; elle considère qu'ils vont directement contre le but que les puissances catholiques s'étaient proposé ; elle juge enfin qu'ils sont contraires à plusieurs engagements[7] qui la lient. Rappelez-vous en effet, M., tout ce qui a été dit à ce sujet soit par les organes du gouvernement ou de l'Assemblée, soit par les généraux dans leurs proclamations, soit par le Président dans son message ou autres documents publics, vous verrez qu'à toutes les époques, il a toujours été déclaré par tous qu'un des buts de notre expédition était de garantir les États romains contre une réaction violente à l'égard des personnes, et d'arriver ainsi à la conciliation des partis et à la pacification réelle du pays. Pourrons-nous manquer à de si solennels engagements pris à la face de l'Italie et du monde ? Occupant le pays avec une armée, ayant par conséquent la force publique entre nos mains, pouvons-nous laisser exercer à l'ombre de notre drapeau des rigueurs dont nous serions responsables aux yeux de nos contemporains et devant l'histoire ? Devons-nous oublier ce qui s'est passé en 1823 et les reproches si amers qui furent

adressés au gouvernement de cette époque[8] ? Pie IX qui a un si juste sentiment de sa dignité ne peut demander à la France un tel sacrifice de la sienne, lui qui est si légitimement préoccupé de sa responsabilité doit permettre que nous songions à la nôtre.

Assurez donc de nouveau le St-Père que si durant notre séjour momentané dans ses États nous en étions réduits à nous opposer sur le territoire que nous occupons à certaines mesures que son gouvernement croirait devoir prendre contre les personnes, nous n'agirions ainsi que par le pressant besoin de sauvegarder notre honneur et non dans la pensée de contester, de contrarier [lecture douteuse] ou d'amoindrir une souveraineté que nous n'avons jamais cessé de reconnaître et que nous avons contribué à rétablir.

Il est un dernier point de vue que je dois vous faire connaître. Considérant la grande influence qu'exercent les affaires d'Italie sur la politique générale de l'Europe et craignant les complications qui peuvent naître de l'état actuel des choses, le Conseil a pensé que peut-être le moment était venu de suivre l'exemple qui a déjà été donné en 1831 et d'appeler les grandes puissances à conférer sur ce grave sujet et à s'entendre. J'écris à nos représentants près des gouv[ernemen]ts d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie afin de pressentir quelle est leur opinion sur ce point.

Brouillon autographe non signé. Inédit. Archives du ministère des Affaires étrangères. Correspondance politique. Rome. Volume 992, fol. 96-99.

1. *En haut à gauche d'une autre écriture* : M. de Corcelle. Rome. No 9.

Il s'agit du brouillon de la dépêche officielle que commente Tocqueville dans sa lettre particulière à Corcelle du 1er octobre 1849 (voir *OC*, t. XV, 1, p. 433-443). Tocqueville en souligne d'emblée le « grand esprit de modération » et réserve à la lettre particulière l'expression de son « indignation » et de son « irritation profonde » devant les dernières proclamations du pape.

2. Il s'agit du *Motu proprio*, qui rejette toute réforme véritable et se contente de vagues promesses. Le texte du *Motu proprio* du 12 septembre et de la « Notification sur l'amnistie du 18 septembre » sont reproduits dans *OC*, t. XV, 1, p. 434-436.

3. *Suit un paragraphe biffé* : Toute la question est là. Suivant que le germe d'institutions libérales déposé dans le manifeste sera développé ou restera stérile le gouvernement restauré du pape sera un progrès sur l'ancien système de gouvernement pontifical ou n'en différera absolument en rien.

4. *Biffé* : nouvelles.

5. Mot illisible.

6. *Biffé* : quelconque.

7. *Biffé* : publics.

8. Allusion probable à la répression rigoureuse du pape Léon XII (1760-1829), successeur de Pie VII, le 28 septembre 1823 contre les carbonari après la vague révolutionnaire de 1820-1821 à Naples et dans le Piémont et l'échec des soulèvements.

## À LÉON JUCHAULT DE LAMORICIÈRE

Paris, ce 1er octobre 1849

Mon cher ami, quelque pressé que je sois par l'ouverture de la session qui se fait aujourd'hui je veux ajouter quelques mots à la dépêche officielle que le courrier vous apporte.

La plus grosse affaire du moment est l'affaire de Constantinople[1]. Elle demande à être entamée par vous avec la plus grande précaution. D'abord, nous ne savons pas nous-mêmes précisément jusqu'à quel point nous voulons nous engager sur ce terrain. Nous ne pourrons prendre de résolutions à cet égard que quand nous aurons appris ce que fait et veut faire l'Angleterre[2]. Nous sommes habitués à être poussés en avant par elle et puis laissés à moitié chemin lorsque le danger se produit[3]. Ici, une manœuvre de cette espèce aurait pour nous les conséquences les plus graves. Nous nous serions brouillés avec l'Autriche et peut-être compromis avec la Russie, sans nous être unis par une forte action commune avec l'Angleterre. Nous nous trouverions exposés aux coups de tout le monde, sans avoir avec nous personne. L'Angleterre est capable de nous mettre dans cet embarras, et tant que nous n'aurons pas de garanties suffisantes contre cette éventualité, nous ne pouvons marcher en avant. Fussions-nous, d'ailleurs, déterminés à pousser l'affaire à fond, il faudrait encore, dans l'intérêt du succès la commencer doucement, c'est-à-dire, ne rien dire aux deux puissances qui sentît trop la remontrance et surtout la menace, afin que leur vanité ne soit engagée que le plus tard possible à résister. Toutes ces nuances me paraissent indiquées dans la dépêche. C'est au point de vue de la paix générale, de l'indépendance de la

Turquie qui doit être ménagée, que nous exprimons l'espérance et le désir qu'on trouve des moyens de s'entendre et que les choses ne soient pas poussées à l'extrême. Après cette première approche, nous verrons si nous devons donner l'assaut à la place. *Ce qu'il faut hautement reconnaître, c'est le droit qu'a la Russie d'exiger de la Porte d'éloigner des frontières de l'Empire et de mettre hors d'état de nuire les hommes dont les machinations peuvent être à craindre* ; ce n'est que le procédé de la demande de l'extradition, procédé rendu plus dur encore par la forme, que nous réprouvons. Je n'ai pas besoin de vous montrer toute la gravité de la situation et comment la guerre générale pourrait sortir aisément d'un incident de cette espèce.

Sur nos autres affaires importantes la dépêche officielle vous fera connaître suffisamment, je crois, où nous en sommes. J'aurai soin que tous les quinze jours, les courriers que je viens d'établir sur votre ligne comme sur celle de Vienne, vous portent un compte rendu analogue de notre situation et, si cela est nécessaire, la copie des dépêches qui peuvent la faire connaître. On ne peut négocier sur un point précis sans avoir une vue assez claire de tout l'horizon diplomatique. Vous verrez dans quelles difficultés faciles à prévoir mais inextricables nous sommes à Rome. Nous avons affaire là avec une puissance insaisissable qu'on fortifie en ayant l'air de la violenter et qui lorsqu'elle ne peut plus se défendre chez elle, vient chez vous, vous faire la guerre avec vos propres citoyens. Je suis arrivé à cette conviction absolue que nous ne tirerons rien de bon, quoi que nous fassions, de l'affaire de Rome et que dès que nous aurons un prétexte honnête d'en sortir, il faut le faire. Mais ce prétexte honnête est encore difficile à trouver. Le pire de la situation vient moins encore de la résistance que nous trouvons en Italie que du peu d'appui que donne en ce moment l'opinion en France. Vous ne pouvez vous faire une idée du peu d'agitation que causent ces questions, jadis si agitantes. On blâme le pape, mais on ne se passionne point. La fibre nationale est molle à cet endroit. C'est là un phénomène passager, mais dont on est bien obligé de tenir compte.

L'Assemblée nationale vient de se réunir à nouveau. Que va-t-il arriver ? Cela est difficile à prévoir et serait trop long à dire. Il y a beaucoup de mauvaises humeurs dans la majorité, mais autant que j'en puis juger, pas de résolution de nous renverser. Berryer n'a pas envie de prendre le pouvoir ; j'ai la conviction que Thiers n'a pas non plus ce désir. Molé en grille, mais à lui seul ne suffit pas pour nous culbuter. En somme, l'Assemblée me paraît plus calme qu'à son départ et je crois à des chances

de vie pour le cabinet.

J'ai donné l'ordre de vous payer comme cela était convenu votre loyer. J'y ai ajouté 2 500 [f.] pour couvrir le déficit dont vous me parlez à l'occasion de votre séjour à Varsovie.

Vous me dites dans votre lettre que nous avons tort de ne pas nous faire défendre par de grands journaux. Vous en parlez bien à votre aise. Croyez que tout ce qu'on pouvait faire dans ce sens a été insuffisant. Dans la situation instable où se trouvent toutes choses en France et par-dessus tout le pouvoir ministériel il n'y a pas de grand journal qui veuille aliéner réellement son indépendance. Tout ce qu'on peut obtenir, c'est une certaine bienveillance. Du reste, ne vous exagérez pas l'empire (encore très grand pourtant mais singulièrement diminué) des journaux sur le pays. Ils ont encore un grand pouvoir mais non la toute-puissance que vous supposez.

M[adam]e de Lamoricière[4] nous est arrivée la semaine dernière. Nous avons pu la retenir à dîner. Nous l'avons trouvée dans la meilleure santé du monde, aussi aimable et aussi intéressante à entendre qu'on puisse le concevoir. L'intelligence de ses remarques sur tout ce qu'elle avait vu, nous a charmés. Elle m'avait dit qu'avant son départ de Paris, elle m'enverrait des lettres pour vous afin que je les donnasse au courrier qui part aujourd'hui. Mais je n'ai rien reçu. Au moment où j'écris ces derniers mots on m'annonce que M[adam]e de Lamoricière que je croyais partie vient d'envoyer des lettres qu'on va joindre au paquet.

J'y joins aussi la copie d'une lettre écrite par M. de Nesselrode[5] à M. de Titov[6]. Ce document est de la nature *la plus confidentielle*. Je vous l'envoie pour que vous puissiez juger le ton de la diplomatie russe, à l'égard de la Porte et la gravité du conflit.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

*Particulière*

Lettre inédite. Archives nationales.

1. Tocqueville évoque ici la question des Hongrois et des Polonais venus se réfugier dans l'Empire ottoman après la capitulation hongroise du 13 août. Voici comment il l'expose lui-même dans ses *Souvenirs* : « On sait qu'accablés sous le nombre, les Hongrois furent vaincus ou se rendirent, et que leurs principaux chefs

ainsi qu'un certain nombre de généraux polonais qui s'étaient associés à leur cause passèrent le Danube, vers la fin du mois d'août, et vinrent à Widdin se jeter dans les bras des Turcs. De là, les principaux d'entre eux, Dembinski et Kossuth, écrivirent à notre ambassadeur à Constantinople. Les habitudes et l'esprit particulier de ces deux chefs se révélaient dans leurs lettres. […] Toutes deux finissaient par réclamer la protection de la France. Pendant que les proscrits imploraient l'appui de la France, les ambassadeurs d'Autriche et de Russie se présentaient devant le Divan pour leur demander qu'on les leur livrât » (édition « Quarto », p. 961). Le sultan Abdul-Medjid avait répondu que « tout en désavouant ce qu'avaient fait les rebelles hongrois, il ne pouvait plus voir en eux que des malheureux cherchant à échapper à la mort et que l'humanité lui défendait de livrer » (*ibid.*, p. 962). Début septembre, le tsar avait envoyé son aide de camp, le prince Radziwill, pour réclamer l'extradition des Polonais qui avaient servi contre les armées russes. N'ayant rien obtenu, les ambassadeurs de Russie et d'Autriche rompirent les relations de leurs pays avec l'Empire ottoman. Dans le même temps, le sultan proposait de mettre lui-même les réfugiés hors d'état de nuire.

2. Ayant reçu fin septembre les dernières nouvelles sur l'état des relations turco-russes et autrichiennes, Tocqueville écrit dans ses *Souvenirs* que son « premier soin fut de les faire parvenir en Angleterre » (*ibid.*, p. 964). Voir la lettre suivante envoyée le même jour à Drouyn de Lhuys, ambassadeur de France en Angleterre.

3. Tocqueville fait ici allusion aux négociations de paix entre le Piémont et l'Autriche pour lesquelles l'Angleterre n'avait apporté finalement à la France « qu'une assistance diplomatique et un appui moral », selon les mots de Palmerston cités par Tocqueville dans ses *Souvenirs* (*ibid.*, p. 960). Voir également la lettre suivante à Drouyn de Lhuys.

4. Marie Amélie de Lamoricière, née Gaillard d'Auberville, était la petite-fille de Mme de Montagu, sœur de Mme de La Fayette (elle était donc cousine de la femme de Beaumont et de la femme de Rémusat).

5. Charles Robert, comte de Nesselrode (1780-1862), ministre des Affaires étrangères d'Alexandre Ier en 1816, puis vice-chancelier de Nicolas Ier en 1829 et chancelier en 1844, devait diriger la politique étrangère de son pays jusqu'en 1856.

6. Vladimir Pavlovitch Titov (1807-1891) était alors l'ambassadeur de Russie à Constantinople. Il était entré dans la carrière diplomatique en 1827. Consul dans les principautés danubiennes, puis ambassadeur à Constantinople de 1843 à 1853, il fut en 1858 ambassadeur à Stuttgart et termina sa carrière comme membre du Conseil d'État en 1865.

## À ÉDOUARD DROUYN DE LHUYS

Paris le 1er octobre 1849[1]

Mon cher collègue,

Je voulais vous écrire longuement. La reprise des débats de l'Assemblée nationale qui a eu lieu aujourd'hui m'en empêche. Je veux cependant vous dire en quelques mots comment se présente à moi la grande affaire de Constantinople. À mon sens, notre action ne peut se mesurer que sur les dispositions bien connues et les résolutions bien arrêtées de l'Angleterre. Nous y risquons beaucoup plus qu'elle. Nous ne saurions nous entremettre avec quelque vivacité dans le conflit sans risquer sinon la guerre au moins la destruction des bons rapports entre nous et l'Autriche, et de nouveaux embarras ou périls sur tout le continent. Tous ces inconvénients et ces dangers pourraient être bravés et il y aurait peut-être, à tout prendre, utilité à les braver si ceci devait être le commencement d'une action commune et énergique avec l'Angleterre et d'une véritable intimité avec son Cabinet. Mais se brouiller avec le continent sans être sûr de se lier avec l'Angleterre, ce serait jouer un métier de dupe. Si donc le Cabinet anglais veut que nous agissions, il faut qu'il nous dise clairement, catégoriquement ce qu'il veut faire, jusqu'où il entend aller. Je me souviens encore de l'affaire du Piémont. Lord Palmerston nous gourmandait de notre froideur, il poussait les Piémontais à une rupture. Il se portait leur principal défenseur. Arrive une circonstance où l'existence même de la Sardaigne semble en question. Nous sortons de notre circonspection et posons un cas de guerre. Lord Palmerston vient à notre secours en nous promettant bravement… l'appui moral de l'Angleterre. C'est donc de ce côté que j'appelle votre attention et votre action. Si on veut de nous, qu'on mette les points sur les i ; il est possible qu'alors on nous trouve très résolus ; mais sinon non. Il est bien important que vous puissiez nous assurer de la disposition dans laquelle les événements trouveraient les torys des différentes nuances. Car dans un gouvernement parlementaire par conséquent mobile l'appui du parti dominant n'est pas toujours une suffisante garantie.

*À M. Drouyn de Lhuys*
*Particulière*
*Copie*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet. Un extrait de cette lettre est publié dans les *Souvenirs* (édition « Quarto », p. 964).

## À ERNEST SAIN DE BOIS-LE-COMTE

Paris le 4 octobre 1849

Monsieur,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'exprimiez l'intention de ne pas accepter le poste de Lisbonne. Je vous avoue qu'elle m'a causé une impression pénible. Vous vous plaigniez, soit dans cette lettre soit dans une autre qui m'a été communiquée, avec quelque vivacité que j'eusse pensé à vous donner ce poste au lieu de celui de Washington et vous laissiez même entendre qu'en agissant ainsi, j'avais voulu favoriser à votre détriment un frère du président du Conseil[1]. Ce dernier reproche m'a paru, je vous le confesse, peu convenable et, de plus, parfaitement mal fondé. Quand j'ai offert Washington à M. Barrot, vous veniez de refuser de vous y rendre. Pouvais-je prévoir que vous m'écririez le lendemain pour accepter ? En quoi y avait-il donc lieu de se plaindre ? C'est, en tous cas, ce me semble, non à moi, mais à vous-même qu'il fallait vous en prendre et au lieu de rechercher pourquoi j'avais choisi M. Barrot pour aller à Washington, il eût été plus simple de vous demander pourquoi vous n'aviez pas voulu y aller. J'avais, en effet, offert à M. Barrot, après votre refus, le poste de Washington et, s'il l'avait accepté, je l'y aurais fait nommer. Mais ayant reçu de lui hier une lettre qui m'annonçait que prêt à aller en Amérique, il préférait cependant rester à Lisbonne, j'ai donné cours à mon premier projet et le président vient de signer un décret qui vous désigne pour les États-Unis. J'espère, Monsieur, que cette résidence vous paraîtra plus importante, quand vous verrez les choses de près, qu'il ne vous semble de loin, et que vous resterez convaincu que c'est un intérêt de service et non, comme vous l'avez fait entendre, le désir qu'aurait le gouvernement d'écarter des affaires les hommes qui ont des principes républicains qui m'a porté à vous y envoyer.

Veuillez croire, Monsieur, à tous mes sentiments de haute

considération.

*Copie*
*À M. de Bois-le-Comte*

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. Il s'agit d'Adolphe Barrot, frère d'Odilon Barrot. Sur ce jeu de chaises musicales entre les postes diplomatiques de Lisbonne et de Washington, voir les lettres que Tocqueville écrivait le 15 septembre à Adolphe Barrot et à Bois-le-Comte.

## À M. LE GÉNÉRAL JACQUES AUPICK

Paris, le 7 octobre 1849[1]

Monsieur,

La dépêche officielle qui est jointe à cette lettre vous fera connaître quels ont été jusqu'à présent nos actes, je veux y ajouter quelques mots pour vous apprendre dans quel état d'esprit nous nous trouvons.

Nous ne voulons pas abandonner la Porte ; nous désirons l'aider autant que possible dans la situation difficile où elle est placée[2]. Nous approuvons le langage honorable que vous lui avez tenu ; mais nous ne sommes pas disposés à nous lier absolument les mains à l'avance et à nous engager de telle manière que nous ne fussions plus maîtres de nos mouvements. La guerre générale, si elle devait sortir, ce que je ne crois pas, de cet incident, nous paraîtrait un extrême péril et une grande chance donnée au bouleversement de la société. L'exemple de l'Angleterre ne nous semble pas déterminant[3]. Elle a plus à gagner que nous dans un conflit et infiniment moins à perdre. La guerre peut lui donner en Orient des compensations de ses sacrifices ; les nôtres ne pourraient se rencontrer que dans un remaniement général des territoires de l'Europe. Une guerre avec les puissances du Nord, c'est pour l'Angleterre risquer des flottes et des millions. Pour nous, c'est

mettre en question l'existence même de notre pays. C'est nous obliger dès l'abord à la création de plusieurs armées, c'est ranimer l'esprit révolutionnaire chez nous et dans toute l'Europe. C'est dans l'état où se trouvent nos finances, nos institutions, les partis, les mœurs publiques, risquer la révolution ou la conquête. Cela ne veut pas dire qu'il ne puisse survenir des événements qui nous forcent à courir de tels risques. Si la Turquie était réellement en danger de périr, si son territoire était menacé ou envahi, je suis d'avis que les périls d'une guerre, tout immenses qu'ils sont, devraient être bravés. Ce que je désire vous faire comprendre par ce qui précède, c'est que là où l'Angleterre peut vouloir se jeter en avant, s'engager à tous risques, nous sommes obligés d'agir avec circonspection, avec lenteur ; qu'il est sage de ne nous engager irrévocablement que quand nous voyons clairement qu'il est nécessaire de le faire. Ces considérations influent sur notre conduite et notre langage. Nous ne ferons rien sans nécessité qui sente la menace. Nous tiendrons autant que nous le pourrons la question dans la sphère de la diplomatie ; nous ne pousserons pas la Porte à résister outre mesure en la garantissant pour ainsi dire à l'avance contre toutes les éventualités de la lutte. Nous ferons pressentir aux deux partis qu'un moment peut arriver où nous entrerions matériellement et vivement sur le théâtre des événements ; mais nous ne voulons pas prendre un engagement positif et déterminé quant au temps et à la circonstance de le faire, nous réservant d'agir suivant que l'intérêt de la France et notre honneur nous paraîtront nous pousser. Assurez donc la Turquie que la France lui vient en aide, mais sans préciser comment et sans nous engager d'une manière définitive à agir d'une certaine façon.

Ainsi que je vous le dis dans ma dépêche officielle, il me paraîtrait capital que la Porte se débarrassât des réfugiés le plus tôt possible. Tout vaut mieux que de les garder. On peut lui faire la guerre pour les avoir ; on ne lui fera pas la guerre pour se venger de ce qu'elle les a renvoyés. Faites en cette matière *des faits accomplis.* Des lettres de Bucarest m'apprennent que les réfugiés sont presque libres. Pourquoi ne laisse-t-on pas échapper les plus compromis ? Soyez sûr que toute la difficulté de cette affaire repose sur leur présence, et c'est dans le sens de leur éloignement *d'une manière quelconque* que vous devez insister.

Cette lettre vous est écrite fort à la hâte et au milieu de la pression de plusieurs autres très grandes affaires. Elle suffira pour vous faire connaître ma pensée, du reste, je dois vous le dire, le Conseil n'a pas encore pris un parti définitif sur la marche à suivre. Ainsi c'est en mon nom et non au

sien que je vous parle aujourd'hui. Nous attendons les dernières communications de l'Angleterre.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

A. DE TOCQUEVILLE

*Copie*

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.

2. Voir ci-dessus la lettre à Lamoricière du 1er octobre. Dans ses *Souvenirs*, Tocqueville écrit : « Dès l'origine du débat le Divan s'était adressé aux ambassadeurs de France et d'Angleterre. Il en avait appelé à l'opinion publique des deux grands pays qu'ils représentaient, demandé leur conseil et réclamé leur secours, dans le cas où les puissances du Nord effectueraient leurs menaces. Les ambassadeurs avaient répondu sur-le-champ qu'à leur avis l'Autriche et la Russie dépassaient le droit et ils avaient encouragé le gouvernement turc dans sa résistance » (édition « Quarto », p. 962).

3. Le gouvernement anglais, poussé par l'opinion publique enflammée, selon Tocqueville, en faveur de la Turquie par la presse anglaise, avait pris des résolutions très fermes. S'appuyant sur une lettre de Drouyn de Lhuys du 2 octobre, Tocqueville les rapporte ainsi dans ses *Souvenirs* : « [Le gouvernement anglais] déclara qu'il s'agissait, non seulement du sultan, mais de l'influence de l'Angleterre dans le monde. Il décida donc : 1o qu'on ferait des représentations à la Russie et à l'Autriche ; 2o que l'escadre anglaise de la Méditerranée se rendrait devant les Dardanelles, pour donner confiance au sultan et défendre, au besoin, Constantinople. On nous invitait à faire de même et à agir en commun. Le soir même, l'ordre de faire marcher la flotte anglaise fut expédié. » Et il ajoute : « La nouvelle de ces résolutions décisives me jeta dans une grande gêne. Je n'hésitais pas à penser qu'il fallait approuver la conduite généreuse qu'avait tenue notre ambassadeur et venir en aide au sultan, mais quant à l'attitude belliqueuse, je ne pensais pas qu'il fût encore sage de la prendre » (*ibid.*, p. 965).

## À LÉON JUCHAULT DE LAMORICIÈRE

Paris, 9 octobre 1849

Mon cher ami, je vous ai écrit la lettre ci-jointe[1] dans la prévision que

peut-être vous pourriez la communiquer confidentiellement et par une indiscrétion au comte de Nesselrode. Elle est écrite dans un style qui peut, en effet, faire croire que je ne la destinais qu'à vous.

Rien de plus grave et de plus critique que la situation dans laquelle nous sommes. Les événements nous poussent vers la guerre et la guerre serait un désastre. Il la faut éviter pour peu qu'il y ait une seule chance honorable de le faire. Non seulement ce serait une mauvaise affaire ; mais un jeu de dupe ; car l'Angleterre nous mène dans une arène où elle ne risque rien et nous tout. Nous sommes donc disposés, ainsi que je le dis dans la lettre ostensible, à saisir la première occasion honorable de nous trouver satisfaits mais encore faut-il qu'elle se trouve. Si vous ne pouvez la faire naître, tâchez, du moins, de traîner en longueur. Le temps nous tirera d'affaire, à moins que la Russie n'ait le projet arrêté de saisir cette occasion pour entamer la grande question d'Orient ; auquel cas il n'y a plus rien à faire qu'à nous préparer à la guerre ; car tout ultra pacifiques que nous sommes, nous ne laisserons pas périr la Turquie sans tirer l'épée ; cela est certain et, sur ce point, tous les partis seraient d'accord.

Dans le cas contraire et s'il ne s'agissait que de l'intérêt des réfugiés ou même d'un peu plus de compression opérée sur l'Empire ottoman en risquant la guerre pour cela, nous ne serions pas suivis par la plupart des chefs des partis, ni même à ce que je crois par la nation. Le Conseil lui-même est très divisé. L'Angleterre envoie, dès à présent, sa flotte aux Dardanelles. La question actuelle est de savoir si nous enverrons aussi immédiatement la nôtre. Nous ne déciderons cette question que demain. Tout l'avenir peut être renfermé dans sa solution.

La rapidité et le désordre avec lequel j'écris doit vous prouver que je suis pressé au-delà de toute mesure par le courrier. Je vous écrirai d'une manière plus rassise par le courrier ordinaire du 15. Jamais plus grande affaire n'a été dans vos mains. J'espère que vous vous en tirerez bien comme de tant d'autres.

*À M. le général de Lamoricière*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Voir lettre suivante.

## À LÉON JUCHAULT DE LAMORICIÈRE

Paris, 9 octobre 1849

Mon cher ami, le courrier qui vous portera cette lettre apporte une note du gouvernement anglais relative à l'affaire des réfugiés. Cette note conçue dans des termes bienveillants et même amicaux pour la Russie nous a paru rentrer dans le sens des observations que nous avons faites nous-mêmes et que vous avez sans doute communiquées au comte de Nesselrode ; en adhérant au sens de la note anglaise vous ne faites donc qu'appuyer sur ce que vous avez déjà dit. J'espère que le comte de Nesselrode et l'empereur lui-même comprendront dans quelle position nous nous trouvons. Assurément nous ne désirons pas la guerre ; nous la redoutons au contraire beaucoup. Nous en connaissons le péril. Une guerre générale dans la situation des choses, cela peut vouloir dire le bouleversement de la société et la ruine de notre pays. Mais quelque péril que nous apercevions dans la guerre, nous ne saurions pour l'éviter faire des actes qui seraient de nature à compromettre notre honneur. Il est impossible que l'empereur et son ministre n'entrent point dans cette manière de sentir et de juger. Nous sommes en bonnes relations avec la Russie ; nous tenons particulièrement à ce que les relations restent telles ; c'est notre intérêt et notre goût ; c'est un des points principaux de notre politique. Mais que voulez-vous que nous fassions dans la circonstance présente ? La Turquie, un des plus fidèles et des plus anciens alliés de la France, s'adresse à nous ; il nous supplie, non de l'aider à faire la guerre à ses voisins, mais de le secourir dans une circonstance où le droit semble de son côté, où l'humanité en tous cas et l'opinion universelle de l'Europe sont de son côté ; comment pouvons-nous refuser cet appui que réclame de nous un pareil suppliant et dans une pareille cause ? Comment nous justifierions-nous vis-à-vis de notre pays, si nous repoussions la prière qui nous est faite ? Pouvons-nous conseiller à la Turquie de faire ce que nous ne ferions jamais nous-mêmes sans croire nous déshonorer ? Je suis convaincu que l'empereur qui est violent mais qu'on dit généreux ne peut vouloir nous pousser à une pareille extrémité et que nous pourrons nous entendre à l'aide de quelques biais pour nous y soustraire. En quoi sa gloire est-elle intéressée à saisir et faire pendre quelques malheureux ? Est-ce un sujet de querelle digne d'une grande

nation et la prise de Bem vaut-elle la guerre générale[1] ? Je vous avoue que je suis mortellement inquiet. Je redoute qu'on nous pousse malgré nous dans une voie au bout de laquelle seraient mille désastres pour nous et pour l'Europe tout entière. Tâchez d'éviter de tels malheurs.

Notre affaire d'Italie continue à me donner beaucoup de soucis. C'est cependant une question qui meurt. Mais avant de finir elle peut nous attirer encore des séances bien pénibles et bien dangereuses. Ce malheureux gouvernement de prêtres a un appétit de vengeance politique dont vous ne pouvez pas vous faire une idée et je crains bien que Corcelle qui était excellent quand il fallait prier le pape ne vaille plus rien maintenant qu'il faut lui résister.

La querelle avec les États-Unis repose sur un malentendu qui, je l'espère, n'aura aucune suite[2].

Adieu, je vous écris en toute hâte, pressé par le départ du courrier.

Croyez à tous mes sentiments de vive amitié.

*Copie*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Joseph Bem (1795-1850), général polonais qui se distingua contre les Autrichiens et les Russes pendant l'insurrection hongroise de 1849. Il fait partie des réfugiés que la Russie réclame à l'Empire ottoman. Dans une lettre particulière du 25 octobre que Tocqueville cite partiellement dans ses *Souvenirs* (*op. cit.*, p. 963), Lamoricière apportera l'explication de l'attitude de la Russie : « La guerre de Hongrie, vous le savez, faite pour soutenir l'Autriche que l'on hait comme peuple et que l'on n'estime pas comme gouvernement, cette guerre, dis-je, était peu populaire. Elle n'a rien rapporté, elle a coûté fort cher. L'émission des bons du trésor pour 84 millions de francs dont je vous parle dans une autre dépêche le prouve surabondamment. L'idée de voir revenir prisonniers les Polonais de Viddin objet de l'antipathie nationale, promettait une satisfaction d'amour-propre, seule compensation des sacrifices faits. D'où la déception de l'opinion quand l'empereur recule » (AT).

2. Il s'agit du différend suscité par le major Guillaume Tell Poussin, ambassadeur de France à Washington. Voir plus haut la lettre de Tocqueville à Bois-le-Comte du 3 septembre, et *OC*, t. VII, p. 128, note 2 et p. 130, note 3. La correspondance officielle entre Richard Rush, ambassadeur américain à Paris, Tocqueville et le secrétaire d'État américain Clayton est publiée dans le journal *L'Ordre* du 10 octobre.

Paris, ce 11 octobre 1849

Monsieur,

Je joins une lettre particulière à ma dépêche officielle afin de vous développer un peu plus en détail et plus librement notre pensée[1].

Le gouvernement, je n'ai pas besoin de vous le répéter, verrait avec beaucoup de crainte et de douleur la guerre sortir de la question actuelle, et il est décidé à ne rien risquer, *sans une nécessité absolue*, qui puisse conduire à ce résultat. La constitution, d'ailleurs, lui fait une loi d'agir ainsi ; car nous n'avons pas le droit d'après elle de commencer la guerre sans l'autorisation de l'Assemblée nationale.

Or, nous avons lieu de croire que le gouvernement anglais, qui n'est pas dans la même situation que nous, n'est pas arrêté par les mêmes scrupules. Il n'a ni les mêmes obligations constitutionnelles, ni les mêmes raisons de circonspection que nous. Nous vivons en bons rapports avec l'Autriche et la Russie. L'Angleterre est froidement avec la seconde et en très mauvais termes avec la première. Là où nous ne voulons que sauver d'une manière quelconque l'indépendance de la Porte et sauvegarder notre honneur, Lord Palmerston peut vouloir surtout trouver une satisfaction d'amour-propre. Pour nous, il nous suffit que le sultan ne soit pas opprimé ; pour le cabinet anglais, le principal résultat à obtenir peut être de faire reculer l'épée à la main les deux grandes puissances qui l'ont contrarié et surtout mortifié depuis quelque temps. De son côté, Sir Stratford Canning, vous ne l'ignorez pas, a des griefs personnels contre la Russie, et aux instructions vives de son gouvernement il se pourrait qu'il joignît la vivacité de sa disposition individuelle et de son souvenir.

Tout ceci doit être, sans cesse, présent à votre esprit. Il faut vivre en bonne intelligence avec l'ambassade britannique et lui montrer de la confiance, mais bien prendre garde de laisser engager notre action par la sienne autrement, plus vite ou plus que nous ne devons le vouloir. C'est ainsi qu'il peut se faire que Sir Stratford Canning se décidant d'après des indices plus ou moins trompeurs, veuille ordonner à la flotte anglaise de passer les Dardanelles et de venir sous Constantinople. N'oubliez pas que ceci est déjà presque la guerre, que c'est, en tous cas, la violation des traités. Ne consentez à donner un ordre pareil à notre flotte que s'il y a,

non des indices, mais, à votre sens, des certitudes d'une attaque des Russes contre Constantinople. Je le répète, au fond, il y a une différence très grande entre le but des Anglais et le nôtre. Nous ne voulons que le résultat, il leur faut l'éclat de l'avoir obtenu. Pour Dieu ! Évitez-nous la guerre générale par tous les moyens qui peuvent être en votre pouvoir et que la prudence peut vous suggérer.

Ceci me ramène à ce que je vous ai déjà répété par lettre et par dépêche télégraphique et ce en quoi je persiste plus que jamais. Il n'y a de salut certain que dans l'évasion ou dans l'expulsion des principaux réfugiés. Il est encore temps d'avoir recours à l'une de ces deux mesures. Si elles ne sont pas prises déjà, insistez de nouveau avec une énergie croissante pour qu'on les prenne immédiatement. Allez pour l'obtenir jusqu'à la menace. Faites comprendre que si on ne suit pas nos conseils, on ne peut pas compter sur notre concours ; qu'après tout que [*sic*] la présence de notre flotte à Ourlac[2] ne signifie pas que nous venions appuyer la Turquie à tout prix et quelle que soit la situation qu'elle prenne. Que notre principal objet en envoyant nos vaisseaux a été de rendre la France présente dans des lieux où de si grands événements peuvent s'accomplir et de nous mettre en état d'être spectateurs ou acteurs suivant que nous croirons devoir prendre l'un ou l'autre rôle.

Surtout, faites bien entendre au gouvernement ottoman que si la Russie et l'Autriche excèdent leur droit en demandant l'extradition des réfugiés, elles ne font qu'user du droit le plus respectable et le mieux reconnu lorsqu'elles exigent que ces réfugiés ou tous autres étrangers dangereux pour elle soient expulsés du territoire turc. Pesez donc de tout le poids de la France sur le gouvernement ottoman pour qu'il prenne les mesures les plus énergiques contre les réfugiés et les plus rassurantes pour la Russie et l'Autriche. Exigez que cela soit fait vivement et complètement. On croit à Vienne, et non, je pense, sans quelque raison, que le plan de Lord Palmerston est de créer toutes sortes d'embarras à la Russie et surtout à l'Autriche à l'aide des réfugiés qui aborderaient dans l'Empire ottoman, venant les uns de Hongrie par terre, les autres de tous les pays de l'Europe qui ont eu récemment des révolutions. On suppose qu'il veut allumer en Turquie un foyer révolutionnaire et je vous avoue dans le secret d'une lettre confidentielle que je suis porté à croire cette supposition fondée et que j'ai quelques raisons pour cela. Une pareille tentative doit être découragée. Il faut non seulement ne pas la favoriser, mais la combattre de tout votre pouvoir, non pas directement en

attribuant à l'Angleterre de pareils projets, mais en agissant énergiquement sur la Porte pour qu'elle les déjoue par le renvoi des réfugiés de toutes les nations ou du moins des principaux d'entre eux. Vous devez prendre ce rôle hautement et ostensiblement. Je vous écris en hâte, Monsieur, et par conséquent avec quelque confusion. J'espère toutefois que vous aurez bien saisi nos idées : isoler votre action de celle de Sir Stratford Canning non dans les actes, aussi longtemps que cela sera possible, mais du moins au fond de votre pensée et n'oublier jamais un seul moment qu'il n'y a pas identité entre les intérêts, peut-être pas dans les desseins, et que par conséquent tout en désirant marcher d'accord, il faut être toujours prêt à reprendre la liberté de ses actions.

Croyez, Monsieur, à tous mes sentiments de très haute considération.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. Le 10 octobre, le Conseil des ministres avait décidé l'envoi de la flotte française en mer Égée. Tocqueville, hostile à cette mesure, se retrouva en minorité. Il explique dans ses *Souvenirs* que Louis-Napoléon avait été influencé par l'ambassadeur anglais Lord Normanby qui s'était établi dans ses bonnes grâces « en vivant et même en faisant vivre sa femme dans la compagnie de Miss Howard, la maîtresse de celui-ci ». Il ajoute : « La plupart de mes collègues pensèrent comme lui, qu'il fallait entrer sans hésitation dans l'action commune à laquelle nous conviaient les Anglais, et envoyer comme eux notre flotte aux Dardanelles » (édition « Quarto », p. 966). Dans une lettre à Beaumont du 12 octobre, Tocqueville exposait ainsi son désaccord : « Cette résolution est grave, je n'ai pas besoin de vous le dire. Je vous avoue qu'elle n'a pas été prise sur mes avis. Je trouvais l'acte prématuré et de nature à nuire au but qu'on se proposait plus qu'à y servir. Je jugeais, de plus, que l'Angleterre ayant décidé l'envoi de sa flotte sans nous consulter, nous n'étions nullement engagés à la suivre immédiatement dans la voie où elle se précipitait seule » (*OC*, t. VIII, 2, p. 199).

2. Dans le golfe de Smyrne.

## À ÉDOUARD DROUYN DE LHUYS

Paris, 12 octobre 1849

Mon cher collègue,

Le courrier qui vous portera cette lettre vous portera aussi copie des dépêches que nous venons de transmettre à Constantinople. Il est utile que vous sachiez ce qui s'est passé dans le Conseil à cette occasion et l'esprit dans lequel nous agissons.

Le Conseil ne s'est déterminé qu'après de longues discussions dans lesquelles les opinions ont été très partagées relativement à l'envoi de la flotte. Cette mesure a été jugée, en général, prématurée et de nature à nous engager plus vite et plus profondément qu'il ne nous convient de l'être. Mais l'acte que faisait l'Angleterre nous rendait bien difficile l'initiative.

Vous verrez par mes dépêches à M. Aupick que le gouvernement français n'entend pas lier d'une manière indissoluble son action à celle des Anglais et se réserve la liberté de ne point apprécier comme eux la nécessité d'une intervention armée. La position des deux pays, en effet, n'est pas identique. La guerre aurait de bien autres conséquences pour nous que pour les Anglais. D'une autre part, le gouvernement britannique a des vengeances d'amour-propre à exercer que nous n'avons pas. Ce qu'il faut peut-être à Lord Palmerston, c'est l'honneur d'avoir fait reculer l'épée à la main l'Autriche et la Russie. Il était donc très nécessaire de prévenir notre ambassadeur contre des entraînements.

Quant à ce qui vous concerne, vous penserez sans doute, comme moi, qu'il y aurait inconvénient à montrer maintenant au gouvernement anglais de la méfiance et à afficher vis-à-vis de lui l'envie de marcher à part. Ce sont, au contraire, les tendances et désirs opposés qu'il convient de manifester. Seulement il est bon de ne rien dire que Lord Palmerston puisse prendre pour un *engagement* d'unir les deux flottes, d'agir en toutes circonstances de la même manière et de subordonner en quelque sorte nos efforts aux siens. À ce propos, je crois utile que vous exprimiez le regret que nous avons éprouvé en voyant l'Angleterre décider l'envoi de sa flotte sans s'être concertée avec nous afin de savoir si le moment de faire une démonstration aussi décisive était venu. On peut faire sentir indirectement à cette occasion que bien qu'unies par le même but, la France et l'Angleterre ne sont pas dans la même situation et que par conséquent chacune doit peser à sa manière la valeur de ses actes et n'adopter une action commune que quand cela lui convient.

Avec cette lettre vous arrivera une dépêche relative au projet de traité sur la contrefaçon artistique et littéraire et ce projet de traité lui-même tel

qu'il a été demandé par Lord Palmerston. Ce n'est, du reste, qu'une reproduction du premier projet anglais modifié d'après les concessions réciproques. Quant à la question de savoir où le traité sera signé, je tiendrais beaucoup à ce qu'elle fût tranchée dans notre sens et je vous prie d'insister fortement pour qu'il en soit ainsi[1].

Veuillez croire à tous mes sentiments de haute considération et d'amitié.

*À M. Drouyn de Lhuys*
*Copie*

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Les négociations allaient aboutir le 3 novembre 1851 à la conclusion d'une convention entre la France et la Grande-Bretagne pour la garantie réciproque de la propriété littéraire, soumise à la ratification de l'Assemblée le 11 novembre 1851.

## À ALFRED DE FALLOUX[1]

Paris le 12 octobre 1849[2]

Cher collègue, je n'ai que le temps de vous dire en deux mots que la résolution du Conseil a été prise avant-hier[3] et qu'à l'heure qu'il est il n'y a rien à faire qu'à attendre les événements. Du reste, en cette matière, la responsabilité de tout le Conseil est une. Il n'y en a pas d'individuelle. Je n'étais pas de l'avis de la mesure, mais, la mesure prise, je suis prêt à la défendre envers et contre tous.

J'espère encore beaucoup, d'ailleurs, qu'elle n'aura pas de suites fâcheuses. Je cherche de toutes les manières à en atténuer l'effet plutôt qu'à le grossir[4]. Ne vous tourmentez donc pas sur ce point. Achevez de vous guérir et revenez avec *votre voix*, lundi ; nous en aurons grand besoin.

Croyez à tous mes sentiments affectueux.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque de la ville d'Angers.

1. Cette lettre, dont le premier paragraphe est reproduit par Tocqueville dans ses *Souvenirs* (édition « Quarto », p. 966-967), répond à une lettre du 11 octobre de Falloux (AT) dans laquelle ce dernier, éloigné de Paris pour raison de santé, se justifiait d'avoir dit à Lanjuinais, envoyé auprès de lui, qu'il était favorable à l'envoi de la flotte française. Tocqueville jugea sévèrement ce revirement de Falloux : « Il avait cédé à un mouvement irréfléchi, ce qui lui arrivait quelquefois ; car la nature l'avait fait léger et étourdi, avant [que] l'éducation ne le rendît calculé jusqu'à la duplicité. Il est probable qu'après avoir parlé à Lanjuinais, il reçut des conseils ou fit de lui-même des réflexions contraires à l'avis qu'il avait exprimé. Il m'écrivit donc une lettre fort longue et très embrouillée dans laquelle il prétendait n'avoir pas bien compris Lanjuinais (ce qui n'était pas possible, Lanjuinais étant le plus clair et le plus net de tous les hommes dans ses paroles comme dans ses actes) et l'affaire d'ailleurs ne permettant pas l'équivoque. Il revenait sur son opinion et cherchait à couvrir sa responsabilité ; je répondis sur-le-champ par ce billet » (*ibid.*).

2. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.

3. Il s'agit de l'envoi de la flotte française en mer Égée.

4. L'affaire se termina pacifiquement puisque Nicolas Ier s'inclina devant le refus du sultan Abdul-Medjid de livrer les réfugiés. Dans ses *Souvenirs*, Tocqueville loue l'habileté de l'envoyé turc Fuad Efendi et celle de Lamoricière, qui prit bien soin de dissocier ses démarches de celles de l'ambassadeur anglais. Il commente ainsi la décision du tsar : « Faire la guerre pour forcer le sultan à livrer des suppliants et violer le droit des gens était bien difficile. Il eût été aidé en cela par les passions sauvages de son peuple, mais repoussé par l'opinion de tout le monde civilisé. Il savait déjà ce qui se passait en Angleterre et en France. Il résolut [de] céder sur-le-champ et avant qu'on eût eu le temps de le menacer » (*ibid.*, p. 968).

## À ALPHONSE DE RAYNEVAL

Paris, le 16 octobre 1849[1]

Je n'ai pas besoin, Monsieur, d'attirer votre attention sur la dépêche officielle de ce jour dans laquelle je vous entretiens d'avis à donner au pape relativement à la réorganisation de son armée et aux réformes administratives qu'il médite. Je veux seulement vous dire sous une forme plus intime combien j'attache d'importance à ce que nos conseils soient écoutés. La réorganisation de l'armée romaine est non seulement pour le pape mais pour nous un besoin urgent. Il importe pour mille raisons que je n'ai pas besoin d'indiquer à la sagacité de votre esprit que nous quittions Rome le plus tôt possible, mais nous ne pouvons le faire en

laissant derrière nous la révolution ou l'Autriche. La seule solution est dans la réorganisation de l'armée pontificale. Nous sommes disposés à faire de grands efforts si cela est nécessaire pour atteindre ce but. Je ne pense pas que le pape, tout défiant qu'il soit à l'endroit de la France, puisse se méprendre sur la cause de notre insistance. Nous voulons évidemment le mettre le plus tôt possible en état de se passer de nous afin qu'il soit en même temps en état de se passer des Autrichiens. Toutefois et malgré l'évidence de la pensée qui nous fait agir, je crois, comme je vous le disais dans ma dépêche, qu'il convient de ne nous avancer avec le St-Père sur ce terrain qu'avec circonspection et l'amener à nous demander ce qui lui manque plutôt que de lui offrir.

J'en dirai autant de l'administration et des réformes administratives en matière de finances surtout et d'organisation des pouvoirs. Je suis convaincu que le gouvernement pontifical n'arrivera à rien, même avec de la bonne volonté, s'il ne nous emprunte quelques hommes. Il ne faut pas les lui offrir, mais s'il exprime de nouveau le désir de les avoir, il convient de lui dire que sur ce point nous ferons tout ce qu'il est possible de faire pour lui complaire, nous ne lui désignerons personne, nous accepterons ses choix. S'il s'agit de fonctionnaires publics, nous nous prêterons à ce qu'ils puissent être détachés près du gouvernement romain sans perdre ou diminuer leur situation en France. Un homme comme M. Boulatignier[2], par exemple, pourrait se rendre très utile pour l'organisation administrative. M. de Rainneville[3] conseiller d'État, homme de beaucoup d'esprit et de savoir-faire et de plus appartenant à un parti qui offre de grandes garanties à l'Église serait, je crois, si on l'en sollicitait, disposé à se rendre à Rome et à y travailler à la solution des difficultés financières. Si le pape le demandait, nous ferions en sorte qu'il pût se rendre près de celui-ci, sans renoncer au Conseil d'État.

Je vous donne ces détails pour vous montrer le vif désir que nous avons d'aider le pape dans son entreprise.

Vous n'aurez pas de peine sans doute à mettre dans un vrai jour aux yeux du St-Père la nomination du général Hautpoul[4] et la réunion dans ses mains des pouvoirs de général en chef et de ministre plénipotentiaire. Cette nomination a été faite dans un vœu de conciliation et le parti catholique l'a accueillie ici avec une extrême faveur. M. d'Hautpoul appartenait à la majorité de la commission dont M. Thiers était le rapporteur[5]. On n'a réuni dans ses mains les deux pouvoirs que parce que M. de Corcelle arrivant au terme de son mandat allait revenir.

L'heure du courrier me force de finir. Croyez à tous mes sentiments de haute considération.

A. DE TOCQUEVILLE

*À M. de Rayneval*
*Particulière – Copie*

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, cabinet.

2. Boulatignier, conseiller d'État depuis le 18 avril 1849, se trouvait alors en Italie avec le député Louis Frémy. Dans sa lettre à Corcelle du 15 octobre, Tocqueville écrivait : « Vous me demandez quelle est la mission de MM. Boulatignier et Frémy ; mission que vous ne connaissez pas. Je le crois bien, puisque je ne la connais pas moi-même. Boulatignier a été en Italie pour se reposer et voir son frère ; M. Frémy pour accompagner Boulatignier » (*OC*, t. XV, 1, p. 455-456). Il n'est pas exclu, cependant, que Tocqueville ait chargé Boulatignier de quelque mission mais qu'il ait choisi la dénégation pour ne pas blesser Corcelle avec qui il n'était plus alors dans un rapport de confiance.

3. Alphonse Valentin Vaysse de Rainneville (1798-1864), issu d'une famille noble de Picardie, nommé conseiller d'État en 1823 puis attaché au comité des finances par Villèle qui lui confia son secrétariat particulier. Nommé conseiller d'État extraordinaire en janvier 1828 à la veille de la démission de Villèle, il fut mis à la retraite après la révolution de Juillet. Député de la Loire de 1846 à 1848, il avait quitté la vie politique après la révolution de 1848.

4. Alphonse Henri comte d'Hautpoul (1789-1865) avait commencé sa carrière militaire sous l'Empire. Capitaine en 1811, grièvement blessé et fait prisonnier par les Anglais jusqu'au retour des Bourbons, il était devenu colonel après les Cent Jours et avait pris part à la campagne d'Espagne. Mis en disponibilité au début de la monarchie de Juillet, il fut élu député en 1834 mais siégea peu car il avait été rappelé dans l'armée. Commandant de la 8e division militaire (Marseille) en 1843, pair en 1846, il est mis d'office à la retraite en juin 1848. Élu à la Législative en mai 1849, il vote avec la droite et soutient le prince-président. Remis en activité le 10 août 1849, il est placé à la tête de l'armée expéditionnaire de Rome et nommé ministre plénipotentiaire en remplacement de Corcelle. Il deviendra ministre de la Guerre dans le cabinet qui allait succéder à celui de Barrot après le 30 octobre 1849. Gouverneur de l'Algérie en 1850, il est appelé au Sénat en 1852. Voir les explications de Tocqueville sur la nomination d'Hautpoul à Rome dans sa lettre à Corcelle du 26 octobre (*OC*, t. XV, 1, p. 472).

5. Il s'agit de la commission élue pour examiner la demande de crédits déposée le 1er octobre par le gouvernement sur le bureau de l'Assemblée législative, pour couvrir les frais de l'expédition romaine. La commission avait déposé son rapport le 15 octobre, rapport dont les conclusions jugeaient favorablement le *Motu proprio* en alléguant que le pape était le meilleur juge des

libertés à accorder à ses sujets.

## À VICTOR LANJUINAIS

Paris 6 h du matin
[19 octobre 1849[1]]

Mon cher ami,

Je n'ai appris que hier au soir, en corrigeant *Le Moniteur*, quelle était la nature de l'injure que m'avait adressée M. Testelin[2] et qui avait motivé son rappel à l'ordre[3]. J'en ai été un peu ému ; et, en me levant ce matin, je vous écris pour vous prier de me dire, avec la sincérité que je vous connais, si à votre avis, il y a un parti à prendre. Veuillez répondre par le retour du messager.

Mille amitiés de cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. La lettre est écrite le lendemain de la séance du 18 octobre 1849 à l'Assemblée dans laquelle Tocqueville avait pris la parole.

2. Achille Arthur Armand Testelin (1814-1891), républicain militant sous le règne de Louis-Philippe et lié avec Delescluze, fut nommé, après février 1848, commissaire de la République dans le Nord, devint conseiller général et fut élu le 13 mai 1849 à l'Assemblée législative. Expulsé après le coup d'État du 2 décembre 1851, il rentrera à Lille lors de l'amnistie de 1859, reprendra l'exercice de sa profession, tout en collaborant aux journaux de l'opposition, et sera réélu conseiller général du Nord en 1867. Préfet du Nord puis commissaire de la Défense nationale en septembre 1870, il sera élu représentant du Nord en 1871, et en décembre 1875 sénateur inamovible.

3. Tocqueville était intervenu le 18 octobre à l'Assemblée dans la discussion sur la demande de crédits pour l'expédition romaine. Ce débat était le moyen pour l'opposition de discuter la politique du gouvernement dans cette affaire et de porter un jugement sur les faits nouveaux qu'étaient le *Motu proprio* et l'amnistie décrétés par Pie IX et publiés à Rome le 19 septembre. À la fin de son discours, alors qu'il défend l'idée que la France saura convaincre Pie IX d'étendre le champ de l'amnistie, Tocqueville entreprend d'opposer les débuts de la révolution

romaine, commencée dans la violence, à la restauration du pouvoir pontifical qui n'a, selon lui, pas entraîné de violence. C'est lorsqu'il dit : « Ce qu'on peut dire quant à présent, c'est que cette révolution romaine, qui a commencé par la violence et l'assassinat… » qu'il est bruyamment interpellé et interrompu. Il réitère sa phrase, sous les réclamations et interpellations de la gauche. C'est alors que Testelin crie : « Vous mentez ! » et qu'il est rappelé à l'ordre par le président. Voir *OC*, t. III, 3, p. 363-364.

## À ODILON BARROT

Ce samedi matin
[20 octobre 1849[1]]

Mon cher ami,

J'ai appris hier au soir de bonne source qu'E. Arago[2] auquel vous aurez à répondre ce matin a l'intention d'attaquer, tout à la fois, la *lettre du Président* et le *motu proprio*. S'il en est ainsi, votre terrain sera aussi bon que possible. Vous pourrez défendre le Président et sa lettre, sans sortir de notre politique[3]. Ce dernier point me paraissait déjà absolument nécessaire hier ; il semble encore plus indispensable aujourd'hui après le grand effet qu'a produit dans *tous* les rangs de la majorité le discours de Montalembert[4]. Le premier ne l'est pas moins ; il ne faut pas laisser à M. Thiers l'avantage d'avoir battu le Président et en même temps celui d'en avoir mieux parlé que nous. Il cherchera à atteindre ces deux résultats à la fois, soyez-en sûr.

Quant au fond du discours, mon avis, si vous me permettez de le donner, est qu'il doit être plus en critique des adversaires qu'en affirmations de notre part. C'est ainsi, ce me semble, que vous le compreniez hier, et je crois que vous avez raison. Il faut mettre Hugo et ses amis au pied du mur par des interrogations pressantes[5]. Vous voulez absolument obtenir du pape un ensemble d'institutions plus complet que celui qu'il croit pouvoir donner, vous voulez l'obtenir immédiatement afin de sortir le plus tôt possible de Rome et, cependant, vous déclarez que vous ne voulez pas user de violence. Quel est votre moyen pour atteindre ces deux résultats à la fois ? Dites-le, nous le discuterons ; mais jusqu'à ce que vous l'ayez donné, je suis fondé à vous dire que vous parlez des affaires comme un homme qui n'est pas chargé de les conduire et que

vous voulez avoir en parole la gloire d'un succès que vous savez bien que vous ne pourriez pas obtenir par les actes, si vous étiez au pouvoir.

Quant à notre politique, à nous, je pense qu'il faut bien rétablir son caractère libéral, modéré, sensé ; et défier *tous* ceux qui veulent *plus* ou *moins* qu'elle, de formuler un amendement qui réunit la majorité dans l'Assemblée.

Évitez, si vous m'en croyez, de lier *directement* le fait du séjour de notre armée et de la durée de ce séjour avec le fait des négociations. On verrait là une menace, et ce serait à mon sens, un terrain dangereux. Il faut bien plutôt dire, si je ne me trompe, pourquoi nous ne nous en allons pas encore d'Italie que de préciser jusqu'à quand nous avons l'intention d'y rester. Nous ne pouvons quitter seuls l'Italie ; nous ne pouvons la quitter jusqu'à ce que la tranquillité soit assurée ; jusqu'à ce que le gouvernement pontifical soit dans les conditions qui peuvent l'assurer.

La seule de nos demandes au pape qui nous soit contestée par le parti catholique, c'est le vote de la Consulte. Je crois que, sans la moindre animosité contre Montalembert, il est bon en retraçant le tableau de nos négociations de le maintenir, comme désir légitime de la France ; je vous enverrai dans une heure, lorsque mes bureaux ne seront plus déserts, des pièces qui établissent que cette modeste institution qui choque tant les catholiques avait été proposée par le cardinal Antonelli et admise dans l'origine par le pape. Je vous enverrai également les arguments qu'ont faits nos négociateurs quand on leur a refusé ce qu'on leur avait d'abord offert.

Je vous demande pardon de ces avis. On ne peut jamais se placer exactement dans le point de vue de celui qui va parler et il faut qu'il arrange sa bataille lui-même ; de plus, c'est l'écolier qui donne des conseils au maître. Mais le maître étant en même temps l'ami, l'excusera j'espère. Ce à quoi je tiens par-dessus tout, c'est qu'après votre discours on ne puisse établir une distinction raisonnable entre ce que vous aurez dit et ce que j'ai dit moi-même[6]. Cela serait très fâcheux pour nous et très pénible pour moi.

Tout à vous de cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

P.S. Quand vous reparlerez de notre conduite vis-à-vis des personnes, n'oubliez pas, je vous prie, de rappeler la dépêche à Rostolan que j'ai lue à la tribune et dans laquelle le gouvernement ordonne *d'empêcher* tout acte

de violence contre les personnes.

Copie du secrétaire d'Odilon Barrot. Archives Tocqueville. Publication partielle dans Pierre-René Roland-Marcel, *Essai politique sur Alexis de Tocqueville*, Félix Alcan, 1910. Une autre copie, adressée « À M. le Président du Conseil », figure également dans les archives Tocqueville.

1. La date figure sur la copie de la lettre aux AT.

2. Emmanuel Arago (1812-1896), fils aîné de François Arago, avait été commissaire de la République à Lyon où son administration suscita de violentes controverses. Élu des Pyrénées-Orientales à la Constituante, il fut nommé ambassadeur à Berlin, poste dont il démissionna le 10 décembre 1848. Réélu à la Législative, il était un des principaux orateurs de la Montagne. Il rentra dans la vie privée au coup d'État du 2 décembre. Il reprendra plus tard une activité publique. Élu en 1869 député de Paris, il fut à ce titre membre du gouvernement de la Défense nationale ; député des Pyrénées-Orientales à l'Assemblée nationale de 1871, il fut ensuite sénateur de ce département et ambassadeur à Berne (1880-1894).

3. Rappelons que, dans le débat sur le projet de loi relatif aux allocations de crédits supplémentaires pour l'expédition de Rome, Tocqueville avait ouvert la discussion le jeudi 18 octobre en défendant la politique suivie par le gouvernement contre le rapport du 13 octobre de Thiers qui l'avait condamnée comme trop hostile au pape. Surtout, Thiers avait passé sous silence la lettre du prince-président à Ney et les principes libéraux qu'elle exposait, ouvrant ainsi un champ de bataille à la Montagne et irritant le président de la République qui voulait publier une deuxième lettre ouverte. Il appartenait donc à Tocqueville de calmer le jeu, ce qu'il fit notamment en montrant qu'il n'y avait pas contradiction entre la lettre du président et la politique suivie mais en veillant à ne pas faire de la lettre un acte diplomatique officiel. (Voir *OC*, t. III, 3, p. 354.)

4. Odilon Barrot commente ainsi dans ses *Mémoires* l'intervention de Montalembert : « M. de Montalembert lui-même, que les attaques violentes de M. Victor Hugo contre la politique du Saint-Siège avaient poussé à la tribune, y avait porté toute sa passion et s'y était élevé à une grande hauteur d'éloquence ; mais en glorifiant et la cour de Rome et sa conduite, et le *Motu Proprio*, il avait plutôt aggravé qu'atténué les difficultés de la situation. » Barrot ajoute en note : « Ce passage entre autres où il explique les causes de la force de résistance de la cour de Rome, restera comme un des monuments les plus éclatants de l'éloquence parlementaire : "Vous niez la force morale, vous niez la foi, vous niez l'empire de l'autorité pontificale sur les âmes, cet empire qui eut raison des plus fiers empereurs. Eh bien, soit ! Mais il y a une chose que vous ne pouvez nier, c'est la faiblesse du Saint-Siège, sachez-le, c'est cette faiblesse même qui fait sa force insurmontable contre nous. Ah oui, il n'y a pas dans l'histoire du monde un plus grand spectacle et un plus consolant que les embarras de la force aux prises avec la faiblesse. Permettez-moi une comparaison familière. Quand un homme est condamné à combattre une femme, si cette femme n'est pas la dernière des

créatures, elle peut le braver impunément ; elle lui dit : Frappez mais vous vous déshonorerez, vous ne me vaincrez pas. Eh bien l'Église n'est pas une femme, elle est bien plus qu'une femme. C'est la mère de l'Europe, c'est la mère de la civilisation moderne, c'est la mère de l'humanité". (Triple salve d'applaudissements) » (*Mémoires posthumes*, Charpentier, t. III, 1875-1876, p. 457).

5. Le passage suivant, cité par Barrot dans ses *Mémoires*, résume l'argumentation de Victor Hugo : « Si vous sanctionnez la lettre, vous réprouvez le *Motu Proprio* ; si vous acceptez le *Motu Proprio*, vous désavouez la lettre. Vous avez, d'un côté, le président de la République, réclamant la liberté du peuple romain, au nom d'une grande nation qui, depuis trois siècles, verse à flots sur le monde civilisé, la lumière et la pensée ; vous avez, de l'autre côté, le *cardinal Antonelli*, refusant, au nom du gouvernement clérical : choisissez ! (Bravos à gauche) » (*ibid.*, p. 455).

6. Dans sa lettre à Corcelle du 21 octobre, Tocqueville commente ainsi sa stratégie parlementaire : « [Notre thème] était ceci : ne pas publier la seconde lettre du Président ; avouer et louer la première quant à la *substance* et sans y reconnaître un acte officiel de gouvernement. Admettre le *motu proprio comme point de départ*. Ne s'en pas montrer satisfait. Mais y voir le germe de beaucoup de très utiles améliorations qu'avait demandées la France. Quant aux personnes, déclarer que là nous ne pouvions céder et que, tant que nous serions à Rome, nous n'avions souffert et ne souffririons aucun acte de violence contre elles. C'est sur ce thème que j'ai fait mon discours et Barrot le sien ; moi, la gravure. Barrot, la peinture. Quinze jours plus tôt on m'aurait trouvé très mauvais, on m'a trouvé excellent. Quinze jours plus tôt, on aurait trouvé Barrot détestable et digne du pilori, on l'a déclaré très acceptable. On l'a laissé affirmer très solennellement que le vote qui allait avoir lieu signifierait ce que mon discours et le sien avaient dit. Thiers a renoncé à la parole pour soutenir son rapport. Le parti catholique n'a pas proposé d'amendement ; tout le monde s'est conduit en agneau, et la séance a fini hier par un embrassement universel. Voilà l'histoire » (*OC*, t. XV, 1, p. 464-465).

## À ALFRED DE FALLOUX

Paris ce 21 octobre 1849

Cher collègue,

Je vous envoie la lettre ci-jointe que je viens de recevoir pour vous de M. de Corcelle.

Donnez-moi de vos nouvelles et présentez à Madame de Falloux avec mes respectueux hommages mes humbles excuses pour ne l'avoir pas remerciée de la lettre qu'elle a bien voulu m'écrire il y a trois jours. Les

débats de notre grande affaire m'en ont empêché. Aujourd'hui même, je ne puis vous écrire que ces deux mots. Ces trois journées parlementaires ont accumulé sur mon bureau une masse immense de dossiers sous laquelle je succombe.

Mille amitiés bien sincères.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Bibliothèque nationale de France. Papiers Falloux. Publication en ligne sur le site « Correspondances de Falloux » (http://correspondance-falloux.ehess.fr/).

## À ODILON BARROT

Paris le 21 octobre 1849[1]

Mon cher ami,

Vous m'avez fait veiller jusqu'à 1 h 1/2 du matin, mais je ne vous en veux pas, car vous m'avez rendu très heureux. Votre discours m'a encore plus frappé et satisfait à la lecture qu'en l'écoutant. C'est un chef-d'œuvre d'habileté, de tact et d'esprit politique. Je n'ai pas profité, pour ainsi dire, de la permission que vous m'aviez donnée de le revoir au point de vue de l'effet intérieur et de nos intérêts diplomatiques. Je ne crois pas avoir retranché 20 mots, tout ce qui devait l'être l'avait été par vous. Recevez donc de nouveau mon compliment, ainsi que l'expression de ma vive et sincère amitié. Nous menons une vie bien pénible ; mais nous trouvons au moins au milieu de nos traverses une consolation et un élément de force qui ont manqué à presque tous nos prédécesseurs, nous avons foi les uns dans les autres et nous sommes liés non seulement par la communauté passagère des intérêts, mais par une vieille affection fondée sur l'estime.

Tout à vous de cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

*Copie*

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, Cabinet.

## À CHARLES DE RÉMUSAT

Ce jeudi soir
[25 octobre 1849[1]]

Mon cher ami,

le Président a cédé sur le *rappel* ; mais il a voulu absolument que l'annonce fût faite immédiatement de la nomination du Gal d'Hautpoul, quand la mission de Corcelle aura atteint son terme légal[2]. C'est demain le courrier d'Italie. Ne pensez-vous pas qu'il serait bon que vous écrivassiez à notre ami ? je le croirais utile. La principale raison que je compte lui donner de mon côté (ne voulant pas l'irriter contre le Président dont j'espère encore qu'il finira par être le ministre) sera tirée de la *nécessité*, dans l'état des esprits, d'avoir d'Hautpoul à la tête de l'armée et du refus de celui-ci d'accepter sans l'engagement relatif aux deux pouvoirs. La chose est vraie et bonne, je crois, à dire à Corcelle.

Adieu. Tout à vous de cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Rémusat.

1. L'annonce de la nomination d'Hautpoul permet de dater la lettre du 25 octobre.

2. La nouvelle, datée du 25, paraît dans *Le Moniteur* du 26 octobre 1849 : « Le gouvernement a décidé que M. d'Hautpoul, membre de l'Assemblée nationale, remplirait les fonctions de ministre plénipotentiaire et temporaire auprès du Saint-Siège lorsque les pouvoirs de M. de Corcelle, qui, en vertu de la loi électorale, sont sur le point d'atteindre leur terme, auront cessé. » Dans sa lettre du 26 octobre, Tocqueville explique à Corcelle les raisons et la forme de la décision : « Nous sommes enfin parvenus à opérer un semblant de rapprochement [entre la majorité et le président] qui permet, au moins, de réfléchir à ce qu'il y a à faire. Une des conditions de la transaction a été le choix du général à Rome. Le Président voulait rappeler M. Rostolan et donner à l'autorité militaire la haute main sur toutes les affaires. La majorité y consentait pourvu qu'on choisît un des

siens. C'est ce qui a été fait, le Président a fini par admettre M. d'Hautpoul, ancien légitimiste, poussé par le parti religieux dans la commission dont M. Thiers vient d'être le rapporteur et ayant voté avec la majorité de cette commission. Nous aurions fait difficulté de favoriser cet arrangement, si nous ne nous étions assurés que la loi électorale rendait impossible d'une part la prolongation de vos pouvoirs temporaires et de l'autre votre nomination définitive avant qu'un délai de 6 mois ne se fût écoulé entre votre démission de représentant et cette nomination. Mais comme nous ne voulions pas que vous eussiez, aux yeux du public, l'air d'être rappelé nous n'avons mis au *Moniteur* que la nomination de M. d'Hautpoul *comme général* et nous avons annoncé officiellement dans le même *Moniteur* que M. d'H. n'aurait de titre diplomatique qu'après l'expiration *légale et nécessaire* de vos pouvoirs » (*OC*, t. XV, 1, p. 472). La raison de la colère de Louis-Napoléon contre Corcelle, et également du mécontentement de Tocqueville, était que Corcelle ait « laissé exécuter le décret d'exil contre les exceptés de l'amnistie » (lettre du 2 novembre à Corcelle, *ibid.*, p. 13).

## À EDMOND DROUYN DE LHUYS

Paris, le 29 octobre 1849[1]

Monsieur et cher collègue,

J'aurais dû répondre beaucoup plus tôt à votre lettre particulière du 15, mais le courant des affaires m'a entraîné et les préoccupations de la discussion relative à l'expédition de Rome m'ont laissé, depuis quelque temps, peu de liberté d'esprit. Vous me rappelez cette lettre par votre petit billet d'avant-hier. Je réponds immédiatement sur les trois points que vous me signalez.

1o. Je croyais vous avoir entretenu dans une dépêche du Dr Achilli[2]. En tous cas Lord Palmerston doit être par la correspondance de Lord Normanby[3] très au courant de ce qui a été fait dans l'intérêt de cet ancien moine devenu ministre protestant ; dès que j'ai su son arrestation et avant qu'aucune réclamation m'ait été faite, j'avais prévu les conséquences de cet acte et j'avais enjoint à nos agents diplomatiques près du St Siège de réclamer la liberté de M. Achilli[4]. Il m'avait [été] répondu que cet homme était poursuivi moins pour les actes de propagande protestants que pour un meurtre qu'on l'accusait d'avoir anciennement commis[5]. Je ne me suis pas contenté de cette réponse. Craignant que l'accusation de meurtre ne fût un prétexte pour couvrir une persécution religieuse, j'ai écrit de

nouveau à nos agents plusieurs lettres très pressantes pour qu'ils s'assurassent de la réalité ou du moins de la vraisemblance des faits imputés au Dr Achilli. Je n'ai pas encore eu de réponse claire[6]. Si, comme je le pense, le Dr Achilli n'est poursuivi que pour faits religieux, on peut compter que nous interviendrons très vivement en sa faveur.

2o. J'ai été très frappé de la conversation que vous avez eue avec M. de Brunnow[7], conversation dont vous m'avez rendu compte dans votre lettre particulière du 15. Quoique les nouvelles apportées par les derniers courriers de St Pétersbourg diminuent beaucoup la gravité de toutes les questions qui se rattachent à la grande affaire d'Orient, je n'en suis pas moins curieux de savoir ce que pense un homme aussi distingué que M. de Brunnow sur les éventualités qui pourraient sortir de cette affaire et vous me ferez bien plaisir de reprendre le sujet avec lui sous forme de conversation et de pure hypothèse.

3o. Je n'ai pu encore parler avec M. Brénier[8] de ce qui fait l'objet de la dépêche dont vous me parlez et que vous avez adressée sous le timbre de la direction des fonds. Je vais l'en entretenir aujourd'hui même et je vous ferai répondre immédiatement.

Veuillez agréer l'assurance de tous mes sentiments de haute considération et d'amitié.

A. DE TOCQUEVILLE

J'ai appris avec grand plaisir les bonnes dispositions de Lord Palmerston relativement au traité sur la propriété littéraire. Je vous prie de pousser cette affaire.

*Copie*

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, Cabinet.

2. Le docteur Giacinto Achilli avait été autrefois dominicain avant de se convertir au protestantisme. Missionnaire protestant à Rome, il était muni d'un passeport anglais provenant de Malte, avait été arrêté et emprisonné en août. Le 17 août, le journal *The Globe* contenait un article sur son arrestation.

3. Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris de 1846 à 1852, Constantine Henry Phipps (1797-1863) devint comte de Mulgrave en 1831 et fut institué premier marquis de Normanby en 1838. Il commença sa carrière politique en

1819. En 1835, il accepta le poste de Lord Lieutenant d'Irlande qu'il occupa jusqu'en 1839. Il fut en bons termes avec Daniel O'Connell, le chef du parti catholique. Lors du premier ministère de John Russell en juillet 1846, Palmerston, redevenu ministre des Affaires étrangères, fit nommer Normanby ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris où il resta jusqu'à sa démission en février 1852, après que Palmerston eut approuvé de façon intempestive le coup d'État du 2 décembre 1851. Il publia en 1857 les Mémoires de son ambassade à Paris : *A Year of Revolution From a Journal Kept in Paris in 1848* (2 vol., Londres). Traduits en France l'année suivante, ils firent scandale dans les deux pays. Tocqueville avait une bonne opinion de Lord Normanby. Le 23 août, il lui avait écrit pour le tenir au courant de ses démarches en faveur de l'élargissement d'Achilli et il ajoutait ce commentaire : « La position d'un prêtre catholique qui s'est fait missionnaire protestant est bien difficile dans les États de l'Église, quelle que soit la tolérance qui y règne et, une fois que nous nous serions retirés, il lui arriverait certainement malheur » (*OC*, t. VI, 3, p. 125).

4. Le 14 septembre, Tocqueville écrivait à Corcelle : « Nous avons réclamé en faveur du S[ieu]r Achilli. Il paraît que c'est un drôle. Mais il a toutes les sympathies des *saints* d'Angleterre, lesquels remueront ciel et terre contre nous et le pape tant que cet homme sera en prison. Un pareil résultat serait déplorable. Tâchez qu'on l'évite. Le plaisir de punir ce pauvre diable ne vaut pas qu'on l'achète si cher » (*OC*, t. XV, 1, p. 411).

5. Le problème n'était pas en effet seulement religieux ou politique. Des rumeurs accusaient le docteur Achilli de séduction puis d'empoisonnement d'une jeune fille qu'il aurait voulu épouser, mais que ses parents avaient faite religieuse. Coupable ou non, il fallait à tout prix, pour Tocqueville, le faire sortir des États romains pour éviter la pression de la part des protestants anglais. Deux membres du comité de la société pour promouvoir l'amélioration religieuse de l'Italie et des Italiens avaient rendu visite à l'ambassadeur Drouyn de Lhuys à Londres et lui avaient remis une note à ce sujet. L'article du *Globe* et la note avaient été envoyés au gouvernement français (voir archives du ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique, Angleterre, vol. 674, n° 42).

6. Dans une lettre à Corcelle du 24 septembre, Tocqueville écrivait à propos d'Achilli : « Je n'ai jamais pu tirer au clair dans la réponse du général de Rostolan non plus que dans celle de M. de Rayneval si cet homme était poursuivi pour avoir tué sa maîtresse ou pour avoir abjuré sa religion. Faites-moi donc une réponse précise sur ce point. Je continue à attacher une grande importance à ce que le sieur Achilli soit mis en liberté, soit régulièrement, soit irrégulièrement. Toutes sortes d'embarras sont sur le point de nous venir d'Angleterre à propos de cet homme. Les dévots protestants sont comme tous les dévots ; tout renégat pour eux est un saint homme et ils animeront l'opinion anglaise contre nous à l'occasion de ce fait autant que pour le bombardement de Rome. […] Rappelez-vous l'affaire Pritchard et ce que peut le fanatisme anglican » (*OC*, t. XV, 1, p. 422). Le 1er octobre, Tocqueville mentionne une nouvelle note reçue du gouvernement anglais et demande une nouvelle fois à Corcelle s'il peut « faire mettre dehors » Achilli. Le 28 octobre, il informe de ses démarches Sir Culling Eardley, philanthrope fondateur de l'Evangelical Alliance, qui s'occupait du cas d'Achilli, et ajoute : « Je persiste à croire que cette affaire traitée sans éclat entre le

gouvernement pontifical et nous a plus de chances de réussir que si quelque circonstance venait à agiter l'opinion publique à ce sujet » (*OC*, t. VI, 3, p. 132). Achilli fut finalement libéré en janvier 1850.

7. Philippe Ivanovitch, comte Brunnow (1797-1875), diplomate qui avait pris part aux congrès de la Sainte-Alliance, était venu en 1840 comme ambassadeur à Londres et avait alors négocié avec Palmerston le rapprochement anglo-russe contre la France. Il quittera son poste en 1854 à la veille de la guerre de Crimée.

8. Alexandre-François Brénier (1807-1885) était directeur des fonds, de la comptabilité et du contentieux au ministère des Affaires étrangères.

## À (NAPOLÉON DARU[1])

Paris, le 31 octobre 1849[2]

Monsieur le Président,

Je désirerais avoir une dernière entrevue avec la commission des crédits supplémentaires avant que celle-ci ne prît *une détermination définitive*[3]. Veuillez, je vous prie, lui dire que je compte me rendre dans son sein, si cela lui convient, immédiatement après le Conseil, c'est-à-dire vers les une heure.

Veuillez croire à tous mes sentiments de très haute considération.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection de lettres autographes Charles Roberts, Haverford.

1. Le 12 juillet 1849, Napoléon Daru avait été nommé président de la commission chargée d'examiner les projets de loi relatifs à des crédits supplémentaires, commission elle-même nommée le 2 juillet.

2. *Papier à en-tête* : Ministère des Affaires étrangères, Cabinet.

3. Les 10 et 27 juillet, des projets de loi relatifs à des allocations de crédits supplémentaires pour le ministère des Affaires étrangères avaient été déposés. Une première discussion avait eu lieu concernant les crédits relatifs à l'expédition de Rome les 18, 19 et 20 octobre. Le 23 octobre, Tocqueville avait demandé le renvoi à la commission des crédits supplémentaires d'un projet de décret relatif à de nouveaux crédits. Le 23 et le 28 octobre, l'Assemblée avait adopté deux projets de loi accordant des crédits supplémentaires, notamment pour les missions extraordinaires. Une autre demande de crédits supplémentaires

sera adoptée le 7 novembre, accordant au ministère des Affaires étrangères des crédits supplémentaires sur les exercices 1848 et 1849 pour le traitement des agents en inactivité, les missions extraordinaires et les frais d'établissement. La lettre de Tocqueville concerne sans doute cette dernière demande.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Paris ce vendredi matin
[juin - octobre 1849[1]]

Mon cher collègue,

Veuillez m'excuser, je vous prie ; une affaire de service me force de sortir de bonne heure. Je crains de ne pouvoir déjeuner chez moi et d'être obligé d'aller directement au Conseil du lieu dans lequel je vais me rendre. J'aurais cependant grand désir de causer avec vous avant votre départ. Pourriez-[vous] remettre notre déjeuner à demain ou à après-demain à votre choix ? J'aimerais mieux demain.

Croyez à tous mes sentiments de haute considération et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE.

Lettre inédite. Bibliothèque Houghton. Université Harvard.

1. La lettre est trop allusive pour pouvoir identifier son destinataire et la dater plus précisément.

## À (GUSTAVE DE BEAUMONT[1] ?)

1er novembre 1849

Mon cher ami,

Il faudrait vous écrire une très longue lettre pour vous expliquer les

causes du coup d'État au petit pied que vous fera connaître le journal d'aujourd'hui[2]. Je n'ai pas le temps de faire ce récit avant le départ de notre courrier. À travers les incidents divers, vous aurez aperçu déjà d'ailleurs, l'idée mère de tout ceci, qui n'est autre que la volonté d'échapper à ce qu'on appelle la tutelle de l'Assemblée nationale, quel que soit le côté qui veuille l'exercer. Rabâchage impérial et rien de plus pour le moment, effort du corbeau qui veut imiter l'aigle, mais présage certain d'une crise prochaine. Tous les partis dans l'Assemblée sont irrités de l'insolent message qui a été lu hier ; quelque désir que chacun ait de ne pas provoquer une lutte entre l'Assemblée et le Président. Elle me semble inévitable dans un temps plus ou moins long, connaissant comme je le fais maintenant les dispositions, les volontés et plus encore les instincts de l'homme. Or, une lutte avec l'Assemblée, c'est la crise. Il se peut cependant qu'il tente le grand coup d'État de compte à demi avec la majorité. Mais cet événement est aujourd'hui peu probable.

Je ne puis vous en dire plus et je vous embrasse de tout mon cœur.

Lettre inédite. Copie. Archives Tocqueville.

1. L'adresse « mon cher ami », la mention du départ de « notre courrier » et la formule finale « je vous embrasse de tout mon cœur » renvoient à trois destinataires possibles : Beaumont, en poste à Vienne, Corcelle à Rome et Lamoricière à Saint-Pétersbourg. Le début de la lettre du 2 novembre à Corcelle (*OC*, t. XV, 2, p. 13) semble exclure qu'il y ait déjà eu une lettre annonçant le renvoi du ministère. En revanche, le début de la lettre du 2 novembre à Beaumont (*OC*, t. VIII, 2, p. 231) laisse penser que Tocqueville a déjà informé Beaumont : « Mon cher ami / Je ne vous écris en ce moment que pour vous donner signe de vie et vous prier, avant de vous faire une opinion décidée sur ce qui vient de se passer ici, d'attendre la lettre détaillée que je vous ferai parvenir par le courrier du 5. » La familiarité du ton incite également à penser que la lettre est plus vraisemblablement destinée à Beaumont qu'à Lamoricière.

2. Le 31 octobre, dans un message au président de la Chambre, Louis-Napoléon avait exposé les dissentiments qui le séparaient de ses ministres et leur avait demandé leur démission en termes blessants. Il affirmait notamment : « Il faut des hommes qui, animés d'un dévouement patriotique, comprennent la nécessité d'une direction unique et ferme et d'une politique nettement formulée, qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrésolution, qui soient aussi préoccupés de ma propre responsabilité que de la leur, et de l'action que de la parole. »

[1er novembre 1849[1]]

M[onsieur] le Président,

Dans le message que vous avez envoyé hier à l'Assemblée nationale vous avez bien voulu nous donner une publique assurance que vous reconnaissiez les services que nous avons rendus et même que vous nous aviez voué amitié et reconnaissance. C'est un devoir pour nous de vous exprimer en retour notre gratitude pour ces éloges que nous n'avions pas demandés mais que nous acceptons du premier magistrat de la République comme un véritable honneur.

Dans la suite du message, M. le Président, vous semblez nous accuser, nous et tous les hommes qui ont appartenu aux anciens partis, de n'avoir pas suffisamment maintenu l'ordre au-dedans et la dignité de la France au-dehors, d'avoir compromis le pouvoir et de nous être montrés moins préoccupés de votre responsabilité que de la nôtre. Soyez convaincu, M. le Président, que nous ne discuterons pas le mérite de ces assertions ; nous nous en rapportons simplement au jugement du pays et nous attendons avec une parfaite tranquillité d'esprit l'arrêt qui doit nous juger les uns et les autres. Nous devons seulement nous étonner[2] qu'ayant de tels griefs à faire valoir contre vos ministres, vous n'ayez jamais cru convenable de vous en expliquer face à face avec eux, de telle sorte qu'ils n'ont[3] appris que par la lecture d'un document public et solennel ce que vous pensiez de leur[4] conduite.

Du reste, M. le Président, des incidents de cette nature ne sauraient diminuer en rien notre dévoûment aux intérêts du pays ni dans la limite de ceux-ci aux vôtres et soyez convaincu que nul plus que nous ne fera autant de vœux pour que le nom du grand homme[5] que vous rappelez dans le message vous suffise pour faire le bien de notre commune patrie[6].

*Lettre qui n'a jamais été envoyée. Nous avons jugé plus digne de ne rien dire.*

Archives Tocqueville. Lettre publiée dans *OC*, t. III, 3, p. 411-412.

[*Autre version de cette lettre :*]

M. le Président,

Dans le message envoyé par vous hier à l'Assemblée, vous avez bien voulu nous assurer que vous reconnaissiez *les éminents services* par nous rendus. Vous avez daigné ajouter que vous *nous aviez voué amitié et reconnaissance.*

C'est un devoir pour nous de vous exprimer en retour notre gratitude pour ces éloges que nous n'avions pas demandés, mais que nous acceptons du premier magistrat de la République comme un véritable honneur.

Dans le reste du message, vous nous accusez il est vrai, nous et tous les hommes qui ont appartenu aux anciens partis, de n'avoir pas suffisamment maintenu l'ordre au-dedans et la dignité de la France au-dehors.

Soyez convaincu, M. le Président, que nous ne discuterons pas le mérite de ces assertions. Nous nous en rapporterons simplement au jugement du pays et nous attendrons, avec une parfaite tranquillité d'esprit, l'arrêt qui doit nous classer les uns et les autres.

Nous devons seulement vous exprimer notre surprise. Nous nous étonnons qu'ayant de tels griefs à faire valoir contre vos ministres, vous n'ayez jamais cru convenable de vous en expliquer face à face avec eux. Nous nous étonnons, surtout, que dans la dernière entrevue où vous nous avez annoncé la dissolution du cabinet, vous ne nous ayez donné pour expliquer et justifier cette mesure aucune des raisons contenues dans le message de telle sorte que nous n'avons appris que par la lecture de ce document ce que vous pensiez de notre conduite.

Croyez, du reste, M. le Président, que des incidents de cette nature ne sauraient diminuer en rien notre attachement à vos intérêts dans la limite où l'intérêt du pays le comporte. Dieu veuille que le grand nom que vous portez et que le message rappelle, vous aide[7] à faire le bien de notre commune patrie. Nul ne souhaitera jamais plus que nous et ne sera plus prêt à y concourir dans le sein de l'Assemblée nationale, seule dépositaire de la souveraineté du peuple.

Archives Tocqueville. Lettre publiée dans *OC*, t. III, 3, p. 412.

1. La référence au message envoyé par Louis-Napoléon Bonaparte à l'Assemblée le 31 octobre permet de dater la lettre du 1er novembre.

2. *Variante en marge* : vous exprimer notre surprise / Nous nous étonnons surtout que dans notre dernière entrevue les motifs que vous nous avez donnés pour expliquer la dissolution du Cabinet n'aient aucuns rapports avec les graves reproches contenus [?] au [*sic*] message.

3. *Variante en surligne* : nous n'avons.

4. *Variante en surligne* : notre.

5. *Variante en marge* : l'homme [extraordinaire] [lecture incertaine].

6. *Variante en marge* : vous aide à produire la grandeur et le bien-être de.

7. *Variante en surligne* : suffise / vous mette en état de.

## À LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

7 novembre 1849

Monsieur le Président,

J'avais quitté le ministère sans peine et sans regret, mais je m'étais senti, je vous l'avoue, blessé par les paroles contenues dans le message. J'y avais vu, et le public avait paru être de cet avis, un jugement sévère porté sur la conduite du cabinet. Ce jugement je savais que nous ne l'avions pas mérité et il m'était d'autant plus sensible rendu par vous. La lettre que vous avez bien voulu m'adresser spontanément me montre que je m'étais trompé et je vous remercie vivement de me l'avoir écrite[1].

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le Président, que j'ai été très touché, comme je devais l'être, des sentiments d'estime et de confiance[2] dont votre lettre est remplie. Ils m'ont rappelé toutes les paroles d'approbation et qu'il me soit permis de dire, d'amitié que vous m'aviez adressées pendant que j'avais l'honneur de prendre part au gouvernement. Croyez, Monsieur le président, que ces témoignages m'étaient très précieux et que j'y répondais de la manière qui me paraissait la plus digne de moi et de vous en redoublant chaque jour d'efforts pour mieux travailler à la prospérité et à la grandeur de notre pays.

J'irai demain, puisque vous voulez bien m'y inviter, vous renouveler de vive voix l'expression de mes sentiments de gratitude.

Veuillez agréer l'hommage de ma respectueuse considération.

A. T.

P.S. J'aurai soin de communiquer, suivant votre désir, à mes anciens collègues la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et je ne doute pas qu'elle ne produise sur eux l'effet qu'elle a produit sur moi.

Archives Tocqueville. Lettre publiée dans *OC*, t. III, 3, p. 413.

1. La lettre de Louis-Napoléon est la suivante : « Mon cher Monsieur de Tocqueville, / Je suis très peiné d'apprendre que les membres du ministère qui s'est retiré ont cru voir dans mon message une allusion directe à leur conduite. J'ai déclaré que je leur conservais amitié et reconnaissance, il me semble donc qu'on ne devait pas mal interpréter ce qui suivait cette déclaration. Je vous avoue qu'il m'en a coûté beaucoup de me séparer d'hommes que j'aimais et que j'estimais et cette séparation serait encore plus douloureuse si elle devait rompre les liens intimes que des rapports journaliers avaient créés entre nous. / Comme vous êtes un de ceux avec lequel mes opinions comme mes sentiments sympathisaient le plus je vous prie de dire à vos ex-collègues que si l'homme politique a cru devoir se séparer d'eux dans les circonstances présentes l'homme privé leur conserve la même estime, la même confiance, la même amitié. / Recevez-en, mon cher Monsieur de Tocqueville, la sincère assurance. / Louis Napoléon B. / J'espère que vous viendrez me voir » (AT).

2. *Sur un brouillon de la main de Tocqueville figure cette variante* : affection.

## À PIERRE-ANTOINE BERRYER

Ce jeudi matin
[8 ou 15 novembre 1849[1] ?]

Très cher collègue,

J'avais quitté le ministère au moment où je faisais préparer un décret pour nommer M. Angelain [lecture douteuse] chancelier de consulat. M. de la Hitte a bien voulu ratifier cette mesure et aujourd'hui je puis vous annoncer, semi-officiellement, que votre protégé est nommé chancelier de 1re classe au Cap de Bonne-Espérance, avec appointements de 4 000 fr.

Je trouve très douce cette réminiscence de pouvoir qui me permet,

tout destitué que je sois, de vous être encore agréable.

Mille amitiés bien sincères

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives nationales. Fonds Berryer.

1. Comme l'indique Tocqueville lui-même, cette lettre est de peu postérieure à la fin de son ministère. Si elle peut difficilement être datée du jeudi 1er, lendemain de sa révocation, elle peut vraisemblablement l'être du jeudi 8 ou du jeudi 15 novembre, puisque le décret de nomination évoqué était prêt.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Paris ce 21 novembre 1849

Mon cher Monsieur[1],

J'ai oublié de vous demander hier à quel agent de change vous me conseillez de m'adresser pour l'opération dont nous avons parlé, relative aux bons du trésor. Veuillez, je vous prie, me renseigner sur ce point. Je vous en serai fort obligé.

Veuillez croire à tous mes sentiments de haute considération.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. *En haut à droite d'une autre écriture* : 21 novembre 1849 – rep. le 22 novembre en indiquant l'adresse de M. Loyseau.

## À VICTOR LANJUINAIS

Paris ce 23 novembre 1849

Je reçois, mon cher ami, votre lettre et je me hâte de faire droit à votre requête.

Je ne vous ai pas écrit parce que je n'avais rien de précis à vous dire, parce que j'espérais vous revoir plus tôt et surtout, parce que j'ai une si haute idée de votre philosophie (que je vous envie) que je n'étais pas sûr qu'on vous fît plaisir en venant vous parler politique au milieu de vos loisirs de propriétaire rural. D'ailleurs, vous ne m'avez fait aucune recommandation à cet égard. Mais puisque les joies champêtres que vous me dépeignez si bien ne vous suffisent pas et que vous vous inquiétez un peu de ce qui nous arrive, je dois vous rassurer en vous annonçant que les affaires n'ont presque pas changé d'aspect depuis votre départ. Le Président a complété son cabinet dans le même esprit suivant lequel il l'avait bâti[1]. Il a choisi pour ministre des Affaires étrangères un homme qui n'avait absolument rien de parlementaire pas plus dans le passé que dans le présent ; homme honorable, du reste, et capable, bon choix pour le point de vue dans lequel le Président s'est placé[2]. À l'Assemblée, on est toujours irrité et craintif ; faisant de l'opposition par instinct et du ministérialisme par réflexion. Tous les chefs de parti (sauf le patriarche[3]) sont aussi aliénés que possible. Cette indécision de l'Assemblée et de ses meneurs achève de jeter une excessive langueur sur la vie parlementaire et, si cet état de chose durait, je ne sais si on aurait la peine de nous chasser. L'Assemblée s'affaisserait sur elle-même et tomberait de défaillance. Tout le monde a le sentiment qu'un tel état de chose ne peut durer, mais par où, comment et par qui en sortir ? On s'épuise et on s'énerve à le chercher. Malgré cela ou plutôt à cause de cela, on a plus besoin que jamais de s'entendre et de s'appuyer les uns sur les autres. On a besoin de ses amis et on se doit à ses amis. Avis aux voyageurs.

Beaumont a donné sa démission. C'est moi qui l'ai fait porter à l'Élysée sur sa demande. Je n'en ai point parlé. Ainsi, tenez la chose pour vous. Lamoricière n'a encore rien écrit. Mais sa résolution ne me paraît pas douteuse.

Adieu, quittez vos chemins, vos espaliers, vos perdreaux et vos canards sauvages et revenez-nous. Le moment n'est pas excitant, mais très grave. Vous serez reçu ici comme l'enfant prodigue.

Mille amitiés de cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Le 31 octobre, Louis-Napoléon Bonaparte avait annoncé la nomination d'un ministère selon ses vues, responsable devant lui seul. À la tête de ce ministère, il avait placé le général d'Hautpoul (qui de ce fait ne partit pas à Rome où il fut remplacé par le général Baraguay d'Hilliers) qui assura également l'intérim des Affaires étrangères après le refus de Rayneval. Les autres ministres étaient Ferdinand Barrot à l'Intérieur, Baroche à la Justice, Fould aux Finances, de Parieu à l'Instruction publique et aux Cultes, J.-B. Dumas au Commerce, Romain-Desfossés à la Marine et Bineau aux Travaux publics.

2. Le 10 novembre, le président avait nommé aux Affaires étrangères Jean Ernest Ducos de La Hitte, polytechnicien et général, spécialiste des questions d'artillerie.

3. Sans doute Molé. En effet, dans une lettre à Beaumont du 4 novembre 1849, il développe des propos similaires, expliquant que le président s'est définitivement aliéné Thiers et les légitimistes, mais que Molé s'est rallié : « Molé est toujours à vendre. C'est le plus sale intrigant de toute la bande. Il me rappelle ces vieux libertins qui font encore des cochonneries avec les filles quand ils ne peuvent faire autre chose, tant le vice chez eux est devenu habitude irrésistible » (*OC*, t. VIII, 2, p. 234).

## À (JOSEPH ROMAIN-DESFOSSÉS[1] ?)

[23 novembre - 15 décembre 1849[2]]

Monsieur le Ministre,

La commission nommée pour examiner la proposition de M. Henri Didier[3] me charge de vous demander quel jour il vous conviendra de vous rendre dans son sein. Elle désire réclamer de vous les renseignements qui peuvent la mettre à même de bien remplir le mandat que l'Assemblée nationale lui a confié.

La commission souhaiterait principalement savoir comment fonctionne l'organisation administrative actuelle des services publics en Algérie ; si le gouvernement pense que le moment soit venu de donner à l'Afrique française les lois que l'art. 109 de la Constitution annonce[4] ; quelles sont, entre ces lois, celles dont l'adoption lui paraît particulièrement nécessaire et urgente et s'il est prêt, enfin, à en formuler

le projet.

Brouillon autographe. Archives Tocqueville.

1. Le ministre chargé de l'Algérie est le ministre de la Marine et des Colonies. Dans le gouvernement d'Hautpoul, ce ministre est Joseph-Romain Desfossés, dit Romain-Desfossés (1798-1864), qui a fait toute sa carrière dans la marine. Nommé contre-amiral en 1847 et major général de la Marine à Brest, il est élu député en mai 1849 et siège avec les bonapartistes. Après le changement de ministère en janvier, il prend le commandement en chef de l'escadre du Levant. Il terminera sa carrière comme sénateur (1855) et amiral de France (1860).

2. Lettre écrite entre le 23 novembre, date de nomination de la commission chargée d'examiner la proposition Didier relative à l'Algérie, et le 15 décembre, date à laquelle Tocqueville dépose son rapport. Les questions posées par Tocqueville dans la lettre laissent penser qu'elle est envoyée au début des travaux de la commission.

3. La commission était composée, outre Tocqueville et Henri Didier, du général Bedeau, d'Emmanuel Arago, de Cunin-Gridaine, d'Oscar Lafayette, de Poujoulat de Lariboisière, de Chavoix, de Toupet des Vignes, de Laussat, de Rancé, du général Oudinot, de Leverrier, de Frémy. Henri Gabriel Didier (1807-1891), magistrat en Algérie depuis 1844, avait été élu à la Constituante puis à l'Assemblée législative comme représentant de l'Algérie (qui comptait trois députés) et siégeait à gauche. Redevenu avocat après le coup d'État, il échoua comme candidat de l'opposition au Corps législatif en 1869. Nommé conseiller à la Cour de cassation en 1879, il sera élu sénateur en 1881. Sa proposition, déposée le 8 novembre 1849, avait pour objet de faire nommer une commission spéciale chargée de préparer les lois promises à l'Algérie.

4. Tocqueville rappelle au début de son rapport du 15 décembre : « Diverses commissions de la Chambre des députés, qui s'étaient occupées des affaires de l'Algérie dans les dernières années de la Monarchie, avaient pensé qu'il était désirable de régler enfin par des lois, et non plus par des ordonnances ou des arrêtés ministériels, les principales conditions d'existence de notre conquête. La constitution de 1848 est venue donner à ce désir une forme obligatoire. Elle porte dans son article 109 : *Le territoire de l'Algérie sera régi par des lois particulières* » (*OC*, t. III, 1, p. 429).

## À ZÉLIE DE CHATEAUBRIAND[1]

Paris, ce 19 décembre 1849

Je veux vous remercier, ma chère cousine, de votre lettre si amicale et vous donner des nouvelles de notre malade. Les douleurs de celle-ci ont cessé, mais ses forces ne sont pas encore revenues. Cette petite maladie l'a fort maigrie et changée et il lui faudra du temps pour revenir au bon état dans lequel elle était, il y a quelques mois. Toutefois, je crois que nous sommes maintenant en voie de prompte guérison. Les fatigues que Marie a éprouvées à l'hôtel des Affaires étrangères ont été, je crois, pour beaucoup dans ce qu'elle vient de souffrir. Sa santé, qui est bonne à la condition de la tranquillité et de la régularité de la vie, s'accommode peu de l'existence agitée que je lui fais mener et que je mène moi-même suivant les diverses chances de la politique. Du reste, nous vivons dans un temps où, quelque loin qu'on se place des affaires publiques, on ne saurait se tenir pour assuré de rester tranquille, et où, comme vous le dites, on se trouve embarqué malgré soi et exposé à des hasards qu'on n'a point cherchés. Il n'y a personne, dans notre société et de nos jours qui, pour suivre la comparaison, n'ait besoin d'avoir le pied un peu marin, et qui ne doive se préparer pour l'arrivée d'une tempête.

Ma femme a été bien contrariée, dans ces temps-ci, de ne pouvoir recevoir Geoffroy, qu'on aime beaucoup, comme vous savez, dans le ménage. C'est en effet un très aimable garçon qui fera toujours bien dans toutes les positions où il pourra se trouver parce qu'il aura toujours à sa disposition les deux choses sans lesquelles on ne suffit à rien et avec lesquelles on suffit à tout : un jugement droit et un cœur ferme.

Veuillez, chère cousine, nous rappeler particulièrement au souvenir de tous les vôtres et croire à notre tendre attachement.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Chartrier de Malesherbes.

1. Henriette Félicité Zélie d'Orglandes (1793-1873), épouse de Louis Geoffroy de Chateaubriand, et mère de Geoffroy de Chateaubriand, évoqué à la fin de la lettre.

## À PAULINE DE LEUSSE

Paris, 22 décembre 1849

Je ne veux pas, chère cousine, laisser partir la lettre de ma femme sans vous demander la permission d'y mettre un mot. J'ai grand besoin de me faire humble vis-à-vis de vous avant de vous écrire ; car je me sens terriblement coupable à votre égard. Je viens de relire l'affectueux et gracieux billet que vous m'avez adressé aussitôt après ma sortie du ministère, et j'y ai vu avec remords la date du 2 novembre. Comment ai-je pu rester six semaines sans répondre à ce charmant témoignage de votre amitié ? Je n'en sais rien moi-même, et au lieu de chercher des excuses qui seraient toujours insuffisantes voire très mauvaises, j'aime mieux vous crier miséricorde et vous prier de me pardonner.

Vous avez bien voulu regretter que je ne fusse plus ministre. Je crois que j'aurais tort de le regretter moi-même. Avant de se mêler de conduire les autres, il faut savoir où l'on va soi-même : or, qui le sait, en ce moment ? L'avenir est comme une nuit de décembre, sans lune, et doublée de brouillards. Non seulement on n'aperçoit pas l'horizon, mais on ne voit pas où l'on met le pied. Les gouvernants sont des aveugles qui conduisent au milieu d'une fondrière une société qui n'y voit goutte. Je voudrais que vous puissiez me dire, ma chère cousine, quand le jour viendra. Ce en quoi heureusement je vois plus clair que dans la politique, c'est dans les affections de famille. Je crois donc apercevoir que vous avez un peu d'amitié pour nous, et je suis sûr que nous vous aimons beaucoup vous et les vôtres.

Original perdu. Publication dans Édition Beaumont, t. VII, p. 251-252.

## À NAPOLÉON DARU

Jeudi matin
[21 décembre 1849 - 7 janvier 1850[1]]

Mon cher collègue,

Vos raisons sont fortes, mais données dans la connaissance incomplète de la situation générale de notre politique et par conséquent de

l'influence que cette situation doit exercer sur la question particulière de la Plata[2]. Une lettre ne saurait suppléer à une conversation sur ce point. Pouvez-vous venir déjeuner demain à 10 h 1/2 ou, si vous êtes pris, après-demain ? Je préférerais demain.

Croyez à tous mes sentiments de haute considération et d'amitié.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*M. Daru*

Lettre inédite. Bibliothèque de l'Institut. Collection d'autographes des membres de l'Académie française (16e fauteuil).

1. Lettre écrite entre le 21 décembre, date de la nomination de la commission chargée d'examiner les traités de l'affaire de La Plata, et le 7 janvier 1850, date de fin des débats à l'Assemblée (qui commencent le 29 décembre). Daru était à la fois président et rapporteur de la commission.

2. Sur la question de La Plata, voir ci-dessus la lettre à Henri Hubert Delisle, 10 septembre 1849. C'est par le biais d'une demande de crédits pour payer le subside à Montevideo que les projets de traité avec le dictateur argentin Rosas et le président uruguayen Oribe furent soumis à l'Assemblée le 21 décembre. Daru était contre l'acceptation des traités et opposé à de nouvelles négociations. Il penchait vers un renforcement des forces françaises qui précéderait une expédition militaire en Uruguay, afin de favoriser plus tard l'émigration des Français dans ce pays. Comme son successeur, le général de la Hitte qui voulait accepter le traité en l'amendant, Tocqueville était pour sa part hostile à la tentation de faire de l'Uruguay « une nouvelle Algérie », ce qui aurait dégradé les rapports de la France avec les États-Unis.

Les débats à l'Assemblée du 29 décembre au 7 janvier 1850 virent s'affronter les partisans d'une expédition militaire, comme Thiers, et ceux d'une nouvelle négociation que proposaient La Hitte et Rouher. Tocqueville avait préparé un discours pour défendre cette politique pacifique mais ne prit pas la parole. Voir son projet de discours dans *OC*, t. III, 3, p. 386-393.

En 1850, Le Prédour fut envoyé négocier pour obtenir des modifications au projet de traité, que Rosas accepta le 31 août 1851, puis Oribe. Ce traité confirmait le statu quo antérieur à la guerre, la libre navigation sur le Parana, l'indépendance de l'Uruguay. La chute de Rosas et celle d'Oribe se produisirent avant que le traité Le Prédour ait été ratifié par le gouvernement français.

## À (JEAN-JACQUES BERGER[1] ?)

Paris ce lundi
[1849[2]]

Monsieur et cher collègue,

Vous m'avez assuré d'une manière si aimable que [vous] agréeriez avec plaisir mes demandes d'invitation pour vos magnifiques fêtes que cela m'enhardit à vous prier de vouloir bien envoyer deux billets à une dame de notre connaissance pour mercredi prochain. Cette dame se nomme Mme Perraud de Caire ; elle demeure n° 48 boulevard du Temple. Je vous serai très reconnaissant si vous consentez à faire droit à cette requête.

Veuillez recevoir l'assurance de ma considération très distinguée.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. La lettre étant adressée au préfet de la Seine, le destinataire est donc Jean-Jacques Berger (1790-1859), député de 1837 à 1849, préfet de la Seine du 20 décembre 1848 au 22 juin 1853 et sénateur de 1853 à 1859. Dans l'opposition sous la monarchie de Juillet, participant actif à la campagne des banquets et à la révolution de Février, élu républicain à l'Assemblée constituante, il avait soutenu la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte à l'élection présidentielle et soutiendra également le coup d'État. Divers grands travaux furent commencés sous son administration.

2. *En haut, d'une autre écriture* : année 1849, à M. le Préfet de la Seine.

## À JULIEN TRAVERS

Paris ce 15 janvier 1850

Monsieur et cher compatriote,

Mille remerciements pour le nouveau volume que vous voulez bien m'envoyer[1]. Je ne doute pas que je ne trouve dans sa lecture le même intérêt que dans celle de ses devanciers. Je suis charmé que vous ayez cru pouvoir donner place dans l'annuaire de 1850 à ma notice historique sur

Cherbourg et je vous remercie de l'y avoir introduite. Vous me causez des regrets en me disant que vous avez passé par Paris au mois d'octobre dernier sans venir me voir. La raison que vous me donnez pour vous en être abstenu ne me satisfait point. Au pouvoir comme dans la vie privée j'ai toujours été heureux de recevoir les hommes distingués, surtout ceux qui, comme vous, appartiennent au pays que je représente. J'espère qu'à votre premier voyage vous me dédommagerez. Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

A. TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Il s'agit de l'*Annuaire du département de la Manche 1850*, 22e année, Saint-Lô, Imprimerie d'Élie fils, 1850. On peut lire dans la préface : « Parmi les travaux historiques qui font le principal mérite de ce volume, on remarquera l'excellente *Notice sur la ville de Cherbourg*, due à la plume supérieure du Montesquieu normand, M. Alexis de Tocqueville, connu dans les *Deux-Mondes* pour son beau livre *De la démocratie en Amérique*. Nous avons emprunté cette Notice à l'un des ouvrages que le public a reçu avec le plus de faveur ces derniers temps, à l'*Histoire des villes de France*, composée sous la direction de M. Aristide Guilbert, en six forts volumes in-8o. » La notice elle-même se trouve aux pages 481-524.

## À (JEAN-JACQUES BERGER[1] ?)

Paris ce 20 janvier 1850

Monsieur et cher collègue,

Un de mes amis, Lord Howden, Pair d'Angleterre[2] et dont assurément le nom vous est connu, désire vivement assister à la fête qui se donnera mardi prochain à l'hôtel de ville. J'espère que vous ne me trouverez pas indiscret si je vous demande pour lui un billet et si je vous prie, dans le cas où vous feriez droit à ma demande, de vouloir bien m'envoyer ce billet le plus tôt possible pour que je le fasse parvenir sans retard à Lord Howden.

Veuillez agréer d'avance l'expression de mes remerciements et l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Biblioteche Civiche et Raccolte Storiche. Turin. Fonds Prior Mazzo.

1. Lettre probablement adressée au préfet de la Seine, Jean-Jacques Berger.

2. John Hobart Caradoc, second Baron Howden (1799-1873), officier et diplomate.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Paris ce 23 janvier 1850

Je vous remercie infiniment, Monsieur, d'avoir pensé à moi et de m'avoir envoyé votre ouvrage. J'en ai lu l'introduction qui m'a très intéressé et a suffi pour me donner une excellente idée du mérite du livre. Ce mérite, du reste, ne me surprend pas. Les rapports que j'ai eus avec vous m'ont donné sur votre capacité et sur votre zèle une opinion qui n'a pas besoin d'être corroborée.

Croyez, Monsieur, au véritable intérêt que je vous porte et recevez l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

## À ÉDOUARD THOUVENEL

Paris, ce 25 janvier 1850

J'ai reçu, Monsieur, la lettre très aimable que vous avez bien voulu m'écrire après avoir appris ma sortie du ministère. J'ai beaucoup de remerciements à vous faire et encore plus de pardons à vous demander. J'aurais dû répondre sur-le-champ à ce que vous me disiez de si obligeant

dans cette lettre. Je ne chercherai pas à excuser mon long silence. Je vous prierai seulement de ne pas y voir une marque d'indifférence, mais seulement une preuve de toutes les petites occupations auxquelles j'ai été obligé de me livrer après que les grandes ont cessé. Pendant mon séjour au ministère, j'avais en effet été contraint de négliger beaucoup d'affaires personnelles qui ont réclamé tout mon temps dès que j'ai été libre ; madame de Tocqueville, de plus, a été malade et est encore souffrante, ce qui a été pour moi une cause d'assez vives et fort pénibles préoccupations. Cet état de santé ne l'a pas empêchée de s'intéresser beaucoup aux bonnes nouvelles que vous me donnez dans votre lettre sur votre voyage[1], elle me charge de vous le dire et vous prie d'assurer Madame Thouvenel de la part sincère qu'elle prendra toujours à tout ce qui pourra vous arriver d'agréable à l'un et à l'autre. Ainsi que je vous le disais au moment où nous [nous] sommes quittés, ce n'est pas moi qui aurai à vous donner l'avancement que vous méritez, mais j'applaudirai du moins à l'événement, quand il aura lieu. Vous avez un vrai mérite qui trouvera, je n'en doute pas, de lui-même son théâtre et qui se fera jour dès que nous aurons à la tête des affaires des hommes qui comprennent les difficultés de notre politique et la valeur des hommes.

Je ne vous parlerai point, si vous voulez bien le permettre, de notre situation intérieure ; j'ai peu de confiance dans la poste, et, de plus, j'aurais grand-peine à vous faire un tableau qui vous parût clair. Le trait caractéristique du moment, c'est l'obscurité profonde qui enveloppe toutes choses et qui empêche les hommes les plus clairvoyants de rien apercevoir au-delà du plus proche horizon. Sur ce point, Monsieur, vous n'avez pas à regretter de vivre à cinq cents lieues de la France. Vous ne jugeriez pas mieux notre avenir à Paris qu'à Athènes.

Veuillez, Monsieur, offrir mes respectueux hommages à Madame Thouvenel, et croire à tous mes sentiments de haute considération et d'amitié.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives nationales. Papiers Thouvenel.

1. Thouvenel était ministre plénipotentiaire à Athènes depuis le 25 janvier 1849 après y avoir été secrétaire de légation et chargé d'affaires. Il avait sollicité un congé pour se marier (voir lettre du 14 août 1849).

## À (LA PRINCESSE MATHILDE BONAPARTE[1] ?)

Ce 26 janvier 1850

Madame de Tocqueville, Princesse, que son état de santé force encore, à son grand regret, de ne point aller vous chercher me charge de vous adresser une requête à laquelle elle espère que vous serez assez bonne pour faire droit. Il s'agit d'une de ses amies, *Madame de Combarel de Leyval*, qui désire vivement vous être présentée et assister au bal que vous donnez dans quelques jours. Je suis de mon côté très lié avec le mari de Madame de Combarel, qui est mon collègue à l'Assemblée nationale et l'un des membres influents de cette Assemblée[2]. Il serait également très heureux d'être admis chez vous et je serais heureux, moi-même, de pouvoir l'y introduire. Je joins donc ma prière à celle que vous adresse Madame de Tocqueville et vous prie de croire à notre commune reconnaissance.

Veuillez agréer, Princesse, l'hommage de mon respectueux dévouement.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque de l'Arsenal. Papiers Paul Lacroix.

1. La princesse Mathilde Bonaparte (1820-1904) avait fait construire une salle de bal dans le jardin de son hôtel particulier.

2. Mathieu-Louis-Désiré Combarel (de Leyval) (1808-1869) était entré à la Chambre des députés en 1839 comme député de Riom, et y siégea au centre gauche dans le Tiers Parti. Élu représentant à la Constituante et à la Législative dans le camp des conservateurs, il avait soutenu Cavaignac mais se montra ensuite favorable à Louis-Napoléon Bonaparte. Il prit souvent la parole pour défendre les mesures réactionnaires prises par les assemblées. Il ne fut pas cependant candidat officiel au Corps législatif en 1852, et après son échec aux élections rentra dans la vie privée.

## À (LORD NORMANBY[1] ?)

Paris, ce 12 février 1850

Je vous envoie, Monsieur, les deux billets que vous m'avez demandés. On doit en faire usage demain mercredi.

Avez-vous vu l'accusation qui est portée contre Achilli dans un journal appelé *Le Messager* dans lequel on prétend qu'il a fait partie d'un club des plus violents et a été l'un des auteurs d'une motion très révolutionnaire. Il serait peut-être bon qu'il démentît le fait, s'il est possible[2].

Croyez à tous mes sentiments de très haute considération.

A. DE TOCQUEVILLE[3]

Lettre inédite. Bibliothèque Sterling Memorial. Université Yale.

1. Lord Normanby (1797-1863) était alors ambassadeur à Paris.

2. Tocqueville était intervenu en faveur d'Achilli lorsqu'il était ministre (voir sa lettre du 29 octobre 1849 à Drouyn de Lhuys). Achilli avait été finalement libéré en janvier 1850.

3. *D'une autre écriture en haut de la page* : Rép. le 13.

## À LAURENT-ANTOINE PAGNERRE[1]

Paris ce 14 février 1850

Monsieur et cher ancien collègue,

Je vous envoie les deux premiers volumes de la *Démocratie*[2]. J'ai marqué celles des notes qui doivent être rejetées à la fin du volume. Ce sont les plus longues et celles qui ont le rapport le moins nécessaire avec le texte au-dessous duquel elles sont aujourd'hui placées. Il y en a quelques-unes dont la place m'a paru douteuse. Je me suis borné à mettre à côté de celles-là un trait de plume, sans les entourer, afin d'appeler votre attention sur elles et de vous faire juger de la question.

Je souhaiterais maintenant que l'impression commençât le plus tôt possible et que nous achevions de conclure entre nous les arrangements relatifs à cette nouvelle édition. Comment voulez-vous que ces

arrangements se concluent ? Par un traité formel ou bien comme je l'ai déjà fait avec M. Gosselin par un échange de lettres ? Les deux modes me conviennent également.

Je vous serais très obligé de vouloir bien faire remettre à mon domestique un exemplaire de la *Démocratie*.

Croyez à tous mes sentiments de haute considération et d'amitié.

A. DE TOCQUEVILLE

P.S. J'ai lu votre travail sur le traité de Commerce[3]. Vous avez raison. Je vais avoir, du reste, à m'occuper *in officio* de cette question, étant nommé par l'Institut membre d'une commission chargée de l'examiner.

T.[4]

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Laurent-Antoine Pagnerre, rentré dans la vie privée en mai 1849, avait repris la direction de sa librairie.

2. Il s'agit de la 13e édition de la *Démocratie en Amérique*. Pagnerre avait publié la 12e en 1848.

3. Des négociations étaient en cours avec différents pays pour conclure des traités sur la propriété littéraire et artistique (voir la lettre du 12 octobre 1849, à Drouyn de Lhuys pour les négociations avec l'Angleterre). En novembre 1850, deux conventions allaient aboutir, avec l'Angleterre et avec la Sardaigne. Pagnerre menait campagne depuis la fin des années 1840 contre la piraterie littéraire. Devenu président du Cercle de l'imprimerie et de la librairie en 1849, deux ans après sa création, il allait fonder en mars 1852 la Société pour la poursuite des contrefaçons littéraires et artistiques.

4. *Suivent deux lignes barrées* : Je ne vous envoie que le second volume de la *Démocratie*, vous ayant déjà laissé le premier.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

23 février 1850

Mon frère qui s'occupe beaucoup de science et d'enseignement agricole[1] désire vivement avoir une audience de vous.

Lettre inédite. L.a.s. 1 p. 1/2 in 8. Librairie de l'Échiquier. *Autographes*, s.d. n° 113.

1. Il s'agit vraisemblablement d'Édouard qui, gestionnaire du domaine agricole de Baugy dans l'Oise, avait étudié l'agronomie et l'horticulture, fondé la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne en 1834 et allait fonder en 1854, avec l'agronome Louis Gossin, l'Institut agricole de Beauvais, géré par les Frères de la doctrine chrétienne.

## À LAURENT-ANTOINE PAGNERRE

6 mars 1850

[…] J'accepte la proposition que vous me faites de faire une nouvelle édition de la *Démocratie* en 2 volumes in 18 […]. J'aurais préféré un tirage à cinq mille exemplaires tel que vous me l'aviez annoncé, mais puisque vous jugez à propos de ne pas dépasser quatre mille, j'y souscris […].

[II donne aussi son accord pour les droits d'auteur, tels que son correspondant les lui suggère, tout en remarquant qu'ainsi réduits ils rapporteront peu de chose. Une seule condition toutefois : cette somme de 3 200 francs proposée lui sera payée en une seule fois, lors de la mise en vente.]

Lettre inédite. Pièce n° 296. Autographes et documents historiques. Catalogue n° 284. Librairie de l'Abbaye.

## À ODILON BARROT

Paris, 3 avril 1850

Mon cher ami, quand j'ai pu lire le registre qui contenait les noms de ceux qui étaient venus s'enquérir de moi1, j'ai trouvé souvent le vôtre écrit de votre main. J'en ai été sensiblement touché et je veux profiter de mes

premiers bons jours pour vous le dire. Je n'ai jamais attaché plus de prix à votre amitié que depuis que j'ai pu voir de si près, pendant cinq mois, l'élévation de votre âme si bien d'accord avec celle de votre esprit. La preuve nouvelle que vous venez de me donner de votre affection m'a donc été très précieuse et je vous en remercie.

Lettre inédite. Copie Beaumont. Archives Tocqueville.

1. En mars, Tocqueville tombe gravement malade, d'une première atteinte de la tuberculose qui l'emportera neuf ans plus tard. Absent de l'Assemblée depuis le 6 mars, il sollicite le 26 un congé de six mois. Une lettre du 16 mars à un ancien collègue indique néanmoins qu'il reçut Herman Merivale, professeur d'économie politique à Oxford de 1837 à 1842 et sous-secrétaire aux colonies (fac-similé sur le site Worthpoint, consulté le 16 mai 2019).

## À FRANÇOIS MIGNET

Paris ce 17 avril 1850

Mon cher ami,

Je suis dans une inquiétude et dans un embarras mortel. J'ai beau bouleverser tous mes papiers, je ne puis remettre la main sur le mémoire que l'Académie m'a envoyé[1]. Vous savez ce qui s'est passé : huit jours après l'avoir reçu, je suis tombé malade de la manière la plus imprévue. Il a fallu me coucher et je suis resté cinq semaines au lit. Pendant ce temps, j'ai été veillé par deux gardes qui alternaient pour passer la nuit. Celle qui ne restait pas près de moi couchait dans mon cabinet où on leur avait fait un établissement. Quand je suis rentré dans ce cabinet, il y a quelques jours, j'ai trouvé tous mes papiers amoncelés et mêlés les uns avec les autres dans le plus affreux désordre. C'est au milieu de cette confusion que je n'ai pu encore retrouver le mémoire, bien que mes recherches aient déjà été bien longues et bien détaillées, ce qui m'inquiète. Je les continue et je n'ai pas besoin de vous dire que je ne négligerai rien pour retrouver ce malheureux cahier. J'en sens l'importance et l'urgence. J'ai

été bien touché, mon cher ami, en voyant souvent votre nom sur la liste des personnes qui voulaient bien venir demander de mes nouvelles. Croyez à ma vive reconnaissance. On me défend encore les très longs entretiens. Mais je commence à revoir mes amis ; à ce titre ma porte vous est ouverte et vous me ferez grand plaisir la première fois que vous viendrez dans ce quartier d'entrer et de me serrer la main.

Mille amitiés bien sincères.

A DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. On peut faire l'hypothèse que ce mémoire concerne le prix Bigot de Morogues sur la solution du paupérisme puisque, le 15 décembre 1849, Tocqueville avait été nommé membre de la commission pour ce prix quinquennal.

## À LAURENT-ANTOINE PAGNERRE

Paris ce 17 avril 1850

Mon cher ancien collègue,

Je vous envoie le troisième volume. Il ne contient pas de notes et, quant au texte, je me suis aperçu que les alinéas n'avaient point été prodigués comme dans les deux premiers volumes et qu'il n'y avait pas de *resserrements* à faire. Il doit donc être imprimé exactement comme il se trouve.

J'ai fait une légère correction à la préface de 1848 et j'ai ajouté la date, ce qui est nécessaire.

Je vous enverrai le quatrième volume dans peu de jours.

Croyez à tous mes sentiments de haute considération et d'amitié.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

Paris ce 18 avril 1850

Mon cher collègue,

Quoique guéri on me défend encore d'aller voir mes amis ; c'est ce qui fait que je vous écris au lieu d'aller causer avec vous d'une affaire locale qui cependant me préoccupe, au milieu même des inquiétudes si bien fondées que me cause la vue lointaine des affaires générales. Il s'agit d'un petit port à côté duquel j'habite, le port de St-Vaast-la-Hougue. St-Vaast qui n'était qu'un hameau du temps de la bataille de la Hougue est devenu depuis 25 ans une petite ville, peuplée d'une population très entreprenante qui s'enrichit par le commerce. On y bâtit annuellement plus de navires que dans aucun des petits ports de la Manche. C'est par cette considération, autant qu'en vue de l'utilité du port de St-Vaast comme port de relâche que des travaux d'amélioration considérables ont été entrepris. Pour terminer ces travaux et les utiliser, 50 000 fr sont encore nécessaires. Le gouvernement proposait de dépenser cette somme en deux ans, moitié en 1850 et moitié en 1851. La commission du budget réclame le retranchement absolu de ce fonds de secours. Cependant, c'était, remarquez-le bien, en vue de ce secours et par une sorte de contrat tacite entre les localités et le gouvernement central que la petite ville de St-Vaast avait voté des fonds considérables et que le conseil général du département avait alloué une somme de 30 000 francs.

Pesez, cher collègue, je vous prie, toutes les considérations que je viens de faire valoir et voyez si elles ne méritent point soit de modifier les résolutions de la commission soit du moins d'affaiblir sa résistance aux réclamations du ministre. Je sais que celui-ci veut demander à l'Assemblée le maintien de la somme portée à son budget. Je vous demande de ne pas vous y opposer.

À bientôt, j'espère. Croyez en attendant, à tous les sentiments d'estime et d'affection que j'ai pour vous.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives nationales. Fonds Berryer.

Paris 28 avril 1850

[…] Mes forces sont presque entièrement revenues ; et sauf les affaires publiques dont je ne veux pas m'occuper, j'ai à peu près repris la vie ordinaire. Cette maladie toutefois me reste comme un souvenir très fâcheux. Elle est survenue je ne sais pourquoi, elle peut revenir sans qu'il me soit possible de me garantir de ses atteintes. Le poumon, heureusement, au dire des médecins, n'a nullement souffert. Le mal n'est donc pas grand pour aujourd'hui ; mais est-il parti pour toujours […].

[…] Tu veux des pronostics sur la politique ; qui oserait en faire ? L'avenir est noir comme le fond d'un four ; et les hommes qui sont pourvus des yeux les plus perçants déclarent tous aujourd'hui leur impuissance à rien prévoir. Quant à moi j'aperçois bien en gros quelle semble être la destinée de ce pays ; mais le détail m'échappe, et l'événement de demain m'est aussi inconnu qu'il peut l'être à celui qui ne s'est jamais mêlé des affaires. Tout ce que je puis dire, c'est que je suis plus inquiet que je ne l'ai été depuis bien longtemps. Ce qui est clair pour moi, c'est qu'on s'est trompé depuis 60 ans en croyant voir le *bout* de la révolution. On a cru la révolution finie au 18 Brumaire, on l'a crue finie en 1814 ; j'ai pensé moi-même en 1830 qu'elle pouvait bien être finie en voyant que la démocratie, après avoir détruit tous les privilèges en était arrivée à n'avoir plus devant elle que le privilège si ancien et si nécessaire de la propriété. J'ai pensé que comme l'océan elle avait enfin trouvé son rivage. Erreur ! Il est évident aujourd'hui que le flot continue à marcher, que la mer monte ; que non seulement nous n'avons pas vu la fin de l'immense révolution qui a commencé avant nous, mais que l'enfant qui naît aujourd'hui ne la verra vraisemblablement pas. Ce n'est pas d'une modification, mais d'une transformation du corps social qu'il s'agit, pour arriver à quoi ? En vérité, je l'ignore ; et je crois que cela dépasse l'intelligence de tous. On sent que l'ancien monde finit : mais quel sera le nouveau ? Les plus grands esprits de ce temps ne sont pas plus en état de le dire que ne l'ont été ceux de l'Antiquité de prévoir l'abolition de l'esclavage, la société chrétienne, l'invasion des Barbares, toutes ces grandes choses qui ont renouvelé la face de la terre. Ils sentaient que la société de leur temps se dissolvait : voilà tout. […]

[…] Pour en venir à quelque chose de plus précis et de plus proche, je ne vois pas la société française actuelle aussi prochainement en péril qu'on le craint. Elle contient encore infiniment trop de forces vitales pour se laisser dissoudre ; je ne crois donc pas au bouleversement immédiat et durable dont on nous menace. Mais on peut avoir à passer un temps terrible de crise, quoique beaucoup de parties de la France soient profondément révolutionnaires. Cependant il n'y aurait rien à redouter si c'était seulement la majorité du peuple français qui devait faire la loi ; mais la minorité a toujours tant de chances de s'imposer par la violence dans ce malheureux pays ! […]

Copie Beaumont. Archives Tocqueville. Publication partielle dans Édition Beaumont, t. V, p. 460-462.

## À LÉON JUCHAULT DE LAMORICIÈRE

Ce 29 avril 1850

Mon cher ami,

Vous avez paru désirer hier avoir mon avis sur ce que vous comptiez dire à l'Assemblée[1]. Je n'ai pu vous le donner pour obéir aux ordres de la faculté. Mais le moment est si critique, à mon sens, et ce que vous allez faire et dire importe tellement à nous tous et à l'avenir du pays, que je veux vous écrire ce que je n'ai pas pu vous dire. Je serai bref, j'espère. Car ce n'est qu'à regret qu'en ce moment je m'occupe de la politique. Je voudrais ne songer qu'à me mettre physiquement en état de m'en occuper plus tard.

D'abord, une idée générale, et puis deux applications particulières.

Il y a pour moi une notion claire et simple qui a été la règle de toute ma conduite et qui à mon sens devrait régler la vôtre :

On ne peut faire durer la République et éviter ce qui viendrait à sa place qu'avec l'appui de tout ou partie de l'ancienne majorité. Une fois acculés aux Montagnards et même à cette petite *pincée* d'hommes qu'on appelle le parti des Républicains modérés, on ne peut plus rien d'efficace. Si on peut encore lutter on ne peut plus vaincre. Tout notre art consiste donc en ceci : 1o/ ne jamais arriver à se séparer complètement de la

majorité, tout en combattant sur des points particuliers ses tendances.

2o/ surtout, s'arranger de manière à ce qu'en combattant une fraction de la majorité, on reste en communion avec une autre. Car, je le répète, du jour où nous n'aurions plus derrière nous que Mathieu (de la Drôme[2]) et Cavaignac, nous serions perdus et avec nous la République.

Cela m'a paru vrai dans tous les temps, mais combien plus vrai aujourd'hui ! Vous qui êtes au milieu du bruit du combat, vous ne voyez pas aussi bien que moi qui regarde la bataille du haut de la colline prochaine, quel changement prodigieux il s'est opéré depuis un mois dans la position des différentes armées. D'une part les anciens chefs ont perdu une portion de leur prestige ; de l'autre, ils se sont rapprochés du Président et sont devenus ses conseillers de ses adversaires qu'ils étaient ; enfin, et c'est là surtout le grand changement que je vous signale, Changarnier et Louis Napoléon se sont raccommodés au moins en apparence et le premier semble rechercher les chances du coup d'État qu'il travaillait naguère à éloigner[3]. Ces changements capitaux sont dus à bien des causes particulières. Mais il y a une cause générale qui domine celles-ci et qui est aussi très digne de remarque. Le pays, je dis le pays et non les partis, c'est-à-dire la portion paisible et honnête de la nation, soit dans l'Assemblée, soit au-dehors, commence à douter qu'on puisse se sauver avec le vote universel, et à craindre qu'on ne puisse empêcher l'armée de devenir socialiste. Les meneurs partagent en partie ces terreurs et les exploitent.

Comment ne voyez-vous pas avec la clarté du jour qu'il y a aujourd'hui dans le sein de la majorité une masse d'hommes incertains et troublés qui se défient de leurs anciens chefs, qui ne veulent pas de coups d'État, mais qui craignent encore bien plus le triomphe du socialisme, qui, Changarnier venant à leur manquer, cherchent instinctivement un homme de guerre qui puisse les rassurer et du côté du Président et du côté de la rue et du côté de l'armée ; que vous êtes cet homme unique et que pour le devenir vous avez mille fois plus qu'il n'est nécessaire, tous les genres d'esprit qu'il faut, sauf un (car je ne sais pas flatter mes amis), l'esprit de conduite ; l'art vulgaire de savoir se taire à propos. Changarnier qui ne vous va pas à la ceinture pour tout le reste vous dépasse d'une coudée de ce côté-là. Comment n'apercevez-vous pas, mon cher ami, comme si c'était un objet matériel placé sous vos yeux, que pour obtenir la confiance et l'obéissance de cette masse flottante, qui seule peut nous donner la majorité, il faut, avant tout, calmer ses terreurs, ne pas lui faire

craindre que par imprudence, par passion ou par erreurs de jugement on ne la pousse du côté de cet abîme démagogique qu'elle voit béant devant elle. Vous êtes aujourd'hui le seul homme de guerre dans l'Assemblée (et les circonstances demandent impérieusement un homme de guerre) qui puisse la rallier et la conduire à la défense de la République, la *rassurer* tout à la fois et l'*animer*. Si vous l'effarouchez, elle se jettera dans les bras de Changarnier ; elle se jetterait dans ceux du diable plutôt que de se laisser entraîner vers le socialisme ou la Montagne.

Voilà mon idée générale. Je la crois vraie et je la trouve claire. Voici maintenant les deux applications particulières que je veux en faire sortir :

1o/ Vous voulez faire un discours qui fasse comprendre d'une part les périls auxquels on s'exposerait en voulant renverser la République ; de l'autre votre résolution de défendre celle-ci. Très bien. J'approuve cela. Mais prenez garde de gâter ce bon fond par la forme. Prenez garde, d'abord, d'avoir l'air de voir dans l'Assemblée même les adversaires auxquels vous faites allusion. Tout ce qui ressemble à une menace déplaît aux assemblées délibérantes. Prenez garde ensuite que vos paroles et votre ton ne signifient que vous êtes prêt à défendre la République, même par des moyens révolutionnaires et en vous associant, au besoin, aux révolutionnaires. Que vous dirais-je ? Ceci est une affaire de tact et de convenance qui ne peut se bien expliquer à l'avance. Tout ce que je vous demande c'est, avant de parler, de bien vous dire qu'il s'agit de plaire à des gens qui veulent maintenir la République et éviter les coups d'État, mais qui n'ont pas de *passion* pour la première ; qu'il faut toucher par des raisons qui soient à leur portée ; qu'il ne faut pas effaroucher surtout sur vos intentions. À tout prendre, votre conclusion ne me plaît pas. C'est brusque et obscur. Je voudrais quelque chose de plus développé et de plus *posé*. Si vous aviez pu parler de l'armée et de son esprit d'une façon tout à la fois *républicaine* et *conservatrice*, cela eût été excellent. La montrer obéissante aux lois par-dessus tout, décidée à ne pas souffrir les coups d'État, mais ennemie de la démagogie et du socialisme. Une peinture rassurante de l'armée au point de vue de la République et de l'ordre serait très utile en ce moment[4].

2o/ la seconde application de mon idée est celle-ci : vous voulez vous *déployer* sur le budget du ministre de la Guerre et combattre ce dernier. J'approuve ce programme, mais à ces deux conditions-ci auxquelles j'avoue que je tiens extrêmement :

La première, que vous ne traiterez pas trop de questions, n'en

choisissant que quelques-unes d'importantes. Indépendamment de ce qu'il y a toujours une grande diminution pour un homme principal à se prodiguer, cette fréquence d'attaque vous donnerait un air d'hostilité presque personnelle contre le ministre de la Guerre qui finirait par ôter [de] la puissance à vos paroles et par vous nuire politiquement.

La seconde condition, c'est de choisir ces questions de manière à ne pas blesser en les traitant les instincts communs ou les opinions communes à toutes les fractions de la majorité. Dans le moment de crise où nous sommes, il ne s'agit pas d'avoir raison au fond, mais d'atteindre un certain résultat du moment. C'est ainsi, pour vous parler franchement, que j'ai trouvé le terrain sur lequel vous vous êtes placé avant-hier très mauvais. Vos adversaires avaient peut-être d'une façon abstraite cent fois tort, mais vous faisiez une plus grande faute qu'eux, puisque vous souteniez une thèse qui avait contre elle toutes les nuances de la majorité. Attaquer la gendarmerie, c'était se donner une mauvaise couleur aux yeux de tous ceux qui ne siègent pas à la Montagne. Il faut éviter cela à tout prix ; triompher avec la Montagne, comme dans le vote sur la rétroactivité[5], est bon ; mais être *battu* avec la Montagne est détestable et il n'y a pas d'homme politique, quelque éminent qu'il fût, qui ne se démonétise très vite dans l'Assemblée et dans le pays en faisant souvent ce métier-là. Prenez-y garde, car vous êtes le dernier des Romains.

Adieu. Je vous embrasse. J'ai la main lasse.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives nationales. Archives du Chillon. Fonds Lamoricière.

1. On vote alors à l'Assemblée le budget de la Guerre. La menace d'un coup d'État bonapartiste autant que les succès des montagnards aux élections complémentaires de mars, qui ont affolé les conservateurs, rendent le sujet particulièrement sensible.

2. Philippe-Antoine Mathieu, dit Mathieu de la Drôme (1808-1865), député de gauche. Il lutta de bonne heure avec l'opposition libérale dans son département et fut élu représentant en 1848 et 1849 avant d'être arrêté en décembre 1851 et expulsé du territoire français. À la séance du 27 avril, il avait accusé Hautpoul, ministre de la Guerre, de préparer l'armée à une guerre civile. Tocqueville ne veut pas voir Lamoricière renchérir.

3. Avec le double commandement de l'armée de Paris et de la garde nationale, le général Nicolas Changarnier (1793-1877) est l'homme clé du maintien de l'ordre dans la capitale. Issu des rangs légitimistes, très hostile à la

république, élu à la Constituante puis à la Législative, mais candidat malheureux à l'élection présidentielle, il se rapproche un temps de Louis-Napoléon. De nombreux incidents l'opposent ensuite au prince-président qui, espérant le gagner à sa cause, garde longtemps une attitude conciliante, mais finit par le destituer le 3 janvier 1851.

4. Le 30, Lamoricière conservera un ton modéré et suivra les grandes lignes de l'argumentation conseillée par Tocqueville. Mais il parlera des « doutes » que pouvait inspirer la loyauté de l'armée envers la république.

5. Allusion à la discussion, début avril, du projet de loi sur la déportation, dont l'article 6 : « La présente loi n'est applicable qu'aux crimes commis postérieurement à sa promulgation », avait été supprimé par la commission et sera finalement rétabli.

## À JOACHIM MENANT

Paris ce 4 mai 1850

Monsieur,

Je vous aurais remercié plus tôt de l'envoi de vos brochures[1], si j'avais été en état de le faire. Vous savez que l'ébranlement de ma santé m'a depuis deux mois éloigné forcément de toute occupation quelconque. Aujourd'hui même je ne puis encore vous lire. Les graves questions qui se rapportent à l'organisation des tribunaux maritimes excèdent mes forces. Mais ce qui m'est permis, et j'en profite, c'est de vous dire que j'ai été très sensible à votre souvenir et que je lirai vos opuscules avec tout l'intérêt qui s'attache pour moi à ce que vous écrivez.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque de l'Institut. Correspondance J. Menant.

1. Il s'agit vraisemblablement des *Observations sur la juridiction des tribunaux maritimes* (Cherbourg, Impr. de Noblet, décembre 1849). Avant de se consacrer complètement à ses travaux d'assyriologue, Joachim Menant, avocat puis magistrat à partir de 1846, avait rédigé deux autres brochures : *Observations sur la peine de mort* (Paris, Derache, 1843 et 1846, 2e éd.) ; et *La République nouvelle* (Cherbourg,

impr. de Thomine, 1848).

## À ÉDOUARD DENTU[1]

Le 6 mai 1850

Monsieur,

Vous m'aviez promis de m'envoyer un colleur de cartes[2] et celui-ci n'est pas venu. J'ai cependant le désir et le besoin de causer avec lui. Veuillez donc, je vous prie, l'engager à se présenter chez moi ce matin avant 11 heures.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

A. DE TOCQUEVILLE

*À Monsieur Dentu, libraire au Palais National*
*Paris*

Lettre inédite. Collection particulière.

1. Édouard Henri Justin Dentu (1830-1884), petit-fils de Jean-Gabriel Dentu (1770-1840), fondateur de la maison d'édition, avait succédé à son père, Gabriel André Dentu (1796-1849).

2. Dans le vocabulaire de la reliure, la carte est un morceau de carton mince collé dans le dos et la couverture d'un volume afin de le rendre plus rigide.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Ce mercredi 15 mai 1850

Monsieur,

Deux personnes auxquelles je m'intéresse désirent entrer à

l'Assemblée nationale aujourd'hui mercredi. Comme je pense que la séance ne sera pas très courue[1], je vous prie de vouloir bien les faire placer, ne fût-ce qu'aux tribunes du haut. Vous m'obligerez.

Recevez l'assurance de ma considération très distinguée.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection particulière.

1. L'ordre du jour prévoyait des interpellations de M. Chauffour au ministre de l'Intérieur pour la convocation des électeurs du Bas-Rhin et la suite de la discussion budgétaire des dépenses et recettes pour l'exercice 1850. La séance fut en réalité plutôt animée en raison de deux incidents, dont un concernant le retrait d'un brevet d'imprimeur.

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Paris, 27 mai 1850

Mon cher ancien collègue,

[Tocqueville a reçu le faire-part de mariage de la fille de son correspondant et tient à lui exprimer la part qu'il prend à sa satisfaction :] […] Les excellents rapports que nous avons eus dans d'autres temps me rendront toujours très sensible à tout ce qui vous arrivera d'heureux. [Il vient] d'être très malade [et part se reposer] à Tocqueville pour trois mois [où il propose à son ami de le rejoindre].

L.a.s. 1 p. 1/2 in 8. Autographes et documents historiques. Catalogue n° 322 de la librairie de l'Abbaye.

## À CHARLES GOSSELIN

Tocqueville par St-Pierre-Église (Manche)

Ce 6 juin 1850

Monsieur,

M. Pagnerre vient de me prévenir que vous ne vouliez pas consentir à la mise en vente d'une nouvelle édition de la *Démocratie en Amérique* avant que l'édition in 8o ne fût entièrement épuisée.

Je ne crois pas que nos conventions vous donnent ce droit, car il est d'usage, quand il n'existe plus qu'un petit nombre d'exemplaires d'un livre, cent par exemple, que l'auteur rentre dans sa propriété. II ne reste actuellement, d'après la déclaration de M. Pagnerre, que 150 exemplaires. Ce serait donc une très faible différence, et nos si anciennes et si bonnes relations me font espérer que vous ne persisterez pas, pour un intérêt si peu important, dans une opération qui m'est si préjudiciable.

J'aurais été traiter cette affaire de vive voix, si une maladie grave qui m'est survenue, il y a trois mois, ne m'avait obligé de garder la chambre et ensuite de venir à la campagne pour rétablir ma santé[1].

Croyez à tous mes sentiments de très haute considération.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Tocqueville avait quitté Paris début juin et était arrivé à Tocqueville le 4 juin.

## À JULES DUFAURE

Tocqueville par St-Pierre-Église (Manche)

Ce 23 juin 1850

J'ai appris par les journaux, mon cher ami, votre retour à Paris. Mais je sens le besoin de savoir de vous-même dans quelle disposition de corps et d'esprit vous revenez de ce grand voyage[1]. Je veux enfin rentrer en communication avec vous après ce long silence causé par la maladie et

l'absence. Écrivez-moi donc, je vous prie, ce que vous faites et ce que vous pensez sur l'état des affaires, sur votre famille et sur vous-même. Voilà bien des questions, et pour mériter qu'on y réponde comme je le souhaiterais, c'est-à-dire longuement, il faudrait pouvoir vous dire de mon côté quelque chose. Mais que voulez-vous qu'ait à dire un solitaire tel que moi ? Je n'ai de nouvelles à donner que des nouvelles de ma santé. Celle-ci se rétablit bien lentement. Les organes qui ont été malades vont assez bien, mais les forces générales du corps continuent à être comprimées par je ne sais quelle cause intérieure que je ne puis découvrir. Cette cause n'est autre peut-être que le nombre déjà assez élevé de mes années. À 45 ans que je vais bientôt avoir, les convalescences sont plus longues qu'à 20. Il n'y a que vous qui, à 50 ans, soyez capable, si vous l'entrepreniez, de fatiguer toute l'armée d'Afrique. Je ne sais si, parmi plusieurs choses que je vous envie, celle-ci n'est pas la première. Votre santé n'est pas assurément votre qualité la plus brillante ; mais que faire des qualités qui brillent dans un corps maladif ? À tout prendre donc, j'aimerais encore mieux votre corps que votre esprit, quoique, à vrai dire, je m'arrangeasse très bien des deux.

Vous savez que nous vivons dans un temps où de bien grands événements sont amenés sans cesse par de bien petites passions, de bien petites intrigues et, en somme, de bien petits hommes. Dès qu'on est hors de ce petit monde, on n'est plus en état de rien deviner ni de rien prévoir. C'est ce qui m'arrive. J'ai quitté Paris depuis trois semaines et déjà je ne vois plus goutte dans les affaires, si ce n'est que leur aspect général est triste et sombre. Je ne sais quelles dispositions vous avez rencontrées dans la portion de la France que vous venez de parcourir. Quant au pays que j'habite, l'esprit des populations rurales au milieu desquelles je vis peut se résumer ainsi : profonde indifférence pour le moment présent ; profonde incertitude sur l'avenir, ou plutôt tranquille croyance que la République n'a point d'avenir.

Quoique ce tableau ne soit pas réjouissant à voir, j'espère cependant et, surtout, je désire vivement que vous veniez le considérer de près en passant quelques jours sous mon toit. Faites, je vous prie, que vos campagnes maritimes aient, au moins, cela de bon de vous faire visiter un de vos plus fidèles et plus zélés amis que le hasard a placé auprès d'un grand port. C'est une petite compensation que vous lui devez pour le consoler du chagrin que lui donnent ces longs voyages. Jamais, mon cher ami, vous n'aurez été reçu par des gens plus heureux de vous posséder

chez eux. Venez donc le plus tôt possible et restez avec nous le plus longtemps possible.

Adieu. Mes hommages respectueux à madame Dufaure. Croyez à mon sincère et tendre attachement.

A. DE TOCQUEVILLE

P.S. Je viens de lire dans les journaux que la commission d'enquête serait à Brest pour le 1er juillet. Je crains que cette lettre ne vous trouve pas à Paris. Mais j'espère qu'on vous la renverra.

Bibliothèque Beinecke. Université Yale. Publication partielle dans Édition Beaumont, t. VII, p. 253-255.

1. « M. Dufaure, rapporteur de l'enquête sur la marine, revenait de Toulon et de Marseille dont il était allé visiter les ports » (note de Beaumont). La commission d'enquête avait été nommée le 5 novembre 1849.

## À EUGÉNIE DE GRANCEY

Tocqueville par St-Pierre-Église (Manche)

Ce 1er juillet 1850

Je reçois à l'instant votre lettre, ma chère cousine. Je me hâte d'y répondre. Je ne puis écrire au ministre de l'affaire dont vous parlez[1] ; d'abord parce que je ne suis plus vis-à-vis de lui en position de le faire. Vous savez que, d'ordinaire, le cabinet qui entre n'est guère dans des termes d'intimité ni même de bienveillance prononcée avec les ministres ayant fait partie de celui qui se retire. De plus, on ne peut guère demander par écrit à un ministre de vous rendre un service de cette espèce. Cela n'est possible que dans la conversation. Mais il y a peut-être un moyen plus efficace d'être utile à votre fils[2]. Faites-moi savoir le nom de ses examinateurs. Il est probable que quelques-uns seront personnellement connus de moi ou que je pourrai les faire aborder par des tiers. Dans la première hypothèse je vous promets d'écrire et dans la seconde de faire agir[3]. Je n'ai pas besoin de vous dire que ce sera avec

zèle. Vous connaissez ma vieille amitié et le désir sincère que j'ai d'aider vos enfants qui s'aident si bien eux-mêmes par leur conduite et leur travail.

Je vous remercie de l'intérêt que vous témoignez à notre santé. Le séjour de la campagne l'améliore, mais ne la rétablit pas encore tout à fait. Le progrès cependant est très visible et nous reviendrons, j'espère, à Paris en aussi bon état qu'il y a un an.

Adieu ma chère cousine, rappelez-moi au souvenir de M. de Grancey et croyez à mon tendre attachement.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Le ministre auprès de qui Tocqueville ne souhaite pas intervenir est, depuis le 31 octobre 1849, le général d'Hautpoul, ministre de la Guerre, qui préside également le Conseil des ministres.

2. Eugénie de Cordoue, comtesse de Grancey, a eu six enfants, dont trois garçons : Antonin, Charles et Edmond de Mandat-Grancey. Antonin (1831-1870) était entré dans la marine en 1847. Edmond était né en 1842. Il ne peut donc s'agir ici que de Charles (1832-1912).

3. Une lettre de Tocqueville à Ampère du 16 juillet 1850 nous apprend que Charles devait passer le concours d'entrée à Polytechnique à la fin du mois. Tocqueville indique à Ampère le nom des quatre examinateurs et lui demande de dire à ceux qu'il connaît « un mot du jeune Mandat » en ajoutant : « Vous savez comment une figure bienveillante d'examinateur aide souvent la mémoire de l'élève et comme il est souvent utile de la rencontrer pour pouvoir montrer ce qu'il vaut » (*OC*, t. XI, p. 188). Charles de Mandat-Grancey ne fut cependant pas admis à Polytechnique et entra à Saint-Cyr l'année suivante, en 1851. Il fit sa carrière dans la cavalerie.

## À VICTOR LANJUINAIS

Tocqueville par St-Pierre-Église (Manche)

Ce 3 juillet 1850

Je vous écris deux mots, mon cher ami, non pour vous donner des nouvelles, je n'en sais aucune au fond de mon trou, mais pour vous en

demander et me plaindre de vous. *De profundo clamavi ad te, Domine.* Pourquoi ne m'avez-vous pas écrit suivant vos promesses ? Si le journal dit vrai, vous êtes en route pour visiter les ports de l'Ouest, ce que je ne vous reproche pas[1] ; car je ne vois plus ce qu'on peut faire en ce moment d'utile à Paris. Mais ce que je vous reproche aussi sérieusement qu'on puisse le faire en amitié, c'est d'être parti sans m'avoir donné signe de vie et surtout sans m'avoir appris quel devait être votre itinéraire, où l'on pouvait vous écrire et enfin, c'est là le point qui m'intéresse particulièrement, si l'enquête vous amènerait à Cherbourg et quand elle vous y conduirait ? Nous avons, je n'ai pas besoin de vous le répéter, un extrême désir de vous avoir quelques jours chez nous et il serait bien mal de n'y pas venir, ayant surtout une sorte de devoir qui vous y appelle.

Demandez, je vous prie, à Dufaure avec lequel je suppose que vous êtes, s'il a reçu une lettre que je lui ai écrite il y a huit ou dix jours et faites-moi savoir, au cas où il n'aurait pas encore répondu, si elle lui est parvenue.

Quoique ce climat-ci soit assez contraire aux malades en général et, en particulier, aux malades de mon espèce, je me trouve cependant très bien de mon séjour. J'ai fait et je fais certainement tous les jours des progrès sensibles vers la santé. Il est vrai que je jouis d'une paix plus profonde qu'on aurait pu imaginer en trouver nulle part en France après 1848. Cela me fait l'effet d'une course en ballon ; je n'aperçois plus le monde politique que de si loin que je ne distingue presque plus ses habitants ni ce qu'ils font. Je rêve cependant dans ma nacelle à ce pauvre monde. Mais vous dire mes rêves demanderait une conversation et non une lettre.

Écrivez-moi longuement et sans retard. Tout à vous de cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Lanjuinais faisait partie comme Dufaure de la commission d'enquête sur la marine instituée par la loi du 30 octobre 1849, nommée le 5 novembre et qui comptait 30 membres.

## À VICTOR LANJUINAIS

Tocqueville ce 13 juillet 1850

Mon cher ami,

À moins que vous n'ayez donné à votre portier de Paris l'ordre de garder les lettres qui vous seront adressées durant votre absence, vous devez avoir reçu celle que je vous ai écrite, il y a déjà environ quinze jours. Je l'avais envoyée à Corcelle, ne sachant trop où vous prendre. Celui-ci m'a mandé qu'ignorant lui-même votre itinéraire, il avait pris le parti de déposer ma lettre à votre porte. Du reste, cette lettre ne contenait rien d'intéressant ni de pressé. Ainsi, elle peut sans inconvénient vous attendre à Paris. Mon premier objet, en l'écrivant, était de vous rappeler votre promesse de venir me voir à Tocqueville ; promesse à l'accomplissement de laquelle je tiens particulièrement et que je n'admets pas que vous puissiez éluder pour gagner un jour.

J'ai eu moi-même cependant, dans ces derniers temps, quelques velléités de ne point vous attendre. Comme vous l'a dit Dufaure, je ne suis pas absolument satisfait de ma santé. Elle ne se remet pas aussi complètement ni aussi rapidement que je le voudrais et j'ai été tenté de faire ce que vous me conseillez et de me rendre aux Pyrénées. La longueur et la fatigue d'un si long voyage au midi, entrepris au cœur de l'été, me retiennent et, si je ne vois pas de symptômes fâcheux apparaître, je resterai ici jusqu'à la fin d'août. J'ai été repris des anciens maux d'estomac qui me sont si connus et je crois que c'est à cette indisposition, toute différente de la maladie que j'ai eue à Paris, qu'on doit attribuer la lenteur avec laquelle les forces et le bien-être reviennent.

Vous n'avez guère de nouvelles à me donner d'où vous êtes et moi aucune à vous envoyer d'ici. Je vis dans un pays tranquille jusqu'au sommeil. Il ne s'est même pas réveillé en février[1]. On m'assure que la nouvelle loi électorale diminuera peu l'élément radical de nos villes, mais elle frappe d'incapacité au moins la moitié des électeurs conservateurs des campagnes[2]. En somme cependant, elle me paraît devoir avoir pour effet de rapprocher le pouvoir des mains de la classe moyenne, s'il ne le lui rend pas. Ce qui peut finir par faire les affaires des légitimistes de la main gauche. Quant à ceux de la main droite, ils me paraissent avoir joué purement et simplement le métier de dupe. Qu'en dites-vous vous qui parcourez l'Ouest et êtes du pays ? Je m'arrête ici. Le seul but de cette lettre était de remplir la lacune que je suppose avoir été faite par la non-réception de la précédente, de me rappeler à votre souvenir, l'un de ceux

auquel je tiens le plus, et de vous dire une fois de plus, chose inutile, la vive et sincère affection que j'ai pour vous.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Le 5 février 1850, le préfet de police Carlier avait ordonné d'arracher tous les arbres de la liberté. Le 24 février, anniversaire de la révolution, le piédestal et les grilles de la colonne de Juillet et les tombeaux des morts pour la liberté avaient été ornés avec des fleurs et des couronnes. Dans la nuit, la police avait enlevé ces décorations, ce qui fournit à une partie de l'armée l'occasion de manifestations et à l'Assemblée nationale le prétexte d'un vote de défiance contre le ministère. Mais malgré ces provocations destinées à déclencher une émeute pour déclarer l'état de siège, les élections partielles du 10 mars avaient été remportées par la Montagne avec 21 sièges sur 31 (le 8 février 1850, les députés de la Montagne, qui, le 13 juin 1849, avaient manifesté contre l'intervention française à Rome en demandant que le président Louis-Napoléon respecte la Constitution, avaient été déchus de leur mandat par la Haute Cour de justice).

2. L'Assemblée avait adopté le 31 mai une réforme de la loi électorale de 1849. Alors que la loi précédente désignait comme électeurs « tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques », la loi de 1850 exigeait l'inscription au registre des impôts directs, un domicile de trois ans dans le canton, et excluait toute personne ayant pu être accusée de délit politique. Le corps électoral allait tomber de 9,6 à 6,8 millions d'électeurs, au détriment surtout des ouvriers.

## À VICTOR LANJUINAIS

Tocqueville ce 16 juillet 1850

Mon cher ami, je vous écris ces deux mots-ci pour réparer un oubli que j'ai commis dans ma dernière lettre. Je voulais vous recommander à vous et à Dufaure de descendre à Cherbourg à l'*hôtel de l'Europe* tenu par *M. et Mme Logouet* [?]. C'est l'auberge la plus propre et la moins chère de la ville. Elle est aussi la mieux située, étant la seule qui soit placée sur le port et ait une vue sur la mer. Enfin, les maîtres de cet hôtel que je connais depuis vingt ans, sont les meilleurs et les plus honnêtes gens du monde et,

en vous recommandant surtout de nous, vous trouverez là toutes sortes de soins et d'attentions. Comme vous avez pris très sagement dans votre tournée la résolution de vivre à l'auberge, le choix de celle-ci n'est pas indifférent et j'ai pensé que cela valait la peine de vous écrire.

Je n'ai, du reste, rien de plus à vous dire que ce que contenait ma dernière lettre, laquelle ne contenait pas grand-chose. Je vais réellement très bien depuis huit jours et j'espère que vous me trouverez en prospérité quand vous me ferez le plaisir de venir ici. Ce sera un véritable plaisir pour moi de vous voir. Je crois que vous en êtes convaincu sans que je l'affirme. Vous êtes, en somme, parmi les hommes que j'ai rencontrés dans la vie politique, le seul qui m'ait inspiré une estime sincère, une confiance complète et une affection durable.

N'est-ce pas, au premier abord, un spectacle étrange que celui du gouvernement républicain osant se mettre en guerre à toute la Prusse à la fois, comme il le fait en ce moment et tentant de faire ce qu'aucun gouvernement monarchique n'aurait été assez hardi pour essayer[1] ? Cela, du reste, n'a rien d'étrange lorsqu'on songe à ce qui s'est passé depuis deux ans et à l'état actuel des esprits et nous en verrons bien d'autres jusqu'à ce que le grand ivrogne, qu'on appelle le peuple français, après être encore tombé deux ou trois fois tantôt dans un sens tantôt dans un autre, reprenne enfin son équilibre (en admettant qu'il le reprenne jamais).

Tout à vous de cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Allusion peu claire. La France soutenait le Danemark dans le conflit qui l'opposait à la Prusse à propos des duchés de Schleswig et Holstein, mais un traité venait d'être signé le 3 juillet. Un autre conflit opposait la Prusse, engagée dans un projet d'Union restreinte depuis mai 1849, et l'Autriche qui défendait un projet de réforme de la Confédération germanique (convention de Munich, 27 février 1850). Mais la France n'y était pas directement impliquée.

## À VICTOR LANJUINAIS

Ce 30 juillet 1850

Mon cher ami, je reçois à l'instant votre lettre de Brest et je me hâte de vous écrire deux mots pour vous dire que je recevrai avec grand plaisir Maissiat[1]. Veuillez donc l'amener ; seulement arrangez-vous pour ne pas le laisser derrière vous ici. Car, je le veux bien avec vous, mais non sans vous. Vous êtes un terrible homme de ne pouvoir me donner que 24 heures. Mais il faut bien les prendre ne pouvant avoir mieux. Je vais de mieux en mieux depuis trois semaines et je me crois à peu près revenu au point où j'en étais avant ma maladie, une santé toujours délicate, mais pas de faiblesse particulière d'un organe.

Adieu. Je me réjouis bien de vous voir. Mille amitiés à Maissiat et emmenez-le.

Tout à vous.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Jacques Henri Marie Maissiat (1805-1878), représentant en 1848 et 1849, médecin, conservateur des collections de la faculté de médecine de Paris.

## À VICTOR LANJUINAIS

Ce 31 juillet 1850

Cher ami, en faisant jeter immédiatement une lettre à la poste, vous me ferez savoir dès le lendemain le jour où vous viendrez me voir avec Maissiat. Je serais bien aise de le savoir, quoique cela ne soit pas précisément nécessaire. Mais, vous attendant, je ne m'éloignerai pas de chez moi. J'apprends que vous arriverez demain à Cherbourg. J'espère bien que vous viendrez me voir sans attendre la fin de votre inspection qui, je l'imagine, durera quelques jours. Je tiens beaucoup à vous avoir le plus tôt possible.

Mille amitiés de cœur.

*Pressé*
*À Monsieur*
*Monsieur Lanjuinais Représentant du peuple*
*Hôtel de l'Europe*
*Cherbourg*
[*Cachets de la poste : St-Pierre-Église 1 août 50*]

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

## À LOUIS-MATHIEU MOLÉ

24 août 1850

J'ai trouvé, Monsieur, en revenant ici après un voyage que je viens de faire dans une autre partie du département qu'habite mon frère[1], votre lettre dans laquelle j'ai retrouvé, comme toujours, des preuves d'une confiance et d'une amitié qui me sont, depuis longtemps, bien précieuses. Je réponds sur-le-champ à l'article de ce que vous me dites de l'association sur l'enseignement libre[2]. Je venais d'apprendre par les journaux, quand je vous ai lu, que cette association était définitivement constituée et avait publié les noms de ses membres et son programme.

Il n'y a donc pas lieu de répondre à la question que vous m'adressiez pour savoir si je voulais concourir à sa formation. Je n'ai pas besoin de vous dire que je suis partisan de la liberté de l'enseignement et de l'enseignement chrétien et même orthodoxe, au sein de cette liberté. J'ai fait assez de sacrifices à cette cause quand elle était vaincue pour ne pas avoir envie de la renier aujourd'hui qu'elle est triomphante. Je me rappelle m'être brouillé jadis avec Monsieur Thiers, pour avoir soutenu, sans aller si loin que lui, la thèse qu'il défend maintenant. Inutile, je pense, d'ajouter qu'une association qui compte parmi ses membres deux de mes meilleurs amis, Tracy et Corcelle[3] et surtout qui vous a à sa tête ne pouvait que m'attirer beaucoup. J'avoue cependant qu'avant de vous répondre définitivement, je vous aurais demandé la permission de vous adresser quelques questions sur la manière dont cette association devait agir, non sur son but, mais sur ses moyens d'exécution et vous soumettre

quelques doutes sur ses chances de succès.

Rien de tout cela ne presse maintenant et j'aime bien mieux remettre ces détails à la prochaine occasion que j'aurai de vous revoir. Ce sera, j'espère, bientôt car mon intention est de revenir à Paris peu après le conseil général. Il me tarde bien de pouvoir aller chercher près de vous des lumières qui me manquent absolument pour bien juger, non pas seulement dans la question dont je viens de parler, mais sur toutes les questions dont dépend l'avenir. Celles-ci paraissent se compliquer et s'embrouiller à mesure que le temps marche et devenir plus insolubles par les efforts mêmes qu'on fait pour les résoudre.

Brouillon inédit. Archives Tocqueville.

1. Hippolyte, propriétaire du château de Nacqueville, à l'ouest de Cherbourg.

2. *Variante* : l'article de votre lettre qui se rapporte à l'enseignement libre.

3. Tocqueville avait écrit à Corcelle le 15 août pour en savoir plus sur cette « réunion d'hommes politiques qui veulent exercer une influence sur la direction de l'enseignement libre » (*OC*, t. XV, 2, p. 31). Le comité comprenait notamment, outre Corcelle et Molé, Montalembert, Beugnot et Augustin Cochin.

## À LAURENT-ANTOINE PAGNERRE

13 septembre 1850

[Tocqueville, qui n'a eu l'épreuve sous les yeux que la veille, la renvoie à Pagnerre :] après avoir corrigé quelques fautes qui s'y rencontrent encore […]. J'imagine que suivant mes intentions, vous avez mis une petite note au bas de la page du nouvel avant-propos pour expliquer pourquoi j'ai fait réimprimer mon discours et pour y renvoyer[1]. Cette note dont je vous ai envoyé, dans le temps, le texte, devait se rapporter à l'endroit où je dis que j'avais prévu la révolution de 1848. C'est comme preuve à l'appui de cette assertion que j'ai fait réimprimer le discours en question.

[Tocqueville voudrait y joindre un petit travail inédit d'octobre 1848 où, dit-il :] j'annonçais non seulement la révolution, mais le caractère plus

économique encore que politique qu'elle devait avoir et j'avertissais les propriétaires que leur droit serait mis en question et que les bases n'étaient pas aussi solides qu'ils se le figuraient.

[Si Pagnerre croit utile de publier ce travail, Tocqueville ira] le mettre à [sa] disposition […].

L.a.s. 2 pp. 1/2 in 8. Extrait du catalogue no 274 (1984) de la librairie de l'Abbaye, pièce no 296.

1. La note figure dans l'Avertissement (qui reproduit celui des trois éditions précédentes) à la suite de la première phrase (« Quelque grands et soudains que soient les événements qui viennent de s'accomplir en un moment sous nos yeux, l'auteur du présent ouvrage a le droit de dire qu'il n'a point été surpris par eux ») : « 1. Voir à l'APPENDICE le discours prononcé par M. Alexis de Tocqueville à la Chambre des députés, dans la séance du 27 janvier 1848. (*Note de l'éditeur*) ».

## À VICTOR LANJUINAIS

Tocqueville ce 13 septembre 1850

Mon cher ami,

Si j'ai mis près de un mois à vous répondre, n'en accusez que la vie désordonnée que je viens, à mon grand regret et à mon assez grand dommage, de mener. Il m'a fallu d'abord présider mon conseil général[1] ; puis me rendre à Cherbourg pour recevoir au nom du même conseil le président de la République[2]. Cette dernière partie de ma campagne a été la plus fatigante de corps et d'esprit. Je n'ai pas besoin de vous dire que dans cette première rencontre officielle avec le Président, ma position était difficile et délicate. Si vous lisez les journaux et surtout *Le Moniteur*, j'espère que vous trouverez que je me suis tiré passablement de ce mauvais pas[3]. Je crois avoir conservé ma couleur individuelle tout en exprimant les pensées du corps que je représentais et mêlé assez convenablement la vérité au compliment. Le Président de son côté a été très convenable et même très gracieux dans sa réponse et, en général,

dans sa conduite à mon égard, pendant les deux jours que nous sommes restés ensemble ; vous imaginez bien que je n'étais pas du nombre de *ces représentants zélés* qui, Daru en tête, ont été recevoir le Président à la limite du département et l'ont reconduit jusqu'au terme de son voyage. Ce zèle-là eût dépassé mon goût et mes forces. Je doute même que mes collègues aient eu, au début du moins, fort à se louer de l'avoir montré. Le maître n'a pas paru leur en savoir grand gré et la valetaille que vous connaissez les a traités avec un sans-gêne et même une impertinence qui a fini par faire naître une scène que je vous raconterais si j'avais le temps et que la chose en valût la peine.

La renommée qui, il est vrai, en cette matière comme en beaucoup d'autres, est une grande menteuse, publie que le Président a été très bien reçu dans le midi du département. Je l'ignore. Mais je réponds que dans le nord que j'habite, il n'en a point été ainsi. Les populations rurales ont été froides et celle de Cherbourg a crié presque *tout d'une voix* : vive la République, malgré que la police ait arrêté, sans façon, plusieurs de ceux qui se permettaient ce cri séditieux sans y rien ajouter. En somme, je ne pense pas que l'impression de ce voyage soit bien favorable au coup d'État. Il y a eu une admirable platitude de la part de beaucoup d'individus qui ont la longue habitude de la chose mais rien qui ressemble à de l'enthousiasme ou même à de l'élan dans la foule. Pendant que j'étais avec le Président à Cherbourg, Persigny est arrivé de Berlin. Ce voyage, qui peut-être ne signifie rien du tout, doit cependant, dans les circonstances actuelles, ne pas passer inaperçu et c'est pourquoi je vous le signale.

Je suis revenu à Tocqueville très incomplètement satisfait du résultat de l'épreuve que vient de subir ma santé. J'ai retrouvé mes forces, mais non mon ancien gosier. Les travaux du conseil général et plus encore la vie de Cherbourg m'avaient rendu tout à fait souffrant de cet organe et en apercevant l'impossibilité où j'étais de parler haut et de passer une heure le soir dans l'atmosphère d'un salon sans souffrir, je concevais, je vous l'avoue, des idées assez mélancoliques sur ce qui adviendrait cet hiver. En attendant, je vais quitter ce pays qui commence à devenir trop frais pour ma poitrine. Je compte être à Paris vers le 25. Là, j'aurai une consultation et nous verrons ce qui en résultera.

Écrivez-moi bientôt, je vous prie, et croyez aujourd'hui comme toujours au sentiment de vive amitié que j'ai pour vous.

Je ne sais ce qu'est devenu Dufaure depuis deux mois. Il ne m'a pas

même écrit pour m'expliquer ce qui l'avait empêché de venir à Tocq[ueville].

A. DE TOCQUEVILLE

Le gouvernement a envoyé, aux frais de l'État bien entendu, dans *toutes* nos communes un récit ultra napoléonien et même impérialiste de la tournée du Président dans l'Est de la France, afin sans doute de monter ici notre diapason. Vous croyez peut-être que c'est le ministre de l'Intérieur[4] qui a fait cela. Je l'en crois, en effet, bien capable. Mais non. C'est le ministre du Commerce[5]. Ne reconnaissez-vous pas bien à ce trait le plat valet qu'on vous a donné pour successeur ?

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Tocqueville avait été réélu président du conseil général de la Manche.

2. Au lendemain de la séparation de l'Assemblée pour l'été, le président avait entrepris une tournée dans l'est de la France, suivie d'un voyage en Normandie, du 3 au 12 septembre. Tocqueville, comme président du conseil général, l'avait accueilli le 6 à Cherbourg.

3. Le discours prononcé par Tocqueville le 6 est reproduit le 8 dans *Le Journal de Cherbourg* et le 9 dans *Le Moniteur universel* (repris dans *OC*, t. X, p. 709-710).

4. Pierre Jules Baroche (1802-1870), avocat, député à partir de 1847, dans l'opposition libérale sous la monarchie de Juillet, conservateur sous la Deuxième République, procureur général à Bourges en 1849 puis à Versailles et Paris, ministre de l'Intérieur (mars 1850 - janvier 1851), puis ministre des Affaires étrangères (avril-octobre 1851).

5. Il s'agit de Jean-Baptiste Dumas (1800-1884), chimiste, membre de l'Académie des sciences en 1832, membre de l'Académie de médecine en 1843, professeur, vice-président du Conseil supérieur de l'instruction publique de 1861 à 1863. Député en 1849, il est ministre de l'Agriculture et du Commerce du 31 octobre 1849 au 9 janvier 1851, membre et vice-président du conseil municipal de Paris. Il deviendra sénateur lors du sacre de l'Empereur.

## À VICTOR LANJUINAIS

Ce 8 octobre 1850

Quoique je doive, j'espère, bientôt vous voir, mon cher ami, je veux cependant vous écrire un mot pour vous remercier du souvenir que vous m'avez envoyé de Carhaix. Il m'a causé un grand plaisir comme tout ce qui me vient de vous. Ce que vous appelez votre *galimatias* m'a vivement intéressé et je vous accuse de n'en pas introduire plus souvent de semblables dans vos lettres. La correspondance entre amis devrait être toujours un libre et continuel échange de toutes sortes d'idées. Il n'y a qu'entre sots ou entre amants qu'on se permette de ne parler que d'eux-mêmes en s'écrivant. Le triste spectacle qui vous a frappé à Carhaix se reproduit sous des couleurs un peu moins sombres partout et notamment dans le pays que je viens d'habiter. Là, comme chez vous, au-dessus d'une foule apathique, s'agitent deux classes soi-disant éclairées qui ne rêvent que le renversement de la liberté au profit de chacune d'elles ; la peur les avait un moment rapprochées l'une de l'autre ; mais à mesure que la peur diminue, elles se séparent et elles sont redevenues presque aussi ennemies déjà qu'elles l'ont jamais été. Comme vous ce spectacle m'attriste, mais ne me fait pas changer. Je suis beaucoup trop vieux pour prendre d'autres goûts et d'autres principes et trop sincère ou trop fier comme vous voudrez, pour cacher ceux que je conserve. Je continue à aimer la liberté, dans les limites que je lui ai toujours données, quoiqu'elle ne paraisse plus guère de mode, quelles que soient les limites dans lesquelles elle se renferme. Je l'aime parce que je la crois nécessaire et aussi parce qu'elle me plaît ; et croyez que tôt ou tard le pays pensera sur ce point comme nous. Trop tard peut-être pour nous ; mais qu'importe ? J'aime beaucoup à vous entendre dire du mal du trop de philosophie. Nous devrions avoir un ami commun chargé uniquement de nous dire tous les jours, à vous : pas trop de philosophie et, à moi, un peu plus de philosophie ! Vous en deviendriez aussi utile aux autres que vous pouvez l'être et moi bien plus heureux que je ne le suis.

J'aurais en ce moment même un grand besoin de devenir plus philosophe que je ne l'ai été jusqu'ici afin de prendre plus aisément mon parti de la contrariété qui m'arrive : les médecins veulent absolument m'envoyer passer l'hiver en Italie et rien ne m'a jamais coûté davantage, et pour mille raisons, que ce voyage et cette longue absence. Ce n'est pas que je regrette beaucoup de ne pas assister à tous les petits *tiraillements* qui vont avoir lieu, en tous sens, dans le sein de l'Assemblée nationale, surtout n'étant pas en état de me mêler activement à ce qui se passe. Mais s'il arrivait, pendant mon absence, une véritable crise dans nos affaires, je ne

m'en consolerais jamais. J'ai toujours envisagé la vie politique, de notre temps, au même point de vue que les officiers considèrent la vie militaire en campagne et j'ai toujours pensé qu'il y avait, quel que fût l'événement, un grand sujet de chagrin et quasi de honte à ne point être présent le jour de la bataille décisive, alors même qu'il n'y avait pas de sa faute. Je suis sûr que vous comprenez cela ; car ce sentiment est le vôtre et vous seriez homme à vous consoler d'autant moins d'avoir été absent que votre parti aurait été vaincu. Je suis persuadé, du reste, que d'ici à mon retour il ne se livrera pas de grandes batailles politiques. Le Président me paraît tirer assez d'avantage du *statu quo* pour ne pas vouloir risquer sa fortune sur un coup de dé et, autant que j'en ai pu juger par sa conversation, il est moins disposé que jamais à sauter le fossé depuis qu'on lui a mis tant d'argent dans les poches[1]. De son côté l'Assemblée me semblerait bien folle d'engager la lutte sans avoir les plus fortes raisons de le faire. Je crois donc qu'on tiraillera de part et d'autre, mais qu'on évitera de s'approcher de trop près et de se prendre corps à corps. Voilà mon pronostic, mais il ne me rassure pas complètement. Comment se flatter de rien prévoir à l'avance dans un temps d'impromptus comme le nôtre, où le meilleur moyen d'approcher de la connaissance de l'avenir est, peut-être encore, d'imaginer le contraire du vraisemblable ?

En attendant, le grand sujet des préoccupations publiques se trouve dans les revues. Celle qui doit avoir lieu à Versailles jeudi[2] excite surtout des appréhensions que je crois mal fondées, quoiqu'il y ait assurément de la gravité dans les faits auxquels ces grandes réunions militaires donnent naissance[3]. Jeudi dernier, la Commission de l'Assemblée nationale[4] a demandé que D'Hautpoul se rendît dans son sein pour donner des explications. Il s'y est rendu hier. La séance a été vive et curieuse. On s'est étonné de ce qu'on distribuait des vivres et du vin au soldat ; de ce qu'on réunissait pêle-mêle aux mêmes tables des sous-officiers et des officiers ; enfin, de ce qu'on permettait aux régiments de pousser des cris sous les armes et de ce qu'on n'avait pas l'air de s'apercevoir que plusieurs de ces cris étaient séditieux. D'Hautpoul, avec le mélange de bonhomie feinte et de grossièreté réelle que vous lui connaissez, s'est étonné à son tour qu'on s'étonnât. Tout ce dont on venait de parler était indigne d'occuper un moment les grands pouvoirs de l'État. Dupin qui présidait a ramené le ministre à la vérité avec une vigueur et une hauteur qui prouvent que le péril n'est pas immédiat. Il a parlé en Romain des beaux temps de la République. Barrot s'est joint à lui. Lamoricière est resté dans des limites

à peu près raisonnables. Tout ce monde enfin a dit son mot et D'Hautpoul a fini par ne plus trop savoir que dire et par s'ouvrir une porte de sortie par je ne sais quelles phrases vagues et entortillées. La commission s'est ajournée à vendredi, lendemain de la revue. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette séance a été une altercation vive et directe entre D'Hautpoul et Changarnier, si vive que dans des temps ordinaires un ministre de la Guerre et un général en chef qui se seraient parlé ainsi ne pourraient plus servir ensemble. Mais nous ne sommes pas dans des temps ordinaires et j'ai peur que nous n'en voyions pas de semblables de nos jours.

Adieu, je me suis laissé aller outre mesure au plaisir de causer avec vous. Je n'avais pourtant en vous écrivant qu'un seul but. Je voulais vous prier de ne pas retarder votre retour plus que ne l'indique votre lettre, afin que nous puissions nous rencontrer encore ici. Je pars dans la seconde moitié de ce mois.

Mille amitiés de cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Louis-Napoléon dépensait plus que son traitement constitutionnel de 600 000 francs, auxquels s'ajoutait une indemnité pour frais de représentation. Fould avait déposé le 4 juin un projet de loi portant son traitement annuel à 3 millions de francs. La commission élue pour examiner le projet, issue de la majorité conservatrice, devait finalement accorder les 2 400 000 francs venant compléter les 600 000 francs de l'indemnité, mais seulement pour les réparations de l'Élysée.

2. Il s'agit de la revue des troupes au camp de Satory.

3. Lors de la revue, seule la cavalerie acclamera Louis-Napoléon, tandis que l'infanterie, sous les ordres directs du général Neumayer, bras droit de Changarnier, restera muette, ce qui provoquera la destitution de Neumayer. D'Hautpoul, qui souhaitait renvoyer également Changarnier, démissionnera le 20 devant le refus de l'Élysée.

4. La commission de permanence composée des membres du bureau et de 25 représentants élus qui siège pendant la durée de prorogation de l'Assemblée et a le droit de la convoquer en cas d'urgence (art. 32 de la Constitution).

Paris ce 12 octobre 1850

Il y a bien longtemps, mon cher ami, que je veux vous écrire et que je suis retenu de le faire par l'ignorance où j'étais de votre résidence actuelle et de votre adresse. Rivet vient de me faire connaître l'une et l'autre. Il m'a dit aussi que votre intention était de revenir à Paris vers le 25 du mois. Cette nouvelle m'aurait causé une véritable joie si j'avais été sûr de me trouver moi-même ici à cette époque. Mais rien n'est moins certain.

Vous avez sans doute appris par quelqu'un de nos amis communs que ma santé me forçait de prendre le parti bien gênant et bien coûteux d'aller passer avec M[ada]me de T[ocqueville] les mois les plus froids de l'hiver en Italie. Le séjour de la campagne qui m'a complètement rétabli, sauf sur un point, m'a laissé les bronches et le larynx assez faibles et assez malades pour que les médecins craignissent pour moi l'hiver prochain et surtout les agitations et le mouvement de la vie politique. Ils m'ont laissé le choix ou de rester chez moi sans prendre part aux affaires et avec la chance de ne pas guérir, ou de m'éloigner pendant quelques mois et, après m'être livré à un repos complet et à un silence presque continuel, de revenir guéri, suivant toute apparence, et en état de vivre comme auparavant. J'ai cru sage et utile d'opter pour ce dernier moyen, et je crois que vous m'approuverez.

J'ai surtout hésité à le faire par des considérations politiques. Je vous avoue que je ne regrette pas beaucoup de ne pas être à l'Assemblée, si on continue à y faire ce qu'on y fait depuis un an. Mais si, pendant mon absence, il arrivait une crise décisive, j'en éprouverais un grand chagrin et un trouble profond. Je ne crois pas à la probabilité de cette crise. Pour qui ne raisonnerait que suivant la logique générale des faits, elle paraîtrait vraisemblable, mais je connais trop bien la nature particulière des hommes qui pourraient la produire pour la croire si proche. Si un autre homme que le Président se livrait aux actes que nous voyons ou permettait seulement ce dont nous sommes témoins, il faudrait sans doute en conclure à la venue très prochaine d'un coup d'État. Je crois cependant qu'on fait ou laisse faire ces choses sans avoir la résolution prise d'aller où elles semblent nécessairement conduire. Telle est, du

moins, ma prévision et, en tous cas, si je ne me trompe, il me semble évident que j'en aurai le cœur net avant de quitter la France ; car il me paraît certain [que] l'Assemblée sera ajournée pour quelque temps. Ainsi donc ou je ne partirai point ou je reviendrai au mois d'avril pour trouver la situation dans l'état où elle est aujourd'hui ; triste état, en vérité, mais que je désire cependant de tout mon cœur voir se prolonger, puisqu'il ne peut guère changer qu'en mal.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien j'ai regretté que vous n'ayez pu venir à Cherbourg et accompagner Lanjuinais à Tocqueville, où on aurait été si heureux de vous recevoir. Au lieu de cela, vous allez vous rendre dans notre grand port par une saison détestable et je ne serai pas là pour avoir le plaisir de vous attirer quelques moments chez moi. Mais j'espère beaucoup vous trouver ; car j'ai mille choses à vous dire.

Veuillez présenter mes hommages à Madame Dufaure et croire à ma bien vive amitié.

A. DE TOCQUEVILLE

Bibliothèque Beinecke. Université Yale. Publication partielle dans Édition Beaumont, t. VI, p 153-154.

## À ARISTIDE GUILBERT

Paris, ce 13 octobre 1850

Monsieur,

Durant le séjour que je viens de faire dans le département de la Manche et à Cherbourg j'ai rencontré beaucoup de personnes qui m'ont demandé comment on pouvait se procurer ma notice sur Cherbourg. Ces demandes m'ont paru si nombreuses et si fréquentes que j'en ai conclu que ce travail, réimprimé à part, aurait un débit considérable non seulement à Cherbourg, mais parmi les marins et tous ceux qui s'occupent des affaires de la mer. Je vous soumets ces réflexions. Je n'ai aucun intérêt pécuniaire dans la question et ne suis mû que par le désir bien naturel de donner à cet opuscule toute la publicité qu'on semble réclamer. Je suis assuré que tous renseignements pris auprès des libraires

des ports vous donneraient la conviction que j'ai acquise de l'utilité d'une édition nouvelle et séparée de la notice[1].

Veuillez croire à tous mes sentiments de haute considération et d'amitié.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. La notice sera éditée à part en 1851 à Saint-Lô sous le titre *Cherbourg*, comme extrait de l'*Annuaire du département de la Manche* (22e année, 1850) où elle avait été reproduite (voir ci-dessus la lettre du 15 janvier 1850 à J. Travers).

## À LAURENT-ANTOINE PAGNERRE

Paris ce 17 octobre 1850

Reçu de M. Pagnerre éditeur la somme de trois mille deux cents francs pour solde de mes droits d'auteur dans l'édition en deux volumes in 18 de la *Démocratie en Amérique* qu'il a mise en vente aujourd'hui et qui a été tirée à quatre mille. Le tout conformément aux conditions stipulées dans ma lettre du 6 mars 1850 et dans celles de M. Pagnerre des 25 février et 13 mars 1850.

Approuvé l'écriture ci-dessus.

Lettre inédite. Collection particulière. Seules la date, la mention terminale et la signature sont de la main de Tocqueville.

## À VICTOR LANJUINAIS

Dijon ce 1er novembre 1850

Mon cher ami, ainsi que je vous l'ai fait dire, mon intention était de vous aller voir avant mon départ. Je n'ai pu exécuter ce dessein ; les derniers petits arrangements qui précèdent une si longue absence m'ont retenu chez moi à l'heure où j'avais calculé que je pouvais me rendre chez vous. Il m'eût été cependant bien agréable de vous serrer la main avant de partir. J'avais, de plus, le désir d'avoir une dernière et sérieuse conversation avec vous. Je vais tâcher de vous écrire ce que je voulais vous dire. Ce que je voulais vous dire était ceci : je quitte Paris l'esprit troublé et inquiet. Je crois, comme je vous l'ai dit bien des fois, qu'il ne surviendra rien de très grave cet hiver. Mais ce n'est là qu'une prévision que les faits peuvent bien facilement et bien rapidement démentir. Une crise est possible et si elle ne survenait pas à l'improviste je pourrais avoir peut-être le temps d'être averti. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il y a des circonstances où toutes les considérations de santé doivent céder devant un devoir ou une obligation morale moins imposante même qu'un devoir. Dans ce cas, je veux compter sur vous pour me dire aussi tôt que possible et nettement la vérité. Je suis sûr tout à la fois de votre jugement et de votre fermeté. Faites usage de l'une comme de l'autre pour moi et agissez comme vous voudriez que j'agisse si j'étais à votre place et vous à la mienne. Rappelez-vous, mon cher ami, que *je compte sur vous* ; je n'en dis pas davantage.

La première partie de notre voyage, qui en était peut-être la plus rude, s'est bien passée. Nous avons été fatigués, mais sans être malades et, si mon esprit était tranquille, je continuerais ma route avec plaisir.

Si vous aviez quelque chose de *pressant* et d'*immédiat* à me mander, vous pouvez encore aussitôt après avoir reçu cette lettre m'adresser une lettre *à Marseille poste restante*. Ensuite, écrivez-moi, comme je crois vous l'avoir dit, sous le couvert de M. Desages agent des Affaires étrangères à Marseille, en affranchissant la lettre.

Adieu. Je vous embrasse de tout mon cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

## À JEAN-CHARLES RIVET

Naples 3 décembre 1850

Mon cher ami, j'ai reçu ici d'une manière un peu tardive votre lettre ; mais enfin, je l'ai reçue, et je vous remercie de me l'avoir écrite. J'aime presque également à rencontrer les témoignages de votre amitié que les jugements de votre expérience. J'ai autant confiance dans les uns que dans les autres.

Toutes les nouvelles de France qui se sont succédé depuis mon séjour ici, ont dépassé mes prévisions, quant à la pacification des esprits, après la réunion de l'Assemblée[1].

Peut-être que depuis ce temps-là, de nouveaux incidents ont fait renaître les anciennes querelles. Je ne crois pas toutefois qu'il en soit ainsi d'ici à quelque temps, et surtout, je désire qu'il n'en soit pas ainsi, car il n'y a pour le moment rien de bon, ni même de possible, à faire sortir de ces querelles, et ce n'est qu'acculée à sa dignité et à la nécessité de se défendre, que l'Assemblée nationale doit se les permettre. Cette vérité que j'apercevais de près, me paraît encore plus visible de loin et à mesure que je m'éloigne des détails de nos affaires et que je suis plus en état d'embrasser l'ensemble et de juger en dehors de tous les faits particuliers les dispositions générales du pays. Je voudrais que nos amis, et surtout le principal d'entre eux, fussent bien de cet avis, et que, sans seconder la réélection du Président, ils ne se déclarassent pas d'avance contre elle[2]. Car au dernier moment, cet événement, impossible d'ailleurs à empêcher, peut devenir très désirable et être même, à tout prendre, le dénouement le moins contraire au maintien des institutions républicaines.

4 décembre. J'en étais là de ma lettre quand le paquebot parti le 30 de Marseille est arrivé avec votre longue et intéressante lettre du 27 novembre (je dis du 27 et non du 29 comme vous l'avez datée). Combien je vous remercie de tenir aussi bien la promesse que vous m'avez faite lorsque nous nous sommes quittés.

Le tableau que vous me faites du monde politique me paraît si ressemblant que je crois voir l'original. Le point saillant, que vous mettez si bien en lumière, est l'étrange fractionnement des partis. Cette peinture si vraie de l'Assemblée me confirme encore dans l'opinion que j'exprimais dans la page précédente, et me console un peu d'être à Naples, au lieu de siéger au Palais Bourbon. Ce n'est pas toutefois que le séjour de Naples ait eu jusqu'à présent grand attrait pour moi. Je n'y ai voulu voir personne. Il m'eût été impossible de me mêler à la société sans

aller voir le roi et ses ministres et indépendamment de ce que les visites eussent été mises dans les journaux, et auraient pu paraître singulières de la part d'un homme qui s'éloigne des affaires politiques et des hommes politiques de son pays, pour raison de santé, indépendamment de ces motifs, qui m'auraient forcé de m'abstenir, j'avoue que j'avais peu le goût d'aller admirer de près ce misérable gouvernement napolitain dont je n'aperçois que trop de loin les œuvres[3]. Je me suis donc renfermé étroitement dans le rôle de ce voyageur anglais que je rencontrai il y a dix ans sur un paquebot qui allait de Douvres à Calais, et auquel je demandais ce qu'il venait faire en France. « Monsieur, me répondit-il, je viens m'y ennuyer en famille. » Je fais comme lui ; mais je ne prends pas aussi bien mon parti que lui et il me tarde d'arriver à un lieu où je puisse me fixer et jouir de cet admirable pays, sans en voir les habitants ou plutôt malgré que je les voie.

Beaumont vous dira que la répugnance très grande de Mme de Tocqueville pour reprendre la mer après la malencontreuse navigation qui nous a conduits à Civita-Vecchia, m'a fait renoncer à mon assez vif regret à la Sicile, et m'a porté à rechercher dans les environs mêmes de Naples, un petit coin de terre où nous puissions nous retirer paisiblement et agréablement. Nous avons fait choix de Sorrente, qui est encore bien beau même en hiver et où nous pouvons nous établir commodément. Nous comptons en essayer dans deux jours, et nous y fixer. Si l'essai nous réussit, j'ouvrirai alors ma caisse de livres, et je commencerai véritablement à vivre ; car, c'est végéter seulement, que de passer tout son temps à regarder le ciel et l'eau, un beau rivage, et de vieilles pierres.

J'ai lu à ma femme l'article de votre lettre relatif à mon portrait[4]. Elle a été enchantée du jugement que vous portez sur cette œuvre qu'elle n'avait vue qu'à l'état d'ébauche et contre laquelle elle avait gardé quelques préjugés que vous avez fait disparaître. Je ne suis pas juge de la ressemblance, mais je trouve, comme vous, que le portrait est très beau comme composition et peinture. Votre lettre nous a ramenés à causer de vous, ce que nous faisons du reste souvent, et de l'agrément que nous avons eu à vivre quelques mois avec vous l'été dernier. Ceci nous a conduits à penser que dans les mois les plus chauds de l'année prochaine, ce que nous aurions de mieux à faire, ne pouvant aller à Tocqueville à cause de l'Assemblée nationale, serait d'habiter votre petite maison de Versailles si elle était vacante, et que vous veuilliez nous la louer. Nous nous faisons d'avance une véritable fête de pouvoir vous rencontrer vous

et les vôtres tous les jours et nous rafraîchir sous vos grands arbres à mon retour quotidien de Paris.

Adieu, mon très cher ami, continuez je vous prie à me tenir au courant de ce qui se passe. Rien ne saurait m'être plus précieux que votre correspondance si ce n'est votre amitié.

Dites je vous prie à Dufaure que je pense souvent à lui et que je lui écrirai bientôt.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives de Mme de Soucy.

1. Tocqueville reçoit des nouvelles de Lanjuinais et de Beaumont. Lanjuinais lui avait notamment rendu compte de la séance du 12 novembre au cours de laquelle avait été lu un message du président qui renouvelait à l'Assemblée la promesse de respecter la Constitution. Quant à Beaumont, il lui a envoyé trois lettres (les 15, 17 et 24 novembre) lui relatant en détail les dernières péripéties des rapports entre l'Assemblée et le président et lui confirmant les progrès de la « pacification parlementaire » (voir *OC*, t. VIII, 2, p. 311 à 325).

2. Une campagne venait d'être lancée en faveur d'une révision constitutionnelle afin de permettre la réélection légale du président. En exprimant ce vœu de modération en direction de ses amis, Tocqueville répond à la demande que lui faisait Beaumont dans sa lettre du 15 novembre : « Nous ne devons point provoquer la réélection, qui serait contraire à la Constitution. Mais serait-ce suivre une politique sage et sensée, d'aller à l'avance faire campagne avec violence contre l'éventualité de cette réélection, qui, si elle arrivait, ne pourrait être contredite qu'au prix de conflits cent fois plus dangereux qu'elle ? Si tel était votre sentiment, tâchez donc d'en écrire votre avis à ceux de nos amis que vous croirez capables de l'entendre. Ces voix qui viennent de loin ont parfois plus d'autorité : et vous serez encore l'âme de nos conseils, quoique dans l'impossibilité d'y assister » (*ibid.*, p. 318).

3. Le roi Ferdinand II avait été contraint de concéder une Constitution au Royaume des Deux-Siciles le 29 janvier 1848 et avait nommé le 3 avril un Premier ministre libéral. Mais il était entré en conflit avec les députés nouvellement élus, avait dissous le Parlement le 24 mai et convoqué de nouvelles élections. Le nouveau Parlement était entré également en conflit avec le roi, et avait été dissous de nouveau en mars 1849. Dans les années 1849-1851, le royaume subit une dure répression. Dans sa lettre à Beaumont du même jour, Tocqueville parle de « ces misérables gouvernements de l'Italie, qui ne savent même pas se servir du despotisme qu'ils adorent ; qui n'emploient les ressources du pays qu'à se procurer des soldats, et leurs soldats qu'à comprimer stupidement les bonnes passions aussi bien que les mauvaises, les intérêts légitimes comme les désordres et la civilisation comme la liberté », et il fustige « la prétention de ce gouvernement-ci d'être singulièrement doux et clément parce qu'il ne fait périr personne et se borne à

laisser pourrir dans les prisons sans jugement six ou sept mille prisonniers d'État » (*ibid.*, p. 331-332).

4. Le portrait de Tocqueville réalisé par Théodore Chassériau (1819-1856) qui se trouve aujourd'hui au musée du Château de Versailles. Sur ce portrait, voir la lettre de Tocqueville à Chassériau du 3 mai 1846.

## À VICTOR LANJUINAIS

Naples ce 8 décembre 1850

C'est à vous, mon cher ami, que je veux écrire aujourd'hui. J'ai reçu ici une lettre de vous, il y a quinze jours, qui m'a fort intéressé et dont je vous remercie beaucoup. J'espère que ce n'est pas la dernière que vous m'écrirez. Dans l'isolement où je vis déjà et dans celui plus grand où je vais vivre, j'aurai grand besoin qu'on me tienne au courant de ce qui se passe et que des gens dans le caractère et le jugement desquels j'ai pleine confiance me fassent connaître les faits réels et leurs conséquences probables. Je vous disais que je vivais dans une semi-solitude et que j'allais vivre dans une solitude complète. Beaumont vous a sans doute déjà donné l'explication de cela. Il vous aura dit qu'à Naples je n'ai pas voulu aller dans le monde, ce qui n'aurait pas convenu, ce me semble, à la position d'un homme qui quitte des fonctions obligatoires pour raison de santé. J'aurais bien voulu avoir du moins quelques conversations sérieuses avec des hommes du pays en état de m'apprendre quelque chose. Mais l'espèce de ces hommes-là qui, je crois, n'a jamais été fort nombreuse ni très abordable à Naples, est réduite aujourd'hui presque à rien et le peu d'individus qui en sont vit dans un trou ou est devenu muet, par suite de la terreur qu'inspire la police. À cet isolement au milieu de la foule, le prix des insolences, j'ai préféré la campagne ; c'est ce qu'a dû vous dire encore Beaumont et je vais, aujourd'hui même, m'établir à Sorrente ; lieu délicieux en été, comme vous le savez, et encore admirable en hiver. Sorrente, du reste, n'est qu'à deux heures de Naples où vous envoyez mes lettres et des journaux. Continuez, je vous prie, à m'écrire à l'adresse que je vous ai indiqué[e], c'est-à-dire sous le couvert de l'agent des Affaires étrangères à Marseille.

Les nouvelles reçues jusqu'à présent de France ont dépassé les

espérances que j'avais conservé[es] de la pacification des esprits, je dis celles reçues jusqu'à présent car notre morale politique est comme la mer dont les aspects changent sans cesse. Ces bonnes nouvelles m'ont fort réjoui et pour le pays et aussi pour moi-même et m'ont causé la plus grande satisfaction que j'ai éprouvée depuis mon départ. À l'[ex]térieur, les affaires me semblent plus sérieuses, mais malgré les apparences, j'ai encore de la peine à croire à la guerre, quoique les apparences y soient plus qu'elles n'ont jamais été[1]. Quant à notre politique intérieure elle est trop compliquée et trop mobile et je suis trop loin pour pouvoir en dire autre chose que des généralités fort vagues. Ce qui m'apparaît d'ici, comme cela m'apparaissait à Paris, c'est qu'on aurait tort de se prononcer d'avance et de commencer à lutter contre la réélection du président par le peuple. Il se peut que cette issue soit la seule qui reste au dernier moment pour sortir de l'espèce de cul-de-sac dans lequel nous sommes renfermés sans briser les murs ou du moins en ne faisant brèche que le moins possible à la constitution. Il se peut que ce soit, après tout, la façon la moins anti-républicaine de passer 1852. Il y a ici une escadre américaine, où j'ai été fort bien reçu en ma qualité de quasi-yankee ; j'ai causé avec les officiers de cette escadre de l'éventualité de la réélection du président par le peuple et j'ai vu qu'il n'y aurait rien à leurs yeux de très extraordinaire dans cet événement et qu'ils ont de la peine à comprendre comment après avoir donné au peuple le droit d'élire le chef du pouvoir exécutif, la constitution a pu lui défendre de choisir celui qu'il préfère. Ce point de vue américain et démocrate m'a paru digne d'être remarqué. En somme, ce que je veux dire, c'est qu'à mon avis tout le talent qu'on possède, toute la popularité dont on jouit, tous les efforts dont on est capable doivent être employés, bien moins à combattre tel homme ou même telle forme de gouvernement, qu'à combattre les tentatives qui sont faites et qui seront faites pour détruire ou déformer les grandes institutions libérales qui forment la base de notre société politique. Il n'y a que cela de véritablement précieux et tous ceux qui voudront mettre la main sur ce bien commun et inestimable, quels qu'ils soient et de quelque parti qu'ils viennent, doivent être traités en ennemis publics. Jamais cette idée, qui a été l'idée fixe de toute ma vie, ne s'est présentée si vivement et si fréquemment à mon esprit que depuis que j'habite ce pays. Nous sommes souvent injustes envers nous-mêmes et nos principes. L'abus de la liberté voile souvent à nos propres yeux ce qu'il y a de grand, de bienfaisant et de saint en elle. Je dis saint, car il n'y a qu'avec elle que

l'homme puisse trouver le moyen d'accomplir la fin que Dieu lui a donnée. Pour l'aimer, il faut visiter les lieux où elle n'est pas et où sa longue absence a fini par rendre les hommes indignes d'elle. C'est à vrai dire le seul plaisir que me cause l'Italie qui, si l'on met à part son ciel admirable et ses admirables rivages, est bien la contrée la plus déplaisante à parcourir que j'aie jamais rencontrée dans mes voyages. Mais l'Italie me cause la satisfaction ou pour mieux dire me fait le bien que je viens de vous dire. Elle me prouve que nous avons eu raison ; elle me démontre que les principes qui nous ont toujours guidés sont en effet les bons ; elle me lie avec une force nouvelle à ces principes et accroît encore, s'il est possible, la détermination déjà prise de ne m'en départir à aucun prix pour aucun homme ni pour aucune cause.

Mon départ pour Sorrente me force de terminer là ma lettre. Mille amitiés de cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Probable allusion au conflit qui opposait la Prusse et l'Autriche à propos de la Hesse, État du nord de l'Allemagne, limitrophe de la Prusse, qui avait appelé à son secours la Confédération germanique réorganisée par l'Autriche pour rétablir l'électeur dans ses pouvoirs. La Confédération avait délégué la Bavière pour cette intervention mais la Prusse, qui s'y opposait, avait décrété la mobilisation générale. Le 29 novembre, un accord venait d'être obtenu par le chancelier autrichien à Olmütz. La France avait adopté dans ce conflit une position de neutralité.

## À JULES DUFAURE

Sorrente, ce 22 décembre 1850

Quoique je reçoive indirectement de vos nouvelles, mon cher ami, dans presque toutes les lettres qu'on m'adresse, je veux en tenir de vous sans intermédiaire. Aussi bien, il m'est agréable, au milieu de la profonde solitude dans laquelle je vis, de me rappeler mes meilleurs amis ; et quel

moyen plus naturel de le faire que de causer avec eux ? Je voudrais seulement avoir un sujet de conversation digne de vous. Mais ce sujet manque. Car, que dire de la France que je n'aperçois plus qu'à travers un nuage ? Et quant à ce pays-ci, je le vois de trop près et trop bien pour aimer à en parler. C'est une triste chose que d'y vivre, je vous jure, pour qui y chercherait autre chose que la santé, et même pour ceux qui, comme moi, se réduisent à n'y chercher que cela, la satisfaction est encore troublée et incomplète, et le plaisir de se bien porter y est gâté par la vue de toutes les maladies morales qu'on aperçoit. J'ai pris, d'ailleurs, comme tous mes contemporains, non seulement le goût de la liberté, mais l'habitude d'en jouir, cette habitude qui, chez tant de gens, survit au goût lui-même. Je ne saurais me faire à vivre dans un pays, même étranger, où toutes les libertés imaginables sont comprimées ou détruites. Vous autres, qui avez toujours vécu au milieu du mouvement, de l'indépendance et du bruit de nos sociétés libres, vous ne pouvez comprendre l'espèce de malaise moral, l'angoisse de l'intelligence qu'on éprouve dans un pays où toutes les actions des hommes sont gênées et contraintes ; où non seulement on se tait, mais où le mouvement de la pensée est comme paralysé. Il me semble que je ressens dans mon esprit une souffrance analogue à celle que j'éprouvais, il y a dix mois, lorsque l'air me manquait et que je ne pouvais jamais arriver à une respiration complète. Et puis ! Après tout, ce pays-ci n'est pas la Chine ; il nous touche ; et s'il n'a pas une grande influence sur le nôtre, le nôtre en exerce une prodigieuse sur lui ; de telle sorte que je ne saurais voir la triste condition dans laquelle il se trouve sans songer assez tristement à l'action si souvent funeste que nous exerçons sur tout ce qui nous environne. Quand les Français font une révolution chez eux, ils suscitent aussitôt l'anarchie dans toute l'Europe ; et quand on rétablit l'ordre en France, tous les vieux abus renaissent aussitôt ailleurs[1]. Aussi les peuples, il faut le reconnaître, ne nous aiment-ils guère plus que les princes. La révolution de février a fait un mal irréparable à l'Italie. Elle a précipité un mouvement politique qui n'avait de chances d'aboutir à un bon résultat qu'en étant très lent et elle a retiré le sort du pays des mains des libéraux pour le livrer aux révolutionnaires, qui sont plus violents, plus ignorants et plus fous encore ici qu'en France, si toutefois cela est possible. Il est effrayant et attristant de voir combien de germes de liberté ont été gaspillés misérablement, foulés aux pieds, détruits dans ce malheureux pays depuis trois ans par ceux qui n'avaient que la liberté dans la bouche.

Je ne crois pas que la perversité et l'étourderie humaines se soient jamais mises dans un plus grand jour. Comme ce sont là des objets qui ne gagnent pas à être bien vus, j'en détourne le plus que je puis les yeux et je cherche à me faire un monde à part dans lequel je ne voudrais faire entrer que les admirables rivages de ce pays et son beau ciel. Nous nous sommes créé sous ce rapport ici une résidence vraiment charmante. Nous avons trouvé dans ce petit coin du monde une maison meublée commodément, chaude, ouverte au soleil et abritée des vents froids, un belvédère au milieu d'une forêt d'orangers, avec la baie de Naples sous nos fenêtres. J'ai apporté quelques livres avec lesquels je cherche à oublier tout ce qui se passe sur la terre, en dehors de mon horizon. Je n'y réussis pas toujours, et quelquefois les bruits de la politique viennent un peu me faire tressaillir. Je les crains et cependant je m'agite quand je suis trop longtemps sans les entendre. La situation de la France est trop critique et son avenir trop douteux pour qu'il soit possible de goûter une véritable paix sans savoir ce qui s'y passe. Je suis donc très reconnaissant toutes les fois que mes amis veulent bien me mettre au courant des affaires, autant du moins qu'ils peuvent le faire ; car notre politique est un labyrinthe de petits chemins interrompus et tortueux au milieu desquels ceux qui les connaissent le mieux ignorent souvent la vraie direction dans laquelle marche le pays et souvent celle qu'ils suivent eux-mêmes. Au milieu de tous les renseignements qui me parviennent, ce qui me semble, du moins, assez clair, c'est que rien de décisif dans aucun genre ne se fera d'ici au printemps. Cette quasi-certitude est une grande consolation pour moi et même une grande cause de bien-être. J'espère, avant que des événements considérables ne surviennent, être de retour et pouvoir partager avec mes amis les chances de la fortune commune. Depuis que je suis arrivé dans cette partie de l'Italie, ma santé s'est singulièrement fortifiée. Je vois avec plaisir que presque toutes les faiblesses et les incommodités que ma grande maladie de l'hiver dernier avait causées font place, de plus en plus, à un état de santé vigoureux. Je me flatte donc de reprendre dans quelques mois la vie publique dans des conditions de force physique plus grandes qu'avant d'avoir été malade. Il faut se bien porter en politique comme à la guerre pour faire quelque chose qui vaille.

Adieu, mon cher ami, croyez à ma vive et bien sincère amitié.

A. DE TOCQUEVILLE

P.S. Dites, je vous prie, à tous mes amis et retenez pour vous-même, qu'à tout prendre la meilleure et la plus sûre manière de m'écrire est de m'adresser mes lettres sous le couvert de l'agent des Affaires étrangères à Marseille. Je crois véritablement que par cette voie les craintes assez naturelles qu'on pourrait concevoir sur le sort de la correspondance ne sont point fondées.

Bibliothèque Beinecke. Université Yale. Publication partielle dans Édition Beaumont, t. VI, p. 160-163.

1. Des Constitutions libérales accordées par les souverains italiens en 1848, seule demeure celle du Piémont où Victor-Emmanuel II a succédé à son père Charles-Albert, après l'abdication de celui-ci en mars 1849.

## À CHARLES DE RÉMUSAT

Sorrente ce 22 décembre 1850

Vous allez croire, mon cher ami, que je vis aux antipodes quand je vous dirai que je viens seulement de lire les journaux français qui contenaient votre rapport sur les affaires étrangères et la discussion qui en a été la suite dans le sein de l'Assemblée nationale. Ce pays-ci est en effet une espèce de nouvelle Hollande[1] par rapport aux nouvelles d'Europe. Le défaut des communications, le mauvais état des routes et surtout la mauvaise volonté des gouvernants produisent le même effet que la distance. De tous les moyens de communiquer d'un point à un autre du pays, celui auquel un homme raisonnable doit avoir le moins recours est la poste. Elle ne semble établie que pour rendre les correspondances plus irrégulières et plus difficiles. Aussi, ne m'en servais-je jamais ; et les journaux français ne me parviennent que par occasion et en paquets. Je viens donc seulement de vous lire et, aussitôt après vous avoir lu, j'ai senti le désir de vous écrire. Votre rapport et votre discours m'ont causé un double plaisir. Je les ai trouvés très bien en eux-mêmes, fermes, sensés, spirituels, dignes enfin de vous ; mais ce que j'y ai vu, en outre, avec une grande joie, c'est la preuve que vous voulez enfin rentrer, au moins de

temps en temps, dans la vie active et que vous avez mis fin à cette espèce d'émigration au-dedans dont vos amis et ceux du pays se plaignaient avec tant de raison. C'est, pour ma part, le seul reproche que je vous aie fait depuis trois ans. Je vous l'ai adressé tant de fois et dans des circonstances si importantes qu'il serait superflu d'y revenir ici. Quelque amitié que j'aie pour vous, et j'en ai une bien sincère, j'aurai peine à vous pardonner jamais de m'avoir si obstinément refusé, il y a 18 mois, un concours actif auquel j'attachais tant de prix[2]. Mais ce souvenir ne m'empêche pas d'éprouver une véritable joie en vous voyant de nouveau vous mêler aux affaires. Rien n'est plus désirable ; car vous y apportez, outre plusieurs genres d'esprit fort rares, l'esprit d'un *gentleman*, qui est plus rare que tous les autres.

Je ne puis rien vous dire de ce pays que vous ne sachiez ou n'imaginiez. Figurez-vous le retour le plus impétueux, le plus aveugle, le plus cruel, de la pire des cruautés, celle qui naît de la poltronnerie, vers tous les anciens abus augmentés de beaucoup de nouveaux. Vous approcheriez du vrai. Une société déguenillée dans laquelle il n'y a de proprement vêtus que les abbés et les soldats. Ce sont, il est vrai, les plus beaux abbés et les plus beaux soldats que j'aie jamais vus, mais c'est un misérable peuple. Je voudrais qu'on envoyât voyager en Italie quelqu'uns [*sic*] de nos anciens libéraux, si disposés aujourd'hui à renier leurs anciennes croyances et à se donner tort à eux-mêmes ; je m'imagine qu'ils reviendraient persuadés qu'il vaut encore mieux vivre dans un pays où, suivant le jargon du temps, *la Société* est en péril que chez un peuple comme celui-ci où elle est si bien garantie.

Vous avez sans doute appris de Francisque[3] que j'étais venu me créer une solitude dans un coin de la baie de Naples, c'est de là que je vous écris. Je tâche d'y remettre complètement ma santé et j'espère y réussir.

Je ne vous parle point des affaires publiques de France. À la distance où je suis que vous en dirais-je ? Je voudrais pouvoir les oublier pour un temps. Et pourtant, quoi que je fasse, elles forment encore le fond de mes pensées. Tous ceux qui veulent bien m'en parler et me faire connaître un peu en détail ce qui se passe me causent un très grand plaisir, et c'est un plaisir que je vous devrai, j'espère, quand vous aurez le temps de me répondre.

Mes respectueux hommages, je vous prie, à Madame de Rémusat et à vous mille amitiés.

A. DE TOCQUEVILLE

Veuillez donner de mes nouvelles, je vous prie, à notre cher Corcelle.

Lettre inédite. Archives Rémusat.

1. L'Australie (le nom d'Australie pour remplacer « Nouvelle Hollande » n'a été officialisé qu'en 1824).

2. Il s'agit du refus de l'ambassade de Vienne. Voir ci-dessus la lettre de Tocqueville à Rémusat du 4 juillet 1849.

3. Francisque de Corcelle.

## À EUGÈNE STÖFFELS

Sorrente, ce 30 décembre 1850

Je t'écris, mon cher ami, d'une petite ville qui est située sur l'un des bords de la baie de Naples en face même de cette ville et du Vésuve. Je crois, mais sans en être bien sûr, t'avoir mandé que mon dessein était d'aller passer l'hiver en Italie afin d'achever de remettre ma poitrine. C'est ce dessein que je mets à exécution dans ce moment. Je ne suis pas venu faire ce qu'on appelle un voyage en Italie, mais y vivre pendant six mois. Nous nous sommes donc dirigés tout droit sur Naples sans nous arrêter, même à Rome. Nous avons même fait la plus grande partie de ce trajet par mer. Notre intention originaire était de gagner Palerme. Mais, arrivée à Naples, ma femme s'est trouvée fatiguée et incommodée du voyage et nous nous sommes décidés à ne point pousser plus loin. Naples est peu agréable à habiter et de plus ruineux. Tu peux en juger quand je te dirai qu'on nous prenait 50 francs par jour à notre auberge. Cela ne ressemble guère à ce que nous dépensions ensemble, quand nous voyagions il y a 25 ans. J'ai retrouvé l'autre jour dans mes papiers le tableau que tu avais dressé à cette époque de nos dépenses journalières avec une netteté qui annonçait déjà un comptable. 50 francs par jour pour s'ennuyer, c'est beaucoup trop. Nous avons donc cherché un autre hivernage. Nous l'avons trouvé ici et depuis trois semaines que nous sommes venus y habiter nous nous sommes félicités tous les jours de la

pensée qui nous y a conduits. On ne saurait voir un plus délicieux pays et, jusqu'à présent, un plus doux climat. Nous avons trouvé dans les environs de Sorrente une maison garnie à louer. Elle est placée au milieu des oliviers et des orangers, sur une colline en face de Naples et de la mer. La distribution est fort commode. Nous y avons fait faire des cheminées, meuble indispensable même en ce pays et je crois, en tous pays, l'hiver. Nous avons amené notre cuisinière et, grâce au bon marché des choses nécessaires à la vie, nous vivons assez économiquement. La société, il est vrai, nous manque. Mais j'en ai bien moins besoin que jadis. J'ai apporté des livres et j'attends un de mes meilleurs amis, Ampère, qui doit passer le reste du temps avec nous. Notre intention est de rester ici jusqu'au milieu de mars, époque à laquelle nous nous acheminerons doucement vers la France. Ma santé, jusqu'à présent, se trouve à merveille du régime et du climat et j'espère rapporter à Paris les forces nécessaires pour rentrer activement dans les affaires. Ma femme se porte aussi très bien depuis qu'elle est ici et nous éprouvons, l'un et l'autre, ce plaisir mêlé de quelque inquiétude, mais plus grand à cause même de ce mélange qu'on ressent dans un lieu tranquille et sûr dans lequel on s'est retiré pour se reposer pendant quelques moments au milieu de la tempête ou plutôt entre deux tempêtes.

Tu sens qu'un esprit aussi actif que l'est le mien et resté presque aussi ennemi du repos complet qu'il l'était dans notre jeunesse ne pourrait pas s'accommoder de cette vie-ci, quelque douce et agréable qu'elle soit, s'il n'y mêlait quelques occupations à son usage. Je ne le laisse donc point oisif. Je l'occupe, au contraire, à divers travaux qui l'intéressent. Il y a longtemps que je désire me remettre à écrire. La politique, depuis dix ans, a toujours rendu ce désir vain, mais, en même temps, elle m'a fait acquérir une connaissance des hommes et des affaires qui me met en état, quand j'aurai le temps, de le réaliser avec plus de facilité et de succès. Je profite du peu de moments de liberté dont je jouis ici, non pour composer un nouveau livre, mais pour rêver au sujet que je pourrais prendre et pour préparer les matériaux qui pourraient me servir. Je ne sais si ce travail me sera jamais utile, mais je suis sûr qu'il m'amuse beaucoup[1].

Au milieu de notre solitude, le souvenir des affaires et des hommes qui les mènent s'efface, mais celui des affections et des vrais amis se ravive. Il ne faut donc pas être surpris que nous ayons pensé souvent à vous, souvent parlé de vous, depuis que nous sommes dans notre ermitage.

Nous désirons de vos nouvelles à tous, père, mère et enfants, et nous désirons que vous nous en donniez le plus tôt possible. Le moyen de nous écrire est celui-ci : il faut mettre la lettre cachetée que tu m'écriras sous une enveloppe portant *À Monsieur l'agent des Affaires étrangères à Marseille (Bouches-du-Rhône)*. Celui-ci me la fera parvenir sûrement dans le paquet de l'ambassade. Il faut *affranchir* la lettre jusqu'à Marseille pour que l'agent qui veut bien me rendre service, ne le fasse pas à ses dépens.

Adieu, mon bon ami. Voici l'année 1850 qui finit. Songe qu'à six cents lieues de toi, il y a deux amis qui souhaitent ardemment que l'année qui va commencer t'apporte toutes sortes de satisfactions, dans les tiens et dans toi-même. Je t'embrasse de tout mon cœur. Mille souvenirs d'affection à Madame Stöffels et une caresse pour nous à chaque enfant.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Dans une lettre à Kergorlay du 15 décembre 1850, Tocqueville évoque également le projet qui deviendra *L'Ancien Régime et la Révolution*. D'une part, il ne peut « songer qu'à un sujet contemporain », mais d'autre part, quand il vient à « chercher le nœud d'un pareil sujet », il « ne le trouve pas » et ne peut « rencontrer cela qu'en écrivant l'histoire » : « Il n'y a que le long drame de la Révolution française qui puisse fournir cette époque. J'ai depuis longtemps la pensée, que je t'ai exprimée, je crois, de choisir dans cette grande étendue de temps qui va de 1789 jusqu'à nos jours et que je continue à appeler la Révolution française, les dix ans de l'empire, la naissance, le développement, la décadence et la chute de cette prodigieuse entreprise. » Il songe à « un livre assez court » dont le modèle est « le livre de Montesquieu sur la grandeur et la décadence des Romains » (*OC*, t. XIII, 2, p. 230-233). Les deux plans rédigés à Sorrente en décembre et les notes prises par Tocqueville pour ce projet initial sur le Premier Empire ont été regroupés dans *OC*, t. II, p. 299-318.

AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES CONGÉS
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Sorrente, ce 5 janvier 1851

Monsieur le Président[1],

Le congé qu'a bien voulu m'accorder l'Assemblée nationale expire le 16 du courant[2]. Je viens en solliciter d'elle un second de deux mois. Les raisons qui ont porté les médecins à m'ordonner pendant les mois les plus froids de l'année le séjour des pays chauds existent encore. Les symptômes inquiétants qui avaient persisté après la dangereuse maladie du larynx que j'ai eue l'hiver dernier n'ont pas entièrement disparu. L'organe attaqué est resté très faible et très irritable et c'est pour le mieux soigner que j'ai cru devoir quitter le séjour des villes et me renfermer à la campagne. Il vous paraîtra sans doute évident comme il le paraît à mon médecin et à moi-même que revenir dans cet état vers le nord avant que l'hiver ne soit entièrement fini ce serait non seulement exposer le bien produit, mais courir plus de risques que je n'en aurais couru en ne quittant pas la France. Je crois donc ma demande bien fondée et je prie la commission des congés de vouloir bien la faire agréer par l'Assemblée.

Recevez, Monsieur le Président, et veuillez faire recevoir à tous mes collègues de la commission l'assurance de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. AN C//976.

1. *En bas* : À M. le Président de la commission des congés.

2. Tocqueville avait sollicité en 1850 plusieurs congés pour maladie, les deux derniers par l'intermédiaire de Gustave de Beaumont (lettres du 26 mars 1850 et du 14 novembre 1850, AN, C//976).

## À VICTOR LANJUINAIS

Sorrente ce 31 janvier 1851

Mon cher ami, je reçois votre lettre du 20 janvier au moment où j'allais vous écrire. Je veux vous adresser à la hâte deux mots, en attendant mieux. Je vous écris dans cette grande presse, parce que dans un quart

d'heure il faut envoyer ma lettre à Naples à un de mes amis qui part demain et qui doit la porter lui-même à Paris. Je ne veux pas perdre cette occasion de vous parler sans contrainte, ce qu'il est impossible de faire quand on sait que sa lettre passera sous les yeux de la poste de Naples ou séjournera au ministère des Affaires étrangères avant de vous arriver. Je n'ai pas oublié l'histoire des correspondances du frère de Falloux.

Comme le temps me manque, je me borne à vous dire que je m'identifie pleinement à la conduite que vous avez tenue, au langage que vous avez eu, et aux votes que vous avez émis dans l'affaire de la motion Rémusat[1]. Je crois que c'est un grand malheur que les choses aient été poussées à cette extrémité. Mais ce n'est ni votre faute, ni la mienne et, puisqu'elles en étaient arrivées là, il n'y avait nul doute qu'il fallait résister ou périr. Cela me paraît si évident de loin que j'ai peine à concevoir les hommes indépendants par caractère, comme le Duc de Broglie, Passy et quelques autres dont je vois les noms dans la minorité. Comment ne pas être frappé de cette vérité que dans la situation dans laquelle on se trouvait, la rédaction de l'ordre du jour motivé était secondaire. Le principal ou plutôt l'unique point était d'indiquer que l'Assemblée ne pouvait et ne voulait plus reculer[2]. Du reste, après ce vote comme avant, la situation me paraît bien difficile et même bien périlleuse non seulement pour la République, mais encore pour les institutions libres. J'espère qu'on s'efforce de ramener ceux des membres de la minorité qui ne sont point vendus au pouvoir et qu'on prend toutes sortes de ménagements pour empêcher qu'il ne se forme un grand parti napoléonien compact. En somme, je suis bien noir pour l'avenir. Je crois que nous luttons en vain et que la nation nous entraîne hors de la liberté.

J'ai été bien fâché que Dufaure ne fît pas un grand discours qui fît bien comprendre que sa conduite et la nôtre étaient l'effet d'une conviction tranquille et fondée sur des motifs graves et non celui de l'irritation et du dépit.

Écrivez-moi bientôt, je vous prie. Mille amitiés de cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

Fonds Lanjuinais. Publication partielle dans Édition Beaumont, t. VII, p. 266-267.

1. Le conflit entre le président et l'Assemblée avait rebondi début janvier avec la destitution de Changarnier : venu s'expliquer à la Chambre le 3 janvier sur des

instructions données par lui à la Garde nationale et révélées par la presse (enjoignant à la Garde nationale de n'obéir qu'« au général en chef et ses agents réguliers »), Changarnier avait déclaré qu'il serait toujours prêt à déférer aux ordres de l'Assemblée nationale agissant dans les termes de la Constitution, ce qui avait satisfait et rassuré l'Assemblée mais provoqué la démission du ministère le 4 janvier et la destitution de Changarnier le 9, jour de la formation du nouveau ministère. Le lendemain, 10 janvier, Rémusat était monté à la tribune pour proposer une motion demandant la nomination immédiate d'une commission chargée d'aviser aux résolutions à prendre. Par 330 voix contre 273, la formation de la commission avait été votée. Ses membres, désignés par les bureaux, étaient les suivants : Bixio, Baze, Cavaignac, Buffet, Montebello, Flandin, Passy, G. de Beaumont, Daru, Broglie, Nettement, Lanjuinais, Morellet, Mornay, Lamartine. Lanjuinais avait été nommé rapporteur le 13 au soir. Dans sa lettre du 16 janvier (*OC*, t. VIII, 2, p. 358-360), Beaumont relate également les discussions qui ont eu lieu au sein de la commission ainsi que les positions des uns et des autres.

2. Le rapport de Lanjuinais énumérait tous les actes qui montraient une tendance vers le rétablissement du pouvoir absolu. Après avoir fait état des divisions de la commission, il énonçait un ordre du jour de blâme contre le nouveau cabinet voté à la commission par 8 voix contre 7 : « L'Assemblée nationale, tout en reconnaissant que le pouvoir exécutif a le droit incontestable de disposer des commandements militaires, blâme l'usage que le ministère a fait de ce droit et déclare que l'ancien commandant en chef de l'armée de Paris conserve tous ses titres au témoignage de confiance que l'Assemblée lui a donné dans sa séance du 3 janvier. » La discussion sur le rapport Lanjuinais, commencée le 15 janvier, avait donné lieu à un grand discours de Thiers le 17 concluant que si l'Assemblée cédait, l'Empire était fait. C'est finalement l'amendement du député de droite Pierre-Henri Sainte-Beuve, qui fut voté le 18 janvier : « L'Assemblée déclare qu'elle n'a pas confiance dans le ministère et passe à l'ordre du jour. » Ce vote allait entraîner la formation d'un nouveau ministère le 24 janvier. Sur ces débats à l'Assemblée, voir la lettre de Beaumont du 26 janvier 1850 (*ibid.*, p. 362-367).

## À ÉDOUARD DROUYN DE LHUYS

14 février [18]51

Je ne vous félicite point de votre nomination au ministère des Affaires étrangères, parce que je crois que vous n'avez quitté qu'à regret la position moins haute mais plus sûre que vous occupiez[1]. Puisque le président voulait choisir ses ministres hors de l'Assemblée nationale, il ne pouvait assurément prendre un ministre des Affaires étrangères qui eût mieux que vous la connaissance des choses et des hommes de ce

département ni plus d'esprit pour rendre utile au gouvernement et honorable pour lui ces connaissances.

Vous savez qu'il se trouve toujours dans vos bureaux mon jeune parent et ami Chateaubriand[2] ; je recommande bien particulièrement à votre bienveillance ce jeune homme bon travailleur et excellent sujet. Vous l'avez du reste vu à l'œuvre. Si l'occasion se présentait de le nommer attaché payé, j'en éprouverais une grande joie et vive reconnaissance.

Madame de Tocqueville se rappelle au souvenir de Madame Drouyn[3] et moi je vous prie de croire à tous les sentiments de haute considération et d'amitié que vous savez depuis longtemps que j'ai pour vous.

A. DE T.

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Drouyn de Lhuys était ambassadeur à Londres. Mais à la date à laquelle Tocqueville lui écrit, il n'est déjà plus ministre des Affaires étrangères puisqu'il ne l'a été que le temps de l'éphémère ministère du 10 au 24 janvier 1851. Dans le ministère du 24 janvier, constitué de fonctionnaires, c'est le diplomate Anatole Alexandre François Henri Brénier de Renaudière (1807-1855), chef de division au ministère des Affaires étrangères, qui hérite du portefeuille.

2. Geoffroy de Chateaubriand, voir ci-dessus la lettre du 6 mai 1849.

3. Mathilde de Saint-Cricq (1822-1899).

## À M. LE PRÉSIDENT ET MEMBRES DE LA COMMISSION DES CONGÉS

Sorrente près Naples, ce 27 février 1851[1]

Messieurs,

Je vous prie de vouloir bien demander pour moi à l'Assemblée nationale la prolongation de mon congé jusqu'au 30 avril.

Ce dernier délai me paraît nécessaire au rétablissement de ma santé. Envoyé en Italie pour y guérir ma poitrine, je crains de rentrer en France avant la fin de la mauvaise saison. Mes médecins s'y opposent et pensent que revenir plus tôt serait compromettre le mieux que je dois à mon

séjour dans un pays chaud. Je me flatte que cette raison paraîtra fondée et que la prolongation que je demande sera accordée sans difficulté.

Veuillez agréer, Messieurs et chers collègues, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. AN C//976.

1. *D'une autre écriture en bas à droite* : Accordé.

## À JULES DUFAURE

Sorrente ce 12 mars 1851

J'aurais répondu plus tôt à votre dernière lettre, mon cher ami, si j'avais pu le faire avec un peu de liberté et d'abandon, mais l'infidélité de la poste, dont on ne peut guère douter de quelques moyens qu'on se serve, rend presque impossibles les correspondances politiques, et pénibles jusqu'aux épanchements de l'intimité entre amis. Il faut avouer que les gouvernements ont un grand art pour gâter tout le bien que la civilisation invente : ils placent une gêne à côté de toutes les facilités qu'elle procure.

Ce qui me console, du reste, de ne point vous écrire aussi librement que je le voudrais sur la politique, c'est de voir arriver le moment où je pourrai en causer avec vous. Je prends mes mesures pour être à Paris dans les derniers jours d'avril. Cinq semaines, au plus, nous séparent encore. Je ne puis vous dire avec quelle impatience j'attends l'époque du retour, ni combien j'ai souvent souffert de me trouver loin de mes amis dans les circonstances difficiles qui viennent d'avoir lieu, et avec la prévision de toutes celles qui pourraient avoir lieu dans plusieurs hypothèses faciles à prévoir ! Ce n'est pas que le rôle de représentant du peuple me paraisse fort agréable à remplir dans ce moment ; je n'en connais guère de plus ingrat ; mais enfin c'est le mien, et tant que j'en serai chargé, je ne saurais souffrir tranquillement mon éloignement du théâtre où il se joue. La

responsabilité d'être absent dans des temps critiques me paraît bien plus difficile à supporter que la responsabilité des actes que je ferais si j'étais présent. Dieu merci ! J'arrive au terme de mon absence et j'aurai bientôt repris ma place au milieu de vous. J'espère que d'ici là rien ne surviendra de grave. Les positions me paraissent prises de part et d'autre de manière à ne pas changer d'ici à quelques semaines. Il me semble, d'ailleurs, que tous les différents partis se donnent rendez-vous ou plutôt, pour parler mieux, que l'opinion publique leur donne rendez-vous sur le terrain de la constitution, c'est-à-dire vers le milieu de mai[1]. Cette pensée m'aide à passer paisiblement le reste du temps que je dois demeurer ici. De peur de quelque dérangement dans la santé de ma femme ou dans la mienne qui forcerait de retarder le départ, j'ai renoncé à un voyage de Rome que je comptais faire avant de me diriger définitivement vers la France. Nous continuerons donc jusqu'au moment où nous quitterons l'Italie dans le lieu très agréable qui nous sert de retraite depuis trois mois. Je pense que nous nous embarquerons par le paquebot-poste du 14 avril. Dix ou douze jours après nous devons être à Paris, s'il n'arrive pas d'accident.

Ma santé continue à s'améliorer et à se fortifier, quant à ce qui regarde la poitrine ; mais depuis un mois je n'ai presque pas cessé d'avoir mal à l'estomac. La longue expérience que j'ai de ces sortes de maux ne m'en rend pas la présence plus supportable. Je doute que ce climat, excellent pour mes poumons, convienne autant aux autres organes ; peut-être aussi le printemps qui est commencé ici agit-il sur ma constitution : peut-être encore l'envie de revoir la France me rend-elle ce séjour moins agréable qu'il devrait l'être ; il s'y trouve, pourtant, tout ce qui peut plaire, excepté pourtant un peuple libre et un gouvernement passable.

Adieu, mon cher ami, ma femme se rappelle très particulièrement au souvenir de Madame Dufaure, et moi je vous embrasse. Mille bons souvenirs à tous nos amis.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Bibliothèque Beinecke. Université Yale. Publication partielle dans Édition Beaumont, t. VI, p. 174-175.

1. Aux termes mêmes de la Constitution, la procédure de révision ne pouvait être entamée avant juin 1851.

Sorrente ce 22 mars 1851

Je ne veux point vous parler politique aujourd'hui, mon cher ami, ou plutôt, je n'en veux plus parler à personne. Quand on a quitté la France depuis cinq mois, on ne la connaît guère plus que si on n'y avait jamais vécu. Je renonce donc à m'occuper d'affaires qui deviennent de plus en plus obscures pour moi, et que dans un mois d'ailleurs, avec la grâce de Dieu, je pourrai examiner de près.

Je veux seulement vous donner de mes nouvelles et vous reprocher de m'en donner si rarement des vôtres. Vous ne m'avez presque pas écrit dans ces derniers temps, cependant, vos lettres m'étaient d'un grand agrément et d'un grand secours. Elles m'auraient surtout fort aidé à la fin de mon voyage qui est, comme je vous le disais plus haut, l'époque où j'ai le plus besoin qu'on vienne à mon secours pour me faire comprendre ce qui se passe. Vous me rappelez un maître nageur que j'avais autrefois et qui cessait de tendre la perche quand on approchait de l'échelle, quoique ce fût le moment où il était le plus nécessaire de la trouver.

Nous comptons, si nos santés nous le permettent, partir de Naples le 14 avril. Nous voulions revenir par Rome mais le trajet par terre est trop fatigant pour Madame de Tocq[ueville], et nous sommes obligés de prendre directement la voie de la mer. Malgré cette difficulté que ma femme trouve à voyager, elle ne va pas mal. Je la trouve même, pour le fond, beaucoup mieux qu'à son départ. Je ne puis en dire autant de moi qu'avec beaucoup de restriction. Ma poitrine semble parfaitement bien. Mais, depuis un mois, j'ai été repris de mes anciens maux d'estomac avec plus de continuité et de violence que cela n'était arrivé depuis dix ans. J'espère que le changement d'air et de climat améliorera cet état qui serait fort triste s'il devait durer. Triste est le mot propre, car indépendamment du malaise insupportable qu'il donne, il cause une mélancolie noire et ajoute ainsi le mal de l'esprit à celui du corps.

La difficulté que trouve Madame de Tocq[ueville] à aller en voiture sur les routes ordinaires me fait attacher un très grand prix à profiter de toutes les occasions qui peuvent se présenter pour la faire aller en chemin de fer. Y a-t-il quelque portion nouvelle de route ouverte entre Tonnerre et Dijon ? Vous seriez très aimable de nous renseigner d'une manière

officielle dans une lettre que nous trouverions à Marseille vers le 17 avril. Je ne vous prie pas de m'écrire de nouveau en Italie, je ne serais pas sûr de recevoir votre lettre. Je vous serai seulement obligé de me l'adresser à Marseille de manière à ce que, si j'arrivais dans cette ville deux ou trois jours plus tôt que le 17, je l'y trouvasse. Du reste, il est plus probable que des circonstances de santé nous forceront à retarder notre départ, qu'il n'est vraisemblable que nous le hâtions.

J'ai fait à vous, ainsi qu'à Beaumont, sur Boulatignier, des questions auxquelles vous n'avez répondu ni l'un ni l'autre[1]. J'ai pris le parti d'écrire à Boulatignier lui-même qui n'a pas non plus fait de réponse. Comme la lettre que j'ai adressée à ce dernier pourrait s'être perdue, ce qui à la vérité n'est pas probable, je vous demande de lui dire que je lui ai écrit il y a environ deux mois, et que je suis inquiet de n'avoir pas entendu parler de lui. N'oubliez pas, je vous prie, cette petite commission à laquelle je mets quelque importance.

Je m'aperçois, mon cher ami, que je me plains de votre silence au commencement de cette lettre très à tort. J'oubliais en le faisant que votre fils, à ce qu'on m'a mandé, avait été malade de façon à vous donner des inquiétudes sérieuses. Une telle préoccupation comporte peu les correspondances. C'eût été plutôt à moi à vous écrire, et je l'aurais fait, si je n'avais appris la guérison de votre fils en même temps que le péril qu'il avait couru.

Donnez de mes nouvelles à tous nos amis et croyez à ma sincère et vive amitié. Je me fais une grande joie de me retrouver au milieu de vous tous.

Il n'y a rien de tel que son pays, lors même qu'on a le plus chien de pays du monde.

ALEX. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives de Madame de Soucy.

1. Dans sa lettre du 5 janvier à Beaumont, Tocqueville écrivait : « Vous me feriez, aussi, grand plaisir de vous informer auprès de Rivet si Boulatignier est marié et de me le mander. J'ai laissé celui-ci sur le point d'épouser une femme très laide et très riche et, comme je n'entends plus parler de lui, je crains que son bonheur n'ait rencontré quelque accident et que le mariage ne soit rompu. Je n'ose m'enquérir du fait auprès de lui ni lui écrire pour lui parler d'autre chose. Tirez-moi d'embarras, je vous prie, le plus vite que vous pourrez » (*OC*, t. VIII, 2, p. 354). Beaumont lui répondra finalement le 22 mars : « Boulatignier n'est pas

marié. Mais son mariage est seulement remis jusqu'au jour où il aura fini le rapport qu'il prépare au Conseil d'État sur l'organisation des conseils de préfecture » (*ibid.*, p. 382).

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Naples, ce 13 avril 1851

Je suis ici dans un pays où l'on voit et l'on sent tous les excès imaginables qui peuvent naître d'un gouvernement absolu et sans contrôle de même que, chez nous, on rencontre si souvent ceux que l'anarchie engendre. L'un n'est pas plus beau que l'autre, je vous jure. Ce sont des laideurs différentes, mais de bien grandes laideurs des deux parts. Il suffirait de voir les deux pays pour devenir passionné de la liberté modérée si on ne l'était déjà…

Fragment copié par Mme de Tocqueville. Inédit. Archives Tocqueville.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Ce 11 mai 1851

Mon cher ami,

J'ai reçu à Marseille la lettre que vous m'avez écrite le 11 avril et je vous en remercie. Elle contenait des détails très intéressants et des jugements que je crois, malheureusement, trop fondés sur les conséquences de la marche suivie par le gouvernement. Je pense, comme vous, qu'en gouvernant de cette façon tracassière et violente on travaille de son mieux à nous amener des élections rouges. Je doute que le ministère actuel redresse cette fausse et dangereuse politique[1]. J'en gémis et je m'en effraye mais ne saurais qu'y faire. Je doute qu'une nation se soit jamais trouvée dans une situation sinon aussi périlleuse au moins aussi

extraordinaire que la nôtre. Je ne connais, au moins, rien d'analogue dans l'histoire. Ce ne sont pas cependant ses périls qui font sur moi le plus d'impression, mais ses incertitudes. Jamais homme de bonne foi ne s'est posé aussi inutilement au fond de sa conscience cette question : qu'y a-t-il de mieux à faire ? Jamais l'honnêteté et la sincérité des intentions n'a [*sic*] moins servi à éclairer la route à suivre.

J'ai reçu également votre lettre du 4 courant et j'ai pris les informations que vous réclamez.

La commission du Budget n'a encore rien décidé pour le rétablissement de l'inspection générale de droit. Gaslonde[2] qui en fait partie et qui est très favorable à la mesure doute cependant qu'elle soit adoptée. Le Ministère a commis la faute de réclamer, en même temps que ce rétablissement, plusieurs autres nouveautés moins justifiées et qui paraissent indisposer la commission. Toutefois, ce ne sont là que des prévisions. Rien n'est fait ni même commencé.

Je n'ai jamais vu le nouveau ministre de l'Instruction publique[3]. Sa figure même m'est inconnue. Je ne pourrai donc, à mon grand regret, vous être utile, le cas échéant, près de lui. Du reste, ainsi que je vous le disais plus haut, il n'est pas certain qu'il y ait, d'ici à quelque temps du moins, rien à faire.

Croyez à tous mes sentiments de sincère amitié.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection W. Hugh Peal. Collections et archives spéciales. Bibliothèque de l'université du Kentucky, Lexington, Kentucky.

1. Le ministère du 24 janvier n'était qu'un ministère intérimaire. Louis-Napoléon avait essayé de constituer un « ministère sérieux » (selon la formule de Beaumont dans sa lettre du 22 mars) avec Barrot, à condition de conserver également Baroche et Fould, ce que Barrot ne pouvait accepter. Beaumont a rendu compte à Tocqueville dans ses lettres du 22 mars et du 2 avril des intrigues et négociations pour la formation d'un nouveau ministère (*OC*, t. VIII, 2, p. 379-386). Le ministère qui se forme finalement le 10 avril 1851 est composé de Léon Faucher à l'Intérieur, Rouher à la Justice, Baroche aux Affaires étrangères, le général Randon à la Guerre, Chasseloup-Laubat à la Marine, Magne aux Travaux publics, Buffet à l'Agriculture et au Commerce, Crouseilhes à l'Instruction publique, Fould aux Finances. Beaumont commente ainsi la présentation du ministère dans sa lettre du 12 avril : « Il paraît évident à tous que le Président prend son parti, et a enfin trouvé des hommes résolus soit à marcher avec lui, soit à se laisser mener où l'on voudra et sans avoir demandé à l'avance où l'on va.

Probablement l'idée est de faire un semblant de tentative de réviser la Constitution, de constater que l'Assemblée ne veut pas, ou que du moins il n'y a qu'une majorité et non la majorité constitutionnelle des trois quarts, de poser immédiatement la candidature du Président, et de courir ainsi l'aventure » (*ibid.*, p. 389).

2. Charles Pierre Gaslonde (1812-1886), professeur de droit, conseiller d'État, député de la Manche en 1848 et 1849. Il faisait partie du comité des finances. Il siégea jusqu'au 2 décembre 1851. Après le coup d'État, il fit partie de la commission consultative, fut nommé maître des requêtes au Conseil d'État (contentieux), puis en 1864 conseiller d'État. Il fut élu à nouveau le 8 février 1871, réélu le 20 février 1876 et le 14 octobre 1877. Il siégea jusqu'au 27 octobre 1881.

3. Marie-Jean-Pierre-Pie Dombidau, baron de Crouseilhes (1792-1861), fut d'abord avocat, puis magistrat sous la Restauration. Il devint pair de France en 1845. En 1849, il fut élu membre de l'Assemblée législative, où il vota avec la droite légitimiste. Ministre de l'Instruction publique dans le cabinet formé le 10 avril, il quitta ce ministère en octobre 1851 et devint sénateur de l'Empire en 1852.

## À LOUIS BOUCHITTÉ

Paris, 26 mai 1851

Mon cher ami,

J'ai fait avant-hier la petite enquête que vous désiriez[1]. La commission persiste dans son opinion négative et y persistera jusqu'au bout, parce qu'elle y a été amenée par un principe général, celui de n'introduire cette année *aucune* dépense nouvelle dans le budget. C'est Passy qui est le rapporteur et qui est en train de faire le rapport. Je le crois personnellement (je m'en assurerai) très favorable à M. de Laferrière[2] ; mais la nécessité de tenir au principe l'obligera à soutenir l'avis de la commission. L'affaire serait assez facile à gagner à l'Assemblée. Tout dépendra de ceux qui parleront. On ne peut encore savoir quels ils seront.

Mille amitiés bien sincères.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection W. Hugh Peal. Collections et archives spéciales. Bibliothèque de l'université du Kentucky, Lexington, Kentucky.

1. Dans une lettre du 11 mai, Bouchitté, alors recteur d'Eure-et-Loir, demandait à Tocqueville de se renseigner pour savoir si la commission du budget donnerait un avis favorable au rétablissement de l'inspection générale pour l'enseignement du droit, fonction occupée jusqu'en septembre 1848 par Firmin Laferrière (voir note ci-après). De cette nomination dépendait en effet pour lui la possibilité d'être nommé recteur de Seine-et-Oise, poste alors occupé par Firmin Laferrière et que le ministre sortant, Charles Giraud, lui avait promis. Bouchitté cherchait à connaître les intentions du nouveau ministre, Dombidau de Crouseilhes. Il ne sera finalement nommé recteur de Seine-et-Oise qu'en 1853.

2. Louis Firmin Laferrière (1798-1861), avocat à Angoulême et Bordeaux, puis professeur de droit administratif à Rennes (1838), nommé inspecteur général pour l'enseignement du droit en 1846 puis mis en disponibilité en septembre 1848, l'emploi ayant été supprimé à la suite d'une réduction de crédits. Nommé conseiller d'État en septembre 1849 et membre du Conseil de l'université, il est nommé par Falloux recteur de Seine-et-Oise en août 1850 puis à nouveau inspecteur général en 1852 et recteur de l'académie de Toulouse en 1854.

## À VICTOR LANJUINAIS

31 mai 1851

Mon cher ami,

Je veux répondre deux mots seulement, car le temps me manque, à la première lettre que j'ai reçue de vous hier au soir.

Rien de bien nouveau, que je sache, depuis votre départ. Le mouvement en faveur de la révision se développe de plus en plus dans le pays. Dans quelle proportion exacte ? Je l'ignore et personne, je pense, ne le sait encore. 220 représentants ont déjà signé une demande en révision qui sera déposée, je crois, lundi prochain. Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne suis pas des signataires, quoique la presque totalité de mes collègues de députation ait pris cette initiative. Passy a eu la faiblesse, à ce qu'on m'assure, d'apposer son nom et Barrot celle de déposer publiquement à la tribune une pétition ayant cet objet. Je ne comprends pas qu'on s'engage ainsi d'avance dans une question qui peut changer autant de face à la discussion. Quant à moi, je suis décidé à ne point prendre de parti d'ici là, bien que penchant toujours à croire qu'on aurait tort de se séparer dans cette circonstance de la *quasi totalité* des instincts conservateurs du pays qui s'engagent visiblement dans cette voie[1].

Barrot rêve toujours ministère. Pur rêve à mon avis. Je ne dis pas qu'il ne flotte pas dans l'imagination du Président la pensée de le reprendre tôt ou tard. Mais je suis convaincu, pour ma part, que le Président veut se servir des ministres actuels et même de la position qu'ils ont prise vis-à-vis de la loi du 31 mai pour vivre en bonne intelligence avec la majorité jusqu'à la fin des débats sur la révision et plus tard encore, s'il est possible. En d'autres termes, il ne conserve Barrot que pour un temps et dans un rôle qui ne saurait convenir à aucun de nous pas même à Barrot lui-même.

Quoique la situation, depuis votre départ, ne soit pas modifiée, cependant les questions se posent de plus en plus étroitement ; l'obligation de prendre des partis devient à chaque instant plus pressante et dans de telles circonstances il importe à vos amis et à vous-même de ne pas prolonger votre absence au-delà de l'indispensable.

Adieu, mille amitiés de cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Tocqueville sera élu membre de la commission chargée d'examiner la possibilité d'une révision de la Constitution de 1848 et en sera nommé rapporteur.

## À PAULINE DE LEUSSE

Paris, 1er juin 1851

Ma chère cousine, je me suis occupé de l'affaire de votre fils[1], comme vous pouvez croire. J'ai d'abord voulu voir ce jeune homme, afin de bien comprendre ce qu'il demandait. J'ai été très content de lui, et j'en ai tiré le renseignement dont j'avais besoin. Je me suis ensuite adressé aux bureaux du ministère de la Marine, et j'y ai appris qu'on n'accordait de faveurs de l'espèce de celle que nous sollicitons que pour *cause de maladie*. Votre pétition n'alléguant aucun motif semblable, je me suis permis de la supprimer. Je ne vous en ai pas demandé une autre rédigée dans le sens

voulu, parce que j'ai craint qu'en votre qualité de sainte femme, il ne vous parût difficile de faire le mensonge nécessaire. Moi, qui suis encore un mécréant, j'ai cru pouvoir me le permettre, vous renvoyant toutefois la responsabilité du péché. J'ai donc demandé la chose en mon nom, et en affirmant que votre fils était malade.

Je voulais, en effet, vous aller voir le vendredi dont vous a parlé Édouard[2] : mais vous savez que les gens qui font le moins ce qu'ils veulent sont ceux qui ont la prétention de contribuer au gouvernement des autres. Je n'ai donc pu trouver l'heure dont j'avais besoin. Recevez l'expression de mes regrets, ma chère cousine.

Original perdu. Publication dans Édition Beaumont, t. VII, p. 269-270.

1. Paul-Louis de Leusse (1835-1906). Ses études terminées, il s'engage comme volontaire dans la marine et participe à la guerre de Crimée qu'il termine comme aspirant (il fera paraître en 1867 les *Souvenirs d'un aspirant de marine*, Paris, Libr. Dentu). Il deviendra maire de Reichshoffen et membre du conseil général du Bas-Rhin, et sera élu, le 24 mai 1869, député de ce département au Corps législatif. Rendu à la vie privée le 4 septembre 1870, il optera pour la France après l'annexion.

2. Sans doute Édouard de Tocqueville.

## À (WILLIAM PLEYDELL-BOUVERIE, LORD RADNOR[1] ?)

Versailles ce 13 juin 1851

On m'a fait parvenir ici, Mylord, la carte et la lettre que vous avez bien voulu déposer chez moi. Veuillez croire au vif regret que j'éprouve de n'avoir pu encore aller vous chercher. Mon éloignement de Paris et la multitude des affaires qui m'en accable pendant le peu de temps que j'y viens séjourner de temps en temps m'ont empêché jusqu'à présent d'aller renouveler connaissance avec vous. J'espère pouvoir le faire d'ici deux à trois jours. Mais je n'ai pas voulu attendre jusque-là pour vous dire qu'il m'eût été très agréable de me trouver à Paris dans ce moment et de vous recevoir avec l'empressement que vous méritez […] croire à mes

sentiments de très haute considération.

A DE TOCQUEVILLE

Catalogue « Traces écrites » no 9262.

1. La notice du catalogue fait l'hypothèse que le correspondant est peut-être Lord William Pleydell-Bouverie, troisième comte Radnor.

## À NASSAU WILLIAM SENIOR

Ce 2 juillet 1851

Mon cher Monsieur Senior,

Un de mes meilleurs amis qui est en même temps un membre très distingué de notre Assemblée, M. Combarel de Leyval, va passer quelques jours à Londres avec Madame de Combarel. Je le recommande très vivement à votre gracieux accueil. Je vous serais très reconnaissant des marques d'intérêt que vous donnerez à ces voyageurs. M. de Combarel est aussi au courant que personne de l'état compliqué de nos affaires et vous pourrez en causer avec lui avec plaisir.

Vivant à la campagne et absorbé, d'ailleurs, dans le travail que nécessite la commission de révision, je n'ai pu visiter Lord Monteagle[1] comme je l'aurais [voulu]. Je n'ai pu aller chez lui que la veille du jour où il quittait Paris et il n'y était pas. Veuillez, je vous prie, lui exprimer mes regrets et lui faire mes excuses.

Ne nous oubliez pas auprès de Mademoiselle et de Madame Senior dont je vous prie de nous donner des nouvelles et croyez à tous mes sentiments d'amitié.

A. DE TOCQUEVILLE

Bibliothèque Beinecke. Université Yale. Première publication en français d'après une traduction de l'anglais dans *OC*, t. VI, 2, p. 130.

1. Thomas Spring-Rice, Lord Monteagle (1790-1866), député de 1820 à 1839, secrétaire de la Guerre et des Colonies dans le cabinet whig de 1834, chancelier de l'Échiquier de 1835 à 1839. Il fut élevé à la pairie en 1839. Il collabora de temps à autre à l'*Edinburgh Review*.

## À EUGÈNE STÖFFELS

Versailles 23 juillet 1851

[…] Voilà, mon cher ami, notre grande bataille parlementaire finie[1]. Le résultat est ce qu'on devait croire. Quant à moi je persiste à penser que la révision était, comme je l'ai dit, de tous les moyens qui restaient à prendre, le moins périlleux. Mais la révision est devenue à peu près impossible, et nous sommes entraînés d'une manière à peu près irrésistible vers une réaction inconstitutionnelle. Il est probable que Barrot va entrer au ministère pour la préparer. Il m'a déjà fait sonder pour savoir si je voudrais entrer avec lui. J'ai fait répondre que je concevais que dans l'intérêt du pays, et dans l'impossibilité de faire autrement on pût se résoudre à voir violer la Constitution sans essayer de l'empêcher ; mais que pousser le peuple à la violer et le conduire par la main jusque-là, c'était un rôle peu sûr et peu honnête dont je ne voulais pas. […]

Ton opinion sur le sens anti-révisionniste qu'on doit tirer de mon rapport a été partagée, dans le monde politique, par quelques personnes. Cela vient, je pense, de ce que pour compléter mon raisonnement il eût été nécessaire de dire certaines choses que je ne pouvais exprimer dans ma situation officielle, et que je laissais au lecteur à suppléer. Cette impression que quelques personnes ont reçue comme toi de mon rapport m'a très contrarié, parce qu'on pouvait en conclure que je n'avais pas été de bonne foi, et que j'avais plaidé pour perdre la cause, ce qui est faux et ce qui me serait fort dommageable. J'étais au contraire très convaincu de la nécessité de la révision, et je le suis plus que jamais, après avoir repassé dans le calme de ces derniers jours toutes les raisons qui m'avaient déterminé. […]

Ma femme a reçu il y a quelques jours de la tienne une lettre très aimable. Elle lui répondra un de ces jours. La même lettre contient un

mot de ta fille dont le style est naturel et gracieux comme la personne. C'est véritablement une charmante jeune fille. […]

Copie. Archives Tocqueville. Publication partielle dans Édition Beaumont, t. V, p. 464-465.

1. La commission constitutionnelle s'était réunie du 10 juin au 8 juillet, date à laquelle Tocqueville avait lu son rapport à l'Assemblée et conclu à l'élection d'une Constituante pour réviser la Constitution en totalité. Mais l'alliance des orléanistes et de la gauche modérée avait fait échouer le projet. N'ayant pas totalisé les trois quarts des voix nécessaires à son adoption, il avait été rejeté par l'Assemblée le 19 juillet.

## À VICTOR LANJUINAIS

Versailles grille du grand Montreuil,
ce 12 septembre 1851

Mon cher ami,

J'ai trouvé hier en revenant de Normandie votre lettre du 4. J'aurais bien mieux aimé vous trouver vous-même car, bien que la vie parlementaire soit suspendue, le mouvement politique ne s'arrête point à Paris et ce que j'ai appris, dès en arrivant, m'aurait rendu très désirable une conversation longue et intime avec vous. Il va y avoir, comme vous allez en juger, pour ceux qui restent ici, des attitudes, sinon des partis à prendre et votre avis ainsi que votre détermination m'auraient été très utiles à connaître. Faute de mieux, je vous écris.

Un mot d'abord de mes impressions locales : ce qui m'a frappé en premier lieu dans mon département, c'est l'anxiété, l'incertitude de tous les esprits, l'absence de passion quelconque hors la crainte et l'extrême réserve du langage, suite naturelle de toutes ces causes réunies. Point d'entraînement pour le Président ; à peine du goût ; résolution, pourtant, presque générale dans le parti modéré, de le renommer parce qu'il occupe la place et qu'on a soif de stabilité ; résolution combattue et troublée toutefois par la peur que cette réélection illégale n'atteigne pas son but et ne cause des agitations nouvelles ; en somme, assez de troubles

dans l'esprit du peuple, même sur ce point, pour laisser chaque représentant faire à sa guise sans lui en vouloir. Voilà, je crois, une peinture vraie de la situation. Quant à la candidature du Prince de Joinville[1], point d'hostilité excepté parmi les Légitimistes ; une certaine sympathie, attendu que c'est sous le règne de la Maison d'Orléans que les bestiaux se sont le mieux vendus et que les fermiers ont le mieux payé, mais cependant une grande hésitation à voter pour lui, de peur d'amener un remuement quelconque dans les affaires, ce dont on ne veut à aucun prix. Ajoutez à cela, beaucoup de répugnance pour la République, mais aucun goût pour aucune monarchie ni surtout aucun monarque, et vous aurez, je crois, un portrait assez ressemblant de la population au milieu de laquelle je viens de vivre. Le fond du tableau doit être le même de votre côté, mais l'élément chouan et vendéen doit en changer un peu les couleurs.

Vous savez déjà que j'ai fait passer un vœu de révision de la loi du 31 mai avant le vœu de la révision de la Constitution[2]. Ça a été là notre trait particulier dans la physionomie générale des conseils généraux de cette année[3]. Notre session a été longue, chargée, agitée ; mais je ne vous en parle pas ; c'est le tout petit côté des affaires publiques et c'est du grand que je veux vous entretenir.

Je n'ai encore pu voir que *le voisin*[4] ; mais cela m'a suffi pour connaître l'état des choses. Il était d'ailleurs à lui seul un symptôme. Je l'ai trouvé animé au dernier point, embarqué corps et biens dans la candidature Joinville et faisant effort pour nous faire monter tous sur le même vaisseau. Thiers est revenu. Il a voulu sur-le-champ s'aboucher avec le voisin que cependant il n'aime guère, comme vous savez, a achevé de l'échauffer dans une conversation de trois heures et l'a dépêché vers notre ami de Gillevoisin[5] et vers moi, les seuls d'entre nous qui se trouvent à Paris, pour nous engager à nous entendre avec lui et surtout à prendre en mains la candidature du Prince. Il se juge, avec raison, peu propre à inspirer lui-même confiance au pays dans une telle affaire et il voudrait bien que nous le remplacions dans cet office. J'ai reçu assez froidement l'ouverture. Ce soir, l'ami de Gillevoisin vient dîner à Montreuil. Il arrive de son conseil général. Chambolle est invité également et je formerai le quatrième. Avant de fermer ma lettre demain, je vous parlerai de ce qui se sera fait et dit dans cette petite réunion. Mais, dès à présent, je veux vous dire mes impressions.

Je suis bien aise que la candidature Joinville se produise afin surtout

de diviser les voix et d'arriver à ce que le Président actuel, s'il doit sortir triomphant, comme je continue à le penser, de l'urne électorale, en sorte cependant assez affaibli pour qu'il soit obligé de compter avec le parti constitutionnel et de se contenter de la place qu'il occupe aujourd'hui. Mais je me sens, je l'avoue, une extrême répugnance à patronner d'une manière quelconque cette candidature et je suis même incertain si, aux yeux des gens qui pensent comme nous, son succès est très désirable. Ce succès peut être plus dangereux à la République que celui même du Président actuel, beaucoup plus dangereux surtout que n'eût été l'élection du Président actuel, si le Président avait été éligible. Le Président sera toujours un aventurier médiocre, entouré d'aventuriers plus médiocres encore, sans liens véritables avec les hommes considérables du pays ni avec les classes élevées de la nation. L'autre, une fois qu'il aura la passe noire [lecture douteuse], tendra à nous ramener (car il faut voir les choses et non les mots) vers la monarchie de Juillet et y réussira peut-être. Or la première édition ne m'a pas assez satisfait pour que je me sente une grande ardeur de voir la seconde et, à tout prendre, j'aimerais mieux continuer l'expérience de la République, que de me réduire sur-le-champ à une royauté de cette espèce. Toutefois, comme il y a beaucoup à craindre avec l'une et avec l'autre candidature, beaucoup à dire contre l'une et contre l'autre, j'avoue que j'ai peine à faire un choix et que je me sens, à mon grand regret, sans passion et sans entraînement en présence de toutes les deux. Ce sont deux expédients très malheureux pour sortir d'embarras et je ne sais trop comment discerner le pire.

Mais indépendamment de cet état de mon esprit qui me rend difficile de patronner la nouvelle candidature, j'ai une autre raison plus puissante d'hésiter, parce qu'il s'agit là, à ce qu'il me semble, moins de l'opinion que du caractère et ce que j'ajoute me paraît s'appliquer à Duf[aure] plus encore qu'à moi-même. On aura beau dire, la logique des situations et des intérêts sera toujours la plus forte, et la candidature du Prince de Joinville sera toujours, avec vérité, aux yeux de la nation, la monarchie de Juillet en perspective ; c'est même cette croyance ou cette espérance qui seule fera sa force. Jamais on ne purgera cette candidature du caractère d'une intrigue anti-républicaine toute semblable, quoique avec d'autres hommes et une autre fin, à l'intrigue élyséenne. Or, j'en reviens toujours à mon mot de notre dernière réunion, si on n'a pas l'air de voir cela, on joue un jeu de dupes ; si on le voit et qu'on dise le contraire au pays, on semble être et on est pire. Ces deux rôles ne nous conviennent point.

Voilà mon sentiment, après réflexion, comme il l'était au premier abord. Est-ce le vôtre ? Ne tardez pas à m'écrire. Vous voyez que le moment est critique. Vous êtes le premier et le seul auquel j'écris avec cette ouverture, par la raison que j'ai pleine confiance, comme vous savez, dans votre honnêteté politique, moins mêlée que celle d'aucun autre de préjugés ou de vues personnelles et non moins de confiance dans votre véracité, deux avantages qui vous mettent hors de pair à mes yeux, quoique nous différions singulièrement pour l'humeur.

*Vendredi matin.* Nous avons causé hier au soir pendant deux heures, moi et les trois personnes que je vous ai nommées ; le résultat final de la conférence a été à peu près ce que je désirais ; c'est-à-dire, qu'on a résolu d'attendre ce que ferait et dirait le Prince, se bornant à lui faire savoir indirectement qu'il était à désirer que son langage et son attitude devinssent très explicites et qu'il s'expliquât de manière à ne pas laisser de prétexte à croire qu'il voulût faire comme le Président actuel et, pour prendre un mot aux amis de sa famille, *mieux* jouer le même air. On a abandonné l'idée, du moins en ce qui nous concerne, d'une espèce de machine électorale qui consisterait à aller poser des questions pour avoir des réponses dont on serait ensuite garant. L'hésitation naturelle à notre ami, quand il s'agit de se mettre en avant, a aidé à ce résultat auquel auraient pu nuire ses passions qui sont devenues sur ce point d'une vivacité peu commune[6]. Un pareil entrain en semblable matière me passe et est bien loin de ma disposition actuelle ; car, ainsi que je vous le disais plus haut, jamais je ne me suis senti, en face d'aussi grandes affaires, aussi peu passionné ; ce qui tient à la perplexité que j'éprouve au fond de mon esprit sur le parti le plus utile à prendre dans l'intérêt du pays. Je ne puis m'empêcher de voir que tout ceci n'est autre chose que le premier pas vers la restauration de la monarchie de Juillet, ni de penser que la véritable question à se poser à soi-même est celle-ci : est-ce là ce que nous voulons ? est-ce vers ce but qu'il faut marcher ? Question bien difficile à résoudre et qui cependant fait le fond de la candidature du prince. Ce n'est pas que cette candidature mène directement et forcément jusque-là mais elle met sur une pente qui ne peut guère à moins d'accidents, mener autre part.

Voilà une longue lettre à laquelle je vous prie de répondre longuement, contre votre habitude ; l'occasion en vaut la peine. Nous sommes arrivés à un de ces grands croisements de routes qu'on rencontre quelques fois dans la vie, routes qui se touchent au point de départ, mais

qui finissent par conduire aux deux bouts opposés de l'horizon. Quel temps troublé ! Et troublant ! Mais je ne veux pas trop m'en plaindre, puisque j'y rencontre des hommes comme vous à qui je puis en parler à cœur ouvert. Mille amitiés de cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Le nom du prince de Joinville, troisième fils de Louis-Philippe et le plus populaire, circulait alors comme candidat possible à l'élection présidentielle de 1852.

2. Le 25 août, Tocqueville avait été élu président du conseil général de la Manche pour la troisième fois consécutive. Suivant son avis, ses collègues avaient émis des vœux en faveur d'une révision constitutionnelle le 28 août à la suite d'une proposition de Gaslonde. Dans son discours qui soutient le vœu de révision, Tocqueville explique que pour les plus honorables de ceux qui ont voté contre, « il en est qui ne croyaient pas pouvoir confier à une partie du peuple la révision de l'œuvre accomplie par le peuple tout entier » et que ceux-là pourront être convaincus de voter la révision de la Constitution si la loi du 31 mai est elle-même révisée (voir *OC*, t. X, p. 717-718). C'est ainsi, écrit-il à Beaumont le 14 septembre, qu'il a fait passer le vote en faveur de la révision de la loi du 31 mai : « Ceux mêmes de nos collègues qui font partie du conseil et qui ont voté cette loi n'ont pas osé me faire opposition et le vœu a passé sans discussion. C'était un peu abuser de mon influence, mais l'occasion m'a paru en valoir la peine » (*OC*, t. VIII, 2, p. 407).

3. 79 autres conseils généraux avaient également émis des vœux en faveur d'une révision constitutionnelle, malgré le vote négatif de l'Assemblée en juillet. Depuis 1848, les conseils généraux pouvaient émettre des vœux de nature politique.

4. Sans doute Jean-Charles Rivet à qui Tocqueville louait la maison qu'il occupait alors à Versailles. Le 13 septembre, il écrit d'ailleurs à Corcelle : « J'ai appris que Dufaure était revenu, et, en effet, le soir même, je l'ai trouvé chez Rivet. Ce sont les deux seules personnes que j'ai vues jusqu'à présent et les seules, je pense, qu'il soit possible de voir en ce moment à Paris. Thiers est pourtant de retour ; mais je n'ai pas été chez lui » (*OC*, t. XV, 2, p. 46).

5. Le château de Gillevoisin, dans l'Essonne, appartenait alors à Dufaure à la suite de son mariage en 1842 avec Claire Jaubert, fille du chevalier Pierre Amédée Jaubert, pair de France sous Louis-Philippe et orientaliste.

6. L'expression « notre ami » désigne ici Dufaure à propos de qui Tocqueville écrit dans sa lettre à Corcelle du 13 septembre : « J'ai trouvé, comme je le pensais bien, Dufaure favorable à la candidature du prince de Joinville. Je l'ai fort engagé à se tenir tranquille et à ne rien faire qui pût être pris comme un patronage de cette candidature, rôle qui ne lui convient nullement à aucun point de vue. Il me

l'a promis et mes raisons, jointes à la répugnance naturelle qu'il a, comme vous savez, à se mettre en avant, seront suffisantes, je pense, pour qu'il se tienne fort à l'écart, malgré les efforts qu'on fait de différents côtés pour obtenir qu'il se prononce. Cette attitude sera à plus forte raison la mienne » (*op. cit.*).

## À UN CORRESPONDANT INCONNU

Montreuil 24 septembre 1851

[Il regrette que son absence de Paris le prive du plaisir de faire la connaissance de son correspondant.] Laissez-moi espérer que puisque vous laissez un fils parmi nous, vous reviendrez bientôt en France et qu'il me sera permis alors de vous rencontrer, ce dont j'ai un véritable désir. Je ne saurais trop remercier des deux volumes que vous voulez bien m'envoyer. Je vais profiter du repos de la campagne pour les lire.

Catalogue Ader Nordmann, jeudi 28 juin 2012.

## À JULES DUFAURE

Versailles ce 4 octobre 1851

Je vous demande pardon, mon cher ami, de ne vous avoir pas encore écrit. Je ne l'ai pas fait, parce que je n'avais rien de décisif à vous mander. Aujourd'hui même, je ne suis guère plus avancé ; mais je vous écris pour causer, car il me fâche d'être si longtemps sans avoir de vous signe de vie.

La grande affaire du moment qui est la candidature présumée du prince de Joinville, n'a pas fait de progrès depuis que nous nous sommes séparés. Mon opinion même serait plutôt qu'elle a perdu un peu de terrain, car en cette matière, comme en plusieurs autres de la politique, on recule dès qu'on n'avance plus. Or, c'est ne plus avancer que de mettre en avant un nom et puis, de rester un mois sans faire aucun acte significatif. J'ai pourtant lieu de croire que la détermination non seulement du prince mais de sa famille, dont tous les membres se sont

réunis récemment, est bien prise, c'est-à-dire qu'ils sont décidés à marcher en avant, quand leurs amis de ce côté-ci de l'eau leur feront le signal. Mais quand ceux-ci le feront-ils ? Je l'ignore. Je vous avoue que je ne suis pas même encore absolument sûr qu'ils le fassent. J'ai vu pour la première fois l'homme que vous savez[1] mercredi dernier. Je vais peu à Paris, et d'ailleurs j'ai toujours, comme vous ne l'ignorez pas, une répugnance instinctive à des rapports personnels avec le personnage, quoiqu'il me soit arrivé bien des fois et qu'il doive m'arriver encore sans doute de m'entendre momentanément avec lui. Mais on ne sait jamais bien où sa conversation vous mène, ce qu'il vous fait dire ou ce qu'il prétend ensuite vous avoir fait dire. Bref, pourtant, j'y ai été. Je l'ai trouvé très amical pour nous ; mais bien moins ferme dans ses résolutions que je ne me le figurais. Il est évident pour moi que la peur de l'échec et peut-être quelque autre peur encore le préoccupent grandement et que sa résolution de jouer la partie et de s'y engager n'est pas encore définitivement prise. Je crois cependant qu'il la prendra. Mais il hésite visiblement ; les nouvelles qu'il reçoit sont mêlées. Le mauvais ou du moins le médiocre me paraît y dominer. Du reste, comme je le disais, en commençant, il est impossible qu'avec la marche qu'on suit et celle qu'on fait suivre au prince ou plutôt avec l'inaction des deux parts, il en soit autrement.

J'ai vu également Cousin pour suivre votre recommandation. Il assure qu'il finira par se rallier à la candidature du prince de Joinville, si elle devient la seule candidature légale et qu'alors il l'appuiera publiquement. Je vous le donne comme il me l'a donné. Il prétend même qu'il sera possible d'emmener Barrot au même point.

Quant à moi, mon cher ami, qui n'aperçois encore tout ceci que de loin et à travers une lucarne, car je n'ai vu presque personne depuis que nous nous sommes séparés, toutes les réflexions que je fais au milieu de ma solitude me confirment dans les opinions que vous connaissez et que malheureusement vous ne partagez pas en tout. Et puisque m'y voilà, j'ai envie de récapituler les principales, car, dans les temps incertains et obscurs dans lesquels nous vivons, il y a toujours utilité et plaisir à faire quelquefois l'examen de soi-même en présence du petit nombre d'amis politiques avec lesquels on peut parler à cœur ouvert. Voici donc la chaîne de mes idées telle que j'en aperçois les principaux anneaux dans mon esprit. Je n'ai ni une grande confiance ni une grande estime pour la forme républicaine. Ma raison de douter que la république puisse être chez nous un bon gouvernement et un gouvernement durable est

uniquement celle-ci : le pouvoir exécutif en France est et sera toujours un pouvoir immense. La nation ne s'arrangera jamais de l'instabilité d'un si grand pouvoir.

Néanmoins, je veux fermement maintenir la république parce qu'aucun autre gouvernement n'a la majorité dans le pays et que, de plus, je ne vois rien qui me plaise et qu'on puisse mettre facilement à la place. Je suis, d'ailleurs, de ceux qui soutiennent les lois de leur pays et non de ceux qui les renversent.

Dans la crise où nous sommes j'étais profondément convaincu et je le suis encore (c'est le seul point pratique sur lequel nous différions) que le meilleur et peut-être le seul moyen de sauver la république, s'il en existe, eût été la réunion d'une assemblée constituante. Je crois que le pays ne renferme point le personnel d'une majorité législative qui veuille l'empire ; je crois que les monarchistes y seront divisés, peut-être dans d'autres proportions que celles d'aujourd'hui, mais d'une manière assez analogue[2] ; et qu'on serait dans l'impossibilité de créer autre chose que la république. Peut-être même rendrait-on le mode d'élection présidentielle meilleur, et en tous cas, s'il en sortait la faculté de réélire Louis Napoléon, cela me paraîtrait encore moins dangereux que ce qui va arriver. Car, pour moi, vous savez que je n'ai jamais varié sur ce point, sa réélection illégitime est certaine. Je sais qu'ici, je n'ai pas de preuves à donner. Je me borne à exprimer ma conviction et à en appeler à l'avenir. J'ai donc été de l'avis de la révision et j'avoue que j'y persiste.

Maintenant, si, comme cela est bien probable, la révision échoue, je n'ai pas besoin de vous dire que je suis décidé à lutter jusqu'au dernier jour pour la légalité et contre l'usurpation, non, à vrai dire, par l'espérance de réussir mais par respect pour moi-même et pour tomber avec mes idées.

Quant à la candidature du prince de Joinville, je la vois avec plaisir parce qu'elle peut au moins diviser les voix, diminuer la force morale du Président après l'élection et permettre la lutte contre lui sur les débris des institutions ; mais, comme je vous le disais, je ne crois pas que nous devions y entrer. Il s'attachera toujours, quoi qu'on fasse, parce que c'est dans la nature des choses, l'idée d'une tentative de restauration orléaniste à cette candidature ; et, en effet, comment se dissimuler les périls que son succès ferait courir à la république ? Je n'hésite pas à croire que L. Napoléon réélu constitutionnellement eût été infiniment moins dangereux pour elle. Car, Napoléon sera toujours un aventurier, entouré

d'autres aventuriers, n'ayant aucun appui solide dans les classes éclairées de la nation. Tandis que celui-ci s'appuierait sur toute la classe moyenne et aurait pour agents les hommes les plus expérimentés de la nation. Je le crois homme d'honneur, mais on ne lutte pas contre les conditions mêmes de son existence et Thiers lui-même ne me niait pas l'autre jour qu'un des avantages de la présidence du prince serait que si la France régulièrement consultée voulait rentrer dans la monarchie, la maison d'Orléans se trouverait avoir pour ce moment-là le pouvoir de fait en ayant un des siens à la tête de la république. Cela ne m'empêchera pas de voter pour le prince de Joinville, mais uniquement comme contraint et forcé, parce que je suis placé entre lui et un candidat inconstitutionnel. Faire plus ne me semblerait pas prendre moi-même au sérieux ou du moins vouloir que les autres prissent au sérieux la résolution où je dis être de rester dans la république. Tout ceci du reste est rendu en quatre mots dans une lettre que je viens de recevoir de Lanjuinais et que j'aurais dû copier au lieu de ce long verbiage. Voici ce qu'il dit : Il ne faut pas combattre la candidature du prince parce qu'elle est légale, parce qu'elle est honorable, parce qu'elle affaiblit les chances de réélection illégale du Président, mais je ne crois pas qu'il soit juste ni sage de s'en faire les instruments, de la prendre en main et d'en assumer la responsabilité.

En relisant cette longue lettre, mon cher ami, je m'aperçois que je vous donne beaucoup de mes idées dont vous ne vous souciez guère, car vous les connaissez depuis longtemps, et très peu de faits dont vous seriez plus curieux. Je ne vous donne point de ceux-ci parce que je n'en ai point. J'ai cependant vu Combarel qui en a toujours les poches pleines. Le seul qu'il m'ait appris, et c'est un on-dit, c'est que le gouvernement veut faire l'élection de Paris le 26 octobre[3]. Le dit Combarel est toujours, du reste, aussi vif dans les sentiments que vous connaissez[4]. On parle toujours de temps en temps de coup d'État. Des gens assez bien informés prétendent que Faucher est le plus récalcitrant à tenter ces sortes d'aventures[5]. On assure pourtant, qu'il en a été fort question, il n'y a pas longtemps. Tout cela me paraît fort hasardé.

J'espère qu'au milieu de vos grands travaux vous trouverez un quart d'heure pour m'écrire[6]. Vous me causerez un grand plaisir ; j'aimerais une longue lettre ; mais une petite serait encore bien venue si elle m'annonçait que vous et les vôtres se portent bien. Mille amitiés de cœur.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Archives Tocqueville.

1. Il s'agit vraisemblablement de Thiers.

2. L'hypothèse d'une candidature de Joinville, personnellement très hostile à une fusion entre les branches aînée et cadette, avait ravivé les tensions déjà existantes entre orléanistes et légitimistes.

3. La date de la législative partielle à Paris sera finalement fixée au 30 novembre. Première élection à s'effectuer selon la loi du 31 mai, elle a valeur de test politique. Un orléaniste sera élu.

4. Contre Louis-Napoléon.

5. Ce même 12 octobre, Louis-Napoléon se prononce une première fois pour l'abrogation de la loi électorale du 31 mai 1850, provoquant la démission de Faucher, chef de gouvernement et ministre de l'Intérieur dans le ministère de compromis formé le 10 avril.

6. Dufaure était occupé à rédiger son rapport à la suite du travail de la commission d'enquête sur la marine.

## À VICTOR LANJUINAIS

Paris, 15 octobre 1851

Mon cher ami, le journal d'aujourd'hui vous apprendra la décision qu'a prise le président de la République[1]. Elle jette les esprits dans une inquiétude que je crois prématurée. Bien des gens s'imaginent que le changement des ministres n'est que le prélude à un coup d'État. Pour mon compte, je ne le crois pas. Mais je ne me dissimule pas, pourtant, que cet acte met le Président sur le chemin qui y conduit. Il est probable que la Commission de surveillance[2] qui se réunit extraordinairement aujourd'hui va convoquer l'Assemblée. En tous cas, les circonstances sont graves et paraissent telles à tous les hommes politiques. J'ai voulu vous faire part de mes impressions à ce sujet afin que vous vissiez si ce ne serait pas le moment de vous rapprocher de Paris. Il est probable, je le répète, qu'il n'arrivera rien de décisif d'ici à quelque temps. Mais cela n'est pas sûr et dans ce dernier cas, on serait inutile si on n'était pas à Paris. Adieu. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

1. Celle de renvoyer son ministère qui ne voulait pas abroger la loi du 31 mai. Il fallut attendre le 27 octobre pour former un nouveau ministère, avec trois membres seulement de l'Assemblée. Saint-Arnaud était à la Défense et Maupas à la préfecture de police, en prévision du coup d'État.

2. Sur la commission de permanence, voir la note de la lettre du 8 octobre 1850.

## À VICTOR LANJUINAIS

Paris, 16 octobre 1851

Mon cher ami, je crois devoir compléter les renseignements que je vous ai déjà fournis.

Toutes les nouvelles que j'ai recueillies aujourd'hui sont à la tranquillité. La crainte des coups d'État semble disparaître. A-t-elle eu raison de naître, a-t-elle raison de s'en aller, je ne saurais dire. Mais je constate que dans ce moment on n'y croit plus et la preuve en est que la Commission de surveillance, quoique fort animée, d'autant plus animée peut-être qu'elle appartient en majorité à des partis qui se croient pris pour dupes, la Commission de surveillance vient de déclarer à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu de réunir l'Assemblée et qu'elle s'est ajournée à dimanche. Il n'y a donc rien d'urgent à revenir. Cependant, il sera bon, si vous m'en croyez, de ne pas attendre absolument le dernier jour pour le faire. Il va y avoir des partis à prendre et des langages à tenir qui exigent qu'on ait eu quelque temps pour examiner ce qui se passe avant d'agir et de parler.

Que va-t-il sortir de tout ceci ? Peut-être encore quelque misérable replâtrage. Mais en tous cas, je l'espère, une forte diminution dans la position du Président. Si maintenant toutes les nuances de la majorité pouvaient s'unir, nous serions ses maîtres ; mais s'entendront-elles même dans ces circonstances suprêmes ? J'en doute. Thiers que j'ai vu

aujourd'hui m'a déjà paru dans d'assez mauvaises dispositions : il semble vouloir se servir de tout ceci pour sauver sa loi du 31 mai et reformer sur ce terrain une majorité exclusive dont il serait le chef ; tandis que la politique tout à la fois honnête et désintéressée serait de battre d'une main le Président qui demande l'abrogation pure et simple de cette loi en plantant son drapeau à gauche, et de l'autre d'accorder nous-mêmes des modifications profondes à la même loi. Mais quand une pensée désintéressée prendra-t-elle jamais racine dans cet esprit-là ?

Adieu. Mille amitiés de cœur. À bientôt j'espère.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Fonds Lanjuinais.

## À (FRANÇOIS-ADOLPHE CHAMBOLLE ?)

Ce jeudi
[16 octobre 1851]

Mon cher ami,

J'ai lu aujourd'hui dans deux journaux que j'avais été appelé à Saint-Cloud par M. le président de la République[1]. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'en est rien, mais je ne veux pas qu'on en croye [*sic*] rien. Je vous prie donc de vouloir bien démentir ce bruit demain dans *L'Ordre* non de ma part, ce qui serait donner trop d'importance à la chose, mais de vous-même[2].

Mille amitiés.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Collection Alain Mercier. Vente Couturier-de-Nicolay, Drouot, lot 26, 1er avril 1999.

1. Depuis la démission des ministres le 12 octobre, la crise ministérielle se poursuivait. Le jeudi 16 octobre, on pouvait lire dans *L'Ordre* : « La liste ministérielle que nous avons publiée hier est toujours celle qui semble réunir le plus de chances. Aux noms que nous avons cités, l'*Assemblée nationale* ajoute ceux

de M. Victor Foucher, qui prendrait le portefeuille de la Justice, et de M. de Saint-Arnaud, qui aurait le département de la Guerre. On nous assure que M. de Tocqueville aurait été appelé à Saint-Cloud. – *Camille Berru.* (*Avènement du peuple.*) » Tocqueville rend compte à Beaumont dans sa lettre du 22 octobre des tractations pour la formation d'un nouveau ministère qui ont lieu dans les jours qui suivent (*OC*, t. VIII, 2, p. 417-418).

2. Dans *L'Ordre* du samedi 18 octobre, sous la rubrique « Crise ministérielle », on peut lire notamment : « Divers journaux de Paris ou des départements ont de nouveau désigné M. de Tocqueville comme ayant été ou devant être appelé à faire partie des nouvelles combinaisons ministérielles qui pourraient être essayées dans les circonstances actuelles. Nous pouvons affirmer que M. de Tocqueville a été jusqu'ici et restera étranger à toutes ces combinaisons. Signé : Jules Martinet. »

## AU DIRECTEUR DU *MONITEUR*[1]

Ce samedi soir
[25 octobre 1851]

À la dernière page du discours que j'ai prononcé aujourd'hui comme président de l'Institut[2], se trouvent en marge des mots : *mobile* [ ?] *sans révolution* – les supprimer à l'imprimerie. Un peu avant, supprimer également ces autres mots : *quand toutes les institutions chancellent.*

Je vous serais obligé de veiller à ce que ces corrections soient faites[3].

Agréez l'assurance de ma considération très distinguée.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Le directeur du *Moniteur* est alors Jean Jacques Charles Alphonse Grün (1801-1866). Rédacteur en chef du *Journal général de France* de 1836 à 1839, puis du *Moniteur universel* de 1840 à 1852, il sera nommé archiviste de la couronne en 1853 et, en 1856, chef de la section législative et judiciaire des archives de Paris.

2. Tocqueville présidait l'Institut pour toute l'année 1851 en tant que directeur de l'Académie des sciences morales et politiques, à laquelle était échue la présidence de l'Institut cette année-là. C'est pourquoi il avait dû prononcer le discours de la séance publique annuelle des cinq académies le 25 octobre 1851.

Nous ne publions pas les lettres officielles de Tocqueville comme président de l'Institut, qu'il se contente de signer.

3. Il s'agit sans doute d'atténuer l'effet politique de la version prononcée à la séance de l'Institut. Voir ce discours, publié dans *Le Moniteur* du 26 octobre, dans *OC*, t. XVI, p. 226-228.

## À CHARLEMAGNE DE MAUPAS[1]

Vincennes ce 3 décembre 1851

Monsieur le Préfet,

Je viens de recevoir un ordre de mise en liberté[2]. Je ne l'avais point sollicité et je n'ai autorisé personne à le solliciter ; comme il ne s'étend point à tous mes collègues détenus pour la même cause et de la même manière dans la même prison, j'ai lieu de croire qu'il m'a été adressé par erreur et en tous cas je ne puis en profiter, mon intention étant de ne sortir d'ici qu'avec mes collègues.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

1. Charlemagne Émile de Maupas (1818-1888), préfet sous la monarchie de Juillet, révoqué en 1848, s'était fait réintégrer par Louis-Napoléon Bonaparte dès 1849 et passa rapidement de la préfecture de l'Allier et de la Haute-Garonne en 1850 à la préfecture de police en 1851 grâce à son zèle bonapartiste. Avec Morny, il prépare le coup d'État de 1851 et obtient de ses commissaires de police l'arrestation illégale de 78 personnes dans la nuit du 2 décembre. Il devient ministre de la Police générale, poste qui vient d'être créé, du 22 janvier 1852 au 10 juin 1853. À la suppression du ministère, le 21 juin 1853, il est nommé sénateur de l'Aube, ambassadeur à Naples, puis préfet des Bouches-du-Rhône (1860-1866). D'abord défenseur ardent du régime autoritaire, Maupas se rallie ensuite à l'Empire parlementaire.

2. Tocqueville faisait partie des 230 députés protestataires qui s'étaient réunis à la mairie du 10e arrondissement le matin du 2 décembre et avaient été

emprisonnés dans l'après-midi même à la caserne du quai d'Orsay. Transféré à Vincennes le 3, il sera libéré le 4 au matin avec ses autres collègues.

## À EUGÈNE JANVIER[1]

Paris, 17 décembre 1851[2]

Mon cher Janvier,

L'excellent et respectable général Bedeau subit, comme vous le savez, une détention arbitraire dont la révoltante iniquité doit causer plus d'embarras encore aux soutiens du nouveau gouvernement que de chagrin aux amis du général[3]. Je suis lié avec celui-ci depuis des années. Je sais qu'il n'a point de famille. Je juge qu'il doit être le plus isolé de tous les détenus de Ham. Je voudrais lui faire une visite, seul ou devant témoin peu importe puisqu'il ne s'agit que de lui porter l'expression de ma vive sympathie. Pourriez-vous m'en obtenir la permission sans intervention personnelle de ma part vis-à-vis de qui que ce soit ? Je vous en serais obligé. Si je pouvais par la même occasion voir Lamoricière, j'en serais heureux. Mais c'est de Bedeau qu'il s'agit principalement. Mille amitiés.

Croyez à mon sincère attachement.

Beaumont me charge de vous adresser la même demande en son nom.

Brouillon inédit. Extrait dans le catalogue de la librairie de l'Abbaye, sans numéro.

1. Eugène Janvier (1800-1852), avocat puis conseiller d'État, député conservateur de Montauban de 1834 à 1848, puis député du Tarn à la Législative en 1849, était, en dépit de divergences d'opinions, un ami fidèle de Beaumont et de Tocqueville dont il fit sans doute abréger l'incarcération au 2 décembre.

2. Le brouillon de la lettre ne porte que la date de décembre 1851, ajoutée postérieurement par Tocqueville, mais la date précise nous est connue par une autre version de la lettre qui a figuré au catalogue de la librairie de l'Abbaye, sans numéro (L.a.s. 1 p. 1/2 in 8).

3. Dans la nuit du 2 décembre 1851, Lamoricière, Changarnier, Bedeau, Le Flô, Charras, Cavaignac et presque tous les militaires appartenant à l'Assemblée avaient été arrêtés puis emprisonnés au fort de Ham. Seul Cavaignac sera libéré le

29 décembre. Les autres ne quittèrent Ham que pour être éloignés du territoire français par décret du 9 janvier 1852.

## À L'ÉDITEUR DE L'INSTITUT

Ce 21 décembre 1851

Monsieur,

Je vous envoie le discours *corrigé* et *le bon à tirer*[1]. Veuillez remarquer et faire remarquer à l'imprimeur que j'ai fait à la page 5 une correction très importante qui m'avait échappé sur la première épreuve. Faites, je vous prie, part de la même remarque à M. Vergé[2] afin que, s'il en est temps encore, il empêche que cette faute ne soit commise dans le petit compte rendu.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

A. DE TOCQUEVILLE

Lettre inédite. Bibliothèque Beinecke. Université Yale.

1. Il s'agit sans doute du discours du 25 octobre 1851 (séance publique des cinq académies) et de sa publication dans les *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques* (t. XX, p. 289-292).

2. Charles-Henri Vergé (1810-1890) était le rédacteur du compte rendu des *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*. Il sera élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1870. Il a été le collaborateur et le continuateur d'Édouard Dalloz, auteur des *Codes annotés*, et l'éditeur de plusieurs ouvrages de référence en matière de droit et de jurisprudence.

# APPENDICES

INDEX DES NOMS DE PERSONNES


Abbatucci, Jacques Pierre 298
Abd el-Kader 113, 355
Abraham-Dubois, Hippolyte Abraham, dit 202
Achilli, Giacinto 650-651, 668
Allard, Nelzir 39
Allier, Régis 169, 181
Altieri, Ludovico (cardinal) 568
Ampère, Jean-Jacques 447, 682, 707
Ancelot, Jacques 13, 122-123
Ancelot, Louise 339
Ancelot, Virginie 339
Andrea, Girolamo d' (archevêque) 578
Anquetil, Antoine François 73-74, 175, 335
Antonelli, Giacomo (cardinal) 444-445, 510, 568, 581, 583-584, 647
Arago, Emmanuel 433, 645
Arbouville, François Aimé Frédéric Loyré d' 535
Ariège, Frédéric Arnaud de l' 559
Arlincourt, Charles Victor Prévost d' 311
Arthuys de Charnisay, Philippe Amable d' 494-495
Aubanel, Christophe 34
Aumont, Sidonie d' 454, 548
Aupick, Jacques (général) 439-441, 587-590, 633-634, 637, 639-640
Azeglio, Massimo Taparelli, marquis d' 515-516, 529
Azeglio, Vittore Emmanuele Taparelli, marquis d' 530, 546

Baillod, Edme Charles Jean 188, 256-257
Baillod, Jean Pierre (général) 188, 256, 487
Ballanche, Pierre Simon 109, 122-123, 405
Barante, Prosper Brugière, baron de 11, 387
Barchou de Penhöen, Auguste 146-147, 149-150
Baroche, Pierre Jules 448, 691
Barrot, Adolphe 611-612, 632
Barrot, Ferdinand 320
Barrot, Jean André 342
Barrot, Odilon 12, 14, 16-17, 24-26, 37, 40-41, 112, 191-192, 195-200, 229-230, 232-233,

251, 263-264, 314, 342-343, 369, 495, 503, 611, 645-649, 670, 694, 719, 722, 728
Barthélemy-Saint-Hilaire, Jules 86, 128
Bassano, Napoléon Maret, duc de 417, 438, 591, 593
Bastide, Jules 475
Baudry de Balzac, Félix Marie 26, 456
Baudry de Balzac, Jean Baptiste 161, 456
Beaumont, Gustave de 12, 16, 18, 30, 51, 61, 69, 95-96, 99, 125, 129, 131, 133, 154, 251, 263, 298, 371-372, 401, 404, 432, 435-436, 441, 448, 502, 532, 596, 605, 614, 616, 654, 660, 699, 701, 715, 735
Bedeau, Marie Alphonse (général) 383, 416, 511-512, 535, 734-735
Belam, Elizabeth 228, 295
Belcastel, Gabriel François Joseph de Lacoste, baron de 519, 576, 580-581, 621
Belgiojoso, Cristina Trivulzio, princesse de 574
Bem, Joseph (général) 636
Benoist d'Azy, Denis 503
Berger, Jean-Jacques 664-665
Berryer, Pierre Antoine 12, 556, 619-620, 629, 658, 672
Berthois, Auguste Marie de (général) 217-218, 247
Bethmont, Eugène 320, 369
Billault, Adolphe 388, 391-396, 400, 424-425, 458, 549
Blanche, Alfred 298, N1
Blanche, Antoine Emmanuel Pascal 486
Blanche, Marguerite Anne Félicité, née Rohée 485
Blosseville, Ernest de 13, 30, 55, 108, 162, 459-460
Blouet, Abel 218, 247
Bois-le-Comte, Ernest Sain de 438-439, 514, 516, 528-529, 531-532, 536-537, 546-547, 600-601, 611, 614, 632
Boistard, Narcisse 163-164
Bollée (avocat) 405
Bonald, Louis de 13, 108, 118, 122
Bonaparte, Louis-Napoléon 13, 434-435, 437, 445-449, 506, 516, 520, 532, 536, 539-540, 552, 565-569, 584, 591, 596-600, 602, 604, 606, 608-609, 613-614, 616-617, 621-622, 627, 645-646, 649, 655-657, 659, 675, 690-691, 693, 695, 698, 711, 719, 724, 728-730, 732
Bonaparte, Mathilde 667
Bonfils 183
Bonnet, Louis Pierre Adrien 288-289
Bordillon, Grégoire 521, 532-533
Bouchitté, Louis 11, 13, 69, 73-74, 84-87, 117-118, 161, 171-172, 175, 201, 239, 245, 247, 256-257, 302, 334-335, 455-456, 473, 490, 716, 718
Boulatignier, Sébastien Joseph 62, 493, 643, 715
Boursy, Jean Charles Amand 128
Brénier, Alexandre François 652
Bricqueville, Armand, comte de 151, 200
Brisset, Marie Françoise, née Vastel 52, 65, 177
Broglie, Victor, duc de 15, 218, 238, 316, 362, 710

Brunnow, Philippe Ivanovitch, comte 651-652
Bugeaud, Thomas 15-16, 136, 356, 379, 401
Buller, Charles 384
Buloz, François 12, 73, 95, 99, 103-105, 146, 523
Bulwer, Henry, Lord 384
Burat, Jules 309
Burnouf, Charles Louis Marin 348-349
Burnouf, Émile 348
Burnouf, Jean-Louis 348
Byron, George, Lord 286

Callier, Camille Antoine 505, 564-565
Calmon, Jean Louis 163-164
Canning, Stratford, Lord 590, 638-639
Caraman, Georges Riquet de 518
Carnot, Hippolyte 268, 456
Carville, M. de 385
Castellane, Henri de 426
Catherine II de Russie 358
Caussin de Perceval, Eugène 351-352
Cavaignac, Louis Eugène (général) 433-435, 475, 477, 675, 735
Cécille, Jean-Baptiste Thomas (amiral) 507, 518
Cessac, Jean Gérard Lacuée de 13, 133, 162
Chambaron, Antoine Augustin 476-477
Chambolle, François 16, 40-41, 83, 140-141, 150, 152-153, 189-191, 238, 263, 271, 724, 732
Changarnier, Nicolas 448, 675-676, 694, 710
Charles-Albert de Sardaigne 493, 514, 528-529
Charrière, Ernest 83
Chasseloup Laubat, Prosper de 88
Chassériau, Frédéric 259
Chassériau, Théodore 11, 258-259, 360-361
Chassinat, Raoul 235
Chateaubriand, François-René, vicomte de 458
Chateaubriand, Geoffroy de 497, 661, 711
Chateaubriand, Zélie de, née d'Orglandes 661-662
Choque, Emmanuel Louis Joseph 367
Clamorgan, Paul 433, 435
Coetlosquet, Charles Paul, comte de 176, 277
Combarel de Leyval, Mathieu Louis Désiré 264, 667, 721, 730
Considerant, Victor 574-576
Constant, Lucien 127
Coquerel, Athanase 573-574
Corcelle, Francisque de 12, 16-18, 129, 153, 289, 296, 389, 396, 398, 401, 432-433, 442-445, 469, 476, 510, 519, 534-535, 551-552, 559-561, 563, 570, 572, 576-577, 580, 584, 604-605, 610, 622-627, 637, 644, 648-650, 684, 688, 706

Cormenin, Louis-Marie Delahaye, vicomte de 371
Corne, Hyacinthe 12, 14, 17, 237-238, 244, 261-263, 289-291, 295-297, 319-322, 340-341, 344, 346, 366-371, 406, 408
Cousin, Victor 56, 75, 115, 122, 171, 175, 201, 255, 262, 291, 348, 417, 467, 614, 728
Crémieux, Adolphe 315
Crestey, Pierre Charles Jacques Nicolas 43-44

Damas-Crux, Étienne Charles de 418
Daru, Charlotte, née Le Brun de Plaisance 285-286, 414
Daru, Napoléon 280, 285-286, 365-366, 369-370, 413, 427, 494, 652, 663, 690
Daunou, Claude François 95
Daurand-Forgues, Paul Émile 292, 307, 311
David d'Angers, Pierre Jean David, dit 363, 532
David, Jules 268
Decrès, Denis (amiral) 427
Delavigne, Casimir 122
Delebecque, Germain-Joseph 137
Delisle, Louis Henri Hubert 606-607
Desclozeaux, Ernest 374
Des Essarts ou Desessarts, Eugène Charles Marie 494
Desjobert, Amédée 404
Despans-Cubières, Amédée 100
Destutt de Tracy, Victor 15, 263, 299, 392, 688
Dewey Bridgman, Laura 364
Dezeimeris, Jean Eugène 17, 264-265, 270
Dicy 472
Didier, Charles 168
Didier, Henry-Gabriel 479, 660
Dieu, Hippolyte 316
Dode de la Brunerie, Guillaume (maréchal) 608
Dombidau, Marie Jean Pierre Pie, baron de Cruseilhes 717
Drouyn de Lhuys, Édouard 153, 438-442, 444, 518, 524-527, 538-539, 570, 631, 640-641, 650-651, 711-712
Droz, François-Xavier Joseph 11, 57, 115, 131-132, 172
du Bodan, François Marie Guillo 513-514
Dubois, Louis-Émile 395
Dubois, Paul-François 137, 246, 302, 395
Duchâtel, Charles Jacques 284
Duchâtel, Tanneguy 62, 70-71, 119-120, 258, 284
Ducos de La Hitte, Jean Ernest 658-659
Ducos, Jean Étienne Théodore 163
Dufaure, Jules 12, 18-19, 50-51, 314, 345, 353, 372-375, 377, 379-382, 389-390, 392-394, 396, 400-401, 404-405, 408, 411-414, 425, 432, 437, 448, 469-471, 474-478, 488, 501-505, 521, 532-533, 535, 604, 615, 624, 680-685, 691, 694-695, 700, 703-704, 711-712, 714, 725, 727-730
Dumas, Jean-Baptiste 691

Du Moncel, Alexandre Henry Adéodat 288
Dupanloup, Félix 402
Duparc, Henri 45
Duperré, Guy-Victor 111, 173
Dupin, André, dit Dupin l'aîné 155, 157-158, 273, 343, 345, 470, 694
Duponceau 457
Dutacq, Armand 17, 337-338
Duvergier de Hauranne, Prosper 214, 236, 298-299
Duveyrier, Charles 212
Duvivier, Franciade Fleurus 44

Eichtal, Gustave d' 272-273, 480
Enfantin, Prosper 12, 422-423
Enouf, Paul 127-128
Ermisse, Pierre 245
Espériès, M. d' 455
Esterhazy de Galantha, Maurice comte d' 444-445, 582, 585
Étienne, Charles Guillaume 114, 157
Euvremer, Henri 44, 58
Evrard de Saint-Jean, Auguste Louis Marie Céleste 256-257
Eyma, Xavier 209

Fábián, Gábor 240
Falaize, Pierre Henri 307-308
Falloux, Alfred de 437, 442, 444, 503-504, 520-521, 533-535, 559-562, 571, 597, 599-600, 602-603, 617, 641, 648, 710
Falloux, Marie de, née Caradeuc de La Chalotais 617, 648
Faucher, Alexandra, née Wolowska 50, 92, 232
Faucher, Léon 16, 29, 38, 49-50, 60, 92, 134-136, 232, 448-449, 730
Faure, Pascal Joseph 618
Felice, Guillaume de 361-362
Ferdinand VII 626
Feuillet, Laurent François 57, 79, 178
Flourens, Marie Jean Pierre 244
Fournier, Henri 65-66, 72
Frédéric-Guillaume IV 589, 596
Freslon, Pierre 533, 605
Frigoult de Liesville, Alfred 205
Froment 98

Gallemand, Zacharie 285-286
Ganneron, Auguste Victor Hippolyte 407
Garnier-Pagès, Louis Antoine 433, 454-455
Gaslonde, Charles Pierre 717
Gasparin, Agénor de 349-350

Gauguier, Charles 41
Gay, maréchal des logis 113
Genty de Bussy, Pierre 188, 256
Gibbes, George 78
Gilbert de Voisins, Jean-Pierre Édouard Alfred 620
Gilbert de Voisins, Jean-Pierre Victor Alfred 615, 620
Gillet de Séry, Jules 124
Girardin, Émile de 349-350, 425
Gisles, Jacques 286, 365, 369
Glais-Bizoin, Alexandre 391
Gobineau, Arthur de 13, 279, 286-287, 566
Görgey, Artúr 595
Gosselin, Charles 12, 63-64, 66, 132, 175, 669, 680
Grasset, Claude 110
Grimblot, Paul 612-613
Guilbert, Aristide 143-144, 419, 421, 426, 453, 696
Guillaumin, Gilbert 469
Guillemot, Hercule 17, 319-320, 322-323, 337, 340
Guiraud, Alexandre 167
Guizot, François 12, 16, 80-82, 198, 214, 301, 401, 404-405, 416, 432
Guyot, Eugène 381

Harcourt, Eugène, duc d' 443, 519, 535, 553, 557, 582
Harou-Romain, Romain Harou, dit 218
Hautpoul, Alphonse Henri d' 643-644, 649, 693-694
Havin, Léonor Joseph 35, 216, 320
Henin 111
Hetzel, Pierre-Jules 547
Heurtevent-Prémer 219
Howden, John Hobart Caradoc, second baron 665
Hübner, Joseph Alexandre von 443, 512-513, 599
Hugo, Victor 13, 57, 118, 646
Hurard 179-180

Jaget 513
Janvier, Eugène 734-735
Jay, Antoine 114, 204-205
Jean-Baptiste d'Autriche, archiduc 499, 502

Kergorlay, Louis de 15, 60, 89

La Cour ou Lacour, Édouard de 512-513, 566, 568, 582, 616
La Ferté, Clotilde de 295
La Madelaine, Stephen de 126-127
La Rue ou Ruë, Aristide de 356, 416

Lacretelle, Jean-Charles Dominique 118-119, 123, 139, 158
Lacrosse, Théobald 574
Laderchi, Camillo, comte 601
Laferrière, Louis Firmin 718
Lamarle, Pierre-Charles 483
Lamarre, Nicolas 126
Lamartine, Alphonse de 12, 16, 77-78, 101-102, 114-115, 184, 232, 252, 314, 330, 397, 433, 505
Lamoricière, Léon Juchault de 15, 38, 44-46, 58, 60, 112-113, 125-126, 352-358, 361, 380, 401, 404, 417, 439-441, 487, 540-546, 595-597, 604-605, 628-630, 635-637, 660, 674-677, 694, 735
Lamoricière, Marie Amélie de, née Gaillard d'Auberville 630
Landmann, abbé 137
Landsdowne, Henry Petty-Fitzmaurice, marquis de 81, 525, 538-539
Langevin, Achille 82
Langlois, Alphonse Bernard 223
Langlois, Ambroise 285
Langlois, Polyclès 305
Lanjuinais, Victor 12, 17, 88, 129-131, 242, 251, 267-270, 273-275, 281-284, 296, 343-344, 391, 393, 396-397, 424-425, 432, 436-437, 447-448, 484, 488, 504-505, 532-533, 644, 659-660, 683-687, 690-692, 694-695, 697, 700, 702, 709, 711, 718-719, 722-723, 725-726, 729-731
Larivière-Lemoigne, André 33
Lasteyrie du Saillant, Charles Philibert de 409
Lasteyrie, Jules de 401
Lasteyrie, Marie Antoinette Virginie de, née du Motier de La Fayette 550
Lavergne, Léonce de 137-138
Le Marois, Jules Polydore 11, 14, 24-26
Le Peletier de Rosambo, Louis 30-33
Le Poitevin 403
Le Roux de Lincy, Antoine 239
Le Véel, Armand Jules 363
Lebastard Delisle, Alphonse 204, 303-304, 351-352
Lebrun, Pierre Antoine 122, 133, 211, 262
Leclerc, Pierre 211-212
Ledru-Rollin, Alexandre 16, 144, 433, 442
Leduc, professeur 334-335
Lefèvre, Pierre-François 403
Lefranc, Augustin François 148
Lefrançois, Jean 485, 532
Legrand, Félix 289
Lemagnen, Joseph 478-479
Lemansois-Duprey, rédacteur 482
Lemarchand, Casimir Frédéric Adolphe 520-521
Lemine, Jacques Louis Benoît 207
Lemine, Marie-Anne, née Duhommet 207

Lemperière, Jacques 180
Lesieur, Augustin Henry 473
Lesseps, Ferdinand de 442, 506, 508, 553, 557
Leterrier, Jean Baptiste 259
Leusse, Pauline de, née de Colbert Maulevrier 186-187, 465, 662, 719-720
Lewis, George Cornewall 178
Lieber, Franz ou Francis 115-116, 261, 364
Limperani, Mathieu 618
Lombard, Alexandre 124
Louis, abbé 173
Louis-Philippe 70, 141, 165, 211
Ludre, Charles Yves de 594, 620-621

Macarel, Louis Antoine 76
Macaulay, Thomas Babington 614
Magnan, Zéphirin 598
Maissiat, Jacques Henri Marie 686-687
Malesherbes, Chrétien Guillaume de Lamoignon de 155
Mamiani della Rovere, Terenzio, comte 558
Mandat-Grancey, Charles de 682
Mandat-Grancey, Eugénie de, née Cordoue 52-53, 166-167, 177, 185-186, 491, 550-551, 682-683
Manin, Daniele 567
Marguerie, Frédéric 62, 235
Marie, Alexandre 433
Mariette-Boisville 73-74
Marmier, Xavier 222, 378
Marois, Jean-Baptiste 347
Martinez de la Rosa, Francisco de Paula 445, 571, 582, 585
Masson, Gabriel 221
Mathieu, Philippe Antoine, dit Mathieu de la Drôme 675
Maupas, Charlemagne de 734
Mazzini, Giuseppe 623
Méhémet Ali 94
Menant, Joachim 376, 420, 678
Mercier, Alfred 206, 218
Merruau, Charles 257
Michaud, Joseph François 13, 55
Michelet, Jules 11, 68-69, 71-72, 80
Mignet, François 11, 14, 56, 61-62, 84-87, 95-97, 99, 114, 116-118, 154-155, 171, 200-201, 211, 249, 261, 364, 492, 497, 671
Milnes, Richard Monckton 112
Mirbeck, colonel de 383
Mittermaier, Carl Joseph Anton 252
Molé, Mathieu 12, 23-24, 178, 262, 295, 432, 629, 688
Moline de Saint Yon, Alexandre 353

Montalembert, Charles de 109-110, 317, 470-471, 601-602, 646-647
Monteagle, Thomas Spring-Rice, Lord 721
Montherot, Jean Charles de 524
Montyon, Jean-Baptiste Auget de 133
Moreau-Christophe, Louis Mathurin 115-116
Moulin, Auguste Irénée 220
Mouton 370
Murat, Lucien 614
Musset, Alfred de 286

Nefftzer, Auguste 410
Nesselrode, Charles Robert de 441, 630, 635-636
Ney, Edgar 445-446, 613
Nicolas Ier 542, 545, 588, 630
Noël-Agnès, Nicolas Jacques 33, 180
Normanby, Constantine Henry Phipps, Lord 390, 637, 650, 668

Obermayer, Peter Eugen 416-417, 468
O'Connell, Daniel 233
Oraison, François Eustache Fulque, comte d' 402
Oribe, Manuel 607, 663
Orléans, Ferdinand-Philippe, duc d' 60, 183
Orléans, Marie-Amélie, duchesse d' 253
Ortolan, Joseph Louis Elzéar 210, 252
Osmont 170
Oudinot, Nicolas Victor 442-444, 535, 551-552, 558, 596, 603, 608, 617
Ozanam, Frédéric 458

Pagnerre, Laurent-Antoine 37-38, 447, 668-671, 680, 689, 696
Paillet, Alphonse 370
Paixhans, Henri Joseph 300, 302
Palmerston, Henry John Temple, Lord 112, 441, 523-525, 588, 631, 638-641, 650, 652
Pance, François Benjamin 476
Pantaleoni, Diomède 580
Pasquier, Étienne-Denis 406, 620-621
Passy, Hippolyte Philibert 84, 428, 503, 597, 710, 718-719
Patin, Henri 158, 261
Paul, Alfred 619-620
Paulin, Alexandre 48, 468
Pelet de la Lozère, Joseph 290
Pérignon, Pierre Paul Désiré François 395
Perraud de Caire, Mme 664
Perrotin, Charles Arthur 480-482
Persigny, Jean Gilbert Victor Fialin, comte puis duc de 594, 614, 691
Pétel, Jean-Baptiste 100

Peyronnet, Richard de 550
Pie IX 438, 442-446, 508-510, 526, 534, 539, 541, 551, 555, 558, 560-562, 565, 568, 571, 578-579, 581-583, 601, 606, 608, 623-627, 637, 642-643, 646-647
Pingard, Antonius Louis 364
Plaisance, Charles Louis Alexandre Jules Lebrun, comte de 365-366, 369-370
Plichon, Charles-Ignace 401, 478
Poirier, Jean-Baptiste 337, 347
Poncy, Charles 210
Poret, Auguste Amédée 220
Porter, George Richardson 108, 384
Potemkine, Grigori Aleksandrovitch 358
Poussin, Guillaume Tell 132, 600, 637
Pritchard, George 282
Puymaigre, Théodore Boudet, comte de 277

Quesnault, ou Quénault, Hippolyte Alphonse 26, 151
Quinet, Edgar 11, 68-69, 147, 150, 222

Radnor, William Pleydell-Bouverie, Lord 720
Rainneville, Alphonse Valentin Vaysse de 643
Randon, Jacques 417, 609
Raudot, Claude 461
Raumer, Friedrich von 467
Ravignan, Xavier de 313
Rayneval, Alphonse de 443-445, 508-510, 519, 534-535, 551, 568-572, 578-586, 599, 603-606, 642-643
Récamier, Juliette 84
Reeve, Henry 80, 527
Reibell, Félix 494
Rémusat, Charles de 77, 97-99, 286, 517, 550, 649, 705-706, 710
Renouf, Sidney 263
Riencourt, Anne Honoré Olivier de 546
Rihouët, Jean-Frédéric 359
Ritter, E. 174
Rivet, Jean Charles 19, 377, 389, 407, 411-412, 414-415, 423-425, 436, 471, 488, 498, 500-502, 588, 605, 694, 698-700, 714-715
Robiou de la Tréhonnais, Louis 142-143
Roger, François 114
Romain-Desfossés, Joseph-Romain Desfossés, dit 660
Rosas, Juan Manuel de 607, 663
Rossi, Pellegrino 95, 99, 442
Rostolan, Louis de 443-445, 562-563, 570, 576, 610, 621, 647
Roussel, Pierre-Auguste-Jules 474
Royer-Collard, Pierre-Paul 90, 114, 158, 171-172, 255-256, 325

Sade, Xavier de 263

Saget, Marie-Françoise 566, 590, 667
Saint-Albin, Hortensius Rousselin Corbeau de 206
Saint-Marc Girardin, Marc Girardin, dit 303
Sainte-Beuve, Charles-Augustin 13
Salvandy, Narcisse de 21, 171, 255, 300
Sauzet, Paul 54, 343, 345
Savoye, Henri Charles 128, 249
Say, Horace-Émile 407
Scheffer, Ary 11, 281
Scheffer, Charles Arnold 17, 274-276, 278-279, 281, 286-287, 307, 310
Schwarzenberg, Félix, prince de 512-513, 531, 568, 582, 585
Sellier, François Édouard 359
Senior, Nassau William 36, 46-47, 174, 228-229, 457, 496, 721
Sibour, Marie Dominique Auguste 567
Silvestre de Sacy, Samuel Ustazade 105-107
Spencer, John Canfield 156, 302
Stanley, Edward George Geoffrey Smith, Lord 538
Stöffels, Charles 11-13, 17, 47-48, 118-121, 138-139, 158-160, 175-176, 182-183, 213-214, 276, 278, 294, 300-302, 309-310, 317-319, 338-339, 386, 464-467
Stöffels, Eugène 11-12, 14, 17, 27-28, 66, 89, 91, 138, 160, 164-165, 183, 203-204, 208-209, 214, 233-234, 253-255, 278, 293, 301, 336, 339, 433, 451, 462, 464, 488-489, 673, 707-708, 721
Stöffels, Kathinka ou Catherine 138, 465, 566, 708, 722

Taillandier, Alphonse Honoré 397
Talabot, Léon 415-416
Tamisier, M. de 265, 337
Ternaux, Mortimer 283
Teste, Jean Baptiste 65
Testelin, Achille Arthur Armand 644
Thiers, Adolphe 14, 16, 56, 66, 93-95, 102, 113, 155, 190-194, 198, 232, 251, 263-264, 274, 278, 290, 314, 341, 369, 386, 389, 393, 423, 432, 446, 468, 471, 522, 629, 644, 646, 688, 724, 729, 731
Thomas, Frédéric 309
Thouvenel, Antoine Édouard 565-566, 590-591, 666-667
Titov, Vladimir Pavlovitch 630
Tocqueville, Édouard de 428, 669
Tocqueville, Hervé de 161, 176, 286, 386, 425
Tocqueville, Hippolyte de 110, 335, 459, 688
Tocqueville, Marie de, née Mary Mottley 28, 49-50, 53, 89, 92, 108, 138, 141, 147, 160, 182, 201, 228, 251, 255, 286, 291, 295, 322, 342, 371, 379, 383, 414, 436, 448, 451, 465, 482, 566, 661-662, 666-667, 700, 707, 711, 713-715, 722
Toussenel, Alphonse 69
Townsend, Isaiah 156-157
Travers, Julien 11, 178, 211, 287, 312, 320-321, 385-386, 492-493, 664
Trézel, Camille Alphonse 43

Troplong, Raymond Théodore 96

Urbain, Ismaïl 308

Valée, Sylvain Charles 45
Valmy, François Christophe Edmond Kellermann, duc de 598, 600
Vatout, Jean 165
Vaulogé, Léon Jules 351-352
Vergé, Charles Henri 248, 735
Véron, Louis Désiré 615
Vicq-d'Azyr, Félix 253
Vieillard, Narcisse 202, 206
Viel-Castel, Charles de 553-554
Vigny, Alfred de 453-454
Villemain, Abel 68, 126-127, 137, 179-180, 246, 291, 300
Visconti-Venosta, Emilio 608
Vitet, Ludovic 258-259, 411
Vivien, Auguste 12, 34, 50-51, 79, 434, 552-554, 557
Vogüé, Léonce de 184

Walewski, Alexandre Colonna, comte 438, 554-556, 608
Walsh, Robert 272
Wheaton, Henry 78

## La politique de la monarchie de Juillet (1839-janvier 1848)

À Narcisse de Salvandy, [janvier - 9 mars 1839 ?]
À M. le rédacteur du *Constitutionnel*, 10 février 1839
À Mathieu Molé, [12 février 1839]
À Odilon Barrot, [13 - 16 février 1839 ?]
Au docteur Baudry de Balzac, 16 février 1839
À Eugène Stöffels, 7 mars 1839
Au rédacteur du *Journal des débats*, 9 mars [1839]
À Léon Faucher, 10 mars 1839
À Ernest de Blosseville, 11 mars 1839
À Louis Le Peletier de Rosambo, 13 mars 1839
À Nicolas-Jacques Noël-Agnès, 6 avril 1839
À André Larivière-Lemoigne, 18 avril 1839
À Christophe Aubanel, [18 avril 1839]
À Auguste Vivien, [30 avril 1839 ?]
À (Léonor Havin ?), [mai 1839 ?]
À Nassau William Senior, 19 juin 1839
À un correspondant anglais inconnu, [19 juin 1839]
À Laurent Antoine Pagnerre, 20 juin 1839
À Léon Faucher, [18 juillet 1839 ?]
Au directeur du *Moniteur*, [18 juillet 1839 ?]
À François-Adolphe Chambolle, [1er août 1839]
Au rédacteur du *Siècle*, 1er août 1839
Au directeur du *Moniteur*, 3 août 1839
Au général Camille Alphonse Trézel, 3 août 1839
À Léon Juchault de Lamoricière, 14 août 1839
À Nassau William Senior, 25 août 1839
À Charles Stöffels, 1er septembre 1839
À Léon Faucher, 1er septembre 1839
À Auguste Vivien, 3 septembre 1839
Au ministre de la Justice et des Cultes, 4 septembre 1839
À Eugénie de Cordoue, comtesse de Grancey, 12 septembre 1839
À Paul Jean Pierre Sauzet, 1[er] octobre 1839
À Ernest de Blosseville, 3 octobre 1839
À François Mignet, 10 octobre 1839
À Laurent François Feuillet, 10 octobre 1839

À Léon Juchault de Lamoricière, 11 octobre 1839
À Léon Faucher, 14 octobre 1839
À François Mignet, 23 octobre 1839
Au ministre de l'Intérieur, 25 novembre 1839
À Charles Gosselin, [mi-novembre - mi-décembre 1839 ?]
À la direction des Cultes, 7 janvier 1840
À Henri Fournier, 8 janvier 1840
À Eugène Stöffels, 21 janvier 1840
À Jules Michelet, [3, 10 ou 17 février 1840 ?]
À Louis Bouchitté, 22 février 1840
À Tanneguy Duchâtel, ministre de l'Intérieur, 25 février 1840
À Jules Michelet, [février-mi-avril 1840 ?]
À Henri Fournier, [2 mars 1840 ?]
À François Buloz, 6 mars 1840
À Louis Bouchitté, 10 mars 1840
À Victor Cousin, ministre de l'Instruction publique, [23 mars 1840 ?]
À Victor Cousin, [1er mars - 28 octobre 1840 ?]
À Louis Antoine Macarel, 23 avril 1840
À Charles de Rémusat, 25 avril [1840]
À Alphonse de Lamartine, 25 avril 1840
À Auguste Vivien, 25 avril 1840
À un correspondant inconnu, 25 avril 1840
À Laurent François Feuillet, 27 avril 1840
À Jules Michelet, 27 avril 1840
À François Guizot, 27 avril 1840
François Guizot à Alexis de Tocqueville, 7 mai 1840
À Achille Langevin, [28 avril 1840]
À Ernest Charrière, [3 mai 1840 ?]
À Juliette Récamier, [avril - mai 1840 ?]
À Louis Bouchitté, 13 mai 1840
À Louis Bouchitté, [29 mai 1840]
À Louis Bouchitté, 4 juin 1840
À Louis Bouchitté, 9 juin 1840
À Louis Bouchitté, [22 juin 1840]
À Victor Lanjuinais, 29 juin 1840
À un correspondant inconnu, 4 juillet 1840
À Eugène Stöffels, 14 juillet 1840
À Léon Faucher, 28 juillet 1840
À Adolphe Thiers, 31 juillet 1840
À François Mignet, 19 août 1840
À Charles de Rémusat, ministre de l'Intérieur, 24 août 1840
À Charles de Rémusat, 27 août 1840

À François Mignet, 2 septembre 1840
À Amédée Despans-Cubières, ministre de la Guerre, 17 septembre 1840
À Alphonse de Lamartine, 19 septembre 1840
Alphonse de Lamartine à Alexis de Tocqueville, [1840]
À François Buloz, 23 septembre 1840
À François Buloz, 2 octobre 1840
À Samuel Ustazade Silvestre de Sacy, 18 octobre 1840
Au directeur du *Moniteur*, 18 octobre 1840
À George Richardson Porter, [octobre 1840 ?]
À Ernest de Blosseville, [novembre - décembre 1840]
À Charles de Montalembert, [1er décembre 1840 ?]
À Charles de Montalembert, [13 décembre 1840]
À Cl. Grasset, [13 décembre 1840]
À l'amiral Guy-Victor Duperré, ministre de la Marine, 16 décembre 1840
À Odilon Barrot, [18 décembre 1840]
À Léon Juchault de Lamoricière, 20 décembre 1840
À François Mignet, [décembre 1840]
À Joseph Droz, 1er janvier 1841
À François Mignet, [1er janvier 1841]
À François Mignet, [9 janvier 1841 ?]
À Louis Bouchitté, [9 janvier 1841 ?]
À Charles Stöffels, 18 janvier 1841
À Tanneguy Duchâtel, ministre de l'Intérieur, 21 janvier 1841
À Charles Stöffels, 29 janvier 1841
À Victor Cousin, [début février 1841 ?]
À Pierre Antoine Lebrun, 16 février 1841
À Charles Lacretelle, [24 février 1841 ?]
À Jules Gillet de Séry, 15 mars 1841
À Alexandre Lombard, 15 mars 1840 [1841 ?]
À Léon Juchault de Lamoricière, 30 mars 1841
Au maire de Saint-Floxel, 8 avril 1841
À Stephen de la Madelaine, 18 avril 1841
À Lucien Constant, 23 avril 1841
À Henri Charles Joseph Savoye, 25 avril 1841
À Victor Lanjuinais, 16 mai 1841
À (François-Xavier Droz ?), 26 juin 1841
À Charles Gosselin, [juin 1841 ?]
À Pierre Antoine Lebrun, 29 juin 1841
À Léon Faucher, 5 juillet 1841
À Léon Faucher, 15 juillet 1841
À Léonce de Lavergne, 22 juillet 1841
À Charles Stöffels, 17 août 1841

À François Chambolle, [29 août 1841 ?]
À Monseigneur Louis Robiou de la Tréhonnais, août 1841
À Aristide Guilbert, 4 septembre 1841
Au ministre de l'Instruction publique, 11 septembre 1841
À François Buloz, 12 septembre 1841
À Edgar Quinet, 25 septembre 1841
À un correspondant inconnu, [septembre 1841 ?]
À Auguste Théodore Hilaire Barchou de Penhöen, 12 octobre 1841
À François Chambolle, 25 octobre 1841
À (Francisque de Corcelle ?), 1er novembre 1841
À François Mignet, 6 novembre 1841
À Isaiah Townsend, 10 novembre 1841
À André Dupin, dit Dupin aîné, 10 novembre 1841
À Charles Stöffels, 16 novembre 1841
À Eugène Stöffels, 30 novembre 1841
À Louis Bouchitté, 19 décembre 1841
À Ernest de Blosseville, 25 décembre 1841
À Théodore Ducos, [1841 ?]
À Jean Louis Calmon, [fin 1841 - 1842]
À Eugène Stöffels, 1er janvier 1842
À Eugénie de Grancey, 8 janvier 1842
À Alexandre Guiraud, 8 janvier 1842
À Charles Didier, 24 janvier 1842
À Régis Allier, 2 février 1842
À Osmont, [février - début mars 1842]
À Victor Cousin, [21 mars 1842 ?]
À Louis Bouchitté, 23 mars 1842
À un correspondant inconnu, 28 mars 1842
À l'amiral Guy-Victor Duperré, [mars 1842]
À Nassau William Senior, 7 avril 1842
À Louis Bouchitté, 12 avril 1842
À Charles Stöffels, 14 avril 1842
À Eugénie de Grancey, [21 avril 1842]
Au ministre de la Justice et des Cultes, 29 avril 1842
À Julien Travers, 30 avril 1842
À Laurent François Feuillet, 16 mai 1842
À Abel Villemain, ministre de l'Instruction publique, 25 mai 1842
À Jacques Lemperière, [mai 1842 ?]
À Régis Allier, 19 juin 1842
À Charles Stöffels, 13 juillet 1842
À Monsieur Bonfils, 14 juillet 1842
À Léonce de Vogüé, 15 août [18]42

À Alphonse de Lamartine, [18 août 1842 ?]
À Eugénie de Grancey, [25 août 1842]
À Pauline de Leusse, 29 août 1842
Au secrétariat des commandements de la Reine, 7 septembre 1842
À (Pierre Genty de Bussy ?), 7 septembre 1842
À François-Adolphe Chambolle, 16 septembre [18]42
À Odilon Barrot, 16 septembre 1842
Odilon Barrot à Alexis de Tocqueville, 11 octobre 1842
À François Mignet, [septembre - octobre 1842 ?]
À Hippolyte Abraham-Dubois, 24 septembre [1842]
À Eugène Stöffels, 6 octobre 1842
À Antoine Jay, 24 octobre 1842
À Alfred Frigoult de Liesville, 23 décembre 1842
À Hortensius Rousselin de Corbeau, comte de Saint-Albin, [1842]
Au ministre de la Guerre, [1842 ?]
À Eugène Stöffels, 3 janvier 1843
À Xavier Eyma, 8 janvier 1843
À Joseph Louis Elzéar Ortolan, 12 janvier 1843
À Julien Travers, 22 janvier 1843
Au roi, janvier 1843
À Charles Duveyrier, [janvier 1843 ?]
À Charles Stöffels, 23 février 1843
À Prosper Duvergier de Hauranne, [26 février 1843 ?]
À M. le ministre de la Guerre, duc de Dalmatie, 7 avril 1843
À Léonor-Joseph Havin, [22 avril 1843 ?]
Au général Auguste Marie de Berthois, [juin 1843 ?]
Au général Auguste Marie de Berthois, [juin 1843 ?]
À (Alfred ?) Mercier, 3 juin 1843
Au directeur de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines, [début juin 1843 ?]
À un membre de l'Académie des sciences, 15 juin 1843
À Gabriel Masson, 18 juin 1843
À Edgar Quinet, [19 juin - 3 juillet 1843 ?]
À Alphonse Bernard Langlois, 5 juillet 1843
Distribution des prix dans les collèges de l'académie de Caen. Collège de Valognes, août 1843
À Nassau William Senior, 13 septembre 1843
À Odilon Barrot, 26 septembre 1843
À Odilon Barrot, 12 octobre 1843
À Léon Faucher, 12 octobre 1843
À Eugène Stöffels, octobre 1843
Au ministère de l'Intérieur, 13 octobre 1843

À Prosper Duvergier de Hauranne, 13 octobre 1843
À Hyacinthe Corne, 18 octobre 1843
À un correspondant inconnu, 26 décembre 1843
À Louis Bouchitté, [26 décembre 1843 ?]
À Gábor Fábián, [1843]
À Victor Lanjuinais, [1843]
À la Société orientale, [fin 1843 ?]
À un correspondant inconnu, 27 janvier 1844
À Marie Jean Pierre Flourens, [février 1844 ?]
Au chef du 1er escadron du train des équipages, [3 février 1844 ?]
À Louis Bouchitté, 4 février 1844
Au général Auguste Marie de Berthois, [6 février 1844 ?]
À Charles Henri Vergé, 19 février 1844
À François Mignet, [19 février 1844 ?]
Au syndic et aux membres composant le conseil de discipline des huissiers de l'arrondissement de Valognes, [mars 1844 ?]
À Victor Lanjuinais, 8 mars 1844
À Adolphe Thiers, 18 mars [1844]
À Joseph-Louis-Elzéar Ortolan, [21 mars 1844]
Au secrétaire de Marie-Amélie, duchesse d'Orléans, 31 mars 1844
À Eugène Stöffels, 3 avril 1844
À (Pierre Paul Royer-Collard ?), [janvier - avril 1844 ?]
À Louis Bouchitté, 13 avril [1844]
À (Ludovic Vitet ?), [avril - mai 1844 ?]
À Jean Baptiste Leterrier, 19 mai 1844
Au directeur du *Moniteur*, 29 mai 1844
À François Mignet, 4 juin 1844
À Hyacinthe Corne, [8 juin 1844 ?]
À Odilon Barrot, [16 juin 1844 ?]
À Jean Eugène Dezeimeris, [fin juin 1844 ?]
À Jean Eugène Dezeimeris, [juin - juillet 1844 ?]
Au rédacteur du *Moniteur*, [6 juillet 1844 ?]
À un correspondant inconnu, 7 juillet 1844
À Victor Lanjuinais, 18 juillet [18]44
À Hippolyte Carnot, [24 juillet 1844]
À Victor Lanjuinais, 31 juillet 1844
À Jean Eugène Dezeimeris, [juillet 1844 - janvier 1845 ?]
À François-Adolphe Chambolle, [juillet 1844 ?]
À (Gustave d'Eichtal ?), [6 août 1844]
À Robert Walsh, 7 août 1844
Au baron André Dupin, 8 août 1844
À Victor Lanjuinais, 14 août 1844

À Arnold Scheffer, [22 août 1844]
À Arnold Scheffer, [23 août 1844]
À Charles Stöffels, 25 août 1844
À Arnold Scheffer, [29 août 1844]
À Arnold Scheffer, [9 septembre 1844]
À Napoléon Daru, 17 septembre 1844
À Arnold Scheffer, [18 septembre 1844]
À Victor Lanjuinais, 22 septembre 1844
Au ministre de l'Intérieur, Tanneguy Duchâtel, 29 septembre 1844
À Napoléon Daru, [1er octobre 1844 ?]
À Arnold Scheffer, [début octobre 1844 ?]
À Julien Travers, 6 octobre 1844
Au préfet de la Manche [Adrien Bonnet], 19 octobre 1844
À Hyacinthe Corne, 1er novembre 1844
À Paul-Émile Daurand-Forgues, [novembre 1844 ?]
À Paul-Émile Daurand-Forgues, [novembre 1844 - mars 1845 ?]
À Eugène Stöffels, 14 novembre 1844
À Mathieu Molé, [novembre 1844 ?]
À Hyacinthe Corne, 1er décembre 1844
À Hyacinthe Corne, 13 décembre 1844
À Alfred Blanche, [21 décembre 1844]
À Prosper Duvergier de Hauranne, [1844]
À Prosper Duvergier de Hauranne, [début 1845 ?]
À Charles Stöffels, 2 janvier 1845
À Charles Stöffels, 11 janvier 1845
À Louis Bouchitté, 19 janvier 1845
*Le Commerce*, 20 janvier 1845
À un membre du jury du salon de peinture, [début 1845]
À (un membre de la société du *Commerce* ?), [début février 1845 ?]
À Arnold Scheffer ou Paul Émile Daurand-Forgues, 3 février 1845
À Pierre Henri Falaize, 5 février 1845
Compte rendu des décisions du conseil de rédaction du *Commerce*, 21 mars 1845
À Charles Stöffels, 21 mars 1845
À Arnold Scheffer, [26 - 27 mars 1845 ?]
À un correspondant inconnu, 3 avril 1845
À Paul Émile Daurand-Forgues, [7 - 14 avril 1845 ?]
À Julien Travers, 12 avril 1845
Au père Xavier de Ravignan, [20 avril 1845 ?]
À Alphonse de Lamartine, [mars - mai 1845 ?]
À Odilon Barrot, [3 mai 1845 ?]
À (Adolphe Crémieux ?), 13 mai [1845]
À Hippolyte Dieu, 1[er] juin 1845

À Charles Stöffels, 6 juillet 1845
À Hyacinthe Corne, 26 juillet 1845
À Julien Travers, 22 août 1845
À Hyacinthe Corne, 25 août 1845
À Hercule Guillemot, 25 août 1845
Prospectus du *Soleil*, supplément au *Commerce* du 16 septembre 1845
*Le Pays. Journal des intérêts nationaux*. Prospectus du 14 octobre 1845
À Louis Bouchitté, 16 octobre 1845
À Eugène Stöffels, 23 octobre 1845
À Hercule Guillemot, [fin octobre 1845 ?]
À Charles Stöffels, 1er novembre 1845
À Hyacinthe Corne, 13 novembre 1845
À Odilon Barrot, 25 novembre 1845
À Victor Lanjuinais, 22 décembre 1845
À Hyacinthe Corne, 27 décembre 1845
À (un auteur ?), [début 1845 ?]
À Jean-Baptiste Poirier, [fin janvier - juillet 1845 ?]
Au maire de Sainte-Geneviève, 18 février 1846
À Charles Louis Marin Burnouf, 12 mars 1846
À Émile de Girardin, 16 mars 1846
A. de Tocqueville et A. de Gasparin à Émile de Girardin, 31 mars 1846
À Eugène Caussin de Perceval, [mars 1846 ?]
À Léon Juchault de Lamoricière, 5 avril 1846
À (François-Édouard Sellier ?), [avril 1846]
À Jean-Frédéric Rihouët, [janvier - avril 1846 ?]
À Théodore Chassériau, 3 mai 1846
À Guillaume de Felice, 30 mai 1846
À David d'Angers, 7 juin 1846
À Antonius Louis Pingard, 17 juin 1846
À François Mignet, 25 juin 1846
À Napoléon Daru, [fin juin - début juillet 1846]
À Hyacinthe Corne, 6 août [18]46
À Hyacinthe Corne, 8 août 1846
À Napoléon Daru, 12 août [18]46
À Hyacinthe Corne, 25 août 1846
À Jules Dufaure, 2 septembre 1846
À Joachim Menant, 4 septembre 1846
À Jules Dufaure, 16 septembre 1846
À un correspondant inconnu, 23 septembre 1846
À un correspondant inconnu, 26 septembre 1846
À Jules Dufaure, 6 novembre 1846
À Marie Alphonse Bedeau, 18 décembre 1846

À un député, [6 juillet 1846 - fin décembre 1847 ?]
À Julien Travers, 17 janvier 1847
À Charles Stöffels, 18 janvier 1847
À Prosper de Barante, [20 janvier 1847 ?]
À Adolphe Billault, [22 janvier 1847 ?]
À Jules Dufaure, [fin janvier 1847 ?]
À Jules Dufaure, [fin janvier 1847 ?]
À Adolphe Billault, [fin janvier 1847 ?]
À Victor Lanjuinais, [7 février 1847 ?]
À Victor Lanjuinais, [11 février 1847 ?]
À Adolphe Billault, [février 1847 ?]
À Adolphe Billault, [janvier ou février 1847]
À Adolphe Billault, [5 mars 1847 ?]
À Adolphe Billault, [23 février ou 23 mars 1847]
À Victor Lanjuinais, [8 mars - 5 avril 1847]
À Alphonse Honoré Taillandier, [1847, après mars]
Au rédacteur du *Siècle*, 7 avril 1847
À Francisque de Corcelle, [avril 1847 ?]
À un correspondant inconnu, 16 avril 1847
À Jules Dufaure, [avril - mai 1847 ?]
À Adolphe Billault, [avril - mai 1847]
À un membre de la commission d'Afrique, [avril 1847 ?]
À (l'abbé Dupanloup ?), 23 avril 1847
À un comte, membre de la commission d'Afrique, [1847]
À Pierre-François Lefèvre, 11 mai 1847
À Jules Dufaure, [7 juin 1847]
À Bollée, 17 juin 1847
Au chancelier de la Chambre des pairs (Étienne-Denis Pasquier), 18 juin 1847
À Hyacinthe Corne, [juin 1847]
À Jules Dufaure, [6 juillet 1847 ?]
À Charles-Philibert de Lasteyrie, 6 juillet 1847
À Auguste Nefftzer, [22 juillet 1847]
À Auguste Nefftzer, [22 juillet 1847]
À Ludovic Vitet, 25 juillet 1847
À Jules Dufaure, 29 juillet 1847
À Napoléon Daru, [juillet 1847 ?]
À Jean-Charles Rivet, 14 août 1847
À (Peter Eugen Obermayer ?), [27 août 1847]
À Victor Cousin, [août - septembre 1847 ?]
À Aristide Guilbert, 20 septembre 1847
À Joachim Menant, 29 septembre 1847
À un correspondant inconnu, 11 octobre 1847

À (Aristide Guilbert ?), 15 octobre 1847
À (Aristide Guilbert ?), 30 octobre 1847
À Prosper Enfantin, 10 novembre 1847
À Jean-Charles Rivet, 15 novembre 1847
À Victor Lanjuinais, 23 novembre 1847
À (Aristide Guilbert ?), 26 novembre 1847
À Napoléon Daru, [octobre - décembre 1847 ?]
À (un journaliste ?), [fin 1847 - début 1848]

## À l'épreuve du pouvoir : du ministère à la défense de la légalité républicaine (1848-1851)

À Eugène Stöffels, 7 mars 1848
À Aristide Guilbert, [1er avril 1848]
À Alfred de Vigny, 15 avril 1848
À Louis Antoine Garnier-Pagès, 17 avril 1848
À Louis Bouchitté, 1er mai 1848
À Nassau William Senior, [mai - juin 1848 ?]
À Adolphe Billault, [8 juillet 1848]
À un correspondant inconnu, 10 juillet 1848
À Ernest de Blosseville, [juillet 1848 ?]
À Ernest de Blosseville, [juillet 1848 ?]
À Claude Raudot, 15 juillet 1848
À un correspondant inconnu, 15 juillet 1848
À Eugène Stöffels, 21 juillet 1848
À Charles Stöffels, 7 août 1848
À Pauline de Leusse, 20 août 1848
À Charles Stöffels, 29 août 1848
À Victor Cousin, [2 septembre 1848 ?]
À un correspondant inconnu, 8 septembre 1848
À Gilbert Guillaumin, [17 septembre 1848 ?]
À Jules Dufaure, [21 septembre 1848]
À M. Dicy, [29 septembre 1848 ?]
À M. Dicy, [29 septembre 1848]
À Louis Bouchitté, [30 septembre 1848 ?]
À Jules Roussel, 7 octobre 1848
À Jules Dufaure, [14 octobre 1848]
À Jules Dufaure, [3 novembre 1848]
À un correspondant inconnu, 16 novembre 1848
À Jules Dufaure, 20 novembre 1848
À Gabriel Didier, 27 novembre 1848
À (Charles-Arthur Perrotin ?), 8 décembre 1848

À Gustave d'Eichtal, 20 décembre 1848
À Charles-Arthur Perrotin, 23 décembre 1848
À Charles-Arthur Perrotin, [28 décembre 1848 ?]
À Lemansois-Duprey, [1848]
Au rédacteur de l'*Europe théâtrale*, 6 janvier 1849
Au président de l'Assemblée nationale, 8 janvier 1849
À Victor Lanjuinais, [janvier 1849 ?]
À un député, 19 janvier 1849
À (Mme Blanche ?), 30 janvier 1849
Au président de l'Assemblée nationale, [janvier ou février 1849 ?]
À Jean Pierre Baillod, [début 1849 ?]
À Jean Pierre Baillod, [début 1849]
À Victor Lanjuinais, [4 février 1849 ?]
À Eugène Stöffels, 9 mars 1849
À Louis Bouchitté, [13 mars 1849]
À Félix Martin-Doisy, 15 mars 1849
À Eugénie de Grancey, 17 mars 1849
À Julien Travers, 28 mars 1849
À Philippe Amable d'Arthuys de Charnisay, 28 avril 1849
À Odilon Barrot, 4 mai 1849
À Nassau William Senior, 5 mai 1849
À (François Mignet ?), 6 mai 1849
À Jean-Charles Rivet, 17 mai 1849
À Jules Dufaure, [2 juin 1849 ?]
À Jules Dufaure, [2 juin 1849 ?]
À Jules Dufaure, [2 juin 1849 ?]
À Victor Lanjuinais, 2 juin 1849
À Victor Lanjuinais, [juin 1849 ?]
À Alphonse de Lamartine, 8 juin [18]49
Le ministre des Affaires étrangères à Ferdinand de Lesseps, 9 juin 1849
À l'amiral Jean-Baptiste Cécille, 18 juin 1849
À l'amiral Jean-Baptiste Cécille, 20 juin 1849
À Alphonse de Rayneval, 2 juillet 1849
À Marie-Alphonse Bedeau, 2 juillet 1849
À Édouard de la Cour, 2 juillet 1849
À M. du Bodan, procureur général à Rennes, 3 juillet 1849
À Ernest Sain de Bois-le-Comte, 4 juillet 1849
À Charles de Rémusat, [4 juillet 1849]
À l'amiral Jean-Baptiste Cécille, 7 juillet 1849
À Georges de Caraman, 8 juillet 1849
À Eugène d'Harcourt, 11 juillet 1849
À Alfred de Falloux, [juin - juillet 1849 ?]

À Alfred de Falloux, [juin - juillet 1849 ?]
À Alfred de Falloux, [juin - juillet 1849 ?]
À Adolphe Thiers, [13 juillet 1849]
À François Buloz, 13 juillet 1849
À un correspondant inconnu, [14 juillet 1849]
À (Édouard Drouyn de Lhuys ?), 16 juillet 1849
À Édouard Drouyn de Lhuys, 18 juillet 1849
À Ernest Sain de Bois-le-Comte, 19 juillet 1849
À Vittore Emmanuele d'Azeglio, 19 juillet 1849
À Ernest Sain de Bois-le-Comte, 19 juillet 1849
À Victor Lanjuinais, [juillet 1849]
À Alfred de Falloux, 22 juillet 1849
À Alfred de Falloux, [23 juillet 1849 ?]
À Ernest Sain de Bois-le-Comte, 23 juillet 1849
À Édouard Drouyn de Lhuys, 23 juillet 1849
À Léon Juchault de Lamoricière, 23 juillet 1849
À Léon Juchault de Lamoricière, [24 juillet 1849 ?]
À Léon Juchault de Lamoricière, 25 juillet 1849
À Ernest Sain de Bois-le-Comte, 25 juillet 1849
Aux agents diplomatiques et consulaires de la République française en Allemagne, 25 juillet 1849
(Au directeur général des Postes ?), 28 juillet 1849
À Adolphe Billault, 28 juillet 1849
À Charles de Rémusat, [28 juillet 1849]
À Eugénie de Grancey, 29 juillet 1849
Au général Victor Oudinot, 30 juillet [1849]
À Auguste Vivien, 30 [juillet 1849]
À Auguste Vivien, [30 juillet 1849]
À Alexandre Walewski, 31 juillet 1849
À Pierre-Antoine Berryer, 1er août 1849
À Auguste Vivien, [2 août 1849]
Au général Victor Oudinot, 4 août 1849
À Alfred de Falloux, [début août 1849 ?]
À Alfred de Falloux, [6 août 1849]
À Alfred de Falloux, [7 août 1849]
Au général Louis de Rostolan, 9 août 1849
À Camille Callier, 9 août 1849
À Édouard Thouvenel, 14 août 1849
À Édouard de la Cour, 15 août 1849
À Alphonse de Rayneval, 16 août 1849
À Alphonse de Rayneval, 17 août 1849
À Athanase Coquerel, [17 août 1849 ?]

À Victor Considerant, 18 août 1849
Au général de Rostolan, 19 août 1849
À Francisque de Corcelle, 19 août 1849
À (Alphonse de Rayneval ?), [19 - 21 août 1849 ?]
À Gabriel de Belcastel, 21 août 1849
À Alphonse de Rayneval, [août 1849]
À Alphonse de Rayneval, 22 août 1849
Au général Jacques Aupick, 24 août 1849
À Marie-Françoise Saget, 25 août 1849
À Napoléon-Joseph de Bassano, 26 août 1849
À (Charles-Yves de Ludre ?), 27 août [18]49
À Léon Juchault de Lamoricière, 28 août 1849
À Louis-Napoléon Bonaparte, 29 août 1849
À Alfred de Falloux, 29 août 1849
À Alfred de Falloux, [2 septembre 1849]
À Ernest Sain de Bois-le-Comte, 3 septembre 1849
À Charles de Montalembert, 3 septembre 1849
À Alfred de Falloux, 6 septembre 1849
À Alphonse de Rayneval, 6 septembre 1849
À Léon Juchault de Lamoricière, 7 [septembre ?] 1849
À Alphonse de Rayneval, 9 septembre 1849
À Henri Hubert Delisle, 10 septembre 1849
À Louis-Napoléon Bonaparte, 11 septembre 1849
À Louis-Napoléon Bonaparte, 12 septembre 1849
Au général Louis de Rostolan, 14 septembre 1849
À Adolphe Barrot, 15 septembre 1849
À Ernest Sain de Bois-le-Comte, 15 septembre 1849
À Paul Grimblot, [15 septembre ?] 1849
À Louis-Napoléon Bonaparte, [17 septembre 1849 ?]
À Victor Cousin, 17 septembre 1849
À Louis Véron, 18 septembre 1849
À Édouard de la Cour, 19 septembre 1849
À Marie de Falloux, 19 septembre 1849
À Pascal-Joseph Faure, 19 septembre 1849
À un correspondant inconnu, 19 septembre 1849
À Pierre-Antoine Berryer, 19 septembre 1849
À Étienne-Denis Pasquier, 20 septembre 1849
À Louis-Napoléon Bonaparte, 21 septembre 1849
À Louis-Napoléon Bonaparte, 23 septembre 1849
À Francisque de Corcelle, 27 septembre 1849
À Jules Dufaure, 29 septembre 1849
À Francisque de Corcelle, 30 septembre 1849

À Léon Juchault de Lamoricière, 1er octobre 1849
À Édouard Drouyn de Lhuys, 1er octobre 1849
À Ernest Sain de Bois-le-Comte, 4 octobre 1849
À M. le général Jacques Aupick, 7 octobre 1849
À Léon Juchault de Lamoricière, 9 octobre 1849
À Léon Juchault de Lamoricière, 9 octobre 1849
Au général Jacques Aupick, 11 octobre 1849
À Édouard Drouyn de Lhuys, 12 octobre 1849
À Alfred de Falloux, 12 octobre 1849
À Alphonse de Rayneval, 16 octobre 1849
À Victor Lanjuinais, [19 octobre 1849]
À Odilon Barrot, [20 octobre 1849]
À Alfred de Falloux, 21 octobre 1849
À Odilon Barrot, 21 octobre 1849
À Charles de Rémusat, [25 octobre 1849]
À Edmond Drouyn de Lhuys, 29 octobre 1849
À [Napoléon Daru], 31 octobre 1849
À un correspondant inconnu, [juin - octobre 1849]
À (Gustave de Beaumont ?), 1er novembre 1849
À Louis-Napoléon Bonaparte, [1er novembre 1849]
À Louis-Napoléon Bonaparte, 7 novembre 1849
À Pierre-Antoine Berryer, [8 ou 15 novembre 1849 ?]
À un correspondant inconnu, 21 novembre 1849
À Victor Lanjuinais, 23 novembre 1849
À (Joseph Romain-Desfossés ?), [23 novembre - 15 décembre 1849]
À Zélie de Chateaubriand, 19 décembre 1849
À Pauline de Leusse, 22 décembre 1849
À Napoléon Daru, [21 décembre 1849 - 7 janvier 1850]
À (Jean-Jacques Berger ?), [1849]
À Julien Travers, 15 janvier 1850
À (Jean-Jacques Berger ?), 20 janvier 1850
À un correspondant inconnu, 23 janvier 1850
À Édouard Thouvenel, 25 janvier 1850
À (la princesse Mathilde Bonaparte ?), 26 janvier 1850
À (Lord Normanby ?), 12 février 1850
À Laurent-Antoine Pagnerre, 14 février 1850
À un correspondant inconnu, 23 février 1850
À Laurent-Antoine Pagnerre, 6 mars 1850
À Odilon Barrot, 3 avril 1850
À François Mignet, 17 avril 1850
À Laurent-Antoine Pagnerre, 17 avril 1850
À Pierre-Antoine Berryer, 18 avril 1850

À Eugène Stöffels, 28 avril 1850
À Léon Juchault de Lamoricière, 29 avril 1850
À Joachim Menant, 4 mai 1850
À Édouard Dentu, 6 mai 1850
À un correspondant inconnu, 15 mai 1850
À un correspondant inconnu, 27 mai 1850
À Charles Gosselin, 6 juin 1850
À Jules Dufaure, 23 juin 1850
À Eugénie de Grancey, 1er juillet 1850
À Victor Lanjuinais, 3 juillet 1850
À Victor Lanjuinais, 13 juillet 1850
À Victor Lanjuinais, 16 juillet 1850
À Victor Lanjuinais, 30 juillet 1850
À Victor Lanjuinais, 31 juillet 1850
À Louis-Mathieu Molé, 24 août 1850
À Laurent-Antoine Pagnerre, 13 septembre 1850
À Victor Lanjuinais, 13 septembre 1850
À Victor Lanjuinais, 8 octobre 1850
À Jules Dufaure, 12 octobre 1850
À Aristide Guilbert, 13 octobre 1850
À Laurent-Antoine Pagnerre, 17 octobre 1850
À Victor Lanjuinais, 1er novembre 1850
À Jean-Charles Rivet, 3 décembre 1850
À Victor Lanjuinais, 8 décembre 1850
À Jules Dufaure, 22 décembre 1850
À Charles de Rémusat, 22 décembre 1850
À Eugène Stöffels, 30 décembre 1850
Au président de la commission des congés de l'Assemblée nationale, 5 janvier 1851
À Victor Lanjuinais, 31 janvier 1851
À Édouard Drouyn de Lhuys, 14 février [18]51
À M. le Président et membres de la commission des congés, 27 février 1851
À Jules Dufaure, 12 mars 1851
À Jean-Charles Rivet, 22 mars 1851
À un correspondant inconnu, 13 avril 1851
À Louis Bouchitté, 11 mai 1851
À Louis Bouchitté, 26 mai 1851
À Victor Lanjuinais, 31 mai 1851
À Pauline de Leusse, 1er juin 1851
À (William Pleydell-Bouverie, Lord Radnor ?), 13 juin 1851
À Nassau William Senior, 2 juillet 1851
À Eugène Stöffels, 23 juillet 1851

À Victor Lanjuinais, 12 septembre 1851
À un correspondant inconnu, 24 septembre 1851
À Jules Dufaure, 4 octobre 1851
À Victor Lanjuinais, 15 octobre 1851
À Victor Lanjuinais, 16 octobre 1851
À (François-Adolphe Chambolle ?), [16 octobre 1851]
Au directeur du *Moniteur*, [25 octobre 1851]
À Charlemagne de Maupas, 3 décembre 1851
À Eugène Janvier, 17 décembre 1851
À l'éditeur de l'Institut, 21 décembre 1851

© *Éditions Gallimard, 2021.*

Éditions Gallimard
5 rue Gaston-Gallimard
75328 Paris
http://www.gallimard.fr

ŒUVRES, PAPIERS ET CORRESPONDANCES
D'ALEXIS DE TOCQUEVILLE

*Cette édition est dirigée par la Commission nationale pour la publication des œuvres d'Alexis de Tocqueville.*

Jean-Claude CASANOVA, président
Seymour DRESCHER
Ran HALÉVI
Michael HERETH
David LEE
Françoise MÉLONIO, secrétaire scientifique
Eduardo NOLLA
James SCHLEIFER
Stéphanie de TOCQUEVILLE
Madame la Présidente de la Bibliothèque nationale de France
Madame la Directrice des Archives de France
Monsieur le Directeur des Archives diplomatiques
Monsieur le Président du CNRS

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

# ŒUVRES COMPLÈTES

## TOME XVII

## *Correspondance à divers*

★★

Ces trois volumes de correspondance achèvent l'entreprise monumentale de l'édition des *Œuvres complètes* de Tocqueville. Outre les idées, les jugements, les émotions qu'ils donnent à lire, on découvre au fil des pages un témoignage inappréciable sur l'élaboration d'une œuvre qui se cherche et dont Tocqueville ne cesse de partager les intuitions et les perplexités avec ses interlocuteurs.

Cette correspondance rassemble plus de mille lettres qui proviennent de plusieurs centaines de bibliothèques, archives ou collections particulières. Elle ajoute des éclairages inédits sur la pensée de Tocqueville et son interrogation de la démocratie comme régime politique et comme régime humain. Elle révèle l'intérêt durable qu'il porte à l'éducation, la profondeur de sa réflexion sur l'abolition de l'esclavage, les raisons de son soutien à la colonisation de l'Algérie.

On trouvera ici une grande diversité de correspondants : écrivains et politiciens célèbres comme Chateaubriand, Victor Cousin, Guizot, Lamartine, Lamennais, Michelet, Thiers ; destinataires inattendus comme certains saint-simoniens ; ou des lettres à des amis, des éditeurs, des femmes du monde, des solliciteurs. Se dessine dans ces échanges la figure d'un grand notable de la politique et des lettres, un passeur entre les académies, l'Assemblée, la presse, entre Paris et la Normandie, entre légitimistes, orléanistes et républicains. Un Tocqueville à la fois méconnu et familier.

Cette édition électronique du livre
*Correspondance à divers - Tome XVII* d'Alexis de Tocqueville
a été réalisée le 12 mai 2021 par les Éditions Gallimard.
Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage
(ISBN : 9782072926426 - Numéro d'édition : 374699).
Code Sodis : U36097 - ISBN : 9782072926440.
Numéro d'édition : 374701.

*Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo*